



HAL
open science

Oscar Bardi De Fourtou (1836-1897) : un ministre contre la République

Thierry Truel

► **To cite this version:**

Thierry Truel. Oscar Bardi De Fourtou (1836-1897) : un ministre contre la République. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2014. Français. NNT : 2014BOR30008 . tel-01142481

HAL Id: tel-01142481

<https://theses.hal.science/tel-01142481v1>

Submitted on 15 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT

EN HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

**Oscar BARDI DE FOURTOU (1836-1897):
un ministre contre la République.**

Présentée et soutenue publiquement le 08 février 2014 par

Thierry TRUEL

Sous la direction de M. le professeur **Bernard LACHAISE**

JURY

Mme **Christine BOUNEAU**, professeur d'histoire contemporaine, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III.

M. **Jérôme GREVY**, professeur d'histoire contemporaine, Université de Poitiers.

M. **Jean-Marc GUISLIN**, professeur d'histoire contemporaine, Université Charles-de-Gaulle, Lille 3.

REMERCIEMENTS

Je veux exprimer ma très profonde gratitude au professeur Bernard Lachaise pour ses conseils judicieux, la pertinence de ses remarques et la bienveillance qu'il a, depuis le début, bien voulu m'accorder. Mais parmi toutes les qualités humaines qu'il possède, la patience est l'une de ses plus grandes. Qu'il en soit ici remercié très amicalement. Je dois aussi évoquer les heures de discussion, d'échanges à bâton rompu avec Patrick Esclafér de la Rode qui m'a ouvert si généreusement ses archives et celles de son aïeul, Oscar Bardi de Fourtou. Sans son aide si précieuse, ce travail n'aurait jamais pu voir le jour. Ma reconnaissance lui est totale. Ma gratitude va vers Delphine Dussert-Galinat, Nicolas Champ, Dominique Picco, Carole Carribon, Marie et Jean-François Boisson, Michel et Marguerite Figeac, Corinne Marache, Philippe Meyzie, Caroline Le Mao, et tous ceux et celles, au sein du *Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporain* qui m'ont encouragé et soutenu dans ce travail biographique. Je ne peux oublier amis, collègues, élèves et étudiants, qui m'ont apporté leurs encouragements. Mes remerciements vont aussi en direction du personnel des archives départementales de la Dordogne qui ont toujours été à l'écoute de mes demandes. J'ai une tendre pensée pour ma famille, mes parents, ma grand-mère, mes frère et sœur et leurs enfants. Qu'ils reçoivent ainsi un morceau de l'histoire du Périgord. Enfin, c'est avec beaucoup d'émotion que je dédie le présent travail à ma fille, Juliete et à sa maman, Ioana.

Abréviations

ADC : Archives départementales de la Charente.

ADD : Archives départementales de la Dordogne.

AIF : Archives de l'Institut de France.

AMR : Archives municipales de Ribérac.

AMT : Archives du monde du travail.

AN : Archives nationales.

APB : Archives privées Bosredon.

APD : Archives privées Delpit.

APF : Archives privées Fourtou.

APMD : Archives privées Marc Dufraisse.

APP : Archives de la Préfecture de Police (Paris).

APT : Archives privées O. Taillefer.

BSHAP : Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Introduction générale

« Des deux côtés de la scène, dans les loges placées sur le théâtre, on le lorgnait et, çà et là, on entendait ce murmure qui lui parvenait comme une brise ou qu'il devinait :

- C'est le nouveau ministre de l'Intérieur !

- Ah ! Bah ? Monsieur Vaudrey ?

- Monsieur Vaudrey. Et Vaudrey se redressait sous les gros yeux ronds de ces lorgnettes (...) »

Alors que le ministre assiste aux allers et venues des petits rats de l'Opéra, il « avait laissé échapper un petit sourire narquois. Il reconnaissait là de ses préfets, de ceux des environs de Paris, venus de Versailles, de Chartres, ou des sous-préfectures, et administrant galamment la France du fond du foyer de la danse. (...) Tous les régimes d'ailleurs y fraternisaient dans une promiscuité ironique et, tout bas, Sulpice Vaudrey le fit remarquer à Granet : les vieux beaux de l'Empire, aux moustaches cirées, les cheveux grisonnant ou repeints collés à plat sur les tempes, les bajoues molles coupées par un col droit comme la gélatine par le couteau, se mêlaient, maigres et pansus, aux petits roitelets de la République, l'œil éveillé, le nez flairant le vent, la joue duvetée de brun ou de blond, (...) malins et pervers, mais encore hésitants, moins dégourdis que ces dégomés aux tenues correctes, solides au poste comme de vieux grognards.

- Les stagiaires et les retraités ! dit tout bas Vaudrey.

- Vous avez le coup d'œil parisien, monsieur le ministre, fit Granet.

- C'est qu'il y a des Parisiens de province, mon cher Granet, répliqua Sulpice. »

Ces fragments du début du roman de Jules Claretie¹ qui prennent place dans le décor flamboyant de l'Opéra, offrent un portrait multicolore de Sulpice Vaudrey, le nouveau ministre de l'Intérieur. N'importe quel biographe y verrait le digne pastiche de son objet d'étude, trônant au milieu des scènes romanesques de cette France des débuts de la Troisième République. Peu importe d'ailleurs si l'auteur a pensé ou non à un ministre ou à un autre, l'essentiel est de prendre l'œuvre comme l'exaltation d'une atmosphère particulière d'un jeune régime bousculé par des parents si turbulents, en instance de divorce, mais qui doivent conduire, malgré leur opposition, l'enfant à l'âge adulte. Oscar Bardi de Fourtou fait partie de cette tranche d'histoire de France, mais la douceur du spectacle des danseuses qui nourrissaient l'excitation du jeune adolescent ribéracois, se révèle être une réalité beaucoup plus dure et plus pénible, quand, ministre déchu, il devient pour la postérité, « l'homme du Seize-Mai ».

Lorsque l'opportunité de réaliser ce travail biographique s'est présentée, l'évènement majeur de la vie politique du député puis sénateur périgourdin s'impose comme une évidence La

¹ Claretie (J.), *Monsieur le ministre, roman parisien*, Paris, E. Dentu éditeur, 1885.

réputation d'homme à poigne, d'autorité liée à l'échec de l'entreprise du Seize-Mai offre au personnage une dimension particulière parmi ses contemporains étudiés globalement dans une première étude consacrée aux conservateurs périgourds². L'analyse de trois crises majeures de la période (le Seize-Mai, le boulangisme et l'affaire Dreyfus) et leur impact sur les échéances électorales périgourdines ont mis en évidence plusieurs générations d'hommes engagés, pour diverses raisons et différentes motivations, dans une lutte contre la République, cherchant à l'abattre, à l'occasion d'un grave dérèglement du jeu démocratique. La républicanisation des consultations électorales dans un département rural où le bonapartisme est vigoureux et parvient à mobiliser les populations par un jeu de clientélisme qui ne s'est pas effondré avec le 4 septembre 1870, en est ralenti³. Les forces bonapartistes sont encore présentes, incarnées dans un premier temps par les figures tutélaires de Pierre Magne⁴, l'ancien grand argentier de Napoléon III et à un moindre degré, le marquis de Lavalette⁵, ancien ministre de l'Intérieur de l'Empereur. D'autres personnalités de premier plan, qui ne sont pas périgourdins d'origine, résident dans le département et exercent aussi une influence dans la vie politique locale⁶. Ayant établi d'importants réseaux clientélares et souvent à la tête d'une dynastie directe ou résultant de savantes stratégies matrimoniales, ils reviennent, après un retrait nécessaire, à nouveau sur le devant de la scène⁷. La plupart du temps, ils sont considérés comme de véritables barons du Périgord et exercent leur influence dans les instances locales⁸. Mais ces quelques éléments biographiques qui donnent au département une importance certaine pendant qu'ils exercent leurs fonctions ministérielles, ainsi qu'une certaine fierté de la part de la population d'avoir donné des hommes de cette qualité au

² Truel (T.), *Contribution à l'histoire des forces conservatrices en Dordogne : bonapartistes et royalistes contre la république 1870-1914*, mémoire de DEA dir. B. Lachaise, université Bordeaux III, 1999

³ Comme dans l'ensemble du territoire national, la Dordogne envoie, pour la première fois depuis le début du régime, une presque majorité de députés républicains aux élections générales de 1881. Le scrutin de liste confirme en 1885 cette poussée républicaine.

⁴ Une biographie ancienne du ministre, s'appuyant sur des papiers familiaux, est à utiliser avant qu'une analyse scientifique ne soit réalisée sur l'un des plus importants personnages du Second Empire : Durieux (J.), *Le ministre Pierre Magne, 1806-1879, d'après ses lettres et ses souvenirs*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1929, 2 vol (1806-1860 ; 1861-1879). Il faut citer aussi, même si l'étude porte plus sur les rapports entre le ministre et son lieu de résidence, le château de Montaigne, Benoist (P.), *Le ministre Pierre Magne 1806-1879, au pays de Montaigne*, Périgueux, Éditions Fanlac, 1986.

⁵ Plusieurs ouvrages assez fragmentés sur la vie du marquis lui sont consacrés. On retiendra : Dalba (J.), *Le Bergeracois de 1846 à 1892 et les De Lavalette*, Presses d'Aquitaine, 1979 et la biographie plus récente : Souloumiac (M.) et Chandon (C.), *Le marquis de La Valette (1806-1881)*, La Force, ARAH du pays de La Force, 2006, 161 p.

⁶ Le comte de Damas d'Hautefort, ancien écuyer du comte de Chambord, ne se retire-t-il pas dans ses terres périgourdines après la mort du prétendant au trône de France ?

⁷ C'est le cas de Pierre Magne qui est ministre des Finances de l'Ordre moral, de mai 1873 à juillet 1874.

⁸ Pierre Magne est président du Conseil général de la Dordogne de 1852 à sa mort, en 1879. Le fils adoptif du marquis de La Valette, Welles de La Valette, est député de la Dordogne sous le Second Empire et il est conseiller général du canton de Ribérac de 1865 à 1870.

gouvernement de la France ne permettent pas d'appréhender l'ampleur de leurs actions si on les coupe de leur substrat socio-politique : seraient-ils devenus ce qu'ils ont été s'ils n'avaient eu de puissants et solides appuis ? Un entourage familial et/ou amical favorable à l'évolution d'une carrière ? Un camp bien organisé sur lequel l'homme politique peut compter quand il ressent la nécessité impérieuse de poursuivre ou de trouver une nouvelle impulsion à sa trajectoire ? Ainsi, les études en histoire politique ont porté sur les structures partisans⁹, leur rôle dans la conquête du suffrage universel et donc du pouvoir en régime démocratique et leur confrontation aux autres, aux controverses que les prises de position ont suscitées chez leurs adversaires et par conséquent au clivage gauche-droite. C'est la longue quête de l'historiographie des droites françaises qui, depuis un demi-siècle, a permis de mettre en relief de très nombreuses caractéristiques qui autorisent, objectivement, à séparer l'homme de gauche et celui de droite. J.-F. Sirinelli, dans l'introduction générale à l'*Histoire des droites*¹⁰, rappelle ce qu'il nomme « l'invention de la droite », possible grâce à l'autoperception des acteurs du politique et des Français eux-mêmes, mais aussi l'utilisation des mots dans le débat civique et l'expression de la mémoire collective¹¹. Rappelant les origines du mot et son acte de naissance le 28 août 1789 à propos du veto royal, l'auteur relève une rapide acculturation de la bipolarisation politique, typique invention française. Soulignant le double héritage révolutionnaire qui crée à la fois, une sphère institutionnelle de la conquête et de l'exercice du pouvoir et en même temps une séparation entre l'État et la société, il annonce la naissance des luttes politiques et des enjeux idéologiques¹². L'étude historique n'est pas la perception des contemporains qui n'envisagent que la topographie de la Chambre. G. Weill, par exemple, lorsqu'il termine son étude en 1870, n'explique l'opposition droite-gauche que par rapport au positionnement des uns et des autres vis-à-vis de l'acceptation ou du rejet de l'idée de République¹³. Un important renouvellement historiographique est apporté par le politologue André Siegfried et le *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*¹⁴ parce qu'il définit les termes antagonistes comme : « Appartient à la coalition de

⁹ La première histoire partisane, même si elle relève encore de la monographie est celle de : Weill G., *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, Paris, Alcan, 1900 (reprint, Genève, 1980).

¹⁰ Sirinelli (J.-F.) (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, 3 vol.

¹¹ Sirinelli (J.-F.) (dir.), *Histoire des droites en France*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1992, p. X-XV.

¹² *Ibid.*, p. XIV-XV.

¹³ C. Seignobos, pour son étude des élections de 1902 garde cette distinction topographique pour distinguer droite de gauche. Cf. Seignobos (C.), in : *L'Européen*, 26 avril 1902.

¹⁴ Tenu en juin 2013, un colloque intitulé *Le Tableau politique de la France de l'Ouest d'André Siegfried, 100 ans après* a été organisé par le Centre culturel international de Cerisy, sous la direction scientifique de M. Bussi, C. Le Digol et C. Voilliot. Une demi-journée a été consacrée au mécanisme du vote, avec, en particulier la communication de N. Dompnier, « De l'influence à la pression électorale, interroger la "liberté de vote" sous la Troisième République ».

droite, tout ce qui s'appuie sur l'église et le château. Appartient au contraire à la coalition de gauche, tout ce qui est combattu, directement ou indirectement par l'église et le château¹⁵. ». Mais sa définition, qui autorise la classification politique n'est pas acceptée par tous. Albert Thibaudet¹⁶, en 1932, dresse un tableau des idées politiques et met en avant six creusets dont les quatre premiers appartiennent à la droite : le traditionalisme, le libéralisme, l'industrialisme, le catholicisme social, le jacobinisme et le socialisme. Mais cette relecture n'est pas encore suffisante. François Goguel¹⁷, juste après la Seconde Guerre mondiale, met en évidence la permanence des idées politiques et explique, entre autres, le clivage droite-gauche comme la confrontation partisane entre l'Ordre et le Mouvement et la notion de tempérament politique comme arrière-plan sentimental, affectif, dénué de toute fonction rationnelle. Les sciences historique et politique ne sont pas encore prêtes à intégrer cette découverte fondamentale d'une histoire culturelle du politique. Le profond renouvellement historiographique intervient avec la publication en 1954 de *La droite en France*, du futur président de la Fondation nationale de sciences politiques, René Rémond¹⁸. Ainsi, pour la première fois, alors que l'objet de son étude est depuis longtemps identifié, l'auteur réalise une étude approfondie de ce courant de pensée en réalisant la distinction devenue classique depuis entre trois mouvements : le bonapartisme, le légitimisme et l'orléanisme. Désormais, on ne remet plus en cause l'existence d'une droite qui est, de surcroît, plurielle. Le tournant historiographique est d'autant plus pris que l'auteur s'attache à démontrer cette diversité aux multiples implications politiques mais aussi idéologiques et sentimentales. Ce dernier aspect devient alors l'objet d'études d'une histoire pluridimensionnelle, à la croisée épistémologique des sciences politiques, de l'histoire politique et culturelle. L'ouvrage de René Rémond participe grandement à l'éclosion, dans les décennies suivantes, de l'histoire des mentalités¹⁹. C'est dans ce contexte historiographique que Jean-François Sirinelli réunit, à la fin des années 1980, une équipe de chercheurs politistes et propose, après quatre ans de travail, la synthèse en trois volumes sur l'histoire des droites françaises, plaçant les contributions nombreuses et variées des auteurs dans une perspective tridimensionnelle : politique (volume 1), cultures (volume 2) et sensibilités (volume 3). Ces trois axes d'étude offrent une nouvelle dimension à

¹⁵ Siegfried (A.), *Tableau politique de la France de l'Ouest*, p. 18.

¹⁶ Thibaudet (A.), *Les idées politiques de la France*, Paris, Stock, 1932.

¹⁷ Goguel (F.), *La politique des partis sous la Troisième République*, Paris, Le Seuil, 1946.

¹⁸ Rémond (R.), *La droite en France de 1815 à nos jours, continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier, 1954.

¹⁹ L'auteur reprend, lors de la réédition de son ouvrage, en 1982, le titre de son étude en faisant figurer la dimension plurielle de la droite française : Rémond (R.), *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982.

l'historiographie politique et permettent de répondre ainsi à une question aux processus mentaux complexes : « Qu'est-ce qu'être de droite ? ».

C'est dans cette droite filiation que le présent travail biographique entend s'inscrire parce que le personnage d'Oscar Bardi de Fourtou, avec ses contradictions, ses prises de position parfois opposées, n'offre pas une régularité et une permanence de ses convictions politiques. Ses adversaires dénoncent souvent son manque d'appartenance à un courant ou un mode de pensée qui permettrait de l'identifier à tel ou tel groupe constituant la droite française en ce début de Troisième République. L'étiquette bonapartiste lui est souvent attribuée parce que son action est empreinte d'une forme autoritaire de l'exercice du pouvoir mais sa trajectoire n'est pas si linéaire et la haine que lui vouent les partisans de l'Empire à la fin de sa carrière est significative d'un parcours politique sinueux. Il s'agit donc, à travers sa carrière de parlementaire, d'homme de gouvernement d'entrevoir les « moments » où le Périgourdin se rapproche, par ambition personnelle et par pragmatisme politique, d'un courant de pensée plus que d'un autre, où les alliances contractées, parfois espérées, dictent son attitude et son action politique. Dans un contexte d'opposition idéologique fort où républicains et antirépublicains s'affrontent, quelle est la place de ce provincial périgourdin dans le paysage politique de ce début de régime républicain ? Si les caractéristiques idéologiques des trois courants de la droite française sont étudiées, soit par de nombreuses monographies départementales qui sont composées d'études partisans²⁰, soit par des synthèses nationales par courant²¹, l'une des questions centrales de cette étude biographique est le positionnement de Fourtou par rapport à l'idéologie conservatrice. Le mot, provenant d'une définition anglo-

²⁰ Pour la Dordogne, des mémoires universitaires ont porté sur les républicains, les bonapartistes, le boulangisme et plus généralement sur les conservateurs : Lacoste (P.), *Les républicains en Dordogne au début de la Troisième République 1870-1877*, TER maîtrise d'histoire dir. A.-J. Tudesq, université Bordeaux III, 1971 ; Vircoulon (M.), *Le boulangisme en Dordogne*, TER maîtrise d'histoire dir. G. Dupeux, université Bordeaux III, 1971 ; Giry (M.), *Le bonapartisme en Dordogne 1848-1898*, TER maîtrise d'histoire dir. J.-C. Drouin et B. Lachaise, université Bordeaux III, 1994 ; Truel (T.), *Contribution à l'histoire des forces conservatrices en Dordogne...*, *op. cit.*

²¹ Pour les légitimistes, Castries (R. duc de), *Le grand refus du comte de Chambord. La légitimité et les tentations de restauration 1830-1886*, Paris, Hachette, 1970 ; Locke (R. R.), *French legitimists and the Politics of Moral Order in the Early Third Republic*, New Jersey, Princeton University Press, 1974 ; Rials (S.), *Le légitimisme*, Paris, PUF, 1983 ; Watrin (P.), *La tradition monarchique*, Paris, Université Culture, 1983 ; Bled (J.-P.), *Les lys en exil ou la seconde mort de l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1992 ; Chiappe (J.-F.), *La France et le Roi de la Restauration à nos jours*, Paris, Perrin, 1994 ; Charbonnel (J.), *Les légitimistes : de Chateaubriand à de Gaulle*, Paris, La Table ronde, 2006 ; Pour les orléanistes, Broglie (G. de), *L'Orléanisme, la ressource libérale de la France*, Paris, Perrin, 1980 ; Robert (H.), *L'orléanisme*, Paris, PUF, 1992. Pour le bonapartisme, Rothney (J. A. M.), *Bonapartism after Sedan*, New York, Cornell University Press, 1969 ; Bluche (F.), *Le bonapartisme, aux origines de la droite autoritaire 1800-1850*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1980 ; Bluche (F.) *Le bonapartisme*, Paris, PUF, 1981 ; Ménager (B.), *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988 ; Silvani (P.), *Le bonapartisme, une saga corse*, Ajaccio, Albiana, 2003 ; Baehr (P.) et Richter (M.), *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism and totalitarianism*, Washington, German historical institute/Cambridge University Press, 2004 ; Joly (B.), *Nationalistes et conservateurs en France : 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008.

saxonne, est utilisé dès la période révolutionnaire. Réalisant une synthèse qui oppose le conservatisme au libéralisme, François Huguenin s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas, comme en Grande-Bretagne²² ou aux États-Unis, de conservatisme en France²³. Il remonte à la Révolution française pour expliquer les origines de la rupture entre les libéraux et les conservateurs, plutôt appelés réactionnaires. Joseph de Maistre ou Louis de Bonald prennent en bloc l'épisode révolutionnaire et le rejettent vigoureusement, cherchant à défendre les communautés contre les individus. Certains libéraux ne se reconnaissent toutefois pas dans tous les acquis de la Révolution et surtout pas dans les épisodes sanglants de la Terreur. La critique du principe de l'égalité et de la volonté générale est commune aux libéraux et aux réactionnaires, aboutissant, selon l'auteur, à l'émergence de « libéraux anti-révolutionnaires ». Ainsi, adhérer à la Révolution, c'est accepter la suspension de l'état légal existant, l'utilisation de moyens violents par une minorité pour imposer un nouvel ordre à la majorité restée impassible. Par contre, croire au constitutionnalisme, c'est-à-dire à un état de droit consenti par le plus grand nombre, qui sait protéger le droit de chacun, revient à penser les conflits sociaux en termes de règlements pacifiques. Les questions d'autorité, de la souveraineté, de la puissance de l'État sont alors les garants de la stabilité et de la prospérité. Pourtant, dans l'évolution idéologique des deux courants que l'auteur oppose, il y aurait une sorte de prégnance entre l'autoritarisme conservateur et l'exercice du pouvoir par les libéraux qui conduirait à faire accepter à ces derniers qu'ils peuvent faire confiance au pouvoir politique, ce qui pourrait garantir les libertés et les droits et non pas toujours asservir les individus. C'est un marqueur décisif dans l'évolution du régime républicain en France parce que, jusqu'ici, l'exercice du pouvoir restait lié à la pratique monarchique dynastique.

Entreprendre la biographie de l'un des principaux acteurs de la crise du Seize-Mai est un autre moyen de reconsidérer les enjeux et les portées multiples de la confrontation entre républicains et conservateurs²⁴. L'historiographie du Seize-Mai est restée longtemps

²² Le mouvement conservateur anglais est puissant et solidement établi sur des bases philosophiques anciennes de Hume à Burke et de Coleridge à Oakeshott. Aux États-Unis, le courant jusqu'aux années 1980 demeure très minoritaire mais, avec l'arrivée de R. Reagan au pouvoir, il est bien représenté au sein du parti républicain.

²³ Huguenin (F.), *Le conservatisme impossible. Libéraux et Réactionnaires en France depuis 1789*, Paris, La Table Ronde, 2006.

²⁴ Aux origines de cette étude biographique, il y a une dizaine d'années, un axe de recherches du Centre d'Études d'Histoire Moderne et Contemporaine (CEMMC) qui s'appelait encore le CAHMC proposait aux chercheurs de travailler sur la notion d'élites et de crises, longue tradition historiographique à Bordeaux III. Après plusieurs débats, il a été convenu de travailler sur la « République en creux » et d'étudier les formes de résistance à l'entreprise républicaine dont les crises politiques. L'une des conséquences de ces réflexions est la toute récente thèse de Celine Piot : Piot (C.), *Les résistances à la République au cœur de la Gascogne (Landes, Gers, Lot-et-Garonne) de 1870 à 1914*, thèse de doctorat d'histoire dir. B. Lachaise, université Bordeaux III, 2013.

l'apanage des historiens au service de la République²⁵ et des juristes qui cherchent à comprendre le dérèglement des institutions ainsi que le rapport de forces entre le pouvoir exécutif et législatif. Avec la première crise de la Troisième République, c'est la naissance, dans la douleur du régime parlementaire. Une journée d'études, sous la direction de Jean-Marc Guislin²⁶, a « revisité » en 2007 la crise politique et institutionnelle²⁷, apportant plusieurs éclairages nouveaux sur un moment de l'histoire politique de la France où on pensait avoir tout dit. Comme le remarqua Jean-Marc Guislin, dans sa présentation, la crise, depuis les travaux de F. Pisani-Ferry en 1965, n'a pas connu d'étude d'ensemble malgré la publication d'ouvrages qui reviennent sur l'évènement sans en être le thème central²⁸. La thèse du coup d'État est reprise et analysée par Emmanuel Cherrier²⁹, qui montre qu'il n'y en a pas eu un mais que l'atmosphère porte cette menace et que le chef de l'État a l'intention d'y recourir tout en restant lettre morte. Sylvie Aprile compare le souvenir du 2 décembre avec celui du Seize-Mai à travers l'œuvre de Victor Hugo, *Histoire d'un crime*³⁰. Les autres communications étudient des groupes pendant la crise : J. Garrigues pour les milieux

²⁵ Les chapitres consacrés à la crise du Seize-Mai sont toujours la condamnation explicite du cabinet Broglie-Fourtou, de sa brutalité et de son autoritarisme. Cf. Marcère (M. de), *Le Seize Mai et la fin du septennat*, Paris, Plon, 1900 ; Hanotaux (G.), *Histoire de la France contemporaine 1871-1900*, t. 3, Paris, ancienne Librairie Furne, 1903 ; Reclus (M.), *Le Seize-Mai*, Paris, Librairie Hachette, 1931 ; Pisani-Ferry (F.), *Le coup d'État manqué du Seize-Mai*, Paris, Robert Laffont, 1965 ; Vachat (P. du), *La crise du Seize-Mai ou l'étrange république*, Paris, La Pensée Universelle, 1981.

²⁶ Depuis sa thèse consacrée au travail parlementaire des élus du Nord-Pas-de-Calais de 1871, Jean-Marc Guislin s'est intéressé, notamment, à la correspondance d'Auguste Paris et de son épouse Lucie : Guislin (J.-M.), *Un ministre artésien dans la crise du Seize-Mai : la correspondance entre Auguste et Lucie Paris (16 mai-23 novembre 1877)*, qui permet de lire les coulisses des conseils des ministres auxquels participe et intervient Oscar Bardi de Fourtou et les pensées du ministre des Travaux Publics du cabinet Broglie-Fourtou.

²⁷ Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai revisité*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS-Ceges, 2009.

²⁸ Grévy (J.), *La république des opportunistes 1870-1885*, Paris, Perrin, 1998 ; Rudelle (O.), *La République absolue. Aux origines de l'instabilité ministérielle de la France républicaine (1870-1880)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982. Une série importante d'articles ou de chapitres s'y intéresse aussi : Lalouette J., « Une vague exceptionnelle d'invalidations : l'épilogue des élections législatives d'octobre 1877 », in : Bourdin (P.), Caron (J.-C.) et Bernard (M.) (dir.), *L'incident électoral de la Révolution Française à la V^e République*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2002 ; Machelon (J.-P.) « Le Seize-Mai, un coup d'État », in : Boutin (C.) et Rouvillois (F.) (dir.), *Le coup d'État, recours à la force ou dernier mot du politique ?*, Paris, F.-X. Guilbert, 2007 ; Pelletier (W.), « La construction d'une crise présidentielle, le 16 mai 1877 », rapport n° 85, table ronde n° 4, *La construction de l'institution présidentielle*, actes du congrès national de l'association française de science politique, Bordeaux, 1998 ; Grévy (J.), « Paroles de Gambetta en 1877 », in : Grévy (J.) et Jollet (A.) (dir.), « La prise de parole en politique », *Les Cahiers du Gerhico*, n° 10, 2006, p. 57-70. Quelques biographies évoquent aussi le rôle du « biographé » dans la crise du Seize-Mai 1877 : Aprile (S.), *Auguste Scheurer-Kestner (1833-1899) et son entourage. Étude biographique et analyse politique d'une aristocratie républicaine*, thèse de doctorat en histoire dir. A. Daumard, université Paris I, 1994 ; Broglie G. de, *Mac-Mahon*, Paris, Perrin, 2000 ; Bayon (N.), *Eugène Spuller (1835-1896). Itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement*, thèse de doctorat en histoire dir. M. Agostino, université Bordeaux III, 2001 ; Garrigues (J.), *Léon Say et le centre-gauche. La grande bourgeoisie libérale des débuts de la Troisième République, 1871-1896*, thèse de doctorat en histoire dir. P. Vigier, université Paris-Nanterre, 1993.

²⁹ Cherrier (E.), « Seize-Mai 1877 : est-ce un coup d'État ? », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, op. cit., p. 17-36.

³⁰ Aprile (S.), « De l'histoire d'un crime à un autre, le Seize-Mai et la réédition du 2 Décembre », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, op. cit., p. 97-107.

d'affaires ou Xavier Boniface pour le loyalisme républicain de l'armée³¹ ; des travaux insistent sur la répression conservatrice contre les républicains³². Jean Vavasseur-Desperriers élargit l'étude à l'ensemble de la période pour comprendre la coalition de l'Ordre moral et ses limites, alors que Jean-Marc Guislin donne une vision plus extérieure de la crise³³. Enfin, Jean-François Chanut étudie le Seize-Mai dans la culture politique française³⁴ : le moment est entré dans le processus mémoriel comme l'irruption de l'illégalité ou de la violence – et non la date de la dissolution ou celles des législatives d'octobre – ; la légende noire de l'acte présidentiel sur la Chambre et celle du coup d'État priment³⁵. Il poursuit son exposé sur l'idée que l'épisode du Seize-Mai traduit une angoisse à la veille d'une échéance législative incertaine ; le droit de dissolution est désormais perçu comme la menace absolue jusqu'à ce qu'Edgar Faure l'utilise en 1955. Enfin, l'épisode est réactivé lorsqu'il existe une crise manifeste entre le président et son chef de gouvernement. Il cite, pour illustrer son propos, la tension entre G. Pompidou et J. Chaban-Delmas en 1972.

Réaliser la biographie scientifique du ministre de l'Intérieur du Seize-Mai doit s'inscrire dans ces nouvelles perspectives historiographiques concernant l'un des événements majeurs de la Troisième République. Même si elle ne concerne que quelques mois de la vie de Fourtou, cette crise a une portée considérable sur la suite de sa carrière et de sa postérité. Plutôt qu'une étude concentrée sur les mois de 1877, il a été préféré une démarche individuelle qui manque dans le panthéon des acteurs républicains et conservateurs de cette crise³⁶. Plutôt qu'une étude

³¹ Garrigues (J.), « Les milieux d'affaires dans la crise du Seize-Mai 1877 », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, *op. cit.*, p. 111-127 ; Boniface X., *Le loyalisme républicain dans l'armée dans la crise du Seize-Mai 1877*, in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, *op. cit.*, p. 79-94.

³² Truel (T.), « Le maître d'œuvre de l'entreprise du Seize-Mai : Oscar Bardi de Fourtou à la place Beauvau », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, *op. cit.*, p. 38-53 et Ménager (B.), « La répression gouvernementale dans le département du Nord pendant la crise du Seize-Mai 1877 », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, *op. cit.*, p. 54-66.

³³ Vavasseur-Desperriers (J.), « Réalités et limites de la coalition d'Ordre moral », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, *op. cit.*, p. 67-78 ; Guislin (J.-M.) « Politique extérieure et politique intérieure à travers le regard d'un ministre du cabinet du 17 mai (17 mai -23 novembre 1877) », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, *op. cit.*, p. 127-144.

³⁴ Chanut (J.-F.), « Le Seize-Mai 1877 dans la culture politique française », in : Guislin (J.-M.) (dir.), *Le Seize-Mai...*, *op. cit.*, p. 145-154.

³⁵ Il évoque les résonnances du Seize-Mai dans les événements du 13 mai 1958.

³⁶ Quelques travaux peuvent être mentionnés : une biographie du duc de Broglie par l'historien A. Grubb s'appuie sur la correspondance entretenue entre le duc de Broglie et le duc Decazes, son ministre des Affaires étrangères : Grubb (A.), *The politics of pessimism, Albert de Broglie and Conservative Politics in the Early Third Republic*, Washington, Library of Congress, 1972 ; la biographie de Paul de Cassagnac par l'historienne anglaise, K. Offen : Offen (K. M.), *Paul de Cassagnac and the Authoritarian Tradition in the Nineteenth-Century France*, Garland Publishing, 1991. Il faut ajouter la biographie d'E. Spuller par N. Bayon, du maréchal de Mac-Mahon par Gabriel de Broglie et la correspondance du ministre Pâris par J.-M. Guislin déjà citées. Il existe de nombreuses biographies consacrées à Léon Gambetta dont la dernière réalisée par Jean-Marie Mayeur : Mayeur (J.-M.), *Léon Gambetta, la Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008. L'auteur, à la fin de l'ouvrage, livre une bibliographie sélective, devant l'immensité de la production sur le héraut de la République, très utile par les commentaires apportés par l'auteur.

générale sur les groupes parlementaires, une approche biographique est privilégiée, sans que soit négligé tout l'apport des travaux prosopographiques qui ont été réalisés depuis une trentaine d'années. En effet, l'individualisation d'une action politique passée conduit à deux écueils qui doivent être impérativement évités. Le premier est lié à la nature même de l'exercice : évoquer la vie entière d'une personne étrangère à soi. François Dosse met ce risque en évidence dans son ouvrage *Le pari biographique*³⁷ qui sert de synthèse pour un des champs de recherches renaissant grâce, notamment, au colloque consacré aux nouveaux enjeux de l'écriture biographique en 1985³⁸. Cette manifestation scientifique apporte un nouvel éclairage sur les réflexions des vingt années précédentes d'historiens qui voulaient s'affranchir de l'hagiographie traditionnelle ou de l'exemplarité d'une vie exceptionnelle pour reconstituer un écosystème dans lequel a évolué le personnage étudié. Désormais, faire une biographie historique c'est ne plus extirper une vie de son contexte politico-culturel, de son cadre mental et sociologique. Pierre Guiral³⁹, songeant à la vie d'Adolphe Thiers, dès 1959, s'interroge sur l'intérêt du travail biographique mais le véritable tournant historiographique se situe dans les années 1980. De l'exclamation de Jean-Noël Jeanneney dans *L'Histoire* en 1979⁴⁰ à Jacques Le Goff en 1989⁴¹, la méthode pour écrire une biographie historique est en pleine transformation. Si James Kowitz reconnaît dès 1976 la pauvreté et le manque d'intérêt pour l'exercice biographique de la part des historiens français⁴², Pierre Bourdieu⁴³ contribue à cette réflexion en apportant la nécessaire dimension sociologique à l'étude d'une vie passée. Il dénonce l'absurdité d'étudier la trajectoire d'un homme sans prendre en considération le contexte sociologico-culturel dans lequel il a vécu, évoquant l'image célèbre du trajet dans le métro sans se soucier de la structure du réseau, « la matrice des relations objectives entre les différentes stations ». François Dosse, après avoir rappelé l'intérêt stratégiquement commercial des éditeurs pour le genre biographique, brosse un portrait des relations entre l'objet d'étude et son biographe, mettant en exergue l'empathie – démarche éminemment subjective –, l'identification du second au premier. Il révèle surtout la complexité et la multidimensionnalité de l'exercice biographique qui pourrait s'apparenter à un « roman

³⁷ Dosse (F.), *Le pari biographique, écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2011.

³⁸ Association « Histoire au présent », *Problèmes et méthodes de la biographie*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985

³⁹ Guiral (P.), « L'apport de l'histoire biographique », in : Renouvin P. (dir.), *Encyclopédie française*, t. XX, fasc. 16, Paris, 1959, p. 8-16.

⁴⁰ Jeanneney (J.-N.), « Vive la biographie ! », *L'Histoire*, juin 1979, p. 81-83.

⁴¹ Le Goff (J.), « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, n° 5, 1989, p. 48-53.

⁴² Kowitz (J.), « Biography, the Missing Form in French Historical Studies », *European Studies Review*, 1976. Cette constatation s'inspire des avancées méthodologiques des *Cultural Studies* des historiens anglo-saxons depuis les années 1950.

⁴³ Bourdieu (P.), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1986, p. 72.

vrai » : quelle est la part du récit et de l'analyse ? Faut-il dire la vérité ou raconter ? Il évoque même un pacte entre l'auteur et son lecteur, amenant le premier à justifier le choix du personnage ou expliquer le rapport intime qu'il existe entre eux. Ainsi, l'auteur insiste sur la nécessaire objectivation du sujet d'étude, s'interrogeant sur la complexité de l'écriture biographique et de l'écueil sur lequel le biographe peut se heurter. Le parcours d'Oscar Bardi de Fourtou s'inscrit dans deux champs qui ne s'autonomisent qu'à la fin de sa vie, celui de la politique et des affaires. Écrire la trajectoire de ce député puis sénateur périgourdin, administrateur puis vice-président de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans ne peut être dissocié de l'étude biographique d'Oscar Bardi de Fourtou⁴⁴, et il serait anachronique de le faire. Cependant, la simultanéité des actions entreprises, qui contraignent souvent l'avocat de Ribérac à consacrer la majeure part de ses journées à régler des problèmes administratifs ou à répondre à des sollicitations, tout en menant ses activités parlementaires puis ministérielles n'oblige pas son biographe à faire une histoire totale de son parcours s'il se place dans une perspective uniquement politique. Cela ne signifie pas qu'il faille négliger son activité économique qui devient son unique occupation lorsqu'il décide de se retirer de la vie politique en 1893 mais qu'il serait préférable d'envisager, pour cet aspect de son existence une étude plus générale mais encore inédite sur l'histoire de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans et de ses administrateurs. L'historien du politique ne met, cependant, pas de côté la constitution de réseaux politico-économiques⁴⁵ que Jean Garrigues s'est chargé d'expliquer dans la *République des hommes d'affaires*⁴⁶ et que Fourtou réalise peu à peu, lui conférant un rayonnement d'ampleur nationale et dans un certain nombre de milieux d'affaires qui ne sont pas exclusivement tournés vers l'exploitation ferroviaire. L'enracinement local ne peut faire l'économie de son activité comitiale, qui, plus confidentielle que son travail au sein de la Compagnie d'Orléans, demeure une des plus longues occupations de sa vie publique, surtout dans une circonscription très rurale.

L'étude biographique politique d'Oscar Bardi de Fourtou ne peut être envisagée en dehors des renouvellements historiographiques de l'histoire des élites politiques. Ainsi, elle appartient à plusieurs catégories d'objets d'analyse qui ont, chacun dans leur domaine de recherche, des

⁴⁴ Fourtou considère ces activités comme complémentaires, comme il l'aime à le répéter souvent : « On ne vit que d'affaires ».

⁴⁵ Fourtou intègre une Compagnie qui est considérée, à l'époque, comme un réceptacle de bonapartistes en mal d'affaires. Il y fréquente des conservateurs comme le baron Reille, son secrétaire d'État à l'Intérieur en 1877, le marquis de La Panouse, figure légitimiste du Périgord ou son ami, Alfred Magne, fils du grand argentier de Napoléon III.

⁴⁶ Garrigues (J.), *La république des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997. Il subordonne l'activité économique de Fourtou au sein de la Compagnie à ses actions politiques, évoquant un nécessaire « pantouflage » du ministre de l'Intérieur du Seize-Mai, (Garrigues J., *La république des hommes d'affaires...*, *op. cit.*, p. 182).

traits à même de définir plus finement les spécificités d'une élite politique de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Une catégorie à laquelle appartient Oscar Bardi de Fourtou est la plus prégnante de toutes : l'appartenance au groupe des élus de la nation. Le monde des parlementaires est bien connu grâce aux travaux de nombreuses équipes de recherche qui ont participé à la vaste enquête sur le personnel parlementaire de la Troisième République structurée par le Centre d'histoire du XIX^e siècle⁴⁷ qui a permis à des équipes de chercheurs en province de collecter les données disponibles tant dans les archives publiques que privées. Sylvie Guillaume et Bernard Lachaise ont réalisé un essai de synthèse régionale à partir des études prosopographiques menées et publiées dans les universités françaises⁴⁸, notamment celle sur les parlementaires d'Aquitaine qu'ils ont dirigée à la suite d'une première enquête menée par Georges Dupeux, le Nord-Pas-de-Calais⁴⁹, la Haute-Normandie⁵⁰, le Limousin⁵¹ et particulièrement le département de la Creuse, auxquelles il faut ajouter les communications d'Annie Bleton-Ruget sur les élus de la Bourgogne, Patrick Harismendy pour le département des Côtes-du-Nord, François Naud pour la Loire-Inférieure, Dominique Parcollet celui de la Sarthe, Jean Quellien pour l'ensemble des élus de Basse-Normandie et Nelly Schmidt pour les parlementaires coloniaux. Ainsi, mis à part le Sud-Est absent de l'étude globale, une grande partie du territoire national est couverte et appréhendée par cette grande enquête prosopographique⁵². La présente étude biographique ne peut s'affranchir de cet important apport à la connaissance des parlementaires de la Troisième République car les études synthétiques et les études régionales contribuent à mettre en relief les aspérités et les banalités du parcours politique du ministre de l'Intérieur du Seize-Mai⁵³. En outre, depuis la publication

⁴⁷ Jean-Marie Mayeur, lors du colloque final ponctuant vingt ans de recherches sur l'ensemble du territoire national, évoque la genèse du projet prosopographique, ses méthodes et ses apports aux sciences politique et historique et les difficultés qui y sont attachées. Cf. Mayeur (J.-M.), « Origines et démarche d'une enquête », in : Mayeur (J.-M.), Chaline (J.-P.) et Corbin (A.) (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

⁴⁸ Guillaume (S.) et Lachaise (B.), « Essai de synthèse régionale » in : Mayeur J.-M., Chaline J.-P. et Corbin A. (dir.), *Les parlementaires...*, *op. cit.*, p. 65-85.

⁴⁹ Ménager (B.), Florin (J.-P.), Guislin (J.-M.) *Les Parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République*, Lille, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2000.

⁵⁰ Chaline (J.-P.) et Sohn (A.-M.) (dir) ; *Parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 2000.

⁵¹ El Gammal (J.) et Plas (P.), *Les Parlementaires du Limousin sous la Troisième République*, t. 1, Avizou G. et Dayen (D.), *Creuse*, Limoges, Pulim, 2001.

⁵² Une étude récente vient compléter la liste des études prosopographiques départementales ou régionales : Niess (A.), *L'héritage en République : les élus et leurs familles dans la Marne 1871-1940*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2012.

⁵³ Afin de compléter l'étude des élites politiques, il convient de se reporter aussi à : Anceau (É.), *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite au XIX^e siècle*, Paris, H. Champion éditeur, 2000 et Anceau É., *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999.

de la *vie quotidienne des députés en France, 1871-1914* par Pierre Guiral et Guy Thuillier⁵⁴, la science historique connaît bien la fonction parlementaire sous la Troisième République et la dernière synthèse réalisée par Jean El Gammal⁵⁵ autorise une vue d'ensemble sur la longue période, de 1789 à nos jours et une vue par période, fort utile pour le parcours parlementaire d'Oscar Bardi de Fourtou⁵⁶ analysé à l'aune de ses contemporains, conservateurs mais aussi républicains.

La perspective globalisante d'un travail biographique ne doit pas être négligée par l'historien du politique qui reste soumis, cependant, à l'état des sources. Nathalie Bayon, dans son travail biographique sur Eugène Spuller, évoque cette difficulté : « La biographie pose le problème de l'individu mais aussi de la société qui abrite cet individu. En effet, elle n'est pas la méthode permettant d'appréhender le vécu tel qu'il a été, ni même les valeurs et les normes intériorisées par le personnage et ce quelle que soit la quantité et/ou la valeur des sources dont dispose le chercheur. Toutefois, il convient de prendre garde à ne pas stratifier et aboutir à des couches hétérogènes et irréductibles⁵⁷. » La complémentarité des archives publiques qui offrent une approche factuelle et circonstanciée des actions ministérielles ou parlementaires, avec les fonds privés autorise la reconstitution d'une réalité qui reste en deçà encore de la réalité parce que les lacunes des unes ne comblent pas nécessairement celles des autres⁵⁸. Pourtant, dans ce travail biographique sur le ministre du Seize-Mai, la part des papiers privés est importante sans être exclusive. En 2004⁵⁹, deux journées ont été organisées par l'association des archivistes de France et consacrées aux archives privées, avec l'interrogation principale : « Faut-il considérer les archives privées comme une question d'intérêt public, et si oui jusqu'à quel point ? » Les contributions d'archivistes et d'historiens proposent une première approche épistémologique de la pratique archivistique. Les objectifs sont de réévaluer l'interaction entre archives publiques, archives d'entreprises ou d'associations privées et archives personnelles et familiales. L'argumentaire conclut : « Chacun selon son mode de fonctionnement et ses objectifs propres offre un type de réponse particulier en termes

⁵⁴ Guiral (P.) et Thuillier (G.), *La vie quotidienne des députés en France, 1871-1914*, Paris, Hachette, 1980.

⁵⁵ Jean El Gammal, spécialiste de la vie politique et parlementaire, a, depuis le colloque de 2003, complété l'enquête prosographique en publiant en 2006 : El Gammal J. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains sous la Troisième République*, Metz, Serpenoise, 2006.

⁵⁶ El Gammal (J.) *Être parlementaire de la Révolution à nos jours*, Paris, A. Colin, 2013. On utilisera avec profit les deux chapitres consacrés le premier à la période 1871-1880 et le second des années 1880 à 1914.

⁵⁷ Bayon (N.), *Eugène Spuller (1835-1896)...*, *op. cit.*, p. 29.

⁵⁸ N. Bayon relève le paradoxe d'un « sentiment vécu sur lequel le chercheur ne peut établir le sens et la portée de ce sentiment, car il demeure trop éloigné, trop extérieur à la pensée propre du personnage, à l'état d'esprit dans lequel il était quand il a écrit "ton ami" ».

⁵⁹ Colloque organisé à l'occasion des journées d'étude de l'Association des Diplômés d'Archivistique de Lyon III le vendredi 23 et le samedi 24 janvier 2004 au Centre historique des Archives nationales (Paris). Actes du colloque non publiés à ce jour.

de méthodes de collecte, de traitement et de mise en valeur des fonds. Cependant, si leurs moyens sont divers, le souci est commun : évaluer, pérenniser et valoriser la part d'intérêt public que recèlent les archives privées ». Les historiens du politique, se nourrissant des conclusions de ces réflexions, organisèrent un colloque, trois ans plus tard sur « Les archives des hommes politiques contemporains⁶⁰ ». Il visait à confronter les points de vue des historiens, des archivistes et des émetteurs de ces précieux papiers, les hommes politiques eux-mêmes⁶¹.

Lorsque Fourtou quitte la place Beauvau, il ne se pose pas la question, trop soucieux de garder une partie des papiers de son action au ministère pour mieux se défendre et apporter les preuves qu'il n'a pas commis d'actes illégaux⁶². Ce n'est donc pas un vol d'archives publiques mais bien des éléments constitutifs de son action publique qui, puisqu'il en est le principal producteur ou ordonnateur, lui appartiennent⁶³. La correspondance est aussi

⁶⁰ Association des archivistes français *Les archives des hommes politiques contemporains*, Paris, Gallimard-Association des archivistes français, 2007.

⁶¹ Dans le début de la première séance, Pierre Joxe, l'ancien ministre de F. Mitterrand annonce que « les archives sont un peu comme la géologie : la géographie peut se contenter de regarder le paysage, mais quand on regarde le paysage, on ne voit pas tout ! Il faut connaître la géologie, le sous-sol. Les archives sont à l'histoire ce que la géologie est à la géographie ». Il s'enthousiasme pour la richesse de ces fonds qui sont à la fois composés de correspondances (amicale, amoureuse ou d'affaires) mais aussi des archives électorales, parfois partisans et même gouvernementales (attachées à un ministère, voire à la présidence de la République). Tous les témoins directs certifient avec force de conviction qu'ils ne se préoccupent des archives de leur ministériat que lorsqu'ils quittent leur fonction. P.Séguin avoue même : « J'y ai été confronté le jour de mon départ. Que devais-je laisser de ma production écrite ? Que devais-je emporter ? Pour certains documents, cela allait de soi. Les lettres officielles que j'avais reçues, les doubles de celles que j'avais rédigées [...] Je pouvais repartir avec mes notes personnelles, mes brouillons [...] Mais entre les deux, il y a une large zone d'incertitude. Une note qui m'est adressée par un directeur d'administration centrale doit rester. Mais une note –forcément plus politique et personnalisée – d'un membre de mon cabinet, que dois-je en faire⁶¹ ? » (*Les archives des hommes politiques...*, *op. cit.*, p. 34-67).

⁶² Il s'agit d'une période où la protection archivistique des papiers des ministres et des présidents n'est pas soumise à un quelconque dispositif législatif car il y a confusion évidente entre l'archive d'ordre privé et le document officiel. Philippe Sauzay, conseiller d'État, chargé par Valéry Giscard d'Estaing de collecter et trier les archives de sa présidence, montre le caractère inédit d'une telle démarche, les papiers présidentiels étant plutôt emportés et triés par des acteurs privés, comme le furent celles des présidents Auriol ou Coty ou encore par les collaborateurs du président Pompidou. Cela explique donc le vide abyssal des papiers présidentiels pour les débuts de la Troisième République. Cf. Archives nationales, série AG, papiers des chefs d'État, sous-série AG1-III^e république (1870-1940), constitué des portraits officiels, des archives de la maison civile et militaire et du service télégraphique.

⁶³ L'accès aux archives des présidents Thiers et Mac-Mahon est soumise aux mêmes règles, les papiers du premier restant plus accessibles, quoique dispersés entre plusieurs institutions, que les secondes qui restent soumises à la seule volonté des ayant-droits. Cf. Cornu (M.) « Les fonds d'archives des hommes politiques en France. Le droit au défi de la pratique », in : *Les archives des hommes politiques...*, *op. cit.*, p. 55-71. La directrice du Centre d'études sur la coopération juridique internationale rappelle les modalités de la loi de 1979 qui affirme le caractère public des archives produites pendant l'exercice d'un mandat ou d'une fonction. Par contre, les papiers produits par acte de militantisme ou associatif appartiennent à la sphère privée. Depuis les années 1970, la Fondation nationale des sciences politiques assure, lorsque cela est possible, la collecte des archives des hommes politiques ou de partis politiques afin de mettre à disposition des chercheurs un maximum de sources privées pour l'étude d'hommes publics. Elle constate que la tendance est une approche privative des archives publiques malgré la mise en place de protocole de remise d'archives publiques contenues dans des fonds privés (Cornu M., in : *Les archives des hommes politiques...*, *op. cit.*, p. 57-63).

considérée comme strictement privée, parfois avec un tel caractère confidentiel, qu'on n'envisage pas un instant de la livrer à la consultation du public. C'est d'ailleurs un des écueils auxquels le chercheur se heurte dans sa prospection initiale : découvrir des inédits, des secrets de famille, des sentiments livrés au détour de quelques phrases qui laissent entrevoir l'intime pensée de son producteur sont des craintes que les ayant-droits décident ou non d'assumer. Pour ceux qui se sentent dépositaires de cet héritage familial et de toutes les relations affectives liées au souvenir du personnage public, avec une certaine impudeur, ouvrir ses archives revient à livrer ces parts de l'intime à un étranger⁶⁴. La quête et la recherche de fonds privés relèvent aussi de cet acte qui peut être, si le chercheur n'y prend garde, être interprété comme une violence à l'égard des ayant-droits et de la mémoire de leur ancêtre dont ils ont la lourde charge de perpétuer le souvenir au sein de la famille. À l'inverse, certains, flattés que l'on veuille exhumer des papiers que l'indifférence familiale exaspère, deviennent si pressants qu'ils peuvent aussi, par leur enthousiasme non dissimulé, nuire à la qualité du tri archivistique auquel le chercheur se trouve confronté lorsqu'il découvre, pour la première fois, le fonds privé. Ainsi, une lettre au contenu compromettant parce qu'il trahit un sentiment amoureux tabou n'apporte pas nécessairement au questionnement initial de l'enquêteur une révélation aussi importante que son découvreur l'espère. Le travail remarquable que l'historien américain Robert R. Locke a réalisé au début des années 1970 sur les milieux légitimistes français, en prospectant et dépouillant une vingtaine de fonds privés n'avait pas été sans mal⁶⁵. L'auteur livre en avant-propos sa méthode et ses résultats. À partir du bottin mondain ou du *Who's who*, il a écrit de très nombreuses lettres expliquant ses intentions et sa démarche⁶⁶. Les réponses furent très variées, du refus à l'enthousiasme en passant par des réorientations lorsqu'il faisait erreur dans les méandres de la généalogie familiale. Certains représentants de ces familles se sont plaintes qu'ils ne pouvaient répondre à sa demande parce que les papiers ont été perdus quand la famille a vendu ou déménagé de la propriété ancestrale ou détruits par l'occupation allemande. Ainsi, il a réalisé une patiente collecte de manuscrits et de correspondance au prix, certes, de nombreux déplacements, ce qui lui a permis de mener à bien son travail historique. Cependant, en fin d'ouvrage, il fait l'inventaire de toutes les familles qui ont refusé de communiquer leurs fonds familiaux ; cette

⁶⁴ Parfois, ce sentiment d'intervention dans l'intime familial nécessite beaucoup de tact et de respect de la part de l'enquêteur pour ne pas voir se fermer des portes derrière lesquelles il sait qu'il y a des sources inédites à exploiter. Cela explique les refus nets, ou, parfois, lorsqu'il y a des hésitations, de la méfiance et de la suspicion. L'amiral de Gaulle n'a-t-il pas demandé aux journalistes venus filmer les appartements de ses parents de ne pas faire de scènes sur le lit conjugal, réceptacle de la plus grande intimité du grand homme ?

⁶⁵ Locke (R. R.), *French legitimists...*, *op. cit.*.

⁶⁶ Locke (R. R.), *Ibid.*, p. IX-*sqq.*

liste est presque aussi importante que celle des familles lui ayant ouvert tiroirs et placards. Le travail biographique est, par conséquent, une manière de sauver, même si l'intégralité des archives disponibles n'est pas exploitée, une part du patrimoine familial qui reste dépendant et donc fragile dans la chaîne de transmission familiale. Une solution, mais qui n'est pas toujours acceptée pour les raisons évoquées précédemment, est de les déposer dans les services publics⁶⁷.

Dans le cas des fonds privés consultés pour le présent travail biographique, il y a abondance d'archives, classées plus ou moins habilement et plus ou moins rationnellement au gré de l'histoire personnelle des papiers concernés. Les archives du ministre ont été conservées par ses nombreux descendants et notamment par les cousins Patrick Esclafer de la Rode et Hubert de Villoutreys de Brignac. Le premier avait hérité par sa mère, petite-fille de Fourtou, des papiers relatif au Seize-Mai⁶⁸ que l'érudit Gabriel Palus avait sauvé de la destruction pendant la Seconde Guerre mondiale et le second de la correspondance reçue par le ministre, tant politique que familiale. Afin de ne pas éparpiller un fond considérable, les ayant-droits, à la mort d'Hubert de Villoutreys de Brignac, décidèrent de léguer à son cousin l'ensemble des papiers ministériels. Dès son plus jeune âge, Patrick Esclafer de la Rode s'est passionné pour la carrière et le parcours de son aïeul, fascination qu'il avait lorsqu'il passait des heures à discuter avec Gabriel Palus. À la disparition de ce dernier, en 1967, il poursuit son œuvre de collecte de documents, imprimés, manuscrits intéressant la famille du ministre. Palus avait eu l'occasion de s'entretenir avec l'un des fils du ministre, Ernest Bardi de Fourtou, qui, à la fin de sa vie, lui avait confié maintes anecdotes sur son enfance et les souvenirs d'un père qu'il a connu les vingt premières années de sa vie. Soucieux de garder une trace, il relevait sur des feuillets les impressions de jeunesse d'Ernest⁶⁹. La complémentarité de ces deux sources d'archives, et leur caractère inédit justifient l'étude biographique du ministre Fourtou pendant le Seize-Mai. En outre, un précédent travail sur les conservateurs périgourdiens au début de la

⁶⁷ Cf. Cornu (M.), in : *Les archives des hommes politiques...*, *op. cit.*, p. 62-63.

⁶⁸ Ces papiers ont été classés par le service des archives départementales de la Dordogne. L'inventaire précis des quarante mètres linéaires a été placé dans la série J, entrée par voie extraordinaire de fonds privés. De plus, Patrick Esclafer de la Rode a procédé à l'élaboration d'un fichier manuscrit qui inventorie, d'une manière succincte, le contenu de chaque carton et de chaque liasse de documents. Il s'agit là d'un fonds d'une richesse exceptionnelle de plusieurs milliers de pièces qui, classées par département, comporte des documents uniques sur la gestion au quotidien de la part de l'administration préfectorale du mouvement de fonctionnaires, des mesures limitant la diffusion du colportage ou encore la correspondance manuscrite et télégraphique entre le fonctionnaire et le ministre. À de très rares exceptions, les dossiers départementaux sont complets.

⁶⁹ Patrick Esclafer de la Rode, dépositaire de ces papiers met en garde contre la véracité de certains faits livrés par le fils du ministre qui était atteint de troubles psychiques avant de mourir dans de terribles conditions en 1947.

Troisième République⁷⁰ a permis de trouver d'autres fonds privés de contemporains de l'ancien maire de Ribérac. Ainsi, une abondante documentation a été laissée à la consultation pour aborder les activités des frères de Bosredon, Philippe, ancien conseiller d'État et Alexandre, député puis sénateur bonapartiste de la Dordogne⁷¹. D'autres fonds d'anciens parlementaires périgourdins ont pu être accessibles⁷² : ceux du bonapartiste O. Taillefer à Cénac (canton de Domme), du légitimiste M. Delpit à Bouniagues (canton d'Issigeac)⁷³, et dans une moindre mesure, celles de Philippe Daussel à Puyrobert (canton de Montignac)⁷⁴, Sarlande⁷⁵, et Magne-Thirion-Montauban⁷⁶. Ces fonds privés périgourdins sont en complémentarité avec d'autres sources déposées dans les collections départementales et nationales. Par exemple, il a été possible de consulter le très riche fonds du baron de Mackau⁷⁷, aux archives nationales⁷⁸. Contrairement aux difficultés rencontrées par certains biographes, l'étude scientifique d'Oscar Bardi de Fourtou est conditionnée par l'abondance de sources originales et provenant de fonds privés qui peuvent nuire à la synthèse, tant les découvertes archivistiques concernant un personnage qui a beaucoup écrit sont importantes. Le présent travail a tenu compte de cette contrainte à laquelle se trouve confronté, au début de ses recherches, tout biographe.

Cette surabondance ne doit cependant pas, comme le remarque François Dosse, faire écran à l'importance du personnage. Fourtou, même s'il a joué un rôle fondamental dans la crise du Seize-Mai et même dans les premières années de la Troisième République, reste un

⁷⁰ Truel (T.), *Contribution à l'histoire des conservateurs...*, *op. cit.*

⁷¹ Féréu d'histoire et d'archives, Philippe, à la fin de sa vie, a classé, sous forme de volumes, toute la correspondance émanant de leur mère, de leur famille, jusqu'à celle échangée avec son frère Alexandre ainsi que la correspondance politique, intellectuelle et culturelle de l'ancien conseiller d'État. La consultation de cette documentation est facilitée par la création d'un index à la fin de chaque année inventoriée. Grâce à B. Lachaise qui a travaillé, il y a une vingtaine d'années sur les parlementaires périgourdins, il a été possible d'utiliser la correspondance d'Alexandre à Philippe, offrant l'opportunité de reconstituer un échange épistolaire presque complet des années 1880 à 1889.

⁷² Il existe aussi un fonds privé Lanauve, député de Ribérac en 1881, puis opposant républicain à Fourtou lors de la crise boulangiste mais il n'a pu être consulté.

⁷³ Pour ces deux derniers fonds, le fait qu'ils soient restés dans la même demeure que celle que le parlementaire a connue offre à leur étude un intérêt certain.

⁷⁴ Le fonds est pauvre parce que le château de Puyrobert, après la mort du sénateur a été vendu et les papiers dispersés. La famille de Montardy, descendante de Daussel ne possède, au final qu'une seule valise de papiers familiaux et quelques diplômes de l'élu ainsi qu'une correspondance du futur sénateur de la Dordogne lors de l'arrivée en Périgord de réfugiés espagnols dans les années 1840.

⁷⁵ Les archives ayant trait au député de Nontron ont été rassemblées aux archives départementales de la Dordogne, dans la série J, sous les côtes J 1914 et 1 J 2098.

⁷⁶ La plupart de la correspondance de l'ancien ministre de Napoléon III ainsi que celle de son fils, Alfred, ami intime d'Oscar Bardi de Fourtou est conservée dans le château de Montaigne, propriété actuelle des Mahler-Besse. Il n'a pas été possible d'aller, pour plusieurs raisons, consulter ces papiers, mais des photocopies de lettres de Fourtou, de son oncle François ont été données à Patrick Esclafer de la Rode qui nous a permis de les consulter pour la réalisation de ce travail biographique. Le dossier comporte environ une dizaine de lettres.

⁷⁷ Cf. Phélippeau (É.), *L'invention de l'homme moderne. Mackau, l'Orne et la République, Socio-histoire*, Paris, Belin, 2002.

⁷⁸ AN. AP 156/1. Dossier Dordogne. Sur l'ensemble des fonds consultés, cf. *infra* « Sources et imprimés ».

personnage de second plan qui n'est pas passé à la postérité dans le panthéon des grands hommes, à l'instar d'un Gambetta ou d'un Thiers. N. Bayon le fait remarquer à propos d'Eugène Spuller⁷⁹. Fourtou n'est donc pas un héros au parcours extraordinaire, « hors du commun », un génie de la politique conservatrice ; il a plutôt la posture de l'anti-héros, du méchant qui n'a pas œuvré pour l'intérêt général, encore moins pour les progrès de la démocratie en France. À ce titre – et la partie consacrée au Seize-Mai est là pour souligner –, son rôle particulier dans une crise complexe, dans un climat passionnel, la biographie scientifique d'Oscar Bardi de Fourtou doit tenir compte de ce que la postérité a pensé de cet homme mais ne doit pas non plus devenir une réhabilitation d'un oublié de l'histoire politique contemporaine. Débarrassé de tout *a priori* négatif ou positif, le parcours du ministre de l'Intérieur est décrit et analysé à l'aune de la crise du Seize-Mai 1877, moment fondamental dans sa vie publique puisqu'il signe une rupture entre un avant et un après, transformant le personnage dans ses convictions politiques et dans ses rapports à la République. C'est tout ce qu'il faut lire dans le titre choisi dans le présent travail biographique : un ministre qui sert des intérêts partisans contre ceux du régime pour lequel il devrait œuvrer. Il faut donc analyser trois moments fondateurs de la carrière politique de Fourtou : la formation et les débuts d'une carrière politique fulgurante, prometteuse tant le jeune député de Ribérac suscite l'admiration de ses contemporains par ses qualités d'homme de dossiers et d'orateur (1^e partie) ; l'action du ministre de l'Intérieur dans la crise du Seize-Mai, de ses décisions à son influence politique dans ce moment particulier de la vie politique française (2^e partie) et l'après-crise qui voue l'ancien ministre aux gémonies, malgré ses tentatives pour revenir sur le devant de la scène (3^e partie). Sans déterminisme aucun, ni prédestination manifeste, cette étude biographique scientifique d'Oscar Bardi de Fourtou cherche à analyser les raisons profondes qui conduisent un jeune avocat périgourdin à devenir l'un des représentants de la droite conservatrice, incarnant une forme de l'exercice autoritaire du pouvoir et devenant le ministre du Seize-Mai 1877.

⁷⁹ Bayon (N.), *Eugène Spuller...*, *op. cit.*, p. 16-18.

PARTIE 1 De Ribérac à Paris, des années de formation à la consécration ministérielle

La première partie de la vie publique d'Oscar Bardi de Fourtou est la plus longue dans le temps puisqu'elle court de sa naissance en 1836 jusqu'à l'accession au pouvoir et l'occupation de différents ministères au début des années 1870, soit quarante ans d'une existence vouée aux études, à la chasse et à l'étude du droit mais aussi aux premières ambitions politiques et un désir très grand de servir ses concitoyens. L'élection à la députation est déterminante puisqu'elle projette le jeune avocat de Ribérac dans les sphères du pouvoir parisien, offrant une nouvelle vie au provincial périgourdin.

Chapitre 1 Le berceau ribéracois, terre des premières ambitions politiques

Oscar François Marie Bardi de Fourtou est né le 3 janvier 1836 à Ribérac dans l'immeuble de la rue de l'Hôtel-de-Ville portant le numéro 4. Il est le second d'une petite fratrie composée uniquement de son frère, Léonce de cinq ans son aîné. Pourtant, en 1833, un autre frère, Albert était né mais n'avait pas survécu à une très forte fièvre, juste avant d'avoir deux ans. Cet épisode familial dramatique, qui a bouleversé ses parents, Adrien Fourtou et Irma Desbordes, conditionne très largement les rapports familiaux et Oscar grandit dans une ambiance chaleureuse mais aussi très protectrice. Sa mère, débordante d'amour pour ses deux garçons, offre au futur ministre un cadre affectif qui le marque tout au long de sa vie¹. Les valeurs qui sont inculquées à Oscar et à Léonce doivent les guider dans leur vie d'homme et leur donner toutes les chances de réussir ce qu'ils entreprennent. Adrien, fort occupé à son cabinet, prend le temps de les expliquer, les développer pour que ses fils puissent bien intégrer la philosophie de vie qu'il compte bien leur léguer. Ainsi, le futur ministre vit une enfance heureuse, entourée des siens mais déjà déterminé à faire de sa vie quelque chose de grand,

¹ Irma Desbordes vit suffisamment longtemps (79 ans) pour rappeler au ministre combien l'enfant qu'il était avait été choyé (trop ?) par une mère (trop ?) aimante.

d'important. Son ambition n'a pas de commune mesure dans le milieu familial, face aux hésitations fraternelles et aux attentes parentales. Oscar est le fils qui veut réussir le mieux son existence : par un caractère bien trempé, se donne les moyens de parvenir à ses fins.

Il y a très peu de sources concernant la prime jeunesse d'Oscar mais quelques éléments peuvent être relevés grâce au livre-journal que son père Adrien tient tous les jours entre 1833 et 1860. Ce document nous permet de lire : « Le 6 février 1836, j'ai arrêté pour nourrice d'Oscar Nanette, femme de Louis Charles, tailleur, au village de chef Laudit, commune d'Allemans. L'allaitement a commencé ce jour. Nous lui donnerons 7 francs par mois, 12 francs pour l'épingle, 7 francs pour le savon et une pinte d'huile. Nous ajouterons, à la fin, un mouchoir si nous sommes satisfaits. La nourrice devra tous les mois nous porter voir l'enfant : s'il est malade, elle s'engage à venir passer à la maison le temps nécessaire à son rétablissement. Nous aurons la faculté de résoudre le marché dans le délai de quinze jours, mais sous la condition, dans le cas où il n'y aurait aucune raison légitime pour cette résolution de procurer à la nourrice un autre enfant. Nous lui donnerons pour le temps de l'allaitement ce qui nous conviendra. » Mais la nourrice ne semble pas convenir aux parents et, trois jours plus tard, Adrien ajoute : « Le 9 février 1836, résilié le marché ci-dessus et donné à Nanette 8 francs pour trois jours d'allaitement. Ce même jour, fait marché avec la nommée Mion, métayère au Prunis, commune de Ribérac pour nourrir Oscar. Nous lui donnerons 8 francs par mois à compter de ce jour. » Si l'on tient compte de la comptabilité qui suit, Mion est la nourrice d'Oscar jusqu'en décembre 1837². Adrien décide d'augmenter la nourrice à partir de mars 1837 car elle vient chez eux allaiter Oscar : « Il y a eu augmentation de 2 francs sur le prix mensuel à raison de ce que la nourrice est venue allaiter l'enfant à la maison³ ». Quelque temps auparavant, Adrien emploie une bonne exclusivement dédiée au service d'Oscar⁴. De même, les premiers rudiments de la connaissance humaine, lire, compter, écrire, ont dû être assurés par un précepteur dont on ignore le nom en ce qui concerne Oscar. Par contre, Adrien mentionne bien le nom du premier précepteur de Léonce, M. Bagard : « Le 12 juin 1837, M. Bagard a commencé à donner des leçons d'écriture à Léonce pour 4 francs par mois ». Ainsi, pendant qu'Oscar tète sa nourrice et se fait servir par Mion, son frère commence les travaux d'écriture. Les Fourtou entretiennent aussi une domesticité importante mais très

² Mion est le surnom donné à Anne Pichardie que les Fourtou avaient déjà employée en 1832 après deux mois de service dans la maison. Livre-journal d'Adrien.

³ Malgré la comptabilité précédente, Adrien note un peu plus loin : « Le 14 juin 1837, payé à la Mion 5 francs pour salaire jusqu'au 18 du courant, jour où elle doit cesser l'allaitement d'Oscar ».

⁴ Adrien écrit : « Le 9 juillet 1837, est entrée à notre service comme bonne d'Oscar, la nommée Faurille, nièce de la Marion, servante de mon oncle l'abbé, pour 24 francs par an. »

fluctuante⁵ : dix-huit⁶ femmes ou jeunes femmes⁷ sont employées entre 1830 et 1839 et neuf hommes dont un régisseur à Gurat, Fénelon, qui reste à leur service jusqu'en avril 1859. Il y a pourtant une servante qui reste très longtemps auprès des Fourtou puisqu'elle est employée le 4 juillet 1839 et travaille toujours pour eux en 1860. Adrien écrit dans son livre-journal : « Cécile, fille naturelle, ancienne servante Chez M. Bethène, notaire à Mussidan est entrée à notre service le 4 juillet 1839 à raison de 100 francs par an plus la chaise à l'église. » Il ne fait pas de doute que les garçons Fourtou ont gardé le souvenir de cette servante en particulier, car elle vit avec leurs parents et, comme cela a été précisé par Adrien, elle les accompagne à la messe et aux offices. Au total, et même si la tenue du livre-journal d'Adrien a été rigoureuse, il y a en permanence, chez les Fourtou, au moins trois femmes et un homme⁸, uniquement pour le service de la maison. Enfin, les salaires varient selon les époques et le sexe puisque, d'une manière générale, les hommes gagnent plus que leurs collègues féminines⁹. C'est donc dans une maison familiale où la domesticité est importante, fluctuante, que l'enfant grandit auprès de ses parents et de son frère aîné, Léonce.

⁵ Voir tableau récapitulatif en annexes, p. 708.

⁶ La Mion qui a été au service des Fourtou en 1832 est l'éphémère nourrice d'Oscar mais elle n'a été qu'une seule fois comptabilisée. La seconde nourrice n'a pas été comptée dans ce nombre parce qu'elle remplit une fonction particulière et déterminée au sein de la famille.

⁷ La plupart d'entre elles, comme il était d'usage, arrêtent de travailler pour se marier.

⁸ Fénelon, en tant que régisseur de Gurat, n'est pas comptabilisé dans cette statistique.

⁹ Seule Anne Dumontheil, parce qu'elle est cuisinière, gagne plus que les autres.

I- La notabilité en héritage

Oscar Bardi de Fourtou est issu d'une famille bourgeoise du Ribéracois et de l'Angoumois qui est installée dans la vie publique depuis le XVII^e siècle. L'exercice de leur profession, la renommée qu'ils acquièrent dans les différentes fonctions qu'ils occupent confèrent au nom de Fourtou un respect et une reconnaissance sociale certains.

A- Les Bardy-Fourtou et la vie publique

L'ambition et l'engagement, chez les Fourtou, ne sont pas de vains mots, prompts seulement à rassurer des parents toujours soucieux d'assurer le meilleur avenir à leur progéniture. En effet, de nombreux membres ont cherché à faire partie de la cité, par leurs activités professionnelles (une famille d'hommes de loi et d'avocats), mais aussi lorsque les événements ou les circonstances se présentent, en servant leurs concitoyens. Quelques-uns, à différentes époques, ont l'occasion de devenir conseiller municipal et même premier édile de la cité natale : Ribérac. D'autres, par ambition personnelle aussi, tentent le conseil général mais aucun ne parvient à devenir parlementaire¹⁰. Seul, Oscar parvient à ce niveau de renommée nationale jusqu'à ce que les portes du gouvernement s'ouvrent à lui, alors qu'il n'a pas encore quarante ans.

1. Les origines familiales

Le nom de Fourtou¹¹ est très répandu dès le XVII^e siècle et rend difficile la recherche généalogique ; la branche du ministre traverse les aléas de l'histoire avec une continuité

¹⁰ Celui qui a le plus caressé ce projet est son oncle François de Fourtou qui échoue plusieurs fois à la députation sous la monarchie de Juillet. Cf. *infra*.

¹¹ La dénomination de la famille a varié dans le temps. Si au XVII^e siècle, ce sont les Bardy, l'adjonction du nom de « Fourtou » est celui d'une terre qui est possession de la famille depuis la fin du Grand Siècle. Ce n'est qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle que les deux noms sont attachés pour ne laisser bien souvent, à l'époque révolutionnaire, que le nom « Fourtou » comme désignation principale de la famille. La particule « de », sans que cela soit une marque de noblesse, apparaît juste avant 1789 mais le danger de les confondre avec l'aristocratie locale élide souvent cet appendice. C'est Oscar qui fait placer, par décision du tribunal de Ribérac en 1860 le « de » et la famille se fait alors appeler « Bardi de Fourtou ». Cependant, il ne fait qu'officialiser l'usage du nom composé que son père, son oncle et même son grand-père avaient pris l'habitude de faire figurer sur tous les documents officiels et leurs correspondances.

dynastique qui lui permet de perdurer au-delà des alliances et des malheurs qui la frappent. L'épisode révolutionnaire reste, de tous, à plusieurs titres, le plus marquant.

1-a. Une famille installée dans le Ribéracois depuis le XVII^e siècle

La généalogie familiale n'est pas totalement aboutie en ce qui concerne ses origines les plus lointaines. Les sources disponibles offrent des renseignements contradictoires et difficilement vérifiables. Longtemps, il a été considéré que la famille ne serait pas originaire de France mais plutôt d'Italie. Les Bardy-Fourtou descendraient des Bardi-Perruchi qui étaient d'importants banquiers de Florence aux XIV^e et XV^e siècle¹². Selon Gabriel Palus, la banque Perucchi aurait eu la mauvaise idée de prêter de l'argent au souverain d'Angleterre qui ne remboursât jamais sa dette¹³. Cette faillite familiale aurait poussé une partie à migrer en direction du royaume de France et à s'installer dans le comté de Toulouse. Ils se seraient installés alors à Fourtou, petit village de la région toulousaine et auraient pris la particule accordée par le roi de France.

Cependant, les généalogistes de la fin du XIX^e siècle ne relient pas cette famille à la branche toulousaine¹⁴. Ainsi, dans la généalogie périgourdine, ils ont trouvé un René Bardy, sieur de Fourtou, procureur au parlement de Guienne et marié à mademoiselle Faure. Il aurait été

¹² Ces renseignements ont été extraits de notes provenant de Gabriel Palus, archiviste et érudit local qui, en 1941-1944 était en contact avec Ernest Bardi de Fourtou, l'un des fils du ministre, et a collecté un nombre important de documents et d'informations qui sont toujours conservés dans les archives de la famille Fourtou par Patrick Esclafer de la Rode (château de Monclar, Dordogne). Les informations sur les plus lointaines origines ne sont pas très précises puisque Gabriel Palus ne mentionne pas de dates ou de lieux précis.

¹³ Il existe, en effet, une charte qui reconnaît la créance du souverain à l'égard de la famille Bardi-Perucchi, sans que les spécialistes puissent dater exactement le document, proposant une période entre 1370 et 1390 : « The merchants request that they be granted the king's charter so that they are able to implead, demand and recover in the Exchequer debts due to the company with damages in the manner granted to the Bardi. They also request that if anyone be bound to any merchant of the company that then any other merchant of the company be able to recover the same in the absence of the merchant or after his death as any merchant can be held to answer for any debt of any merchant of the company. » (source : <http://discovery.nationalarchives.gov.uk/SearchUI/details/C9335144?descriptiontype=Full&ref=SC+8/232/11585>, consulté le 19 juin 2013). Il y a de très nombreuses autres références de documents (chartes, pétitions) concernant les deux occurrences « Bardi » et « Perucchi » (orthographié « Peruzzi »). Tous sont datés du XIV^e siècle.

¹⁴ François Joseph André Borel d'Hauterive, dans la notice qu'il consacre aux Bardi de Fourtou, fait de ceux du Périgord des descendants de ceux de Toulouse. Ainsi, on peut lire : « Jacques Bardy, conseiller au parlement de Toulouse de 1738 à 1767, fut remplacé dans son office par son fils, Jean-Jacques-Catherine-Gaston Bardy, qui était encore en charge à la Révolution. Gaston de Bardy, siégeait aux assemblées électorales de la noblesse de Toulouse en 1789. » mais l'auteur se ravise en 1891 à propos de cette filiation toulousaine. Cf. Borel d'Hauterive André-François-Joseph, *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines d'Europe*, 1873 et 1891, p. 447 (1873) et p. 345 (1891). Gustave Chaix d'Est-Ange (*Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Évreux, C. Herissey éditeur, 1904, p. 324) confirme cette non-filiation : « C'est par erreur que des généalogistes contemporains ont voulu la rattacher à une famille de Bardy, aujourd'hui éteinte, qui fut anoblie au XVIII^e siècle par des charges du Parlement de Toulouse et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville ».

convoqué pour le ban et l'arrière-ban du Périgord pour Ribérac¹⁵. Une recherche périgourdine permet de retrouver les traces des Bardy de Fourtou jusqu'au début du XVII^e siècle¹⁶. La famille, d'abord originaire de Celles, s'installe dans les paroisses alentour comme à Chapdeuil et surtout Montagrier vers la fin du siècle¹⁷. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'une partie d'entre elle, celle du ministre, s'installe à Ribérac.

Y est attestée la présence de Fourtou auquel n'est pas toujours attaché, dans les actes de baptême, de mariage ou de sépulture le nom de Bardy¹⁸. Les recherches généalogiques ont conduit, cependant, sans en confirmer l'exacte filiation avec le ministre, l'existence de Fourtou à Celles qui sont assesseurs ou notaires royaux¹⁹. Les liens familiaux avec la famille paternelle d'Oscar sont beaucoup plus assurés à partir de Léonard et Hélie de Fourtou à la fin du XVII^e siècle²⁰. Le premier est le père de René²¹ et le second doit être son oncle²². Né le

¹⁵ Chaix d'Est-Ange (G.), *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Évreux, impr. de C. Hérissey, 1903-1929. p. 324.

¹⁶ Ont été consultés les registres d'état civil ainsi que les tables décennales des communes de Celles, Ribérac, Montagrier et Chapdeuil aux archives départementales de la Dordogne (désormais ADD) : les baptêmes, mariages et sépultures (désormais BMS) de Celles, 5 Mi 22505-001 (1647-1668), 5 Mi 22505-001 (1668-1680), 5 Mi 22505-002 (1681-1725), 5 Mi 506-001 (1726-1780), 5 Mi 501-003 (1737-1789), 5 Mi 22501-002 (1781-1792), Chapdeuil, 5 Mi 23004-001 (1687-1792) ; Montagrier 5 Mi 23004-001 (1667-1792), 5 Mi 23001-001 (1668-1673) et 5 E 282/2, 5 E 281/3, ainsi que l'état-civil de Ribérac 5 Mi 20906-015 (décès 1854), 5 Mi 20906-039 (décès 1862), 5 Mi 20907-042 (décès 1879) ainsi que *La Saga Dereix*, un volume de plus de neuf cents pages où sont présentés tous les membres et les familles alliées. Regnauld de la Soudière F., Dereix de Laplane T., Le Bescond de Coatpont E. et Esclafer de la Rode P., *Saga Dereix*, autoédition, 2004. C'est un précieux recueil pour la plupart des éléments biographiques des grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines du côté paternel, issus le plus souvent d'archives familiales.

¹⁷ L'étude familiale porte sur le dépouillement des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Celles de 1647 à 1792, de Chapdeuil de 1687 à 1751 et de Montagrier de 1667 à 1789. Il s'agit là de l'ascendance authentifiée du ministre et non d'une généalogie exhaustive de la famille Bardy de Fourtou. En effet, d'autres paroisses attestent de la présence de cette famille comme celle de Saint-Just dans les années 1610 (acte de baptême de Jehanne Bardy, fille de Pierre et de Marion Bouchotte, parrain : Martial Bardy et marraine : Catherine Bardy).

¹⁸ Inversement, il est aussi fréquent de trouver le nom de Bardy sans qu'il soit attaché à Fourtou ; seule la filiation permet de confirmer ou d'infirmer s'il s'agit bien d'un membre de la famille du ministre. Cette descendance n'est pas toujours aisée à confirmer car les sources manquent. Par exemple, les registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Celles n'ont pas été conservés avant 1647.

¹⁹ Au moins deux actes nous renseignent sur la profession des Fourtou à Celles comme celui du mariage d'Antoine de Fourtou, notaire royal, fils de Guilhem Fourtou, assesseur royal et de Catherine Blanchardie, du village de Blanchardie, et d'Antoinette Varrailon, fille de feu Hellies Varrailon et de Jeanne Valeti le 16 septembre 1664 (ADD, 5Mi 22505-001, BMS Celles), et celui du 15 septembre 1662 : « Jay donné à M. le curé de Cercles attestation des trois publications des bans du futur mariage d'entre Jehan Bardy greffier de la juridiction de St Just, fils légitime de feu François Bardy homme de lois et de Catherine Labasterie d'une part et de Françoise Chignat, fille légitime de Jehan Chignat et de Catherine Petit St Foy de quoi jay signé » et celui du 3 septembre précédant : « Jay administré les sacrements du mariage selon toutes les formes en tel cas requises François et Jehan Bardy, fils légitimes de François et de Catherine de Nouailly habitans du bourg du Vieux Mardeuil d'une part et de Mardo et Thonio sœurs filles légitimes de Thoni Feyte et de Jehanne Simonet habitans le village de Rigouin ce troisième septantbre 1662. », *Ibid.*

²⁰ Cf. aussi l'arbre généalogique de la famille paternelle du ministre en annexe, p. 710-715.

²¹ On retrouve pour René un autre prénom Raymond et il ne peut s'agir d'une erreur car il est marié à la même femme. Ainsi, l'existence de René de Fourtou, évoquée par les généalogistes du XIX^e siècle, est confirmée par les sources disponibles.

²² Sans que les registres paroissiaux de Celles puissent le confirmer.

21 décembre 1677 à Celles, René épouse le 7 octobre 1698 dans sa paroisse natale, Marie Faure. Il devient ainsi le gendre du procureur du Roi au parlement de Bordeaux, Faure. Son oncle, Hélié, notaire à Celles, a occupé aussi cette charge.

Joseph, le fils de René, né le 11 juin 1711 à Montagrier, est le bi-aïeul du ministre. Il épouse Marie Chabaneix le 11 février 1736, sœur de Guillaume, seigneur de Chambon, conseiller du Roi et assesseur civil et militaire, sénéchal de pénitencier²³. Le couple a eu trois enfants, une fille et deux garçons : Marie²⁴, Barthélémy²⁵ et François.

1-b. Les Fourtou dans la tourmente de la Révolution française

Cette génération des Fourtou traverse assez difficilement la période révolutionnaire puisque une partie d'entre eux émigre, poursuivant le combat dans les rangs de la Contre-Révolution et d'autres font l'objet d'une surveillance accrue car ils sont suspectés d'entretenir des liens et de renseigner les émigrés à l'étranger.

L'épisode révolutionnaire est un engagement dans la résistance à l'oppression républicaine pour la famille Fourtou mais une généralisation excessive ne doit pas être faite, chaque membre réagissant et agissant différemment selon sa conscience et sa capacité à s'engager activement dans la lutte ou à laisser passer l'orage en espérant des jours meilleurs. Selon les principes édictés dès le début de l'épisode révolutionnaire²⁶, les Fourtou ne devraient pas avoir trop de difficultés à passer d'une société d'Ancien Régime à une communauté où les droits de la bourgeoisie sont maintenus et renforcés²⁷. Pourtant, certains ne suivent pas cet élan révolutionnaire d'autant qu'il les heurte dans leur âme et conscience.

1b-1. Les ecclésiastiques et les militaires : entre émigration et exil intérieur

Ce n'est donc pas un hasard si ce sont les ecclésiastiques de la famille qui se sont le plus précocement et le plus radicalement rebellés contre l'autorité révolutionnaire. Le premier à

²³ ADD. BMS de Celles, 7 février 1737. Guillaume Chabaneix est le parrain de la fille, Marie, de Joseph..

²⁴ Marie-Magdelaine naît le 12 janvier 1742 à Celles et décède à Périgueux le 8 octobre 1818. Elle est la supérieure des sœurs de la Visitation à Périgueux de 1779 à 1785. Elle est aussi conseillère auprès de la mère supérieure du couvent en 1789. Cf. Condaminas C., *La Visitation à Périgueux avant 1789. Étude historique*, Périgueux, Cassard frères, 1891, p. 80, cité par M. Hardy, *BSHAP*, t. XVIII, 1891, p. 471.

²⁵ Cf. Penaud (G.), *Dictionnaire biographique du Périgord*, Périgueux, Fanlac, 1999, p. 74.

²⁶ Il est fait allusion aux premiers mois de 1789 qui témoignent de la volonté des révolutionnaires de saper les bases de l'Ancien régime en abolissant les privilèges (nuit du 4 août) et déclarant l'égalité de tous les hommes par naissance (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789).

²⁷ Il s'agit pour des possédants et des hommes de lois comme les Fourtou de voir garantir la propriété privée, fondement de leurs fortunes depuis des décennies.

refuser ce nouvel ordre des choses est le frère de François Fourtou, Barthélémy²⁸. Né le 7 décembre 1739 à Celles, il embrasse la carrière ecclésiastique très jeune et est ordonné prêtre le 21 octobre 1761. Vicaire à Baussac en 1765, il devient curé de Douzillac en 1771. Réfractaire au serment de fidélité à la constitution, il émigre pour l'Espagne *via* Bordeaux ou Bayonne. La date exacte n'est pas connue mais il serait parti dès début 1791²⁹ et remplacé par le curé Jean-Philippe Grandjean, assermenté depuis novembre 1790, originaire de Moselle. En 1794 et 1796, il est signalé à Orense, en Galicie. Vers 1800, il est rentré à Douzillac et adhère au concordat en 1802. Il demeure curé de cette paroisse jusqu'en 1806 puis devient curé de Ribérac jusqu'en 1820, date de sa démission pour des raisons de santé. En 1822, M^{gr} Lacombe lui propose d'être chanoine titulaire d'Angoulême ; il refuse, acceptant, en revanche, la proposition de Mgr de Lostanges en février 1823, d'entrer au chapitre de Périgueux, avant d'en devenir le doyen puis vicaire général de l'évêque.

Le second prêtre est son neveu, Guillaume, fils de son frère François, mais il ne partage pas tout à fait le même sort que son oncle. En effet, s'il est réfractaire à la constitution civile du clergé, il ne quitte pas la région et demeure pendant toute la durée de l'épisode révolutionnaire en Dordogne. Il est né le 12 septembre 1768 à Celles. Entré dans les ordres en tant que clerc tonsuré en 1789, il n'est pas rapidement ordonné prêtre et traverse toute la période révolutionnaire sans l'être. Il doit attendre 1816 pour obtenir l'ordination. Il habite avec ses parents lorsqu'éclate la Révolution et ne peut se résoudre à prêter serment à la constitution, ce qui fait de lui le second réfractaire de la famille Fourtou. Victime comme de nombreux coreligionnaires des mesures prises sous la Terreur, il est arrêté le 13 avril 1793 et connaît pendant plusieurs mois une détention assez rude et sans indulgence³⁰. En 1808, il est ordonné sous-diacre par Mgr Lacombe et devient curé de la paroisse de Villeteureix avant de devenir celui de Celles de 1824 à 1830. Il prend sa retraite en 1830 avec le titre de chanoine honoraire. Il meurt le 31 mai 1844, à l'âge de 75 ans à Ribérac. S'il a du mal à commencer sa carrière pastorale, il reçoit, à la fin de sa vie, les honneurs et la reconnaissance de ses pairs.

Ainsi, sur les deux ecclésiastiques, un seul commet l'irréparable et son départ jette l'opprobre sur toute la famille. Mais il n'est pas le seul : d'autres enfants de François et Françoise

²⁸ Cf. la généalogie, annexe, p. 710-715.

²⁹ ADD. 5 Mi 25005-2202. Dans le registre paroissial de Douzillac, il signe son dernier acte le 11 novembre 1791 puis c'est son vicaire qui authentifie les actes jusqu'à la fin décembre 1791 et Grandjean valide les premiers actes de 1792.

³⁰ Les sources disponibles attestent qu'il est retenu prisonnier dans la maison de l'ancien curé Desgranges, au début avec son père, François mais l'état de santé de ce dernier ne l'autorise pas à rester dans ces conditions si dures, si bien que le jeune vicaire se trouve être le seul membre de la famille Fourtou à être arrêté et jeté en prison pendant une assez longue période. Sans avoir de certitude car les sources sont très lacunaires, il semblerait qu'il fût libéré au printemps 1794.

Richard, embrassent la carrière militaire par goût de l'aventure, de l'exotisme mais aussi avec une certaine fierté d'aller défendre le pays contre ces « dangereux révolutionnaires ». Ainsi, deux garçons ont servi la cause royaliste. Il s'agit de Guillaume et de Jean-Baptiste³¹.

Guillaume³² dit Joseph Bardy-Fourtou (1772-1853)³³ quitte Celles le 17 janvier 1792³⁴, à l'âge de dix-neuf. Émigré, il participe à la campagne de 1792 en tant que sergent dans le régiment de Castries et à l'expédition de Quiberon en 1795. L'année suivante, il est sous-lieutenant dans la compagnie de Maillard et sert ainsi dans le régiment de Bourbon³⁵. Il participe à l'expédition de Quiberon. En 1798, il est étudiant en médecine à l'université de Göttingen puis de Berlin. Il revient à Ribérac en 1802, après avoir été amnistié³⁶. De retour de ses campagnes militaires, il épouse sa cousine Françoise Brachet-Labouitière (1774-1830), le 19 brumaire an XI³⁷ et s'installe comme médecin à Saint-Apre. Parallèlement, il poursuit sa carrière militaire puisqu'il est lieutenant puis capitaine de gendarmerie³⁸. Il est père de deux filles, Marie Félicie, née le 9 germinal an XIII et Marguerite, le 9 juin 1807³⁹. Son aînée se marie à Charles-François Jamain, notaire⁴⁰ et sa cadette, le 9 juin 1831, à Émilien Lacaud, aussi notaire. En 1815, il est nommé maire de Mussidan, fonction qu'il occupe jusqu'à sa nomination comme lieutenant de gendarmerie royale à Oloron, puis à Libourne en 1817 et Gourdon en 1822⁴¹. En 1832, il s'installe définitivement à Saint-Apre comme médecin et lutte contre les fléaux que sont le choléra, la suette et diverses fièvres qui sévissent dans la région. Il se remarie en 1835 avec Sicarie Montozon, âgée seulement de 24 ans⁴². Il s'éteint à Saint-Apre le 6 décembre 1853⁴³.

³¹ cf. généalogie, annexes, p. 710-715.

³² Un portrait de Guillaume est conservé à La Jalerie et reproduit dans l'ouvrage de Monts des Savasses (G.), *Histoire du Repaire noble de la Jalerie, Vanxains*, édité à compte d'auteur, 1995, p. 185.

³³ On trouve aussi le prénom Joseph, mentionné in : Penaud (G.), *op. cit.*, p. 74. Joseph-Guillaume a laissé une série de papiers qui sont conservés aux ADD : 2 E 80. On y trouve des documents familiaux (état-civil, testament, successions) ainsi que ses titres médicaux mais surtout une correspondance en français et en allemand (1801-1830).

³⁴ Cf. Monts des Savasses (G.), *op. cit.*, p. 180.

³⁵ Le régiment de Bourbon est créé à la suite de la dissolution du régiment de la Reine et de la fusion du bataillon de la Frontière et la légion royale des Pyrénées.

³⁶ Le même jour que son frère, Jean-Baptiste. Cf. Monts de Savasse G., *op. cit.*, p. 185.

³⁷ ADD. TD 44, registre de l'état-civil de Saint-Apre.

³⁸ Selon un acte notarié de 1830, il est lieutenant de gendarmerie en poste à Gourdon. Absent à la signature de l'acte, il se fait représenter par son frère, Jacques-Barthélémy, grand-père du ministre (ADD, 2 E 80).

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ ADD. 2 E 80. Acte notarié de 1840.

⁴¹ Le 26 avril 1821, il est promu chevalier de l'ordre de saint Louis.

⁴² Contrat de mariage établi chez maître Fargeot à Tocane le 7 juillet 1835. Cf. Monts de Savasse G., *op. cit.*, p. 185.

⁴³ ADD. TD 45.

Son jeune frère, Jean-Baptiste (1777-1862)⁴⁴ le suit, il n'a pas encore quinze ans ! Il rejoint en 1793 l'armée du prince de Condé. En 1798, il est en Bavière à Ratisbonne⁴⁵. Le 13 août 1800, il est grièvement blessé lors de la bataille de Kambach et en mars 1801, il est attaché au dépôt pour se remettre de sa blessure. Par le sénatus-consulte du 26 avril 1802, il est amnistié et peut rentrer chez lui. Il reçoit en 1814 la fleur de lys et est promu à la fin de sa carrière, le 27 juillet 1814, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis⁴⁶. Le même jour, il est promu capitaine d'infanterie⁴⁷. Il épouse Valérie Dusolier en décembre 1810⁴⁸ et ont eu trois filles qui ont survécu : l'aînée, Jeanne-Clara s'est mariée à Célestin du Bois du Bais⁴⁹ ; la puînée, Marie-Joséphine, née le 16 novembre 1813 devient madame Guillaume Rochon-Duvigneau ; enfin, Marguerite-Marie-Angela, née le 25 août 1815, épouse Jean-François-Albert Laporte⁵⁰.

⁴⁴ Cf. Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac*, t. 2, *L'époque contemporaine*, Bayac, édition du Roc de Bourzac, 1989, p. 32-34 et Penaud (G.), *op. cit.*, p. 72.

⁴⁵ Il reçoit un certificat du conseiller d'État de Ratisbonne, le 18 juin 1798 : « Le soussigné conseiller d'État impérial, ministre résidant auprès des forces allemandes coalisées, chevalier de l'Ordre de Saint Clodomir atteste, par la présente, que le sieur de Fourtou, officier, au service de l'Empereur de Russie, se propose de séjourner ici pour jouir de la pension qui lui a été accordée grâce la générosité de sa Majesté impériale. », archives de La Jalerie, citées par Monts des Savasses G., *op. cit.*, p. 181.

⁴⁶ En juillet 1816, il nommé par le préfet de la Dordogne maire de Ribérac, ville qu'il administre jusqu'à sa démission en 1826. Cf. *infra*.

⁴⁷ Cf. Monts des Savasses (G.), *op. cit.*, p. 180.

⁴⁸ Par le contrat de mariage passé devant maître Jean Texier, notaire à Saint-Sulpice-et-Roumagnac, la tante de l'épouse, Jeanne Dusolier, veuve de Pierre Pasquy Ducluzeau, fait donation, après sa mort, de sa maison des Granges à Faye, Ribérac. Elle meurt le 6 juillet 1813 et les Bardi de Fourtou prennent possession définitive de la propriété. Cf. Des Monts de Savasse (G.), *op. cit.*, p. 174. L'auteur raconte qu'à l'occasion de leur mariage en 1837, les heureux époux ont eu la surprise d'entendre une chanson écrite par son cousin, François Bardi de Fourtou, magistrat et poète et intitulée : « Chantons, rions mes amis... ». Document conservé dans les archives de La Jalerie, cité *in* : Monts de Savasse (G.), *op. cit.*, p. 175.

⁴⁹ Clara Bardi de Fourtou (1812-1890) épouse Célestin du Bois du Bais en 1837, propriétaire de La Jalerie, à Vanxains et devient alors comtesse du Bois du Bais. Au début de leur union, ils s'installent à Faye, chez Jean-Baptiste mais à la mort du frère de Célestin, César Adrien, ils prennent possession du domaine de La Jalerie en octobre 1862. L'époux de Clara meurt le 24 août 1864 et elle lui survit une trentaine d'années, s'éteignant dans la propriété le 16 février 1890 (cf. Monts de Savasse G., *op. cit.*, p. 174). Célestin du Bois du Bais est conseiller municipal de Vanxains en 1852 et devient, en 1857, conseiller municipal de Ribérac (cf. Monts de Savasse (G.), *op. cit.*, p. 176. Le couple a trois enfants.

Le premier, Jean-Louis-Raoul, naît aux Granges le 3 mai 1838 et meurt le 16 juillet 1890 à La Tour du Pin. Il fait une carrière de militaire de 1857 à 1868. En 1870, il est nommé capitaine de la 8^e compagnie des mobiles du colonel de Nattes, blessé à Loigny le 2 décembre et récompensé pour son courage par l'obtention de la Légion d'honneur le 28 février 1871. Maire de Vanxains en 1872, il devient ensuite sous-préfet. Il épouse Joséphine Reymond avec laquelle il a deux filles, Marie et Madeleine et, veuf, Irma des Taillades. Dans son testament de février 1890, il confie la garde et l'éducation de ses deux filles à sa sœur non mariée, Marie, mais un conseil de famille choisit sa belle-mère, Camille Reymond, et comme tuteur subrogé, son cousin, Oscar Bardi de Fourtou. Raoul du Bois du Bais est le chef de file des royalistes de l'Isère et de nombreux documents conservés à La Jalerie l'attestent.

Le second fils est César Adrien, né à Faye le 10 février 1843, décède aux Granges le 4 juin 1860. Enfin, une fille, Valérie-Louise-Marie, célibataire, née le 8 février 1853 à Faye, meurt le 20 mai 1923 au château de Porte, à Bougé-Chambalud (Isère). Cf. Monts de Savasse G., *op. cit.*, p. 179.

⁵⁰ G. Monts des Savasses corrige l'erreur qui est souvent mentionnée dans les courtes biographies qui sont consacrées à J.-B. Bardi de Fourtou : le couple a eu cinq filles dont deux n'ont pas survécu : Marianne-Mirza née le 11 juin 1817, décédée jeune, et Jeanne-Aline, née le 1 août 1821, morte en bas âge.

1b-2. Les difficultés du patriarche François Fourtou

Le chef de famille est François Bardi, seigneur de Fourtou et de Fayolle, et il est l'arrière-grand-père d'Oscar⁵¹. Né le 1^{er} septembre 1740 à Celles, il épouse en 1765 Françoise Richard de Puylibeau de Saint-Crépin-de-Richemont mais il est veuf à quarante-deux. Son épouse, ayant été plus de douze fois enceinte, meurt le 12 juin 1782 à Celles. Il est considéré comme l'un des notables du village mais aussi du Ribérais puisqu'il est homme de loi. Le 8 avril 1758, il est présenté par M. de Saint-Hilaire comme Gendarme du Roy⁵². C'est le chef du clan Fourtou à Celles. Patriarche, il est très souvent désigné par l'expression « père Fourtou⁵³ ».

Un épisode a été relaté par l'érudit Dujarric-Descombes à la fin du XIX^e siècle⁵⁴. S'appuyant sur des sources qu'il publie en fin d'article, Dujarric-Descombes livre les préparatifs des États généraux dans la paroisse de Celles. Rassemblés dans l'église, les villageois désignent leurs représentants qui participent à l'assemblée préliminaire du Tiers-État de la sénéchaussée de Périgueux le 11 mars 1789. Ainsi, le curé Lafon, le « sieur » Fourtou, Labonne⁵⁵, Ladoire, Lacroix et Dujarric doivent y porter les doléances de Celles. À cette époque-là, les Fourtou ne sont pas encore considérés comme des suspects. Au contraire, François est même apprécié pour le zèle qu'il déploie à l'égard du Tiers-État :

« Nous le maire⁵⁶, officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune de Celles, canton de Montagrier, district de Ribérac, département de la Dordogne, attestons à qui il appartiendra que le citoyen François Bardy-Fourtou, natif et domicilié dans ladite commune a si constamment donné des preuves de bon citoyen que dès le premier temps de la formation de l'assemblée territoriale à régénérer l'État, il a été nommé par le peuple à cet effet et porter les vœux de sa commune consignés dans le cayer⁵⁷ dont il a été le rédacteur au grand regret du mécontentement de la ci-devant noblesse qu'il cherchait peu à ménager et s'occupant que du

⁵¹ Cf. généalogie, annexes, p. 710-715.

⁵² Durieux (J.), « Le Périgord militaire, les Gendarmes de la Garde du Roi (1685-1787) », *BSHAP*, t. XLII, 1915, p. 287-336, ici, p. 334.

⁵³ Ce sont les sources révolutionnaires qui le désignent comme cela, cf. *infra*.

⁵⁴ Dujarric-Descombes (A.), « La commune de Celles sous la Révolution », *BSHAP*, t. LXIV, 1917, p. 321-324. L'auteur prévient : « Je réunis, sous ce titre, les rares documents que j'ai pu rencontrer sur les événements accomplis dans ma commune, pendant la période révolutionnaire. Ils suppléeront, dans une certaine mesure, à l'absence du registre des délibérations de la municipalité, qui, après la tourmente, paraît avoir disparu à tout jamais. Ils suffiront pour indiquer l'action et les effets de la Révolution dans cette portion du Ribérais. Les procès-verbaux contenus dans le registre du district de Ribérac, déposé aux Archives de la Dordogne, et que notre collègue M. Dubut a si heureusement utilisé dans ses études sur l'arrondissement, pourront y ajouter quelques détails complémentaires ». Une série d'articles est consacrée à l'arrondissement de Ribérac pendant la Révolution et publiée dans le *BSHAP* : Dubut A., « La municipalité de Ribérac et le commissaire de la république Rey sous la Terreur », *BSHAP*, t. XLVII, 1920, p. 201-204 ainsi que « Le régime des suspects dans les maisons d'arrêt de Ribérac pendant la Terreur », *BSHAP*, t. LVII, 1930, p. 188-191 ; Dusolier E., « Le comité révolutionnaire de Ribérac », *BSHAP*, t. LVIII, 1931, p. 218-231 et p. 260-289 ; Dubut A., « Le comité provisoire à Ribérac en 1789 », *BSHAP*, t. LXIX, 1942, p. 82-87 ;

⁵⁵ Mathurin Labonne (1768- ?) est le futur gendre de François Fourtou. Il est docteur en médecine et épouse le 10 mars 1793 Marie (1775-1854). Cf. généalogie, annexes, p. 705-710.

⁵⁶ Il s'agit de Raymond Darène, maire de Ribérac de 1792 à 1796. Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 20-22.

⁵⁷ Orthographe originelle respectée.

bonheur et de l'avantage du tiers état. Cette conduite de sa part qui étoit celle du meilleur patriote inspira à sa commune le désir de le proclamer président du comité lors établi dans chaque municipalité⁵⁸. »

Ainsi, les honneurs et la reconnaissance de son action en faveur de la Révolution font du citoyen Fourtou un homme apprécié pour ses qualités d'organisateur. C'est donc tout logiquement qu'il suscite les suffrages de ses concitoyens :

« D'après quoi, les preuves réitérées et non équivoques que Fourtou persévéra se donner de bon citoyen lui valurent les suffrages des citoyens de son canton à l'effet de sa nomination d'électeur lors des assemblées électorales. Sa conduite et ses actes répondaient d'autant mieux à leur confiance qu'il leur inspiroit continuellement des sentiments du plus pur patriotisme et par ses paroles et par l'exemple qu'il leur donnait des sacrifices qu'il consentait de faire autant qu'on pourroit. Fourtou fût le premier à s'inscrire sur le registre qu'il avait du bon patriotique pour une somme de six cents livres qu'il a payé⁵⁹. Toutes ces preuves de vrai et loyal citoyen, ont laissé donner lieu à ce qu'il aye été nommé président, scrutateur, dans les différentes assemblées où il a toujours assisté sans en manquer aucune⁶⁰. Il a accepté la constitution avec enthousiasme disant et répétant à qui a voulu l'entendre que tout le monde doit être d'autant plus édifiée de la conduite de nos législateurs qu'ils travailloient pour l'intérêt général. Tous ces traits ne laissant aucun doute sur l'esprit de bon citoyen qui le dirige. Nous avons jugé en lui rendant justice. Devons lui accorder le présent brevet de patriotisme que nous lui avons expédié. »

Ce document constitue un certificat de patriotisme en bonne et due forme, établi afin de prouver l'innocence de Fourtou dans les faits qui lui sont reprochés. Pourtant, dès l'automne 1789, l'homme de loi est suspecté. Il est vrai, qu'après l'épisode de la Grande Peur, les paysans se méfient des notables et Dujarric relate un incident qui montre à quel point le climat a changé et que l'heure est à la méfiance pour les riches, fussent-ils bourgeois⁶¹ :

« Ce fut le dimanche 13 septembre 1789, que ces sentiments éclatèrent au grand jour. Au prône de la messe, le curé Lafon, après avoir lu l'acte d'union des citoyens de Périgueux et l'invitation du Conseil des communes au pacte fédératif, annonça que les signatures des paroissiens seraient recueillies, après vêpres, et que l'on s'occupait en même temps de la formation d'une milice. À l'appel de la cloche, l'église fut bientôt remplie, car la convocation embrassait plusieurs paroisses. On avait laissé signer le sieur de Fourtou⁶², le curé et treize paysans lettrés, lorsque se présenta Louis de Foucauld de Pontbriand, tenant son jeune fils par la main. Un murmure s'élève. (...) Deux paysans se précipitèrent et lui arrachent des mains la plume et le papier : "Point de nobles, s'écrie-t-on. Nous ne voulons pas qu'ils signent !" (...) La foule s'échauffe : les cris hostiles redoublent. La réprobation englobe M. de Fourtou ; on réclame la radiation de sa signature. Pradier, le collecteur, un malin, semble-t-il, la fait maintenir parce que "M. de Fourtou n'est pas noble." »⁶³

⁵⁸ ADD. 12 L 111. Dossiers individuels des suspects et détenus du district de Ribérac, ans II et III. Le document, appartient à un dossier d'une dizaine de pièces et intitulé « Fourtou ». Il est daté du 24 septembre 1793, moment où Fourtou est arrêté comme suspect.

⁵⁹ Cette somme a beaucoup impressionné ses contemporains et dans le premier certificat de patriotisme daté du 3 février 1793, les membres du Conseil général éprouvent le besoin de rajouter : « qu'il s'inscrivit le premier sur le registre du don patriotique pour la somme de six cents livres qui est tout considérable eu égard à son grand nombre de famille »

⁶⁰ Un autre document, daté du 3 février 1793, extrait du dossier conservé aux archives départementales de la Dordogne atteste que Fourtou, juste après sa proclamation, « pria ses confrères membres du comité et toute la garde nationale d'agrèer qu'il leur donnât une fête ; ce à quoi il fût procédé avec le meilleur accord de toutes parts et la plus parfaite intelligence. »

⁶¹ Cet évènement a été rapporté par Bussière (G.), *Études historiques sur la Révolution en Périgord*, Paris Bibliothèque historique des provinces, Émile Lechevallier, Paris, 1903, 3 vol.

⁶² G. Bussière livre une autre version légèrement différente : « le sieur de Fourtou, bourgeois qui habituellement porte un nom plus aristocratique, celui de Bardi de Fourtou (Bussière G., *op. cit.*, vol. 1, p. 154) ».

⁶³ Le dimanche suivant, les quatre paysans qui avaient vivement protestés contre la présence nobiliaire ont été arrêtés malgré l'intercession de Pontbriand, avec lesquels il avait eu cette altercation (Bussière G., *op. cit.*, p. 158).

Un extrait du registre du Conseil général de Celles évoque les circonstances et les conditions d'arrestation du père et du fils Fourtou⁶⁴ :

« Nous maire de la commune de Celles et officiers du Conseil général de ladite commune (...) crurent en leur devoir de mettre en état d'arrestation tous les citoyens qui avaient des parents émigrés, sans distinction, que ce fût dans cette persuasion qu'ils firent traduire au chef-lieu du district les citoyens Fourtou père et fils aîné, quoique dans la visite domiciliaire le 23, il ne fût trouvé aucune preuve de correspondance ou autre pièce en état d'aggraver la suspicion⁶⁵ considérant que les citoyens Fourtou père et fils aîné sont dans de bons principes côme⁶⁶ il constate par le certificat de civisme à lui accordé par le susdit Conseil général, ne luy étant jamais parvenu aucune preuve d'incivisme. Considérant que la seule présomption de suspicion contient dans l'émigration des deux fils de Fourtou, qui d'ailleurs, leur conduite a été jusqu'à ce jour irréprochable, qu'ils ont été continuellement porté pour la paix et le bon ordre, pour la soumission aux lois, et le maintien des propriétés que le pauvre et l'indigent ont trouvé en eux un père prêt à tendre une main secourable. Considérant enfin que le fils détenu aujourd'hui membre du Conseil général de la commune a manifesté dans chaque assemblée et par ses opinions les sentiments de bon patriote que, par l'arrêté du directoire du district présomption de suspicion n'est pas conviction, ledit corps municipal porte ses réclamations au tribunal du district pour qu'il y ait dans les plus brefs delays à aviser de faciliter les citoyens Fourtou père et fils de retourner dans leur foyer. »⁶⁷

Outre le certificat de patriotisme qu'accorde le Conseil général de la commune au fils Fourtou, il s'agit bien de dénoncer une injustice qui serait faite à ces deux hommes tant leur innocence est prouvée et leur bonne conduite connue depuis les débuts des événements révolutionnaires. Malheureusement pour eux, depuis l'instauration du régime de la Terreur, l'émigration familiale provoque des mesures de rétorsion vis-à-vis des membres qui sont restés à Celles. D'ailleurs, ce point est évoqué dans le rapport précédent et devient le seul motif qui conduit au maintien de leur détention. Sous la pression du district de Ribérac, le 13 avril 1793, le Conseil général de Ribérac prend des décisions à l'égard de Guillaume Bardi⁶⁸, prêtre au village de Côte et les « dames de Fourtou » ainsi que Guillaume Labonne, chirurgien, frère de Mathurin, le gendre de Fourtou :

« Fourtout, cy devant abbé, frère d'émigré, neveu de prêtre déporté et n'ayant point satisfait au serment de la liberté et de l'égalité, ordonné par la loi du 10 août 1792, s'y étant refusé sur l'invitation de Givry, actuellement maire et lors officier municipal.

Labonne, médecin, demeurant à Blanchardie, comme beau-frère d'émigré⁶⁹, dénoncé, en outre, par le corps municipal pour avoir tenu, le vingt-six mars dernier, jour du rassemblement des chevaux sur la place publique des propos très inciviques et très déplacés, notamment d'avoir trouvé mauvaise la municipalité eut donné quatre gardes municipaux à Fourtou son beau-père lors d'une permission que le Directoire luy accorda pour sortir de son état d'arrestation ou son incivisme l'avait placé et aller chez luy vacquer à quelques affaires, Fourtou étant suspect, la municipalité crut devoir lui consigner le même nombre de gardes que le Directoire du district luy avait donné. Labonne trouva mauvaise cette conduite et la critiqua en faisant l'apologie des sentiments de

⁶⁴ Le curé Lafon, prêtre réfractaire décide de partir à l'étranger dès le 10 septembre 1792 et il le mentionne dans le registre paroissial : « À la suite de la loi du 26 août dernier relative aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté et ont rétracté leur serment et ont persisté, qui a été publiée dans cette communauté le 9 septembre 1792, MM. Lafon et Chanard, curé et vicaire de la paroisse, ont parti le 10 du même mois, après avoir pris leur passeport, conformément à la loi (in : Dujarric-Descombes A., *op. cit.*, p. 214). » Dujarric poursuit : « Le départ de l'abbé Lafon et de M. de FoucOULD trouva quelques imitateurs : MM Bardi de Fourtou père et fils... » (*Ibid.*, p. 215).

⁶⁵ Orthographe originelle conservée.

⁶⁶ *Id.*

⁶⁷ ADD. 12 L 111.

⁶⁸ Il s'agit de Guillaume Bardy, fils de François, prêtre, déjà cité.

⁶⁹ Allusion à Jean-Guillaume, le prêtre émigré.

Fourtou ; la correspondance qui vient d'être trouvée entre ledit Fourtou et ses enfants⁷⁰, prouve quel fondement la municipalité peut faire sur les sentiments d'un pareil homme et de celui qui en fait l'éloge. En outre avoir dérangé par ses criardises l'opération de la Ganne Fargot, commissaire nommé par le Directoire et la revue des chevaux, il tint à ce sujet un propos très déplacé. Le commissaire lui demandait si Fourtou avait des bottes. Il dit que non et en entendant ca : "J'en ai une paire, que le procureur de la commune vienne me les tirer !" »⁷¹

La provocation de Labonne met dans l'embarras son frère, notable, qui est contraint, en l'absence du gendre de Fourtou, de signer à sa place cette déposition et de jurer qu'il fera tout pour retrouver son frère et l'amener dès le lendemain à Ribérac. Les documents ne disent pas si Mathurin s'est conformé aux désirs de l'autorité municipale. Un document⁷², daté de mai 1792, atteste des agissements des Fourtou qui font d'eux des suspects :

« Sur la fin du mois de may mil sept cent quatre-vingt-onze, le fils cadet⁷³ du sieur Fourtou, du village de Cotte de cette communauté sortit à l'insu de son père et de sa famille de la maison paternelle, ce qui occasionna aux uns et aux autres les plus vives allarmes⁷⁴ et une si grande inquiétude que le dit sieur Fourtou père fit courir après son fils plusieurs personnes sur les différentes routes où on pouvait juger d'une pareille dilligence le fils aîné dudit sieur Fourtou qui pris la route de Périgueux, trouva son frère dans cette ville prêt à partir pour l'Espagne et le ramena chez leur père où ce jeune homme demeura jusqu'au mois d'octobre suivant, époque à laquelle ledit sieur Fourtou père nous a déclaré avoir envoyé son fils à Paris pour y continuer ses études en théologie, laquelle il avait commencé au séminaire de Périgueux. »

Ainsi, si la première tentative d'émigration semblait un peu trop subite et visible pour le jeune séminariste, son père a dû mieux organiser son départ pour l'étranger afin de ne pas éveiller la suspicion des autorités locales. Le doute de ces dernières est encore plus grand concernant les études d'humanités, commencées au collège de Périgueux, que doit poursuivre officiellement le troisième fils⁷⁵ à Paris. Comme le conseil général de la commune a compris, les deux fils Fourtou se préparent, avec la complicité de leur père, à émigrer. Leur départ, sans avoir aucune certitude par manque de sources, se situe entre septembre et novembre 1792.

Les femmes de la famille Fourtou font aussi l'objet d'une surveillance particulière car suspectes de contribuer à renseigner les émigrés sur la situation locale. Ainsi, le conseil général de Celles prend la décision suivante : « Quant à l'article des citoyennes de ladite communauté, nous avons mis sous la sauvegarde de la loy en consignation dans leur maison

⁷⁰ Dans le dossier Fourtou consulté aux archives départementales de la Dordogne, il n'y a pas de rapport qui mentionne la découverte de correspondance particulière entre le père Fourtou et ses enfants émigrés. Il s'agit certainement ici une manière de justifier et de faire appliquer des décisions qui n'avaient aucun fondement juridique si ce n'est l'appartenance à une même famille. C'est la conséquence de la loi des suspects du 17 septembre 1793 votée par la Convention nationale.

⁷¹ Délibération du Conseil général de Ribérac du 13 avril 1792, citée par : Dujarric-Descombes (A.), *op. cit.*, p. 376.

⁷² ADD. 12 L 111.

⁷³ Il s'agit du prêtre Jean-Guillaume Bardy (1768-1844).

⁷⁴ Orthographe originelle conservée.

⁷⁵ Jean-Baptiste Bardy (1777-1862), futur maire de Ribérac.

la femme de Fourtout fils, belle-sœur d'émigré, mère de deux prêtres, déportés et belle-fille du père Fourtout, détenu à Périgueux pour raison de correspondance découverte⁷⁶. »

En fait de preuves de liens entre les Fourtou et leurs émigrés, ce sont deux lettres qui ont été saisies par le comité de surveillance de la poste : une a été écrite par Fourtou père et l'autre est adressée par le même à son beau-frère Lépine⁷⁷. Dans la première, datée du 21 janvier 1793, le père demande au sieur Foucaud, émigré, des nouvelles de son fils dont il en a eu aucune depuis son départ pour « aller chercher des marchandises⁷⁸ » en novembre 1792. Cela n'empêche pas le conseil général de Ribérac, le 14 mai, d'organiser les modalités de surveillance des suspects du district. Une garde de seize hommes au château et huit dans la maison de Desgranges⁷⁹ sont alors établies. Ainsi, dans cette demeure, une dizaine de personnes sont retenues dont « Fourtou père et fils (de Celles), Labonne »⁸⁰.

Quelques mois plus tard, le comité révolutionnaire de Ribérac est créé⁸¹. Il procède alors à l'arrestation de suspects du district. Son président est André Dufraisse⁸². En nivôse, un nouveau comité est mis en place, présidé par Lacroix, le beau-frère de Dufraisse⁸³. Ce dernier

⁷⁶ L'identification de M^{me} Fourtou n'est pas aisée car il ne peut s'agir de Françoise Richard, épouse de François, car elle est décédée à Celles le 12 juin 1782. Il se peut que le veuvage de son mari eût été rompu mais aucune alliance matrimoniale n'a été relevée dans les registres d'état-civil du village, ni même dans ceux de Ribérac et Montagrier. Cf. généalogie, annexes, p. 705-710.

⁷⁷ ADD. 12 L 111.

⁷⁸ *Ibid.*, La raison de ce départ peut signifier deux choses : soit le père n'était pas du tout au courant des intentions de son fils d'immigrer – alors qu'il l'avait fait rattraper par ses autres fils sur la route de Périgueux –, soit il veut le protéger et se méfie de cette surveillance postale en ne donnant pas la vraie raison de son absence.

⁷⁹ Joseph Dusolier-Desgranges est aussi un prêtre réfractaire, expatrié puis incarcéré. Ordonné prêtre le 6 décembre 1774, il est le fils de Jean Dusolier et de Marie de Laporte, né aux Granges de Faye à Ribérac le 16 mai 1738. Neveu du chanoine François Dusolier de Lapeysi, il est le frère de Marguerite Dusolier, religieuse à l'hôpital Sainte-Marthe de Ribérac et neveu d'un autre Joseph, prêtre aussi et qui a été curé dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Frugie. Vicaire dans la paroisse de Saint-Sulpice-de-Roumagnac, il est curé de Ribérac quand éclate la Révolution. Prêtre réfractaire, il est mis en prison dans la maison de son neveu Sicaire Dusolier mais sa santé déclinant, il est libéré puis emprisonné de nouveau à Périgueux d'où il est envoyé à Rochefort pour embarquer sur le bateau *Les Deux Associés* en partance pour la Guyane. Il y meurt le 25 octobre 1794 alors qu'il n'avait pas encore quitté le port. Il a un frère, Jean-Baptiste, vicaire à Chancelade, né le 18 août 1756 qui a été aussi emprisonné pendant la Révolution. Ainsi, lors de la délibération du conseil général, le document mentionne deux prêtres, enfants de M^{me} de Fourtou, mais il s'agit certainement d'une confusion avec les frères Dusolier, détenus dans le même village mais non au même endroit – puisque Joseph l'est chez son neveu et que les autres, dont son frère Jean-Baptiste l'est chez lui. Ces informations proviennent de Dusolier (E.), « Notre-Dame de Ribérac ; la collégiale et ses chanoines », *BSHAP*, t. XLIX, 1922, p. 315-318.

⁸⁰ Délibération du conseil général de Ribérac, citée par Dubut (A.), « Le régime des suspects dans les maisons d'arrêt de Ribérac pendant la Terreur », *BSHAP*, t. LVII, 1930, p. 188-190.

⁸¹ Il est créé le 17 septembre 1793, jour du vote de la loi des suspects par la Convention nationale. Cf. Dusolier (E.), « Le comité révolutionnaire de Ribérac », *BSHAP*, t. LVIII, 1931, p. 218 et 260-263.

⁸² Antoine Dufraisse est le fils de François et Jeanne Lacour. Il est né vers 1755 et décède à Ribérac le 29 août 1821. Il est avoué après la Révolution. Il épouse Marie Desverines et a un fils prénommé Pierre, né le 12 avril 1781. Ce dernier, avocat à Ribérac puis juge suppléant à Saint-Privat-des-Prés, épouse le 10 août 1810 à Ribérac Marie Lacroix et a trois garçons : Marc (1811-1876), avocat, député et préfet, Alexandre (1813-1877) et Numa (1814-1851). De très nombreuses informations généalogiques ont été communiquées par Joel Bacquert, époux d'une descendante Dufraisse qui a rédigé des recueils généalogiques en 1997.

⁸³ Dusolier (E.), *art. cit.*, p. 260.

est alors envoyé à Périgueux comme commissaire spécial auprès du comité de Périgueux⁸⁴. Le 1^{er} novembre 1793 (11 brumaire an II), soixante-dix personnes sont arrêtées mais plus d'une dizaine ont échappé aux recherches dont François Fourtou⁸⁵. Cinq jours plus tard, le citoyen Dufraisse reçoit, à Périgueux, une lettre de Lacroix. Il lui rappelle un certain nombre de suspects dont le comité de Périgueux doit ordonner l'arrestation ; parmi les lignes livrées par son beau-frère, on peut lire : « N'oublie pas les très recommandables Chazeaud père et fils, Fourtou, Belhade et Arlot prêtre⁸⁶ ». Mais Fourtou ne s'est pas échappé, ce que semble ignorer les autorités municipales et locales, puisqu'il a été transporté d'urgence à l'hôpital de Périgueux⁸⁷. Un rapport du médecin Pierre Mathieu⁸⁸ fait état de la santé de François Fourtou :

« atteint de fièvre et dont la toux fort laborieuse qui annonce beaucoup d'affection aux poumons qui pourront dégénérer en fluxion de poitrine, la couleur de la peau est fort jaune et la maigreur extraordinaire où il se trouve nous fait préjuger que le malade a besoin de prompt secours et des soins qu'il ne peut recevoir que chez luy ou il courrait des dangers pour la vie n'ayant pas une comodité⁸⁹ dans la maison où il est reclus et pas même une chambre salubre. »

Les conditions de détention et l'angoisse vécue par François Fourtou l'ont profondément affaibli et le pronostic vital, selon le docteur Mathieu, est engagé⁹⁰. À Ribérac, il est examiné par Ducluzeau qui rédige un rapport sur son état de santé, bien fragilisé par les événements et les conditions de détention⁹¹.

Les ennuis et les tracasseries des Fourtou ne s'arrêtent pas là car le Comité met en place une taxe sur les riches, proportionnelle aux revenus de chacun⁹². Le 5 frimaire, il dresse ainsi une liste d'une soixantaine de riches qui serait assujettie à cette nouvelle taxe dans le district de Ribérac. Ainsi, en dix-septième position, on voit apparaître le nom de Fourtou, père, de la

⁸⁴ E. Dusolier estime que cette « mutation » à Périgueux est réalisée dans le but de ne pas créer la confusion entre les intérêts municipaux et personnels du fait de la proximité familiale de Lacroix et Dufraisse (Dusolier E., *art. cit.*, p. 261).

⁸⁵ Sur la liste que donne E. Dusolier, Fourtou est le 54^e suspect recherché par le comité de Ribérac. *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.* Lettre de Lacroix adressée à Dufraisse, datée du 15 brumaire an II.

⁸⁷ La date exacte de son transfert n'est pas connue. On peut donc supposer que toutes ces décisions ont été prises dans la confusion la plus totale, signe de l'atmosphère qui règne dans le district de Ribérac pendant cette période si difficile de la Terreur.

⁸⁸ Chirurgien, natif de Ribérac, il est le père de Pierre Mathieu, médecin de famille des Fourtou et maire de Ribérac de 1826 à 1833. Le rapport est daté du 2 frimaire an II.

⁸⁹ Orthographe originelle conservée.

⁹⁰ Le père Fourtou survit à sa détention et ne s'éteint qu'en 1801.

⁹¹ Ce rapport est aussi écrit le 2 frimaire an II. Le médecin s'inquiète grandement de la santé du père Fourtou et décide de lui faire administrer un traitement particulier dont le protocole est noté scrupuleusement sur le document conservé aux archives départementales de la Dordogne.

⁹² Cette décision fait suite aux directives données par Cambon, président du Comité des finances le 20 mai 1793 et est mise en application à partir du 3 septembre 1793. Les riches doivent alors faire leur déclaration de patrimoine jusqu'à quinze jours après cette date.

commune de Celles avec la somme de 7 000 livres alors que l'un de ses gendres, Mathurin Labonne est à la quarante-troisième place (600 livres)⁹³.

1b-3. Le grand-père du ministre, Jacques-Barthélémy Fourtou, républicain⁹⁴ ?

S'opère alors un véritable retournement de situation au sein de la famille Fourtou. En effet, quelques jours plus tard, la Société républicaine de Ribérac accueille un nouveau membre qui réalise un beau discours de bienvenue applaudi par l'ensemble de l'auditoire⁹⁵ : il s'agit de « Fourtou fils⁹⁶ » :

« Citoyens, Frères et amis, si dans l'état de captivité où je me serais réduit, je soupirais après un plus grand désir de ma liberté, ce serait pour en contrôler le premier instant à me vendre dans ce monde de légalité, de liberté et de fraternité, pour vous exprimer de vive voix les sentiments de ma reconnaissance d'avoir bien voulu accepter les vœux du second qui postulait depuis longtemps. Le bonheur de redevenir des vôtres dans le sein de cette famille, voir consolider les liens de la belle œuvre qui immortalisera à jamais le peuple français. Privé de concourir à ce grand avantage qu'il me soit au moins promis de présenter mes hommages à la société et lui faire l'offrande des objets ci-après. Depuis l'échange du peu de numéraire que j'avais à ma disposition, il m'est possible de verser la somme de cent-vingt livres que je prie la société de vouloir bien accepter. Je fais la même supplique pour six couverts d'argent, pour cinquante boisseaux de sarment, et pour deux barriques de vin que je sais de bonne qualité, pour le dernier article (sauf une destination différente par la société) et me suis employé à contribuer à la célébration de la première fête républicaine qui se donnera à la faveur de quelques victoires remportées sur nos ennemis. Depuis longtemps, je me suis fait la satisfaction de donner cette preuve de mon remerciement à la chose publique, et quoique, depuis le projet que j'en avais conçu, il m'a été imposé un silence si fort que je n'avais jamais su m'y attendre, malgré cela dis-je, je n'en avais pas moins raison. Les remerciements de mon cœur : me comporter différemment, serait le trahir. Loin de moi, une pareille perfidie ! Dans toutes les considérations que j'ai pour ma patrie, je désire la servir ardemment et fidèlement. »

Et le fils de terminer en s'exclamant : « Vive la république, vive la montagne, vivent les sans-culottes⁹⁷ ! » La question qui se pose est de savoir s'il s'agit d'une réelle « conversion » aux idées révolutionnaires de l'aîné des Fourtou ou bien une manière d'accélérer la libération de son père bien malade, même si ce dernier a reçu des soins et une autorisation à demeurer chez lui ? Les documents qui suivent ce discours⁹⁸ vérifient la seconde hypothèse. En effet, le nouveau membre républicain ne peut être taxé de faux-patriotisme et de géniales

⁹³ Dusolier (E.), *art. cit.*, p. 262.

⁹⁴ Jacques-Barthélémy Bardi de Fourtou ((1767-1843) est le grand-père du ministre. Il est notaire, puis avocat. Né le 21 mars 1767 à Celles et décédé à Ribérac, le 12 novembre 1843, il a épousé Marguerite de Lescuras de Lépine (1770-1812). Cf. généalogie, annexes, p. 705-710.

⁹⁵ ADD. 12 L 111. Dossier Fourtou.

⁹⁶ Il est difficile, en l'absence de prénom mentionné dans le document, de savoir lequel des garçons Fourtou appartient à cette société. Cependant, en l'absence de ses autres frères, il pourrait s'agir de Jacques-Barthélémy Bardy-Fourtou, grand-père du ministre.

⁹⁷ Alors que le fils Fourtou achève son discours, il dépose sur le bureau une lettre de son père qui se plaint de sa captivité qui « le prive d'un plaisir bien cher à son cœur celui de consacrer le premier moment de sa liberté à se rendre dans le sein de la Société pour y exprimer aux sociétaires sa reconnaissance d'avoir voulu accepter le les vœux du second lui-même qui postulait depuis longtemps le bonheur de se réunir à eux pour, dans le sein de cette famille, voir consolider les liens de la belle œuvre qui immortalisera à jamais le Peuple français ».

⁹⁸ Il s'agit d'une lettre de Jacques-Barthélémy (?) Fourtou adressée au Comité de surveillance de Ribérac datée du 6 brumaire an III et la réponse positive de ce même comité datée du 12 brumaire suivant.

manipulations et c'est donc légitimement qu'il demande la libération immédiate de son père pour les raisons médicales déjà évoquées. Il n'oublie pas non plus de rappeler les hautes œuvres de Fourtou à la cause révolutionnaire⁹⁹ :

« C'est cette approbation expresse de ta part que je réclame, citoyen représentant¹⁰⁰, et ne faisant nul doute que tu n'acquiesces à ma demande aussi juste (...) Ton acquiescement à ma demande me laissera l'espoir bien prochain de rendre un père vertueux et utile à sa famille, un ami fière de la chose publique, qui partage avec moi les vœux bien ardents que nous ne cessons de faire l'un l'autre pour l'affermissement et la prospérité de la république. »

Le 9 nivôse an II, après les réclamations faites par le « citoyen Fourtou fils » et compte-tenu des états de service du père Fourtou au début de la Révolution, celui-ci est libéré immédiatement¹⁰¹.

Il est assez difficile de répondre clairement et définitivement à la question concernant le républicanisme du grand-père du ministre pour les deux raisons évoquées précédemment. Il subsiste, en effet, un doute sur l'identité de ce fils Fourtou et ce n'est qu'après déduction de ceux qui étaient présents à Celles à cette époque-là et les absents, qu'il semble logique que cela soit l'aîné des Fourtou qui endosse cette responsabilité afin de faire sortir son père d'une telle situation. Le deuxième motif est la sincérité de cet engagement qui ne correspond pas aux orientations politiques de la famille. Il est vrai que le père, François, est perçu comme ayant un « caractère particulier¹⁰² » mais respectueux des changements institutionnels, pleinement investi du temps de la monarchie constitutionnelle, plus méfiant, certainement, lors de la proclamation de la république. Pourtant, l'importance des certificats de patriotisme atteste bien qu'il est plus victime des mesures prises par le régime de la Terreur qu'un exalté anti-républicain. C'est pourquoi l'adhésion du fils à la société républicaine de Ribérac laisse à penser qu'il s'agit là plus d'un stratagème pour mettre un terme à la détention de François Fourtou. Enfin, Jacques-Barthélémy, s'il n'est pas certain qu'il fût républicain, mène une existence qui n'est pas tout à fait conforme à la tradition familiale puisqu'il épouse, alors qu'il est veuf de Marguerite de Lescuras depuis 1812, la belle-mère de son fils, François, Marie Ventou-Lasserre épouse Noually-Fayolle, elle aussi veuve de Pierre, décédé le 24 août 1792. Leur mariage est célébré dans la commune de la Tour-Blanche le 14 juin 1813, en présence de

⁹⁹ Cf. les deux certifications de patriotisme délivrés par le Conseil général de Celles, déjà cités *supra*.

¹⁰⁰ ADD. 12 L 111. C'est le citoyen Petissais qui est le représentant du comité de surveillance de Ribérac auquel le fils Fourtou adresse sa requête.

¹⁰¹ ADD. 12 L 111. Extrait de la délibération du conseil général de Celles, 9 nivôse an II.

¹⁰² Plusieurs documents du dossier le concernant mentionnent ce trait de caractère sans préciser le sens et la signification de cette expression.

de Guillaume Bardi, son frère, prêtre, et Mathurin Labonne, médecin son beau-frère. Ainsi, par cette union, le père Fourtou devient aussi le nouveau beau-père de son fils, François¹⁰³ !

Il n'est pas sûr qu'Oscar se souvienne de son grand-père qui meurt lorsque l'enfant avait cinq ans. Par contre, la génération suivante, que le futur ministre connaît bien pour l'avoir connue dans sa jeunesse, imprègne le jeune Fourtou durablement, notamment parce qu'ils sont, pour lui, des modèles de réussite sociale et professionnelle.

2. Deux « modèles » pour le futur ministre : son oncle François (1791-1879) et son père, Adrien (1804-1862)

Jacques-Barthélémy a six enfants¹⁰⁴ mais seuls trois ont survécu¹⁰⁵. Cette génération, qui n'a pas connu, ou à peine, les événements révolutionnaires porte en elle-même les blessures et les traumatismes de cette époque troublée comme un legs familial et, s'il y a quelques doutes sur le républicanisme du grand-père, Jacques-Barthélémy, il ne peut y en avoir concernant les orientations de ses enfants, et notamment de ses deux fils. Le futur ministre est élevé, ainsi que son frère, Léonce, dans une « communauté » familiale puisqu'il fréquente, dès son plus jeune âge, ses oncles et tantes, cousins et cousines qui, pour la plupart d'entre eux, vivent à Ribérac ou dans les communes alentours¹⁰⁶.

2-a. Une admiration sans limite pour son oncle, François.

François Bardi est de treize ans l'aîné d'Adrien, le père du ministre. Il est né le 9 novembre 1791 à Celles, et, après des études de droit, il obtient sa licence en 1815. Il s'installe comme avocat à Ribérac mais n'exerce que quelques années avant de devenir substitut du procureur du Roi le 26 juillet 1819. Le 8 mai 1826, il est nommé, toujours dans la même ville, procureur du Roi, ce qui le conduit à la présidence du tribunal de Ribérac le 17 mai 1830. Il y reste

¹⁰³ ADD. 5Mi 200001-52, acte de mariage du 14 juin 1813, état civil de la Tour Blanche.

¹⁰⁴ Dans l'ordre des naissances, François (1791-1879), président du tribunal de Ribérac, poète, auteur ; Marie-Julie (1792-1795) ; Antoinette (1795) ; Christine-Élisabeth (1798-1851) ; François-Barthélémy dit Adrien (1804-1862), père du ministre et Jean-François (1811). Cf. généalogie, annexes, p. 710-715.

¹⁰⁵ Il s'agit donc par conséquent, de François, Élisabeth et Adrien.

¹⁰⁶ Il n'y pas beaucoup de sources sur l'enfance du ministre et de son frère, notamment sur les dix premières années mais la correspondance familiale qui a été consultée montre combien les deux garçons se sentent très proches des Fourtou et demandent souvent de leurs nouvelles quand ils sont loin de leur foyer familial. François, son oncle, vit à Ribérac avec ses deux garçons, Paul et Ernest qui sont considérés comme des cousins très intimes du ministre, malgré la différence d'âge.

douze ans avant d'être nommé conseiller à la cour d'appel de Bordeaux le 9 juin 1852¹⁰⁷. Il épouse Marie Noually-Fayolle (1800-1862) et a deux garçons, Paul (1821-1891) et Ernest (1825-1885) et une fille, Marie-Elisa (1818-). Il tente à plusieurs reprises de se faire élire député de la Dordogne sous la monarchie de Juillet, alors qu'il avait réussi en 1830 à devenir conseiller d'arrondissement. Cette ambition politique demeure, au final, frustrée par ses échecs successifs, ce qui ne l'empêche pas de servir ses contemporains comme conseiller municipal de Ribérac de 1831 à 1852¹⁰⁸. François Bardy-Fourtou représente, pour le futur ministre, une véritable illustration de l'exemplarité d'un homme brillant qui non seulement réussit sa carrière professionnelle mais aussi devient un homme de lettres reconnu par ses pairs¹⁰⁹. Il est plusieurs fois récompensé pour ses œuvres poétiques. Lors de la séance du 12 janvier 1854, l'académie de Bordeaux lui accorde une mention honorable pour un recueil de *Poésies religieuses*. Il est aussi honoré pour la *Traduction ou imitation des Psaumes et Hymnes chantés dans les principales fêtes de l'Église*¹¹⁰. Les ecclésiastiques reconnaissent aisément le mérite qu'il a de traduire des vers qui ne sont pas faciles d'accès sans un minimum de culture :

« M. Bardy-Fourtou a senti le besoin de faciliter cette intelligence du texte sacré, d'en étaler les beautés admirables par une traduction en vers qui reproduit aussi fidèlement que la richesse des images, la cadence harmonieuse du rythme. Malgré les graves difficultés inséparables d'une tâche aussi laborieuse et relevée, nous croyons que l'auteur a réussi au-delà de ses espérances. Nous avons parcouru avec une vive satisfaction cet ouvrage, où nous avons trouvé une élégance et une fidélité soutenue dans la traduction, des tours heureux, une versification à la fois riche et sévère, et surtout, ce qui constitue à nos yeux le principal mérite de l'œuvre, un parfum de piété expansive et profondément sentie dont le lecteur est doucement pénétré. (...) Déjà le cardinal Donnet, dans une lettre aussi flatteuse que solidement motivée, a rendu un précieux hommage à l'excellence de l'œuvre¹¹¹. »

Le conseiller à la cour de Bordeaux reçoit aussi des œuvres qui lui sont dédiées comme celles de Jules de Geres¹¹² ou Saint-Martin Augéy-Dufresse¹¹³. Ce dernier, dans un ouvrage de souvenirs, publie des poésies de F.Bardy-Fourtou et lui répond aussi en vers, à propos notamment de la retraite du magistrat¹¹⁴. Cette joute littéraire s'exprime dans les colonnes de

¹⁰⁷ À propos de cette nomination et des conséquences sur le plan familial, cf. *infra*, « 2-b. Adrien Fourtou, une carrière d'avocat ribéraçois ».

¹⁰⁸ Concernant cet épisode de la vie de François, cf. *infra*, « 3. les Fourtou et Ribérac ».

¹⁰⁹ Il est connu pour ses traductions très remarquées des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et du 4^e livre de *l'Énéide* ainsi que des psaumes et des cantiques.

¹¹⁰ Cf. Gergeres (J.-B.), *La couronne poétique du cathéchisme, recueil d'explications, récits, paraboles, traditions*, Paris, A. Bray, 1857, 304 p., ici, p. 181 (reproduit dans les annexes).

¹¹¹ *L'Ami de la Religion*, t. 183, n° 6 410, 1859, p. 487-488.

¹¹² Geres (J. de) (1817-1878), *Roitelet, verselets et dédicaces*, Paris, E. Dentu, 1859, 284 p.

¹¹³ Saint Martin Augéy-Dufresse, *Souvenirs de jeunesse*, Ribérac, I. Ladoire, 1904, 205 p. C'est l'un des fils du maire de Ribérac (1858-1865), Pierre Augéy-Dufresse. Avocat à Ribérac, il devient avoué puis magistrat, terminant sa carrière comme vice-président du tribunal civil de Marseille. Il a participé activement à la rédaction, comme ses frères Antoine (1831-1891), amiral et Louis (1829-), général, à la rédaction de *L'Etoile de Ribérac* au milieu du XIX^e siècle. Cf. Penaud, G., *op. cit.*, p. 54.

¹¹⁴ François Bardi de Fourtou est nommé conseiller honoraire de la cour d'appel de Bordeaux le 24 août 1859.

L'Étoile de Ribérac dont Saint-Martin Augey Dufresse est l'un des rédacteurs. Pour participer à l'hommage qu'il veut rendre au magistrat qu'il admire, il publie anonymement ses vers. Avec cette renommée qui dépasse alors la contrée ribéracoise et qui prend une dimension nationale, comment le jeune Oscar ne peut s'affranchir d'éprouver pour cet oncle fameux une admiration sans faille ? Il l'exprime ouvertement dans une lettre qu'il adresse à son frère Léonce :

« L'oncle a été flatté du jugement que tu portes sur ses œuvres, et il n'est pas éloigné d'obéir à nos puissantes sollicitations. Chaque jour il traduit de nouvelles hymnes et j'ai toujours le bonheur de voir sortir promptement de ses lettres la langue si concise et si énergique des psaumes. On a souvent répété que c'était déjà faire preuve d'un grand mérite que de faire en vers une traduction fidèle et raisonnable des Psaumes, des cantiques et des hymnes, tant elles opposent des difficultés au traducteur. À ce mérite qu'il possède incontestablement, mon oncle allie une foule d'autres avantages : sa versification est facile, élégante, heureusement imagée et toujours harmonieuse; la pensée ne perd rien de son énergie ; il a tous les caractères ; on reconnaîtra tout d'abord une œuvre remarquable si, comme je l'espère, la publication des poésies religieuses de notre oncle vient à éclairer de quelques rayons de lumière cette obscure retraite ou le nom des Bardy semble définitivement sorti. Mon oncle attend, dit-il, pour se lever à la renommée, d'avoir complété sa rédaction, aussi vais-je l'aiguiller pour qu'il ne s'abandonne pas à une paresse qui serait si funeste pour notre gloire »¹¹⁵.

Déjà, alors qu'il était au collège de Ribérac, il a recopié un *Hymne à la truffe du Périgord*, que son oncle a composé pour que Léonce en prenne connaissance :

« La truffe du Périgord

Chanson sur l'air des hommes jaloux d'une puissance, 3 février 1849.

Toi, qui nul poète n'efface,
Qui nous ravis par tes accents,
Béranger, toujours le Parnasse,
S'enorgueillira de tes chants.
Du génie heureux qui s'inspire
Prête-moi aujourd'hui ma lyre
À la truffe du Périgord !
Par la truffe plus qu'on ne pense,
Notre pays fut gouverné,
Sur les députés de la France
Elle a trop longtemps dominée.
Des ventres la troupe servile,
Envers Guir et, Martin (du Nord)
N'eut jamais été si docile,
Sous la truffe du Périgord.

*

La truffe, utile auxiliaire,
Et de l'hymen et les amours,
Vers la fin de notre carrière
Les plaisirs ramènent le cours.
Retrouveront leur jeunesse absente,
Que d'époux dans un doux transport,
Ont connu la vertu puissante
De la truffe du Périgord !

*

Celui dans l'âme intérieure
Espère aux faveurs du pouvoir,
D'une aimable sollicitude

¹¹⁵ APF. Lettre du 9 janvier 1853.

Fera très bien de ce pouvoir.
À mon avis, une autre chance,
Des emplois lui promet l'abord,
S'il a recours à l'influence
De la truffe du Périgord.

*

Dans sa prévoyance infirme,
J'admire le pouvoir divin,
Qui, pour enchanter notre vie,
Créa les femmes et le vin.
Mais sa bonté, que je révère,
Aurait pu, dans un grand effort,
Remplacer la pomme de terre
Par la truffe du Périgord.

*

Sans vous chercher le communisme,
Je voudrai, pour l'humanité,
Que le riche eut moins d'égoïsme
Et plus de générosité.
Que d'une mais plus libérale,
Des pauvres il adoucit le sort,
Aimant qu'à table il se régale
De la truffe du Périgord.

Mais il est temps que j'abandonne
Un sujet qui ne peut tarir.
De trop peu de sel j'assaisonne
Le met que je viens de vous offrir.
Pour mes couplets rimés sans ordre
Le critique m'alarme fort,
Car elle doit aimer à mordre
Sur la truffe du Périgord¹¹⁶. »

Le jeune collégien, amusé par ces couplets légers, qui lui rappellent les tables garnies de la maison familiale, admire l'aisance avec laquelle son oncle pratique l'art de la poésie. Il lui a même demandé de lire ses oeuvres :

« Mon oncle a obligeamment répondu à ton désir, il m'a livré plusieurs manuscrits qui bientôt, je l'espère, verront le jour dont ils sont dignes. On ne laisserait pas de copier ces chansons où la grâce est toujours en harmonie avec la finesse de la pensée, ou la délicate facture du vers, les traits les plus vifs, les mots les plus heureux, la galanterie la plus aimable charment l'esprit du cœur. Honneur à l'oncle qui honore le nom de Bardy ! »

L'adolescent n'a pas oublié le couplet sur les femmes qui lui a beaucoup plus et qu'il s'empresse d'écrire à son frère :

« Dans ces ingénieux couplets, les attraits des femmes ne sont jamais oubliés ; ce galant oncle les voit partout, qu'il oppose le mot et la chose, (...) les vers consacrés à l'amour révèlent toujours les plus brillantes couleurs. Je n'en veux rien conclure... Mais, disciple fidèle du législateur de la poésie française, il passe sans effort du plaisant au sévère ; les muses qui s'empressent autour de lui prêtent la lyre des cantiques après lui avoir longtemps laissé celle des amours. »¹¹⁷.

¹¹⁶ *Ibid.* Lettre à Léonce, 22 février 1849.

¹¹⁷ Oscar fait-il référence à une attitude plus volage de son oncle vis-à-vis du « beau sexe » ? Rien, dans les archives familiales ne permet de le confirmer mais peut-être s'agit-il, ici, de l'exaltation d'un adolescent de treize ans qui trouve, à la lecture de ces vers, l'éveil du sentiment amoureux ?

Cette exaltation est donc toute entière pour l'œuvre si inspirée de son oncle et ne faiblit pas avec le temps. Alors qu'Oscar est ministre de l'Instruction publique, il écrit au grand chancelier de la Légion d'honneur le 23 avril 1874 où il rappelle la carrière de magistrat de son oncle, pour qu'il obtienne le grade d'officier, ce qui est fait le 30 mai 1874¹¹⁸. L'ancien magistrat devient le « veillard aimable et savant » qui participe activement aux différentes sociétés à laquelle il appartient comme celle de l'Agriculture et de l'Horticulture de la Dordogne et surtout s'emploie, jusqu'à son dernier souffle, à travailler ses traductions et se laisser inspirer par Calliope ou Erato. D'ailleurs, il fait publier, alors qu'il a plus de 87 ans une seconde édition des *Bucoliques, Géorgiques et du 4^e livre de l'Énéide* en 1878¹¹⁹. De plus, un ouvrage posthume est publié en 1880 sur la traduction qu'il a réalisée des *Odes* d'Horace¹²⁰. Cette vitalité intellectuelle fascine ses contemporains ; son éditeur, Charles Grellet-Balguerie souligne ce dynamisme son avertissement aux lecteurs :

« M. F. Bardi de Fourtou, ancien conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, est l'un des exemples comme l'une des preuves vivantes de la vérité de cet aphorisme consacré à l'expérience des siècles : le travail conserve. Parvenu presque aux extrêmes confins de sa vie, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, il travaille encore chaque jour à traduire, et à traduite en vers français, des auteurs sacrés ou profanes de l'antiquité. »

L'auteur lui-même, alors si préoccupé par sa retraite de magistrat en 1859, avoue le plaisir qu'il éprouve à travailler encore à son âge :

« La décadence intellectuelle, suite presque inévitable de l'affaiblissement physique qu'entraîne une longue vieillesse devait, plus que tout autre motif, m'interdire une tentative de ce genre. Je n'y étais d'ailleurs nullement préparé par quarante années de travaux dans la carrière de la magistrature, et au moment où l'heure de la retraite avait doublement sonné pour moi. (...) Malgré ses puissantes considérations, les loisirs d'une vieillesse inoccupée m'ont conduit à chercher un travail, qui n'était pas sans charmes, les moyens de remplir le vide de mes journées, et d'échapper à l'ennui, ce fléau de la vie humaine, surtout lorsqu'elle dépasse les limites ordinaires de la longévité. »¹²¹

Cette perspective n'a pas été une leçon de vie pour son neveu qui aurait peut-être goûté les plaisirs d'une retraite oisive et bucolique s'il n'était pas décédé prématurément¹²².

Avec un frère aîné aussi brillant et reconnu par tous pour ses talents de traducteur et de poète, il est bien difficile à Adrien de trouver sa place dans cette famille aux talents si divers. Pourtant, le père d'Oscar parvient, par sa tenacité, son courage, son amour pour ses garçons et son épouse, à conquérir l'admiration de son fils cadet qui, même s'il conteste parfois son autorité, prend comme modèle cet homme d'honnêteté et de vertu.

¹¹⁸ AN. LH112/64, dossier Fourtou. François Bardi de Fourtou a été promu chevalier de la Légion d'honneur le 26 février 1839. Il a participé financièrement à la reconstruction du palais détruit pendant la Commune de Paris en faisant un don de 50 francs, ce qui a aussi contribué à ce qu'il soit fait officier, en plus de ses quarante ans de service dans la magistrature.

¹¹⁹ La première édition date de 1858. Bardi de Fourtou F., *Les Bucoliques, les Géorgiques et le 4^e livre de l'Énéide, traduits en vers français*, Paris, C. Grellet-Balguerie éditeur, Arnaud et Labat imprimeurs, 1878, 318 p.

¹²⁰ Bardi de Fourtou (F.), *Les Odes d'Horace*, Lavour, C. Grellet-Balguerie éditeur, imprimerie M. Vidal, 1880.

¹²¹ Bardi de Fourtou (F.), *op. cit.*, p. 19-22.

¹²² Oscar décède, après trois alertes cardiaques, le 6 décembre 1897 à l'âge de 61 ans.

2-b. Adrien Fourtou, une carrière d'avocat ribéracois

2-b-1. Un homme méticuleux et rigoureux

Après ses études de droit, au cours desquelles il obtient sa licence de droit, Adrien s'installe dans le berceau familial, à Ribérac. Le jeune avocat est très bien organisé, très sérieux dans la gestion de ses dossiers et de ses affaires qu'il doit défendre au tribunal. Ses papiers professionnels ont été conservés, en partie, aux archives départementales de la Charente¹²³ et en partie, dans les papiers de famille¹²⁴. Un livre de compte permet d'appréhender la vie que mènent les parents du ministre depuis sa naissance jusqu'au moment où il achève ses études secondaires. Son père se montre très rigoureux quant à la gestion des comptes familiaux, ne laissant rien au hasard. Ainsi, en 1841, à la mort de son beau-père, on peut lire :

« Note de valeurs en argent trouvées à la succession de mon excellent beau-père ouverte le 9 septembre 1841, ainsi que du prix des denrées provenant de La Valette, Gurat et Rognac¹²⁵. J'établirai dans la première colonne comme échu à la communauté d'entre mon épouse et moi tout ce qui existait au décès, dans la seconde tout ce qui sera échu après. »

Il réalise le comptage des pièces que lui a laissées son beau-père pour une somme de 415 francs à laquelle il faut ajouter cinquante-cinq vieux louis doubles, quatre louis à lunettes, neuf pièces de vingt francs, soit une somme de 3082 francs et Adrien de noter :

« Il paraît que tout cet or et quelques autres pièces, que mon beau-père a laissé soit en dépôt chez M. Marc receveur à La Valette, soit chez Delombre aubergiste à Angoulême, provenait d'un dépôt qu'avait fait entre ses

¹²³ Ce sont surtout les papiers, lettres et correspondances qu'il a échangé avec sa belle-famille, les Arnaud de Ronsenac qui sont inventoriés aux archives départementales de la Charente sous les cotes J 545, « Papiers d'A. Fourtou à de Nanclas » et J 602, « Comptes et affaires tenues par A. Fourtou pour quelques familles ». Ce sont principalement des livres et des cahiers de compte, de gestion des propriétés des Ronsenac dans l'Angoumois et quelques lettres écrites d'Adrien à l'adresse de son grand-oncle par alliance, Ronsenac de Nanclas ainsi qu'à sa sœur, Victoire. Cf. pour plus de précisions, *infra*, I-B, 2. « Les Ronsenac, de riches et nobles propriétaires terriens ».

¹²⁴ Il s'agit de lettres mais qui sont plutôt à destination de ses deux fils, Léonce et Oscar et d'un livre de comptes des années 1833 à 1854. Ce document est d'un grand intérêt pour l'étude des ressources et des dépenses d'un ménage gérant des propriétés foncières et des domestiques.

¹²⁵ Ce sont les propriétés dont a héritées Irma à la mort de son père, cf. *infra*, I-B, 2. « Les Ronsenac, de riches et nobles propriétaires terriens ».

mains M^{lle} Dereix, notre respectable tante d'Angoulême¹²⁶. Cette chère parente m'en a porté à moi-même et m'a déclaré qu'elle n'entendait point le reprendre, qu'elle me le donnait, que je pourrai m'en servir à la charge de lui faire dire après son décès des messes dont elle a laissé le nombre à ma discrétion. En cas de prédécès avant elle, je tiens à ce qu'on n'emploie pas cet or avant sa mort et je ferai tous mes efforts pour celui qui est retiré. »

Quelques mois plus tard, elle lui verse encore de l'argent (février 1842) :

« Reçu de notre respectable tante d'Angoulême 125 pièces d'or de 20 francs et 40 francs, en tout 2 620 francs. Elle m'a donné cet or de la manière la plus gracieuse et avec les témoignages d'affection que devront nous rendre son souvenir à jamais cher. Ce don a été fait à la seule condition de lui faire dire à notre discrétion, quelques messes de son vivant, et au plus tôt, pour demander au ciel une bonne mort et la patience nécessaire pour supporter les maux et les infirmités de la vieillesse. J'exécuterai religieusement cette condition et en cas de mort, j'en recommande l'accomplissement aux miens. »

Cette note est intéressante car elle montre à quel point le petit-neveu par alliance a su conquérir la confiance et la bonté de la vieille tante. Pour certains, cela prêterait à sourire, pensant à tous les bienfaits pécuniaires qu'une tante si âgée peut procurer à la bourse du jeune avocat ribéracois. Il y a aussi, dans ces quelques lignes, un profond catholicisme soucieux de pourvoir au repos éternel de l'âme de Minette et Adrien ne s'amuse guère à tricher avec cette croyance-là. Lorsque sa « respectable tante » décède le 2 septembre 1843, il s'exécute en respectant ses dernières volontés testamentaires : « Payé à M ; Couley, curé de la paroisse de St Martial 50 francs pour le leg de paroisse que ma tante lui a fait soit pour les pauvres, soit pour les messes, auxquels j'ajoute 10 francs pour les messes. » et en janvier 1844, il continue :

« Donné aux sœurs de la sagesse pour distribution aux pauvres honteux de la commune de St Martial suivant le vœu de ma tante, 80 francs. Donné à M^{lle} Chlorine Landraud¹²⁷, notre cousine dans le même objet, 20 francs. Donné à la même pour remettre à M^{lle} David toujours dans le même objet, 20 francs. Soit un total de 120 francs. Ma tante, dans son testament, ne demande que la distribution de 100 francs. »

D'ailleurs, il est très pratiquant et assidu aux offices du dimanche. Il y s'y rend en compagnie de son épouse et de ses garçons, lorsqu'ils sont encore à la maison. Une note datée de 1856 prouve qu'ils participent souvent à l'office ainsi que leurs domestiques :

« Abonnement pour chaises à l'église de Ribérac. Irma a un abonnement pour 6 francs par an. Le 21 décembre 1856, payé à Mme Richard 9 francs pour l'abonnement d'une année et demie pour Irma. Le 13 janvier 1858, payé à Mme Richard à savoir 6 francs pour l'année 1857 et 10 francs pour sa cuisinière et la fille de chambre. Le 10 juillet 1858, payé à Mme Richard 16 francs pour les mêmes abonnements. Octobre 1860, payé à Mme Richard 16 francs pour la dernière année d'abonnement. »

Cette régularité est à la hauteur de leur piété et leur dévotion aux choses de l'Église¹²⁸. Cette rigueur dans la croyance religieuse est aussi une manière pour Adrien de conduire son existence, tout en modestie et en respect de l'ordre. Il n'aime pas le désordre, le tumulte des

¹²⁶ Il s'agit de Marie-Marguerite dit Minette Dereix de Laplane (1753-1844), fille de Pierre Dereix et de Marie Cruchier, cf. Regnauld de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 151-157. Elle mourut à 90 ans, sans postérité ; Adrien est son petit-neveu par alliance. En effet, la sœur de Minette, Marie Dereix, a épousé le grand-père d'Irma, André Desbordes en 1766.

¹²⁷ Cf. généalogie, annexes, p. 710-715

¹²⁸ Cf. aussi B 1-b. « Irma Desbordes, sa mère ».

foules et les changements brutaux¹²⁹ qui conduisent au conflit et à la guerre civile. Ainsi, à partir du coup d'État du 2 décembre 1851, il a l'occasion d'exprimer sa pensée politique qui a, assurément, une influence considérable sur ces deux garçons et notamment son puîné, Oscar.

2-b-2. Les idées politiques d'Adrien, modération et préservation de l'ordre établi

Adrien Fourtou élève ses fils dans le respect de l'ordre et dans la méfiance à l'égard de tout mouvement de rue, de manifestations ou d'émeutes. Ces conseils se font très précis lorsqu'ils sont loin de leurs parents, à Poitiers mais surtout à Paris. Léonce, étudiant en droit, est présent au moment de la période transitoire entre décembre 1851 et décembre 1852. Son père, inquiet lui prodigue de très sérieux conseils qu'il doit suivre :

« On paraissait craindre quelque mouvement à Paris pour la fin du mois. Mais les affaires paraissent un peu s'arranger aujourd'hui. Dans tous les cas, si la présidence qui veille je l'espère sur la France ne nous préservait pas de nouveaux malheurs, s'il nous était réservé d'avoir le spectacle affreux de la guerre civile, je te recommande la plus grande prudence. Ne t'aventure pas hors de ton hôtel où tu pourrais manger alors. Ton âge, ta position d'étudiant et d'étranger, rien hors des cas tout à fait imprévus, ne te fais un devoir d'aller te mêler aux luttes de la rue. Et avec la grande prudence, il n'y a véritablement pas de danger. Tu sais du reste la recommandation qui t'a été faite de t'éloigner momentanément même de venir au milieu de nous, si le danger paraissait l'exiger, si la sécurité, d'après la force des choses, pouvait le demander¹³⁰. »

Le 4 décembre, deux jours après le coup d'État à Paris, les parents, d'abord très inquiets pour leur fils, sont rassurés lorsqu'ils reçoivent des nouvelles de lui. La réponse d'Adrien à Léonce est l'occasion, pour lui, de s'exprimer, sur les événements et la manière dont il les perçoit :

« La correspondance particulière de M. le sous-préfet¹³¹ reçue dès hier soir, nous donnait des nouvelles assez rassurantes sur l'état de la capitale mais combien il nous est agréable de les voir confirmer par tes lettres. Comme toi, je considère le coup d'État qui vient de s'accomplir comme un acte d'une audace inouïe. Sa gravité et sa témérité auront, sans doute, fait prendre toutes les mesures pour le faire réussir et Napoléon réalisera peut être la vérité de cette grande maxime : *audare fortuna jurat*. La France lasse de révolutions et de malheurs, acceptera peut-être aveuglément tout ce qu'il veut. Peut-être par de sages concessions que son passé lui rend plus facile qu'à un autre trouvera-t-il le moyen de pacifier les esprits et de rendre à la société profondément troublée le repos qui lui est si nécessaire. Dieu le veuille !! Mais, en attendant, ces temps de calme encore, sans doute si

¹²⁹ Il a été lui aussi marqué par les épisodes douloureux de la période révolutionnaire.

¹³⁰ APF. Lettre du 24 septembre 1851.

¹³¹ Le sous-préfet est Louis Robert. Élie Délugin (1817-1905) est le maire de Ribérac de novembre 1851 à avril 1854. Né à Bouteilles-Saint-Sébastien de Nicolas et de Marguerite Durif de Cressac, É. Délugin est un avocat puis un magistrat qui commence sa carrière en Alsace. Par décret du président de la République du 3 novembre 1851, il est nommé maire de Ribérac. En 1854, il est contraint à la démission car il est nommé juge au tribunal civil de Carcassonne. Refusant ce poste, il continue son activité d'avocat à Ribérac jusqu'en juin 1865, date à laquelle il est nommé juge d'instruction dans la même ville. C'est le 14 juin 1877 qu'il devient le président du tribunal de Ribérac. Il épouse Élodie-Thérèse Marie Lajeunie le 22 janvier 1852 à Ribérac. Ils ont un fils, Nicolas Joseph Élie Louis né le 26 novembre 1852. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1852. Délugin est un des amis intimes de la famille Fourtou et noue des liens très serrés avec le ministre. Cf. *infra* ainsi que Penaud G., *op. cit.*, p. 306 et ADD, 5 Mi 20206-007, registre des naissances de Ribérac. L'*Écho* indique dans son édition du 6 décembre 1851 : « M. le sous-préfet, M. Délugin, maire et l'autorité judiciaire se sont concertés pour prévenir et au besoin pour réprimer toute tentative de désordre s'il venait à se manifester. »

loin de nous les partis mécontents ne s'agiteront-ils pas et ne feront-ils pas une levée de boucliers pour la défense de la constitution ? Hélas ! Cela ne me paraît pas trop à craindre quand tu nous écrivais tes hommes ardents et passionnés que l'Élysée a toujours compté contre lui, n'avaient pas eu le temps de revenir encore d'une première émotion mais bientôt, on se connectera, on se regroupera, on cherchera sans doute à former soit à Paris, des noyaux de résistance et alors le sang français que la providence a épargné jusqu'à présent ne coulera-t-il pas à flots ? Je veux, je m'efforce d'espérer qu'il ne sera pas ainsi mais je ne puis m'empêcher d'en douter... Nous te louons surtout de t'être réuni à notre cher compatriote et ton ami, Belliste. »

Un peu plus loin, il poursuit :

« Malgré le désir que nous aurions de t'avoir auprès de nous, nous goûterons toutes les raisons que tu nous donneras pour ne pas tourner tes pas vers Ribérac¹³². Il y a certainement une grande émotion dans les esprits mais elle ne s'est traduite pour aucun fait extérieur¹³³. J'espère que les choses continueront sur ce pied. ... Ce soir, le peuple est appelé à se prononcer. Du 14 au 21 de ce mois, les comices seront ouverts dans chaque commune. Pourra-t-on voter avec liberté et sécurité ? Terrible dont la solution peut-être sera, dans plus d'une ville importante, écrite avec du sang !! Dans ces graves circonstances, nous ne pouvons un instant nous perdre de vue et suspendre notre correspondance... Nous t'écrirons tous les deux ou trois jours. »

Les nouvelles de l'insurrection de la capitale parviennent à Ribérac trois jours plus tard et les parents Fourtou s'inquiètent encore plus vivement de la sécurité de leur fils. Dans sa lettre du 7 décembre, Adrien ne cache pas son angoisse :

« Une dépêche télégraphique parvenue hier soir à Bordeaux et apportée ici ce matin par un voyageur avant qu'elle put nous parvenir par la voie de Périgueux nous donne la confirmation de ce que tu nous dis au sujet de la déroute de l'insurrection dans la capitale. Mais n'y a-t-il pas quelques péripéties, quelques alertes ? C'est à craindre. Ainsi nous te recommandons la plus grande prudence, évite de sortir pendant plusieurs jours jusqu'à ce que la rue soit pacifiée. Dans ces moments de crise et de soulèvements soudains, on peut être compromis par la curiosité la plus inoffensive. Tu as vu du reste toi-même comment les arrêtés du préfet de police recommandent de se tenir chez soi et de ne pas se présenter sur des lieux où les attroupements pourraient se former. »

Le père entretient son fils aussi de la situation ribéracoise :

« Quant à nous ici, mon cher ami, nous sommes tranquilles jusqu'à présent : aucun symptôme d'agitation ne s'est manifesté. Cela viendra-t-il ? Rien ne peut le supposer. En attendant, le préfet a fait rendre dans chaque chef-lieu d'arrondissement toutes les brigades qui peuvent s'y trouver disséminées¹³⁴. En cas d'alerte et de

¹³² Il n'existe pas de synthèse périgourdine sur le coup d'État de 1851 mais quelques éléments ont été rassemblés par: Giry (M.), *Le bonapartisme en Dordogne...*, *op. cit.* Des témoignages comme celui d'Adrien sont donc assez rares. Le seul qui a écrit des souvenirs, en partie consacrés au coup d'État de décembre 1851 en Dordogne est le préfet : *Les souvenirs du préfet Albert de Calvimont 1804-1858* (préface de J. Secret), Périgueux, Fanlac, 1971.

¹³³ À Ribérac, la situation est assez calme. *L'Écho de Vésone* rassure tous les habitants du département dans son édition du 4 décembre : « Les nouvelles du département de la Dordogne sont très rassurantes. Les événements de Paris n'ont pas causé la moindre agitation parmi les populations des arrondissements de Bergerac, de Réibérac, de Nontron et de Sarlat. ». Les réactions sont même assez positives et enthousiastes selon le quotidien : « À Piegut, petite localité de l'arrondissement de Nontron, où se tient chaque mardi un marché très important, que la nouvelle de la dissolution de l'assemblée a été saluée de nombreuses acclamations par les cultivateurs réunis sur le champ de foire. » Le préfet Calvimont témoigne de cette même effervescence à Périgueux : « Le 5 au matin, les habitants de Périgueux lurent au coin des rues le changement qui venait de s'opérer dans le gouvernement. C'était un jour de marché. L'effet fût incroyable parmi les paysans. Ces braves gens étaient d'une joie inexprimable. Ce qui leur plaisait le plus dans cette affaire, c'était la déroute des représentants. Il faut, disait l'un d'eux en patois, envoyer à Napoléon un balai d'or pour avoir si bien balayé ces bavards et ces fainéants (*Les souvenirs...*, *op. cit.*, p. 140). » Dans son édition du 6 décembre, *L'Écho* relaie l'information du *Libéral Napoléonien*, de Ribérac : « les événements de Paris ont été accueillis avec joie, avec enthousiasme dans cette ville. ». Il n'a pas été possible de consulter cette feuille ribéracoise aux archives départementales de la Dordogne car la collection est très incomplète et lacunaire, entre autres, pour cette année 1851.

¹³⁴ Le préfet Calvimont a, en effet, pris la décision de s'assurer du soutien de l'armée en Dordogne quelques jours avant le coup d'État. Il était revenu d'une audience avec le prince-président qui lui laisse entendre que de graves événements se préparaient : « Je rentrai dans la Dordogne avec la ferme résolution d'un homme qui sait

troubles, les forces du parti de l'ordre seront doublées par la présence de cette milice courageuse et dévouée... Espérons que tout se passera bien, même au milieu de l'agitation qui sera inséparable de l'expression des votes du peuple. »

Oscar, alors à Périgueux¹³⁵, s'inquiète gravement des événements parisiens et n'est soulagé que lorsqu'il reçoit la lettre de Léonce qui cherche à le rassurer :

« La nouvelle de l'assemblée dissoute des députés incarcérés, de l'agitation de Paris, du coup d'État m'avait jeté dans une cruelle inquiétude lorsque ta lettre est venue bien à propos rassurer mon cœur de frère. Je te remercie de l'empressement que tu as mis à me tranquilliser et j'espère pour toi comme pour le pays, que les haines ne s'enveniment pas, que la lutte ne se renouvellera pas et que le calme bienfaisant ne tardera pas à renaître¹³⁶. »

Ainsi, le jeune lycéen est aussi un admirateur de l'ordre et de la stabilité que seul un régime à la tête duquel un homme fort, nanti d'une autorité naturelle et d'un certain charisme peut garantir :

« J'espère qu'au moment où tu reçois ma lettre, rien ne trouble plus la sécurité publique et que Paris ne semble pas être au lendemain d'une émeute, je crois dire d'une révolution. Le danger est passé; ne soyons plus tristes et reprenons une conversation plus gaie. »

Cette aversion pour tout acte révolutionnaire est donc reçue par Oscar comme un héritage politique des Fourtou, craignant comme son père que ce Paris bouillonnant explose à tout moment. La fin de ce paragraphe montre qu'Oscar ne veut pas sacrifier sa candeur juvénile par de sombres pensées : Oscar décide de changer de sujet pour ne pas créer davantage de souci et d'inquiétude à son frère aîné¹³⁷.

Le 17 décembre, stupéfait de la tournure que prennent les événements parisiens, Adrien s'inquiète très vivement de la propagation de l'agitation dans les départements : est-ce le début d'une nouvelle révolution ? Va-t-il vivre ce que ses aïeux ont souffert une cinquantaine d'années auparavant ? :

« Calme de la capitale, imposante force armée qui occupe Paris engagée dans la politique et les mesures du gouvernement qu'elle doit vaincre ou périr avec lui. Mais hélas ! Comme l'agitation s'est manifestée dans un grand nombre de départements¹³⁸. Quelle guerre civile épouvantable !! Quelles scènes affreuses nous sont racontées par les journaux (...)

qu'il livrera prochainement une bataille décisive. Je m'assurai, dès mon arrivée, des dispositions du 17^e de ligne, brave régiment tenant garnison à Périgueux. Le colonel Soumet et le lieutenant-colonel Regnault (beau-frère du docteur Darralde) se prononcèrent nettement et de manière à me rassurer (*Les souvenirs...*, *op. cit.*, p. 139) ». Les mouvements de troupes sont confirmés par la presse dès le 3 décembre ; une parade militaire dirigée par le général Poinson est également réalisée sur les allées Tourny à Périgueux (*L'Écho de Vésone*, 3 décembre 1851). Cependant, Adrien fait allusion aux mouvements des brigades de la garde nationale qui ont été constatés par les populations les 4 et 5 décembre 1851. « Par suite d'instruction du ministre de la guerre, M. le préfet de la Dordogne vient d'appeler au chef-lieu du département toutes les brigades composant l'arrondissement de Périgueux. Il paraît que la même mesure a été prise dans les quatre chefs-lieux d'arrondissement (*L'Écho de Vésone*, 6 décembre 1851). »

¹³⁵ Il est interne au lycée de Périgueux depuis 1849. Cf. II- « Un jeune homme prometteur, au-delà des espérances paternelles ».

¹³⁶ APF. Lettre d'Oscar à Léonce, 7 décembre 1851.

¹³⁷ Oscar poursuit sa lettre par un sujet qui lui tient autant à cœur que son frère : la chasse. Cf. *infra*.

¹³⁸ Cf. Willette (L.), *Le coup d'État du 2 décembre 1851*, Paris, Aubier, 1982, p. 166-200. L'auteur dresse une carte de la résistance républicaine au coup d'État : si le Nord, l'Ouest et l'Est n'ont pas bougé, il isole trois

Le frère de M.Charpentier de Bellecour avocat à Périgueux a été tué en sortant de chez lui, il demeurait, à ce qu'il paraît non loin des boulevards et on ne sait de quel côté est parti le coup qui l'a renversé !! »

Comme à son habitude, il doit rassurer aussi son fils en lui résumant la situation en Ribéracois :

« Nous sommes toujours parfaitement tranquilles ici et malgré l'agitation inévitable qui va signaler les jours de vote, j'espère que cet été durera surtout si les troubles qui ont éclaté dans différents départements sont définitivement apaisés et ne se renouvellent pas. »

Juste après Noël, alors que Léonce est resté à Paris, Adrien lui donne encore des nouvelles du département. Il livre ici ses impressions après la proclamation des résultats du plébiscite organisé le 20 et le 21 décembre 1851. Il est assez satisfait de l'adhésion des Périgourdin à l'empire mais il ne fait aucune confiance en cette France turbulente qui fait et défait les rois, les empereurs ou les présidents :

« Nous continuons à jouir d'une grande tranquillité. Les élections ont ici comme dans le reste de la France, offert un résultat inespéré. Peut-être trouverons-nous, enfin, dans l'imposante majorité qui s'est formée pour la consolidation du pouvoir quelques chances de repos et de paix intérieure... Mais hélas ! Les grandes conspirations sont grandement à redouter. Au moment où on s'attend le moins, la France pourrait se réveiller au bruit de quelque affreuse nouvelle ! »

Cette crainte se manifeste aussi par son désir de ne pas servir politiquement son pays, malgré son désir et son envie. Dans une longue lettre qu'il écrit à Léonce le 8 janvier 1852, Adrien développe ses arguments sur lesquels il s'appuie pour ne pas être tenté par la députation. Il en fait une question aussi, et surtout, financière car l'entreprise est coûteuse et risque de mettre à mal le budget familial :

« Avant la révolution de 1848, je n'ai jamais eu assez de fortune pour aspirer à l'honneur de représenter mon pays. En eût-il été autrement, que des concurrences redoutables m'auraient interdit le succès lors de la révolution, comment avec un peu de sagesse et surtout l'amour d'un repos que la santé réclamait se jeter dans la mêlée et aller s'embarquer sur un vaisseau qui nous portait vers des régions inconnues. Comment espérer du reste, au milieu des tendances démocratiques du temps, que le pays me prendrait pour un des pilotes de la barque gouvernementale ? Aujourd'hui, un autre horizon se découvre et tu voudrais que je sortisse de ma retraite. Mais la constitution n'a pas encore paru. Quelques-uns de ses principes seulement ont été annoncés d'avance et il paraît que les députés ne seront pas payés. Comment alors avec notre fortune nos 6 000 francs de revenu en dehors de mon état qui serait alors perdu, comment accepter une pareille position fût-elle facile à saisir ? Cela serait la plus grande sottise du monde. Je ne pourrais faire face à nos dépenses. Dans 20 ans, nous serions ruinés. Pour conjurer ce danger, il faudrait courir après les places et ne faire de la députation qu'un marchepied pour son ambition, en un mot, faire ses affaires et non celles du pays. Un tel dévouement ne servit jamais l'objet de mes vœux. Je n'ai que du mépris pour les intrigants qui se conduisent ainsi et j'aime mieux vous laisser un nom obscur mais honoré dans sa contrée que celui d'un ambitieux vulgaire. »

Ce passage prouve très explicitement combien Adrien s'est refusé et se refuse encore à faire de la politique. Son ambition n'est pas celui d'un « intrigant » qui renoncerait à des valeurs qui sont si importantes à ses yeux : l'honnêteté, la probité et le sens du service, quitte à demeurer un individu « obscur mais honoré dans sa contrée ». De plus, très prudent, Adrien ne pense pas que le moment soit à l'expression de ses idées politiques, même s'il reconnaît

régions dans lesquelles les républicains appellent à l'insurrection : le Centre (Loiret, Yonne, Allier, Nièvre), le Midi (Lot-et-Garonne, Gers, Hérault) et le Sud-Est (Drôme, Vaucluse, Var et surtout Basses-Alpes).

qu'un « autre horizon » se découvre. La perspective de l'établissement de l'empire ne lui semble donc pas une grande opportunité pour pouvoir commencer une carrière d'ampleur nationale. À quarante-sept ans, il ne perçoit pas d'autre ambition que celle de l'exercice de son métier¹³⁹. Lorsque Léonce l'interpelle à propos d'une carrière locale, Adrien reste tout aussi déterminé à ne pas se battre pour obtenir un quelconque honneur et une quelconque reconnaissance de ses contemporains :

« Mais à tes yeux, j'aurai dû chercher à m'accréditer dans le pays à quelque position qui m'aurait mis en évidence, la mairie, le conseil général etc... Quant à la mairie, les mille détails qu'elle m'aurait donnés étaient incompatibles avec les occupations excessives de mon cabinet et mon administration extérieure¹⁴⁰. Ma santé devait reculer devant une telle tâche. Et puis qu'y aurai-je pu donc gagné ? Un petit ruban rouge peut-être ! Mais faut-il donc tant l'ambitionner quand il est si facile à obtenir, et ajoute-t-il quelque chose à la *valeur réelle* de l'homme¹⁴¹ !

Quant au conseil général, je n'ai jamais pu me mettre en avant parce que mon frère, qui a été plusieurs fois candidat¹⁴², devait avoir le pas sur moi, que je ne devais sous aucun rapport, lutter contre lui. Il a succombé, j'ai succombé aussi parce que tu ne saurais croire combien dans notre contrée, l'intrigue audacieuse, égoïste et entreprenante avait d'avantages sur le mérite qui aurait voulu tout devoir à sa seule influence¹⁴³... »

Ces allusions familiales montrent combien Adrien, qui reconnaît avoir caressé l'idée de se présenter au conseil général, a gardé de l'amertume pour tout exercice d'un mandat électif¹⁴⁴. Il avoue aussi qu'il est resté dans l'ombre de son frère aîné, François, qu'il considère comme ayant plus de qualités, plus de talents à remplir ces mandats mais que les qualités seules d'honnêteté et de service public ne suffisent pas à accéder à de tels mandats. Il faut intriguer et renoncer à ce que l'on peut être pour nourrir de folles ambitions. En fait, Adrien fait implicitement une condamnation du suffrage universel qui concourt, selon lui, au mensonge, à

¹³⁹ Cf. *infra*.

¹⁴⁰ Adrien fait allusion à son non-désir d'exercer la fonction suprême de la ville mais il passe sous silence le fait qu'il ait été conseiller municipal de Ribérac du 26 septembre 1852 jusqu'à sa mort, en 1862. Cf. *infra*.

¹⁴¹ La mise en forme de la lettre est conforme à l'original. Le passage en italique est souligné dans l'original.

¹⁴² En effet, François Bardi de Fourtou a été plusieurs fois candidat au conseil général pour le canton de Ribérac à partir de 1833. E. Dusolier, alors qu'il explique le procès du journal local *La Ruche* dans lequel sont impliqués les frères Dufraisse, évoque les bonnes relations qu'entretient François de Fourtou avec ses opposants politiques républicains. En effet, *La Ruche* écrit sur la candidature Fourtou en juillet 1841 : « Depuis vingt-deux ans passés M. de Fourtou remplit avec un rare mérite des fonctions élevées dans l'ordre judiciaire. Il a occupé pendant onze ans le fauteuil du ministère public près du tribunal de Ribérac et il y en a bientôt douze qu'il le préside. C'est sans contredit un des magistrats les plus éclairés du ressort. La cour de Bordeaux nous l'envie et le prendra tôt ou tard. » Ce à quoi le magistrat répond dans les colonnes du journal : « J'étais convaincu que les profonds dissentiments politiques qui nous séparent ne vous empêcheraient pas de me juger avec impartialité ; mais je ne devais pas m'attendre à voir ma carrière judiciaire appréciée par vous avec tant de faveur. Ce procédé qui vous donne des droits si légitimes à toute ma gratitude me montre en vous un adversaire aussi loyal que généreux. » François de Fourtou est cependant battu par le maire de Ribérac, Placide Léonardon, le 8 août 1841. Cf. Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 331.

¹⁴³ Le ressentiment d'Adrien est perceptible dans ces dernières lignes mais il omet quelques succès familiaux comme l'élection de son frère François en 1830 comme conseiller d'arrondissement de Ribérac ainsi que leur désignation successive au conseil municipal de la ville. Cf. Laborie (Y.), « Les conseillers généraux et conseillers d'arrondissement en 1830 en Dordogne », *BSHAP*, t. CXI, p. 53-92.

¹⁴⁴ Les archives familiales ne conservent pas de traces confirmant cette intention : pas plus dans la correspondance familiale – à part cette allusion faite à Léonce –, ni dans la documentation conservée par M. P. Esclafer de la Rode.

la vacuité, à la perversion de l'âme. Ce n'est donc pas au hasard si Adrien a souligné, dans la lettre, l'expression « valeur réelle de l'homme ». C'est pourquoi, dans la suite de sa lettre, il fait un plaidoyer pour la vie modeste, simple, qui correspond mieux aux préceptes d'une religion de l'humble homme, besogneux, dédié à sa famille et à son métier mais ne courant pas toujours et sans arrêt après les honneurs et la reconnaissance de ces contemporains :

« Tu juges les choses avec la générosité de ton cœur et la candeur de ton âme. Mais quand tu connaîtras le monde, quand tu auras la clé de quelques succès et de quelques revers, tu comprendras que la vie retirée et modeste a aussi ses charmes et qu'on peut la préférer à l'agitation du monde et aux ovations presque toujours éphémères de la faveur publique. Ne crois pas du reste qu'une position comme la mienne et qui ne doit rien qu'à elle-même soit sans charme. J'ai vu bien des hommes venus des extrémités les plus éloignées de notre arrondissement pour me rendre l'arbitre de leur fortune, et quand on a mérité cette confiance et qu'on la justifie, sois bien assuré que l'existence n'est pas dépourvue de jouissance pour peu surtout qu'il y ait un résultat sonnant et raisonnable au bout du travail¹⁴⁵. Il faut donc s'y résigner mon cher ami ; le vieux renard restera dans son terrier, trop heureux s'il peut un jour voir ton frère ou toi prendre un essor plus brillant que le sien !... »

Adrien n'a pas eu la fibre élective ni même cette volonté de chercher à tout prix cette reconnaissance locale. Sa méfiance très vive à l'égard du suffrage universel lui dicte ces mots très durs et empreints de scepticisme afin de dissuader ses garçons de se lancer dans une telle aventure aussi hasardeuse que coûteuse. Pourtant, il se considère comme un notable qui a une position sociale et économique dominante ; il mesure toutefois la fragilité et la difficulté à maintenir ses affaires pour poursuivre cette ascension sociale. Cette question de l'ambition politique n'est pas exclue des conversations entre le père et le fils mais aussi entre les fils, Léonce et Oscar. Comme l'indique Adrien au début de sa lettre, c'est bien son fils qui fait allusion à une quelconque carrière politique de son père. Il est facile d'imaginer qu'à vingt ans, le jeune homme, peu décidé à suivre la trace paternelle, s'interroge sur son avenir et avec lui, son jeune frère. Cette longue explication paternelle est ; peut-être, aussi une manière de dissuader le fils d'embrasser un tel projet : le régime impérial est advenu et peut laisser à Léonce l'espérance d'une fulgurante et solide carrière politique. Une lettre d'Oscar à son frère Léonce, antérieure à celle de son père, explique un peu la genèse de cette longue réponse paternelle :

« (...) C'est celui que je fis pour le succès de ton examen. Sans doute tu seras reçu: ton travail et ta facilité m'en donnent une pleine assurance. Mais ne le serais-tu pas que le rigide renard¹⁴⁶ l'accepterait sans murmurer comme

¹⁴⁵ Adrien fait certainement allusion aux élections municipales du 30 et 31 juillet 1848 pour lesquelles il a été porté sur la liste des candidats modérés ; dans la lettre qu'il adresse à Léonce le 7 août 1848, il est soulagé de cet échec : « Le jour des élections municipales, l'exhibition du drapeau donné par les ouvriers à M. D... a mis un peu la ville en émoi, grâce au bonnet phrygien qu'il porte au milieu. Mais le maire a fait ôter le drapeau du balcon où il flottait et tout s'est bien passé. Du reste, tous les candidats du parti modéré ont échoué. J'en suis bien aise, d'un côté, car on m'avait forcé de prendre rang sur la liste, et probablement la mairie m'aurait pendu à l'oreille. ». La liste entière menée par Marc Dufraisse – le monsieur D... de la lettre – est élue. Pierre Serbat est, après le refus de Dufraisse de l'être, proclamé à nouveau maire de Ribérac. Il l'avait été depuis mars 1848. Cf. Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 62.

¹⁴⁶ Dans la correspondance fraternelle, il est commun de lire cette expression de « vieux renard » qui n'a pas, dans la tonalité des échanges épistolaires, le mépris qu'elle pourrait suggérer. Les deux garçons restent très

une mauvaise chasse, mais non comme un revers mérité. Léonce, dans ta dernière lettre que j'ai eu le bonheur de lire quels inutiles combats livres-tu à l'attachement du vieux au barreau obscur de Ribérac ! Je voudrais bien comme toi, qu'il saisit l'occasion qui se présente pour se lancer sur un plus grand théâtre où ses talents lui attireraient sans doute les regards du gouvernement. Ce serait pour notre avenir, à nous, jeunes gens plus ambitieux que lui, un immense avantage mais tous tes arguments viennent de briser son inébranlable amour de Ribérac et de l'obscurité¹⁴⁷. »

Ce passage montre que les garçons Fourtou n'ont pas la même vision d'avenir que leur père et, en ce qui concerne Oscar, ces quelques lignes peuvent être considérées comme une réelle profession de foi pour la chose publique. Oscar n'a que seize ans, mais il n'est pas déçu de l'attitude paternelle parce qu'il comprend les arguments développés par Adrien. D'ailleurs, il est conscient que la stratégie paternelle est de leur transmettre un héritage plus conséquent encore que celui qu'il avait reçu de sa famille et de son mariage avec Irma :

« Et cependant, ne te décourage pas ! Subtilement attend pour le presser de nouveau de ses vives instances. Si, comme par le passé, les représentants reçoivent une rétribution suffisante, sûr alors de ne pas porter préjudice à la fortune qu'il s'efforce de nous consacrer, augmentée, s'il est possible, du fruit de ses milles et un travaux? Peut-être notre excellent père qui ne songe qu'à nos intérêts, accepterait-il un mandat décerné par l'arrondissement. Cependant, si l'élévation saurait contrarier ses goûts et nuire à son bonheur, ne le pressons pas trop, car il accepterait pour nous faire plaisir¹⁴⁸ ses fonctions dont le poids lui serait peut-être bien lourd. Il a tant travaillé pour nous¹⁴⁹ ! C'est pour nous qu'il se prive de vivre... C'est pour nous qu'il néglige chaque jour les distractions si légitimes qui pourraient dire enlever quelque affaire; pour nous qu'il fatigue si souvent sa poitrine au barreau ! S'il semblait ne venir qu'à regret au milieu des embarras de la vie publique, ne le faisons pas par les prières auxquelles son cœur lui défendrait d'être sourd, ne le faisons pas de nous sacrifier ses goûts et de renoncer pour nous au repos si mérité auquel il aspire depuis longtemps. »

Il est donc impératif, pour Oscar, de ne pas trop interroger son père et de le laisser mener sa carrière et sa vie comme il l'entend. Face à l'ambition, Oscar veut ménager son père afin que, par amour pour ses enfants, il ne se lance pas, à quarante-sept ans, dans une course effrénée aux honneurs. Cela ne remet pas en cause les projets d'avenir des deux frères mais Oscar choisit la modération et préfère qu'ils se conformassent d'abord au désir paternel dans un premier temps : devenir avocat.

« Ne songeons qu'à répondre à ses vœux en le remplaçant dans Ribérac. Pour moi, je l'y sentirai disposé. Je n'ai pas encore étudié le droit ; je ne sais si j'y trouverai des attrait, si le dégoût m'éloignerait de cette étude mais je puis dire que la position d'avocat à Ribérac ne me déplairait pas. Est-ce un long et pénible éloignement, est-ce la comparaison entre les amusements des vacances et l'ennui constant et inévitable de la vie lycéenne qui m'attache à Ribérac, à Gurat si je ne sais ; mais il me semble que je serais heureux de vivre auprès de toute ma famille de toutes mes connaissances, là où j'ai aussi mes habitudes de vie. Pour toi, mon cher Léonce, il te faut, je l'ai depuis longtemps reconnu, il faut à ton esprit et à tes goûts le mouvement de la capitale (...) Si le vieux persiste à rester dans le trou ribéracois, il ne nous saura pas, en acceptant une position plus haut, les voies d'une carrière plus brillante, tu seras quelque financier et moi je prendrai place dans la nombreuse famille des avocassiers... »

En fait, Oscar répond aux très longues interrogations de son aîné qui doute, depuis le début de ses études universitaires, à propos de sa volonté de reprendre l'affaire familiale. Cette

attachés à leur père et lui témoignent très souvent du respect. Le conflit générationnel leur permet de se laisser à une telle expression.

¹⁴⁷ APF. Lettre d'Oscar à son frère, 6 janvier 1852.

¹⁴⁸ Oscar rappelle ici tout l'attachement et l'amour qu'à leur père pour eux.

¹⁴⁹ Il s'agit ici d'une expression claire de la considération que porte Oscar à son père.

perspective est très pesante pour Léonce qui ne veut pas renoncer, par désir de se conformer au projet paternel, mais qui n'en ressent pas une réelle excitation. Certes, Oscar est plus déterminé et plus décidé à se conformer à ce qu'attend Adrien mais il ne renonce pourtant pas à son ambition personnelle qu'il construit avec patience et raison. La première étape pour le jeune lycéen est celle de perpétuer la tradition familiale et de poursuivre l'assise financière d'Adrien. Ces lignes montrent aussi combien Oscar est attaché à son frère et qu'il désire pour lui le meilleur, fût-il allé à l'encontre de la volonté paternelle. Léonce aime les feux de la ville, les opportunités offertes à un jeune Rastignac qui n'a pas la cruauté et le cynisme du héros balzacien mais qui ne peut se questionner sur un avenir qui n'est pas, finalement, la perpétuation de la tradition familiale.

2-b-3. L'amère désillusion d'une ambition professionnelle

Adrien a, cependant, cédé aux sirènes des honneurs puisqu'il intègre le conseil municipal de Ribérac après le départ de son frère François pour Bordeaux¹⁵⁰, en septembre 1852. Ainsi, il donne raison à ses fils, nourrissant toutefois, par ce succès relatif, une certaine amertume de ne pas avoir pu accéder à la présidence du tribunal de Ribérac. Succéder à son frère est son ambition mais pas seulement dans l'administration du berceau familial. De très longs échanges épistolaires avec Léonce prouvent qu'Adrien n'est pas dénué d'ambition professionnelle, estimant qu'à quarante-sept ans, il peut espérer de plus hautes responsabilités que d'aller abîmer ses poumons dans le prétoire du tribunal. Cet épisode est un tournant dans la vie et la carrière du père mais peut apparaître, pour les garçons, comme une leçon pour l'avenir : il ne suffit pas d'avoir de l'entregent pour réussir, se constituer des réseaux solides et fiables qu'il s'agit de pouvoir mobiliser dès que l'occasion se présente importe tout autant¹⁵¹.

Alors que François fait des démarches pour remplacer l'un des magistrats bordelais qui sont touchés par la limite d'âge¹⁵², son frère exprime clairement à son fils son désir de le remplacer à Ribérac :

« Cette grande mesure a jeté sur le carreau 5 à 6 membres de la cour de Bordeaux. Ton oncle fait des démarches pour obtenir la succession de l'un d'eux. Ses droits sont tellement incontestables qu'il ne peut échouer cette

¹⁵⁰ Cf. 3- « les Fourtou et Ribérac ».

¹⁵¹ Oscar l'a donc très tôt compris pour ne pas négliger d'entretenir ses réseaux même lorsque sa carrière politique est presque achevée. Cf. partie 3, chapitre 1.

¹⁵² Un décret impérial du 23 février 1852 prévoit, en effet, que les magistrats de plus de 70 ans doivent partir à la retraite.

fois¹⁵³. Je fais et je vais faire de mon côté des démarches actives pour le remplacer. Si je ne réussis pas, je ne veux pas, du moins, avoir de reproches à me faire. Je me consolerais de cet échec parce qu'il me laissera toujours la bonne position. J'aurai même à regretter en réussissant, les émoluments de mon cabinet, j'aurai une fort honorable retraite qui me permettra de pousser plus loin la carrière du travail que je ne l'aurai fait au barreau et peut-être aussi de vous être plus utile à ton frère et à toi qu'en restant où je suis. J'ai déjà écrit à M. Magne pour demander sérieusement sa protection. J'intéresserai aussi probablement avant peu M. De Belleyme à la combinaison projetée. »

L'affaire semble mal engagée, au contraire de celle de son frère qui a de puissants appuis parisiens. Le 1^{er} avril 1852, Adrien ne cache pas son pessimisme :

« La nomination de ton oncle à Bordeaux paraît certaine. Présenté positivement par les chefs de la cour, appuyé à Paris, il comptait les services les plus anciens et les plus distingués parmi tous les magistrats du ressort, comment ne réussirait-il pas ? Quant à moi, mon affaire est plus douteuse : j'espère être présenté par les chefs de la cour mais il est fort douteux que je sois en première ligne. Nous avons reçu (tout cela est entre nous) une lettre de M. De Belleyme père qui nous donnait l'espérance que notre affaire irait bien. Son fils m'a écrit la lettre la plus gracieuse du monde pour m'assurer que j'ai son concours le plus actif et dévoué. (...) Tu feras bien d'aller le voir pour te dédommager de ne pas l'avoir rencontré et lui épargnant une course inutile. Tu réchaufferas certainement son zèle pour moi et tu apprendras peut être quelque chose. ».

Léonce devient, de fait, le principal agent de son père auprès des personnalités périgourdines qui ont de l'influence dans les sphères parisiennes à cette époque-là. Cette nomination ne peut donc s'envisager qu'avec de solides appuis et pas seulement les compétences ou les qualités du candidat. Pourtant, Adrien ne croit pas assez en ses chances et sait qu'il y a d'autres candidats¹⁵⁴ qui sont en bonne position pour l'emporter. Certes, il a le soutien des de Belleyme mais cela ne semble pas suffisant pour espérer l'emporter. Comme pour la réussite de son fils dans son projet professionnel, Adrien croit plutôt à l'intercession de Pierre Magne, qui, il est vrai, est en bonne position pour œuvrer en faveur de l'avocat ribéracois :

« M. Magne m'a écrit aussi il y a déjà trois semaines une lettre fort aimable où il se met tout en entier à ma disposition. Il avait concentré le plan de se démarcher avec M. De Belleyme père, et si comme je l'espère, il agit avec insistance, je dois donc concevoir de grandes espérances. »

Cela serait trop facile de penser qu'Adrien a fait reposer toute sa candidature sur les épaules du conseiller d'État et des parlementaires père et fils. En effet, il ne néglige pas de faire campagne auprès des autorités et des personnages locaux influents, pouvant lui apporter leur soutien lors de la décision finale. Il s'agit de se faire recommander par des hommes qui peuvent convaincre – ou du moins inciter – le ministre Magne à s'occuper de l'affaire Fourtou

¹⁵³ François avait tenté quelques années auparavant d'accéder au tribunal de Bordeaux mais l'occasion n'avait pas été en sa faveur. Pourtant, comme *La Ruche* le laissait entendre dix ans plus tôt, « La cour de Bordeaux nous l'envie et nous le prendra tôt ou tard ». Simple prémonition ou expression d'une évidence ? Les qualités de l'oncle du ministre ont fait de lui quelqu'un d'incontournable pour remplir une telle fonction.

¹⁵⁴ Il évoque, dans sa lettre à Léonce, un certain M. Gasque, procureur de la République, qui serait plus jeune que lui, ce qui est, pour lui, un motif d'inquiétude : « Mais j'ai, à ce qu'il paraît, un concurrent redoutable dans M. Gasque procureur de la République qui ne manque pas sans doute de mérite mais qui est beaucoup plus jeune que moi, qui n'est dans la magistrature que depuis peu de temps et qui n'a pas cette expérience pratique qui est indispensable à un président. » Le procureur de la première chambre de Bordeaux et Denjoye, le conseiller d'État, les principaux appuis de ce candidat, semblent très solides.

à Ribérac¹⁵⁵. Le recteur lui conseille même, par l'intermédiaire de son fils, de faire parvenir une carte de visite au président de section du Conseil d'État à laquelle Magne appartient pour le lui rappeler. Adrien reste prudent et ne veut point, comme il l'écrit, « assaillir » le conseiller d'État : «Cependant, je ne crois pas que celui-ci n'ait besoin d'être assailli de tant de façons.» Sa détermination est tellement forte qu'il évoque les autres soutiens qu'il a demandés : il a reçu des lettres de recommandation du nouveau député de la Charente, le général Gellibert des Seguins¹⁵⁶, ainsi que celles des représentants périgourdins, Thomas Dusolier¹⁵⁷ et Timoléon Taillefer¹⁵⁸. Il pense même à proposer à Paul Dupont de le soutenir¹⁵⁹. Ce qui préoccupe Adrien est la sérieuse concurrence de Gasque qui est très

¹⁵⁵ Il poursuit ainsi sa lettre : « Samedi dernier, j'étais encore à Périgueux, je vis quelques personnes et particulièrement M. Sauve qui s'intéresse beaucoup à mon triomphe et pour moi et pour son beau-frère. Le jour même, ayant à écrire à M. M... pour autre chose, il glissa dans sa lettre un vigoureux paragraphe en ma faveur, lui recommandant d'agir activement et promptement à raison de l'éminence du travail d'organisation. J'espère que cette lettre aura fortement stimulée la démarche de ce puissant protecteur ».

¹⁵⁶ Nicolas-Prosper Gellibert des Seguins (1788-1861) est un Angoumois de naissance, né le 7 juillet 1788 à Ronsenac. Il participe très jeune aux campagnes d'Espagne (Tortosa, Tarragone, Sagonte, Valence) et est nommé capitaine en juin 1813. Resté dans l'armée après la chute de Napoléon, il est promu chef d'escadron en 1830 et sert pendant la conquête de l'Algérie. Grâce à la prise de Constantine, il obtient le grade de lieutenant-colonel puis de colonel en 1840. En 1847, il devient général de brigade. Alors qu'il avait été chevalier de la Légion d'honneur en 1813, officier en 1842, il est fait commandeur en 1850. Il quitte l'armée et se présente aux élections du Corps législatif en février 1852 et devient ainsi représentant de la Charente pendant deux mandats ; il ne finit cependant pas le second puisqu'il démissionne en 1858. Il siège dans les rangs de la majorité dynastique. Il meurt à Toulouse le 11 décembre 1861.

¹⁵⁷ Appartenant à une vieille famille nontronnaise, Thomas Dusolier (1799-1877) s'installe comme avocat dans sa ville natale. Élu par les libéraux du 5^e collège de la Dordogne (Nontron) le 2 mars 1839, il siège parmi les rangs de la gauche constitutionnelle et ne parvient cependant pas à se faire réélire en juillet 1842. Battu par Beaupoil de Saint-Aulaire, il obtient sa revanche en août 1846 et poursuit son travail d'opposant au ministère Guizot. Favorable à la révolution de février 1848 aux débuts de celle-ci, il est nommé par Ledru-Rollin commissaire général du gouvernement provisoire. C'est alors qu'il s'oppose aux volontés du ministre et, avec l'aide des conservateurs périgourdins, gagne le siège de député le 23 avril 1848. À partir de ce moment-là, il vote avec les monarchistes et lorsque Louis-Napoléon Bonaparte accède à la présidence de la République, Dusolier se fait l'un de ses principaux défenseurs dans le département de la Dordogne. Il est donc le candidat officiel de l'Empereur en février 1852 et remporte un succès triomphal (qui est aussi une des conséquences de la candidature officielle) : 20 241 voix sur 20 750 inscrits. Il est réélu le 22 juin 1857 et renonce à se présenter en 1863. Thomas est le père d'Alcide Dusolier, futur secrétaire de Gambetta, député puis sénateur de la Dordogne. Cf. Truel T., « Thomas Dusolier (1799-1877) », in : Anceau (É.), *Dictionnaire du personnel politique de 1848* (à paraître).

¹⁵⁸ Timoléon-Louis-Auguste Horace-Sydney Taillefer (1802-1868) est le fils du conventionnel Guillaume Taillefer. Médecin installé à Cénac (Dordogne), il est membre du conseil général de la Dordogne dès 1839 et représente le canton de Domme. Candidat le 4 novembre 1837 et le 9 juillet 1842 à la députation pour le Sarladais, il est battu par de Maleville mais réussit enfin à accéder au palais Bourbon en août 1846. Il siège dans les rangs du parti libéral mais se rapproche des conservateurs. Ainsi, il rallie le prince-président après le coup d'État de décembre 1851 et devient le candidat officiel de l'Empereur dans la 4^e circonscription de la Dordogne qu'il représente sans discontinuité de 1852 à 1868, date à laquelle il cède son siège à Alexandre Dupont de Bosredon. C'est le père d'Oswald Taillefer, futur député et l'un des principaux représentants du général Boulanger dans le département.

¹⁵⁹ Paul François Dupont (1796-1879) est, avec son frère, Auguste, un imprimeur très important du XIX^e siècle. Ayant fait ses classes chez Firmin-Didot, il lance en 1825 sa propre affaire. Malgré des difficultés au début, l'imprimerie prospère et ses dirigeants innovent – ce sont les premiers à employer des femmes. La mort tragique de son frère, Auguste, en duel le pousse vers la politique. Il est alors élu le 29 février 1852 député de la Dordogne pour la première circonscription du département. Il adhère au rétablissement de l'Empire et parvient à se faire réélire successivement député en 1857, 1863, 1868 et 1869. Avec la chute du régime napoléonien, il ne

entreprenant pour obtenir cette nomination au poste de président du tribunal de Ribérac. L'avocat ribéracois use de tous les réseaux possibles pour que ce dernier soit nommé comme président d'un tribunal mais plutôt à Sarlat. Les arguments qu'il développe à son fils sont très empreints d'une très grande détermination pour arriver à ses fins :

« On pourrait bien le nommer à Sarlat où cette place deviendrait probablement vacante en même temps que celle de Ribérac. Il ne doit pas avoir de raisons exclusives pour tenir au poste de Ribérac, où il n'a ni sa famille, ni de propriétés, tandis que j'y ai le siège de ma fortune, que je ne pus ambitionner un autre poste ailleurs, et que c'est m'assurer en retour que de me refuser la présidence dans un arrondissement où mes relations anciennes me donneraient nécessairement une influence dont dans des circonstances données, je pourrai tirer parti pour le bien public... »

Ces quelques phrases, bases d'un solide argumentaire du postulant, semblent être une première salve dont Adrien teste la pertinence auprès de son fils pour que celui-ci lui dise la portée de tels moyens de défendre sa candidature. Adrien estime donc qu'il a la légitimité pour obtenir ce poste. Quelques jours plus tard, il annonce à son fils, qu'après maintes démarches auprès de ses protecteurs, comme il l'aime à l'écrire, Adrien ne voit plus en Gasque un sérieux concurrent¹⁶⁰. Léonce demeure très prudent quant aux chances de réussite de son père ; sans vouloir le décevoir, il laisse apparaître qu'il y aurait d'autres concurrents plus sérieux que celui qui lui causait tant d'inquiétude :

« Ta lettre m'a causé une vive surprise en m'apprenant que M. Gasq (...) n'était pas le candidat le plus appuyé contre moi et quoique tu me donnes en définitive peu d'espérance, cette circonstance m'est une raison de plus d'espérer. Je crois, en effet, que mes protecteurs auront plus de facilités pour triompher de la candidature d'un autre magistrat que celle de M. Gasque. Je sais, à ne pas en douter, que MM. Debe¹⁶¹... me servent avec un dévouement actif et persévérant. Ce sont plutôt des amis que des protecteurs. Je suis profondément touché de leur conduite et quoiqu'il arrive, je leur saurai toujours gré. »

Il est cependant beaucoup moins enthousiaste quant à l'aide apportée par Pierre Magne :

« Quant à M. M... il est certainement fort bien disposé, mais il ne met peut-être pas dans ses démarches assez d'énergie et d'instance. S'il voulait cependant, et s'il voulait bien je considérerais mon succès comme assuré. Il faut qu'il y ait une véritable hésitation dans l'esprit du ministre¹⁶² pour que le résultat ne soit pas encore connu. Je comptais beaucoup sur le courrier d'hier ou celui d'aujourd'hui pour nous apporter quelque chose de décisif. Mais vaine attente ! Il faut donc que la lutte se prolonge encore. »

À cette occasion, Adrien aime à cultiver le goût du secret. Alors qu'il avait pensé à un autre soutien, ecclésiastique cette fois-ci, il charge son fils d'apporter la lettre au prêtre Ambroise qui doit la transmettre à l'archevêque de Reims¹⁶³, très lié au ministre de la Justice. Adrien n'a

parvient pas à se faire admettre sur la liste conservatrice pour le scrutin de février 1871 et doit attendre 1876 pour redevenir parlementaire. Élu sénateur de la Dordogne, il siège aux côtés de Pierre Magne. Sa santé déclinante et son âge avancé l'empêchent de suivre avec assiduité les séances. Il meurt à Paris le 11 décembre 1879, la même année que P. Magne.

¹⁶⁰ APF. Lettre, 15 avril 1852.

¹⁶¹ Il s'agit des de Belleye mais, comme cela est déjà signalé, Fourtou n'écrit jamais les noms de ses protecteurs en entier.

¹⁶² Le ministre de la Justice est, depuis janvier 1852 le comte d'Abbatucci.

¹⁶³ Archevêque de Reims, Thomas Gousset (1792-1866) est créé cardinal le 30 septembre 1850 par le pape Pie IX. Issu d'une famille de douze enfants, il est ordonné prêtre le 22 juillet 1817 et est nommé vicaire à Lure

pas oublié que Thomas Gousset a été pendant quatre ans évêque de Périgueux et qu'il peut ainsi permettre, lui aussi, de faire progresser sa candidature au poste convoité. Si Léonce ne parvient pas à transmettre la lettre au prélat, il reçoit l'ordre de la détruire car son père considère qu'il y a trop de confidentialité dans ce qu'il écrit au cardinal Gousset¹⁶⁴.

Au fil des jours et des semaines, Adrien s'impatiente car il n'a aucune nouvelle des progrès de sa candidature. Le 13 mai 1852, il écrit à son fils qu'il se considère déjà comme un « président manqué ». Quelques jours plus tard, ses craintes sont confirmées : Beauregard est nommé président du tribunal de Ribérac¹⁶⁵.

Cette ambition paternelle est portée par toute la famille et, durant ce printemps 1852, les échanges épistolaires entre les frères sont riches en considération et en estimation. Il n'y a, cependant, que très peu de lettres écrites par Léonce et Oscar concernant ce suspens familial qui ont pu être retrouvées dans les archives Fourtou. Une seule, écrite par Oscar le 14 février 1852, permet de rendre compte à la fois de l'extension et donc de la richesse des opinions exprimées mais aussi d'observer la finesse de l'analyse et la clairvoyance du jeune lycéen. Dans un premier temps, il évalue les chances de réussite de son oncle François pour se faire nommer auprès du tribunal de Bordeaux :

« M. Thibault qui est arrivé jeudi à Ribérac a excité nos craintes. Il nous a dit que le ministre de la justice voulait faire écho aux réclamations des conseillers des autres cours qui demandent à passer sans cesse cours supérieure, et qu'il se réservait qu'une seule place aux président sud ressort de Bordeaux. Mon oncle trouve alors un concurrent redoutable dans M. Laronorade président du tribunal de Sarlat et je crains bien que, les propositions aidant, cet adversaire ne triomphe. Il ne faut pas se le dissimuler, mon oncle n'a pas des protections très influentes. »

Il semble évident que le jeune adolescent ait déjà compris qu'il ne s'agit pas seulement d'avoir des protecteurs mais aussi d'être capable, lorsqu'on les sollicite, de jouir du maximum de leur influence et de leur désir d'intervenir dans la décision ministérielle. Il doute ouvertement de la capacité des De Belleyme à empêcher que le sort de l'oncle François ne soit déjà scellé :

(Haute-Saône) et enseigne la théologie au grand séminaire de Besançon de 1818 à 1830. Pédagogue, très érudit, il est nommé par le cardinal de Rohan vicaire général du diocèse de Besançon (1830-1836). Le 1^{er} février 1836, il est nommé évêque de Périgueux par le pape Grégoire XVI et Louis-Philippe. Il reste en Périgord quatre ans avant d'être nommé le 13 juillet 1840 à l'archevêché de Reims. Par la constitution de 1852, il est alors sénateur jusqu'à sa mort, le 22 décembre 1866. Il fait rééditer plusieurs ouvrages de théologie dont *Justification de la théologie morale* de Ligori en 1832. En 1844, il fait publier *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs* (cf. Penaud G., *op. cit.*, p. 455). Pour des éléments biographiques supplémentaires et notamment son épiscopat dans le diocèse de Périgueux, se reporter à : Fisquet H., *Notice biographique sur son éminence Thomas Gousset archevêque de Reims*, Paris, P. Brunet, 1865, 20 p. ainsi que M^{gr} Fevre, vicaire général, protonotaire apostolique, *Histoire de S.E. M^{gr} Gousset, archevêque de Reims*, Paris, 1882.

¹⁶⁴ Cette lettre n'a pas été retrouvée dans les archives Fourtou. Léonce a-t-il échoué à transmettre la lettre de son père ?

¹⁶⁵ Cf. *Almanach impérial*, 1853, p. 406. Beauregard est président du tribunal de Ribérac de 1852 à 1864. Il est remplacé par Prévot-Leygonie.

« Mon oncle trouve alors un concurrent redoutable dans M. Laronorade président du tribunal de Sarlat et je crains bien que, les propositions aidant, cet adversaire ne triomphe. Il ne faut pas se le dissimuler, mon oncle n'a pas des protections très influentes, M. De Belleyme nous a dévoué corps et âme. il agit en ami, et non pas en procureur, mais a-t-il assez d'influence qu'il exerçait sous Louis-Philippe ? M. Magne est très puissant il est vrai, mais est-il un chaud protecteur ? Néanmoins j'espère : la question va être débattue dans les conseils des ministres et je crois beaucoup que le ministre voudra nommer au moins deux des candidats présentés. M. le Premier président et le Premier président et M. le Procureur général très favorables à mon oncle se plaindront amèrement sans doute de la décision ministérielle qui ne leur accorderait qu'un seul des conseillers qu'ils présentaient, et persister dans ce discours serait un outrage à la cour de Bordeaux que le ministre ne voudra pas lui faire. »

Oscar, en fin observateur, malgré son jeune âge, ne fait pas totalement confiance aux hommes politiques qui doivent militer pour la candidature de son père à Ribérac. Il voit bien que les De Belleyme, surtout le père, ont perdu de leur influence à cause des changements de régime mais surtout que la mise en place d'un réseau n'est pas pérenne et qu'il peut être affaibli, même détruit par une alternance ou un changement institutionnel. Enfin, ces quelques phrases révèlent chez Oscar un goût certain pour la chose publique. Quant à la candidature de son père à Ribérac, il forme les plus ardents désirs de réussite :

« Quant à mon père, je désire beaucoup qu'il obtienne la place qu'il ambitionne. Cette place où il trouverait enfin un peu de repos. S'il devient président, il sera le meilleur président du ressort, et peut-être dans huit ou dix années son mérite lui vaudra-t-il un titre plus élevé et plus haut que celui de conseiller? ».

Il sait que son père a les capacités d'occuper de telles fonctions et qu'il est un travailleur acharné. Là encore, il connaît le sens de l'effort de son père et les honneurs attachés à la fonction qui rejailliraient sur son père et sur lui, excellent lycéen, futur bachelier. Ainsi, le jeune Fourtou semble être très clairvoyant sur le monde qui l'entoure et son ambition, inspirée par son père et son oncle, ne peut que s'amplifier.

3 Les Fourtou et Ribérac : un engagement traditionnel dans la vie de la cité

Si le ministre a témoigné un tel attachement à sa ville natale, même lorsqu'il est éloigné d'elle, c'est que Ribérac représente plus que son lieu de naissance : berceau de sa famille, il considère cette ville comme un « héritage » des Fourtou. Non pas qu'il considère le lieu comme un domaine réservé mais plutôt une terre où reposent de nombreux membres de sa famille et qu'il doit, à son tour, perpétuer l'action engagée des décennies auparavant. En effet, la relation nouée entre les Fourtou et Ribérac est une longue histoire d'engagement et de gestion de la chose publique. Avant qu'Oscar ne devienne maire à son tour, en janvier 1865, trois membres de la famille Fourtou se sont succédés et ont participé à la gestion de la ville de Ribérac entre les années 1820 et 1870. Oscar, devenant maire, succède, à cinquante ans d'écart, à son grand-oncle, Jean-Baptiste, qui est le premier édile de la ville entre 1816 et

1826. Si ce fait est connu¹⁶⁶, la participation de son oncle, François, puis de son père, Adrien, est moins restée dans la mémoire ribéracoise alors qu'ils ont été assez longtemps conseillers municipaux dans les années 1840-1850, si bien qu'il n'y a pas eu une décennie sans qu'un Fourtou soit présent dans les instances dirigeant la ville. C'est pourquoi, chez le futur parlementaire et ministre, l'idée de servir ses concitoyens s'inscrit dans une logique familiale déjà ancienne¹⁶⁷.

3-a. L'administration de la ville de Ribérac par Jean-Baptiste Fourtou (1816-1826)

Il ne s'agit pas de détailler toutes les décisions prises par ce maire pendant la décennie où il administre la ville de Ribérac mais de voir quels sont les principaux traits de sa gestion pour comprendre comment Oscar, une fois nommé à la tête de la municipalité, cherche à faire aussi bien, si ce n'est, mieux que son grand-oncle. Certes, les conditions ne sont pas les mêmes¹⁶⁸ mais les deux maires Fourtou s'inscrivent dans une évolution de la ville qui passe d'un petit bourg de campagne à une des quatre sous-préfectures du département de la Dordogne¹⁶⁹, où l'industrialisation, encore timide en Dordogne dans les années 1860, marque peu à peu le paysage ribéracois¹⁷⁰.

¹⁶⁶ Cf. Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 23.

¹⁶⁷ Seul, son frère, Léonce n'occupe pas de fonction municipale mais il est conseiller général du canton de Montagnier de 1874 à 1883.

¹⁶⁸ E. Dusolier brosse un rapide portrait de la ville en 1789 et souligne que la principale tâche des maires qui se sont succédé était l'embellissement de la ville, même s'il reconnaît que, pour les premiers d'entre eux, il était nécessaire de parer au plus pressé, c'est-à-dire, la restauration des églises, abîmées par la décennie révolutionnaire et, évoquant le « cauchemar des routes défoncées », de réparer les chemins (Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 10). À partir de 1826, lorsque Pierre Mathieu remplace J.-B. Fourtou, la municipalité cherche à agrandir la cité et à créer les édifices qu'une sous-préfecture digne de ce nom devrait avoir (Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 10-11). La population ribéracoise augmente peu sur le siècle, passant de 3604 habitants au recensement de 1821 à 3788 lorsque Oscar de Fourtou devient maire.

¹⁶⁹ E. Dusolier, citant le premier maire de Ribérac, R. Darène, souligne les difficultés dans laquelle la ville se trouve au déclenchement de la Révolution française : « en 1789, à l'exception des murailles abattues et des fossés comblés, vraisemblablement le même aspect : maisons accrochée, à peu près sans ordre, aux pentes du château, depuis ses remparts jusqu'au lit tortueux du Riberaguet, devenant chaque hiver une nappe marécageuse rendant des plus précaires les communications avec la campagne, mêmes maisons ménageant entre elles des rues étroites, irrégulières, épousant la courbe des défenses du château, des rues sombres et humides, où même en été, le soleil ne pénétrait que quelques heures dans la journée, ces rues (Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 9-10).

¹⁷⁰ Cf. Lamy (Y.), *Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord, 1789-1930. L'exemple de la forge de Savignac-Lédrier*, thèse de 3^e cycle en sociologie, Paris X, 1984 ; Truel (T.), « L'industrialisation de la Dordogne à la fin du XIX^e siècle », in : Lavaud (S.) (dir.), *Le fait industriel de 1850 à nos jours, exemples empruntés au patrimoine aquitain*, Bordeaux, CRDP, 2003, p. 82-93 ; Marache (C.), *Les métamorphoses du rural. L'exemple de la Double en Périgord, 1830-1939*, Paris, Éd. du CTHS, 2006.

Jean-Baptiste Fourtou est installé le 25 juillet 1816, succédant à Joseph de Roche qui était resté maire de la ville pendant seize ans¹⁷¹. En présence du sous-préfet Galaup, et devant tous les corps constitués civils et militaires, il prête serment de fidélité au roi¹⁷². Le conseil est composé de douze membres qui appartiennent tous à de vieilles familles de Ribérac comme les Cellierier ou les Fargeot¹⁷³. L'une des premières réalisations de l'édile et de son équipe est le percement de l'allée de platanes, à la sortie de la ville, sur la route d'Angoulême, achevée en 1817. Dès l'année suivante, la question épineuse de la restauration des églises se pose en séance : faut-il construire une nouvelle église ou restaurer les deux édifices bien mis à mal par les décennies précédentes ? La question n'est pas tranchée et une longue série de délibérations ne suffit pas à décider¹⁷⁴. Dans la séance du 15 janvier 1826, Fourtou fait un discours qui explique le renoncement de la municipalité à réaliser ce si coûteux chantier :

« Messieurs, vous n'avez pas oublié que Monseigneur l'Evêque, lors de sa dernière visite pastorale, frappé par l'état de délabrement de l'église paroissiale de cette ville annonça publiquement qu'il se verrait forcé de l'interdire, si on ne s'empressait pas de la réédifier. Les habitants de la commune étaient depuis plusieurs années convaincus de la nécessité de cette reconstruction mais sont aussi effrayés de la dépense énorme qu'elle exigerait qu'embarrassés de trouver un local convenable, celui actuel étant insuffisant, d'un accès difficile et placé à l'extrémité de la ville. Après avoir dans différentes réunions pesé les avantages et les inconvénients que présenteraient les diverses localités indiquées, vous recommandâtes que le lieu le plus propre au placement d'une église était la partie de la propriété de Mme de Reix¹⁷⁵ (...). J'ai l'honneur de vous mettre sous vos yeux le procès-verbal, j'y mets aussi les faux-frais d'acquisition, le plan du local, celui de l'église à construire accompagné du devis réalisé par M. Bagaud, ingénieur architecte à Périgueux. Vous verrez que la dépense à faire s'élève à 100 000 francs. »

Il poursuit son exposé en montrant à son auditoire qu'il est impossible de réaliser un tel projet. Ainsi, sans se laisser impressionner par les menaces épiscopales, il refuse d'accéder à l'idée de construire une nouvelle église. Cependant, d'autres chantiers progressent comme le déplacement de la salle d'entrepôt des grains ; le minage peut alors fonctionner dans une grange de l'ancien château. L'administration Fourtou s'interroge sur l'installation d'une école

¹⁷¹ Nommé par le Premier consul en 1800, il occupe cette fonction jusqu'à l'avènement des Bourbons.

¹⁷² Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 32.

¹⁷³ La liste des membres du conseil municipal de Ribérac en 1816 se compose des personnalités suivantes : Mesle, Fargeot, Lazare, Gardenaud, Dumoulin, Cellierier, Brandouin, Fayolle, Dalesme, Brunaud, Labonne-Dubreuilh, Feurchau et Ornières. AMR, registre de délibération du conseil municipal, vol. 1814-1820.

¹⁷⁴ E. Dusolier précise : « M. Fargeot, membre du conseil, offrit spontanément le don gratuit, pour la construction d'une nouvelle église, de l'emplacement nécessaire à prendre sur ses propriétés, en bordure de la traverse de la route d'Angoulême à Bordeaux ; mais le conseil trouvant le local trop excentrique déclina l'offre et plusieurs membres proposèrent l'extrémité de la place publique du côté de la nouvelle halle mais c'est l'obligation d'acquérir, en vue de leur démolition, plusieurs immeubles, qui, eux, n'auraient pas été offerts par pur don. » D'autres emplacements sont proposés mais à chaque fois, le maire refuse car le coût des travaux dépassait largement la capacité budgétaire de la commune. Mis en demeure par l'évêque qui s'alarme de l'état de décrépitude de l'église, le conseil avise qu'il ne peut subvenir financièrement aux besoins d'un tel chantier. Quatre ans de délibération n'ont pas suffi à trouver une solution et ce n'est que l'administration suivante, sous l'autorité de Pierre Mathieu, qui décide de restaurer les édifices existants (Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 34-35. La dernière délibération qui entérine le projet est celle du 9 juillet 1825 (AMR, registre des délibérations du conseil municipal).

¹⁷⁵ Marie-Azoline Gourjon (1801-1844), épouse de Charles-Élie Dereix de Laplane, cf. Regnauld de la Soudière F. et al., *Saga Dereix...*, op. cit., p. 179.

pour les indigents mais, d'après les sources consultées, il ne semble pas que ce projet aboutisse. Enfin, Fourtou refuse de payer 450 francs pour que la ville puisse à nouveau utiliser son blason. Sur le plan politique, désireux de respecter le drame qui touche le roi, Fourtou fait voter une adresse, à l'annonce de la mort du duc de Berry, le 24 février 1820. La municipalité envoie ses condoléances au souverain et participe au chagrin de la famille royale¹⁷⁶. Mais quelques années plus tard, lorsque le comte d'Artois monte sur le trône de France, le maire n'est pas tout à fait disposé à faire ce qu'on semble lui imposer. En effet, à l'occasion du couronnement du roi Charles X en mai 1825, le conseil prend la décision suivante :

« Monsieur le maire a donné lecture d'une lettre que lui a adressé le 7 courant le sous-préfet dans laquelle il lui annonce que le sacre de Sa Majesté aura lieu le 29 courant et qu'il demande qu'à l'occasion de cette auguste cérémonie si chère à tous les Français, les habitants de Ribérac s'empressent de manifester par une fête publique, les sentiments d'amour dont ils ont pour lui, pour le Roi. À cet effet, il invite à mettre à la disposition de M. le maire, les fonds nécessaires pour les frais de cette fête. Le Conseil toujours disposé à manifester les sentiments dont il est pénétré ainsi que ses concitoyens pour notre monarque chéri, et quoique l'auguste cérémonie de son sacre lui fait éprouver, et convaincu qu'on ne peut mieux résoudre les vues qui travaillent Sa Majesté et lui témoigner son dévouement qu'en faisant le jeu du sacre quel qu'ait été la bienfaisance, a décidé qu'il serait fait sur frais de la commune, une distribution de nourriture aux indigents et qu'il ferait de cette ville, une fête publique à l'occasion du sacre de Sa Majesté. Le conseil s'étant fait représenter le budget de la commune de l'exercice courant, a remarqué qu'il n'y avait aucun excédent de recette et que toutes les dépenses qui y sont allouées, la seule qui puisse être ajournée sans de gros inconvénients est celle de 370 francs consacrée à la clôture du cimetière, attendu qu'on ne peut commencer cette clôture avec si peu de fonds, a été décidé de changer l'allocation de cette somme et de la mettre à disposition de M. le maire pour la fête de Sa Majesté¹⁷⁷. »

Il s'agit donc d'un refus, poli, mais ferme de consacrer un budget à des réjouissances trop coûteuses pour la municipalité, malgré l'aide proposée par la sous-préfecture. Peut-on considérer cette décision comme un acte de résistance, ou tout au moins d'opposition au nouveau souverain ? Rien n'est moins sûr mais il est vrai que la seule somme disponible pour donner de la nourriture aux plus pauvres est celle qui était consacrée à la clôture du cimetière : d'autres projets auraient certainement eu une portée plus glorieuse que celle-ci ! C'est en tout cas, pour Fourtou et son conseil, l'occasion de protester contre des dépenses inutiles qui grèvent trop fortement le budget municipal. L'épisode, certes anecdotique, prouve que le maire ne cherche pas les honneurs et la reconnaissance à tout prix mais gère au plus près les finances publiques. Il faut dire que la ville doit se transformer et devenir un centre de commerce pour les campagnes environnantes : pour cette raison, en novembre 1825¹⁷⁸, le maire prend un arrêté qui prévoit le déplacement de la foire aux bestiaux¹⁷⁹.

¹⁷⁶ Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 32.

¹⁷⁷ AMR. Registre des délibérations du conseil municipal, séance du 15 mai 1825.

¹⁷⁸ AMR. Registre des délibérations du conseil municipal.

¹⁷⁹ E. Dusolier indique que ce marché est déplacé au sud de la ville parce qu'il y a plus d'espace et d'accès pour les paysans aux alentours, (Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 36-37).

Cette fronde ne coûte pas la mairie à Bardy-Fourtou car, dans la séance du 26 janvier 1826, il est reconduit dans ses fonctions ainsi que ses adjoints, Pierre Mathieu et Jean Chaumurien¹⁸⁰. Dans la séance du 26 novembre 1826¹⁸¹, il est mentionné que, par arrêté préfectoral du 20 novembre, la démission de Fourtou est acceptée et qu'est nommé à sa place son premier adjoint Pierre Mathieu maire de Ribérac. Les raisons exactes de sa démission ne sont pas connues mais Gonzague Monts des Savasses, qui possédait les archives de J.-B. Fourtou, cite deux pièces qui expliqueraient cette fin de mandat¹⁸². Le sous-préfet, dans une lettre qu'il adresse au maire de Ribérac, lui reproche la lenteur des affaires de la commune, l'église qui est en très mauvais état et l'hospice qui menace de s'effondrer. Il critique les débats au sein du conseil « où tout le monde parle à la fois » et reproche à J.-B. Fourtou de réunir les conseillers dans sa chambre à coucher¹⁸³. De surcroît, les papiers sont en désordre et le secrétaire de séance ne sait « ni la langue, ni l'orthographe ». Le 14 juillet, le maire lui répond en reconnaissant qu'il serait plus convenable de tenir le conseil ailleurs que dans une pièce habitée, qu'il sait bien l'exiguïté de la maison qu'il occupe seulement quelques mois dans l'année¹⁸⁴ et que le secrétaire, bien jeune, ne demande qu'à se former. Dès le lendemain, il offre au sous-préfet sa démission et confirme le jour suivant sa décision au préfet de la Dordogne qui lui indique, par retour du courrier, que la fin de sa fonction est fixée au 1^{er} novembre 1826. Malgré le regret exprimé par le sous-préfet, Jean-Baptiste Bardi de Fourtou quitte le conseil municipal.

3-b. François et Adrien Fourtou au conseil municipal de Ribérac

L'équipe qui succède à Jean-Baptiste Fourtou, en 1826, ne comporte aucun membre de la famille Fourtou. Il faut attendre 1831 pour que l'oncle d'Oscar, François, soit nommé conseiller municipal. De tous les Fourtou, c'est lui qui possède la plus importante longévité dans l'exercice d'un mandat municipal puisqu'il siège du 11 décembre 1831 au 6 juin 1852¹⁸⁵, avec une interruption de trois ans, de juin 1848 à novembre 1851. Il participe à quatre administrations, celles de Pierre Mathieu (qui démissionne en 1833), Placide Léonardon

¹⁸⁰ AMR. Registre des délibérations du conseil municipal.

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² Monts de Savasse (G.), *op. cit.*, p. 184.

¹⁸³ À cette époque, il n'existe pas de bâtiment officiel dédié aux affaires municipales ; c'est souvent chez le maire que le conseil municipal se réunit et délibère.

¹⁸⁴ Le principal lieu de villégiature de J.-B. Fourtou et sa famille est le domaine des Granges à Faye.

¹⁸⁵ Il quitte le conseil car il est nommé au tribunal de Bordeaux et prend ses fonctions le 9 juin 1852.

(1833-1846), Antonin Guillemot (1846-1848) et Élie Délugin (1851-1854)¹⁸⁶. Il ne s'agit pas non plus de reprendre toute la gestion municipale de cette période¹⁸⁷ mais de voir à quel degré d'engagement l'oncle François s'investit pour sa commune. Il est vrai que ses fonctions de président du tribunal de la ville ne lui laissent pas toujours l'opportunité de siéger au conseil mais sa présence est, sur l'ensemble de la période, très fréquente. Il prend part aux délibérations et donne son avis sur des sujets qui touchent principalement la politique urbaine de la ville¹⁸⁸. Sous l'administration Léonardon, le conseil s'occupe de questions de voirie¹⁸⁹, de l'éclairage public, de la construction d'une école primaire pour garçons, d'un établissement de bienfaisance, et surtout, il règle la question de l'église que ces prédécesseurs ne purent résoudre. Il restitue le culte à l'église Notre-Dame, la « grande église » comme les Ribéracois l'appellent alors, et aménage celle de la Trinité en halle à grains. Enfin, c'est le projet de la création d'un hôpital qui retient toute l'attention du conseil à la fin des années 1840. Émile Dusolier écrit, à propos de cette gestion par l'équipe Léonardon¹⁹⁰ :

« Il n'est pas exagéré de dire que le conseil municipal auquel présida Placide Léonardon, malgré les mutations opérées parmi ses membres au cours de son existence, fut un des plus grands et des plus réalisateurs qu'ait connus la commune. On ne saurait contester qu'une assemblée qui groupa à la fois des hommes comme François de Fourtou, le futur conseiller à la Cour d'Appel de Bordeaux, l'avocat Guillemot, les deux Cellier, l'un juge, l'autre avoué, Pierre Manière, aussi avoué, et plus tard juge, l'avocat Pierre Dufraisse, ne composât, en comptant son président, un groupe de juristes qui savaient solidement motiver les arrêts pris en séance, lorsque les questions de droit étaient soulevées¹⁹¹ ».

Le président du tribunal de Ribérac est souvent membre de la commission de vérification des électeurs de la commune¹⁹². Enfin, François participe aussi, avec enthousiasme, au vote de l'adresse au président de la République, le félicitant et le remerciant d'avoir engagé le 2 décembre 1851 :

« Monsieur le Président,

La France vient de sanctionner par l'imposante voix de ses comices l'acte énergique et à jamais mémorable qui l'a délivrée, le 2 décembre, du joug que les factions rivales voulaient lui imposer, en formant au sein de l'Assemblée législative une coalition monstrueuse contre le pouvoir que six millions de suffrages vous avaient confié. La nation, dont vous avez si noblement justifié le choix, vous confie de nouveau, et par une manifestation plus éclatante encore, le dépôt de ses destinées. Elle est d'avance convaincue que la constitution que votre sagesse lui prépare sera appropriée à son caractère, à ses besoins et à ses vœux, qu'elle donnera au pouvoir exécutif toutes les garanties qui lui seront nécessaires pour exercer son action avec indépendance, qu'enfin elle fermera l'abîme des révolutions, depuis soixante ans ouvert sous nos pas. Vous avez, pour consommer cette œuvre si difficile, la haute intelligence qui murit et l'énergique fermeté qui exécute les desseins que de

¹⁸⁶ La nomination de Pierre Serbat en 1848 est un véritable acte politique puisque les républicains désirent ne plus faire confiance à des personnes qui ont servi la monarchie. Serbat reste maire de Ribérac jusqu'en 1851.

¹⁸⁷ E. Dusolier l'a fait assez précisément (Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 38-71).

¹⁸⁸ C'est le sujet principal des séances entre 1833 et 1852, comme cela a été signalé précédemment. Cf. *supra*.

¹⁸⁹ E. Dusolier souligne qu'il s'agit d'un problème que tous les maires de la période ont dû gérer (Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 46).

¹⁹⁰ Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁹¹ Notamment lorsqu'il s'agit de successions dans lesquelles la mairie de Ribérac devient légataire universel.

¹⁹² AMR. Registre des délibérations du conseil municipal. En 1836, 1841 et 1846, il est désigné à cette charge qu'il partage avec deux de ses collègues du conseil municipal.

patriotiques inspirations vous ont suggérés. Affranchie par votre courageuse résolution du péril dont la menaçaient les passions anarchiques de la démagogie et dont la fatale échéance devait marquer en caractères de sang l'année 1852¹⁹³, la France voit déjà, à la place de cet avenir sinistre, des jours de grandeur et de prospérité se lever sur elle, sous la salutaire influence d'un gouvernement réparateur. Les membres du conseil municipal de la ville de Ribérac, qui ont adhéré dès les premiers jours à l'acte du deux décembre, vous expriment leur sincère gratitude par tant de bienfait et vous prient, monsieur le Président, de vouloir bien agréer, avec leurs félicitations, l'hommage de leur dévouement et de leur respect. »¹⁹⁴

Cette équipe municipale s'engage explicitement auprès de Louis-Napoléon Bonaparte et prépare, à l'échelle locale, le passage de la république à l'empire. D'ailleurs, elle n'hésite pas, officiellement, à exprimer sa joie lorsque le président devient empereur.

Alors que François est nommé conseiller auprès du tribunal de Bordeaux le 9 juin 1852¹⁹⁵, c'est presque naturellement qu'Adrien, son cadet, le père du ministre, lui succède. Dans sa séance du 26 septembre 1852, le conseil municipal décide d'envoyer auprès du prince-président – en visite à Bordeaux¹⁹⁶ et qui n'avait pas prévu de venir en Dordogne – une délégation de quatre membres porter une adresse au chef de l'État :

« Monsieur le Président,

Le conseil municipal de la ville de Ribérac, par l'organe de ses délégués, vient vous apporter le tribut de sa reconnaissance et de son dévouement. Prince, recevez avec bienveillance l'expression de ces sentiments si bien mérités par les services signalés que vous avez rendus au pays, par les courageux efforts que vous avez fait pour rétablir l'ordre profondément ébranlé et relever avec lui la fortune et la prospérité de la France. Le peuple, poussé par son merveilleux instinct, a compris qu'il fallait à la société un pouvoir fort pour sa gouverner et, par une manifestation unique dans l'histoire, il s'est groupé autour du grand nom que vous portez si dignement et vous a confié sa destinée ; mais à peine quelques mois se sont écoulés depuis l'élection présidentielle du 2 décembre, que ce peuple magnanime ne se contente pas de la dignité temporaire que vous avez reçue et demande pour votre gouvernement plus de stabilité et de durée. Le conseil municipal de Ribérac, en s'associant énergiquement à ces vœux, espèrent qu'ils seront exaucés. »¹⁹⁷

Ce même jour, le conseil est installé et Adrien y siège pour la première fois en tant que conseiller. Il est alors désigné, à l'unanimité, ainsi que le maire Élie Délugin, Pierre Labonne-Laroche et Jean Doumouly-Laplante, les adjoints, comme faisant partie de la délégation ribéracoise se rendant à Bordeaux¹⁹⁸. Il a donc l'occasion de siéger au conseil sous trois maires différents : Élie Délugin (1851-1854), Achille Simon (1854-1858) et Pierre Augey-Dufresse (1858-1865). À chaque fois, il participe très activement aux délibérations du conseil et est souvent nommé secrétaire de séance¹⁹⁹. C'est, par exemple, lui qui rédige le compte-

¹⁹³ La fin du mandat des députés aurait été l'occasion, selon les partisans du prince-président, d'un affrontement entre eux et ceux du radical-socialisme.

¹⁹⁴ *Ibid.* Cette adresse est citée in : Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 66-67.

¹⁹⁵ À propos du déroulement de cette affaire et des ambitions d'Adrien, cf. la seconde partie du présent chapitre.

¹⁹⁶ C'est à l'occasion de cette visite que Louis-Napoléon Bonaparte proclame, dans son fameux discours, « l'Empire, c'est la paix ».

¹⁹⁷ Adresse citée in : Dusolier (E.), *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 67-68, tirée de : AMR. Registre des délibérations du conseil municipal.

¹⁹⁸ L'adresse et le compte-rendu de la délibération du conseil sont rédigés par Adrien Fourtou, qui a été, à cette occasion, certainement en guise de baptême de feu par ses collègues, désigné secrétaire de séance. AMR.

¹⁹⁹ Dans la séance du 27 mars 1857, l'élection du secrétaire de séance pose problème : Adrien Fourtou a obtenu dix voix et Placide Léonardon, ancien maire, en a eu le même nombre. Achille Simon désigne d'emblée Fourtou

rendu de la séance du 7 décembre 1856 qui prévoit, notamment, l'allocation d'une somme de 20 000 francs pour la construction du palais de justice de la ville²⁰⁰ :

« En conséquence, le conseil vote purement et simplement la somme de 20 000 francs pour contribuer avec le département à l'édification d'un palais de justice à Ribérac, en ce qu'il contiendra un prétoire pour la justice de paix avec tous ses accessoires ordinaires. Et attendu que les ressources ordinaires de la commune ne suffisent pas pour couvrir cette subvention, le conseil émet le vœu que l'impôt extraordinaire qui est actuellement en recouvrement pour l'édification de l'hospice et expirera en 1860, soit prorogé pendant six ans jusqu'à concurrence de la somme de trois mille trois cent trente-trois francs trente-trois centimes par an, pour être, chacune desdites six annuités, versée dans la caisse du département sans intérêt, jusqu'au solde de ladite somme de vingt mille francs. »

Ce chantier est très important pour la ville de Ribérac et les sommes investies très fortes. Adrien est désigné, lors de la séance du 2 août 1857, membre de la commission qui doit déterminer l'emplacement du futur palais de justice. Il y travaille avec Léonardon et Mathieu, tous deux anciens maires²⁰¹. Quelques jours plus tard, le 9 août 1857, fait le compte-rendu des travaux de la commission à laquelle il a participé :

« Comme rapporteur de la commission, M. Fourtou annonce au conseil que ses deux collègues et lui, assistés de M. le maire, se sont occupés de la mission qui leur a été confiée ; que cette commission est unanime dans ses appréciations et il propose au conseil, au nom de cette commission la résolution suivante : attendu que la commune de Ribérac est fortement intéressée à ce que le choix de l'emplacement soit fixé de manière à atteindre, le mieux possible, le but qu'elle s'est proposée et que, quelque confiante qu'elle soit dans les lumières de M. l'architecte du département, la sagesse et la perspicacité de M. le préfet et du Conseil général, elle croit pouvoir emprunter à sa position l'expression respectueuse de son intérêt et de ses vœux ».

Il expose ensuite tous les motifs et laisse ensuite la parole au maire qui ouvre le débat. Comme personne ne parle, le maire conteste le rapport de la commission concernant l'emplacement car il propose un de ses terrains qui n'a pas été retenu par Fourtou et ses collègues. Achille Simon demande alors une insertion écrite au procès-verbal où il expose ses griefs. Quelque temps plus tard, alors qu'il n'est plus maire de Ribérac, ce dernier s'en prend toujours aussi vivement à l'administration municipale placée sous l'autorité de Pierre Augey-Dufresse et critique ouvertement encore le choix de la commission Fourtou²⁰². La mort prématurée d'Adrien le 12 décembre 1862 n'est que l'aboutissement d'un surmenage et d'une grande fatigue qui l'a empêché dès le début novembre de siéger au conseil municipal. Avec sa disparition, la famille Fourtou n'a plus de représentant président aux destinées de Ribérac

secrétaire, ce qui provoque la réaction de son concurrent qui rappelle qu'il faut la majorité absolue des voix et, à défaut, en cas d'égalité de voix, le maire doit désigner le plus âgé. Finalement, Léonardon est secrétaire de séance.

²⁰⁰ C'est sous l'administration Achille Simon, maire de 1854 à 1858, que ce projet voit le jour.

²⁰¹ À cette même séance, il fait partie de la commission qui doit évaluer le montant des frais pour l'église de la Trinité.

²⁰² Achille Simon publie un petit recueil intitulé *Exposé pour la session de mai 1861* dans lequel il écrit, à propos du palais de justice : « Si encore ce palais de justice avait été convenablement situé pour favoriser le développement de la ville, la commune aurait trouvé un dédommagement à ses sacrifices. Mais il est placé à l'extrémité de la ville, sans alignement avec les constructions voisines et sans perspective, rectangle enchâssé dans un angle aigu (cité in : Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 80). »

mais, cela, seulement, pour trois ans car Oscar, alors jeune avocat, jeune marié, devient le nouveau maire de la ville en janvier 1865²⁰³.

B- Les familles alliées : de puissants soutiens financiers

Si l'héritage paternel est très important concernant la reconnaissance sociale et la notabilité dont bénéficie le jeune avocat, futur ministre, sa famille maternelle joue aussi un rôle déterminant, surtout au niveau financier et patrimonial. Il est vrai qu'Adrien, lorsqu'il épouse Irma Desbordes le 15 février 1830 à Villebois-Lavalette (Charente), contracte une très riche et très fructueuse union qui va mettre à l'abri du besoin ses deux fils, Léonce et Oscar, pour des décennies. Ce sont surtout deux familles du côté maternel, qui, par le hasard des successions, apportent un confort financier aux parents du ministre Fourtou : les Desbordes et les Ronsenac. Enfin, l'union des deux familles autorise l'alliance des hommes de loi (Desbordes) à ceux de la propriété foncière (Ronsenac).

1. Les Desbordes, hommes de loi

La famille maternelle d'Oscar²⁰⁴ appartient elle aussi au milieu des hommes de loi, composée de juristes et d'avocats de l'Angoumois. Son arrière-grand-père, André, était déjà fils d'un greffier en chef du comté de Jarnac, Jean Desbordes. Né le 20 avril 1734, il épouse le 22 avril 1766 à Angoulême, Marie Dereix-Laplagne, fille de Pierre (1715-1793), procureur au présidial d'Angoulême. Les jeunes époux sont mariés par l'oncle de Marie, prêtre à la paroisse de Saint-Martial. La mariée se voit prêter par son père un diamant de 150 livres qui a appartenu à sa mère, décédée²⁰⁵. À sa mort en 1784, André laisse dix enfants mais dont trois seulement ont une descendance : il s'agit de Marie dite « la Bordille » (1768-1818), de Jean-Baptiste, grand-père du ministre, et de Marie-Agathe (1774-1830)²⁰⁶.

²⁰³ Cf. partie 2.

²⁰⁴ Cf. généalogie, annexes, p. 710-715.

²⁰⁵ Livre de raison de Pierre Dereix, cité in : Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 150.

²⁰⁶ Les dix enfants sont : Jeanne (1767), Marie (1768-1818), Léonard (1770), Jean-Baptiste (1771-1841), Marie-Agathe (1774-1830), Marie-Aimée (1775-1864), Jean (1776-1779), Marie-Eugénie (1778-1817), Marie-Rosanne (1780-1817), Marie (1781-1785). Cf. Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 602-606.

1-a. Le grand-père, Jean-Baptiste Desbordes (1771-1841)

Oscar l'a à peine connu mais il est resté, dans la famille Fourtou, comme un grand-père attentionné et aimant. Adrien utilise souvent le terme de « *vénérable grand-père* » lorsqu'il évoque la mémoire et le bien que Jean-Baptiste a pu prodiguer tout au long de sa vie²⁰⁷. Il naît le 20 avril 1771 à Angoulême, dans la paroisse de Saint-Antonin et y est baptisé deux jours après²⁰⁸. En mars 1789, à presque dix-huit ans, il est désigné commissaire pour le district de Chabanais au moment de la rédaction des cahiers de doléances²⁰⁹. D'un caractère assez aventurier, il tente une carrière militaire alors que la France est en pleine tourmente révolutionnaire. Il ambitionne d'entrer dans le génie et se pique de maîtriser la science mathématique²¹⁰. Mal payé, mal nourri, déçu par l'armée, il décide de la quitter en 1797²¹¹. Après une licence de droit qui l'autorise à devenir avocat, il devient juge de paix du canton de Lavalette après 1801²¹². Nommé conseiller d'arrondissement d'Angoulême par l'empereur le 28 août 1808, Jean-Baptiste devient une figure notable du canton de Villebois-Lavalette. Il est membre du conseil général de Charente de 1817 jusqu'à son décès survenu en 1841. Le 20 juin 1800, Jean-Baptiste Desbordes épouse Jeanne-Anne Arnauld de Ronsenac, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Ronsenac, Malberchie, Nanclars, conseiller du Roi et procureur de la sénéchaussée d'Angoulême et d'Anne de Sarlandie. L'un de ses témoins est son oncle maternelle, Pierre Dereix, alors maire de la commune de Blanzaguet²¹³.

1-b. Les transmissions foncières des Debordes aux Fourtou

L'union de Jean-Baptiste Desbordes et d'Anne de Ronsenac permet de bâtir durablement une fortune familiale assez singulière puisqu'ils héritent, chacun, de propriétés foncières très

²⁰⁷ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 28 mai 1851.

²⁰⁸ Il a pour parrain messire Jean Dereix, sous-diacre, représenté par Jean Erigeau, laboureur de la paroisse de Champniers, et pour marraine Louise Faure, épouse de Léonard Dereix, bourgeois. Informations extraites de Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 603.

²⁰⁹ Chancel (C. de), *L'Angoumois en 1789 ou analyse des documents authentiques des trois ordres de la province*, Angoulême, Perez-Lecler, Laroche, Cognasse, Chabot, Macfie, libraires, 1847, p. 527. Jean-Baptiste y côtoie son futur beau-père, Pierre Arnauld de Ronsenac, qui, en tant que procureur du Roi, préside l'assemblée en la ville d'Angoulême (Chancel C. de, *op. cit.*, p. 524).

²¹⁰ Cet épisode de sa vie nous est connu grâce à des lettres que Marie, sa sœur, a envoyé à sa mère et qui ont été conservées depuis dans la famille. Cf. Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 608.

²¹¹ Lettre de Jean-Baptiste à sa mère, 3 mai 1797, in : Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 609.

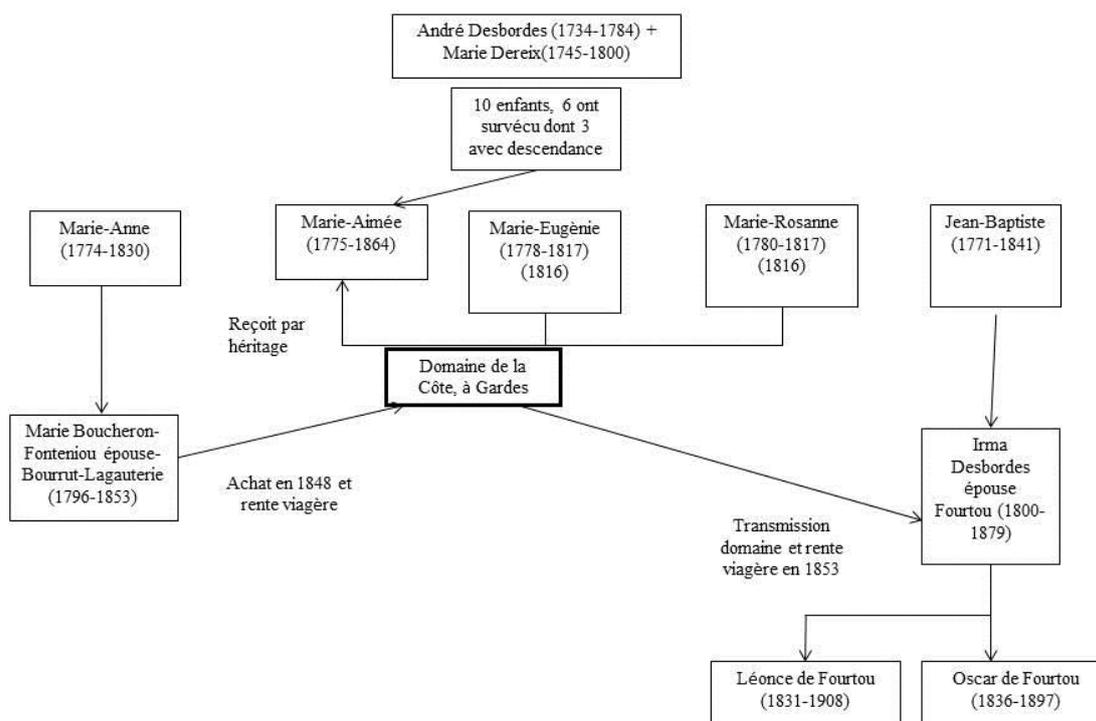
²¹² Il faut, selon la loi du 24 août 1790, être âgé de trente ans. Le juge de paix est nommé pour une durée de dix ans (loi du 9 nivôse an IX).

²¹³ Regnauld de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 604.

lucratives ainsi que de sommes d'argent importantes, constituant un socle financier solide qu'ils ont su faire fructifier et prospérer, le laissant, à leur disparition, à leurs descendants²¹⁴.

L'organigramme suivant explique les étapes des transmissions foncières des Desbordes aux Fourtou.

Figure 1 Transmission des titres et propriétés des Desbordes aux Fourtou



Du côté paternel, Irma reçoit le domaine de la Côte, à Gardes, par une suite de successions pour lesquelles il n'y avait pas de descendance directe ; la propriété aurait pu rester entre les mains de sa cousine Marie si le sort n'en avait décidé autrement²¹⁵. C'est une véritable aubaine qui réjouit Adrien, malgré le deuil de la cousine Marie-Zélie :

« Mort de Zélie²¹⁶ : elle ne nous a pas oublié dans ses dispositions testamentaires. Elle a donné à ta mère, à ton frère et toi et par portion égale entre vous, les $\frac{3}{4}$ de sa succession. Mais vous devez en jouir qu'après le décès de

²¹⁴ Pour son épouse, Jeanne de Ronsenac, cf. 2. « Les Ronsenac ; de riches et nobles propriétaires terriens ».

²¹⁵ Par testament du 5 août 1833, Jean-Baptiste Desbordes donne et lègue à son épouse l'usufruit de tous ses biens. Il décide aussi de faire des dons et des legs aux pauvres de la commune de Gurat, Vaux, Rougnac et Gardes. Il offre aussi une somme de 2000 francs à la fabrique de Lavalette à condition de dire tous les ans, pour le repos de son âme, cent messes. Il n'a pas oublié les sœurs de la Charité de Lavalette en leur versant une rente annuelle de 90 francs qu'elles doivent consacrer aux secours des pauvres et des malades. Il lègue aussi à sa petite nièce, Chlorine Landraud, fille de son neveu Némorin, la somme de 4 000 francs et à son neveu, Alexis, employé à la mairie d'Angoulême, la somme de 3 000 francs. Enfin, tout le surplus de ses biens est dévolu à sa fille, M^{me} de Fourtou, dans le cas où sa femme ne lui survivrait pas. Ce qui a été le cas puisqu'elle est décédée avant lui. Informations provenant de : Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 609.

²¹⁶ C'est le prénom usuel de Marie Boucheron.

Ménillet²¹⁷ qui a l'usufruit de toute la succession sa vie durant. En défalquant les charges qui sont assez nombreuses, je pense que chaque douzième peut valoir environ 6 000 francs. Il y aura probablement une prochaine réunion de famille où l'on tâchera de poser les bases d'un arrangement définitif. Je suis allé voir la semaine dernière le pauvre Ménillet qui paraissait fort affecté de sa solitude²¹⁸. »

Adrien relève également dans son livre-journal : « Succession de Zélie Boucheron, épouse Bourrut Menillet notre cousine germaine, décédée le 1^{er} juillet 1853, échue 1/12 à Irma, pour 1/12 à Léonce Fourtou, mon fils aîné et pour 1/12 pour Oscar, mon fils plus jeune. ». La cousine Zélie a rédigé son testament en faisant douze de ces cousins et cousines ses légataires universels²¹⁹.

Le 29 septembre 1859, Adrien, en tant qu'exécuteur testamentaire de Zélie, reçoit la somme de 44 800 francs qui provient de la vente de la propriété de Blanzaguet que le veuf et les héritiers ont tous consenti à céder. Il place ce montant afin qu'il puisse rapporter au docteur Menillet une rente de 2 000 francs l'an et, à sa mort, pouvoir partager cette somme aux douze héritiers relevés sur le testament olographe de Zélie²²⁰.

L'opportunité de réaliser l'acquisition d'un patrimoine familial conséquent est aussi possible dans la belle-famille de Jean-Baptiste. Elle se crée par la mort de son beau-père en 1813 – ce qui en constitue la première étape – puis par l'extinction annoncée des Ronsenac de Nanclas – Jeanne-Anne Desbordes est la seule des quatre enfants à avoir une seule héritière, Irma. La chance lui sourit encore. En 1844, elle hérite d'une grande tante, Marie Dereix, dit Minette, sœur de sa grand-mère qui avait épousé André Desbordes²²¹. Sans postérité, elle vit jusqu'à l'âge de 89 ans et prépare depuis longtemps sa succession. Par disposition testamentaire, elle fait d'Irma, sa petite nièce sa légataire universelle. Elle reçoit en valeur monétaire la somme de 7 040 francs²²² et le reste en valeurs immobilières pour un montant total de 42 388 francs dont une maison située rue Marengo à Angoulême que les Fourtou vendent en décembre 1844 pour une valeur de 29 483 francs²²³. Ainsi, Irma est bénéficiaire de nombreux membres de sa famille paternelle ; elle hérite surtout de très importantes propriétés du côté de sa mère, Jeanne-Anne de Ronsenac.

²¹⁷ Il s'agit de son époux, le docteur Jacques Bourrut-Lagauterie dit Menillet qui décède le 2 novembre 1860 à Villebois-Lavalette. Cf. Regnaud de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 761.

²¹⁸ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 23 juillet 1853.

²¹⁹ ADC. Testament du 30 avril 1847 déposé chez le notaire Davigaud (Villebois-Lavalette), cité *in* : Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 762. Irma, Léonce et Oscar apparaissent respectivement à la dixième, onzième et douzième positions : « 10- Marie-Thérèse-Irma Desbordes, épouse de François-Adrien-Barthélémy Fourtou avocat à Ribérac ; 11- Léonce Bardi de Fourtou, étudiant en droit ; 12- Oscar Bardi de Fourtou, étudiant en droit ».

²²⁰ APF. Information relevée dans le livre-journal d'Adrien.

²²¹ Cf. aussi concernant la succession de Minette, B-2b-1. « Un homme rigoureux et méticuleux ».

²²² Adrien mentionne cette somme dans le livre-journal qu'il tient : « J'ai recueilli de la succession et rapporté à Ribérac l'argent qui existait sauf une somme de 1 000 francs qui avait été prélevée par Alexis Landraud notre cousin, pour faire face aux frais funéraires, et dont le compte sera ultérieurement fait soit, 7 040 francs ».

²²³ APF. Information relevée dans le livre-journal d'Adrien.

2. Les Ronsenac, de riches et nobles propriétaires charentais

Les Arnaud²²⁴ de Ronsenac sont issus d'une très vieille noblesse provinciale qui prendrait ses origines au moins au début du XVI^e siècle. Les premiers occupent d'importantes charges pour la gestion de la ville d'Angoulême, ce qui fait de cette cité le berceau de la famille. Les Arnaud se divisent en deux branches : celle des Chalonne, Vouazan, Bouex, Viville et celle de Ronsenac, Malberchie. La famille maternelle d'Oscar descend de cette dernière et notamment de Pierre, né en 1662, qui est conseiller du Roi et garde-minutes dans la chancellerie présidiale d'Angoulême. Il est maire d'Angoulême de 1721 à 1723. Il a épousé en 1694 Marguerite, Catherine de Vouges. Ils ont cinq enfants, mais seulement deux survivent : André (1700-1782), conseiller présidial de l'Angoumois, Jeanne qui se marie en 1736 à Peries de Grésignac, lui aussi conseiller au présidial de l'Angoumois²²⁵. C'est donc André qui assure la pérennité du nom en épousant Anne de Navarre du Cluzeau en 1729. Leur union leur permet d'avoir six enfants dont quatre qui vivent suffisamment longtemps pour pouvoir continuer la lignée. Pierre, l'aîné, né en 1731, est le grand-père d'Irma Desbordes. Il est chevalier seigneur de Ronsenac, Malberchie, mais aussi seigneur de Villesion et de Nanclas. Il est conseiller du Roi et siège, comme ses aïeux, au présidial de l'Angoumois. C'est par le mariage qu'il contracte avec Anne de Sarlandie (1734-1827) qu'il devient seigneur de Nanclas²²⁶. Ils ont cinq enfants, deux garçons et trois filles : André (1761-1840), Arnaud (1765-1847), Jeanne-Anne, la mère d'Irma, Victoire (-1851) et Thérèse (-1829).

Comme les Fourtou, les Ronsenac traversent assez difficilement la Révolution française en d'autant, qu'à l'opposé des premiers, leur noblesse est attestée depuis fort longtemps. Pierre Arnauld de Ronsenac, l'arrière-grand-père d'Irma Desbordes participe à l'élection des députés de la noblesse qui s'est tenue à Angoulême du 16 au 19 mars 1789. Il préside, en tant que procureur du Roi, l'assemblée de l'Angoumois lors de la préparation des États généraux et la rédaction des cahiers de doléances²²⁷. Les conditions de vie devenant de plus en plus dangereuses pour leur sécurité et celle des leurs, les aînés de Pierre, André et Arnaud, décident d'émigrer très rapidement. La date de leur départ n'est pas connue mais des actes authentifiés permettent d'en connaître la période. André, alors qu'il avait épousé le 11 février

²²⁴ Selon les époques, l'orthographe varie. Ainsi, on trouve « Arnaud », Arnault », « Arnauld ». Cf. <http://jm.ouvrard.pagesperso-orange.fr/armor/fami/a/arnaud.htm>, consulté le 12 juillet 2013.

²²⁵ Les trois autres enfants sont une fille décédée en 1754 et des jumeaux, décédés en 1710.

²²⁶ Son beau-père, Pierre, seigneur de Nanclas, grand maître des eaux et forêts, lègue la propriété à sa fille.

²²⁷ Chancel (C. de), *op. cit.*, p. 524.

1791 Louise Elisabeth Constance de Navarre, voit son mariage dissous pour cause d'émigration le 17 brumaire an II²²⁸. Son frère, Arnauld n'est pas touché par cet acte administratif puisqu'il ne se marie que le 15 février 1814 avec Marie Aimée Éléonore de Plas, fille du baron François Barthélémy, ancien colonel au régiment du Roi. Il aurait disparu dès le début des évènements révolutionnaires, en 1789²²⁹. Il sert alors dans le régiment Bassigny à Tours²³⁰ et devient enseigne de seconde ligne dans la seconde compagnie de grenadiers du 2^e régiment de Waldeck, au service du roi batave²³¹. Il ne démissionne que le 21 décembre 1801, par un acte du gouvernement batave. Les deux frères peuvent rentrer d'exil au début du Consulat et n'obtiennent leur réintégration qu'assez tardivement : la déclaration du 29 floréal an X la décide pour André mais l'amnistie n'est que du 18 frimaire an XI. Arnaud envoie une lettre du 5 ventôse an X au ministre de la Police générale lui demandant de faire rayer son nom des listes des prévenus d'émigration. Sa déclaration est officialisée devant le préfet de la Charente le 2 prairial an X et il est amnistié le même jour que son frère. Ainsi, du côté maternelle, le futur ministre a reçu en héritage, même s'il ne les a pas connus, cette aversion pour le désordre et les mouvements de foule qui conduisent au tumulte et aux changements radicaux. Irma, sa mère, dans la correspondance retrouvée, ne parle jamais de politique et préfère inculquer à ses garçons les valeurs de travail, d'honnêteté et de charité chrétienne²³². Une note, sans date, retrouvée dans les archives familiales, fait état de tout ce qu'Irma a reçu comme propriétés et valeurs mobilières au cours de son mariage :

- « - par le décès de sa mère Jeanne-Anne Arnaud de Ronsenac : Gurat, Sautepaille, Fonteau, Le Fraisse.
- par le décès de Jean-Baptiste Desbordes : Rougnac, maison à la Valette, au total, après legs et dettes payées, 123 947 francs.
- par le décès de Victoire de Ronsenac, 5 571 francs.
- Par le décès de Marie Dereix²³³, dont M. de Fourtou était le légataire universel : 49 428 francs.

Les propriétés de Rougnac sont vendues à M. de Roffignac et à M. Baubert ; la maison d'Angoulême est vendue 29 483 francs. Remplois par M. de Fourtou : la maison de Ribérac pour 29 483 francs, suivant acte devant Duvignaud, notaire à Allemans le 29 novembre 1844 ; le domaine du Roc, acheté à M. Deroulède le 22 mars 1852, par acte devant Duvignaud, pour la somme de 22 500 francs²³⁴. »

Même si l'inventaire n'est pas complet –il manque notamment la succession du grand-père maternel Pierre de Ronsenac ainsi que celles de ses enfants Arnauld, Victoire et Thérèse²³⁵ –, il est intéressant à deux titres. Le premier est les sommes considérables et les plus-values

²²⁸ Cf. Bureau (P.), *Les émigrés charentais*, Limoges, PULIM, 2003, p. 19.

²²⁹ Selon P. Bureau (*op. cit.*, p. 19).

²³⁰ Sa présence est attestée en 1792, cf. Bureau P., *op. cit.*

²³¹ Un brevet daté du 15 février 1795 authentifie son engagement. Bureau P., *op. cit.*

²³² APF. Correspondance d'Irma avec ses enfants, Léonce et Oscar.

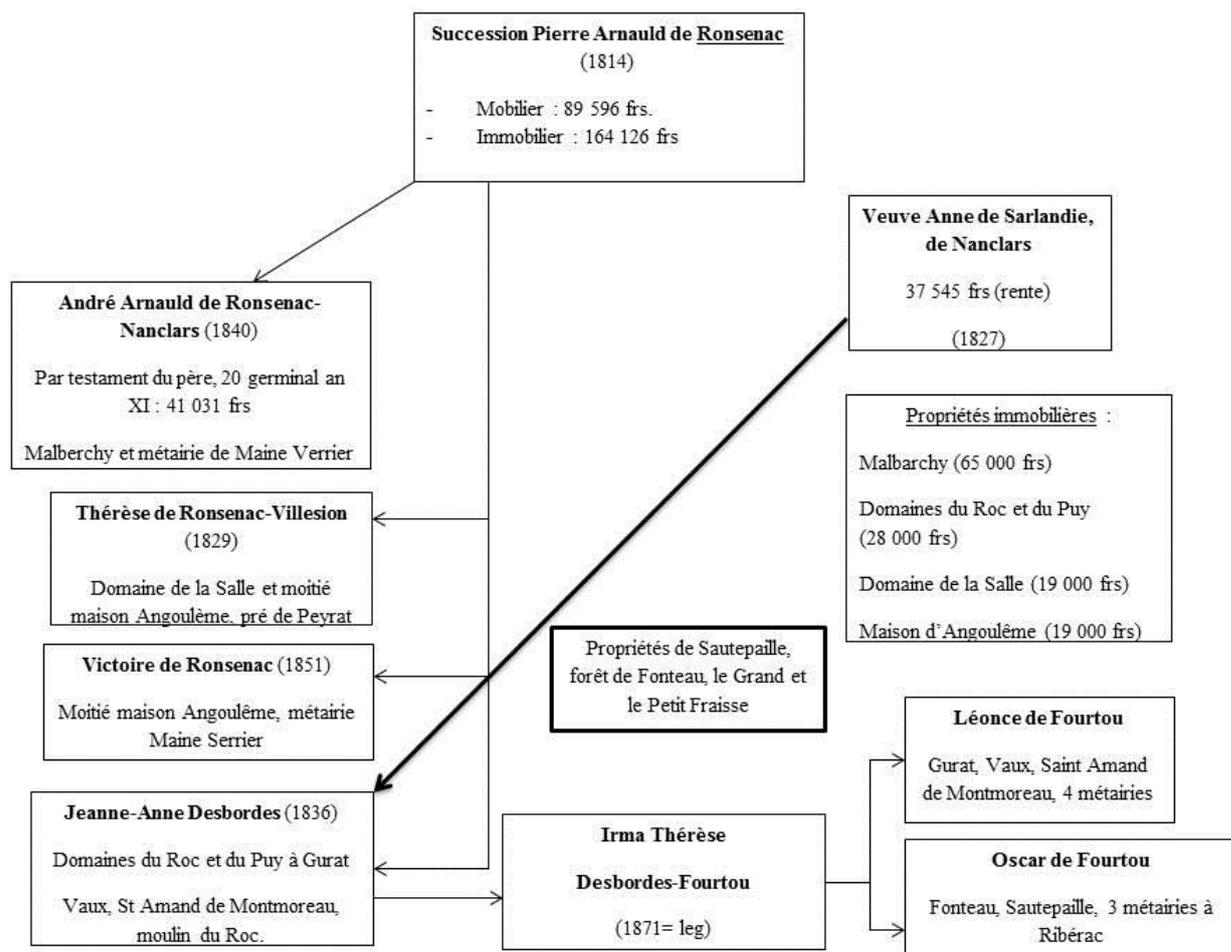
²³³ Cf. Regnauld de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 187.

²³⁴ Ce document est cité *in* : Regnauld de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 610.

²³⁵ Cf. B-2. « Les Ronsenac, riches propriétaires terriens charentais ».

financières et foncières dont ont pu, au final, bénéficier les époux Desbordes, puis les époux Fourtou ; le second est la volonté de garder et de perpétuer autant que possible le patrimoine familial²³⁶. Ainsi, progressivement, les Desbordes reçoivent des terres et des sommes conséquentes à chaque succession, comme l'illustre l'organigramme suivant tout en mettant en avant les étapes de transmission du patrimoine familial des Ronsenac aux Fourtou.

Figure 2 Transmissions des titres et propriétés des Ronsenac aux Desbordes puis aux Fourtou



Grâce à la correspondance familiale, il est possible de comprendre et d'appréhender les intentions et les stratégies développées par Jean-Baptiste Desbordes et par son gendre, Adrien de Fourtou, afin de promouvoir le développement du patrimoine familial. Victoire de Nanclars meurt le 18 mai 1851. À cette occasion, Adrien, dans une lettre qu'il adresse à son fils aîné, Léonce, évoque la succession de cette tante fortunée :

²³⁶ Le meilleur exemple est le domaine du Roc qui était la possession d'Arnauld de Nanclars puis des Desbordes. En 1852, Adrien Fourtou le rachète à Déroulède pour 22 500 francs.

« Dès dimanche, M^{me} de Nanclas crut devoir nous communiquer les dispositions testamentaires de sa belle-sœur. Leur existence ne me surprend pas mais leur teneur n'était pas d'accord avec mes prévisions. Je pensais qu'Edgar serait nommé légataire universel : il a seulement un récépissé de 20 000 francs et le surplus de la succession doit se partager par portion égale entre lui, son frère Edmond et leur deux sœurs, M^{mes} de Tilly et de Maillard, à la charge pour eux de donner à ta mère dans trois ans une somme de 6 000 francs et à Théophile de Tilly, filleul de la testatrice, celle de 3 000 francs. Une clause un peu ambiguë lègue les jouissances à Mme de Nanclas. Six mille francs !! Voilà donc sur une fortune de 240 000 francs environ le petit legs assuré à ta mère. Certes nous n'avons pas le droit d'en murmurer : notre tante était parfaitement libre, il était même très naturel qu'elle préférât ses neveux et nièces de Malberchie à nous. Mais si elle avait considérée l'importance de sa fortune, la part qui revenait naturellement à ta mère et surtout les immenses services que ton vénérable grand-père et moi avons rendus à la famille pour la conservation d'une grande partie du patrimoine de la famille et la liquidation d'affaires bien embrouillées et fort épineuses, il semble que ses libéralités, à notre égard, pouvaient aller un peu plus loin et atteindre le chiffre de 10 000 à 20 000 francs. Mais, enfin, que la pauvre repose en paix dans l'autre monde !! Nous n'avons pas été désappointés parce que nous ne nous attendions à rien²³⁷. »

La dernière phrase permet au père de ne pas passer, aux yeux de son fils – et à la postérité –, comme un froid calculateur et un ambitieux capteur d'héritage mais on sent très bien sa déception pour cette tante qui a fait preuve d'assez de négligence à leur égard alors qu'Adrien a administré pendant des années ses affaires ainsi que celles de son frère, André²³⁸.

Les Fourtou, malgré les déceptions dans les successions, restent très liés aux Ronsenc de Nanclas. Adrien donne des nouvelles peu rassurantes de son cousin germain, Edgar de Tilly, fils de Philippine-Hermine, fille d'Arnaud, frère de Jeanne-Anne, et de Mélanie-Jean Charles Le Gardeur, comte de Tilly :

« Tous les accidents semblaient se réunir pour tomber en même temps sur les habitants de Malbranchie. Le jeune Edgar de Tilly dont tu nous donnes de bonnes nouvelles parce qu'elles remontent déjà à 8 ou 10 jours a fait une épouvantable rechute. Une lettre très inquiétante de M. Mage parvint à Malbranchie au moment où M^{lle} Victoire était à l'agonie. Le dévouement d'Edgar de Nanclas pour tous les siens, le fit partir à l'instant. Le lendemain, une lettre plus alarmante encore, on en dissimula l'existence à M^{me} de Nanclas, mais au même moment arriva Mme de Bouillac avec un air fort triste. M^{me} de Nanclas crut à tort qu'elle venait la préparer ainsi que sa fille à la fatale nouvelle de la mort d'Edgar. Elle tomba en syncope et souffrit beaucoup toute la journée. M^{me} de Tilly s'embarqua au milieu de la nuit pour Paris²³⁹ où elle doit être arrivée avant-hier. Pendant tous ces jours, l'anxiété a été à son comble à Malbranchie au sujet du jeune Edgar, mais heureusement que deux lettres arrivées dimanche et lundi soir ont calmé les inquiétudes et présenté le danger comme à peu près conjuré²⁴⁰. »

Adrien confie alors la mission à Léonce d'aller prendre des nouvelles d'Edgar tout en lui conseillant de prendre le deuil lors de sa visite à cause du décès de sa grand-tante.

Lors de l'achat du domaine du Roc, Adrien se confie à son fils sur l'espérance qu'il porte dans cette acquisition :

« Ta mère t'a déjà fait connaître l'acquisition définitive que nous avons faite du domaine du Roc. Je crois qu'en ce moment M. Pichon doit bien rire dans sa barbe car huit jours après mon acte, une partie de la charpente du bâtiment du domaine s'est abattue et m'a taillé la besogne pour une centaine de francs. C'est égal, tout le monde nous félicite de l'annexion que nous avons faite à notre deuxième propriété et on va jusqu'à prétendre que ce n'est pas seulement une affaire convenable mais encore une bonne affaire que nous avons faite²⁴¹. »

²³⁷ APF. Lettre, 28 mai 1851.

²³⁸ À propos des activités et des affaires d'Adrien de Fourtou, cf. *infra*.

²³⁹ Edgar de Tilly réside, en effet, à Paris avec sa sœur.

²⁴⁰ Lettre d'Adrien à son fils, 28 mai 1851 dans laquelle il lui annonce aussi le décès de la tante Victoire, cf. *infra*.

²⁴¹ APF. Lettre, 22 mars 1852.

C'est donc par ces héritages successifs que la famille maternelle du ministre s'est considérablement enrichie et a su faire fructifier ce patrimoine familial. Le domaine de la Côte, par exemple, est une propriété sans grande valeur lorsque Marie-Aimée Desbordes en hérite et qu'elle en fait une rente viagère pour sa première nièce, Marie Borrut-Lagauterie. Cette dernière propose trois ans plus tard à sa tante de vendre le domaine et de transporter « la rente viagère » sur une autre propriété, ce que Marie-Aimée accepte mais seule la mort soudaine de Marie en 1853 remet en cause cette volonté de se séparer d'un bien qui n'est pas très rentable²⁴². Les Fourtou, Adrien puis ses fils, permettent à la propriété de devenir une exploitation plus lucrative dans laquelle ils aiment se retrouver pour aller chasser ensemble²⁴³. Adrien de Fourtou meurt le 22 décembre 1862. Irma hérite de ses biens mais décide, quelques années plus tard, en 1871 de faire une donation totale à ses deux fils. En effet, par acte notarié chez maître Jean Révolte-Bellisle, notaire à Celles daté du 23 septembre 1871, on peut lire les dispositions prises par Irma pour ses deux fils²⁴⁴ :

« Pendant le mariage dudit sieur et de dame Bardi de Fourtou père et mère, il a été fait quelques acquisitions meubles et immeubles pour des sommes propres à l'un et à l'autre des époux, fait des réparations considérables aux immeubles de ladite dame Bardi de Fourtou, augmenté le cheptel des domaines de celle-ci, en partie de ces reprises, une maison d'habitation avec jardin et cour, le tout situé dans la ville de Ribérac dépendant de la société d'acquêts desdits sieur et dame Bardi de Fourtou père et mère suivant contrat devant maître Rochon-Duvigean, notaire à Allemans le vingt-neuf novembre mil huit-cent quarante-quatre. (...) De telle sorte que, d'après ce qu'ils ont reçu comme provenant desdits constitutions²⁴⁵, les dits frères Bardi de Fourtou auraient à rapporter à la masse des biens qui vont faire l'objet du dit partage, savoir : ledit Léonce Bardi de Fourtou, la somme de vingt mille francs et Oscar Bardi de Fourtou celle de soixante-dix mille francs. Les immeubles dépendant de la dépendance réservée en jouissance par ladite dame de Fourtou mère, il paiera, conservant la maison après le décès de sa mère, à son frère Oscar Bardi de Fourtou une soulte s'élevant à la somme de dix-huit mille francs, moitié dans trois ans, moitié dans six ans, le tout à partir du décès ; époque à laquelle seulement la dite somme produira intérêt de cinq pour cent par an exigible annuellement jusqu'à libération. M. Léonce Bardi de Fourtou paiera en outre, à titre de soulte, à M. Oscar Bardi de Fourtou son frère, dans deux ans, la somme de trois mille cinq cents francs avec intérêt sur le pied de cinq pour cent par an, à partir d'aujourd'hui jusqu'à libération. MM. Léonce et Oscar Bardi de Fourtou s'obligent à verser à madame Fourtou leur mère, une rente annuelle de cinq mille francs exigible par moitié par les deux frères, c'est-à-dire deux mille cinq cents francs chacun.(...)

Les deux frères ayant l'intention de procéder au partage entre eux de la succession de leur père, ladite dame de Fourtou a proposé de se démettre par voie de donation entre vifs portant partage à part égale entre eux de tout son avoir immobilier actuel (...) afin qu'il soit fait qu'une seule et même masse des biens paternels et maternels. (...) En conséquence, (...) à Léonce de Fourtou l'entière propriété de Gurat (...) et de la maison située à Ribérac ; à Oscar de Fourtou l'entière propriété de Sautepaille (...) »

Cette donation-viager permet à Irma de pouvoir jouir jusqu'à son décès de ses propriétés mentionnées précédemment et aux deux frères d'obtenir par succession des propriétés d'une

²⁴² ADC. Acte reçu chez Boucheron-Séguin (Sers), 1^{er} janvier 1851, cité in : Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 611.

²⁴³ APF. Dans la correspondance entre Adrien de Fourtou et ses fils, il est souvent question des parties de chasse à Côte mais aussi dans la propriété de Gurat qui suscitent l'enthousiasme des participants et le regret des absents.

²⁴⁴ Ce document a été conservé dans les archives Fourtou.

²⁴⁵ Il s'agit des contrats de mariage que Léonce a signé avec son épouse Noémie le 14 juin 1854 chez M^e Baudoin à Brassac et ceux d'Oscar avec Mary Durand le 3 janvier 1861 chez M^e Boucaud à Saint-Privat et M^e Dussodour à Lavalette (Charente) et celui avec Alix Dereix en 1863 chez M^e Dervaud à Mareuil. Pour les détails de ces contrats, cf. *infra*.

grande valeur agricole mais aussi d'une forte charge sentimentale et familiale, à un point tel que Léonce et Oscar se sentent dépositaires des domaines transmis de génération en génération²⁴⁶.

3. Sa mère : Irma Thérèse Desbordes (1800-1879)

Irma Thérèse Desbordes, la mère du ministre, est l'aînée des deux filles qu'ont eues Jean-Baptiste Desbordes (1771-1841) et Jeanne-Anne Arnauld de Ronsenac (1762-1836)²⁴⁷, mais elle est la seule qui survit. Nous n'avons pas d'épisodes précis sur son enfance et sa vie avant son mariage avec Adrien de Fourtou²⁴⁸. Mais une correspondance entretenue avec ses fils permet d'appréhender sa personnalité et son caractère²⁴⁹. Le portrait qu'en font Adrien, Léonce et Oscar est assez haut en couleur. Irma est surnommée par son époux et ses deux fils la « Rôte », diminutif affectif de la « mèrotte » et qui partage avec ses « garçons » qu'elle qualifie souvent de « mauvais » un amour qui n'a d'égal que celui qu'elle porte à son époux²⁵⁰. C'est une mère attentionnée, préoccupée par le sort de ses enfants, surtout lorsqu'ils sont loin comme Léonce qui part faire ses études à Paris ou quand ils sont malades, comme Oscar qui a, dès le plus jeune âge, une santé fragile²⁵¹.

Le père, peut-être aussi pour mieux cacher son inquiétude et son souci, évoque souvent l'attitude préoccupée de son épouse à l'égard de ses enfants et de leur santé : « J'espérais bien qu'il en soit ainsi mais c'était un objet de préoccupation pour ta pauvre mère qui n'a pas accepté, d'abord, le sacrifice que nous imposait ta séparation momentanée d'avec nous²⁵². » Alors que Léonce est grippé, son père lui écrit : « ta pauvre mère serait partie immédiatement pour Périgueux. Malgré tout, ma sollicitude est si vive pour tout ce qui touche ta santé et celle de ton frère qu'elle avait grandement envie d'aller s'assurer par elle-même de ton état, jeudi dernier²⁵³. » L'empressement avec lequel elle veut être auprès de son fils malade prouve qu'il existe, chez elle, un réel souci et une volonté de protéger sa descendance de toute mauvaise chose. De même, elle n'hésite pas à se déplacer pour aller se rassurer ou veiller sur son enfant

²⁴⁶ Cf. les deux organigrammes *supra*.

²⁴⁷ La seconde fille est prénommée Marie mais elle décède en bas âge (1802-1803). Cf. Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 604-605.

²⁴⁸ Les archives Fourtou ne livrent pas d'informations de cette teneur-là.

²⁴⁹ APF. Correspondance d'une dizaine de lettres écrites entre 1847 et 1854 qu'elle adresse à Léonce et dans une moindre mesure à Oscar. Ces lettres sont souvent complémentaires de celles adressées par Adrien à ses fils. Cf. *infra*.

²⁵⁰ APF. Correspondance familiale entre Adrien, Léonce et Oscar.

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 6 mai 1847.

²⁵³ *Ibid.* Extrait de la lettre d'Adrien à Léonce, 18 octobre 1847.

malade. Cette protection maternelle est très exacerbée chez Irma. La disparition d'un enfant peut aussi expliquer cette attitude si spontanée et volontaire.

D'ailleurs, elle supporte assez mal le fait de ne pas avoir de nouvelles régulièrement de ses enfants. Le père en fait souvent la remarque à ses fils, car il n'a pas la pudeur d'Irma qui préfère ne rien dire et souffrir dans l'attente d'une lettre²⁵⁴. Il propose à Léonce de s'astreindre à écrire tous les samedis soirs à ses parents afin qu'ils puissent être rassurés. D'ailleurs, à la moindre alerte, elle quitte le domicile familial pour être au chevet de l'enfant malade. C'est ce qu'elle fait spontanément avec Oscar quand il est pensionnaire au lycée de Périgueux :

« Ce matin, Oscar nous a écrit un petit mot qui laissait entrevoir que sa santé était un peu plus éprouvée et il a fallu qu'elle partit incontinent pour Périgueux : elle ne sera de retour que demain soir et Dieu veuille qu'elle ne vienne pas avec Oscar !! Je voudrai attendre son arrivée pour t'écrire mais je suis forcé de le faire dès aujourd'hui parce que je veux confier ma lettre à Alfred Boyer qui part demain matin pour la capitale et a eu la bonté de me demander mes commissions pour toi »²⁵⁵.

Comme le reste de la famille, elle ne vit plus lorsqu'éclate le coup d'État du 2 décembre 1851. Oscar l'évoque dans sa lettre à Léonce :

« Je l'espère aussi pour notre mère qui doit constamment songer aux dangers que tu cours, qui crois sans cesse entendre les balles sifflées à ses oreilles et dont le cœur est dévoré par l'anxiété. Moi qui l'ai vue lorsque les brusques changements de ministère menaçaient de donner lieu à quelque futile mouvement, je n'ai pas de peine à me figurer tout ce qu'elle souffre aujourd'hui. Mais tu as su trouver le généreux moyen de calmer sa douleur, et je ne saurais trop te féliciter de la résolution que tu as appris de lui écrire tous les jours jusqu'au rétablissement de sa tranquillité²⁵⁶. »

Il n'est pas rare aussi de voir quelques lignes écrites de la main d'Irma sur la correspondance d'Adrien ou alors, elle n'est jamais loin lorsque son mari fait son courrier. Dans une lettre datée du 18 septembre 1851, il dit qu'elle souffre beaucoup de l'estomac et a de très fortes migraines mais aussi combien elle souffre de l'absence de ses garçons²⁵⁷.

Comme Adrien, elle souffre, avec résignation, de l'absence physique de ces enfants, peut-être par ce qu'elle n'avait pu se résoudre à la disparition très précoce de ce frère, Albert qui n'avait pas survécu à une très forte fièvre²⁵⁸. Pourtant, elle ne manque pas de rappeler à ses fils que lui donner des nouvelles est une impérieuse nécessité. Elle peut être, parfois, très moqueuse et grinçante mais toujours profondément aimante. Ainsi, dans une lettre qu'elle

²⁵⁴ Lettre d'Adrien à Léonce alors étudiant en droit à Paris du 29 septembre 1850 dans laquelle il supplie son fils de ne pas les laisser sans nouvelles : « la pauvre est très inquiète et tu ne voudrais la rendre plus malheureuse ».

²⁵⁵ APF. Lettre, 29 septembre 1850, déjà citée.

²⁵⁶ *Ibid.* Lettre du 7 décembre 1851, déjà citée.

²⁵⁷ APF. Lettre d'Adrien à son fils Léonce, 18 septembre 1851.

²⁵⁸ Jamais, dans la correspondance familiale, il n'est fait allusion à ce frère disparu très tôt mais l'inquiétude, le souci constant d'assurer à ses enfants les conditions matérielles et morales de leur réussite sont aussi l'expression d'une dureté de la vie qui n'épargne personne et menace à chaque instant de priver les survivants de la douce compagnie de l'être aimé.

adresse à Léonce qui n'a pas donné signe de vie pendant quelque temps, elle exprime toute sa déception et son angoisse mais sait aussi les mettre en scène :

« C'est après ma lecture quotidienne de trois grands journaux que j'ai l'honneur, monsieur le mauvais, pour vous envoyer de mes nouvelles, de mettre la main à la plume ou la plume à la main comme votre majesté l'entendra. Ces maudits journaux, d'accord avec votre dernière lettre, gardent sur les épidémies qui règnent dans la capitale un silence complet : je suis donc absolument ignorante sur un sujet qui m'occupe cependant au dernier point. Pour me rassurer, vous vous engagez à dire et à faire beaucoup : mais hélas ! Pour croire il faut avoir confiance, or la confiance s'inspire mais ne se commande pas, entendez-vous bien monsieur le mauvais ? Dites-moi un peu si ces fêtes du carnaval qui viennent de passer celles de Pâques qui vont nous arriver ne fassent pas dans votre conscience très timorée du reste si le remord vous prend ? Et si le doute qu'on a de la réalisation de vos promesses n'est pas le juste prix que doit attendre de sa conduite Monsieur Trois fois Malbrough²⁵⁹ ? Gamain²⁶⁰, pour m'avoir ainsi flouée ne mériterais-tu pas que je ne t'écrivisse plus et que pour toujours je bannisse de mon cœur et de ma mémoire ton image constamment présente et chérie²⁶¹ ? »

Très pieuse, comme son époux, elle inculque à ses garçons le sens du devoir et l'honnêteté dans leurs actions ainsi que le sens du service²⁶². Elle donne ainsi à Léonce et à Oscar une éducation religieuse très rigoureuse, sans être austère, et le jeune cadet s'en est inspiré tout au long de sa vie. Quand son frère, étudiant à Paris, lui fait part de ses doutes concernant sa foi, Oscar lui répond assez sévèrement. Alors qu'il évoque un proche de la famille versé dans une intense pratique religieuse, il lui écrit :

« Quant à M. Tivier, je te dirai qu'il est devenu tout à fait religieux : il est vraiment d'une piété exemplaire, il se confesse, il communie. Il a fait ses pâques. Tu vois, mon cher Léonce, qu'en faisant appel à sa raison tu rentreras dans le droit chemin dont l'on s'est écarté. À ce sujet, mon cher ami, j'ai vu avec beaucoup de peine que tu n'avais pas conservé cette foi ivre et ardente que les soins de nos parents et notre éducation première avaient déposé dans nos deux cœurs. Comme tant d'autres tu t'es laissé prendre à cette singulière raison de l'athéisme qui établit la base de l'incrédulité sur l'impossibilité de comprendre les mystères. Eh! n'a-t-on pas cette fois répondu²⁶³ ??? »

Ces quelques phrases permettent de mesurer la foi profonde d'Oscar qui ne laisse quiconque, surtout pas son frère, douter du bien-fondé de la religion catholique. Alors qu'il est le cadet, il se porte garant de la pérennité de la dévotion à Rome que ses ancêtres avaient toujours fait montre²⁶⁴.

Mère protectrice, elle pourvoit aussi aux conditions matérielles de ses garçons afin qu'ils ne manquent de rien.

²⁵⁹ Irma fait, ici, référence à la célèbre chanson *Malbrough s'en va-t-en guerre !* et amplifie par trois fois le « non-retour » de Malbrough-Léonce.

²⁶⁰ L'orthographe originel est, ici, respecté.

²⁶¹ APF. Lettre d'Irma à Léonce, 16 mars mais sans mention d'année. M^{me} Fourtou a pris l'habitude de ne pas écrire l'année mais les allusions qui sont faites dans la lettre permettent de la dater de 1852 : Oscar va passer son baccalauréat et Léonce est à Paris lorsque éclate en février 1852 une épidémie de choléra. Cf. Raulot (J.-Y.), Demonnet M. et Bourdelais P., « La marche du choléra en France, 1831-1854 », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 33, 1978, p. 125-142.

²⁶² C'est certainement dans ce milieu familial très uni qu'Oscar apprend ce sens du service qu'il met, ensuite, au service de sa carrière politique et économique. Cf. 3^e partie.

²⁶³ APF. Lettre d'Oscar à Léonce, 13 avril 1852.

²⁶⁴ Faut-il rappeler que trois de ses ancêtres intégrèrent les rangs du clergé ? Cf. *supra*.

Elle participe avec enthousiasme aux passions familiales et même si elle ne chasse pas, elle veille sur les chiens des garçons. Adrien, en donnant des nouvelles de son animal à Léonce, écrit : « elle – la chienne – y monte souvent encore pour te demander à ton lit... Elle – sa mère – lui fait manger plus de pain blanc qu'elle n'en mange elle-même²⁶⁵. »

C'est aussi une mère bavarde, qui parle souvent, trop au goût de son mari et de ses garçons. Elle a aussi un caractère bien trempé qui ne laisse pas de place à la demi-mesure, même si elle sait faire preuve de souplesse et de modération. Au printemps 1851, l'évènement familial est la préparation et la venue à Paris des époux Fourtou, d'Oscar et éventuellement du cousin Ernest de Fourtou. Homme au caractère particulier, ce dernier suscite la vive réaction d'Irma :

« Tu parles longuement à ton frère des brouilleries dans laquelle ta mère est engagée et de tes vœux pour une réconciliation prompte et franche avec Ernest. La Rôte ne demanderait pas mieux mais Ernest, dont tu connais le caractère a une certaine roideur qui ne permet guère d'arriver sans transition, rétablissement de la concorde, ou sans faire de ces concessions directes et tranchantes qui ne conviendraient pas à l'âge et à la position de ta mère. La tante ne doit pas avoir l'air de s'abaisser devant le neveu. Cependant, Ernest a figuré au nombre de nos convives. »²⁶⁶

Loin d'être sans conséquence, l'affaire anime toute la famille puisque Léonce a eu le besoin d'en parler à son frère mais la tension, d'après le passage de cette lettre, semble plus du fait du caractère intransigeant et sec du cousin Fourtou²⁶⁷ que de la rancune maternelle. Comme l'indique Adrien, Ernest était à leur table dès le lendemain.

C'est ce caractère très affirmé qu'a hérité Oscar. Alors qu'il devait prendre les eaux, à cause de la fragilité de sa santé, il entre en conflit ouvert avec son père au printemps 1852²⁶⁸. L'opposition prend ses origines dans la volonté du fils de sacrifier ses cours de soutien de philosophie afin de mieux préparer son diplôme. Irma en fait le compte-rendu à Léonce :

« Nous avons reçu il y a trois jours dans ce vieux style d'autrefois une lettre d'Oscar. En voici le motif : pendant notre séjour à Bordeaux, (et peut-être dans l'intention de l'égayer) Oscar rêva que pour mieux travailler les matières du baccalauréat, il serait bien de sacrifier son cours de philosophie et un beau matin, il en manifesta donc le désir à son père qui ne fut pas de son avis. Oscar n'aime pas, tu le sais, les contrariétés. De là a surgi entre renard²⁶⁹ et lui un petit nuage nébuleux mais, je l'espère, s'éclaircira »²⁷⁰.

Cette nébulosité s'obscurcit encore quelques jours plus tard lorsqu'Oscar, certainement vilipendé par son aîné, décide de s'exprimer sur ce différend familial :

²⁶⁵ *Ibid.* Lettre d'Irma à Léonce, 20 septembre 1850.

²⁶⁶ *Ibid.* Lettre d'Adrien à Léonce, 14 février 1851.

²⁶⁷ Dans une lettre datée du 22 mars 1851, Adrien dit à Léonce, à propos de la participation d'Ernest à ce périple parisien : « Nous n'entendons plus parler du voyage d'Ernest avec nous. Peut-être la résolution ne sera-t-elle prise qu'in extremis. Au surplus, nous n'osons pas toucher cette corde, afin qu'on ne vous accuse pas de semer la contagion de l'exemple et d'exercer la moindre influence sur une détermination qui doit être spontanée. » La susceptibilité du cousin est donc exacerbée et assez dévastatrice, d'après ce que laisse entendre Adrien.

²⁶⁸ Ce sont les lettres d'Irma à Léonce et une d'Oscar à son frère qui servent ici de source.

²⁶⁹ *Renard* est le surnom donné, dans l'intimité, à Adrien Fourtou.

²⁷⁰ APF. Lettre d'Irma à Léonce, 16 mars 1852.

« Mon cher Léonce, mon obstination à ne pas aller aux eaux se fonde sur de plus raisonnables motifs que tu n'as l'air de le penser. Si mon imagination caressait l'idée de ce voyage, c'est que Biarritz lui offrait sans cesse ces délices; mais l'homme de l'utilité, mon père, je veux dire, tout ne s'opposant pas d'une manière formelle à cette fugue lointaine, montrait assez clairement que Royan avait ses sympathies et qu'en n'accordant pas à l'embouchure mesquine de la Gironde la même affection que lui, je soulèverai au fond de sa conscience une énergie, quoique muette, désapprobation. »²⁷¹

La mésentente à propos de la destination sanitaire provoque la décision irrévocable d'Oscar : « Puisque je ne pouvais pas aller à Biarritz, j'ai préféré rester à Ribérac. Pourquoi m'enfuirai-je à la Teste ou à Royan ? Quelles destinations irai-je y chercher ? L'image de Biarritz les troublerait toutes. Plains-moi donc, cher Léonce, et ne me blâme pas. ». Cette résistance à la volonté paternelle est beaucoup plus profonde encore : « Une autre fois, quand j'aurai réalisé quelques économies, je partirai sans autorisation pour les bains qui me plairont. » Au caractère bien trempé, s'ajoute, chez le jeune Fourtou, une farouche envie de liberté et d'indépendance, afin de devenir le plus tôt possible maître de son destin. Cette intransigeance peine sa mère qui n'y voit que l'expression d'un jeune homme ingrat. Elle s'en plaint à Léonce : « Relativement aux eaux de Biarritz, ton père désire de toutes les puissances de son âme qu'Oscar y aille. Je dois à ce digne père cette justice que vous n'aurez jamais à faire des économies tant que votre pauvre père aura de l'argent et qu'il saura que quelque chose vous serait agréable. Oscar est bien injuste dans cette circonstance²⁷². » Irma défend donc son mari contre son fils qui ne semble pas disposé à céder face au père. Cet épisode de la vie familiale apporte un éclairage sur un des traits de caractère du futur ministre qui peut ne pas accepter la contrariété et tenir tête assez courageusement, y compris devant l'autorité paternelle. Avec le temps, l'âge avançant, Fourtou a modéré ce comportement qui témoigne aussi de la fougue du jeune lycéen.

Par le ton et les mots de ses lettres, Irma apparaît comme une mère profondément aimante et l'une de ses raisons de vivre, à part l'amour sincère qu'elle éprouve pour son époux, est la santé, la sécurité et le devenir de ses enfants. Léonce, qui, par négligence, a manqué l'inscription à ses examens universitaires, est sévèrement tancé :

« En vérité Louve, tu es folle, folle... Comment tu veux nous faire accepter comme étant d'une importance si grave le dérangement de ta montre et la perte de ton inscription. En vérité, Léonce, tu es réellement coupable d'être aussi ingénieux à te créer des tourments. Si ta montre est dérangée, n'est-ce pas le sort de tous ceux qui en portent ? Et puis la bourse Cotière n'a-t-elle pas pris l'engagement de réparer tous ces malheurs ? Pour ton inscription, si elle est perdue, quel grand malheur vois-tu donc là je te prie ? Puisqu'il est décidé depuis longtemps que tu dois retourner à Paris l'année prochaine ? Ton examen comme une épine dans le pied te fait constamment sentir l'ennui, la fatigue, en un mot, te rend malheureux eh bien, mon pauvre ami, crois-moi débarrasse-t'en le plus tôt possible. »²⁷³

²⁷¹ *Ibid.* Lettre d'Oscar à Léonce, non datée (probablement mars 1852).

²⁷² *Ibid.* Lettre d'Irma à Léonce, non datée (mars 1852).

²⁷³ *Ibid.* Lettre d'Irma à Léonce, 12 avril 1852.

Ainsi, à travers ces quelques extraits de la correspondance familiale, Irma apparaît beaucoup plus directe et franche lorsqu'elle s'adresse à ses enfants tandis qu'Adrien essaie davantage de gagner, par des arguments souvent judicieux et à propos, ses enfants à sa cause. L'avocat Fourtou et son épouse ont cependant, pour leurs deux garçons, un amour profond et véritable²⁷⁴.

Dans cette louable intention, ils projettent d'aller rendre visite à Léonce au printemps 1851. La lettre du 6 avril 1851 qu'adresse le père à son fils est empreinte d'inquiétude pour le projet de l'expédition parisienne. Suite à la maladie d'une tante²⁷⁵, les Fourtou renonceraient à aller voir Léonce. La déception est à la hauteur des espérances formulées par toute la famille : « Ta pauvre mère n'aurait pas accomplis un projet dont elle avait si longtemps laissé son imagination si vive. Oscar aurait cruellement souffert d'une nouvelle déception. Ma raison combattante aussi par le désir vif que j'ai de te voir a dû par conséquent céder. » Quelques semaines plus tard, Adrien annonce la mort de Victoire à Léonce en ces termes :

« La pauvre tante Victoire dont tu connaissais l'état désespéré a succombé à la maladie. Samedi dernier, elle rendit le dernier soupir et on nous envoya immédiatement un exprès. (...) J'embarquais avec moi ta mère et Oscar, nous avons assisté à la triste cérémonie des obsèques qui n'a eu lieu que le lundi matin et dont j'ai été appelé par hasard à faire les honneurs. »²⁷⁶

Si Irma peut être très proche de ses garçons et même parfois excessivement possessive²⁷⁷, elle a bien d'autres défauts qui amusent, plus qu'ils n'exaspèrent ses garçons. Elle est, par exemple, très gourmande. Dans une lettre qu'Adrien adresse à Léonce, il écrit que la veille, ils ont, sa femme et lui, cédé face à un pot de gelée de melon de Moscovie qui était destiné à leur fils et tout en faisant amende honorable, le père évoque la « confiscation » du pot par la mère ainsi que quelques boules de gomme qui traînaient par là²⁷⁸. Sa santé est aussi, en retour, l'objet de toutes les attentions et on ne veut pas risquer de perdre cette épouse et cette mère si douce et gentille avec ses hommes : « Ta mère est atteinte depuis deux jours d'un erysipèle qui lui couvre toute la face ; son estomac est aussi un peu dérangé, on lui applique dans ce moment les sangsues, demain on la purgera. »²⁷⁹

II- Un jeune homme prometteur, au-delà des espérances paternelles

²⁷⁴ Il s'agit juste de voir quelle inquiétude saisissent les deux parents à l'annonce du coup d'État du 2 décembre 1851, cf. *supra*.

²⁷⁵ Il s'agit de Victoire de Ronsenac, sœur de sa mère Jeanne-Anne qui décède le 16 mai 1851.

²⁷⁶ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 28 mai 1851.

²⁷⁷ Ce trait de caractère n'est pas perçu, par Léonce et Oscar, comme un défaut majeur de leur mère mais plutôt l'expression d'un amour absolu pour ses enfants.

²⁷⁸ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 11 mai 1847.

²⁷⁹ *Ibid.* Extrait de la lettre qu'Adrien adresse à Léonce, 29 juin 1847.

A- Les années de formation et les débuts professionnels

L'éducation et la scolarité sont un élément essentiel dans la vie d'un honnête homme et Adrien ne peut concevoir que ses fils ne puissent réussir leur carrière professionnelle. Tout au long des longues lettres qu'il adresse à Léonce, il développe, explique, essaie de convaincre son aîné que l'apprentissage intellectuel passe par la rigueur, la volonté et la persévérance. Ces leçons paternelles, malgré l'opposition secrète des deux jeunes hommes, restent dans la mémoire des deux hommes : ils reproduisent, lorsqu'ils sont pères, ces modèles d'exemplarité²⁸⁰.

1. Le précédent fraternel

Père attentif à l'avenir de ses garçons, Adrien nourrit des ambitions professionnelles très importantes pour Léonce et Oscar. L'intégralité de ses interrogations et de ses remarques quant au devenir de sa descendance n'est pas parvenue jusqu'à nous mais une correspondance assez soutenue entre Adrien et Léonce pendant les années d'études en droit du dernier (1847-1853)²⁸¹ permet de reconstituer tant les hésitations du fils à embrasser la carrière d'avocat que les désirs du père de préparer à Léonce un avenir des plus prometteurs. Ce n'est pas non plus un dialogue entre l'aîné des Fourtou et son père puisque, malgré sa jeunesse, Oscar, alors pensionnaire au lycée de Périgueux participe à ces questionnements²⁸².

Le 23 janvier 1852, alors que les examens finaux de Léonce approchent, Adrien se livre, dans la lettre qu'il lui adresse, à un inventaire des carrières possibles à son fils s'il n'embrasse pas celle d'avocat. Son opinion est intéressante car, outre la bienveillance d'un père pour sa progéniture, elle est significative de la manière dont sont perçus les métiers de la justice et du service de l'État par un avocat de province :

« Je ne songe plus maintenant à te faire l'héritier de mon école et de ma clientèle. (...) Il faut proscrire la fonction de notaire, d'avoué. Tout cela aurait un peu trop de parenté avec le barreau. Je ne soutiendrai pas les

²⁸⁰ Les enfants d'Oscar fréquentent les meilleures institutions scolaires, le père n'hésitant pas à changer d'établissement si l'enfant ne peut se satisfaire du cadre proposé. Ainsi, un de ses fils, Ernest, est formé par l'école libre de Ribérac puis ensuite envoyé au lycée d'Angoulême pour finir sa formation dans un lycée parisien afin de s'engager à 18 ans dans l'armée. Notes biographiques établies par Gabriel Palus qui a connu Ernest de Fourtou et qui a pris quelques informations sur des morceaux de papiers éparés en 1942. Ces documents sont conservés dans les archives familiales.

²⁸¹ Le corpus se compose d'une vingtaine de lettres qu'Adrien a écrites à son fils mais il s'agit d'une correspondance passive car, dans les archives familiales, les réponses de Léonce n'ont pas été conservées.

²⁸² Quelques lettres d'Oscar adressées à son frère ont été retrouvées dans les archives familiales. Elles sont toutes de l'année 1852.

contributions indirectes, carrière qui tout ou tard sera emportée par quelque ouragan politique²⁸³. La carrière de l'enregistrement est sûre, mais trop assujettissante. Je ne vois guère que l'administration des contributions directes, partie où l'on s'occupe des mutations des propriétés, des évaluations des revenus cadastraux, d'après les tarifs donnés etc... Les fonctionnaires de cette administration sont très bien vus, et ont assez de temps à eux. Leur travail n'exige que de l'exactitude et de l'ordre. Il demande peu d'efforts à l'esprit, quoique la capacité, dans cette carrière, comme dans toutes les autres, soit toujours sûre d'attirer l'attention et de se faire remarquer. Mais il y a la partie des finances dont nous avons parlé plusieurs fois et qui paraîtrait te sourire. Il n'y a guère que trois emplois auxquels on puisse viser : emploi au ministère des Finances, perception ou recettes particulières. Les emplois au ministère doivent exiger une assez grande assiduité... Les perceptions dont les circonscriptions sont aujourd'hui radicalement remaniées offrent de très bonnes positions. Mais plus elles sont importantes, plus elles exigent de l'assiduité, elles ne permettent guère les absences et avec elles, il n'y a pas de vacances. Quant aux recettes particulières, ce sont des positions magnifiques mais dès lors aussi très courues, et il faut beaucoup de bonheur et de grandes protections pour en accrocher quelqu'une. En somme, les finances sont une excellente carrière. »

Cette réflexion sur les perspectives professionnelles dans l'administration financière n'est pas le fruit du hasard. Adrien connaît les intérêts qu'il y a à fréquenter les Périgourdins qui ont réussi à Paris. Parmi ces derniers, il y a Pierre Magne²⁸⁴ qui est, en janvier 1851 ministre des Travaux publics et pour lequel il demande à son fils Léonce d'aller rendre visite le plus souvent possible. De cette manière, par courtoisie ou par solidarité périgourdine, le ministre pourrait faire quelque chose pour le fils Fourtou. De plus, Alfred Magne²⁸⁵, le fils, est de la même génération que les frères Fourtou, connaît bien les réseaux de son père avec lequel il partage la vie parisienne²⁸⁶. Ce n'est pas la première fois qu'un avocat ribéracois ambitieux pour ses enfants cherche à obtenir la protection des Périgourdins qui ont réussi à la capitale et Adrien fait donc partie des très nombreux solliciteurs du ministre Magne²⁸⁷.

²⁸³ Adrien est assez pessimiste sur les services des Douanes et des Contributions indirectes parce qu'il pense que l'heure n'est plus au protectionnisme mais au libre-échange et peut-être pressent-il la politique de l'empereur en matière économique. Pourtant, les Contributions ne sont pas supprimées. Elles sont regroupées avec les services des Douanes par un décret de 1851 et le restent jusqu'en 1869. Il est vrai qu'avec la signature du pacte Cobden-Bastia de 1860, les services des Contributions indirectes ont été moins importants et moins sollicités par l'État.

²⁸⁴ Il n'existe pas de travail universitaire sur Pierre Magne. Deux ouvrages, à partir de lettres et de documents familiaux, lui ont été consacrés : Durieux (J.), *Le Ministre Pierre Magne, 1806-1879, d'après ses lettres et ses souvenirs*, Paris, H. Champion, 1929. 2 vol. (396 p., 429 p.) et Benoist P., *Le ministre Pierre Magne 1806-1879*, Périgueux, Fanlac éditions, 1986, 73 p.

²⁸⁵ Alfred Magne (1834-1878) est un ami intime de la famille Fourtou ; Oscar ainsi que Léonce maintiennent des liens privilégiés avec lui tant sur le plan professionnel, personnel que politique. Oscar a été le parrain d'un des enfants d'Alfred.

²⁸⁶ Alfred devient même le secrétaire particulier de son père au ministère des Travaux publics d'octobre 1862 à février 1855. Cf. Pinaud (P.-F.), *Les trésoriers-payeurs généraux au XIX^e siècle. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Éditions de l'Érudit, 1983, p. 132.

²⁸⁷ Un témoignage antérieur donne un autre exemple de l'opportunité que représente Magne pour ces compatriotes qui veulent réussir. En effet, en 1846, dans une lettre qu'adresse Jean Feyfant à son frère, Léonard, officier de carrière, l'auteur lui conseille de nouer des contacts avec le député de la Dordogne et de croire en sa diligence : « Nul doute que M. Magne ne s'occupe de toi. On travaille pour toi au ministère et ce quelqu'un ne peut être que M. Magne. (...) J'ai confiance en M. Magne. Ce n'est pas un flatteur, un homme de cour ou de salon. Influent par son mérite personnel et par son dévouement au gouvernement, c'est un homme simple, modeste, droit, qui tient plus de l'antique que de son siècle, qui dit ce qu'il pense, qu'il fait ce qu'il promet. Encore une fois, j'ai confiance en M. Magne. Ces paroles qu'il disait naguère (...) ne sont point d'un homme qui se joue de ses promesses, de ses paroles : "Je vais m'occuper du frère de M. Feyfant". Dans la bouche de tout autre, ce ne serait peut-être rien, mais dans la sienne, c'est sacramentel ». Cf. Secret J., « Un officier de carrière périgourdin 1838-1871 », *BSHAP*, t. LXXIX, 1952, p. 72-73. Recevoir des sollicitations pour un élu n'a rien d'inhabituel, bien au contraire et, selon É. Phélippeau, cela constitue un « marché » électoral qui est la condition

D'ailleurs, la suite de sa lettre dévoile ses arrière-pensées :

« Les bontés que la maison Magne a eues pour toi pourraient te permettre d'espérer une efficace protection de la part du ministre des Travaux publics. À ta place, je profiterai de la bienveillance qu'il a pour moi, je serais assez assidu à ses soirées. Si tu veux parvenir à quelques fonctions, ce sera le moyen de faire connaissance une fois ou autre de personnages qui pourront puissamment te servir. Quelque jour ensuite, lorsque tu rencontreras M. Magne dans un de ces moments où le fonctionnaire le plus éminent est heureux d'oublier un instant l'homme public pour s'abandonner à certaines distractions de sa vie privée, je lui ferai part de ma répugnance pour la carrière du droit et je lui demanderais comme à un père, ses conseils sur une autre direction à donner à mes facultés, je lui parlerai des finances, des moyens et de la possibilité de parvenir, tu verras que M. Magne te donnerait ses avis avec bonté et que par sa puissante intervention, il te ménagerait la chance d'entrer dans les bureaux des finances... »²⁸⁸

Enfin, Adrien qui est donc résolu à ce que son fils fasse ses civilités aux Périgourdins de la capitale ne peut que lui conseiller aussi d'aller rencontrer de Belleyme, « qui est fort bien avec M. Fould dont il a été longtemps collègue dans nos anciennes assemblées législatives²⁸⁹ ». Avec ces glorieux exemples, Léonce ne peut cependant, selon l'avis paternel, renoncer à ses études de droit :

« Le titre de licencié en droit sera toujours une recommandation puissante pour entrer dans une carrière quelconque, quelque fut celle qui fixera définitivement ton choix. (...) Il faut donc finir ton droit mais le finir sans le moindre retard dans la carrière que tu auras arrêtée. Le moyen le plus efficace est de passer tes examens au fur et à mesure que leur date arrivera et il faut y songer de loin pour ne pas se laisser surprendre par le temps. (...) Si tu ne passes pas ton examen de bachelier en droit, tu auras l'an prochain trois examens et une thèse à passer. »

Avec ce conseil qui est aussi un avertissement, Adrien ne veut pas que son fils cède à la facilité et doit absolument ne pas renoncer. L'abandon est inconcevable pour l'avocat de Ribérac, lui qui veut inculquer à ses garçons le goût de l'effort et de la ténacité face à la difficulté.

Les lettres suivantes sont à peu près de la même teneur que celle-ci, fort longue. En effet, si Adrien semble feindre le fait que Léonce renonçât au métier d'avocat, il réitère ses conseils

même de sa pérennité politique. Un clientélisme entretenu et voué à être élargi au plus grand nombre est une des caractéristiques de l'homme politique moderne. Magne l'avait compris dès les années 1840, Fourtoul, un peu plus tard, aussi. Cf. 3^e partie, chapitre 3 et Phelippeau É., *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la république*, Paris, Belin, 2002.

²⁸⁸ Pierre Magne n'est pas encore, à cette époque, ministre des Finances. Il ne devient le grand argentier de Napoléon III qu'à partir de février 1855 et jusqu'en novembre 1860. Adrien pense même à offrir un cadeau pour le moins surprenant au ministre des Travaux publics : « J'ai tellement sollicité à toutes les politesses de M. Magne pour toi que je me crois obligé de lui en témoigner ma reconnaissance par un de ces cadeaux que l'on prise fort à Paris. J'ai formé le projet de lui envoyer une dinde truffée. Que dis-tu de cette résolution ? » . Entre Périgourdins, ils peuvent communier pour un mets aussi raffiné et prisé.

²⁸⁹ Louis-Marie de Belleyme (1787-1862) est préfet de police de Paris de janvier 1828 à août 1829, député de la Dordogne du 4 juillet 1829 au 16 mai 1830, puis du 4 novembre 1837 au 24 février 1848 mais aussi député de la Seine du 28 septembre 1831 au 25 mai 1834. Élève au collège des Quatre-Nations puis à l'Académie de Législation, il est avocat en 1807 et devient substitut du procureur du Roi à Corbeil le 28 novembre 1814. Conseiller auditeur à la cour royale de Paris, en 1815, procureur du Roi à Pontoise en 1816 et à Versailles en 1819, il devient juge d'instruction et vice-président du tribunal de la Seine en 1824. Deux ans plus tard, il est procureur du Roi dans le même tribunal. Battu aux législatives de 1827 à Périgueux, il est cependant remarqué par Martignac qui le nomme préfet de police. Rallié à la monarchie de Juillet, il poursuit sa carrière politique qu'il met entre parenthèses le temps de l'avènement républicain. Il obtient enfin les faveurs de l'empereur Napoléon III qui le nomme en 1856 conseiller à la Cour de cassation. Il meurt âgé de 75 ans en février 1862.

d'acharnement et d'ambition juvénile surtout auprès du ministre Magne. Le 31 janvier 1852, alors que le père est soucieux d'envoyer le volatile truffé à la bonne adresse du ministre, il demande à Léonce d'aller lui porter lui-même au Conseil d'État puisque l'empereur a décidé de nommer Magne à cette prestigieuse institution²⁹⁰. Le portrait moral et intellectuel qu'il brosse du ministre Magne doit servir de modèle au jeune Léonce qui est bien en peine de trouver une motivation à la carrière d'avocat :

« Nous avons eu une grande peine de voir M. M...²⁹¹ de sortir du ministère des Travaux publics mais il n'est pas resté longtemps sous la remise et nous l'avons vu avec bonheur, nommé à la présidence d'une des sections du Conseil d'État, c'est une place qui convient merveilleusement bien à son genre de talent, à son esprit d'analyse. Elle est fort bien rétribuée et peut-être avec son goût pour la retraite et le travail préférera-t-il définitivement cette position à la position ministérielle qui vous met beaucoup en évidence et vous fait faire des sacrifices à la représentation. Il aura toujours une très grande influence et il faut ménager sa bienveillance pour qu'il utilise quelque jour son pouvoir en ta faveur. »

Très volontaire, le père annonce, un peu plus loin, qu'il a pris l'initiative d'écrire au ministre et ne compte pas s'arrêter au seul Magne :

« J'ai déjà écrit à M. Magne pour demander sérieusement sa protection. J'intéresserai aussi probablement avant peu M. De Beleyme à la combinaison projetée. En attendant, je lui écris une lettre de félicitations sur l'élection de son fils mais sans lui parler pour le moment d'autre chose. Tu feras très bien d'aller le voir toi-même ainsi que M. Adolphe et d'adresser tes félicitations à l'un et à l'autre²⁹². La politesse dispose toujours bien les gens et il ne faut jamais la négliger vis-à-vis de ceux dont on peut avoir besoin. »

Ce n'est pas la première fois que le père insiste fortement et longuement sur la nécessité de faire ses civilités aux puissants. Dès septembre 1850, date à laquelle Léonce arrive sur Paris pour commencer ses études de droit, Adrien lui rappelle qu'il doit se rendre chez les Magne et les De Belleyme ainsi que chez Jajarey²⁹³. Lorsque l'expédition familiale est prévue au printemps 1851, Adrien félicite son fils d'avoir, enfin, suivi le conseil qu'il lui répétait sans cesse : faire sa visite chez les De Belleyme²⁹⁴.

Depuis quelque temps, il entreprend son fils pour faire une visite chez les Magne et dans sa lettre du 22 mars 1851, il revient sur celle qu'il a fait parvenir au ministre par l'intermédiaire

²⁹⁰ APF. Lettre, 31 janvier 1852 : « Ne sachant s'il a quitté ou non le ministère des Travaux publics, j'ai pensé qu'il valait mieux t'adresser le volatile en question avec la lettre destinée à M. Magne. »

²⁹¹ Adrien, lorsqu'il fait allusion à Magne ou Belleyme, mentionne rarement leur nom en entier, par crainte d'être lu par quelqu'un d'autre que son fils. Il aime à cultiver la discrétion.

²⁹² Adolphe-Charles De Belleyme (1818-1864) est élu député de la Dordogne comme candidat du gouvernement en février 1852 et l'est, sans discontinuer, jusqu'en 1863. Avocat, maire-adjoint du premier arrondissement de Paris de 1848 à 1851, il est aussi membre du comité consultatif des hôpitaux de Paris et administrateur de la Caisse d'Épargne. Sa santé fragile l'empêche de suivre toute la session et il meurt subitement en août 1864. Cf. Anceau É., *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999, p. 189.

²⁹³ Une première approche de cette appartenance périgourdine et de la nécessité de nouer des contacts avec les puissants Périgourdins de la capitale a été abordé dans : Truel T., « Le Périgord à Paris au début de la Troisième République : son excellence Oscar Bardi de Fourtou », in : Piot (C.) (dir.), *Le Midi, les Midis dans la Troisième République*, Nérac, Les Amis du Vieux Nérac, 2012. Jean-François Jarjavey (1815-1868) est un anatomiste, né en Dordogne à Savignac-les-Églises. En 1859, il devient professeur en anatomie et mène des recherches sur les deux appareils génitaux. Il participe donc au progrès des connaissances notamment en obstétrique.

²⁹⁴ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 22 mars 1851 : « Je te félicite d'avoir vu enfin de M. Debelleyme. Cela donnera plus d'aisance à la visite que je lui ferai moi-même. »

de Léonce. Ce dernier semble gêner par le ton et la longueur du document qu'il trouve trop élogieux à son goût. Adrien se justifie alors :

« Parlons maintenant de M. M... Tu as retenu la lettre que je lui adressais, parce que la dernière partie t'a paru un peu exagérée. Les observations que tu me fais font l'éloge de ton goût et cependant je ne m'y rends pas, parce que en premier lieu, la lettre serait-elle empreinte d'une certaine exagération dans l'éloge qu'il n'y a aucun inconvénient à la remettre et parce qu'en second lieu, il me paraît urgent qu'il la reçoive avant que j'aie lui faire une visite. Je n'ai déjà que trop tardé à lui exprimer ma reconnaissance pour les bontés dont il t'accable. (...) Et pour qu'ai-je donc dit ? Que M. M... était nécessaire dans les diverses combinaisons ministérielles ? C'est un peu fort peut être mais en même temps n'ai-je pas donné à entendre que M. M... devait cette position plutôt à la puissance du travail qu'à l'éminence du talent ? J'ai dit, je crois, travailleur infatigable ; n'était pas me replacer à l'instant sur la ligne de la vérité vraie comme dirait M. Piscatory²⁹⁵ ? Maintenant, quand plus loin faisant allusion aux élections, j'ai dit, je crois, que notre patriotisme que le soin de notre réputation et de notre dignité aurait dû nous commander de lui confier le mandat de représentant qu'ai-je dit qui ne fût vrai au point de vue des hommes d'ordre ? Est-ce que M. M... n'aurait pas été en position plus qu'un autre de servir puissamment les intérêts généraux de notre département ? Est-ce que notre département, au point de vue de nos idées, est dignement représenté par des hommes exaltés ? Est-ce que M. M... depuis près de dix ans n'est pas le député qui a jeté le plus d'éclat sur notre représentation départementale ? Notre Périgord n'a pas encore nettement marqué dans les fastes parlementaires. M. M... étant constamment un de ceux qui ont été mis le plus en évidence pour *sa capacité*, est ce que notre dignité et le soin de notre *réputation intellectuelle*²⁹⁶, ne nous commandait pas de lui continuer son mandat ? Eh bien mauvais que dis-tu de ces réflexions ? N'ai-je pas bien défendu ma missive ? Cachète-la et remets-la. Sois bien assuré que M. M... n'en sera pas froissé. »

Adrien s'enthousiasme lorsqu'il apprend, au début janvier 1852, que Léonce a été invité à la soirée donnée par les Magne :

« Je sais déjà que M^{me} Magne ou son mari ont tenu la promesse qu'ils t'avaient faite, et que tu as assisté au bal de l'hôtel de ville. Mauvais ! tu as dû bien ouvrir tes yeux pour contempler toutes les splendeurs de cette magnifique fête. Mais as-tu joué des jambes ? Je parierai que non et cependant dans ces circonstances, en faisant une politesse aux dames, on peut payer une dette de reconnaissance que l'on doit aux maris : et puis dans le grand monde, le quadrille est souvent un moyen de faire d'utiles connaissances. Pourquoi ne pas en profiter, toi, mauvais, qui attaque l'apathique obscurité de la vie paternelle, qui ne paraît pas disposé à t'enfuir un jour dans Ribérac et à prendre pour ton lot de partage mon lot un peu crasseux. (...) Avec mes convictions et la trempe de mon caractère, les honneurs doivent venir à vous ; vous ne devez pas aller les chercher, ou, du moins vous ne le devez que rarement et lorsque les démarches que vous faites ont un solide point d'appui dans votre position... »
²⁹⁷

La démarche paternelle est claire : ne pas se dévoyer mais plutôt susciter l'admiration et la reconnaissance et récolter ainsi les honneurs.

2. La formation intellectuelle du ministre Fourtou

Oscar et son frère aîné Léonce reçoivent la même formation intellectuelle. Tous les deux sont inscrits au collège de Ribérac²⁹⁸ puis au lycée de Périgueux. Pourtant, alors qu'ils sont tous les deux de brillants élèves, le futur ministre s'est nourri des hésitations, des interrogations de

²⁹⁵ Un des professeurs de droit de Léonce à Paris.

²⁹⁶ La mise en forme originale a été ici respectée et les deux expressions en italique sont soulignées dans l'original.

²⁹⁷ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 8 janvier 1852.

²⁹⁸ À propos de l'histoire du collège de Ribérac, cf. Dusolier (E.), *Le collège de Ribérac, ses origines, son passé*, Périgueux, 1935, 6 p. C'est sous l'autorité du maire de Ribérac, Placide Léonardon, que la réunion des deux écoles, primaire et secondaire, chemin de Faye, a été décidée.

Léonce pour réaliser de brillantes études de droit et devenir avocat, ce qui inspire l'admiration et la fierté de son père. Dans la correspondance familiale, Oscar semble plutôt résigné à suivre le chemin qu'Adrien lui avait choisi et ses rapports avec l'école et l'enseignement sont plus conçus comme une étape obligatoire dans son cursus professionnel qu'un réel appétit pour apprendre des sommes de connaissances. De même, les professeurs sont assez critiqués, tout particulièrement leurs méthodes d'enseignement, leur sévérité et leur autorité sur les élèves. Il n'y a pas, de la part d'Oscar et de son frère, de véritables rebellions à l'égard des études secondaires mais il n'y a pas non plus de véritable engouement pour la chose scolaire. Malgré le déficit de sources sur cette période de la vie du ministre²⁹⁹, les longs développements qu'Adrien prodigue à Léonce dans ses lettres à propos de l'enseignement et la méthode employée par les universitaires en disent assez pour comprendre quels sont les attentes et les espoirs, souvent déçus, que le père et, *a fortiori*, les fils placent dans un système scolaire et universitaire désuet.

2-a. Les études au collège de Ribérac puis au lycée de Périgueux

Il est assez difficile de retrouver tous les documents qui auraient pu aider à comprendre les progrès et les résultats scolaires des deux frères Fourtou³⁰⁰. C'est sous la direction de Guillaume Labalbarry qui est le responsable de l'enseignement secondaire de 1839 à 1853 que les deux frères Fourtou font une partie de leurs études dans leur ville natale. L'absence de sources n'autorise pas à dire avec certitude qu'ils y restent longtemps³⁰¹. En effet, Léonce intègre, comme interne, le lycée de Périgueux à la rentrée 1846³⁰². Dans une lettre du 4 décembre de cette année, Adrien exprime sa satisfaction de voir son fils aîné poursuivre ses études à Périgueux : « Ta santé est donc bonne, excellente, mon bon ami, et si le régime et le lever matinal du collège t'ont d'abord fatigué, ils n'ont fait que te fortifier et ta bonne santé atteste hautement que sous le rapport hygiénique, tu n'as pas à regretter le séjour de Ribérac³⁰³. » D'ailleurs, il ne semble pas satisfait de la qualité de l'enseignement à Ribérac :

²⁹⁹ Il y a très peu de documents concernant la scolarité du ministre et de son frère dans les archives familiales.

³⁰⁰ Il n'y a pas d'archives consultables pour cette période-là dans la série T des archives départementales de la Dordogne. Ainsi, seules les sources familiales – notamment la correspondance – permettent d'entrevoir l'évolution et les résultats scolaires des deux frères.

³⁰¹ Créé par décret du 9 avril 1811, le collège communal de Périgueux devient collège royal par ordonnance du 9 septembre 1845, prenant le titre de lycée en 1848. Ainsi, les frères Fourtou n'ont pas été officiellement dans le même établissement : Léonce intègre le collège royal en septembre 1846 alors qu'Oscar va au lycée de Périgueux.

³⁰² ADD. 4 T 293. Registre des entrées et sorties des élèves du lycée de Périgueux, 1846-1853.

³⁰³ Les raisons pour lesquelles Adrien a décidé de changer ses fils d'établissement ne sont pas clairement et explicitement attestées. Peut-être veut-il les confronter avec d'autres élèves plus forts, dans un lycée qui se trouve dans le chef-lieu du département ? À moins qu'il n'y ait des motivations plus politiques puisque

« La composition de français a été moins heureuse mais je ne m'en étonne pas, parce que M. Labalbary n'avait pas pris soin de vous exercer, l'année dernière, aux amplifications qui sont une préparation nécessaire aux discours. » Malgré cette petite déception paternelle mais déjà excusée, Léonce a de très bons résultats dès la première année :

« Tu travailles beaucoup aussi et ton excellente conduite t'a déjà fait remarquer dans le collège. J'ai appris avec un indicible bonheur que tu avais obtenu la semaine dernière, la première place de ta division, par ta sagesse, et ton application. Je t'en remercie mon enfant (...) En même temps, tu t'ouvriras à toi-même une source de satisfaction et de bien douce puissance. J'ai été content aussi de la place que tu as obtenue dans la composition en version latine, dans une classe qui compte vingt-trois élèves, il y aurait de ta présomption à aspirer toujours au premier rang. Les places qui hissent un élève dans le 1^{er} tiers sont encore honorables. »³⁰⁴

Ainsi, si le père lui adresse ses félicitations, il n'en oublie pas son rôle de formateur familial et livre à Léonce un véritable plaidoyer pour la correction de la langue et l'orthographe :

« Il est cependant une recommandation que je veux te faire, c'est en donnant à tes devoirs toute l'application dont tu nous as donné des preuves si éclatantes de t'attacher beaucoup à l'orthographe. Elle n'a pas de règles bien certaines. Elle ne s'apprend bien que par beaucoup d'usage et d'attention. Mais elle est le cachet d'une éducation soignée, d'une solide instruction. Quand on la néglige ou qu'on l'outrage, on fait preuve d'un esprit superficiel et léger qui ne s'est attaché qu'à l'écorce des choses, qui n'a rien approfondi ; son absence dépasse les plus belles pages ; elle est souvent un obstacle à l'avancement dans les fonctions publiques. Je connais des magistrats fort mal notés parce qu'ils n'écrivaient pas régulièrement les mots dans leurs correspondances avec leurs supérieurs. Le moyen de bien l'apprendre, c'est d'ouvrir son dictionnaire et de le consulter toutes les fois qu'on est dans le doute sur un mot. Par là on crée des jalons pour la mémoire ; on se souvient qu'on a été embarrassé pour tel ou tel mot qu'on a cherché et qu'on l'a trouvé écrit de telle façon. Souvent aussi l'étymologie grecque ou latine des mots suffit pour nous faire sur la manière de les écrire. Ainsi, dans la lettre à ta mère, tu as écrit le mot tranquillité par une l, si tu réfléchis qu'il vient du latin tranquillus tu en aurais probablement mis deux. »

N'est-ce pas une manière différente de rappeler à Léonce qu'il doit persévérer dans l'étude approfondie de la langue latine ?

Pendant ce temps, Oscar reste au collège de Ribérac et semble plutôt satisfaire son père à la lecture de ses résultats scolaires : « Oscar sera de la partie³⁰⁵ ; nous n'avons pas à nous plaindre de lui depuis ton départ, il semble qu'il veut nous dédommager de ton absence ». Cette dernière remarque est assez fréquente dans la correspondance pour que le père puisse prouver à son aîné qu'il leur manque. Mais cette souffrance est aussi durement ressentie par l'adolescent qui se sent éloigné de la vie familiale, fût-il à quelques dizaines de kilomètres de ses parents et de son frère :

« Aussi cette fatigue ne m'a jamais occupé un instant du point de vue physique et purement matériel, mais elle est occupée sous le point de vue moral : j'ai craint un instant qu'elle nous forçât à interrompre tes études pour le reste de cette année et je m'en affecterai un peu, non pas que tes études dussent en souffrir sérieusement et que

E. Dusolier lie la démission du directeur du collège de Ribérac, G. Labalbary en 1853, à ses liens d'amitié très forts avec le républicain Marc Dufraisse. Cf. Dusolier (E.), *Le collège de Ribérac...*, *op. cit.*, p. 4.

³⁰⁴ ADD. 4 T 326. Distribution des prix au lycée de Périgueux. Léonce a, en effet, de très bons résultats scolaires en instruction religieuse et en version latine (1^{er} accessit en 1847) et des résultats plutôt honorables en version latine, géométrie et en histoire de France (3^e accessit), le discours latin semble plus difficile à être domestiqué par le jeune Fourtou.

³⁰⁵ Adrien évoque dans sa lettre du 4 décembre 1846 les fêtes de fin d'année et annonce à Léonce que son frère vient les passer en famille.

ton éducation pût être manquée, au contraire, tu aurais recommencé l'année prochaine ta rhétorique avec plus de chance de succès et sous ce rapport malheur est bon. Je m'aperçois que les murs du collège ne sont pas fort riants pour toi que tu regrettes un peu en mettant ton cœur à l'unisson, des nôtres, la douce vie de famille, qu'enfin tes poumons respirent l'air de la captivité à laquelle tu es condamné. Il faut donc abrégé le plus possible le temps que tu dois passer à Périgueux. ».

Adrien a donc bien perçu les difficultés de Léonce dans l'éloignement et le goût pour les études secondaires. C'est pourquoi, alors qu'il lui laisse entendre qu'il pourrait revenir chez eux et passer la rhétorique l'année suivante, il lui fait la proposition suivante : « Ainsi je t'invite (...) à passer ta rhétorique cette année. Mais il ne faut pas que ta résolution et tes efforts ne coûtent rien à ta santé (...) Tu n'aurais qu'à nous dire un mot et nous te rappellerions auprès de nous³⁰⁶. » Son devoir de père est de montrer à Léonce qu'avec de la ténacité, du courage et de la volonté, il parviendra à des résultats plus stimulants. Adrien n'hésite pas à féliciter son garçon dès que les progrès sont meilleurs : « J'ai appris avec bonheur que tes progrès dans la composition de français et de latin étaient soutenus. Ta place de 5^{ème} en discours latin atteste de ta part une application constante³⁰⁷. » Le jeune Fourtou est plutôt rebuté ; en accord avec son père malgré son grand désespoir, il décide de recommencer la classe de rhétorique. Dès septembre 1847, Adrien l'encourage à nouveau à ne pas se laisser aller malgré l'ennui qui envahit l'adolescent :

« Sincères félicitations pour les excellentes places que tu as obtenues. Je ne dis pas comme toi que ce succès semble promettre mais qu'il promet beaucoup (...) Cependant l'espérance d'une flatteuse supériorité ne prend pas place au fond de ton cœur : tu n'acceptes pas sur ce point les prévisions de l'excellent M. Tivier et ta modestie inquiète restreint à une seule partie, la version latine, le rang honorable qui t'est réservé (...) Je n'avais nullement pensé qu'en doublant ta rhétorique tu serais affranchi des langues vivantes. Quant au dessin M. Sauveroche m'avait positivement dit que probablement tu pourrais le sacrifier pour assister aux répétitions qu'il donne aux philosophes ».

Léonce est si peu satisfait de ses résultats qu'Adrien se décide à rencontrer le censeur qui lui assure que son fils est un très bon élève³⁰⁸ et qu'il a fait les bons choix en ce qui concernent les matières et les professeurs³⁰⁹. Léonce est finalement autorisé à passer dans la classe de

³⁰⁶ Cf. Steeg (J.), « Lycées et collèges », in : Buisson F., *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Librairie Hachette, 1887, p. 676-689 : « Le règlement du 9 septembre 1809 distingue deux années de grammaire (cinquième et quatrième), deux années d'humanités (troisième et seconde) et une de rhétorique (première). L'étude du grec commence avec la quatrième et celle des mathématiques avec la troisième. (...) Le cours de rhétorique achève cette suite de lectures, en y ajoutant le travail de la composition. Dans ce cours, prolongé pendant deux années par quelques élèves, de fortes études d'antiquité et la méditation assidue des modèles les plus purs du génie français, se joint aujourd'hui une étude spéciale de l'histoire de France ».

³⁰⁷ APF. Lettre, 29 juin 1847.

³⁰⁸ *Ibid.* Dans la lettre du 18 octobre 1847, Adrien fait le compte-rendu de sa visite au censeur à son fils : « Monsieur, votre fils est un très bon élève, il sera, je pense, cette semaine sur le tableau d'honneur. Il m'expliqua alors que ce tableau... leur procurait quelques avantages réels comme : ils avaient le droit à une sortie extraordinaire par mois, et dans l'été, si leurs parents ou correspondants n'étaient pas trop éloignés de la ville, ils auraient la faculté d'aller à la campagne et de partir le mercredi soir à quatre heures pour ne rentrer que le vendredi matin à 8 h. Cette latitude te permettrait de venir passer quelques joudis de l'été et tu pourras certainement en jouir quand tu voudras. »

³⁰⁹ Dans la lettre du 18 janvier 1848, le père soutient son fils dans son refus de prendre des cours de soutien avec le professeur de mathématiques : « Tes compositions t'occupent un peu, tu n'es pas content de tes places.

philosophie et présenter ainsi son baccalauréat. Son père en est fier mais toujours aussi préoccupé par les réelles motivations de son aîné. Quand il apprend que Léonce s'est investi dans la direction d'un théâtre scolaire, Adrien ne l'empêche pas mais lui rappelle ses obligations scolaires de la fin de cette année de philosophie :

« Te voici donc directeur d'un théâtre collégien... L'idée est excellente en elle-même. La représentation de petites pièces exerce la mémoire, donne de l'aplomb, rectifie la prononciation et habitue les acteurs à travers l'émotion qu'occasionne la présence du public. Mais c'est l'exécution que me semble difficile pour ne pas dire impossible, à moins de se consacrer exclusivement à ces petites pièces qui ne demandent aucun travestissement, comme tu as la sage pensée de le dire, où trouverez-vous les costumes qui vous seront nécessaires ? Il n'y aura pas moyen de se les procurer alors toute l'illusion théâtrale disparaîtra, vos représentations y perdront la moitié de leur effet et seront bientôt frappés de discrédit. Sera-t-il possible de consacrer des moments perdus au titre du moins à l'étude des matières pour lesquelles on ne sentirait pas suffisamment préparé pour la grande épreuve du baccalauréat à celle de l'histoire par exemple ? Ce sont là des doutes que je te soumets mais dont je n'entends nullement faire la règle de ta conduite. »³¹⁰

Le jeune homme ne tombe pas dans ce piège de la facilité et prouve à son père qu'il est capable de passer son diplôme et de le réussir. Dans une lettre du 27 juillet 1849, son père le félicite de ses très bons résultats et organise avec fébrilité l'expédition bordelaise afin que Léonce puisse y subir les épreuves du baccalauréat :

« C'est le 17 août que tu subis cette épreuve si redoutable du baccalauréat. Ce jour est bien rapproché de celui de la distribution des prix mais il me convient assez parce qu'il ne me fera perdre qu'une semaine d'audience, celle du 19 au 26. Nous laissera-t-il maintenant le loisir de te donner ainsi qu'à moi la distraction d'un petit voyage à Royan ? Hier donc le plan de campagne auquel je me suis arrêté et que nous exécuterons s'il te convient et si des imprévus ne viennent pas le contrarier. Il faudra demander à M. Sauveroche la permission de te laisser partir pour venir ici dès le 13 ou du moins le 14 au soir. Le 15 au soir nous partirons pour Bordeaux, nous y arriverons le jeudi matin, 16, nous ferons dans la journée quelques visites qui pourront ne pas être inutiles pour ton examen. Le 17 au matin grand jour, grande tribulation ; le soir succès, ivresse, sommeil profond dans la nuit. Le 18 nous nous débarquerons pour Royan ; nous y restons jusqu'au dimanche et le lundi, mardi retour et nous nous embarquons immédiatement pour la voiture publique pour Périgueux. »

L'organisation paternelle est sans faille et le soin avec lequel Adrien a préparé toutes les étapes, y compris les visites qui pourraient servir au candidat, prouve combien le père est impatient de voir réussir son fils et d'y contribuer jusqu'au bout : Léonce obtient son diplôme et devient en septembre 1849 étudiant en droit.

Cette longue pérégrination dans la correspondance familiale, et notamment les lettres retrouvées d'Adrien adressées à Léonce, permet aussi d'avoir, indirectement, des informations sur la scolarité d'Oscar, même si les sources disponibles sont lacunaires. Il s'agit d'observer comment le second fils, mettant à profit l'expérience fraternelle, parvient à obtenir de son

Cependant, mon bon ami, elles s'éloignent si peu de la première ! 4^e, 3^e, 2^e ? Mais cela prouve que tu tiens parfaitement ton rang. Tu as donc abandonné M. Cosse ! Il est certain que le prix de ses leçons pour moi était un peu élevé. Cependant, j'aurai bien volontiers soutenu à ce nouveau sacrifice s'il avait pu te fournir le moyen de compléter ton instruction en mathématiques. Mais, comme tu me l'as dit, M. Cosse allait trop vite, si tu ne pouvais suivre ses leçons, je ne regrette plus la détermination que tu as prise. En t'adressant à M. Petit ou à l'Allemand suivant le conseil que te donnera M. Sauveroche ou la détermination que tu prendras en commun avec quelques abus pour qu'on ne vous traite cette année comme l'année dernière. » Il faut donc que cette année soit plus profitable et donc plus efficace pour que Léonce puisse aborder mieux armé la classe supérieure.

³¹⁰ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 19 janvier 1849.

père les mêmes avantages et la même bienveillance que Léonce et malgré la volonté d'Adrien de ne pas revivre les mêmes interrogations, les mêmes atermoiements.

Oscar entre au lycée de Périgueux en septembre 1850 et l'éloignement prévisible du second fils constitue un motif d'inquiétude supplémentaire, surtout pour Irma, même si Adrien l'est tout autant mais le dissimule derrière la spontanéité de sa femme à protéger son fils. En effet, à peine Oscar a-t-il commencé ses études qu'il fait allusion à sa santé qui n'est pas excellente et Adrien évoque à Léonce les conséquences possibles³¹¹. Ces informations sanitaires, assez courantes dans la correspondance familiale, apparaissent comme l'un des principaux sujets de discussion et préoccupations de la famille Fourtou. Oscar est donc un adolescent à la santé fragile et qui doit souvent prendre des remèdes et surtout faire régulièrement des cures³¹². Le médecin de famille est le docteur Pierre Mathieu, ancien maire de Ribérac et ancien adjoint du grand-oncle Fourtou à la mairie de Ribérac dans les années 1820-1830³¹³. Quelques mois plus tard, l'élève du lycée de Périgueux est obligé de rentrer à Ribérac et Adrien est préoccupé par son état général :

« Ton frère qui, comme tu le sais, est avec nous, est indisposé depuis deux jours, il paraissait commencer à se remettre de l'état qui avait motivé sa sortie du lycée lorsque il a été pris d'un mal de tête et de quelques douleurs à la poitrine. N'est-ce pas une courbature si facile à prendre au milieu des variations assez brusques de la température, ou plutôt le début d'un rhume ? Nous aimons à le penser et quoiqu'il soit véritablement changé et souffrant, nous nous plaçons à croire que son indisposition n'aura aucune suite. »³¹⁴

L'année suivante, toujours à la même période, Oscar reste deux jours chez ses parents pour cause de maladie³¹⁵.

Ces absences fréquentes ne pénalisent pas gravement les résultats scolaires du jeune Oscar qui, au contraire de son frère aîné, ne vit pas trop mal la séparation ; même s'il souffre de l'éloignement familial, il ne l'exprime pas autant que Léonce, préférant plutôt afficher une certaine résignation : « Nous avons reçu des nouvelles de ton frère qui se porte fort bien : il paraît très bien résigné à sa captivité, et je ne saurai te dire combien j'en suis heureux. Nous

³¹¹ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 29 septembre 1850. Adrien raconte à Léonce la vitesse avec laquelle son épouse s'est précipitée au chevet de son cher enfant.

³¹² Il en garde l'habitude à l'âge adulte puisqu'il continue, souvent au mois de juillet, d'aller prendre les eaux et principalement à La Bourboule. Le papier à en-tête et un certain nombre de lettres en témoignent tout au long de sa vie. À quelques exceptions près – notamment lors de la crise du Seize-Mai –, il ne manque ce rendez-vous avec sa santé. La plupart du temps, il y part avec son épouse, Alix, plus rarement avec une partie de ses enfants.

³¹³ Pierre Mathieu (1792-1880) a presque traversé le siècle. Docteur, il est l'adjoint de Jean-Baptiste Fourtou de 1817 à 1826, date à laquelle il est nommé maire de Ribérac, fonction qu'il occupe jusqu'en 1833. Il demeure conseiller municipal jusqu'en 1848. Fils de Pierre, chirurgien et de Suzanne Pluchard, et donc petit-fils de Constantin-Joseph Pluchard, maire de Ribérac de 1790 à 1792, il ne laisse pas de postérité malgré ses deux mariages successifs, le premier avec Marguerite-Virginie Peyricaud et le second avec Victorine Callandreau. Cf. Dusolier E., *Écrits sur l'histoire de Ribérac...*, op. cit., p. 38-45.

³¹⁴ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 22 décembre 1850. Le coup de froid, conséquence d'un état fébrile qui lui a fait quitter plus tôt le lycée, a pu être attrapé au cours de fréquentes chasses organisées par son père à Côte.

³¹⁵ *Ibid.* Lettre d'Adrien à Léonce 17 décembre 1851.

avons appris par lui que tu lui avais écrit, nous te félicitons de cette attention pour le pauvre petit captif. » L'isolement d'Oscar n'est pas total et l'entraide familiale permet d'atténuer les rigueurs et les angoisses de la solitude. Adrien est satisfait des notes de son fils : « Grâce à Dieu, il se passe bien, il est surtout résigné à sa captivité et à la tourmente des choses surtout à son application à son succès, je juge qu'il finira parfaitement ses études. » La confiance paternelle croît au fur et à mesure que les parents reçoivent les notes du futur ministre :

« Je dois te dire que ce cher Oscar marche sur tes traces au lycée. Il a jusqu'à présent, le prix d'excellence dans sa classe et il paraît bien disposé à ne pas lâcher la corde. Les notes que nous avons reçues pour le premier trimestre de l'année, sont on ne peut plus satisfaisantes, et nous comblent de joie. »³¹⁶

Il y a peu de lettres d'Oscar lorsqu'il est lycéen à Périgueux mais les quelques éléments retrouvés témoignent déjà d'une certaine clairvoyance quant à son avenir professionnel. Il consent assez volontiers, à l'opposé de son frère, à prendre la succession de son père à Ribérac mais son jeune âge lui interdit encore de connaître ses appétences pour les études juridiques :

« Ne songeons qu'à répondre à ses vœux en le remplaçant dans Ribérac. Pour moi, je l'y sentirai disposé. Je n'ai pas encore étudié le droit; je ne sais si j'y trouverai des attraits, si le dégoût m'éloignerait de cette étude mais je puis dire que la position d'avocat à Ribérac ne me déplairait pas. Est-ce un long et pénible éloignement, est-ce la comparaison entre les amusements des vacances et l'ennui constant et inévitable de la vie lycéenne qui m'attache à Ribérac, à Gurat si je ne sais ; mais il me semble que je serais heureux de vivre auprès de toute ma famille de toutes mes connaissances, là où j'ai aussi mes habitudes de vie. »³¹⁷

Ce passage montre combien la vie d'un interne n'est pas la vie qu'il peut rêver et, contrairement à l'opinion de son père, il en souffre mais c'est la résignation qui semble l'emporter et la perspective de devenir avocat dans sa ville natale ne l'effraie guère. Est-il à cette période de sa vie, un fils désireux de se conformer aux projets paternels par amour filial ou espère-t-il subir, pour l'instant, cette ambition imposée et essayer, s'il n'a pas de goût particulier pour le droit, de réorienter son avenir dans une direction qui ressemblerait plus aux souhaits fraternels ? Une autre lettre laisse entrevoir que le jeune Fourtou caresse une ambition plus grande que de rester à Ribérac : même s'il pense devoir prendre la succession d'Adrien³¹⁸, il est surtout attiré par les lumières de la ville et le divertissement dont il est privé à Périgueux :

« Attends donc que l'université me permette de partager les joies qu'occasionnera ton retour, attends donc les congés de Pâques. J'espère cependant aller passer deux à trois jours à Ribérac, la semaine prochaine. Tu penses sans doute que je ne manquerai pas les bals de Ribérac et que je ne me priverai pas du bonheur inouï qu'on éprouve en conduisant du quadrille et une limondine ! Mais c'est toi qui t'amuses, gredin, dans les bals étudiants.

³¹⁶ ADD, 4 T 326. Lettre, 8 janvier 1852. Le tableau d'honneur confirme les écrits paternels : pour le 3^e trimestre 1851, Oscar est 1^{er} accessit en composition française et en langue anglaise, 2^e accessit en version et versification latines, et 3^e en thème latin. Il reçoit aussi le premier prix en version grecque, en histoire du Moyen-Âge et en géographie.

³¹⁷ APF. Lettre d'Oscar à Léonce, 6 janvier 1852.

³¹⁸ « Eh bien je serai l'avocat et toi sans doute tu deviendras quelque Procureur général!!! »

Je suis sûr que si un beau soir, j'étais transporté à Paris, je n'aurai pas de plus sûr moyen pour te trouver que d'aller au Prado³¹⁹, à Valentino, à Mabilles³²⁰ ? Répond moi sur ce sujet³²¹. »

À l'approche de l'examen final, Oscar est plus désireux de suivre sa propre stratégie afin de réussir ce baccalauréat qu'il n'hésite pas à contredire les projets paternels. Dans une lettre du 9 janvier 1853 qu'il écrit à son frère, le futur ministre lui expose de quelle manière et comment il compte parvenir à ses fins et réussir ses examens. Il lui livre d'abord ses résultats scolaires qui sont fort estimables :

« Il y aurait à démeriter de ma part à aspirer encore à la place de premier, mais les places que j'ai eu dans d'autres compositions, notamment celles de la dissertation française et en histoire, me donnent le droit d'ambitionner une place dans les rangs des cinq ou six premiers de la classe. On ne se trompe point, lorsqu'on dit que dans les grands lycées les classes sont mieux composées que dans les petits collèges. »³²².

Oscar montre à son frère à quel point il est déterminé à réussir, en se donnant les moyens d'avoir les meilleurs résultats possibles :

« Je sens lors des jours combien les élèves de Périgueux pâlisent devant ceux de Bordeaux. Au-delà des dix premiers à Périgueux, on ne rencontrait que nullité : au-delà des 20 premiers nous trouvons encore à Bordeaux sinon des élèves distingués, au moins des élèves capables. Nous ne sommes pas très nombreux, nous ne dépassons pas la trentaine, mais je tiens à te faire remarquer que ce sont les plus forts élèves de la classe de rhétorique qui ont passé dans celle de logique littéraire. Je me prépare sérieusement depuis le 1^{er} janvier aux examens du mois d'avril. À partir de lundi prochain, je vais prendre des répétitions de mathématiques pour devancer mes condisciples, et avec des efforts, je compte ne pas être complètement dépourvu d'expérience en affrontant les examinateurs bien que prématurément. »

Cette farouche volonté de mettre tout en œuvre pour réussir est aussi un des traits de caractère d'Oscar qui lui procure, dans sa carrière d'avocat puis de parlementaire et de ministre, la reconnaissance et l'admiration de ses contemporains, y compris parmi ses opposants et adversaires³²³. Il évoque, par la suite, d'une manière fort lucide et avec beaucoup de détermination, son avenir universitaire et professionnel :

³¹⁹ *Le Prado* est une des salles de bal public qui se situe sur l'Île-de-la-cité, créée en 1810 par Vernaud mais qui a été détruit en 1858 à cause de la construction du tribunal de commerce. Cf. Gasnault F., *Guinguettes et lozettes, bals publics à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1992.

³²⁰ Établissement de danse fondé en 1831 par Mabilles père, le *Mabilles* se situe sur l'actuelle avenue Montaigne. Les fils de Mabilles décident de transformer la salle en jardin artificiel avec bosquets, pelouses et une grotte qui a fait le succès du lieu. Il est réservé à une clientèle assez aisée en raison de son prix d'entrée. Le *Valentino* est le nom qui a été donné à la salle de bal de la rue Saint-Honoré, en hommage au musicien du même nom qui y donne des concerts classiques sous la monarchie de Juillet. En 1841, elle devient une succursale du *Mabilles*. Elle peut accueillir jusqu'à 1200 personnes. Cf. Gasnault (F.), *op. cit.*

³²¹ *Ibid.* lettre d'Oscar à son frère, 14 février 1852.

³²² Oscar connaît le passage entre l'institution du collège royal et le lycée qui est assez peu répandu en France entre 1848 et 1852.

³²³ Une lettre rédigée par Marc Dufraisse en septembre 1870 exprime toute la bienveillance et la sympathie pour l'homme et son œuvre de la part d'un de ses plus farouches adversaires politiques. Alors que les tractations ont commencé dans la perspective d'élections législatives anticipées, l'ancien député de la Dordogne dit à l'ancien maire de Ribérac : « Si vos amis me portent sur une liste où se trouvera votre nom, je m'estimerai très honoré de cette preuve de confiance ; si les miens écrivent le vôtre sur une liste où je figurerai déjà, j'en serai enchanté. », citée in : Truel (T.), « Les principes d'un Républicain, lettre de Marc Dufraisse à Bardi de Fourtou », in : « Élus et Élections du 8 février 1871 », *Parlement(s)*, n° 16, mars 2012, p. 76-77.

« Il ne faut point, cher Léonce, que tu t'attendes à me voir à Paris, dès le mois d'avril, si le succès toutefois couronne ma témérité. Mon père voudrait plutôt me faire achever le cours de philosophie à Bordeaux, j'espère cependant le terminer cette année dans son étude. Quant à l'année prochaine, bannis toute appréhension. Mon père ne tient pas à me garder, et je combattrai énergiquement l'influence maternelle. Mon but ne sera point de ne pas t'imiter : plaise à Dieu au contraire que je ne m'égare jamais de la voie que tu m'as tracée. Mais je tiens à finir bientôt toutes mes études, puisque je ne me lance dans une carrière, il me tarde d'y faire les premiers pas. »

Il est donc prêt, à la veille de devenir bachelier et de se voir ouvrir les portes de l'université, à quitter la chaleur du foyer familial pour assouvir son désir d'entrer dans la carrière juridique³²⁴.

2-b. Les temps libres d'Oscar : une passion pour la chasse

Quand il n'est pas souffrant, et qu'il revient à Ribérac pendant les vacances scolaires, il participe à la vie familiale de bonne grâce, s'occupant de la correspondance familiale³²⁵, accompagnant ses parents aux cérémonies funèbres³²⁶, ou rencontrant des membres de la famille ou des amis.

Oscar partage avec son père et son frère, une véritable passion pour la chasse³²⁷. C'est Adrien qui a initié ses garçons à cette pratique ancestrale et l'importance des propriétés forestières permet aux Fourtou de participer à des campagnes qui excitent et régalerent tout le monde. Le père évoque constamment, en fin de correspondance, ce sujet, donnant à ses enfants des nouvelles des chiens, qui semblent faire partie intégrante de la famille ou encore du nouveau fusil qu'Adrien vient d'acquérir pour Léonce. Cet échange est très fructueux et permet de comprendre ce qui unit vraiment les trois hommes³²⁸. Ils parcourent avec frénésie et envie les landes de la campagne doubleaude, et lorsqu'un des deux garçons ne peut y participer, le père s'empresse de lui faire le compte-rendu de la partie organisée et des bêtes abattues. Dans une lettre adressée à Léonce le 6 mai 1847, Adrien essaie, après un long discours sur les vertus de bien apprendre à l'école, de lui changer les idées :

³²⁴ Dans la même lettre, il écrit à son frère combien il demeure attaché à sa ville natale : « Malgré tout ce que ses pansements ribéracois offrent de monotone et d'insipide, je me plais infiniment dans notre chère patrie, et j'ai pour Ribérac l'affection la plus vive. En le quittant, un sombre chagrin, une vague tristesse m'étreint toujours; lorsque j'y reviens, je me sens heureux. ». Pour comprendre les rapports entretenus entre Paris, le Périgord et Fourtou, cf. Truel (T.), « Le Périgord à Paris au début de la Troisième République... », *art. cit.*, p. 56-71.

³²⁵ Il prend le relais de son père pour écrire à Léonce lorsque l'avocat est trop pris par ses affaires. Adrien l'avoue à Léonce dans la lettre qu'il lui adresse le 28 mai 1851 : « La Rôte –Irma, la mère – et Oscar ont tenu la plume pour ta correspondance hebdomadaire... »

³²⁶ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 28 mai 1851.

³²⁷ Une première approche a été publiée : Truel T., « La construction d'une notabilité périgourdine : Oscar Bardi de Fourtou à Ribérac des années 1860 aux années 1890 », in : Marache C. et Le Mao C. (dir.), *Les élites et la terre, du XVI^e siècle aux années 1930*, Paris, A. Colin, 2010, p. 311-323.

³²⁸ Irma, la mère n'est pas exclue de cette passion puisqu'elle s'occupe très activement des chiens de ses garçons quand ils sont trop éloignés pour le faire eux-mêmes. Cf. I-B, 1b. « Irma Thérèse Desbordes, sa mère ».

« Ta mère a déjà recommandé ton fusil à Davèze : les chiens vont partir pour St-Étienne et reviendront dans peu de temps riches de brillantes ciselures. En attendant Milord engraisse tous les jours et fait provision de forces pour résister aux campagnes que nous lui réservons. Et puis, la caille, cet aimable oiseau auquel tu dois tes 1^{ers} exploits, la caille est revenue dans nos contrées. Il en est une qui, chaque jour, fait entendre ses accents amoureux dans le pré de M. Guiner. Est-ce un avertissement ou est-ce une bravade qu'elle nous envoie ? Qu'elle repose en paix grâce à la gendarmerie et à la loi sur la chasse. »

Quelques jours plus tard, le père annonce au fils que les chiens de son fusil sont bientôt prêts :

« Les chiens de ton fusil sont partis dès hier ; ils courent maintenant la poste pour St-Étienne, ils seront bientôt à leur poste, reprendront ensuite la poste et de poste en poste, ils reviendront à leur poste sur la cheminée de notre cuisine où repose ton fusil désarmé. Au quinze juin, à peu près, il sera en état de tuer tous les lièvres et toutes les cailles et perdrix du pays. »³²⁹

En fin connaisseur des armes, Adrien veille scrupuleusement au bon fonctionnement et à l'efficacité de chaque fusil³³⁰. Le sujet, plus léger, conduit Adrien à trouver des formules agréables qui doivent décrocher à son enfant isolé un sourire. Il n'y a pas véritablement de désir de faire souffrir par son absence, son fils lorsqu'il ne participe pas à une campagne de chasse. En effet, Adrien lui livre toujours les exploits mais aussi les déceptions de ces parties et lui prouve combien elles auraient été meilleures s'ils avaient été avec lui.

L'affection qu'éprouvent Léonce et Oscar pour leurs chiens est vive et attentive. Adrien le sait et ne manque pas de les tenir au courant du dressage des nouveaux, comme à Léonce le 1^{er} septembre 1847 :

« Je te dirai du reste que Mylord se trouve à merveille du repos que nous lui donnons. Il engraisse à vue d'œil, à défaut de gibier, je lui fais arrêter tous les morceaux succulent que convoite sa friandise et il est assez bien fait déjà à cet exercice. Je reviens demain à Gurat pour y passer quatre jours, je ramènerai Thisba et suivant toutes les apparences, je la donnerai à dresser à M. Darène. »,

Quelques semaines plus tard, il continue à informer le jeune homme de la poursuite du dressage de son chien : « Mylord était devenu docile grâce au collier de force du père Dareme. Il a fait maintes prouesses. Son maître a tué déjà deux lièvres à son arrêt. J'espère que ces vacances, il nous procurera beaucoup de jouissance³³¹. » Les vacances estivales sont

³²⁹ APF. Lettre, 11 mai 1847.

³³⁰ Dans sa lettre à Léonce du 31 janvier 1848, il lui explique : « Célestin a fait rapporter ton fusil. Le côté gauche porte admirablement suivant lui le côté droit porte bien aussi mais un peu moins bien que l'autre. Il pense que cette différence qui ne peut tenir au canon, est due à la cheminée qui est peut-être un peu trop large et dont l'orifice à sa base ne porte pas assez directement sur la poudre. Je ferai changer cette cheminée et tout sera dit. Célestin pense aussi que tu chargerais mal ton arme et que surtout tu ne mettrais pas un bouchon assez fort sur ta poudre. Il conseille donc fortement de conserver ton arme. Ce qu'il y a de certain c'est que le lièvre que Célestin tua avec ton fusil le jour où nous fumes à Laborde et qui fut tiré à une distance bien raisonnable, environ trente-cinq pas, fût percé de part en part ce qui est fort rare, et annonce une grande puissance dans l'arme. »

³³¹ APF. Lettre, 18 octobre 1847. Les progrès sont constants, selon Adrien, même s'il ne partage pas l'avis d'un autre observateur : « Quant à Mylord, il engraisse à vue d'œil, depuis qu'il a fait divorce avec la cuisine du père Darène. J'ai vu dernièrement un des voisins de son professeur qui m'a dit que ce dernier en faisait le plus grand cas et qu'il lui avait déclaré que s'il lui appartenait, il ne le donnerait pas pour 300 f., la chasse des vacances prochaines le formera tout à fait et je me plais à croire qu'il nous secondera merveilleusement. » Le père est impatient de se servir du chien lorsque Léonce revient en vacances à Ribérac.

l'occasion pour les trois Fourtou de se retrouver et le père organise avec frénésie et envie les parties de campagne annuelles :

« Quant à Mylord, il engraisse à vue d'œil, depuis qu'il a fait divorce avec la cuisine du père Darène. J'ai vu dernièrement un des voisins de son professeur qui m'a dit que ce dernier en faisait le plus grand cas et qu'il lui avait déclaré que s'il lui appartenait, il ne le donnerait pas pour 300 fr., la chasse des vacances prochaines le formera tout à fait et je me plais à croire qu'il nous secondera merveilleusement. ».

Les Fourtou ne se contentent pas de chasser avec les chiens. Ils utilisent aussi le furet, redoutable adversaire du gibier forestier :

« M. Furet se porte à merveille, mais il vit dans un indigne repos. Nous l'avons fait chasser qu'une fois, pour ainsi dire. Il paraît fort actif et très bon. Il fit sortir près du village de chez Faye deux lapins qu'Ernest ne mangera et que je ne tirai pas. En nous rabattant sur le château Raymond qui portait le furet, fit partir un lièvre qui traversa devant moi à une assez grande distance. Mes deux coups de fusil au fugitif ne le firent point chanceler. Mais je crois que comme le lièvre de Blanzaguet, il avait reçu sa dose dans le ventre. Toutefois, le chien le suivit mal. Nous n'eûmes aucune espérance de l'avoir eu jusqu'à nouvel ordre, je passe pour Mazette aux yeux d'Ernest. Je me vengerai à la prochaine occasion. Aux environs de Noël, le furet sera promptement transporté à Larigaudie et nous ferons une chasse monstre. Nous espérons que le pauvre Oscar y prendra part. Pourquoi ne veux-tu pas t'y associer aussi ? Mais dans la boucherie que nous méditons, nous aurons le soin de garder la semence pour l'année prochaine. Nous ménagerons ainsi les joies futures³³²... »

Le père avoue assez aisément qu'en l'absence de ses fils, il chasse peu préférant s'adonner à ce loisir avec eux que sans eux³³³. Le plus éclairant reste le portrait que dresse Adrien d'Oscar lorsqu'il participe à ces chasses familiales. On découvre, au fil des récits, un jeune homme téméraire, intuitif, cherchant à débusquer coûte que coûte le gibier et en tuer un maximum. Le 22 décembre 1850, le père explique le déroulement de cette partie dans laquelle Oscar a brillé par sa dextérité :

« Je pourrais acculer un peu une partie de chasse que je fis avec ton frère à Côte, le jeudi de la semaine dernière. Partis dans notre voiture avec ton oncle et Paul, nous nous mîmes en chasse en arrivant aux côteaux de Monrepos et de Pinagut pour donner le temps de préparer le déjeuner qui nous attendait quand nous arrivâmes, j'avais chaud, et comme je voulais repartir continuer ma chasse, immédiatement après déjeuner, je m'assis à table sans changer et je crois que le voisinage d'un bon feu ne me garantit pas assez l'impression fâcheuse d'une chemise mouillée par la sueur. Encore, si j'avais été dédommagé par une bonne chasse, il n'y aurait que dernier mal mais je ne vis pas un pauvre pinpin... Je rencontrai seulement beaucoup de perdreaux mais qui partaient du diable, et trouvaient ainsi mon coup d'œil et mon plomb... La fortune aveugle avait réservée une meilleure chance à ton frère. Après le déjeuner, il m'avait abandonné se réservant seulement d'aller dans les prés chasser quelques bécassines ; je l'engageai à passer à son retour par les champs du Reouessen lui annonçant qu'il pouvait trouver un lièvre de ce côté... Tout prêt de l'endroit où ; le jour que nous chassâmes avec Thibault, tu tuas un perdreau rouge de moitié avec Oscar, un levreau prédestiné était venu fixer son gîte ; ton frère, accompagné de la fidèle Ta-Vieux et n'ayant que du petit plomb dans son fusil, passa presque sur lui... Il n'avait

³³² APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 24 septembre 1851.

³³³ Dans la lettre qu'il envoie à Léonce le 28 octobre 1848, il évoque sa lassitude, non de ne pas chasser, mais de le faire avec ses fils : « J'ai chassé bien peu depuis notre séparation. Mais samedi dernier, dans une courte promenade d'environ deux heures, j'immolai un lapin, un perdreau et une grive. Mardi dernier, j'avais invité M. Victor à venir chasser avec moi, nous conrumes toute la journée pour ne rien tuer. Au moment où nous rentrions, un énorme lièvre me partit dans un guéret : je le blessai de mon premier coup de fusil. Le second l'aurait probablement laissé sur place mais par suite d'une fatale distraction, il n'était armé et je ne pus le tirer. Je n'ai pas touché mon fusil depuis et probablement mes chasses sont finies grâce aux nombreuses affaires que j'ai à régler à Gurat avant mon départ. Je suis de plus en plus content de ta chienne. Ce sera, dans quelques temps une rare bête. Elle me fit l'autre jour un trait formidable pour découvrir un perdreau blessé et qui n'avait pas marché du tout. Je lui donne tous les jours des leçons de rapport. Elle a déjà commencé à prendre le chevalier par terre, je la dresserai sans aucune difficulté. »

pas songé à se lever, plutôt tant il faisait peu de cas, sans doute de l'ennemi que le ciel lui envoyait. Enfin, il part... "Deux coups de fusil, bien ajustés" (dit Oscar] saluent son départ ; il ne parvint pas à balancer mais il était fortement frappé. La bonne Ta-Vieux³³⁴ se met à sa poursuite et a bientôt pris le pas sur sa faible proie ; grâce à elle, Oscar peut bientôt saisir sa victime par les oreilles... Je crois qu'il ne fit que deux sauts jusqu'à Côte, pour annoncer partout son triomphe. Tandis que le pauvre renard revint l'oreille basse. Dimanche dernier, nous avons mangé cette pauvre victime avec MM. les curés, ton oncle et Paul, et nous avons bu à la sante du chasseur absent. »

Ce récit passionné et passionnant a dû susciter l'envie irrémédiable de Léonce de revenir à Ribérac³³⁵. Oscar semble particulièrement apprécier la chasse au furet et son père n'hésite pas à communiquer cet enthousiasme à Léonce :

« Nous avons fait à Larigaudie la partie de chasse au furet depuis longtemps projetée. Cinq lapins ont été immolés, sans en compter deux autres qui ont été tués dans les trous par le furet. Oscar s'est beaucoup amusé, quoique la chasse n'ait pas été aussi brillante que l'on avait dû l'espérer. On ne sait pas trop au juste qui a tué, parce que plusieurs chasseurs tiraient à la fois. Mais il a été bien constaté qu'Oscar avait fortement blessé un lapin. »³³⁶

Adrien ne peut s'empêcher de poursuivre à propos de cette passion d'Oscar :

« Ton frère viendra passer trois ou quatre jours avec nous la semaine prochaine : il nous l'a annoncé hier et il est dans la jubilation. Il paraît que ce bon ami travaille sérieusement et Dieu merci sa santé est en bon état. Nous lui préparons quelques petites chasses au furet, et si un froid très vif se continue, nous aurons le temps le plus favorable pour ce genre d'expédition». ³³⁷

Quelle que soit la rareté des lettres d'Oscar pour ce moment de sa vie, certaines traduisent bien l'enthousiasme et l'impatience du jeune garçon pour la chasse. Dans une correspondance échangée avec son frère, alors qu'il évoquait les événements parisiens avec gravité, il termine par une note plus ironique :

« tu me parles d'un furet, tu me parles de mon excellent fusil, tu me parles de chien, tu me parles de chasse et jamais moment fût-il mieux choisi ? Croirais-tu que j'ai le bonheur de m'en aller à Ribérac passer deux jours, en l'honneur du dix décembre qu'au 1^{er} de l'an, j'irai de nouveau, et alors pour 4 jours ? Je verrai moi même si mon fusil a besoin de quelque réparation, quelle résolution je puis prendre à l'égard du chien ; et par-dessus tout j'essaierai le fameux furet. Mon père m'annonce qu'une partie de chasse est organisée. Ernest, Cilestinard, Cyprien y seront sans doute. Quelle extermination de la race lapinique? »³³⁸

Le jeune Fourtou ne se départit jamais de cette passion qui le suit toute sa vie. Après le décès de son père, il pratique toujours cet art avec son frère et quelques amis, mais, surtout, lorsqu'il devient parlementaire puis ministre, avec des hommes de premier plan. En effet, Oscar cultive ce moment de convivialité pour discuter, échanger des points de vue, essayer d'influencer son interlocuteur pour l'amener à ses vues, sonder les opinions profondes de ses invités. Ainsi, cet instant de divertissement participe à l'entretien et l'extension de ses réseaux politico-économiques. En janvier 1877, il écrit un mot au baron de Mackau : « Il me serait agréable de

³³⁴ Il s'agit du nom de la chienne d'Oscar.

³³⁵ Il possible que ces récits si palpitants pour un amateur de chasse comme Léonce aient provoqué une certaine tristesse et une certaine mélancolie qui ont dû présider à l'idée que le jeune homme n'était pas fait pour de longues études austères en droit. Cf. A-1-a. « Le précédent fraternel ».

³³⁶ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 17 décembre 1851.

³³⁷ *Ibid.* Lettre, 27 décembre 1851.

³³⁸ *Ibid.* Lettre, 10 décembre 1851.

chasser avec vous et je serai fort heureux d'accepter l'invitation de M. Ostrebal. Je serai libre mercredi³³⁹. » S'il convie souvent, il est aussi invité souvent à l'instar de la sollicitation faite par S. de Rouville³⁴⁰, chef du cabinet du ministre des Finances en 1874, Pierre Magne :

« L'ami Darblay³⁴¹ qui a des chasseurs dimanche. Il serait très heureux de vous avoir ce jour-là. Ce sera peut-être la dernière grande chasse qu'il donnera cette année. Il vous prie donc, si vous êtes libre, d'accepter son invitation et dans cet espoir, il nous présente l'expression de ses sentiments affectueux et dévoués. Je vous verrai demain matin. Si vous acceptez, j'irai inviter Voisin³⁴². Départ de Paris 9 h ½, retour à 4 h 35. Voici la liste des invités: M. Breton, M. Hachette et leurs enfants, De Rouville, Ga, gérant de la Liberté, Templier, Duruy père, Albert Duruy fils, Belgrand, Carlet Conseiller à la Cour, Bertrand juge ».

Ces parties de chasse permettent au monde des affaires et à celui de la politique, qui sont les mêmes³⁴³, de se côtoyer, de se connaître et de s'apprécier dans le but, un jour, de solliciter un quelconque service ou une aide précieuse lors d'une nomination.

D'une manière plus générale, Oscar est un amoureux de la terre et de ses ressources. Il se considère comme un homme de la campagne ; même s'il a vécu la plupart du temps à Paris³⁴⁴, il garde en tête ces heureux moments de jeunesse où il profitait des bienfaits de dame nature pour se divertir, se cultiver et contempler les paysages. Ses rêveries ne sont pas exclues de sa conception utilitariste de la campagne puisqu'il cherche à améliorer les conditions de la vie des pauvres paysans de la Double dans laquelle il possède d'importantes superficies boisées et à promouvoir une agriculture plus productiviste³⁴⁵.

L'heure est aux études et comme il désire reprendre l'activité paternelle, Oscar n'envisage que de partir sur les bancs de la faculté de droit.

³³⁹ *Ibid.* Lettre, 14 janvier 1877.

³⁴⁰ Issu d'une famille noble, Paul Amédée dit Stéphane Gervais de Rouville (1850-1924) est un haut-fonctionnaire, auditeur au Conseil d'État. Il est le chef de cabinet de nombreux ministres comme en 1874 celui de Pierre Magne aux Finances, ou celui à partir du 27 janvier 1873, de E. Caillaux au ministère des Travaux publics en mars 1875. Il est celui d'E. de Marcère sous-secrétaire d'État le 10 mars 1876 ; il le suit place Beauvau du 15 mai au 12 décembre 1876, redevenant son chef de cabinet le 14 décembre 1877 jusqu'en 1879, date à laquelle il est nommé maître des requêtes. Il est ensuite conseiller d'État en octobre 1892, membre du tribunal des conflits (novembre 1896) et président de la section spéciale du contentieux par décret du 19 janvier 1915. Conseiller général du canton de Valborgne (Gard) en 1872, il le reste jusqu'en 1912. En juin 1877, il épouse Marie-Marguerite Brollemau. Chevalier de la Légion d'honneur en 1879, officier en 1901 et commandeur en 1919. Cf. Antoine (M.) *et alii, Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Genève, Librairie Droz, 1975, p. 164-166 ; *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, 63^e année, vol. 61, 1905, p. 312-313 ; AN, LH069. Dossier de Légion d'honneur.

³⁴¹ Il est difficile d'identifier avec certitude ce personnage : peut-être s'agit-il de Aimé-Stanislas (1794-1878), fondateur des minoteries avec son frère, Auguste-Rodolphe, maire de Saint-Germain-les-Corbeil, membre du conseil d'escompte de la Banque de France (1849-1854) puis censeur (1854-1878). Son âge avancé lui interdit la pratique de la chasse bien qu'il possède le château de Saint Germain et ses grands domaines de chasse. Une autre identification possible serait son fils Paul Darblay (1825-1908). Sur la généalogie des Darblay, cf. <http://www.genea-bdf.org/BasesDonnees/genealogies/darblay.htm>, (site consulté le 23 juillet 2013).

³⁴² Voisin, député et futur préfet de police de Paris pendant le gouvernement du Seize-Mai, cf. partie 2.

³⁴³ Cf. Garrigues (J.), *La république des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997.

³⁴⁴ Surtout à partir de son élection à l'Assemblée nationale en février 1871.

³⁴⁵ Cf. III-B. « Fourtou et les comices agricoles : cultiver son implantation locale ».

2-c. Étudiant en droit

Oscar obtient finalement son diplôme de bachelier en août 1853. Alors qu'il comptait se présenter au printemps de cette année, son projet semble avoir échoué et la prématurité de sa préparation a dû avoir une influence sur le résultat final. D'ailleurs, Adrien s'en inquiétait dès le mois de mars 1853 et faisait part de ses impressions à Léonce :

« Depuis de notre retour de cette ville³⁴⁶, je n'ai reçu aucune lettre de ton frère mais je sais qu'il se porte bien. Il est aux prises en ce moment avec un travail excessif, parce qu'il persévère toujours dans sa résolution de subir à Pâques son examen pour le baccalauréat. Cette tentative sera peut-être un peu prématurée mais je t'avoue que je serais bien heureux si elle réussit. Oscar sera enfin débarrassé d'une grande et difficile épreuve et il passera joyeusement ensuite le reste de son année. »³⁴⁷

Ces malheureuses prédictions semblent être justes, Adrien écrivant à son fils aîné le 9 août 1853 : « Ton frère et ta mère sont à Bordeaux je n'ai pas de leurs nouvelles depuis leur départ, ce qui sans m'inquiéter commence à l'occuper un peu. Je sais qu'ils seront ici vers mercredi ou jeudi en huit c'est à dire juste au moment convenable de te recevoir ». Certes, l'objet de l'expédition bordelaise n'est pas mentionné dans ces quelques lignes mais la date laisse indiquer qu'Oscar est parti passer ses épreuves de baccalauréat comme Léonce l'avait fait quelques années auparavant. Irma, leur mère, certainement frustrée de ne pas avoir pu accompagner son aîné à l'époque, est le soutien moral du jeune impétrant. Lauréat du précieux diplôme, Oscar s'est très vite opposé à son père en ce qui concerne le lieu de ses futures études de droit. Dans une des lettres que lui adresse son père³⁴⁸, en avril 1854, Oscar se voit reprocher son entêtement face aux projets paternels. Il a rejoint son frère à Paris et cela ne semble pas du goût d'Adrien qui aurait préféré une université plus proche de Ribérac :

« Je ne voulais pas vous éloigner de nous mais vous rapprocher de l'école. Ce n'était point Oxford ou Cambridge que j'aurai rêvé pour vous afin de mettre ainsi les mots en entre vous et nous : mon cœur aurait bien préféré Angoulême, si dans les murs de cette ville il y avait eu un Demante³⁴⁹ ou un Ortolan³⁵⁰ à écouter. Au fait, mauvais, je pourrais bien te prouver la sincérité de mes paroles et répondre ainsi à certaines allusions de ton avant-dernière lettre. Paris, malgré le chemin de fer qui rapproche les points les plus éloignés est encore à une certaine distance de nous. Poitiers en est beaucoup plus rapproché ! Quelques heures suffisent pour franchir l'espace entre cette ville et la nôtre. Eh bien ! ne serais-tu pas disposé à faire l'année prochaine à Poitiers ton Oxford ou ton Cambridge ? J'y souscris de tout mon cœur. Voyons, réfléchis sur ce point et dis-moi s'il te conviendrait bien de te rapprocher ainsi d'un vieux renard qui voulait tous vous éloigner il y a un mois³⁵¹. »

³⁴⁶ Adrien et Irma ont été à Bordeaux pour affaires et pour des visites amicales.

³⁴⁷ APF. Lettre d'Adrien à Léonce, 23 mars 1853.

³⁴⁸ C'est l'une des rares lettres adressées à Oscar par son père qui a été retrouvée dans les archives familiales.

³⁴⁹ Antoine Marie Demante (1783-1856) est professeur de droit à l'université de Paris, ancien représentant du peuple en 1848, spécialiste de droit civil. Il a publié plusieurs ouvrages dont le *Cours analytique de droit civil* (Paris, G. Thorel éditeur, 1849).

³⁵⁰ Joseph Louis Elzear Ortolan (1802-1873) est professeur de droit constitutionnel et de droit pénal comparé à la Sorbonne.

³⁵¹ L'attitude d'Adrien est assez mystérieuse et les sources disponibles ne permettent pas d'être éclairé davantage : était-ce un coup de colère ? Était-ce une ultime diversion pour ramener ses deux fils à la raison ? La

Adrien avance d'autres raisons qui expliquent aussi pourquoi son épouse et lui se sont acharnés à ne pas laisser partir trop loin Oscar :

« Malgré tout l'intérêt que nous inspirait le chapitre de ta santé, tu as rompu brusquement sur ce sujet, et après une lettre qui avait vivement excité les alarmes de ta mère, tu as gardé un silence absolu. J'aime à conclure de ce silence que tu te portes bien et que par conséquent tu te trouves tout à fait dans ton état normal. Mais au lieu d'une conclusion qui en définitive pourrait m'être qu'une supposition, nous préférons une affirmation positive et exclusive de tout doute. Voyons, mauvais, une petite question. Est-ce que, par hasard, le laconisme serait devenu de mode rigoureuse dans les relations épistolaires, même dans celles qui comportent le plus les épanchements et les détails ? Suffit-il de donner en écrivant, la preuve qu'on existe, puisqu'on écrit ? N'a-t-on rien à dire sur son compte, sur celui de ses amis qui nous intéresse, sur l'accueil que nous est fait dans les visites qu'on ose faire, sur les travaux sur tes progrès, sur tes projets, sur les choses souvent extraordinaires que la capitale peut offrir à vos regards ou à vos oreilles ? Quel canevas !! Il n'attend qu'un brodeur... Si comme je l'espère ta santé est bonne, tu dois régulièrement travailler et régulièrement assez fréquenter les cours de l'école. »

Le ton de reproche de ces quelques lignes est inhabituels chez son père, preuve que l'inquiétude est réelle et que l'attitude assez désinvolte d'Oscar a surpris et agacé ses parents.

Ainsi, il sermonne son fils :

« Tu as des dispositions, mon cher enfant, mais il ne faut pas trop se reposer sur elles : la meilleure nature sans le travail s'engourdit et s'énerve. C'est un instrument de fin (...) qui finit toujours par se persuader qu'on peut impunément parcourir en très peu de temps la carrière pour laquelle les règlements et la raison ont effacé les épreuves et les efforts. Chaque chose, pour être bien faite, veut être faite en son temps. »

Les lumières de la capitale, ses divertissements, ses lieux de plaisir sont autant de sources d'inquiétude pour un père qui désire, avant tout, la réussite universitaire de son enfant³⁵² mais qui n'est pas assuré qu'il fit ce qu'il lui recommande fortement. C'est pourquoi, Adrien déploie des trésors de persuasion qui sont, peut-être en pure perte, car le jeune Fourtou semble enchanté d'être à Paris :

« Pour moi donc, un élève qui veut un jour parvenir manque à tous ses devoirs comme à son intérêt et il tient une conduite absurde quand il ne suit pas avec la plus scrupuleuse régularité tel cours de l'école qu'il fréquente. Je te recommande donc, mon bon Oscar, de te montrer l'un des étudiants les plus assidus aux cours de tes différents professeurs. Travaille avec la plus grande régularité, de manière à passer ton premier examen au galop, à la fin de l'année. J'insiste d'autant plus auprès de toi sur ce point que presque toujours les premières années d'études ont une influence décisive sur toutes les autres de toute science et sont là des éléments des principes rudimentaires qu'il importe de parfaitement connaître. Peut-on construire un solide édifice quand les fondements sont vicieux ? »

Cependant, ce père aimant ne veut pas froisser la susceptibilité de son enfant et termine par ces phrases :

« Ce n'est pas que je considère, mon cher enfant, ces réflexions comme réellement utiles pour toi ! Les conversations que nous avons eu quelques fois ensemble, me prouvent que tu as depuis longtemps apprécié toute la portée, mais j'ai voulu te faire connaître toute ma pensée sur des points essentiels, bien assuré, du reste que tu accompliras les bonnes résolutions que tu as prises en nous quittant. »

première hypothèse ne semble pas très plausible car ce n'est pas dans le caractère du père de s'emporter alors que la seconde serait plus en adéquation avec sa manière d'agir : n'est-il pas appelé, en famille, le « Renard » ?

³⁵² L'attrait pour Paris a déjà été exprimé par le jeune lycéen dans une lettre à son frère quelques temps avant. Cf. II A-1-a. « Le précédent fraternel ».

Oscar, tel le jeune Rastignac, est parti conquérir la capitale mais sans avoir le cynisme et la désinvolture du héros balzacien. Peu de sources, autres que la correspondance familiale, sont disponibles pour les années universitaires d'Oscar³⁵³. Son frère, Léonce, après maintes difficultés et remises en question, parvient à être licencié en droit en juillet 1856³⁵⁴. Il a soutenu sa thèse le 24 juillet à la faculté de droit de Paris devant un jury présidé par Royer-Collard³⁵⁵, professeur de droit des gens³⁵⁶. La première partie en latin est intitulée *Jus Romanum, qui in patria potestate, manu, mancipatione sunt; quemadmodum eo jure liberentur*, la seconde en français : *De l'émancipation, de la majorité, de l'interdiction et du conseil judiciaire*³⁵⁷. Comme à son habitude, Adrien aide son fils pour la rédaction et la lecture de sa thèse en répondant aux questions posées et en faisant quelques suggestions dans le contenu³⁵⁸. Il l'engage aussi à soumettre ces réflexions à son répétiteur de droit des gens : « Je crois que tu as conservé quelques relations avec ton répétiteur, M. Peyrecave. Tu pourrais lui soumettre mon travail et lui demander son avis et les solutions les plus convenables pour l'école et je pense qu'il se ferait un plaisir de te donner verbalement sa manière de voir ». Il lui dresse aussi une liste des personnes³⁵⁹ à qui Léonce devrait envoyer sa thèse qu'Adrien

³⁵³ AN. AJ/16*/1689. Viches d'inscription des étudiants nés avant 1905. Peu d'informations ont été relevées concernant Oscar et son frère Léonce.

³⁵⁴ APF. Dans une lettre du 26 juillet 1856, Adrien écrit à Léonce : « Je viens de lire la bonne nouvelle de ta réception au grade de licencié... »

³⁵⁵ Albert-Paul Royer-Collard (1797-1865) occupe la chaire de droit des gens à la faculté de droit de Paris. Il a soutenu sa thèse en 1822 sur *L'acceptation et la répudiation des successions* et il est l'auteur des *Codes français conformes aux textes officiels, avec la conférence des articles entre eux : l'indication de la législation intermédiaire ; les lois, décrets, ordonnances, avis du Conseil d'État, circulaires qui expliquent, complètent, modifient ou abrogent certaines dispositions des codes* (Paris, A. Maresq, 1867), mais aussi traducteur de l'ouvrage de Emer de Vattel, *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliquée à la conduite et aux affaires des nations et des souverains* (Paris, J.-P. Aillaud, 1835-1838) et éditeur scientifique de M. C.P. Cooper, *Lettres sur la Cour de la chancellerie d'Angleterre et sur quelques points de la jurisprudence anglaise* (librairie Treuttel et Wurtz, 1830), B. Boerescu, *La Roumanie après le traité de Paris du 30 mars 1856* (Paris, A. Dentu, 1856).

³⁵⁶ Le droit des gens est la traduction littérale du latin *jus gentium* qui serait, de nos jours, le droit international ou droit des Nations.

³⁵⁷ Cf. Regnaud de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 605.

³⁵⁸ APF. Lettre, 22 juin 1856 : « J'ai rédigé la thèse que tu m'avais proposé et j'ai mis, monsieur le mauvais, moins de minutes que tu ne mettras de jours à composer la tienne. Enfin, plaisanterie à part, tu vas recevoir avec cette lettre, les réflexions que m'ont suggérées les questions que tu m'as soumises, et solutions auxquelles je m'arrête de préférence. Je ne garantis pas que mes solutions soient les meilleures mais je les crois les plus conformes aux véritables principes. Au surplus, il est prudent et habile de ne pas froisser les opinions adoptées par l'école, du moins, par la plupart des professeurs. Leurs solutions sont toujours celles qui leur conviennent le mieux, et puis, la contradiction les pique quelques fois, les rend taquins et peut nuire au succès, à moins qu'on ne soit très ferré, et qu'on ne puisse leur tenir tête. Ainsi, sinon par conviction, au moins par calcul, il est bon habituellement de se ranger sous leurs drapeaux. Il y a du reste une excellente manière de répondre, c'est de résumer les raisons pour et contre, ce qui n'est certainement pas difficile quand on a consulté les auteurs et étudié sérieusement la question et l'on conclut en deux mots pour l'opinion que l'on préfère. »

³⁵⁹ Il n'y a pas dans la lettre, cette liste de personnes, ce qui est assez regrettable car cela aurait pu ouvrir davantage l'identification des réseaux professionnels et amicaux du père Fourtou.

prévoit de faire imprimer en 150 exemplaires. Le résultat final n'est pas connu³⁶⁰ mais Léonce est reçu docteur en droit à l'été 1856.

La vie parisienne partagée entre Léonce et Oscar est fort agréable aux deux frères qui renforcent encore leurs liens et profitent des avantages de la capitale. Les parents rappellent les principes qui doivent être respectés par des enfants sérieux et appliqués. La distance ne rassure pas les parents Fourtou et, comme à son habitude, Irma est très inquiète pour la santé de ses garçons. Elle leur écrit :

« Ce n'est point, mes bien chers enfants, sous l'impression d'une imagination exaltée si sous une peur panique que votre pauvre Rote vient vous exprimer toute l'inquiétude que lui fait éprouver votre présence à Paris mais par une sollicitude toute naturelle pour le cœur d'une mère qui ne respire que pour la santé et la vie de ses enfants³⁶¹. »

Depuis plusieurs semaines, sévit une épidémie de choléra qui alarme Irma et son époux. Malgré l'extension de l'épidémie à quelques quartiers de la capitale, elle met en garde ses enfants : « Aucun des quartiers de la capitale n'en est à l'abri ». Elle sait aussi que cet épisode, s'il devient plus important, risque de faire rapatrier les deux garçons à Ribérac et elle évoque l'attitude un peu désinvolte de Léonce à l'égard de ses examens : « Léonce, je le prévois d'avance, allègera son 3^{ème} examen. Mauvaise raison puisqu'il doit revenir l'année prochaine à Paris³⁶². » Tout comme Adrien, elle sait très bien que les deux frères apprécient grandement les avantages que procure la capitale, loin de l'ennui ribéracois :

« Ribérac, je le sais, n'offre pas beaucoup de distractions. Aussi, votre bon père et moi sommes, nous les premiers, à désirer et à vous engager à aller prendre les eaux, ce que nous en sommes convaincus, pour l'un comme pour l'autre, vous sera profitable, à vos santé. »

Irma cherche, autant qu'Adrien, à faire revenir les garçons plus prêts qu'ils ne sont, et cette disposition est certainement plus envisagée pour Oscar que pour Léonce. En effet, s'ils ne peuvent plus interrompre le cursus universitaire de l'aîné, qui est en fin d'études, ils peuvent encore œuvrer pour que le cadet, sous prétexte d'une santé fragile et d'une nécessaire cure thermale, doit être plus près des sources bienfaitrices que dans une capitale dangereuse et sujette aux plus importantes épidémies comme le choléra. Le conflit devient alors inévitable entre un jeune homme, désireux de s'émanciper de la tutelle paternelle, et des parents soucieux de le rapprocher le plus possible de sa ville natale. Il éclate ouvertement en août 1854. Adrien s'en plaint longuement à Léonce, peut-être pour qu'il essaie de raisonner son frère afin qu'il se conforme à la décision paternelle :

³⁶⁰ Il n'y a pas de trace du résultat de la soutenance de thèse de Léonce, ni dans la correspondance familiale, ni dans les archives de l'université de droit de Paris.

³⁶¹ APF. Lettre d'Irma à ses deux garçons, Léonce et Oscar, 13 juillet 1854.

³⁶² Léonce doit, en effet, passer une partie de sa licence en droit.

« Oscar n'ira pas aux eaux. Je le regrette car sa santé s'en serait bien trouvée. Mais son imagination capricieuse et flottante a nourri tour à tour différents projets et il a fini par renoncer complètement à ce voyage. Pendant un temps, il se faisait la fête d'accompagner Bellisle mais les plans de B. ayant reçu quelque contrariété qui paraissait compromettre définitivement son voyage, Oscar ne voulait pas s'embarquer sans cet aimable compagnon. Aujourd'hui, Bellisle est décidé à partir et je crois qu'il montera en diligence demain ou après-demain et Oscar renonce à le suivre !! Quel est le secret de tous ces changements. Je l'ignore ou ne veux pas le sonder... »

Dans ces quelques lignes, Oscar apparaît sous les traits assez négatifs d'un jeune homme capricieux qui a suscité, ce qui est assez rare, l'agacement de son père. Une fois de plus, le jeune homme montre sa détermination et sa volonté d'imposer ses choix, même si ceux-ci ne semblent pas toujours bien rationnels et judicieux. Le nœud du litige demeure la destination que doit prendre Oscar pour se soigner :

« Peut-être y aurai-je contribué en faisant quelques observations sur Biarritz qui paraissait avoir primitivement fixé le choix d'Oscar. Mais la présence de l'Empereur et de l'Impératrice rendent les logements fort difficiles à trouver, et surtout fort chers comme tout du reste. Je conseillais Royan qui n'offre pas les mêmes inconvénients et était beaucoup plus rapproché. Mais j'étais loin d'exiger que cette localité obtienne la préférence. Enfin, les choses en sont là, et pour cette année, notre cher convalescent se contentera des bains excellents d'ailleurs de notre eau limpide et azurée. »

Face à l'intransigeance d'Oscar, Adrien impose sa décision et le jeune homme aura gagné de rester à Ribérac pendant ces vacances estivales. Ce coup d'autorité n'est pas coutumier chez Adrien mais les tergiversations d'Oscar ont dû conduire le père à rappeler au jeune homme qui possédait la bourse et donc la décision finale. Cet incident familial explique le départ d'Oscar de Paris pour le Sud-Ouest : il doit être étudiant à la faculté de droit de Poitiers, bien plus proche de Ribérac et plus éloignée des risques de choléra qui touchent encore gravement la capitale³⁶³. Une lettre qu'Oscar adresse à son ami, Alfred Magne, en mai 1857 est le seul document privé qui permet de comprendre quelles sont les aspirations du jeune licencié en droit qu'il est devenu au printemps 1857. Prenant le contre-pied ce qu'il écrivait alors qu'il n'était qu'un élève du lycée de Périgueux, il ne désire pas être avocat à Ribérac :

« Mon cher Alfred, tu as toujours été si bienveillant envers moi et tu parais avoir gardé un si aimable souvenir de notre ancienne amitié que je me décide à te demander un grand service. J'avais l'intention d'être avocat à Ribérac, j'ai vite compris que je ne me résignerais jamais à habiter une petite ville et à perdre la tête toute ma vie dans l'étude des petits procès et des petites affaires³⁶⁴. »

Il ne peut donc se conformer à l'idée paternelle de reprendre le cabinet et de devenir un « simple » avocat. Il caresse l'ambition d'appartenir au corps des fonctionnaires des Finances. À cette époque-là, Alfred Magne, le fils du grand argentier de Napoléon III, est le chef de cabinet de son père³⁶⁵ :

³⁶³ La correspondance familiale ne donne pas plus d'informations concernant les conditions du passage d'Oscar de l'université de Paris à Poitiers.

³⁶⁴ Ce sont pourtant le genre de dossiers qu'il traite comme avocat, cf. B-1. « Les débuts d'avocat ».

³⁶⁵ Cf. Pinaud (P.-F.), *op. cit.*, p. 132.

« Pourrais-tu me caser avantageusement dans l'administration centrale des finances, dans une des branches de ton grand ministère? Tu me rendrais un signalé service. Avec mon titre de licencié en droit, l'indépendance que m'assure ma fortune particulière³⁶⁶, et par-dessus tout avec ton appui, j'espère qu'il serait facile d'obtenir une place dans les finances. Je ferais tous les efforts nécessaires et pour que tu te souviennes toujours avec plaisir de l'appui que tu m'aurais prêté. Je serai infiniment heureux d'être attaché au cabinet du ministre dont tu es le chef; mais si cela n'était pas possible, j'accepterai avec reconnaissance une autre position dans le ministère. Seulement il me serait absolument nécessaire d'être immédiatement appointé, au moins à 1 800 frs ou 2 000 frs. »

Ses demandes sont donc claires, directes et précises, comme s'il avait mûri cette décision pendant qu'il terminait ses études de droit. Les exigences salariales ont un but précis : pouvoir s'installer à Paris³⁶⁷. À la fin de la lettre, Oscar est gêné de tant de demandes, parce qu'il a mis à mal la bonne éducation parentale : « Je te demande pardon, mon cher Alfred, mais ta bienveillance et ton amitié t'empêcheront de me trouver importun. Tout à toi ton dévoué Oscar. ». C'est dire combien ce projet parisien lui tient à cœur et qu'il se refuse d'envisager une carrière provinciale. Pourtant, c'est cette vie tant redoutée qui l'attend à Ribérac à la fin des années 1850.

B- Oscar Bardi de Fourtou, avocat et substitut du procureur : 1858-1870

Les circonstances de l'installation du futur ministre comme avocat à Ribérac sont mal connues³⁶⁸. Le projet parisien a, de toute évidence, avorté et le jeune licencié en droit s'installe à Ribérac. Son ambition déçue de ne pas faire partie du monde des haut-fonctionnaires et de celui des ministères peut faire d'Oscar un défenseur des droits très terne, sans grande envergure ; ce serait sans compter sur la forte personnalité du futur ministre de l'Intérieur et sa combativité à toute épreuve. Il est toujours désireux de faire carrière mais pas seulement dans le métier d'avocat : sa volonté de devenir un homme reconnu et apprécié est intact depuis qu'il l'a exprimé, encore adolescent³⁶⁹.

1. Avocat à Ribérac (1858-1860 et 1864-1870)

³⁶⁶ Outre les différents héritages perçus par sa mère et les propriétés gérées par son père, il est un des héritiers de la cousine de sa mère, Zélie Boucheron dont le mari Ménillet est gravement malade. Il décède en 1860, laissant un douzième de la fortune du couple à Oscar.

³⁶⁷ « Mon père me donnerait probablement 2 000 à 2 500 frs, ce qui formerait un chiffre indispensable pour être à l'aise à Paris. »

³⁶⁸ Les archives familiales restent silencieuses sur cette période de la vie d'Oscar.

³⁶⁹ Cf. la lettre qu'il adresse à son frère Léonce datée de janvier 1852, déjà citée.

Oscar suit le chemin paternel, malgré les réticences et les déceptions qu'il a exprimées, notamment à son ami, Alfred Magne. Inscrit au tableau de l'ordre des avocats de Ribérac comme stagiaire en 1858, il apprend son métier aux côtés de son père³⁷⁰. Grâce aux documents de la série 6 U, il est possible de dater le début de ses plaidoiries devant les juges du tribunal de Ribérac. En effet, le 3 février 1858, Oscar a l'occasion d'exercer ses talents d'avocat alors que son père plaide de moins en moins³⁷¹. Il partage sa condition de jeune débutant³⁷² avec Augey-Dufresse³⁷³ et Jules Dereix³⁷⁴. Il termine son stage en 1861 et peut alors figurer dans le tableau de l'ordre, aux côtés de son père et de son frère, Léonce. Au début des années 1860, trois Fourtou, le père et ses fils, apparaissent dans le tableau de l'ordre des avocats de Ribérac. Alors que son père est malade et que ses plaidoiries s'espacent, ses confrères l'élisent au bâtonnat en 1862, quelques mois avant que son père ne s'éteigne. Même si la correspondance privée fait cruellement défaut, il est assez aisé d'imaginer la fierté du père de voir son fils accéder à cette fonction prestigieuse. Oscar reste à la tête de la demi-douzaine d'avocats du barreau de Ribérac jusqu'en 1865, date à laquelle il est remplacé à cette fonction par Louis Delugin, le fils de l'ancien maire de la ville. Par la suite, et malgré le début de sa carrière politique, Oscar demeure inscrit au tableau de l'ordre sans discontinuité jusqu'en 1889³⁷⁵.

Le jeune avocat hérite de l'esprit méticuleux et précis de son père. Tous les dossiers qu'il a dû traiter comme avocat, n'ont pas été conservés dans les archives familiales mais une lettre datée de janvier 1865 donne un aperçu de la manière avec laquelle il appréhende les affaires qui lui sont confiées :

« Monsieur, J'ai lu avec tout l'intérêt qu'il devait m'inspirer votre mémoire à consulter pour votre affaire contre M. Ansoeau. Je m'efforcerai d'assurer le succès de votre défense, mais je ne dois pas vous dissimuler la gravité de l'action dont vous êtes l'objet. Je ne vous parle bien entendu que du côté pécuniaire, car vous êtes à l'abri comme notaire, et comme homme, de tout reproche sérieux. Vous avez été induit en erreur par les circonstances contre lesquelles une prudence ordinaire pourrait très bien n'être pas en garde. Mais en droit, le procès est fort inquiétant : vous m'excuserez de vous le dire, car je vous dois la vérité absolue. Vous vous retranchez, dans votre mémoire, derrière les principes de l'accès, du mandat et de la possession des meubles. Nul

³⁷⁰ Léonce ne cherche pas à « concurrencer » son frère, et comme il avait mis peu d'entrain à vouloir suivre la voie paternelle, il décide de laisser Oscar faire sa carrière à Ribérac : « Mais son frère, Oscar de Fourtou, avait, entre temps, terminé ses études et se préparait aussi à devenir avocat. Léonce de Fourtou, avec cette modestie qui fut chez lui le trait de caractère dominant et la qualité maîtresse, s'effaça devant lui et se résigna à aller chercher ailleurs sa voie (*Le Périgord*, 26 décembre 1908). » C'est un peu exagéré car Léonce n'apparaît inscrit au barreau de Ribérac qu'entre 1858 et 1860, date à laquelle il figure au tableau avec son frère, Oscar.

³⁷¹ La dernière affaire qu'Adrien traite date du 4 janvier 1858. Par la suite, il intervient d'une manière très épisodique devant le juge, jusqu'à sa mort, survenue en 1862. Ainsi, Adrien a, semble-t-il, passé le flambeau à son cadet.

³⁷² *Annuaire de la Dordogne*, 1857-1882 (consulté aux archives départementales de la Dordogne).

³⁷³ Saint-Martin Augey-Dufresse, cf. Penaud (G.), *op. cit.*, p. 35.

³⁷⁴ Jules Dereix devient en 1862 le beau-frère d'Oscar de Fourtou, cf. 3- « L'impact des alliances matrimoniales : M^{mes} de Fourtou ».

³⁷⁵ Cette date, alors qu'Oscar est élu député de la Dordogne, sonne la fin officielle de sa carrière d'avocat.

doute que vous n'ayez versé entre les mains de madame Ausonneau les fonds que vous auriez retirés de la vente de ses actions. Votre mandat est donc épuisé, exécuté, et la présence de son exécution fidèle et loyale résulte professionnellement de l'invincibilité de tout aveu. Mais ce mandat, vous le teniez d'un incapable. On n'avait pas le droit de vous le donner. Vous n'aviez pas le droit de le recevoir, et si, en l'accordant, vous avez concouru à un acte illicite, si vous avez facilité de sa perpétuation, ne tombez-vous pas sous l'application de l'art. 1 388 du Code Napoléon ! C'est là, monsieur, le point vraiment litigieux du débat. »³⁷⁶

L'analyse est précise, directe et sans sous-entendu : ce notaire imprudent a donc fait confiance à M^{me} Ansonneau qui lui a assuré qu'elle était veuve et qu'à ce titre, elle désirait vendre une partie de ses actions. Oscar rappelle à son client qu'il y a trois points qui risquent d'être en défaveur du notaire. D'abord, il estime qu'il ne peut

« Invoquer la règle : possession vaut titre, car on n'exerce contre vous aucune action en revendication. Cette règle vous est même inutile pour soutenir que M^{me} Ansonneau, détentrice des titres, en était propriétaire à l'égard des tiers, et cela pour plusieurs raisons : la première, c'est qu'une femme mariée n'a pas de possession distincte de celle de son mari ; la seconde c'est que M^{me} Ansonneau ne pouvait pas disposer, même de sa propre chose, sans l'assentiment de son mari, et qu'en traitant avec elle, on traitait avec une incapable. »

Quelques lignes plus loin, il expose au notaire son système de défense :

« M. Ansonneau, pour légitimer son action, devrait justifier que les actions vendues appartenaient soit à lui, soit à sa femme, soit à la communauté, qu'elles étaient sa chose, ou comme propriétaire ou comme administrateur. »

Les suites et la décision judiciaire sont favorables au client du futur ministre³⁷⁷ mais l'essentiel est d'observer Oscar, jeune avocat au travail. D'autres sources telles que les minutes du greffe du tribunal de première instance de Ribérac permettent de saisir quelles sont les tâches quotidiennes du défenseur des droits³⁷⁸. Sans faire une étude exhaustive de toutes les affaires suivies par Oscar pendant plus de dix ans, quelques années ont été étudiées afin de donner un aperçu du type d'affaires traitées ainsi que la répartition géographique des clients du jeune avocat ribéracois. Deux moments ont été choisis : 1858-1861, qui correspondent aux débuts de la carrière de Fourtou avant qu'il ne devienne temporairement substitut du procureur ; 1864-1865 qui est « l'après-magistrature » et les débuts d'Oscar en tant que maire de Ribérac³⁷⁹.

Figure 3 Origine géographique des clients de l'avocat Fourtou années 1858-1861

³⁷⁶ APF. Lettre d'Oscar à un destinataire inconnu (probablement Soulié, notaire), 18 janvier 1865.

³⁷⁷ ADD. 6 U 109. Par jugement du 28 mars 1865, le tribunal de Ribérac reconnaît les accusations non fondées et propose la relaxe de Soulié, notaire.

³⁷⁸ ADD. série 6 U.

³⁷⁹ Deux tableaux récapitulatifs des procès auxquels a participé Fourtou en 1860-1861 et 1864-1865 sont proposés en annexe. Cf. annexes, p. 715-722.

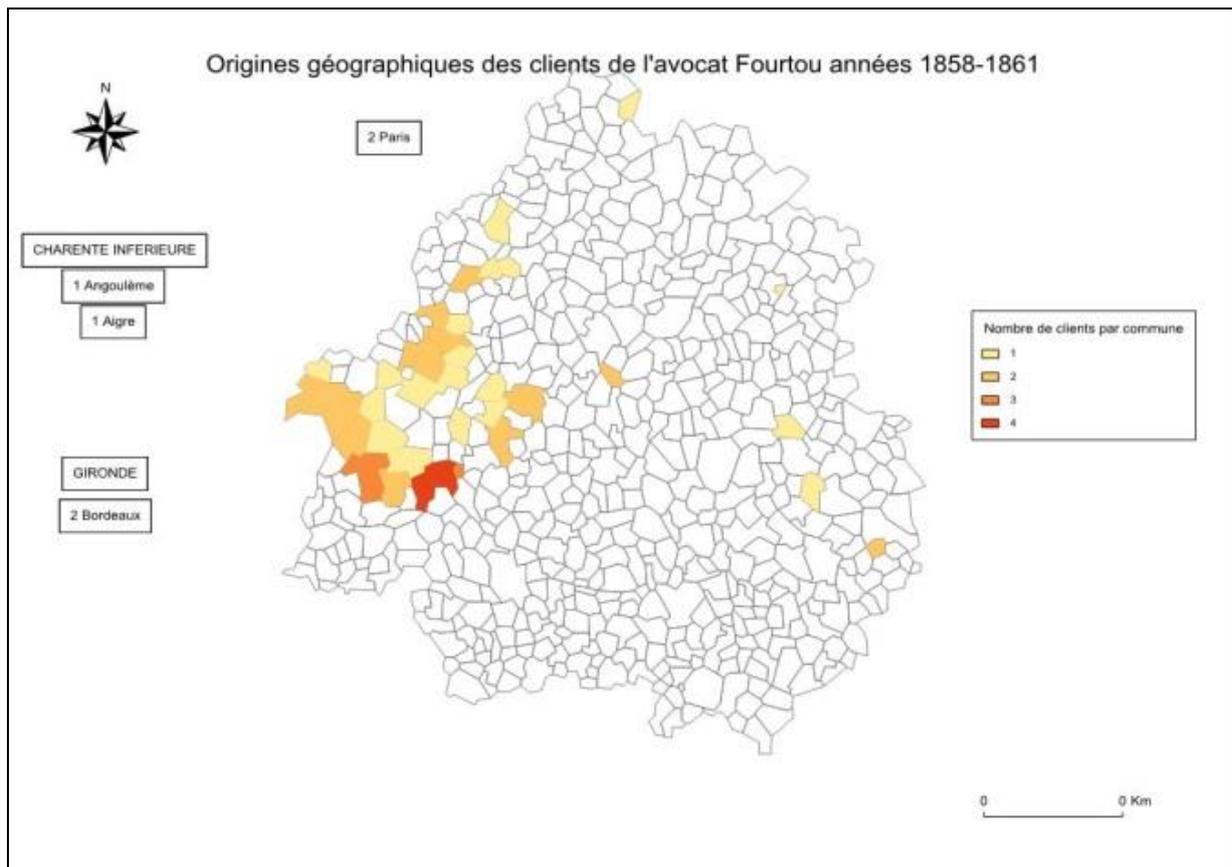
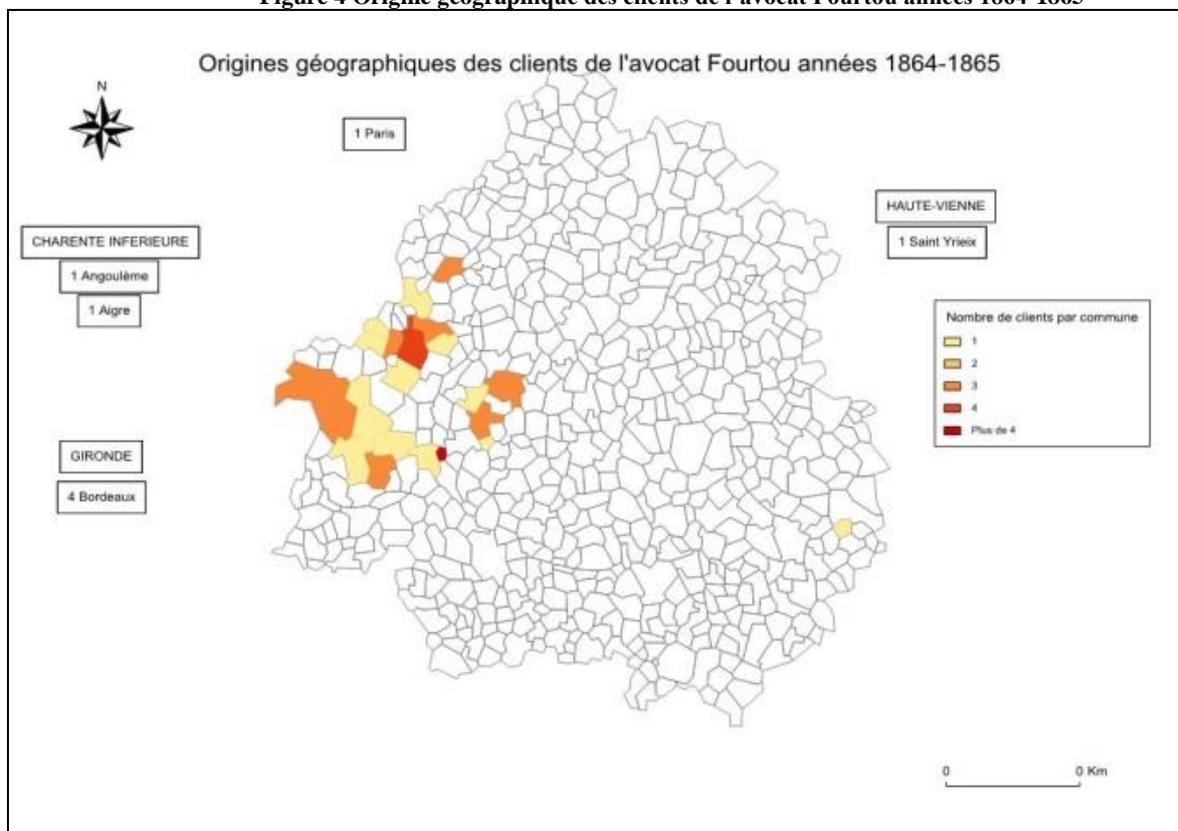


Figure 4 Origine géographique des clients de l'avocat Fourtou années 1864-1865



L'analyse des deux cartes doit prendre en compte plusieurs paramètres. Le premier est le nombre d'affaires traitées en matière de droit civil et commercial qui est inégal selon les années considérées. Si l'ensemble des affaires traitées pour la période 1858-1861 est supérieur à celui des années 1864-1865 (60 cas contre 41), le détail par année révèle une profonde irrégularité du nombre de dossiers traités et plaidés par an. En effet, 1858, première année du stage de Fourtou au barreau de Ribérac, se révèle assez prometteuse pour le jeune avocat à qui on a confié 21 cas à traiter alors que l'année suivante, il ne s'occupe que de huit dossiers. Fort heureusement pour lui, une vingtaine de dossiers par an est traité juste avant qu'il ne devienne substitut du procureur. Ces résultats prouvent que l'avocat n'a pas perdu sa clientèle le temps de la période où il est devenu magistrat et que les affaires proposées sont même en forte progression puisqu'en un an, Oscar plaide devant le juge presque autant de dossiers qu'en trois ans. D'une période à l'autre, le jeune avocat a réussi à s'affranchir de la tutelle de son père, avec lequel il commence à travailler pendant ses années de stage au barreau, à tel point qu'en 1864-1865, il n'a plus besoin de son nom pour attirer ses clients, seules ses compétences et sa renommée de bon avocat lui suffisent. Le second paramètre à prendre en considération est le corpus qui ne prend en compte que les dossiers de droit civil et commercial, et non ceux traités dans les affaires pénales³⁸⁰. Ainsi, les résultats cartographiés permettent de comprendre combien Oscar bénéficie de l'étendue de la clientèle de son père dans les cantons de Ribérac, Verteillac et surtout ceux de Mussidan et de Montpon³⁸¹. Les clients de la presque totalité de l'arrondissement de Ribérac ont confié leurs affaires à Oscar. L'« externalisation » des compétences juridiques d'Oscar est aussi visible à l'intérieur du département (avec quelques communes du Nontronnais et du Sarladais) ainsi qu'à l'extérieur. La zone de recrutement des nouveaux clients est proportionnelle à l'importance et l'origine des dossiers traités. Si, en 1858-1861, trois clients charentais et deux bordelais ont choisi Oscar comme avocat, ils sont plus nombreux à le prendre pour défendre leurs intérêts dans les procès au tribunal de Ribérac : quatre Bordelais, deux Charentais mais aussi un habitant de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) et un Parisien. Ce dernier est le même qui fait appel à lui en

³⁸⁰ Un rapide sondage dans la série 6 U n'a pas permis d'observer et de relever des procès dans lesquels Oscar est intervenu pour défendre ses clients. Les liasses consultées aux ADD, en vain, sont : 6 U 428, 6 U 429, 6 U 430, 6 U 431 (affaires correctionnelles) et 6 U 502, 6 U 503, 6 U 504 et 6 U 505 (dossiers de procédure correctionnelle). S'agit-il d'un choix du jeune avocat ou bien des opportunités qui ne se sont pas présentées au tribunal de Ribérac ? En février 1862, l'affaire *Mardèze*, du nom de ce jeune opposant qui propage des faux bruits et multiplie les provocations à la dignité et l'intégrité de l'empereur, est traitée comme un procès politique mais Fourtou n'apparaît ni parmi les défenseurs du jeune accusé, ni pour le compte du ministère public. Il n'est pas, en février 1862, encore nommé à Ruffec comme substitut du procureur.

³⁸¹ En 1858-1861, quatre clients l'ont sollicité dans la commune de Saint-Médard-de-Mussidan ainsi que quatre autres au chef-lieu de canton en 1864-1865.

1858-1861 : il s'agit de la Compagnie d'Orléans pour laquelle il doit veiller à ce que ses droits ne soient pas négligés. Pourtant, ses rapports avec l'entreprise dont il va administrer les biens et développer l'activité n'ont pas toujours été cordiaux et bienveillants puisque le 28 septembre 1860, il est partie prenante dans un litige qui l'oppose à la Compagnie à propos d'une livraison d'une marchandise arrivée en mauvais état à destination³⁸². Le tribunal ne reconnaît pas sa demande et le condamne à verser à l'entreprise neuf francs pour dommages et intérêts. Cette répartition des clients de Fourtou donne une vision claire de l'étendue et de l'importance de la renommée d'Oscar en tant qu'avocat. Les types d'affaires traitées sont essentiellement, pour les deux périodes étudiées, sensiblement les mêmes (Figure 5).

Figure 5 Type d'affaires traitées par l'avocat Fourtou en 1858-1861 et en 1864-1865³⁸³

Type d'affaires	1858-1861	1864-1865
Litige commercial (droit au bail, créances)	25	16
Droit civil (Contestation succession, héritage)	10	8
Droit foncier (querelle de bornage, contestation droit de passage)	10	11
Autres	5	6
Total	44 ³⁸⁴	41

Source: ADD. 6 U 102, 6 U 103, 6 U 104, 6 U 105.

Sans négliger la part qui revient au hasard des circonstances et des objets qui amènent le jeune avocat à s'intéresser à divers types d'affaires, les résultats précédents montrent que la plupart des dossiers concernent le droit des affaires et le droit commercial (25 en 1858-1861, 16 en 1864-65), loin devant le droit de succession et le droit foncier. Les quelques autres affaires sont des procès pour obtenir réparation vis-à-vis d'injures proférées à l'égard de ses clients ou encore une plainte de notaire pour des domestiques peu respectueux. Même si cela ne constitue pas la majorité des dossiers plaidés devant le juge, Oscar se fait le défenseur ou l'accusateur de la Compagnie d'Orléans et crée donc à cette période-là les premiers contacts avec cette entreprise pour laquelle il participe, à partir de 1874, au développement et à la prospérité en tant qu'administrateur puis, à la fin de sa vie, comme vice-président³⁸⁵. Il plaide aussi en faveur d'une compagnie d'assurance parisienne, l'Aigle. S'il n'est pas considéré comme l'avocat des milieux d'affaires, il s'intègre dans ce milieu que son premier mariage avec la fille de l'industriel Durand en 1861 vient couronner³⁸⁶. Enfin, l'issue des procès n'est pas toujours conforme aux conclusions de l'avocat. En effet, la comptabilité des procès

³⁸² ADD. 6 U 104. Il n'est pas précisé, dans le compte-rendu du greffier, de quel type de marchandise il s'agit.

³⁸³ Pour le détail des affaires traitées, se reporter aux tableaux déjà mentionnés en annexes, p. 715-722.

³⁸⁴ La nature de toutes les affaires n'a pu être identifiée ; de même le nombre de clients peut varier par dossier (un, deux ou trois clients pour une affaire parfois), ce qui explique la différence entre le nombre de clients relevés pour cette période (59) et le type d'affaires identifiées.

³⁸⁵ Cf. Partie 1, chapitre 2.

³⁸⁶ Cf. 3- « L'impact des alliances matrimoniales : M^{mes} Fourtou ».

gagnés par Fourtou, toutes affaires confondues, correspond à un tiers (36) contre une trentaine qui ont été en défaveur du ou des clients du jeune avocat. Le tiers restant correspond soit à des renvois d'audience soit à la désignation d'experts pour que les juges puissent délibérer.

Ainsi, après cette rapide étude sur les affaires et les origines géographiques des clients de maître Fourtou, il faut retenir deux éléments très importants pour l'ascension du futur ministre : Oscar a réussi à se faire un prénom, profitant du nom que son père lui a légué auquel sont attachés le sérieux et la renommée des Fourtou ; il s'est orienté vers le règlement des litiges commerciaux, ce qui lui a permis de se faire connaître et apprécier dans les milieux des affaires. C'est pourquoi, ce jeune homme promu à un brillant avenir ne peut rester à défendre toute sa vie des hommes qui se disputent le tracé d'un passage, une parcelle de terre mal arpentée ou des créances à recouvrer. Dès la mi-1862, d'autres perspectives professionnelles s'offrent à lui.

2. L'opportunité d'une évolution rapide : substitut du procureur (1862-1864)

Oscar occupe cette fonction dans les deux départements limitrophes que sont la Charente et la Dordogne mais sur une très courte période qui va de 1862 à 1865, date à laquelle il abandonne sa carrière naissante dans la magistrature pour devenir maire de Ribérac. Il est nommé au printemps 1862 substitut du procureur impérial de Ruffec. Dans une lettre qu'il adresse à son ami, Alfred Magne, il explique les conditions et les circonstances qui l'ont amené en Charente. Oscar ne s'était pas départi de l'idée de quitter Ribérac et d'aller à Paris travailler dans un ministère quelconque³⁸⁷ :

« Les événements ne m'ont pas laissé le temps de mettre à profit les bienveillantes dispositions de ton affection pour moi, et ma nomination de substitut à Ruffec est venue me surprendre agréablement au moment où je me préparais à faire le voyage pour Paris, ainsi que tu me l'avais recommandé il y a quelques mois. Cette nomination est à l'initiative du Procureur Général³⁸⁸ lui-même, qui a vu là une récompense ainsi de mon zèle actif aux dernières assises de la Dordogne, comme organe du ministère public. Mais je ne dois pas moins, mon cher ami, en te l'annonçant te remercier, de l'appui que tu as bien voulu me permettre. J'espère ainsi que tes bonnes dispositions et qu'après être resté à Ruffec un temps honnête, je les retrouverai toutes entières pour m'aider à conquérir la place de substitut de Périgueux. »³⁸⁹

L'ambition d'Oscar n'est donc plus à démontrer : il veut toujours plus de responsabilités, participer à la prise de décisions, gravir les échelons et être en position de diriger. Mais cette volonté de progresser a un prix : quitter son Périgord natal :

³⁸⁷ Cf. la lettre qu'Oscar a écrite à Alfred Magne de mai 1857, déjà citée.

³⁸⁸ AN. LH0229017. Dossier de Légion d'honneur. Jean César Maxime Gustave du Beux (1814-1875), né à Grenoble, est procureur général à Aix en 1852 puis à Bordeaux. Il est chevalier de la Légion d'honneur en 1852, officier en 1854 et commandeur en 1866.

³⁸⁹ APMB. Lettre d'Oscar à Alfred Magne, 6 mai 1862.

« J'ai quitté mon cher Périgord avec d'immenses regrets et je ne saurais dire combien il me tarde d'y revenir. C'est du reste dans l'ordre naturel de mon avancement dont ton concours ultérieur pourra aisément me faire abroger l'attente. Permetts-moi donc, mon cher Alfred, en t'exprimant toute ma gratitude pour ce que tu avais l'intention de faire pour moi, de réserver pour une autre époque l'utilité de ta généreuse protection ».

La nomination d'Oscar comme substitut à Ruffec n'est qu'une étape dans la carrière naissante du jeune magistrat qui reste très attaché à son Périgord natal par nécessité familiale mais aussi par ambition politique. Ses liens d'amitiés avec Alfred Magne, fils du grand argentier de Napoléon III, lui servent à acquérir plus rapidement et plus sûrement les places et les honneurs qu'il convoite. Cette stratégie est différente de celle employée par son père lorsqu'il brigait la présidence du tribunal de Ribérac. Il est vrai qu'Oscar estime plus fiable une amitié solide et durable³⁹⁰ que la reconnaissance d'une allégeance au pouvoir tout puissant d'un ministre ou d'un parlementaire, qui, comme le reconnaissait son père, pouvait être éphémère, dépendant des aléas de la politique ou du sérieux plus ou moins important avec lequel le

³⁹⁰ Cette amitié connaît un sérieux revers lors de la crise du Seize-Mai parce qu'Alfred, malgré sa maladie, désire ardemment obtenir la candidature officielle du gouvernement par le truchement du ministre Fourtou pour la seconde circonscription de Périgueux. Les échanges sont vifs et la déception autant que l'amertume de Magne face au refus désolé du ministre s'expriment ouvertement dans ses lettres. Celle du 2 juillet 1877 est très claire : « Mon cher ami, en arrivant à Périgueux, j'apprends que depuis 15 jours Raynaud, qui a essayé de me blaguer depuis deux mois, en me disant tantôt qu'il se présente, tantôt qu'il ne se présente pas, j'apprends, dis-je qu'il a été accepté comme candidat officiel. À qui même des démarches sur lesquelles je comptais avaient été faites auprès de lui. Je comptais sur ces démarches car en effet je comptais sur ton amitié. Je me rappelais ce que tu as dit à ma femme à la fin de juin dernier : Alfred sera député et nous donnerons à Reynaud ce qu'il peut pour lui ou pour son gendre. Et je tirais de ces paroles la conséquence que tous les moyens dont dispose un ministre seraient mis en mouvement pour réaliser le désir d'un ami. Rien n'a été fait. Et cependant je suis convaincu qu'un fil retient Raynaud et que ce fil serait facile à casser. Mais quoi ! ne craint-on pas ce nom que je porte ? N'a-t-on pas peur de ma médiocre personnalité qui passe à tort à Paris pour un violent bonapartiste ? Et n'est-il pas préférable de conserver cet excellent avocat, sans couleur locale, comme sans couleur politique ? L'attitude vis-à-vis de Raynaud n'ayant donné l'espoir de sa retraite a décidé de mon épouse à Bergerac où mutuellement des engagements ont été pris pour un autre. Je me trouve ainsi dans collègue électoral. Et cependant je veux être député de la Dordogne. Ma santé est rétablie et elle me permet de me mettre en avant. J'aurai certainement été candidat du gouvernement. Ne pouvant avoir cet honneur dans aucun des collèges de mon département, je resterai candidat protégé par mon nom qu'il me paraît difficile de combattre, si je n'exagère pas. J'ai pendant vingt ans appartenu de près ou de loin à un gouvernement où l'on pouvait soutenir ses amis, et où les ministres savaient créer des dévouements, dont nous retrouverons encore les traces. Mille amitiés (APF) ». Le ministre, devant la forte résistance qu'offre Raynaud, propose à son ami Bergerac. Alors que ce dernier s'en réjouit, Fourtou ne peut s'opposer à la pression des monarchistes bergeracois qui veulent leur candidat : de Losse. Ainsi, le 10 août, la déception d'Alfred est perceptible dans ces quelques phrases : « Je te remercie d'avoir bien voulu me faire offrir Bergerac. Lorsque le préfet m'en a parlé samedi, nous nous sommes occupés de la situation de de L. et de l'état de l'opinion là-bas. Coiney est venu et est reparti, voir ce qu'il aurait à faire. Enfin, ma conviction est que j'envierai là, comme un trouble-fête. Les engagements les plus sérieux étaient pris. J'ai donc ce matin renoncé absolument à me présenter à Bergerac et que je n'avais du rien accepté que par esprit de conciliation. Etant donc cet ordre d'idée, j'ai du aussi renoncer à me porter contre Raynaud ; c'était la conséquence forcée de l'offre aimable que tu avais bien voulu me faire pour Bergerac. Je reste donc en dehors de toute lutte électorale, me réservant pour l'avenir. J'ai voulu te prévenir moi-même du dernier parti que je viens de prendre, en t'assurant de ma vieille amitié (APF). ». Le locataire de la place Beauvau a œuvré pour que son vieil ami, sous prétexte d'une santé fragile, ne puisse pas obtenir la candidature officielle. Alfred a dû se souvenir que dix ans en arrière, Oscar était dépendant de son intercession. Par amitié, il a considéré que cette fin de non-recevoir, qu'il maquille en désistement officiel, est plus de l'ordre du calcul politique que de l'opposition farouche de Fourtou à la candidature officielle de Magne.

sollicité s'occupe du solliciteur³⁹¹. Oscar ne reste pas très longtemps à Ruffec puisque, nommé en mai 1862 à Ribérac, il quitte la bourgade charentaise en décembre de la même année. Il est alors envoyé à Ribérac, toujours comme substitut, et prend ses fonctions en janvier 1863. Alors qu'il n'a pas trente ans, Oscar, en tant que substitut du procureur, occupant le siège du ministère public, prononce un long discours³⁹² à l'occasion de l'inauguration de nouveau tribunal de Ribérac, le 3 mars 1863³⁹³ :

« Monsieur le Président, Messieurs, Il appartenait au chef de notre tribunal d'exprimer, au nom de la magistrature tout entière, la reconnaissance dont elle devait l'hommage à l'autorité administrative, et à tous ceux qui, après elle, ont concouru, sous des titres divers, à l'érection du monument que nous inaugurons aujourd'hui. J'affaiblirai, en les reproduisant, les sentiments dont il s'est fait l'éloquent organe, mais, s'il ne me sied pas de les redire, il sera du moins permis à ma parole de proclamer, dès le début de ce discours, que le parquet s'y associe avec ardeur, et de remercier ce brillant auditoire d'être venu honorer d'un côté, d'embellir de l'autre, la noble solennité qui nous rassemble. »

Le jeune magistrat poursuit avec des considérations générales sur le droit.

Il a été également conservé, dans les archives familiales, un mémoire incomplet que le jeune substitut de Ribérac adresse au procureur impérial³⁹⁴. Il s'agit d'un rapport sur l'abbaye de Vauclaire :

« Monsieur le Procureur Général, J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport que vous m'avez demandé par votre dépêche au sujet de l'incendie de Vauclaire. Alors que je vous l'ai annoncé par ma lettre du 24, je me suis transporté à cette dernière date sur les lieux incendiés avec le juge d'instruction, nous avons constaté les ravages du feu, la manière dont l'incendie a éclaté, les causes apparentes et probables, et je dois dire que dès à présent que nos recherches ne nous conduisent pas à l'idée d'un crime. L'abbaye de Vauclaire, Monsieur le Procureur Général, est un grand établissement religieux. L'ordre des Chartreux, qui en avait été dépouillé à la Révolution, l'a racheté en 1859, mutilé, mais considérable encore, d'un monsieur Privas riche propriétaire de ce pays, pour la somme de 350 000 francs environ. Quoiqu'elle ne se compose en ce moment que d'une vingtaine de religieux, elle offre déjà de très grandes proportions ; les moines l'agrandissent par des constructions journalières. Il y a donc de vastes ateliers et un mouvement de population ouvrière très actif... »

Oscar poursuit avec une description très précise des bâtiments, de leurs agencements et de leur position puis passe à la description du sinistre :

« Or, dans les appartements qui composent cette partie de l'établissement, il avait été réuni une quantité considérable de bois de construction et de chauffage. Dans la menuiserie, on avait entassé tous les copeaux provenant de la façon des bois déjà mis en œuvre, et d'une combustion encore plus facile, ce que dans le langage de l'atelier on appelle des rubans de bois. Ces rubans étaient répandus jusque dans la forge. L'incendie s'est manifesté dans la forge, le 17 août à 2 heures par une fumée assez épaisse, pendant que les ouvriers étaient au repos. Les flammes ont été vues presque aussitôt que la fumée, et alimentées par les bois réunis dans la forge et la menuiserie, elles ont fait de tels progrès que l'incendie a été bientôt général. La cause la plus insignifiante peut avoir produit ce terrible désastre. La forge mal éteinte a pu laisser échapper quelques étincelles, un ouvrier en fumant, a pu laisser tomber au milieu des rubans de bois dont la forge et la menuiserie étaient pleines, quelques

³⁹¹ En 1854, Adrien tente d'obtenir aussi la présidence du tribunal du ressort de Blaye et engage une nouvelle fois ces deux garçons à œuvrer pour lui auprès de Magne et de Belleyme. Mais les deux enfants mettent beaucoup de mauvaise volonté pour s'exécuter, ce qui déçoit et agace beaucoup Adrien qui renonce, peu de temps après, à toute nouvelle ambition professionnelle. APF. Lettres, 13 et 17 avril 1854.

³⁹² APF. Document dactylographié par G.Palus.

³⁹³ L'intégralité du discours a été publiée : *Inauguration du palais de justice de Ribérac le 3 mars 1863, discours prononcé par M. Oscar Bardi de Fourtou, substitut*, Ribérac, imprimerie C. Delecroix, 1863.

³⁹⁴ Il est daté du 24 août 1864 et est adressé au procureur impérial de Bordeaux. Ce document a été conservé par Gabriel Palus, premier érudit local qui s'est intéressé aux Fourtou dans les années 1940.

flammèches incendiaires. Quoiqu'il en soit, Monsieur le Procureur Général, on ignore d'une manière absolue comment le feu a été déposé dans le lieu où il a pris d'une manière soudaine et effroyable. »³⁹⁵

Au-delà du fait divers narré par le substitut du procureur, ce document met en évidence, une fois de plus, les qualités du jeune magistrat, soucieux de rapporter les faits tout en bâtissant des hypothèses sur l'origine de l'incendie. Certes, il fait son travail mais la méthode est rigoureuse, ne laisse rien au hasard et prouve tout le zèle que met Oscar à remplir sa tâche. Ces rares traces permettent de lever un peu le voile sur ses activités comme procureur³⁹⁶.

Le 3 octobre 1864³⁹⁷, lors de l'audience publique du tribunal, il n'est plus substitut du procureur à Ribérac. La date exacte de sa démission n'est pas connue mais elle a dû intervenir quelques semaines auparavant parce que, dès le 15 septembre, il a revêtu sa robe d'avocat et plaide dans une affaire de contestation d'héritage³⁹⁸. Cette décision lui fait renoncer à une carrière de magistrat qui aurait pu être prometteuse. Oscar ne se sent pas assez libre et l'attachement nécessaire au ministère public lui prive de nourrir son ambition grandissante pour la politique. Le métier d'avocat lui offre plus l'opportunité de satisfaire ce projet, d'autant qu'il lui permet plus facilement d'entretenir et d'étendre ses réseaux politico-juridiques³⁹⁹. Cependant, sa vie personnelle, et surtout sentimentale, est marquée, au début de ces années 1860, par des moments particulièrement éprouvants.

3. L'impact des alliances matrimoniales : M^{mes} de Fourtou

Oscar se marie deux fois, à quelques années d'intervalle. Si la seconde union est celle de la raison, la première est celle de la passion. En effet, le jeune avocat s'est épris très rapidement de la belle Mary Durand mais la fragilité de l'être aimée et sa disparition subite laissent le

³⁹⁵ Le document retrouvé dans les archives Fourtou s'arrête à cette phrase. C'est la raison pour laquelle on peut le considéré comme incomplet.

³⁹⁶ Il y a très peu de traces de l'activité de ce substitut de Ribérac dans la série U des ADD.

³⁹⁷ ADD. 6 U 18. Répertoire du personnel judiciaire, arrondissement de Ribérac. « Aujourd'hui 3 octobre 1864, à l'audience publique du tribunal de 1^{re} instance de l'arrondissement de Ribérac, à laquelle assistaient le président Beauregard, Raveau et Prevot Leygonie juges et Lamothe, procureur impérial. Décret impérial nommant Rochon-Duvigneau substitut du procureur impérial près du présent tribunal en remplacement de Bardi de Fourtou démissionnaire. »

³⁹⁸ ADD. 6 U 104.

³⁹⁹ Il y a très peu de lettres et de documents concernant cette époque de la vie du futur ministre dans les archives familiales, notamment de très grandes lacunes dans la correspondance familiale et amicale. Il se peut que la famille ou les descendants aient eu l'intention de justifier les actes du Seize-Mai et ont jugé que cette époque où le jeune Oscar était un simple avocat ribéracois n'était pas si importante, à leurs yeux, que cela.

futur ministre désarmé et le souvenir de ce premier amour reste très vivant dans l'esprit de Fourtou⁴⁰⁰.

3-a. *Le mariage de passion : Mary Durand (1843-1861)*

Oscar espère bien réaliser le même mariage que son frère, Léonce, qui a finalement épousé Noémie Niquot le 15 juin 1857⁴⁰¹. Comme pour les études, Oscar connaît le précédent fraternel qui a fait l'objet d'une longue attente familiale. L'union matrimoniale est bien une affaire de famille et les Fourtou n'échappent pas à la règle. Comment Adrien aurait-il pu laisser faire ses garçons sans qu'il accepte, soumette, suggère des demoiselles qui auraient immédiatement son assentiment ? Il s'investit donc dans la recherche d'une bonne épouse pour Léonce. Le 1^{er} avril 1852, alors que son fils est âgé de 21 ans, il lui écrit, non sans humour :

« J'ai vu pendant mon séjour à Périgueux la famille Lou... qui a été d'une politesse charmante ; on a beaucoup vanté mes enfants, leurs bonnes manières et leur éducation. Hein, qu'en dis-tu ? Matrimonophobe ! Lour⁴⁰²... m'a fait l'honneur de me dire qu'il désirait me consulter pour une affaire personnelle et il viendra probablement à la maison dans cet objet après les fêtes de Pâques. (...) La demoiselle est réellement gentille. Elle a une physionomie à la fois spirituelle et douce. Elle est plus grande que je ne croyais. Ce sera je crois une excellente petite femme ».

Le jeune homme n'est pas pressé et, loin de son père, peut réaliser les conquêtes qu'il désire à Paris⁴⁰³. Ce n'est donc qu'en 1857 qu'il accepte de convoler en justes noces avec Noémie, fille de Germain Niquot, propriétaire à Lisle, et de Anne-Lucile Linard. La demoiselle n'a pas encore vingt-ans⁴⁰⁴ mais lui apporte de nombreuses propriétés dont celle de la Rochette, à Lisle⁴⁰⁵. C'est une femme généreuse, attentionnée et qui, par son caractère affable, suscite

⁴⁰⁰ Il semblerait, selon P. Esclafer, que le ministre ait laissé le portrait de sa défunte épouse accroché au-dessus du lit conjugal alors qu'il était remarié ! La mauvaise humeur, bien compréhensible, de M^{me} Fourtou est devenue légendaire dans le souvenir familial.

⁴⁰¹ Regnaud de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 605.

⁴⁰² Comme à son habitude, Adrien n'écrit jamais le nom des personnes qu'il cite dans ses lettres. L'identification de cette famille n'est pas certaine.

⁴⁰³ Oscar l'envie de fréquenter les bals les plus courus de la capitale. Cf. *supra*.

⁴⁰⁴ Joséphine-Louise-Aimée-Noémie Niquot est née le 3 novembre 1837 à Lisle, dans la propriété familiale de la Rochette (Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 611). Elle décède le 17 novembre 1920 à Ribérac, dans l'hôtel de Fourtou. Elle est inhumée dans le caveau familial dans le cimetière de Ribérac. Une correspondance assez longue avec sa fille aînée Marie est conservée dans les archives Fourtou, soit 156 pièces écrites de 1869 à 1892. Marie habite avec sa grand-mère, Irma de Fourtou, à Ribérac.

⁴⁰⁵ Par acte passé devant M^e Pierre-Joseph Baudoin, notaire à Grand-Brassac, canton de Montagrier, le 14 juin 1857, en présence d'Adrien de Fourtou et Irma Desbordes ainsi que Germain Niquot et son épouse, Anne-Lucile Linard, Jean-Jacques Barthélémy Desbordes Bardi de Fourtou dit Léonce apporte à sa future épouse une somme de 20 000 francs, avance sur l'héritage de ses parents ainsi qu'une maison et ses dépendances au chef-lieu de la commune de La Valette. M^{me} Niquot offre deux domaines en métairies à sa fille au lieu-dit chez Pichotte, à Montagrier et à Tocane, un ensemble de trois immeubles qui sont attachés à ces propriétés. De plus, la métairie

l'admiration et le respect d'Oscar ainsi que de toute sa famille. Éperdument éprise de Léonce, elle décide, à la mort de ce dernier, en 1908, de finir ses jours dans la maison familiale à Ribérac, « dans la méditation des souvenirs éternels » comme elle aimait souvent à le dire⁴⁰⁶. De cette union, naissent deux filles. L'aînée, Marie-Thérèse-Yvonne-Germaine Bardi de Fourtou naît le 9 mai 1858 à Ribérac. Elle épouse le 23 janvier 1882 à Lisle, Antoine-Joseph-Adhémar Durand de Ramefort⁴⁰⁷ (1853-1929), avoué à Périgueux, fils de Pierre-Léonce Durand de Ramefort et de Marie-Thérèse-Hilarie Bonneau-Lamonerie. Le couple est gravement endeuillé par la mort subite de leur fille prénommée Marie-Thérèse en 1882. La cadette de Léonce et Noémie de Fourtou est née le 31 août 1863 à Ribérac et se prénomme Anne-Marie-Thérèse dite Blanche. Elle épouse le 16 août 1892 à Lisle, André-Raoul de Ricard (1857-1908), avocat, fils de Louis-Mély et de feu Jeanne-Suzanne-Anais de Canaud. Ils n'ont pas de postérité. Blanche meurt le 12 février 1947 à Ribérac.

Noémie est une mère très attentive et cultive l'entente familiale. Elle n'oublie pas de gâter les enfants d'Oscar pour les étrennes⁴⁰⁸. Très soucieuse du confort matériel de sa fille, elle lui prodigue maints conseils et lui fait parvenir beaucoup de vêtements qui sont aussi, parfois, des cadeaux du grand-père Niquot⁴⁰⁹. Femme d'intérieur accomplie, elle fait sa lessive⁴¹⁰, transforme un cochon en pâtés dans lesquels elle met quelques truffes⁴¹¹. Enfin, elle est très pieuse et s'exclame même dans une lettre datée de janvier 1872 :

dite des Rivières dans la commune de Saint-Victor et de Montagnier ainsi que des prés lui reviennent également. Enfin, la promise reçoit de ses parents une dote de 10 000 francs. L'acte est conservé dans les archives Fourtou.

⁴⁰⁶ Une nécrologie imprimée de Noémie Niquot a été retrouvée dans les archives familiales, sans que la source exacte ne soit précisée ; elle fut probablement publiée juste après sa mort, en 1920. On peut lire : « Le samedi 20 novembre, ont été célébrées, dans l'église de Ribérac, les obsèques religieuses de M^{me} Léonce de Fourtou. Elle avait quatre-vingt-trois ans révolus. La foule considérable qui assistait à la cérémonie lui rendait un hommage mérité. Elle n'avait pas seulement, en effet, représenté et enrichi, durant sa longue carrière, les traditions de la famille dont elle avait porté le nom. Comme sa mère, M^{me} Niquot, dont la mémoire est restée en bénédiction à Lisle, elle avait été aussi une grande chrétienne, ferme dans sa foi et généreuse dans la pratique de toutes les vertus. Sa bienfaisance était proverbiale à Brantôme, où elle avait longtemps possédé la terre importante de Terme ; à Gurat, où son mari avait une propriété de famille ; à Lisle, où elle avait habité dans cette vieille demeure de la Rochette, si accueillante ; à Ribérac, enfin, où elle avait vécu, après son mariage, les plus belles années de sa vie, et où elle était revenue se fixer après la mort de M. de Fourtou (11 décembre 1908) dans la "méditation des années éternelles" comme elle aimait à le dire en souriant (...) »

⁴⁰⁷ Il est membre de la Société historique et archéologique du Périgord et prend une part active à ses travaux, notamment sur l'histoire locale. Regnauld de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 605.

⁴⁰⁸ APF. Lettre de Noémie à Marie, 7 janvier 1869 : « Je ne sais pas quoi porter à tes cousins, tâche de savoir ce qu'ils n'ont pas, et ce que je pourrais leur faire porter mercredi de Périgueux. Je pensais donner à Adrien, un joli jeu de loto, à Antoinette un boa, et un joujou quelconque à Albert. »

⁴⁰⁹ Léonce et Noémie sont très proches de Germain Niquot à qui ils rendent souvent visite dans sa propriété des Thermes à Brantôme. Ils y passent parfois plusieurs jours.

⁴¹⁰ Il semblerait, contrairement aux parents Fourtou que Léonce et Noémie ont peu de domestiques. Dans ses lettres, M^{me} de Fourtou mentionne parfois Fénélon qui était la régisseur d'Adrien à Gurat et qui est toujours, au moins en 1869, au service des Fourtou.

⁴¹¹ APF. Lettre de Noémie à Marie, 20 mars 1870.

« J'ai eu le bonheur de ne pas voyager seule⁴¹², car étant dans un compartiment réservé, une bonne religieuse de l'Espérance est montée, juge de ma joie, son costume seul m'a ravi ; j'ai pu voir et apprécier une fois de plus encore, combien tout ce qui est religieux est parfait ! »

Avec Noémie, Léonce forme un couple très uni⁴¹³ et très à l'écoute de leurs enfants pour qui ils désirent le meilleur. Il n'est pas rare de trouver, à la fin des lettres de son épouse un mot de Léonce en père aimant.

Ce modèle familial est rêvé par Oscar qui désire, à l'aube de ses trente ans trouver une épouse attentionnée, aimante et partageant ses multiples ambitions. Il pense l'avoir rencontré dans la jolie personne⁴¹⁴ de Jeanne-Mary Durand, qui est la fille de Étienne-Eugène Durand, maître des forges et de Jeanne-Mirza Estremeau. Il l'épouse le 7 janvier 1861 à Périgueux :

« Marie François Oscar Bardi de Fourtou, avocat, âgé de vingt-cinq ans, né le trois janvier 1836 à Ribérac (Dordogne), y domicilié avec ses père et mère, fils de François Adrien Barthélémy Bardi de Fourtou, avocat et de Marie-Thérèse-Irma Desbordes, présents et consentants. Et de Jeanne Mary Durant, sans profession, âgé de dix-sept ans, née le quatorze janvier mille huit cent quarante-trois à Périgueux, y demeurant rue de Paris, avec ses père et mère, fille de Etienne Eugène Durand, maître de forges, et de Jeanne Mirza Estrêmeau, présents et consentants. »⁴¹⁵

L'union est un mariage d'amour pour Oscar qui vit une véritable passion pour sa jeune épouse. Ce mariage est aussi l'occasion de pouvoir étendre les activités industrielles de son beau-père qui est intéressé par les possessions terriennes et surtout forestières d'Oscar, notamment la forêt de Fonteau dans la Double.

Son éphémère beau-père⁴¹⁶, Étienne-Eugène Durand, est un industriel novateur qui a fondé la trafilerie à Périgueux en 1842, possède d'importants établissements comme la clouterie mais aussi le château de La Feuillade à Coursac⁴¹⁷ ou l'hôtel de « la division » à Périgueux⁴¹⁸. Il est membre de la Société d'agriculture de la Dordogne et chevalier de la Légion d'honneur. Durand permet à Oscar de s'initier au monde des affaires et des opportunités qu'offre une industrialisation intense du pays. Ainsi, le jeune avocat prépare une belle union et une belle

⁴¹² Noémie revient de l'institution Sainte-Marthe (Ursulines de Chavagnes), à Angoulême où ses deux filles, à cette époque-là, sont pensionnaires.

⁴¹³ «Ce que fut leur union, les mots manquent pour le dire. Les deux époux ont vécu l'un pour l'autre et l'un par l'autre, dans une communauté de sentiments, de vues, d'idées, si complète et si absolue que seule la mort a pu rompre (*Le Périgord*, 26 décembre 1908, in : Regnauld de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 611). »

⁴¹⁴ P. Esclafér rapporte que, dans la famille, elle avait cette réputation d'avoir été très belle mais aucun portrait, aucune photographie d'elle n'est restée dans les archives familiales, peut-être grâce à la bienveillance d'Alix Dereix, la seconde épouse d'Oscar.

⁴¹⁵ ADD. 5 E 317/166.

⁴¹⁶ Même après le décès de son épouse, Fourtou garde des liens privilégiés avec Durand à tel point que lorsque ce dernier meurt en février 1880, veuf et sans postérité, il fait d'Oscar son légataire universel.

⁴¹⁷ Informations données par P. Esclafér de la Rode. Le château a été incendié en 1944.

⁴¹⁸ Édifice construit à la fin du XVII^e siècle et qui servait de résidence aux généraux de la place de Périgueux. *Ibid.*

réussite dans les affaires. Le décès prématuré et brutal de son épouse effondre ses rêves d'ascension sociale. Mary-Jeanne succombe d'une phtisie alors qu'elle est enceinte⁴¹⁹ :

« Jeanne Mary Durand, décédée aujourd'hui, vingt et un juillet mil huit cent soixante et un, à deux heures du soir, à Périgueux, âgée de dix-huit ans, épouse de Marie François Oscar Bardi de Fourtou, fille de Etienne Eugène Durand maître de forges et de Jeanne Mirza Estrémeau, demeurant à Périgueux. »⁴²⁰

C'est un moment très pénible et très difficile pour l'avocat de Ribérac qui perd aussi, l'année suivante son père, Adrien. L'avenir semble assez sombre pour celui qui a nourri, pendant toute sa jeunesse, une ambition débordante. Il n'y a pas de lettres d'Oscar ou de sa famille de cette période qui ont été conservées dans la famille Fourtou mais il est assez aisé d'imaginer l'abattement qu'il a dû éprouver devant tous ces coups du destin. Sa nomination en tant que substitut du procureur à Ruffec intervient donc pour que le jeune avocat puisse retrouver encore l'énergie de donner corps à ses ambitions.

3-b. Le mariage de raison : Marie-Françoise-Alix Dereix de Laplane (1844-1915)

Deux ans après la tragédie, Oscar se remarie, mais cette fois-ci avec une jeune fille de l'aristocratie terrienne de Mareuil-sur-Belle : Marie-Françoise-Alix Dereix de Laplane. Elle est la cadette, âgée de 16 ans, d'une très grande et très ancienne famille de magistrats et d'hommes de loi de l'Angoumois et du Périgord. Née le 12 décembre 1844 à Mareuil⁴²¹, Françoise-Alix est baptisée deux jours plus tard dans l'église de Saint-Laurent du Mareuil. P. Esclafer note qu'une erreur s'est glissée dans son acte de naissance car elle est considérée comme un garçon qui s'appelle François-Alix⁴²². Elle est la fille de Jean-Philippe-Octave Dereix de Laplane (1800-1886) et de Marie-Antoinette-Eugénie Praire de Montaut (1804-1860)⁴²³. Ils ont huit enfants, quatre garçons et quatre filles⁴²⁴. Avocat, son père est aussi un

⁴¹⁹ Information livrée par P. Esclafer de la Rode.

⁴²⁰ ADD. 5 E 317/167.

⁴²¹ Un bien curieux morceau de papier, conservé par Gabriel Palus, mentionne un tout autre lieu de naissance pour Alix : « Mme Oscar de Fourtou est née à Fort-de-France en Martinique où sa famille avait émigré là-bas pour faire fortune. Elle fût ramenée en France à l'âge de 4 ans à Mareuil. »

⁴²² Cf. Regnaud de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 186.

⁴²³ Eugénie est issue d'une famille originaire d'Espagne (XV^e siècle) installée à Saint-Étienne dans le courant du XVI^e siècle. À la veille de la Révolution, c'est une famille très riche, dont certains membres ont acheté des charges anoblissantes comme conseiller secrétaire du Roi ou héraut d'armes. Son grand-père, Joseph, est franc-maçon. Introduit en 1777 au Grand Orient de France, il ne peut empêcher sa ruine personnelle ainsi que celle de son fils, Jean-Baptiste, ayant investi dans des affaires malheureuses pendant la période révolutionnaire, notamment du fait de la décision de Napoléon 1^{er} de l'expulser de la gestion des fonderies de Ruelle, près d'Angoulême parce qu'il voyait en lui un agent royaliste. C'est là, à Ruelle, que le père d'Eugénie, Jean-Baptiste, se lie d'amitié avec Jean-Bertrand Dereclus et qu'il épouse la sœur Praire, Rosalie. Eugénie s'installe donc, enfant, chez son oncle qui s'occupe d'elle et lui présente le fils d'un voisin et un ami intime : Philippe Octave Dereix de Laplane. Cf. Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 194.

⁴²⁴ Les frères et sœurs d'Alix sont : Marie-Antoinette-Rosalie (1830-1862), sans alliance et sans postérité, Jean-Baptiste (1833), décédé le lendemain de sa naissance, Jean-Baptiste-Elie-Charles (1835-1898) avec qui Oscar

très riche propriétaire terrien⁴²⁵. Il est le fils de Pierre-Alexandre (1771-1840), avocat, maire de Mareuil de l'an VIII à 1830, membre du conseil général de la Dordogne de l'an VIII à 1810 puis élu député du département d'octobre 1815 à avril 1816. Royaliste convaincu, il fait donc partie de la fameuse « Chambre Introuvable⁴²⁶ » ; il côtoie le baron Rivet, préfet de la Dordogne et le prince de Chalais dont il gère les biens à Mareuil⁴²⁷. Il épouse le 6 juin 1790 Clarisse Pourteyron de Grandpetit, fille unique de Jean-Baptiste Pourteyron de Grandpetit et de Jeanne Chaumel du Planchat. Ils ont trois enfants : Marie (1796-1802) décédée très jeune, Charles-Élie (1798-1825), juge d'instruction auprès du tribunal de Ribérac et le père d'Alix, Philippe-Octave. Avec la mort prématurée de son frère aîné, le père d'Alix devient l'unique bénéficiaire des dispositions testamentaires de son père qui rédige le document le 12 octobre 1838, dans sa chambre haute en sa demeure de Mareuil⁴²⁸. C'est ainsi qu'à sa mort, en 1840, Octave hérite du domaine de chez Gaillard, domaine situé dans la commune de Gouts-Rossignol. En 1850, il entreprend une vaste rénovation des bâtiments et fait construire une très grande maison qui, dans la famille, est plus communément appelé « le Château ». La bâtisse comporte seize pièces organisées sur trois niveaux⁴²⁹. Trois ans plus tard, il acquiert pour 15 000 francs un autre domaine dit de Gaillardias, situé sur les communes de Gouts-Rossignol et de Mareuil en prenant en viager la veuve Gautier qui meurt quelques temps après. En 1856, il achète le domaine de Laforce, à Saint-Martin-de-Ribérac pour 14 500 francs. Le 7 novembre 1863, il réalise une donation-partage qui permet d'évaluer l'ensemble de ses biens et le niveau de sa fortune. L'ensemble est estimé à 575 000 francs et est réparti équitablement entre ses quatre enfants encore vivants : Jean-Baptiste-Élie-Charles, Marie-

entretient des liens très privilégiés tout au long de sa vie, Marie-Aglaë (1837-1927), Barthélémy-Eugène (1839-1841), Marie-Françoise (1841-1911) qui épouse son cousin Jules-Léon Dereix et qui a huit enfants et la cadette, Françoise-Alix, l'épouse d'Oscar. Informations extraites de Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 185-187, Cf. généalogie, annexes, p. 709-715.

⁴²⁵ Bachelier es lettres en 1818 et licencié en droit en 1821. Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 187.

⁴²⁶ Becquart (N.), cité in Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 177.

⁴²⁷ Ces informations sont extraites des archives du domaine de Gaillard, citées in : Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 176.

⁴²⁸ Testament olographe enregistré auprès du greffe du tribunal de 1^{re} instance de Nontron le 24 juillet 1840 (Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 176). Estimé à 92 000 francs, l'ensemble est composé de deux maisons à Mareuil, le domaine de chez Gaillard, le domaine de Ribéras, celui de chez Cancard et la forêt des Fontaines. Le grand-père prend des dispositions particulières pour que ses petites-filles, privées de leur père Charles-Élie, aient la jouissance, avec leur oncle Octave, d'une partie de ses biens.

⁴²⁹ Une monographie de la propriété est réalisée par Thérèse Dereix de Laplane in : Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 215-sq. Les origines des bâtiments remontent au XVII^e siècle et la métairie devient la possession de Léonard Dereix, procureur en la sénéchaussée et du siège présidial d'Angoulême, en 1770. C'est l'arrière-grand père d'Alix. Entre 1817 et 1819, il remet en état les bâtiments et aménage pour ses petits-enfants des chambres dans un pied-à-terre. En 1821, un pigeonnier y est construit aussi. Six ans plus tard, son petit-fils, Octave, rachète la seconde métairie de chez Gaillard et à la mort de son père, Pierre-Alexandre Dereix, en 1840, il hérite le domaine de chez Gaillard évalué à 20 000 francs.

Aglaë, Françoise-Marie et Françoise-Alix qui est encore mineure, placée sous la tutelle du maire de Mareuil, le docteur Edouard Pindray⁴³⁰. Les propriétés citées précédemment constituent, avec le domaine du Clauzuroux et la maison de Mareuil, les principaux éléments du riche patrimoine constitué par Octave. La mère d'Alix a hérité d'un oncle, Jean-Bertrand Dureclus, sans postérité, tous ses biens à condition qu'elle prenne en viager, sa tante, Rosalie Praire de Montaut⁴³¹ mais elle ne peut en jouir très longtemps car elle est malade : par un testament olographe du 25 novembre 1853, elle lègue la moitié de ses biens à son époux et offre des sommes importantes à ses enfants⁴³². Elle décède à Mareuil le 30 avril 1860. Octave meurt le 29 avril 1886 à Mareuil. Sa succession, qui dépend de l'acte de donation-partage de 1863, est réglée par acte devant maître Durieux, notaire à Mareuil le 13 octobre 1886. La masse à partager est de 125 000 francs dont le domaine de Clauzuroux qui est estimé à 85 000 francs. La sœur d'Alix, Marie-Françoise reçoit 31 500 francs et la propriété familiale demeure en indivis entre Alix Bardi de Fourtou, sa sœur célibataire, Aglaë et leur frère Charles⁴³³.

Deux jours avant la cérémonie de mariage entre Alix et Oscar, un contrat est rédigé chez maître Devaud à Mareuil. Ils sont mariés sous la communauté aux acquêts :

« Le futur époux apporte au mariage personnellement

1° Les objets mobiliers à un usage personnel tel que vêtements, linges, armes, bijoux...

2° La propriété de Fonteau située dans la commune de Saint-Vincent-Jalmoutiers, arrondissement de Ribérac avec toutes les dépendances et le cheptel qui lui est attaché (...)

3° La propriété de Malibas, située sur la commune de Gurat (Charente), celle qui est acquise au futur époux par l'acte d'échange du sept novembre mil huit cent soixante un.

4° La propriété de Sainte-Marguerite située sur la commune de Lavalette, telle qu'elle est acquise par l'acte d'échange du neuf août mil huit cent soixante trois.

5° Un capital de cinq mille francs, montant de la soulte due au futur époux par les époux Pilon de Fonteau selon l'acte d'échange du sept novembre mil huit cent soixante un

6° Une créance au capital de sept mil francs due au futur époux par les frères Allary de Malibas pour la vente d'une partie de la propriété sus-dite.

7° Une créance au capital de neuf mille trois cent soixante francs due au futur époux par dame Marie Ventenat épouse de Jean Fraineau, d'après lequel elle est séparée de biens, la dite dame propriétaire d'une auberge demeurant à Montpont en vertu d'un contrat de vente reçu par M^e Lamoge notaire à Montpon le trois mai mil huit cent soixante. Cette créance appartient au futur époux comme lui ayant été constituée par ses père et mère en son premier contrat de mariage.

⁴³⁰ Cette disposition n'est valable que deux jours puisqu'elle épouse le 9 novembre 1863 le futur ministre Oscar de Fourtou.

⁴³¹ Acte du 9 mars 1853 passé chez M^e Granger (Mareuil). L'oncle d'Eugénie meurt le 11 mars 1852 et son épouse, le 17 septembre 1853. Cf. Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 187.

⁴³² L'aîné, Charles, reçoit, par exemple, 25 000 francs.

⁴³³ Cette décision semble être motivée par les baisses de revenu de la propriété dont les vignes sont touchées gravement par le phylloxéra, ce qui rend très difficile la vente du domaine. Cf. Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 188.

8° Enfin une somme de dix-sept mille cinq cents francs, fruit de ses économies, que le futur époux possède en ce moment soit en numéraire soit en plusieurs créances chirographaires à lui par divers dont il est inutile ici d'en faire l'énumération... »

Ainsi, grâce à cet acte, il est aisé d'appréhender la fortune d'Oscar constituée aussi bien d'immeubles et propriétés que d'argent. L'ensemble de l'apport financier à cette union de la part d'Oscar et de sa mère s'élève donc à 38 800 francs. Sa future épouse apporte à la communauté ainsi créée :

« 1° Les objets mobiliers à usage personnel tel que vêtements, dentelles, bijoux, cachemirs et autres objets...

2° La propriété du Noble située sur la commune de LaRoche-Beaucourt.

3° Celle du Vieux Mareuil située au chef-lieu dans les dépendances de la commune du même nom.

4° Les deux propriétés de la Côte et de Ponfond avec tous les bois qui en dépendent situées sur les communes de Beaunac et des Graulges.

5° Une part de mobilier et meubles meublant partagés entre la future épouse et ses frères et sœurs au terme de l'acte de donation-partage ci-après relaté. Laquelle part pour la future épouse d'une valeur de mille trois cent quatre-vingt-onze francs.

6° Enfin diverses créances à titre de soulte et valeurs de satisfaction ou numéraire, le tout appartenant à la future en vertu de l'acte de donation-partage sus énoncé. (...)

Par l'acte de donation-partage qui contient au préalable la liquidation des trois successions sus-énoncées, les enfants de M. Jean-Philippe-Octave Dereix ont partagé entre eux dans la proportion de leurs droits légitimaires, tous les biens leur provenant de ces trois successions réunis à ceux qu'ils ont reçus par le même acte de M. Dereix leur père ; et au résultat de ce partage, Mademoiselle Alix Dereix future épouse a reçu en lotissement tous les biens meubles et immeubles qu'elle s'est constituées en dot ci-dessus. »

C'est encore une opportunité pour Oscar d'étendre son patrimoine domanial et forestier. Même si Alix n'hérite pas des propriétés comme chez Gaillard⁴³⁴, elle apporte d'importants domaines qu'Oscar doit faire prospérer. Outre les dispositions financières et patrimoniales, le futur ministre s'allie avec une famille qui participe à la vie locale, particulièrement ses deux beaux-frères, Jules et Charles Dereix. Le premier est l'époux de la sœur d'Alix, Marie-Françoise, sa cousine germaine. Il est né le 10 mai 1828 à Léguilhac-de-Cercles. Marié en premières noces à Françoise-Aglæ Pabon, il est veuf en 1860 et épouse donc Marie-Françoise le 24 février 1862 à Mareuil, de treize ans sa cadette. Ils ont neuf enfants dont Marie-Eugénie et Octave⁴³⁵. Jules Dereix⁴³⁶ fait ses études au collège royal d'Angoulême et son droit à la faculté de Toulouse puis à celle de Paris. Devenu avocat, il s'installe à Léguilhac-de-Cercles dont il est le maire en 1862. Il devient maire de Mareuil en juin 1871 et le reste deux ans,

⁴³⁴ Cette propriété revient à son beau-frère, Jean-Baptiste-Elie-Charles Dereix qui y meurt le 12 octobre 1898. cf. Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 197.

⁴³⁵ Marie-Eugénie (1863-1886) qui épouse en 1884 Pierre-Paul Fauvel ; Marie-Marguerite-Louise (1864-1882), sans alliance ; Marie-Joseph-Léonard-Octave (1866-1955), aventurier et entrepreneur en Colombie ; Charles-Étienne-Joseph-Marie (1867-1923), capitaine ; Joseph-François-Léon (1869- ?), qui suit son frère Octave en Colombie, Jean-Philippe (1872), mort quelques jours après sa naissance, Marie-Joseph-Louis-Jean (1878-1879), Julianne-Charlotte-Marie-Madeleine (1881-1897). Cf. Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 53-54.

⁴³⁶ Renseignements empruntés à : « Jules Dereix, nécrologie », *BSHAP*, t. VIII, 1881, p. 176-177.

jusqu'en juin 1873. Suppléant au juge de paix en 1864, il préside aussi la société de secours mutuels de la ville. Membre du conseil général de la Dordogne pour le canton de Mareuil pendant vingt-quatre ans (1864-1877), il en est même le secrétaire pendant sept ans (1863-1870). En mai 1873, il est nommé receveur général des finances à Jonzac⁴³⁷, puis à Libourne en juillet 1875 avant d'occuper la fonction de trésorier-payeur général de la Haute-Marne le 5 novembre 1877⁴³⁸. Il meurt subitement, lors du mariage de l'une de ses nièces, le 19 janvier 1881, à Saint-Front-de-Pradoux, à l'âge de 53 ans⁴³⁹.

Le second beau-frère d'Oscar, avec lequel il entretient des rapports assez fréquents et privilégiés est Jean-Baptiste-Élie-Charles Dereix de Laplane. L'aîné de la famille, après la mort de Marie-Antoinette-Rosalie⁴⁴⁰, Charles, après avoir fait ses études secondaires à Paris, entame une carrière militaire en 1855 et entre à Saint-Cyr. En octobre 1856, sous-lieutenant au 2^e de ligne, il fait ensuite les campagnes d'Italie et notamment la bataille de Solferino mais quitte l'armée en 1860. Mobilisé en 1870, il est capitaine puis chef de bataillon. Il sert l'armée de la Loire, détaché auprès des Vendéens de Cathelineau. Après la guerre, il se retire à nouveau du service et décide de faire fructifier son patrimoine foncier. C'est lui qui reçoit, par héritage le vaste domaine de Gaillard dans lequel il s'installe avec son épouse, Marie-Éléonore Aubin de Jaurias⁴⁴¹, et ses sept enfants. Enfin, Charles cultive une véritable haine pour les hommes politiques : « Traîtres ! oui, Traîtres ! Ceux qui devant l'ennemi victorieux ont désorganisé la France. Et cependant, malgré leur orgueil insensé, ils devraient se savoir incapables⁴⁴². » Les discussions, lors de réunions familiales, ont dû être animées.

Oscar et Alix sont à l'origine d'une véritable petite dynastie qui assure au patronyme Fourtoux de belles perspectives. Ils ont six enfants⁴⁴³ : Marie-Charles-Adrien (1864-1939)⁴⁴⁴, Léontine-

⁴³⁷ Il l'aurait été grâce à l'entremise de son beau-frère, alors ministre des Travaux publics.

⁴³⁸ Cette nomination est vivement contestée par les républicains. Cf. Troisième partie, chapitre 1.

⁴³⁹ Informations extraites de Regnaud de la Soudière (F.) *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 55. Dans une lettre de Marie de Fourtoux à sa sœur Blanche, filles de Léonce, on peut lire : « Le mariage eut lieu le mardi, et M. Jules fut d'une gaieté exceptionnelle ; la noce fut du reste très gaie. On resta dans jusqu'à une heure très avancée dans la nuit et ce ne fut qu'à 6 heures du matin que chacun se retira chez soi. À peine arrivé dans sa chambre, M. Dereix se dirigea vers la fenêtre en disant : j'étouffé ; il fit quelques pas en arrière et mourut subitement dans les bras de sa femme. »

⁴⁴⁰ En 1862.

⁴⁴¹ Il l'épouse le 26 juillet 1871 à Gouts-Rossignol. Elle est la fille du maire de la commune. Ses sept enfants sont : François-Joseph-Eugène (1872-1878), Jean-Baptiste-Élie dit Joseph (1874-1901), Joseph-Antoine-Mars (1875-1954), Anne-Marie (1876-1956), Jean-Alexandre (1880-1958), Joseph-Raymond (1882-1914), Charles-Élie-Roger (1885-1914). Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 197-198.

⁴⁴² Ces quelques phrases sont citées par Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 199. Elles proviennent d'écrits de Charles dans lesquels ni le lieu ni la date de tels propos ne sont donnés.

⁴⁴³ Toutes les informations concernant les enfants d'Oscar sont extraites de : Regnaud de la Soudière F. *et al.*, *Saga Dereix...*, *op. cit.*, p. 715-753. L'ouvrage présente la descendance de tous les filles et garçons du ministre jusqu'à nos jours.

Marie-Antoinette (1865-1934)⁴⁴⁵, Marie-François-Albert (1866-1945)⁴⁴⁶, Marie-Joseph-Ernest (1872-1947)⁴⁴⁷, Paule-Joséphine-Eugénie-Mary (1874-1920)⁴⁴⁸, Jean-Marie-Joseph (1877-1899)⁴⁴⁹. La grande famille du ministre vit au gré de la carrière du père, alternant les séjours parisiens et ribéracois. Ernest, l'un des garçons du ministre, se souvient de ses années de jeunesse et livre un épisode marquant à Gabriel Palus qui écrit :

« Ernest de Fourtou, étant enfant, alors que son père était ministre de l'Intérieur et installé avec sa famille place Beauvau, a été souvent gardé dans les jardins de l'Élysée où il jouait librement sous la garde bienveillante de M^{lle} Dosne, belle-sœur de M. Adolphe Thiers, président de la République. Madame de Fourtou confiait son jeune enfant à M^{lle} Dosne, chaque fois qu'elle était obligée de sortir en ville. »

L'anecdote n'est pas exacte car Fourtou n'est pas le ministre de l'Intérieur de Thiers mais celui des Travaux-Publics et son fils Ernest est né en juin 1872 alors que son père accède à

⁴⁴⁴ Adrien est auditeur au Conseil d'État et conseiller à la Cour des comptes. Il épouse le 12 juin 1893 à Paris, dans le 8^e arrondissement, Germaine-Gabrielle Trichard qui, née le 21 août 1869 à Paris, 4^e, décède le 12 novembre 1934 à Paris, 7^e. Adrien lui survit quelques années, mais s'éteint au début de la Seconde Guerre mondiale, le 17 septembre 1939 au château des Ostieux aux Yveteaux (Orne). Ils ont trois enfants : Marie-Geneviève-Simone (1898-1904) ; Marie-Adrienne-Christiane (1902-1985) qui épouse Pierre de Villoutreys de Brignac (1897-1972), comte de Villoutreys, sénateur du Maine-et-Loire de 1948 à 1965 ; Marie-Germaine-Sabine (1906-2007) qui épouse en 1932 François-Louis-Philippe-Joseph-Marie, comte de Brossard (1905-1994), sans postérité.

⁴⁴⁵ Elle naît le 25 septembre 1865 à Mareuil. Elle épouse le 20 janvier 1890 à Paris 7^e André-Gabriel Bourdeau de Lajudie (1859-1938), officier de carrière qui démissionne en 1888 pour se consacrer à la gestion d'une compagnie d'assurance *Le Soleil* comme censeur puis administrateur en 1902. Il est président du conseil d'administration des compagnies *Soleil et Aigle capitalisation* en 1928. Ils ont trois enfants : Marie (1891-1981), épouse d'Antoine Sabouret en 1911 ; Pierre (1893-1916) « mort pour la France », Charles (1895-1944), également « mort pour la France ».

⁴⁴⁶ C'est le général de Fourtou, rendu célèbre malgré lui, par l'affaire Stavisky en 1934. Né à Mareuil le 6 septembre 1866, il épouse, le 24 juillet 1902 à Sailly, Marcelline-Marguerite-Sophie Tabary, fille du premier président du tribunal de 1^e instance de Béthune. Elle décède le 4 juin 1933 à Fontenelle sans lui avoir donné une postérité. Le 28 août 1935 à Collonges-sur-Salève, il se remarie avec Henriette-Marguerite Nevergno (1908-1988). Déporté, le général meurt le 13 mars 1945 à Neuengamme (Allemagne), roué de coups de bâton.

⁴⁴⁷ Né le 10 juin 1872 au château des Beauvières à Ribérac, il est inspecteur de la compagnie des wagons-lits et officier de cavalerie. Il épouse, le 16 mai 1898 à Paris 7^e, Marie-Nathalie-Pauline Stourm, fille de René, inspecteur général des finances, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de l'Institut. Elle décède le 28 avril 1913, en laissant deux enfants : Marie-Louis-Oscar-Charles (1900-1961) et Françoise (1906-1983). Ernest meurt le 24 septembre 1947 à Paris alors qu'il était devenu amnésique. Gabriel Palus, érudit local, l'a longuement entretenu, pendant et après la guerre, à propos de son enfance, de ses parents et de sa vie personnelle. Il en résulte des feuilles éparées, annotées de souvenirs et d'anecdotes qui ne sont pas toujours vraies, selon P. Esclafer de la Rode. Palus écrit : « Depuis le début du mois de septembre 1947, Ernest de Fourtou donnait des signes d'affaiblissement mental. On le voyait parcourant les rues de Ribérac d'un pas toujours hâtif, le dos de plus en plus voûté, la tenue négligée, marmonnant continuellement des mots inintelligibles. Lui d'ordinaire si prévenant, paraît à côté des personnes les plus familières sans même les regarder. Chaque jour en quête d'une nouvelle auberge, susceptible de lui fournir à déjeuner. »

⁴⁴⁸ Elle naît le 22 septembre 1874 à Ribérac. Elle épouse le 19 octobre 1897, quelques mois avant la mort de son père, Jean-Émile-Louis Courcelle Duvignaud (1875-1965), maire de Saint-Vincent-Jalmoutiers, puis de Bonnes, officier de cavalerie. Ils ont deux enfants : Jehan-Oscar-Léonce-Raymond Courcelle Duvignaud (1898-1969) qui épouse Céline-Alberine Chapelain (1891-1980), mais le couple n'a pas d'enfant ; Antoinette-Marie-Joseph (1902-1986) épouse le 23 septembre 1924 à Bonnes Pierre-Marie-Emile Esclafer de la Rode (1902-1969), président-directeur-général de société. Ils ont un enfant : Patrick-Marie-Joseph Esclafer de la Rode, né le 6 août 1944 à Angoulême.

⁴⁴⁹ Il naît le 4 février 1877 à Ribérac et il meurt le 4 mars 1899 à Paris, chez lui, 17 rue Marbeuf alors qu'il accomplissait son service militaire. Il est le plus grand des enfants d'Oscar (un mètre quatre-vingt-dix) et était réputé pour sa grande beauté. Témoignage de son frère Ernest, retranscrit par Gabriel Palus en 1942.

cette fonction ministérielle en décembre de la même année. Ainsi, il semble douteux que le très jeune enfant se souvienne de cet épisode de sa vie à moins qu'on le lui ait raconté plus tard. Enfin, il affirme aussi à l'érudit local qu'il a été le seul à avoir été allaité par sa mère, Marie-Alix de Fourtou⁴⁵⁰.

Oscar Bardi de Fourtou est donc issu d'un milieu conservateur qui, au gré des événements familiaux, a subi, parfois avec difficultés et beaucoup d'épreuves, les périodes qui ont secoué le pays, et notamment la période révolutionnaire. Une importante partie de sa famille s'est toujours préoccupée de vouloir servir leurs concitoyens en occupant des fonctions locales qui ont permis aux Fourtou d'être reconnus et estimés par la population du Ribéracois. Son père, ainsi que son oncle, ont joué un rôle déterminant dans la formation et la détermination du jeune homme à faire une carrière qui doit être digne de l'héritage dont il se sent dépositaire. Cependant, dans les lettres qu'il adresse à son frère, son ambition est bien plus grande que celle de son père. Il compte se servir des échecs paternels pour réussir brillamment et donner au nom de Fourtou une plus grande renommée qu'elle n'avait déjà. La personnalité toute bienveillante de son frère aîné, Léonce, qui décide de rester dans l'ombre de son cadet méritant, est aussi déterminante pour Oscar qui peut s'appuyer sur son zèle efficace afin que lui-même puisse accéder à de plus hautes fonctions. Il ne néglige pas les réseaux périgourdiens dont son père a voulu bénéficier lorsqu'il a désiré devenir président du tribunal de Ribérac. Il ne renonce donc pas à vouloir cultiver de très bonnes relations avec la famille Magne mais aussi, comme le « vieux renard » le conseillait à ses garçons, les De Belleyme et les de Lavalette, père et fils⁴⁵¹.

⁴⁵⁰ APF. Papiers Palus. Un petit papier rédigé par Gabriel Palus fait mention de cette précision maternelle.

⁴⁵¹ Charles Jean Marie Félix, marquis de Lavalette (1806-1881) issu d'une famille bergeracoise anoblée en 1782, naît à Senlis (Oise) le 25 novembre 1806. Il devient député de la Dordogne d'août 1846 à février 1848. Il entame une carrière diplomatique qu'il poursuit sous le Second Empire. Envoyé en mission extraordinaire à Constantinople en 1849, il y reste jusqu'en 1853, date à laquelle il devient sénateur. Ami d'E. Rouher, il est nommé ministre de l'Intérieur par Napoléon III le 28 mars 1865 et reste place Beauvau jusqu'au 13 novembre 1867. Il assure l'intérim des Affaires étrangères du 1^{er} septembre au 2 octobre 1866 et devient le locataire du quai d'Orsay le 17 décembre 1868 jusqu'au 17 juillet 1869. Bonapartiste convaincu, partisan de l'ordre et d'un tempérament autoritaire, il freine l'évolution libérale de l'empire. Les élections de 1869 qui voient le triomphe de la tendance libérale expliquent son renvoi. Il est nommé ambassadeur à Londres où il demeure jusqu'à la constitution du cabinet Ollivier. Il s'oppose fermement à la guerre contre la Prusse et, après la chute du régime, reste fidèle à la famille impériale. Il se retire dans sa propriété de La Cavalerie, commune de Prigonrieux où il a

Malgré les tourments que sa vie sentimentale et familiale lui procurent, Oscar ne perd pas l'envie de poursuivre sa carrière professionnelle, même s'il hésite entre la magistrature et la profession d'avocat ; au-delà, il continue de caresser l'idée d'une reconnaissance de ses capacités à administrer et à influencer la vie de ses concitoyens. Cette période est aussi marquée par les débuts d'Oscar en politique, le moment où il décide de se présenter devant les électeurs.

C'est pourquoi les années 1865-1870 restent déterminantes dans la carrière politique du futur ministre parce qu'elles correspondent à la consolidation et à l'affirmation de ses réseaux politico-économiques qui lui permettent de s'intégrer dans le milieu conservateur périgourdin et d'en devenir l'un des membres les plus influents, surtout lorsqu'il s'agit d'établir la liste des candidats pour les élections du 8 février 1871. En l'espace de dix ans, Fourtou devient, maire, président du comice agricole de Ribérac puis de la Double, conseiller général, député de la Dordogne et ministre d'Adolphe Thiers. Cette ascension est remarquable dans l'intensité et la rapidité avec lesquelles Oscar comble son désir de pouvoir.

fait construire un château en 1846. Il épouse en premières noces Marie Carow Birkett mais entretient une relation avec la danseuse Fanny Eder. Il divorce et se marie avec la veuve de James Welles, un banquier de Boston (États-Unis), Adeline Fowle, dont il adopte le fils, Samuel. Cf. Choisel F., in : Yvert (B.), *Dictionnaire des Ministres (1789-1989)*, Paris, Perrin, 1990, p. 765 ; Dalba (J.), *Le Bergeracois de 1846 à 1892 et les de Lavalette*, Bergerac, Passion d'Aquitaine, 1979 ; Souloumiac (M.) et Chandon (C.), *Le Marquis de La Valette, Ambassadeur et Ministre du Second Empire*, La Force, ARAH du pays de La Force, 2006, 161 p. Son fils, Samuel Welles de Lavalette (1843-1893) est né à Boston (États-Unis) et est adopté par le ministre de Napoléon III après son mariage avec sa mère, Adeline Fowle, en 1857. Il suit son père adoptif dans ses différentes missions diplomatiques et remplit les fonctions de secrétaire d'ambassade. Naturalisé français le 1^{er} juin 1863, il est administrateur des chemins de fer de l'Ouest. Il épouse la fille du « Vice-Empereur », E. Rouher, et devient député de la Dordogne du 1^{er} juin 1863 au 4 septembre 1870. Il se retire, comme son père, au château de La Cavalerie (Prigonrieux) qu'il reconstruit après l'incendie de 1885. Il reste influent dans les instances du parti bonapartiste sous la Troisième République. Cf. Anceau (É.), *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite au XIX^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 567 et Penaud (G.), *op. cit.*, p. 584. Pour de plus amples détails sur cette relation, cf. Partie 1, chapitre 2.

Chapitre 2. Un ministre pour la cause dynastique

La période de transition entre le Second Empire et les débuts de la Troisième République est déterminante pour la carrière du jeune avocat ambitieux. De sa nomination à la mairie de Ribérac aux soirées du palais de l'Élysée, elle connaît une véritable accélération que ni la guerre, ni le changement de régime n'altèrent ou ne remettent en cause. Homme du régime déchu, Fourtou utilise avec intelligence les opportunités qui s'offrent à lui et ne fait jamais d'un échec une remise en cause de son ascension politique. Malgré des déceptions, il est convaincu qu'il peut atteindre les plus hauts sommets mais peut-être pas avec une telle rapidité. Si certains peuvent considérer cela comme de la prédestination, il convient davantage d'insister sur sa capacité à répondre aux attentes des populations et de ses contemporains, sur une certaine éloquence et sur sa capacité à mener un travail rigoureux qui lui permet de maîtriser les dossiers qui lui sont confiés. Enfin, la diversification de ses activités n'est pas l'expression d'un éparpillement d'un homme trop ambitieux mais répondant à une stratégie de conquête du pouvoir local puis national. En l'espace de dix ans, il devient une des figures majeures de la vie politique française, libéral et conservateur sous Thiers puis conservateur dynastique sous Mac-Mahon, passant pour un modéré inoffensif puis pour un fervent admirateur de l'autorité. Ses contemporains, s'ils admirent et respectent l'homme de dossiers, ne font pas confiance en ses convictions qui ont la réputation d'être trop changeantes, au gré des majorités politiques.

I. Une ascension politique fulgurante

Entre janvier 1865 et février 1871, le jeune avocat ribéracois parvient à s'imposer comme une des personnalités prometteuses du Périgord, voué à un avenir qu'il espère national. Ses compétences, ses qualités d'homme de loi et d'administrateur de la chose publique lui valent une importante popularité dans l'arrondissement de Ribérac, ce qui suscite l'intérêt des barons conservateurs du département puis des milieux parisiens. La chute du Second Empire ne met pas un terme à ses ambitions politiques et l'avènement du régime républicain offre à Fourtou l'occasion de devenir une des figures montantes de cette génération orpheline du régime

plébiscitaire mais qui, grâce aux élections de février 1871, accède au pouvoir. Cette conquête n'est envisagée par le futur ministre que par la constitution d'un solide et pérenne fief dans l'arrondissement de Ribérac.

A. La constitution du fief ribéracois

L'implantation de la famille Fourtou dans l'arrondissement de Ribérac est ancienne⁴⁵². L'investissement de ses aînés dans la vie locale est un précieux capital que Fourtou compte bien faire fructifier. Pourtant, sa première tentative pour obtenir les suffrages de ses contemporains est un échec qui aurait pu mettre un terme définitif à ses ambitions électorales. Sa détermination à réussir lui dicte que, seule, la persévérance est le gage de satisfaire son ambition. Sa nomination à la mairie de Ribérac est l'occasion de s'exposer publiquement et de démontrer à la population qu'il a les qualités requises pour s'occuper des affaires publiques. Cette stratégie de conquête s'inscrit dans l'élaboration d'un fief politique qu'il veut solide et fiable, surtout lorsqu'il s'agit de demander aux électeurs la majorité de leurs suffrages. Ainsi, la fonction municipale doit être le principal marchepied à de plus importantes responsabilités politiques locales et nationales mais elle ne peut suffire parce qu'elle doit aussi prouver aux électeurs que l'homme est, avant tout, un serviteur zélé des intérêts de l'arrondissement. C'est pourquoi Oscar Bardi de Fourtou porte un vif intérêt à l'activité comitiale de son pays. Son investissement est à la hauteur de sa volonté de consolider et de pérenniser son fief politique⁴⁵³.

1- Oscar Bardi de Fourtou, maire de Ribérac

Le jeune avocat déborde d'ambition professionnelle, mais aussi et surtout politique. Il doit réussir là où son père n'a pas eu le courage ni le désir d'y parvenir. Il l'a maintes fois exprimé à son frère aîné et le temps est venu pour lui de prouver qu'il en est capable. L'occasion lui est offerte, alors qu'il est substitut du procureur à Ribérac de susciter les suffrages de ses

⁴⁵² Cf. 1^{ère} partie, chapitre 1.

⁴⁵³ Une première étude est réalisée dans : Truel T., « Stratégies partisans, ambitions et parcours individuels : les vicissitudes des conservateurs périgourdiens au début de la Troisième République », in : Dubasque François et Kocher-Marbœuf É. (dir.), *Fiefs, bastions, terres de mission et déserts électoraux*, actes du colloque de Poitiers, septembre 2009 (à paraître en 2014 sous le titre *Terres d'élection. Les dynamiques de l'ancrage politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes).

concitoyens. Même s'il n'est pas élu, ce premier épisode est loin d'être vécu comme un échec personnel.

1-a. Un échec non préjudiciable : l'élection au Conseil général (1864)

Alors qu'Oscar est substitut du procureur auprès du tribunal de Ribérac, une première occasion de se présenter à ses concitoyens lui est offerte lors du renouvellement du conseil général de la Dordogne en 1864 pour le canton de Montagnier. Le scrutin est prévu les 18 et 19 juin. Le conseiller général sortant est le docteur Moreau qui occupe le siège depuis 1851⁴⁵⁴. Oscar se heurte principalement à la grande popularité⁴⁵⁵ du docteur dans le canton mais cela ne l'empêche pas de vouloir briguer ce siège parce qu'il peut ainsi mesurer la sienne et connaître exactement l'état de l'opinion à son égard. Le scrutin est difficile ; Oscar sait que la victoire est impensable mais son ambition de montrer à ses concitoyens qu'il veut les servir est plus forte que la peur de l'échec.

Une semaine avant le scrutin, le candidat Fourtou adresse sa profession de foi à ses électeurs :

« Messieurs, le canton de Montagnier est appelé à choisir un représentant au Conseil Général de la Dordogne. L'honneur de recevoir ce mandat de vos mains appartiendrait à bien des hommes qu'une noble modestie tient éloignée de l'arène qui va s'ouvrir. Mais j'espère, Messieurs, qu'après avoir donné à leur abstention tous les regrets dont elle est digne, votre pensée se portera avec bienveillance vers les vieux souvenirs qui ont inspiré ma candidature. »

Alors qu'il réside et exerce sa profession dans le canton voisin de Ribérac, Fourtou ne peut qu'évoquer les liens qui l'unissent à celui de Montagnier :

« Je n'ai pu résister, je l'avoue, à tout ce qu'il y avait d'entraînant pour mon cœur à voir se resserrer les liens qui m'unissent à un canton où ma famille toute entière a vu le jour, où je retrouve le berceau dont elle a gardé le nom, où nous comptons encore de fidèles amitiés. Ce sentiment m'a dominé : il me dominera toujours lorsqu'il s'agira de continuer et de fortifier dans mon pays mes anciennes et chères traditions. »

Cet argument familial est le principal atout que Fourtou compte opposer à son rival qui a, pour sa part, la longévité dans le mandat disputé et un bilan à défendre. Le jeune procureur fait donc appel à la dynastie familiale. Toutefois, il ne doit pas être le candidat de la tradition et développe, dans la seconde partie de sa profession, ses projets et sa conception de la politique et de ceux qui doivent la servir :

⁴⁵⁴ Le docteur Pierre-Léon Moreaud (?-1879), maire de Tocane-Saint-Apre, est élu conseiller général pour le canton de Montagnier à l'été 1851 en remplacement de Numa Dufraisse, subitement décédé le 4 mars à Ribérac. Il est sans discontinuité réélu jusqu'en 1879. Le docteur Moreaud est l'auteur de plusieurs compositions littéraires et de traités comme, en 1861, *Application de la vapeur à la direction des aérostats captifs*. Féru d'histoire et d'archéologie, il est membre de la Société historique et archéologique du Périgord. Il découvre le cimetière mérovingien de Tocane-Saint-Apre. Cf. Penaud G., *op. cit.*, p. 699 et *BSHAP*, t.VI, p. 179.

⁴⁵⁵ « Médecin d'une science prudente et sûre, son zèle et son désintéressement l'avaient fait adorer de la population (*BSHAP, ibid.*). »

« L'homme qui s'offre à ses concitoyens pour devenir leur conseiller général a vis-à-vis d'eux des devoirs immenses. Toute son intelligence toutes ses intentions et son dévouement appartiennent désormais à la défense des intérêts qu'on remet entre ses mains. Il faut que sa sollicitude, toujours en éveil, lui rappelle sans cesse l'étendue de ses engagements. Le regard fixé sur la fin de son mandat, qui est l'heure de son jugement, il se doit à lui-même de se préparer, par la continuité de ses efforts, par la fidélité de ses services, comme par l'honorabilité de sa conduite, au rigoureux contrôle de l'opinion. »

Cette partie peut être perçue comme un credo politique qui est la ligne de conduite du futur député et ministre : les mots « fidélité », « sollicitude », « honorabilité » résument les futures actions du parlementaire et du serviteur gouvernemental. C'est en tout cas comment Oscar entend servir ses concitoyens mais la fin du document n'est pas plus claire sur le programme concret du candidat Fourtou. S'adressant à ses électeurs-paysans, il ne s'aventure pas assez sur le terrain des réalisations et des actions menées. En effet, l'exposé théorique est parfait, Fourtou brossant un portrait idéal de l'homme en politique mais il est décevant et flou lorsqu'il élude le programme du candidat. Enfin, le substitut du procureur laisse exprimer son penchant pour la dynastie au pouvoir et précise qu'il n'accepte pas qu'on critiquât le souverain, ni même le régime. Ainsi, sans le dire ouvertement, il se réclame du gouvernement impérial et désire le servir en devenant le conseiller général du canton de Montagnier⁴⁵⁶. Au passage, il apparaît comme un défenseur sans concession du régime napoléonien et ne veut laisser une quelconque place à la contestation et à l'opposition, bien qu'il en reconnaisse l'existence⁴⁵⁷.

Les résultats sont en appel en faveur pour le candidat sortant mais confortent encore Oscar à poursuivre dans ce sens : le docteur Moreaud obtient seulement cent trente-deux voix de plus que le substitut du procureur⁴⁵⁸. Le juge Cellérié consigne, dans son livre-journal, les scores des deux concurrents. Le tableau suivant les récapitule⁴⁵⁹ :

⁴⁵⁶ « Les fonctions que j'exerce me dispensent d'exposer ici mes opinions politiques. Elles sont le meilleur signe et le plus sûr garant de mon attachement aux institutions à l'abri desquelles la France prodigieusement grandi depuis douze ans. Du reste, quand le gouvernement donne à une nation l'ordre et la gloire ; quand, au sein d'une paix profonde, dont sa victorieuse épée rend toujours les interruptions éphémères, il imprime à ses forces longtemps endormies le plus grand mouvement industriel qu'elle ait encore connu. Quand il réalise de tous côtés par sa courageuse et féconde initiative des progrès économiques inattendus. »

⁴⁵⁷ Il termine d'ailleurs sa profession de foi par ces mots : « Quand il promet et prépare ainsi à son peuple illustre tous les bienfaits et toutes les grandeurs, nul homme, quelques soient d'ailleurs ses aspirations ou ses regrets, n'a le droit de se lever pour le combattre, et ses adversaires eux-mêmes, s'ils ne vont pas à lui, doivent rester au moins heureux et patriotiques de sa puissance et de son éclat. »

⁴⁵⁸ Le docteur Moreaud a, en effet, eu 1 169 voix contre 1 037 pour Fourtou.

⁴⁵⁹ La mise en forme et le libellé du tableau est en tout point conforme à celui dresser par Cellérié dans son journal.

Figure 6 Suffrages exprimés lors de l'élection au Conseil général des 18 et 19 juin 1864 pour le canton de Montagrier

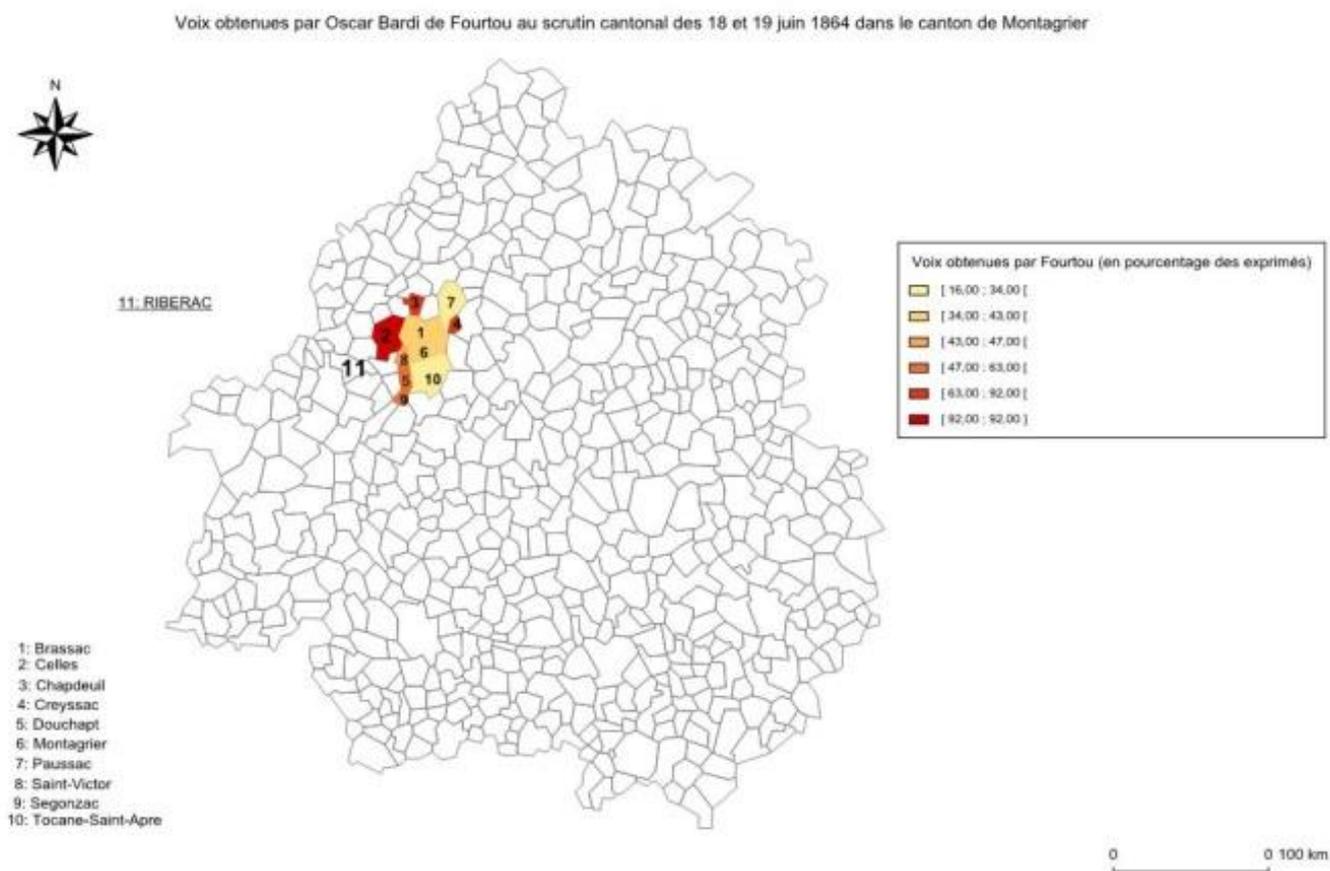
Communes	Nombre de votants	Suffrages Moreaud	Oscar Fourtou
Segonzac	48	23	25
Douchapt	130	68	62
Tocane-St-Apre	568	483	94
Paussac	290	155	72
Brassac	433	156	174
Creyssac	73	8	57
Chapdeuil	185	68	117
Celles	353	27	326
St Victor	96	74	42
Montagrier	195	127	68
Total	2571	1169	1037

Source : APV : livre-journal du juge Cellérié.

La répartition géographique des voix exprimées est fort instructive sur le degré de notoriété des deux concurrents. À Tocane-Saint-Apre, localité dont il est maire, le docteur obtient 483 voix contre 94 pour Fourou ; de même, au chef-lieu, Montagrier, le double voix va à Moreaud contre Fourtou. Par contre, le jeune substitut obtient une majorité des suffrages à Brassac, Chapdeuil, et, dans une moindre mesure, à Segonzac et Douchapt mais c'est Celles qui lui donne le plus de voix, distançant largement son adversaire : 326 contre 27. La commune est, comme cela a déjà été précédemment évoqué⁴⁶⁰, le berceau de la famille Fourtou depuis plus de deux siècles et Oscar ne s'est pas trompé quant à la renommée et la popularité de ses ascendants dans cette localité. Enfin, la carte suivante offre un aperçu de la répartition géographique des voix obtenues par le jeune substitut.

⁴⁶⁰ Cf. partie 1, chapitre 1.

Figure 7 Voix obtenues par Oscar Bardi de Fourtou dans le canton de Montagnier lors du scrutin des 18 et 19 juin 1864 (en pourcentage des exprimés)



Le berceau familial à Celles et la proximité géographique de Ribérac montrent l'étendue de la renommée et de la popularité des Fourtou dans le Ribéracois en 1864. Ce n'est pas une zone très étendue mais cela suffit à Oscar pour conforter son opinion et nourrir son ambition politique : l'arrondissement peut lui offrir de plus grands espoirs de victoire à condition qu'il travaille davantage le terrain et puisse se faire apprécier des autres populations qui le connaissent peu ou qui n'ont pas encore envisagé la possibilité de l'élire comme leur représentant. Cette carte met aussi en évidence la nécessaire implantation municipale et cantonale car les résultats du docteur Moreaud révèlent la bonne assise électorale du conseiller général sortant dans son fief de Tocane-Saint-Apre qu'il administre quotidiennement mais aussi au chef-lieu du canton qui compte le plus d'électeurs.

Ainsi, cet échec électoral n'en est pas un pour le jeune substitut du procureur qui réalise globalement un score honorable face à un notable fort bien implanté dans son canton ; le néophyte comprend aussi de quelle manière se gagne une élection. Tel un laboureur, il doit

amender ses champs pour espérer obtenir une bien meilleure récolte qui lui assure la nomination au conseil général. Dans sa profession de foi, il signale la « sollicitude » du postulant au suffrage universel vis-à-vis de la population, tout en sachant qu'il doit se faire un devoir de lui rendre service le plus souvent possible afin de créer une réciprocité intangible et pérenne entre l'élu et son électorat. Enfin, l'échec est aussi dû, en partie, à la qualité de sa profession de foi qui, certes, offre de bons moments de réflexion sur les enjeux d'une élection et le rôle de l'élu mais qui ne s'ancre pas assez dans le concret et le manque de propositions pratiques pour améliorer la vie cantonale prouvent l'inexpérience politique d'Oscar qui espère, peut-être plus secrètement, être élu sur ce qu'évoque pour le canton de Montagnier le nom de Fourtou ainsi que la fonction qu'il occupe à ce moment-là de sa vie.

Pourtant, sa victoire ne tarde pas à venir parce que cette élection permet de le faire remarquer par les autorités départementales⁴⁶¹. De plus, Oscar possède de puissants appuis politiques grâce aux bonnes relations qu'ont toujours entretenues sa famille, son père avec les Magne⁴⁶² et les Lavalette. D'ailleurs, deux mois plus tard, en septembre 1864, c'est grâce à l'intervention du sénateur Magne, à qui son oncle François a écrit, que son cousin, Paul Bardi de Fourtou est nommé juge de paix à Ribérac⁴⁶³.

⁴⁶¹ Il n'y a pas de correspondance particulière au cours de cette période qui permet de l'affirmer mais le résultat plus qu'honorable qu'obtient Oscar à Montagnier, face un notable bien implanté, et les puissants appuis dont il bénéficie grâce aux connaissances d'Adrien et de François, ont dû susciter l'intérêt du sous-préfet de Ribérac.

⁴⁶² APMB. Une quinzaine de lettres d'Oscar, de Léonce et de leur oncle François ont été retrouvées dans les archives Mahler-Besse qui renferme une partie des papiers Magne et Thirion-Montauban au château de Montaigne (Saint-Michel-de-Montaigne, Dordogne), datées de 1859 à 1878. Certaines sont des sollicitations formulées par Oscar à son ami, Alfred Magne comme celle qu'il lui adresse le 10 mai 1859 : « Si tu as l'occasion de voir monsieur le ministre des Finances ou si tu lui écris, je te serais infiniment reconnaissant de vouloir bien le prier accueillir favorablement une demande qui lui a été faite par M. Ernest Texier d'Angoulême et qui se trouve déjà appuyer par M. le préfet de la Charente. (...) Je n'ai pas cru devoir refuser à M. Texier qui est mon parent mon intervention auprès de toi, et connaissant ton extrême bienveillance, je me suis permis de t'écrire dans son instant. (...) Je te demande pardon de mon indiscrétion, mon cher ami ».

⁴⁶³ La lettre de François Bardi de Fourtou est adressée à Pierre Magne le 24 septembre 1864 : « En ajoutant une obligeante apostille à la lettre que j'adressai à M. le Garde des Sceaux, pour obtenir de lui une audience, vous eûtes la bonté de me dire que vous étiez disposé à lui écrire, pour lui recommander la candidature de mon fils, Pierre-Paul Bardi de Fourtou, juge de paix à Saint-Macaire, Gironde, qui sollicite la justice de paix de Ribérac rendue vacante depuis trois mois par la démission de son titulaire. La crainte de me montrer indiscret m'a empêché de m'adresser à vous de nouveau, pour invoquer vos dispositions bienveillantes. (...) En accueillant la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, vous ajouterez de nouveaux droits à ma profonde gratitude qui vous est acquise depuis longtemps, puisque cela remonte à l'époque où, grâce à votre obligeant concours, je fus appelé à siéger à la Cour impériale de Bordeaux. ». Magne agit immédiatement et le jour même, le Garde des Sceaux signe la lettre qui confirme la nomination de Paul Bardi de Fourtou au poste de juge de paix à Ribérac, lettre adressée par Jules Baroche, ministre de la Justice au sénateur Pierre Magne.

1-b. Oscar Bardi de Fourtou à la mairie de Ribérac

Quelques mois plus tard, en janvier 1865, Oscar Bardi de Fourtou est nommé maire de la ville de Ribérac. Par le décret impérial du 4 janvier 1865, « sur proposition du ministre de l'Intérieur, M. Oscar Bardi de Fourtou est nommé maire de Ribérac, en remplacement de Augey-Dufresse, démissionnaire ⁴⁶⁴ ». La nouvelle suscite surprise et ferveur populaire. Des cris d'encouragement, de la musique se font entendre. En effet, la société philharmonique de la ville et l'orphéon jouent des morceaux devant la domicile du nouvel édile. Fourtou sort et remercie très chaleureusement les musiciens et la foule amassés devant sa demeure. Spontanément, la présidence honoraire de l'orphéon lui est proposée, ce qu'il accepte immédiatement. Son installation est officielle et effective le dimanche 15 janvier 1865⁴⁶⁵. Le conseil municipal est inchangé⁴⁶⁶ jusqu'à la fin juillet 1865, date à laquelle il doit être renouvelé⁴⁶⁷. La cérémonie est ponctuée par un bref discours du maire sortant, Augey-Dufresse qui remercie son équipe et fait un rapide bilan de son action à la tête de l'administration municipale, avant que le sous-préfet, De Casteras-Seignan⁴⁶⁸, ne fasse le sien en rappelant les devoirs de l'édile municipal, donne lecture du décret impérial et invite le nouveau maire à prêter serment : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur. » Oscar prend alors la parole⁴⁶⁹ :

« En recevant aujourd'hui l'investiture des graves fonctions que le Gouvernement m'a fait l'honneur de me confier, je tiens à exprimer d'abord mes sentiments de gratitude envers mon honorable prédécesseur qui avec une concision délicate, a bien voulu prendre part à cette installation. Cédant aux attraites légitimes qu'une longue carrière donne toujours au repos qui lui succède, M. Augey-Dufresse a spontanément déposé les fonctions administratives et judiciaires dont il était revêtu. Si, par une intime tradition, il a eu le bonheur de léguer les unes à son fils⁴⁷⁰, je proclame ici bien volontiers qu'il transmet les autres à des mains amies, et que son souvenir ne sera nulle part plus fidèlement gardé que parmi nous. N'est-il pas juste d'ailleurs que l'on soit protégé contre l'oubli de son pays par le temps que l'on consacre à son service ? C'est bien souvent l'unique récompense, c'est toujours la plus noble que puissent retirer de la vie publique ceux qui en embrassent les devoirs et en acceptant

⁴⁶⁴ *L'Étoile de Ribérac*, 12 janvier 1865.

⁴⁶⁵ AMR. Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Ribérac. « L'an mil huit cent soixante cinq et le quinze janvier à midi, le Conseil municipal de la commune de Ribérac s'est réuni à l'hôtel de la mairie, dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le maire et sur sa convocation pour procéder à l'installation de M. Oscar Bardi de Fourtou, nommé, maire de la commune, en remplacement de M. Augey-Dufresse, démissionnaire, par décret impérial, en date du 4 janvier 1865. »

⁴⁶⁶ AMR. Registre des délibérations. Séance du 4 octobre 1864. Les conseillers municipaux sont : Dumouly-Laplante, Fargeot, adjoints, Marty-Roumaillac, Bitard, Gaston Eymard, Junqua, Chassain-Thillaud, Léonardon-Lapervanche, Camille Fargeot, Mathieu et Laroche-Labonne.

⁴⁶⁷ Cf. *infra*.

⁴⁶⁸ AN. LH 035. Dossier de la Légion d'honneur Léger-Raphaël-Ernest, comte de Casteras-Seignan (1835-1895), est nommé sous-préfet de Ribérac le 18 mai 1861 et le reste jusqu'à la nomination le 17 septembre 1870 de Theulier, sous-préfet de Gambetta. Il est chevalier de la Légion d'honneur en 1866. Il est nommé par Fourtou en 1877 préfet de l'Ariège.

⁴⁶⁹ Discours manuscrit du maire de Ribérac conservé dans les archives Fourtou dont un résumé fidèle est consigné dans le registre des délibérations de la ville de Ribérac.

⁴⁷⁰ Fourtou fait allusion au fait que le maire, avoué, a laissé son étude à l'un de ses fils, ami d'Oscar.

les épreuves !! En remettant entre mes mains la succession de M. Augey-Dufresse, l'autorité administrative, Messieurs, s'est inspirée la considération qui devront me servir toujours d'avertissement et de guides étranges autant que pour les habitudes de ma vie, aux sentiments que l'administration de cette cité a trop longtemps produites, j'ai paru à ses yeux affronté tous les obstacles du passé, libres de tout engagement antérieur⁴⁷¹, et supérieur, dès lors, par cette heureuse indépendance de situation, à toutes les influences, individuelles ou collectives, qui se disputent souvent la domination des pouvoirs publics. C'est en effet, Messieurs, ce qu'il faut toujours être, pour tenter avec l'espérance du succès la tâche laborieuse et de rallier autour du même drapeau les opinions divergentes, pour les concentrer en un seul groupe, sous la pacifique solidarité d'un patriotisme commun et les entraîner tous ensemble dans la voie des améliorations et des progrès qui constituent en définitive les aspirations uniques de quiconque affectionne son pays. Ainsi s'explique, Messieurs, sans se justifier peut-être, l'honneur prématuré que je reçois. Je sens bien, croyez-le, qu'il ne s'adresse pour ainsi dire pas à moi, qu'il m'a été conféré pour des motifs étrangers⁴⁷² à ma personne dans lesquels l'amour n'a pas de satisfaction à prévoir, mais où la grandeur et le devoir de rechercher des enseignements. Or, ces enseignements, ils sont bien simples: ne se faire l'organe de personne, pour être plus facilement accepté comme le mandataire de tous⁴⁷³; rapprocher par des conciliations équitables les intérêts, apaisant les dissensions par la modération des luttes dont elles sont la conséquence, décourager les compétitions injustes par l'éclatante impartialité, décevante par sa fermeté les attaques des passions, telle est, messieurs, la formule qui assure, dans ses étroites définitions, tous les devoirs d'administration qui viendra réunir la sagesse et la force. Me sera-t-il donné de réaliser un tel programme ? Dans la distinction du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, le discernement d'une administration peut avoir certainement ces jours de défaillance et d'erreurs, mais ce qu'il faut qu'elle possède, c'est de ne laisser s'épuiser dans aucune lutte, et de ne laisser succomber dans aucune guerre l'esprit de justice qui doit inspirer et dominer tous ses actes. Or, messieurs, si l'administration qui s'imagine fidèle à cet engagement formel; qui oserait désespérer de ses œuvres ? Tous ceux dont le présent et l'avenir⁴⁷⁴ me réservent la collaboration, ne sont-ils pas unis déjà, qu'ils ne pensent par une pensée commune par un égal amour du bien public ? Est-ce qu'un pareil sentiment permet de rester divisés aux hommes qui le portent dans leur cœur ? Est-ce qu'il laisserait à quelques-uns le triste courage de rester en dehors d'une alliance générale que l'intérêt public sollicite, que le patriotisme communale, que l'honneur exige lui-même, car le premier devoir de l'homme public est de sacrifier à l'intérêt général, sa profession, ses opinions, ses vues personnelles sont jugés à son individualité toute entière ? J'accepte donc, avec une confiance profonde la mission qui m'est conférée. Secondé par les collaborateurs qui ont bien voulu demeurer à mes côtés, par un Conseil dont j'attends avec déférence le légal concours soutenu dans l'entente nos projets utiles par l'homme puissant qui a voué à notre pays ces dévouements filiaux et généreux, je n'aurai pas assurément si j'accepte, tout ému de la solennité au milieu de laquelle je la reçois, animé d'une vive gratitude envers tous ceux qui concourent à l'éclat de cette installation, envers cette société harmonieuse qui est l'ornement de la cité dans des jours en fête, envers cette noble milice qui est sa protection dans les jours de péril. ».

Des applaudissements retentissent dans la salle et couvrent un temps la prise de parole de Fargeot, qui, au nom du conseil municipal et de la population toute entière, se félicite de la nomination d'Oscar à la tête de l'administration municipale⁴⁷⁵. Le ton est donné et les résolutions prises : il faut améliorer et moderniser la ville avec impartialité, conciliation et concentration des efforts communs⁴⁷⁶.

Les 22 et 23 juillet 1865, les électeurs de la ville sont appelés à renouveler le conseil avec lequel Oscar doit administrer Ribérac, s'il remporte les élections. Deux jours plus tôt, son

⁴⁷¹ Oscar n'est plus substitué du procureur depuis septembre 1864, cf. *infra*.

⁴⁷² Les motifs ne sont pas clairement évoqués par la modestie du nouveau maire mais il s'agit bien de son résultat aux élections cantonales et des puissants appuis politiques départementaux qui ont présidé à sa nomination en tant que maire. Enfin, il se peut que l'administration ait désirée aussi rendre hommage à l'action municipale d'Adrien, son père qui a siégé longtemps au conseil avant de mourir subitement en décembre 1862. Cf. partie 1, chapitre 1.

⁴⁷³ Il s'agit pour lui d'empêcher l'opposition républicaine de s'emparer de cette nomination pour mieux dénoncer le caractère népotique et préférentiel du régime impérial.

⁴⁷⁴ Le renouvellement du conseil municipal est prévu pour l'été 1865. Cf. *infra*.

⁴⁷⁵ AMR. Registre des délibérations.

⁴⁷⁶ Ces trois mots ou expressions sont citées par E. Dusolier, *op. cit.*, p. 86.

cousin, Paul, est obligé de publier un communiqué dans *L'Étoile* afin de mettre un terme à la confusion entre lui et Oscar :

« On vient de me placer en tête d'une liste de candidats au conseil municipal sur laquelle M. le maire de Ribérac n'est pas porté. À raison de l'identité des noms, ce fait est de nature à produire une certaine illusion dans l'esprit des électeurs et constitue un sens évident d'opposition à l'administration municipale. Permettez-moi d'emprunter la voie de votre journal pour protester contre cette liste, dans laquelle on fait abusivement figurer mon nom, et que je ne veux pas autoriser par mon silence⁴⁷⁷. »

Ainsi, il existe bien une opposition à Oscar parce qu'il est, comme il l'a affirmé dans son discours et lors de sa profession de foi en 1864, un serviteur du régime impérial. Ce procédé de confusion patronymique est astucieux et suscite la vive réaction du juge de paix, certainement en total accord avec son cousin, maire de la ville. D'ailleurs, les résultats électoraux placent en tête, avec le plus grand nombre de suffrages, l'ancien maire républicain de Ribérac, Serbat⁴⁷⁸. Voici les résultats obtenus par les candidats, républicains et dynastiques, après deux jours de scrutin.

Figure 8 Résultats obtenus par chaque candidat pour la désignation du conseil municipal de Ribérac en 1865

Nota : Inscrits : 1065, Votants : 889, Majorité absolue : 445, Exprimés : 888, Blanc : 1

⁴⁷⁷ Lettre du 20 juillet publiée dans *L'Étoile de Ribérac* du 26 juillet 1865.

⁴⁷⁸ *L'Étoile de Ribérac*, 27 juillet 1865. Il obtient 829 voix sur 888 exprimés. C'est un véritable plébiscite.

1. Serbat, ancien négociant : 829	7. Labonne-Laroche, ancien vérificateur poids et mesures : 756	13. Cheyrade, propriétaire : 697	19. Simon Achille, médecin : 507	25. Chabaneix Julien, cultivateur
2. Mathieu, médecin : 810	8. Bardi de Fourtou, juge de paix : 746	14. Dauriac fils, marchand de vaches : 694	20. Léonardon Charles notaire : 487	26. Gay Sicaire, cultivateur : 379
3. Léonardon-Lapervanche, médecin : 779	9. Marty, marchand : 730	15. Bitard Martin, propriétaire : 672	21. Desverine aîné, huissier : 467	27. Doche Ambroise, propriétaire : 333
4. Fargeot Camille, avocat : 763	10. Bardi de Fourtou, avocat et maire : 723	16. Fargeot Edouard adjoint : 651	22. Delugin, juge d'instruction : 462	28. Duteuil, avocat : 314
5. Chabaneix Sicaire, cultivateur : 762	11. Fayolle, avoué : 715	17. Junqua, fabricant de chapeaux : 645	23. Portier, cultivateur : 436	29. Villesuzanne, cultivateur : 295
6. Laplante, avoué et adjoint : 762	12. Roumaillac père, cultivateur : 697	18. Gaston Eymard, agriculteur : 600	24. Chassin-Chillaud : 420	30. Queyroy, agriculteur : 275

Source : *L'Étoile de Ribérac*, 27 juillet 1865.

Oscar Bardi de Fourtou n'arrive qu'en dixième position, assez loin derrière Serbat mais aussi son cousin, Paul, juge d'instruction, et l'ancien maire Mathieu. Même l'avoué avec lequel il travaille quotidiennement au tribunal, Laplante, a plus de voix que le maire installé. Cependant, Delugin n'est qu'au vingt-deuxième rang et est donc élu dernier sur la liste des conseillers municipaux⁴⁷⁹. Duteuil, son collègue au barreau, n'a pas l'opportunité de siéger avec Oscar au conseil municipal. Le plus sérieux des concurrents de Fourtou lors des scrutins locaux et nationaux à venir est Achille Simon mais son nom ne suscite qu'un enthousiasme modéré puisqu'il est à la dix-neuvième place et, pour l'heure, il ne semble pas un danger politique pour Oscar. Ainsi, le nouveau maire doit administrer la ville avec quatre anciens édiles : Pierre Serbat, Pierre Mathieu, Élie Délugin et Achille Simon, les deux premiers étant parmi les mieux élus de la commune. Le 15 août, jour de la Saint-Napoléon, le nouveau conseil doit prêter serment de fidélité à sa Majesté et à la constitution⁴⁸⁰.

Ainsi, l'équipe de Fourtou se met rapidement au travail. Les premiers mois sont accaparés par la remise en état de la cloche de l'église et surtout la préparation de la candidature de la ville

⁴⁷⁹ Il faut un vingt-troisième conseiller pour lequel est organisé un second tour. Le scrutin est prévu les 29 et 30 juillet 1865. Il s'agit de Boisseau, cultivateur qui rassemble le plus de suffrages (489).

⁴⁸⁰ AMR. Registre des délibérations. Séance, 15 août 1865.

de Ribérac comme lieu du déroulement de la fête annuelle de la société d'agriculture de la Dordogne⁴⁸¹. La fête de l'Empereur est aussi très soigneusement préparée et le maire se place au centre des festivités. Après que la population ait apprécié une retraite aux flambeaux la veille du 15 août, le jour même débute avec une distribution de pain aux pauvres par le maire devant la mairie. À 11 heures, un *Te Deum* est célébré dans l'église toujours en présence d'Oscar. Mais si le conseil participe aux réjouissances et aux fêtes communales, il travaille et délibère beaucoup aussi.

L'administration Fourtou s'empresse d'ouvrir de nouveaux chantiers et de poursuivre ceux que ses prédécesseurs ont entrepris. Parmi les nouveautés, la construction de nouveaux abattoirs est entreprise dès le début de l'année⁴⁸² et se poursuit tout au long des années suivantes. La réfection du cimetière ainsi que la chapelle de l'hospice de la ville font l'objet de crédits alloués pour leur restauration. Chaque année, depuis la renaissance du comice agricole de la ville, la municipalité vote un crédit de 200 francs pour aider son développement. Fourtou achève la réfection de la cloche de la vieille église du centre ville⁴⁸³. L'éclairage au gaz est aussi poursuivi par son administration⁴⁸⁴.

L'année 1869 est surtout marquée par les questions scolaires puisque la commune, de l'avis du maire, doit se mettre en conformité avec la loi du 10 avril 1867 (dite loi Duruy) qui prévoit l'ouverture d'une école communale pour les filles dans chaque commune, au-delà d'un certain seuil de population. Dans la séance du 29 novembre 1869, Fourtou évoque cette situation et propose un projet d'ouverture. Alors qu'il évoque le coût trop élevé pour la commune d'une construction, il lit alors une lettre du curé de Ribérac qui met à la disposition de la ville une salle qu'il avait fait construire à cet effet. Le maire en fait la demande auprès du conseil afin que ce dernier lui autorise à répondre positivement au prêtre. De plus, un traitement de 200 frs est prévu pour que la religieuse qui doit faire les cours aux très jeunes filles soit rémunérée. Cette dernière disposition mécontente une partie de l'assemblée ; Junqua désire que cette enseignante soit placée sous l'autorité exclusive de la commune et que si elle ne fait pas l'affaire, le conseil puisse mettre fin à son traitement. Fourtou accepte la remarque mais se fait, à nouveau, interrompre par le conseiller municipale qui pose la question de l'école des garçons qui n'a toujours pas vu le jour alors que, dès février 1869, une discussion avait été menée sur l'emplacement possible du bâtiment. Deux mois plus tard, le sujet revient en

⁴⁸¹ Sur cette compétition et la victoire de Fourtou, voir *infra*. Une commission municipale chargée de surveiller le bon déroulement de la fête annuelle est constituée et composée des conseillers : Mathieu, Serbat, Junqua et Paul de Fourtou. *L'Étoile de Ribérac*, 17 août 1865.

⁴⁸² AMR. Registres des délibérations du conseil municipal de Ribérac. Séance, 28 mai 1865.

⁴⁸³ APF. Quelques papiers concernant cette affaire sont consultables dans ce fonds.

⁴⁸⁴ Pour toutes les décisions prises pendant le mandat de Fourtou, cf. Annexes.

séance mais aucune décision concrète n'a été prise. C'est avec impatience que Junqua réalise cette remarque critique à l'égard de l'administration Fourtou. Le 13 février 1870, le maire rappelle les précédentes décisions concernant l'emplacement du futur établissement et les devis qui sont attachés au projet :

« L'école primaire actuelle est tout-à-fait insuffisante ; que, du reste, dans un intérêt public bien entendu, il convient de l'associer au collège auquel elle est adjacente en raison d'un nombre croissant d'élèves dans cet établissement. (...) Cet emplacement a provoqué de la part de M. Bouillon, architecte, quelques objections mais qui, dans la pensée de monsieur le maire, ne seraient pas suffisantes pour faire revenir le conseil sur son premier choix. »

Les discussions s'éternisent sur le choix de l'emplacement de la maison scolaire parce qu'il y a trois possibilités offertes au conseil⁴⁸⁵. Enfin, la décision est prise de prendre le terrain de Roumaillac ; l'ensemble du projet – achat du pré et construction de la maison – s'élève à 11 000 frs.

Le 30 avril 1871, des élections municipales sont organisées⁴⁸⁶ : les résultats ne sont pas très bons pour le maire sortant, victime de la chute du régime impérial et de la politique du gouvernement de la Défense nationale. Sur 643 votants, seuls 417 électeurs accordent leur suffrage à Fourtou.

Figure 9 Tableau des résultats des élections municipales du 30 avril 1871 à Ribérac

1. Serbat, ancien négociant : 556	9. Laplante, avoué : 466	17. Durieux, médecin : 415
2. Simon, négociant : 538	10. Lapervanche, médecin : 454	18. Laroche, propriétaire : 407
3. Fargeot, avocat : 534	11. Fayolle, avoué : 454	19. Mathieu, médecin : 407
4. Marc Dufraisse, député : 510	12. Léonardon, notaire : 441	20. Mariaud, propriétaire : 384
5. Dauriac : 505	13. Junqua, fabricant : 433	21. Pabon, propriétaire : 376
6. Cheyrade, propriétaire : 499	14. Chabaneix, Sicaire : 429	22. Paul Belon, marchand : 350
7. Gaston Eymard fils : 494	15. O. de Fourtou, député, 417	
8. Boisseau, marchand : 489	16. Delugin, juge : 416	

Source : *L'Étoile de Ribérac*, 4 mai 1871.

Serbat est toujours en tête des suffrages exprimés, suivi, quelques voix derrière, par l'adjoint de Fourtou, Fargeot, mais qui est talonné par le député républicain Marc Dufraisse et juste derrière l'un des plus importants opposants du nouveau député, Achille Simon. Les

⁴⁸⁵ AMR. Registres des délibérations. Mai 1869. Il s'agit des emplacements Simon (un pré au-dessus du palais de justice de la ville), Roumaillac et Poumeyrol.

⁴⁸⁶ Le gouvernement de la Défense nationale, par un décret du 16 septembre 1870, prévoit l'organisation des élections municipales pour le 25 septembre mais un autre décret du 9 octobre, devant l'avancée des troupes prussiennes et des difficultés de l'armée française, repousse le scrutin municipal. Cf. Milza P., *L'année terrible, la guerre franco-prussienne, septembre 1870-mars 1871*, Paris, Perrin, 2009, p. 126-127 ; Bonhomme É., *L'exercice du pouvoir sous la Défense nationale, 4 septembre 1870-8 février 1871*, thèse de doctorat d'histoire dir. J.-M. Mayeur, université Paris-Sorbonne, 1996.

événements dramatiques de l'automne 1870 et les conséquences du conflit sur la population ribéracoise laissent s'exprimer, à travers ce scrutin, un double sentiment : un rejet des anciennes élites qui ont servi le régime impérial et une confiance relative dans les dirigeants républicains. Ainsi, comme Oscar est député de la Dordogne depuis le 8 février 1871⁴⁸⁷, la charge municipale revient à un autre. C'est donc sans grande surprise qu'il reçoit ces résultats et cette quinzième place dans le classement final. Ses concitoyens ne l'ont pas exclu du conseil puisqu'il est élu membre à part entière de celui-ci. Cependant, pour que le nouvel élu puisse tenir son arrondissement, il doit le plus rapidement possible rester conseiller général mais les décrets gouvernementaux remettent en cause tous les personnels qui ont été élus sous le précédent régime.

2. Fourtou, président de comices agricoles

2-a. *La renaissance du comice agricole de Ribérac*

L'implication du jeune avocat dans une activité comitiale est conditionnée par celle que son père avait eue dans le premier comice agricole de Ribérac⁴⁸⁸. Comme pour la mairie de Ribérac, Oscar s'inscrit donc dans une tradition familiale de notable local mais il cherche à dépasser le modèle paternel pour réussir là où son père ne pensait jamais arriver.

Dès sa création le 1^{er} décembre 1835⁴⁸⁹, Adrien de Fourtou est membre du comice agricole de Ribérac et fait partie du bureau exécutif puisqu'il en est le secrétaire⁴⁹⁰. Le comice est modestement constitué mais d'influentes personnalités du canton y figurent⁴⁹¹. Adrien y côtoie des amis et des parents comme Du Burguet, père de l'ami intime du futur ministre ou encore Rochon-Duvigneaud, son cousin par alliance⁴⁹² et participe très activement aux activités comitiales, en particulier lors des délibérations⁴⁹³ où il intervient assez fréquemment.

⁴⁸⁷ Cf. II-A.

⁴⁸⁸ L'histoire du premier comice agricole de Ribérac est difficile à reconstituer parce qu'il y a un manque de sources continues. La sous-série 7 M des archives départementales de la Dordogne est lacunaire. Cf. Marache C., « Encourager plus que l'agriculture. Le rôle du comice central agricole de la Double dans le développement rural local », *Ruralia* [En ligne], n° 16/17, 2005, [mis en ligne le 01 juillet 2009, consulté le 11 septembre 2013. URL : <http://ruralia.revues.org/1071>] qui en propose les grands traits.

⁴⁸⁹ ADD. 7 M 61. Liste des membres actifs du comice agricole de Ribérac au 1^{er} décembre 1835 : Léonardon, Desvervines, Boussenot, Desvervignes, Dubois, Ducluzeau, Dubreuilh, Rochon-Duvigneaud aîné, Larisonne, Léonardon, A. Léonardon, Dupuy, Besse, A.Fourtou, Lafaye, Cancouron, Guillemot aîné, Raveau, Duranthon fils, Fayolle aîné, Labrousse, Damian, Pompagnac, Mathieu, Guillemot, Du Burguet.

⁴⁹⁰ *Ibid.* Dans la séance d'installation du comice, Léonardon, maire de Ribérac est le président, Desvervignes, vice-président, Etourneau-Ducluzeau, vice-président, Adrien Fourtou, secrétaire et Guillemot, avocat, vice-secrétaire.

⁴⁹¹ Vingt-cinq membres composent le comice à sa création le 1^{er} décembre 1835.

⁴⁹² Rochon-Duvigneaud a épousé la cousine d'Adrien, la fille de Jean-Baptiste Fourtou. Cf. 1^{ère} partie chapitre 1.

⁴⁹³ ADD. 7 M 61. Comme secrétaire du comice, par exemple, il rédige le compte-rendu du conseil d'administration du 13 avril 1839.

Il est aussi désigné rapporteur du concours général organisé en 1839⁴⁹⁴. A l'ouverture de la séance du 4 avril 1840, Adrien Fourtou prend la parole et conteste la modification apportée à l'article 31 de la constitution du comice qui prévoit d'accepter au concours agricole des communes qui n'appartiennent pas au canton. Il y voit comme inconvénient majeur la participation globale des propriétaires de toute la circonscription, ce qui, selon lui, dénature les missions et les objectifs de ce comice local⁴⁹⁵. Pourtant, le succès est certain : en 1851, l'assemblée agricole compte plus de cinquante membres⁴⁹⁶ et a largement fédéré les autres cantons autour du noyau ribéracois. Ainsi, en 1851, il regroupe les cantons de Ribérac, Verteillac, Saint-Aulaye, Montpon, Mussidan et Neuvic et connaît son apogée⁴⁹⁷.

L'arrivée d'Oscar de Fourtou à la tête de la municipalité ribéracoise en janvier 1865 crée les conditions d'une nouvelle dynamique pour faire renaître de ses cendres le comice du chef-lieu d'arrondissement.

Le maire de Ribérac prend le dossier en main dans un contexte de frénésie créative pour des assemblées comitiales et de rivalité locales. Désirant marquer fortement le début de son mandat, Fourtou trouve là une opportunité inespérée. Il saisit l'occasion qui s'offre à lui de répondre à l'appel de la Société départementale d'Agriculture de la Dordogne qui cherche une ville pour l'organisation de son concours annuel. Trois candidatures sont déclarées et non des moindres : Échourgnac, Mussidan, lieu de résidence de la dynamique assemblée présidée par le docteur Piotay et Ribérac⁴⁹⁸. La première ville a une longueur d'avance parce qu'elle est le siège depuis l'année précédente⁴⁹⁹, du comice de la Double, très dynamique et populaire. La concurrence est donc rude et il va falloir se battre pour obtenir gain de cause⁵⁰⁰.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

⁴⁹⁵ Il trouve comme principal contradicteur Léonardon, maire de Ribérac, qui ne comprend pas qu'on puisse empêcher l'ouverture du comice à d'autres propriétaires. La décision finale va dans le sens de la proposition Fourtou. *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 1, 1840, p. 242.

⁴⁹⁶ ADD. 7 M 61. Liste des membres du comice au 31 décembre 1851.

⁴⁹⁷ C. Marache évoque la création tardive des comices de Mussidan (1856) et de Montpon (1859), l'expliquant par la faiblesse de nobles propriétaires qui sont souvent à l'origine de leur création. Cf. Marache C., *Les métamorphoses du rural...*, *op. cit.*, p. 312-314.

⁴⁹⁸ La triple candidature est évoquée dans les séances de la Société d'agriculture de la Dordogne en janvier et février 1865 (*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 26, 1865, p. 50) : « Qui l'emportera de cet actif pays – Ribérac – ou de ses rivaux ? Irons-nous planter nos tentes à la fin de cet été dans les fertiles plaines de Ribérac, étonnés de ce spectacle nouveau, signal de leur résurrection agricole, en y jouissant des avantages de tous genres qu'offre incontestablement une ville sous-préfectorale ? »

⁴⁹⁹ Le comice de la Double est créé le 19 décembre 1864 avec le soutien des élus au Conseil général, Jouffrey, de Chantérac, Placide Léonardon, Édouard Léonardon et le docteur Piotay. La circulaire rédigée le lendemain par les représentants périgourdins souligne l'absence d'une telle institution agricole dans l'arrondissement de Ribérac : « Monsieur, le gouvernement et l'administration départementale désirent voir créer des sociétés agricoles dans tous les cantons et les favoriser par d'importantes subventions annuelles. Nos localités de Neuvic, Montpon, Saint-Aulaye et Ribérac manquant de comices, nous avons pensé qu'il serait bon d'en former un dans la Double. Cette institution nous paraît pouvoir rendre des services réels à cette contrée, qui appartient à tous ces cantons comme à celui de Mussidan, et qui est la moins favorisée de notre arrondissement au point de

Le nouvel édile doit mobiliser ses réseaux pour s'assurer de l'entière participation des notables, offrant une caution morale, une respectabilité et un soutien financier évidents. Il lance une polémique par voie de presse et avec le soutien du journal *L'Étoile de Ribérac*. Lors du conseil municipal du 5 février 1865⁵⁰¹, il fait voter l'attribution d'une somme de 2000 fr par la ville éventuellement organisatrice, à laquelle il ajoute 1000 fr, subvention exceptionnelle du député de la circonscription, Welles de La Valette. À cette même séance, il déclare que, si le conseil soutient financièrement la candidature ribéracoise, la ville ne peut pas se laisser enlever une solennité qui lui appartient comme chef-lieu d'arrondissement. Ribérac doit tenir son rang. Quelques jours plus tard, *L'Étoile* annonce la victoire de la candidature ribéracoise mais la polémique enfle par journaux interposés. *L'Écho de Vésone* contestant le choix de Ribérac, le maire de la ville devient son meilleur avocat. Dans l'édition du 9 mars 1865, il écrit :

« Cela est vrai, monsieur le rédacteur, que les membres du comice agricole de la Double sont entrés en campagne pour obtenir que le concours départemental eût lieu dans cette contrée, dont ils voudraient signaler le réveil et susciter l'ardeur par la puissante et durable émotion d'un évènement si nouveau dans son sein. L'idée est juste, et elle devrait entraîner le triomphe d'Échourgnac sur Mussidan, si Echourgnac lui-même se devait s'effacer devant le chef-lieu administratif⁵⁰². »

Ménageant ses effets, il annonce officiellement la renaissance du comice agricole de sa ville.

Les semaines suivantes, *L'Étoile* poursuit :

« Mussidan et Echourgnac réclament le concours. [...] C'est là le sort des âmes humaines : l'un met en avant son opulence, l'autre sa misère ; l'un a tout, l'autre n'a rien. [...] Peut-être faut-il opérer en faveur du pauvre contre le riche ? Mais selon moi entre les deux extrémités qu'il faut chercher une solution équitable et vraiment utile⁵⁰³. »

Le bras de fer tourne à l'avantage du maire triomphant lorsque la Société départementale rend publique sa décision le 29 mars 1865⁵⁰⁴. Le temps que le bureau se constitue et que l'assemblée se dote de statuts, le président du Burguet envoie début mai 1865 le règlement aux services de la sous-préfecture qui, un mois plus tard, le 19 juin 1865, change quelques dispositions⁵⁰⁵ :

vue de son agriculture et de ses voies de communication (*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 26, 1865, p. 7). »

⁵⁰⁰ Dans le rapport du marquis de Saint-Saud, on peut lire, à propos de la fête annuelle de septembre 1865 : « Une motion a été faite par M. Guilbert et adoptée avec enthousiasme, pour demander à M. le préfet et à la Société d'Agriculture de vouloir bien choisir en septembre 1865 Échourgnac pour le théâtre de son concours départemental annuel, concours qui doit avoir lieu en effet sur un point non encore déterminé de l'arrondissement de Ribérac. La première fête annuelle de notre jeune comice se tiendrait le même jour et emprunterait à cette heureuse coïncidence de lieux un éclat inespéré en même temps que de nouvelles garanties de puissance vitalité pour l'avenir (*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 26, 1865, p. 12).

⁵⁰¹ AMR. Registre des délibérations (1854-1870).

⁵⁰² *L'Étoile de Ribérac*, 9 mars 1865.

⁵⁰³ *Ibid.*, 23 mars 1865.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, 31 mars 1865.

⁵⁰⁵ ADD. 7 M 61. Minute adressée au sous-préfet de Ribérac daté du 8 juillet 1865.

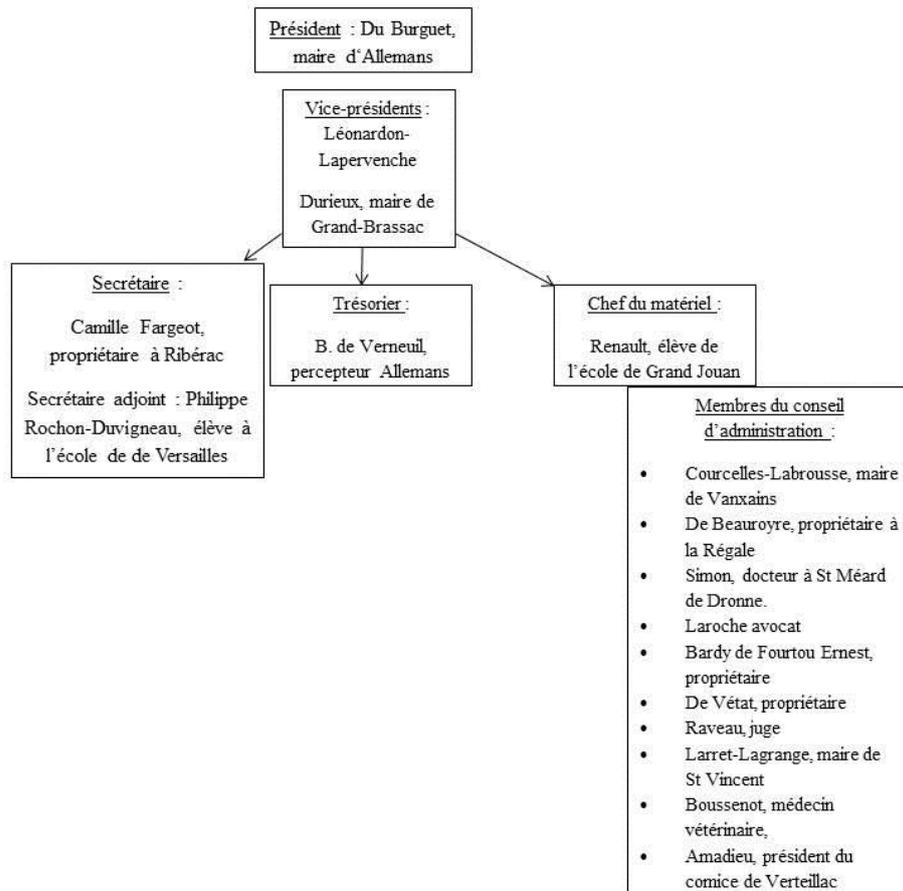
« Vous avez soumis à mon approbation le présent règlement de la société d'agriculture de Ribérac. Cet acte donne lieu aux observations suivantes : 1^{er} : la circonscription de la Société doit être limitée avec plus de précisions qu'elle ne l'est par l'art. 1^{er} : on ne doit pas se borner à dire qu'elle comprend le canton de Ribérac et ses environs, on doit désigner nominativement les communes situées hors du canton qui sont appelées à en faire partie. 2^{ème} : les articles 2 et 8 doivent être supprimés ou remplacés par la disposition suivante qui deviendra l'article 2 du règlement. "La Société d'agriculture de Ribérac est composée des personnes qui ont adhéré au présent règlement et dont la liste sera visée par M. le préfet pour y rester annexée. À l'avenir, les personnes qui voudront faire partie de la Société devront être présentés par deux sociétaires. Elles seront soumises à un scrutin et devront réunir la majorité des suffrages, si elles sont propriétaires, fermiers ou colons domiciliés ou ayant leurs propriétés dans la circonscription de la Société. Elles devront réunir les deux tiers des suffrages, si elles ne remplissent pas cette condition." »

Ces précisions réglementaires définissant les limites territoriales d'intervention de la Société ainsi que les conditions d'adhésion prouvent que le nouveau comice renaît dans un contexte de forte concurrence entre des assemblées très proches puisque la plupart des chefs-lieux de canton de l'arrondissement en possèdent une⁵⁰⁶. À sa création, la Société d'agriculture de Ribérac compte 115 membres parmi lesquels on relève les principaux amis et parents du maire de Ribérac⁵⁰⁷. Le bureau est organisé de la manière suivante :

Figure 10 Organisation de la Société d'Agriculture de Ribérac

⁵⁰⁶ Cf. Marache C., *Les métamorphoses du rural...*, *op. cit.*, p. 312-314.

⁵⁰⁷ ADD, 7 M 61. Les membres sont : Allaury, Amadiou, Augey-Dufresse, Barat, Ernest Bardy de Fourtou, François Bardy de Fourtou, juge de paix, Oscar Bardy de Fourtou, Éloi Beau, Beau-Lanivimie, de Beauroyre, Bitard, Bonnier, Bordier, Boussenot, Bray, Brunet, Buffenie, Burguet, Busselet, Casteras-Saingnan (comte de), Chabaneix, de la Côte, Chabaneix du conseil municipal, Chantérac (comte de), Chassin, Chavanat, Chazeau, Chyrade, Christofle, Cibré, pharmacien, Clément, Colombet, Comte Lagauterie, licencié en droit, Courcelle-Labrousse, Debordes, notaire, Décout, Delecroix, imprimeur, Délugin, juge d'instruction, Dereix Octave, de Mareuil, Dereix de Peyronnade, Desrieux, Desvergnés, membre du Conseil général, Desverines, de Villefumade, Doche, Dubesset, Dubreuilh, notaire, du Burguet, Decetier, Dufraisse de Festalemps, Dumais, fils aîné, Dumonteil aîné, Duranthon, Durieux, Dusolier (M^{me}), Jean Dusolier, Dusolier, Duteuil avocat, Fayolle (marquis de), Fayolle maire de Lusignan, Fayolle d'Epeluche, Camille Fargeot, Édouard Fargeot, Fourgeaud, Fricout, Eugène Gaillard, Gaston, Gimel directeur des tabacs, Hesberg, receveur des finances, Lachaud, Lamy-Bos-du-Pie greffier, Laplante avoué, Larret-Lagrange, Larobertie, Laroche père, Maurice Laroche, Lataille, Lavalette (comte de), Lebas Charles, Léonardon membre du Conseil général, Léonardon notaire à Ribérac, Léon Léonardon notaire à Vanxains, Léonardon-Lapervenche, Adrien Léonardon à Vanxains, Limousin, ancien conservateur des hypothèques, Linard, Mariaud, Jean Marty, Dr Mathieu, Montardy maire de Saint-Pardoux, de Monteil, Nadal, Peyronnet, Pineaud, Pindray, Poumeyrol conseiller honoraire, Raymond Poumeyrol, Pradier, Puygerolle, Raveau juge, Hector Renault, Renaud agent-voyer, Renou conducteur des Ponts et Chaussées, Roche, Rochon-Duvignaud Albert, Rochon-Duvignaud Front, Rochon-Duvignaud Philippe, Rolin, Roudet, Rouchaud pharmacien, Rouchaud, Roumaillac, Roussie, Sabrier, Segonzac (vicomte de), Serbat, Achille Simon, Simon de Saint-Meard, Tarnaud, Texier, Trarieux, Trévisse (comte de), Vaucresson (comte de), Vétat.



Source : ADD : 7 M 61.

Alors qu'il en avait été le principal instigateur, Oscar n'a pas voulu apparaître dans l'organigramme de la société mais il a des amis très proches qui y participent activement, à commencer par le président lui-même, du Burguet, avec lequel il entretient une relation très intime⁵⁰⁸. De même, son adjoint à la mairie de Ribérac, Camille Fargeot est le vice-président de la société. Parmi les membres, des proches d'Oscar participent aux travaux comme Délugin ou son collègue au barreau, Duteuil⁵⁰⁹, ou encore les Rochon-Duvigneau. Mais la surreprésentation des Fourtou⁵¹⁰ est l'un des traits remarquables de la composition de ce comice : l'oncle du maire, François, le conseiller honoraire et ses deux fils, Paul et Ernest participent activement aux séances. Le dernier est même membre du conseil d'administration de la Société d'agriculture⁵¹¹. Enfin, Oscar figure modestement dans la liste des membres du

⁵⁰⁸ Du Burguet, propriétaire, est maire d'Allemans et membre de la Société d'agriculture de la Dordogne. De nombreuses lettres ont été retrouvées dans les archives Fourtou.

⁵⁰⁹ Duteuil réalise son stage au barreau de Ribérac avec Oscar et devient à la fin des années 1860 le bâtonnier de l'ordre. *Annuaire de la Dordogne*, 1860-1879.

⁵¹⁰ Comme les Léonardon aussi.

⁵¹¹ L'absence de son frère, Léonce, est cependant remarquable. Peut-être, le maire n'a pas désiré faire du comice une véritable réunion de famille, ce qui aurait prêté le flanc à la critique de ses opposants locaux.

nouveau comice ribéracois. Il s'agit d'une volonté de la part de l'édile de ne pas trop se mettre en avant pour ne pas donner l'occasion à ses adversaires de dénoncer la mainmise de l'avocat et de sa famille sur les toutes les instances locales. Cependant, Oscar compte de solides soutiens, surtout politiques puisqu'on dénombre, parmi les sociétaires, quatre maires, un conseiller municipal, un conseiller général et un ministre de Napoléon III⁵¹².

L'importance numérique des membres du nouveau comice, preuve de son succès, est à mettre, en grande partie, au crédit du maire de Ribérac qui dépense une grande énergie à développer la société. Dans une circulaire convoquant les propriétaires fonciers du canton, les dirigeants soulignent le rôle primordial joué par Oscar :

« Frappé du fait que le chef-lieu d'arrondissement de Ribérac, ainsi que plusieurs cantons environnants ne possédant ni comice, ni société d'agriculture, et ne jouissent d'aucune fête agricole, ce qui explique en partie leur état arriéré, un jeune magistrat, aussi distingué par ses capacités que par son esprit d'initiative et son dévouement au pays a conçu l'idée de combler cette lacune et de fonder à Ribérac une société d'agriculture au niveau de l'époque⁵¹³. »

Ainsi, la fête comitiale, prévue les 9 et 10 septembre 1865 à Ribérac, doit être le point d'orgue de l'action de l'édile et prouver aux yeux de tous ses capacités d'organisateur. Il ne ménage pas ses efforts afin d'appeler la population locale à participer nombreuse au banquet final ou encore à admirer l'illumination des façades de la ville dès la nuit tombée :

« Quoique on se soit accordé d'abord à laisser la priorité aux questions graves, l'heure avancée et le pétitement de plus d'une fusée, préluant déjà au feu d'artifice de cette belle soirée, ont ragé définitivement tout le monde au vœu secret de la plus gracieuse partie de l'assemblée⁵¹⁴. »

Le faste de la fête doit être à la hauteur des ambitions affichées du nouveau maire qui ne manque pas d'inviter des personnalités prestigieuses aux réjouissances, comme le marquis de La Valette, qui, retenu à Paris, est quand même représenté par son fils, Samuel Welles de La Valette, député de la circonscription⁵¹⁵. Son oncle, François, est sollicité par l'assemblée pour déclamer quelques vers avant que le maire de Mussidan, Auguste Chastanet, ne fasse de même. La lecture d'un travail de Marrot, ancien inspecteur des Mines, à propos de la constitution géologique de Ribérac captive l'assemblée avant que celle-ci ne s'émerveille :

« À dix heures, au milieu d'une obscurité profonde qu'elle a dissipée, et d'une véritable mer de curieux, l'artillerie du bouquet du feu d'artifice s'est fait entendre, et bientôt chacun s'est éclipsé pour aller prendre du repos⁵¹⁶. »

Le lendemain, la foule afflue dans les allées de l'exposition agricole où de nouvelles machines sont exposées et suscitent l'intérêt des curieux. C'est aussi le jour des résultats du concours

⁵¹² Il s'agit du marquis de Lavalette, ministre de l'Intérieur de l'Empereur.

⁵¹³ *L'Étoile de Ribérac*, 11 mai 1865.

⁵¹⁴ *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 26, 1865, p. 581.

⁵¹⁵ *L'Étoile de Ribérac*, 6 septembre 1865.

⁵¹⁶ *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 26, 1865, p. 582.

départementale agricole ; une certaine frénésie gagne les promeneurs. À deux heures, se rendant en cortège à la place de Ribérac, les membres du jury ainsi que le maire de la ville, le député Lavalette et le sous-préfet prennent place sur l'estrade qui a été dressée. Crémoux, le président, prend alors la parole et remercie tous les organisateurs, sans oublier le maire de la ville :

« à votre maire, que notre association s'applaudit de compter parmi ses membres (...) à son conseil qui l'a si bien secondé. »

Oscar poursuit les allocutions officielles. Soulignant l'intérêt suscité par les concours agricoles que la Société départementale organise, il la remercie de lui avoir permis que la fête de septembre 1865 se déroulât à Ribérac. Rappelant la résurgence du comice du canton, il reconnaît que la lutte fut rude mais fraternelle avec les deux autres villes :

« Elle⁵¹⁷ vous remercie, messieurs, de lui avoir permis d'entrer en action en donnant à ses devanciers une hospitalité trop modeste sans doute, mais empreinte à coup sûr du respect que nous devons à leurs mérites. »

Il rappelle combien la victoire à ce bras de fer était indispensable pour assurer des progrès agricoles dans le canton. En tant qu'édile, son devoir était de promouvoir cette renaissance pour le bien commun :

« Si nous avons triomphé des plus honorables compétitions, si nous avons fondé parmi nous une large institution agricole, (...) si nous avons remué, à l'occasion du concours, le sentiment public tout entier, quelque chose proteste en moi que nous n'avons pas travaillé pour aboutir à des insuccès, pour nous précipiter dans des déceptions et des mécomptes, pour ensevelir enfin dans l'immobilité une éphémère énergie et d'infécondes ardeurs. »

Ces quelques phrases sont à la fois un plaidoyer *pro domo* pour ses administrés qui peuvent faire confiance en sa détermination et sa pugnacité mais aussi un appel aux responsables politiques locaux pour souligner sa capacité à mobiliser les hommes et à obtenir des victoires là où elles n'étaient pas acquises d'avance. Ainsi, la véritable entrée en politique d'Oscar Bardi de Fourtou est effective à l'instant où il réalise ce discours. Désormais, rien ne peut se faire sans son concours dans l'arrondissement de Ribérac. Avec la renaissance du comice, le chef-lieu, grâce au zèle de son maire, redevient le centre de l'arrondissement. Le jeune avocat prouve qu'il a les capacités d'administrer efficacement la chose publique. Dans la suite de son intervention, il s'adresse indirectement aux paysans, futurs électeurs en réalisant un plaidoyer pour l'agriculture :

« Messieurs, l'agriculture n'est-elle pas souverainement en honneur dans la société contemporaine ? Le temps n'est-il pas venu pour elle de s'emparer de l'esprit humain ? (...) Les principes du droit nouveau entraînent donc l'agriculture au progrès. Rien ne saurait plus enchaîner, tout, au contraire, dégage son essor. »

⁵¹⁷ La ville de Ribérac.

Oscar désire surtout exalter l'esprit paysan qui exerce une activité qui « améliore par les bienfaits de son influence morale l'individu, la famille, la société. Elle arrache à la mollesse l'esprit et le corps ; elle désabuse du luxe les générations qu'elle conquiert, en élevant leur cœur et fortifiant leur caractère. ». L'agriculture est la garante de l'ordre établi : « dans l'ordre des sentiments, l'amour de la famille au goût des jouissances égoïstes, les paisibles satisfactions du foyer à ces poignantes et funestes émotions dont la vie du monde est incessamment troublée ». Enfin, le maire de Ribérac remercie très largement et explicitement le régime qu'il sert d'avoir su conserver et moderniser un secteur si indispensable à la prospérité économique ainsi qu'au bien-être et à la stabilité du pays. C'est la première fois, en public, qu'Oscar exprime ses convictions politiques :

« c'est pourquoi, messieurs, l'agriculture grandit chaque jour dans notre patrie, sous la tutelle même du chef de la nation que la France s'est donnée dans un jour de catastrophe, immédiatement transformé par ses mains puissantes en un jour de régénération et de salut. »

Le ton volontairement grave sert l'image d'un homme providentiel que tous doivent servir :

« Que mes concitoyens viennent donc à leur tour se ranger sous cette bannière glorieuse⁵¹⁸ ! »

Ces propos mettent en évidence la volonté du jeune édile de s'affirmer comme la personnalité politique la plus importante et la plus populaire du canton de Ribérac. D'ailleurs, il peut compter sur l'appui de son ami, du Burguet qui, dans le discours qu'il prononce juste après l'allocation d'Oscar, ne manque pas de souligner les capacités exceptionnelles de l'avocat :

« Aussi, à la voix du jeune et brillant administrateur qui a inauguré avec tant de succès, à Ribérac, l'ère du progrès, chacun s'est empressé d'accourir, chacun a senti que dans un siècle de progrès comme le nôtre, celui qui s'arrête, ne fût-ce qu'un instant, court le risque de rester pour toujours en arrière⁵¹⁹. »

La cérémonie se poursuit avec la distribution des prix et des médailles⁵²⁰ puis la municipalité invite les principaux lauréats ainsi que les membres du jury à dîner. Au dessert, Oscar prend encore la parole alors que le feu d'artifice s'apprête à illuminer la ville : il porte un toast à la Société d'agriculture du département⁵²¹. Immédiatement, le président de Crémoux en profite pour remercier le maire et son conseil municipal d'avoir organisé une si belle fête⁵²². Un bal permet aux populations de danser et de s'amuser jusqu'au petit matin et Lamothe⁵²³ de conclure : « Ribérac est définitivement conquis, nous l'espérons ! ». Cet enthousiasme tinté

⁵¹⁸ *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 26, 1865, p. 589.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 590.

⁵²⁰ Pour le détail des récompenses, il faut se reporter à : *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 26, 1865, p. 597-607. Notons que parmi les lauréats figurent François Bardi de Fourtou pour une belle génisse, et l'ami d'Oscar, Alfred Magne pour un mérinos.

⁵²¹ *Ibid.*, p. 591 : « Félicitons-nous donc, messieurs, de voir une société générale concentrer à côté de nous tous les éléments d'instruction dont nos populations étaient jusqu'alors privées, et organiser ainsi une direction rationnelle à nos efforts vers le progrès. »

⁵²² *Ibid.*, p. 591.

⁵²³ Louis de Lamothe signe l'article de compte-rendu de la fête comitiale de Ribérac.

d'espérance se concrétise les années suivantes sous la forme d'un comice dynamique, travaillant, comme le jeune maire le souhaite, au progrès de l'agriculture dans le canton. Chaque fête annuelle permet de montrer la vitalité de ses activités et de ses travaux. Lors de la fête annuelle le 25 août 1867, Fourtou porte un toast :

« M. le maire, dans une des allocutions émouvantes dont il a le secret, a retracé les phases de la Société, dont les premiers pas ont été chancelants, a porté un toast accueilli avec enthousiasme à la Société d'agriculture, qui a su assurer le succès de sa fondation, et obtenu pour elle des médailles de grande valeur, des fonds considérables, une bibliothèque et plus encore, l'appui moral de hautes influences. Le président, visiblement ému, a répondu que le succès obtenu provenait en grande partie de l'assentiment général que la Société avait rencontré dans la ville, des allocations votées par elle par le conseil municipal, et surtout sous le haut patronage du maire de la ville. En conséquence, il a porté un toast à la ville de Ribérac et à son maire auquel la Société d'agriculture est redevable du principe vital⁵²⁴ ».

Cependant, à partir de 1868, les difficultés deviennent plus importantes et les critiques plus nombreuses. Dans un article publié dans *L'Étoile*, un anonyme condamne le manque de transparence du comice et se pose des questions quant à la gestion financière de l'assemblée :

« Mon bon gros sens m'a dit souvent : si la Société d'agriculture de Ribérac publiait la liste de ses membres, le chiffre de ses recettes [...] comme le fait celle de la Double, elle verrait s'augmenter le nombre et par la suite l'encaisse⁵²⁵. »

La réponse est immédiate. Rochon-Duvigneaud, l'un des secrétaires du comice, ironise sur le fait que l'abonné ne s'est certainement pas acquitté de sa cotisation annuelle et assure que les comptes ne sont pas en danger⁵²⁶.

Pourtant, c'est bien le manque de fonds qui explique le ralentissement des activités du comice de Ribérac dès 1868. Le président du Burguet s'en inquiète ouvertement lors de la fête annuelle d'août 1869 :

« Pour faire marcher le progrès d'un pas plus rapide, il nous faudrait le secours de beaucoup de nos concitoyens qui restent encore en dehors de notre Société ; s'ils savaient combien nous serions heureux de les recevoir, je suis convaincu qu'ils ne se feraient pas attendre⁵²⁷. »

Malgré cet appel, la situation n'évolue guère et les finances de la société sont dans le rouge.

Le président du Burguet fait cet amer constat :

« La société ne serait pas moins frappée de mort parce qu'il ne doit pas y avoir une société agricole qu'autant que les agriculteurs viennent à elle : s'ils se retirent d'elle, s'ils l'abandonnent, elle doit cesser d'exister⁵²⁸. »

La décision est prise et du Burguet annonce la fin officielle de la société au sous-préfet⁵²⁹.

Fourtou, devenu entre-temps député de la Dordogne, ne peut l'empêcher et assiste impuissant

⁵²⁴ *L'Étoile de Ribérac*, 5 septembre 1867.

⁵²⁵ *L'Étoile de Ribérac*, 30 avril 1868.

⁵²⁶ *Ibid.*, 7 mai 1868.

⁵²⁷ *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 30, 1869, p. 303.

⁵²⁸ *Ibid.*

⁵²⁹ ADD. 7 M 61. Lettre du président du Burguet, 14 décembre 1871, annonçant officiellement au sous-préfet la mort de la Société : « J'ai l'honneur de vous adresser copie de la délibération de la Société d'agriculture de Ribérac, en date du 1^{er} décembre 1871, par laquelle elle a décidé qu'elle n'existerait plus. Nommée la première

à la fin programmée du comice qu'il avait lui-même porté sur les fonts baptismaux six ans auparavant. Les raisons financières, invoquées par le président, priment mais il y a d'autres facteurs qui peuvent expliquer ce second échec. D'abord, les circonstances dramatiques dans lesquelles le pays est plongé depuis juillet 1870 et, en particulier, l'occupation prussienne ne font rien pour rassurer le monde paysan face à un avenir proche plus qu'incertain. Ensuite, les soutiens financiers se sont considérablement réduits, même si le préfet finance à hauteur de 400 fr les activités comitiales. Le comice perd le financement communal lorsqu'Oscar, battu aux élections municipales de l'automne 1870, n'est plus maire de la ville⁵³⁰. L'opposition montante au régime impérial donne aux républicains locaux l'occasion de s'affirmer plus ouvertement et sans crainte de voir leur mouvement muselé. Par la composition de ce comice, l'assemblée est constituée de nombreux amis et de connaissances de l'ancien maire de Ribérac et de ses soutiens politiques à telle enseigne qu'il apparaît de plus en plus comme une réunion de bonapartistes bon teint. Il est vrai, enfin, que la rapide évolution de la carrière de Fourtou, député puis ministre, ne lui laisse guère le temps de s'inquiéter de l'avenir même du comice ribéracois. Pourtant, cet échec comital ne met pas un point final aux liens qui unissent Fourtou et la terre. Bien au contraire, alors que le jeune député, devenu ministre, est promis à un bel avenir politique, Fourtou, toujours dans un souci de pérenniser son influence et de faire de l'arrondissement de Ribérac son fief, s'intéresse de près au comice de la Double.

*2-b. Fourtou, président du comice agricole de la Double*⁵³¹

L'élection de Fourtou à la députation⁵³² lui offre une nouvelle aire d'influence : le département. À ce titre, il est donc sollicité par les différentes associations locales qui espèrent le compter parmi ses membres et lui demander de porter devant l'Assemblée leurs revendications diverses et variées. Cette soudaine notoriété lui permet notamment d'être invité à la fête annuelle du comice agricole de la Double dès septembre 1872 puis chaque année⁵³³. Tous les honneurs lui sont rendus et, à chaque fois, l'orateur ne manque pas de louer

fois le 19 mai 1865, président de la Société d'agriculture qui venait de se constituer, j'ai fait, depuis cette époque tout ce qui a dépendu de moi pour assurer son existence et lui faire rendre au pays tous les services dont elle était susceptible. Mais cela n'a pu durer et la Société est morte par l'indifférence, le peu de zèle et surtout par le refus de payer les cotisations. Je désire donc que d'autres soient plus heureux que nous. »

⁵³⁰ AMR. Registre des délibérations du conseil municipal. La nouvelle municipalité, présidée par Pierre Serbat, déjà maire sous la Seconde République, ne renouvelle pas cette aide substantielle de 200 frs qu'Oscar octroyait facilement au comice de Ribérac.

⁵³¹ Pour l'histoire du comice agricole de la Double, cf. Marache C., « Encourager plus que l'agriculture... », *op. cit.*

⁵³² Cf. II- Le temps de la consécration : du suffrage universel aux palais gouvernementaux.

⁵³³ *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. 34, 1873, p. 1138.

la bienveillance du député pour le travail comital. Il faut dire que son ami, du Burguet, est l'un des deux vice-présidents du comice depuis 1872⁵³⁴ et qu'il ne peut se passer d'un si prestigieux soutien politique pour un comice en plein développement. Au printemps 1873, alors que la ville de Périgueux vient d'inaugurer la statue du général Daumesnil, Fourtou est invité à prendre place aux côtés de du Burguet sur l'estrade où le vice-président s'apprête à faire un discours pour saluer les exposants et la beauté du bétail présenté⁵³⁵. Le 27 septembre 1874, alors qu'il n'est plus ministre de l'Intérieur, il est invité à la fête annuelle du comice avec le sous-préfet de Ribérac, Édouard Casanave⁵³⁶ ; étaient conviés aussi Daussel et Lamothe mais ceux-ci ont décliné pour cause de maladie⁵³⁷.

L'écu n'est pas avare de ses bonnes grâces, sa bienveillance est généreuse et il a l'occasion de l'exprimer lorsque, le 30 novembre 1873⁵³⁸, le comice de la Double, au nom des liens anciens qui les unissent, fait appel au député périgourdin qui avait publiquement manifesté son intérêt pour les activités du comice⁵³⁹. Le conseil d'administration décide de lui attribuer le titre de membre honoraire du Comice⁵⁴⁰. Immédiatement, les instances comitiales lui demandent l'envoi de livres « instructifs et nouveaux⁵⁴¹ » pour augmenter la bibliothèque. Cette bienveillance ministérielle serait source annuelle de générosité pour l'instance comitiale. Fourtou fait preuve d'un zèle patent, obtenant de son collègue, le ministre de l'Agriculture⁵⁴², une subvention de 500 fr., à laquelle il ajoute trois médailles (une en or et deux en argent) pour le concours de septembre 1874⁵⁴³. Un pas supplémentaire est franchi lorsqu'il devient président du comice agricole de la Double en 1875, finalisant son ancrage dans le paysage politico-agricole de son arrondissement.

Quelques mois plus tard, lors des séances du conseil d'administration du comice du 6 décembre 1874 et du 18 janvier 1875, le renouvellement du bureau amène d'importants

⁵³⁴ Le second est le docteur Piotay (*Ibid.*).

⁵³⁵ *Ibid.*

⁵³⁶ Édouard Casanave (1834-1897), né à Asasp, Basses-Pyrénées, est conseiller de préfecture de l'aube de 1865 à 1869, puis de l'Isère de 1869 au 15 février 1873, date à laquelle il est nommé sous-préfet de Ribérac. Il y reste jusqu'au 24 mai 1877. C'est Fourtou, comme ministre de l'Intérieur qui met fin à ses fonctions. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur en octobre 1874 et reçoit la médaille des mains de François Bardi de Fourtou, l'oncle du ministre. AN, LH034. Dossier de la Légion d'honneur.

⁵³⁷ APF. Registre des délibérations du comice agricole de la Double. Séance du 18 septembre 1874.

⁵³⁸ *Ibid.* Séance du 30 novembre 1873.

⁵³⁹ Le conseil d'administration se félicite de la présence du ministre aux deux fêtes annuelles (1872 et 1873) (*Ibid.*).

⁵⁴⁰ Titre honorifique qu'il partage avec Pierre Magne, ministre lui aussi et président du Conseil général de la Dordogne (*Ibid.*).

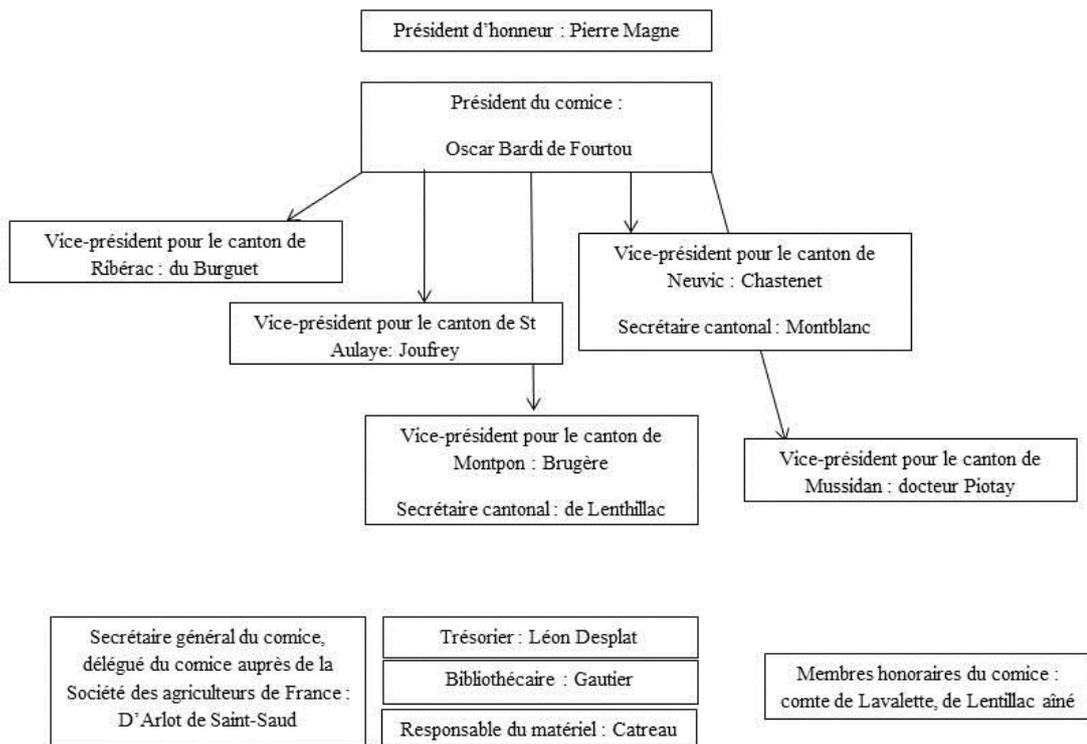
⁵⁴¹ *Ibid.*

⁵⁴² Le ministre de l'Agriculture du gouvernement Broglie est Alfred Deseilligny.

⁵⁴³ L'ancien ministre est en campagne électorale pour le canton de Verteillac et ses activités comitiales contribuent à sa victoire éclatante puisqu'il remporte la majorité absolue des suffrages (1836 voix) contre son malheureux adversaire, Deshera. Cf. I-B-1 : la difficile conquête du Conseil général.

changements de direction⁵⁴⁴. L'organigramme suivant illustre le remaniement de la direction du comice de la Double début 1875.

Figure 11 Conseil d'administration du Comice agricole de la Double en janvier 1875



Nota : le mandat du président et des vice-présidents est d'une durée de cinq ans.

Source : APCD : Régistre des délibérations du comice agricole de la Double, 1875.

Le président ainsi que les vice-présidents ont tous été élus à l'unanimité des suffrages sauf Brugère à Montpon qui a dû concéder quatre voix à Léonardon et quelques bulletins blancs⁵⁴⁵. Ainsi, le ministre remplace le sénateur Magne en tant que président⁵⁴⁶, la fonction de vice-président honoraire qui avait été créée spécialement pour le comte de Lavalette en 1870 étant

⁵⁴⁴ Arch. Esclafer, registre des délibérations du comice agricole de la Double.

⁵⁴⁵ *Ibid.*

⁵⁴⁶ Arch. Esclafer, registre des délibérations du comice agricole de la Double. Organisation du conseil d'administration du comice, 7 janvier 1870. Cf. aussi Marache C., « Encourager plus que l'agriculture... », *op. cit.*

supprimée. Si la vice-présidence du canton de Neuvic a changé⁵⁴⁷, celle de Mussidan reste dévolue à Piotay, ainsi que celles de Ribérac et Saint-Aulaye⁵⁴⁸. De même, Gautier est toujours bibliothécaire du comice ainsi que responsable du matériel. Par contre, la gestion des finances est confiée à Chagnaud, adjoint au maire d'Échourgnac en 1870⁵⁴⁹. Ainsi, la direction comitiale est dévolue à des hommes politiques de premier plan qui appartiennent en grande majorité à la cause conservatrice⁵⁵⁰. Avec Pourteyron⁵⁵¹ qui est nommé membre du bureau pour le canton de Neuvic en 1875, Brugère⁵⁵² représente la minorité républicaine au sein du comice. Le renouvellement quinquennal de son mandat lui assure une réélection assez confortable mais qui s'émousse au fur et à mesure que progresse et s'affirme la République dans la vie politique et sociale du pays.

Le tableau suivant consigne les résultats des voix obtenues par Oscar Bardi de Fourtou lors du renouvellement du bureau du comice de la Double.

Figure 12 Scrutins organisés pour le renouvellement du mandat du président du Comice agricole de la Double

Séance / scrutin	Nombre de votants	Fourtou	Autres
1875	54 votants	51 voix	Piotay (3 voix)
1880	68 votants	48 voix	A.Simon (19 voix)
1885	55 votants	44 voix	Pas d'autres candidats
1890	56 votants	40 voix	Pas d'autres candidats

⁵⁴⁷ Arch. Esclafér, registre des délibérations du comice agricole de la Double. En 1870, il s'agit du conseiller général, Tamarelle-Chauveau.

⁵⁴⁸ Du Burguet et Jouffrey.

⁵⁴⁹ À la fin 1870, un changement est opéré puisque Desplat devient trésorier du comice. Ainsi, l'équipe de direction de 1870 ressemble, à quelques personnalités près, à celle de 1875. C'est pour cela qu'il convient de parler de remaniement à la tête du comice et non d'un profond changement.

⁵⁵⁰ C'est ce que remarque C. Marache (*Les métamorphoses...*, *op. cit.*, p. 317).

⁵⁵¹ Paul Pourteyron (1846-1936), né à Saint-Vincent-de-Connezac, dans une famille de petite bourgeoisie, est fils de boucher. Cadet d'une famille de cinq enfants, il fait des études brillantes aux facultés de médecine de Bordeaux et de Paris dont il sort médecin en 1872. En 1878, il devient conseiller municipal de Saint-Vincent et parvient à se faire élire conseiller général pour le canton de Neuvic avant de se voir ouvrir les portes du palais Bourbon en 1893, moment où Fourtou décide d'officialiser son retrait de la vie politique. Plusieurs fois réélu (1898, 1902, 1906), il perd son siège au bénéfice de J. Brunet en 1910. Cf. Lachaise B., *in* : Guillaume S. et Lachaise B. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p. 113-114.

⁵⁵² François Marie, Jules dit Aurélien Brugère (1841-1922) est originaire de Montpon. Fils de propriétaires terriens du canton, il obtient son baccalauréat à Périgueux mais ne poursuit pas d'études supérieures puisqu'il hérite de la presque totalité des terres paternelles en 1865. Il est considéré, dès la fin du Second Empire comme un des principaux opposants républicains de l'arrondissement de Ribérac. En 1871, il devient le conseiller général pour le canton de Montpon et entre au conseil municipal de sa commune natale en 1874. Il en devient maire en 1878. C'est lui qui est désigné en 1881 comme l'adversaire républicain du candidat sortant conservateur, Lanauve, qui a remplacé Fourtou comme député, lorsque ce dernier est élu sénateur en 1880. Franc-maçon, il est très engagé pour la cause républicaine et demeure, même après le retrait de la vie politique du ministre Fourtou, un adversaire acharné des conservateurs périgourdins. Bien qu'il ne soit pas réélu en 1889, il continue à s'occuper de ses concitoyens en tant que conseiller d'arrondissement à la fin du XIX^e siècle. Ses affaires foncières et la mort de son épouse en 1904 le font rentrer dans une période moins faste et loin de son Périgord natal puisqu'il occupe un emploi de receveur des finances à Paris. Il meurt cependant à Montpon en 1922. Cf. Lachaise B. *in* : Guillaume S. et Lachaise B. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires...*, *op. cit.*, p. 31-32.

Source : APCD : Registre des délibérations du conseil d'administration de la Double.

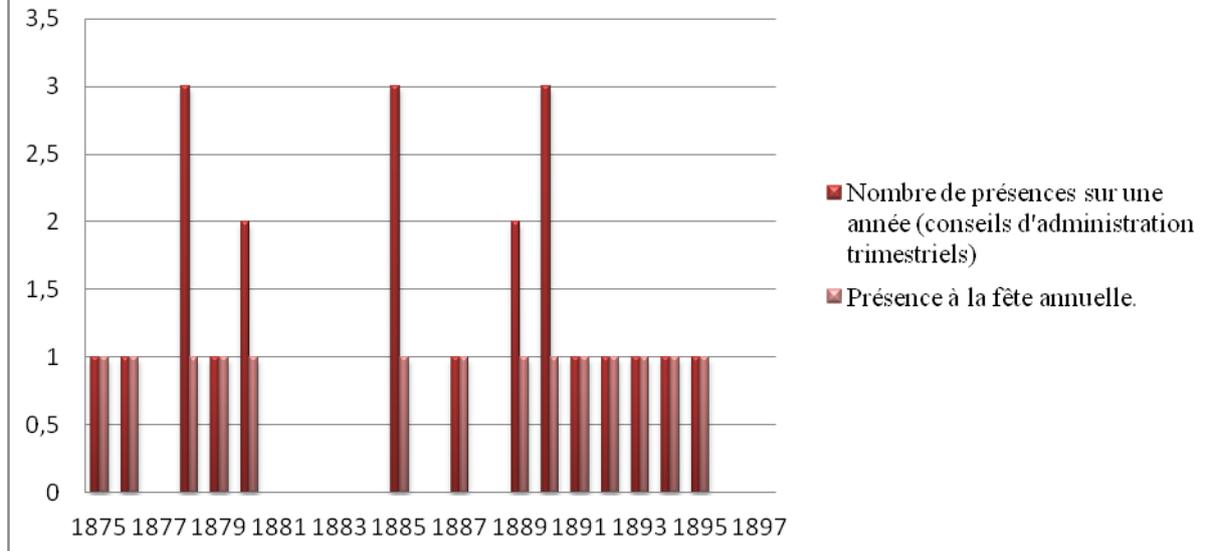
La presque unanimité des premiers scrutins au cours desquels Fourtou obtient une quasi acclamation des votants, n'est plus évidente par la suite. En 1880, il est même contesté par une petite partie des électeurs qui lui préfèrent Achille Simon qui devient le représentant d'une sorte d'opposition interne au comice. Déjà, au plus fort de la crise du Seize-Mai, elle s'est insurgée contre le parti pris de l'assemblée comitiale dans les affaires politiques : certains membres⁵⁵³ avaient « soulevé dans [leurs] dernières réunions et même lors de [la] dernière fête annuelle, quelques questions personnelles et même parfois des manifestations plus ou moins politiques⁵⁵⁴ ». L'opposition républicaine, en plein combat contre la politique du ministre de l'Intérieur Fourtou, cherche à montrer dans son bras de fer avec le locataire de la place Beauvau qu'il ne peut espérer un quelconque havre de paix où ils n'iraient pas le débusquer. Cette guerre d'usure avant l'heure n'épargne pas le conseil d'administration du Comice de la Double dont nul n'ignore que le ministre en est le président depuis janvier 1875. Les soubresauts de la vie politique nationale ont des résonances jusqu'au fond de la Double périgourdine. Si Fourtou obtient des résultats très honorables pour continuer à diriger le Comice en 1885 et 1890, il le doit à la pérennité de son action au service de la cause comitiale.

Figure 13 Fréquence de participation d'O.Bardi de Fourtou aux activités du Comice de la Double

⁵⁵³ Arch. Esclafér, registre des délibérations du comice agricole de la Double. Dans le procès-verbal de la séance du 17 août 1877, aucun nom n'est mentionné mais il s'agit certainement des hommes qui sont dans l'entourage de Brugère, Simon ou encore du jeune Pourteyron si ce n'est pas eux-mêmes qui auraient fait ces remarques en séance publique.

⁵⁵⁴ *Ibid.*

Fréquence de participation d'O. Bardi de Fourtou aux activités du Comice de la Double 1875-1897



Source : APCD : registre des délibérations du comice de la Double et *Bulletin du comice agricole de la Double*.

Sa présence est très irrégulière sur toute la période et ses absences totales ne sont pas toutes dues à ses fonctions ministérielles. S'il n'est pas du tout présent pendant l'année 1877 à cause de ses très grandes occupations place Beauvau, il ne siège pas non plus pendant cinq ans alors qu'il est sénateur de la Dordogne, de 1880 à 1885. Cette dernière année, alors qu'il est candidat aux législatives, voit son assiduité plus importante parce qu'il est en campagne et qu'il sait que c'est un scrutin difficile pour les conservateurs. Lui-même est menacé dans son fief ribéracois⁵⁵⁵. La même attitude est constatée pour le renouvellement de la Chambre en 1889. Enfin, il vient plus régulièrement, même si c'est moins souvent, à Échourgnac pour présider le conseil d'administration jusqu'en 1893, date à laquelle il décide de mettre un terme à sa carrière politique⁵⁵⁶. La plupart du temps, entre 1875 et 1895⁵⁵⁷, Fourtou participe à la fête annuelle du comice, comme s'il s'agissait d'assurer une sorte de service minimum au sein de l'assemblée comitiale. Ces festivités lui permettent de montrer aux yeux de la population paysanne qu'il est toujours impliqué dans la vie du comice. À cette occasion, il prend la parole et donne les grandes orientations et les projets des travaux que le comice envisage pour améliorer les conditions de culture et de vie des Doubleauds. Ainsi, comme un rituel, chaque début septembre, l'ancien ministre personnifie, par sa présence, les ambitions de l'assemblée

⁵⁵⁵ Cf. 3^e partie, chapitre 1.

⁵⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁵⁷ Il n'y vient plus après 1895 car il est trop fatigué et ses attaques cardiaques l'ont contraint au repos.

et de tous ceux qui œuvrent à faire progresser la science agricole. Le discours que le président Fourtou prononce lors du concours annuel du comice à Échourgnac le 28 septembre 1888⁵⁵⁸ résonne comme un véritable *credo* pour la politique agricole, permettant par là même d'affirmer ses profondes convictions politiques en matière de progrès et de promotion agricoles. Soulignant le caractère patriotique et la capacité du Comice à rester ouvert à « tous les dévouements », il encense l'extrême vitalité de ses activités. Le ton devient plus grave lorsqu'il aborde les difficultés et la crise que traverse l'agriculture mais reste volontairement optimiste en rassurant l'assistance :

« les crises agricoles ont tôt ou tard leur terme fatal. Or, si l'on veut être prêt à profiter de ces jours de retour de la fortune et à reconquérir le bien-être des populations rurales, il faut s'attacher de plus en plus au sol, se dévouer à lui, et consacrer à la culture de la terre un travail opiniâtre, mais éclairé par une instruction agricole solide⁵⁵⁹. »

Le président Fourtou engage aussi la jeune génération à rester fidèle aux champs, condamnant au passage l'intervention de l'État : « Il faut que l'agriculteur compte sur lui-même car l'État ne viendra pas tout seul le tirer d'embarras⁵⁶⁰. » Revenant au comice et à la situation de la Double, il insiste encore sur le dévouement et l'amour des populations pour leur pays : « Nous sommes pauvres, ou plutôt appauvris par l'absence de subventions⁵⁶¹ sur lesquelles notre passé, nos travaux, nos progrès nous donneraient le droit de compter⁵⁶². »

Fausse modestie évidente, il appelle les membres à faire confiance encore à sa bienveillance :

« Je ne sais si j'aurai l'honneur et la joie de présider les fêtes de l'avenir, car nul ne peut répondre du lendemain ; mais d'avance et en y songeant, je m'associe de toutes les forces de mon âme à la prospérité de ce cher pays que j'ai servi quelques fois et aimé toujours. »

En septembre 1891, il réalise un vibrant plaidoyer pour les chemins de fer agricoles et particulièrement pour la ligne Ribérac-Parcoul qui lui tient particulièrement à cœur⁵⁶³. Le président dit : « Ce n'est pas seulement par le développement des voies ferrées, à voie étroite, que la Chambre se propose d'améliorer le sort de nos populations agricoles. » Il plaide pour l'amélioration du sort des classes agricoles et encourage les cultivateurs à être patients. Dans un élan de solidarité, il déclare : « Attendez l'avenir en demeurant fidèles à vos champs⁵⁶⁴ ! » L'année suivante, il évoque l'avancée des travaux parlementaires concernant le crédit agricole

⁵⁵⁸ *Bulletin du Comice agricole de la Double*, t. XII, 4^e livraison, 1888, p. 937-*sqq.* (archives Esclafer).

⁵⁵⁹ *Ibid.*

⁵⁶⁰ *Ibid.*

⁵⁶¹ Fourtou fait ici allusion au fait que le ministère de l'Agriculture ait décidé en 1880 d'arrêter de subventionner le Comice de la Double. C'est une manière, pour les républicains, de saper l'une des éléments de sociabilité des milieux conservateurs dans les campagnes françaises et de réaliser le programme des opportunistes : « la République des paysans », chère à Jules Ferry. Cf. Gaboriaux C., *La République en quête de citoyens, les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, p. 294-324.

⁵⁶² *Ibid.*

⁵⁶³ Il en est l'un des principaux initiateurs avec ses collègues conservateurs du Conseil général. Cf. I-B.

⁵⁶⁴ *Bulletin du Comice agricole de la Double*, t. XIV, 1891, p. 175-*sq.*

et renchérit sur la nécessité de développer des méthodes culturelles scientifiques⁵⁶⁵. Le plus étonnant est qu'il rende hommage à ses collègues républicains du Périgord pour avoir soutenu la mise en service de la ligne de chemin de fer agricole. Ainsi, tous ses contemporains ont témoigné du réel attachement de Fourtou à la Double et à son devenir mais c'est surtout l'acharnement avec lequel l'ancien ministre met tout en œuvre pour promouvoir l'assainissement de la Double qu'il faut souligner. Il sait aussi mobiliser tous ses réseaux parisiens et périgourdiens afin de sauver la brigade de gendarmerie d'Échourgnac menacée de fermeture dès 1874. Avec l'aide du docteur Piotay, il parvient à maintenir une force de sécurité dans la commune, appuyant l'idée qu'Échourgnac est une zone de fort passage entre le nord et le sud de l'arrondissement, les foules de paysans étant attirées par les nombreuses foires locales⁵⁶⁶. Ces prises de parole publiques sont l'occasion pour Fourtou d'asseoir véritablement sa prééminence locale et de prouver à ses électeurs qu'il est au service constant de la cause doubleaude. Pourtant, sa présence irrégulière au comice est perçue comme une usurpation de la part des républicains qui estiment, peut-être à raison, que le député de Ribérac utilise l'assemblée comme une tribune politique face un auditoire qui est majoritairement conservateur. Ainsi, ses opposants ne croient pas à son soi-disant « œcuménisme » politique qui devrait le placer au-dessus du clivage traditionnel et lui permettrait de cultiver cette image de sage notable :

« M. de Fourtou a été et restera quoiqu'on dise et quoi qu'on fasse, à côté de M. Magne, une des grandes figures du Périgord⁵⁶⁷. »

Cette nuance est le reflet de la popularité mais aussi de l'acharnement avec lequel ses ennemis républicains ont œuvré pour prouver que son action à la tête du comice n'est pas si satisfaisante et si efficace que l'ancien ministre le laisse entendre dans ses discours annuels à Échourgnac. Les ambitions des jeunes générations, à l'instar de Brugère ou de Pourteyron, sont bien réelles d'autant qu'elles espèrent offrir un avenir très prometteur à leurs chefs de file dans l'arrondissement de Ribérac. Pourtant, Fourtou est un fin politique qui connaît toutes les manœuvres de ses adversaires. C'est pourquoi il multiplie les gestes de bonne volonté, des actes de bienveillance vis-à-vis du comice afin de ne pas trop prêter le flanc à la critique. Ainsi, malgré ses nombreuses occupations politiques et administratives, il déploie une réelle énergie pour favoriser et donner de l'éclat aux fêtes annuelles du comice dont il assure la présidence. Pour la fête annuelle de septembre 1876⁵⁶⁸, il obtient deux médailles d'argent et

⁵⁶⁵ *Ibid.*, t. XV, 1892, p. 937-sq.

⁵⁶⁶ Cf. Marache C., *Les métamorphoses du rural...*, op. cit., p. 393.

⁵⁶⁷ Notice nécrologique d'Oscar Bardi de Fourtou publiée dans le *Bulletin du comice*, t. XXI, X^e livraison, 1898.

⁵⁶⁸ Arch. Esclafer, registre des délibérations du comice agricole de la Double. Séance, 12 juin 1876.

une de bronze pour récompenser les futurs lauréats, gracieusement offertes par la Société des Agriculteurs de France, à laquelle l'ancien ministre appartient⁵⁶⁹. De même, il sert d'intermédiaire dans l'attribution de nouveaux livres pour la bibliothèque du comice, cadeau du ministère de l'Instruction publique. Enfin, il finance lui-même une médaille de vermeil et en fait donner d'autres par le député Thirion-Montauban ainsi que par son beau-père, Pierre Magne⁵⁷⁰. En 1877, juste avant de devenir le ministre de l'Intérieur du Seize-Mai, il fait parvenir à Échourgnac les médailles promises et réussit à faire augmenter la subvention ministérielle de 500 à 700 fr annuels. Sa débordante activité ministérielle pendant le Seize-Mai ne lui fait pas oublier qu'il peut être un grand pourvoyeur de médailles puisqu'il fournit trois médailles de vermeil, une d'or et deux d'argent⁵⁷¹.

Figure 14 Nombre de médailles offertes par Oscar Bardi de Fourtou au concours annuel du comice agricole de la Double

	Vermeil	Or	Argent	Bronze
1874		2	1	
1875		1	1	
1876	3	2	2	2
1877	3	2	4	
1878	3			
1879 ⁵⁷²	3			

Source : APCD : registre des délibérations du conseil d'administration du comice de la Double.

La générosité ministérielle n'a pas de limite et si elle se fait plus rare après 1880, ce n'est pas du fait de Fourtou mais parce que le comice a réussi à trouver d'autres généreux donateurs institutionnels et privés⁵⁷³. Comme lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, Fourtou ne cesse d'encourager les innovations agricoles en récompensant les initiatives locales. En 1893, en pleine crise phylloxérique, il crée un prix spécial pour les producteurs méritants qui plantent de la vigne franco-américaine. Pour cette circonstance, il offre une médaille de

⁵⁶⁹ La date de son entrée dans la Société des Agriculteurs de France n'est pas sûre mais elle serait effective lorsqu'il était membre de la Société d'agriculture de Ribérac à la fin des années 1860.

⁵⁷⁰ Arch. Esclafer, registre des délibérations du comice agricole de la Double. Séance, 18 juillet 1876.

⁵⁷¹ *Ibid.* Séance, 17 août 1877.

⁵⁷² À partir de 1880, l'attribution de médailles de vermeil est réalisée par la Société des Agriculteurs de France, ce qui explique que l'ancien ministre ne fournit plus, sur ses propres deniers, ces récompenses.

⁵⁷³ Arch. Esclafer, registre des délibérations du comice agricole de la Double. Séance, 10 août 1880. Outre la Société des Agriculteurs de France, le Conseil général de la Dordogne, grâce à la subvention de 200 francs annuels, permet l'acquisition de médailles. Le futur député Lanauve, en 1880, offre au comice une médaille d'or pour le concours annuel.

vermeil⁵⁷⁴. En 1895, alors qu'il est retiré de la vie publique et malade, il tient à venir à la fête et prononce un discours qui a des accents d'adieu :

« Il y a quelques jours, je vous disais, dans un document auquel je ne dois faire, à cette heure, que la plus discrète allusion, que les changements, survenus dans ma vie, n'altéreraient jamais ni mon affection pour vous, ni mon dévouement à cette terre bien-aimée de l'arrondissement de Ribérac, dont je suis enfant, et qui m'est si chère. Ma présence à cette fête en est un témoignage qu'il m'est doux de vous donner. Rien, en effet, ne saurait plus me tenir à cœur que de présider notre réunion annuelle aujourd'hui, comme dans le passé, afin de montrer à tous que les liens qui m'attachent au Comice de la Double furent toujours étrangers à des préoccupations politiques et exempts de vues personnelles. Je suis au milieu de vous, mes chers concitoyens, au même titre que les années précédentes : comme un ami sincère, comme un serviteur fidèle et désintéressé de mon pays : rien de plus. Nous allons d'ailleurs, mes chers amis, sceller entre nous, comme un pacte nouveau d'union et de solidarité, en remplissant en commun un grand devoir, que tous vos cœurs ont déjà pressenti, devra rester le caractère propre de cet anniversaire⁵⁷⁵, et, pour lui donner plus de relief, je ne vous entretiendrai que de lui seul. »

Il évoque ensuite le départ l'année précédente du docteur Piotay et d'Arlot de Saint-Saud des instances dirigeantes pour cause de grand âge, laissant flotter dans l'assistance un parfum de nostalgie. Il conclut : « Salut aux anciens, Messieurs ! Salut aux jeunes ! Salut aux travailleurs infatigables, qui veillent et prient près de vous, braves Doubleaux⁵⁷⁶. » Ainsi, l'ancien ministre, le vieux routier de la politique, ne veut laisser qu'une image d'un homme humble et entièrement dédié à la cause agricole. Si ses sentiments à l'égard de la terre doubleaude sont sincères, le comice a fait partie de sa conquête électorale vers les plus hautes fonctions qu'il a occupées pendant toute sa vie publique. Au crépuscule de sa vie, il ne garde que cet amour indéfectible pour les gens de la Double.

C'est donc par un clin d'œil de l'histoire et le hasard des circonstances que Fourtou se trouve propulsé, lui l'ancien adversaire du Comice de la Double, à sa tête. Cette assemblée est devenue, depuis sa création à la fin de 1864, une très volumineuse réunion de plus de 150 membres⁵⁷⁷ et que, grâce à l'action du marquis d'Arlot de Saint-Saud et du docteur Piotay, elle est une dynamique réunion de passionnés d'agriculture dans l'arrondissement. Pour Fourtou, il s'agit donc d'une belle réussite locale lui permettant de s'ancrer un peu plus encore dans le paysage politico-agricole du Ribéracois. Ses fonctions ministérielles, précédemment occupées⁵⁷⁸, lui accordent la reconnaissance de ses compétences à diriger de la part des notables locaux. L'année 1875 est une période de sa vie politique qui, même s'il n'appartient à aucun gouvernement, est marquée par une intense activité partisane. C'est pourquoi cette élection ne doit pas être considérée comme un repli stratégique du ministre sur

⁵⁷⁴ *Bulletin du Comice agricole de la Double*, novembre 1893.

⁵⁷⁵ C'est, en effet, le vingtième anniversaire de l'accession de Fourtou à la présidence du Comice agricole de la Double (1875-1895).

⁵⁷⁶ *Bulletin du Comice agricole de la Double*, novembre 1895.

⁵⁷⁷ Le nombre est donné par C.Marache, *Les métamorphoses du rural...*, op. cit., p. 315.

⁵⁷⁸ Alors qu'il est ministre de l'Instruction publique en janvier 1874, il lance une enquête nationale sur les conditions d'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires de France. Cf. II-B : Fourtou, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts.

ses terres ribéracoises en attendant de nouvelles responsabilités ministérielles⁵⁷⁹ mais bien comme un des éléments de (re)conquête du pouvoir. Pour y parvenir, il faut aussi être capable de séduire à nouveau ses électeurs pour qu'il puisse se prévaloir d'une légitimité absolue face à des adversaires de plus en plus déterminés à lui barrer la route vers de plus hautes fonctions.

B. Un homme politique moderne : le Conseil général et la question des chemins de fer

Si Fourtou est parvenu à constituer et fortifier son fief ribéracois, il a plus de difficultés à gravir l'échelon supérieur et à devenir un conseiller général. Sa détermination est durable et sa volonté intacte mais les électeurs choisissent souvent un autre candidat, la plupart du temps, faisant confiance au sortant. La multiplication des candidatures à Ribérac et dans les cantons⁵⁸⁰ voisins prouvent que sa stratégie n'est pas totalement établie et que l'élargissement de son fief ribéracois se heurte à d'autres tout aussi solides, à la tête desquels des notables ont su conquérir la confiance de leurs électeurs.

1. La difficile ouverture des portes du Conseil général, 1870-1874

L'implantation périgourdine est difficile à confirmer et son élection au conseil général n'est pas dans l'ordre des choses pour le jeune avocat ribéracois. Si sa non-élection en 1864 dans le canton de Montagrier n'a pas eu d'impact sur un quelconque renoncement à susciter les suffrages de ses contemporains et n'est pas considérée comme un échec, les désillusions et les espoirs déçus peuvent faire craindre au jeune député qu'il est devenu que son implantation locale n'est pas assurée et qu'il ne peut envisager une réélection que s'il force les portes du Conseil général.

Jean-Marie Mayeur montre toute l'importance pour un homme politique d'avoir un siège au Conseil général, lui permettant de pallier la faiblesse des partis et, par là même, de tenir solidement sa circonscription⁵⁸¹. On comprend mieux, alors, l'acharnement de l'ancien maire de Ribérac à vouloir se faire ouvrir les portes du Conseil général de la Dordogne.

De plus, le Conseil Général de la Dordogne demeure une des instances qui est tenue par les conservateurs depuis des décennies. Les conservateurs dominant largement l'assemblée départementale pendant toute la période étudiée. Ils s'octroient pendant presque quinze ans les instances dirigeantes départementales, laissant peu de place à leurs adversaires.

⁵⁷⁹ C'est à la même époque qu'il devient membre du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans. Cf. I-B.

⁵⁸⁰ Fourtou est, en effet, le candidat malheureux à Montagrier (1864), heureux et malheureux à Ribérac (1870-1871), et enfin heureux à Verteillac (1874).

⁵⁸¹ Mayeur J.-M., *La vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 79.

Sur quarante-sept cantons, trente-cinq sont contrôlés par les forces conservatrices⁵⁸². Des personnages de premier plan sont élus comme P. Magne à Villefranche-de-Lonchapt, Daussel à Saint-Pierre-de-Chignac, Raynaud à Hautefort ou Marechal à Saint-Astier⁵⁸³.

C'est le « règne tout puissant » de Pierre Magne qui préside l'assemblée départementale sans interruption de 1852 jusqu'à sa mort, en 1879. Sa grande et longue carrière ministérielle lui a très vite conféré un respect et une autorité qui dépassent le cercle bonapartiste du département. Ses réseaux d'envergure nationale peuvent toujours rendre des services aux ambitieux politiques. Dans une lettre du 28 février 1874, le député monarchiste de Bergerac, Martial Delpit reconnaît l'influence omniprésente du président du Conseil général :

« Magne père est très précieux pour nous, il rend des services et avec son fils Alfred Magne qu'il a fait chef du personnel et qui est maître absolu de tout ce qui touche aux perceptions⁵⁸⁴. »

C'est en pensant au service qu'il pourrait rendre que tous envisagent de le ménager. Fourtou l'a compris depuis bien longtemps et ses liens d'amitiés avec Alfred, maintes fois exprimés, doivent pouvoir l'aider à conquérir un siège de conseiller général.

1-a. Fourtou, éphémère conseiller général du canton de Ribérac (1870-1871)

Depuis son échec relatif en 1864 à Montagrier, le maire de Ribérac n'a pas eu l'occasion de se représenter à ce type de mandat. En 1865, il n'envisage pas de se présenter dans son canton natal car le député Welles de Lavalette s'y porte candidat⁵⁸⁵. Son entêtement paie le 12 juin 1870, puisqu'il est élu à l'occasion du renouvellement par tiers du conseil⁵⁸⁶.

L'heureux élu remercie ses concitoyens en soulignant, dans une lettre qu'il fait publier dans *L'Étoile de Ribérac* le 22 juin, la nécessité de prôner la concorde :

« Ne sortons pas de la lutte qui s'achève avec des sentiments d'animosité et de colère. Quittons l'arène avec l'esprit de concorde, de fraternité et de paix. Au-dessus de toutes les individualités qui passent, au-dessus de tous les antagonismes qui s'éteignent, il y a quelque chose d'immuable et de sacré : c'est le Pays, tendons-nous la main pour l'aimer et le servir ensemble⁵⁸⁷. »

Le ton délibérément rassembleur en appelle donc à l'amour du pays fédérateur.

Ce succès n'est que de courte durée puisqu'il ne parvient pas, le 8 octobre 1871 à se faire réélire. Il affronte le docteur Achille Simon, son principal concurrent républicain à Ribérac et

⁵⁸² Giry M., *Le bonapartisme en Dordogne 1848-1898...*, op. cit., p. 78-90.

⁵⁸³ *Ibid.*, p. 76.

⁵⁸⁴ APD. Lettre de Martial Delpit à sa cousine, 28 février 1874.

⁵⁸⁵ Il est le seul candidat en lice. Il est donc élu conseiller général pour le canton de Ribérac le 5 août 1865. Il obtient des résultats absolus dans toutes les communes du canton et à Ribérac, seulement dix voix ne lui ont pas été acquises. Cf. *L'Étoile de Ribérac*, 9 août 1865.

⁵⁸⁶ Le comte Welles de Lavalette ne se représente pas.

⁵⁸⁷ *L'Étoile de Ribérac*, 22 juin 1870.

au sein même du comice agricole de la Double. Il obtient 884 voix contre 1425 pour son adversaire. La défaite est nette pour l'ancien maire. Sa déception est d'autant plus grande que la majeure partie de ses collègues parlementaires ont réussi à se faire élire. C'est le cas de Philippe Daussel à Saint-Pierre-de-Chignac dès le premier tour, ou Pierre Magne à Villefranche-de-Lonchapt ou encore le colonel de Chadois à Sigoules. Alexandre de Bosredon, ancien député bonapartiste, à Salignac ou l'avocat conservateur Raynaud à Hautefort assurent leur siège de conseiller général dès le premier tour. Même le maire de Cénac, Oswald Taillefer devient représentant de son canton de Domme, en plein fief de Maleville, de sensibilité centre-gauche. Maigre consolation pour Fourtou, les républicains ne remportent qu'une quinzaine de cantons dans le département. L'élection, dans les circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée, montre qu'il existe en Dordogne une véritable opposition républicaine, même si la majorité reste conservatrice. Pierre Magne, à l'issue de ce scrutin, est élu président de l'assemblée départementale. Pour le jeune avocat, son échec a le goût de l'amertume et il le signifie à Martial Delpit le 14 novembre 1871 :

« Tous mes projets s'évanouissent et j'aurai le très vif regret de ne faire aucune des visites auxquelles je m'étais préparé(...). Me voilà donc condamné, mon cher collègue, à renoncer à mon voyage de Castang⁵⁸⁸. Je m'en consolais par la pensée de me retrouver bientôt avec vous à Versailles, si je n'étais privé de l'honneur d'être présenté cette année à M^{me} Delpit. Mais quoiqu'il arrive maintenant de notre destinée politique, les liens qu'une sympathie mutuelle a créés entre nous sont de ceux qui ne se brisent pas et je ne laisserai point passer nos futures vacances sans apporter à M^{me} Delpit l'hommage respectueux des sentiments que je vous ai voués. Adieu, mon cher collègue, je vous dis un peu tristement à bientôt, car je ne reviens pas à Versailles sans ressentir un douloureux pressentiment des amertumes qu'on attendait encore les hommes de bien dans notre déplorable situation politique⁵⁸⁹. Nous nous soutiendrons les uns les autres, et nous nous en aimerons davantage. »

C'est dire si son implantation locale est encore loin d'être assurée et l'inquiète au plus haut point : comment tenir sa circonscription et assurer sa réélection en 1876 s'il n'a pas de mandat cantonal ? Son parcours est plus atypique que ses collègues, restant trois ans sans ce mandat si recherché. Sa notoriété souffre encore de la vive concurrence des républicains locaux, bien implantés dans les cantons où il envisage de se représenter lors des prochaines élections législatives.

1-b. Conseiller général de Verteillac

⁵⁸⁸ Nom de la propriété de Martial Delpit à Bouniagues.

⁵⁸⁹ Les rapports entre Thiers et l'Assemblée nationale se détériorent très rapidement, notamment sur les projets de la constitution Rivet. Martial Delpit en témoigne dans son journal intime en date du 25 août 1871 : « M. Thiers, gaillard et dispos disait ce matin : "J'ai dans la Chambre 150 insurgés et 400 poltrons." J'aime mieux pour ma part être dans la première catégorie. », cité par : Desvalades P. B., *Martial Delpit, député à l'assemblée nationale, journal et correspondance*, Paris, F. Didot éditeur, 1897, p. 98. Cf. Hanotaux G., *Histoire de la France contemporaine (1871-1900)*, t. 1, *Le gouvernement de M. Thiers*, Paris, Combet éditeur, 1903, p. 246-253.

L'opportunité de reprendre un mandat dans l'assemblée départementale lui est offerte en 1874, lors du renouvellement par tiers du conseil général. Voulant éviter un nouvel échec, il ne désire pas se présenter à Ribérac ni même à Montagrier où il aurait dû s'opposer au docteur Moreaud, très populaire et apprécié⁵⁹⁰. Il choisit Verteillac où le conseiller sortant, Desherta, n'est pas très apprécié. Sa victoire est sans appel puisqu'il triomphe de son concurrent républicain de plus de 1 500 voix (1836 contre 294). Il est beaucoup plus connu et apprécié de ses contemporains puisqu'il bénéficie du prestige des différents postes ministériels occupés entre décembre 1872 et mai 1874. Son entrée imminente comme administrateur à la Compagnie de chemin de fer Paris-Orléans explique aussi cet engouement des électeurs de Verteillac qui pensent profiter de cette opportunité pour voir l'extension du réseau local s'opérer grâce à l'intervention de Fourtou. Sa campagne est réalisée sur le terrain, au plus près des électeurs qu'il inonde de bulletins et de tracts, comme il le demande expressément à ses amis locaux :

« Mon cher ami, je t'envoie les bulletins de vote en les confiant à ta bonne amitié. J'en ai également adressé aux conseillers municipaux directement. Je te prie de faire distribuer nos bulletins à domicile par un agent auquel tu voudras bien donner de ma part une rémunération que je te rembourserai à première vue. Il importe beaucoup d'éviter les abstentions. S'il y a quelques emplois à faire dans ta commune, aie la bonté de m'avertir⁵⁹¹. »

Le député de la Dordogne a les moyens financiers d'obtenir des agents efficaces et mobilisables très rapidement, ce qui lui procure un net avantage sur son adversaire qui a, sans doute, moins d'atouts que l'ancien ministre. De même, il essaie d'étendre sa clientèle locale afin de s'assurer les bons offices des électeurs reconnaissants. Cette méthode est très souvent utilisée par le ministre au cours de sa carrière mais il n'est pas l'exception qui confirme la règle : beaucoup de ses contemporains agissent de la sorte pour s'assurer de « bonnes élections⁵⁹² ». Fourtou parvient à se faire élire conseiller général après un succès éphémère et un échec dans son canton natal. L'essentiel, pour lui, est de se faire élire et peu importe la terre d'élection, fût-elle voisine de la sienne.

B- L'action au Conseil général : la question des chemins de fer

⁵⁹⁰ C'est d'ailleurs son frère Léonce qui essaie de se confronter au docteur Moreau ; la notoriété du nom Fourtou ne fait plus recette face à la popularité du conseiller général sortant. Le camouflé est cinglant puisqu'il obtient une seule voix (certainement la sienne).

⁵⁹¹ APF. Lettre de Fourtou à un ami non identifié, septembre 1874. La commune n'est pas connue non plus mais il s'agit certainement d'une du canton de Verteillac.

⁵⁹² Cf. Billard Y., *Le métier de la politique sous la Troisième République*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2005, p. 107-108.

Pour Fourtou, un homme politique au service de ses contemporains doit avoir le souci constant de montrer concrètement les bénéfices de son action : l'assemblée départementale est la meilleure institution assurant la visibilité de l'efficacité de l' élu. De plus, cette accession soudaine à la modernité par la construction de nouvelles lignes de chemin de fer permet de séduire les masses paysannes et de récolter ainsi une réelle et durable popularité dans l'arrondissement. Par la loi du 12 juillet 1865, l'État autorise l'ouverture de lignes locales qui soulagent les sacrifices financiers consentis par les grandes compagnies. Le député Samuel Welles de Lavalette prend l'initiative de faire rattacher Ribérac à la ligne Bordeaux-Paris et le Conseil général de la Dordogne demande alors l'étude de la viabilité du projet d'un axe Montmoreau-Marmande par la ville natale du ministre. La chute du régime impérial ainsi que la guerre franco-prussienne mettent entre parenthèses les projets d'intérêt locaux. De plus, l'État ne veut reconnaître une ligne locale d'intérêt public que si une compagnie est décidée à porter l'étude et la réalisation du chantier. L'enjeu pour Ribérac est important car, si les initiatives aboutissent, la ville deviendrait le point de jonction entre les réseaux de la Compagnie d'Orléans au nord et ceux de la Compagnie du Midi au sud. Les dispositions du Conseil général semblent acquises mais il faut trouver un promoteur de taille pour que le projet aboutisse. Oscar Bardi de Fourtou est cet homme-là parce, comme député puis conseiller général, il peut incarner cette volonté politique d'améliorer le quotidien de ses concitoyens. Bien avant sa nomination au ministère des Travaux Publics, il envisage la constitution d'une compagnie locale qui serait confiée à Paul Le Beau, baron de Montour, ancien préfet⁵⁹³. Il évoque cette éventualité avec son ami du Burguet qui demeure très enthousiaste. Ce dernier lui demande quelle démarche il doit entreprendre pour aider Fourtou à avancer son projet :

« J'ai adressé une lettre à M. de Montour. Je lui demande s'il a un travail fait sur la valeur commerciale et agricole du pays situé entre Marmande et Bergerac, où je pourrai trouver ce travail afin de le voir et de chercher à en faire un semblable pour la partie entre Montmoreau et Bergerac. Il faudrait savoir de M. Fargaudie⁵⁹⁴ ce qu'il propose de faire et mieux que personne vous pouvez y parvenir. Dites-moi ensuite quelle sera ma ligne de conduite! »

L'impact d'une telle construction pour l'activité agricole est certain et l'ami de Fourtou veut que cette opportunité soit présentée avec l'ensemble du projet pour en montrer la cohérence et

⁵⁹³ Paul Le Beau, baron de Montour (1809-1893) est préfet de la Drôme puis celui du Lot-et-Garonne (1869).

⁵⁹⁴ Jules Charles Maurice Fargaudie (1821-1913) est d'origine bergaracoise. Élève à l'École Polytechnique le 1^{er} novembre 1839, il intègre, deux ans plus tard, celle des Ponts-et-Chaussées. Sorti aspirant-ingénieur en 1845, après avoir fait une mission d'étude en Italie l'année précédente, il franchit toutes les étapes des grades d'ingénieur (2nde classe 1846, 1^{ère} classe 1859) et devient en 1868 ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées de la Dordogne. En 1882, il est nommé inspecteur général des chemins de fer du Midi. Il est fait chevalier (1861), officier (1882) et enfin commandeur de la Légion d'honneur (1888). AN, L0932008. Dossier de la Légion d'honneur.

les multiples intérêts. Fourtou, une fois ministre des Travaux publics, après le 7 décembre 1872, propose à Montour de créer une compagnie en lui faisant espérer une subvention de l'État de plus de 12 000 000 francs. Même si le futur concessionnaire n'est pas financièrement très fiable, cela permet au ministre d'obtenir la déclaration d'utilité publique le 25 janvier 1873, Désormais, la construction peut démarrer mais par quelles contrées doit passer le futur train ? Cette question, fort épineuse parce qu'il y a, à la clé, des expropriations, est largement débattue par l'entourage de Fourtou. Du Burguet lui demande d'intervenir pour que le tracé puisse desservir aussi bien les vignes de Verteillac et de Mareuil que les usines de Bertric. Il utilise pour cela des arguments qui ne permettent pas la réfutation :

« Mon très aimé ministre, je vous adresse un petit calque pour pouvoir me faire bien comprendre de vous tout de suite (sans me préoccuper de mon mauvais dessin et de mes courbes trop vagues). Je crois dans l'intérêt du pays comme dans le vôtre surtout d'une conciliation entre Mareuil d'une part et les usines d'autre part. J'ai trouvé hier un riche boucher du pays qui m'a paru parfaitement comprendre les difficultés inhérentes à votre position comme homme privé et comme ministre. Il sent qu'il faut des concessions mutuelles. Mon essai de tracé-pointé sert à la conciliation que tout le monde comprendra et qui ne blessera personne. Évidemment le canton de Mareuil a de riches vignobles, celui de Verteillac en a encore plus. Il est très naturel qu'on veuille aller chercher ces précieux produits mais il ne l'est pas moins qu'on veuille desservir aussi deux belles usines qui payent pas moins à elles seules plus de cent mille francs d'impôt⁵⁹⁵. C'est probablement autant que le principal du canton Mareuil - usines qui ont un mouvement d'aller et de retour de plus de 3 000 tonnes, ce qui équivaut au transport de 25 000 hectolitres de vin. Le tracé par la Sauvanie dessert parfaitement ces usines au même temps que Verteillac et il n'a à mes yeux qu'un défaut, c'est celui de mettre une gare sous mes fenêtres. Voilà, mon ami, ce que vous pouvez penser en me le voyant défendre mais vous penserez immédiatement que je suis trop vieux pour voir cela et que ne me fais pas d'illusions. Je puis donc en toute sûreté de conscience vous demander au nom de votre intérêt moral de ne pas passer à Bertric et de desservir nos usines. En faisant ainsi tout le monde sera content, sauf peut-être M. de Montour mais tout le monde le sera dans le pays⁵⁹⁶. »

Afin de finir de convaincre le ministre du bien-fondé de sa requête, Du Burguet utilise jusqu'à l'argument politique :

« Tenez, mon ami, je vais vous dire ce que j'ai entendu de mes oreilles "le chemin de Bertric est basé sur celui que présente Simon, il y a quelques années de la Couronne à Madrid et qui passait par la Pantardie et Champaynon..." Certes, ce n'est qu'une semaine mais elle est le reflet de la pensée de ceux qui ont lu cette méchante farce de Simon. »

Le ministre demande alors à ses services du ministère de préparer les avant-projets des lignes Angoulême-Marmande et Périgueux-Montmoreau. Le départ de ce ministère est un véritable déchirement pour Fourtou parce qu'il a le sentiment de ne pas avoir accompli totalement le travail⁵⁹⁷. Lors des séances du Conseil général de la Dordogne, Fourtou intervient surtout pour les questions de chemin de fer⁵⁹⁸, comme en février 1875 où il essaie de contenir les demandes de ses collègues du Sarladais qui s'inquiètent du peu d'intérêt pour l'aménagement

⁵⁹⁵ Il fait allusion aux usines d'exploitation de la résine de bois à Bertric-Burée.

⁵⁹⁶ APF. Lettre de Du Burguet à Fourtou, 16 mai 1873.

⁵⁹⁷ Cf. II^e partie.

⁵⁹⁸ Ses interventions ne sont pas toutes dédiées au chemin de fer mais aussi aux infrastructures routières, aux ponts, mais aussi comme président de la section « objets divers » et réalise à ce titre, des présentations parfois très longues comme celle sur l'octroi de taxes à l'entrée de la ville de Périgueux (1875).

du réseau ferré de cette contrée⁵⁹⁹. Enfin, malgré le départ de Fourtou du pouvoir, la ligne Périgueux-Montmoreau est classée officiellement, le 31 décembre 1875, comme d'intérêt public. En ce qui concerne le tracé, Fourtou a la volonté d'appuyer le tracé par la vallée de la Dronne, puis par la vallée de l'Auzonne qui délaïsse à sa demande Saint-Aulaye. Quelques jours auparavant, une loi autorise l'exploitation de la ligne Marmande-Angoulême par la Compagnie de Montour. Fourtou peut savourer alors sa victoire alors qu'il n'est plus au premier rang. Pourtant, les difficultés continuent car la question du tracé est loin d'être réglée. Alors que Fourtou est au ministère de l'Intérieur en 1877, Fargaudie écrit au ministre en octobre pour lui signifier que le tracé arrêté deux ans auparavant est défectueux et qu'il convient de le reprendre. Un mois plus tard, en novembre, Paris, le ministre des Travaux Publics annonce à l'ingénieur en chef qu'il doit faire de nouvelles études comparatives au sujet des modifications à apporter sur les lignes Périgueux-Montmoreau et Angoulême-Marmande car certaines sections semblaient faire double emploi. Après étude, il apparaît que l'axe Montmoreau-Périgueux pouvait bifurquer par Bourg-du-Bosq, vers Parcou, par Aubeterre, Saint-Aulaye et la vallée de la Dronne. Cette éventualité provoque des pétitions et des interventions de Fourtou devant la commission des chemins de fer du Conseil général de la Dordogne. Le 11 avril 1878, il présente alors ce tracé qui « ne paraît devoir provoquer aucune difficulté⁶⁰⁰ ». Il influence par son exposé les conclusions de Fargaudie qui les présente devant le Conseil général en juillet 1878. Tous les deux pressent les décisions pour qu'elles puissent aboutir au tracé pour lequel ils agissent conjointement. La Compagnie de Montour, qui a de graves difficultés financières, est déchuée dans la poursuite de ses travaux en septembre 1878. L'invalidation de l'élection de Fourtou comme député le 18 novembre 1878 le tient loin de ces questions-là, même s'il a encore ses entrées au ministère des Travaux publics, notamment auprès de Franqueville qui est toujours directeur de la section⁶⁰¹. L'affaire prend alors une tournure politique puisque les nouveaux députés périgourds, Chavoix et Garrigat ainsi que le député de la Gironde d'origine charentaise Ludovic Trarieux demandent l'abrogation de la loi du 31 décembre 1875. L'ancien ministre est désormais dépossédé du dossier même s'il est toujours conseiller général de la Dordogne. Les protestations, les discussions permettent la production de nouvelles pétitions mais l'ancien ministre se tient à l'écart des problèmes qu'occasionnent ces tracés, devenant de plus en plus un bras de fer entre les représentants charentais et leurs collègues périgourds. Finalement, la première étoile de

⁵⁹⁹ Propos retranscrit le 4 février 1875 in : *Rapports et délibérations du Conseil général de la Dordogne*.

⁶⁰⁰ *Rapports et délibérations du Conseil général de la Dordogne*, avril 1878.

⁶⁰¹ Franqueville et Fourtou entretiennent des liens privilégiés qui se sont prolongés bien après le départ du ministre en mai 1873.

Ribérac est inaugurée en 1881, non sans mal mais elle n'est finalement pas le fait de l'ancien ministre. La majorité a changé de camp et les réseaux de Fourtou sont considérablement affaiblis pour qu'il puisse influencer, même avec son mandat de conseiller, les décisions prises.

Son implantation locale est assurée et elle n'est pas, pour lui, le marchepied à de plus hautes ambitions nationales puisque, à trente-cinq ans, par le hasard des circonstances créées par la défaite, il devient député de la Dordogne.

II. Le temps des consécration : du suffrage universel aux palais gouvernementaux

L'ambition nationale du jeune avocat de Ribérac est ancienne mais elle est mise en concurrence avec l'évolution de sa carrière professionnelle : doit-il devenir un très grand juriste ou servir ses contemporains ? Dans une lettre qu'il envoie à son frère Léonce en 1869, Fourtou ne renonce pas à ses ambitions électorales mais hésite encore à poursuivre sa carrière d'avocat, reprendre la prestigieuse voie de la magistrature ou susciter les suffrages de ses contemporains :

« M. de Lavalette m'a manifesté depuis quelques temps le désir d'avoir l'occasion de faire un acte utile à mon avenir et à celui de ma famille. Précisant de bonnes dispositions pour moi, il ne veut rien moins que me faire nommer avocat général ou me faire appeler, ce qui est encore mieux, à un des grands parquets de France, comme Brest, Cherbourg, Montpellier, Tours, Limoges, etc. Le marquis se fait fort d'obtenir pour moi l'une des grandes situations de M. Duvergier, le nouveau ministre de la Justice, dont il est l'ami particulier. Je suis, tu le vois, dans un moment bien grave de ma vie. Il ne faut pas se dissimuler que mon élection immédiate à de si hautes fonctions à l'âge que j'ai, c'est mon arrivée dans quelques mois de Procureur général, c'est à dire à une situation où l'on peut tout pour ses enfants. Je penche vivement pour l'acceptation, parce que je ne me sépare pas de Ribérac où grâce à mon beau traitement réuni à mes revenus personnels je pourrai établir chaque année mon lieu de retraite pendant les deux mois de vacances judiciaires. Avocat général d'une autre cour, ou chef d'un grand parquet, je me pousserai sans effort à la Cour de Bordeaux, ce qui sera encore être en quelque sorte au milieu de vous. Sans doute je fuis la députation ! Mais je tiens la proie, tandis que, avec mes vues pour la députation, je cours peut-être après l'ombre. Je viens te faire part, mon cher ami, de cette grande conjoncture de ma vie ; je tiens à connaître tes sentiments, et je dois surtout te mettre au courant d'une affaire qui touche à l'élection de notre famille toute entière. Communiquer, je te prie, ma lettre à Ernest, à mon oncle⁶⁰² et à Paul⁶⁰³. Il faut bien dans tous les cas garder ce secret absolu⁶⁰⁴. »

Deux ans avant son élection, Fourtou est plus décidé à poursuivre sa carrière juridique qu'à chercher un mandat national : les événements qui précipitent la fin du régime impérial et

⁶⁰² Il s'agit de François, l'ancien conseiller à la Cour de Bordeaux.

⁶⁰³ Paul Bardi de Fourtou, son cousin, juge au tribunal de Ribérac.

⁶⁰⁴ APF. Lettre d'Oscar à Léonce, 29 juillet 1869.

l'avènement de la république bouleversent ses projets et une opportunité de se porter candidat au suffrage universel se présente. Oscar ne renonce pas à la députation.

A. La consécration du suffrage universel : Fourtou, député de la Dordogne

Héritier d'un engagement familial local, Oscar dépasserait-il, en jeune ambitieux, les espoirs caressés mais jamais réalisés de ses aïeux ? La réponse est négative car il compte, parmi eux, des parlementaires ayant exercé des mandats pendant la période révolutionnaire ou sous la Restauration comme Jean-Joseph Verneilh-Puyrazeau, député de la Dordogne de 1791 à 1792 puis de 1810 à 1815, 1817 à 1822 et de 1824 à 1830⁶⁰⁵. Sa seconde épouse, Alix Dereix, est la petite fille de Pierre Dereix, député du département de 1815 à 1816⁶⁰⁶.

1. La préparation des élections législatives

L'initiative de cette préparation revient à Philippe Daussel⁶⁰⁷, vice-président du Conseil général de la Dordogne et monarchiste convaincu⁶⁰⁸. Il désire unir le plus rapidement possible les forces conservatrices afin de ne pas laisser le terrain aux républicains périgourds qui, à l'instar des Dufraisse, profitent de la proclamation du régime républicain pour s'organiser

⁶⁰⁵ Cf. Penaud G., *Dictionnaire des députés de la Dordogne de 1789 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 131-132. Le député Verneilh-Puyrazeau est le cousin germain de sa grand-mère maternelle, Anne de Ronsenc. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, op. cit., p. 77.

⁶⁰⁶ Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *ibid.*

⁶⁰⁷ Sur le rôle joué par P. Daussel pendant cette période, cf. Truel T. « Les conservateurs périgourds et l'opportunité du désastre militaire 1870-1871 », in : Pontet J. (dir.), *Les années 1870-1871 dans le Sud-Ouest Atlantique, des événements à la mémoire*, Bayonne, Koegui éditions, p161-*sqq.*

⁶⁰⁸ Philippe Daussel (1813-1883) est né à Périgueux, dans une famille de magistrats comme son père qui fut conseiller à la Cour de Bordeaux sous la Monarchie de Juillet. Il est avocat et c'est à cette occasion qu'il rencontre Pierre Magne dont il reste l'ami toute sa vie. Après son mariage avec Françoise Vidal de Boisset en 1841, il abandonne sa carrière pour se consacrer à la terre et au monde rural. Riche propriétaire, il s'établit au château de Puyrobert à partir de 1860. Il est membre de la Société d'agriculture de la Dordogne dès 1844 et en devient le secrétaire de 1846 à 1868 avant d'en devenir le président de 1868 à sa mort, en 1883. À partir de 1867, il est aussi président de la Société d'horticulture de la Dordogne. Il a de multiples responsabilités dans des œuvres charitables et devient en 1867 vice-président de la Caisse d'Épargne de Périgueux. Il commence très tôt sa vie politique puisqu'en 1848, il adhère au club de l'Ordre et de la Liberté et siège au conseil municipal de Périgueux. Il est surtout l'indéboulonnable conseiller général pour le canton de Saint-Pierre-de-Chignac pendant plus de trente ans (1850-1883). Il est le fondateur du comité conservateur de la Dordogne en septembre 1870 et figure sur la liste de ces derniers en février 1871. Il est élu brillamment (3^e position sur 10) et défend les intérêts de la cause monarchiste ainsi que celle des agriculteurs. Le 30 janvier 1876, il est élu sénateur de la Dordogne, sur une liste d'Union conservatrice, et il le reste jusqu'à sa mort. Il est très proche de Pierre Magne et d'O. Bardi de Fourtou. Juste avant de mourir, il accède à la présidence du Conseil général. C'est le ministre Fourtou qui fait son éloge funèbre. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, op. cit., p. 48-50.

dans la perspective de nouvelles législatives. Daussel veut parvenir là où le camp adverse a échoué⁶⁰⁹ : réaliser l'union de tous les hommes d'ordre, sans distinction de nuance partisane. C'est un pari difficile à tenir car les bonapartistes, récemment majoritaires et détenteurs des principaux pouvoirs locaux, n'ont pas le désir de se mélanger avec des légitimistes très minoritaires dans le département. D'ailleurs, ils réfléchissent à une stratégie telle que la présente P. Labrousse à Philippe de Bosredon au début de septembre 1870 :

« Voici les élections de la Constituante : le parti conservateur attend une direction, il faut la lui donner et cela tout de suite : que les membres du Conseil général sur l'initiative de l'un d'eux, se réunissent soit à Périgueux, qu'ils dressent une liste et qu'ils adressent un appel aux hommes d'ordre de toutes les opinions ; il sera entendu, je t'en réponds, mais il ne faut pas perdre une heure, la liste est facile à faire : les 4 députés sortants, et six noms pris dans le sein du Conseil général. Puis une souscription pour les frais à faire : l'argent est nécessaire pour les imprimés et leur distribution. Si tout cela se fait sans retard, dix noms conservateurs sortiront de l'urne le 2 octobre et s'il l'on agit de même partout, tout peut être réparé⁶¹⁰. »

Il y a urgence à ne pas partir diviser et Daussel compte sur son ancienne amitié avec l'ancien grand argentier de Napoléon III, Pierre Magne, pour rallier les plus réticents de la fraction bonapartiste à cette liste d'union conservatrice. Le 23 septembre 1870, il a réuni sur un document vingt noms de personnalités conservatrices qui seraient susceptibles de porter la cause conservatrice en Périgord⁶¹¹. Quelques jours auparavant, le 18 septembre, il rédige avec Bardi-Delisle, ancien maire de Périgueux et le marquis de Campagne, entre autres, une lettre qui est adressée à tous les conseillers généraux. À ce titre-là, Fourtou la reçoit le lendemain :

« Monsieur, en présence de nouveaux désastres qui viennent de frapper notre vaillante armée, d'un bout de la France à l'autre, on n'entend plus qu'un seul cri : Debout tous les hommes de cœur qui ne veulent pas courber le front devant l'étranger ! Les enfants du Périgord ne seront pas les derniers à se lever pour cette lutte suprême. Il faut des hommes pour venir en aide à nos héroïques soldats ; il faut de l'argent pour réunir, équiper et entretenir des corps francs. Pour atteindre ce double but, quelques personnes du département se proposent de constituer un comité qui aura pour mission de présider à l'organisation d'un corps de volontaires périgourdiens et de réunir les ressources nécessaires à son équipement. (...) La pensée et le but de l'œuvre que nous vous proposons est l'association patriotique de tous les hommes de cœur pour la défense de notre sol, de nos familles, de notre honneur. Vous êtes prié de vouloir bien vous rendre à Périgueux le mercredi 21 septembre à l'hôtel de la préfecture, pour concourir par votre suffrage au choix de ce comité ; ou si cela vous est impossible, d'envoyer votre adhésion par écrit. Cette adhésion n'implique de votre part aucune obligation personnelle de prendre les armes ni de fournir une contribution pécuniaire déterminée. Vous conservez à cet égard votre liberté d'action⁶¹². »

⁶⁰⁹ APD. Lettre de M. Delpit à Lavagnac, 8 octobre 1870. En effet, la division des républicains périgourdiens est marquée par la constitution de deux listes : l'une est conduite par l'avocat quarante-huitard Louis Mie, l'autre par Moyrand, plus modérée. Ces deux instances républicaines se donnent pour mission de préparer les futures échéances électorales malgré l'impopularité de la politique belliqueuse du gouvernement gambettiste. La concurrence entre les deux est telle que ce bras de fer interne conduit à la division. Cependant, le rapport de force semble plus favorable au second qu'au premier, jugé trop inféodé aux directives parisiennes.

⁶¹⁰ APB. Lettre de P. Labrousse à Philippe de Bosredon, 9 septembre 1870.

⁶¹¹ APD. Lettre de Daussel à Delpit, 23 septembre 1870.

⁶¹² Le tract est signé : Reynier, lieutenant-colonel en retraite, D'Aix, lieutenant-colonel en retraite, Daussel, membre du Conseil général ; Michelet, adjoint à la ville de Périgueux, membre du comité de défense départementale ; Marquis de Campagne, membre du comité de défense départementale, Bardi-Delisle, ancien maire de Périgueux (APB).

Ne voulant pas laisser le champ libre sur le terrain du patriotisme aux républicains, qui en appellent, à l'instar de Gambetta, à la levée en masse contre le danger imminent, Daussel agit promptement et Fourtou en fait de même dans son canton de Ribérac. Il participe à l'aide aux soldats sur le front, récolte de l'argent pour entretenir la garde mobile et distribue du pain aux plus pauvres de la commune et du canton⁶¹³. Le jeune conseiller général est membre du sous-comité de Ribérac pour la défense nationale afin de demander officiellement au gouvernement de ne pas commencer de pourparlers avec l'ennemi tant que tout n'aura pas été fait pour contenir l'invasion. Dans cette atmosphère d'effervescence patriotique mêlée des plus vives inquiétudes, Marc Dufraisse envoie une lettre à Fourtou le 23 septembre 1870. L'ancien député quarante-huitard fait allusion à une possible « union sacrée » dans le département⁶¹⁴. Ne voulant pas s'en mêler, malgré le fait qu'il ne cache pas son ambition de briguer un nouveau mandat national, il ne voit pas d'un mauvais œil le rassemblement de noms au profil politique différent, se laissant convaincre d'une alliance du centre-droit et du centre-gauche avec les forces républicaines. L'estime et la considération réciproques des deux Ribéracois peuvent être le socle d'une alliance qui pourrait concerner tout le département. C'est en tout cas une idée qui ne semble pas gêner Dufraisse :

« Si vos amis me portent sur une liste où je trouverai votre nom, je m'estimerai très honorer de cette preuve de confiance, si les miens inscrivent le vôtre sur une liste où je figurerai déjà, j'en serai enchanté. Mais je ne peux solliciter, ni pour vous ni pour moi le témoignage de sympathie de nos concitoyens, je m'en remets absolument à leur libre choix⁶¹⁵. »

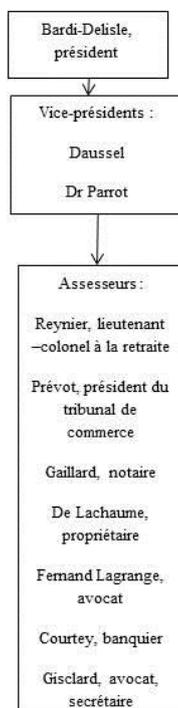
Le jour même, les conservateurs de Périgueux fondent le comité libéral.

⁶¹³ *L'Étoile de Ribérac*, 30 septembre, 4 octobre, 7 octobre 1870.

⁶¹⁴ APF. Lettre de Marc Dufraisse à Oscar de Fourtou, 23 septembre 1870.

⁶¹⁵ Cf. Esclafer de la Rode P., « Lettres d'exil de Marc Dufraisse 1852-1870 », *BSHAP*, t. C, 1973, p. 189-210 ; Truel T., « Les principes d'un républicain : lettre de Marc Dufraisse à Bardi de Fourtou », *in* : Truel T. (dir.), « Élus et élections du 8 février 1871 », *Parlement(s)*, n° 16, 2011, p. 122-124.

Figure 15 Organisation du comité libéral à la date de sa constitution (23 septembre 1870)



Source: APF.

Sa composition est éclectique mais rassemble une partie des conservateurs de la ville puisque le docteur Parrot⁶¹⁶ exerce dans cette ville ainsi que Auguste Gisclard⁶¹⁷. Le notaire Gaillard⁶¹⁸ représente le ralliement des franc-maçons de Périgueux à cette cause de circonstance.

Cet appel est lancé pour éviter un rapprochement patriotique de toutes les tendances qui risquerait de dissoudre dans une alliance de circonstance, mais contre-nature, de toutes les forces politiques du Périgord. Afin d'être bien entendu et pour donner plus d'écho à son

⁶¹⁶ Pierre-Henri Parrot (1811-1894) est docteur en médecine et réalise toute sa carrière à Périgueux où il multiplie les responsabilités : médecin des prisons (1839), de l'hospice (1849), du lycée (1851) et de l'administration des tabacs (1863) et médecin en chef de l'hospice (1890) ainsi que président départemental d'hygiène publique. Il est conseiller municipal de Périgueux pendant vingt-cinq ans. Cf. Penaud G., *op. cit.*, p. 726.

⁶¹⁷ Auguste Gisclard (1844- ?) est avocat et conseiller de préfecture de la Dordogne. Bonapartiste convaincu, il participe activement à la fondation de la Société Historique et Archéologique du Périgord en 1874. Cf. Penaud G., *ibid.*, p. 440.

⁶¹⁸ Étienne-Charles Gaillard (1823- ?) est notaire à Périgueux. Initié en août 1841 au sein de la loge des *Amis Persévérants* de Périgueux, il en devient peu de temps après maître. Il fonde en 1855 la loge *L'Étoile de Vésone* et participe à la fusion des deux loges et en devient le vénérable en 1867 jusqu'en 1871 et de 1872 à 1874. Enfin, en 1877, il fonde la loge *La Tolérance* à Périgueux. En 1885, il soutient la liste conservatrice aux législatives. Cf. Penaud G., *ibid.*, p. 416 et Giry M., *op. cit.*, p. 134.

appel, le comité profite de la protestation du sous-comité de défense de Bergerac⁶¹⁹ début octobre, pour sensibiliser tous les conseillers généraux conservateurs du département. Il demande à tous les élus de recueillir dans leur arrondissement et leur canton

« auprès des personnes qui vous inspirent le plus de confiance, les renseignements et les avis propres à vous éclairer sur le choix des candidatures qui paraîtraient le mieux représenter votre arrondissement, et de celles, étrangères à cet arrondissement, auxquelles leur notoriété donnerait le plus de chances de succès sur la liste générale. Vous êtes donc prié de vouloir bien apporter une liste de dix candidats, que vous aurez ainsi dressée, à la réunion privée à laquelle cette sorte de scrutin préparatoire sera dépouillé; et où, d'après ses résultats, la liste définitive sera arrêtée⁶²⁰. »

Enfin, le message souligne que ce comité n'a pas vocation à durer et qu'il ne peut survivre à la constitution d'un autre plus représentatif de la volonté générale lors d'une réunion plénière qui est fixée au 10 octobre 1870 à Périgueux. La réunion ne permet pas de dégager dix noms et les listes se font et se défont dans le département au fur et à mesure que les événements inquiétants du front sont connus en Périgord. Pendant cette période, Daussel prend l'initiative afin de faire triompher la cause conservatrice. Il n'hésite pas à réunir, à écrire, à échanger⁶²¹. Il n'a pas le monopole des initiatives et les bonapartistes périgourdins ne comptent pas rester de côté, même s'ils sont conscients de la difficulté à se réclamer ouvertement du régime déchu à l'aube d'une défaite annoncée. L'occasion d'une union conservatrice enfin souhaitée par tous est fournie par la décision du gouvernement de Défense nationale de dissoudre les conseils généraux⁶²². Déjà, le préfet Guilbert, nommé par Gambetta s'est insurgé contre les initiatives conservatrices qu'il avait accusées de trahir l'effort de guerre du gouvernement. Il s'inspire de la proclamation solennelle qu'il avait fait publier dans les journaux à la fin septembre 1870 où il réaffirme le caractère républicain du régime : « ...ni le désordre, ni l'anarchie, ni l'instabilité » et où il s'écrie : « Honte à ceux qui propageraient le contraire⁶²³ ! ». Il adresse, par la suite, une lettre⁶²⁴ à tous les maires du département où il dénonce encore les faux bruits annonçant le retour de l'empereur et de son fils. Il qualifie les agents propagateurs de véritables « *mauvais citoyens* » et demande aux édiles de dénoncer les auteurs de ces rumeurs afin de les poursuivre judiciairement⁶²⁵. Les jours précédant la publication du décret, les conservateurs fourbissent leurs armes. Daussel prend la tête de la contestation mais les divergences d'opinion quant aux suites à donner à l'acte gouvernemental sont nombreuses parmi les conseillers généraux. Si Mazerat, Mallet, Pouzol, Moreaud,

⁶¹⁹ *L'Étoile de Ribérac*, 3 octobre 1870.

⁶²⁰ APF. Lettre du comité libéral, 5 octobre 1870.

⁶²¹ Cf. Truel T., *op. cit.*, p. 143.

⁶²² Gambetta signe le décret de dissolution des conseils généraux le 25 décembre 1870.

⁶²³ *Le Journal de Ribérac*, 29 septembre 1870.

⁶²⁴ Lettre datée du 5 octobre 1870 (*Journal de Ribérac*).

⁶²⁵ *Le Journal de Ribérac*, 29 septembre 1870.

Maréchal acceptent de laisser Daussel agir, d'autres hésitent encore comme Piotay ou Bugniat qui préfèrent attaquer le gouvernement sur l'illégalité de la dissolution⁶²⁶. Fourtou, avec Malet et Moreaud, est plutôt d'avis à contester la dissolution et ensuite à s'occuper de l'appel au pays mais l'ancien vice-président du Conseil général s'y oppose :

« Ça me paraît faux et j'ai tenu bon. Nous serons fermes mais modérés. La discussion a été vive. Enfin j'arrive au résultat, il est bon et beau. J'ai ramassé les brebis égarées⁶²⁷. »

Sur les 47 conseillers généraux, 44⁶²⁸ participent au vote à propos de la ligne proposée par Daussel. Trente-deux dont Fourtou l'acceptent⁶²⁹. Fier de sa réussite, l'ancien vice-président fait publier la protestation officielle adressée aux membres du gouvernement de la Défense nationale, signée par ceux qu'il a ramenés dans le troupeau comme Oscar Bardi de Fourtou :

« Par votre décret du 24 décembre dernier, vous avez dissous les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, et décidé que des commissions départementales, nommées par vous, les remplaceraient. Étant seuls et derniers représentants du suffrage universel, cette mesure injustement motivée nous blesse cruellement dans nos sentiments patriotiques, et soulève dans notre esprit de graves et légitimes préoccupations. (...) Le Conseil général de la Dordogne, dans un élan unanime, et dans un langage dont il s'honore, n'a-t-il pas offert de s'associer à toutes les mesures énergiques, à tous les sacrifices ? (...) En échange de ce complet abandon, par un arbitraire que rien ne justifie, et par une violation de la loi sur les conseils généraux, qui ne vous autorise pas à les remplacer par des commission, vous privez ces populations du droit inaliénable et sacré d'appeler et de choisir leurs conseils et leurs défenseurs. Dans ces cœurs résignés, mais profondément blessés s'éveille un sentiment aussi vif que légitime. (...) Tels sont les sentiments des membres du conseil général de la Dordogne (...) Ils viennent donc vous demander l'appel au suffrage de tous pour la nomination des conseils généraux et d'arrondissement. (...) Les membres du conseil général de la Dordogne⁶³⁰. »

Cette décision et la protestation permettent de relancer l'union conservatrice dans la perspective des législatives dont la date n'est pas encore connue⁶³¹. Ainsi, Oscar est apparu aux yeux des populations locales et de ses collègues du conseil général comme un ardent patriote, déterminé à faire triompher le plus nettement possible la cause conservatrice. Dans ce « front de la paix » qui se dessine courant janvier, l'ancien conseiller général pense avoir sa place dans la liste de candidats. En effet, nombre des partisans du régime déchu, après s'être rangés derrière l'idée qu'il ne faut pas laisser se présenter un des grands ténors de l'Empire

⁶²⁶ APB. Lettre de Daussel à Philippe de Bosredon, 2 janvier 1871.

⁶²⁷ *Ibid.* 6 janvier 1871.

⁶²⁸ Magne et Mauriac se sont abstenus et Theulier est nommé sous-préfet. *Ibid.*

⁶²⁹ APB. Lettre 6 janvier 1871, Daussel fait la liste des conseillers qu'il a vus et convaincus : « Carbonnier, Vergual, Mazerat, Daussel, Pouzol, de Malet, Maréchal, de Bosredon, Moreau, Bugniat, Dugonest, Reynaud, Combescot, Boudet Monplaisir, de Fourtou, Javerzac, de Massaguet, de Boysson, Léonardon, de Lassource, de Lescure, du Cluzeaud, Laval du Bousquet, Lassaigne, Comte Boudet, Piotay, Delugin, Janssey, Boissat, Rey, De Latrade, O.Maigne, ouf! c'est fini ! ».

⁶³⁰ Suivent les noms des conseillers généraux : Boudet de Montplaisir, Boudet, de Boysson, Bugniet, Boissat, de Bosredon, Combescot, de Carbonnier, Daussel, Lagorce, Delugin, Du Cluzeau de Clerant, Dumonteil, de Fourtou, de la Source, Jouffrey, de Lisle, Pouzol, Léonardon, de Lescure, Laval-Dubourguet, de Lestrade, Lassaigne, de Malet, Marechal, Mazerat, Moreaud, de Mensaguet, de Nathan, Piotay, Raynaud, Rey, de Vergnol. *L'Écho de la Dordogne*, 15 janvier 1871.

⁶³¹ Ce n'est que le 29 janvier 1871 que Gambetta, ministre de l'Intérieur, fixe la date du scrutin au 8 février 1871.

aux élections par crainte de voir triompher la liste républicaine, se résignent à accepter la composition suggérée par Daussel⁶³² :

« Mon cher ami, je viens de voir Massoubre⁶³³. Son journal est réservé à l'égard de la liste du comité Daussel parce qu'il n'a pas été consulté et qu'il aurait voulu que, à titre de protestation, la liste commençât par ces trois noms : Magne, Paul Dupont et Ph. de Bosredon, c'est à dire, un sénateur, un député et un conseiller d'État. Tout cela en effet a été assez mal organisé. Tu sais l'ambiance qui règne dans la délégation de Bordeaux ; l'assemblée qu'on va élire se réunira-t-elle ? J'en doute puisque je ne serais pas étonné que l'armistice fût prolongé pour de nouvelles élections. Fourichon a mis sa signature au bas de tant de tristes choses que je m'étonne de la voir figurer sur la liste Daussel: on avait pu aussi écarter Thiers qui sera porté dans beaucoup d'autres départements et ne pas priver la Dordogne d'un de ses représentants. Quoi qu'il en soit, il faut appuyer cette liste et la faire passer pour battre Mie et consorts. »

Toute l'énergie déployée par Daussel a donc été payante puisqu'il a réussi, malgré les très grandes réserves des bonapartistes périgourdins sur le choix des candidats, à obtenir l'assentiment de toutes les forces conservatrices du département. La liste officielle est par conséquent publiée dans la presse le 5 février 1871. Les lecteurs peuvent lire les noms suivants :

« Daussel, Mazerat⁶³⁴, Fourtou, Delpit⁶³⁵, Thiers, colonel de Chadois⁶³⁶, Carbonnier de Marzac⁶³⁷, Fourichon⁶³⁸, Monteil⁶³⁹, Maleville⁶⁴⁰. »

⁶³² Hanotaux G., *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 32 le relève : « Le parti impérialiste devait être le plus nombreux dans le corps électoral. Ses chefs occupaient partout, dans les campagnes et les bourgs, la plupart des situations officielles : maires, conseillers généraux et municipaux, notables. (...) Les responsabilités qui pesaient sur ceux qui, ayant fait partie du Corps législatif, avaient voté la guerre, étaient trop lourdes et trop récentes. (...) Le parti bonapartisme se déroba et, pour ainsi dire, et il apparut à peine devant le scrutin. »

⁶³³ Eugène Massoubre est le rédacteur en chef de *L'Écho de la Dordogne*.

⁶³⁴ Louis François Mazerat (1817-1881) appartient à une vieille famille du Nontronnais, notamment de robins. Son père est substitué du procureur du Roi près du tribunal civil de Nontron. Il devient avocat et s'inscrit au barreau de Nontron ; il a le goût de la chose publique grâce à deux de ses oncles qui ont été maires du chef-lieu d'arrondissement (un en l'an II, l'autre en 1827). En juin 1848, il devient conseiller municipal de Saint-Martial-de-Valette et en juillet 1852, il est nommé maire de Nontron, fonction qu'il occupe jusqu'en juillet 1859. Élu le 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, il réussit à se faire élire le 8 octobre suivant conseiller général de Nontron. Il siège au centre-droit. Le 11 février 1874, il devient à nouveau maire de Nontron et se hisse à la présidence du Conseil général, vote contre les lois constitutionnelles en 1875 mais ne parvient pas en février 1876 à se faire réélire député. C'est le début de la fin : en 1878, il perd la mairie de Nontron et en 1880, il renonce à son mandat de conseiller général, perdant ainsi la présidence de l'assemblée. Il se retire officiellement pour raison de santé mais les déceptions ont été grandes pour ce célibataire qui a voué toute sa vie à la chose publique. Il meurt en 1881. Il est très proche du ministre Fourtou avec lequel il entretient une correspondance soutenue qui a été en partie transmise grâce aux archives familiales. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 103-104.

⁶³⁵ Fils de médecin, Jean Martial Delpit (1813-1887) est né à Cahuzac en Lot-et-Garonne. Après avoir été élève au collège Henri IV à Paris de 1824 à 1831, il intègre l'École des Chartes dont il sort troisième en 1835. Il entame alors une carrière d'archiviste-paléographe qui le conduit à devenir le secrétaire particulier de l'historien Augustin Thierry. C'est la révolution de 1848 qui marque son entrée en politique puisqu'il se présente au scrutin législatif mais il est battu et demeure, pendant toute la durée du Second Empire, un notable local, notamment dans sa commune de Bouniagues où il possède une grande propriété au lieu-dit Castang. Conseiller municipal en 1852, il en devient maire en 1870. Il est élu neuvième sur dix en février 1871 et siège au centre-droit. Orléaniste, il conçoit très tôt le ralliement à la République, mais il ne vote pas les lois constitutionnelles en 1875. L'année suivante, il est battu et ne réussit pas à se faire désigner candidat conservateur au Sénat. Il se heurte notamment à la puissance du parti bonapartiste périgourdin. Il se consacre alors à la recherche historique et devient, en 1885, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord. Il est l'auteur du rapport sur les événements de la Commune, ce qui lui vaut, un temps, d'être au centre des débats et des discussions à l'Assemblée. Il reste très lié à Fourtou avec lequel il échange une correspondance fort courtoise et qu'il invite souvent dans sa propriété de Castang. Sa fille, Thérèse, épouse Henri de Montferrand, frère du chef de cabinet de Fourtou en

1877. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 57-59 ; Penaud G., *Dictionnaire des députés...*, *op. cit.*, p. 39.

⁶³⁶ Marc Marie Paul Gabriel de Chadois (1830-1900) est originaire du Lot-et-Garonne, né dans une famille dont la noblesse est ancienne (XVII^e siècle). Il se destine à une carrière militaire et entre, à l'âge de dix-neuf ans à Saint-Cyr. Sous-lieutenant d'infanterie à sa sortie en 1851, il fait la campagne de Crimée qui lui vaut de devenir lieutenant (1854) et capitaine (1857). Il part en Italie et obtient, pour ces faits de guerre, la Légion d'honneur. Il se retire sur les terres de sa belle-famille, dans le canton de Sigoulès mais la guerre de 1870 le fait sortir de sa semi-retraite. Il est le commandant des Mobiles de la Dordogne, s'illustre lors de la bataille de Coulmiers. Plusieurs fois blessé, il est fait officier de la Légion d'honneur et devient colonel. Il entame alors une carrière politique fulgurante puisque la même année, il est élu triomphalement député de la Dordogne (février 1871) avec plus de 80 000 voix, loin devant Thiers et Oscar Bardi de Fourtou, puis il est élu conseiller général du canton de Sigoulès en octobre 1871, mandat qu'il garde jusqu'en 1880. À l'Assemblée, il siège au centre-gauche et devient un des soutiens de Thiers. En 1873, il se rallie à la république et vote donc l'amendement Wallon en 1875 ainsi que toutes les lois constitutionnelles. Le 11 décembre 1875, il est élu sénateur inamovible et siège dans les rangs de la gauche républicaine. Pendant un quart de siècle, il représente la Dordogne mais intervient peu dans les débats, surtout après 1885. Il choisit d'investir le gouvernement Waldeck-Rousseau en 1899 mais s'éteint dans sa maison de Bergerac le 20 juillet 1900, sans postérité. Il n'y a que très peu de relations entre le colonel et le ministre Fourtou, leur chemin politique se séparant très rapidement après l'élection de février 1871. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 39-40 ; Pralong C., *Le colonel de Chadois, héros militaire représentant de la Dordogne*, mémoire de master 2 dir. B. Lachaise, université Bordeaux 3, 2010.

⁶³⁷ Louis Carbonnier de Marzac (1810-1875) est issu d'une vieille famille noble du Périgord. Le marquis est fils de riche propriétaire, et devient avocat près la cour royale de Bordeaux. Même s'il réside dans la capitale girondine, il garde de très grandes attaches périgourdines où sa famille demeure. Il devient, en 1844, conseiller général de Saint-Cyprien. Il se marie avec Charlotte Françoise Zélie de Carbounié qui lui donne trois enfants. Élu député en février 1871, il siège au centre-droit mais meurt d'une attaque d'apoplexie en novembre 1875 à la gare des Eysies, alors qu'il s'apprête à prendre le train pour Versailles. Ses relations avec Fourtou sont très fructueuses et la correspondance échangée, surtout pendant la période parlementaire 1871-1875, en témoigne : les deux hommes s'estiment et se respectent. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 36-37 ainsi que Penaud G., *Dictionnaire des députés...*, *op. cit.*, p. 32.

⁶³⁸ Martin Fourichon (1809-1884) est avant tout un militaire et son entrée en politique est fort tardive (1870). Il réalise son entrée au collège royal de la Marine en 1824 et devient enseigne de vaisseau en 1829. Pris d'une crise de mal du siècle, il se rapproche des saint-simoniens et entretient une correspondance abondante avec Hoart. Parcourant le monde et ses océans, il devient capitaine de corvette en 1843 et chef d'état-major de la marine à Alger. Il entretient alors des liens très étroits avec Bugeaud. Capitaine de vaisseau en 1848, il devient gouverneur de Guyane. Il est promu contre-amiral en 1853, à son retour et en 1859, il est vice-amiral, siège au conseil de l'Amirauté et préside le conseil des travaux de la Marine à partir de 1864. Il dirige les combats en mer du Nord en 1870 et bloque les Prussiens dans le golfe de Jade. Il est alors appelé comme ministre de la Marine dans le gouvernement présidé par Trochu et appartient à celui de la Défense nationale. Admiratif de Gambetta pour son courage, il l'aide à gérer notamment toutes les questions coloniales. Favorable à la paix, il se fait élire député en février 1871 et siège au centre-droit mais le quitte pour le centre-gauche en 1873. Orléaniste de cœur, il vote les lois constitutionnelles de 1875 et devient sénateur inamovible la même année. Le 9 mars 1876, il redevient ministre de la Marine dans le cabinet Dufaure puis Simon et le quitte à la proclamation de l'acte du Seize-Mai. Grand-croix de la Légion d'honneur, il poursuit ses interventions au Sénat mais meurt brutalement en novembre 1884 à Paris. Ses relations avec Fourtou, malgré leurs divergences de vue politique, au fur et à mesure que l'un et l'autre s'éloignent du centre-droit, sont excellentes et ils entretiennent une correspondance assez soutenue et régulière. Fourichon reste aussi très près du député Delpit avec lequel il entretient des échanges nourris. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 73-74 ; Penaud G., *Dictionnaire des députés...*, *op. cit.*, p. 43-44.

⁶³⁹ Pierre Augustin Monteil (1813-1892) appartient à une vieille famille d'avocats de Bergerac. Il exerce tout au long de sa vie sa profession d'avocat au barreau de Bergerac, même s'il confie son cabinet, pendant qu'il est député, à un confrère, maître Morand. Il s'engage en 1848 dans la vie politique en devenant conseiller municipal de Bergerac puis maire de la ville à la fin de l'Empire. C'est donc en tant que notable local qu'il figure sur la liste des modérés de la Dordogne en février 1871. En 1876, il renonce à se représenter et se retire de la vie publique. Il poursuit son métier d'avocat et meurt subitement en 1892, sans enfant. Ses deux frères décédés ainsi que sa sœur sans postérité, son associé Morand demande l'autorisation de faire figurer Monteil sur son état civil, perpétuant la mémoire de cette famille bergeracoise si connue au XIX^e siècle. Les liens avec Fourtou, avant ou après l'élection de 1871, sont nuls. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 111-112 ; Penaud G., *Dictionnaire des députés...*, *op. cit.*, p. 62.

⁶⁴⁰ *L'Écho de la Dordogne*, 5 février 1871.

Si les premiers noms ne sont pas surprenants, l'association Thiers-Fourichon peut paraître antinomique, eu égard au rôle de chacun pendant les derniers mois écoulés. Enfin Maleville représente une sorte d'ouverture en direction des républicains modérés, même si, à cette époque-là, il accepte de siéger au centre-droit⁶⁴¹. Surpris comme d'autres, l'entourage de Fourtou s'alarme de cette combinaison et son beau-frère, Jules Dereix, l'informe⁶⁴² qu'à Mareuil, ville dont il est maire, le sous-comité a fait d'autres choix. Considérée comme imprudente, cette liste est remaniée par les maires du canton de Mareuil réunis le 5 février pour parvenir à une « conciliation ». Le montage respecte la parité des deux listes opposées : Fourtou, Marc Dufraisse, Thiers, Chambaraud, Carbonnier de Marzac, Montagut, Delpit, Delbetz, Dusolier et Mazerat. Les édiles n'ont pas retenu Daussel ni Chadois mais ont cherché à faire cohabiter les quarante-huitards avec les plus modérés du centre droit périgourdin. Dans le canton de Mussidan, Chastenet, son ancien collègue au Conseil général, propose au futur député de lui envoyer le plus tôt possible une nouvelle liste conforme à celle qu'il lui propose. En supprimant les noms de Mie, Martin-Dupont et Chavoix, il mettrait celui de Fourtou, de Chadoix avec celui de Fourichon⁶⁴³. Condamnant l'esprit partisan de la liste conservatrice, il imagine bien la collaboration fructueuse pour l'avenir de la France d'hommes profondément républicains et de nouveaux représentants modérés, peu ou pas compromis avec le défunt régime impérial. « Pourquoi ne pas fonder l'ordre et la liberté sous la forme républicaine ? » Le notable est assez désabusé de la politique gambettiste et envisage la défaite électorale de sa famille politique. Cette proposition est intéressante parce qu'elle montre la volonté d'une partie de la population de la localité de revenir à des pratiques politiques plus apaisées et de faire de ses représentants de véritables serviteurs de leurs suffrages et de la volonté commune.

⁶⁴¹ Guillaume Jacques Lucien Maleville (1805-1889) est issu d'une famille de juristes et de parlementaires. Son grand-père, Jacques fut un des rédacteurs du Code civil et siège au Sénat en 1806 avant d'être pair de France en 1814. Il entre dans la magistrature en 1824 en devenant juge auditeur à Reims, puis conseiller auditeur à la Cour de Paris en 1830 puis à Bordeaux en 1835. Il ne devient pas, malgré l'appui de son ami, le général Bugeaud, président de Chambre à Bordeaux et poursuit alors sa carrière à Paris à partir de 1843. Il entre en politique après 1832, date à laquelle son père meurt du choléra ; il devient conseiller général pour le canton de Domme l'année suivante et devient député de la Dordogne en 1837. Trois fois réélu, il abandonne son mandat en 1846 car il est nommé pair de France par le roi Louis-Philippe. Il se retire de la vie publique après la proclamation de la république en 1848 et demande à faire valoir ses droits à la retraite en 1865. En 1868, face à Alexandre Dupont de Bosredon, il est le candidat malheureux pour remplacer le député de la Dordogne décédé. Son retour n'est officiel qu'avec son élection de février 1871. Il siège alors au centre-droit mais très rapidement il évolue vers les centre-gauche, se ralliant à l'idée de république dès 1873. Il se fait élire sénateur inamovible en 1875 et devient maire de Domme en 1878. Il combat le Seize-Mai et intervient souvent au Sénat notamment pour les questions juridiques. Il meurt le jour de Noël 1889 à Paris. Ses relations avec Fourtou ne sont pas très fréquentes et elles le sont d'autant moins qu'elles se distendent au fur et à mesure que Maleville se rapproche du centre-gauche alors que Fourtou s'en éloigne. La rupture est largement consommée lorsque le sénateur de la Dordogne rejette fortement l'acte du Seize-Mai. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 99-101.

⁶⁴² APF. Lettre de Jules Dereix à Oscar Bardi de Fourtou, 6 février 1871.

⁶⁴³ APF. Lettre de Chastenet à Oscar de Fourtou, 6 février 1871.

Les lettres reçues par le candidat ribéracois de la part d'électeurs lui assurant leur soutien brossent à peu près le même portrait de Fourtou. Malgré sa jeunesse, il apparaît comme un homme paisible, aimant l'ordre et la stabilité surtout dans les affaires, séduisant la majorité des paysans de son arrondissement⁶⁴⁴.

À cette époque, le jeune avocat de Ribérac apparaît comme un homme nouveau, modéré et très populaire. Les promesses électorales de son beau-frère lui assurent le plein des voix dans ce canton, qui le placerait en première position de la liste départementale. Le jeune candidat ribéracois reçoit aussi le soutien d'amis mobilisés qui lui décrivent l'état de l'opinion dans les rangs des soldats. Le lieutenant Debetz de Lacrousille témoigne de l'active propagande réalisée par ce qu'il nomme la liste « Chavoix, Dulac, Mie... » et tout l'acharnement que ces derniers ont mis pour convaincre les soldats-électeurs. D'autres, élus de l'arrondissement, s'inquiètent :

« le parti avancé se remue beaucoup, les listes circulent à foison, ici et partout. Que fait le parti de l'ordre ? Où sont ses bulletins ? On me dit que vous êtes sur une liste mais nous n'avons rien reçu encore et nous sommes à l'avant-veille des élections⁶⁴⁵. »

Il est vrai que les circonstances particulières de la guerre et la précipitation avec laquelle les conservateurs ont essayé de s'organiser tout en espérant pouvoir gagner ces élections, donnent à ce scrutin le caractère d'une consultation exceptionnelle⁶⁴⁶ puisque seuls les journaux, à défaut de candidats sillonnant leurs fiefs pour sensibiliser les électeurs aux thèmes qu'ils défendent, préparent le terrain électoral, avant même que la liste conservatrice soit terminée. *L'Écho de la Dordogne*, organe bonapartiste, concentre la campagne autour d'un seul thème : la paix⁶⁴⁷. Pourtant, sur la liste conservatrice figure le colonel de Chadois, héros périgourdin mais militaire qui, selon beaucoup d'entre eux, ne peut se résoudre à accepter la défaite⁶⁴⁸. Dès la parution de la liste des candidats, les mobiles de la Dordogne font paraître un long

⁶⁴⁴ Pour le discours conservateur vis-à-vis des masses paysannes, cf. Gaboriaux C., *La République en quête de citoyens...*, *op. cit.*, p. 145-148.

⁶⁴⁵ APF. Lettre du maire de Saint-Martin-de-Ribérac à Oscar de Fourtou, 6 février 1871.

⁶⁴⁶ Cf. Truel T. (dir), « Élus et élections... », *op. cit.*

⁶⁴⁷ Cf. Hanotaux G., *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p.31 : « On fut amené, dans nombre de départements, à choisir parmi les notoriétés locales, des hommes connus, désignés par leur âge, leur situation, leur fortune, et par leur incontestable honorabilité. Par la force des choses, les électeurs se trouvèrent portés vers une catégorie de candidats animés, pour la plupart, de sentiments modérés et libéraux, mais inclinant également, par leur passé, leurs traditions, la réserve même où ils s'étaient tenus jusque-là, vers le principe monarchique. On ne leur avait pas demandé leur drapeau : il suffisait qu'ils embrassent le fanion blanc des parlementaires. »

⁶⁴⁸ La ligne politique suivie par les instances bonapartistes départementales n'est pas du goût de tous ses partisans et un jeune lieutenant de vaisseau, Oswald Taillefer, futur député bonapartiste de la Dordogne conteste cette position qui vise à renoncer à la poursuite de la guerre parce qu'il appartient à un corps qui a juré avant tout de servir son pays. Cette opinion n'est-elle pas une critique à peine voilée de la candidature du commandant en chef des mobiles de la Dordogne ? C'est en tout cas, pour le jeune officier, une manière de s'assurer, peut-être par conviction, peut-être par ambition personnelle aussi, la posture d'un militaire intègre qui ne peut, comme il le fait publier, « résoudre cette question : un militaire ne peut voter la paix (*L'Écho de la Dordogne*, 28 janvier 1871) ».

article pour justifier la présence de l'officier parmi les dix postulants. Véritable profession de foi de la liste, on peut lire :

« Ni révolution, ni réaction, tel est, croyons-nous, le programme des populations de la Dordogne. (...) Après avoir subi les désastres de l'invasion, il ne faut pas que la France ne devienne la proie de l'anarchie⁶⁴⁹. »

La lecture de ces quelques lignes dans le principal organe bonapartiste du département prouve combien l'union conservatrice cherche à se réaliser autour de l'ordre et de la stabilité grâce à la paix retrouvée. Le bellicisme affiché des républicains est finalement apparaît comme antinomique, malgré les quelques voix discordantes du côté conservateur, à la profonde volonté de leurs opposants bien décidés à refermer la page du désastre militaire.

Eugène Massoubre⁶⁵⁰, le rédacteur en chef de *L'Écho*, assure que le quotidien soutient cette initiative conservatrice mais regrette seulement le caractère tardif de la publication du nom des candidats, soulignant les jours d'hésitations et de négociations pour parvenir à cette fin⁶⁵¹.

Il n'y a donc pas véritablement de campagne puisqu'elle est précipitée, bâclée et très désorganisée. Les candidats n'ont pas le temps de se présenter et de tenir des réunions publiques pour présenter leur programme⁶⁵². Cependant, les agents sur le terrain sont très actifs et tentent, en quelques jours, de rassembler un maximum d'intentions de votes pour leurs chefs. Tous les volontaires ne sont pas démobilisés et rentrés chez eux ; c'est dans leur bataillon qu'il faut aller les rencontrer. Les républicains auraient activement sollicité les soldats et leurs officiers afin que, par leur vote, ils expriment le souhait de la poursuite des hostilités⁶⁵³.

⁶⁴⁹ *L'Écho de la Dordogne*, 6 février 1871.

⁶⁵⁰ Eugène Massoubre (1823-1874), né le 25 septembre 1823 à Périgueux, est un compositeur d'imprimerie, rédacteur en chef de *L'Écho de la Dordogne*, principal organe bonapartiste du département, propriété des frères Dupont. Il est aussi inspecteur des monuments historiques de la Dordogne. C'est lui qui soumet au jeune avocat l'idée de créer une association historique en Périgord à un jeune avocat, Dujarric-Descombes, et devient alors secrétaire général. Il n'a pas la chance de voir grandir la Société historique et archéologique du Périgord puisqu'il meurt quelques mois après son lancement. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 12 août 1866. Cf. Penaud G., *Dictionnaire biographique...*, op. cit., p. 655.

⁶⁵¹ *L'Écho de la Dordogne*, 6 février 1871. D'autres voix s'expriment à la veille du scrutin comme celle d'Henri Lasserre, écrivain périgourdin, qui regrette de ne pouvoir être candidat dans les circonstances actuelles ou la seule et unique profession de foi de la campagne publiée avant la consultation, celle du républicain quarante-huitard, Marc Dufraisse, alors préfet des Alpes-Maritimes nommé par Gambetta.

⁶⁵² Gabriel Hanotaux présente, cependant, une différence entre des républicains actifs et résolus à convaincre les électeurs de soutenir la politique du gouvernement de la Défense nationale et des monarchistes qui sont prêts à taire leurs divergences et s'allient pour proposer non pas leurs idées sur l'avenir constitutionnel du pays, mais seulement la paix espérée par de très nombreuses masses paysannes. Ainsi, l'ancrage rural des conservateurs (bonapartistes et monarchistes) est plus assuré que celui des républicains. Cf. Hanotaux G., *Histoire de la France*, op. cit., p. 35-36.

⁶⁵³ APF. Lettre, 7 février 1871. Une lettre du lieutenant Debets de Lacrousille au futur député Oscar de Fourtou l'informe de cette action propagandiste et le presse alors de faire de même pour rassembler un maximum de suffrages sur son nom et la liste à laquelle il appartient.

Dans son arrondissement, Oscar bénéficie des soutiens conservateurs, à l'instar du vicomte de Chantérac⁶⁵⁴ qui lui avoue, juste après les résultats du scrutin du 8 février :

« Mon frère qui vous a reçu vous a dit que j'avais déjà parcouru toutes les communes du canton où j'avais réveillé avec quelques succès en faveur de notre liste la fibre patriotique de nos bons campagnards et qu'enfin j'étais parti pour Monpont, Ménestrol et Eygurande. Partout j'ai recueilli le même désir de la paix, du retour à un ordre régulier et surtout une grande horreur pour toutes les théories démagogiques prêchées si ouvertement dans les clubs des villes. C'est vous dire et sous-entendre que l'on espère peu d'une république qui ne se rapprocherait pas de la forme monarchique⁶⁵⁵. »

De même, les chevilles ouvrières de la cause conservatrice sont à pied d'œuvre afin de « réveiller la fibre patriotique [des] bons campagnards⁶⁵⁶ ». Pour le vicomte, ce zèle qu'il a déployé sur le terrain est tout à fait normal pour défendre la cause qu'il croit la plus juste dans des circonstances si dramatiques :

« Vous ne me devez aucun remerciement pour les démarches que j'ai faites pour le succès d'une liste à la formation de laquelle j'avais contribué par un vote préalable et dont tous les noms, à titre égal, me semblaient représenter le bouclier de l'ordre à opposer aux ambitieux politiques et à leurs théories dangereuses qu'ils reproduisent sous tant de formes ingénieuses et subtiles dans les temps d'agitation et de crise. »

Les conservateurs peuvent compter sur des réseaux soigneusement organisés, très proches des électeurs qu'ils connaissent bien, sachant leur parler et les convaincre d'un vote nécessairement dirigé en direction de la paix. Certains, craignant ne pas être suffisamment bien compris des électeurs-paysans, désirent aller plus loin, comme le suggère le marquis de Fayolle à Fourtou : « Je voulais qu'on mît en tête de notre liste : "Ne veulent ni de la guerre ni de la république" », oubliant un peu trop vite, dans l'euphorie de la victoire conservatrice, que tous les noms sur la liste ne sont pas tous opposés à l'idée de république⁶⁵⁷.

Le discours du parti de l'ordre touche directement les masses paysannes qui cherchent avant tout le retour à la stabilité⁶⁵⁸. Celles-ci semblent peu sensibles à la propagande républicaine qui promet, dans le cadre du nouveau régime, une France forte et combattive. S'adressant à un électorat majoritairement paysan, les conservateurs critiquent ouvertement la démagogie des clubs urbains.

Le modèle d'une monarchie modérée, assurant stabilité et ordre, peut davantage satisfaire ces populations rurales qu'une république perçue comme l'avatar d'un régime autoritaire et

⁶⁵⁴ Victor de Chantérac (1811-1891), descendant d'une lignée remontant au XVII^e siècle, est maire de Chantérac et conseiller général du canton de Neuvic. Alors que le château familial est vendu à la Révolution française, il parvient à le racheter en 1855. Il est aussi président de la Société de Secours mutuels de son canton. Son frère, Bonaventure, est maire de Marseille de 1849 à 1854. Cf. Penaud G., *Dictionnaire biographique...*, op. cit., p. 222.

⁶⁵⁵ APF. Lettre du vicomte de Chantérac à Oscar de Fourtou, 18 février 1871.

⁶⁵⁶ *Ibid.*

⁶⁵⁷ APF. Lettre du marquis de Fayolle à Oscar de Fourtou, 24 février 1871.

⁶⁵⁸ Il n'a pas été retrouvé dans les archives familiales de traces d'une quelconque rédaction collective d'une profession de foi, comme si les noms de ceux qui y figurent suffisaient à garantir l'orientation politique qu'ils entendent défendre une fois élus.

sanglant. Les élus conservateurs périgourdins en sont convaincus, bien plus que leurs électeurs qui désirent leur victoire au nom de la paix retrouvée. Fourtou réussit enfin ce qu'il désirait depuis toujours : devenir député.

2. Des résultats inespérés ?

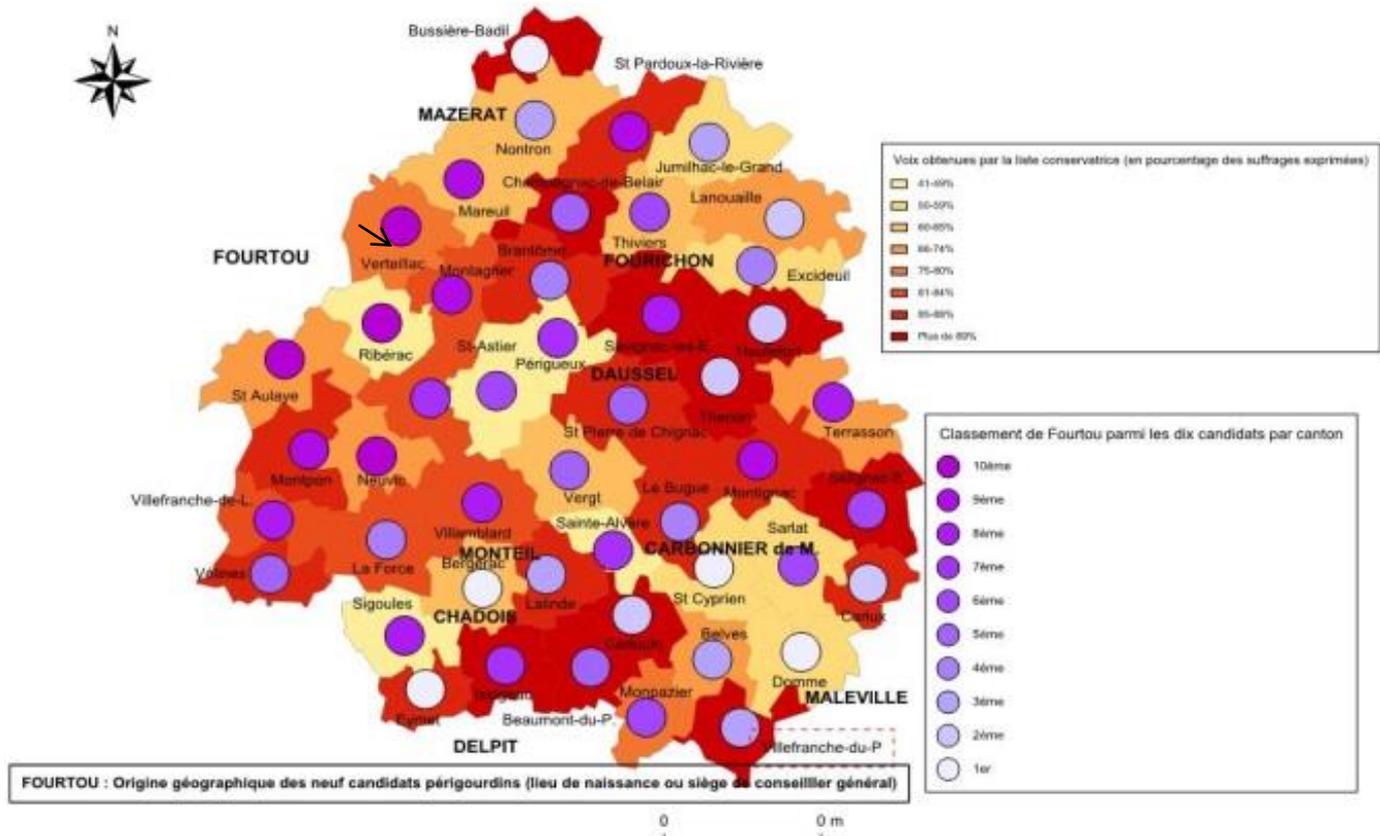
Le scrutin du 8 février livre très rapidement ses résultats : la liste conservatrice sur laquelle Fourtou figure est proclamée gagnante des élections. L'ancien maire de Ribérac obtient, en plus de la victoire commune, un très joli score pour celui qui faisait partie des noms les moins connus du département. Il est le cadet de tous les nouveaux élus puisqu'il devient député à l'âge de 35 ans. Il fait partie des plus jeunes députés que la Dordogne a envoyés au Palais Bourbon⁶⁵⁹. La carte suivante essaie, au-delà des résultats électoraux⁶⁶⁰ d'évaluer la constitution de fiefs conservateurs et républicains aux premières heures du nouveau régime et d'observer la répartition des meilleurs scores accordés au jeune député de Ribérac dans l'ensemble du département.

Figure 16 Résultats de la liste conservatrice et rang obtenu par Fourtou pour chaque canton aux législatives de 1871

⁶⁵⁹ Il fait partie des plus jeunes députés aquitains de toute la Troisième République mais il n'est pas le plus jeune. En fait, il appartient à la classe des 30-39 ans qui est la seconde la plus importante, après celle des 40-49 ans, à avoir accédé pour la première fois au Palais Bourbon. Au regard des autres générations qui suivent la sienne, il est dans la moyenne d'âge à laquelle un notable local accède à la fonction parlementaire. Par contre, il demeure fort jeune par rapport à ses autres collègues puisque l'âge moyen de la première législature (1871-1876) est de 50 ans (53,1 en 1871). Ainsi, il demeure une exception, par sa relative jeunesse, en ces débuts de Troisième République. Cf. Équipe de Recherches en Histoire Politique Contemporaine *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la Troisième République 1870-1940, portrait de groupe*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995, p. 41-51.

⁶⁶⁰ Les données électorales sont empruntées à : Lacoste P., *Les républicains en Dordogne au début de la Troisième République 1870-1877*, TER maîtrise d'histoire dir. A.-J. Tudesq, université Bordeaux 3, 1971.

Résultats de la liste conservatrice et rang obtenu par Fourtou pour chaque canton aux législatives de 1871



Le triomphe des conservateurs est visible le long d'un axe Nord-Sud qui va du canton de Bussière-Badil jusqu'à celui de Villefranche-de-Lonchapt, en passant par le nord du Sarladais (Le Bugue, Montignac, Salignac-E, Thenon), le sud-Bergeracois (Cadouin, Beaumont, Issigeac) et le sud-Nontronnais (Salignac, Hautefort). Le Ribéracois est moins enthousiaste à l'idée de voir la liste conservatrice remporter le scrutin car seul Montpon accorde une majorité très confortable de ses suffrages aux conservateurs. Dans l'arrondissement de Nontron, les résultats sont aussi plus nuancés ; quelques cantons n'ont pas donné carte blanche à Fourtou et ses colistiers (Brantôme, Champagnac, Saint-Pardoux-la-Rivière). Par contre, les républicains ne parviennent qu'à se maintenir très honorablement dans le Sarladais (cantons de Sarlat, Domme, Saint Cyprien) et les limites du Bergeracois (canton de Sainte Alvère) et au cœur du Ribéracois (Ribérac) et de Périgueux (Saint-Astier). De même, les principaux pôles urbains leur offrent la majorité de leurs suffrages, à Périgueux et à Bergerac principalement. Par conséquent, le vote républicain est plutôt citadin et touche les cantons en périphérie mais la victoire conservatrice n'est pas contestable tant il y a de cantons qui leur ont largement donné leurs suffrages, voire qui leur accordent un véritable plébiscite. Ainsi, l'origine géographique des candidats peut expliquer les très bons scores réalisés à Saint-

Pierre-de-Chignac (Dausset) ou Issigeac (Delpit), preuve d'une excellente implantation locale de la part de ces notables estimés par la population. Ce n'est pas toujours le cas : le canton de Saint-Cyprien, alors qu'il a désigné plusieurs fois Carbonnier de Marzac comme son représentant au Conseil général, a plutôt voté pour les républicains. De même, Bergerac n'a pas été sensible au fait que Chadois, héros de guerre et Monteil, avocat reconnu, puissent porter leurs demandes au Palais Bourbon. Alors que Maleville appartient à une très vieille famille du canton de Domme, son nom et sa notoriété n'ont pas empêché les républicains de faire un bon résultat. Mazerat à Nontron est dans une situation similaire mais le cas le plus flagrant est celui de Fourichon, né à Thiviers : les électeurs ont perdu son souvenir et préfèrent ne pas donner toutes leurs voix à un membre de la liste libérale-conservatrice⁶⁶¹.

À l'inverse, les conservateurs ont réussi de très belles conquêtes. Ce succès est avant tout celui du colonel de Chadois arrivé en tête dans 31 cantons sur 47, dans le Bergeracois où il est installé, mais aussi dans les vallées de l'Isle et la Dronne ainsi que dans l'est du département. Cette conquête est largement due à sa grande popularité périgourdine qui lui permet d'enlever quelques mois après le canton de Sigoulès, sa terre d'élection pendant neuf ans⁶⁶². Adolphe Thiers, élu dans 86 départements, n'obtient pas toute la confiance du département périgourdin et son nom ne suscite pas la majorité des suffrages exprimés dans la vallée de l'Isle, le Sarladais. Cependant, les cantons qui ont voté assez massivement pour les républicains, ont confié une partie de leurs suffrages au futur chef du gouvernement : le nord-ouest du département (Jumilhac-le-Grand, Lanouaille, Hautefort, Excideuil) ainsi que les principales villes (Périgueux, Bergerac, Sarlat).

Le cas de Fourtou est le plus intéressant parce qu'il permet d'appréhender la complexité des résultats locaux lors d'un scrutin de liste départemental. L'ancien maire de Ribérac, avocat reconnu est davantage plébiscité dans son arrondissement que dans le reste du département : son canton natal, Verteillac, Saint-Aulaye, Mareuil l'ont placé parmi les cinq premiers, voire les trois premiers de la liste. Le classement obtenu à Ribérac est à relever puisque il arrive second des conservateurs (après Chadois) et donc peut rivaliser en termes de popularité avec son adversaire républicain, M. Dufraisse. Le vicomte de Chantérac, commentant les résultats au jeune député, souligne cette réussite du jeune avocat :

« Vous avez dû constater que malgré les démarches de ses amis, et l'appui très carré de l'autorité, M. M. D⁶⁶³... n'a pu obtenir même dans son arrondissement qu'un nombre insignifiant de suffrages⁶⁶⁴ ; que j'étais dans le vrai

⁶⁶¹ Fourichon a fait toute sa carrière militaire loin de son canton natal et il ne commence sa vie publique qu'avec cette élection réussie de février 1871.

⁶⁶² Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 38-40 et Pralong C., *op. cit.*

⁶⁶³ Le vicomte de Chantérac n'écrit pas son nom mais on comprend qu'il s'agit de Marc Dufraisse.

lorsque je vous disais ainsi qu'à M. Jouffrey⁶⁶⁵ que ce nom de M. D... était peu sympathique à nos populations à cause des antécédents politiques de celui qui le porte et qu'il en est du prestige d'un nom comme M. Rocher de l'honneur qu'on ne peut plus gagner une fois qu'on l'a quitté. Tel est le sentiment des hommes. Dieu seul est plus juste et tient compte d'un sincère repentir⁶⁶⁶. »

Enfin, plus on s'éloigne de l'arrondissement de Ribérac en direction du sud-est, moins il obtient de voix et termine dans les derniers du classement. C'est la preuve que sa notoriété, si elle a franchi les portes de Périgueux et de ses alentours, n'est pas si étendue à l'échelle départementale puisque Bergerac et Sarlat ne lui offrent que le bas du tableau. C'est pourquoi il faut relativiser la portée départementale de la victoire de Fourtou, certes bien enraciné dans le Ribéracois. Le nouveau député peut cependant se consoler de ce déficit de notoriété départementale en remportant la première place parmi les hommes du 5^e bataillon stationné à Bordeaux dans laquelle ils ont été invités à s'exprimer⁶⁶⁷.

L'alliance, sinon rêvée, au moins admise par Dufraisse n'a pas été le bon calcul en termes de résultats et elle peut être considérée comme un échec tant les populations locales ont choisi des noms connus plutôt que des idées ou des projets institutionnels.

3. Le jeune député de la Dordogne et le travail parlementaire

Fourtou siège dans les rangs de la droite et fréquente la Réunion des Réservoirs⁶⁶⁸. Il y retrouve ses collègues périgourdiens comme Daussel, Mazerat, Monteil⁶⁶⁹. Il cultive aussi des liens étroits avec d'autres députés comme Paul de Rémusat, son collègue de Haute-Garonne, fils du ministre des Affaires étrangères.

⁶⁶⁴ Les résultats consignés dans la carte précédente ne sont que la moyenne (en pourcentage des exprimés) de tous les suffrages obtenus par les conservateurs et donc par déduction de tous les républicains.

⁶⁶⁵ Conseiller général sortant.

⁶⁶⁶ APF. Lettre du vicomte de Chantérac, déjà citée.

⁶⁶⁷ APF. Le lieutenant Debetz de Lacrousille annonce que Fourtou recueille 307 voix sur 389 exprimées.

⁶⁶⁸ C'est le nom donné aux députés de droite qui se retrouvent dans l'hôtel des *Réservoirs* à Versailles jusqu'au manifeste du comte de Chambord, le 5 juillet 1871. Après la note de Larcy qui évoque que « les inspirations de M. le comte de Chambord lui appartiennent », la droite se divise en cinq groupes (dont la réunion des Réservoirs qui poursuit ses discussions). Le premier est le centre-droit dit *réunion Saint-Marc Girardin*, du nom de l'éditorialiste du *Journal des Débats*, qui n'admet pas le drapeau blanc et qui se réunit à huis-clos. Les principaux animateurs sont le duc Decazes et d'Audiffret-Pasquier. Ce sont les libéraux de la tendance monarchiste. Le second est constitué des légitimistes dont Lucien Brun, Carayon-Latour, de Cazenove de Pradines, de la Rochette. Le troisième est la *Réunion Colbert*, composée de députés qui désirent être un trait d'union entre les légitimistes et les libéraux. Ernoul et le vicomte de Meaux en sont les chefs. Enfin, la réunion *Changarnier* est un groupe plus hétéroclite qui est composé de différents conservateurs. Cf. Hanotaux G., *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p.365 ; Garrigues J., « Les élus du Centre gauche en 1871 », *in* : Truel T. (dir.), « Élus et élections... », *op. cit.*, p. 26-27 ; Levillain P., « Les droites en République », *in* : Sirinelli J.-F. (dir.), *Histoire des droites en France*, t. 1, *Politique*, Paris, Gallimard, 1992, p. 181-187.

⁶⁶⁹ Fourtou est alors très très proche de Louis Mazerat avec lequel il entretient une correspondance régulière et de fréquents rapports devenant de plus en plus amicaux. M^{me} de Fourtou aurait confié à Mazerat de veiller sur son époux constamment et de lui faire un compte-rendu de ses diverses activités à Paris. Cf. *infra*.

La première phase d'activité parlementaire est très courte : commençant le 8 février 1871, elle finit le 7 décembre 1872, date à laquelle il est appelé par Thiers comme ministre des Travaux publics. Jeune, pétri d'ambitions et déterminé à participer à la vie parlementaire de son pays, Fourtou est conscient que la tâche qui l'attend est difficile et essentielle pour l'avenir du pays. Dans une lettre qu'il adresse à son beau-frère, Charles Dereix, il exprime sa fierté⁶⁷⁰ : « Me voilà député et j'ai l'espérance de vous voir bientôt revenir au milieu de nous. Il me tarde de vous retrouver chez Gaillard⁶⁷¹, nous avons bien des choses à nous dire. » Son autre beau-frère, Jules Dereix, le félicite chaleureusement tout en lui rappelant l'importance de la tâche qu'il doit accomplir :

« Je vous suivrai dans tout le cœur de cette législature avec toute la sollicitude d'une père fier de son fils et qui aspire à lui faire conquérir une position élevée. Vous le pouvez, mon cher ami, vous avez l'intelligence nécessaire pour cela et je suis convaincu que la volonté et la résolution ne vous manqueront pas. Vous ne vous laisserez peu intimider par les cris de ces hommes qui ont une certaine opinion toujours mise en mouvement à toutes les époques en prétextant toujours s'exprimer au nom de la majorité et de la volonté nationale. Je pense bien que vous allez prendre des mesures pour faire cesser ces cris, ces ovations que si on ne les arrête pas, dès le départ pourraient faire croire aux menaces qui peuvent espérer faire croire n'importe quoi à la nation et qui dans leurs bouches est toujours le mot de l'inertie qui ne leur apprennent à respecter celles des autres. »

Cette demande de fermeté et d'intransigeance de la part du nouveau député, préconisée par son beau-frère qui le connaît bien, est le trait le plus saillant de la personnalité du jeune élu qui doit combler les espérances de sa famille mais aussi nombre de ses amis. Du Burguet, par exemple, ne doute pas que le député trouvât sa place dans cette assemblée :

« Que devenez-vous au milieu de ce nombre immense de collègues qui composent avec vous l'assemblée nationale ? Je suis convaincu que vous avez trouvé votre place, celle qui vous met dans la meilleure situation possible pour parler et vous faire appuyer quand besoin sera. Vous ne vous laisserez pas aller au premier mouvement qui porte en avant tout homme qui a comme vous une grande facilité d'improvisation. Ne parlez qu'à coup sûr, lorsque vous serez trois fois assuré du succès. Je désire de tout mon cœur ce succès et tout me dit que vous l'aurez si vous voulez poursuivre un but clair et bien défini, au lieu d'en poursuivre plusieurs. Cherchez donc, mon cher député, une question qui vous convienne, étudiez-la avec cette ardeur que vous avez si bien à votre disposition et rien n'est plus que votre réussite. Mais ne vous pressez pas⁶⁷² ! »

3-a. La question du lieu de vote : un enjeu très politique

⁶⁷⁰ APF. Lettre d'Oscar de Fourtou à son beau-frère, sans date mais certainement écrite juste après son élection à l'Assemblée.

⁶⁷¹ Nom de la propriété de son beau-frère.

⁶⁷² APF. Lettre de du Burguet à Fourtou, 21 février 1871. Son ami le met aussi en garde de ne pas, avec ses collègues, précipiter les événements pour ne pas retrouver l'empire. Même s'il craint un plébiscite à propos de la monarchie ou de la république, il ne veut pas revoir Napoléon III. Il préconise alors que le mouvement orléaniste soit vif et qu'il ne doit pas être entravé par les légitimistes. L'opinion de son ami du Burguet est donc clairement dirigée vers l'idée d'une république conservatrice. À ce titre-là, il a certainement, indirectement, joué un rôle dans la conviction politique du nouveau député en ce début de législature.

La question est très rapidement trouvée par le nouveau député de la Dordogne. En effet, il s'oppose, avec nombre de ses collègues, au transfert de l'Assemblée à Paris. Il préfère Versailles et prend la parole à ce sujet :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le rapport sommaire de votre commission d'initiative sur la proposition de MM. Alfred Giraud, de Puiborneau, de Cornulier-Lucinière, Bourgeois, Verdier, (...) ayant pour objet la présentation et l'adoption d'une nouvelle loi électorale avec rétablissement du vote au chef-lieu de chaque commune pour toutes les élections législatives qui auront lieu par suite d'option, d'annulation ou de démission, de décès ou de toute autre cause⁶⁷³. »

Ainsi, Fourtou décide d'entrer dans l'arène avec une question éminemment politique puisqu'elle conditionne la nature et la définition du régime. Le 25 mars⁶⁷⁴, le député de la Dordogne prend la parole pour exposer les arguments en faveur du rapport réalisé par ses collègues :

« Les élections du 8 février dernier ont été accomplies par des collèges réunis au chef-lieu de canton. Si les députés à élire pour compléter l'Assemblée sont nommés par des collèges siégeant au chef-lieu de commune, n'en résultera-t-il pas entre les représentants actuels élus et ceux qui sortiront des élections nouvelles une différence susceptible de détruire une homogénéité de la représentation nationale elle-même ? À coup sûr, messieurs, une pareille conséquence serait profondément choquante et si l'adoption du projet de loi devait l'entraîner, personne n'hésiterait à renoncer, pour le moment du moins, au rétablissement du vote à la commune. Il suffit (...) en effet que le suffrage universel dont ils sont les uns et les autres l'émanation soit le même pour tous quant aux conditions substantielles qui la constituent. (...) Dès le jour de l'institution du suffrage universel, le système de vote à la commune s'est trouvé en lutte avec le système de vote au canton. »

Il rappelle ensuite que c'est la Seconde République qui a désiré établir le lieu de vote au canton, ce qui provoqua l'éloignement et le désintérêt des masses paysannes et il ne manque pas de souligner que c'est le régime impérial qui, par la loi organique du 2 février 1852, institue le vote à la commune. Il accuse ouvertement alors le gouvernement de la Défense nationale d'être revenu sur cette pratique électorale qui semble être, pour lui, une sorte de déni de démocratie, « faire un pas en arrière », puisque les paysans n'y participent pas dans les faits. Pour l'orateur, le vote au canton est à la fois une « violation de la justice et un non-sens politique »,

⁶⁷³ *Journal officiel de la République française, débats et délibérations de l'Assemblée nationale*, mars-mai 1871, p. 1245. C'est lors de la séance du 10 mars 1871 qu'on procède au vote de la loi.

⁶⁷⁴ Le discours de Fourtou est soigneusement rédigé et tous les mots ont été pesés car le thème du débat fait référence à la question du lieu du vote (commune ou chef-lieu de canton) alors que vient d'éclater, à Paris, l'épisode de la Commune (18-22 mars 1871). Cf. Milza (P.), *L'année terrible*, t. 2, *La Commune, mars-juin 1871*, op. cit., p. 98-116. Le 23 mars, les maires et adjoints de Paris se présentent et demandent à être admis dans la salle de délibérations afin d'exposer aux députés quelles sont les décisions urgentes pour rétablir l'ordre dans la capitale. Alors que les édiles prennent place dans un des balcons pour assister à la séance dans laquelle les députés-maires de Paris sont admis à parler, un cri de « Vive la République » éclate et créé un véritable tumulte. La veille, des manifestants appelés « les Amis de l'ordre » se dirige vers le comité central de la Commune, une bagarre éclate et les fédérés tirent, laissant sur le parvis une dizaine de morts. Hanotaux G., *Histoire de la France...*, op. cit., p. 179. Dans ce contexte, l'intervention de Fourtou est délicate car il ne doit pas provoquer de tumulte en séance et faire comprendre aux autres députés qu'il faut garder le chef-lieu de canton comme lieu de vote pour les élections complémentaires.

« L'électeur des campagnes est obligé de réaliser parfois des distances considérables, de laisser en souffrance ses travaux domestiques, de faire des dépenses relativement onéreuses pour son transport et son séjour en ville et de subir ainsi le triple impôt du temps, de la fatigue et de l'argent. »

Il reconnaît que le vote à la commune a aussi des défauts mais :

« il conviendra d'examiner, lors de l'institution de la nouvelle loi électorale organique qui doit être une des grandes œuvres de cette Assemblée, s'il ne faudrait pas remettre aux conseils généraux le soin de grouper ensemble, les petites communes pour les opérations électorales dans l'intérêt de la liberté et du suffrage de leurs électeurs ? »

L'enjeu, au-delà de l'imminence de l'organisation des élections législatives complémentaires, est très idéologique. L'expérience des municipalités de canton, pendant la période révolutionnaire a marqué le siècle suivant dans la pensée et la pratique du vote chez les républicains⁶⁷⁵. Ainsi, l'élection au chef-lieu de canton serait l'expression du centralisme jacobin, dont se réclament les gambettistes. À l'opposé, la droite conservatrice milite pour la décentralisation des pouvoirs et la proximité rurale⁶⁷⁶. La discussion s'engage entre les tenants et les opposants à cette modification. Jules Grévy laisse la parole à Fourtou :

« Messieurs, je viens de défendre devant l'Assemblée le système de vote à la commune et j'espère ne pas avoir de grands efforts à tenter pour faire triompher, devant vous, un principe qui me paraît évident de lui-même. Et d'abord, personne ne peut contester que le vote cantonal présente des vices nombreux. Il est contraire à la justice, je n'ai pas besoin de le démontrer. Il est contraire à la logique de nos institutions puisque le principe de la souveraineté nationale étant admis, il est nécessaire de rendre l'urne électorale accessible au plus grand nombre d'électeurs possibles. (*Très bien !*) (...) Et maintenant, le système des circonscriptions sous-cantoniales pourra-t-il être considéré comme un correctif suffisant des inconvénients du vote au canton ? J'affirme que non, pour divers motifs. D'abord, les circonscriptions cantonales sont, à l'heure qu'il est, d'une manière absolue entre les mains du préfet (*C'est vrai ! Très bien !*) Vous aurez bien proclamé, et je vous y convie de toutes mes forces, le principe de neutralité de l'administration pendant les élections, vous n'arriverez jamais à établir par décret l'indifférence préfectorale : les préfets auront toujours des candidats pour lesquels ils auront des affections au moins platoniques et les affections platoniques glissent toujours vers des affections actives (*Rires d'approbation*). Il arrivera donc que des préfets refuseront de faire des circonscriptions quand elles seront contraires aux candidats de leur préférence et qu'ils les accorderont quand elles seront favorables à ces mêmes candidats. (*Très bien ! Très bien !*). De sorte qu'ils trouveront moyen d'abuser du remède que vous proposez. Vous l'avez vu aux dernières élections. (*Oui, oui !*) Certainement, le gouvernement de la Défense nationale a eu de bons préfets, mais j'espère ne pas blesser les susceptibilités de certains en disant qu'il y en a eu de mauvais ! »

Un peu plus loin, il évoque le rôle du maire :

« on redoute l'influence du maire ! Il y a un remède à cela, c'est de créer, par la loi municipale, l'indépendance du maire : supprimez toutes les candidatures officielles et l'influence illégitime du maire ne sera plus à redouter. »

Son argumentation se poursuit avec d'évidentes influences légitimes au sein de la commune vis-à-vis de l'électeur. Il fait alors l'apologie de l'influence éducative auprès des masses paysannes :

⁶⁷⁵ Cf. Bianchi S., « L'expérience des cantons en milieu rural dans la décennie de la Révolution française : pertinence et problèmes d'une greffe électorale, judiciaire, militaire et administrative », in : Lagadec Y., Le Bihan J. et Tanguy J.-F. (dir.), *Le canton, un territoire du quotidien ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 44-45.

⁶⁷⁶ Cf. Rosanvallon P., *Le sacre du citoyen, Histoire intellectuelle du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 1992, p. 15.

« Messieurs, il ne faut pas exiger des populations rurales qu'elles se livrent constamment à l'étude de la politique, parce que la politique est le plus terrible des dissolvants. (*Vives adhésions à droite et au centre. Protestations à gauche*). (...), Eh bien donc il est nécessaire qu'il y ait à côté de ses populations des influences légitimes qui les éclairent et ces influences, elles appartiennent aux hommes qui, par leur intelligence, par la probité et l'honorabilité de leur vie, ont mérité d'être les guides respectés de leurs concitoyens. (*Applaudissements à droite*). »

Le danger, selon Fourtou, est que, si le vote demeure au canton, les villes risquent de voir une catégorie de la population difficilement maîtrisable – les ouvriers pour ne pas les nommer – créer du désordre et avoir une mauvaise influence sur les électeurs généralement calmes et paisibles. Enfin, il rappelle que cette mesure est l'expression même du suffrage universel que les républicains ont voulu établir en 1848. L'orateur développe les thèses du centre-droit en matière de vote, n'hésitant pas à fustiger la politique républicaine de candidature officielle lorsqu'il évoque le rôle néfaste des préfets, mais soulignant le bienfait qu'apporte le maire, non élu au suffrage universel, désigné par le préfet lui-même. En fait, Fourtou milite pour l'influence locale de notables respectés et dignes contre celle d'un agent étranger au pays qu'il doit administrer mais jamais, il ne désire soumettre la population rurale à sa propre volonté. Cet exposé des arguments en faveur du vote rural est un des éléments du combat mené par le centre-droit et la droite conservatrice qui s'opposent fortement la candidature officielle républicaine, voire gambettiste. L'inspiration de Fourtou en mai 1877 est de nature bien différente puisqu'il se retrouve accusé de promouvoir la candidature officielle par l'intermédiaire de préfets inféodés au pouvoir central⁶⁷⁷. Cette longue intervention, par les réactions immédiates qu'elle suscite, participe à l'élaboration du principe d'une république conservatrice, chère à Adolphe Thiers⁶⁷⁸. Le président Grévy, en l'absence d'autres orateurs inscrits pour le premier article, laisse intervenir Paul Jozon⁶⁷⁹, l'auteur de l'amendement qui vise à maintenir le vote au canton. Le scrutin penche en faveur des partisans du rapport Giraud soutenu par Fourtou qui obtient la majorité absolue⁶⁸⁰. Ainsi, l'expression du suffrage universel au niveau cantonal rassemble la grande majorité des députés, du centre-gauche à la droite conservatrice. Les jours suivants, le président procède de la même manière pour

⁶⁷⁷ À propos de la candidature officielle, il faut se reporter à : Voilliot C., *La candidature officielle, une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005. L'auteur met bien en évidence la permanence des pratiques de candidature officielle, notamment dans la désignation des candidats républicains pour le scrutin du 8 février 1871 mais aussi pour le renouvellement de l'Assemblée en février 1876. Les préfets de Gambetta jouent un rôle central dans ce mode de désignation, ce qui indignait le centre-droit et la droite conservatrice. Fourtou ne serait pas le dernier à pratiquer, pendant le Seize-Mai, cette pratique mais l'échec de l'entreprise conservatrice conduirait à la très forte atténuation de la désignation des candidats après 1877. Cf. partie 2, chapitre 3.

⁶⁷⁸ Ce dernier se prononce, quelques jours plus tard, pour ce type de régime. Cf. Hanotaux G., *Histoire de la France...*, op. cit., p. 35 ; Milza P., *L'année terrible...*, t. 2, op. cit., p. 12.

⁶⁷⁹ Cf. Allorant P., « Paul Jozon, un juriste au service de la République », *Parlement(s)*, n° 11, 2009, n°11, p. 121-133.

⁶⁸⁰ 426 pour, 80 contre.

l'adoption des autres articles de la nouvelle loi qui est définitivement adoptée, sans amendement républicain, le 3 avril 1871. Ce premier succès, pour une question d'ordre électorale et très politique, permet au jeune député de la Dordogne de se faire remarquer dans l'hémicycle jusque dans les rangs du centre-gauche. Par la suite, il vote avec son camp politique, entre autres, la fin de la proclamation de l'état de siège (28 avril), l'inaliénabilité des propriétés saisies pendant la Commune de Paris (12 mai), l'autorisation de prières publiques pour demander à Dieu de mettre un terme aux maux qui affligent la France (16 mai). Enfin, il participe à la ratification du traité de paix avec l'Allemagne (28 mai) et surtout il vote pour l'abrogation des lois d'exil des Bourbons afin que les deux Orléans élus à l'Assemblée puissent siéger (8 juin). Député assidu, il participe aux séances avec grande attention. Ses interventions sont rares mais à chaque fois préparées et argumentées.

3-b. La question de l'intégration des juifs dans la société algérienne : l'abrogation du décret Crémieux

Comme son ami du Burguet lui avait suggéré de trouver une question importante sur laquelle intervenir, sans se disperser, il se préoccupe, après celle du vote municipal, de la question de l'abrogation du décret du 24 octobre 1870 dit « décret Crémieux » qui offre la citoyenneté française aux juifs d'Algérie. Fourtou réalise le rapport de la commission⁶⁸¹ qui est chargée d'examiner la proposition de loi. Il le présente à l'Assemblée le 21 août 1871 :

« Deux questions se présentent à l'Assemblée : est-il favorable ou contraire à nos intérêts algériens d'admettre collectivement les israélites indigènes au rang de citoyens français ? Le décret du 24 octobre 1870 a-t-il été conséquemment un acte opportun et juste ? N'a-t-il pas été au contraire un acte imprudent et funeste ? D'un autre côté, messieurs, si ce décret n'est pas justifié, si de puissantes considérations commandaient au Gouvernement de Tours de ne pas le rendre, si les hommes les plus compétents l'ont alors condamné, pouvons-nous, en ce moment, en prononcer l'abrogation, sans porter atteinte à des droits acquis et commettre une faute à notre tour ? »

Cette mise en perspective des enjeux de la question de l'abrogation est celle d'une rhétorique d'un habitué des prétoires, scrupuleux, en tant que législateur maintenant, de préserver les droits acquis, malgré la volonté de la nouvelle assemblée de légiférer en la matière. Il poursuit son exposé en réalisant un bref historique de la situation des juifs avant la conquête française, qui a fini, de l'aveu de l'orateur, par libérer ces populations du joug de l'islam et par protéger la liberté de croyance. La France fait preuve, selon lui, de mansuétude et de compréhension à

⁶⁸¹ La commission est composée de l'amiral La Roncière le Noury (président), Vandier (secrétaire), de Saint-Victor, de Fourtou, le général Loysel, Bigot, Tallon, Millaud, Warnier (Algérie), Jacques, Taillefert, Combier, le marquis de Francieu, Lucet, le général Jaures.

l'égard des juifs coloniaux. Il insiste surtout sur l'idée que la métropole respecte le principe de l'égalité, notamment entre les israélites et les musulmans⁶⁸². Il décrit la situation difficile d'existence des juifs d'Algérie qui sont obligés de s'éloigner du littoral au fur et à mesure que la colonisation française progresse, situation injuste, alors que beaucoup ont été éduqués, acculturés à la civilisation européenne qu'ils aiment et qu'ils apprécient. En guise de récompense, le sénatus-consulte de 1865 prévoit de faire accéder à la nationalité française tous ceux, chez les juifs, qui ont une vie honorable. Cette harmonie entre le législateur, l'administré et le colon est brisée, selon Fourtou, par le décret du 24 octobre 1870⁶⁸³ :

« Le décret de naturalisation, s'appliquant à tous les indigènes des départements, profite conséquemment à tous les juifs qui habitent comme indigènes depuis le littoral jusqu'au-delà des oasis du Sahara. À qui donc se trouve conféré, d'un bout à l'autre de ces vastes espaces, l'honneur de la nationalité française ? À des hommes dont un grand nombre vit dans le servilisme d'un autre âge, dans la polygamie, enfin dans tout un état social qui ne peut couvrir le nom de peuple civilisé ! (...) Le décret du 24 octobre 1870 a bénéficié en effet à beaucoup de d'israélites bigames, qui n'auraient pas été naturalisés par le sénatus-consulte de 1865, pour l'application duquel on exigeait la justification de monogamie⁶⁸⁴. »

Les arguments de Fourtou sont activement combattus par Crémieux lui-même qui serait à l'origine de l'échec de l'amendement Fourtou. Ce dernier, lors de la reprise des discussions, après les vacances parlementaires, annonce que le gouvernement avait modifié le décret du 24 octobre et que la commission doit alors examiner les nouvelles dispositions, remettant *sine die* celles qui se sont déroulées précédemment. Pour les antisémites, et Drumont en particulier, il s'agit là d'une trahison qui ne serait le fruit que d'une cupidité de l'avocat périgourdin⁶⁸⁵.

⁶⁸² Il fait aussi référence au sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui prévoit de donner la nationalité française aux juifs et aux musulmans.

⁶⁸³ Le gouvernement à Tours a pris, en fait, le 24 octobre 1870, deux décrets : un sur la naturalisation des juifs d'Algérie qui préoccupe la commission et le député Fourtou, et l'autre sur la départementalisation de la colonie. Cf. Ageron C.-R., *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1830-1964*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 23.

⁶⁸⁴ APF. Les arguments sont développés aux pages 6 et 7 du rapport imprimé.

⁶⁸⁵ C'est en tout cas le sens de l'accusation de Drumont dans son ouvrage (Drumont É., *La France Juive, histoire contemporaine*, t. 2, Paris, C. Marpon et E. Flammarion, 1886, p. 18) : « M. de Fourtou fit un rapport dont les propositions étaient encore plus mauvaises que la loi proposée. Mais la conversation que j'ai eue avec lui à Versailles se termina par des paroles généreuses et par la promesse qu'il me fit de ne pas presser la mise à l'ordre du jour de la discussion de ce projet que je redoutais à ce moment. » Comme le député de la Dordogne ne respecte pas sa promesse, Drumont lui fait un sort dans son ouvrage lui consacrant un paragraphe qu'il intitule « Fourtou se dérobe » et dans lequel on peut lire : « Fourtou est circonvenu à son tour. On entend, sans y assister, la conversation du chef de la Juiverie cosmopolite (Crémieux) qui déniaise ce petit avocat de Ribérac devenu député influent, qui lui explique que c'est la Haute Banque, qui survit à tout, qui distribue les places grassement rétribuées d'administrateurs de chemins de fer. On aperçoit les yeux du Périgourdin qui s'illuminent. "Qu'est ce que j'allais faire ? Mon Dieu !" s'écrie-t-il, et, au lieu de presser la discussion du projet dont il est le rapporteur, il promet de le retarder. ». Cet épisode n'apparaît pas dans les archives familiales du ministre, ni par une quelconque correspondance avec Crémieux, ni avec Drumont. Gregory Kauffman, biographe de ce dernier ne donne pas non plus d'indications particulières à ce sujet. Cf. Kauffman G., *Édouard Drumont*, Paris, Perrin, 2008, p. 357-360. Pour le statut des indigènes en Algérie, cf. Blevis L., « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », *Droit et Société*, n° 48, 2001, p. 557-580.

3-c. La question de l'outrage au Parlement par deux journaux républicains

En février 1872, Fourtou est choisi pour rédiger un rapport à propos d'une autorisation de poursuites contre deux journaux⁶⁸⁶, *La Constitution* et *L'Indépendant des Pyrénées* et contre deux députés qui ont ouvertement et durement critiqué la commission des grâces⁶⁸⁷, Maurice Rouvier⁶⁸⁸ et Pierre Lefranc⁶⁸⁹. Tous deux sont des républicains convaincus mais pour qui le général Ducrot avait la plus profonde antipathie. L'officier les accuse d'avoir proféré des insultes et des injures à la commission – notamment M. Rouvier. Le 18 février 1872, la commission parlementaire⁶⁹⁰ à laquelle appartient Fourtou vote le principe de poursuites contre les deux contrevenants. Le député de la Dordogne est choisi pour instruire les conclusions de l'enquête⁶⁹¹. Quelques jours plus tard, l'ancien avocat accuse :

« L'article inséré, sous la signature de M. Pierre Lefranc dans *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales* du 14 décembre 1871, est certainement, messieurs, de l'avis de tous les membres de la commission, répréhensible au premier chef. C'est pour la majorité de votre commission, un tissu d'injustes et de fausses imputations contre l'Assemblée dont aucune fraction, d'ailleurs, n'échappe aux fantaisies agressives du journaliste-député. (...) Des peines judiciaires ne seraient donc pas ici en harmonie avec la nature de la faute commise. C'est dans l'ordre des peines morales que cette faute rencontre son châtement naturel. Pierre Lefranc a manqué à ses collègues : comme eux, il a été honoré par le suffrage universel, il s'est manqué à lui-même en méconnaissant le respect qu'il devait aux membres d'une Assemblée qui est l'expression de la souveraineté de son pays. »

Si l'ancien avocat et substitut du procureur met en évidence les chefs d'accusation et les mesures qui s'imposent contre Lefranc, il est beaucoup plus intransigeant avec Rouvier, devenant le Fouquet-Tinville du moment :

⁶⁸⁶ Une commission est créée à partir de la proposition du général Ducrot d'autoriser des poursuites à l'égard des deux députés.

⁶⁸⁷ Elle est instituée le 10 juillet 1871. Le droit de grâce est confié au Chef du Pouvoir exécutif mais il ne l'exerce qu'après avis de la commission composée de parlementaires. Elle compte quinze membres : Duchatel, président (centre gauche), Voisin (centre gauche), Bastard (droite), Bigot (centre droit), Merveilleux-Duvigneaux (droite), Batbie (centre droit), Paris (centre droit), Maille (gauche républicaine), Martel (centre droit), Quinsonas (droite), Tailhand (droite), Sacaze (centre droit), Peltreau-Villeneuve (centre droit), Corne (centre gauche), Piou (centre droit). Cf. Zaidman P.-H., « Les sources des recours en grâce des Communards », in : « Les bagnes coloniaux, instruments de recherche », *Criminocorpus, revue hypermédia* [en ligne], mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 02 septembre 2013. URL : <http://criminocorpus.revues.org/154> ; DOI : 10.4000/criminocorpus.154.

⁶⁸⁸ Maurice Rouvier (1842-1911) est élu député des Bouches-du-Rhône en juillet 1871. Il est inscrit à l'Union républicaine. Réélu en 1877, il est appelé par Gambetta lors du « grand ministère » en 1881 pour prendre le portefeuille du Commerce et des Colonies qu'il garde jusqu'en janvier 1882. Le 14 juin 1883, il redevient ministre du Commerce dans le cabinet Ferry. Il tombe avec le président du Conseil et perd son ministère le 29 mars 1885. Il est président du Conseil et ministre des Finances du 30 mai au 4 décembre 1887, ministre des Finances du 22 février 1889 au 28 novembre 1892 et à nouveau, du 7 juin 1902 au 18 janvier 1905. Il est à nouveau l'éphémère président du Conseil et ministre des Finances du 24 janvier 1905 au 17 juin 1905 et du 17 juin 1905 au 9 mars 1906, tout en s'occupant pendant cette période du ministère des Affaires étrangères.

⁶⁸⁹ Pierre Lefranc (1815-1877) est rédacteur en chef du journal *L'Indépendant des Pyrénées* depuis 1844. Il est un très grand ami d'Arago. Préfet de Gambetta en 1870 pour son département d'origine, les Pyrénées Orientales, il se présente aux élections de février 1871 et il y est élu. Il est inscrit à la Gauche républicaine et interpelle souvent le gouvernement. Il devient sénateur en janvier 1876 mais meurt l'année suivante à Versailles.

⁶⁹⁰ Elle est composée de quatorze députés.

⁶⁹¹ *Le Temps*, 18 février 1871.

« Bien différente, messieurs, a dû nous apparaître la situation de M. Maurice Rouvier. (...) Ici, remarquons-le, il ne s'agit plus d'attaques plus ou moins personnelles : c'est une délégation de l'Assemblée qui se trouve attaquée dans sa droiture de ses intentions, dans la légitimité de ses actes, dans l'autorité de ses résolutions⁶⁹². »

Enfin, le député lit les résolutions proposées à l'Assemblée condamnant M. Rouvier à être jugé devant les tribunaux alors que P. Lefranc reçoit un blâme. Le député de la Dordogne montre son expertise dans un domaine qu'il connaît bien. Cette affaire provoque une vive tension au sein de l'Assemblée, d'autant plus que ; quelques jours plus tard, le 26 février, une autre commission est créée pour examiner un projet de loi relatif à la « répression des attaques contre les droits et l'autorité du Parlement et ceux du gouvernement qu'elle a institué ». Le thème divise les députés, toutes tendances politiques confondues mais cela n'empêche pas les uns et les autres d'y siéger. Fourtou est élu contre Salvandy (22 voix contre 18) alors qu'il est opposé à cette loi⁶⁹³. Le gouvernement est plus unanime à l'exception du ministre des Travaux publics, de Larcy.

3-d. La question de la convention postale entre la France et l'Allemagne

Le quatrième succès remporté par Fourtou a encore plus d'éclat puisqu'il conduit son auteur vers la reconnaissance et le respect de ses pairs. Il s'agit d'un projet de convention postale entre la France et l'Allemagne, quelques mois après la ratification du traité de Francfort⁶⁹⁴. En effet, le pays victorieux impose une révision des tarifs postaux afin que l'envoi du courrier entre les deux pays soit nettement plus avantageux pour celui-ci⁶⁹⁵. Le 4 mai 1872, le député de la Dordogne présente son rapport à l'Assemblée⁶⁹⁶ :

« Messieurs, les communication internationales ont depuis longtemps rend u nécessaires des conventions spécialement destinées à faciliter entre tous les pays du monde les correspondances de toute nature par la voie de la poste. La France est liée par des conventions de ce genre avec la plupart des États d'Europe ; et le gouvernement propose aujourd'hui à l'Assemblée nationale l'adoption d'un nouveau traité postal conclu avec l'empire d'Allemagne pour remplacer ceux qui unissaient avant la guerre les deux nations. »

⁶⁹² *Ibid.*

⁶⁹³ *Le Temps*, 26 février 1872. Le marquis de Maleville est favorable à la loi, alors que le duc Decazes y est opposé et tous deux siègent dans la commission. Il est vrai que l'élu périgourdin opère déjà son déplacement vers le centre-gauche alors que le duc demeure l'un des représentants influents du centre-droit. Au total, sur les quinze membres, six sont pour l'adoption de cette loi et neuf contre (dont Fourtou).

⁶⁹⁴ L'Assemblée a débattu de la nécessité de cette nouvelle convention entre les deux pays en janvier 1872. Thiers s'exprime à propos de cette future convention dans la séance du 15 janvier 1872 : « Nous ne pouvons pas nous-mêmes, car nous serions trop simples et trop peu soucieux des intérêts français, fournir à l'étranger des subtilités qui seraient contraires à l'intérêt que nous devons défendre. (...) Je ne fais que remplir ici un devoir et vous donner l'exemple du devoir envers le pays. »

⁶⁹⁵ Le dernier traité postal date de 1846 et les tarifs étaient plus avantageux pour la France que pour son voisin rhénan. *Le Français*, 29 novembre 1871.

⁶⁹⁶ AMT, 6 AQ 57. Papiers du directeur général de la Poste, A. Maurin.

Après avoir rappelé en détails toutes les conventions qui avaient été signées entre la France et les différents états allemands, il souligne que tout doit être refait à cause de la guerre de 1870 et de la proclamation de l'unité allemande :

« Ce sentiment de besoin réciproque des deux peuples était tellement énergique dans l'esprit de leurs gouvernements, qu'on s'est empressé d'arrêter, le 10 mars à Reims et le 11 mars à Ferrières, des arrangements provisoires avec la Prusse, Bade et la Bavière qui ont pu être repris sur le pied des anciennes conventions en attendant le traité définitif qui devait faire l'objet de négociations particulières. (...) Nous percevons sur ces lettres notre taxe intérieure et, à leur arrivée à destination, elles sont frappées d'une taxe égale au profit de l'office allemand. Nos communications postales avec ces anciens départements français éprouvent ainsi des embarras qui excitent à bon droit de nombreuses plaintes. Nous devons donc, messieurs, accueillir favorablement la pensée de conclure avec l'empire d'Allemagne une convention postale. Le développement de nos relations commerciales avec les Allemands s'y trouve engagé ; et à côté des intérêts économiques qu'un traité de cette nature a pour mission de servir, nous retrouverons ici de chers et douloureux souvenirs qui nous convient en quelque sorte à faciliter de tout notre pouvoir les relations des deux peuples, pour ne pas ajouter un déchirement de plus à tous ceux que fait encore saigner dans notre pays la séparation de l'Alsace-Lorraine. »

La suite de l'exposé reprend en détails la convention provisoire signée le 12 février 1872 et précise les modalités postales pour les différents types d'envoi de courrier et de colis entre les deux pays⁶⁹⁷. La réciprocité postale qui est le cœur du dispositif de cette convention est soutenue et défendue par Fourtou en commission mais il s'est heurté à Giraud, un autre membre qui regrette que le système de la proportionnalité ne soit pas retenu, comme dans l'ancien système⁶⁹⁸. Il permet d'imposer un certain retour de la France, selon toutes proportions, sur le plan européen avec une convention qui autorise un dialogue avec le vainqueur de 1871. Le débat qui suit est court et permet au député de la Dordogne de se distinguer. L'auditoire est agréablement surpris et, à la fin de son exposé, Oscar est vivement applaudi. Louis Mazerat, son collègue, écrit à M^{me} de Fourtou pour lui annoncer le vif succès que son mari a remporté auprès de ses pairs :

« Madame, c'est bien qu'Oscar a livré de grandes batailles. La Chambre vient en approuvant le traité postal par un vote presque unanime⁶⁹⁹, de consacrer le brillant succès que le rapporteur avait déjà personnellement obtenu. (...) Comme j'ignore à quel point d'exactitude il a pu vous rendre compte du véritable triomphe qui l'a accueilli de tous les côtés de l'assemblée indistinctement, je prends sur moi de vous en faire part tout confidentiellement. Les compliments qu'il a reçus hier et aujourd'hui dans la Chambre et dans la presse pouvant se résumer dans le mot que le ministre des Affaires étrangères⁷⁰⁰ a dit dans son propre discours en qualifiant celui d'Oscar de mémorable. C'est donc une bonne journée qui sera suivie avant peu, nous l'espérons, de quelques autres. Je dis quelques parce que je compte bien que mon jeune collègue en commettra par la suite de si prodigieux. C'est un écueil où tombent beaucoup d'orateurs, des plus éloquents, qui oublient trop qu'un des bons moyens de se faire valoir, une fois qu'on a prouvé qu'on avait une valeur ministérielle, à eux de se faire désirer. Votre mari n'ignore pas que vous m'avez donné sur lui un devoir de surveillance qui implique mutuellement celui de vous adresser des rapports. Je dis en faire par faute de le lui rapporter pour maintenir ainsi l'autorité que vous m'avez déléguée et donc à la vérité. Ma conscience m'oblige à déclarer que je n'ai pas eu encore à faire usage. Plaisanterie à part,

⁶⁹⁷ Le rapport comporte trente-sept pages avec, en annexe, la convention provisoire entre la France et l'Allemagne signée le 12 février 1872.

⁶⁹⁸ AMT, 6 AQ 57. Papiers du directeur général de la Poste, A. Maurin.

⁶⁹⁹ L'Assemblée a adopté le projet de loi 423 voix pour, 88 contre.

⁷⁰⁰ Charles de Rémusat est le ministre des Affaires étrangères dans les deux gouvernements Dufaure (août 1871-mai 1873).

j'étais trop heureux du succès d'Oscar pour ne pas vous en parler à son insu. (...) je pense bien qu'il aura pris le soin de vous envoyer quelques journaux. »

Même la presse la plus critique reconnaît un certain talent à l'orateur périgourdin malgré une éloquence qui laisse à désirer :

« Une figure méridionale, mais sans chaleur et sans expression. Très brun et très chauve, on ne remarque en lui qu'une grande barbe noire, épaisse, courte et envahissante, qui laisse à peine voir une paire de grosses lèvres sensuelles. Comme orateur, M. de Fourtou est heureusement doué. Il a une belle voix, claire, sonore et vibrante, à laquelle un léger accent périgourdin ne nuit aucunement. De temps en temps, le visage impassible de M. de Fourtou s'anime, la voix se passionne, le geste s'accroît ; l'éloquence essaye de percer le masque un peu insignifiant de l'orateur ; mais tout ce mouvement a quelque chose de mécanique et d'artificiel qui sent la préparation du cabinet. »

Cette technicité dans la préparation des dossiers et des rapports parlementaires dont il a la charge est revendiquée par le député de la Dordogne – l'avocat étant toujours derrière le parlementaire – mais Fourtou souhaite surtout que ses collègues et les décideurs du pays retiennent de son travail parlementaire la modération avec laquelle il entend traiter les questions qui lui sont soumises ou qu'il désire porter à la connaissance de ses pairs. En juin 1872, il déclare au *Correspondant* :

« Je suis ici pour faire respecter la trêve que les besoins et les vœux du pays imposent à tous les partis. Sur le terrain de la légalité, je n'en connaîtrai personne. De quelque côté que vienne l'attaque contre les droits de l'Assemblée, l'autorité du gouvernement et le respect de la loi, je les réprimerai avec énergie⁷⁰¹. Équité, impartialité, modération mais fermeté indépendante. Aussi bien à l'égard des partis de droite que ceux de gauche, aussi bien à l'égard des bonapartistes que des légitimistes ou des républicains, tel est mon mot d'ordre ; je ne m'en départirai pas un seul instant. »

Ce refus de s'engager ouvertement pour une cause partisane, le caractère modéré de son attitude et de son action parlementaire s'harmonisent avec ses qualités d'homme de dossier, de juriste aux références précises et aux arguments solides qui lui ont valu de nombreux applaudissements dans les séances parlementaires à propos des projets de loi ou des rapports dont il était chargé. Comme l'écrit son collègue Mazerat, il faut savoir susciter le désir et l'envie de la part des décideurs afin qu'ils reconnaissent officiellement qu'ils ont besoin d'un homme comme lui dans le gouvernement.

À l'occasion d'un débat à l'Assemblée concernant l'amputation d'une partie du réseau de la Compagnie de chemin de fer de l'Est après la ratification du traité de Francfort, plusieurs orateurs se succèdent à la tribune sans pouvoir trouver de solution à la liquidation de l'indemnité due par l'État français prévue dans le traité de Francfort⁷⁰². Le jeune député de

⁷⁰¹ Fourtou justifie encore sa position à propos du projet de loi sur la répression contre tout acte qui toucherait à l'intégrité de l'Assemblée et du gouvernement. Cf. *supra*.

⁷⁰² Après la ratification du traité de Francfort, la convention de Ferrières (9 mars 1871) permet la reprise de l'exploitation de tous les réseaux ferrés sur le territoire français par l'occupant allemand et règle le transport des trains militaires et du retour des prisonniers français. L'exploitation de ceux de l'Est est complexe car elle doit tenir compte de la gestion allemande d'une partie du réseau. Le règlement du 20 août 1871 permet à la Compagnie de gérer les conflits qui surviendraient dans les gares occupées. Le 17 septembre 1871, une

Ribérac monte à la tribune et prend la parole⁷⁰³. Il réalise un exposé lumineux et précis qui provoque l'enthousiasme de ses collègues et se fait copieusement applaudir. En descendant de la tribune, un membre de l'Assemblée dit à Thiers : « Voici un homme qui arrivera ! », ce à quoi Thiers répondit : « Il n'arrivera pas puisqu'il est arrivé. À compter d'aujourd'hui, il fera partie de mon ministère en qualité de ministre des Travaux Publics⁷⁰⁴. » Bardi de Fourtou, lors de la séance de l'Assemblée nationale du 8 mars 1871, dépose une pétition de son ami intime, du Burguet, demandant la distribution gratuite aux habitants des provinces perdues de terres appartenant à l'État en Algérie⁷⁰⁵. Quelques mois plus tard, le 21 juin 1871, après le rapport du député Lucet, la loi est adoptée, modifiant légèrement les dispositions du projet de mars 1871 mais qui permet aux candidats à l'immigration « interne » d'accéder plus facilement et plus rapidement aux propriétés coloniales⁷⁰⁶.

B. La consécration ministérielle : Fourtou, ministre des Travaux Publics⁷⁰⁷ de Thiers.

Adolphe Thiers décide, lors du remaniement ministériel qu'il désire réaliser début décembre 1872, d'appeler au ministère des Travaux publics le jeune député de Dordogne. Cette promotion politique est la seconde consécration vécue pleinement et avec enthousiasme par l'ancien maire de Ribérac. En moins de deux ans, Fourtou atteint les hautes sphères du pouvoir et réussit au-delà des espérances que formait son père, lorsqu'Oscar n'était encore qu'un adolescent. La désignation d'un ministre est toujours le choix intime du président mais aussi le résultat d'un savant calcul d'équilibrisme politique. Il faut que Thiers prenne en considération la personnalité de l' élu, qu'elle soit compatible avec la sienne, ni trop forte ni trop en retrait, mais aussi le poids politique que pèse l'heureux élu dans la composition hétéroclite qui préside à la constitution du cabinet. Ces deux contraintes majeures doivent être

convention prévoit la perte de la gestion d'une partie du réseau ferré par la Compagnie de chemin de fer de l'Est. Cf. Jacquin F., *Les chemins de fer dans la guerre de 1870-1871, leçons faites en 1872 dans l'école des Ponts et Chaussées*, Paris, Librairie Hachette, 1872 ; Caron F., *Histoire des chemins de fer en France*, t. 1, 1740-1883, Paris, Fayard, 1997 ; Caron F., *Les grandes compagnies de chemin de fer en France 1823-1937*, Droz, Genève, 2005.

⁷⁰³ APF. Note manuscrite de Gabriel Palus. L'anecdote est rapportée par le fils du ministre, Ernest, en 1942 et retranscrit par G. Palus. Les circonstances ne sont peut-être exactement celles-là mais Thiers l'a remarqué.

⁷⁰⁴ Les propos de Thiers ne sont pas attestés par ses biographes dont : Christophe R., *Le Siècle de Monsieur Thiers*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1966 ; Guiral P., *Adolphe Thiers ou de la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986 ; Valance G., *Thiers, bourgeois et révolutionnaire*, Paris, Flammarion, 2007.

⁷⁰⁵ *L'Étoile de Ribérac*, 9 mars 1871.

⁷⁰⁶ *Journal officiel de la République française*, 22 juin 1871.

⁷⁰⁷ Une étude d'ensemble des ministres des Travaux Publics de la Troisième République : Courty G., « Le ministre, les affaires et son portefeuille », *Politix*, n° 17, 1992, p. 51-78.

facilement combinées pour que le président de la République puisse aisément trouver le bon ministre. En ce qui concerne Oscar, la décision aurait appartenu au président Thiers lui-même. Le témoignage du fils du ministre, Ernest, rapporté par Gabriel Palus placerait le choix juste après l'épisode de la séance sur la liquidation de l'indemnité de l'État. Thiers n'a cependant pas attendu ce moment pour remarquer le jeune député de Dordogne.

1. Le choix du président de la République

Fourtou est, à partir de septembre 1871, invité au palais de l'Élysée, particulièrement le jeudi soir, jour où le président et son épouse reçoivent les parlementaires ainsi que les membres du gouvernement⁷⁰⁸. Même si la réception est courte, les hôtes prennent le temps de converser avec les visiteurs autour d'un verre, d'un repas léger parfois. Certains sont privilégiés et restent pour la soirée. Le 30 avril 1872, Fourtou dîne avec, entre autres, le maréchal de Mac-Mahon et son épouse⁷⁰⁹. En juillet 1872, le rythme des réceptions est quotidien⁷¹⁰. Le député de la Dordogne y est présent les 5, 11, 18 et 25 pour la soirée. Il y dîne aux côtés de Rivet⁷¹¹, Caillaux, Calmon, Charles de Rémusat et son épouse, Gouvion-Saint-Cyr, Léon de Maleville, Grévy. Par l'intérêt présidentiel, même s'il n'est pas exclusif, Oscar de Fourtou demeure favorable à la politique de Thiers et à la forme de régime qu'il propose. Une lettre de son ami du Burguet laisse entrevoir l'opinion du député de la Dordogne à propos de la question institutionnelle :

⁷⁰⁸ APP, Ba 1281. Dossier Thiers. « Voulant donner quelque unité à cette foule souvent incohérente, toujours indiscipliné, il avait institué ces dîners, ces soirées quotidiennes où tout le personnel politique accueilli. C'était pour lui, une fatigue de plus. Mais il aimait à y rencontrer son monde et à s'y produire lui-même (Hanotaux G., *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 371). »

⁷⁰⁹ *Ibid.*

⁷¹⁰ En effet, A.Thiers reçoit tous les soirs du 2 au 22 juillet 1872.

⁷¹¹ Jean-Charles Rivet (1800-1872) est originaire de Corrèze. Haut-fonctionnaire, il est le chef de cabinet de Martignac et est nommé sous-préfet de Rambouillet au début de la Monarchie de Juillet. Préfet de la Haute-Marne (1832) puis du Gard, il devient directeur général du personnel au ministère de l'Intérieur (1834), préfet du Rhône (1835-1839) et conseiller d'État en service extraordinaire. Élu député de la Corrèze en 1839, il est opposé à la politique de Guizot. Il est réélu en 1842 mais il est battu quatre ans plus tard et cesse toute activité politique. En septembre 1848, il est député du Rhône. Il siège au Conseil d'État à partir du 2 décembre 1851. Il s'oppose vivement au coup d'État de Napoléon III et ne veut plus le servir. Il se retire dans ses propriétés et s'occupe de l'extension des réseaux de chemin de fer. En février 1871, il est élu à nouveau député de la Corrèze et siège au centre-gauche. Le 12 août 1871, il dépose une proposition qui garde son nom, visant à faire de Thiers le président de la République française. Il devient l'un des plus importants soutiens de la république conservatrice telle que le président de la République l'a définie le 13 octobre 1871. Il meurt le 19 novembre 1872 à Cannes. Il est l'oncle maternel du député de la Dordogne, Alexandre de Bosredon, qui entretient, ainsi que son frère, des liens étroits avec Fourtou. Cf. Lachaise B. et Guillaume S. (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 28-29.

« (...) nous avons, tout comme vous, frémi en apprenant l'incident qui a failli renverser M. Thiers⁷¹² et nous nous sommes demandés ce que nous allions devenir... La sagesse de l'assemblée a conjuré le danger mais on ne peut pas faire de réflexions graves sur un état de choses qui présente de pareilles péripéties. (...) Un certain nombre de personnes diront qu'il faudrait proclamer la république d'une manière définitive et clore ainsi l'ère des révolutions, mais je ne partage pas cette manière de voir et la république n'est pas autre chose que la révolution permanente. Ces malheureux républicains ne peuvent jamais être au pouvoir – pendant deux minutes – sans menacer tout le monde : sans ces menaces la république marcherait... peut-être... »

Ainsi, lorsque Thiers prononce son discours devant la représentation nationale le 13 novembre 1872, et annonce ses intentions définitives à propos du régime qu'il entend défendre⁷¹³, une partie de la droite l'accuse de trahison, déchirant le pacte de Bordeaux. Les républicains n'admettent pas qu'il renonce à dissoudre cette Assemblée trop monarchiste. Grâce à ses talents d'orateur et son habileté politique, Thiers parvient à arracher le vote de confiance des représentants nationaux⁷¹⁴. Sur la proposition de Dufaure, une commission de trente députés est constituée pour définir l'attribution des pouvoirs publics. Fourtou en fait partie. Il représente la droite et le centre droit comme dix-huit autres collègues et doit travailler avec onze membres de la gauche et du centre-gauche⁷¹⁵. La nouvelle mission du député périgourdin est de très courte durée. En effet, Thiers, après cet épisode difficile avec les parlementaires, décide de procéder à un remaniement ministériel. Le ministre de l'Intérieur, Victor Lefranc, républicain modéré, est démissionnaire. Il faut donc lui trouver un remplaçant mais le président doit nécessairement faire une ouverture à droite. Le 7 décembre 1872, il confie donc le portefeuille de l'Intérieur à de Goulard, modéré du centre-droit, appelle Oscar Bardi de Fourtou aux Travaux Publics et Léon Say aux Finances⁷¹⁶. Pour le député périgourdin, c'est une seconde consécration dans sa carrière politique fulgurante. À trente-six ans⁷¹⁷, il participe à la direction du pays. L'annonce du remaniement suscite divers

⁷¹² Alors qu'une discussion sur la politique protectionniste du gouvernement provoque un bras de fer entre Thiers et l'Assemblée, cette dernière, par un vote de défiance, le 19 janvier 1872, met en minorité le cabinet qui lui avait demandé sa confiance. Les ministres démissionnent et Thiers ne tarde pas à l'envisager aussi. Des délégations parlementaires lui demandent de revenir sur sa décision.

⁷¹³ « Il n'y a pour la France aujourd'hui d'autre gouvernement possible que la République conservatrice », Hanotaux G., *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 521 ; Mayeur J.-M., *La vie politique...*, *op. cit.*, p. 44-45.

⁷¹⁴ Guiral P., *Adolphe Thiers...*, *op. cit.*, p. 468-470 ; Mayeur J.-M., *La vie politique...*, *op. cit.*, p. 45 ; Grévy J., *La République des opportunistes, 1870-1885*, Paris, Perrin, 1998, p. 45.

⁷¹⁵ Les dix-neuf membres de la droite et du centre-droit sont : Batbie, qui est le secrétaire, Théry, Delecour, d'Haussonville, secrétaire, Sacaze, de la Bassetière, Fournier, de Larcy, président, d'Audiffret-Pasquier, vice-président, de Cumont, Decazes, Lucien Brun, L'Ebraly, de Lacombe, Amédée Lefèvre-Pontalis, secrétaire, Desseilligny, Grivart, Ernoul, de Fourtou, Baze. Les onze du centre-gauche et de la gauche sont : Delacour, Duchatel, Marcel Barthe, Duclerc, Ricard, Martel, Arago, Bertauld, Albert Grévy, Max-Richard. Cf. Hanotaux G., *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 523.

⁷¹⁶ Au soir du remaniement, le cabinet Jules Dufaure, vice-président du Conseil et ministre de la Justice, est composé de : Charles de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, Ernest Courtot de Cisse, ministre de la Guerre, Eugène de Goulard, ministre de l'Intérieur, Léon Say, ministre des Finances, Louis Pierre Pothuau, ministre de la Marine, Jules Simon, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Pierre Tesserreinc de Bord, ministre de l'Agriculture et du Commerce, Oscar Bardi de Fortou, ministre des Travaux publics.

⁷¹⁷ Il est l'un des plus jeunes ministres des Travaux publics de la Troisième République puisque, selon l'étude de G. Courty, l'âge moyen des titulaires du poste, ayant exercé par la suite d'autres responsabilités ministérielles,

commentaires dans la presse d'opposition. Pour *Le Soir*, c'est la déception qui domine et il juge le nouveau cabinet dans l'impasse⁷¹⁸ ; le choix de Fourtou par Thiers lui paraît sans signification particulière. Le XIX^e siècle est encore plus dur : « Aucune des nominations faites ne présente le caractère d'un désaveu du message présidentiel⁷¹⁹. » Il ne voit pas une concession de Thiers au parti de l'ordre. Pour *Le Siècle*, il s'agit là d'un ministère de transition, qui n'a pas le caractère politique qu'on voudrait lui donner. *La République française* est plus nuancée car elle reconnaît la volonté présidentielle d'avoir été sur la frontière de la droite et d'avoir choisi des personnalités qui ne sont pas trop compromises par leurs propres opinions et qui ont, au contraire témoigné par leurs discours comme par leur vote un « désir louable d'amener des transactions, des compromis⁷²⁰ ». L'entrée d'Oscar au gouvernement laisse sa place vacante à la commission des Trente et, selon la presse, le duc de Broglie, soutenu par la droite et le centre-droit ferait son entrée au sein de la vénérable assemblée⁷²¹. *Le Temps* ne fait pas confiance en ce nouveau ministre qui « n'est plus de la droite, il est vrai, il a quitté les rangs monarchiques où on paraît disposé à le lui pardonner. Mais il ne les a quitté que hier, il y tient encore par des liens de tradition et d'habitude, et dans tous les cas, on ne peut lui contester sa qualité de conservateur⁷²². »

Le poste confié n'est pas l'un des plus importants du gouvernement mais il a une double charge, d'après G. Courty : s'il n'est jamais cité, au *Journal Officiel*, parmi les cinq premiers et s'il n'a qu'une valeur symbolique basse, il dispose d'une forte rentabilité politique puisqu'il est considéré comme le ministère de la technicité. Ainsi, le ministère des Travaux Publics est une institution risquée car il peut être une première marche pour une carrière gouvernementale mais, s'il n'y a pas d'investissement de la part du ministre, il peut se révéler totalement improductif et stérile pour la suite d'une carrière gouvernementale⁷²³. C'est, selon G. Courty, son haut degré de technicité qui le contraint à une telle posture personnelle⁷²⁴. Fourtou en est conscient lorsqu'il accepte la proposition de Thiers. Les félicitations pleuvent : tous ses amis

est de quarante-huit ans. Cf. Courty G., « Le ministre... », *op. cit.*, p. 60. Sur Léon Say, cf. Garrigues J., *Léon Say et le centre-gauche 1871-1896. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République*, thèse de doctorat en histoire dir. Philippe Vigier, Université Paris X Nanterre, 1993.

⁷¹⁸ *Le Soir*, 8 décembre 1872.

⁷¹⁹ *Le XIX^e siècle*, 8 décembre 1872.

⁷²⁰ *La République française*, 9 décembre 1872.

⁷²¹ Quelques jours plus tard, en effet, le duc de Broglie succède à Fourtou. Il est opposé à Target, député de Calvados.

⁷²² *Le Temps*, 9 décembre 1872.

⁷²³ Selon l'étude menée par G. Courty, sur 100 ministres des Travaux publics, 22 ont occupé, par la suite, le ministère du Commerce, 16 les Finances, et 15 l'Intérieur. Ce dernier est le poste le plus politique qu'il soit dans un gouvernement.

⁷²⁴ Courty G., « Le ministre... », *op. cit.*, p. 54-55.

le congratulent largement et longuement ainsi que la presse conservatrice qui apprécie le choix du président⁷²⁵. Le docteur Bardi-Delisle le salue :

« (...) Votre élévation est une grande joie pour nos amis et un honneur pour notre Périgord où les ministres deviennent décidément un prudent indigène. Votre nom assure un symbole de paix et de conciliation⁷²⁶. »

Eugène Massoubre, le rédacteur en chef de l'*Écho de la Dordogne* est aussi exalté pour ce que Fourtou amène au Périgord :

« J'éprouve une grande satisfaction à venir vous complimenter au sujet de votre nomination au ministère des Travaux publics. L'illustration que vous devez à votre mérite rejaillit sur tout le département de la Dordogne, et je crois être un interprète autorisé en vous transmettant les félicitations empressées de tous ceux qui comme moi s'honorent de vous compter au nombre de leurs concitoyens⁷²⁷. »

Beaucoup de personnes se rappellent à lui comme son ancien professeur de littérature française qui l'assure de tout son soutien et lui adresse toutes ses félicitations⁷²⁸. Être ministre, c'est être aussi constamment sollicité⁷²⁹. À l'occasion d'une demande que lui confie son frère⁷³⁰, le nouveau ministre lui livre son sentiment et un précieux témoignage sur ce que peut être le quotidien d'un serviteur de l'État⁷³¹ :

« Puymartin⁷³² s'est présenté à mon ministère avec une lettre de recommandation mais je n'avais pu le recevoir. Il est de règle qu'on ne donne pas d'audience pour des affaires privées et pour les demandes qui sont adressées au ministre en dehors de la voie hiérarchique. Sans cela, on serait débordé. Si j'avais reçu cinq cent dix personnes, toutes très bien recommandées, qui ont demandé à me voir, je n'aurais pu encore donner une seule

⁷²⁵ APP, Ba 946. Dossier Fourtou.

⁷²⁶ APF. Lettre du docteur Bardi-Delisle à Fourtou, 8 décembre 1877.

⁷²⁷ APF. Lettre d'E. Massoubre à Fourtou, 8 décembre 1877.

⁷²⁸ « J'ai pu, grâce à la sympathie prévenante et à l'esprit si largement hospitalier de votre père, de votre mère si bonne et si dévouée, grâce au caractère affectueux que vous avez si promptement donné, votre frère et vous, à nos relations de collègue, pénétrer dans votre intérieur et être associé de bien près à votre bonheur domestique. Je n'oublierai jamais, pour ma part, les vacances de Gurat, et si le deuil se mêle à ces souvenirs, une impression domine toutes les autres, celle de l'estime, de l'attachement respectueux que méritait M. votre père et que commande sa mémoire. Il serait bien heureux, bien ému de votre succès et de l'éclat qu'il attache à son nom; il se féliciterait surtout profondément de vous avoir donné les exemples et légué les principes qui vous ont amené à occuper une place si considérable dans les rangs du parti conservateur, fidèle aux traditions du passé en même temps que docile aux enseignements du présent et interprète déclaré de ses besoins. Mais je vais, si je n'y prends garde, glisser dans la politique. Je me hâte de revenir au sujet qui m'a fait prendre la plume et de vous dire que ma sœur, M^{me} André, femme du chef de gare de Roubaix, se joint à moi pour offrir à M^{me} votre mère ainsi qu'à vous, ses compliments associés à l'assurance de la solide et reconnaissante affection. »

⁷²⁹ La quantité très importante de lettres de sollicitation dans les papiers Fourtou constitue un élément important pour la recherche historique. Avec un dépouillement systématique et un classement rigoureux, cette correspondance offrirait un aperçu des réseaux que le ministre Fourtou, en tant qu'administrateur puis vice-président de la Compagnie d'Orléans a constitué tout au long de sa vie. Sans en avoir pu reconstituer l'ensemble, le *corpus* confirme la capacité de Fourtou à mobiliser ses réseaux lorsqu'il en a besoin : campagnes électorales, rapports de force politiques au sein de la droite conservatrice...

⁷³⁰ APF. Lettre de Léonce à Oscar, 27 décembre 1872.

⁷³¹ G. Courty, dans son étude sur tous les ministres des Travaux publics, cherche à comprendre comment un agent du pouvoir, porteur de l'intérêt général s'équipe mentalement pour servir une cause précise. Le ministre doit acquérir un capital de crédit politique qui n'est pas simplement celui d'obtenir un portefeuille ministériel. Il faut démontrer qu'il n'y a pas de collusion entre la personne du ministre et les intérêts qu'il traite. Il faut donc que le serviteur de l'État ait l'habitude du détachement. Il en va de sa crédibilité politique. Courty G., « Le ministre... », *op. cit.*, p. 52-53.

⁷³² Puymartin est le fils de Louis Carbonnier de Marzac, son collègue à l'Assemblée. Il le désigne de la sorte afin de ne pas faire la confusion avec son père.

signature. Mais sur ta lettre, j'ai appelé le secrétaire général de M. Puymartin et tu peux l'assurer que ta recommandation et celle d'Alfred ne seraient pas perdues mais on ne s'occupe qu'à des époques déterminées, au mois de juin avec l'additionnement de personnel de conducteurs, et on ne peut pas légitimement faire quoi que ce soit de leur travail d'ensemble. Dis cela à ton protégé, je tiendrai compte de ta recommandation, seulement, je ne peux ni ne dois rien faire d'anormal ou d'irrégulier, y compris pour des raisons personnelles. »

Fourtou tient à observer les règles strictes qu'implique la fonction ministérielle et ne pas y déroger car les conséquences politiques seraient très dommageables et risqueraient de mettre en péril le gouvernement auquel il participe⁷³³. Ce sens des responsabilités individuelles et collectives est aussi inspiré par le souci constant de la légalité. L'ancien avocat est à la recherche d'une action ministérielle, certes partisane, mais qui doit, avant toute chose, être au service de l'intérêt de tous. Cette probité est l'un des traits de caractère de Fourtou, héritée de son père, d'autant qu'elle est avouée sincèrement à son frère et non motivée par un désir quelconque de plaire à son auditoire. Déjà, le ministre est gagné par les demandes qui ne cessent d'arriver sur son bureau et la capacité, très limitée, de répondre à tous. Il en explique à son frère les raisons :

« J'ai quelque chose comme 70 places à donner par an ; or, il y a 1 200 demandes, dont quatre cents dignes d'intérêt, et pour lesquelles j'ai aujourd'hui le besoin d'étudier respectivement tous les éléments. Néanmoins, je fais instruire ton candidat et je songerai à lui autant que faire se pourra. »

Le Périgourdin n'oublie pas son passé et sa véritable passion pour la chasse, seul élément de distraction dans un emploi du temps titanesque :

« Je chasse tous les dimanches avec l'ambassadeur d'Italie. Je tue des lièvres et des faisans. Le maréchal de Mac-Mahon doit m'amener dans sa chasse d'ici un de ces jours. J'espère faire des pièces de gibier. C'est ma seule distraction. En dehors de cela, je suis condamné à une moyenne de 14 h. de travail par jour. »

Cette pratique de la chasse, si fréquente dans les contrées du Périgord, lorsque le ministre était un jeune homme, est l'occasion, comme avant, de développer des contacts et de provoquer des discussions autour d'une battue ou d'un verre réconfortant. La politique n'a pas de lieu, ni de moment. Elle se vit au quotidien pour le ministre Fourtou. Les solides relations que Fourtou développe avec le maréchal de Mac-Mahon sont nées à l'occasion de ces randonnées pédestres ou équestres⁷³⁴.

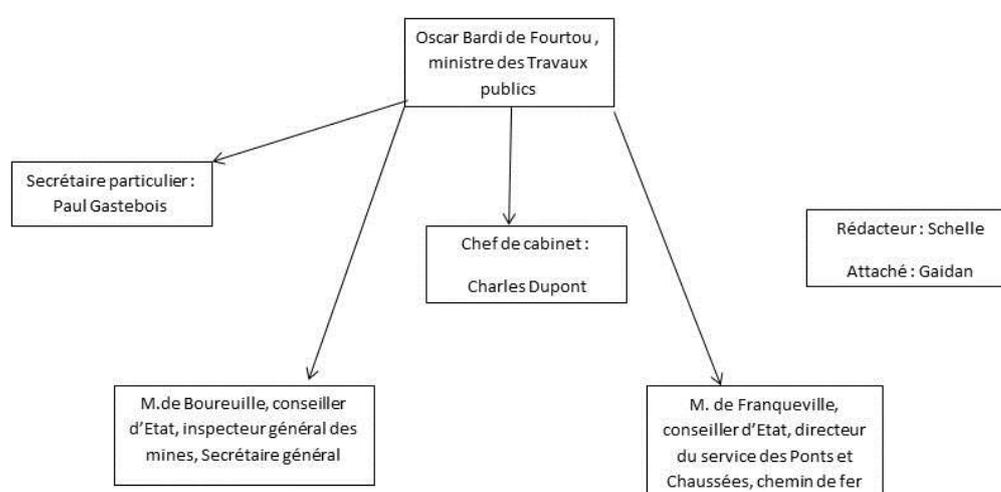
2. Le ministre des Travaux publics au travail

⁷³³ La réponse à son frère correspond donc à ce que G. Courty analyse à propos de la particularité de l'exercice de la fonction ministérielle et de ce ministère-là. C'est le détachement nécessaire.

⁷³⁴ Cf. II-C : Fourtou et le gouvernement de l'Ordre moral.

Fourtou succède dans la fonction à Charles Saubert de Larcy⁷³⁵, qui fut nommé ministre des Travaux publics le 19 février 1871. Il constitue son cabinet et conserve une bonne partie du personnel ministériel qui travaillait déjà sous son prédécesseur. L'organigramme suivant fait la synthèse de l'organisation du ministère des Travaux Publics à l'époque du ministre Fourtou.

Figure 17 Organisation du ministère des Travaux Publics du temps du ministre Fourtou (décembre 1872-mai 1873)



Source : *Annuaire du ministère des Travaux Publics pour l'année 1872*⁷³⁶

⁷³⁵ Charles Saubert de Larcy (1805-1882) est né au Vigan le 20 août 1805, entre dans la magistrature en 1827 comme juge auditeur. Il est élu député en 1839 et siège à droite dans le groupe légitimiste. Réelu en 1842, il est battu en 1846. Représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871, il devient ministre des Travaux Publics en février de la même année. Il l'est à nouveau du 26 novembre 1873 au 22 mai 1874. Il termine sa carrière comme sénateur de 1877 à 1882. Cf. Robert A et Cougny G., *Dictionnaire des parlementaires français*, vol. 3, Paris, Bouloton, 1889-1891, p. 592-593.

⁷³⁶ *Annuaire du ministère des Travaux Publics pour l'année 1872*, Paris, Dunod Éditeur, 1872, p. 1-14.

Son chef de cabinet est Charles Dupont, peut-être le fils du second mariage de Paul Dupont avec Marie Reine Bourguignon, l'imprimeur⁷³⁷. Édouard de Gastebois⁷³⁸ est un Périgourdin qui est un ami intime du collègue de Fourtou à l'Assemblée, Martial Delpit. Il est considéré comme proche des milieux monarchistes. Le nouveau ministre s'entoure d'hommes aux horizons politiques différents et aux parcours professionnels variés. Ces deux proches du ministre peuvent, en tout cas, être considérés comme des techniciens, chacun dans leur domaine et c'est certainement ce choix-là, plus que l'équilibre politique, qui préside à la décision du ministre. Le secrétaire général et le directeur du service des Ponts et Chaussées n'ont pas été changés par le ministre. C'est encore une preuve que le député de la Dordogne veut travailler avec des hommes compétents qui l'aident à mieux connaître le fonctionnement du ministère dont il a désormais la charge. Dès le 19 décembre, Fourtou replonge dans les méandres des débats parlementaires puisqu'il faudrait mettre un second train rapide par jour entre Paris et Marseille. Maurice Rouvier interpelle le ministre des Travaux Publics sur cette question ainsi que son collègue Caplier. Après avoir rappelé le problème, Fourtou annonce qu'il met le problème à l'étude et qu'il en rendra compte à l'Assemblée⁷³⁹. Le travail ministériel est, dans un premier temps, voué à déclarer d'utilité publique un certain nombre de voies ferrées afin de poursuivre l'extension du réseau ferré français⁷⁴⁰. Le 9 janvier 1873, le député Granges interpelle le ministre qui a l'occasion, pour la première fois, de parler en tant que responsable des Travaux Publics dans le pays. L'élu conteste les retards pris pour le transport de marchandises par la voie ferrée et le ministre de faire un long développement sur l'utilité du tunnel du Mont Cenis qui est à l'étude. La presse raille sa rhétorique ministérielle :

« Personne ne s'est encore élevé à la hauteur de M. de Fourtou pour peindre la course vagabonde des locomotives, la structure des lignes de chemin de fer, l'encombrement des gares, le désarroi des messageries, le concours diplomatique nécessité par le retard des marchandises. Non seulement le geste, non seulement la voix, non seulement la pensée de M. de Fourtou (...) mais encore son visage sombre, ses yeux noirs, sa barbe épaisse et luisante, son pince-nez instable, tout en lui contribue à donner à son discours une terrible couleur qui fait regretter aux auditeurs qu'il ne puisse être traduit en vers par M. Leconte de Lisle⁷⁴¹. »

C'est surtout pour le ministre le moment de mettre un terme aux discussions concernant l'indemnité que l'État doit verser pour l'amputation du réseau de la Compagnie de chemin de

⁷³⁷ L'identification de Charles Dupont n'est pas certaine et il faut donc prendre ces quelques éléments biographiques avec prudence.

⁷³⁸ Édouard de Gastebois (1820- ?) est né à Saint-Aubin-d'Eymet (Dordogne) le 14 octobre 1820. Il est inspecteur des lignes télégraphiques et il réalise presque toute sa carrière dans le département du Lot-et-Garonne, excepté le moment où Fourtou, certainement sur les conseils de Delpit, le prend comme secrétaire particulier. Il est chevalier de la Légion d'honneur. AN, LH/108466. Dossier de la Légion d'honneur.

⁷³⁹ *Le Temps*, 20 décembre 1872.

⁷⁴⁰ La ligne Lyon-Saint-Just est déclarée d'intérêt public le 21 décembre 1872, Pons-La Tremblade (15 janvier 1873), Caen-Courseulles (19 janvier 1873), Sedan-frontière belge (20 janvier 1873).

⁷⁴¹ *Gazette de l'Assemblée*, 9 janvier 1873.

fer de l'Est. En effet, une convention provisoire est passée entre le ministre et la compagnie pour liquider cette affaire⁷⁴². Ainsi, il règle en ministre une affaire qu'il avait résolue en tant que député de la Dordogne. Un autre chantier s'ouvre pour lui : une pétition des élus de la Seine-et-Oise concernant la lenteur de l'avancement du projet de circonvolution de Paris qui doit, en outre, relier les forts construits ou à construire dans le nouveau système de défense de la capitale⁷⁴³. En février, il donne une occasion aux députés d'observer combien il sait être un homme de dossiers capable faire preuve d'une importante maîtrise technique de ces derniers. Alors que le député de la Meuse, Bompard, proteste contre les retards de la Compagnie de chemin de fer de l'Est, le ministre annonce qu'il vient d'autoriser l'ouverture de la ligne de grande vitesse sur la section de Pagny-Vaucouleurs et qu'il a approuvé les mesures proposées par la Compagnie des chemins de fer de l'Est :

« Quant à la ligne de Verdun à Blain, la Compagnie fait observer qu'elle a organisé les transports de marchandises par les trains de ballast, et qu'il lui est impossible de faire plus en ce moment. Les fonctionnaires du contrôle confirment cette déclaration. Ils pensent que l'organisation immédiate de trains de voyageurs sur cette section, outre qu'elle apporterait une grande perturbation dans le service de ballastage, pourrait entraîner des accidents par suite de l'achèvement de la ligne, et qu'elle aurait encore pour résultat de retarder le moment de l'ouverture d'un service régulier⁷⁴⁴. »

Fourtou découvre ainsi le travail harassant d'un ministre de la République qui est faite de dossiers, d'audiences et de débats devant la représentation nationale. Il lui faut aussi participer à la vie gouvernementale riche en réceptions, dîners et soirées à l'Élysée ou en cérémonies officielles. Fourtou apparaît de plus en plus dans ce type de sociabilité politique et même en cercle de plus en plus restreint. En quelques mois, il est invité à la présidence de la République en petit comité comme celle organisée le 22 avril 1873⁷⁴⁵ où le ministre dîne avec de Goulard, de Rémusat, Say, de Cissey et Jules Simon. Alors qu'il occupe un ministère moins important, il est souvent désigné pour siéger dans des commissions et répondre aux questions des parlementaires⁷⁴⁶.

⁷⁴² AN, F¹⁴ 10 677.

⁷⁴³ La pétition est adressée au ministre le 23 janvier 1873. C'est l'une des grandes œuvres de Fourtou lorsqu'il est administrateur de la Compagnie d'Orléans et, à la fin de sa vie, il peut apprécier les progrès réalisés grâce en partie à son intervention puisqu'il devient président de la Compagnie de la petite couronne de Paris. *Le Temps*, 24 janvier 1873.

⁷⁴⁴ *Le Temps*, 11 février 1873.

⁷⁴⁵ APP, Ba 1281. Dossier Thiers.

⁷⁴⁶ *Le Temps*, 20 avril 1873.

3. Fourtou et la crise du 24 mai 1873 :

Cette période est marquée par la rupture entre Thiers et l'Assemblée nationale. Le 13 mars 1873, des dispositions de nature constitutionnelle sont votées. Cette « constitution Broglie⁷⁴⁷ » qui prévoit une série de contre-pouvoirs à celui de Thiers ouvre les hostilités avec le président de la République⁷⁴⁸. Qualifiée de « chinoise », cette loi comporte tellement de contraintes pour l'exécutif qu'elle jette les fondements de la définition parlementaire du chef de l'exécutif. Le 17 mars, Jules Grévy, président de l'Assemblée démissionne en guise de protestation et Buffet, ennemi de Thiers déjà sous la Seconde République, monte au perchoir. Ce dernier proteste fermement pour une question de protocole auprès du ministre Fourtou concernant les places réservées au président de la République et à celui de l'Assemblée nationale :

« Monsieur le ministre et cher collègue, il y a dans chacun des trains de Paris à Versailles un compartiment réservé que l'on m'a dit à l'usage du président de la République et du président de l'Assemblée nationale. J'y suis entré, plusieurs fois, non seulement sans observation de la part des employés de la Compagnie mais un jour sur l'invitation de l'un d'entre eux. Avant-hier jeudi me rendant à Paris par le train de 2 heures 30 j'avais pris place dans ce compartiment. L'employé de service est venu m'enjoindre d'en sortir. Je n'attache absolument aucun intérêt à avoir un compartiment réservé mais je désirerais que cette question soit éclairée pour ne pas être exposé, à l'avenir, à un semblable incident⁷⁴⁹. »

Si l'épisode reste anecdotique et a froissé quelques susceptibilités, il est révélateur de la tension qui règne entre les pouvoirs exécutif et législatif. Le ministre Fourtou est d'autant plus exposé qu'il vient des rangs de cette majorité conservatrice et que rester au gouvernement revient à ne plus la soutenir⁷⁵⁰. La crise politique qui se profile risque donc de beaucoup lui coûter : soit sa place dans le cabinet Dufaure, soit la plupart de ses amis et soutiens à l'Assemblée. Pourtant, le ministre n'envisage pas de démission personnelle⁷⁵¹. Il est vrai que le contexte politique se détériorant, l'occasion lui est offerte de le faire collectivement. Le 16 mai, son collègue de l'Intérieur, de Goulard, en plein conseil des ministres, désavoue

⁷⁴⁷ Cf. Mayeur J.-M., *La vie politique...*, op. cit., p.46-47.

⁷⁴⁸ Cf. Mayeur J.-M., *Les débuts de la Troisième République...*, op. cit., p. 25-27 ; Rudelle O., *Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine, la République absolue, 1870-1889*, thèse d'État de science politique dir. François Goguel, IEP Paris, 1978 (publiée sous le même titre : Paris, Publications de la Sorbonne, 1982) ; Broche F., *La III^e République*, t. 1, 1870-1895, de Thiers à Casimir-Perier, Paris, Pygmalion ; Grondeux J., *La France entre en République 1870-1893*, Paris, Le Livre de Poche, 2000, p. 123-126 ; Duclert V., *La république imaginée, 1870-1914*, Paris, Belin, 2010, p. 105-106.

⁷⁴⁹ APF. Lettre de Buffet à Fourtou, 3 mai 1873.

⁷⁵⁰ Il est aussi dans la visée des républicains qui lui reprochent une circulaire de février 1873 qui demande aux directeurs des compagnies de chemin de fer de contrôler et d'interdire la circulation de pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée nationale : « On ne saurait à aucun degré considérer comme l'expression légitime de ce droit un propagande manifestement destructive de la spontanéité et, par suite, de la sincérité et de la liberté même du pétitionnement. Ces manœuvres au surplus sont pleines d'inconvénients pour le maintien dans nos services du bon ordre et de la discipline (*Le Soleil*, 5 février 1873). »

⁷⁵¹ Il n'y a pas dans ses archives de document qui permette de confirmer que Fourtou ait envisagé de remettre sa démission à Thiers.

publiquement le ministre de l'Instruction publique, Jules Simon⁷⁵² et annonce sa démission, ce qui entraîne celle de Simon. Fourtou dément immédiatement les bruits qui courent sur sa possible démission. Il a pris publiquement l'engagement de la nécessité de fonder la République. *Le Temps* rapporte ses propos :

« Nous pouvons affirmer que ce bruit est absolument inexact. Tout au contraire, l'honorable ministre, en revenant du voyage d'inauguration du chemin des Sables-d'Olonne, s'est nettement exprimé dans son entourage sur la nécessité de sortir du provisoire et de fonder loyalement la république, ne laissant pas ignorer qu'à son avis l'attitude de la partie réactionnaire de l'Assemblée ne tarderait pas à détruire dans l'esprit des populations l'autorité qui reste encore aux députés actuels⁷⁵³. »

Le 19 mai, Thiers décide de remanier son cabinet en demandant à nouveau à Dufaure de le constituer. Fourtou est alors ministre des Cultes⁷⁵⁴. Il est le seul représentant de cette majorité parlementaire dans ce nouveau cabinet. La surprise est totale ; la presse n'en revient pas et souligne l'habileté de Thiers à utiliser Fourtou pour mieux diviser la droite monarchiste, le sachant lié par sa déclaration officieuse de la veille. Les félicitations pour sa nouvelle nomination sont très nombreuses et très chaleureuses. Le premier à lui manifester sa joie est le sous-préfet de Ribérac, Casanave, qui lui assure sa totale collaboration et le soutien des conservateurs périgourdins :

« M. de Loustain⁷⁵⁵ m'a envoyé ce soir une dépêche pour m'annoncer votre nomination au ministère des Cultes. Votre maintien dans le gouvernement est une excellente chose⁷⁵⁶ dans les circonstances actuelles. Le parti conservateur sera toujours avec vous dans la Dordogne quoiqu'il arrive, parce que votre nom et votre passé le rassurent, mais je dois ajouter, pour parler franchement et contrairement à mes propres aspirations que le parti libéral modéré ne vous aurait pardonné qu'avec peine votre démission au milieu des embarras de la situation présente. Je vous saurai gré de rester à votre poste dans un moment d'évolution difficile. J'ai reçu la dépêche de M. de Loustain, vers 6 h et j'ai pu en donner immédiatement la primeur à M^{me} votre mère. Elle a passé depuis 3 jours par toutes les émotions de l'amour maternel et celle-ci a été la plus douce et la plus heureuse⁷⁵⁷. »

Ses amis du Conseil général ne manquent pas de lui signifier leur loyauté, à l'instar de Bugniet :

« Mon cher confrère, on est heureux que dans la tourmente, des hommes comme vous surnagent et de maintenir le gouvernail. Permettez-moi de vous féliciter de la nouvelle charge que vous avez acceptée. Si les préoccupations du moment n'étaient pas aussi graves qu'elles le sont, je ne dirai que je regrette que vous ne soyez plus aux Travaux Publics à cause de votre chemin de fer. Mais espérons que le calme reviendra, et qu'on finira finalement à s'occuper de ce qui touche le plus les populations⁷⁵⁸. »

⁷⁵² Jules Simon, lors d'un discours prononcé à l'assemblée générale des sociétés savantes, quelques jours plutôt, a affirmé que tout le mérite de la libération du territoire revenait à Adolphe Thiers. Cf. Rudelle O., *La République absolue...*, op. cit., p. 45.

⁷⁵³ *Le Temps*, 19 mai 1873.

⁷⁵⁴ Dufaure, Remusat, Say, Teisserenc de Bort, de Cissey et Pothuau conservent leur portefeuille. Casimir-Perier devient ministre de l'Intérieur, Bérenger, ministre des Travaux Publics et Waddington, ministre de l'Instruction publique.

⁷⁵⁵ Préfet de la Dordogne.

⁷⁵⁶ Fourtou est nommé le 18 mai 1874 ministre des Cultes mais démissionne, avec l'ensemble de ces collègues, le 24 mai 1874.

⁷⁵⁷ APF. Lettre du sous-préfet Casanave à Fourtou, 19 mai 1873.

⁷⁵⁸ *Ibid.* lettre de Bugniet à Fourtou, 20 mai 1873.

Le 24 mai, le duc de Broglie, prenant la tête de la fronde monarchiste, exige que le gouvernement fasse prévaloir une « politique résolument conservatrice ». L'ordre du jour est adopté à une courte majorité et Dufaure remet alors la démission de son cabinet⁷⁵⁹. Celle de Thiers suit immédiatement. Le duc de Broglie lance la procédure de l'élection d'un nouveau président de la République : 390 voix sur 391 accordent leur suffrage au maréchal de Mac-Mahon⁷⁶⁰. Fourtou, par solidarité avec ses anciens collègues et vis-à-vis du président déchu ne prend pas part au vote qui valide la constitution du nouveau cabinet Broglie puisqu'il demande un congé exceptionnel, sorte d'abstention officieuse⁷⁶¹. Thiers est donc définitivement battu et emporte avec lui ses ministres. Tous ses amis et ses soutiens manifestent encore à l'ancien ministre leur amitié et lui livrent une analyse de sa situation personnelle des plus réconfortantes. Certes, ce sont des écrits bienveillants mais qui livrent, parfois, des espérances en des jours meilleurs pour Fourtou, à l'instar de Privat à Ribérac, qui lui explique combien il a à gagner dans cet échec gouvernemental. Sa situation politique ne lui est pas si défavorable, Fourtou gardant la confiance des personnalités qui le soutiennent en Périgord :

« Mon cher député, je viens de voir les dépêches qui annoncent le changement de gouvernement, presque la révolution. Nous attendons avec anxiété la composition du nouveau cabinet. Moi qui suis parmi les effarés qui ne craignent rien tant que le règne de la canaille, et qui sont convaincus que nous courions vers cette solution, je suis tenté de vous féliciter et de me féliciter avec vous de ce que beaucoup de gens considèrent bien à tort, selon moi, comme une chute. Comment cela pourrait-il être un malheur pour vous ? La majorité qui vous renverse est presque toute composée de vos amis, la minorité qui vous soutenait est pleine de vos ennemis : dans votre pays, ceux qui sont les plus exaspérés sont ceux qui battaient des mains lors de votre échec dans les élections ; ceux qui l'accueillent avec satisfaction sont ceux qui ont voté pour vous. Il est fâcheux sans doute que la fatalité des circonstances et votre dévouement fassent coïncider votre éloignement des affaires avec le triomphe de vos idées ; mais cela n'amoindrit en rien votre situation⁷⁶². »

Son ancien collègue du conseil municipal de Ribérac, Rochon-Duvigneau, va dans le même sens :

« Mon cher Oscar, la chute du ministère dont vous faisiez partie associe désormais votre nom au nom de M. Thiers. Vous vouliez, comme lui, une république sage, libérale, conservatrice ; c'est vers le large port que vous vouliez conduire le vaisseau de la France. Les obstacles ont eu raison de vos efforts. Votre échec sera une de vos forces aux prochaines élections et assurera votre succès. Laissez-moi vous dire qu'au milieu des inquiétudes du moment c'est là une des satisfactions que je me plais à entrevoir et dont je me réjouis à l'avance⁷⁶³. »

D'ailleurs, Fourtou n'a pas perdu la confiance des conservateurs, et, à l'image de la lettre du comte de Castéra, ils lui gardent toute leur confiance :

⁷⁵⁹ 360 voix pour, 347 contre. L'Assemblée accepte la démission du gouvernement Dufaure.

⁷⁶⁰ Fourtou reste fidèle à la politique qu'il a contribué à réaliser et vote contre le renversement de Thiers et contre sa démission. *L'Avenir*, 25 mai 1873.

⁷⁶¹ *L'Avenir, ibid.*

⁷⁶² APF. Lettre de Privat à Fourtou, 25 mai 1873.

⁷⁶³ *Ibid.* Lettre de Duvigneau à Fourtou, 25 mai 1873.

« Mon cher ami, je veux vous écrire depuis deux jours pour vous dire qu'à la satisfaction que j'ai éprouvé de voir tomber une politique pour laquelle je n'avais que répulsion, j'ai été vraiment affligé par votre retraite du pouvoir. Vous êtes un des rares hommes que l'éclat de la puissance n'ait pas ébloui. Vous êtes resté simple, serviable, affectueux dans vos grandeurs ministérielles. Tous ceux qui vous ont approché ont rapporté les mêmes impressions que moi. Ceci ne sera pas oublié et vous sera compté plus tard. Permettez-moi de vous dire, mon cher ami, qu'il ne faudrait pas que la mauvaise humeur bien naturelle que vous devez ressentir de la chute de M. Thiers, vous fit dévier de la ligne conservatrice qui doit toujours être la vôtre. Vous vous êtes appuyé sur les éléments de cette opinion, restez leur fidèle quelle que soit l'appréciation de quelques personnes sur votre rentrée dans le ministère Perier. Vous n'êtes pas moins considéré comme le représentant des idées conservatrices. N'abandonnez pas ce grand parti pour quelque conquête incertaine. Recevez ces quelques réflexions comme celles d'un ami qui ne désespère pas de vous voir avec votre situation, à la chambre et votre intelligence revenir aux affaires. »

Le portrait que dresse le comte du ministre Fourtou est semblable à ceux qu'il est possible de lire dans les nombreuses lettres reçues. L'avenir de l'ancien serviteur de l'État n'est pas obscurci malgré la crise politique qu'il vient de traverser.

C. Fourtou et le gouvernement de l'Ordre moral

La composition du nouveau gouvernement, présidé par le duc de Broglie, exclut, sans surprise, Fourtou de toute fonction ministérielle⁷⁶⁴. Mais, comme lui ont assuré ses amis conservateurs, ce n'est pas le début d'une traversée du désert. Le député de la Dordogne continue à siéger régulièrement à l'Assemblée, montrant toujours son vif intérêt pour la chose publique et pour la vie politique. Il n'hésite pas à défendre son bilan ministériel lorsque celui-ci est attaqué par des rivaux. Le 16 juin 1873, il monte à la tribune après l'intervention de Pouyet-Quertier qui critique les lenteurs de l'État dans la liquidation de l'indemnité vis-à-vis de la compagnie de chemin de fer de l'Est. Il défend son successeur, Desseligny et parvient à mettre en difficulté son principal contradicteur. Son intervention ne reste pas sans conséquence, prouvant à ses pairs qu'il n'est pas abattu, qu'il reste vigilant et actif :

« Mon cher ami, votre superbe et lucide discours d'hier, que je viens de lire dans l'*Officiel*, nous prouve que je m'étais un peu trop pressé, vendredi dernier, en vous priant de me donner ainsi qu'à M. de Franqueville un rendez-vous pour terminer une vieille affaire. Je vous prie donc de reporter le rendez-vous à la clôture dans les discussions de la loi sur les chemins de fer de l'Est. On fait l'éloge de Magne parce qu'il clarifie les questions de finances ; dans votre discours d'hier, vous avez été encore plus lucide que M. Magne lui-même ne l'est dans les jours les plus lucides. Ce nouveau discours vous honore d'autant plus, mon cher ami que vous ne l'avez fait malgré vous ; en ce sens, que ce gros normand, Pouyet-Quertier aurait dû comprendre que si vous ne preniez pas part à la discussion et pour laisser à M. Desseligny tous les bénéfices et tous les avantages d'une victoire que vous lui aviez si bien préparée. Ce Pouyet en vous provoquant à prêter main forte à M. Desseligny nous a été très agréable. Je savais que vous deviez ne rien dire mais merci à Pouyet puisqu'il nous a valu votre superbe discours. Tenez pour certain, mon cher ami, que vous avez maintenant (bien que vous le fussiez déjà) député à

⁷⁶⁴ Il est marqué par le retour officiel des bonapartistes dans le gouvernement par l'attribution du ministère des Finances à Pierre Magne, le grand argentier de Napoléon III.

vie, de notre département. Je m'en félicite et vous prie de me croire très flatté de voir Ribérac représenté notre département – a contrario, quid de nos autres députés ? Ils sont silencieux comme des carpes. »

L'été 1873 est décisif pour le retour de Fourtou au pouvoir. Son autorité naturelle, sa gestion méticuleuse des dossiers font de lui un « ministrable ». Seule, la confiance des conservateurs pour un ancien ministre semble faire hésiter le député de la Dordogne qui déclare à des membres de la commission des chemins de fer : « Cette fois-ci, j'ai brûlé tous mes vaisseaux ! » mais son ami périgourdin, du Burguet, qui a eu vent de ces propos, lui indique qu'il a la confiance des principaux acteurs de l'Ordre moral. Alors que l'ancien ministre, comme à son habitude, part prendre les eaux à la Bourboule, il peut lire :

« Mon excellent ami, cette lettre arrivera probablement avant-vous à la Bourboule. J'aurais donc pu attendre encore pour vous écrire mais je ne le puis moralement s'entend. J'ai vu hier 2 lettres dont l'une m'est directement et l'autre indirectement adressée. Toutes les deux viennent de gens haut placés, une surtout qui occupe l'une des fonctions les plus hautes à laquelle l'homme puisse aspirer⁷⁶⁵. Ces deux hommes vous admirent et vous aiment mais tous deux voudraient vous voir entrer dans le Grand Parti de l'Ordre d'une manière énergique, persistante et parfaitement déterminée. Ils conçoivent parfaitement que le Parti Radical ou semi-radical ce qui revient au même, veuille vous attirer dans ses rangs – mais ils croient que vous y serez moins apprécié que dans l'autre. Ils croient aussi que vos manières si distinguées, vos habitudes, vos prédilections même sont du côté des gens bien élevés, les gueux appartiennent à l'autre... Je voudrai, ne fût-ce que pour un instant, un peu de votre éloquence pour vous convaincre car j'en serai bien heureux ainsi que ceux qui vous aiment sincèrement, avec le cœur. J'ai entendu un des 13 membres de la commission des chemins de fer dire hautement que vous lui aviez dit : "cette fois ci, j'ai brûlé mes vaisseaux...". Mon bon ami, permettez-moi de dire que tout le monde de l'ordre sera heureux de vous voir, de vous entendre manifester votre sympathie pour lui et que personne ne songera à vous demander compte des fautes de votre cœur. Ces petits défauts font du bien au lieu de miner. Tout ce que je vois, tout ce que j'entends à Ribérac soit dans le parti de l'ordre, soit dans l'autre, me prouve surabondamment que l'opinion de mes deux grands personnages est celle qui doit vous aller au mieux à tous les points de vue. En voilà assez ! en voilà peut-être trop : je m'arrête donc. Je ne vous eusse pas écrit cela à Paris. Je vous l'écris à la Bourboule où vous pouvez mûrir longuement sérieusement. (...) Adieu mon ami, si vous êtes pour nous, nous serons invincibles. »

Les rumeurs vont bon train dans la presse conservatrice et une sorte de campagne pour le retour de Fourtou au pouvoir est organisée pendant l'été 1873⁷⁶⁶. Son rappel au gouvernement est retardé par l'agitation monarchique et « l'affaire du drapeau blanc » entre juillet et octobre 1873. En effet, le duc de Broglie, au moment où se proroge l'Assemblée, fin juillet, s'apprête à tenter le rétablissement de la monarchie. Le 5 août, le comte de Paris part à Frohsdorf et cèle la réconciliation dynastique avec le comte de Chambord. Cet accord connaît un retentissement fracassant, rebattant toutes les cartes politiques et notamment chez les monarchistes : pourquoi garder à l'Assemblée un groupe qui désire le retour d'une monarchie comme en 1830 ? La fusion, de fait, des monarchistes crée un poids considérable dans les rapports de force entre les conservateurs. Ainsi, cela peut expliquer qu'une campagne, certes secondaire par rapport aux agissements monarchistes, se développe dans la presse en faveur de Fourtou

⁷⁶⁵ Il doit s'agir du président Mac-Mahon qui a toujours apprécié la posture du ministre Fourtou. Les deux hommes se sont côtoyés dans les dîners élyséens et ont chassé ensemble plus d'une fois. Cf. *supra*. Le second personnage doit être le duc de Broglie qui cherche à raffermir et à cimenter l'union des droites. Beaucoup de parlementaires ont pu apprécier le travail réalisé par Fourtou et son sens de l'autorité.

⁷⁶⁶ *Le Temps*, 24 août 1873, 6 septembre 1873 et 18 septembre 1873. *Le Gaulois*, 4 septembre 1873.

qui semble pouvoir contrebalancer l'union monarchiste, en ralliant les bonapartistes et mener une politique ferme de lutte contre les ennemis du gouvernement. Cette combinaison plaît à Broglie et à Mac-Mahon qui cherche, avant toute chose, à maintenir la cohésion du futur cabinet⁷⁶⁷. Pour cela, il faut au député de la Dordogne un autre portefeuille que celui, trop technique des Travaux publics, plus politique sans qu'il soit perçu comme une provocation pour les monarchistes, et le ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts semble tout indiqué pour qu'il devienne l'un des artisans de l'Ordre moral⁷⁶⁸.

1. Fourtou au ministère de l'instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (26 novembre 1873-23 mai 1874)

Le député de la Dordogne reçoit, dans la nouvelle combinaison ministérielle, un ministère très important puisqu'il est à la fois ministre de l'Instruction publique, mais aussi des Cultes, fonction qu'il a occupée pendant quelques jours à la chute de Thiers, et celui des Beaux-Arts. Ainsi, par le nombre de ses attributions, il fait partie des principaux ministres du cabinet Broglie. L'orientation politique du nouveau cabinet est clairement conservatrice puisque il y a cinq légitimistes⁷⁶⁹, sept centre-droit⁷⁷⁰ et un bonapartiste⁷⁷¹. Le lendemain de la nomination

⁷⁶⁷ Cf. Broglie de G., *Mac-Mahon*, Paris, Perrin, 2000, p. 229.

⁷⁶⁸ Buloz C., « Chronique de la quinzaine », *Revue des deux mondes*, t. 3, 31 mai 1874, p. 709 : « Si la droite est la majorité, ainsi qu'elle l'assume, comment a-t-elle laissé tomber le ministère de Broglie ? Si elle n'est pas la majorité, de quel droit prétend-elle empêcher les combinaisons qu'on peut essayer pour renouveler les forces du gouvernement ? La droite a cru sans doute faire merveille en rendant impossible des arrangements qui, sans lui enlever à elle-même sa part d'influence, faisaient une certaine place à la partie la plus modérée du centre gauche, elle a réussi. Dès qu'elle se refusait à tout, dès qu'elle menaçait d'une opposition déclarée, le ministère qu'on travaillait à constituer était frappé à mort avant d'être né, et c'est dans ces conditions que s'est formé un autre cabinet, composé de quelques-uns des membres du dernier ministère et de quelques hommes nouveaux. »

⁷⁶⁹ Il s'agit d'Octave Depeyre, Dompierre d'Hormoy, de Larcy, Pierre Baragnon, Albert Desjardins. Octave Depeyre (1825-1911) est originaire de Toulouse. Après des études de droit, il est élu représentant de la Haute-Garonne en février 1871. Il s'inscrit à la réunion Colbert et aux Réservoirs. Il est très actif dans l'Assemblée, n'hésitant pas à s'opposer à la politique de Thiers. Rapporteur de la loi d'amnistie sur les événements de la Commune, il soutient les mesures proposées contre l'Internationale, et manifeste contre la politique du président de la République. À la constitution du second cabinet Broglie, il est nommé ministre de la Justice. Il est l'un des auteurs de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon et pousse à la promulgation de la loi sur le septennat (20 novembre 1873). À la chute du gouvernement, il tente de se faire élire sénateur inamovible mais il le devient à la suite du scrutin de janvier 1876 pour le département de la Haute-Garonne. Il échoue en 1879 et quitte la politique. Il est depuis février 1877 administrateur de l'Institut catholique de Paris. Il dirige le *Moniteur Universel* à partir de 1887 et est depuis 1861, mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux. Charles Dompierre d'Hormoy (1816-1901) est directeur du personnel au ministère de la Marine en 1869. Il est élu en février 1871 représentant de la Somme. Il siège à la droite légitimiste et se fait inscrire à la réunion des Réservoirs et celle de Colbert. Il est nommé par Mac-Mahon le 25 mai 1873 ministre de la Marine et des Colonies et est reconduit dans ses fonctions au remaniement en novembre suivant. Il est élu sénateur de la Somme en 1876 jusqu'en 1882. Il redevient député en 1885 et le reste jusqu'en 1893. Il abandonne alors la vie politique et meurt à l'âge de 85 ans le 21 mars 1901 à Paris. Charles Saubert de Larcy (1805-1882) commence sa carrière politique sous la Monarchie de Juillet. Conseiller général du Gard en 1833, il est élu député de ce département en 1839 jusqu'en 1846. Il est encore représentant du peuple en 1848 puis en 1849. La période du Second Empire correspond à une mise en parenthèse de sa vie publique. Il est élu en février 1871. Dès le 19 février, Thiers lui confie le portefeuille des Travaux Publics qu'il doit abandonner en décembre 1872 pour le laisser à Oscar Bardi de

des ministres, une liste de secrétaires d'État est publiée au *Journal Officiel* et le ministre Fourtou se voit donc seconder par un secrétaire d'État à l'Instruction publique : Albert Desjardins⁷⁷². De conviction légitimiste, il fait partie de l'équilibre politique recherché par le duc de Broglie dans ce gouvernement de combat. Professeur de droit, il ne peut que trouver des affinités juridiques avec son ministre de tutelle, avocat de son état. Fourtou choisit son chef de cabinet parmi les conseillers d'État et il désigne Charles Aylies⁷⁷³ à cette fonction. Les deux hommes ont une confiance réciproque qui ne se dément pas, même après qu'ils aient terminé de travailler ensemble⁷⁷⁴. Fourtou en a d'autant plus besoin qu'il porte en grande partie, dans ses attributions ministérielles, la nouvelle politique de l'Ordre moral⁷⁷⁵. Le choix de sa personne n'est donc pas le fruit du hasard car Broglie et Mac-Mahon pensent que le député de la Dordogne a les capacités et les compétences pour mener à bien cet objectif de gouvernement : le retour à un ordre politico-réligieux, ferment d'un régime autoritaire et

Fourtou ; il le récupère dès le 24 mai 1873. Il est reconduit dans ses fonctions en novembre 1873. Il échoue aux élections législatives de 1876 mais parvient à se faire élire sénateur inamovible le 4 décembre 1877. Pierre Baragnon (1835-1892) est un avocat de Nîmes qui est conseiller municipal de la ville sous le Second Empire. Élu en février 1871, il siège à la droite légitimiste. En février 1872, il apporte au comte de Chambord avec Ernoul le manifeste légitimiste et le projet de constitution mais est reçu très froidement. C'est lui qui organise la démission express des ministres du dernier cabinet Dufaure. Il a fait partie des initiateurs du retour au pouvoir de la droite en mai 1873. Le 23 novembre 1873, il est appelé comme secrétaire d'État à l'Intérieur pour aider le ministre Broglie. Il est ensuite sous-secrétaire d'État à la Justice de 1874 à 1875. Il échoue pour sa réélection en février 1876 mais parvient, comme candidat officiel à le devenir en octobre 1877. Il est invalidé et réussit à se faire élire sénateur inamovible en 1878. Sur Albert Desjardins, cf. *infra*.

⁷⁷⁰ Duc de Broglie, vice-président du conseil et ministre de l'Intérieur, le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, le général du Barail, ministre de la Guerre, Deseilligny, ministre de l'Agriculture et du Commerce, Léfébure, sous-secrétaire d'État aux Finances, Ambroise Vente, secrétaire d'État à la Justice.

⁷⁷¹ Pierre Magne.

⁷⁷² Albert Desjardins (1838-1897), neveu du maréchal Sébastiani, commence, après de brillantes études de droit, sa carrière d'universitaire à la faculté de Nancy puis à Paris à partir de 1865. Il est élu représentant à l'Assemblée nationale en février 1871 pour le département de l'Oise. Il est secrétaire de l'Assemblée et contribue à la chute de Thiers en mai 1873. Il est nommé sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique en novembre 1873, sous la tutelle du ministre Fourtou. Il reste à cette fonction jusqu'au changement de cabinet en mars 1875, date à laquelle il est promu sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. En 1876, il échoue aux législatives à Beauvais. Il reprend alors sa chaire à la faculté de droit de Paris.

⁷⁷³ Charles Aylies (1845-1926) est le fils du député monarchiste du Gers, Severin Aylies (1798-1875). Il entreprend des études de droit et entre au conseil d'État en 1868. Il y reste jusqu'à la chute du régime impérial. Il est aussi sociétaire de la commission pour l'étude des questions relatives aux caisses d'épargne à partir de 1865 et adjoint au commissaire général administratif près du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie en 1869. Il participe aussi, en tant qu'attaché, au comité consultatif des chemins de fer. À l'avènement de la république, il est secrétaire-adjoint de la commission parlementaire des recours en grâces de mai 1871 à juin 1874. Il devient chef de cabinet du ministre Fourtou en novembre 1873 et le reste lorsque ce dernier quitte le ministère, avec le vicomte de Cumont. Il est chevalier de la Légion d'honneur (1874). Il est membre de la commission de vérification des comptes de la Compagnie de chemin de fer de Paris à Orléans. Le 23 mai 1874, Fourtou, nommé ministre de l'Intérieur, lui demande d'être à nouveau son chef de cabinet. En 1877, il le nomme alors préfet du Lot-et-Garonne. La chute du gouvernement du Seize-Mai lui enlève toute possibilité de servir à nouveau comme préfet.

⁷⁷⁴ Fourtou lui confie encore la direction de son cabinet place Beauvau en mai 1874 et le nomme préfet du Lot-et-Garonne en 1877.

⁷⁷⁵ Duclert V., *La république imaginée...*, *op. cit.*, p. 108.

théocratique⁷⁷⁶. D'autres voient en lui la promesse d'un homme décidé à aller plus loin que cette simple république conservatrice et rêvent qu'il participe à la restauration dynastique :

« À mon avis, la république conservatrice n'est qu'un piège tendu aux honnêtes gens, nous n'en voudrions plus. Mais au cours d'une nouvelle crise, et on en aura, pour en finir recours à l'Appel au peuple et nous vous donnerons le petit empereur⁷⁷⁷. »

L'enthousiasme de ses amis, l'attitude pressante des milieux conservateurs et la sollicitation présidentielle ont finalement raison de ses hésitations. Dans une lettre adressée à son frère, il évoque tous les sentiments qui ont présidé à son acceptation et la décision n'est pas facile à prendre :

« J'aurai préféré le ministère des Travaux publics, et même, j'aurai préféré ne pas être ministre du tout en ce moment. Mais le Maréchal a fait appel à mon dévouement de telle façon que je ne pouvais me dérober au grand et si important ministère qu'il a tenu à me confier. Une autre considération me console de n'être pas aux Travaux publics, c'est qu'il est convenable que les projets de loi qui vont être très prochainement présentés pour nos chemins de fer ne portent pas ma signature à ce sujet.(...) Mais regrettons pourtant la gravité et la difficulté de la tâche qui m'est impartie c'est cependant un honneur qui doit nous toucher que celui qui vient de la grandeur même du ministère qui m'est donné⁷⁷⁸. »

Comme son père, Fourtou a toujours placé l'honneur comme le principal moteur de son action publique et il devient donc, par devoir et par raison, un ministre aux trois attributions : l'Instruction publique, les Cultes et les Beaux-Arts.

1-a. Fourtou et l'Instruction publique

1-a-1. L'autorité de l'Ordre moral

Dans une circulaire adressée aux recteurs, Fourtou définit les grandes lignes de son action ministérielle :

« Monsieur le recteur, Vous ne vous étonnez pas que mes premières recommandations comme mes premières pensées soient pour le personnel enseignant et que j'aie le vif désir de continuer les traditions de mes prédécesseurs. Des efforts sérieux ont été faits pour élever les traitements, accroître en même temps la dignité des professeurs et donner à leur situation les garanties de la juridiction universitaire. »

Le ministre relève le manque de formation correcte des professeurs et le nombre important d'échecs devant les jurys de faculté et d'agrégation. Mais il est davantage soucieux de la moralité de tous les personnels enseignants :

⁷⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷⁷ Lettre de Lastouch à Fourtou, 2 décembre 1874. La date de la lettre n'est certainement pas étrangère à cette inspiration bonapartiste.

⁷⁷⁸ APF. Lettre d'Oscar à Léonce, 30 novembre 1873.

« L'administration de l'Instruction publique sera très forte devant l'opinion et devant l'Assemblée nationale lorsqu'aux demandes de nouveaux sacrifices qu'elle fait à l'État pour élever en bien-être et en dignité la situation des professeurs, on ne pourra objecter à ses justes réclamations aucun oubli du devoir accompli. »

Il enjoint les recteurs de se faire seconder dans leur tâche les inspecteurs d'Académie et les chefs d'établissement publics en portant une attention particulière aux jeunes maîtres afin de « diriger leurs premiers pas dans la carrière, [car] la vie toute entière dépend d'un heureux début ». Ils ne doivent pas rester isolés surtout lorsqu'ils sont mutés dans une ville où ils ne connaissent personne. C'est pourquoi le ministre propose :

« Je voudrais que désormais par un intelligent concert d'efforts, tout maître ou professeur à son arrivée, fut guidé dans ses visites, qu'il fut assuré de trouver près de vous, près des Inspecteurs, des proviseurs comme un second foyer de la famille et qu'il entrât ainsi en relation avec la société. »

Il s'agit donc pour le ministre de promouvoir l'esprit de corps, ferment d'un certain ordre social. Cette vision paternaliste, quoique bienveillante, est aussi évoquée pour les rapports entre les mondes universitaire et secondaire. Sans préciser s'il entend créer des passerelles institutionnelles entre les deux, il se contente de quelques mots génériques, les uns et les autres devant former un faisceau et « être solidaires dans l'intérêt du corps ». Le président honoraire de la Société historique et archéologique du Périgord n'oublie pas d'indiquer aux recteurs combien il est important que les enseignants soient en relation avec les sociétés savantes locales :

« Il y a là une association heureuse que j'ai pu déjà constater et qu'il importe d'étendre au profit des travaux de l'esprit et dans l'intérêt des relations et d'influences qui sont toujours un grand honneur pour un établissement⁷⁷⁹. »

À la fin du document officiel, Fourtou revient sur la nécessité d'encadrer les enseignants afin qu'ils n'aient pas de mauvaises influences extérieures ; cela ne serait possible que si l'on cultive l'esprit de corps chez les professeurs. Par ce moyen, il estime que cela serait profitable pour l'éducation morale de la jeunesse :

« Vous voudriez bien dans le travail du personnel que vous allez m'adresser inscrire particulièrement en regard de la méthode du professeur et des résultats de son enseignement l'action morale qu'il exerce sur les élèves et la considération qui s'attache sa personne dans la cité. »

Le ministre entend donc bien rétablir les valeurs traditionnelles qui garantissent le retour à un ordre moral et une stabilité sociale. Ces dispositifs s'accompagnent aussi d'autres touchant les personnels de l'Instruction publique⁷⁸⁰.

⁷⁷⁹ Le ministre fait d'ailleurs publier une circulaire adressée aux préfets le 26 janvier 1874 qui annonce la tenue d'une réunion des délégués des Sociétés savantes et des professeurs des départements à la Sorbonne du 8 au 10 avril 1874. Une somme de 3 000 francs est mise à disposition par le ministre pour chaque section du comité afin qu'il puisse distribuer cette aide à titre d'encouragement par les sociétés d'histoire et d'archéologie aux sociétés savantes des départements ou par la section des sciences ou directement aux savants qui ont contribué aux progrès des sciences. Enfin, au cours de ces journées de rencontre, Fourtou vient remettre en personne les récompenses aux lauréats, le 11 avril 1874.

1-a-2 : La mise au pas des fonctionnaires de l'Instruction publique

En effet, l'action de Fourtou est aussi répressive avec une surveillance accrue des personnels qui posent des problèmes d'indiscipline, ou qui sont en rébellion ouverte à l'égard de la hiérarchie : ces dispositifs sont perçus comme une véritable épuration du corps enseignant⁷⁸¹. La documentation conservée aux Archives nationales permet d'évoquer quelques cas débattus lors de la tenue du Conseil supérieur de l'enseignement primaire⁷⁸². Un sieur Dubuc est soupçonné à Bordeaux d'avoir créé une école libre sous l'influence des loges maçonniques ; malgré sa condamnation à 200 francs d'amende, il persiste à maintenir son établissement ouvert. Un inspecteur de l'enseignement primaire envoie le 10 mai 1874 une longue lettre au ministre de l'Instruction publique afin de protester énergiquement contre son déplacement forcé de Trévoux à Gap. Les mots qu'utilise le fonctionnaire sont très durs à l'égard de Fourtou :

« Les destitutions ne sont pas rares par le temps qui court, et c'est là leur moindre défaut. Si celle dont je suis l'objet pouvait s'expliquer par quelque considération politique qui ne touche pas à l'estime personnelle que je crois mériter, je la laisserai bien volontiers se mêler inaperçue au torrent qui passe. (...) Des torts, il y en assurément de bien graves : – ou l'inspecteur primaire est devenu indigne – ou le ministre s'est transformé en persécuteur. »

Le fond de l'affaire est le refus de ce fonctionnaire d'accepter sa mutation forcée à Gap (arrêté du 25 octobre 1873). L'inspecteur envoie une réclamation le 3 novembre au ministre concernant cette mutation qu'il ne peut accepter : « l'âge, l'embonpoint, le résultat de fatigues corporelles » le rendent incapable de faire l'inspection dans une région montagneuse comme les Hautes-Alpes : « m'envoyer dans les montagnes les plus ardues du territoire français serait un acte peu humain. » Fourtou persiste dans son choix et fait même nommer un successeur au requérant à Trévoux le 10 novembre. L'affaire en reste là pendant un mois et demi et le 18 décembre, une dépêche ministérielle met en demeure le fonctionnaire d'aller rejoindre son

⁷⁸⁰ Une notice biographique du ministre Fourtou est présente dans : Buisson F., *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Librairie Hachette, 1911, p. 456, ainsi qu'une allusion à son ministère dans la notice « Ministres de l'Instruction publique », p. 789-790. Une courte biographie de Fourtou avec la durée de son ministère et une photographie figurent sur : www.inrp.fr/she/ministres_bio/fourtou.htm (site de l'INRP, consulté le 13 octobre 2013). Il n'y a pas d'allusion à la politique de Fourtou au ministère de l'Instruction publique dans les ouvrages suivants : Mayeur F., *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. 3, 1789-1930, Paris, Perrin, 2004 ; Prost A., *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1983.

⁷⁸¹ Cf. Gerbod P., « Les épurations dans l'enseignement public de la Restauration à la Quatrième république 1815-1946 », in : Gerbod P., Tulard J., Thuillier G., Wright V., Guiral P., Sandevoy P., Vidalenc J., *Les épurations administratives, XIX^e-XX^e siècles*, Genève, Librairie Droz, 1977, p. 81-*sqq.* P. Gerbod estime qu'il y a eu au total une cinquantaine de mises en congé pour la période 1873-1875.

⁷⁸² AN, F¹⁷ 2 548.

poste à Gap. Devant les protestations de l'inspecteur, le ministre lui envoie une autre dépêche plus ferme :

« Monsieur l'inspecteur, Malgré l'invitation que je vous ai adressée le 18 décembre dernier, vous n'avez pas cru devoir jusqu'ici prendre possession du poste d'inspecteur primaire de l'arrondissement de Gap, auquel vous avez été appelé par arrêté du 25 octobre 1873 et vous m'avez adressé une nouvelle réclamation contre cette décision. L'intérêt du service ne me permet pas de rapporter la mesure dont vous êtes l'objet et je ne puis que vous inviter de nouveau à vous rendre immédiatement à Gap. Je prie M. le Recteur de l'Académie de Grenoble de me faire connaître la date de votre entrée en fonctions ; si, d'ici à huit jours, vous n'êtes pas à votre poste, vous serez considéré comme démissionnaire et je pourvoirai à votre remplacement. »

La menace se fait donc plus précise mais le fonctionnaire contre-attaque en accusant ouvertement le ministre :

« Il y a proscription et non démission, comme votre dépêche se plaît à l'insinuer. (...) C'est, en effet, une destitution masquée sous les apparences d'un changement de résidence inacceptable, une destitution moins la franchise et la loyauté que comporte une mesure aussi grave. »

Il condamne la manœuvre ministérielle, tout en expliquant que c'est le seul procédé possible, le ministre étant incapable juridiquement de prononcer une révocation pure et simple. Enfin, le fonctionnaire évoque directement les raisons politiques qui président à ce choix ministériel : il fait allusion à un abbé très conservateur qui a proposé cette mesure discriminatoire et qui gagne l'appui de Lucien Brun, ce qu'accepte le prédécesseur de Fourtou, Batbie. Non seulement Fourtou est critiqué pour avoir maintenu la décision de son prédécesseur mais l'inspecteur se lance surtout dans diatribe à l'égard du Périgourdin « Le fonctionnaire qui se tient dans le cercle du devoir est à l'abri des caprices d'un ministre qui passe. » Malgré ses protestations et en l'absence de syndicats professionnels, l'inspecteur est finalement révoqué par Fourtou après le 10 mai 1874. Cet épisode est très révélateur de la capacité du ministre à tenir la contradiction et à faire appliquer sa décision. D'autres déplacements ou révocations suscitent l'indignation des concernés ou de leurs proches. Le cas du recteur de Bordeaux, Charles Zevort, est rendu célèbre par le réquisitoire que dresse son fils, Ernest, décidé à régler ses comptes avec ce ministre autoritaire et intransigeant. Dans *l'Histoire de la Troisième République*⁷⁸³, le recteur de l'académie de Caen écrit :

« M. de Fourtou, dans son triple département de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, par l'incertitude de ses opinions, les variations de sa doctrine politique et son scepticisme, fut vraiment l'homme du septennat. À l'Instruction publique, il alla à la persécution contre les personnes, plus loin que n'avait fait M. Batbie. Sans parler des professeurs sacrifiés, comme MM. Alglave⁷⁸⁴ et Duvaux⁷⁸⁵, on vit des administrateurs

⁷⁸³ Zevort E., *Histoire de la Troisième République*, t. II, *La présidence de Mac-Mahon*, p. 67-68.

⁷⁸⁴ Émile Alglave est professeur de droit à Douai puis à Paris. Pour ses problèmes avec le gouvernement Cisse, cf. Chambost A. S., « Émile Alglave ou les ambivalences d'un professeur avec son milieu in *La Belle Époque des juristes, enseigner le droit dans la république* », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 29, 2011, p. 35-58.

⁷⁸⁵ Jules Yves Ambroise Duvaux (1828-1901) est agrégé de lettres, professeur au collège de Saintes puis aux lycées de Montpellier et de Nancy. Conseiller municipal de cette ville en mai 1871, et conseiller général de Meurthe-et-Moselle, il est contraint à la démission par le ministre Fourtou car il refuse de se déplacer dans

universitaires, comme le recteur de l'académie de Bordeaux, M. Ch. Zevort, déplacés et disgraciés parce que leur autorité, leur influence sur le corps académique et les sympathies unanimes qu'ils rencontraient dans l'opinion, apparaissaient comme la plus amère des critiques des actes d'un administrateur comme M.Pascal⁷⁸⁶. »

Fourtou est aussi à l'origine de la publication d'une circulaire ministérielle datée du 26 février 1874 :

« Monsieur le recteur, les mouvements que j'ai dû opérer depuis quelques temps dans le personnel de l'Inspection académique et de l'Inspection primaire ont souvent donné lieu, de la part des fonctionnaires qu'ils intéressaient, à des réclamations que je regarde, soit en elles-mêmes, soit à raison de la manière dont elles se sont quelques fois produites, comme absolument incompatibles avec les justes exigences de la discipline administrative. En effet, dès que les arrêtés de nomination sont connus, on voit apparaître au ministère toutes sortes de demandes ; les uns sollicitent leur maintien dans le poste d'où ma décision les éloigne ; les autres acceptent leur changement, se plaignent de leur résidence qui leur est assignée, et vont même jusqu'à désigner le poste où ils prétendent être appelés. Tous ont recours à des influences étrangères pour appuyer leurs propres efforts, et tentent ainsi de peser sur la liberté de mes déterminations. Je ne saurais tolérer, monsieur le recteur, qu'on prît une telle habitude. Placé au centre de tous les services, éclairé par vos rapports, le ministre est le seul juge des motifs d'intérêt public qui lui commandent les mesures dont il s'agit, lorsqu'il appelle un fonctionnaire à un poste nouveau, le devoir de ce fonctionnaire est de s'y rendre. Il est surtout inadmissible que sa résistance s'appuie sur des interventions⁷⁸⁷ qui pourraient apporter un trouble souvent regrettable dans l'ensemble et le caractère des dispositions auxquelles le ministre croit devoir s'arrêter pour le bon ordre d'une administration confiée à sa vigilance et placée sous sa responsabilité⁷⁸⁸. »

Les mots choisis rappellent expressément la source de l'autorité dans la grande administration de l'Instruction publique ; Fourtou ne compte donc pas laisser ses décisions contestées par les fonctionnaires. La menace à peine voilée de sanctions encore plus importantes plane sur les plus récalcitrants et même sur les recteurs qui laisseraient faire sans intervenir. Une fois encore, Fourtou prouve qu'il a les capacités et la volonté d'agir ; l'intransigeance et la détermination avec lesquelles il administre cette institution lui permettent de s'assurer la confiance des collègues du gouvernement et des principaux chefs conservateurs. En cela, Fourtou est bien un ministre de l'Ordre moral puisqu'il s'inscrit dans le programme de gouvernement que le duc de Broglie a constitué le 24 mai 1873. Ainsi, l'une des mesures qui passent à l'instant pour anodine frappe l'opposition républicaine qui la cite chaque fois que la

l'académie de Besançon. Comme président de la Ligue de l'Enseignement de Nancy, il est condamné pour ses opinions républicaines. Cela ne l'empêche pas de se présenter et d'être élu député en février 1876 et de prendre place à la gauche de la Chambre. Il est l'un des 363 lorsque le cabinet Broglie-Fourtou obtient la dissolution de la Chambre en juin 1877 et parvient à se faire réélire. Il est à nouveau député en 1881 et devient sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique sous l'autorité de Jules Ferry et prend sa place lors de la constitution du cabinet Ducler en août 1882. Il reste au ministère dans le gouvernement Fallières mais tombe avec ce dernier. Il est encore député de Meurthe-et-Moselle en 1885 et prend place à la gauche modérée. Il ne se représente pas en 1889 et met un terme à sa carrière politique.

⁷⁸⁶ Préfet de la Gironde.

⁷⁸⁷ Le 17 avril 1874, Duvergier de Hauranne écrit en ce sens au ministre, en demandant la non-mutation d'un instituteur du Cher : « J'insisterai auprès de votre justice pour qu'on ne frappe pas ce fonctionnaire capable, qui exerce des fonctions depuis 28 ans, et qui, malgré les opinions libérales qu'on lui prête, avait été épargné par l'administration impériale. Vous ne voudrez pas, M. le ministre nous montrer plus intolérant que l'Empire. » C'est exactement ce genre de lettre qui agace le ministre Fourtou qui la considère comme la remise en cause de son autorité ministérielle.

⁷⁸⁸ *Le Rappel*, 7 mars 1874.

politique de Fourtou au ministère est évoquée⁷⁸⁹ : le lycée Condorcet est rebaptisé lycée Fontanes par décret ministériel du 5 mai 1874. D'une figure républicaine et laïque, le ministre lui préfère celle, plus sage, d'un dignitaire napoléonien⁷⁹⁰. L'ordre moral, par la signature du ministre Fourtou, prouve qu'il y a une réelle volonté de « dérépublicaniser⁷⁹¹ » les institutions jusqu'au fronton des lycées du pays, s'inscrivant dans une logique des régimes dynastiques qui ont recouru au même procédé.

1-a-3. Une politique de mécénat conservatrice

L'administration Fourtou participe aussi à l'édification d'une politique conservatrice modernisatrice, soucieuse des progrès scientifiques, à condition qu'elle amène un bien-être aux populations rurales, qui sont la seule justification de leur action politique⁷⁹². Le ministre décide de mettre en relief les travaux de Louis Pasteur et de promouvoir l'enseignement agricole dans les départements.

⁷⁸⁹ Cf. 3^{ème} partie, chapitre 2.

⁷⁹⁰ *Le Temps*, 6 mai 1874 : « M. le ministre de l'Instruction publique vient de se signaler par un coup d'éclat. Il a réclamé ce matin les honneurs du *Journal officiel*, première page, première colonne, pour avertir la France qu'à partir de ce jour elle compterait un scandale de moins. Par décret du président de la République, le lycée Condorcet s'appellera désormais le lycée Fontanes, après s'être appelé le lycée Bonaparte et le collège Bourbon. L'ordre moral exigeait cette solennelle réparation. Ne sait-on pas, en effet, que Condorcet a écrit la vie de Voltaire, qu'il a siégé à la Convention, enfin qu'il s'est donné la mort ? Il est vrai que ce girondin avait quitté un refuge assuré pour ne pas mettre en péril sa bienfaitrice, et que ce trait est célébré par les recueils de la morale en action. Il est vrai encore que s'il a recouru au suicide, c'est pour échapper à la guillotine. Mais comme ce sont là de menus détails, indignes de troubler la conscience d'un grand-maître de l'Université fort de son droit et pénétré de son devoir. Fontanes est un nom qui sauve tout ; Fontanes est inoffensif et tutélaire ; il est et restera définitif. Après Bourbon, après Bonaparte, après Condorcet, Fontanes assure l'avenir. On a mis du temps à chercher la formule idéale, mais on l'a trouvée. M. de Fourtou est un habile homme. Fontanes n'a pas écrit de vie de Voltaire, il n'a pas eu de bienfaitrice à sauver, il s'est borné à servir son bienfaiteur avec une abnégation qui allait jusqu'à lui obéir en toutes choses. C'est un bel exemple à proposer à la jeunesse dans ce temps où le respect de l'autorité s'en va. Un peu sceptique, il est vrai ; n'est-ce pas lui qui pour arrêter Napoléon dans ses velléités de schisme lui disait "Sire, la France n'a pas assez de religion pour en supporter deux." Mais ce mot de voltairien était dû à une bonne intention et la fin justifie les moyens. Voilà donc qui est entendu. Après quatre années d'humiliation, le lycée Condorcet est relevé de sa déchéance. C'est ainsi que, dans ce beau pays de France, on apprend à la jeunesse à distinguer la vraie gloire de la fausse, un Fontanes d'un Condorcet. Il y a bien encore la rue du même nom qui garde son étiquette ; c'est un oubli que nous signalons à la vigilance de M. le ministre de l'Instruction publique et de l'édilité parisienne. Il faut être logique en ce monde: la rue Condorcet n'a plus de raison d'être dans une ville qui depuis ce matin s'enorgueillit de posséder le lycée Fontanes. »

⁷⁹¹ Ce néologisme est emprunté à Charles Péguy qui évoque la dérépublicanisation de la jeunesse française *in* : Péguy C., « Notre jeunesse », *Les Cahiers de la quinzaine*, juillet 1910, p. 234-*sqq.* Le terme est ici pris dans le sens d'une volonté manifeste des autorités d'enlever ou de gommer tout symbole républicain dans le cadre de vie des Français. Cf. Agulhon M., *Histoire vagabonde*, t. 1, *Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, 1988, p. 110-112. L'auteur insiste sur les fonctions élémentaires d'un emblème politique qui permet d'identifier le pouvoir politique le distinguant des emblèmes étrangers et de ceux du régime antérieur. Il s'agit de traduire clairement les principes dont se réclame le pouvoir et essayer de produire sur les destinataires des effets favorables.

⁷⁹² Cf. Gaboriaux C., *La république en quête de citoyens...*, *op. cit.*

Très attentif aux progrès de la science, il applique à lui-même la circulaire de janvier 1874 et s'intéresse aux travaux de Louis Pasteur. Il décide donc le 2 février 1874 la création d'une commission chargée d'examiner la portée et les conséquences des travaux du scientifique. Il nomme pour y siéger Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Ozanne, secrétaire général au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, de Mesnil, directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, Henri Mares, correspondant de la section d'agriculture de l'Académie des Sciences de l'Institut de France à Montpellier et il n'oublie pas son ami, Alfred Magne⁷⁹³, directeur du personnel au Ministère des Finances⁷⁹⁴. Le 24 février suivant, le président Dumas remet au ministre le fruit du travail des membres désignés sous forme d'un rapport de vingt-six pages intitulé *Rapport sur les travaux de M. Pasteur relatifs aux industries du vinaigre de vin, de la bière et des vers à soie*⁷⁹⁵. Le chercheur est enchanté de voir ainsi ses patientes études reconnues et valorisées et de recevoir une pension qui, dans le projet de loi⁷⁹⁶, s'élève à 12 000 francs, au nom d'une récompense nationale :

« M. le Ministre, M. Dumas a eu l'obligeance de m'informer que le rapport de la commission chargée par votre Excellence de lui faire connaître l'importance au point de vue économique de mes travaux d'application à quelques-unes de nos grandes industries, avait été déposé entre vos mains et qu'il restait plus qu'à envoyer à l'Imprimerie nationale les bon à tirer avec l'indication du nombre d'exemplaires que vous désirez. M. Dumas m'a confié, en outre, que vous aviez donné aux conclusions de ce rapport toute votre approbation. Je m'empresse, M. le Ministre, de vous en exprimer ma profonde gratitude en souhaitant ardemment que mon état de santé se soutienne assez pour que mes travaux ultérieurs me rendent de plus en plus dignes de la haute marque d'estime que vous allez provoquer de la part des grands pouvoirs publics en faveur des services qu'il m'a été donné de rendre à la science et à mon pays. Permettez-moi, M. le Ministre, de vous exprimer vivement mon vif désir de voir le projet de loi déposé à l'assemblée avant qu'elle ne se proroge. Pour vous dire, la santé est altérée sans retour, et je suis malheureusement de ce nombre, le temps a des ailes rapides. »

Ainsi, les relations entre le ministre et le chercheur sont très cordiales, le second n'hésitant pas à demander l'appui de Fourtou pour que son fils puisse entrer dans les chasseurs à pied⁷⁹⁷. La renommée de Pasteur fait donc du député de la Dordogne un gouvernant capable de mobiliser ses réseaux pour qu'il puisse jouir de la popularité du savant. Il apparaît aussi comme un protecteur des savants et des chercheurs ; sa bienveillance à leur égard lui confère une nouvelle dimension, celle de mécène gouvernemental.

Le ministre veut aussi promouvoir les apports des progrès scientifiques, et particulièrement dans le domaine agricole. Il n'oublie pas ses racines périgourdines, et sous l'amicale pression

⁷⁹³ Il n'oublie pas non plus ses amis périgourdins qui doivent toujours cultiver le souvenir d'un député devenu ministre. En effet, le 28 décembre 1873, Fourtou nomme E. Massoubre, rédacteur en chef de *l'Echo de la Dordogne*, inspecteur général de l'Instruction publique.

⁷⁹⁴ AN, F¹⁷ 2 548. Dumas est le président de cette commission.

⁷⁹⁵ *Ibid.*

⁷⁹⁶ Le projet de loi, débattu à l'Assemblée le 18 mars 1874, est adopté ce jour-là.

⁷⁹⁷ APF. Lettre de Pasteur à Fourtou, 18 mai 1874.

de ses amis agriculteurs et membres du Comice de la Double, il se préoccupe des écoles rurales et de l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture dans ce type d'établissements. Dans une circulaire⁷⁹⁸ adressée aux recteurs le 31 décembre 1873⁷⁹⁹, le ministre ordonne qu'une enquête soit organisée sur la situation de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales et les écoles primaires. En douze questions précises, Fourtou veut tout savoir : connaître la situation dans chaque académie, les conditions du traitement des professeurs, leurs activités pédagogiques, les éventuelles conférences données, les contenus des programmes ou des cours dispensés, en passant par le nombre d'établissements spécifiques dédiés à ce type d'enseignement, ainsi que la part de la population scolaire qui aurait les aptitudes à suivre de tels cours. Afin que cette demande ministérielle ne reste pas lettre morte, Fourtou nomme le 18 janvier 1874 une commission⁸⁰⁰ qui est chargée d'analyser les résultats de l'enquête qui parviennent progressivement au ministère. Le 7 juillet suivant, cette dernière se réunit et rédige un rapport au ministre dans lequel elle préconise de rendre obligatoire l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture pour recevoir le brevet d'instituteur primaire, de créer un corps de professeurs d'agriculture dont le traitement serait à la charge des ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique. Enfin, l'aide financière des conseils généraux doit contribuer à pourvoir aux dépenses liées au fonctionnement de l'école⁸⁰¹. Le projet de loi est porté par le successeur de Fourtou à l'Instruction publique, de Cumont, mais fait l'objet de discussions importantes et de débats à l'Assemblée, notamment sur les contraintes financières et le fonctionnement budgétaire de cet enseignement agricole⁸⁰². Ainsi, même si l'ancien député de la Dordogne n'est pas l'auteur ni le rapporteur de la loi, puisqu'il est appelé à d'autres fonctions ministérielles, il n'en demeure pas moins le premier promoteur d'une nouvelle législation en matière d'enseignement agricole et de création des écoles pratiques d'agriculture⁸⁰³.

1-b Fourtou et le ministère des Cultes

⁷⁹⁸ Circulaire citée par : Charmasson T., Lelorrain A.-M. et Ripa Y., *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, Paris, INRP/Publications de la Sorbonne, 1992 p. 134.

⁷⁹⁹ APF. Circulaire aux recteurs, 31 décembre 1873.

⁸⁰⁰ Cette commission est composée, en partie, de parlementaires dont le député de l'Allier, de Montlau qui remercie le ministre de l'avoir choisi. APF. Lettre à Fourtou, 6 février 1874.

⁸⁰¹ *Annales, ibid.*

⁸⁰² La loi relative à l'enseignement élémentaire pratique de l'agriculture est votée le 30 juillet 1875. *Bulletin administratif*, t. XVIII, 1875, p. 533-535.

⁸⁰³ Cf. Charmasson T. *et alii, op. cit.*, p. 142.

C'est donc la seconde fois que Fourtou est en charge du ministère des Cultes et, cette fois-ci, avec une mission de restauration de l'ordre dans les affaires de l'Église catholique, passablement ébranlée par la défaite militaire et l'épisode de la Commune. L'attente des conservateurs pour une politique cléricale en provenance du gouvernement est grande ; Fourtou est investi de cette mission lorsqu'il reçoit ce ministère. De son autorité ministérielle doit émaner une intransigeance à l'égard des ennemis de l'institution. Le premier a salué le nouveau ministre des cultes est M^{gr} Dabert⁸⁰⁴, évêque de Périgueux :

« Je viens vous saluer, de voir ce nom pour la seconde fois est un bonheur pour l'Evêque de Périgueux autant qu'un honneur pour son diocèse. Une double promotion aux premières charges de l'État, accomplie sous un régime différent est le plus bel hommage qui puisse recevoir la supériorité du talent et de la science jointe à l'élévation du caractère et à l'amour⁸⁰⁵. »

Il faut dire que cette lettre devait être prête à envoyer au nouveau ministre car quelques jours plus tôt, le prélat, lisant la presse qui annonce l'éventuelle nomination de Fourtou aux Cultes⁸⁰⁶, s'empresse de lui communiquer son inquiétude quant à l'état des croyances dans son diocèse. Dabert relève la propagation de livres séditieux⁸⁰⁷ et de l'impiété des populations périgourdines mais aussi des agissements des partisans du désordre social⁸⁰⁸. En fait, il veut signifier au futur ministre combien sa tâche est grande et qu'il doit, puisqu'il appartient au gouvernement de l'Ordre moral, servir le plus juste et, précisément, cette cause. Les deux hommes se connaissent déjà depuis longtemps, partageant le parrainage de la création de la Société historique et archéologique du Périgord⁸⁰⁹ mais n'entretiennent que de cordiales relations⁸¹⁰.

Les relations entre le ministre et l'épiscopat français ne sont pas à l'image de celles entre Dabert et le député de la Dordogne. Le ministre reçoit des lettres de prélats et de prêtres qui le

⁸⁰⁴ Nicolas Joseph Dabert (1811-1901) est né dans le Cher d'un père artisan. Il est vicaire général de Viviers (Ardèche) puis évêque de Périgueux et de Sarlat du 16 mai 1863 jusqu'à sa mort le 28 février 1901. Cet évêque très ultramontain rejette toute idée nouvelle et est favorable à une foi catholique pure; il défend son évêché contre une république radicale trop menaçante à ses yeux. Il relança en 1866 le culte du saint suaire de Cadouin et créa en 1879 l'Institution Saint-Joseph de Périgueux. Il réalise beaucoup d'allocutions et de discours au cours de son ministère.

⁸⁰⁵ APF. Lettre de M^{gr} Dabert à Fourtou, 27 novembre 1873.

⁸⁰⁶ *Le Temps*, 21 novembre 1873.

⁸⁰⁷ Mgr Dabert reste très vague et ne donne pas d'exemples précis au futur ministre.

⁸⁰⁸ De même, le prélat reste peu clair sur les personnes qui agissent contre les intérêts de l'Église et du gouvernement.

⁸⁰⁹ La Société Historique et Archéologique du Périgord est créée, sur l'initiative du docteur Galy et d'E. Massoubre, au printemps 1874. La séance d'installation a lieu le 27 mai 1874, en présence, entre autres, d'Oscar Bardi de Fourtou et de Monseigneur Dabert. Cf. Truel T., « Écrire et agir : les hommes politiques historiens périgourdins au XIX^e siècle », in : « Image et culture en Aquitaine », *Revue française d'histoire du livre*, 2007.

⁸¹⁰ Cf. Saint-Martin F., *L'épiscopat de M^{gr} Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat*, TER maîtrise dir. M. Agostino, Université Bordeaux 3, 1998. Les relations entre le ministre et le prélat se tendent lorsque ce dernier envoie, malgré l'avis ministériel, un mandement à faire publier dans *L'Univers* pour condamner le *Kulturkampf*. Cf. *infra*.

félicitent de sa prise de fonction et placent en lui de grands espoirs pour une véritable politique favorable à l'Église catholique. Les sollicitations sont nombreuses : changement d'évêchés, promotions reviennent fréquemment. La plus marquante est la nomination du vicaire général de Nîmes, l'abbé de Cabrières à l'évêché de Montpellier⁸¹¹. Le ministre Fourtou ne fait qu'entériner la décision présidentielle mais en retire les bénéfices pour son ministère. Des prêtres le remercient de la décision, à l'instar de cet abbé parisien qui évoque « l'heureuse nomination à l'évêché vacant de Montpellier du digne et respectable abbé Cabrières, Vicaire général de M. l'Évêque de Nîmes » :

« Je remercie de tout mon cœur votre Excellence d'avoir proposé et obtenue du maréchal-président un choix qui réjouira sans doute le clergé et le peuple du diocèse⁸¹². »

Par ailleurs, une partie du clergé français critique trop ouvertement la politique du *Kulturkampf* du chancelier Bismarck⁸¹³ ; ces critiques prennent rapidement une dimension internationale, inquiétant le gouvernement peu soucieux d'envenimer les relations franco-allemandes. Le ministre Fourtou envoie donc le 26 décembre 1873 une dépêche aux évêques de France :

« Monseigneur, quelques-uns de vos vénérables collègues, examinant la situation présente en Europe et jugeant les derniers événements dans leurs rapports avec l'Église catholique et dans leur action sur la société contemporaine, ont publié récemment des lettres pastorales où se rencontrent des appréciations qui ne pouvaient manquer, en certains points, d'appeler l'attention du gouvernement⁸¹⁴. Parfois, en effet, elles sembleraient de nature à exciter au dehors des susceptibilités qu'il est toujours fâcheux d'éveiller. Les éminents prélats qui ont adressé aux fidèles de leurs diocèses les lettres dont je parle seraient, il est vrai, les premiers à regretter des conséquences absolument contraires aux intentions qui les animent⁸¹⁵. J'en ai pour garant le patriotisme éprouvé dont l'épiscopat français a constamment offert de si éclatant et si glorieux témoignages. Néanmoins, le gouvernement a dû s'émouvoir de ces faits, monseigneur, et il désire vivement qu'ils ne soient pas renouvelés. (...) Il y a entre les États des égards mutuels qui ne se peuvent oublier. Nous devons professer partout le respect des pouvoirs établis, comme nous voulons le réclamer à notre tour pour le gouvernement institué dans notre

⁸¹¹ L'abbé reçoit l'appui du nonce apostolique qui a demandé cette nomination au prédécesseur de Fourtou aux Cultes, Batbie. Il a aussi le soutien d'une partie de la classe politique conservatrice comme le général Chabaud-Latour, qui, quoique protestant, intercède auprès du président Mac-Mahon. L'affaire traîne en longueur et agace les deux secrétaires d'État de Larcy et Numa Baragnon qui menacent même de démissionner si le projet n'aboutit pas. Le père d'Alzon joue aussi un rôle considérable dans cette affaire. Des considérations internationales – la lettre pastorale de M^{gr} Plantier, évêque de Nîmes critiquant ouvertement le *Kulturkampf* – pouvaient laisser apparaître la nomination de Cabrières à Montpellier comme une provocation. Par un subterfuge, les deux secrétaires d'État disent au président Mac-Mahon, voulant empêcher la publication de la nomination de Cabrières, qu'il est trop tard, le bon à tirer pour le *Journal Officiel* étant déjà parti. Cf. Cholvy G., *Le cardinal de Cabrières 1830-1921. Un siècle d'histoire de la France*, Paris, Cerf, 2007, p. 74-76.

⁸¹² APF. Lettre, 20 décembre 1873.

⁸¹³ C'est le cas de M^{gr} Dabert à Périgueux qui fait publier un mandement condamnant fortement la politique anti-catholique du chancelier Bismarck. L'évêque ne prend pas en considération les souhaits du sous-préfet de Ribérac, puis du préfet de Périgueux venus le prier de ne pas publier le mandement. Cf. Lacombe C., *Journal politique de Charles Lacombe, député à l'Assemblée nationale*, t. 2, Paris, Hélot éditeur, 1907-1908, p. 13.

⁸¹⁴ La circulaire fait allusion, entre autres, à la lettre pastorale de l'évêque de Nîmes. Cf. Cholvy G., *Le cardinal de Cabrières...*, op. cit., p. 74.

⁸¹⁵ C'est la raison pour laquelle le maréchal de Mac-Mahon, apprenant la nomination de Cabrières à Montpellier, alors qu'il est vicaire général à Nîmes, veut suspendre sa nomination afin de ne pas faire croire au chancelier allemand que le gouvernement approuve l'attitude critique du prélat nîmois. Le ministre des Cultes est chargé de faire savoir au chancelier Bismarck qu'il condamne ces critiques à propos de sa politique du *Kulturkampf*.

patrie par la volonté souveraine de l'Assemblée nationale. (...) Je me reprocherais d'insister davantage sur des considérations qui se recommandent d'elles-mêmes à la sollicitude de Votre Grandeur⁸¹⁶. »

Le rappel à l'ordre du clergé français par le ministre est sans appel. Il faut que Fourtou tienne ses évêques et n'hésite donc pas à leur rappeler que son autorité ministérielle est présente pour surveiller tout ce qu'ils peuvent dire ou écrire à propos du *Kulturkampf* outre Rhin⁸¹⁷.

La satisfaction du promu à l'évêché de Montpellier n'est qu'un exemple d'un clergé désireux de profiter de l'avènement de l'Ordre moral pour obtenir du ministre une augmentation de traitement des ecclésiastiques les plus âgés. En effet, dans une lettre datée du 9 avril 1874⁸¹⁸, Fourtou accepte l'idée que les prêtres âgés de 50 à 60 ans puissent recevoir 1 000 francs au lieu des 900 francs précédemment accordés. Selon les calculs de son administration, treize officiants par diocèse profiteraient de cette mesure gouvernementale. Il demande donc à chaque évêque de faire la liste de ceux qui bénéficieraient de ce nouveau traitement dans son diocèse. De même, le budget de fonctionnement du ministère des Cultes est en augmentation et les besoins évalués pour l'entretien des bâtiments, des édifices religieux ainsi que les émoluments du personnel clérical s'élèvent à plus de 15 000 000 francs. Fourtou transmet aux conseils généraux cette information et leur enjoint d'indiquer le plus rapidement possible les besoins urgents à couvrir dans leur département.

1-c. Fourtou et la direction des Beaux-Arts

Philippe de Chennevières, le directeur des Beaux-Arts qui est nommé par Fourtou, livre l'image d'un ministre au travail :

« Son procédé, d'ailleurs était vraiment celui d'un ministre politique. Quand chacune de mes propositions avait été bien ruminée dans mon esprit, avec ses voies et ses moyens, je la formulais en un rapport suivi de son projet d'arrêté, et je venais les soumettre à M. de Fourtou, qui en écoutait attentivement la lecture ; cette première audition lui servait évidemment à juger si l'idée qu'il s'agissait de mettre en pratique n'avait rien de contraire à l'opinion publique et au courant gouvernemental ; puis il me faisait relire à nouveau, épiluchant cette fois les détails et les ressources d'exécution. Cela fait, il signait, et sa signature était bonne et solide et il la soutenait avec la fermeté de l'homme d'État, digne de ce nom. »

Fourtou sait donner confiance en ses collaborateurs qui ne sont jamais déjugés par le ministre qui leur assure une protection en assumant tous les risques politiques des décisions prises.

⁸¹⁶ *Paris-Journal*, 7 janvier 1874.

⁸¹⁷ E. Zevort nuance l'attitude de l'épiscopat français quant à leur intransigeance à l'égard de la politique bismarckienne en citant l'évêque de Cambrai, M^{gr} Reignier qui donne, lors de la réception de sa barrette, un autre sens au mot « moral » que celui que Fourtou entendait suivre. L'auteur critique ouvertement le ministre qui a trop tardé à condamner les prélats de Périgueux et de Nîmes qui ont mis, selon lui, en péril, l'équilibre européen et menacé, par leur attitude irresponsable, la France d'une guerre éventuelle avec son voisin allemand. Zevort E., *Histoire de la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 70.

⁸¹⁸ AN, F¹⁷² 548.

I-c-1. « On n'a pas supprimé la censure elle-même »

Dans cette direction aussi, la politique de l'Ordre moral s'applique puisque la première décision prise par le ministre Fourtou est le remplacement à la direction des Beaux-Arts de Charles Blanc, le frère de Louis Blanc par le marquis de Chennevières⁸¹⁹. Ce dernier, dans ses souvenirs⁸²⁰, consacre un chapitre entier à son prédécesseur, comme s'il voulait se faire pardonner de lui avoir pris sa place alors que la décision est prise et assumée par Fourtou lui-même :

« Le 22 décembre au soir, vers les quatre heures, on vint me prévenir que M. de Fourtou m'attendrait dans une heure dans son cabinet ; et quand je me présentai, son chef de cabinet, M. Aylies, me conduisit dans un bureau voisin avec une sorte de mystère, qui tout d'abord ne me plut qu'à demi, me disant qu'en ce moment même Charles Blanc était en explication avec le ministre, et que cette explication durait depuis longtemps déjà. Je sus plus tard qu'elle avait été fort vive, et que Charles Blanc y avait défendu passionnément son maintien à la direction, et qu'une fois sorti, il n'avait peut-être pas mesuré l'expression de sa colère auprès des amis qu'il avait rencontré. Le ministre était encore étonné de cette résistance quand il me fit entrer, et notre entrevue ne fut pas longue. Il accepta mes conditions, sauf la première, celle relative aux théâtres, qu'il me demanda de garder dans mes attributions pour ne rien changer aux cadres administratifs de la direction, se chargeant de traiter avec les directeurs de théâtre toutes les affaires contentieuses de quelque importance⁸²¹. »

Après cet entretien, le lendemain, le nouveau directeur demande à Desjardins, le secrétaire d'État de donner une compensation à son prédécesseur et propose une chaire d'histoire de l'art à l'École des Beaux-Arts. Fourtou, alors que son secrétaire d'État lui évoque cette éventualité, l'interrompt et refuse toute compensation. Cette mesure est totalement politique et sert encore une fois à la « dérépublicanisation » des institutions gouvernementales d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une autre qui cherche à renouer avec les pratiques anciennes de contrôle de toute production littéraire et artistique. C'est dans cet esprit que le ministre présente le 1^{er} février 1874 une demande de crédit⁸²² pour l'emploi d'un personnel plus nombreux en vue du rétablissement de la commission de censure et il est sommé de se justifier devant la représentation nationale :

« M. le ministrẽ rappelle que la commission d'examen des ouvrages dramatiques établie en 1806 supprimée en 1830, rétablie en 1836, supprimée en 1848, rétablie en 1852 a été enfin supprimée par un décret du gouvernement de la Défense nationale ainsi que les inspecteurs- attachés à la commission. Or, d'après M. de Fourtou, on a supprimé les moyens d'exercer la censure, mais on n'a pas supprimé la censure elle-même aussi. M. le gouverneur de Paris n'a-t-il pas hésité à renommer deux des anciens inspecteurs, qui aujourd'hui, sont en fonctions. Mais le personnel restreint ne peut suffire à sa tâche et il advient de compléter l'effectif existant sous l'Empire. Il y a à Paris 41 théâtres et 120 cafés-concerts et les inspecteurs ne peuvent que signaler au ministre de

⁸¹⁹ Décret du 23 décembre 1873.

⁸²⁰ Chennevières P., *Souvenirs d'un directeur des Beaux-Arts*, Paris, Arthéna, 1979.

⁸²¹ De toute évidence, selon le témoignage de Chennevières, Fourtou avait déjà pris la décision de rétablir la commission de contrôle pour la production théâtrale et littéraire. Cf. *infra*.

⁸²² C'est un crédit d'un montant de 12 000 francs qui est demandé aux députés.

l'Instruction publique les pièces qui, leur paraissent ne pas devoir être autorisées, et c'est M. de Fourtou qui est forcé lui-même en ce moment de lire ces pièces et d'exercer les fonctions de censeur. Ce travail ajouté à tous ceux qui lui incombent, excède ses forces et M. le ministre prie la commission de lui allouer des fonds pour rétablir au plus vite la commission. Répondant à un membre qui remarque que, dans le passé, la censure n'a été qu'un moyen de démoralisation établi dans un but politique, M. le ministre déclare que si la censure n'existait pas, il en demanderait le rétablissement; puisqu'elle existe, il se borne à demander les moyens d'en user d'une façon efficace et il le fera sous sa responsabilité. Le ministre reconnaît qu'en droit ce n'est pas au ministre de l'Instruction publique que revient l'exercice de la censure en vertu de l'état de siège, elle est dans les attributions du gouverneur de Paris, mais, en fait, c'est le ministre qui, en ce moment, remplit les fonctions de censeur⁸²³. »

Cette logique s'inscrit donc dans une politique de fermeté à l'égard de tout élément d'opposition au régime en place. Par ces décisions ministérielles, Fourtou rappelle les heures sombres de la censure et du contrôle d'État qui ont fait les beaux jours des régimes impériaux.

1-c-2. Promouvoir la culture et le patrimoine de la France

E. Zevort reconnaît un mérite au ministre Fourtou à la direction des Beaux-Arts : son rôle déterminant dans la construction de l'Opéra Garnier ainsi que la promotion d'une politique de protection du patrimoine français⁸²⁴.

Dans ses souvenirs, le marquis de Chennevières évoque la passe d'armes entre le ministre et le futur directeur de l'Opéra, Olivier Halanzier, à propos de la rédaction du cahier des charges du futur lieu de spectacles⁸²⁵ :

« Je n'oublierai jamais de ma vie la longue séance où, pendant que se rédigeait dans un coin de son cabinet le cahier des charges de cet intérim de l'Opéra qu'il s'agissait de maintenir dans la salle Ventadour en attendant l'inauguration de l'Opéra nouveau, intérim où pouvaient s'engloutir les ressources du signataire de ce cahier des charges, M. de Fourtou, enveloppant et étourdissant M. Halanzier, comme un confesseur charme et étourdit jusqu'à l'échafaud le malheureux condamné à mort, le tenait, l'entourait, le magnétisait de ses discours jusqu'à la minute de la signature, et quand on songe qu'il s'agissait d'amener à capituler cet homme d'affaires, d'esprit si robuste, et qui, ces heures-là, savait faire preuve d'une éloquence à lui personnelle et très extraordinaire, je vous assure que c'était un spectacle très étrange et presque émouvant, et que M. de Fourtou me parut ce soir-là avoir accompli le plus puissant effort de sa carrière oratoire⁸²⁶. »

L'une des préoccupations du ministre en matière de politique des Beaux-Arts est la protection et la sauvegarde du patrimoine français. Dans un discours, il évoque cette nécessité :

« C'est un grand service que l'archéologie nationale a rendu et un bon exemple à donner⁸²⁷. Il est utile autant que juste de le dire hautement, car nous voyons trop souvent l'incurie ou l'ignorance laisser disparaître, dans le domaine de l'histoire et des arts, à jamais regrettables. Que de monuments détruits ou mutilés, quelques fois même sous prétexte de réparations nécessaires et au nom de l'utilité publique. Je ne désespère pas, messieurs, de mettre un terme à ces profanations. Le comité des monuments historiques a provoqué sur ce point mon attention et il m'a signalé dans notre législation des lacunes qu'il n'est peut-être pas impossible de combler. »

⁸²³ *La Presse*, 21 février 1874.

⁸²⁴ Zevort E., *Histoire de la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 68. L'auteur n'utilise pas le terme de patrimoine ni celui de protection.

⁸²⁵ Cf. Patureau F. *L'Opéra Garnier dans la société parisienne 1875-1914*, Liège, Margada, 1991, p. 41-42.

⁸²⁶ Chennevières P., *Souvenirs...*, *op. cit.*, p. 6, cité par Patureau F., *L'opéra Garnier...*, *op. cit.*, p. 41.

⁸²⁷ Le ministre évoque la sauvegarde des remparts de Narbonne, destinés à la destruction.

Cette volonté de sauvegarde du patrimoine national s'accompagne de propositions, au-delà des frontières nationales, et surtout en Italie « pour les protéger contre les mains des hommes et à l'action du temps ». Philippe de Chennevières dresse le bilan de son action avec l'approbation et la signature du ministre Fourtou : la décoration monumentale de l'église Sainte-Geneviève⁸²⁸, celle du palais de la Légion d'honneur, l'institution du *Prix du Salon*, l'inventaire des richesses d'art de la France, la réorganisation des musées nationaux, celle de l'École des Beaux-Arts, de l'école de dessin et de mathématiques ainsi que le règlement du Salon de 1874, le transport du musée des copies du palais des Champs-Élysées à l'École des Beaux-Arts et la création du musée Kmer à Compiègne.

Le bilan ministériel de Fourtou est à l'image de son action qui est à la fois empreinte d'autorité et d'intransigeance à l'égard de ceux qui osent défier ses décisions (enseignants, inspecteurs, évêques) mais aussi de bienveillance et de protection, notamment en matière de progrès scientifiques et agricoles. Enfin, il profite de sa position de ministre pour donner un coup de pouce à ses amis restés en Périgord et pour mieux promouvoir leurs actions et mettre en relief leurs travaux, soit au sein de sociétés savantes comme la Société historique et archéologique du Périgord dont il est président d'honneur, soit dans les comices agricoles comme celui de la Double dont il s'apprête à être le président⁸²⁹. Lorsque le ministre quitte son poste, son personnel lui témoigne son regret de ne plus le servir, comme lui avait exprimé celui du ministère des Travaux publics en 1873⁸³⁰.

2. L'éphémère ministre de l'Intérieur (mai-juillet 1874) du cabinet Cissey

En plus de six mois de ministère de l'Instruction publique, Fourtou a prouvé qu'il a l'étoffe d'un dirigeant de premier plan qui n'hésite pas d'une main à caresser les plus avantageux intérêts pour le gouvernement auquel il appartient et de l'autre, à menacer si son autorité est remise en cause. Ces qualités sont aussi appréciées par les conservateurs qui voient en lui un homme qui correspond à leur besoin d'être dirigés, menés vers de plus grands destins encore. Les rapports entre l'Assemblée et le duc de Broglie se détériorent rapidement, à propos

⁸²⁸ APF. Lettre, 29 mai 1874. À cette occasion, Puvis de Chavannes lui écrit toute sa gratitude : « Les circonstances ne m'avaient pas permis jusqu'à présent de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant au nombre des artistes appelés à décorer le Panthéon. Permettez-moi d'acquitter cette dette de reconnaissance pour une marque d'estime et de haute bienveillance dont je suis fier. »

⁸²⁹ Il est élu président du comice agricole de la Double en janvier 1875. Cf. I-B.

⁸³⁰ Chennevières P., *Souvenirs d'un directeur des Beaux-Arts, op. cit.*, p. 4 : « Quand il avait quitté le ministère des Travaux Publics, il y avait été amèrement regretté par tout son personnel. Mêmes regrets, et de tout cœur, le suivirent chez nous, quand il nous fit ses adieux pour prendre le ministère de l'Intérieur. »

notamment de la création d'une chambre haute qui serait au centre des discussions constitutionnelles. Alors que le bras de fer se durcit, le vice-président du Conseil, pour avoir l'appui des parlementaires, laisse entendre que la question de confiance est posée. Par 381 voix contre 317, elle est refusée. Les ministres, dont Fourtou, amènent leur démission à Mac-Mahon. Comme le remarque G. de Broglie, à l'instar de Thiers, le vice-président chute à cause des questions constitutionnelles⁸³¹. Le 16 mai 1874, le duc de Broglie remet sa démission au président de la République et quatre jours plus tard, après d'intenses négociations, le chef de l'État nomme le général Courtot de Cisse⁸³² à la vice-présidence du Conseil. Le président refuse de changer de majorité et d'accepter dans son gouvernement des membres du centre-gauche. Soulagé d'avoir pu se débarrasser du duc de Broglie, il ne veut pas faire éclater l'union des droites qui est, depuis le 24 mai, mal en point. Ainsi, le nouveau cabinet ressemble, dans sa coloration politique, au précédent puisqu'il est composé de cinq monarchistes modérés⁸³³, quatre orléanistes⁸³⁴ et un bonapartiste⁸³⁵, Fourtou représentant la tendance dynastique autoritaire⁸³⁶. L'équilibre parlementaire est respecté au sein de ce gouvernement afin d'avoir la plus large confiance possible des conservateurs à l'Assemblée⁸³⁷. Seul, Pierre Magne représente la tendance impérialiste⁸³⁸. Le duc Decazes,

⁸³¹ Cf. Broglie G. de, *Mac-Mahon, op. cit.*, p. 274.

⁸³² Ernest Courtot de Cisse (1810-1882), neveu du maréchal Davout, fait ses classes à Saint-Cyr et en sort lieutenant en 1832. Il devient capitaine en 1839 et sert en Algérie. Devenu chef d'escadron en 1849 et lieutenant-colonel en 1850, il part comme colonel à la guerre de Crimée et reçoit le grade de général de brigade après la bataille d'Inkerman. Il est promu général de division en 1863. Pendant la guerre de 1870, il appartient à l'armée du Rhin et se rend à l'ennemi avec Bazaine. Prisonnier, il est libéré et est chargé de la répression de la Commune de Paris. Élu député en juillet 1871 dans deux départements (Ille-et-Vilaine et Seine) et choisit de représenter les Bretons. Il siège alors parmi les monarchistes convaincus. Le 5 juin précédent, il est nommé ministre de la Guerre par Thiers en remplacement du général Le Flô. Il participe au procès de Bazaine et réorganise l'armée française en 1872. Il chute avec Thiers le 24 mai 1873 et retourne à la vie militaire. Il est alors nommé vice-président du Conseil en mai 1874 ainsi qu'au ministère de la Guerre. Il vote les lois constitutionnelles et est élu le 17 décembre 1875 sénateur inamovible. Il demeure ministre de la Guerre dans les cabinets Buffet et Dufaure et vote pour la dissolution de la Chambre au Seize-Mai. Le 31 mars 1878, il prend le commandement du 11^e corps d'armée mais, suspecté de complaisance avec l'Allemagne, il perd sa fonction militaire et se fait alors très discret au Sénat jusqu'à sa mort.

⁸³³ Cisse, Tailhand, Caillaux, Desjardins et Lefébure.

⁸³⁴ Montaignac de C., Cumont, Grivart, Decazes.

⁸³⁵ Toujours Pierre Magne.

⁸³⁶ À partir de ce cabinet Cisse, les contemporains classent le ministre Fourtou parmi les bonapartistes à cause de cette tendance autoritaire mais il est surtout plus favorable à une politique d'autorité illustrée par le mot d'Ernoul : « faire marcher la France ».

⁸³⁷ Par la volonté présidentielle, il n'y a donc aucun ministre issu de la droite ni du centre-gauche.

⁸³⁸ Rouher, avec la création de l'*Appel au peuple* (1873) cherche à promouvoir une présence plus importante des bonapartistes au gouvernement mais les monarchistes n'y tiennent pas, prétextant que les électeurs avaient choisi en 1871 des députés majoritairement favorables à la cause monarchiste. De plus, le maréchal de Mac-Mahon ne cache pas sa sympathie en faveur du comte de Chambord. Cf. Broglie G. de, *Mac-Mahon, op. cit.*, p. 278. Charles Lacombe témoigne des interrogations pour la constitution d'un nouveau ministère et rapporte les paroles du duc de Broglie : « Quand j'avais une mesure à adopter contre les bonapartistes, je la faisais approuver d'abord par M. Magne. Si on retire M. Magne, le maréchal recevra Levert, Saint-Paul et autres agents bonapartistes (Lacombe C., *Journal politique...*, *op. cit.*, p. 52). »

Pierre Magne, Desjardins, Baragnon et Lefébure conservent leur portefeuille alors que de nouveaux ministres font leur classe : Adrien Tailhand⁸³⁹ est à la Justice, Montaignac de Chauvance est en charge du ministère de la Marine⁸⁴⁰ et Eugène Caillaux⁸⁴¹ aux Travaux publics. C'est Arthur de Cumont⁸⁴² qui succède à Oscar Bardi de Fourtou à l'Instruction publique, aux Cultes et aux Beaux-Arts. Grivart⁸⁴³ est en charge du ministère de l'agriculture et du Commerce. Pour Fourtou, c'est la consécration. Il obtient enfin le poste le plus politique

⁸³⁹ Adrien Tailhand (1810-1889) est fils d'un magistrat, étudie le droit et entre dans la magistrature. Procureur du Roi à Privas (1844-1848), il est destitué par le gouvernement provisoire en 1848 mais devient procureur à Draguignan. Avocat à la Cour d'Appel de Nîmes, il adhère au coup d'État de 1851 et est promu conseiller à la cour de Nîmes en 1853. Il devient président de la Chambre en octobre 1869. Conseiller général de Monpezat à partir de 1865, il est élu en février 1871 et siège alors sur les bancs de la droite monarchiste. Il côtoie Fourtou, très brièvement, à la commission des Trente que le député de la Dordogne abandonne rapidement à cause de sa nomination aux Travaux publics. Le 22 mai 1874, il est nommé ministre de la Justice, fonction qu'il occupe jusqu'au 9 mars 1875. Il s'oppose aux lois constitutionnelles et devient sénateur de l'Ardèche en janvier 1876. Il préside le comité des droites au Sénat (1879) et lutte contre les lois républicaines. Il n'est pas en relations directes avec le ministre Fourtou, mis à part leur appartenance au même gouvernement.

⁸⁴⁰ Louis Raymond Montaignac de Chauvances (1811-1891) est issu d'une famille noble dont les origines remontent au XI^e siècle. Il entre à Navale en 1827 et entame un tour du monde sur *l'Artémise*. Il devient enseigne de vaisseau en 1833, lieutenant en 1840. Capitaine de frégate en 1848, il est alors capitaine de vaisseau en 1855 et commande la batterie flottante à Kinburn. Contre-amiral en 1865, major général de la flotte à Cherbourg en 1867, il est employé par l'armée de terre en 1870 comme commandant du 7^e secteur de Paris. Grand officier de la Légion d'honneur, il est inspecteur de la flotte et des ports de la Manche en 1872. Représentant de l'Allier et de la Seine-Inférieure en février 1871, il opte pour l'Allier et siège au centre-droit. Le 22 mai 1874, il devient ministre de la Marine du gouvernement Cissey et institue la banque d'Indochine (1875). Favorable aux lois constitutionnelles, il est maintenu dans ses fonctions par le cabinet Buffet. Il est élu sénateur inamovible en décembre 1875 mais démissionne de sa fonction de ministre en mars 1876. Il vote la dissolution de la Chambre en juin 1877. Il est mis à la retraite en 1886 mais continue de se battre contre les gouvernements républicains. Il n'a pas de réels liens avec le ministre Fourtou, notamment dans la correspondance passive ou active du ministre.

⁸⁴¹ Eugène Caillaux (1822-1896) est un ingénieur des Ponts et Chaussées, attaché à la compagnie du chemin de fer de l'Ouest comme ingénieur en chef en 1862. Il est élu en février 1871 représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale. Il siège parmi les royalistes du centre puis participe au groupe Target. Il est appelé par le général de Cissey au ministère des Travaux publics et occupe toujours ces fonctions jusqu'au 9 mars 1875. Élu le 30 janvier 1876 sénateur de la Sarthe, il siège sur les bancs de la droite monarchiste. Le 17 mai 1877, il est nommé ministre des Finances dans le ministère Broglie-Fourtou. Après son départ du gouvernement, il prend la présidence de la Compagnie Paris-Lyon-Marseille mais en 1882, il perd son siège de sénateur. Il n'a plus, comme fonctions électives, que son mandat de conseiller général de Mamers (Sarthe) qu'il remplit de 1875 à 1892 et la mairie d'Yvré-L'Évêque entre 1890 et 1896. Il est le père de Joseph Caillaux, futur ministre et président du Conseil. Il entretient de bonnes relations avec Fourtou, surtout lors du gouvernement du Seize-Mai.

⁸⁴² Arthur de Cumont (1818-1902) est un journaliste qui fonde à Angers, sous les auspices de M. de Falloux, *L'Union de l'Ouest*, feuille conservatrice et libérale mais il voit son journal suspendu par Gambetta car trop critique à l'égard de sa politique. Élu représentant du Maine-et-Loire en février 1871, il est l'un des principaux animateurs de la réunion Colbert. Il est nommé ministre de l'Instruction publique par le général de Cissey mais il est raillé par ses opposants qui l'accusent de ne pas avoir le baccalauréat. Il démissionne le 10 mars 1875 et ne renouvelle pas son mandat en 1876. Il s'occupe dès lors de la direction de son journal. Quelques lettres échangées entre les deux ministres prouvent qu'il existe entre Cumont et Fourtou une bienveillance réciproque, même si le premier a succédé au second au ministère de l'Instruction publique.

⁸⁴³ Louis Grivart (1829-1901) est un avocat de Rennes en 1850, docteur en droit puis professeur suppléant à la faculté de Rennes en 1853. Il est chargé de cours en droit criminel mais en 1857, il quitte l'université pour se consacrer à sa carrière d'avocat. Il est élu représentant d'Ille-et-Vilaine en février 1871 et siège au centre droit (orléaniste). Il fait partie de la commission des Trente et se rapproche du duc de Broglie après la chute de Thiers. Il est nommé ministre de l'Agriculture et du Commerce dans le cabinet Cissey (22 mai 1874) et démissionne le 9 mars 1875. Il est élu sénateur le 30 janvier 1876 et siège à droite. Il vote pour la dissolution de la Chambre pendant le Seize-Mai. Il échoue pour sa réélection en 1879 et reprend sa place au barreau de Rennes.

d'un gouvernement et selon certains, il est fait « demi-dieu⁸⁴⁴ ». Les félicitations pleuvent encore et ne manquent pas de saluer la sage décision présidentielle. Dans leur grande majorité, les préfets sont satisfaits de ce choix et l'un d'eux, Donnieux de la Vendée, l'exprime clairement à son nouveau patron :

« Après les angoisses et les tristesses de ces derniers jours, la crise a enfin une heureuse solution. (...) Connaissant l'homme et le ministre, je m'applaudis d'avoir à continuer sous votre direction l'œuvre difficile à laquelle je me suis voué depuis trois ans et qui est loin d'être achevée. Ces huit jours nous ont fait perdre du terrain. Il sera vite reconquis, je l'espère⁸⁴⁵. »

Un autre, Ernest Pascal⁸⁴⁶, ancien sous-secrétaire d'État du duc de Broglie à l'Intérieur, est encore plus explicite et exprime une réelle attente de ce nouveau ministre de l'Intérieur :

« Je suis de ceux qui ne se consolent pas de la chute de l'homme éminent qui avait si bien compris les exigences de l'incertaine situation dans laquelle nous nous débattons ; mais je n'aurais jamais espéré que le décret du 16 mai put être si heureusement atténué. Votre nom est une garantie de continuité dans l'action vigoureusement répressive que le parti conservateur exige ; il assure contre les molleses du centre gauche dont l'avènement serait le signal de la débandade générale. Ne l'aviez-vous pas trop dit que vous êtes avant tout un ministre d'affaires. On est toujours tenté de donner à ce mot un caractère d'étonnement qui ne serait pas sans causer quelques alarmes. Le mot pense être particulièrement vrai au point de vue de l'initiative des lois constitutionnelles. »

Des bonapartistes exaltés lui signifient leur satisfaction aussi :

« Ce ne peut être que par patriotisme et dans l'intérêt de la France que vous avez accepté, vous fatigué et déjà vieux ministre, le premier des ministres à tous les points de vue ; et en tout cas, celui qui exige le plus de qualité et la plus grande somme de travail. Bravissimo pour le choix si viril de M. le général de Cissey, comme vice-président du Conseil. Que de travail pour vous, mon cher ministre... Si ce n'était pas votre incomparable facilité et la promptitude avec laquelle vous voyez et prévoyez, je vous plaindrais d'avoir été obligé d'accepter le ministère de l'Intérieur. Dans quelques jours, mon cher ministre, j'aurai l'honneur de vous demander deux minutes d'audience pour vous prier de mettre à la retraite le maire de Livry dont la conduite a été et est encore si insurrectionnelle contre les résolutions de l'État, dans la petite affaire de Route que deux et même trois ministres avaient décidé (vous, M. Deseilligny et M. de Larcy) et qui est toujours entravée. Je vous proposerai de remplacer ce maire de septembre dans la commune duquel M. Calmon a eu une si belle majorité, par le meilleur et le plus honorable des hommes, M. Robert de Vey, maire avant septembre et qui est resté maire de Livry pendant plus de quinze ans sous l'Empire, et qui est dévoué au Maréchal. Quant à moi, mon cher ministre, je ne désire rien comme place ou honneurs. Je n'ai d'autre ambition que d'exercer ma profession du mieux que je puis. Et, dans l'ordre des intérêts généraux, mon plus grand plaisir est de penser que les intérêts publics sont représentés par un de mes compatriotes et de mes bons amis ; sans parler de M. Magne que je n'ai pas l'honneur de connaître. M. Magne et vous valez dix ministres ordinaires. Mille compliments. »

⁸⁴⁴ L'expression est empruntée au journaliste du *Figaro* qui, dans un article publié le 25 mars 1874, alors que les rumeurs d'un remaniement se font de plus en plus pressantes, écrit : « S'il fut ainsi aux Travaux publics, que sera-t-il à l'Intérieur ? Le poète va devenir demi-dieu. M. de Fourtou chantera les mesures préfectorales avec cette belle et superbe voix que dramatise encore un visage sombre, des yeux d'Andalouse et l'accent circonflexe d'un pince-nez shakespearien. » G. de Broglie souligne que c'est Mac-Mahon lui-même qui compose le nouveau cabinet et par conséquent, impose Fourtou à l'Intérieur, cf. Broglie G. de, *Mac-Mahon, op. cit.*, p. 276.

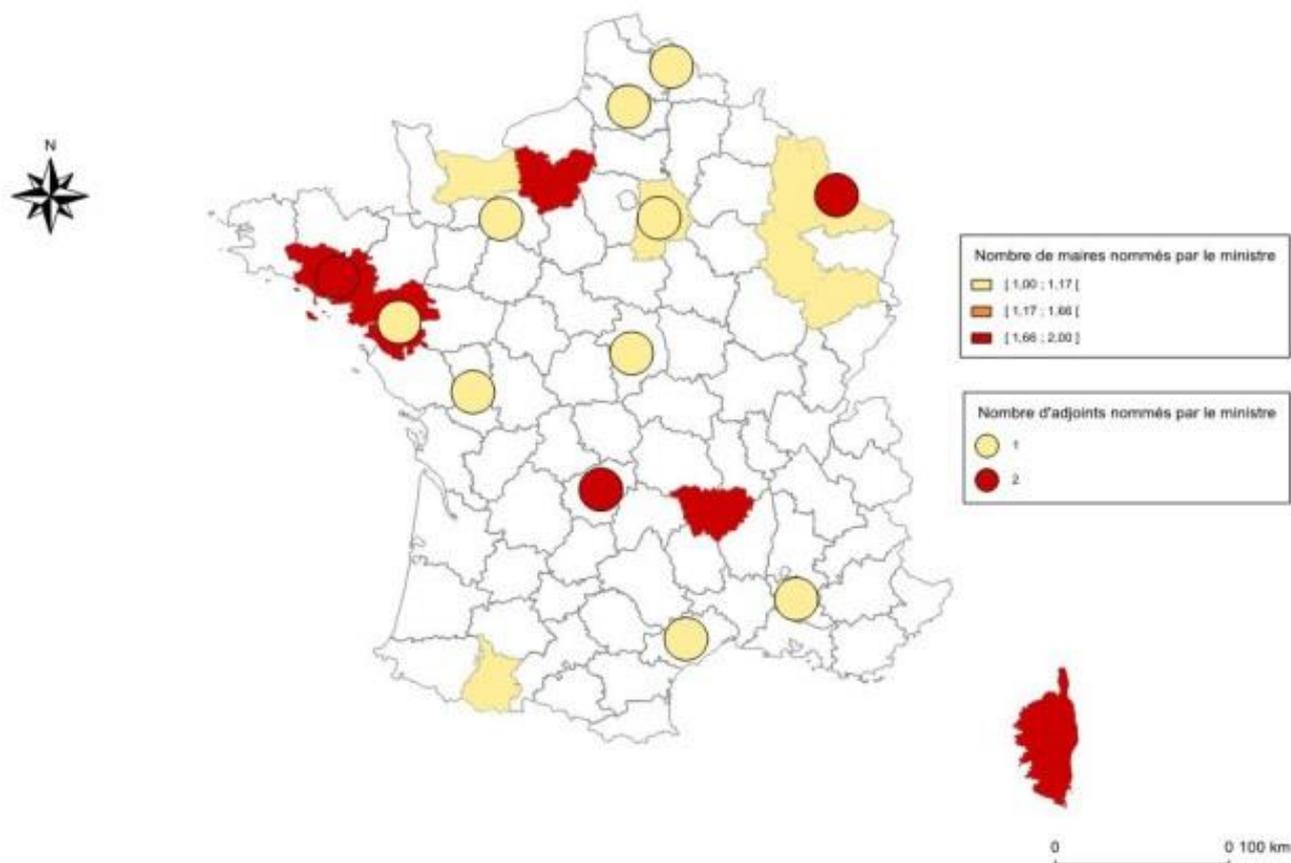
⁸⁴⁵ APF. Lettre du préfet Donnieux à Fourtou, 23 mai 1874.

⁸⁴⁶ Ernest Pascal (1828-1913) est né à Narbonne (Aude) le 27 août 1828. Il a commencé sa carrière comme préfet de la Loire-Inférieure en mars 1871 puis celui du Rhône en janvier 1872. Il entre au Conseil d'État en juillet 1872 et devient sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur le 9 avril 1873. Il démissionne le 19 mai 1873 et, alors qu'il avait été renommé à ce poste, le 22, il refuse d'occuper cette fonction le 25 mai 1873. Quelques mois plus tard, il est nommé préfet de la Gironde. Il est resté très proche de Fourtou (beaucoup de correspondance échangée) et le sollicite en 1877 pour être candidat officiel à Bordeaux mais l'équilibre politique, ferment de l'union conservatrice, lui impose de se battre contre le député sortant dans la première circonscription de Libourne, Bernard Roudier. Il est battu et n'est pas, à la chute du ministère du Seize-Mai, reconduit dans ses fonctions de préfet.

En effet, Fourtou doit poursuivre la politique d'épuration des cadres administratifs et territoriaux commencée par ses prédécesseurs place Beauvau et pour son correspondant, cela ne fait aucun doute que le nouveau locataire ait la capacité et la volonté politique de poursuivre ce nettoyage des scories républicaines⁸⁴⁷. Il publie des nominations de maires et d'adjoints afin de terminer ce qui avait été commencé par son prédécesseur, le duc de Broglie. La carte suivante fait état des nouveaux édiles et de leurs adjoints en France.

Figure 18 Nombre de maires et d'adjoints nommés par le ministre Fourtou entre le 29 mai et le 16 juin 1874

Nombre de maires et d'adjoints nommés par le ministre Fourtou entre le 29 mai et le 16 juin 1874



La répartition des mesures prises n'est pas significative de la politique menée par Fourtou puisqu'il s'agit de terminer ce qui n'avait pas été fait par le duc de Broglie et son administration. Il est possible, cependant, d'observer que ce sont essentiellement les départements d'une ligne allant de Nantes à Nancy qui sont touchés par ces décisions. L'Ouest conservateur n'est pas oublié non plus, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-inférieure sont les plus concernés. Il est évident que ce mouvement n'est pas comparable avec celui qui est mené

⁸⁴⁷ Pour l'étude comparée des mesures ministérielles touchant les préfets, les sous-préfets, les conseillers de préfecture et les secrétaires généraux sur une période allant de 1874 (duc de Broglie) à 1878 (de Marcère), cf. II^e partie, chapitre 2.

par l'ancien ministre de l'Intérieur au printemps de la même année⁸⁴⁸. Pour accompagner ces mesures ministérielles, la dissolution du Conseil général des Bouches-du-Rhône est prononcée le 26 mai 1874 parce que cette assemblée est considérée comme trop républicaine⁸⁴⁹. L'urgence n'est plus de chasser les maires républicains ou de pourchasser les conseils locaux hostiles au gouvernement ; c'est celle de porter un projet de loi municipale débattue à l'Assemblée avant la chute du duc de Broglie⁸⁵⁰. Fourtou est donc en première ligne, comme l'ont été ses prédécesseurs dès qu'il s'agit d'une loi portant sur l'électorat municipal⁸⁵¹. Le président Mac-Mahon lui écrit personnellement en ce sens :

« Mon cher ministre, la discussion de la loi municipale doit commencer demain d'après le vote d'hier. La Chambre se bornera-t-elle à entendre la première lecture sans discussion, ou bien, au contraire, la discussion générale commencera-t-elle ? Dans ce cas, n'y aurait-il pas lieu de réunir demain lundi le conseil des ministres, soit à 9 h soit à 10 h ? Faites-moi connaître votre avis par télégraphe. Agréez, mon cher ministre, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux. »

Le ministre penche plutôt pour la seconde option mais du côté des républicains, les événements se précipitent. Le 30 mai, grâce à une coalition inattendue du centre-gauche et de la droite, la priorité de la discussion sur la loi municipale est rejetée par l'Assemblée⁸⁵². Le 6 juin 1874, le centre-gauche se réunit et décide la création d'une commission composée de 108 parlementaires qui se donnent pour mission d'organiser les pouvoirs publics. Ils parviennent aussi à rassembler sous leur bannière les députés du groupe Casimir-Perier, celui-là même qui est le plus hostile à la forme républicaine du régime. Ainsi, une union républicaine est en marche ; c'est l'intense propagande bonapartiste qui doit répondre à ce péril qui peut aboutir à la forme définitive de la république. Des photographies du prince impérial circulent sur tout le territoire, une complicité est acquise avec les maires qui ont été nommés par M. de Broglie. La police est remplie d'anciens agents qui travaillent pour la cause impériale, ce qui vaut un heurt important entre Léon Renault, préfet de police de Paris et Fourtou.

⁸⁴⁸ Il y a en moyenne, une trentaine de maires nouvellement nommés dans chaque département, et une quarantaine d'adjoints aussi entre janvier et avril 1874.

⁸⁴⁹ Le projet de loi est présenté le 26 mai par Fourtou devant la représentation nationale. La dissolution est votée mais au mois d'octobre 1874, une grande partie des conseillers révoqués se sont fait à nouveau élire. Cf. Zevort E., *Histoire de la Troisième République*, op. cit., p. 127.

⁸⁵⁰ Le duc de Broglie a fait voter une loi le 20 janvier 1874 visant à faire nommer les maires par les préfets sans que ceux-ci soient obligatoirement choisis dans les rangs des conseillers élus. Les élections municipales sont prévues pour avril 1874 mais le duc reporte le scrutin à l'automne et en attendant, les préfets sont invités à remplacer le plus de maires possible. La question posée à l'Assemblée le 30 mai est de savoir quels sont les électeurs qui participent au scrutin local.

⁸⁵¹ Le maréchal se souvient que le jeune député, en 1871, avait fait un brillant exposé sur l'utilité d'organiser les élections à la commune et non au canton. Cf. I-A.

⁸⁵² Cf. Zevort E. *L'Histoire de la Troisième République...*, op. cit., p. 128.

Le 14 juin 1874, la séance à l'Assemblée est très houleuse : les députés Picard et Bethmont attaquent directement les bonapartistes qui s'étaient agités quelques jours auparavant lorsque Gambetta les provoque en séance. Des rixes éclatent notamment à la gare Saint-Lazare et cela provoque l'indignation des conservateurs. Ils s'en prennent au final à Fourtou qui se défend avec « résolution et éloquence » :

« Il est deux choses également intolérables quand elles se produisent : l'une est l'abus de la force publique, l'autre, c'est la rébellion contre de braves gens qui, chargés de maintenir la paix publique, remplissent loyalement leur pouvoir. »

Il ne blâme pas le mouvement bonapartiste explicitement, ce qui provoque un certain émoi dans l'assistance qui hésite à voter l'ordre du jour.

L'Assemblée adopte le projet de loi sur l'électorat municipal le 7 juillet 1874 et le président de la République signe un décret d'application le 11 juillet suivant fixant les délais pour la confection des nouvelles listes électorales municipales. Quelques jours plus tôt, le 4 juillet, *L'Union* a publié le manifeste du comte de Chambord qui envisage une monarchie tempérée avec deux chambres, une nommée par le souverain, l'autre par la Nation « selon le mode de suffrage⁸⁵³ réglé par la loi », et le comte de Chambord de déclarer « Je veux un pouvoir réparateur et fort ! » et d'insister sur l'union des partisans du régime monarchique pour mieux faire comprendre aux Français qu'il est le chef incontesté d'une éventuelle restauration. Immédiatement, pour donner des gages aux bonapartistes et au centre-gauche, Fourtou fait suspendre le journal incriminé et monte à la tribune de l'Assemblée le 8 juillet pour défendre la position du gouvernement après l'intervention de Lucien Brun, monarchiste convaincu :

« Si le Septennat penche vers la monarchie, il doit céder sa place ; s'il s'incline vers la République, il est condamné à disparaître devant elle. Entre ces deux termes l'équilibre lui est impossible⁸⁵⁴. »

La réaction est assez vive et Fourtou essaie de tenter une diversion. Il affirme immédiatement qu'il menace de poursuivre tous les manifestes qui viennent de Chilshurst ou de Frohsdorf. Enfin, il rappelle qu'il désire entreprendre toutes les mesures nécessaires contre les feuilles républicaines qui critiqueraient d'une manière véhémement les actes du cabinet Cisse. Deux jours plus tard, le 10 juillet 1874, le ministre de l'Intérieur annonce qu'il a prononcé une suspension du *Figaro* et du *XIX^e siècle*, satisfaisant tantôt les conservateurs tantôt le centre-gauche. La levée de nouveaux impôts proposée par le ministre des Finances, Pierre Magne, ouvre une brèche dans la stabilité du cabinet Cisse. En effet, il s'agit de frapper d'un demi-décime un grand nombre d'impôts indirects. Son contradicteur, Wolowski s'y refuse et réussit

⁸⁵³ Zevort ne manque pas un moment pour caricaturer les attitudes de Fourtou : « Qui savait, quand il était nécessaire, adoucir sa rudesse naturelle, parla d'un ton pénétré, de son émotion douloureuse (*Ibid.*, p. 132). »

⁸⁵⁴ Extraits du discours de Fourtou, cité par Zevort E., *Histoire de la Troisième République*, op. cit., p. 130.

à l'emporter au scrutin de l'ordre du jour, 156 suffisent donc à désavouer le ministre périgourdin. Cette surprise est totale et Magne décide alors de se retirer du jeu politique national.

Le 16 juillet 1874, le ministre Fourtou adresse sa démission au président de la République en ces termes :

« Monsieur le Maréchal, les divergences qui existent entre certains membres du Cabinet et moi sur la politique générale ne me permettent pas de garder plus longtemps la responsabilité de la direction du département de l'Intérieur. J'ai donc l'honneur de vous adresser ma démission que je vous prie de vouloir faire insérer à l'Officiel de demain. C'est avec le plus profond regret, monsieur le Maréchal, que je me sépare de votre gouvernement, mais j'obéis à des considérations qui doivent dominer tous les sentiments personnels. D'ailleurs, comme député, je servirai efficacement, je l'espère, la cause du septennat tel que j'ai eu plusieurs fois l'honneur de le définir et votre gouvernement pourra toujours compter sur mon énergique concours pour lutter avec lui contre le radicalisme qui menace la société française de ses audaces, et de ses convoitises. Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, l'hommage du profond regret avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très dévoué serviteur. »

Le maréchal s'empresse de lui répondre :

« Mon cher monsieur de Fourtou, Je ne me reconnais pas le droit de vous empêcher de donner votre démission, si vous vous croyez dans l'impossibilité de faire autrement mais permettez-moi de vous dire que je me crois le droit de me faire connaître votre décision jusqu'au moment où il me sera possible de former un nouveau cabinet car vous devez comprendre que votre démission dans cette circonstance semble exiger cette précision. Je vous demande donc d'agir comme si aucune discussion n'était survenue entre les membres du gouvernement. Je vais m'occuper immédiatement du choix à faire d'un nouveau cabinet et vous imposerai de ce qu'il sera possible de sa formation. Veuillez agréer, mon cher monsieur de Fourtou, la nouvelle assurance de ma haute considération. Le président de la République. »

D. L'après-gouvernement : Fourtou et la non-traversée du désert

La période qui suit immédiatement son retrait du gouvernement et son retour aux affaires lors de la crise du Seize-Mai n'est nullement une retraite, encore moins une traversée du désert. Toujours député de la Dordogne, il suit régulièrement les discussions à l'Assemblée qui cherche toujours à doter la France d'une constitution républicaine mais il se rend très souvent à l'Élysée, conseiller officieux du président de la République. Il est observé, épié même par ses adversaires mais aussi par sa famille politique qui le soupçonne de vouloir enfin être nommé vice-président du Conseil. Les rumeurs sont insistantes et Fourtou est en passe de devenir le nouveau chef du gouvernement. Acteur majeur de la droite conservatrice, il prépare activement sa réélection à Ribérac et poursuit sa carrière administrative puisqu'il devient, le 19 novembre 1875, membre du conseil d'administration de la Compagnie de chemin de fer Paris-Orléans. Adversaire résolu et déterminé à combattre les républicains au pouvoir après leur succès en février 1876, Fourtou appartient au cercle très fermé des hommes sur lesquels le maréchal a une entière confiance et sur lesquels il sait pouvoir compter si d'aventure...

1. Fourtou et les lois constitutionnelles de la Troisième République (1874-1876)

Dans les archives familiales, la période 1874-1876 est totalement lacunaire puisque très peu de correspondance a été conservée⁸⁵⁵. La frustration du chercheur est d'autant plus importante que Fourtou participe activement à cette réflexion et aux décisions qui figent, pour soixante-dix ans le régime républicain, troisième du nom.

Malgré l'absence de correspondance privée, il faut souligner, que malgré ses diverses et nombreuses occupations ministérielles, Fourtou trouve le temps de participer aux discussions concernant la mise en place du septennat⁸⁵⁶ ainsi que la création d'une Chambre haute à la fin mars 1874. Ce dernier projet est porté par le duc de Broglie qui prévoit 300 membres de droit, d'autres qui seraient nommés par le président puis d'autres par un collège d'élus par des notables. Cette construction assez complexe suscite la désapprobation républicaine mais aussi des bonapartistes qui sentent que cet échafaudage est un modèle trop inspiré de la Chambre des pairs de 1830. Alors qu'il est ministre de l'Instruction publique, Fourtou déclare le 23 mars 1874 que l'autorité du Maréchal serait fortifiée par une organisation constitutionnelle loyalement promise : « Le Maréchal protégera pendant sept ans de sa fermeté et de sa prudence le développement régulier des affaires publiques⁸⁵⁷. » Le ministre de l'Instruction publique, tout en soutenant le président de la République, refuse le projet de Broglie, jugé trop complexe. Pourtant, c'est avec la même force qu'il se bat contre le projet Casimir-Perier. De même, il entre dans une vive opposition avec le préfet de police de Paris, Léon Renault, à propos de l'enquête sur le Comité central de *L'Appel au peuple* et les conditions de propagande des journaux bonapartistes. Ces derniers commentent les derniers résultats et « couvrent d'injures M. Léon Renault et de fleurs M. de Fourtou, le ministre de l'Intérieur auquel ils font des avances significatives⁸⁵⁸ ».

Le ministre de l'Intérieur brouille suffisamment les cartes pour que les uns et les autres aient tous un avis différent sur l'attitude et le positionnement politique de Fourtou. En effet, certains le pensent sincèrement très proche des bonapartistes pour lesquels il se bat afin de ne pas porter atteinte gravement à la cause de *L'Appel au peuple* à l'instar d'E. Zevort qui écrit à propos du Périgourdin :

« L'homme politique qui avait siégé d'abord dans la droite légitimiste, puis dans le centre droit, qui avait été républicain avec M. Thiers et monarchiste avec le Maréchal, avait fini par opter, entre les trois monarchies, pour

⁸⁵⁵ Quelques-unes pour 1874 et 1876 mais aucune pour l'année 1875, cf. APF.

⁸⁵⁶ Il est officiellement institué par la loi du 20 novembre 1873.

⁸⁵⁷ Zevort E., *Histoire de la Troisième République...*, op. cit., p. 102-103.

⁸⁵⁸ *Ibid.*, p. 133.

celle de Sedan. Cette option ne lui fit perdre, à aucun degré, la confiance de la présidence : on appréciait son verbe haut, son langage provocant, sa politique casse-cou, et on saura le retrouver, quand on voudra gouverner contre une majorité républicaine⁸⁵⁹. »

D'autres ne le sentent pas si impliqué dans les affaires des bonapartistes et ne lui accordent qu'un plus modeste crédit politique. C'est le cas de Charles Lacombe qui écrit dans son journal :

« Il est de fait que cette idée, l'idée de faire un coup décisif, d'emporter d'assaut la dissolution, a trotté quelques temps dans les têtes ministérielles : mais ils sont bien faibles pour une telle aventure. On a, de plus, des défiances personnelles contre Fourtou, qu'on croit bonapartiste mais qui n'est, selon moi, qu'indifférent.⁸⁶⁰ ».

Le ministre de l'Intérieur n'a pas une trajectoire politique très nette mais les deux points de vue relèvent un seul point commun dans le portrait qu'ils brossent de Fourtou : le personnage incarne une certaine autorité gouvernementale et tous les deux lui prédisent un avenir plus important lorsque le président Mac-Mahon voudra balayer tous ses opposants et quitter les voies de la légalité. C'est sur ce dernier point qu'ils se trompent tous deux puisque le ministre de l'Intérieur, si séduit a-t-il pu être par telle ou telle option, ne désire jamais quitter le chemin légal que son action ou ses intentions lui prêteraient. Fourtou est finalement toujours l'avocat de Ribérac et les valeurs que son père lui a enseignées ne peuvent être mises à bas par n'importe quelle circonstance politique⁸⁶¹. Pourtant, nombre de ses contemporains l'ont perçu comme le nouvel homme fort du président, particulièrement lors de l'adoption des lois constitutionnelles en 1875.

Peut-on alors le considérer comme le futur vice-président du Conseil ?

Cette interrogation alimente bien des rumeurs et des bruits qui font les délices de la presse et de la surveillance policière. En effet, entre octobre 1874 et janvier 1876, l'ancien ministre demeure très proche du président de la République et cette proximité, visible par les fréquentes visites de Fourtou à Mac-Mahon, laisse présager que le second pourrait utiliser le premier dans un ministère d'autorité qui empêcherait, par tous les moyens disponibles, de laisser réaliser l'alliance de fait entre le centre-gauche et le centre-droit dans la perspective des projets institutionnels. Il est vrai que l'action menée par Fourtou dans les différents ministères qu'il a occupés dans les cabinets Broglie et Cisse y a profondément marqué l'entourage du président de la République⁸⁶², empreinte d'autorité et de discipline séduit les plus extrémistes qui voient en lui la solution pour que puisse s'établir, en France, un régime dynastique. C'est pourquoi il devrait être apprécié des bonapartistes et des monarchistes qui

⁸⁵⁹ Zevort E., *ibid.*, p. 133.

⁸⁶⁰ Lacombe C., *Journal politique...*, *op. cit.*, p. 70.

⁸⁶¹ Cf. 3^e partie, chapitre 1.

⁸⁶² Notamment son épouse, la Maréchale qui apprécie l'attitude franche et déterminée de Fourtou. Cf. Broglie G. de, *Mac-Mahon*, *op. cit.*, p. 234.

peuvent en faire un serviteur zélé de leur cause. Les orléanistes l'ont très vite suspecté d'être favorable aux bonapartistes et à leurs méthodes de gouvernement. D'ailleurs, Laugel⁸⁶³ explique que le cabinet de Broglie auquel il appartient suscite une telle levée de boucliers que le ministre de l'Intérieur est la cible de toutes les critiques, rejeté par les partisans de la monarchie censitaire et mal aimé des partisans du régime impérial. En effet, son image, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de sa démission que beaucoup ont considérée comme « bonapartiste », se dégrade. Il perd ainsi la confiance des partisans de *L'Appel au peuple*, et particulièrement de son chef, E. Rouher. Une note de la surveillance policière relève un bruit qui va dans ce sens :

« On parle beaucoup de la rentrée aux affaires de M. de Fourtou. Le Maréchal y tiendrait d'une manière absolue, et aurait manifesté à plusieurs reprises sa volonté arrêtée de reprendre cet ancien ministre. Dans les cercles impérialistes, l'on considèrerait hier soir cette nouvelle comme très exacte et contrairement à ce qu'on pourrait supposer, ce retour aux affaires d'un homme qui passait pour bonapartiste honteux était loin d'être bien accueillie. L'on disait que M. de Fourtou était un ambitieux sceptique capable de tout, surtout très résolu à détourner le Maréchal de sa voie pour en faire un dictateur militaire. »

Cette dernière assertion n'est pas totalement exacte car Fourtou ne veut jamais se départir de la légalité. Le président Mac-Mahon est au centre des discussions et des débats concernant l'élaboration de la constitution. Il se range petit à petit derrière l'idée d'une république devenue inévitable puisqu'il est impossible de rétablir la monarchie et que les bonapartistes demeurent un danger constant à cause de la menace d'un coup d'État⁸⁶⁴. Il est alors influencé par le duc de Broglie, sans que la Maréchale adhère à ses projets, restant une monarchiste convaincue et déterminée. Ainsi, cette équation ne convient guère aux bonapartistes qui voient s'éloigner l'espoir d'une restauration impériale. De plus, le président apprécie beaucoup Fourtou, son sens de l'ordre, sa fidélité et l'exacte précision avec laquelle il traite et instruit ses dossiers dans les différents ministères qu'il a pu occuper depuis mai 1873. Rouher pense alors avoir trouvé son cheval de Troie en la personne de l'ancien ministre de l'Intérieur : faire de Fourtou un allié pour qu'il puisse faire infléchir la position du maréchal en matière constitutionnelle. Au début janvier 1875, le Vice Empereur convoque de Fourtou à une réunion chez le baron Eschasseriaux :

« Rouher y fit l'exposition de son programme mais de Fourtou dont on attendait l'approbation se hâta de déclarer qu'il n'est point bonapartiste et qu'il ne songe nullement à une restauration impériale qui ne lui paraît avoir nulle chance de succès aujourd'hui, qu'il veut seulement le bien du pays et qu'il croit le parti conservateur seul propre à l'accomplir. Après cette douche d'eau froide, sur l'enthousiasme bonapartiste, M.de F. se serait retiré de la réunion⁸⁶⁵. »

⁸⁶³ Laugel A., « Mémoires de Laugel : le Maréchal de Mac Mahon et le 16 mai (baron de Barante éd.) », *Revue de Paris*, 15 décembre 1925.

⁸⁶⁴ Cf. Broglie G. de, *Mac-Mahon, op. cit.*, p. 286.

⁸⁶⁵ APP, Ba 1257. Dossier Rouher, note du 5 janvier 1875 ; Ba 946. Dossier Fourtou. Eschasseriaux ne mentionne pas cette rencontre dans ses *Mémoires*, cf. Pairault F., *op. cit.*

L'entrevue est donc un échec, l'homme à poigne n'est pas prêt à rejoindre le camp impérialiste et préfère les sirènes du centre-gauche qui peut lui assurer la prochaine présidence du conseil⁸⁶⁶ ainsi que l'entière confiance du Maréchal qui « tient tellement à M. de Fourtou qu'il veut le prendre pour son ministre même s'il n'était pas avec la majorité⁸⁶⁷ ». En juin 1875, alors que les lois constitutionnelles ont été adoptées, les rumeurs le disent plus près du duc de Broglie et donc du centre-droit. Il serait devenu un de ses agents qui doit œuvrer pour le rapprochement entre les bonapartistes et les autres conservateurs⁸⁶⁸. Encore à l'automne 1875, de Fourtou rassure ses convictions républicaines afin de ne pas se laisser approcher de trop près par les impérialistes. D'ailleurs, bien peu d'entre eux sont convaincus de son allégeance :

« les Bonapartistes sont les seuls à ne pas le considérer comme un de leurs partisans (...) je tiens d'ailleurs de son beau-frère conservateur⁸⁶⁹ par excellence que dans toutes les discussions avec l'ancien ministre de l'Intérieur celui-ci se disait partisan du régime républicain. Un de ses protégés m'a tenu le même langage⁸⁷⁰. »

Le 14 juin 1875⁸⁷¹, une rumeur accrédite l'idée que Fourtou se serait lancé dans l'idée de reconstituer la majorité du 24 mai afin de lutter plus fortement contre les lois constitutionnelles et l'alliance de circonstance entre les républicains modérés et les orléanistes. Quelques jours plus tard, le bruit est persistant :

« de Fourtou passe aux yeux des républicains pour le plus actif du rapprochement que l'on cherche à faire entre les bonapartistes et les autres groupes conservateurs. Il est considéré comme l'homme de M. de Broglie et l'organe de sa politique. »

Il partage, en effet le point de vue du duc de Broglie qui est plus favorable, par antirépublicanisme, œuvrer pour le rapprochement des droites, y compris les bonapartistes qu'il n'apprécie pas mais sur lesquels il espère compter dans le but de consolider l'union des conservateurs opposés aux institutions républicaines. Le passé de Fourtou dans les rangs des républicains modérés le rattrape et suscite la méfiance des bonapartistes, ces derniers l'accusant de faire le jeu des gauches : c'est en tout cas ce qui se dit dans les milieux impérialistes :

« Le Maréchal tient, dit-on tellement à M. de Fourtou qu'il veut le prendre pour son ministre même s'il n'était pas avec la majorité. Mais je crois que dans tous les cas ; de F. votera avec les gauches, d'accord avec Buffet et le Maréchal. Il se dit même que le futur cabinet, choisi d'avance, votera avec les gauches. Si elles sont battues,

⁸⁶⁶ Cette rumeur lancée dès janvier perdure tout le long du premier semestre 1875, en plein débat constitutionnel. D'aucuns estiment même qu'il serait apte à constituer une nouvelle majorité du 24 mai.

⁸⁶⁷ APP, Ba 946. Dossier Fourtou, rapport de surveillance sans date mais probablement de juin ou juillet 1875.

⁸⁶⁸ *Ibid.* Note du 18 juin 1875.

⁸⁶⁹ Peut-être s'agit-il de Jules Dereix.

⁸⁷⁰ APP, Ba 946. Note du 18 octobre 1875.

⁸⁷¹ *Ibid.* Note du 14 juin 1875.

Buffet reste, si elles sont victorieuses le ministère changera que de nom. Ceci a cours comme un fait acquis parmi les impérialistes⁸⁷². »

C'est effectivement l'extrême proximité avec le président de la République qui laisse penser que l'ancien ministre pourrait bien constituer le futur cabinet si Buffet tombe un jour. Ces bruits sont plus sourds à la fin de l'année, lors de la rentrée parlementaire. En effet, le ministère Buffet a perdu toute sa cohérence et la majorité qui était issue du 25 février précédent n'existe plus. Les gauches craignent alors, si elles interpellent le gouvernement à propos de sa politique générale, de faire chuter Buffet et de faire éclore un homme à poigne qui, à la veille des élections générales de février 1876, risquait de compromettre la possible victoire des républicains⁸⁷³. Zevort ne cite aucun potentiel successeur de Buffet mais il est possible qu'il fasse allusion à Fourtou. L'ancien ministre se rend à la soirée de la présidence de la République, au palais de l'Élysée le 5 novembre 1875. L'agent de surveillance note qu'il n'y a pas beaucoup de monde mais on a aperçu Fourtou avoir une très longue discussion avec le président de la République. Il n'en faut pas moins pour que l'agent informateur en conclue : « Le bruit courait qu'au cas où Buffet tomberait c'est de Fourtou qui recueillerait sa succession. » Agiter le drapeau du coup de force est utile à la majorité du moment puisque cela permet à Dufaure de ramener les gauches dans le soutien de cette majorité en déliquescence. Enfin, et non des moindres, les bonapartistes refusent de considérer Fourtou comme un des leurs. Pourtant, il incarne tout ce qui peut séduire chez un partisan de l'empire : un homme de dossiers mais aussi de terrain, un décideur avec peu de complaisance mais sans mépris aucun, un partisan de l'ordre et de la prospérité. Ainsi, à l'approche de la rentrée parlementaire, le camp impérialiste change d'avis et espère voir Fourtou propulser aux plus hautes fonctions gouvernementales. Dès le 2 octobre 1875, les bonapartistes laissent circuler le bruit qu'« ils estiment que si le ministère était renversé à la rentrée des Chambres, le Maréchal se déciderait à prendre un cabinet de Fourtou ». Ils comptaient toujours sur ce personnage qu'ils qualifient de « véritable homme d'État ». Mais l'ancien ministre n'est pas dupe et pour ne pas s'aventurer dans des combinaisons qui risquerait de compromettre l'arrivée au pouvoir des conservateurs. La tactique de Fourtou est de proposer au maréchal-président un ministre républicain comme Jules Simon afin que la population puisse s'effrayer et voter massivement pour les conservateurs. La division des uns et des autres et l'hésitation présidentielle ne servent pas la cause de Fourtou qui voit ses chances s'amoinrir d'accéder

⁸⁷² *Ibid.* Note sans date.

⁸⁷³ Cf. Zevort E. *Histoire de la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 231.

au pouvoir et de former un gouvernement. Si la déception peut présider au fond du cœur du ministre, son entourage est plutôt soulagé, à la veille du scrutin législatif de février 1876.

Début janvier 1876⁸⁷⁴, un de ses amis, Privat-Lapervénche, est soulagé de voir que Fourtou ne s'est pas fourvoyé dans les aventures hasardeuses que lui proposent les uns et les autres. Il le lui écrit, tout en réalisant une sorte de prophétie, sans le savoir :

« Mon cher député, nous avons été préoccupé de la crise et du conflit. A cette occasion, on a parlé de vous parce qu'on sait que vous êtes un des personnages politiques en qui le Maréchal a le plus confiance. On a dit, à un certain moment, qu'on allait constituer un ministère de combat où vous tiendrez un des premières places. Je vous félicite d'avoir échappé, pour quelques temps encore, à cette nécessité. Tout le monde cependant est convaincu que la difficulté n'est rentrée que de quelques mois au plus et qu'elle reviendra plus menaçante. C'est avec vous et les autres amis du Maréchal que l'on compte pour ne pas le laisser enjôler et aveugler par l'onctueux Jules Simon et pour lui montrer quand le moment sera venu, les nécessités de sa situation. Mais je crois bien et j'ai entendu exprimer cette idée par d'autres personnes sensées, que quand l'heure de la bataille aura sonné, il faudrait que le maréchal brandit son grand sabre et qu'il vaudrait mieux alors qu'il eut derrière lui des ministres de second ordre aussi, plutôt que des personnages trop marquants. Ceux-ci seraient placés à l'arrière place, et dirigeraient les manœuvres sans se montrer. Vous savez combien le duc de Broglie a d'inimitiés personnelles et vous n'ignorez pas que, si le rôle que vous avez joué, vous a conquis la sympathie des honnêtes gens éclairés, il a aussi amassé autour de votre nom une certaine spontanéité avec laquelle il faut compter. Telle est l'opinion d'honnêtes bourgeois provinciaux qui n'entendent pas grand-chose à la politique mais qui désirent ardemment la réussite de sa tentative de sauvetage que vous serez appelé à faire. »

Pour quelqu'un qui revendique le fait qu'il n'entend pas grand-chose à la politique, l'ami de Fourtou est assez lucide sur la situation et surtout caresse un avenir prometteur pour le député de Ribérac, à condition qu'il manœuvre discrètement et ne s'expose pas trop. C'est peut-être cette dernière condition que Fourtou a le moins écouté en mai 1877...

La débâcle conservatrice aux élections législatives de février 1876 amène les bonapartistes à se rapprocher d'hommes comme lui parce qu'il inquiète les milieux républicains. Les divisions internes au parti impérialiste⁸⁷⁵ et la déroute électorale permettent à nouveau à Rouher de jouer la carte Fourtou. On le pousse à agir auprès du Maréchal pour se positionner comme le meilleur candidat à la succession du cabinet actuel⁸⁷⁶. C'est à ce moment-là que les bonapartistes voient en lui un retour aux affaires par la manière forte.

« Plusieurs députés ont raconté à ce sujet divers épisodes de leurs tournées électorales à l'époque où M. de Fourtou était à l'Intérieur. Même dans les départements les plus avancés, la force était telle que les amis les plus chauds se cachaient pour serrer la main à leurs représentants. »

À l'automne 1876, les sénateurs bonapartistes désirent créer un conflit entre les députés et le gouvernement afin de déterminer le président à dissoudre la Chambre et à appeler Bardy de Fourtou au ministère. On peut donc remarquer que la tactique bonapartiste commence à porter

⁸⁷⁴ APF. Lettre de Privat-Lapervénche à Fourtou, 3 janvier 1876.

⁸⁷⁵ Raoul Duval tente de relancer un projet de nouveau parti pour attirer les républicains et les modérés. Cf. André P., *Les Parlementaires bonapartistes de la Troisième République (1871-1940)*, thèse de doctorat d'histoire dir. J.-M. Mayeur, 1995, université Paris IV, p. 41.

⁸⁷⁶ APP, Ba 946. Dossier Fourtou, note du 15 juillet 1876.

ses fruits, d'autant qu'elle devient de plus en plus convergente avec les ambitions personnelles de l'ancien ministre de l'Intérieur. Il pousse encore le Maréchal fin décembre 1876 à prendre Jules Simon à l'Intérieur afin que les gauches puissent effrayer le pays.

Chacun désire arriver à une crise où le rapport de force serait en faveur du Maréchal-Président. Restent encore à définir les moyens pour y parvenir : dissolution et/ou coup de force ?

Pour l'heure, l'ancien ministre est plus préoccupé par la situation politique en Périgord qui doit déterminer les candidats conservateurs pour les sénatoriales et les législatives de janvier et février 1876.

2. Les échéances électorales de janvier-février 1876

Le début de l'année 1876 est marqué par une double consultation électorale : les sénatoriales en janvier et les législatives en février.

2-a. Les sénatoriales de janvier 1876

L'année 1876 est marquée par des consultations électorales majeures en Périgord. La proximité des élections sénatoriales et législatives constitue un véritable défi à relever pour les conservateurs. En effet, les difficultés du ministère à maintenir la fragile coalition conservatrice et l'adoption *in extremis* des lois constitutionnelles inquiètent les forces de droite périgourdines.

Les oppositions internes sont très vives et la lutte à l'investiture démarre dès l'automne 1875 pour le scrutin sénatorial. Le bras de fer est engagé entre les monarchistes légitimistes et les bonapartistes. *L'Écho de la Dordogne* lance dans son numéro du 24 janvier 1876⁸⁷⁷, la campagne, affichant une unité de façade.

Un article massacre la candidature de Martial Delpit, député sortant de Bergerac, accusé d'avoir porté la cause des républicains, puis de les avoir trahis et de s'être mis à dos les légitimistes qu'il aurait méprisés en 1848... La polémique est donc à son paroxysme d'autant plus que l'élu, de l'autre côté, mobilise ses réseaux parisiens pour contrer la candidature Dupont.

⁸⁷⁷ ADD, PRE 48.

Dans une lettre du 19 décembre 1875, il évoque les coulisses de la désignation qu'il conteste fermement :

« je crois que j'empêcherai du moins le gouvernement de protéger et patronner la candidature de Dupont. Hier, le 18, le conseil des ministres réuni sous la présidence du Maréchal a nommé cette candidature et si les partis présents favorisés par le Garde des Sceaux a repoussé le candidat comme indigne. Mais comme il y a des accommodements, on a chargé M. Buffet de négocier avec MM. Magne et de Fourtou le désistement de Dupont. Fourtou et Mazerat se défendent d'avoir accepté M. Dupont, ils laissent faire se tenant à l'écart certain avec le reste du peloton. Magne est engagé lui. Daussel heureux d'être sur la liste a tout avalé. Dupont est imposé par le comte Boudet, c'est le fils Magne qui a tout organisé. Daussel était si bien engagé que c'est lui qui a demandé une audience pour le fils de Dupont et introduit le dit Dupont fils régulièrement la candidature du père au ministre de l'Intérieur. »

Il se plaint des tractations dont il est finalement la victime, victime d'un condominium très serré de quelques barons conservateurs périgourdins. Les Magne mesurent ainsi leur capacité à faire la pluie et le beau temps sur la vie politique du département, au détriment de l'unité recherchée des conservateurs. Cette attitude ennuie Fourtou qui décide de jouer l'intermédiaire entre les barons et Delpit. Il ne parvient pas à le convaincre du bienfondé des choix opérés mais il échoue face à l'entêtement de son interlocuteur. La division est donc consommée.

À la légitimité du choix des barons, Delpit oppose celle des suffrages locaux qu'il a recueillis auprès des notables :

« [...] Ils [Dupont et Gibiat] ont entrepris leurs candidatures comme on entreprend une œuvre industrielle, ils voudraient l'imposer au département de la Dordogne comme une carte forcée parce que le Sénat paie depuis longtemps les journaux qui le servent. S'indigner contre des députés, des conseillers généraux au nombre de plus de 20, des conseillers d'arrondissement et des maires de chef lieu de canton au nombre de plus de 40 qui n'ont pas accepté la carte forcée que voulaient leur imposer MM. Dupont et Gibiat, passe encore mais ce qui est plus fort et ce que nous l'espérons achever de leur entreprise dans l'esprit des honnêtes gens, c'est l'alliance que viennent de conclure MM. Gibiat et Paul Dupont pour substituer leurs deux noms remis à ceux que le comité a choisi.[...]. »

Il les accuse ouvertement d'intimidation et de faire pression sur les plus hauts dirigeants de ce pays. Enfin, il condamne la candidature contre-nature de deux hommes qui ont constitué alors une « société en commandite⁸⁷⁸ ».

On mesure assez bien l'impasse dans laquelle les conservateurs périgourdins se sont laissés enfermés à l'approche du scrutin. Le chef de *L'Appel au Peuple*, Eugène Rouher avertit Philippe de Bosredon afin qu'il puisse, sur place, permettre la tenue d'un seul comité souverain pour la désignation des candidats⁸⁷⁹. Il condamne l'inertie de M. Magne et surtout l'extrême cacophonie qui règne dans les rangs conservateurs. Le manque de discipline et l'absence générale de direction le conduisent à demander un changement radical et profond de

⁸⁷⁸ APD. Expression relevée dans la lettre de M. Delpit du mois de janvier 1876.

⁸⁷⁹ APB. Lettre d'E. Rouher à Philippe de Bosredon, 15 janvier 1876.

noms pour le succès électoral⁸⁸⁰. En effet, il militerait plus pour que le comte Boudet fût investi contre « ce méchant mulet de Delpit ».

Alfred Magne, à son tour, cherche à trouver une solution qui barrerait la route à Dupont mais aussi à Delpit. Comme pour Rouher, la seule résolution possible est le recours à *L'Appel au Peuple*, d'autant que la victoire est acquise.

Le 30 janvier, les délégués sont appelés aux urnes. Deux tours de scrutin sont nécessaires pour élire officiellement les nouveaux sénateurs de la Dordogne.

Les résultats ne laissent aucune chance à Delpit qui est largement devancé au premier tour et battu au second par... Dupont.

Figure 19 Résultats des élections sénatoriales du 30 janvier 1876 en Dordogne

	Votants	Exprimés	majorité absolue	
1^{er} tour	691	683	341	
Magne Pierre				470
Dausse				343
Paul Dupont				230
Gibat				207
Guibert				190
Limoges				187
Montagut				196
Martial Delpit				178
de Constantin				103
2^d tour				
Dausse				383
Paul Dupont				353
Guibert				193
Montagut				192
Gibat				119
Delpit				81

Source : ADD, 3M 92.

Les divisions internes profondes, les rivalités de personnes ont montré, à travers cet exemple des sénatoriales, que les conservateurs périgourdins ne sont pas unis, qu'ils manquent d'un

⁸⁸⁰ *Ibid.* lettre d'E. Rouher à Philippe de Bosredon, 18 janvier 1876.

véritable chef, à défaut d'un comité directeur capable d'imposer ses décisions à toutes les factions du mouvement. Beaucoup ont déploré l'inertie ou l'ambition déraisonnable des anciens ténors du bonapartisme (P. Magne ou P. Dupont), l'impossible conciliation des hommes coincés entre les turbulences de la vie politique parisienne et les turpitudes périgourdines (O. de Fourtou, P. de Bosredon) et les stratégies individuelles qui ne peuvent se concilier au nom de l'intérêt commun.

La crise d'investiture prouve qu'il existe des liens très étroits entre les sphères parisiennes (E. Rouher) et les responsables locaux qui parviennent très difficilement à faire respecter une certaine discipline de corps, peut-être victimes de la contingence des institutions locales. En effet, à chaque préparation d'élection, des comités se créent autour d'un nom, d'un groupe dont l'influence est reconnue au nouveau scrutin départemental. Fourtou a compris que les enjeux de ce scrutin lui seraient plus défavorables s'il s'aventurait à porter sa candidature. De plus, il est fortement risqué de se positionner en concurrent de Pierre Magne pour deux raisons qui expliquent, en grande partie, la sagesse de l'ancien ministre d'attendre les législatives du mois suivant ; la première est la grande popularité de l'ancien ministre des Finances qui bénéficie en Dordogne d'une aura surtout auprès du personnel municipal et cantonal ; la seconde est plus liée à l'étroite relation qu'il entretient avec Alfred, le fils du ministre qui ne lui aurait certainement pas pardonné de se dresser contre son père pour devenir sénateur. Quant à Delpit, que l'ancien ministre a essayé de convaincre, il demeure le grand perdant de cette consultation et son « acte de rébellion » vis-à-vis des bonapartistes périgourdins est lourdement sanctionné puisqu'il ne peut prétendre espérer sa réélection comme député, les bonapartistes s'arrangeant pour lui opposer la candidature du comte Boudet⁸⁸¹.

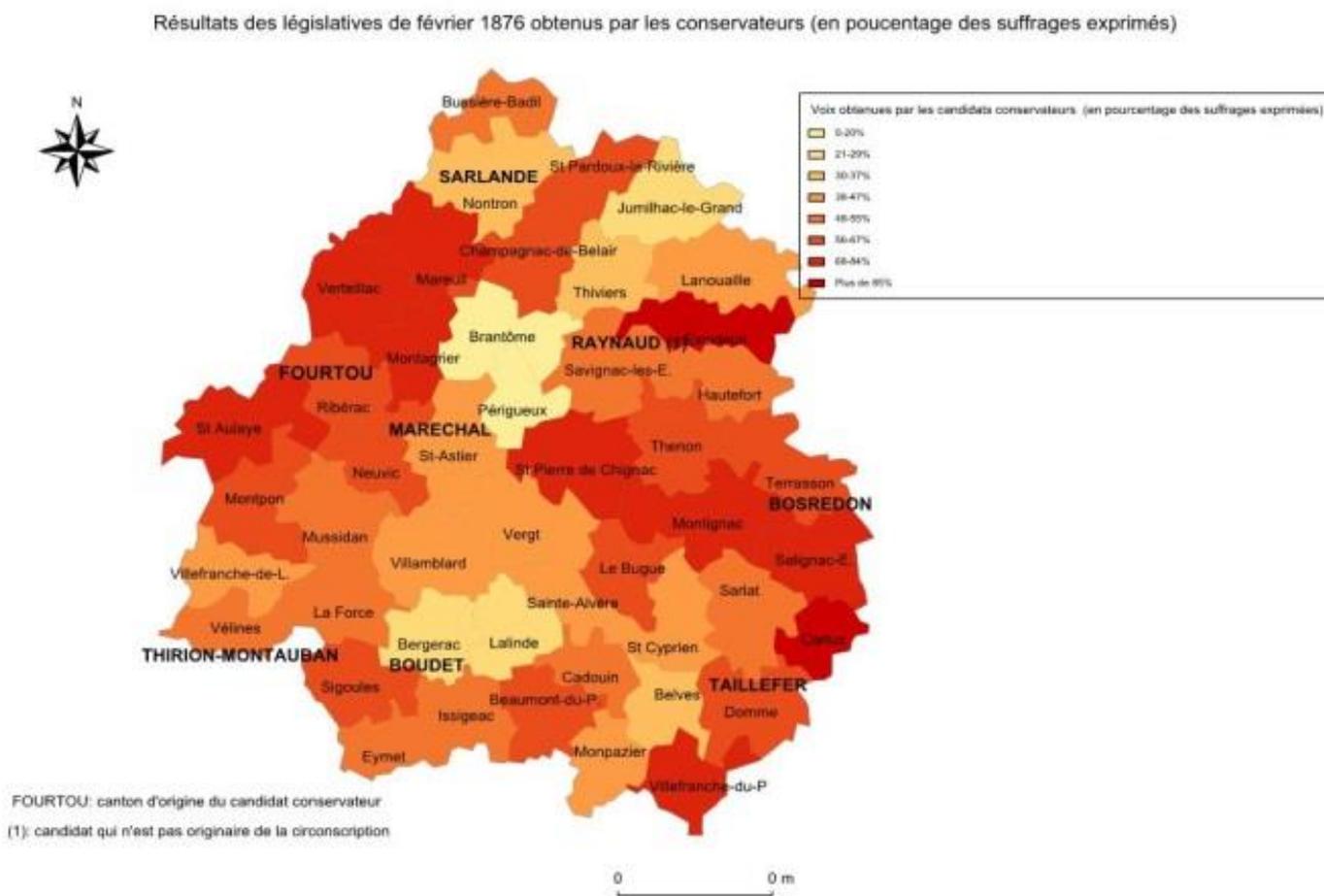
2-b. Les législatives de février 1876

Le succès des élections sénatoriales aiguise les ambitions des conservateurs mais la proximité des scrutins ne permet pas une importante campagne électorale. De plus, l'alliance conservatrice est mise à mal par les divisions entre les bonapartistes et les monarchistes. Cela se traduit, en Périgord, par des candidatures simultanées qui affaiblissent les chances de victoire du camp conservateur. C'est le cas de la première circonscription de Périgueux qui voit s'affronter l'ancien maire de Périgueux, le bonapartiste Alfred Bardy-Delisle et le

⁸⁸¹ Cf. *infra*.

monarchiste Alexis Maréchal contre le candidat Montagut, républicain quarante-huitard. Par contre, dans la seconde circonscription, la victoire est certaine pour les conservateurs car les républicains ne présentent pas de candidat. Ainsi, l'avocat Raynaud est assuré de rentrer au Parlement. Dans le Sarladais, ce sont deux candidats bonapartistes qui s'opposent aux républicains, Alexandre de Bosredon, ancien député sous le Second Empire et un jeune officier de marine, fils d'un ancien député du régime déchu, Oswald Taillefer, maire et conseiller général de Cénac. À Bergerac, le gendre de Pierre Magne, Stephen Thirion-Montauban désire battre le républicain Barraud et le comte Louis Auguste Boudet, bonapartiste, défie le républicain Garrigat, le populaire médecin de Bergerac. Albert Sarlande représente le parti impérialiste dans la circonscription de Nontron et dispute les suffrages des électeurs à Alcide Dusolier, fils de l'ancien député du Nontronnais, ancien secrétaire de Léon Gambetta. Fourtou est donc le seul député, élu en février 1871, qui se représente devant ses électeurs. Il doit affronter Léonce Claverie qu'il connaît bien puisqu'il le rencontre au sein du comice agricole de la Double.

Figure 20 Résultats des législatives de février 1876 obtenus par les conservateurs



Fourtou est réélu avec plus de 9 000 voix contre à peine mille pour son concurrent Claverie. Il confirme son bon score de février 1871, notamment dans les cantons de Saint-Aulaye, Verteillac et Montagnier (plus de 75 % des suffrages exprimés). Le sud de la circonscription est plus réticent à voter pour lui et par conséquent, préfère son concurrent, même si l'ancien ministre réalise plus de 50 % des voix : Neuvic (56,3 %), Mussidan (51,1 %), Montpon (56,1 %). Le canton de Ribérac lui accorde majoritairement sa confiance mais ce n'est pas le plus élevé des scores que réalise Fourtou dans la circonscription (60,4 %). En comparant ses résultats avec les autres candidats conservateurs, le député de Ribérac fait un peu moins bien qu'Alexandre Bosredon à Sarlat puisque ce dernier obtient plus de 80 % des suffrages dans les cantons de Carlux (86,4 %) et Salignac (80,4 %). L'autre député bonapartiste du Sarladais, Taillefer est bien élu dans les cantons de Villefranche-du-Périgord (71,5 %) mais plus modérément à Domme, son fief (plus de 60 %). Thirion-Montauban, gendre de Magne, est moins apprécié par ses électeurs même s'il l'emporte sur son concurrent républicain, autour de 53 % des voix. Le comte Louis Auguste Boudet n'a pas pu reconquérir son siège de député du Second Empire, peut-être trop marqué par le régime déchu, les électeurs bergeracois lui ont préféré nettement le docteur Garrigat, très populaire et apprécié dans le Bergeracois. Ce qui est assez remarquable, dans ce scrutin de février 1876, est la timide élection de Raynaud dans la seconde circonscription de Périgueux, malgré l'absence de concurrent républicain. Certes confortable, puisqu'il a plus de 50 % des voix mais il y a une nette différence entre Excideuil qui le plébiscite (plus de 80 % des voix) et les autres cantons comme Savignac ou Hautefort qui sont moins enthousiastes. Les battus réalisent, logiquement, de mauvais scores dans certains cantons. À Nontron, Sarlande est nettement rejeté à Jumilhac (à peine 15 % des voix) et même à Nontron. Cela s'explique par la notoriété de Dusolier, issu d'une célèbre famille du Nontronnais et, par conséquent, la faible implantation du candidat impérialiste qui, quelque temps auparavant, résidait en Algérie. La déroute est totale à Périgueux mais cela devait être prévisible car les deux conservateurs, Maréchal et Bardy-Delisle, n'ont pas voulu s'entendre et ont, de fait, favorisé l'élection de leur concurrent républicain. C'est l'illustration de la profonde division qui règne entre les monarchistes et les bonapartistes en Périgord, les seconds désirant retrouver la puissance et la forte emprise territoriale qu'ils avaient du temps de l'Empire déchu et les premiers plus désireux de conquérir des masses paysannes, plutôt par nature hostiles aux thèmes très traditionnels du courant monarchiste. L'extrême faiblesse du score de Maréchal dans les cantons de Périgueux et de Brantôme est là pour en témoigner. Au final, ce scrutin de février 1876, qui sert de base à l'analyse

ministérielle pendant la crise du Seize-Mai, peut procurer des motifs d'inquiétude pour les forces conservatrices qui, si elles ne font pas l'union des droites, peuvent voir leurs chances de réussite bien compromises. Quant à l'ancien ministre Fourtou, il ne perd pas ses positions dans le nord de la circonscription mais doit mettre l'accent sur le sud qui lui résiste davantage. Cette élection est en tout cas un bon test pour mieux connaître les faiblesses de son implantation locale puisque le scrutin uninominal permet de l'étudier plus aisément que le scrutin de liste départemental. Le candidat essaie de travailler le terrain plus efficacement, d'autant plus que cette faiblesse suscite son inquiétude un an plus tard pour sa réélection et explique en partie les moyens déployés par Fourtou pour réussir à nouveau⁸⁸².

Son activité parlementaire au cours de cette courte législature est marquée par une grande majorité des votes en accord avec sa famille conservatrice. Ainsi, s'il vérifie les conditions de l'élection du nouveau député de Pau, Marcel Barthe, en mars 1876, il n'intervient pas beaucoup dans les débats et les discussions de l'Assemblée. Il s'oppose à la proposition de loi qui vise à modifier le recrutement dans l'armée (27 juillet 1876) ainsi qu'un projet de réduction des droits qui grèvent les vins (5 août 1876) et l'imputation sur les reliquats des emprunts contractés pendant la guerre de 1870-1871 (22 juillet 1876). Il est favorable à l'ajournement des décisions du projet de loi sur l'organisation municipale et notamment sur la nomination des maires. Il accepte aussi le budget pour l'année 1877. Sa principale activité est de se rendre très souvent au palais de l'Élysée, comme il en a pris l'habitude, soit en journée soit aux soirées du couple présidentiel. C'est à cette période que reprennent les rumeurs d'un nouveau ministère, présidé par Fourtou. En effet, les bonapartistes sont convaincus qu'en entretenant l'ancien ministre, puisqu'il n'est pas au gouvernement, il reste leur meilleur atout et particulièrement lors de la crise du 12 décembre 1876 qui voit chuter le gouvernement Dufaure :

« M. de Fourtou a eu avant-hier un entretien avec le Maréchal au sujet de la crise ministérielle et l'a engagé à prendre J. Simon comme ministre de l'Intérieur. La tactique aujourd'hui est de laisser arriver les gauches au pouvoir afin qu'elles effraient le pays. »

Pour les partisans de l'ordre, cette stratégie peut déranger mais elle peut s'avérer payante à plus ou moins long terme pour réussir, ainsi, à la veille de la décision présidentielle de congédier son président du Conseil, Jules Simon et de créer un gouvernement de combat qui doit rétablir un régime monarchique ou impérialiste⁸⁸³.

⁸⁸² Cf. 2^e partie, chapitre 3.

⁸⁸³ Cf. 2^e partie, chapitre 1.

3. Administrateur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans

L'une des conséquences de la carrière ministérielle de Fourtou est son admission en tant qu'administrateur de la Compagnie de chemin de fer Paris-Orléans. Son passage au ministère des Travaux Publics est déterminant mais son intérêt pour les chemins de fer l'est tout autant⁸⁸⁴. Déjà, comme conseiller général de la Dordogne, il porte le projet de l'extension du réseau périgourdin et sa connexion avec celui de la Charente. La constitution de « l'étoile de Ribérac » est le cœur même de son action public en faveur du progrès ferroviaire⁸⁸⁵. Enfin, son habileté et son pragmatisme dans la gestion du dossier de la liquidation de l'indemnité que l'État français doit verser à la Compagnie des chemins de fer de l'Est afin de pallier l'amputation d'une partie de son réseau par l'occupation allemande, ont montré que le ministre est aussi un bon administrateur et qu'il sait trouver des solutions lorsqu'un problème se pose. Son admission au sein du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans est une sorte de récompense pour les services rendus à la cause ferroviaire⁸⁸⁶. Dans sa séance du 19 novembre 1875, le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans vote⁸⁸⁷ : quatorze voix sur quinze sont données à la candidature de Fourtou⁸⁸⁸. À l'assemblée générale de la Compagnie en mars 1876, la direction justifie le choix de l'ancien ministre :

« M. de Fourtou, membre de l'Assemblée nationale et de la Chambre des députés, représentant un département dans lequel se concentrent de nombreux et importants intérêts de la Compagnie, ancien Ministre des Travaux publics et de l'Intérieur, est appelé, par son caractère, sa connaissance des affaires, la haute estime dont il jouit, l'autorité de sa parole, à nous rendre les plus précieux services. Nous vous demandons de consacrer notre choix par votre adhésion et de le nommer en remplacement de M. de Monicault⁸⁸⁹. »

Il y côtoie très régulièrement le baron Reille, son futur secrétaire d'État à l'Intérieur lors du gouvernement du Seize-Mai mais aussi son ami, Alfred Magne qui a dû joué un rôle dans

⁸⁸⁴ Cf. la lettre qu'il adresse à son frère, Léonce, dans laquelle il exprime son sentiment de préférence pour le ministère des Travaux publics.

⁸⁸⁵ Cf. B-3.

⁸⁸⁶ APF. Selon G. Palus, il aurait été admis au conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans parce qu'il n'y avait pas de place vacante dans celui de la Compagnie de l'Est.

⁸⁸⁷ À la fin 1875, ce conseil d'administration est composé de : Bartholony, président, de Warn ; Benoist d'Azy, de Thalouet, Saint-Aignan, Barthélémy, Denion du Pin, Dufeu, Lacroix Saint-Pierre, A. Magne et de La Panouse, de Peyronnet, Ravenaz, Reille, Thoinet de la Turmelière.

⁸⁸⁸ AMT, 60 AQ. Procès-verbaux du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans : « M. le Président expose que dans la séance précédente il a cru devoir fixer l'attention du Conseil sur le choix d'un administrateur et qu'il a notamment appelé les titres bien connus et bien appréciés par les membres du Conseil d'une personne qui a exprimé le désir de faire partie du Conseil d'Administration. Il a ensuite procédé au vote par la voie du scrutin secret. M. le Président et M. de Waru effectuent le dépouillement qui donne à M. de Fourtou 14 voix sur 15 votants. En conséquence, le Conseil, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'art. 26 des statuts, nomme provisoirement et jusqu'à ratification par l'Assemblée générale, M. de Fourtou membre du Conseil d'administration en remplacement de M. de Monicault dont le mandat expirait au mois de mars 1878. »

⁸⁸⁹ *Rapports aux assemblées générales du chemin de fer d'Orléans*, t. 3, 1876, p. 60-61 (AMT, 60 AQ 176).

l'élection de Fourtou au conseil d'administration de la Compagnie⁸⁹⁰. Commence alors pour l'ancien ministre une véritable partie de vie au sein de la Compagnie d'Orléans puisqu'il siège au conseil d'administration pendant vingt-deux ans, jusqu'à son décès survenu en 1897. Son investissement est total et il consacre beaucoup de temps à ses activités administratives ainsi qu'aux innombrables sollicitations⁸⁹¹ dont il fait l'objet de la part de ses soutiens périgourdiens mais aussi des autres qui estiment pouvoir lui demander un service pour eux-mêmes ou pour un tiers qui leur est cher. Le 19 mars 1893, il témoigne à son frère de cette lourdeur de travail supplémentaire :

« Mon cher ami, je perds la tête pour toutes les demandes de la Compagnie d'Orléans. Elles arrivent par vingtaine chaque jour et elles s'accumulent parce que la Compagnie, après une décision de refuser les nouvelles inscriptions. J'arrive quelques fois à une désignation exceptionnelle aussi peux-tu déjà, quoique tu me parles de notre ami Barrière, le rassurer sur sa place d'homme d'équipe. Par une faveur très grande, Mage a passé son dossier et à la suite de cette action, il a été classé en première catégorie. Son dossier ne tardera pas à être envoyé à l'inspection principale, ce qui explique une nomination assez prochaine, après que les vacances le permettent. Quant à Démarihlou, qu'il fasse une demande à M. Polonceau, ingénieur en chef du matériel et de la traction et me l'envoie, pour une place de manœuvre. Je la transmettrai avec une pressante recommandation⁸⁹². »

Son zèle n'a d'égal que sa patience car son action est parfois entravée par les hésitations, les attermoiements des requérants comme le cas qu'il évoque à son frère, en avril 1892 :

« Rien de plus simple de que reprendre la candidature de Champagnole. Mais je suis dessaisi de sa demande qui, après sa renonciation, a dû être mise au rebut. Il faut qu'il en adresse une nouvelle à M. le directeur mais en la faisant comme pour la première, passer par mes mains : dis-le lui. Il attendra un peu de temps mais il assurera et je le pousserai si possible⁸⁹³. »

Pourtant, malgré les très nombreuses occupations de Fourtou, il est très présent aux séances du conseil d'administration et participe activement aux décisions concernant l'avenir de la Compagnie⁸⁹⁴. Ainsi, il essaie de promouvoir l'avancée du train en Périgord en obtenant l'acquisition d'un terrain pour la gare de Thiviers (3 décembre 1875) ou encore la construction d'une nouvelle voie de chemin de fer pour les ateliers de Périgueux (mars 1876). L'ancien ministre garde ses contacts au ministère des Travaux Publics et notamment entretient de très bonnes relations avec de Franqueville, directeur du service des chemins de fer. Lorsqu'une question à propos des autorisations d'exploitation de nouvelles lignes est

⁸⁹⁰ Il n'y a pas dans les archives Fourtou de correspondance particulière entre les deux amis concernant cette désignation.

⁸⁹¹ Des centaines de pièces par carton ont été conservées dans les archives Fourtou. Elles mériteraient une étude plus approfondie pour comprendre plus précisément la nature de la demande et les suites données par l'ancien ministre aux sollicitateurs. Enfin, une reconstitution des réseaux économiques, à travers cette littérature épistolaire, serait possible.

⁸⁹² APF. Lettre de Fourtou à son frère, Léonce, 19 mars 1893.

⁸⁹³ *Ibid.* Lettre de Fourtou à son frère, 21 avril 1892.

⁸⁹⁴ AMT, 60 AQ. En avril 1877, il est porté absent pour raisons de santé de son épouse, enceinte qui a une grossesse difficile. De même, un mois plus tard, il décide de se mettre en retrait des activités de la Compagnie puisqu'il vient d'être nommé ministre de l'Intérieur et qu'il ne désire pas mélanger ses deux activités. Le baron Reille, administrateur comme lui, en fait de même.

posée en conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans, Fourtou intervient, comme dans la séance du 16 octobre 1876 où la direction se demande si il est pertinent et lucratif de reprendre au compte de l'entreprise l'exploitation des lignes du département de la Vendée. Il rassure ses collègues sur les risques encourus : en cas d'échec de l'exploitation de ce réseau, la Compagnie d'Orléans n'aurait pas à supporter les frais occasionnés, Fourtou expliquant que seul le gouvernement, qui est le mandant dans cette affaire, serait responsable de cette prise en charge. Ainsi, il dit que le ministre des Travaux Publics préfère un arrêté plutôt qu'un décret pour faciliter les procédures juridiques. De plus, le décret est très lent à obtenir et ce temps passé pourrait nuire à l'exploitation rapide de ces lignes vendéennes. Parfois, Fourtou offre son expertise juridique pour répondre aux interrogations du conseil d'administration. Il est membre de plusieurs commissions au sein de l'entreprise. Le 14 novembre 1879, il fait partie de celle qui gère les contentieux entre la Compagnie et les autres intervenants (État, entreprises privées) alors que quelques mois auparavant, il doit présider à la vérification des comptes de la Compagnie à la caisse centrale (février 1879). En février 1882, il est membre de la commission des retraites des agents de la Compagnie. Fort de son expérience dans le domaine comptable, il appartient au groupe chargé d'analyser le budget de l'entreprise, fonction qu'il partage, entre autres, avec le baron Reille avant d'être nommé, en février 1884, administrateur du service contentieux⁸⁹⁵. Ses activités économiques sont rattrapées par son engagement politique et ses adversaires n'hésitent pas à dénigrer son action néfaste selon eux auprès des personnels de la Compagnie. L'ancien ministre ferait, par le moyen de réunions de travail organisées chez lui, de véritables meetings politiques, faisant de la Compagnie une sorte d'arrière-cour de ses combats politiques. Fourtou écrit une réponse cinglante au rédacteur en chef de *La Petite Gironde* à la veille des élections législatives de 1885 :

« Monsieur le rédacteur, je viens de lire dans *La Petite Gironde*, sous la date du 13⁸⁹⁶, un article qui vous a été inspiré par une note que je ne connaissais pas et qui se trouve insérée dans *La Dépêche de Toulouse*. Il est dit dans cette note que "j'ai réuni, en qualité de Vice-Président de la Compagnie d'Orléans, 24 ingénieurs, Inspecteurs et agents commerciaux, et que ces Messieurs ont reçu les instructions les plus formelles pour donner leur appui aux listes conservatrices de la Région. Ces instructions, ajoute *La Dépêche*, auraient été des instructions de combat" Je n'ai pas à répondre, Monsieur le Rédacteur, aux attaques personnelles dont je suis l'objet dans cet article, comme dans beaucoup d'autres. Je ne me plains jamais de la discussion, si vive, si ardente, parfois si injuste qu'elle puisse être à laquelle peuvent donner lieu les actes de ma vie publique. Je ne demande qu'une chose, c'est que cette discussion repose sur des faits exacts et loyalement interprétés. Or, Monsieur le Rédacteur, la note de *La Dépêche* n'est pas conforme à la vérité. J'ai l'honneur, il est vrai, de recevoir chez moi plusieurs fonctionnaires de la Compagnie d'Orléans dont je suis, non pas Vice-Président, mais simplement administrateur. On s'est, en effet, trompé aussi bien sur ma situation dans la Compagnie que sur le nombre qu'on a fort exagéré des personnes qui assistaient au déjeuner dont il s'agit. Mais contrairement aux allégations de vos correspondants, cette réunion, Monsieur le Rédacteur, n'a eu et ne pouvait avoir qu'un

⁸⁹⁵ De Villiers et Fourtou sont les deux seuls habilités à présider cette importante commission qui se trouve être au cœur de la vie de l'entreprise ferroviaire.

⁸⁹⁶ Il s'agit du 13 août 1885.

caractère intime qu'expliquent naturellement mes relations avec les personnels qui s'y trouvaient. Je ne puis laisser prétendre, sans démentir immédiatement une pareille assertion, qu'elle avait été pour moi l'occasion de donner des instructions politiques pour faire soutenir par les agents de la Compagnie d'Orléans telles ou telles listes dans la prochaine lutte électorale. En agissant ainsi, Monsieur le Rédacteur, j'aurais manqué à trop de devoirs pour qu'il soit permis de ne pas protester quand on l'affirme. D'abord, il suffit de connaître l'organisation des Compagnies de chemin de fer, pour savoir qu'il ne m'appartient pas, comme membre de la Compagnie d'Orléans, de donner des instructions à son personnel. D'un autre côté, la Compagnie d'Orléans comme toutes les autres Compagnies d'ailleurs, se tient en dehors de la politique avec une réserve si rigoureuse que je dois respecter et que je respecte aussi scrupuleusement que personne cette réserve. J'aurais blessé, en m'en écartant, les légitimes susceptibilités de mes convives, et c'est pour leur dignité comme la mienne que je donne un démenti formel aux allégations sur lesquelles vous avez écrit l'article qui motive cette lettre. Je pourrais ajouter, Monsieur le rédacteur, que la Compagnie d'Orléans a donné de trop nombreux témoignages de son respect pour l'indépendance politique de ses agents pour que la vérité, à cet égard, puisse être sérieusement mise en doute par qui que ce soit. Je porte donc à vos correspondants de justifier qu'un seul mot touchant à la politique et aux électeurs ait été prononcé dans la réunion intime dont ils vous ont entretenu, et je suis assuré, Monsieur le Rédacteur, que vous regretterez d'avoir été entraîné par l'erreur de vos renseignements et des appréciations mal fondées. Nous avons, Monsieur le Rédacteur, bien des motifs de divergence et bien des sujets de polémique, n'en créons pas d'imaginaires, et évitons, autant que nous le pourrons, de nous adresser des accusations contraires à la réalité des faits. J'espère, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, et je vous prie d'agréer les assurances de ma considération très distinguée. De Fourtou⁸⁹⁷ »

Cette ambiguïté est expliquée par l'ouvrage de Jean Garrigues qui met en évidence le lien qu'il existe entre le centre-gauche et les milieux d'affaires, très favorables au libéralisme. Il souligne en particulier l'absence de distinction entre parti, groupe d'intérêt, milieu social, réseau et met en relief les débats qui agitent les milieux républicains des années 1880 concernant les compagnies de chemin de fer qui se trouvent au cœur d'une discussion entre la nationalisation et l'établissement d'une réelle concurrence entre elles. Selon l'auteur, c'est grâce à l'action des hommes du centre-gauche que les entreprises ferroviaires ont sauvé leur oligopole. D'une certaine manière, Fourtou, avec des hommes comme le très bonapartiste baron Reille, participe à cette entreprise « républicaine », à ceci près qu'il est très marqué à droite et que pour la plupart de ses contemporains, il demeure l'homme du Seize-Mai⁸⁹⁸. D'ailleurs, des rumeurs précédaient son élection au conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans : on évoque la possible rentrée de l'ancien ministre dans une compagnie ferroviaire « où les bonapartistes sont en nombre⁸⁹⁹ ». J.Garrigues⁹⁰⁰ fait justement allusion à ce qu'il qualifie de « pantouflage » de la part de l'ancien ministre de l'Intérieur, illustrant sa maxime : « on ne vit que d'affaires ». Fourtou ne considère pas son activité économique comme secondaire, et même si elle est lucrative, elle ne doit pas interférer ni dans la sphère politique, ni dans la sphère privée. Or, c'est exactement le contraire qui se produit, ses adversaires dénonçant ce que les républicains libéraux pratiquent depuis longtemps. Il s'agit peut-être là d'un procès d'intention mais qui contribue à nourrir les discours dénonçant l'affairisme et le

⁸⁹⁷ APF. Lettre de Fourtou au rédacteur de la *Petite Gironde*, 14 août 1885.

⁸⁹⁸ Cf. 3^e partie, chapitre 2.

⁸⁹⁹ APP, Ba 946. Dossier Fourtou, note du 3 octobre 1874.

⁹⁰⁰ Garrigues J., *La république des hommes d'affaires...*, op. cit., p. 87.

ploutocratie de ces élites politico-économiques. Il existe donc une véritable incompréhension entre la vision de l'exercice de l'activité économique telle que la pratique Fourtou – au sens déontologique du terme – et celle qui est perçue par le public, les électeurs donc, qui ne voit qu'un mélange des genres et ne peut qu'alimenter la thèse d'un « complot bourgeois ». Ce qui peut poser problème aux adversaires du ministre est le zèle avec lequel il traite toutes les sollicitations et la manière dont il prend en considération les demandes. Cette énergie est très importante et se fait souvent au détriment de sa santé⁹⁰¹. En décembre 1883, l'ancien ministre explique à son frère les rapports entre l'État et la Compagnie d'Orléans :

« Aux termes des conventions conclues entre l'État et la Compagnie d'Orléans l'infrastructure des lignes cédées à la Compagnie peut être faite soit par celle-ci soit par l'État au choix du gouvernement. Le ministre a pris la résolution afin d'utiliser le plus longtemps possible le personnel auxiliaire des ponts et chaussées, d'achever les lignes qu'il a commencé et même peut-être d'exécuter les autres. Dans ce cas, nous ferions seulement la superstructure. La Compagnie qui a beaucoup d'avantages dans cette combinaison est loin de s'y opposer (...) Si donc l'État fait la ligne de Marcenais à Libourne, je ne vais pas recommander M. Rodarie, la Compagnie demeurant étrangère aux travaux. Cela se décidera avant longtemps dans quelques jours. Dans le cas contraire, j'appuierai de mon mieux M. Rodarie mais il y aura une mise en adjudication et nous ne pourrions pas disposer de résultat d'une adjudication. Quoiqu'il en soit, je pourrai peut-être trouver le moyen de signaler M. Rodarie aux ingénieurs de l'État ou à ceux de la Compagnie pour la période de la superstructure. Si j'en trouve l'occasion, je ferai tout ce que je pourrai pour lui être utile. M. Rodarie ferait bien de faire des offres de service simultanément à l'État et à la Cie. (...) Nous continuerons Alix et moi jusqu'à Mont de Marsan. »

Homme de dossiers et fin connaisseur des procédures administratives, Fourtou est de plus en plus apprécié au sein du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans et obtient de plus en plus de responsabilités. À partir du printemps 1889, l'entreprise reçoit, avec ses concurrentes, des projets du gouvernement qui désire faire l'étude d'un métropolitain à Paris. Fourtou, dans la séance du 5 avril 1889⁹⁰², est nommé membre de la commission qui doit étudier les possibilités techniques et juridiques d'une telle aventure. Deux ans plus tard, l'ancien ministre devient président du Syndicat des Compagnies de la Petite Ceinture et Grande Ceinture de Paris⁹⁰³, avec un réseau de trente-quatre kilomètres en périphérie pour la première et cent vingt-quatre kilomètres pour la seconde⁹⁰⁴. Enfin, la récompense ultime arrive en avril 1894 lorsque, dans sa séance du 7, le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans vote pour le remplacement d'un des vice-présidents de l'entreprise et, à la quasi-unanimité, Oscar Bardi de Fourtou est élu à ce poste. Cette élection, l'ultime de toute sa

⁹⁰¹ C'est l'une des raisons pour lesquelles il va tous les étés, au mois de juillet, prendre les eaux à la Bourboule.

⁹⁰² AMT, 60 AQ.

⁹⁰³ Ce syndicat est la réunion des quatre compagnies ferroviaires concessionnaires, celles de L'Est, du Nord, du PLM et d'Orléans auxquelles s'adjoint la Compagnie de l'Ouest un peu plus tard. Il est créé en 1875 et gère trois compagnies : celle de la Grande Ceinture, de la Petite Ceinture rive droite et Petite Ceinture rive gauche.

⁹⁰⁴ La Compagnie de la Petite Ceinture de Paris est créée en 1851 et connaît une extension de son réseau jusqu'en 1869, date à laquelle les sections se rejoignent pour encercler totalement la capitale. Pendant la guerre de 1870, elle transporte jusqu'à 8 000 soldats pendant la durée du conflit. Elle est très vite insuffisante et en 1877, une autre compagnie est autorisée, celle de la Grande Ceinture. Cette dernière est décidée en 1875 mais la construction de son réseau ne commence qu'en 1877.

carrière politique, est peut-être celle dont l'ancien ministre est la plus fière car elle constitue le couronnement de plus de vingt ans de services rendus à la compagnie ferroviaire. Pour Fourtou, cette nouvelle fonction à la direction de l'entreprise est aussi la reconnaissance du travail accompli par un homme qui s'est passionné pour la question ferroviaire, depuis les débats au sein du Conseil général de la Dordogne jusqu'à son entrée comme administrateur dans l'entreprise des chemins de fer d'Orléans, en passant quelques mois par le ministère des Travaux Publics, que le député de la Dordogne aurait aimé garder plus longtemps tant il avait le sentiment de participer à l'expansion du réseau du plus moderne des moyens de transport des années 1870-1890.

La période qui s'achève est donc le temps des consécration électorales et ministérielles. La rapidité avec laquelle Fourtou, simple avocat de province, parvient à gravir les marches du pouvoir est assez singulière. Il parvient à devenir ministre à peine un peu plus d'un an après sa première élection en tant que député, ce qui est assez exceptionnelle. Le premier trait de sa carrière précoce est son âge. Lorsqu'il entre à l'Assemblée nationale en février 1871, il est plus jeune que la moyenne de ses collègues, débute sa carrière et est député avant d'être conseiller général. Ainsi, il n'est pas dans la moyenne des parlementaires de la Troisième République. S. Guillaume et B. Lachaise⁹⁰⁵ dressent le portrait de l'élus qui est plutôt âgé d'une cinquantaine d'années⁹⁰⁶, ayant, pour les premières générations de parlementaires, commencé leur carrière avant 1871 et passé par l'élection au Conseil général avant d'accéder à un destin national⁹⁰⁷. Il appartient donc à ce que Jean-Marc Guislin appelle les *Homini novi*, ces hommes qui apparaissent lors des changements de majorité⁹⁰⁸. Christophe Charle, reprenant les travaux initiaux de M. Dogan et de J. Estèbe dresse un portrait social des élus de la République, soulignant l'importance de la « démocratisation » des élites parlementaires. Ainsi, la part nobiliaire a fortement diminué et laissé la place à la bourgeoisie et aux

⁹⁰⁵ Guillaume S. et Lachaise B. « Essai de synthèse régionale », in : Mayeur J.-M., Chaline J.-P. et Corbin A. (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 84-85.

⁹⁰⁶ L'âge moyen de l'élus aquitain est de 46 ans et 4 mois, un peu plus jeune que ses collègues du Nord-Pas-de-Calais (48 ans et 9 mois) et Haute-Normandie (48 ans). Guillaume S. et Lachaise B. (dir.), « Essai de synthèse... », *op. cit.*, p. 81.

⁹⁰⁷ Seulement 7 % des élus aquitains ont commencé leur carrière avant 1871, comme Magne et Maleville en Dordogne ainsi qu'Alexandre de Bosredon. L'accès premier à l'assemblée départementale est la voie majoritaire chez les élus aquitains (89 %) ainsi que chez leurs collègues normands (86%) alors que ceux du Nord et de la Haute-Normandie ne sont que 30 % à être devenus conseillers avant d'être élus. Guillaume S. et Lachaise B., *ibid.*

⁹⁰⁸ Guislin J.-M., *Les parlementaires du Nord-Pas-de-Calais sous la Troisième République*, université Charles de Gaulle Lille 3, 2000, cité par Guillaume S. et Lachaise B., « Essai de synthèse... », *op. cit.*, p. 79.

professions libérales⁹⁰⁹. La catégorie des professions juridiques à laquelle appartient Oscar Bardi de Fourtou est la seconde la plus représentée au Parlement après celle des négociants, industriels et chefs d'entreprise⁹¹⁰. Enfin, l'avocat Fourtou devenu ministre appartient à la catégorie la plus représentée dans les membres de cabinets ministériels⁹¹¹. La rapidité avec laquelle Fourtou gravit les fonctions ministérielles est remarquable pour être singulier. Il est, certes, le résultat d'un processus méritocratique de ceux, parmi les parlementaires, qui ont les plus grandes aptitudes pour servir⁹¹². En l'espace de moins de deux ans, il passe des Travaux publics à l'Instruction publique avec la charge des Cultes et des Beaux-Arts, ce que l'on appellerait de nos jours, un « super ministère » avant d'accéder à l'un des postes les plus politiques dans la composition d'un gouvernement, celui de l'Intérieur. À la faveur de la crise politique et institutionnelle du Seize-Mai, c'est celui-ci que le président Mac-Mahon lui confie le 17 mai 1877.

⁹⁰⁹ Charle C., « Les parlementaires : avant-garde ou arrière garde ? » in : Mayeur J.-M., Chaline J.-P. et Corbin A. (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 45-63.

⁹¹⁰ Christophe Charle, pour la génération de Fourtou, soit les parlementaires nés entre 1830 et 1840, donne les statistiques suivantes : 18 % pour les professions juridiques, 26,3 % pour les B. M. (Bourgeoisie Moyenne) dans laquelle il inclut les industriels, les chefs d'entreprise et les négociants. Cf. Charle C., « Les Parlementaires... », *op. cit.*, p. 48.

⁹¹¹ Pour Christophe Charle, 40 % des professions juridiques nées avant 1860 composent la part la plus importante des professions occupées par des membres de gouvernement. Charle C., « Les Parlementaires... », *op. cit.*, p. 63.

⁹¹² Cf. Estèbe J., *Les ministres de la République 1871-1914*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982.

Partie 2 Fourtou et le ministère du Seize-Mai

Chapitre 1 La mission confiée à Fourtou par le Maréchal Mac Mahon : combattre

La crise du Seize-Mai 1877 est une des crises majeures de la Troisième République qui cristallise la tension et crée un climat anxieux dans lequel les partisans et les adversaires de la décision présidentielle s'affrontent dans un combat qui engage l'avenir républicain du régime. Les causes de la crise sont connues et analysées par les historiens depuis longtemps⁹¹³. Mais l'impact et les conséquences de la crise sont fréquemment évalués par l'historiographie républicaine depuis la fin du dix-neuvième siècle. Une journée d'étude récemment organisée par Jean-Marc Guislin permet de faire le bilan et de réévaluer la crise à l'aune des nouveaux champs d'étude et de nouvelles perspectives⁹¹⁴.

I- Un ministère de combat : l'équipe Fourtou

La rapidité avec laquelle le cabinet Broglie est constitué laisse à penser que le président Mac-Mahon a prémédité cet acte, alimentant l'idée de complot en grande partie organisé par le duc de Broglie⁹¹⁵. Fourtou, appelé au ministère de l'Intérieur, devient alors l'un des plus importants ministres du nouveau gouvernement, voir à l'égal du duc de Broglie, président du Conseil et ministre de la Justice, à tel point que, dès sa constitution, on parle du « cabinet Broglie-Fourtou ». Ainsi, il convient de présenter et de comprendre quelles sont les modalités et les dispositions prises par le député de la Dordogne pour donner au combat gouvernemental toutes les armes légales dont il dispose pour mener la mission présidentielle à terme.

⁹¹³ Voir Pisani-Ferry (F.) *Le coup d'Etat manqué du 16 mai 1877*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 123-145 ; Mayeur (J.M.) *La vie politique sous la Troisième République*, op. cit., p. 58 et sq.

⁹¹⁴ Guislin (J.M.) *Le Seize-Mai revisité*, I.R.H.S, Lille, 2009.

⁹¹⁵ F. Pisani-Ferry expose les différentes interprétations des historiens antérieurs qui s'opposent sur le rôle que joue le duc de Broglie dans l'établissement de la décision présidentielle.

A- Un ministre de combat : « la main du gouvernement » place Beauvau⁹¹⁶

1- Les conditions de nomination du député Fourtou au ministère de l'Intérieur

Dans la journée du 17 mai, les rumeurs vont bon train pour la constitution du nouveau cabinet. Une dépêche télégraphique⁹¹⁷ à 14h55 fait état de la nomination de Fourtou place Beauvau⁹¹⁸. Le nouveau ministre serait attendu à Versailles pour l'ouverture de la séance.

Le Maréchal de Mac-Mahon fait appeler le député Fourtou alors qu'il était chez lui, à Ribérac lorsqu'il décide de former le ministère de combat du Dix-Sept mai. Le vicomte de Meaux rappelle dans ses mémoires l'épisode⁹¹⁹ :

« Quant à Fourtou, durant son court passage aux affaires, il avait su faire croire à son habile énergie, sans avoir eu d'ailleurs, grande occasion de l'exercer⁹²⁰. Il inspirait confiance aux braves gens qui souhaitaient un pouvoir fort, et l'entreprise eût semblé manquée d'avance s'il n'avait pas été appelé à l'exécuter, s'il n'avait pas paru la main du gouvernement dont Broglie en était la tête. Il a fallu le mander du fond de son département, où il était allé passer quelques jours, tant la résolution du Maréchal était inattendue ; mais il était revenu aussitôt et n'avait pas reculé devant la tâche à remplir ».

Déjà, un mois avant la constitution du ministère, le député de Ribérac des lettres qui, implicitement, lui demande de sauver la situation et de revenir au pouvoir afin d'en finir avec l'alternance républicaine, par n'importe quels moyens y compris, illégaux.

Celle que Bausseaud lui fait parvenir le 7 avril évoque dans un ton presque direct le retour au pouvoir de Fourtou :

« M. le député permettez-moi un mot sur la détermination du moment ... Quelle que soit la gravité des circonstances, les hommes d'ordre ne se réveillent pas. On comprend le mal qui se fait et qui persiste chaque fois dans les masses. Mais soit par crainte, soit par indifférence on ne veut pas agir. On attend. Il est à craindre que nos élections cantonales soient mauvaises si la direction des affaires reste entre les mains actuelles. Vous le voyez c'est au chant de la Marseillaise que le préfet du Var Bey et le sous-préfet de Toulon Fruneau, ont fait la tournée de révision »⁹²¹.

⁹¹⁶ Expression empruntée au Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877*, Paris, librairie Plon, 1905, 419 p., p. 323.

⁹¹⁷ Datée du même jour.

⁹¹⁸ APB. Dossier Fourtou Ba 996. Dépêche télégraphique du 17 mai 1877.

⁹¹⁹ Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 323.

⁹²⁰ L'auteur fait ici allusion au bref passage du député de la Dordogne place Beauvau de mai à juillet 1874. Voir Partie 1 chapitre 2.

⁹²¹ AFP. La correspondance 1877 du ministre Fourtou est la plus abondante de toutes les années conservées dans les archives familiales.

Des rumeurs de constitution d'un cabinet Fourtou ont déjà circulées entre la fin 1875 et l'automne 1876⁹²².

Très peu de lettres du premier trimestre 1877 subsistent soit parce qu'elles ont été détruites par la famille qui considérait ce moment d'avant gouvernement comme peu important dans la carrière du député de la Dordogne, soit parce que Fourtou était plutôt mis à l'écart du microcosme conservateur parisien. Sans avoir de certitudes concernant la première hypothèse, la seconde peut être rejetée assez facilement car une partie de sa correspondance fait de l'ancien ministre une personnalité considérée et appréciée dans les milieux politiques. Deux exemples le prouvent : Fourtou a conservé des liens très étroits avec ses anciens collègues du gouvernement et garde notamment toute la confiance et la bienveillance du duc de Broglie qui, dans une lettre datée du 27 février 1877, lui offre son soutien dans les moments difficiles que passe le député de la Dordogne et lui demande de le voir le plus rapidement possible afin de l'entretenir de quelques choses⁹²³.

Le Figaro se fait l'écho de la bienveillance du duc à l'égard du député de la Dordogne, alors qu'il avait été ministre des Travaux Publics:

« Le duc de Broglie avait remarqué ce ministre patient et cet avocat presque silencieux. D'autre part, M. de Fourtou était déjà baptisé comme un homme qui a passé l'équateur. Il avait reçu tous les seaux d'eau froide réglementaires »⁹²⁴.

De même, alors que Fourtou fréquente bien moins le palais de l'Élysée, il reçoit les amitiés et la bienveillance du Maréchal par l'intermédiaire de son épouse qui ne manque pas de lui adresser un mot pour la convalescence de Mme Fourtou⁹²⁵.

Le Maréchal apprécie chez Fourtou la discipline et l'autorité naturelle qu'il a remarquées lorsqu'ils se rencontrent dans les soirées élyséennes ou dans les parties de chasse auxquelles ils participent, invités par des amis ou des connaissances communes⁹²⁶.

2- Les réactions des conservateurs et des républicains :

⁹²² Voir 1^{ère} partie, chapitre 2.

⁹²³ *Ibid.* La femme du futur ministre du Seize-Mai, Mme Fourtou, est atteinte de péritonite aigue après l'accouchement de son sixième enfant. Sa vie est, à cette époque-là, en danger. Le duc de Broglie ne précise pas la nature des choses qu'il a à dire à Fourtou mais le ton utilisé semble indiquer que cela est important.

⁹²⁴ *Le Figaro*, le 21 juin 1877.

⁹²⁵ APF. Lettre de la Maréchale datée du 23 février 1877. Oscar de Fourtou est occupé par ses activités d'administrateur de la Compagnie d'Orléans et la grave maladie qui touche sa femme l'oblige à s'éloigner des milieux politiques conservateurs.

⁹²⁶ Voir partie 1, chapitre 2.

La nomination de Fourtou au ministère de l'Intérieur provoque une double réaction, négative chez les républicains et enthousiaste chez les conservateurs. Le ministre a sa réputation qui le précède⁹²⁷.

Les milieux conservateurs sont, d'une manière générale, satisfaits de la nomination de Fourtou. Des lettres de félicitation aux colonnes des journaux soutenant le Maréchal, tous saluent la politique de fermeté que le ministre de l'Intérieur incarne.

Pour *l'Ordre*, journal bonapartiste, Fourtou est : « un homme de sang-froid, de courage et de courage. Ces trois qualités, que tout le monde lui reconnaît, le désignent au choix du Maréchal. »⁹²⁸

Le centre-droit reconnaît en lui un « homme conservateur autoritaire »⁹²⁹.

En fait, sa nomination place Beauvau ne satisfait pas les différentes composantes de l'alliance conservatrice. Il est jugé dangereux car trop autoritaire par les Orléanistes qui n'ont pas apprécié la brutalité avec laquelle il a traité les instituteurs et les inspecteurs d'Académie pendant qu'il était au ministère de l'Instruction Publique en 1873-1874⁹³⁰. Des inimitiés déjà anciennes avec certains des membres du gouvernement auquel il appartient. C'est le cas du duc Decazes qui n'apprécie pas les relations qu'entretient Fourtou avec les bonapartistes et les légitimistes⁹³¹. Le duc d'Audiffret-Pasquier ne l'apprécie guère aussi⁹³². Son rapprochement avec les Bonapartistes ne convient pas non plus aux Légitimistes⁹³³. Pourtant, il est une pièce essentielle du dispositif présidentiel puisqu'il est, avec le duc de Broglie et le duc Decazes, l'une des trois personnalités politiques de premier plan. Cependant, sa popularité n'est pas très grande⁹³⁴, mis à part parmi les milieux bonapartistes que son autorité et la manière forte séduisent⁹³⁵.

Sa nomination a provoqué, en effet, un émoi dans les rangs des opposants républicains. Charles de Freycinet, dans ses *Souvenirs*, se fait écho de la nomination de Fourtou place

⁹²⁷ N'a-t-il pas déjà appartenu à divers cabinets de l'Ordre moral, réalisé des épurations dans l'Instruction Publique, puis du ministère de l'Intérieur en moins de deux ans ? Voir 1^{ère} partie, chapitre 2.

⁹²⁸ *L'Ordre*, 19 mai 1877.

⁹²⁹ *Le Moniteur*, 19 mai 1877.

⁹³⁰ Voir Partie 1, chapitre 2.

⁹³¹ Voir Grubb (A.) *The Politics of pessimism, de Broglie and Conservative Politics in the Early Third Republic*, Washington, Library of Congress, 1996.

⁹³² APF. Dossier Fourto Ba 996. Note de police de mars 1875. Le duc, qui œuvre pour parvenir à la vice-présidence du Conseil, à la chute du gouvernement Cissey en mars 1875. La présence de Fourtou dans l'entourage présidentiel l'indispose beaucoup.

⁹³³ Voir partie 1, chapitre 2.

⁹³⁴ Fourtou est une figure controversée dans les milieux conservateurs qui apprécient ses capacités d'administrateur et d'homme de dossiers, mais qui se méfient d'un homme qui, les derniers mois avant la constitution du gouvernement du 17 mai, est proche du président de la République.

⁹³⁵ Voir de Broglie (G.), *Mac-Mahon*, Perrin, 2000, 459 p., p. 347.

Beauvau comme une véritable provocation de la part du Maréchal de Mac Mahon⁹³⁶. Alors qu'il reconnaît au président du Conseil, le duc de Broglie, des qualités d'homme d'état, malgré leur nette opposition idéologique et politique, le sénateur républicain est beaucoup plus sévère quant à Fourtou :

« Son lieutenant, M. de Fourtou, n'aurait pas été sans doute arrêté par les mêmes scrupules. Il appartient à l'école de 1852 et admettait, j'imagine, qu'on « sorte de la légalité pour rentrer dans le droit ». Mais retenu par son chef, il offrait la perpétuelle contradiction de ses tendances personnelles avec les résolutions dictées par la solidarité ministérielle. Il aspirait à « faire marcher » la France ».

Les journaux républicains reprennent avec véhémence parfois, la nouvelle en condamnant cette provocation conservatrice.

Ainsi, dans *le Gaulois* du 22 mai 1877, on lit :

« M. de Fourtou, ministre de l'Intérieur, un esprit très net, très pratique, très libéral et très conservateur. M. de Fourtou appartient à une ancienne famille de robe, originaire du Languedoc, dont le nom se retrouve plusieurs fois sur la liste des conseillers au parlement de Toulouse. On pourrait le définir exactement : un libéral à poigne ».

Cette expression est utilisée comme un leitmotiv pour qualifier le nouveau ministre.

Le Radical, dans un article très court, presque laconique, évoque la nouvelle en rappelant que le député de la Dordogne avait été ministre de l'Intérieur en 1874 et qu'il avait donné, à cette occasion, des gages aux Bonapartistes.

Déjà, le 22 mai, *Le Siècle* rapporte un incident qui met en exergue l'autoritarisme du nouveau ministre qui s'est déplacé à l'agence Havas pour critiquer la publication des journaux étrangers quant à la constitution du nouveau cabinet. M. Lebey, l'un des directeurs, a reçu du nouveau ministre une admonestation qui a valu à son auteur une réponse immédiate :

« M. de Fourtou est là tout entier. Il n'y a que lui pour imaginer de tenir la France en charte privée et de mettre l'opinion publique sous cloche.(...) Le directeur de l'agence Havas a répondu en bons termes à l'injonction de M. de Fourtou. (...) Comment le ministre de l'Intérieur peut-il croire que nous vivons dans l'ignorance de ce qui s'imprime au-delà de nos frontières ? ».

Le Débat, dans son édition du 30 mai, souligne la politique cléricale qu'entend mener le nouveau ministre. Il publie, en effet, une circulaire datée de décembre 1873 où Fourtou, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, assure le clergé de la bienveillance du gouvernement. *L'Univers* fait de même et ajoute :

« Ce document ayant trois ans et demi de date, nous croyons assez inutile de le discuter. Il suffit de constater que M. de Fourtou aurait pu se dispenser de l'écrire, et surtout d'y renseigner les évêques sur le moyen d'ajouter à l'autorité de leur parole. »⁹³⁷

⁹³⁶ Fraycinet (C. de), *Souvenirs 1848-1878*, Paris, librairie Delagrave, 1912, 403 p, p. 361.

⁹³⁷ *L'Univers* du 29 mai 1877.

Des rapports de police relèvent les plus inquiétantes des rumeurs quant à la volonté de Fourtou d'en finir avec les républicains.

Une note datée du 21 mai 1877 rapporte une rumeur qui doit venir des milieux adverses :

« On croit que les bonapartistes jouent la méfiance à l'égard du ministère afin d'être autorisés à se montrer exigeants. Au fond, ils sont enchantés de de Fourtou. »⁹³⁸

Quelques jours plus tard, on note que le ministre serait prêt à se séparer du Préfet de police, Voisin parce qu'il serait jugé trop orléaniste⁹³⁹.

Une autre encore montrerait les dissensions qui existent au sein de l'exécutif entre le Président du Conseil et son ministre de l'Intérieur :

« On dit qu'il y a déjà du dissentiment entre de Fourtou et de Broglie, ce dernier voudrait que son copain allât au galop en besogne et démolit tout. Il avait demandé la dissolution immédiate du conseil municipal de Paris, de Fourtou refusa, aucun acte du Conseil antérieur à la crise ne pouvait être incriminé, mais il a proposé que, à la première délibération, il casserait tout. On affirme aussi généralement sans détails que ces messieurs sont fort embarrassés de leur victoire ne savent pas par quel bout s'y prendre, qu'il y a entre eux des aménités, des piques personnelles et qui ne durera pas longtemps. »

Ces rumeurs n'ont pas grand fondement mais ont un effet dévastateur quant à la capacité des républicains à nuire au nouveau cabinet. Leur action en direction de la population parisienne est peut-être l'expression d'une volonté de soulever d'indignation la capitale, si prompte, selon les républicains, à faire respecter ses droits contre l'autoritarisme de la politique gouvernementale.

Ce qui est assez curieux, en tout cas dans la dernière note, est que Fourtou apparaît alors pour le modéré, celui qui refuse de réaliser un tel acte alors que le duc de Broglie semble beaucoup moins modéré. Elle contraste avec celle qui fait mention, le 1^{er} juin 1877, à une violente dispute entre les deux ministres :

« On raconte qu'une scène des plus violentes, hier matin, au conseil des ministres, M. de Fourtou aurait dit à de Broglie : « qu'est-ce que vous me fichez avec votre fameuse légalité dont vous m'empêchez ? Ce n'est pas avec de la légalité qu'on transforme en 15 jours un pays, et qu'on entrave une révolution, il faut aller jusqu'au bout, agir vivement franchement sans faux scrupules » Au Maréchal il a dit de la même façon brutale « il faut aller au jeu avec tous les atouts dans votre main et au besoin faire sauter la coupe. »⁹⁴⁰

C'est cette dernière perception de l'attitude du ministre qui semble l'emporter. Il est, selon ces sources, le représentant désigné des Bonapartistes :

« Il y a quelques jours on parlait de de Fourtou dans un salon bonapartiste. Un ancien préfet de l'Empire était présent et quelques autres personnages militants. Or l'ancien préfet qui a des rapports d'intérêt avec certains établissements financiers a conté qu'on avait qualifié de F. de Vice Empereur . C'est sur lui qu'on compte pour

⁹³⁸ APF. Note provenant du dossier Fourtou, mai 1877.

⁹³⁹ *Ibid.* La note du 25 mai 1877 précise aussi : « de Fourtou est décidé à faire supprimer par jugement correctionnel divers journaux radicaux, il s'est entendu pour cela avec le ministère de la justice. »

⁹⁴⁰ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note du 1^{er} juin 1877.

ramener l'Empire. Quelqu'un de la réunion a dit tenir de la bouche même de de F. que dans son opinion c'est prendre son temps à travailler en vue d'une restauration légitimiste ou orléaniste ou même d'une prolongation de septennat. « Jamais aurait dit de F. je ne me laisserais entraîner dans cette aventure ridicule. Il n'y a de sérieux que l'Empire. La république écartée, je travaillerai donc un retour de l'Empire. Qu'après la dissolution on retourne le pays tant qu'on voudra, on ne tirera jamais des électeurs que des votes bonapartistes ou républicains, les royalistes resteront toujours en minorité. Qu'on me laisse seulement six ou huit mois de liberté absolue dit de F. et je me charge de ramener la majorité des électeurs à l'Empire. Au surplus qui veut la fin veut les moyens, un coup d'Etat bonapartiste est possible mais un coup d'état royaliste échouerait piteusement et consoliderait la République » Tel est le sens des paroles de de F. rapportées par l'ancien préfet que les bonapartistes ont autrefois soupçonné de pencher vers l'orléanisme, ce qui l'avait mis un moment en disgrâce.»⁹⁴¹

Il est évident que ces rumeurs enflent et se propagent au fur et à mesure que l'on approche de la dissolution annoncée⁹⁴².

B- L'équipe ministérielle en ordre de marche

L'action ministérielle est évidemment dépendante de l'équipe qui seconde Fourtou dans ses diverses missions de contrôle et de surveillance du territoire. Elle est constituée à la fois de personnalités politiques et de fonctionnaires du ministère considérés comme sûrs pour servir avec zèle l'action du gouvernement. L'historiographie s'intéresse depuis une trentaine d'années à la composition sociologico-politique ainsi qu'à la signification du choix de ces « hommes de l'ombre ». Pierre Barral⁹⁴³ réalise la synthèse pour les débuts de la Troisième République⁹⁴⁴. Il observe que les ministres travaillent étroitement avec les hauts-fonctionnaires qui demeurent à leur poste malgré les alternances de régime et met en évidence le rôle de certains directeurs dans les instances centrales du ministère. Le maintien ou non, en effet, d'un directeur de la presse ou du personnel administratif à son poste n'est pas seulement dû à l'orientation politique du cabinet mais aussi aux compétences et aux services que peuvent rendre ces grands commis de l'Etat. Pierre Barral évoque même la « garde rapprochée » du ministre, ce qu'il qualifie de « noyaux plus intimes ». Les chefs de cabinet sont donc souvent de jeunes fonctionnaires, des avocats prometteurs ou des journalistes, publicistes renommés. Ce sont donc avant tout des hommes de confiance et des amis du ministre. L'auteur refuse donc de qualifier ces équipes de cercle politique très fermé mais plutôt un moment décisif dans la carrière des jeunes ambitieux qui, par la suite, poursuivent

⁹⁴¹ *Ibid.* Note du 15 juin 1877.

⁹⁴² Elle est officiellement annoncée le 16 juin 1877 par le duc de Broglie au Sénat et par Fourtou à la Chambre. Voir *infra*.

⁹⁴³ Centre de Recherches d'Histoire et de Philologie *Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Genève, Librairie Droz, 1975, 179 p.

⁹⁴⁴ Barral (P.), *Les cabinets ministériels sous la III^e République (1871-1914)*, in *Origines et histoire...*, *op. cit.*, p. 67-73.

de prestigieuses carrières administratives ou deviennent eux-mêmes secrétaires d'Etat ou ministres. Mais ce *cursus honorum est* plutôt valable, selon son étude, pour les milieux républicains des années 1880 à 1914, reconnaissant que toute cette équipe ministérielle est plus ou moins influente selon le désir et la personnalité des ministres. Pierre Barral reconnaît aussi que les personnes qui gravitent autour du titulaire de la fonction n'ont pas toujours une reconnaissance officielle, apparaissant dans un quelconque organigramme officiel⁹⁴⁵. Tout est finalement du ressort de l'homme politique qui peut associer ou tenir à distance ses conseillers et ses fonctionnaires.

1- Les personnalités politiques

Les pressions des différentes composantes politiques de l'entreprise du Seize-Mai conduisent à placer auprès de Fourtou des hommes de confiance qui ne manquent pas de veiller à conserver une certaine influence dans les décisions prises par le ministre, qui devient, par fonction, le centre névralgique de l'action gouvernementale.

1-a :Le bras droit du ministre : le baron Reille

La désignation, deux jours après la constitution du gouvernement du Seize-Mai, du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le baron Reille, fait de ce Bonapartiste convaincu le bras droit du ministre de l'Intérieur. Dernier fils du Maréchal Reille, petit-fils du Maréchal Massena, il appartient à une famille de militaires qui ont servi l'Empire⁹⁴⁶. Né le 5 février 1835 à Paris, René-Charles-François est le troisième fils du comte Honoré-Charles-Michel-Joseph, général de division sous Napoléon 1^{er}, pair de France en 1819 et Maréchal de France en 1847. Ses frères aînés lui ouvrent aussi la carrière des armes puisque l'aîné Charles est général puis aide de camp de Napoléon III, le puîné, le vicomte Gustave est capitaine de vaisseau mais démissionne afin de se consacrer à la politique. Elu sans discontinuité député d'Eure-et-Loir, de 1853 à 1870, il influence son cadet qui marche sur les pas fraternels. René est reçu premier à l'Ecole militaire de Saint Cyr en 1852 et sort major de sa promotion. En janvier 1856, il est sous-lieutenant à

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p 73.

⁹⁴⁶ Les informations suivantes sont extraites de l'ouvrage du secrétaire politique du baron Reille : Mercier Calvairac La Tourette (G.), *Le baron René Reille 1835-1898*, Saint-Julien-du-Sault (Yonne), Imprimerie de la place, 1993, 134 p.

l'Ecole d'application de l'Etat-Major et participe à la campagne d'Italie. Aide de camp du Maréchal Randon puis celui du Maréchal Neil, il suit ce dernier au ministère de la guerre en 1867. Alors que les élections au Corps Législatif sont prévues pour les 23 et 24 mai 1869, le candidat soutenu par le gouvernement dans le département du Tarn, Eugène Pereire se voit opposer la candidature du baron Reille qui vient juste de démissionner de l'armée afin de conquérir un siège qui était tout acquis à son adversaire. A la grande surprise de tous, il remporte l'élection dans un département qui est devenu celui d'adoption du baron et de sa famille. Marié en 1860 avec Germaine Soult, petite-fille du Maréchal d'Empire, premier duc de Dalmatie, pair, ministre et Président du Conseil, il a trois fils, futurs députés du même département⁹⁴⁷. Servant dans les Mobiles du Tarn en 1870, il est nommé colonel du 127^e régiment territorial en 1872, délaissant un temps ses ambitions politiques. Il faut dire que le siège de député de Mazamet est occupé par un légitimiste convaincu et que l'heure est peu propice aux représentants impérialistes⁹⁴⁸. En février 1876, il décide de se présenter dans la seconde circonscription de Castres et s'oppose au candidat républicain, A.Mondot, vice-recteur d'académie à la retraite, beau-père de Paul Vidal de Lablache⁹⁴⁹. Il est largement élu avec plus de 6000 voix d'avance sur son adversaire⁹⁵⁰. Il s'inscrit au comité de l'Appel au peuple et ne cache pas ses opinions bonapartistes⁹⁵¹. « *Homme sûr, énergique, habile, ne craignant pas les responsabilités* », le baron Reille ne peut que participer à l'entreprise du Seize-mai⁹⁵². Pourquoi cet homme de conviction ?

Ses profondes convictions bonapartistes n'ont pas seulement présidé au choix du député tarnais. En effet, Fourtou choisit un homme qu'il connaît bien pour le côtoyer depuis assez longtemps comme administrateur de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans⁹⁵³.

Edouard Drumont dresse du baron un portrait sans concessions⁹⁵⁴:

⁹⁴⁷ Xavier Reille-Soult-Dalmatie (1871-1944), député du Tarn inscrit à l'Action libérale de 1898 à 1910. Amédée (1873-1944), remplace son père décédé et est élu en 1899 comme républicain progressiste puis inscrit en 1910 à l'Action libérale. André (1861-1898), député inscrit comme conservateur rallié. Son fils, René (1888-1917), remplace son oncle et siège comme député non inscrit de 1914 à 1917 (mort pour la France). Ce dernier est alors remplacé par son frère François (1891-1971) en novembre 1919, non réélu en 1924 mais à nouveau représentant du Tarn en 1928 jusqu'en 1958. *Source* : Jolly (J.) (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, PUF, 8 Vol, 1960-1977. Vol 7, pp 245 et sq.

⁹⁴⁸ Auguste Pierre Gabriel Jamme (1814-1889), député de la circonscription de Mazamet de 1871 à 1876. Jolly (J.), *op. cit.*, vol 3, p. 445.

⁹⁴⁹ Andrews (E.-F), *Les premiers cours de Vidal de Lablache à Nancy (1873-1877)*, *Annales de géographie*, n°359, 1986, p. 341-361 Paul Vidal de Lablache a épousé en 1870 Laure Mondot.

⁹⁵⁰ Mercier Calvairac La Tourette, *op. cit.* p. 29. R. Reille obtient 10 990 voix contre 4223 pour Mondot.

⁹⁵¹ *Ibid.* p. 30. « Le baron Reille, de tempérament bonapartiste et tenant aux Napoléon par ses souvenirs de famille, se trouvait porté vers cet horizon du ciel politique ».

⁹⁵² *Ibid.*, p. 32.

⁹⁵³ Voir partie 1, chapitre 2, Oscar Bardi de Fourtou intègre le Conseil d'administration de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans en 1875 alors que le baron y siège déjà.

« (...) C'est un type que mon voisin du boulevard de Latour-Maubourg, le baron Reille, que j'apprécie au point de vue de la vie publique. Il est le fils du maréchal Reille, il a épousé la petite-fille du maréchal Soult, duc de Dalmatie, et il est allié à la famille de Massena, duc de Rivoli ; il a par conséquent trois maréchaux dans sa famille et il prend soin de le rappeler en toute occasion. La fine moustache relevée en croc et portant beau, malgré une désagréable tâche au visage, ce petit homme se promène triomphalement dans la vie avec les trophées conquis par trois héros. (...). Ces allures un peu trop fanfaronnes n'ont pas été, dans les commencements, sans causer à notre homme quelques désagréments à la Chambre. Plus d'une fois, un collègue mal habitué encore aux ridicules du personnage l'a regardé bien en face en lui disant : « Qu'est-ce que ces façons-là ? »

Dans ces cas-là, le baron Reille redevient l'homme du Seize-Mai ; il balbutie et se contente de répondre :

« Ne faites pas attention ! Soult se tenait ainsi devant les lignes de Torrès-Vedras. Quoique plus brave que son fils André Reille, dont la poltronnerie est légendaire, le baron Reille, en effet, ne brilla que d'un éclat modéré pendant la période du seize-Mai. En le voyant friser sa moustache, on avait conçu à son sujet de vastes espérances ; on lui confia le poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et l'on se dit : « Fourtou sera l'homme de tête mais Reille sera l'homme de main. Hélas ! Si la tête était hantée par de terreurs folles, la main semblait agitée par un tremblement compulsif. Quelques vieux huissiers, qui ont survécu à tout, rient encore de ces deux timides qui s'effrayaient réciproquement. La venette de Fourtou était la venette de Gascon, bruyante comme une fanfare de victoire ; la venette de Reille, pour être moins démonstrative, était aussi intense que celle de l'homme de Ribérac ; il passait sa vie à demander d'une voix blanche et étranglée par l'émotion si les Républicains lui en voulaient beaucoup. (...) Reille et son ami Fourtou se prirent par la main et se firent nommer administrateurs du chemin de fer d'Orléans avec 25 000 francs de traitement. (...) De quoi Reille est-il administrateur ? me demanderez-vous ? Il est administrateur de tout ; il est administrateur du chemin de fer d'Orléans et du chemin de fer de Ceinture, il est président d'administration des mines de Carmaux ; il est président ou administrateur d'une autre compagnie à Arnette ; il est même membre du conseil d'administration des Pompes funèbres, mais, cette fois, comme président du Conseil de fabrique de la paroisse du Gros-Caillou et j'ose même espérer qu'à ce titre il me fera enterrer gratuitement... (...) Comment le baron Reille, qui est riche à millions, qui a hôtel, château, ne comprend-il pas de lui-même qu'il ya incompatibilité entre le mandat de député et les fonctions d'administrateur de quatre ou cinq compagnies ? Quel temps peut-il trouver pour s'occuper des affaires du pays ? Quelle indépendance même peut-il avoir alors qu'il est chargé de tant d'intérêts ? (...) »

Des politiques placés par Broglie et Fourtou , des fonctionnaires zélés, convaincus de la haute importance de la mission à accomplir ou simplement des agents d'exécution qui conçoivent leur tâche comme étant un service rendu à la nation ? Bref, peut-on considérer le ministère Fourtou comme l'expression d'un cabinet de combat comme l'ont décrit les adversaires républicains ? La réponse est difficile car elle nécessite, pour l'historien, de trouver des sources nombreuses et variées, fiables pour entrer dans l'intimité des convictions, des certitudes ou des doutes de ce personnel administratif. Au-delà du fantasme du chercheur, nous pouvons cependant donner quelques pistes. pour comprendre dans quel environnement ministériel a travaillé Oscar Bardi de Fourtou pendant la crise du Seize-mai.

Les postes à profil politique⁹⁵⁵ sont donnés au sous-secrétariat d'Etat confié au baron Reille ainsi que les chefs de cabinet du ministre (le comte de Montferrand, aidé par Catheux en qualité de chef adjoint) et du sous-secrétaire d'Etat (Vallon assisté de Hachette).

⁹⁵⁴ Drumont (E.), *Le testament d'un antisémite*, édition E. Dentu, Paris, 1891, p. 400 et sq.

⁹⁵⁵ La principale source est le «Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur, consulté pour les années 1874 à 1878.

1-b : Les chefs de cabinet au service de la cause du Seize-Mai

Le choix des hommes de cabinet est essentiel pour un ministre car ils représentent leur quotidien et dans le contexte de crise politique, il est crucial⁹⁵⁶.

1-b-1 : le chef de cabinet du ministre de l'Intérieur : le comte de Montferrand

Avec le comte de Montferrand, c'est le Périgord place Beauvau. Le ministre périgourdin préfère reprendre à son service son homme de confiance qu'il connaît bien⁹⁵⁷. C'est donc naturellement qu'il lui confie les clés de son cabinet.

Le comte Charles est né le 21 février 1851 à Issac (Dordogne) et meurt le 12 janvier 1929 à Paris. Il a été zouave pontifical et inspecteur des finances, chevalier de la légion d'honneur⁹⁵⁸. Il fait la campagne de 1870-1871 dans le régiment des Volontaires de l'Ouest (anciens gardes pontificaux). Après la guerre, il devient inspecteur des finances et est remarqué par Fourtou qui l'appelle à la direction de son cabinet en 1874 lorsque ce dernier est nommé ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts en 1874⁹⁵⁹. En 1877, c'est le plus jeune chef de cabinet, il n'a que vingt-six ans. Il se marie tardivement le 10 juin 1891 à Augustine-Suzanne de Lestrade^{960 961}.

⁹⁵⁶ Cette courte étude s'inscrit dans une étude en devenir des entourages en politique, des cabinets ministériels aux proches conseillers de l'ombre. La période de la Quatrième et la Cinquième Républiques est la plus étudiée. Voir les séminaires de l'Institut de Sciences Politiques de Paris sur le thème des entourages politiques dont certaines interventions ont été publiées dans la revue électronique histoire-politique.fr. Voir Lachaise (B.) L'entourage de Charles de Gaulle président du GPRF à Paris (25 août 1944-21 janvier 1946), *Histoire(a)Politique, Politique, Culture, société*, N°8, mai-août 2009, www/histoire-politique.fr consulté le 12 octobre 2013.

⁹⁵⁷ Voir partie 1, chapitre 2.

⁹⁵⁸ AN. Dossier de la Légion d'honneur, LH/935/40.

⁹⁵⁹ Voir partie 1, chapitre 2.

⁹⁶⁰ Voir *l'Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, soixante-cinquième volume, 1909.

⁹⁶¹ Son frère aîné a connu une carrière militaire importante. Henri, né le 24 février 1850, marié en février 1877 à Françoise-Thérèse Delpit, mort à Paris le 29 mai 1905 à Paris. Il a été aspirant de marine, puis lieutenant de vaisseau le 13 mai 1898 et contre-amiral le 16 février 1908.

1-b-2 Le chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur : Omer Vallon

Le choix d'Omer Vallon est aussi politique⁹⁶². Fils d'un préfet du Nord sous l'Empire, il a moins de trente ans lorsqu'il est nommé chef de cabinet au sous-secrétariat d'Etat sous les ordres du baron Reille. Bon élève, licencié en droit en 1868, il réussit le concours d'entrée au Conseil d'Etat en 1873. Il est surtout un bonapartiste convaincu, comme l'était son père fort apprécié de l'Empereur.⁹⁶³ Son grand-père maternel était même un des généraux de Napoléon 1^{er}. Personne ne peut donc remettre en doute son appartenance à la cause impériale⁹⁶⁴. Enfin, la dernière qualité pour ce jeune conseiller d'Etat est d'avoir été courageux lors du siège de Paris. Pour récompenser sa bravoure, il devient sous-lieutenant de dragons de réserve en 1875⁹⁶⁵.

Toutes ces qualités et ces traits de caractère ne peuvent que séduire le baron Reille, militaire de carrière et fort attaché au souvenir de l'Empire. Son chef de cabinet a donc les mêmes aspirations politiques que son sous-secrétaire d'Etat.⁹⁶⁶

2- Les administrateurs centraux du ministère de l'Intérieur : les directeurs du ministère de l'Intérieur

Dans la conclusion du colloque consacré aux directeurs de ministère en France, J.Tulard et G.Thuillier soulignent l'extrême hétérogénéité de ce corps qui s'explique alors par la personnalité de chaque directeur, par la conscience d'appartenir à un groupe et l'affirmation d'un esprit de corps⁹⁶⁷.

⁹⁶² Omer Vallon (1847-1930) a connu une longévité politique et administrative exceptionnelle. Même si sa carrière ministérielle s'arrête avec l'échec du seize-Mai, il devient maire de Chantilly en 1891 et le reste jusqu'à sa mort en août 1930. Intégrant la Compagnie du chemin de fer du Nord, il reste administrateur puis Vice-président de l'entreprise pendant quarante-neuf ans.

⁹⁶³ Napoléon III aurait dit du préfet Vallon : « M. Vallon me plaît beaucoup et me convient beaucoup. Je voudrais que les préfets fussent partout ce qu'il est dans son département ».

⁹⁶⁴ Sa mère (1818-1893), née Isaure Grundler, était la fille du général Louis-Sébastien.

⁹⁶⁵ Parallèlement à sa carrière au Conseil d'Etat – il est nommé maître des requêtes en 1880-, il reste officier de réserve jusqu'en 1893, année où il quitte l'armée avec le grade de capitaine.

⁹⁶⁶ Omer Vallon doit démissionner de sa fonction de maître des requêtes pour ses opinions bonapartistes dès 1881. Cette même année est celle de son acceptation comme membre du comité de direction de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

⁹⁶⁷ Ecole Pratique des Hautes Etudes, *Les directeurs de ministère en France XIX^e-XX^e siècles*, actes du colloque organisé par le Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, Paris, Librairie Droz, 1976, 173 p. Ouvrant le champ de la recherche, les deux auteurs militent pour lancer des études par ministère comme celui de l'Intérieur ou des Finances. De même, dans leur « discours de la méthode », ils évoquent les difficultés liées à l'instabilité de ce personnel avec les épurations régulières dont les directeurs ont été victimes tout au long du XIX^e siècle (1815, 1830, 1848, 1851, 1877). Un colloque sur l'après-épuration et la réintégration des fonctionnaires après une rupture politique en Europe aux XIX^e et XX^e siècles est organisé par l'université d'Angers à l'automne 2012. Les modalités d'intégration et de réintégration, de

Quelques années plus tard, C.Charle consacre un ouvrage aux hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle⁹⁶⁸. Il consacre une partie aux directeurs des ministères, reprenant les conclusions du colloque précédent qu'il confronte à ses propres recherches.⁹⁶⁹ Il met en évidence la permanence et la professionnalisation de la fonction sur le siècle. Sous la Troisième république, le rôle des directeurs devient primordial dans la continuité de l'action de l'Etat malgré l'instabilité ministérielle. Ils sont des « quasi-ministres » et assurent donc la permanence du pouvoir.

Comme pour le tournant du siècle, cette continuité est fort remarquable aussi à la charnière des années 1860-1870⁹⁷⁰.

L'administration centrale du ministère a été peu remaniée. Afin de mieux percevoir les changements et les permanences du personnel administratif, une comparaison peut être effectuée afin de savoir s'il existe une administration conservatrice et une républicaine⁹⁷¹. A l'aide des *Bulletins du ministère de l'Intérieur*⁹⁷², une étude est menée sur l'organisation administrative des services centraux de la place Beauvau, Ainsi, les résultats suivants s'appuient sur l'organisation des ministères depuis celui du Broglie en 1873-1874 jusqu'au cabinet Dufaure 1877-1879⁹⁷³. Onze ministres se succèdent de novembre 1873 à décembre

continuité et de rupture dans l'utilisation du personnel préfectoral dans les années 1870 feront l'objet d'une publication.

⁹⁶⁸ Charle (C.), *Les hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris, collection Archives, Gallimard-Juillard, 1980, 269 p.

⁹⁶⁹ *Ibid.* p. 177 et sq.

⁹⁷⁰ C. Charle nous livre une moyenne d'occupation des fonctions de direction pour l'année 1901 qui est de l'ordre d'une quinzaine d'années environ.

⁹⁷¹ *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur* : 1874, 1876 et 1877.

L'étude porte sur la comparaison des administrations Broglie (ministre de l'Intérieur du 26 novembre 1873 au 16 mai 1874), Fourtou I (du 22 mai au 15 juillet 1874), Buffet (10 mars 1875- 9 mars 1876).

⁹⁷² *Bulletin du ministère de l'intérieur*, années 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

⁹⁷³ La présente étude s'appuie sur la définition de haut fonctionnaire que donne C. Charle dans son ouvrage *Les hauts fonctionnaires*, *op. cit.* Il réalise, en effet, la distinction entre les hauts-fonctionnaires politiques et ceux qui ont des fonctions plus techniques : « à la différence des premiers où les échelons sont équilibrés, les hauts fonctionnaires techniques sont des élus de pyramide de base large et à sommet étroit... tandis que la légitimité des premiers est directement politique, puisqu'ils ont des fonction de représentation du gouvernement en province ou à l'étranger, celle des seconds est technique et donc variable en fonction de l'évolution historique, des impératifs budgétaires, des groupes de pression. » . C'est pour cette raison, et pour en faciliter la lecture, n'apparaissent pas les personnels du bureau des secours généraux, de la direction de l'administration pénitentiaire, de la division de l'administration communale et hospitalière, de la division de la comptabilité ainsi que la Caisse centrale du ministère. De plus, en comparant l'organisation du ministère pendant la crise du Seize-Mai et celle d'Emile de Marcère, successeur républicain de Fourtou place Beauvau, on observe la permanence des fonctionnaires de l'administration centrale. Il n'y a pas eu d'épuration en profondeur du personnel ministériel et, sans avoir réalisé une étude complète et sur long terme, on peut remarquer qu'il y a une permanence des fonctionnaires ministériels, traversant les alternances politiques des années 1870. C'est pourquoi ces organigrammes relèvent les directions et les services « politiques » comme la direction de la presse, celle de l'administration centrale et communale, le service des Journaux officiels, et la direction de la Sûreté générale. De plus, il a été précisé le nom du titulaire à la direction de la préfecture de police de Paris. Il est à noter qu'en 1878, le ministre Emile de Marcère décide le rattachement du service des Journaux officiels à la direction de la presse ainsi que le 4^{ème} bureau de la direction de la Sûreté générale, chargé de l'imprimerie et de

1877 et deux hommes politiques ont occupé par deux fois la fonction: Oscar de Fourtou pour les conservateurs et Emile de Marcère pour les républicains.⁹⁷⁴

En comparant l'organisation du ministère pendant la crise du Seize-Mai et celle d'Emile de Marcère, successeur républicain de Fourtou place Beauvau, on observe la permanence des fonctionnaires de l'administration centrale. Il n'y a pas eu d'épuration en profondeur du personnel ministériel et, sans avoir réalisé une étude complète et sur long terme, on peut remarquer qu'il y a une permanence des fonctionnaires ministériels, traversant les alternances politiques des années 1870. C'est pourquoi ces organigrammes relèvent les directions et les services « politiques » comme la direction de la presse, celle de l'administration centrale et communale, le service des Journaux officiels, et la direction de la Sureté générale. De plus, il a été précisé le nom du titulaire à la direction de la préfecture de police de Paris. Il est à noter qu'en 1878, le ministre Emile de Marcère décide le rattachement du service des Journaux officiels à la direction de la presse ainsi que le 4^{ème} bureau de la direction de la Sureté générale, chargé de l'imprimerie et de la librairie. Ainsi, Hector Pessard devient le directeur d'une grande direction de la presse au sein du ministère de l'Intérieur.

2-a : Le directeur de l'administration départementale et communale : Henri Durangel

Henri Durangel est l'un des « piliers » du ministère de l'Intérieur. Il a traversé plus de vingt ans de son histoire, gravissant les échelons du fonctionnaire ministériel⁹⁷⁵. Sous-chef de bureau en 1856, il devient chef du 3^{ème} bureau à la direction communale et hospitalière chargé des établissements d'aliénés en 1858 avant d'occuper les fonctions de chef de la division du Secrétariat en 1863.

Il y reste jusqu'en novembre 1871, date à laquelle il est nommé directeur de l'administration départementale et communale. En 1869, pour le récompenser de plus de vingt de service, il est fait officier de la Légion d'honneur⁹⁷⁶.

la librairie. Ainsi, Hector Pessard devient le directeur d'une grande direction de la presse au sein du ministère de l'Intérieur.

⁹⁷⁴ Les ministres de l'Intérieur successifs sont : le duc de Broglie (novembre 73-mai 74), de Fourtou (mai-juillet 74), Chabaud-Latour (juillet 74-mars 75), Buffet (mars 75-Féveier 76), puis les républicains Dufaure (février-mars 76), Ricard (mars-mai 76), Marcere (mai-décembre 76), Simon (décembre 76-mai 77), puis le ministère de crise Fourtou (mai-novembre 1877) et Welche (novembre-décembre 77) et le retour des républicains avec E. de Marcere (décembre 78-janvier 79) .

⁹⁷⁵ AN. F1b1-264-6. Dossiers individuels des personnels de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, an VIII-1890.

⁹⁷⁶ *Bulletin du ministère de l'Intérieur*. 1869. 32^{ème} année. Numéro 2.

Il correspond à ce que Christophe Charle appelle le haut-fonctionnaire « politique »⁹⁷⁷. Son maintien à ce poste lorsque Fourtou accède à la place Beauvau est indispensable dans la lutte qui oppose le gouvernement aux républicains⁹⁷⁸.

Le *Petit Parisien*, à l'instar de la presse républicaine, dresse de lui, au lendemain de la nomination du ministère Broglie-Fourtou, un portrait à charge qui est peu flatteur pour l'action qu'entend mener le nouveau ministre place Beauvau.⁹⁷⁹

« Il (Durangel) est l'exécuteur chéri de la réaction. (...) La présence de M.Durangel, (...), sous un ministère républicain est un scandale et un danger. Pourquoi y restait-il ? On le devine assez aujourd'hui. Lorsque Casimir-Périer fut sollicité (après les élections) d'entrer au ministère, il fit savoir à M. Dufaure qu'il entendait bien coucher dans un confortable cercueil ce cher Durangel. C'est que Casimir-Périer savait bien ce que valait cette éminence grise, qui ne se rebute de rien. »

En effet, la longévité de ce haut-fonctionnaire est due en grande partie au fait qu'il a su se rendre indispensable pour la bonne marche de la division dont il a la charge⁹⁸⁰.

« Au physique, M.Durangel n'a pas d'âge pour servir la république loyale, c'est un vieillard prudent temporisateur, lent, malade pour servir la réaction, « étudiant » cinquante dossiers en 24 heures, il a vingt ans et cent bras, comme Briarée.(...) M.Durangel servit sa personne même. Il ne marcha plus, il glissa, il ne parla plus, il susurra : il ne vint plus à la sonnette du ministre, il apparut. Au moral, il est plus difficile de pénétrer ce politique, profond et obscur comme un puits. Ce n'est rien de le savoir absolument réacteur, homme de toutes les réactions, cléricales, bonapartistes, légitimistes, orléanistes (car c'est ainsi qu'il entend l'impartialité) (...) »

Les qualités de discrétion et d'efficacité de ce haut-fonctionnaire offrent à Fourtou une opportunité évidente de travailler rapidement tout en profitant de la compétence avérée de Durangel à son poste⁹⁸¹. Nous savons qu'il est assez proche de l'Elysée et a dû faire le lien entre la place Beauvau et les services présidentiels. Quelques rapports de police de la Préfecture de Police de Paris mentionnent son nom lors des déplacements de Mac-Mahon à l'extérieur du palais officiel⁹⁸².

Son influence est certaine et il est l'un de ceux que le Maréchal-Président écoute le plus souvent. En tout cas, même si son conseil est écouté, peut-être même fantasmé par

⁹⁷⁷ Charle (C.), *op.cit.*

⁹⁷⁸ En effet, il est nommé directeur de l'administration départementale et communale par décret du 18 novembre 1871 sur la proposition du ministre de l'Intérieur, Casimir-Périer. *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, 34^{ème} année, 1871, numéro 12.

⁹⁷⁹ *Le Petit Parisien* du 22 mai 1877. L'article est signé par Henri Fouquier.

⁹⁸⁰ Christophe Charle souligne d'ailleurs cette caractéristique de la longévité en montrant que ces directeurs ont une puissance « politique » forte face à une instabilité ministérielle et en temps de crise politique. Par contre, il reconnaît que leur pouvoir d'influence diminue dès que le régime républicain connaît une plus grande stabilité ministérielle. Charle (C.), *op. cit.*, p.177.

⁹⁸¹ L'épisode du Seize-Mai lui est fatal puisqu'il démissionne juste après la chute du cabinet Rochebouët, lorsque les républicains accèdent réellement au pouvoir. Le 20 décembre, il est alors remplacé par de Crisenoy, ancien préfet. Il est alors reclassé conseiller d'Etat en mission extraordinaire. *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, 40^{ème} année, 1877, numéro 12.

⁹⁸² APP. Dossier Mac Mahon Ba 1167. La présence de Durangel aux réceptions de l'Elysée ainsi que des visites diurnes sont souvent relevées par les agents de surveillance du palais présidentiel.

l'opposition républicaine, une chose est sûre : il suscite une véritable aversion de sa part qui le considère comme un homme de l'ombre, « néfaste »⁹⁸³.

2-b : Le directeur du Secrétariat et de la comptabilité : Frédéric Normand

Né le 9 octobre 1821 à Nantes (Loire inférieure), Frédéric Normand connaît la même longévité de carrière que son collègue Durangel⁹⁸⁴. A l'opposé de ce dernier, il commence sa carrière dans l'administration préfectorale comme attaché à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, rentre au ministère de l'Intérieur comme surnuméraire puis devient expéditionnaire en juillet 1848. Il gravit les échelons administratifs : rédacteur (1850), sous-chef de bureau (1852) et chef de bureau en septembre 1857. Neuf ans plus tard, il devient chef de division avant d'être nommé par un décret daté du 18 novembre 1871, directeur du Secrétariat et de la Comptabilité. Chevalier de la légion d'honneur en 1859⁹⁸⁵, à seulement 38 ans, il est fait officier quelques mois après sa nomination à la direction du Secrétariat et reçoit son diplôme de commandeur des mains du ministre de l'Intérieur, le général Chabaud-Latour en février 1875⁹⁸⁶.

2-c Le directeur de la presse : Léon Lavedan

Cette direction est stratégique pour l'entreprise du Seize-Mai parce qu'elle est chargée du contrôle des périodiques au ministère. C'est un bon connaisseur du monde de la presse, monarchiste et catholique qui est nommé à ce poste déterminant : Léon Lavedan. Il succède à Auguste Léo à la tête du service de la correspondance chargée de surveiller la presse, régler les questions de colportage et de cautionnement et fournir au ministre les informations des feuilles républicaines⁹⁸⁷.

Né le 18 juin 1826 à Vouvray/Loire, il commence très jeune une carrière de journaliste, doué d'une certaine aisance littéraire⁹⁸⁸. En 1846, à 20 ans, il rentre au service, comme précepteur,

⁹⁸³ *Le Réveil* du 29 décembre 1877.

⁹⁸⁴ AN. F1b1-274, dossier individuel des membres de l'administration centrale au ministère de l'Intérieur. Dossier de la légion d'honneur sur le site Leonore, www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr

⁹⁸⁵ AN. Dossier de la Légion d'Honneur, LH/2002/59.

⁹⁸⁶ Frédéric Normand est admis à faire valoir ses droits à la retraite le 6 janvier 1880 lorsqu'il en fait la demande. Il est alors nommé directeur honoraire.

⁹⁸⁷ Auguste Léo (1836-1903) avait été nommé par le ministre de l'Intérieur Charles Beulé, directeur de la presse par un arrêté en date du 31 mai 1873. *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, année 34, 1873, numéro 7.

⁹⁸⁸ Vapereau (G.), *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, Hachette, 5^{ème} édition, 1880, 1934 p. Lavedan aurait fait une « partie de ses classes au collège de Bordeaux » où il obtient le premier prix de rhétorique attribué par la ville. Il termine ses humanités au collège de Tours, *op. cit.*, page 1101.

de la famille La Roche-Jacquelein et commence à rédiger des articles pour le journal *La France centrale*. Il fonde ensuite le *Moniteur du Loiret* en 1850 et approche ainsi des hommes politiques de premier plan comme l'évêque d'Orléans, Monseigneur Dupanloup et Pierre-Antoine Berryer. Trop critique à l'égard de l'Empire, Léon Lavedan se voit signifier en 1858 la suspension de son journal, ce qui conduit la feuille à disparaître. Il quitte alors Orléans pour la capitale. Il collabore au *Correspondant*, à la *Gazette de France* et à *l'Ami de la religion*. Il y rédige souvent des chroniques politiques et poursuit son opposition au régime impérial, soutenant les procès de presse, ce qui lui vaut en 1864 d'être condamné à un mois de prison. Il devient aussi entre 1862 et 1864 correspondant parisien pour les journaux conservateurs et catholiques de province. Mais c'est surtout sa collaboration au *Correspondant* qui fait de lui un des principaux journalistes chroniqueurs de cette époque-là. La confiance qu'il reçoit de l'évêque d'Orléans se transforme en une véritable amitié pour que le prélat lui confie la direction de son journal, *Le Français*. Dans ces colonnes, il s'oppose violemment à la politique de Léon Gambetta. Il est nommé par Adolphe Thiers préfet de la Vienne en mars 1871, département assez favorable aux idées légitimistes. Il y rencontre alors Monseigneur Pie.

Il poursuit sa carrière préfectorale dans le département de la Loire-inférieure en janvier 1874 mais se trouve plus en butte avec une terre moins encline aux idées qui étaient les siennes. Il devient l'ami intime du comte de Falloux qui se bat pour qu'il puisse demeurer préfet à la chute du duc de Broglie mais en vain. Il est alors nommé administrateur général adjoint de la Bibliothèque Nationale puis quitte ses fonctions pour devenir directeur du *Correspondant* en 1875, fonction qu'il occupe jusqu'à la veille de sa disparition, en 1902. Il entame aussi une assez longue collaboration avec *le Figaro* dans lequel il publie des articles sous de nombreux pseudonymes : *Louis Joubert*, *d'Auberives*, *un Chrétien* ou encore *Philibert de Granlieu*. Ce sont donc ces qualités de littérateur et ses grandes amitiés avec les milieux légitimistes qui le conduisent à la direction de la presse au ministère de l'Intérieur. Son action est sévèrement jugée par les républicains, ce qui prouve qu'il y a été actif et animé d'un zèle certain⁹⁸⁹. Il démissionne immédiatement à la suite de celle du ministère du Seize-Mai et, alors que le nouveau locataire de la place Beauvau, Welche, lui demande de rester, il refuse et préfère mettre un terme à cette expérience gouvernementale. Marié en 1851 à Céline Louise Estelle

⁹⁸⁹ *Le Gaulois* du 5 juin 1877 critique ouvertement la connivence qu'il existerait entre le directeur de la presse au ministère et *le Figaro*. « M. Lavedan, directeur de la presse, écrit sous un pseudonyme dans le journal en question : il n'est pas étonnant qu'il lui adresse prématurément communication des circulaires qui passent par la direction de la presse ». *Le Figaro*, explicitement mis en cause par son concurrent républicain, répond dès le lendemain en mettant au défi le *Gaulois* de chercher les preuves d'une telle fausse allégation. *Le Gaulois* daté du 5 juin 1877 et *le Figaro* du 6 juin 1877.

Leralle, il a deux fils et une fille. Le premier est Henri, célèbre romancier et membre de l'académie française.⁹⁹⁰ Sa fille épouse en 1880 Auguste Boucher, journaliste qui collabore avec son beau-père au *Correspondant*.⁹⁹¹

2-d Le directeur de la Sûreté Générale : Paul Le Roux de Bretagne

Autre personnalité politique, Paul Le Roux de Bretagne a été nommé par décret présidentiel le 19 mai 1877 à ce poste clé, et reçoit pour mission de surveiller les opposants républicains afin de contenir leurs influences dans les départements. Il succède à Georges Michel de Boislisle⁹⁹². Son rôle est demeuré très controversé lors de l'entreprise du Seize-Mai. D'aucuns le placent au centre du dispositif de renseignements du ministère Broglie-Fourtou et d'autres minimisent son influence⁹⁹³.

« Le plus souvent, le chef de la Sûreté Générale n'apportait pas une grande activité ni beaucoup de conviction au service du 16 mai. On l'aurait entendu dire plusieurs fois en sortant de conférer avec le ministre de l'Intérieur : « C'est impossible ! Nous ne réussissons pas. Il y a trop de contradictions dans les ordres »⁹⁹⁴.

Né le 7 septembre 1834 à Douai (Nord), il est issu d'une famille de juristes. Son père, Auguste (1796-1868), a été magistrat, conseiller à la Cour de Cassation et membre de la

⁹⁹⁰ Henri Lavedan (1859-1940), auteur de pièces de théâtre, journaliste collaborateur comme son père au *Figaro* ou au *Gil Blas*. Il est élu à l'Académie française en 1898 à la place d'Henri Meilhac.

⁹⁹¹ AN. Fonds Lavedan-Boucher AP 305. Ce fonds est composé de notes rédigées lorsque Léon Lavedan était directeur de la presse en 1877 et surtout son abondante correspondance avec le comte de Falloux pour la période qui nous intéresse.

⁹⁹² Georges Michel de Boislisle (1839-1906) est issu d'une famille d'avocats originaires de Beauvais (Oise). Licencié en droit le 5 avril 1861, il est immédiatement inscrit au Barreau de Paris et exerce dans la capitale. Son entrée dans l'administration publique date des débuts de la République puisqu'il le chef du secrétariat particulier du Préfet de Police en février 1871 puis, le mois suivant, chef du cabinet du Préfet de Police. Mais il démissionne en avril 1871 et intègre alors les services de la place Beauvau en mai de la même année. Par décret présidentiel, il est nommé Directeur de la Sûreté Générale le 9 février 1876, devenant ainsi le premier titulaire de la fonction puisque la Sûreté, par le même décret, est officiellement détachée de la Préfecture de Police. Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'ordre de Léopold, il est le puîné d'Arthur Gabriel Michel de Boislisle (1835-1908), archiviste et historien, connu notamment pour l'inventaire réalisé des papiers du contrôleur général des finances au XVII^e siècle et pour avoir préparé l'édition des Mémoires de Saint-Simon. Georges meurt à Paris le 13 février 1906 à l'âge de 66 ans.

Pour l'évolution institutionnelle de la Sûreté Générale, voir la thèse de Berlière (J.-M.), *L'institution policière en France sous la Troisième République*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Pierre Lévêque, Université de Bourgogne, 1991 et ceux de S. Laurent, particulièrement son habilitation à diriger des recherches non publiée *L'Etat secret, l'information et le renseignement en France au XIX^e siècle. Contribution à une histoire du politique (1815-1914)*, Ecole doctorale de Sciences Politiques, sous la direction du professeur J.-F. Sirinelli, Paris, 2007.

⁹⁹³ Dans une note de police datée du 17 janvier 1879, l'agent note les informations suivantes : « *Le Roux de Bretagne dont les obsèques ont lieu aujourd'hui, n'était qu'un Bonapartiste très pâle même si il appartenait à ce parti.* »

⁹⁹⁴ Archives de la Préfecture de Police de Paris, Ba 1154, dossier Leroux de Bretagne. Rapport de surveillance du 28 mars 1878.

Haute Cour de Justice⁹⁹⁵. Après des études de droit à l'université de Paris, il débute sa carrière administrative au ministère de l'Intérieur à la fin des années 1850. Employé, puis sous-chef de bureau, il est nommé chef de bureau à la division de la Sûreté Générale en 1866 en remplacement de son chef, Jugla appelé à diriger le second bureau du personnel et du cabinet du ministre de l'Intérieur⁹⁹⁶. Il reçoit la légion d'honneur le 15 août 1868 des mains du Préfet de Police, Piétri⁹⁹⁷. Mais la chute de l'Empire le contraint à changer de service. Par un arrêté du 20 août 1871, Paul Le Roux de Bretagne est nommé inspecteur de seconde classe des établissements de bienfaisance. Il est victime d'une sorte d'épuration administrative car son ancien chef à la direction de la Sûreté, Eriau, est nommé, quelques jours plus tôt, directeur de l'asile national du Vesinet⁹⁹⁸. A la direction de la Sûreté, il est secondé par le commissaire spécial, Goulley qui s'occupe très activement des missions des agents sur le terrain⁹⁹⁹. Ce dernier semble avoir l'entière confiance du directeur de la Sûreté et les deux hommes s'apprécient beaucoup¹⁰⁰⁰. En fait, il est « l'homme de main » de Le Roux et a su tisser de nombreux réseaux d'agents de renseignements sur le territoire national¹⁰⁰¹.

Le Roux de Bretagne démissionne à la chute du ministère du Seize-Mai et sa lettre de démission ne manque pas de convictions dans l'entreprise qu'il avait accepté de mener au nom du gouvernement du Maréchal :

« Appelé par décret du 19 mai 1877 aux fonctions de Directeur de la Sûreté Générale, j'ai servi avec tout le dévouement et toute l'énergie dont je suis capable une politique d'ordre et de préservation sociale. Ne voulant pas m'associer à une politique nouvelle, dont je redoute pour mon pays et pour vous-même les funestes conséquences, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission »¹⁰⁰²

.La conviction avec laquelle il avait envisagée sa mission pendant le Seize-Mai est une manière de répondre à ses détracteurs qui voyaient en lui un simple exécutant des directives ministérielles.

⁹⁹⁵ Son arrière-grand-père, Jean Le Roux (1730-1797), et son grand-père, Jean Baptiste (1755-1799) sont avocats à Douai.

⁹⁹⁶ A cette époque-là, la direction de la Sûreté générale est assurée par le Préfet de Police de Paris. La séparation intervient qu'en 1877.

⁹⁹⁷ AN. Dossier de la Légion d'Honneur, LH/1606/26.

⁹⁹⁸ *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, 1871, année 34, numéro 10.

⁹⁹⁹ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Goulley, nommé commissaire spécial auprès de Le Roux de Bretagne supervise les notes de surveillance de ses agents qu'il transmet au directeur de la Sûreté Générale.

¹⁰⁰⁰ De nombreux rapports de la Préfecture de Police soulignent les rencontres fréquentes qu'ils ont même après l'aventure du Seize-Mai

¹⁰⁰¹ Voir partie 2, chapitre 2.

¹⁰⁰² APP. Dossier Le Roux de Bretagne Ba 1057. Lettre de démission de Le Roux de Bretagne adressée au Maréchal de Mac-Mahon datée du 14 décembre 1877 et publiée dans *le Gaulois* du 18 janvier 1879.

3- Les chefs de bureau

3-a : le chef de bureau de la correspondance générale : Albert Fleury

Albert Fleury est aussi un haut-fonctionnaire qui travaille depuis longtemps au ministère de l'Intérieur¹⁰⁰³. Nommé chef de bureau de la correspondance générale en 1865, il y reste une vingtaine d'années puisqu'il est admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1886. Né le 19 avril 1832, il est le fils d'un avocat à la Cour royale de Paris et il entre en 1853 comme employé de première classe au ministère de l'Intérieur. Il poursuit sa carrière comme commis principal (1857) puis comme sous-chef de bureau (1858).

Chevalier de la légion d'honneur le 14 août 1865, il est promu officier en janvier 1875 et reçoit son diplôme et sa médaille des mains d'un autre récipiendaire, le baron Henri Chadenet, autre chef de bureau au ministère de l'Intérieur¹⁰⁰⁴.

3-b: Le chef de bureau du personnel : Louis Charles Farcinet

Louis Charles Farcinet est le responsable pendant plus de vingt ans du personnel préfectoral et central au ministère de l'Intérieur. De par sa fonction, il assure la liaison entre le ministre, son cabinet et le personnel préfectoral. Il est l'un de ceux qui connaissent le mieux les dossiers du personnel et des agents au service du gouvernement.

Né le 18 décembre 1824 à Fontenay-le-Comte, il est issu d'un milieu modeste.

Après des études de droit à la faculté de Paris, qu'il termine en juin 1851, il fréquente les milieux littéraires et se pique, dans sa jeunesse, de poésie¹⁰⁰⁵. Il fréquente même de 1850 à 1855 le Cénacle de l'Arsenal où il y retrouve son ami, le député Alfred Giraud¹⁰⁰⁶, natif de Fontenay-le-Comte comme lui. Il entre place Beauvau comme simple attaché en juillet 1851. Nommé employé dès mai 1853, il gravit tous les échelons de ce corps et devient commis principal en mars 1865 puis, la même année, sous-chef de bureau. Il demeure au ministère

¹⁰⁰³ AN. F1b1-266-2, dossiers du personnel de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur et dossier de la Légion d'honneur sur le site Léonore, www.culture.gouv.fr/public/mistral/leonore_fr.

¹⁰⁰⁴ AN. Dossier de la Légion d'Honneur, LH/983/25. Il quitte la place Beauvau en 1893 avec le traitement de sous-directeur honoraire. Il meurt à l'âge de 93 ans à Paris, dans le huitième arrondissement, le 24 février 1925.

¹⁰⁰⁵ A la fin de sa vie, il publie un petit recueil où il évoque une anecdote. Alors qu'il avait envoyé quelques petits poèmes à V. Hugo, A. de Vigny et Baranger, il reçoit les plus vifs encouragements de la part des grands poètes.

¹⁰⁰⁶ Alfred Giraud (1827-1880), magistrat et député monarchiste et clérical de la Vendée de 1871 à 1876. Archiviste paléographe, il fut magistrat (substitut du procureur à Tours puis procureur à Parthenay et Vice-président du tribunal de Blois). Très hostile au suffrage universel, il défend même l'idée de retour d'une certaine forme de suffrage censitaire.

pendant le siège de la ville en 1870-1871 et, par décret, est nommé chef de bureau du personnel le 19 novembre 1871. Il devient officier d'académie en février 1878 et de la légion d'honneur en juillet 1880. Il reçoit sa médaille des mains de Henri Durangel¹⁰⁰⁷.

4- « L'homme de l'ombre » : Paul Verbigier de Saint-Paul

« C'était un de ces hommes qui, sans avoir jamais occupé les sommets, même en leur plus haute fortune, tiennent le premier rang dans le conseil des tout-puissants. Plus utiles qu'éclatants, et moins en vue que nécessaires. Leur esprit de décision les signale comme un concours désirable, et l'épreuve de leur mérite les impose comme un appui obligé. »¹⁰⁰⁸

C'est ainsi que le baron de Saint-Paul est perçu par ses contemporains, y compris ces adversaires républicains.

Il n'apparaît pas dans l'organigramme officiel du ministère de l'Intérieur mais la surveillance policière attestent de ses visites fréquentes à l'Elysée et place Beauvau.¹⁰⁰⁹

G. Hanotaux¹⁰¹⁰ semble croire le contraire puisqu'il évoque, auprès de Fourtou, le rôle néfaste, selon lui, d'un certain M. de St Paul, bonapartiste intransigeant¹⁰¹¹.

Issu d'une famille ariégeoise de maîtres-verriers protestants, il est né à Fabas le 21 septembre 1820. Son père, Paul de Verbigier fait une carrière militaire prestigieuse et sert Napoléon 1^{er} puis les rois Bourbon¹⁰¹². Cadet d'une famille de quatre enfants, il fait des études secondaires assez brillantes au collège de Sorreze, il fait des études de droit qu'il termine en 1846, date à laquelle il rentre au ministère de l'Intérieur. Pendant les événements de juin 1848, il commande un bataillon des gardes mobiles. Avec l'avènement de Napoléon III, il est nommé

¹⁰⁰⁷ AN. Dossier de la Légion d'Honneur, LH/931/34. A la retraite, il se consacre à l'écriture et particulièrement à l'histoire de son pays natal¹⁰⁰⁷. Il est aussi correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France. Il meurt à Paris le 21 juillet 1903.

¹⁰⁰⁸ *Le Gaulois* du 29 septembre 1878.

¹⁰⁰⁹ APP. Dossier Saint-Paul Ba 1263. Notes de janvier, juin et juillet 1872. Il est l'objet d'une surveillance particulière dès 1872 car il a gardé des amitiés au ministère de l'Intérieur du temps du Second empire. Pendant la crise du Seize-Mai, les journaux républicains rappellent ses liens privilégiés avec le Maréchal Mac-Mahon qu'il a bien connu à Nancy dans les années 1860.

¹⁰¹⁰ Hanotaux (G.), *Histoire de la France...*, *op.cit.*, p.301.

¹⁰¹¹ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Plusieurs notes de surveillance policière attestent de la présence de Saint-Paul au ministère de l'Intérieur pendant les mois de crise. La presse républicaine soutient que c'est lui qui prépare les listes des préfets et des sous-préfets à nommer.

¹⁰¹² Sergent d'un bataillon de volontaires de l'Ariège en 1792, puis lieutenant de l'Armée en Italie en 1795, il est fait capitaine en 1798 et chef de bataillon par l'Empereur en 1807. Il mène le siège de Tarragone (Catalogne) et est fait alors, pour ce grand fait d'armes, baron de l'Empire. Maréchal de camp sous Louis XVIII, il décide de se retirer de l'armée en 1825. En 1833, il devient conseiller général du canton de Sainte-Croix-Volvestre et maire de Fabas. Il meurt le 2 novembre 1850. Renseignements collectés sur le site : <http://ariegeparmichelbegon.blogspot.fr/2009/11/les-verbiger-de-saint-paul.html>

sous-préfet de Castres (1851-1856), puis de Brest (1856-1858), et préfet des Basses-Alpes (1858-1859). Lorsque Persigny devient le locataire de la place Beauvau, il fait de Saint-Paul son directeur de cabinet. Mais le baron se brouille avec le ministre et devient en 1861 préfet de Meurthe à Nancy. C'est dans cette ville qu'il fait la connaissance du général, commandant en chef de l'armée de l'Est, Patrice de Mac-Mahon¹⁰¹³, en avril 1865, nommé, alors qu'il était préfet de Meurthe depuis 1861, directeur général du personnel et du cabinet du ministre de l'Intérieur, de la Valette, ami personnel de Rouher. Entre temps, alors que le ministère devient libéral, le baron devient sénateur le 29 décembre 1869, année où il est aussi nommé Grand Officier de la Légion d'Honneur¹⁰¹⁴. Avec le 4 septembre 1870, en disgrâce politique, il est président de la Compagnie Picardie-Flandres et maire de Fabas (Ariège). En février 1876, il est élu de justesse député de l'Ariège.

De petite taille, assez laid, il impose par sa droiture et son regard le respect¹⁰¹⁵. Il est considéré comme un homme à poigne, un de ceux que personne ne peut faire plier, même en développant des trésors de persuasion¹⁰¹⁶. Il a épousé en secondes noces Berthe Bruzard, nièce du physicien Hippolyte Fizeau et il a eu quatre enfants : Gustave et Guy officiers d'artillerie, et Marie-Charlotte et Henriette qui ont toutes les deux épousées des officiers de marine¹⁰¹⁷.

¹⁰¹³ APP. Dossier Baron de Saint Paul Ba 1263. De nombreux journaux relèvent cette anecdote comme, par exemple, la feuille bonapartiste *le Pays* dans son édition du 12 juillet 1877, s'inspirant lui-même d'un article publié dans *le Figaro* le 8 juin 1874. Dans son édition du 29 septembre 1878, le journaliste du Gaulois raconte cette anecdote que l'on situe aux origines de la crise du Seize-Mai : « Voilà plus de deux heures que j'attends Saint-Paul. Il est chez le maréchal. Il n'avait cependant qu'un mot à lui dire. Je finis par trouver la pose un peu longue. (...) Enfin, au bout de vingt minutes, un petit homme déboucha du faubourg, s'arrêta un instant, tourna la tête à droite et à gauche, aperçut le coupé et nous rejoignit d'un pas lesté. C'était le baron de Saint-Paul. Après présentation : - Ma foi, dit-il, j'ai trouvé l'occasion bonne, et j'en ai profité. Les cigares étaient excellents et le maréchal de bonne humeur. Je n'y suis pas allé par quatre chemins et je me suis soulagé une bonne fois pour toutes. Mon cher ami, je vous ai fait attendre bien longtemps ; mais, le diable m'emporte, je crois que, ce coup-ci, Jules Simon est raclé... »

¹⁰¹⁴ AN. Dossier de la Légion d'Honneur, LH/345/09.

¹⁰¹⁵ Dans l'article nécrologique que lui consacre *le Figaro* le 19 novembre 1878, on peut lire son portrait physique qui transpire, comme souvent, son caractère : « Il était à la fois Gascon et Parisien- deux grandes qualités quand ce n'est point deux vilains défauts. Petit, vif sans impétuosité, plutôt laid, mais d'une laideur aimable, M. de Saint-Paul corrigeait l'irrégularité de ses traits par une allure militaires qu'autorisait son ton assez bref et une moustache noire rebelle et capricieuse. En tout une personnalité très aimable, visant peut-être trop à la finesse sous une apparence trop souvent trop voulue de rondeur ; bon compagnon, causeur opiniâtre, très bienveillant ou très raide à volonté, mais très obligeant pour ses amis, tel était l'homme que les républicains ont toujours pris pour un croquemitaine destiné tôt ou tard à les manger. »

¹⁰¹⁶ « On ne sait pas bien exactement d'où lui vient cette réputation d'administrateur à poigne mais elle est si complètement établie depuis le début de sa carrière qu'en 1865, malgré deux béquilles sur lesquelles il se traînait alors à Nancy une convalescence pénible, M. le Marquis de La Valette ne pouvait, ne voulait rien faire sans consulter son collaborateur », *Le Figaro*, 19 novembre 1878.

¹⁰¹⁷ Ses enfants ont donc perpétué la tradition familiale du service des armes.

C'est un homme indispensable et en même temps, gênant pour un ministre. Le locataire de la place Beauvau en 1869, Ernest Pinard se rappelle son embarras de conserver ou non Verbigier de Saint-Paul dans ses fonctions :

« M. de Saint-Paul avait de grandes qualités d'administrateur et d'excellents états de services. (...) Il avait été, au ministère de l'Intérieur, le bras droit, l'homme de confiance de mon prédécesseur, le marquis de La Valette. Clairvoyant et résolu, doué d'une volonté énergique, M. de Saint-Paul, à un moment périlleux, eût fait son devoir, non pas seulement sans hésiter, mais avec bravoure et entrain. Il était l'homme des premières années de l'Empire, ne cachant pas les craintes que lui inspiraient les nouvelles réformes, et trouvant que tout était bien dans le passé. Sa forme autoritaire lui avait créé des adversaires. Bien qu'il fût disposé à accepter l'évolution nouvelle, il personnifiait aux yeux de beaucoup, la résistance, et surtout le maintien de la candidature officielle, telle qu'elle avait été pratiquée aux premières années de l'Empire. Se priver des services de M. de Saint-Paul, au début de mon ministère quand il connaissait parfaitement le personnel et que j'avais beaucoup à apprendre, eût été une faute. Le garder pour les élections générales eût été une faute plus lourde que la première. S'en séparer sans lui assurer un poste qui satisfît pleinement ses amis et lui-même, eût été non seulement une faute grave, mais encore un acte d'ingratitude. »¹⁰¹⁸

Dans une note datée du 24 février 1872, le chef de cabinet du ministre Victor Lefranc évoque l'influence réelle du baron dans les bureaux du ministère de l'Intérieur :

« Il aurait une grande influence au Ministère de l'Intérieur, où la plupart des chefs de service seraient ses obligés. Ses relations au Cabinet du ministre seraient nombreuses et il verrait fréquemment MM Durangel, Fleury, Geruzez, Gallot et Schmidt. ».

L'enquête se poursuit discrètement et l'agent de surveillance confirme les doutes du chef de cabinet du ministre¹⁰¹⁹. En 1874, Saint Paul est appelé comme conseiller spécial du président. Sa personnalité et son activité suscitent les reproches les plus vifs, ce qui nous laisse à penser que son influence à l'Elysée est réelle, « complète et redoutable »¹⁰²⁰. A la veille du Seize-Mai, il est encore éloigné des affaires élyséennes¹⁰²¹. Pourtant, les circonstances de la crise institutionnelle et politique qui touche le pays en cette année 1877 le rappellent aux affaires. Avec son expérience et sa profonde connaissance du personnel administratif et préfectoral, on

¹⁰¹⁸ Pinard (E.), *Mon journal*, Paris, tome 1, Dentu, 1892, pages 304-305, cité par Charle (C.), *Les Hauts fonctionnaires...*, *op. cit.*, p. 178-179.

¹⁰¹⁹ *Ibid.* Note retranscrite du 2 juillet 1872 Il confirme que le baron voit très souvent des journalistes et est en lien direct avec Durangel. De même, Saint-Paul a bien des protégés au service de la presse : Gallot, Schmidt et Gérurez. Il souligne aussi qu'il voit souvent le baron de Chatenay, chef de bureau des Secours mutuels. Il conclue, cependant, que ces visites n'auraient pas un but politique mais plus tôt d'ordre privé. Il n'empêche que le ministère s'inquiète de ce visiteur trop politiquement marqué par l'ancien régime. D'autres notes font mention de ses liens très serrés avec le monde du journalisme. L'agent de surveillance considère qu'il a « dans les mains les rédactions du Pays et du Gaulois » et n'hésite pas à évoquer les actes de corruption qu'il réalise auprès des journalistes Vitre et Jules Richard pour qui Saint-Paul donne 2000 francs par mois pour le récompenser de son opposition au *Figaro*.

¹⁰²⁰ *Le Petit Parisien* est l'un des journaux parisiens qui dénonce cette influence auprès du Maréchal. Dans son édition du 8 juillet 1877, on peut lire : « On sait que M. de Saint-Paul est l'un des plus fermes soutiens du cabinet du 18 mai. On affirme même que ses conseils sont fort appréciés du maréchal qui songeait, il y a quelques mois, à lui confier auprès de sa personne un poste identique à celui qu'occupait M. Barthélémy Saint-Hilaire auprès de M.Thiers. »

¹⁰²¹ *Ibid.* Un rapport de police daté du 26 janvier 1877 signale que « M. de Saint Paul ne va plus à l'Elysée que par politesse et ne dit plus son avis sur les questions politiques ».

peut imaginer que le Maréchal a dû l'imposer à Fourtou place Beauvau¹⁰²². Pourtant, les journaux conservateurs se défendent de l'accusation qu'il serait à l'origine de la nomination de tous les préfets aux lendemains du Seize-Mai¹⁰²³. Comme pour le ministre Pinard en 1867, Fourtou a besoin de Saint-Paul mais ne donne à l'ancien Secrétaire général qu'un rôle de l'ombre pour contrer les accusations républicaines et peut-être tenir à distance un conseiller très écouté à l'Elysée qui avait été pressenti à la place de Fourtou au ministère¹⁰²⁴.

5- Le Préfet de Police : Félix Voisin

Félix Voisin est une des figures politiques du centre-gauche. Elu député de Seine-et-Marne le 8 février 1871 alors qu'il était encore en détention en Allemagne, il a déjà derrière lui une carrière judiciaire très bien remplie. Né le 3 décembre 1832 à Paris, il est le fils d'un huissier de justice. Il fait son université de droit où il obtient le doctorat en 1855. Il s'inscrit aussitôt au Barreau de Paris et exerce jusqu'en 1860 date à laquelle il est nommé juge suppléant à Versailles. Il y reste jusqu'en 1863 puis devient substitut du procureur à Etampes (1863-1864), Melun (1864-1868) et Versailles (1868-1869). Il est nommé procureur impérial à Melun jusqu'à la chute de l'Empire mais maintenu à la même fonction par la République. Il est alors arrêté par les Prussiens après une vive altercation avec le capitaine Falckenstein. Incarcéré à Corbeil, il est condamné à mort par le Conseil de guerre de Versailles. Il est transféré à Ulm, Stuttgart et Berlin puis détenu à la forteresse de Neuchselmunde. C'est là qu'il apprend que ses amis l'ont inscrit sur la liste de candidats à la députation. Le nouvel élu est alors libéré et siège à l'Assemblée Nationale où il n'hésite pas à intervenir. Il est à l'origine de la loi sur la surveillance de haute police (1873) et sur l'éducation des jeunes détenus (1874). En même temps, il est nommé secrétaire de la Commission des grâces pour les actes de la Commune. En février 1876, il ne se représente pas et il est alors nommé Préfet

¹⁰²² Les deux hommes se connaissaient auparavant parce que Saint Paul officiait encore auprès du Maréchal lorsque Fourtou devint en mai 1874, pour la première fois, ministre de l'Intérieur.

¹⁰²³ Dans sa notice nécrologique du 28 septembre 1878, le journaliste du Figaro écrit ces quelques lignes : « On lui a prêté et on a eu tort, (...) une ingérence dans les affaires du Seize-Mai. On a dit, entre autres choses, qu'il avait nommé tous les préfets du 16 mai. C'est une erreur. Sans doute a-t-il conseillé de replacer quelques anciens fonctionnaires de l'Empire, ses amis personnels, mais s'il avait été le maître, la proportion de légitimistes et d'orléanistes dans le personnel qui a présidé aux dernières élections aurait été beaucoup moins considérable ». Cette dernière assertion est partisane car son action a été réelle, voir partie 2, chapitre 2.

¹⁰²⁴ APF. Il n'y a pas, dans la correspondance du ministre Fourtou, d'échanges importants entre les deux hommes, excepté l'étude de la candidature Saint-Paul en Ariège pour le scrutin d'octobre 1877. Le baron de Saint-Paul meurt soudainement le 29 septembre 1878, à l'âge de 58 ans à Paris.

de Police de Paris. Ses préoccupations législatives l'ont Fonctionnaire dévoué au service de l'Etat, il a réussi à avoir la confiance des républicains et des conservateurs puisqu'il est maintenu dans sa fonction après l'acte du Seize-Mai. Cependant, la chute du ministère Rochebouet conduit Voisin à donner sa démission et obtient d'être nommé conseiller à la Cour de Cassation¹⁰²⁵. En janvier 1881, il est membre du Conseil supérieur des Prisons puis conseiller honoraire en 1908. Un an plus tôt, il a été élu à l'Académie des Sciences morales et politiques. Il meurt le 29 juillet 1915 à l'âge de 82 ans¹⁰²⁶.

Ainsi, l'équipe Fourtou est un savant dosage des forces politiques qui sont les principaux soutiens de l'entreprise du Seize-Mai. Une majorité de ces hommes sont des Bonapartistes avérés ou ayant des bienveillances à l'égard de la dynastie déchue¹⁰²⁷. Cependant, le chef de cabinet de Fourtou, le comte de Montferrand passe plutôt pour être un légitimiste modéré mais qui partage avec son ministre l'attachement à sa terre natale périgourdine. Charles Farcinet correspond davantage au portrait que Christophe Charle a réalisé du haut-fonctionnaire au XIX^e siècle : un grand commis dont le pouvoir ne saurait se passer¹⁰²⁸. Tous ces hommes, haut-fonctionnaires ou hommes de l'ombre, ont un point en commun : avoir servi au ministère de l'Intérieur pendant la période du Second Empire, soit comme chef de cabinet ou directeur du personnel (cas de Verbiguier de Saint-Paul) soit comme fonctionnaire, à poste moins important (Cas de Fleury, Farcinet, Normand). La promotion de Paul Le Roux de Bretagne, passé de l'administration de bureau à la direction de la Sûreté Générale est un signe politique fort envers les bonapartistes car l'homme ne cache pas ses opinions impérialistes. Avec Verbiguier de Saint-Paul, que Fourtou connaît déjà lorsqu'il est, pour la première fois, nommé à la place Beauvau¹⁰²⁹, le directeur de la Sûreté fait donc partie des pièces majeures du dispositif mis en place par le ministre à son arrivée au pouvoir. Il ne faut pas non plus négliger le rôle de Lavedan à la direction de la presse car, au sommet de

¹⁰²⁵ Les journaux républicains n'hésitent pas à ironiser sur le « pantouflage » des policiers du Seize-Mai puisque Voisin négocie son intégration à la Cour et Le Roux de Bretagne tente un reclassement administratif qui échoue. *Le Siècle* du 15 décembre 1877.

¹⁰²⁶ Toutes ces informations sont issues du site internet : <http://www.sfhfp.fr/index.php?post/2009/03/30/Notice-biographique-Hector-VOISIN>, complété par le dossier qui a été constitué pour ses décorations de la Légion d'honneur avec la base Léonore. Enfin, il est cité par Jean-Marc Berlière dans sa thèse, *L'institution policière*, *op. cit.* pp 391 et sq.

¹⁰²⁷ Parmi les convaincus, on peut placer le baron Reille, Paul Verbigier de Saint-Paul ainsi que les directeurs Henri Durangel et Léon Lavedan. On peut y mettre aussi Frédéric Normand et Omer Vallon. Le cas de Le Roux de Bretagne est plus difficilement classable car, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, certains l'ont jugé peu enclin à défendre coûte que coûte la dynastie déchue.

¹⁰²⁸ Charle (C.), *Les hauts-fonctionnaires...*, *op. cit.*, p. 179.

¹⁰²⁹ APF. Dossier Fourtou Ba 996, note de police de mai 1874 qui fait état de rumeurs sur la venue au ministère de l'Intérieur de Verbiguier de Saint-Paul.

l'administration de surveillance de tout ce qui se publie sur le territoire national, il joue une part non négligeable dans la politique répressive mis en place par le ministre Fourtou. C'est donc une administration éminemment « bonapartiste » qui travaille auprès de l'avocat de Ribérac place Beauvau. Cette coloration impérialiste contribue aussi à l'impopularité de Fourtou pendant toute la durée de ce ministère auprès des orléanistes et une partie des légitimistes. C'est aussi une des raisons pour lesquelles le ministre est classé comme l'élément bonapartiste du triumvirat mis en place par le maréchal de Mac-Mahon le 17 mai 1877.

C- Un ministre au travail

1- Une prise de fonction rapide

Fourtou connaît bien la place Beauvau et le personnel des différents services. Même s'il n'est resté que quelques mois en 1874, nombre de directeurs et de chefs de service sont toujours à leur poste¹⁰³⁰. Il se présente rapidement à son administration centrale¹⁰³¹.

A 14 heures, le nouveau ministre reçoit les directeurs et les chefs de service de la place Beauvau. Il rappelle combien il a gardé en souvenir le dévouement ainsi que le désir de ces fonctionnaires de servir l'Etat :

« Vous en êtes les gardiens (...) et cet esprit de justice et de modération est à la fois la sécurité des ministres qui vous dirige et celle du pays . La sécurité des ministres parce qu'ils savent que les mesures qu'ils croiront devoir prescrire seront admirablement exécutées ; la sécurité de la nation, parce qu'un pays qui possède une administration aussi fortement homogène, aussi régulière, aussi honnête, est un pays capable de traverser victorieusement bien des crises. J'espère que cela sera le sort de notre chère France, surtout avec un gouvernement qui, tout en gardant la préoccupation constante de la conciliation, entend montrer une fermeté inébranlable pour le respect de la loi»¹⁰³².

Ainsi, le ton est donné par Fourtou : il ne convient pas de trouver parmi ces fonctionnaires de l'administration centrale des personnes qui ne désirent pas servir le ministre qui représente la légitimité de l'action du gouvernement. Il utilise le mot de « fermeté » qui donne à ce personnel l'idée avec laquelle il va falloir qu'ils travaillent. Puisqu'ils ne sont pas soumis à avoir d'état d'âme politique, ils n'ont qu'une mission : servir.

¹⁰³⁰ Voir la comparaison de l'organisation des ministères de 1873 à 1877 *supra*.

¹⁰³¹ *Le XIXe siècle* du 28 mai 1877.

¹⁰³² Ces paroles rappellent, comme l'a fait remarquer Vincent Wright puis Christophe Charle, la vulnérabilité des ministres vis-à-vis de ces fonctionnaires de l'administration centrale qui, par leur compétence et leur connaissance précise des dossiers en cours, sont un précieux secours au locataire de la place Beauvau.

Quelques heures plus tard, Fourtou reçoit le préfet de la Seine et une délégation de maires et adjoints venus le saluer et le féliciter. Une fois de plus, la fidélité est vivement réclamée :

« Je m'associe pleinement à l'hommage qui vous est rendu par M. le préfet. Je sais le concours que vous vous prêtez au gouvernement, et avec quel zèle vous accomplissez les délicats devoirs de la bienfaisance. Vos fonctions vous font toucher aux sentiments les plus intimes de la population et vous mettent, mieux que les autres, en mesure d'apprécier l'importance de la prospérité par le travail. J'estime que l'administration repose entièrement sur l'idée de justice et l'entier fonctionnement de la loi. Le gouvernement du Maréchal a vu le pays inquiet Il veut lui donner l'ordre le plus profond et la paix. »

Enfin, devant les policiers et le préfet de Paris, le ministre rappelle combien il a toujours défendu le principe d'une police efficace, soumise au pouvoir :

« L'idée d'ordre est indissolublement liée à l'idée d'une bonne administration. La fermeté doit être doublée de modération qui décuple sa puissance. Ces deux qualités, vous les avez (...à Permettez-moi d'y compter, car vous êtes mes soldats. Quant à vous, vous connaissez la modération et le dévouement de votre chef. Vous savez qu'il sait couvrir de sa responsabilité tous ceux qu'il a l'honneur de diriger et qu'il saurait au besoin les défendre ».

Ces trois discours résonnent comme le programme de combat que Fourtou entend mener à la place Beauvau. S'il appelle les forces de l'ordre, tel un général à ses soldats, les résonnances impériales ne sont pas anodines. En résumé, le message du ministre est clair : de l'ordre et de la discipline. Il n'emmène pas ses troupes dans une aventure hasardeuse et souvent il se veut rassurant. Il n'y a pas de coup d'état en préparation mais bien un retour à l'ordre et l'obéissance. Ainsi, le ministre exprime ce pourquoi il a été nommé à ce poste : il a en charge de remettre le pays dans le droit chemin avec la plus grande fermeté.

2- Un travailleur acharné

La mission présidentielle absorbe totalement l'ancien député de Ribérac. Il est constamment présent à la place Beauvau et ne séjourne plus que très rarement à Ribérac¹⁰³³. Il y retourne seulement pour quelques jours entre le 15 et le 18 août 1877 pour se reposer et surtout pour suivre de plus près sa propre candidature dans sa terre d'élection¹⁰³⁴.

¹⁰³³ Pendant le ministère du Seize-Mai, Fourtou ne retourne qu'une seule fois à Ribérac, lors des fêtes du 15 août où il profite de sa venue en Périgord pour faire un discours-plaidoyer à Neuvic. Voir partie 2, chapitre 3.

¹⁰³⁴ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Sur place, ses principaux agents électoraux sont son épouse et son frère Adrien Fourtou. Madame Fourtou réside aussi avec le ministre au 130 du boulevard Haussmann. Sa présence est attestée par la surveillance des agents de la Préfecture de Police de Paris. Voir *infra*.

2- a : Un emploi du temps de ministre en temps de crise

L'emploi du temps complet de Fourtou ne nous est pas connu mais grâce à la surveillance policière, quelques notes nous permettent d'entrevoir ce à quoi ressemble une journée d'un ministre au cœur-même d'une crise politique majeure¹⁰³⁵. Comme la situation l'exige, il reçoit beaucoup et se déplace souvent. L'extrême proximité du palais présidentiel le conduit souvent à y aller à pied. Il ne prend la voiture que lorsqu'il se rend dans d'autres ministères, comme celui de l'Agriculture ou pour aller à l'Opéra¹⁰³⁶. Tous les soirs, vers 19h30, 20 heures, il se rend à pied au 130 boulevard Haussmann, à son domicile, y dîne rapidement et retourne à la place Beauvau vers 21h30 où il y reste pour la nuit. Les agents de surveillance notent qu'il est toujours accompagné d'une ou deux dames qu'ils n'identifient pas comment étant de la famille du ministre¹⁰³⁷. En effet, Mme Fourtou ne peut pas être présente à Paris à ce moment-là car elle connaît des complications suite à son accouchement de son sixième enfant, Jean-Marie-Joseph, qui est né le 4 février de la même année¹⁰³⁸. D'ailleurs, la correspondance entre le ministre des Travaux Publics, Auguste Paris et son épouse, publiée par Jean-Marc Guislin, atteste de cette absence de Madame la ministre de l'Intérieur¹⁰³⁹. En effet, lors de la réception au quai d'Orsay du 26 mai, le ministre s'exprime en ces termes : « (...) *je me suis fait présenter – les ours s'apprivoisent- après avoir salué Madame la Duchesse Decazes, à Mmes Voisin, de Meaux et Reille* ». Mais c'est bien par la lettre qu'il adresse à son épouse le 14 juin 1877 que l'on trouve la raison pour laquelle Mme de Fourtou est absente de Paris. Il écrit à Lucie :

« ...Mon chef de cabinet, toujours charmant autant qu'obligeant m'a appris aujourd'hui que Mme de Fourtou qui est accouchée d'un sixième enfant il y a trois mois, est malade depuis cette époque d'une péritonite suivie d'une rechute. Elle a été en grand danger et ne peut encore quitter le lit. Ses trois enfants aînés sont en pension à

¹⁰³⁵ *Ibid.* Quatre notes datées du 29, 30 juin puis du 20 et 21 juillet 1877. Pour la dernière, deux rapports de surveillance nous sont parvenus. S'ils sont en accord concernant les différentes étapes de la journée du ministre, ils nous livrent une datation de l'heure fort différente.

¹⁰³⁶ *Ibid.* Note de rapport de police datée du 21 juillet 1877, Ses pérégrinations pédestres ont bien failli lui coûter la vie. Alors qu'il se rendait à la soirée de l'Élysée à 22h10, à la tombée de la nuit, en traversant, il n'a entendu l'omnibus qui arrivait derrière lui qu'au dernier moment et a pu faire un petit saut de côté pour l'éviter. Note du 20 juillet 1877.

¹⁰³⁷ *Ibid.* La surveillance policière demeure énigmatique sur ses deux femmes, parfois accompagnées d'une enfant. Il ne peut s'agir de Madame de Fourtou qui est enceinte du futur Ernest de Fourtou. Le ministre entretient une relation avec une actrice de la Comédie française mais il n'est pas sûr que cela soit elle que la police surveille. Des parts d'ombre et une absence évidente de sources empêchent d'aller plus loin dans les suppositions sur l'existence d'une seconde vie du ministre.

¹⁰³⁸ Voir *Saga Dereix, op. cit.*, p.732.

¹⁰³⁹ Guislin (J.-M.), *Un ministre artésien dans la crise du Seize-Mai, la correspondance entre Auguste et Lucie Paris (16 mai-23 novembre 1877)*, Centre de Recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle-Lille 3, Lille, 2002, 299 p.

Paris et les trois plus jeunes sont en Dordogne auprès de leur mère. Tu comprends quel sacrifice a fait M. de Fourtou en accédant à l'appel du Maréchal et en prenant le fardeau du ministère le plus lourd...»¹⁰⁴⁰.

Le ministre commence à recevoir à partir de 9 heures du matin, le plus souvent le préfet de police, Voisin qui peut, quelques fois, revenir en fin de journée s'entretenir avec Fourtou. Leur entrevue est rarement longue, une vingtaine de minutes tout au plus¹⁰⁴¹. Le duc de Broglie vient aussi discuter ou le prendre pour se rendre au ministère des finances. Les jours de conseil des ministres, il n'est pas rare qu'ils y aillent ensemble.

2-b : Une correspondance abondante

Le ministre ne lit pas tout le courrier qu'il reçoit. Il laisse cette tâche à son secrétariat particulier et au service de son directeur de cabinet, Charles de Montferrand. Cependant, il vise et annote souvent sa réponse à une demande, une information écrites souvent au crayon bleu. Eric Philippeaux, dans son ouvrage consacré au baron Mackau, souligne l'importance et l'abondance de la correspondance d'un homme politique qui contribue à l'édification de ce qu'il appelle un « *marché politique* », étape essentielle dans le processus de professionnalisation de l'exercice de la politique¹⁰⁴².

La majorité de cette correspondance concerne les mouvements de fonctionnaires (préfets, sous-préfets) ainsi que des demandes de sanction ou de révocation pour des maires, des adjoints ou des conseils municipaux hostiles. Il faut dire que la direction du personnel était chargée de collecter les demandes, de les traiter et de les soumettre à l'approbation ou à la désapprobation de Fourtou¹⁰⁴³. Mais les correspondants tiennent à tenir au courant de la situation politique et électorale de leur département. La plupart du temps, ce sont des préfets mais aussi des personnalités conservatrices locales qui désirent alarmer le ministère de la carence de l'action gouvernementale dans leurs circonscriptions. Certaines lettres sont d'un

¹⁰⁴⁰ Voir Guislin (J.M.), *Un ministre artésien...*, *op. cit.*, p. 79. Fernand Clerault est le chef de cabinet du ministre des Travaux Publics.

¹⁰⁴¹ *Ibid.* Note de surveillance datée du 29 juin et du 21 juillet 1877.

¹⁰⁴² Phélippeau (E.), *L'Invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Socio-Histoire, Paris, Édition Belin, 2002, 367 p., p. 43.☒

¹⁰⁴³ Ce qui expliquerait le faible nombre de lettres sur ce sujet. De plus, le baron Reille et le directeur de cabinet du ministre, Charles de Montferrand ont eu pour mission de seconder le ministre dans le traitement de ces dossiers afin de rendre l'action ministérielle plus efficace et plus rapide.

défaitisme avéré alors que d'autres proposent des solutions parfois radicales pour mettre à terre définitivement l'opposition républicaine¹⁰⁴⁴.

La préparation des voyages présidentiels n'est le centre de préoccupation du ministère qu'entre la fin août et le début septembre 1877 mais avec une certaine intensité et une fréquence assez soutenue¹⁰⁴⁵. Cela prouve que Fourtou a décidé de s'occuper personnellement de ces voyages à travers une partie du territoire métropolitain¹⁰⁴⁶. Enfin, comme aime à le rappeler souvent le ministre Fourtou, « *on ne vit que d'affaires* » et ses correspondants ne l'oublient pas. Les sollicitations¹⁰⁴⁷ pour demander un poste, un travail ou seulement recommander un proche sont aussi présentes¹⁰⁴⁸.

2-c : La place Beauvau, « centralité » de la crise

Le ministère de l'Intérieur qui prépare les mouvements préfectoraux, puis de fonctionnaires et enfin les élections devient la principale « centralité » de l'action gouvernementale.

Fourtou devient alors le « centre de convergence » de tous ceux qui désirent voir triompher l'entreprise du Maréchal de Mac-Mahon. Les préfets, invités ou convoqués, sont aussi prêts à venir s'entretenir avec leur ministre.

Les partisans de la cause conservatrice se précipitent aussi place Beauvau pour avoir une audience de la part de « Son Excellence ».

2-c-1 : Recevoir les préfets

De nombreux témoignages assurent que, sur la demande du ministre lui-même, ou de leur propre initiative, beaucoup de préfets viennent place Beauvau, particulièrement pendant le

¹⁰⁴⁴ Ce sont souvent des personnalités qui ont eu des liens plus ou moins resserrés avec le ministre et qui se permettent, au nom d'un lien, quel qu'il soit, de lui écrire directement. On retrouve ainsi, des lettres d'anciens collègues députés comme Louis de Jouvenel ou actuels comme Prosper Allemand, député de Digne (Savoie). Des personnalités qui se considèrent comme « amis » avec le ministre comme Ernest Pascal, l'ancien préfet, candidat dans le département de la Gironde ou Ernest Daudet, ancien rédacteur en chef du Journal officiel, légitimiste, frère aîné d'Alphonse.

¹⁰⁴⁵ Les préfets qui doivent accueillir le président s'adressent alors directement au ministre, sans passer par la voie hiérarchique habituelle.

¹⁰⁴⁶ Voir partie 2, chapitre 3.

¹⁰⁴⁷ L'intensité de la crise politique ne ralentit pas les demandes d'intervention du ministre, même ses correspondants reconnaissent qu'il doit être occupé par ailleurs.

¹⁰⁴⁸ Fourtou, lorsqu'il est nommé place Beauvau, annonce par lettre qu'il se met en retrait du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans, auquel il appartient depuis 1875. Cela n'empêche pas ses sollicitateurs habituels de l'entretenir ou de lui demander de les appuyer pour une demande d'emploi dans la Compagnie d'Orléans. Voir partie 1, chapitre 2.

mouvement administratif des premières semaines du ministère¹⁰⁴⁹. Cela ne les dispense nullement de venir sur Paris après cette période d'installation, à l'instar du préfet de la Dordogne qui lui demande de venir le rencontrer et que le ministre accepte presque spontanément¹⁰⁵⁰. Par une dépêche télégraphique du 30 mai, le ministre s'enquête de savoir si les préfets nouvellement nommés ont bien pris leur poste sur place¹⁰⁵¹. De même, par une circulaire du 29 mai, Fourtou insiste sur la nécessité que les préfets l'avertissent de l'arrivée dans les départements des sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture :

« Dans l'Intérêt du service exige que fonctionnaires nouvellement nommés se rendent sans aucun retard à leur poste. Veuillez, dès la réception du journal officiel de ce jour, donner des instructions dans ce sens à ceux de vos collaborateurs qui auraient été compris dans les deux décrets du 24 mai publiés hier et aujourd'hui. »¹⁰⁵²

Le ministre considère que le temps de l'entrevue est suffisant pour que ses ordres et ses directives soient respectées et suivies par les préfets. Ainsi, le 22 août 1877, Fourtou rappelle à Ernest de Behr, en charge du département de Haute-Garonne qu'il est contre la méthode employée par le préfet pour lutter contre les loges maçonniques. Il envoie une dépêche très sèche à Behr :

« En vous autorisant au cours d'un entretien dans mon cabinet, à me proposer la fermeture des loges maçonniques qui s'étaient écartées du but philanthropique de leurs constitutions je n'avais pas entendu vous dispenser de me transmettre un rapport écrit concluant à cette fermeture. »¹⁰⁵³

Ainsi, l'entretien accordé pour Fourtou est considéré comme une sorte de lettre de mission pour laquelle le fonctionnaire départemental doit se soumettre. L'homme à poigne n'accepte donc pas de dissidence, encore moins d'initiative personnelle qui risquerait de compromettre l'ensemble de l'entreprise du Seize-Mai.

2-c-2 : Recevoir les différents responsables et personnalités conservateurs

Fourtou est en constante liaison avec tous les membres du cabinet et principalement le duc de Broglie, mais aussi le vicomte de Meaux, Eugène Caillaux, Jules Brunet ou encore Auguste

¹⁰⁴⁹ APF. Les dépêches échangées entre les préfets et le ministre pour infirmer ou confirmer une audience au ministère sont nombreuses dans les archives concernant directement le ministère du Seize-Mai.

¹⁰⁵⁰ En effet, les heures d'envoi des dépêches permettent d'apprécier la réactivité ministérielle. Le préfet de la Dordogne lui fait parvenir sa demande le 14 juillet à 12h30 et il reçoit la réponse à 15h20 le même jour.

¹⁰⁵¹ *Ibid.* Dépêche télégraphique du 30 mai 1877 qui s'adresse particulièrement aux préfets de Basses Alpes, Drôme, Gironde, Hérault, Ille et Vilaine, Landes, Loire, Lot, Yonne, Lot-et-Garonne, Manche, Nord, Rhône, Sarthe, Savoie, Seine-inférieure, Seine-et-Oise, Vaucluse.

¹⁰⁵² *Ibid.* Dépêche télégraphique du 29 mai 1877.

¹⁰⁵³ *Ibid.* dépêche télégraphique du 22 août 1877.

Paris¹⁰⁵⁴. De même, le secrétaire de l'Élysée, Emmanuel d'Harcourt convoque ou se rend assez fréquemment place Beauvau pour donner à Fourtou l'opinion du président ou encore discuter de l'ordre du jour du conseil des ministres à venir¹⁰⁵⁵.

Le monde politique conservateur se presse aussi place Beauvau : le duc d'Audiffrey-Pasquier, le président du Sénat, le député du Gers, Paul de Cassagnac mais aussi des anciens collègues de Fourtou à la Chambre ou d'anciens députés de l'Empire comme Welles de La Valette¹⁰⁵⁶.

Mais les visites les plus fréquentes¹⁰⁵⁷ sont celles que fait Eugène Rouher, le chef de file de l'*Appel au Peuple*.

Considéré comme le véritable instigateur de la cause bonapartiste, l'ancien « Vice-empereur » est en constante relation épistolaire avec le ministre Fourtou et ne manque pas de lui demander audience dès que la situation politique l'exige¹⁰⁵⁸.

Ces fréquentes venues suscitent une surveillance particulière au fur et à mesure que la préparation des élections se précise et s'accélère¹⁰⁵⁹. La proximité des deux hommes politiques ne manque pas de faire, aux yeux des opposants républicains mais aussi des autres composantes de la cause conservatrice, l'objet de rumeurs à propos de l'influence évidente de l'ancien « Vice-empereur » sur le ministre de l'Intérieur.

Le 30 mai, les agents de surveillance relèvent son action auprès de Fourtou :

« Depuis l'avènement du cabinet de Broglie, Rouher a pu faire placer bon nombre de ses créatures dans les administrations. Il a pu aussi se débarrasser du nombre d'anciens fonctionnaires faméliques que l'on craignait fort de voir tourner casaque étant à bout de ressources.»¹⁰⁶⁰

Un mois plus tard, alors que la Chambre a été dissoute et que le ministre et ses services préparent les candidatures aux élections législatives. La police surveille alors :

« Rouher a eu hier une entrevue avec de Fourtou à la suite de laquelle il a réuni le comité de direction, de l'Appel au Peuple. Il paraît qu'il n'est qu'à moitié satisfait des promesses du ministre et qu'il est toujours fort

¹⁰⁵⁴ Voir Guislin (J.M.), *Un ministre...*, *op. cit.*, p. 44.

Ce dernier raconte d'ailleurs, dans les lettres qu'il adresse à son épouse, pendant son ministère, que Fourtou, lors d'une entrevue entre les deux ministres, lui suggéra son chef de cabinet, Fernand Clerault.

¹⁰⁵⁵ Des lettres très laconiques et souvent sans date du secrétaire de l'Élysée ont été retrouvées dans les archives Fourtou. Elles suggèrent souvent au ministre une audience d'un tiers ou de venir prendre l'avis du Marchal sur différentes questions.

¹⁰⁵⁶ Ces renseignements sont tirés des dossiers de la Préfecture de Police de Paris dans lesquels des notes de surveillance font état de la visite des personnes surveillées place Beauvau.

¹⁰⁵⁷ APF. Dossiers Fourtou Ba 946 et Rouher Ba 1257. Ils permettent de suivre la fréquence de la venue du chef de l'Appel au Peuple place Beauvau. Cette dernière est quotidienne à la fin du mois de juillet lorsqu'il s'agit de mettre au point les candidatures bonapartistes pour les législatives d'octobre 1877.

¹⁰⁵⁸ Guislin(J.M.) *Un ministre...*, *op. cit.*, p. 104. Il n'est pas le représentant officiel du comité électoral bonapartiste –puisque'il s'agit du duc de Padoue et le baron de Mackau mais il en est le principal animateur..

¹⁰⁵⁹ APP. Dossier Rouher Ba 1247 et dossier Fourtou Ba 996.

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*

irrité contre d'Harcourt. Il est parti ce matin pour Londres, accompagné de deux ou trois personnes. Dans son entourage, on dit que le but principal de son voyage est d'aller faire de l'argent en vue des élections. On était tellement affairé chez lui que je n'ai pu voir la personne qui me renseigne d'habitude. Je dois la voir demain. »
« Rouher a vu dernièrement de Fourtou et lui a dit que les destinées les plus brillantes l'attendaient sous l'Empire restauré réclamé par lui. Rouher ne demanderait qu'à se reposer à la présidence du Sénat et M. de Fourtou serait alors le véritable empereur. Ravi par cette perspective, M. de Fourtou a de nouveau insisté auprès du Maréchal pour faire reculer les élections qui par un retard prolongé d'après les calculs politiques, pouvoir amener une majorité bonapartiste à la Chambre. »¹⁰⁶¹.

La pression des bonapartistes, l'urgence dans laquelle doit travailler l'administration du ministère expliquent pourquoi Fourtou demande un délai supplémentaire afin de ne pas précipiter une préparation qui, sans le temps nécessaire, pourrait compromettre la lutte contre les républicains.

Une note antérieure à la précédente fait état d'une certaine résistance de la part du ministre vis-à-vis des projets de Rouher :

« Rouher a eu hier une entrevue avec de Fourtou à la suite de laquelle il a réuni le comité de direction, de l'Appel au Peuple. Il paraît qu'il n'est qu'à moitié satisfait des promesses du ministre et qu'il est toujours fort irrité contre d'Harcourt. Il est parti ce matin pour Londres, accompagné de deux ou trois personnes. Dans son entourage, on dit que le but principal de son voyage est d'aller faire de l'argent en vue des élections. On était tellement affairé chez lui que je n'ai pu voir la personne qui me renseigne d'habitude. Je dois la voir demain.»¹⁰⁶²

Ainsi, même si le ministre ne semble pas embrasser totalement les ambitions de Rouher mais la fréquente présence de l'ancien président du Sénat place Beauvau a soulevé un nombre important de rumeurs sur l'éventuelle organisation d'un coup de force¹⁰⁶³. C'est donc dans un climat de plus en plus tendu, où la coalition des droites souffre de divisions internes fortes, que le ministère de l'Intérieur devient une forteresse assiégée où chacun veut obtenir du ministre l'assurance qu'il sera écouté. Mais, pour être efficace, il faut mettre sur pied une administration préfectorale dévouée et prête à tous les combats.

¹⁰⁶¹ *Ibid.*

¹⁰⁶² APP. Dossier Rouher, Ba 1263, note datée du 8 juillet 1877.

¹⁰⁶³ Cette dernière question réapparaît à la chute du ministère en novembre 1877 lorsque les républicains mais aussi les orléanistes soupçonnent une poignée de conservateurs jusqu'aboutistes de s'allier l'armée et d'organiser un coup de force pour obliger les nouveaux dirigeants à abandonner le pouvoir. Le nom de Fourtou y est cité. Voir *infra* et Truel (T.), Le spectre impérial au début de la Troisième République : entre fantasmes et réalités in Anceau (E.) (dir), *Le Second Empire*, revue *Parlement*, HS n°4, édition L'Harmattan, septembre 2008, p. 145-162.

II- Une administration sur le pied de guerre

A- « L'orgie administrative »

L'expression a été employée, pendant la crise, par les républicains et popularisée par les mémorialistes et les historiens républicains. La question de l'origine est difficile à percer tant elle a été utilisée par les journaux et les hommes politiques, des Gambettistes aux Thiéristes pour qualifier cette politique outrancière d'épuration préfectorale réalisée sous les ordres de Bardi de Fourtou. Cependant, il semblerait que la première utilisation de cette expression aurait été réalisée par John Lemoine dans les colonnes du *Journal des Débats* le 11 novembre 1877¹⁰⁶⁴.

« Pendant toute la période militante que nous venons de traverser, et dans laquelle nous avons aveuglément jetés de coupables fauteurs de guerre civile, le parti républicain a donné la mesure de son empire sur lui-même, de son esprit de discipline, de son respect des lois, de la patience que lui donnait la conscience de son droit et de sa force ; il a montré qu'il était prêt à l'exercice régulier du pouvoir. Sous ce rapport, l'épreuve, si elle a été dure, aura été salutaire et fructueuse. Pendant que le pouvoir nominal, dans cet abus effréné de tous les moyens de gouvernement que nous avons eu le droit d'appeler une orgie administrative, brisait et jetait par les fenêtres tous les instruments qui lui avaient été confiés pour faire les affaires du pays (...) »

Quelques jours plus tard, il reprend son expression pour mieux dénoncer les actes du gouvernement précédent :

« (...) Sans revenir en ce moment sur la série de violences et de fraudes, d'actes de corruption et d'oppression, sur l'orgie administrative dont nous avons eu pendant six mois le spectacle, nous voulons simplement constater et faire remarquer ce fait, c'est que désormais on peut se dire républicain sans être factieux. Nous avons vu (...) jusqu'aux plus humbles serviteurs de l'Etat forcés, par la menace et la peur de la famine, de trahir la république qu'ils devaient servir. (...) »¹⁰⁶⁵

Un an plus tard, à l'occasion des élections sénatoriales qui s'annoncent, il la réutilise pour dénoncer, une fois de plus, l'expression vile des décisions ministérielles¹⁰⁶⁶.

¹⁰⁶⁴ John Lemoine (1815-1892) est un journaliste, diplomate et homme politique français. Alors qu'il est attaché au ministère des affaires étrangères (il parle couramment anglais), il entre en 1840 au *Journal des Débats*, il est l'une des grandes signatures de ce journal pendant plus d'un demi-siècle. Rédacteur en chef du quotidien, il est, pendant la crise du Seize-Mai, un des journalistes les plus virulents à l'encontre des décisions ministérielles. Il est élu en 1880 sénateur inamovible. En 1875, il est élu à l'Académie française à la place de Jules Janin.

¹⁰⁶⁵ Lemoine (J.), *Journal...*, *op. cit.*, numéro du 30 décembre 1877.

¹⁰⁶⁶ *Ibid.* Edition du 16 novembre 1878 : « (...) Et la dissolution ? Ce n'était qu'un léger dissentiment, n'est-ce pas ? Un dissentiment terminé par mort d'homme ? C'était par esprit pacifique et pour éviter les conflits que le Sénat votait la mort de la Chambre qui venait de naître, et livrait la France à cette orgie administrative dont on étale tous les jours devant elle le honteux tableau et qui rend à l'empire lui-même une robe d'innocence ! (...) »

1- Les mouvements des représentants de l'État

1-a : La tradition républicaine

La tradition républicaine a toujours insisté sur ce fait exceptionnel, ce mouvement sans précédent dans l'histoire des rapports entre l'exécutif et la représentation nationale. Gabriel Hanotaux¹⁰⁶⁷, parmi d'autres, dresse un bilan largement inspiré par le rapport de l'enquête parlementaire établi par Bernard-Lavergne en janvier 1879 et l'ouvrage de H. Gautier¹⁰⁶⁸. Il annonce « un premier mouvement préfectoral sur 62 départements, 21 préfets déplacés, 25 révoqués, 10 mis en disponibilités, 3 démissionnaires, etc... » et met en évidence, par la suite, les autres mouvements pour les sous-préfets, conseillers de préfecture, secrétaires généraux. Au-delà des chiffres, le ministre procède d'abord aux changements de préfets, désirant s'assurer un soutien sans faille des chefs de la hiérarchie départementale, suivis immédiatement des sous-préfets et des conseillers de préfecture¹⁰⁶⁹. Si les nominations et les déplacements des sous-préfets se poursuivent tout au long du mois de juin à un rythme décroissant, il est presque toujours accompagné de mutations du personnel de préfecture. Dès le 24 mai, 154 nouveaux conseillers sont nommés, bientôt rejoints par 76 autres¹⁰⁷⁰ alors que le mouvement des préfets et des sous-préfets ne s'achève qu'avec le décret du 3 juillet (10 nouveaux préfets, 36 sous-préfets)¹⁰⁷¹. L'« *orgie administrative* », expression chère à J. Lemoine, est réelle puisque, au total, sur les six mois du cabinet Broglie-Fourtou, on compte 92 nominations de préfets, 175 sous-préfets, 19 secrétaires généraux et 312 conseillers de préfecture. Ainsi, presque 600 fonctionnaires administratifs ont été sommés de remplir exactement les décisions ministérielles. Mais s'agit-il d'un phénomène exceptionnel, d'une pratique qui n'est possible que parce qu'en temps de crise politique et institutionnelle ?

¹⁰⁶⁷ Hanotaux (G.), *op. cit.*, p. 18.

¹⁰⁶⁸ Gautier (H.), *Carnet d'un journaliste pendant le Seize-mai, la résistance dans les départements*, Marpon et Flammarion, Paris, 1881.

¹⁰⁶⁹ Décrets ministériels des 19, 21 et 24 mai 1877 pour la majorité des préfets, puis ceux concernant les sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture sont publiés les 24 et 31 mai puis 2 juin 1877. *Bulletin du ministère de l'Intérieur*.

¹⁰⁷⁰ Décret du 15 juin 1877.

¹⁰⁷¹ Ce sont souvent des fonctionnaires qui ont refusé leur mutation ou leur nomination, plutôt pour des raisons personnelles (mutation non gratifiante, raisons familiales).

1-b : Une épuration administrative de grande ampleur ?

Il faut alors mettre en perspective tous les mouvements de fonctionnaires départementaux des années 1870, et notamment procéder à une comparaison entre ministères conservateurs et républicains¹⁰⁷². Le tableau suivant montre que le rythme et l'intensité des nominations et des déplacements du personnel préfectoral n'est pas uniquement l'apanage des conservateurs.

Figure 21 Comparaison des mouvements des personnels départementaux pendant l'Ordre moral et l'alternance républicaine

	Ministres conservateurs	Ministres républicains
Durée cumulée des ministères	42 mois et 25 jours ¹⁰⁷³	24 mois et 26 jours ¹⁰⁷⁴
Préfets nommés et/ou déplacés	177	196 ¹⁰⁷⁵
Sous-préfets	606	417 ¹⁰⁷⁶
Secrétaires généraux	133	138 ¹⁰⁷⁷
Conseillers de préfecture	170	85 ¹⁰⁷⁸
TOTAL	1086	836

Source : *Annuaire du ministère de l'Intérieur*, années 1874 à 1877.

¹⁰⁷² L'étude comparative porte sur l'administration des ministres de l'Intérieur Charles Beulé (25 mai-26 novembre 1873), Duc de Broglie (26 novembre 1873- 22 mai 1874), Oscar de Fourtou (22 mai-20 juillet 1874), le Général Chabaud-Latour (20 juillet 1874-10 mars 1875), Louis Buffet (10 mars 1875- 23 février 1876) pour les conservateurs et de Jules Dufaure (23 février- 9 mars 1876), Amable Ricard (9 mars-11 mai 1876), Emile de Marcère (15 mai-1^{er} décembre 1876), et de Jules Simon (12 décembre 1876- 16 mai 1877). Il faut ajouter le ministre Oscar de Fourtou (16 mai-23 novembre 1877) et son successeur Charles Welche (23 novembre-13 décembre 1877) dans la durée totale où les conservateurs ont exercé le pouvoir. Pour le camp républicain, il faut ajouter le second ministre Emile de Marcère (13 décembre 1877- 3 mars 1879).

¹⁰⁷³ Il s'agit donc de la durée totale de l'Ordre moral, y compris le ministère du Seize-Mai.

¹⁰⁷⁴ Pour le dernier ministre, Emile de Marcère, il a été retenu que le premier mouvement administratif de décembre 1877 est le fait qu'il a été l'un des plus importants jamais réalisés par les républicains au pouvoir. Voir Wright (V.) in Centre de Recherches d'Histoire et de Philologie *Les épurations administratives XIX et XXe siècles*, Librairie Droz, Genève, 1977, 126 p. L'historien britannique compare le mouvement de décembre 1877 à un des plus importantes « massacres préfectoraux » réalisés par les républicains. Il considère ces décisions ministérielles d'une ampleur égale à celles de février 1848 et de septembre 1870, *op. cit.*, p.74.

¹⁰⁷⁵ Ce chiffre ne prend en compte que le mouvement de décembre 1877 et non les suivants.

¹⁰⁷⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*

L'inégale durée de l'exercice du pouvoir entre conservateurs et républicains pendant la période considérée ne peut empêcher d'observer que les mouvements de fonctionnaires départementaux a été d'une presque égale ampleur¹⁰⁷⁹.

En effet, les partisans de la République ont décidé de muter ou de déplacer plus de huit cents personnes, pendant une période qui est seulement de moitié de celle où les conservateurs exercent le pouvoir. Si le nombre de préfets déplacés et/ou nommés est à peu près le même (177 pour 196), les fonctionnaires au plus près de la population (sous-préfets, secrétaires de préfecture et surtout conseillers) ont fait l'objet d'une décision ministérielle sous l'Ordre moral que pendant la période républicaine (606 pour 417). Les conservateurs se sont plus intéressés à muter les conseillers de préfecture (170 pour 85) que les secrétaires généraux, qui connaissent souvent une promotion interne¹⁰⁸⁰.

La répartition, en fonction des locataires de la place Beauvau, des personnels mutés est révélatrice de la stratégie employée par les gouvernements conservateurs ou républicains. Le tableau suivant récapitule les données relevées.

Figure 22 Répartition par type de nomination et par ministre des fonctionnaires préfetures

	Beulé mai 73- mai 74	Brogie nov 73-Mai 74	Fourtou mai- juillet 74	Chabaud- Latour juillet 74-mars 75	Buffet mars 75- Février 76	Dufaure Février- mars 76	Ricard mars- mai 76	Marcère mai- décembre 76	Simon déc 76- mai 77	Fourtou mai- novembre 77	Welche nov- décembre 77	Marcere déc 77- Mars 79
Préfets nommés (promotions)	38	0	0	4	4	8	17	2	11	53	0	34
Préfets déplacés	23	0	0	16	13	34	13	2	21	28	0	54
Sous-préfet nommés (promotions)	106	4	0	7	4	6	16	29	22	139	0	115
sous-préfets déplacés	84	34	1	55	28	11	35	122	37	85	0	41
Secrétaires généraux nommés (promotions)	27	3	0	4	3	4	0	13	6	31	0	39
Sécretaires généraux déplacés	25	10	0	15	8	6	4	25	27	7	0	12
Conseillers de préfecture nommés	65	1	5	8	2	1	10	12	1	1	0	5
Conseillers de préfecture déplacés	44	13	0	21	9	6	22	37	14	1	0	2

¹⁰⁷⁹ 1086 fonctionnaires qui ont fait l'objet d'une décision ministérielle du temps de l'Ordre moral contre 836 lors de l'alternance républicaine de 1876-1877 ainsi que leur retour aux affaires en décembre 1877.

¹⁰⁸⁰ Voir *infra*.

1-b-1 : Les changements dans le temps : rupture ou continuité ?

Ces données statistiques mettent bien en relief la crise du Seize-Mai. Le ministre Fourtou, en mai-juin 1877, procède à un vaste remaniement des fonctionnaires départementaux, et la crise du Seize-Mai demeure, par conséquent, dans cette période, un moment d'intense bouleversement des cadres de l'administration préfectorale. Soixante-dix-neuf préfets et deux cents quatre-vingt-quatre sous-préfets déplacés ou nommés. Les secrétaires généraux et les conseillers de préfecture sont beaucoup moins touchés par ces mesures et lorsqu'on compare ce ministère aux autres conservateurs, il est même en dessous des mutations décidées par Charles Beulé en 1873¹⁰⁸¹. De plus, même si le nombre reste très important (284), l'administration Fourtou s'inscrit dans une pratique conservatrice de se servir de la fonction de sous-préfet comme d'un exutoire qui cherche à confier la gestion des affaires locales à des personnages dignes de confiance¹⁰⁸². Presque à l'identique, les préfets qui ont fait l'objet d'une décision ministérielle, sont encore largement plus nombreux pendant le gouvernement Broglie-Fourtou en 1877 (81) que ceux envoyés par Beulé dans les départements (52) mais le rapport n'est pas totalement déséquilibré ; d'autant, qu'entre temps, Chabaud-Latour et Buffet ont aussi changé une vingtaine de titulaires¹⁰⁸³. Ainsi, sans enlever le caractère exceptionnel des décisions prises par Fourtou en 1877, on peut dire que son administration n'en reste pas moins dans la lignée des gouvernements conservateurs qui désirent avoir des hommes fiables dans la gestion des affaires locales.

Le second enseignement de ces résultats est que le mode d'administration et les décisions prises ne sont pas si différents lorsqu'on regarde les mutations opérées par les ministres de l'alternance républicaine. En effet, lorsqu'Emile de Marcère revient place Beauvau en décembre 1877, c'est un « massacre » de mutations, de révocations et de déplacements particulièrement visible parmi les préfets (88) et les sous-préfets (156), et dans une moindre mesure, pour les secrétaires généraux (51).¹⁰⁸⁴ Ce mouvement est alors bien à la hauteur des décisions prises par Fourtou au printemps de la même année. Plus qu'une « orgie administrative », il conviendrait d'évoquer des effets de rattrapage d'ordre politique car,

¹⁰⁸¹ Fourtou ne fait déplacer ou nommer que 38 secrétaires généraux alors que Beulé en fait changer 52. En ce qui concerne les conseillers de préfecture, il n'y a pas de commune mesure entre les décisions prises par Fourtou en 1877 et celles de Beulé en 1873 : le mouvement est de l'ordre presque de un pour cent (2 pour 109).

¹⁰⁸² Charles Beulé, en 1873, prend une décision pour plus de 190 sous-préfets qui sont, à la fin, déplacés ou une première fois nommés.

¹⁰⁸³ 17 préfets pour Buffet et 20 pour Chabaud-Latour.

¹⁰⁸⁴ Le terme de « *massacre* » a été emprunté à Wright (V.), *op. cit.* p74.

comme le souligne Jean Pierre Machelon¹⁰⁸⁵ dans un article où il reprend les conclusions de Vincent Wright, le corps préfectoral devient un agent politique, sur le front, en première ligne¹⁰⁸⁶, et devient une sorte de fusible en cas d'alternance politique. Sans nier l'ampleur des décisions ministérielles dès mai 1877, il convient donc de rappeler que le ministre républicain de Marcère procède à une véritable « curée » de l'administration préfectorale avec des chiffres battant tous les records : le décret du 18 décembre 1877 « fait » 81 nouveaux préfets et celui du 30 décembre, 259 sous-préfets. Comme l'évoque le *Constitutionnel* à l'époque, « changer les préfets est véritablement devenu maintenant la règle générale et la principale forme d'amusement dans la vie de la nation »¹⁰⁸⁷.

Si l'on observe les autres gouvernements républicains, il est à remarquer que les changements ont été progressifs mais assez massifs. En effet, si Jules Dufaure procède à plus de mutations parmi les préfets (42), il reste très modéré pour renouveler ou muter les autres catégories de personnel départemental¹⁰⁸⁸. Par contre, lorsque Amable Ricard prend possession de la place Beauvau, il s'attache à poursuivre l'action engagée en s'occupant plus particulièrement des sous-préfets (51) mais sa disparition brutale conduit son successeur, Emile de Marcère, à être encore plus efficace puisque 141 fonctionnaires ont obtenu une sous-préfecture. Il s'occupe aussi plus intensément des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture et devient ainsi, pour la période de l'alternance républicaine, le ministre qui a le plus réalisé de changements de personnel¹⁰⁸⁹. Pour les tenants de l'Ordre moral, le phénomène est à peu près le même. En effet, Charles Beulé bouleverse assez massivement la répartition de ce personnel départemental, ce qui semble satisfaire son successeur, le duc de Broglie qui ne procède, par conséquent, à aucune mutation de préfet et seulement à une trentaine de sous-préfets. Lorsque Fourtou occupe d'une manière éphémère la fonction en mai-juillet 1874, seulement cinq conseillers de préfecture ont été mutés. Par contre, son successeur, le général Chabaud-Latour, reprend la stratégie d'encadrement des provinces par des agents qui connaissent bien les populations qu'ils administrent¹⁰⁹⁰. Enfin, Louis Buffet ne réalise que des changements

¹⁰⁸⁵ Machelon (J.-P.), *The Prefect, Political Functionary of the Jacobin State : Permanences et Continuities (1870-1914)*, in Hazareesingh Sudhir, (dir.), *The Jacobin Legacy in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, pp 68-88 [traduit sous le titre : « Au service du pouvoir politique : remarques sur les préfets de la IIIe République (1870-1914), La Revue administrative, n° 333, 2003, pp. 293-307].

¹⁰⁸⁶ Machelon (J.-P.), *op. cit.*, p. 80.

¹⁰⁸⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸⁸ 17 sous-préfets, 10 secrétaires généraux et seulement 7 conseillers de préfecture.

¹⁰⁸⁹ Si on compare son action avec les décisions prises par ses prédécesseurs ou par son successeur, Jules Simon, jamais aucun d'entre eux n'a décidé autant de mouvement parmi le personnel préfectoral.

¹⁰⁹⁰ Au moins, s'ils ne les connaissent pas, ils peuvent avoir l'opportunité de les rencontrer. Ils incarnent, alors, par leur proximité avec ces populations, l'Etat et son autorité.

assez modérés de ce personnel préfectoral¹⁰⁹¹. Au final, ce qu'il convient de qualifier de « rattrapage politique » lors des alternances gouvernementales se fait en cohérence avec l'action menée par le prédécesseur lorsqu'il appartient à la même majorité, mais aussi sur une certaine durée. Ainsi, la crise du Seize-Mai et les décisions prises par le ministre républicain ont pu étonner, surprendre ou totalement scandaliser les adversaires, elles n'en demeurent pas moins des moments qui s'inscrivent dans un temps plus long qui veut se jouer de l'instabilité ministérielle qui caractérise ce début de Troisième république, offrant aux uns contre les autres l'assurance d'un personnel préfectoral à l'écoute et aux ordres du gouvernement.

Ce pari est très difficile à tenir parce ce qui est resté comme des épisodes traumatisants (le Seize-Mai et le « massacre » d'Emile de Marcère) l'a été brutalement et massivement. C'est ici que réside la différence entre les instants de relative stabilité gouvernementale (qu'elle soit conservatrice ou républicaine) et les moments de crise politique. Avec Fourtou, il semblerait que cela ne soit pas le préfet qui est l'élément-clé du dispositif administratif mais le sous-préfet, intervenant à un échelon plus local et donc plus aptes à gérer les hommes sur lesquels le gouvernement espère compter.

1-b-2 : Des épurations systématiques et radicales ?

Un troisième niveau d'analyse peut être réalisé à propos de la qualité de la décision ministérielle : s'agit-il d'une mutation forcée ou bien d'une promotion ? En d'autres termes, l'alternance politique, quelle qu'elle soit, est-elle si soudaine qu'elle fait du passé table rase ou bien n'existe-t-il pas d'autres facteurs qui expliquent la profonde mutation opérée pendant ces années d'instabilité gouvernementale ?

Il faut, dans un premier temps, observer la politique menée par les conservateurs puis celle menée par les républicains afin de mieux les comparer. Pendant l'Ordre moral, le ministre de l'Intérieur Beulé ne fait pas confiance au personnel qui a servi jusque-là les partisans d'une république modérée. Il offre à trente-huit fonctionnaires l'opportunité de devenir préfet et à cent six autres d'occuper les fonctions de sous-préfet. Il n'est dépassé que par l'administration Fourtou qui, en 1877, procède à cinquante et une nouvelles nominations de préfets et à cent trente neuf nouveaux sous-préfets. Entre les deux, le taux de renouvellement des principaux fonctionnaires départementaux est bien moindre. Le général Chabaud-Latour et Louis Buffet préfèrent déplacer leurs personnels plutôt que de participer aussi massivement que leurs

¹⁰⁹¹ Seule catégorie qui connaisse le plus important changement demeure celle des sous-préfets (32 au total).

prédécesseurs ou leur successeur au renouvellement de ces serviteurs de l'Etat¹⁰⁹². Les nouveaux promus au secrétariat général de préfecture sont plus nombreux pendant la crise du Seize-Mai (31) mais vingt-sept de leurs prédécesseurs avaient connu le même avancement lorsque Charles Beulé était place Beauvau. Enfin, la plus grande partie des conseillers de préfecture a été promue par cette même administration et Fourtou, en 1877, ne fait pas bien mieux puisqu'il ne nomme que deux nouveaux à ces fonctions départementales.

Pendant l'alternance républicaine, les promotions sont beaucoup moins importantes, surtout en ce qui concerne les préfets et les sous-préfets. Il semble que les gouvernements de centre-gauche eurent préférer utiliser le personnel mis en place pendant la présidence Thiers¹⁰⁹³. Seuls, les sous-préfets font l'objet d'un progressif et long renouvellement puisque ils sont vingt-neuf à bénéficier de cette promotion sous Marcère et vingt-deux sous Jules Simon¹⁰⁹⁴.

Comme l'ont déjà souligné les historiens du corps préfectoral, Emile de Marcère, en décembre 1877 et janvier 1878, procède bien à un renouvellement en profondeur des fonctionnaires départementaux : trente-quatre préfets, cent quinze sous-préfets, trente-neuf secrétaires généraux et seulement cinq conseillers de préfecture. Les circonstances qui ont dicté ce « dégraissage » de fonctionnaires hostiles à la nouvelle orientation politique du gouvernement, sont l'expression de l'échec des hommes du Seize-Mai.

Tous, conservateurs et républicains, ont de bonnes raisons de justifier l'épuration d'un corps qui doit absolument dédier son service à la politique gouvernementale. Ainsi, il n'y a rien d'étonnant d'observer ces phénomènes de « réadaptation administrative » que chaque premier ministre de l'Intérieur réalise dès qu'il prend ses fonctions place Beauvau¹⁰⁹⁵.

¹⁰⁹² Chabaud déplace 55 sous-préfets alors qu'il en promeut seulement 7. Buffet est modéré encore puisqu'il demande seulement à 28 sous-préfets de changer de département et il en « créé » seulement 4 pendant son administration. Pierre-Henry, *Histoire des préfets, cent cinquante ans d'administration préfectorale 1800-1954*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1954, p 215, souligne la méthode d'administration du premier ministre de l'Intérieur Beulé et l'ampleur des mouvements pendant son ministère : « *Par ses instructions, il fait revivre les méthodes du Second Empire... Le plus grand nombre des préfets et des sous-préfets sont révoqués ou mutés, remplacés par des hommes plus dévoués à la doctrine réactionnaire... Les 26, 28, 30 mai, 1^{er} aout, 3 septembre, des mouvements ravagent le corps préfectoral et rappellent à l'activité d'anciens serviteurs de l'Empire...* ». L'auteur n'offre pas d'étude statistique détaillée mais plutôt des exemples de serviteurs zélés à la solde de la cause dynastique.

¹⁰⁹³ En effet, Dufaure permet à 8 fonctionnaires de devenir préfet alors que son successeur, Ricard, le renouvelle davantage (17) suivi par Jules Simon (11). Seul, de Marcère puise dans le vivier « préfectoral » pour réaliser ces déplacements et ces mutations.

¹⁰⁹⁴ Si Dufaure n'en nomme que 6, Ricard en promeut déjà plus (16) et ce nombre ne cesse d'augmenter jusqu'à une vingtaine de néo-titulaires pour les derniers ministres de centre-gauche.

¹⁰⁹⁵ Ainsi, on peut mettre en évidence les décisions prises par Beulé (1873) et Fourtou (1877) du côté des conservateurs et Ricard (1876) et Marcère (1877) pour les républicains comme procédant d'une même logique d'épuration administrative.

2- De nouvelles perspectives : la question des épurations préfectorales

Vincent Wright dresse une typologie qui justifie et explique les épurations administratives de la Seconde au début de la Troisième république¹⁰⁹⁶. Ainsi, il distingue les processus d'épuration plus ou moins longs, continus ou permanents qui sont parfois complétés par ce qu'il appelle « l'auto-épuration », ou démission du fonctionnaire lui-même¹⁰⁹⁷. Il évoque, lorsque le gouvernement est à l'initiative de cet acte administratif majeur, les raisons qui le poussent à le faire : s'attacher un personnel d'une loyauté absolue mais aussi se soucier d'une plus grande efficacité dans la gouvernance des départements¹⁰⁹⁸. Il voit aussi dans ces prises de décision une manière de faire un exemple pour ceux qui auraient envisagé de rester en place et de lutter de l'Intérieur. Il finit sa démonstration par l'épuration sauvage, qui se réalise sous la pression souvent des élites locales voir la violence de la foule¹⁰⁹⁹, et celle, à l'opposé, qui relève plus de la symbolique que d'autre chose, le nouveau gouvernement voulant se démarquer de son prédécesseur.

Rappelons simplement que l'analyse de Vincent Wright porte sur le long terme et occupe trois régimes successifs¹¹⁰⁰. Ainsi, pour la période considérée ici, plus restreinte, il convient d'écarter la première forme qui ne peut être possible parce qu'elle nécessite une certaine longévité au pouvoir¹¹⁰¹. De même, l'épuration symbolique n'est pas admise dans un contexte de forte opposition politique et institutionnelle, même si les perdants du moment s'attendent à ce que les nouveaux dirigeants procèdent à ce genre de « *dégraissage administratif* ». Il faut donc, pour la période qui nous intéresse, retenir l'idée que les différents gouvernements cherchent l'efficacité de leur action dans la mise en place d'un personnel fiable et loyal et poussent « les opposants de l'Intérieur » à se démettre plutôt qu'à se soumettre.

¹⁰⁹⁶ Wright (V.), *op. cit.*, pp 70 à 72.

¹⁰⁹⁷ Ce choix est souvent assumé par les titulaires eux-mêmes qui préviennent toute mesure discriminatoire à leur encontre et préfèrent l'honneur d'un renoncement à l'humiliation d'une décision inévitable selon le nouveau contexte politique. Vincent Wright cite d'ailleurs l'avalanche de préfets et de sous-préfets qui quittent volontairement leur fonction en février 48, septembre 70 ou encore octobre 1877.

¹⁰⁹⁸ Wright (V.) *Op. cit.* p. 72. L'auteur souligne, à propos de cette efficacité préfectorale, l'échec complet des préfets de Fourtou à empêcher les républicains de revenir au pouvoir et de réaliser de « bonnes élections ». Ce contre-productivisme est bien, en effet, ce envers quoi le ministre périgourdin a toujours voulu se battre. Voir plus bas.

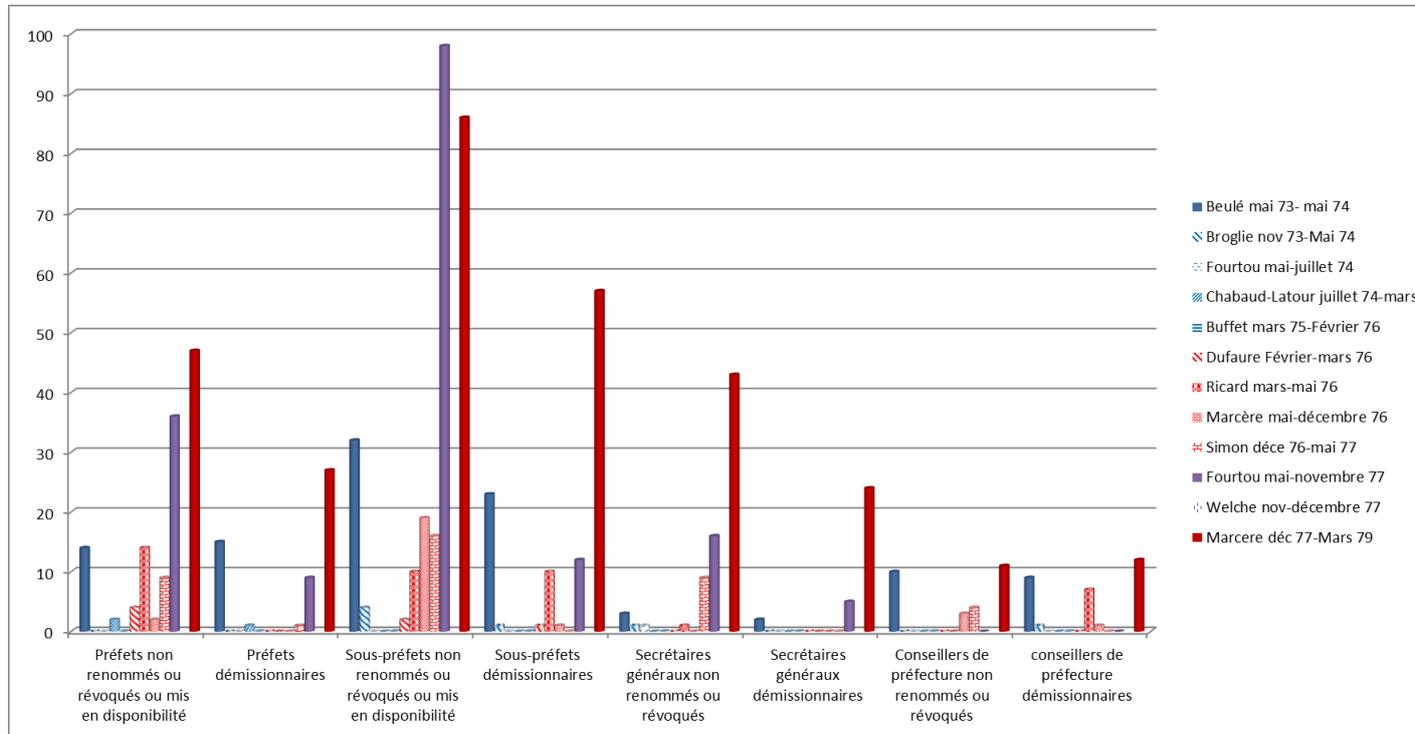
¹⁰⁹⁹ Il donne surtout comme exemple les circonstances dramatiques dans lesquelles les préfets du Second Empire ont dû laisser la place à ceux de Gambetta en septembre 1870.

¹¹⁰⁰ Comme le titre de son article le suggère, il analyse ces épurations de 1848 à 1885.

¹¹⁰¹ L'alternance politique et la multitude des ministères entre 1873 et 1877 ne peuvent qu'être un facteur pertinent d'explication du rejet de cette première raison.

Le graphique suivant fait le bilan des démissions et des révocations pour les différentes administrations considérées.

Figure 23 Démissions et révocations du corps préfectoral pendant l'Ordre moral et l'alternance républicaine (1873-1877)



Les trois grands mouvements du personnel préfectoral au cours de la période considérée sont les plus notables : l'accession au pouvoir de l'Ordre moral en 1873 (Beulé), la crise du Seize-Mai (Fourtou) et le retour des républicains aux affaires (Marcère décembre 1877). L'alternance républicaine en février 1876 est moins marquée par un nombre important de révocations ou de démissions. Ce graphique permet ainsi de mesurer la capacité de chaque gouvernement à faire pression sur le personnel préfectoral (non nomination ou révocation) et à ce dernier d'exprimer une sorte de résistance passive en fragilisant l'action immédiate du ministre qui doit passer plus de temps à trouver des néo-titulaires que de déplacer les fonctionnaires en place. Pour les révocations, l'année 1877 n'a pas son pareil. Le fait est connu : le ministre Fourtou procède à plus de trente-cinq décisions concernant les préfets, presque une centaine de sous-préfets et une dizaine de secrétaires généraux ainsi que de conseillers de préfecture. Mais l'arrivée à la place Beauvau d'Emile de Marcère en décembre de la même année est marquée par un mouvement d'une ampleur équivalente. Si les sous-préfets révoqués ou non reconduits sont moins nombreux que du temps du gouvernement du

Seize-Mai (83), les préfets sont encore plus touchés par les décisions ministérielles (48). De même, une quarantaine de secrétaires de préfecture n'occupent plus ces fonctions. En janvier 1878, l'administration centrale s'occupe des conseillers de préfecture mais le mouvement a moins d'ampleur que les précédents (11). Les ministres de l'Intérieur du centre-gauche ont aussi œuvré pour changer en profondeur le corps préfectoral. En effet, s'ils n'ont pas l'importance et l'ampleur des trois moments étudiés plus haut, ces mouvements forcés sont assez soutenus et suivent une certaine logique. Dufaure ne renomme pas 5 préfets et 3 sous-préfets mais son successeur, Ricard, est encore plus ferme dans ses décisions de ne pas faire confiance à ces fonctionnaires douteux pour l'administration républicaine¹¹⁰². Emile de Marcère s'occupe davantage des sous-préfets (18) et son action est complétée par Jules Simon qui refuse à une dizaine de préfets, une vingtaine de sous-préfets et une dizaine de secrétaires généraux d'occuper ces fonctions départementales.

Ainsi, l'épuration administrative des républicains est plus portée stratégiquement sur le long terme que celle des conservateurs¹¹⁰³. Hormis Beulé en 1873 et Fourtou en 1877, les ministres de l'Intérieur de l'Ordre moral n'ont pas été aussi désireux de mettre fin à un personnel préfectoral républicain, si ce n'est Buffet en 1875. Ce ministre a tout de même renoncé à faire participer à son administration 8 préfets, une dizaine de sous-préfets et une quinzaine de secrétaires de préfecture. Evidemment, ces ministres n'imaginent pas que le scrutin législatif de février 1876 pourrait être celui de l'alternance.

Par conséquent, ces mouvements préfectoraux sont marqués par une épuration voulue mais non systématique, hormis au moment des alternances politiques en 1873, 1876 et 1877. La stratégie républicaine diffère quelque peu de celle de la droite conservatrice mais il faut remarquer que ces décisions furent prises sans que l'une ou l'autre des parties comptât perdre le pouvoir. Il faut relativiser ces résultats parce qu'il n'a pas été mentionné dans ce graphique la part des fonctionnaires qui demandaient leur mise à disposition. Sur l'ensemble des ministères considérés, ils ne sont pas très nombreux, excepté en mai et en décembre 1877¹¹⁰⁴.

¹¹⁰² 15 préfets et 10 sous-préfets non renommés.

¹¹⁰³ Il est vrai que les ministres républicains du centre-gauche ne s'attendaient pas à ce que la droite conservatrice revienne au pouvoir par les conséquences de l'acte du Seize-Mai.

¹¹⁰⁴ Pour Fourtou, en mai 1877, 4 préfets, 2 sous-préfets demandent une mise en disponibilité alors qu'en décembre de la même année, seulement 1 préfet et 1 sous-préfet formulent le même vœu vis-à-vis du ministre Emile de Marcère. Par contre, ils sont plus nombreux quand Ricard arrive en mars 1876 à la place Beauvau : si un seul préfet le demande, 12 sous-préfets réclament cette procédure administrative. Les autres périodes ne comptent aucune demande de ce genre, même lorsque Beulé est nommé ministre de l'Intérieur. Dans les motivations des fonctionnaires, il n'y a pas toujours des motifs politiques mais aussi personnels (rapprochement familial) et/ou de carrière : un préfet ne peut accepter, même en temps de crise, une nomination de seconde classe alors qu'il été promis à une de première classe si convoitée.

Un second aspect de la présente étude peut être alors abordé : l'auto-épuration des fonctionnaires préfectoraux. Cette disposition est d'autant plus vraie qu'elle est nécessaire en temps de crise. Le préfet Paul Cambon écrit à un de ses collègues en 1873 pour lui signifier tout l'intérêt d'une telle attitude mais aussi les conséquences qu'elle implique¹¹⁰⁵ :

« Incontestablement, l'honneur commanderait à tous les fonctionnaires républicains de refuser leurs concours à un gouvernement fait exprès pour empêcher la République de se faire. C'est ce que j'ai pensé d'abord et j'ai demandé à M. Perier la permission de donner ma démission. Il ne m'a pas répondu encore mais mon frère m'a écrit en son nom d'attendre. Depuis deux jours j'ai beaucoup réfléchi à la question, elle me paraît moins nette maintenant parce que les considérations politiques m'assiègent en foule. Faut-il par des démissions précipitées avoir l'air de considérer la République comme perdue, laisser le champ libre à la propagande Bonaparto-cléricale qui va fonder en France sous le règne de Mac-Mahon un Bonapartisme légal précurseur du Bonapartisme impérial ? (...) Ce qui n'empêche pas que si M. Perier me donne ce soir l'autorisation (...) de donner ma démission, je la lui donnerai. S'il pense autrement, je ne la lui donnerai pas, pensant comme vous le voyez qu'on peut sans indécatesse et en se posant sur un terrain très net rester fonctionnaire avec ce gouvernement. C'est désagréable mais c'est acceptable. (...) Charles Ferry s'est retiré mais il est le frère de Jules. Dumarest et d'autres étaient des amis de Gambetta et tout à fait des préfets originaires du 4 septembre. Nous, nous sommes les fonctionnaires du pacte de Bordeaux. »

Le futur ministre résident en Tunisie et diplomate n'exprime là que des doutes bien légitimes. Cesser ses fonctions est aussi renoncer à occuper une petite partie de ce pouvoir qui constitue, selon lui, l'essence même de la République. Démissionner peut signifier désertion et donc être à l'opposé du service que doit remplir un fonctionnaire. Partagé entre l'obéissance nécessaire liée à sa fonction et son désir de remplir ses obligations pour un gouvernement correspondant à ses opinions politiques les plus intimes, Cambon décide finalement de renoncer à cette fonction départementale et il est suivi le lendemain par son ami Pradelle. Cet exemple illustre alors la difficulté de prendre le chemin de « l'auto-épuration », sauf peut-être en temps de crise. Lorsque Fourtou arrive place Beauvau en mai 1877, 9 préfets, une dizaine de sous-préfets, 6 secrétaires généraux l'abandonnent. Quelques mois plus tard, les démissions sont encore plus conséquentes puisque presque une trentaine de préfets, une soixantaine de sous-préfets, plus d'une vingtaine de secrétaires et une dizaine de conseillers refusent de servir le ministre de Marcère. La conviction partisane a été, pour la plupart d'entre eux, la principale motivation de quitter ses fonctions pour ne pas se compromettre avec ce gouvernement en qui ils ne reconnaissent pas de légitimité réelle.

Un même phénomène, mais d'une ampleur moindre, est constaté en 1873. Une quinzaine de préfets (dont Paul Cambon), une vingtaine de sous-préfets, une dizaine de conseillers de préfecture et quelques secrétaires généraux ne veulent pas servir l'Ordre moral. L'alternance

¹¹⁰⁵ Cambon (P.), *Correspondance 1870-1924*, Paris, Grasset, 1940, tome 1, pp 40-41. Lettre adressée au préfet Pradelle, envoyée depuis Troyes où Cambon avait été nommé préfet de l'Aube et datée du 26 mai 1873, deux jours après le renversement de Thiers. Paul Cambon (1843-1924) est le frère aîné de Jules (1845-1935), diplomate et académicien.

républicaine de 1876 est encore moins marquée par les renoncements si ce n'est la dizaine de sous-préfets qui donnent leur démission au ministre Jules Dufaure en février 1876. Vincent Wright reconnaissait les limites de son analyse en expliquant les raisons professionnelles, financières, sociales qui limitent la capacité d'épurer pour un gouvernement en place.

Même en temps de crise, ce dernier ne peut se passer d'un travail administratif où ces fonctionnaires prennent de plus en plus d'importance. La professionnalisation du corps préfectoral, si elle n'est pas encore effective, est en marche¹¹⁰⁶. De plus, chaque gouvernement fait le pari d'un certain nombre de ralliés par nécessité personnelle que par résignation politique. Il semble, selon l'analyse précédente que cela ne fut pas tout à fait le cas en 1877. Mais c'est l'expression d'une attitude exceptionnelle en temps de crise politique et institutionnelle aigües. Enfin, les fonctionnaires du corps préfectoral acceptent la précarité de leur situation, à l'instar de la lettre adressée par Léon Say au président Mac-Mahon en décembre 1877 : « Monsieur le Maréchal, ces préfets savaient ce qu'ils faisaient. Ils ont joué la partie, ils l'ont perdue, tant pis pour eux »¹¹⁰⁷.

Après toutes ces considérations et toutes les raisons qui poussent à agir dans un sens ou dans un autre, il reste les « inépurables »¹¹⁰⁸. En 1877, il est plus difficile de rester au pouvoir après la crise politique et institutionnelle qui vient de traverser le pays. Il n'y a pas un seul préfet que Fourtou a mis en place qui reste en fonction après décembre 1877. Cependant, certains fonctionnaires subalternes ont réussi à se maintenir. Pierre-Henry en dénombre quelques-uns, comme le secrétaire et deux sous-préfets des Hautes-Alpes sont encore en fonction et il souligne l'extrême longévité du secrétaire de préfecture du Lot qui termine sa carrière qu'en 1891¹¹⁰⁹.

¹¹⁰⁶ Voir les remarques faites à propos des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur plus haut.

¹¹⁰⁷ Extrait de la lettre adressée par Léon Say au président Mac-Magon datée du 15 décembre 1877. Voir Wright (V.), *op. cit.*, p. 75, reprise de Pierre-Henry, *op. cit.* p. 222.

¹¹⁰⁸ L'expression est empruntée à l'article que consacre Pierre Karila-Cohen au préfet de la Marne, *Bourgeois de Jessaint (1800-1838)* in Bergère (M.) et Le Bihan (J.), *Fonctionnaires dans la tourmente*, Georg éditeur, collection Equinoxe, Paris, 2009, 299 p. pp 77-121.

¹¹⁰⁹ Pierre-Henry, *op. cit.*, p. 225.

B- Une géographie des mouvements préfectoraux : une France républicaine contre une France conservatrice ?

1- Un aperçu géographique

La comparaison spatiale des mouvements de personnel départemental apporte quelques enseignements supplémentaires.

1-a : le mouvement des préfets et des sous-préfets

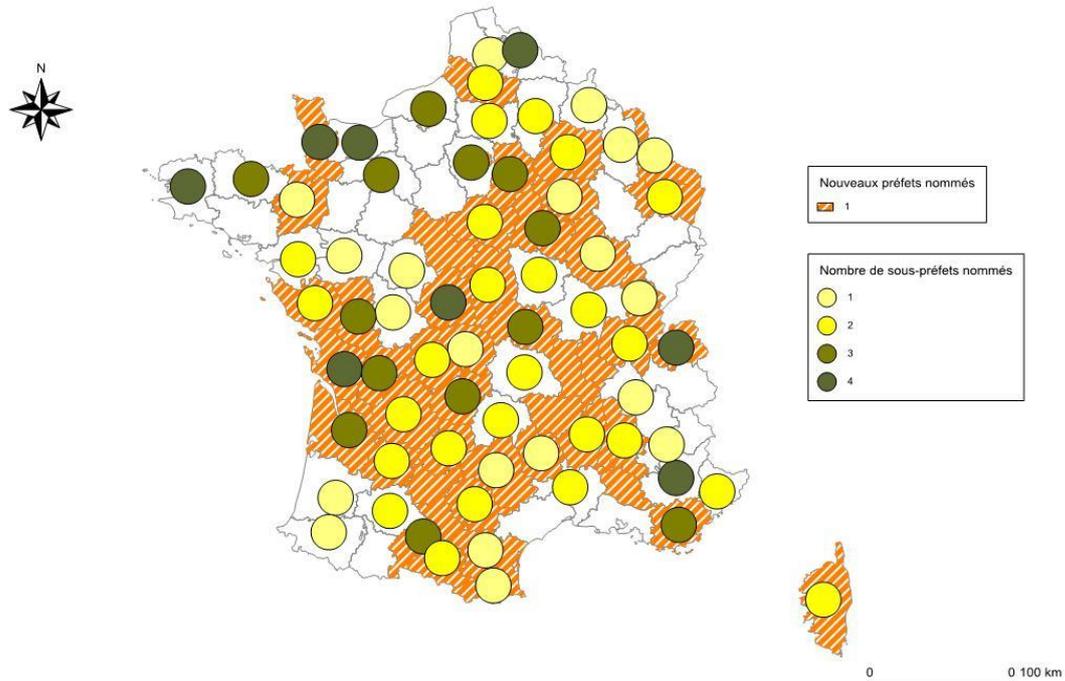
Les cartes suivantes représentent les mouvements des préfets et des sous-préfets sous quatre administrations significatives et de définir, en même temps, le corpus étudié :

- de Charles Beulé en 1873 pour l'épuration conservatrice du temps de l'Ordre moral,
- d'Amable Ricard en 1876 pour l'épuration républicaine après les élections législatives¹¹¹⁰,
- d'Oscar de Fourtou en 1877 pour la crise du Seize-Mai,
- d'Emile de Marcère en décembre 1877 pour le début de l'épuration massive républicaine.

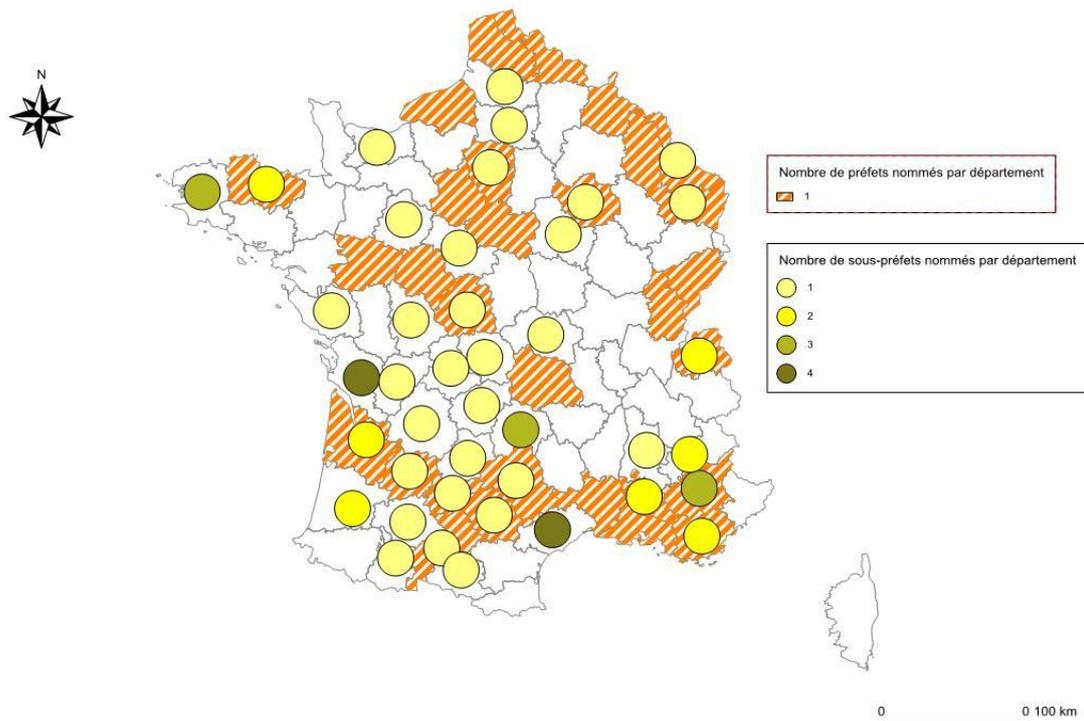
Figure 24 Mouvement des préfets et des sous-préfets dans le ministère Beulé (carte 1), sous le ministère Ricard (carte 2), sous Fourtou (carte 3) et sous Marcère (carte 4).

¹¹¹⁰ Ce ministre de l'Intérieur a été choisi car il est à l'origine de cette politique de lutte contre les fonctionnaires nommés du temps de l'Ordre moral.

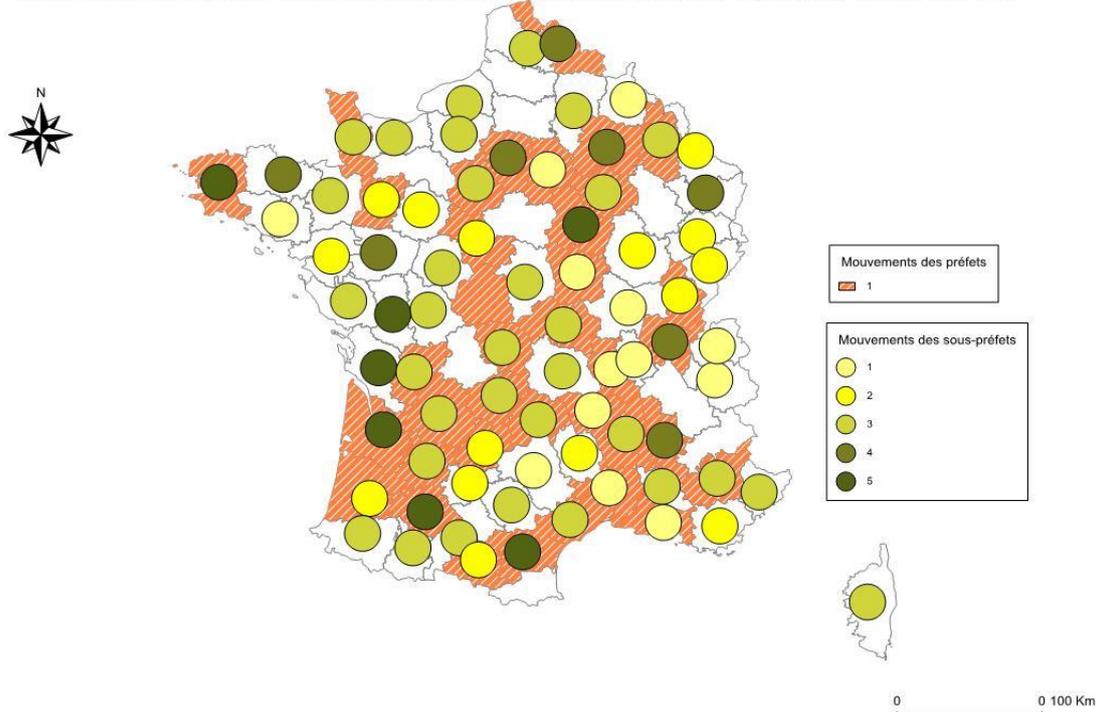
Mouvement des préfets et des sous-préfets sous l'administration Beulé mai-novembre 1873



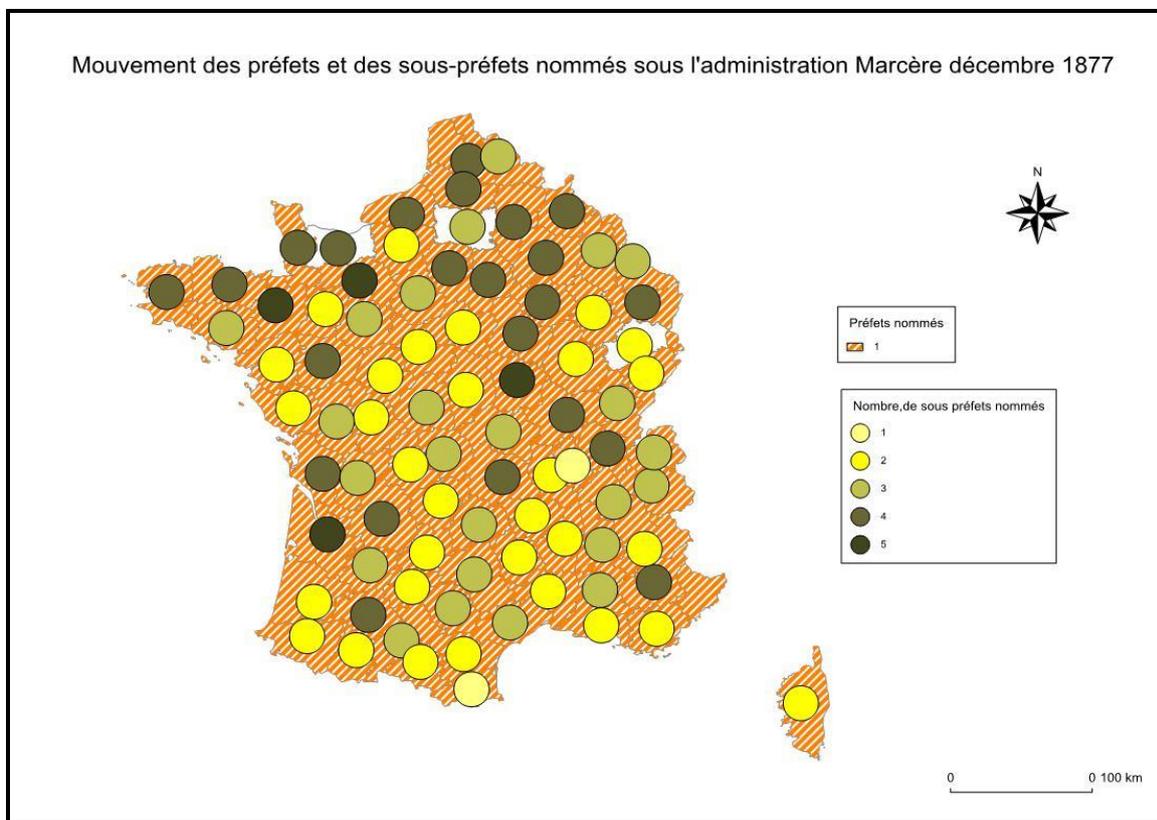
Mouvement des préfets et des sous-préfets sous l'administration Ricard mars-mai 1876



Mouvement des préfets et des sous-préfets sous l'administration Fourtou mai-novembre 1877



Mouvement des préfets et des sous-préfets nommés sous l'administration Marcère décembre 1877



L'intérêt de cette comparaison est double. Elle permet, dans un premier temps, d'observer les stratégies spatiales des nominations des préfets et des sous-préfets pendant les quatre périodes considérées mais aussi de mesurer les efforts consentis pour mieux contrôler certains départements jugés trop hostiles.

Ainsi, les décisions ministérielles sont-elles seulement prises dans le but de renforcer l'appareil gouvernemental et placer des fonctionnaires sûrs dans des départements hostiles ou bien cherchent-elles à lutter contre l'influence des opposants politiques et faire de certains préfets des *missi dominici* dans des terres de mission ?

La répartition spatiale des déplacements et des mutations de préfets révèle l'intensité plus ou moins importante des décisions ministérielles. Beulé cherche, en 1873, à remplacer les fonctionnaires dans les départements du grand sud-ouest, du centre et de l'est du territoire. Seuls, les départements de la Bretagne, du bassin de la Seine et de la Loire ainsi que les Alpes et le couloir rhodanien¹¹¹¹. Au Sud, les Basses et Hautes-Pyrénées, les Landes et le Gers ne sont touchés par le remaniement préfectoral. De même, l'Hérault, le Gard et les Bouches-du-Rhône ne sont pas concernés.

Le mouvement des sous-préfets est d'une autre ampleur : les départements ont été plus ou moins affectés par le changement de personnel. Un grand ouest est sévèrement touché par le changement de la totalité des fonctionnaires : le Finistère, la Manche, le Calvados ainsi que dans une moindre mesure, les Côtes-du-Nord, la Seine-inférieure et l'Orne mais aussi les deux départements limitrophes de Paris, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne et plus au sud, l'Yonne¹¹¹².

A l'ouest, tous les sous-préfets de Charente-inférieure ont été sommés de quitter leur poste ainsi que les deux tiers de leurs voisins charentais. Ils ont été suivis aussi par leurs collègues girondins et toulousains. Dans le midi, ce sont les Basses Alpes qui souffrent le plus durement des décisions ministérielles, de même que le Var. Enfin, deux départements paraissent eux-aussi massivement touchés par les bouleversements administratifs : le Nord et la Savoie.

Pour les autres mutations qui concernent un ou deux sous-préfet par territoire, cette répartition se rapproche de celle des préfets mais semble plus systématique car le sud de l'Aquitaine, la Bretagne, le bassin inférieur de la Seine sont concernés par ces changements.

¹¹¹¹ A l'exception des départements du Jura, de l'Ain et de la Savoie.

¹¹¹² Les derniers départements ont perdu plus des deux tiers de leurs sous-préfets.

Ainsi, cette première analyse met en évidence la double stratégie de l'administration Beulé : conforter les positions conservatrices dans les départements favorables à la cause de l'Ordre moral et ceux qui lui sont plus hostiles comme le Centre-Est ou le Sud-Est alpin.

Le phénomène est alors aussi observable pour les décisions du ministre Fourtou en 1877. Si le mouvement préfectoral a moins d'ampleur (37 mutations contre 45 pour Beulé), il demeure spatialement assez semblable. L'Ouest de la Bretagne aux pays charentais ainsi que le Nord catholique ne sont pas touchés par ces changements de préfets, mais ils subissent un recadrage intense au niveau des sous-préfectures et des départements comme la Charente-inférieure, les Deux-Sèvres ou le Finistère, auxquels il faut ajouter la Gironde puisque cinq fonctionnaires sont déplacés ou remplacés. Ceux du Nord et de l'Yonne, de la Seine-et-Oise, de la Marne et des Vosges connaissent, en majorité, le même sort. Dans le Centre-Est, l'Ain et la Drôme sont aussi concernés.

Au final, seuls sept départements sont épargnés totalement par les décisions de l'administration Fourtou ; c'est un peu moins qu'en 1873 puisque 10 d'entre eux étaient mis à l'écart des mouvements.

A quatre ans d'intervalle et dans un contexte de crise politique et institutionnelle, le ministre Fourtou inscrit sa stratégie dans celles de ses prédécesseurs de l'Ordre moral¹¹¹³.

Du côté républicain, on s'attend à avoir l'exact contraire, c'est-à-dire, renforcer les bastions républicains et envoyer des fonctionnaires aguerris dans des départements qui sont encore des terres de mission pour la cause républicaine.

C'est tout à fait évident lorsqu'on observe la carte représentant les décisions du ministre Ricard en 1876 en ce qui concerne le nécessaire encadrement des départements de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord de la France. La Charente inférieure, terre bonapartiste, est la plus touchée avec cinq nouveaux sous-préfets, le Finistère légitimiste suit (4 fonctionnaires déplacés) ainsi que le Cantal orléaniste¹¹¹⁴. L'Est et le Centre-Est sont totalement mis à l'écart de ce mouvement républicain.

La détermination du ministre Marcère à éradiquer tout fonctionnaire suspect aux yeux des républicains est sans précédent : seuls, la Haute-Saône et l'Oise n'ont pas connu une seule

¹¹¹³ Les autres ministres conservateurs, non retenus pour cette analyse spatiale, ont fait à peu près la même chose mais avec moins d'ampleur que Beulé en 1873 et Fourtou en 1877.

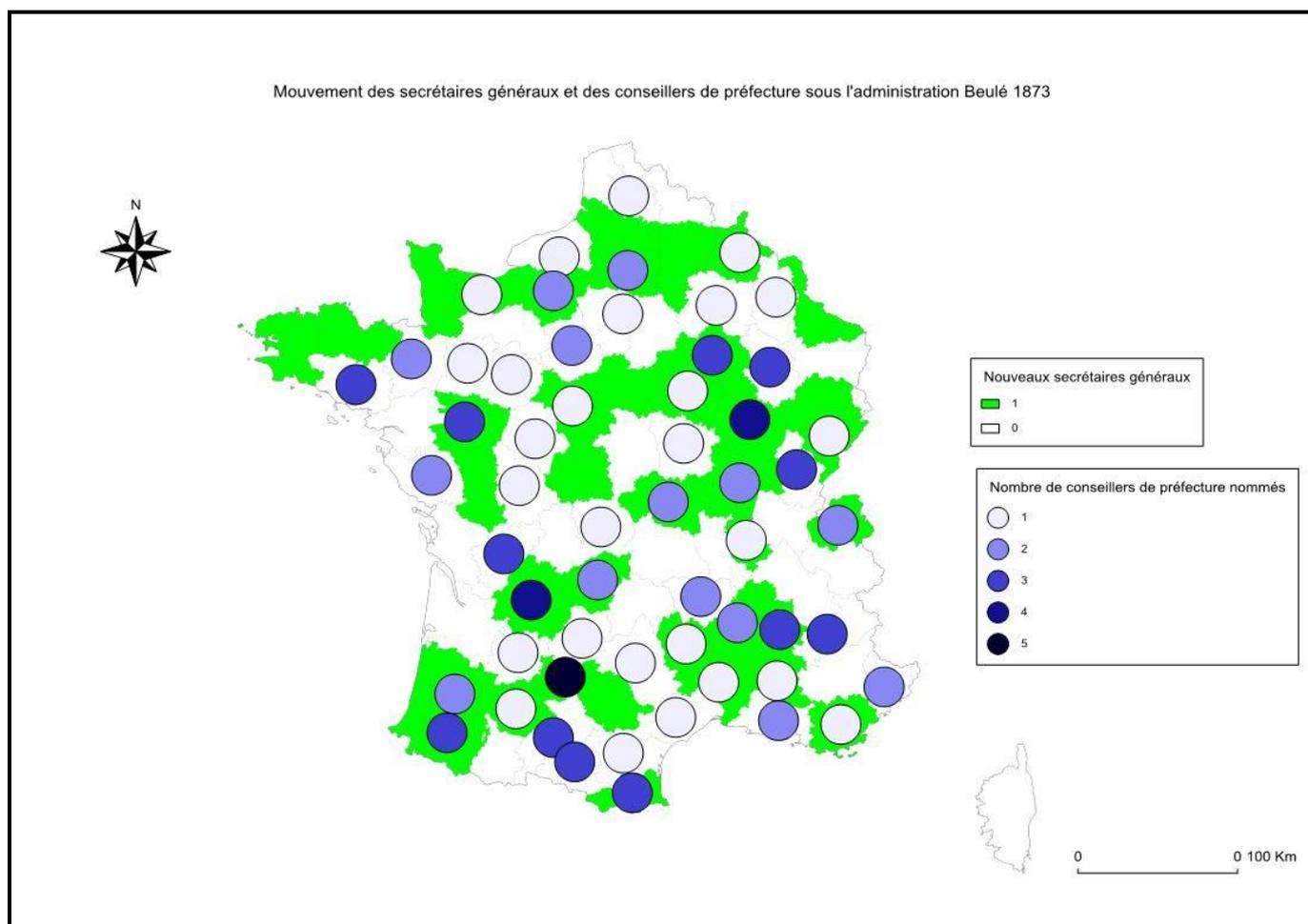
¹¹¹⁴ La couleur politique de ces départements a été définie à partir de la série de cartes thématiques réalisées par Frédéric Salmon à propos du scrutin législatif de février 1876. Frédéric Salmon *Atlas électoral de la France 1848-2001*, Le Seuil, Paris, 2001, 94 p. p. 20-21.

nomination¹¹¹⁵ et les Alpes maritimes connaissent le même sort pour ses sous-préfets. Certains sont massivement sanctionnés comme ceux du Nord-Ouest, Nord-Est, la région parisienne, la Bretagne et la vallée du Rhône. Dans le Sud, les bastions bonapartistes sont attaqués (Gironde, Dordogne, Charente-inférieure et Gers) ainsi que les positions orléanistes dans le Centre¹¹¹⁶.

1-b : Les mouvements des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture

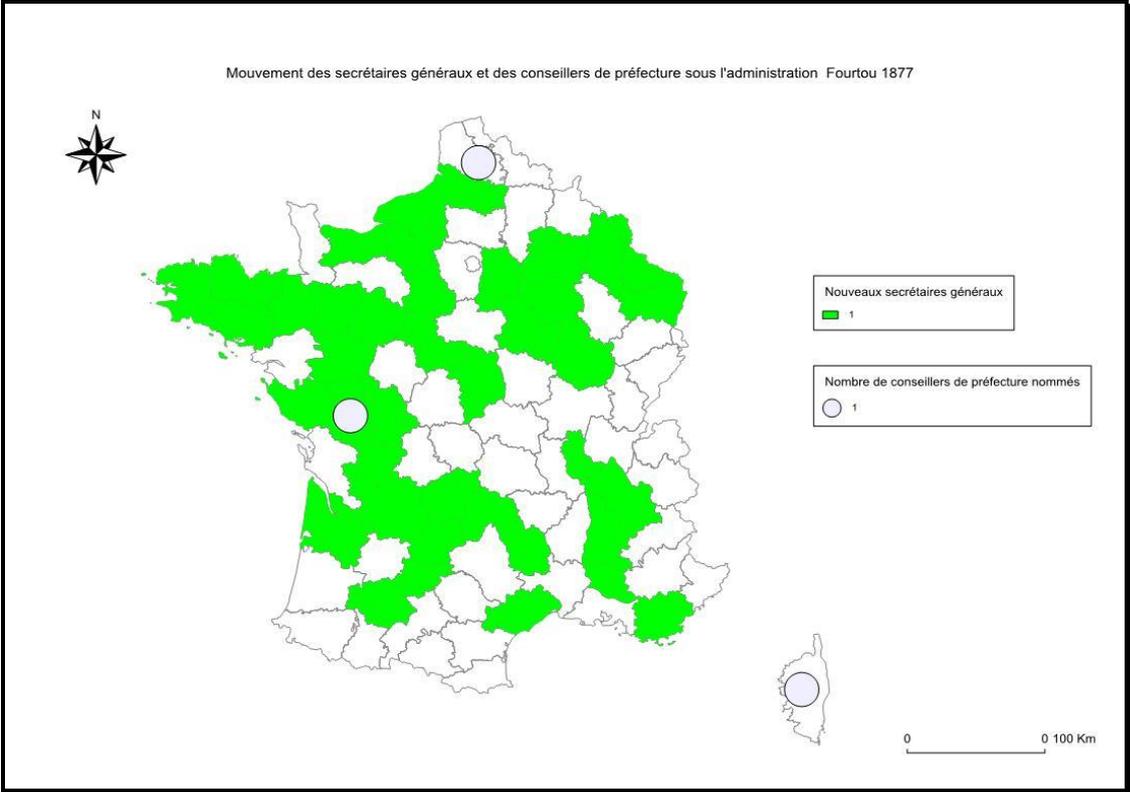
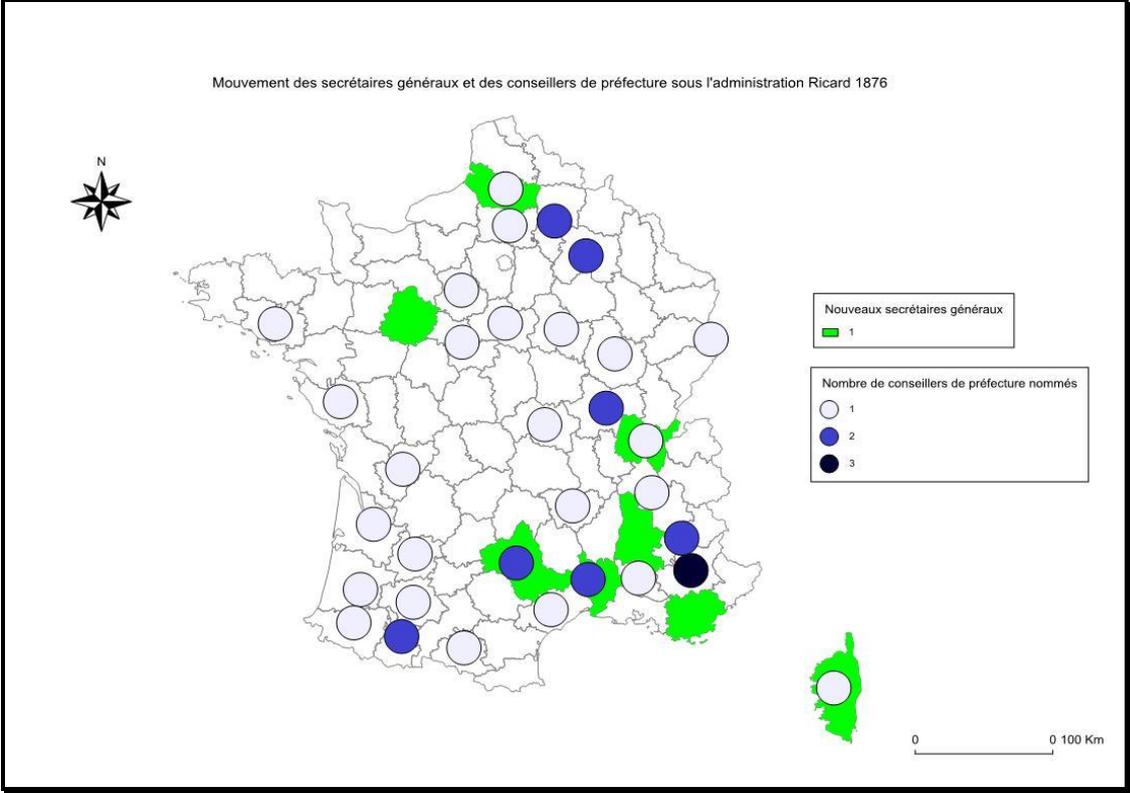
Les mouvements des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture diffèrent légèrement des résultats obtenus pour les précédents.

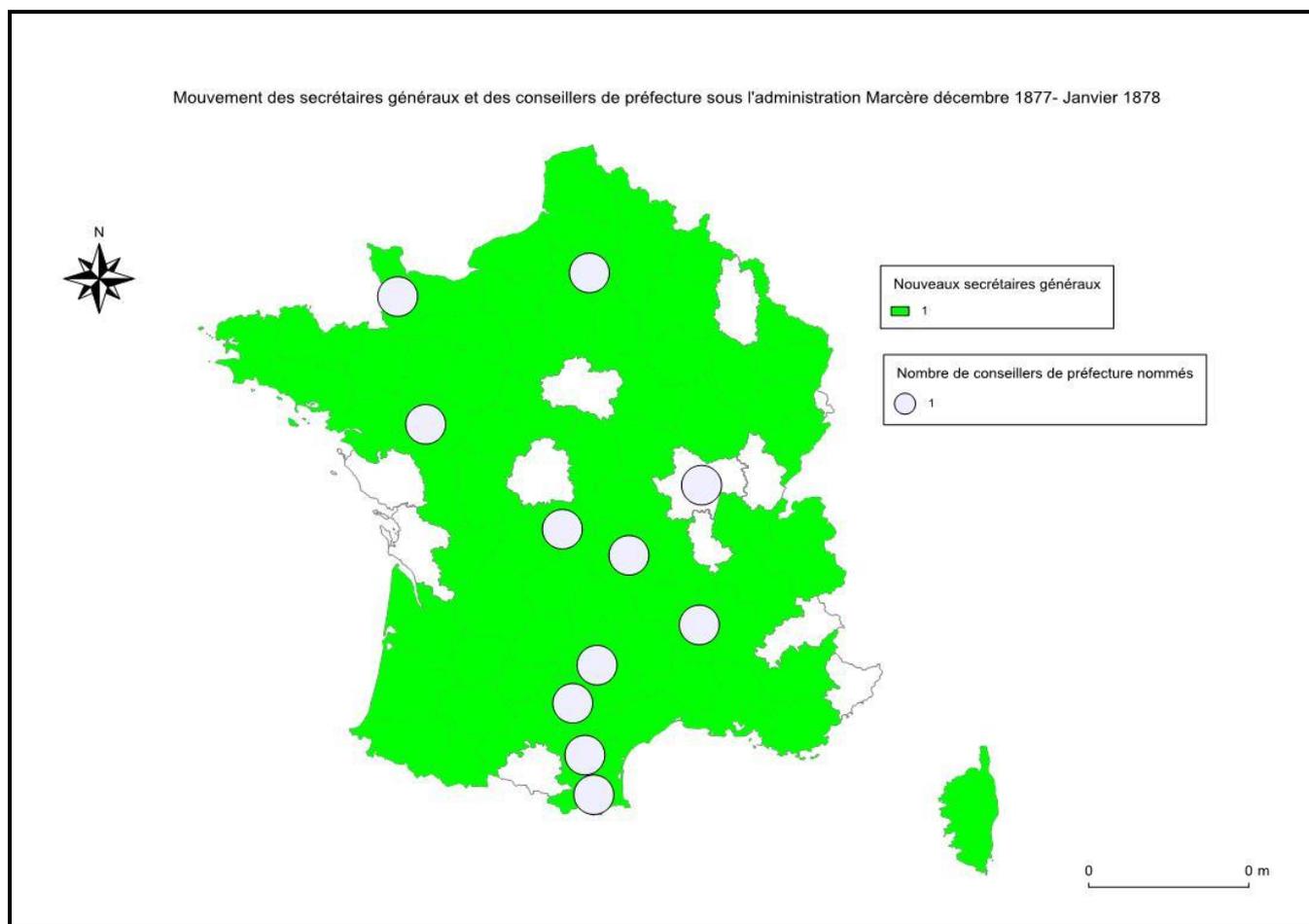
Figure 25 Mouvement des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture Beulé (carte 1), Ricard (carte 2), Fourtoul (carte 3) et Marcere (carte 4).



¹¹¹⁵ Paul Tripier, préfet de l'Oise, nommé en octobre 1875 par le ministre Buffet, reste en place jusqu'au 22 février 1878, date à laquelle il est remplacé par Pradelle, ami des frères Cambon.

¹¹¹⁶ Voir Salmon (F.), *op. cit.*, p. 20-21.





Les deux ministres conservateurs, Beulé et Fourtou, ont une politique qui change quelque peu puisque le premier choisit de changer la plupart des conseillers de préfecture alors que l'ancien député périgourdin préfère compter sur des secrétaires généraux fiables¹¹¹⁷.

Ce sont dans les départements bonapartistes que les plus importants mouvements sont constatés pendant l'administration Beulé (Dordogne, Tarn-et-Garonne, Charente, la Haute-Garonne, l'Ariège) de même que l'Aube, la Côte-d'Or et la Haute-Marne considérés comme des territoires où l'opportunisme est le plus dynamique. Enfin, derniers pôles à signaler, la Drôme et les Hautes-Alpes réputés pour concentrer des républicains gambettistes radicaux et opportunistes. Pour Fourtou en 1877, il s'agit de privilégier les fiefs bonapartistes et légitimistes de l'Ouest de la France, de soutenir la lutte dans les départements radicaux gambettistes et opportunistes dans le Centre-Est et le long des Alpes. Mis à part quelques

¹¹¹⁷ Même si Beulé change 33 secrétaires généraux quand Fourtou en déplace 35.

départements, le Midi est épargné de toute mesure car plus favorables aux légitimistes et aux cléricaux. Le Nord catholique est aussi préservé.

Ricard en 1876 et Marcère en 1877 n'ont plus du tout la même logique pour les déplacements des fonctionnaires. Si le premier préfère maintenir les secrétaires généraux de ses prédécesseurs, le second poursuit sa politique systématique d'épuration administrative. Onze départements conservent seulement leur secrétaire général quand un même nombre de conseillers de préfecture sont déplacés. Ricard veut limiter, une fois de plus, la très forte influence des bonapartistes dans l'Ouest de la France ainsi que dans le bassin parisien et une partie des territoires du Nord. Trois conseillers de préfecture sont touchés par les mesures ministérielles dans les Basses-Alpes, bastion des orléanistes. Dans une moindre mesure, la Corse bonapartiste n'est pas épargnée non plus.

Ainsi, cette analyse cartographique a pu mettre en évidence deux éléments importants. Elle prouve que les ministres, conservateurs ou républicains, ont pour objectif de renforcer la position départementale de la coalition au pouvoir (bonapartiste, légitimiste pour les conservateurs, opportunistes et gambettistes radicaux pour les autres) mais aussi à lutter activement contre les influences fortes de leurs opposants. Dans ce paradoxe, la seconde l'emporte car il est procédé à des changements de fonctionnaires lorsqu'ils ne font pas l'affaire¹¹¹⁸. Ce phénomène perceptible en 1873 et 1876 s'est nettement infléchi en 1877 au bénéfice de la crise politique et intentionnelle.

L'avancée des suffrages républicains dans les départements du Nord-Est et du bassin parisien montre bien que l'avènement du régime est en marche malgré les efforts des conservateurs pour l'enrayer¹¹¹⁹. Même les bastions bonapartistes poitevins sont menacés par ces progrès. Enfin, la limite des territoires occupés pendant la guerre permet d'identifier au nord de celle-ci la densité des départements où les républicains progressent.

L'année 1877 marque la fin de l'alternance gouvernementale et préfigure alors, surtout avec Emile de Marcère à la place Beauvau, les épurations administratives des années 1880.

¹¹¹⁸ C'est le cas du sous-préfet de Ribérac qui est changé, car jugé inefficace, en juillet 1877.

¹¹¹⁹ Voir Salmon (F.), *op. cit.*, p. 21.

2-La justification des épurations administratives : un personnel loyal et dévoué ?

2-a : Service et fidélité

La question ne fait pas débat pour les contemporains : il existe bien des préfets républicains comme il en est pour défendre la cause conservatrice. Les témoignages des acteurs de la période sont très explicites : les fonctionnaires sont très politisés.¹¹²⁰ D'ailleurs, les ministres de l'Intérieur, quels qu'ils soient, en sont intimement convaincus. Charles Beulé signe une circulaire très explicite sur le rôle politique des préfets de l'Ordre moral :

*« ... l'administration doit être fidèle, à tous ses degrés, la représentation fidèle de cette politique conservatrice, qui seule peut raffermir un pays si cruellement éprouvé. N'hésitez pas à dire bien haut de quel côté sont vos sympathies et nos encouragements : appelez à l'union tous les bons citoyens ; (...) Entrez, dès à présent, en communication constante avec les populations que vous administrez ; la netteté de votre attitude suffira pour relever leur moral, décourager les tendances anarchiques et assurer partout le respect de l'Assemblée nationale et de la loi... »*¹¹²¹

A la fin du mouvement préfectoral, et lorsque le ministre Fourtou est certain d'avoir nommé tous les fonctionnaires favorables à la droite conservatrice, il fait publier une circulaire qui reprend, en partie, celle de Beulé de 1873 :

« Monsieur le préfet, La dissolution de la Chambre des députés prononcée par M. le Président de la République, sur l'avis conforme du Sénat, a créé une situation politique sur laquelle je viens appeler toute votre attention. Il en découle, en effet, pour le Gouvernement, des devoirs qui ne manqueront pas d'inspirer votre langage et votre conduite. (...)

Mais il ne faut pas l'oublier, monsieur le préfet, si l'acte du 16 mai a provoqué entre les conservateurs de toute nuance un pareil accord, c'est parce que M. le Président de la République l'a accompli dans l'exercice régulier de ses droits constitutionnels, en affirmant bien haut, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, que le respect des institutions qui nous régissent serait la base constante de sa politique.(...)Vous aurez donc soin, monsieur le préfet de bien fixer à cet égard l'opinion publique. Que personne ne l'ignore, en faisant obstacle, quand il en était temps encore, à la prédominance d'une Assemblée qui tendait rapidement à annuler le pouvoir exécutif et le Sénat, le Maréchal de Mac Mahon a conjuré d'avance une de ces crises violentes dont notre histoire offre de si tristes exemples et dans lesquelles périssent toutes les institutions régulières. Vous ferez pénétrer ces vérités partout. Votre rôle est de vous mettre continuellement en rapport avec les populations, pour empêcher qu'on ne les égare et qu'on ne les trompe. Les gouvernements n'ont pas seulement pour mission de régler au jour le jour les questions d'administration publique qui se présentent à leur examen ; ils ont, avant tout, un devoir de direction générale et d'initiative énergique qui leur commande d'éclairer l'opinion et de la protéger contre les erreurs sans nombre propagées par les partis hostiles. Ce devoir est plus impérieux aujourd'hui qu'à aucune autre époque(...) ».

¹¹²⁰ Voir Cambon (P.), *op. cit.*, p. 42.

¹¹²¹ *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, année 36, numéro 4. Circulaire du 1^{er} juin 1874.

Cette circulaire est peut-être la plus importante que l'ancien député de la Dordogne n'ait rédigée et elle constitue l'acte officiel de sa politique place Beauvau.¹¹²²

Ainsi, le personnel doit être dévoué et son service ne peut qu'être dédié à la cause qu'ils désirent servir.

La vertu républicaine ne peut s'affranchir d'une loyauté indéfectible au régime en place et les serviteurs départementaux doivent s'y conformer. Léon Gambetta a été le premier à en éditer les principes dans sa circulaire du 31 janvier 1871, à propos des élections à venir¹¹²³. Le 6 mai 1876, le ministre de l'Intérieur, Amable Ricard, ancien préfet, fait publier une circulaire sur les devoirs des fonctionnaires qui s'attache à la neutralité politique mais qui souligne aussi la vigilance à l'égard de certains hommes qui ont voulu, dans le passé, nuire au régime¹¹²⁴ :

« (...) Depuis quelques années, les hommes préposés à la conduite des affaires du pays ont pu croire que, le régime politique n'étant pas fixé, ils pourraient, sans manquer à leurs devoirs, conserver ouvertement leurs opinions personnelles et en préparer le succès. De là des équivoques et des contradictions qui ont dérouté et blessé le sentiment public. Il est donc nécessaire de faire cesser des doutes injurieux pour le gouvernement, de faire tomber des défiances que le passé peut justifier et de ruiner dans l'esprit des partis des espérances désormais factieuses. C'est pourquoi vous devrez, si vous ne l'avez pas fait encore, déclarer nettement qui vous êtes. Vous êtes le représentant de la République dans votre département ; vous êtes appelé à coopérer à une œuvre de conciliation et d'apaisement que vous poursuivrez avec une inaltérable constance sur le terrain administratif, mais, qui, dans le domaine politique, ne doit se porter à aucune équivoque ni à aucune complaisance. (...) Même dans les régions où vous êtes placé, on s'est cru parfois autorisé, pour des divergences d'opinions politiques, à manquer à ces devoirs envers des élus du pays. C'est un tort ; (...) Vous êtes l'intermédiaire naturel entre les citoyens et le pouvoir central. Le devoir de bienveillance et d'impartialité que ce rôle vous impose vous sera facile, si vous considérez que la République exclut, dans le gouvernement, toute idée de parti. (...) Vous êtes, Monsieur le Préfet, un des instruments de cette grande œuvre. Le gouvernement compte sur vous pour faire sentir, dans votre département, les bienfaits de notre régime politique si noble en sa simplicité. Vous êtes aussi, pour une grande part, responsable du sort des populations que vous administrez (...) »

Le ton ferme du ministre montre combien les relations entre le préfet et les assemblées locales sont parfois tendues, que les missions du représentant de l'Etat sont très délicates dans une région hostile politiquement et que le ministre compte largement sur le savoir-faire et le

¹¹²² C'est effectivement dans cette circulaire du 3 juillet 1877 qu'il évoque l'appui que doivent apporter les préfets et toute l'administration départementale aux candidats conservateurs. Voir plus bas de plus amples informations.

¹¹²³ Signée par les membres du gouvernement de la Défense nationale, elle prescrit à tout ancien acteur du régime déchu de participer aux élections législatives pour la mise en place de l'assemblée constituante :

« Art. I — Ne pourront être élus représentants du peuple à l'Assemblée nationale les individus qui, depuis le 3 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté les fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'état et préfet.

Art. 2. — Sont également exclus de réligibilité à l'Assemblée nationale les individus qui, aux élections législatives qui ont eu lieu depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté la candidature officielle, et dont les noms figurent dans la liste des candidatures recommandées par les préfets aux suffrages des électeurs, et ont été publiés au moniteur officiel avec les mentions : candidat du Gouvernement, candidat de l'administration ou candidat officiel.(...) »

¹¹²⁴ *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, année 39, numéro 6. Circulaire du 6 mai 1876.

savoir-être du préfet pour administrer sans heurter les populations et les élites locales. Ce discours anime toutes les valeurs des républicains du centre-gauche rédigé sous la plume d'un ancien préfet comme l'était Ricard, il explique la déontologie que la fonction implique et insiste bien sur le caractère impartial que doit adopter le préfet sans baisser la vigilance quant aux ennemis du régime. Cette posture, voulue par le ministre, est assez inconfortable pour le titulaire de la fonction qui doit sans cesse ménager les intérêts des partis locaux et ceux de l'Etat qu'il représente.

Cette définition du fonctionnaire s'oppose diamétralement à celle que donne Fourtou le 3 juillet 1877. Cet élément de différence fondamentale marque véritablement la frontière entre la droite conservatrice et le centre-gauche républicain et constitue une des accusations les plus virulentes à l'égard de l'entreprise du Seize-Mai et particulièrement vis-à-vis de l'action du ministre Fourtou place Beauvau¹¹²⁵.

Par une circulaire datée du 12 février 1878, Emile de Marcère rappelle à ses agents départementaux les vertus des préfets en République¹¹²⁶ :

« (...) Le gouvernement se sépare nettement de la doctrine des candidatures officielles et des pratiques que ces candidatures rendent nécessaires.

Cette règle de conduite implique la neutralité la plus entière dans la lutte électorale ; et comme conséquence, l'abstention de tout acte, ou de toute démarche qui pourrait marquer aux yeux des populations une préférence de l'un des candidats sur l'autre. Sous ce rapport, je ne partage pas l'opinion parfois émise que le gouvernement a le devoir et le droit de faire connaître celui des candidats qui lui serait agréable de voir préféré par le suffrage universel. (...) Mais il |le gouvernement ne lui appartient pas de forcer à son profit les manifestations du suffrage universel, et les témoignages de confiance qu'il reçoit de la part des électeurs ne lui donnent de la force qu'à condition que ces témoignages soient librement exprimés. Vous aurez soin, Monsieur le Préfet, que les choses se passent ainsi dans votre département.(...) »

Ce violent pamphlet contre les actes du Seize-Mai est aussi l'occasion pour le ministre de rappeler le principe même de neutralité des agents départementaux, même s'il reconnaît que les électeurs peuvent choisir de soutenir mais « librement » la politique du gouvernement.

Ainsi, cette circulaire permet, *a posteriori*, de justifier toutes les décisions d'écartement des hommes du Seize-Mai et pour réaliser une épuration en profondeur des fonctionnaires départementaux du ministère de l'Intérieur.

¹¹²⁵ Voir *infra*.

¹¹²⁶ *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, année 41, numéro 3.

2-b : Opportunité de carrière

Pourtant, lorsqu'on étudie davantage les débuts de carrière de ces fonctionnaires, on s'aperçoit que les épurations administratives ne sont pas aussi systématiques. Vincent Wright parle même d'une situation paradoxale puisque chaque régime, chaque alternance se prive de hauts fonctionnaires qui peuvent devenir une « petite armée d'adversaires » qui peut se révéler dangereuse pour les nouveaux dirigeants.¹¹²⁷ Ainsi, selon lui, l'épuration, qui est un acte arbitraire et répressif, « devient un frein contre l'arbitraire et la répression ». Enfin, il souligne que ces décisions gouvernementales peuvent engendrer un changement de structures élitistes dans le pays et évoque le passage d'une bourgeoisie orléaniste des années 1830 à une bourgeoisie gambettiste composée de médecins, avocats et notaires. Il en conclut que l'épuration, si elle est facteur d'instabilité administrative, peut-être une source de stabilité sociale.

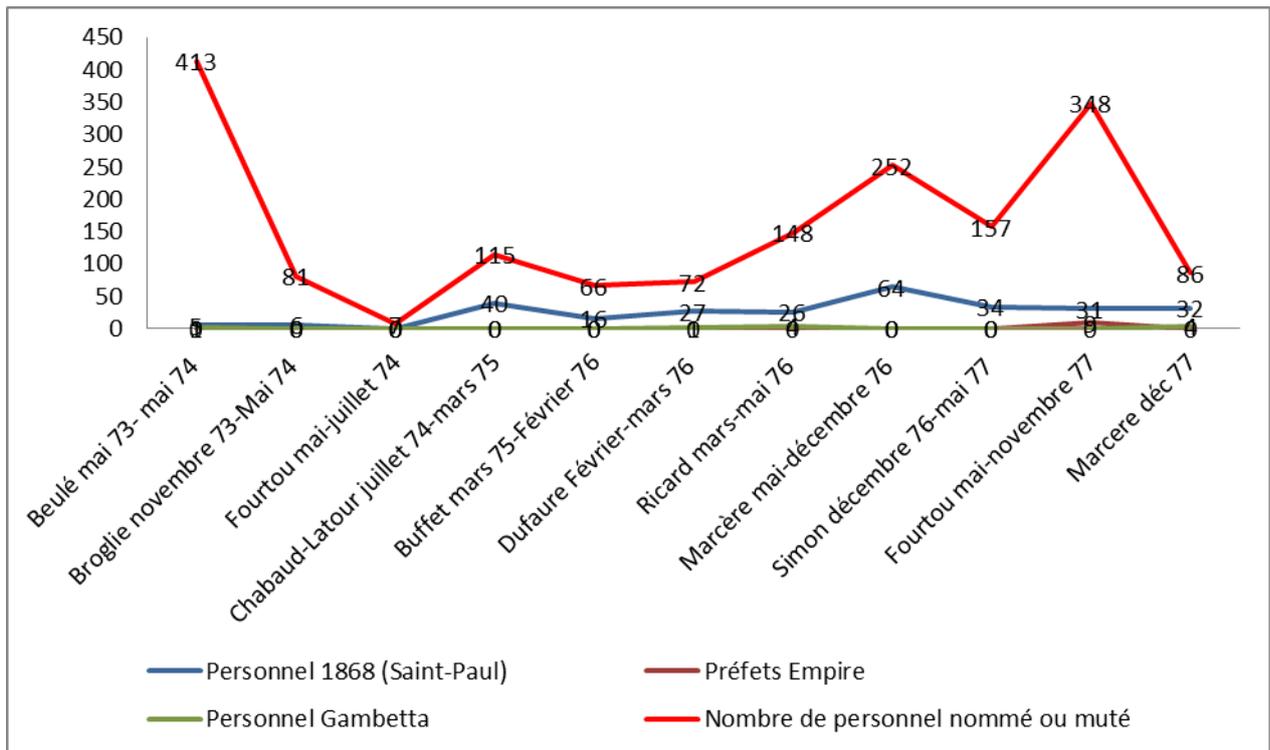
L'analyse suivante a un objectif plus modeste et n'est pas un nouvel essai prosopographique sur les fonctionnaires de préfecture de ce début de régime¹¹²⁸. Elle cherche à mettre en évidence quelques traits saillants de ce personnel, si souvent dénoncé comme étant les agents actifs de l'une ou l'autre majorité au pouvoir. Le premier élément notable va dans le sens de l'étude menée par Jeanne Siwek-Pouydesseau puisqu'elle reconnaît, que s'il y a bien eu épuration des préfets par Gambetta en septembre 1870, ce ne fût pas le cas des sous-préfets qui devinrent à la suite préfets eux-mêmes. Les graphiques suivants représentent l'évolution de carrière de ces personnels depuis septembre 1870 à décembre 1877, tout en mettant en perspective les personnels qui étaient déjà en place en janvier 1868, date à laquelle Gaston Verbigier de Saint-Paul, « conseiller » influent de Fourtou en 1877, était responsable du personnel au ministère de l'Intérieur.

Le premier graphique rappelle l'importance des remaniements préfectoraux sur la décennie (1868-1877).

¹¹²⁷ Wright (V.), *op. cit.*, p. 78.

¹¹²⁸ Une étude ancienne mais très précise sur les préfets a été réalisée en 1969 : voir Siwek-Pouydesseau (J.), *Le corps préfectoral sous la Troisième et la Quatrième république*, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, Armand Colin, 1969, 190 p. On retiendra particulièrement pour notre propos le chapitre 1 « l'entrée dans le corps », pp-21-44 et le chapitre 3 « La sortie de carrière », pp77-83. Il faut aussi signaler les travaux de Jean-Paul Jourdan sur la professionnalisation des préfets en France au XIXe siècle : Jourdan (J.-P.), *Professionnalisation et fonction publique : le cas de l'administration préfectorale au XIXe siècle* in Guillaume (P.) (dir), *La professionnalisation des classes moyennes*, Maison des Sciences de l'Homme, Talence, 1996, 386 p.

Figure 26 Fréquence des mouvements de préfets entre 1868 et 1877.



Le premier enseignement est la variation dans l'ampleur et l'intensité des mouvements concernant l'administration préfectorale. La politique systématique de mutation ou de remplacement du personnel par le ministre Fourtou est remarquable (348) mais n'atteint pas l'importance de celle réalisée lorsque les conservateurs de l'Ordre moral prennent le pouvoir (413). De même, le retour au pouvoir du centre-gauche en février-mars 1876 est marqué par un mouvement important du personnel préfectoral en constante progression au fur et à mesure des changements de locataire à la place Beauvau¹¹²⁹.

Il faut aussi souligner, dans un second temps, la permanence, pendant la période considérée, d'un certain nombre de personnels qui a commencé sa carrière sous l'Empire¹¹³⁰, la plupart comme conseillers de préfecture ou secrétaires généraux. D'ailleurs, il n'y a que le ministère du Seize-Mai qui rappelle des anciens préfets de l'Empire. Même le gouvernement du duc de Broglie en mai 1873 ne décide pas une telle mesure. Ce fait est connu et a été abondamment

¹¹²⁹ 72 sous le ministre Dufaure, 148 pour Ricard et 252 pour Marcère. Un tassement est constaté pour l'administration Simon mais qui reste important (157). Au total, en un an de gouvernement républicain, ce sont 629 nominations ou mutations qui ont été décidées. Si on ajoute les premières décisions d'E. de Marcère lorsqu'il revient à la place Beauvau, en décembre 1877, on a ainsi 715 fonctionnaires nommés ou mutés. Si on procède au même calcul pour les gouvernements conservateurs, on obtient presque le double de décisions administratives, soit 1642 personnels concernés.

¹¹³⁰ Comme nous l'avons expliqué précédemment, il a été choisi, à titre de référence statistique, le personnel qui était en place en janvier 1868, lorsque Gaston de Saint-Paul était au ministère de l'Intérieur.

commenté par les opposants républicains¹¹³¹. A l’opposé, peu de ministres républicains désignent des préfets qui avaient été nommés par Gambetta en 1870¹¹³². Ainsi, il existe bien un personnel préfectoral conservateur et un personnel républicain, mais au-delà des considérations politiques, les différents gouvernements ont fait le choix d’un certain nombre de fonctionnaires compétents, connaissant plus largement les rouages de l’administration provinciale. C’est pourquoi il faut considérer, en se fondant sur les travaux assez anciens et plus récents concernant l’étude de l’épuration administrative, qu’il existe bien un processus de professionnalisation de ces hauts fonctionnaires de la république¹¹³³.

Le second graphique précise les débuts de carrière des fonctionnaires et leur évolution pendant la décennie 1870.

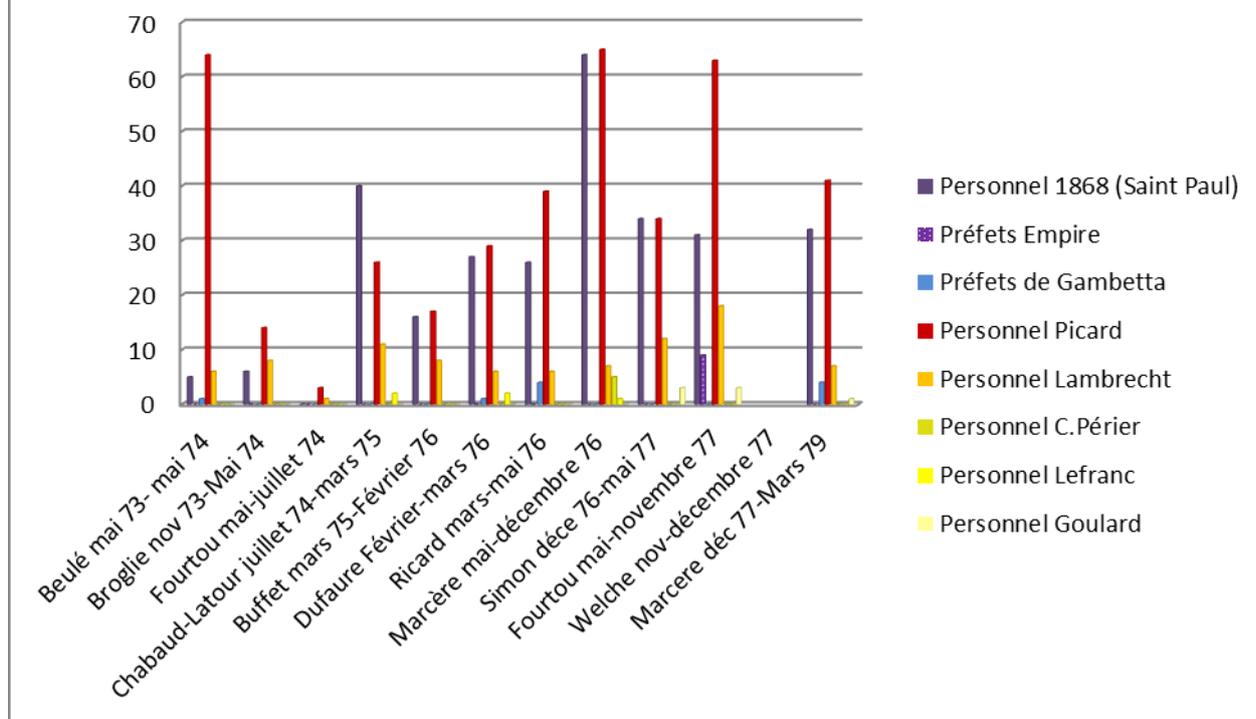
Figure 27 Origines des personnels de l’administration préfectorale pendant les gouvernements de l’Ordre moral et l’alternance républicaine

¹¹³¹ Voir Hanotaux (G.), *op. cit.* p. 19 Il faut se reporter, en tout premier lieu, au rapport Lavergne que le député républicain présente à la Chambre en janvier 1879 et qui établit la première statistique du Seize-Mai et d’en dénoncer l’illégitimité de ces décisions. Gabriel Hanotaux, par exemple, s’en fait l’écho.. Pour l’après Seize-Mai et le devenir du ministre Fourtou face à ces accusations, voir Partie 3, chapitre 1.

¹¹³² Dufaure en nomme un, Simon 3 et Marcère 4. Lorsqu’il revient à la place Beauvau, ce dernier en nomme encore 4.

¹¹³³ Voir Centre de Recherches d’Histoire et de Philologie, *Les épurations administratives XIX et XXe siècles*, Genève, Librairie Droz, 1977, 125 p. et Jourdan (J.-P.), *op. cit.*, p. 34-56.

Origines des personnels de l'administration préfectorale pendant les gouvernements de l'Ordre moral et de l'alternance républicaine (1873-1877)



Nota : Les périodes de référence ont été établies à partir du nom et de la durée de la fonction du ministre de l'Intérieur du gouvernement d'Adolphe Thiers. Ainsi, on distingue cinq ministres en « fonctions durables » : E.Picard (février-juin 1871), F.Lambrecht (juin-octobre 1871), A.Casimir-Périer (octobre 1871-février 1872), V.Lefranc (février-décembre 1872) et E. de Goulard (décembre 1872-mai 1873). F.Arago n'a pas été retenu parce le gouvernement auquel il appartient ne reste en place que du 6 au 19 février 1871. Pour le personnel 1868 (Saint-Paul), ont été comptabilisés les personnels qui ont commencé leur carrière administrative lorsque de Saint-Paul était directeur du personnel au ministère de l'Intérieur.

Le but de cette analyse est de savoir si la majorité de ces serviteurs départementaux était revenue directement des fourgons de l'Empire, comme semble le suggérer Pierre-Henry¹¹³⁴ ou si un certain nombre n'a commencé sa carrière que du temps de « Monsieur Thiers ».

Les alternances politiques sont marquées par le changement d'une partie du personnel préfectoral, pour les conservateurs en mai 1873 et mai 1877 et pour les républicains en février-mars 1876¹¹³⁵. Seul, Fourtou, en 1877, fait appel aux anciens préfets de l'Empire¹¹³⁶,

¹¹³⁴ Voir Pierre-Henry, *op. cit.* p. 220. « Fourtou ne manqua pas de rappeler la fine fleur des fonctionnaires de l'Empire réactionnaires ».

¹¹³⁵ A noter que le ministre Ricard choisit davantage de préfets ou de sous-préfets qui étaient en place sous Gambetta que ne le fait son prédécesseur à la place Beauvau, Jules Dufaure.

ce qui vaut au ministre et à son administration une critique virulente de leurs opposants républicains mais aussi par une partie de l'alliance conservatrice¹¹³⁷. Cependant, ce n'est pas le contingent le plus important et le ministre périgourdin nomme une trentaine de personnes qui avaient été en fonction sous l'Empire mais à des postes subalternes (conseillers de préfecture par exemple). En cela, le ministre du seize-Mai ne se démarque pas de ce qui se pratique du temps de l'Ordre moral puisque Chabaud-Latour en 1874 a déjà fait appel à une quarantaine de fonctionnaires issus du régime impérial. Mais le plus surprenant est que l'administration républicaine en 1876-1877 ne s'affranchit pas de ce personnel expérimenté et qui a déjà survécu à l'épuration gambettiste de 1870. Emile de Marcère en mai-décembre 1876 nomme ou maintient plus d'une soixantaine de fonctionnaires dont le début de carrière consistait à servir l'Empereur. Lorsqu'il revient place Beauvau, il poursuit cette politique, ce qui fait relativiser l'ampleur de cette épuration républicaine. Jeanne Siwek-Pouydesseau l'explique pour les préfets : parmi ceux destitués par Gambetta, trois poursuivent leur carrière sous Thiers et surtout sous l'Ordre moral¹¹³⁸. Mais le fait le plus remarquable reste la proportion élevée du personnel qui a commencé à servir l'Etat au tout début du régime républicain. Ainsi, le ministre Picard a fourni la grande majorité de ce personnel qui a subi les aléas des alternances politiques pendant ces années 1870 et a même survécu. Il suffit pour s'en convaincre de voir que de Marcère en décembre 1877 confie des postes à une quarantaine d'hommes que son prédécesseur, Picard, avait nommés pour la première fois au début 1871. Jeanne Siwek-Pouydesseau le constate encore pour les préfets¹¹³⁹. La moitié d'entre eux, écrit-elle, collaborent avec l'Ordre moral et sont encore une vingtaine à participer à l'avènement de la République en décembre 1877. Le mouvement est donc généralisé à l'ensemble du personnel préfectoral, consigné dans ce graphique. L'historienne souligne la non-spécificité de l'alternance républicaine et du ministère du seize-Mai puisque les premiers maintiennent en fonction la plupart des hommes de Thiers et le second utilise plus d'un quart des préfets en poste entre mars 1876 et mai 1877 pour constituer son bataillon de combat anti-républicain¹¹⁴⁰.

¹¹³⁶ Voir Pierre-Henry, *op. cit.*, p. 220. L'auteur cite pour les anciens préfets de l'Empire : Souvestre, de Callac, Vallavielle, Falcon de Cimier, Brassier de Saint-Simon et pour ceux qui ont « été plus ou moins longtemps préfets dans les débuts de la République et sous l'ordre moral » : Mahou, de Masin, Letendre de Tourville, Poizat, Pihoret.

¹¹³⁷ Ce sont surtout les légitimistes et les orléanistes qui protestent vivement contre la nomination des anciens préfets de l'Empire cités par Pierre-Henry (voir plus haut). Pour les tensions entre les diverses composantes de l'alliance conservatrice, voir plus bas.

¹¹³⁸ Siwek-Pouydesseau (J.), *op. cit.*, p. 76.

¹¹³⁹ *Ibid.* p. 77 : « Les préfets de Thiers étaient déjà mieux enracinés dans le corps; le quart d'entre eux avait été sous-préfets et constituèrent le premier noyau de fonctionnaires relativement stable. ».

¹¹⁴⁰ *Ibid.* p. 77.

Il existe donc une certaine continuité de l'Etat et de son administration à travers la permanence de ces hommes qui le servent. Cependant, il ne faut pas négliger l'importance du personnel, nommé pendant la crise du Seize-Mai, qui a commencé sa carrière sous le Second Empire et qui est d'origine nobiliaire. Mais ce n'est pas un phénomène exceptionnel dans la décennie, seulement, à cause de la crise politique et de l'active propagande républicaine, les esprits ont été marqués par le retour des préfets de l'Empire. De même, l'échec du ministère Broglie-Fourtou sonne le glas de leurs carrières mais non celles de ceux qui leur étaient subordonnés.

Par conséquent, si les contemporains sont frappés autant par des nominations rappelant de mauvais souvenirs à la population que par le principe d'épuration de l'administration, les historiens sont plus réservés et, à l'instar de Vincent Wright, évoquent la puissance politique de l'administration avec prudence¹¹⁴¹. Ils reconnaissent la nécessaire collaboration d'une administration qui, parce qu'elle est experte dans ses domaines d'intervention, est en quelque sorte protégée par les épurations massives¹¹⁴².

Et, dans une récente réévaluation du travail accompli dans les années 1970, Jean Le Bihan et Marc Bergère mettent bien en évidence le principe d'épuration inachevée au XIXe siècle¹¹⁴³ et insistent sur la continuité des hommes et des carrières au sein de l'administration, postulat d'abord élaboré par Jeanne Siuwek-Pouydesseau, confirmé par Vincent Wright et depuis validé par les nombreuses monographies de corps de fonctionnaires¹¹⁴⁴.

¹¹⁴¹ Wright (V.), *op. cit.*, p. 71.

¹¹⁴² Ibid. p. 73. Vincent Wright le reconnaît volontiers même si, en théorie, mis à part les magistrats assis, aucune loi ne protège les fonctionnaires sur la pérennité de leur fonction.

¹¹⁴³ Bergère (M.), Le Bihan (J.) (dir), *Fonctionnaires dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 78.

Les auteurs citent même le cas des deux plus féroces épurations républicaines de 1848 et 1870.

¹¹⁴⁴ Citons, à titre d'exemples, et pour ne citer que les plus récentes, les thèses : Dasque (I.) *A la recherche de Monsieur de Norpois : les diplomates de la république (1871-1914)*, Université Paris IV, 2005 et de Grivaux (J.F.), *L'armée et l'instauration de la Troisième république : une coexistence ambiguë (1870-1889)*, Université Paris II, 1984 ou encore Le Bihan (J.), *Servir l'Etat. Les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 310 p.

C- Conclusion : l'expression les « préfets Fourtou » a-t-elle un sens¹¹⁴⁵ ?

La question n'a pas lieu d'exister si l'on considère la nature même de ce corps de l'Etat qui doit servir quel que soit le régime ou le gouvernement au pouvoir. Les historiens de l'administration française l'ont souligné assez fréquemment¹¹⁴⁶. Mais c'est bien la question de la neutralité politique qui est la plus remise en cause par l'opposition au gouvernement, quelle qu'elle soit, et particulièrement pendant le Second Empire où, l'une de leur tâche, était de servir la candidature officielle¹¹⁴⁷.

1- Servir l'Etat ou le gouvernement ?

Ainsi, cette « mauvaise » réputation du corps préfectoral s'est opposée, pour les contemporains, à la vertu républicaine des préfets de Gambetta. Nommés pour servir l'effort militaire national et installer la république dans les départements, ils sont l'incarnation d'une rupture administrative d'avec le régime précédent¹¹⁴⁸. Il faut, selon Gambetta, républicaniser le corps et les promus sont, en majorité, d'authentiques républicains¹¹⁴⁹. Cependant, les impératifs militaires et les oppositions politiques nombreuses font que le ministre de l'Intérieur désigne, avec l'aide de son secrétaire particulier, Eugène Spuller et son chef de

¹¹⁴⁵ Cette expression a été créée en écho à celle qui est devenue le titre d'un ouvrage posthume de Vincent Wright, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2007, 482 p.

¹¹⁴⁶ Voir Chabin (M.) in *Histoire de la fonction publique en France*, G.-V. Labat éditeur, tome 3 : *les XIX et XXe siècles*, 534 p., p. 15-17. L'auteur souligne la difficulté de définir le fonctionnaire en citant la définition du dictionnaire Larousse publié en 1880 : « Il n'existe point de définition suffisamment claire et compréhensive du mot fonctionnaire public. (...) On peut, d'une manière générale, ranger sous ce terme toutes les personnes qui sont chargées d'assurer la marche des services publics, détiennent à ce titre, une portion, même minime soit-elle, de l'autorité publique et émargent au budget de l'Etat, du département ou de la commune ». Ainsi sont de fait exclus de cette définition, les avocats, experts, notaires et officiers ministériels. Mais l'auteur reconnaît les insuffisances de cette notion et évoque alors l'idée d'une certaine personnification de l'Etat ainsi qu'une représentation permanente. En ce qui concerne les préfets, il faut rappeler les travaux, entre autres, de Pierre-Henry, Guy Thuillier et Christophe Charle, *op. cit.*, p. 13-15 pour les difficultés de définition du haut-fonctionnaire et p. 79, pour la question de la neutralité préfectorale : « Le bon préfet d'un régime censitaire n'est pas le bon préfet d'un régime autoritaire et le préfet du suffrage universel ne peut agir comme son prédécesseur de la candidature officielle ». Une analyse particulière des autres personnels préfectoraux (sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture) n'a pas, à ce jour, encore été réalisée, si ce n'est qu'en étudiant les origines du corps préfectoral lui-même (cursus honorum du préfet, origines familiales et dynasties administratives).

¹¹⁴⁷ Lallement (J.-N.), *Histoire de la fonction...*, *op. cit.*, tome 3, p. 177 qualifie ces serviteurs du régime « d'empereurs au petit pied ». Mais, dans un chapitre consacré aux opinions politiques des préfets impériaux, Bernard Le Clère et Vincent Wright avaient souligné, quelques années auparavant, la pluralité des sentiments politiques des serviteurs de l'Empereur. Ils évoquent même, dans le chapitre suivant, une certaine dépolitisation de ce corps de hauts-fonctionnaires en soulignant la capacité interne de recrutement parmi les conseillers de préfecture, les secrétaires généraux ou encore les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Le Clère (B.) et Wright (V.), *Les préfets du Second Empire*, Cahiers de la Fondation Nationale de Sciences politiques, A. Colin, Paris, 1973, 411 p., p. 195-213.

¹¹⁴⁸ Voir Wright (V.), *op. cit.*

¹¹⁴⁹ Voir Anceau (E.) in Whright (V.), *Les préfets...*, *op. cit.*, p. 36.

cabinet, Laurier, des hommes d'autorité, des « préfets de choc »¹¹⁵⁰. Pourtant, la soumission absolue à Gambetta n'est pas toujours acquise et Eric Anceau souligne que, lorsque le ministre de l'Intérieur décrète le 31 janvier 1871 que tout ancien personnel de l'Empire est frappé d'inéligibilité, sur 61 préfets dont on connaît la position, plus de la moitié soutiennent sa décision (41) mais 16 lui sont hostiles et même Paul Bert, pourtant proche du ministre, hésite à se rallier à cette décision¹¹⁵¹.

A travers ces quelques exemples, la soumission politique des préfets et d'une manière générale, du personnel préfectoral est loin d'être acquise tant les enjeux nationaux s'entrechoquent avec les intérêts locaux et les ambitions personnelles de ceux qui ont la charge de représenter et de servir l'Etat dans les départements. Alors, pourquoi, lors de la crise du Seize-Mai, le ministre Fourtou aurait-il eu un personnel dévoué et tout obéissant, comme le rapportent très souvent dans leurs colonnes, les journalistes républicains ? Existe-t-il des préfets « Fourtou » comme il y a eu des hommes au service de Gambetta ?

La durée ministérielle de l'ancien député périgourdin place Beauvau ne permet pas de qualifier ce personnel de son nom¹¹⁵², ni même d'en faire un modèle de fonctionnaires pour toute la durée où l'Ordre moral est au pouvoir¹¹⁵³.

Cependant, le rappel d'anciens préfets de l'Empire stigmatise les décisions de l'administration, qui est composée, comme nous l'avons dit précédemment, d'un personnel déjà en fonction pour servir le régime impérial. A bien des égards, cette équipe Fourtou au ministère et dans les départements apparaît nettement comme le retour de la cause dynastique, ce qui vaut au ministre une solide réputation d'« homme à poigne ». Mais ce qualificatif s'attache aussi à ces préfets qui ont servi cette cause. Certains ont laissé dans la mémoire collective républicaine de bien mauvais souvenirs.

Gabriel Hanotaux en dresse la liste : Oscar de Poli, nommé dans le Cantal est là, est un ancien militaire chevronné, le préfet de Biancourt dans l'Allier et le baron de Nervo dans la Haute-Loire, le marquis de Fournes dans la Vendée et Gueidan dans le Gard¹¹⁵⁴. Mais celui qui incarne le plus ces hommes d'autorité nommés par Fourtou demeure de Tracy en Gironde¹¹⁵⁵.

¹¹⁵⁰ Voir Anceau (E.) in Wright (V.), *op. cit.*, p. 49.

¹¹⁵¹ *Ibid.*, p. 53-54.

¹¹⁵² Fourtou n'occupe finalement qu'à peine neuf mois les fonctions de ministre de l'Intérieur, entre mai et juillet 1874 puis entre mai et novembre 1877.

¹¹⁵³ On comprend dans ce temps de pouvoir, les gouvernements qui se succèdent de mai 1873 à février 1876 mais aussi celui du Seize-Mai afin de l'opposer plus facilement à l'alternance républicaine de février 1876 à mai 1877.

¹¹⁵⁴ Hanotaux (G.), *op. cit.*, p. 18. L'auteur commet une erreur en faisant du marquis de Fournes le préfet du Morbihan alors qu'il s'agit du baron de Rhortrays qui accepte le poste ; le marquis préférant la Vendée.

¹¹⁵⁵ Jacques Henrion de Staal de Magnoncour, baron de Tracy (1838-1921), fils de Césaire Flavien Emmanuel Henrion de Staal de Magnoncour et de Marie d'Estutt de Tracy, fille de Victor (1781-1864), député et ministre

Scipion Doncieux, nommé dans la Loire, est connu pour ses opinions orléanistes parce qu'il avait adhéré aux principes doctrinaux du 24 mai 1873¹¹⁵⁶. Il est cependant raillé dans les colonnes des journaux républicains qui se moquent de sa grande passion : la poésie. Un préfet, chargé d'être autoritaire et de bousculer son département, ne peut être qu'un piètre poète, à moins qu'il faille comprendre le contraire :

« Ses excursions sur le Parnasse ont fait son nom célèbre. Et quand ce soir, chez Tortoni, on a dit « Scipion en est », tout le monde a ri jusqu'aux garçons ! Ce qui est comique, c'est le désespoir sincère de quelques malins qui voulaient glisser « donnez-moi un congé, ma femme est malade » crient ces désespérés en tendant les bras vers le ministre. »¹¹⁵⁷

Mais, à l'exception de préfets et de sous-préfets trop compromis dans les actes du Seize-Mai, la bienveillance et la soumission des autres fonctionnaires explique la relative clémence des républicains lorsqu'ils reviennent au pouvoir.

L'académicien-journaliste, John Lemoine, se fait le héraut de ce petit « peuple de fonctionnaires » qui a souffert plus que collaborer avec les ennemis du régime :

« Nous parlons aussi d'une multitude de serviteurs de l'Etat, dont beaucoup rougissaient au fond du cœur de la conduite qu'on leur imposait, qui n'auraient pas mieux demandé que de se borner modestement à l'exercice de leurs fonctions et que le gouvernement de combat enrôlait de force comme des esclaves. Ceux-là ont recouvré leur liberté ; ils sauront que la république leur permet d'être honnêtes, qu'elle ne les oblige pas à se déshonorer, et qu'il ne leur commande point de trahir ni leurs serments ni leur conscience »¹¹⁵⁸.

des colonies et de la Marine en 1848 et petite-fille d'Antoine (1754-1836), philosophe. Il embrasse la carrière militaire. Après avoir été élève à Polytechnique (octobre 1856), il est promu sous-lieutenant d'artillerie en novembre 1858, puis lieutenant en Second au 18^{ème} Régiment d'artillerie à cheval, lieutenant en 1^{er} au Régiment d'artillerie à cheval de la Garde (juillet 1865) mais il démissionne en mai 1867 pour se consacrer à une carrière politique. Il avait épousé en 1866 Marie-Thérèse Baylin de Montbel, fille d'un ancien préfet. Il est élu conseiller général de l'Allier en juillet 1870 mais la guerre le contraint à reprendre du service et il est alors intégré capitaine dans la 1^{ère} Compagnie des Mobiles de l'Allier (septembre 1870). Il est par la suite capitaine des 3 Batteries d'Artillerie de l'Allier en janvier 1871. Démobilisé, il devient alors préfet de l'Aube par le ministre de l'Intérieur Picard (mars 1871) et celui de la Savoie en février 1872. Il reste dans le département de la Loire de mai à décembre 1873 et devient alors préfet des Bouches-du-Rhône. C'est alors qu'il est opposé au président du Conseil général Labadié qui l'accuse ouvertement d'avoir fait occuper en avril 1874 la salle de délibération du Conseil par des partisans du préfet. Ce dernier, alors que le président lui demande l'intervention des forces de l'ordre pour faire évacuer la foule, refuse. Déjà, ses adversaires fustigent son autoritarisme et son intransigeance. Après les législatives de février 1876, il est mis en disponibilité, certainement suite à son défaut de républicanisme. Il est nommé par Fourtou en mai 1877 préfet de la Gironde. Après l'échec du seize-Mai, il échoue à la députation dans l'Allier et se retire dans sa propriété de Paray-le-Frésil (Allier). Il y mène une vie agricole et d'élevage intenses. Il meurt dans son château le 11 avril 1921.

¹¹⁵⁶ Scipion Doncieux, né le 4 septembre 1823 à Bourgoin (Isère) commence sa carrière sous la Seconde république comme substitut du procureur à Saint Etienne puis à Châlons-sur-Saône en 1851 avant d'occuper les mêmes fonctions à Chaumont (Haute-Marne). En 1856, il est nommé procureur impérial à Louhans (Saône-et-Loire) et en 1859, substitut du procureur général à Dijon. En 1866, il devient conseiller à la Cour de Dijon jusqu'au 10 avril 1871. Le mois suivant, il occupe les fonctions de préfet de l'Ardèche, département qu'il délaisse pour celui de l'Aveyron en février 1873. Il est ensuite préfet du Vaucluse (1874-1876). Avec le retour au pouvoir des républicains, il est écarté et ne revient qu'à la faveur du Seize-Mai.

¹¹⁵⁷ *Le Petit Parisien*, 11 juillet 1877.

¹¹⁵⁸ Lemoine (J.), *Journal des Débats politiques et littéraires*, daté du 30 décembre 1877.

D'ailleurs, Pierre-Henry n'est pas d'un avis contraire lorsqu'il dresse la liste de ceux qui ont décidé de se ranger derrière le ministre Fourtou pour servir le Seize-Mai :

«Ils semblent donner des gages à la nouvelle doctrine : de l'Hermitte (Hautes-Alpes), Reinach (Maine-et-Loire), Darcy (Alpes-Maritimes), Malher (Loire-inférieure) Etchegoyen (Lozère) de Nadailhac (Indre-et-Loire), Tassin (Eure) Sazerac de Forge (Loiret) Lauras en Isère et de Perthuis dans la Calvados »¹¹⁵⁹.

2- Des réalités plus têtues que l'engagement de principe : l'exemple de l'Aquitaine

L'Aquitaine est une région essentielle dans le dispositif de préparation des élections d'octobre 1877 puisqu'elle est la terre d'élection de Fourtou, mais aussi le département voisin de la Gironde qui est un enjeu de lutte entre conservateurs pour avoir la candidature officielle.

L'ancien préfet Ernest Pascal doit peut-être s'accommoder d'un parachutage du ministre des affaires étrangères, le duc de Decazes en terre libournaise et doit aussi compter sur les influences des Lur-Saluces dans leurs terres de l'Entre-deux-mers. Dans ces conditions, il fait aussi un homme à poigne pour bien faire respecter les décisions ministérielles. Le Lot-et-Garonne est plus républicain et les Landes¹¹⁶⁰, une terre légitimiste et bonapartiste. Enfin, les Basses-Pyrénées ne peuvent subir les assauts répétés des ambitions légitimistes autour de Chesnelong et les menées bonapartistes. C'est donc pour toutes ces raisons (des rivalités conservatrices, des terres d'élections pour deux des trois principaux membres du cabinet Broglie-Fourtou) que l'Aquitaine justifie cette étude de cas.

Les cinq départements connaissent un changement de préfets qui prennent leur fonction d'une manière assez échelonnée¹¹⁶¹. En effet, celui de Dordogne prend ses fonctions dès le 21 mai (nommé au premier décret du 19 mai) alors que ceux des Landes et du Lot-et-Garonne arrivent respectivement le 26 et le 29 mai (deuxième décret). Le représentant de l'Etat dans les Basses-Pyrénées ne commence seulement à gérer son département que le 9 juillet¹¹⁶². L'étalement chronologique prouve la difficulté d'application des décrets ministériels et il suffit de lire la dépêche d'acceptation du poste du préfet de la Dordogne pour entrevoir les négociations officieuses qui se mettent en place entre une administration ministérielle, soucieuse d'aller au plus vite afin que ses agents préparent en coulisse la prochaine campagne électorale, et les candidats à ces fonctions, déterminés à profiter de l'urgence que la situation

¹¹⁵⁹ Pierre-Henry, *op. cit.*, p. 220.

¹¹⁶⁰ Voir Piot (C.) *Les résistances à la République au cœur de la Gascogne : Lot-et-Garonne, Landes, Gers 1870-1914*, thèse pour le doctorat sous la direction de Bernard Lachaise, Université de Bordeaux III, 2013.

¹¹⁶¹ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Dépêches télégraphiques entre le ministre et les préfets des cinq départements étudiés.

¹¹⁶² *Ibid.* Dépêche télégraphique du 9 juillet 1877.

impose pour avoir une promotion, un meilleur poste. Dans la dépêche du 21 mai, le préfet télégraphie au ministre :

« Je suis prêt à déférer à votre désir. Je n'ai qu'une objection à faire, tirée de la dépense considérable que nécessite ce poste. Mes revenus très amoindris par la maladie de la vigne me permettraient difficilement d'y faire face : c'est pour cela que je vous ai demandé Toulouse, poste moins onéreux et qui me rapprocherait de la famille et de mes intérêts. Si vous pourriez me donner la 1^o classe personnelle qui trouverait sa justification dans cinq années de 2^e classe, mes craintes seraient levées par Tours ». ¹¹⁶³

Comme l'a montré Jean-Pierre Machelon¹¹⁶⁴, et malgré l'urgence de la situation suscitée par le Seize-mai, chaque préfet a l'intention de bien mener sa carrière et désire devenir un véritable professionnel de l'administration départementale. L'installation des nouveaux sous-préfets est un peu plus resserrée dans la trame chronologique puisque la majorité prend ses fonctions entre le 30 mai et le 5 juin, soit une semaine après les deux décrets portant nomination du 24 et 31 mai. Par un télégramme du 30 mai, le ministre Fourtou demande aux préfets de faire assurer l'intérim entre la démission des anciens et l'arrivée des nouveaux par un membre du personnel de préfecture, ce qui est le cas pour la Dordogne et le Lot-et-Garonne. Le sous-préfet de Nérac tardant à arriver, le pays est, encore au 5 juin, géré par un conseiller de préfecture. Il faut dire que le brassage administratif est assez important puisque, par exemple, le sous-préfet de Marmande vient de Redon, et celui de Villeneuve vient du Vésinet. Les communications et les modes de transport ne sont pas assez rapides pour un ministre pressé de s'appuyer sur des agents fidèles et pourquoi pas zélés. Le souci de ces fonctionnaires est aussi matériel et surtout financier. Ainsi, le sous-préfet de Nérac demande, via le préfet, une indemnité au ministre pour les frais occasionnés lors de son déplacement¹¹⁶⁵. Les informations concernant le personnel de préfecture sont plus lacunaires et n'interviennent qu'après l'installation des préfets et des sous-préfets. En Gironde et dans les Landes, nous observons encore des arrivées de conseillers le 7 août. Ce mouvement presque incessant depuis la prise de fonction du cabinet Broglie-Fourtou a fait l'objet des plus ironiques remarques de l'opposition qui s'ingénue à souligner l'inconstance, la difficulté d'une telle entreprise, voulue et soutenue par Fourtou. Toutes les dépêches envoyées par l'administration ministérielle soulignent le caractère urgent des déplacements pour que l'efficacité des décisions soit la plus efficace possible, le ministre n'hésitant pas à menacer les fonctionnaires de les considérer comme démissionnaires quand ils ont tendance à traîner les pieds pour aller occuper leur nouveau poste. Fourtou envisage donc bien maintenir des rapports très proches

¹¹⁶³ *Ibid.*

¹¹⁶⁴ Machelon (J.-P.), *op. cit.*, p. 83 et sq.

¹¹⁶⁵ APF. Dépêche télégraphique du 13 juin 1877.

avec son personnel préfectoral, et il attend fidélité et obéissance, deux traits de personnalité qui ont très souvent présidé au choix de ces agents, en conseil des ministres.

C'est pourquoi, les enjeux régionaux prennent une résonance nationale¹¹⁶⁶ et peuvent, si le pari est réussi, offrir une belle avance aux conservateurs et imposer les vues du maréchal président aux partisans de Thiers et de Gambetta. Conforter les bastions conservateurs n'a de sens, dans cette crise politique, que si Fourtou et son administration parviennent à faire battre des élus républicains dans leur propre bastion électoral. S'appuyant sur le zèle des cadres de l'administration départementale et la majeure partie des fonctionnaires d'État, le ministre compte bien empêcher les amis de Fallières en Aquitaine, en préparant le plus tôt possible une lutte électorale impitoyable, bien avant son ouverture officielle, c'est-à-dire à la mi-septembre 1877. Tous les moyens pratiques sont bons : pression sur les élus et candidature officielle, révocations, dissolutions des conseils municipaux, suppression des outils de la propagande républicaine (journaux, loges, réunions publiques), mutations, déplacements de fonctionnaires hostiles. L'arsenal des mesures contraignantes conduit à un bras de fer avec les républicains dans une surenchère électorale où tous les coups sont permis. Dans cette ultime confrontation où chaque camp est persuadé qu'il joue son avenir politique ainsi que le destin de la France, l'historien ne peut qu'être sensible à ce choc frontal où les moyens de la lutte semblent pencher favorablement pour les partisans de Mac-Mahon. Pourtant, la victoire républicaine laisse un goût amer non seulement au ministère Broglie-Fourtou mais aussi, dans une certaine manière aux amis de Gambetta. Sans refaire l'instruction du procès du 16 mai, le résultat de ce face à face est-il seulement la consécration de l'éclatante victoire républicaine et la nécessaire inefficacité de l'action ministérielle ? Le Goliath gouvernemental a cependant toutes les cartes en mains et possède tous les moyens de pression et d'action nécessaires pour battre le courageux et téméraire David républicain.

La désignation de Fourtou place Beauvau est d'abord un acte politique fort en direction des bonapartistes qui soutiennent le député de la Dordogne dans une politique vigoureuse et volontariste, notamment lors des mouvements de fonctionnaires dépendant du ministère de l'Intérieur. Les procédures et les déplacements sont si décriés par les opposants républicains

¹¹⁶⁶ Au même titre que la réélection du duc de Broglie dans l'Eure par exemple, ou celle de Paris, ministre des transports du gouvernement du Seize-mai dans le Nord, ou encore Caillaux dans la Sarthe.

qu'il faut entreprendre la comparaison avec les mouvements lorsqu'ils sont au pouvoir afin d'appréhender plus précisément la notion d'épuration administrative. Si les républicains, surtout en 1877, changent profondément le corps électoral, le duc de Broglie en 1874, a procédé de la même manière. Par contre, Fourtou s'attache surtout à changer les sous-préfets, comme une sorte d' « épuration par le bas » afin de mieux assoir l'autorité du gouvernement dans les circonscriptions. Mais soumettre les préfets n'est pas suffisant pour s'assurer de tenir le pays. D'autres mesures sont à prendre...

Chapitre 2 : Une méthode à la hauteur des enjeux électoraux

I- Une arme de combat : le renseignement au cœur du dispositif ministériel

Le ministre de l'Intérieur est à la tête d'une administration où le renseignement est l'une des armes les plus importantes dans la lutte qui oppose les conservateurs aux républicains. Le traitement de l'information, en provenance des préfetures de tout le territoire, centralisée dans les services du ministère, doit être analysée, triée puis transmise au ministre le plus rapidement possible. C'est l'un des enjeux de cette crise politique : connaître pour agir rapidement et efficacement.

A- Le renseignement, une arme politique aux mains du pouvoir

1- Peut-on parler d'une pratique particulière du renseignement sous l'administration Fourtou ?

Dans son ouvrage consacré au renseignement au XIXe siècle, Sébastien Laurent a mis en évidence les enjeux et les objectifs du renseignement politique qu'il étudie dans un système qui fait fonctionner différentes institutions d'Etat, notamment l'appareil militaire¹¹⁶⁷. L'auteur analyse la formation de ce qu'il appelle « l'Etat secret » « construction juridique et politique de long terme » soumis à sa propre mise en pratique et relevant ses propres contradictions entre un arsenal théorique de plus en plus élaboré et une nécessité pratique de respect des libertés publiques¹¹⁶⁸.

L'arrivée au ministère de Fourtou place Beauvau ne remet pas en cause plus de soixante-dix ans de politique du renseignement, même si la crise institutionnelle et politique engendrée par

¹¹⁶⁷ Laurent (S.), *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009, 700 p. L'auteur remet en cause la thèse de la progressive libéralisation des pratiques du renseignement au cours du siècle. Il met en évidence le rôle de l'Etat qui n'est pas décidé à laisser le renseignement lui échapper. Si on peut comprendre assez facilement sous les régimes autoritaires et policiers que cela semblât une évidence, son analyse montre aussi qu'après le 4 septembre 1870, puis l'avènement définitif de la république, dans les années 1880 que l'Etat continue à vouloir contrôler et encadrer l'opinion publique par le renseignement. Le contrôle des communications, pourtant en pleine transformation (le télégraphe et les dépêches télégraphiques avant le téléphone) est toujours aussi essentiel dans le dispositif républicain de surveillance du territoire.

¹¹⁶⁸ Laurent (S.), *op. cit.*, p. 34.

l'acte du Seize-mai est aigüe et nécessite de la part de ses principaux acteurs, dont le ministre, réactivité et efficacité.

Au contraire, il faut inscrire les décisions ministérielles de l'ancien député de la Dordogne comme la poursuite d'une pratique gouvernementale qui a été à l'épreuve des alternances politiques des années 1870 sans oublier l'évolution du système sous la période du Second Empire¹¹⁶⁹. Sébastien Laurent retrace l'histoire des « cabinets noirs » qui sont perçus par les dirigeants et l'opinion publique comme une nécessité absolue pour lutter contre les ennemis Intérieurs et extérieurs¹¹⁷⁰.

De même, les travaux de Jean Marc Berlière sur la police française mettent en évidence l'intégration tout au long du XIXe siècle de la police et des agents responsables du maintien de l'ordre dans l'appareil de l'Etat qui, grâce à elle, s'impose comme seul garant de la pérennité nationale¹¹⁷¹. Il démontre ainsi que cette police au sens large a été au cœur des interrogations sur la nature et le devenir du régime républicain. Dans un chapitre dédié à la police secrète, seule police véritablement conçue comme une police politique, il s'interroge sur les raisons qui ont poussé la démocratie à maintenir cette institution, apanage normalement du pouvoir personnel, autoritaire ou monarchique¹¹⁷².

Cette « armée Intérieure », comme il la qualifie, obtient sa légitimité parce qu'elle est la seule à défendre le gouvernement en garantissant la sécurité des représentants de l'Etat, en déjouant les complots, attentats et autres troubles civils. Si peu s'opposent ouvertement à ce principe devenu intangible de la survivance de l'Etat démocratique, son pouvoir de répression des opposants gêne de plus en plus les républicains. Assurément, ils désirent une police politique d'observation, afin qu'elle devienne une sorte de *météorologie politique*¹¹⁷³. Ce postulat républicain s'accorde donc mal avec les enjeux de la crise du Seize-Mai. La feuille de route du ministre Fourtou place Beauvau ne souffre d'aucune ambiguïté : entreprendre la victoire coûte que coûte, vaille que vaille. Ainsi, le nouveau Fouché¹¹⁷⁴ est aux commandes d'une des polices les plus performantes du moment qui, par son action, doit assurer l'heureux

¹¹⁶⁹ *Ibid.*, *op. cit.*, p.45

¹¹⁷⁰ L'auteur évoque même la question cruciale des fonds secrets -le fameux chapitre XIII- votés par la Chambre des députés et totalement à la discrétion du ministre de l'Intérieur . Une fois de plus, Sébastien Laurent prouve que ces fonds, parfois décriés par l'opposition, sont régulièrement utilisés tant par les ministres conservateurs que les républicains. *Op. cit.*, p.89

¹¹⁷¹ Berlière (J.-M.), *Le monde des polices en France*, Paris, éditions Complexe, 1996 275 p.

¹¹⁷² *Ibid.* Chapitre intitulé « Des Prométhée de la raison d'Etat aux « RG » : les avatars de la secrète », p. 132 et sq.

¹¹⁷³ *Ibid.*, p. 135-139.

¹¹⁷⁴ L'historiographie républicaine a davantage retenue, à l'instar de M. Reclus dans son « Seize-Mai » l'image d'un « Persigny du pauvre ». Cette expression est reprise par Broglie (G. de), *op. cit.* p. 357.

dénouement de la crise. L'administration Fourtou incarne alors le dernier avatar de cette police napoléonienne dangereuse et répressive¹¹⁷⁵.

La démarche envisagée s'inscrit dans une double perspective, résolument comparative entre pratique républicaine et pratique conservatrice, mais aussi considérant à toutes les échelles les agents « producteurs de renseignement » ainsi que les « traitants ». C'est pourquoi l'approche pyramidale peut mettre en relief l'acheminement progressif de l'information politique du terrain aux services du ministère place Beauvau et observer l'épuration informative réalisée à chaque échelon pour poser sur le bureau du ministre les renseignements qui peuvent infléchir, anticiper ou prévenir toute action gouvernementale.

Tous les titulaires de ce portefeuille régalien ont espéré atteindre cet objectif afin de servir au plus juste la cause à laquelle ils avaient choisi de participer.

Cependant, les difficultés pratiques, les lenteurs administratives et les vicissitudes politiques alourdissent un système qui se veut rapide et efficace.

2- Fourtou et l'administration préfectorale

Nombre de contemporains et les historiens ont toujours considéré les liens très étroits entre le ministre et « ses » préfets, faisant de ces derniers les premiers « agents » de renseignement de l'Etat¹¹⁷⁶.

Le ministre Fourtou exprime, dès sa prise de fonction, le désir de resserrer les liens privilégiés entre l'administration centrale et les représentants départementaux. En effet, l'abondance des circulaires ministérielles sur l'organisation locale témoigne du souci de faire travailler les deux pouvoirs en étroite collaboration. Cette mesure a été maintes fois considérée (avec la cohorte de déplacements et de nominations orchestrées) comme une reprise en main du pouvoir central. En sept mois de ministère, cinquante-six documents ont été produits à l'attention des préfets. Une grande majorité concerne des instructions de gestion mais aussi de collecte de renseignements de diverses natures. Les premières sont plus administratives (installation de sous-préfets ou de fonctionnaires de préfecture) alors que les suivantes s'occupent très vite de questions électorales¹¹⁷⁷.

¹¹⁷⁶ Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 359 « Fourtou agit avec les préfets ».

¹¹⁷⁷ Voir Truel (T.) L'exécutif contre la représentation nationale : l'action d'Oscar Bardi de Fourtou dans la crise du 16 mai 1877 in Garrigues (J.), Anceau (E.), Attal (F.), Castagnez (N.), Dauphin (N.), Jansen (S.) et Tort (O.) (dir.), *Actes du 57e*

L'ancien député de la Dordogne utilise les voies traditionnelles de collecte de renseignement mais surveille scrupuleusement, avec son cabinet, les réponses par retour du courrier, surtout lorsqu'il s'agit de dresser, circonscription par circonscription, la situation électorale du département. Il a besoin de connaître précisément les « besoins » locaux afin de garantir le succès des candidats du gouvernement.

Dès le 31 mai, il demande des renseignements sur des personnalités cherchant à obtenir le plus rapidement possible les précieuses informations¹¹⁷⁸,

Ainsi, le dispositif est résolument voulu efficace et rapide, doublant par ailleurs les demandes réalisées par la Sûreté générale¹¹⁷⁹.

Par la circulaire télégraphique du 7 juillet, confirmée par celle du 18 suivant, il enjoint les représentants départementaux d'organiser et de faire organiser par leurs sous-préfets des tournées électorales dans leurs circonscriptions. Agents officiels et clairement identifiés par la population, ces derniers reçoivent un véritable commandement de résultats informatifs. La circulaire du 18 prend même des allures de cadrage ministériel. Fourtou a fait envoyer à l'ensemble du corps préfectoral une somme de 1000 francs pour frais de déplacement qu'il ne verse qu'après justification des dépenses engagées^{1180 1181}.

Il recommande alors : « en ce qui concerne les tournées, il est indispensable que vous et vos collaborateurs ne négligez aucune occasion de se mettre en rapports directs avec la population et qu'ils se déplacent aussi souvent que l'intérêt du gouvernement l'exigera. ».

Le ministre insiste sur ce point (en post-scriptum) :

« Je n'ai pas besoin de vous dire que ce crédit n'est nullement destiné à couvrir les fonctionnaires nouvellement installés des dépenses que leur a occasionnées leur changement de résidence. Je n'ai en vue, en mettant cette somme à votre disposition que de faciliter vos tournées et celles de vos collaborateurs ».

Nous connaissons assez bien ces tournées grâce aux comptes rendus que les agents gouvernementaux devaient faire remonter aux services du ministère. Elles ont pour but évident de donner une visibilité du pouvoir à l'écoute du citoyen, proche des populations

congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Age à nos jours, Assemblée Nationale, Paris, 2010, 1500 p. p. 894 et sq.

¹¹⁷⁸ APF. Circulaire télégraphique adressée par Fourtou le 31 mai à tous les préfets.

¹¹⁷⁹ Voir *infra*.

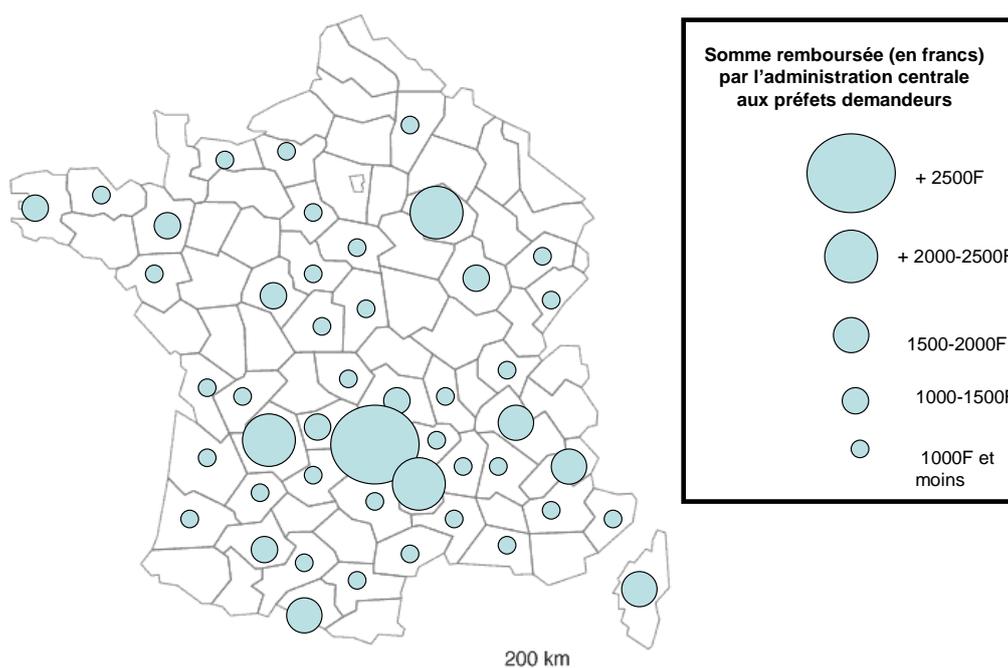
¹¹⁸⁰ APF. Déjà la dépêche télégraphique du 6 juillet mentionnait un crédit spécial débloqué pour frais d'impressions et autres dépenses (sans plus de précisions d'ailleurs).

¹¹⁸¹ APF. Circulaire du 6 juillet 1877. Contrairement à ce qui avait été fait pour les frais d'impressions des circulaires ministérielles.

qu'elles doivent rassurer sur la politique suivie par le Maréchal-président¹¹⁸². Le préfet se déplace avec ou sans le candidat officiel de la circonscription mais à chaque fois reçoit en audience les citoyens partisans du gouvernement. C'est l'occasion pour lui d'écouter et surtout de relever des informations sur la situation locale, les agissements toujours condamnés (on s'est serait douté) des républicains et de leurs agents électoraux qui produisent des actes de propagande *éhontés et scandaleux*¹¹⁸³. La manœuvre ministérielle est assez habile. Elle permet, en effet, une incarnation du pouvoir légal qui, par le discours que prononce le préfet ou ses collaborateurs à la fin de leur visite, et donne l'occasion de frapper l'auditoire villageois afin qu'il comprenne la position gouvernementale et, le jour du scrutin, faire confiance au bon candidat¹¹⁸⁴.

La carte suivante fait le point sur de l'attention préfectorale accordée aux directives ministérielles :

Figure 28 Sommes remboursées aux préfets pour leurs frais de déplacement



Répartition, par département, des sommes allouées aux visites préfectorales et administratives dans les communes (d'après les archives Fourtoul)

¹¹⁸² Les sources peuvent être cependant inégales selon les départements, conservées dans la série M ou encore faisant l'objet d'un résumé, souvent par circonscription, de la part du préfet. Il nous en reste des traces dans les dépêches télégraphiques conservées dans les archives Fourtoul et aux Archives Nationales (série F7)

¹¹⁸³ Ce sont souvent ces deux termes qui reviennent souvent dans les rapports de compte-rendu de tournées des sous-préfets et des préfets.

¹¹⁸⁴ Cette mission est essentielle pour les services centraux du ministère.

Si les dépenses engagées par les préfets sont sagement restées, en fonction des données disponibles, dans les limites financières fixées par la circulaire ministérielle, certains ont largement dépassés le plafond autorisé et ont même demandé d'autres sommes pour faire face à leurs dépenses. C'est le cas du préfet du Puy de Dôme qui a réalisé des frais somptuaires, suivi par ses collègues de la Lozère, l'Aube et de la Dordogne.

Ce sont des administrations de départements ruraux qui ont justifié un nombre important de visites dans les communes où il a fallu réinstaller une municipalité. Le détail de leurs demandes de remboursement est très hétérogène selon les préfets, plus ou moins diserts sur la justification de leurs dépenses, alors que la circulaire ministérielle avait défini les conditions préalables.

L'absence de données pour certains départements ne signifie pas que les préfets n'ont pas fait de visites mais que les frais engagés n'ont pas nécessité une demande officielle de remboursement ou le représentant du gouvernement a voulu prendre sur ses propres deniers la totalité des déplacements. Pour le moment, aucun document ne permet de justifier ou d'infirmer cette hypothèse.

Dans le cadre de la crise que traverse le pays de mai à novembre 1877, les préfets jouent un rôle central en matière de collecte d'informations sur les agissements républicains. Ils peuvent aussi se servir de ces nouvelles locales pour montrer au ministre tout l'intérêt qu'ils ont à participer, ensemble et unis, à l'effort demandé par le Maréchal-Président.

Le préfet de la Gironde, dans une lettre adressée au ministre le 5 juin 1877 souligne cette évidence. Cherchant à conseiller le locataire de la place Beauvau sur l'opportunité d'organiser le plus tard possible les élections à venir, il évoque la situation locale¹¹⁸⁵ :

« (...) Les populations sont certainement travaillées par les radicaux ; il importe de réagir promptement et de permettre à l'administration de commencer énergiquement l'application des mesures préparatoires, qui doivent mesurer le triomphe du parti de l'ordre.

Le pays voit avec une satisfaction de plus en plus grande le mouvement conservateur d'accentuer ; j'ai recueilli de nombreux témoignages depuis mon arrivée dans la Gironde. L'initiative du Maréchal et de son gouvernement est hautement apprécié et approuvé par les partis politiques autres que les républicains, et tous en souhaitent la continuation rigoureuse.

Mais il ne faut pas, néanmoins, se dissimuler que le mal fait par les derniers ministères de gauche est considérable, qu'ils ont laissé dans l'esprit du pays une profonde défiance et qu'une très grande énergie est indispensable pour amener l'entrain et la confiance nécessaire au succès définitif d'une cause qui rallie tous les honnêtes gens. »

¹¹⁸⁵ APF. Lettre du 5 juin 1877.

Ainsi, le préfet, aux avant-postes de la surveillance gouvernementale, se fait un impérieux devoir de renseigner mais aussi de conseiller Paris sur la conduite à tenir.

Mais la transmission et le traitement de l'information n'est pas toujours fiable parce que les préfets essaient de cacher la situation réelle sur le terrain parce qu'ils y ont intérêt pour leur future carrière en cas de réussite du Seize-Mai ou parce qu'ils obtiennent des renseignements qui sont parfois erronés de la part de leurs sous-préfets. Ces derniers, chargés de retranscrire et de relayer l'information obtenue dans les campagnes, agissent parfois contre les intérêts du gouvernement.

Dans une lettre datée du 22 mai 1877, le député bonapartiste Edgar Raoul-Duval se plaint du sous-préfet que Fourtou vient de nommer à Louviers, dans sa circonscription :

« M. le sous-préfet de Louviers que je n'ai même pas vu s'est permis de raconter à qui a voulu l'entendre une prétendue conversation qu'il aurait eu ces jours derniers avec moi. Il me prêtait même un langage fort en désaccord avec mes sentiments. Je vous serais obligé de rappeler à votre subordonné que des fonctions administratives ne seraient dispenser de ce scrupuleux respect de la vérité qui oblige tout galant homme. »¹¹⁸⁶

Le ministre ne peut donc pas faire entièrement confiance au relais administratif car trop d'enjeux locaux y participent : du souci des fonctionnaires de s'assurer une poursuite de carrière au-delà du Seize-Mai à l'extrême précaution que prennent les républicains à en dire et en faire savoir le moins possible, la collecte d'informations fiables demeure peu assurée pour que le ministre et son administration pussent agir en conséquence le plus rapidement possible. C'est pourquoi, le recours aux services de renseignement plus discret est aussi sollicité par Fourtou.

¹¹⁸⁶ APF. Lettre adressée directement au ministre.

3- Les services de la Sûreté générale

Sans négliger les autres services de renseignement, notre propos cherche à comprendre comment ces enjeux politiques influencent un service dont tout le monde s'accorde à dire qu'il faut le réformer : la Sûreté Générale¹¹⁸⁷.

Dans sa thèse consacrée à l'histoire de la police, Jean Marc. Berlière souligne la pluralité du corps et replace cette institution au cœur de la société et de l'Etat républicain¹¹⁸⁸. Il écrit :

« La police » - en fait, en France, et pendant toute cette période, il faut parler des polices - peut être considérée comme l'ordre même qui préside à une société. Son action, ses pratiques, ses pouvoirs, l'usage qui en est fait, les instructions qu'elle reçoit, son attitude et sa manière de les appliquer, les espaces d'autonomie et d'initiative dont elle dispose, caractérisent autant un régime, une période, l'état réel des libertés que la législation ou le discours politique officiels. Mais elle est bien d'autres choses encore puisqu'elle constitue tout à la fois : un rouage important du fonctionnement de l'Etat, du contrôle de la société et donc un enjeu parfois capital du champ politique (...) une société particulière traversée de rivalités, compétitions, porteuse de valeurs et de règles propres, poursuivant des intérêts particuliers et autonomes quoique hétérogènes, présentant des traits originaux et entretenant des rapports complexes et contradictoires avec l'opinion publique, les partis politiques et les différents gouvernements ou régimes qui se sont succédé en France. »¹¹⁸⁹

Ainsi, évoquer l'usage différencié, selon l'orientation politique des renseignements collectés, est contingent de la pluralité des systèmes de surveillance établis en France tout au long du siècle.

Le cas de la Sûreté est singulier. Parce qu'il n'est pas le plus performant, il est d'autant plus perméable à des pratiques influencées par les conjonctures politiques du moment.¹¹⁹⁰

Les registres de correspondance de la Sûreté générale permettent de relever la pratique quotidienne de la collecte et du traitement du renseignement politique¹¹⁹¹. Il a été retenu les informations concernant le maintien de l'ordre Intérieur (police de surveillance des partis, associations, individus). A l'inverse, n'ont pas été comptabilisées les autres demandes de déplacement ou de surveillance particulière¹¹⁹².

¹¹⁸⁷ Pendant cette période de son histoire, la Sûreté générale est concurrencée par les services plus efficaces de la Préfecture de police de Paris. Dans cette analyse, il n'a pas été pris en compte les autres agents de renseignement sur place que sont les agents de la force publique (policiers, gendarmes) ainsi que les gardes-champêtres qui sont pourtant très souvent sollicités par les sous-préfets et les préfets afin d'extraire au cœur même des campagnes une information susceptible d'intéresser le ministère de l'Intérieur.

¹¹⁸⁸ Berlière (J.-M.), *L'institution et la société policières sous la IIIe République (1870-1914)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Dijon, Atelier de reproduction des thèses, Lille, 1991, 3 vol., 1304 p.

¹¹⁸⁹ Voir Berlière (J.-M.) *Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française* in www.criminocorpus.revues.org/73, article mis en ligne le 1^{er} janvier 2008, consulté le 23 juin 2008.

¹¹⁹⁰ L'historiographie récente souligne la supériorité des services de la préfecture de police au dix-neuvième siècle.

¹¹⁹¹ AN. F7/12412 pour l'année 1871, F7/12417 pour l'année 1876 et F7/12418 pour l'année 1877. La présente étude porte sur environ quatre à six mois de chaque année : de mai à septembre 1871 [les archives des registres ne commencent qu'en mai], de janvier à juillet 1876 et mai à octobre 1877.

¹¹⁹² Lorsque aucune mention de lieu ou de motif n'était clairement significatif.

Le volume des informations est très variable d'une année à l'autre, peut-être aussi parce que la sûreté traverse les moments difficiles de son histoire¹¹⁹³.

3-a : La surveillance du territoire par la Sûreté générale en 1877

Depuis la publication des actes du colloque *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe* au XIXe siècle¹¹⁹⁴, et les travaux pionniers de Jean Marc Berlière sur l'institution policière¹¹⁹⁵, le fonctionnement et le rôle de la Sûreté générale est mieux connue. A sa tête depuis le changement de ministère, Paul Le Roux de Bretagne, reconnu fervent bonapartiste et le chef de service de la correspondance politique et administrative, Boudin. Le ministre compte sur les services d'Etat du renseignement pour trouver, traquer la moindre information sur les républicains. La Gendarmerie, la police sont leurs principales sources de renseignement sans oublier la police des chemins de fer créée sous le Second Empire¹¹⁹⁶. Un état des lieux a pu être dressé à partir de la carte ci-dessous¹¹⁹⁷.

¹¹⁹³ Les gouvernements successifs s'interrogent sur l'autonomie de ce service de renseignement. En septembre 1870, la sûreté gagne son indépendance mais le ministère de Broglie en février 1874 décide de l'inféoder à la puissante préfecture de police de la capitale. Devenue enjeu de rivalité entre les camps adverses, elle reçoit à nouveau le droit de gérer ses services comme elle l'entend par décision ministérielle du 9 février 1876, pour ne plus jamais la perdre.

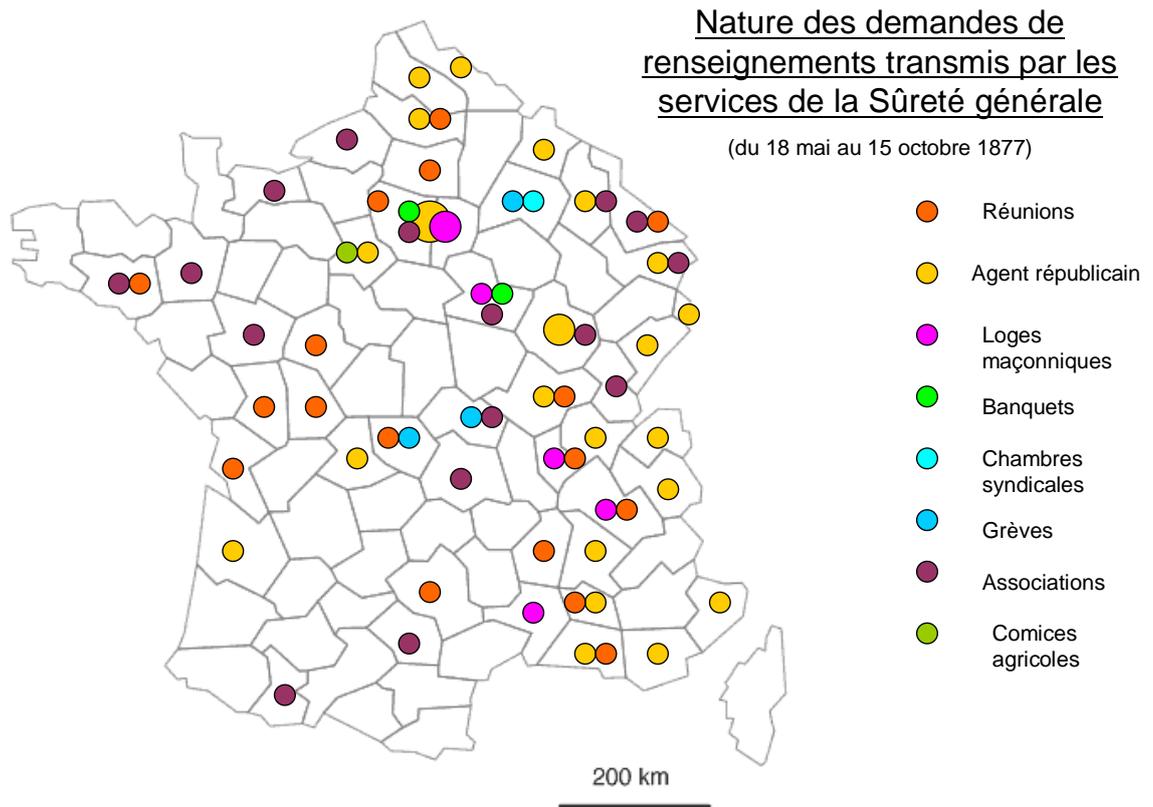
¹¹⁹⁴ Vigier (P.), Faure (A.), Dalotel (A.) (dir), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Actes du colloque organisé par la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXe siècle, Paris, Créaphris, 1987, 413 p.

¹¹⁹⁵ Berlière (J.-M.), *op. cit.*.

¹¹⁹⁶ La Gendarmerie joue un rôle de collecte d'informations de première main grâce à son excellente implantation locale mais les archives Fourtoul n'en font peu état car elles renferment des informations passées au crible de différents services de traitement du renseignement politique, de la préfecture au ministère place Beauvau. Pour le rôle de la Gendarmerie, voir Luc (J.-N.) (dir.), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie. Guide de recherche*, Maison Alfort, Service Historique de la Gendarmerie Nationale, 2005, 1 105 p. et les travaux de : Lopez (L.), *La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, coacteurs de la sécurité publique (1870-1914)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Noël Luc et Jean Marc Berlière, Paris Sorbonne, 2012.

¹¹⁹⁷ Cet état des lieux a pu être dressé grâce au registre de la correspondance générale de la Sûreté générale, conservée aux Archives Nationales sous la cote F/7/14608.

Figure 29 Nature des demandes transmises à la Sûreté Générale en 1877



Source: AN, F/7/14608

La surveillance de l'opposition républicaine est multiforme. Elle vise les principaux lieux et les principaux agents de l'opposition et est assez proche de la carte des bastions républicains¹¹⁹⁸. Ainsi, les chambres syndicales, les loges maçonniques et différentes associations ainsi que de nombreux comices agricoles sont suspectés d'appartenir à la mouvance anti-gouvernementale. Les loges maçonniques d'un axe Paris-Lyon-Marseille sont étroitement surveillées, ce qui correspond à des bastions républicains depuis le début du régime comme ceux de l'Isère, la Drôme, le Rhône ou encore le Gard¹¹⁹⁹. Pour la surveillance ouvrière, ce sont les départements de la Marne, de l'Allier et de la Creuse qui reçoivent des rapports de surveillance des agents de la Sûreté¹²⁰⁰. Les comices agricoles suspects sont

¹¹⁹⁸ Voir Salmon (F.), *op. cit.*, p. 32.

¹¹⁹⁹ Pour ce qui concerne la politique de surveillance des loges maçonniques en 1877, voir *infra*.

¹²⁰⁰ Il est assez surprenant de ne pas voir les grands bassins industriels de la Loire et de la Saône-et-Loire, pourtant pourvus de milliers d'ouvriers. Il s'agirait donc d'une surveillance spécifique coordonnée par les préfets des départements qui renvoyaient leur relevé de situation directement aux services de la Préfecture de Police de Paris.

situés autour de la capitale¹²⁰¹. Enfin, pour les autres associations, la carte laisse apparaître une ligne Paris-Toulouse et Paris-Rennes, plutôt dans la partie conservatrice du territoire.¹²⁰² Toute manifestation extraordinaire liée plus ou moins directement à la préparation des élections législatives est étroitement mentionnée et une surveillance particulière est systématiquement demandée par Paris. Les réunions publiques et surtout privées sont en première ligne : elles doivent donner le sentiment général local des opposants et de la population plus ou moins influencée par ces thèses. Les grèves inquiètent beaucoup les autorités, craignant peut être à la faveur de la crise politique un soulèvement généralisé des milieux ouvriers, très agités par les rumeurs d'un gouvernement clérical et aristocratique, belliqueux et libéral¹²⁰³.

Les loges maçonniques les plus surveillées s'articulent autour d'un axe Paris-Lyon-Marseille, avec une mention particulière pour le couloir rhodanien. Cette demande de renseignements conduit très souvent les services du ministère à décider la fermeture de ces hauts lieux de sociabilité républicaine.

Les agents républicains sont évidemment suivis. La Direction centrale veut mesurer le degré de dangerosité de ces hommes qui sillonnent les campagnes de chaque département, pour le compte des 363, à la rencontre des électeurs indécis. Ce sont surtout les localités le long de la frontière continentale de la métropole qui font l'objet d'une demande de renseignements complémentaires, exprimant le souci de l'administration de contrôler ces points névralgiques où le passage à l'étranger d'agents ferait craindre des manœuvres militaires visant à renverser le gouvernement en place¹²⁰⁴. Les départements proches de la frontière italienne dans les Alpes ou sur le pourtour méditerranéen peuvent être des points d'appui de menées carbonaristes, très concernés par les événements politiques de la France depuis le Seize-

¹²⁰¹ Deux départements mentionnés sur cette carte : l'Yonne et la Seine et Oise. D'autres départements ont dû être concernés par ces surveillances rurales mais peut-être que les missions ont été confiées à d'autres agents comme ceux de la Préfecture de Police ou il s'agit d'une lacune dans les archives consultées.

¹²⁰² Le terme « associations » est assez générique et ne correspond pas encore aux statuts de la loi de 1901. Ce sont souvent des sociétés musicales, des cercles philologiques ou encore des sociétés d'agriculture ou d'horticulture. Voir Grévy (J.), *La république des opportunistes 1870-1885*, Librairie Perrin, Paris, 1998, p. 245.

¹²⁰³ Cette peur est aussi perceptible dans les rapports quotidiens du Préfet de police de Paris qui fait surveiller les milieux populaires de la ville.

¹²⁰⁴ Ce sont particulièrement les départements des Alpes Maritimes, des Hautes et des Basses Alpes, de la Savoie, de la Haute Savoie, du territoire de Belfort et de la Meurthe et Moselle. Le Nord fait aussi l'objet d'une surveillance particulière. L'embarquement pour la Grande-Bretagne est possible par le département du Pas-de-Calais, de la Basse Seine et de la Manche. Par contre, les départements pyrénéens sont laissés à l'écart ou sont sous l'autorité d'autres agents de surveillance. Nous savons que les postes frontières étaient des moyens de surveiller les allées et venues d'agents suspects pour lesquels le sous-préfet de Bayonne, par exemple, était régulièrement informé.

Mai¹²⁰⁵. De même, les terres orientales, à deux pas des provinces perdues au traité de Francfort, sont sous contrôle pour des raisons encore plus évidentes. Il faut, pour être complet, évoquer la frontière belge, très perméable aux allers et venues d'ouvriers, de travailleurs dans les mines, peu favorables au régime en place. La mobilité du monde ouvrier est un facteur perturbant de la surveillance policière qui doit repérer, suivre et « interroger » ces individus qui peuvent causer des troubles graves à l'ordre public¹²⁰⁶.

3-b : Surveillance républicaine et surveillance conservatrice : essai de comparaison

Dans la perspective des travaux de Sébastien Laurent, qui a travaillé sur le « long » dix-neuvième siècle, notre analyse se borne à mettre en perspective l'action de la Sûreté générale en matière de renseignement à l'aune des différents ministres de l'Intérieur depuis septembre 1870.

Dix-huit ministres de l'Intérieur se succèdent entre le 4 septembre 1870 et le 23 novembre 1877 mais, vis-à-vis d'une histoire de la Sûreté qui reste à faire, seulement les informations sous les ministres des années 1871, 1876 et 1877 jusqu'à Fourtou ont été retenues¹²⁰⁷.

Les enjeux institutionnels, les batailles politiques virulentes, les ambitions des opposants et les échéances électorales donnent un relief particulier aux années 1870, où l'esprit partisan prend forme et s'organise.

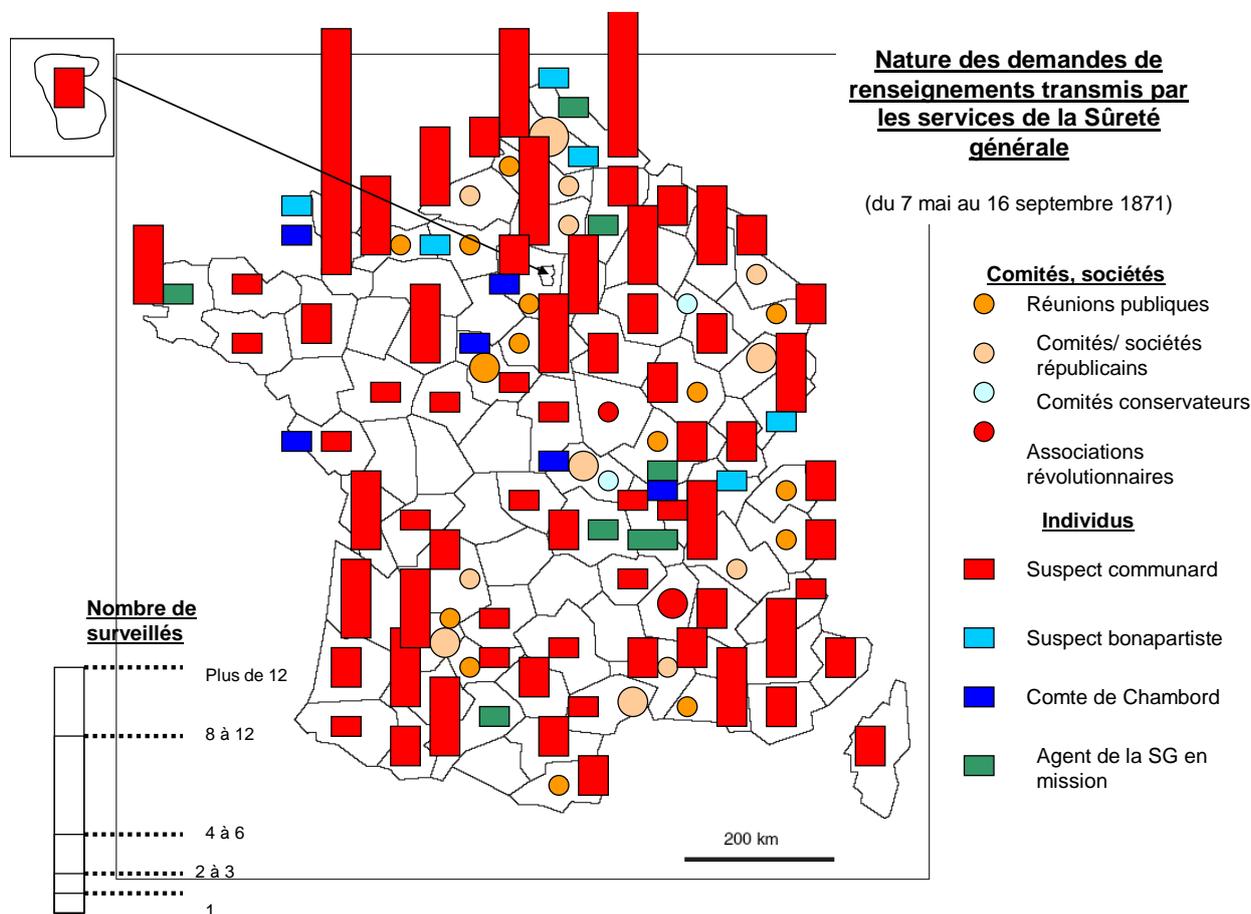
La carte ci-dessous récapitule la nature des demandes de renseignements pour le compte du ministère de la part de la Sûreté générale :

¹²⁰⁵ On l'observe également dans la correspondance entre le ministère de l'Intérieur et les préfets de ces départements, notamment dans les échanges télégraphiques, presque quotidiens. Voir Archives Privées Fourtou.

¹²⁰⁶ Voir Ebel (E.), *Le maintien de l'ordre en province de 1815 à 1918*, Revue Historique des Armées, 2005, n° 238, p. 14-25.

¹²⁰⁷ L'histoire complète de la Sûreté générale reste à écrire. Il est cependant possible d'analyser les enjeux du renseignement pour les années 1870 en procédant à quelques relevés significatifs de la période : 1871 représente un enjeu capital pour la survie d'un jeune régime républicain, menacé par l'agitation révolutionnaire et la dangereuse contagion provinciale que le mouvement parisien initie. Une législature plus tard, l'alternance républicaine transforme-t-elle durablement la pratique et le fonctionnement du service de renseignement ? Enfin, la Sûreté générale est-elle profondément transformée par le ministre Fourtou afin qu'il puisse mener une action plus efficace contre l'opposition républicaine ? En 1871, quatre ministres se succèdent à la place Beauvau : E. Arago (6-II-1871 ; 19-II-1871) ; E. Picard (19-II- ; 5-VI-1871) ; F. Lambrecht (5-VI ; 8-X-1871) ; A. Casimir-Perier (11-XI-1871 ; 6-II-1872). En 1876, le temps de l'alternance républicaine, L. Buffet (10-III-1875 ; 23-II-1876) ; J. Dufaure (23-II ; 9-III-1876) ; A. Ricard (9-III ; 11-V-1876) ; E. de Marcere (15-V ; 12-XII-1876). Jusqu'à la crise du Seize-Mai, deux ministres, un républicain, l'autre conservateur : J. Simon (12-XII-1876 ; 17-V-1877) ; O. Bardi de Fourtou (17-V ; 23-XI-1877).

Figure 30 Nature des demandes transmises par les services de la Sûreté Générale en 1871



Dans les premiers mois suivant l'épisode de la Commune, les agents du service de renseignement gouvernemental traquent les insurgés qui fuient la capitale et les principales villes françaises. La carte montre assez bien la volonté de la Sûreté de mettre la main sur ces suspects avant qu'ils ne partent à l'étranger, et particulièrement en Angleterre.

La Manche, le Nord, le Pas de Calais, l'Oise dans la partie septentrionale de l'hexagone sont les départements les plus surveillés alors que dans le midi, les zones frontalières font l'objet d'une attention particulière (le sud-ouest aquitain en relation avec l'Espagne et l'extrême sud-est du territoire, en liaison avec l'Italie).

La Manche est la zone de transit où un nombre important de suspects communards espèrent, par le port de Cherbourg, gagner les îles anglo-normandes. Dans le Nord et le Pas de Calais, les autorités locales sont alertées par les services centraux de suspects qui doivent être

impérativement arrêtés avant qu'ils n'embarquent pour la Grande-Bretagne. Les groupes de « franc-tireurs » sont encore plus surveillés afin qu'ils ne puissent constituer, outre-Manche, un pôle de résistance qui doit prolonger la lutte depuis leur exil. Ainsi, les services de renseignement remplissent de très nombreuses missions sur les va-et-vient de ces individus dangereux pour le maintien de l'ordre.

En 1877, les agents de la Préfecture de police de Paris surveillent Bonnet-Duvergier, membre du Conseil municipal de Paris en contact avec les exilés communards. Mis au courant de la situation, le ministre Fourtou ordonne une enquête plus approfondie sur ces agissements, dans une lettre qu'il adresse au préfet de police le 23 mai 1877¹²⁰⁸. Il veut savoir la teneur du discours de Bonnet Duvergier dans un banquet à Londres que Lissagaray¹²⁰⁹ avait organisé. Le préfet Voisin lui assure que ses services suivaient cette affaire depuis le 10 mai et qu'il avait déjà donné des ordres dans ce sens.

Le monde des cheminots est aussi un élément possible de troubles dans le pays.

Les gares du Nord de la France sont étroitement surveillées car elles sont considérées comme un foyer éventuel de sédition. Aussi, les demandes de renseignement abondent. Ainsi, un chef de gare à Lille attire l'attention des agents de renseignement alors que dans les Deux-Sèvres, c'est presque tout le personnel ferroviaire qui est suspecté. La petite ville de Libourne, dans le Bordelais, fait l'objet d'un rapport d'informations sur un groupe de cheminots peu fiables¹²¹⁰. Des renforts, certes modestes, d'agents de la Sûreté sont accordés dans les départements du Nord, du Pas de Calais et de l'Aisne ainsi que dans le midi, en Haute Garonne, en particulier. Les services de renseignement ont fort à faire avec l'ensemble de la surveillance territoriale car ils doivent aussi relever les menées républicaines et bonapartistes.

En effet, se dessine aussi sur cette carte la France républicaine, du Havre jusqu'à Marseille où les demandes de surveillance de comités ou de sociétés concernent plus d'une dizaine de départements du nord et de l'est de la France ainsi qu'une partie de la vallée du Rhône et des départements méditerranéens¹²¹¹. Le Lot et Garonne et le Tarn et Garonne sont particulièrement surveillés dans le Sud-ouest.

¹²⁰⁸ APF. Lettre du ministre aux préfet datée du 23 mai 1877.

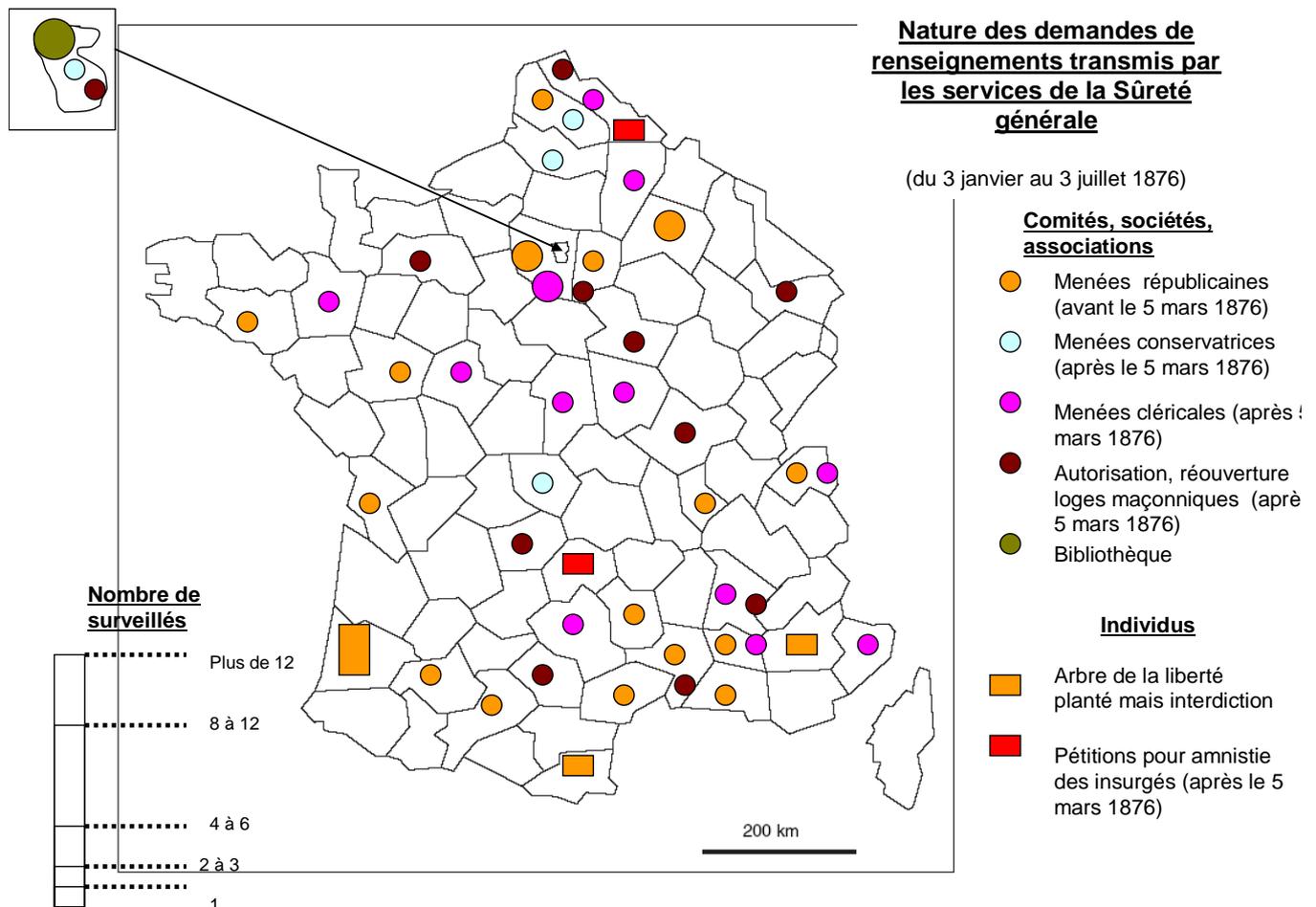
¹²⁰⁹ Prosper-Olivier Lissagaray (1838-1901), ayant participé à la Commune, rédacteur en chef de *l'Action*, est un journaliste républicain et socialiste indépendant. Il entreprend une importante collecte de témoignages des acteurs de l'aventure socialiste. Voir *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, Paris, les Editions ouvrières, 1982, p. 987.

¹²¹⁰ AN. F7/12412. Notes de surveillance relevées de mai à octobre 1871.

¹²¹¹ Voir Mayeur (J.-M.), *La vie politique sous la Troisième république, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1984, 449 p., p. 418.

Les agissements bonapartistes inquiètent moins les services centraux parce que le mouvement est, à cette époque, aux abois¹²¹². Avec la loi du 8 juin 1871 et la fin de l'exil des princes héritiers français, le comte de Chambord est suivi dans ses pérégrinations hexagonales : de la Seine et Oise à la Manche en passant par la Vendée, l'Allier ou la Loire.

Figure 31 Nature des demandes de renseignements transmis par les services de la Sûreté Générale en 1876



Les représentants achèvent leur mandat en février 1876 et le scrutin doit amener une majorité républicaine pour en finir avec cette assemblée conservatrice. Malgré la plus nette indigence des informations, deux caractères communs avec la carte de 1871 sont relevés. Le premier est la présence de deux axes de surveillance, l'un s'étirant de la capitale au nord, l'autre de Bordeaux à Lyon.

Dès la victoire républicaine, l'alternance politique montre la rupture dans la politique du renseignement. Si les agents de la Sûreté traquent les agissements républicains autour de la

¹²¹² Voir André (P.), *Les Parlementaires bonapartistes de la Troisième République (1871-1940)*, thèse de doctorat sous la direction de J.M. Mayeur, Paris, 1995.

capitale et dans les départements du Tarn, Tarn et Garonne, l'Hérault, les Bouches du Rhône, le Vaucluse, ou encore de la Savoie¹²¹³ et la Marne, les mois d'avril et mai 1876 connaissent une réorientation inverse de cette politique de surveillance. La réouverture des loges maçonniques et des bibliothèques populaires est intimement liée à une politique anticléricale plus active. Dans le Cher, une enquête est diligentée après qu'un curé ait refusé d'enterrer un défunt. En Aveyron, la Sûreté a besoin de savoir la nature des incidents qui se sont produits après l'installation de l'évêque à Rodez alors que son homologue, dans l'Hérault, est bousculé par une manifestation spontanée. Des arbres de la liberté, symboles, sont plantés dans les Landes, les Pyrénées orientales et dans les Basses Alpes. Les autorités du service central ne semblent pas beaucoup apprécier ces initiatives qui provoquent des tensions locales nuisant à sa mission de maintien de l'ordre.

Des pétitions fleurissent dans les départements du Cantal et du Nord pour amnistier les communards, même si ce temps n'est pas encore arrivé¹²¹⁴.

Les réunions publiques ou privées sont en première ligne. Les grèves inquiètent beaucoup plus les autorités qu'en 1871 et 1876¹²¹⁵, craignant peut être à la faveur de la crise politique un soulèvement généralisé des milieux ouvriers, très agités par les rumeurs d'un gouvernement cléricale et aristocratique¹²¹⁶, belliqueux et libéral¹²¹⁷. En 1871, c'est plutôt le monde des cheminots qui inquiète les autorités, monde que la Sûreté, malgré le réseau national de commissaires des chemins de fer, contrôle très difficilement.

De même, les loges maçonniques sont aussi surveillées en 1876 (avant le scrutin) qu'en 1877. L'axe de surveillance est un peu plus décentré en 1876 que l'année suivante¹²¹⁸. Mais de toute évidence, cette demande de renseignements conduit très souvent les services du ministère à décider la fermeture de ces hauts lieux de sociabilité républicaine.

En 1871, ce sont surtout les agents révolutionnaires qui focalisent l'attention des services de renseignements alors qu'en 1876, seulement deux agents « radicaux » sont repérés dans le

¹²¹³ Pour ne citer que quelques départements.

¹²¹⁴ C'est, en effet, lors du retour définitif des républicains au pouvoir que l'amnistie d'abord partielle en 1879 est généralisée en 1880.

¹²¹⁵ AN. Dans les séries F7/12603 (année 1871) et F7/12607 (année 1876), peu de mentions ont été faites à propos des grèves et des mouvements ouvriers.

¹²¹⁶ Cette peur est aussi perceptible dans les rapports quotidiens du Préfet de police de Paris qui fait surveiller les milieux populaires de la ville. Voir Archives Privées Fourtou.

¹²¹⁷ AN. F7/12607. En effet, les autorités surveillent assez étroitement les milieux ouvriers et leur action manifestante. En 1876, une grève est activement suivie en Loire inférieure et des chantiers navals à Toulon font l'objet d'une surveillance spéciale.

¹²¹⁸ Les loges les plus surveillées pendant la crise du Seize-Mai, s'articulent autour d'un axe Paris-Lyon-Marseille, avec une mention particulière pour le couloir rhodanien. Voir *infra*.

département du Nord. Cela met encore plus en relief le caractère exclusif et systématique des services de renseignement pendant le Seize-Mai ainsi que sa singulière intensité.

La lutte contre le colportage mérite une remarque supplémentaire. En effet, l'historiographie républicaine a toujours insisté sur la traque systématique que le ministre Fourtou et les agents de renseignement ont organisé pour empêcher l'entrée ou la diffusion de brochures subversives sur le territoire national. Cependant, en 1871, de nombreux titres séditieux sont interdits, pourchassés et bloqués à la frontière. Le tableau suivant fait le point¹²¹⁹ :

Figure 32 Etat de la surveillance des imprimés en 1871

Départements	Feuilles/ brochures considérées comme séditieuses, subversives.	Feuilles/ brochures autorisées
Ain, Doubs	« L'Elysée » et la « Seine radicale »	« le retour des Bourbons » [Ain]
Somme, Seine inférieure, Pas de Calais, Nord, Manche, Ille et Vilaine.	La « situation »,	
Allier	« Le Républicain »	
Charente inférieure, Côte d'Or, Gironde, Ille et Vilaine, Loire inférieure, Pas de Calais, Somme	« Union républicaine de langue française »	
Meuse, Meurthe	« la liberté de Bruxelles »	
Nièvre	« la revanche de la France et de la Commune »	

Source : Archives nationales, F7/12603.

Ainsi, on trouve des feuilles révolutionnaires mais aussi républicaines modérées alors que, dans le même temps, des écrits conservateurs sont autorisés à circuler. La Sûreté est chargée de la reprise en main du pays. Certes, la situation nationale en ce début de république est particulièrement chaotique et menace la stabilité du pouvoir en place. Comme en 1877, l'état ne peut accepter que des feuilles ou des brochures ne puissent entretenir des idées subversives. Au final, quelques traits peuvent être dégagés. La France républicaine est constamment présente dans les missions de la Sûreté générale. Même lorsque le pouvoir revient dans leurs mains, les républicains n'ont de cesse de panser les « plaies » infligées à leurs structures locales et de saper au plus vite les bastions de leur ennemi politique.

¹²¹⁹ Pour la période de mai à septembre 1871.

Cependant, le discours de la méthode change. Aux lendemains de la Commune, le ministère préfère s'assurer le contrôle des gares et du monde des cheminots pour mieux juguler le grand flux d'insurgés vers l'étranger alors qu'au milieu des années 1870, c'est le repli sur le territoire national qui est privilégié. Briser la résistance de l'Intérieur semble être l'objectif premier à réaliser, à condition de couper les bases arrières venant de l'étranger¹²²⁰.

La crise du Seize-Mai a révélé une faille importante dans le dispositif de surveillance du territoire. Ce dernier n'a pas répondu aux exigences extrêmes que la crise politique commandait. Empêcher les républicains de gagner le scrutin d'octobre ne pouvait être réalisé que si on franchissait le Rubicon. La création d'une police spéciale en juillet 1877 et le recrutement d'agents spéciaux pallie ces carences et ne font que révéler l'indigence d'une institution qui répond de plus en plus difficilement aux besoins d'un état moderne.

B- Les prémices de la réforme de la Sûreté générale ?

1- le rapport Cazelles (1880) et le précédent Fourtou (1877)

En 1880, un rapport rédigé par le directeur de la Sûreté Générale, Cazelles, est adressé au ministre de l'Intérieur et des Cultes sur la nécessité de la réformer¹²²¹. Le document conservé aux Archives nationales offre un état des lieux de l'administration chargée du renseignement politique sur le territoire national¹²²². L'auteur souligne en avant-propos la double mission de la Sûreté : « veiller à l'exécution des lois et des règlements et à apporter aux hauts fonctionnaires les renseignements qui doivent servir de base à la politique Intérieure du gouvernement ».

Si le maintien de l'ordre semble satisfaisant, la collecte d'informations reste rudimentaire.

¹²²⁰ C'est particulièrement vrai lorsque le ministre Fourtou demande à ce que les agents de la Sûreté prennent bien soin de ne pas laisser s'infiltrer sur le territoire des agents italiens et le nombre assez conséquent d'agents envoyés en mission dans cette partie du territoire prouve cette intention ministérielle. Archives privées Fourtou.

¹²²¹ Rapport remis au ministre Ernest Constans le 30 juin 1880. Un article signé par J.M. Berlière et M. Vogel intitulé « Aux origines de la police politique républicaine » publié sur le site www.criminocorpus.cnrs.fr dans un dossier thématique consacré à l'histoire de la police, mis en ligne en janvier 2008, fait le point sur le contenu, le contexte et la portée de ce manuscrit que les deux historiens de la police considèrent comme l'un des textes fondateurs de la nécessaire réforme de l'institution policière. ¹²²¹ Emile-Honoré Cazelles occupe le poste de directeur de la Sûreté générale de mars 1880 à mai 1882 et d'avril 1889 à février 1892. Ainsi, il rédige ce rapport trois mois après avoir pris ses fonctions rue des Saussaies. Pour une notice biographique complète, voir Berlière (J.-M.) et Vogel (M.), *op. cit.*

¹²²² AN. F7/12708, papiers de la Sûreté générale. Une reproduction intégrale est aussi consultable dans l'article de Berlière (J.-M.) et Vogel (M.), *op. cit.*

C'est d'abord le traitement de l'information transmise en haut lieu qui est critiqué. L'auteur du rapport se plaint notamment de l'abondance des « pelures » envoyées par les services télégraphiques du Ministère et l'extrême indigence des autres informations très peu nombreuses et surtout arrivées avec une fréquence irrégulière.

La faiblesse du système se lit dans la nécessaire stimulation du personnel de renseignement, avoue l'auteur, « leur zèle » devant certainement quelques émoluments ministériels. Ainsi, la qualité de l'information devrait être meilleure, les rapports de première main devenant la majorité des sources, les « pelures » seulement complémentaires.

L'auteur poursuit :

« Il ne doit pas mettre sous les yeux du ministre les faits importants déjà accomplis, il doit encore lui faire connaître les faits qui permettent de prévoir avec quelque certitude un évènement que l'on serait réduit sans cela à attendre en vertu de vagues conjectures ».

Cazelles enterre alors l'idée du rapport quotidien qui n' « acquiert pas la valeur d'un résumé exact de l'état du pays jour par jour ».

Le constat le plus amer est sans doute le manque de moyens dont souffre la Sûreté qui ne peut tenir la comparaison avec la Préfecture de police de Paris, véritable organe d'informations collectées par des agents nombreux et expérimentés et au budget assez considérable. Le personnel de la place Beauvau est peu nombreux, mal payé, mal formé et peu efficace.

Pour agir efficacement, les services de renseignement doivent pouvoir se reposer sur un volume important d'archives sur des « objets » à surveiller.

Le rapport condamne la pauvreté des relevés concernant les associations catholiques parce qu'elles sont presque exclusivement issues de l'information ouverte, glanée dans des assemblées, des congrès publics par des agents en mission commandée. Il milite pour de véritables enquêtes « prudemment et silencieusement » par les autorités départementales ou les agents spéciaux de la Direction centrale. L'indigence des informations des services centraux n'a pas permis de prévenir des grèves à Reims et à Roubaix au printemps 1880.

Ainsi, l'information fermée devient la condition *sine qua non* d'un renseignement de qualité qui est intimement lié à l'efficacité de l'action politique.

Le rapport insiste particulièrement sur l'une des missions premières des services de renseignements en matière d'informations politiques : l'anticipation.

Le danger des menées d'opposants au régime (socialistes ou bonapartistes) se cache dans les activités des chambres syndicales mais l'administration est incapable de pouvoir dire avec précision la proximité ou l'intensité de ce qui pourrait attendre le gouvernement.

Les solutions envisagées paraissent difficiles à obtenir dans un avenir proche car il faut un corpus volumineux de renseignements acquis au prix d'une collecte longue et minutieuse¹²²³. Les préfets ont une charge qui est trop lourde pour qu'ils puissent donner toute satisfaction dans la transmission des informations demandées. De plus, les commissaires de police, sur le terrain, fournissent des rapports de première main, mais passés par le filtre préfectoral. Les missions des commissaires spéciaux des chemins de fer semblent retenir l'attention du rapport car ils sont plus instruits, pratiquants plus de loisirs que leurs collègues « ordinaires ». Leurs renseignements sont directement transmis à la Direction à Paris. Leur mobilité est souhaitée, recommandée, alors que leur fonction auprès d'un lieu précis les contraint à rester dans la même zone urbaine.

Depuis le retour de municipalités plus libres des autorités préfectorales, les commissaires de police cherchent, selon le rapport, plus à plaire aux maires qu'à obéir et à servir efficacement la Direction centrale¹²²⁴. Ainsi, il serait plus judicieux d'adjoindre des agents constituant « un excellent appareil de reconnaissances politiques ».

L'allusion au gouvernement du Seize mai est explicite lorsque Cazelles évoque la population violentée par des pratiques illégales. La subordination des maires aux préfets, le détournement des commissaires spéciaux de chemin de fer à des missions de propagande conservatrice a conduit les gouvernements républicains à en réduire le nombre, et par conséquent, en amoindrir l'efficacité sur le terrain. S. Laurent souligne que l'administration centrale attend le départ en retraite des commissaires formés sous le Second Empire pour bouleverser l'esprit de la cause que ces agents doivent servir.

L'urgence commande et contraint à une plus grande rapidité dans le traitement des informations venant du terrain. Dès début juin 1877, le ministre envisage la création d'une police spéciale :

« Il se dit que de Fourtou tient à avoir un ministère de la police pour annihiler la Préfecture qu'il croit orléaniste »¹²²⁵

Les relations avec le préfet de police, Voisin ne sont pas bonnes et même si ce dernier vient faire son rapport quotidien auprès du ministre, Fourtou ne fait pas confiance en lui. Il est vrai

¹²²³ L'auteur donne l'exemple de la circulaire ministérielle qui demande aux préfets de rassembler les informations sur ces associations culturelles publiée en avril 1880 et dont, au jour du rapport, n'a toujours pas reçu le compte-rendu d'une quarantaine des représentants gouvernementaux.

¹²²⁴ Voir Laurent (S.), *op. cit.*, p. 234.

¹²²⁵ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note de surveillance du 1^{er} juin 1877.

que le ministre rêve davantage à une police aussi redoutable que celle du Second Empire. Cela doit être à cette époque-là qu'il confie secrètement à Paul Leroux de Bretagne un rapport sur la mise en place d'une police spéciale¹²²⁶.

De plus, l'impatience plus ou moins manifeste de certains préfets, la pression qu'ils subissent de la part des divers comités conservateurs locaux crée une inquiétude jusque dans les services centraux de la place Beauvau.

Même si on reconnaît le travail réalisé par la police spéciale, et particulièrement celui des commissaires, même si les réseaux conservateurs locaux fonctionnent assez bien, le chef de la Sûreté générale, Paul de Bretagne exprime son inquiétude dans un premier rapport adressé à Fourtou le 16 juillet 1877¹²²⁷. Il montre que l'action des agents ordinaires n'est pas totalement efficace parce qu'ils sont connus des républicains qui ont appris à se méfier d'eux¹²²⁸.

Ce service spécial doit être financé par le fameux chapitre XIII, plus connu sous le nom de « fonds secrets » qui est alloué chaque année au ministre de l'Intérieur¹²²⁹. Les missions de ce service spécial sont très précises puisqu'elles doivent répondre aux besoins les plus urgents, comme l'a souligné le directeur de la Sûreté dans son rapport au ministre. L'organigramme suivant explique les missions spéciales de ce nouveau service.

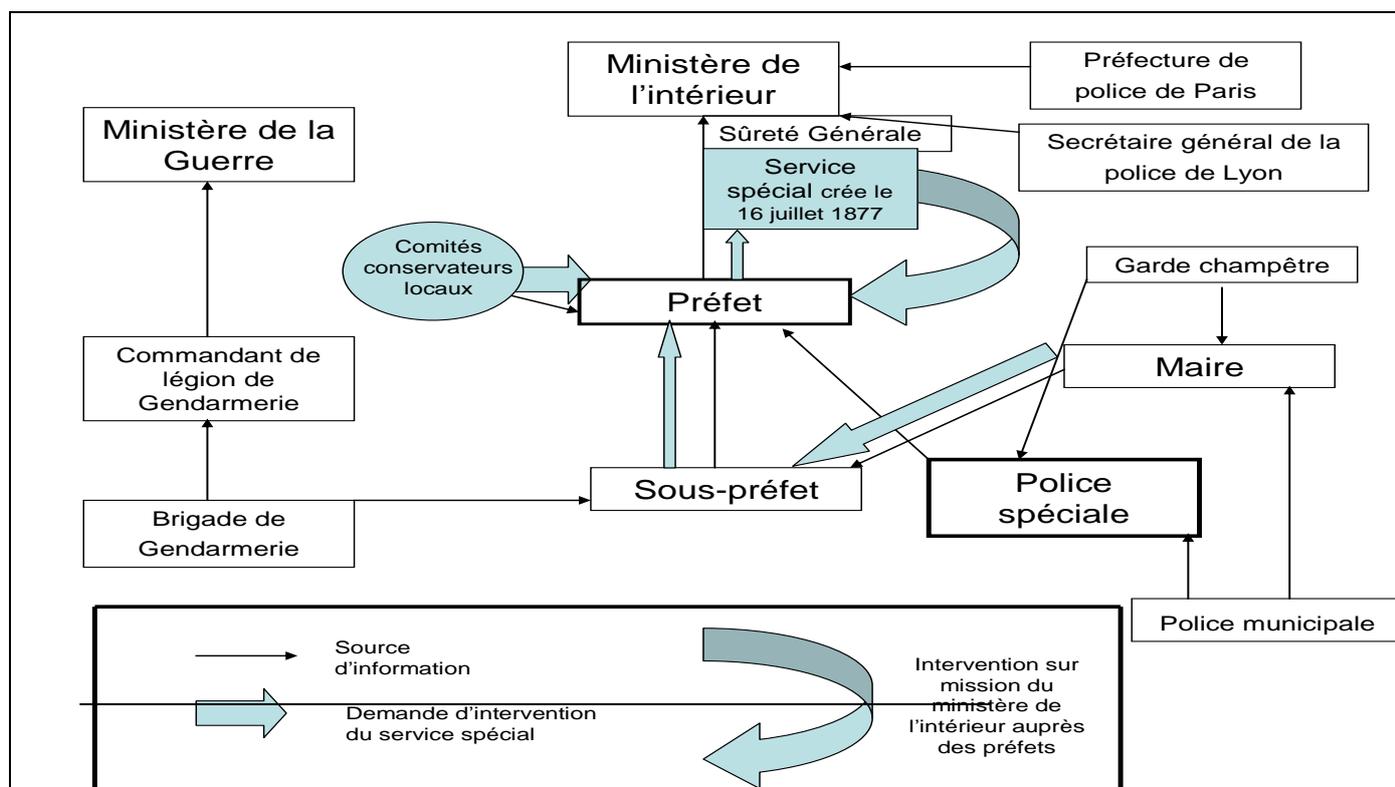
¹²²⁶ Il n'y a pas d'autres documents dans les archives du ministre qui permettent de confirmer cette hypothèse mais les liens très étroits qu'il entretient avec Le Roux de Bretagne, bonapartiste, doivent lui inspirer la confiance et donner satisfaction aux partisans de l'Appel au peuple. Est-ce le duc de Broglie était-il au courant d'un tel projet ? Selon Gabriel de Broglie, qui ne dit mot de cette affaire, leurs relations n'étaient que de façade et le président du conseil avait décidé de défendre son ministre de l'Intérieur pour mieux le contenir. Voir Broglie (G. de), *op. cit.*, p 359.

¹²²⁷ Pour la biographie de Le Roux de Bretagne, voir Partie 2 chapitre 1.

¹²²⁸ Il évoque au ministre une « grande difficulté pour les autorités locales et surtout pour le personnel des commissaires de police qui ne peuvent surveiller efficacement, en raison même de leur caractère officiel trop connu des agitateurs, les conciliabules politiques », cité dans Truel (T.), *op. cit.*

¹²²⁹ Voir les travaux de Jean Marc Berlière et de Sébastien Laurent sur cette question.

Figure 33 Organisation de la surveillance effectuée par le ministère de l'Intérieur et circulation de l'information dans les départements pendant la crise du Seize-Mai¹²³⁰



Source : APF.

L'idée d'un agent intermédiaire détaché auprès du préfet et organisant la liaison directe entre l'échelon départemental et les services ministériels semble avoir fait ses preuves lors de cette crise majeure du début de la Troisième république¹²³¹.

Très mal perçue par les adversaires républicains, l'opinion publique et même l'administration préfectorale qui avait souvent manifesté son opposition à ce court-circuitage ministériel, la venue de ces agents secrets aux missions obscures et aux méthodes plus ou moins pernicieuses était sans doute mal préparée, à coup sûr précipitée. Elle a permis au gouvernement d'obtenir de précieuses informations qui ont servi à mieux orienter la politique ministérielle. Ces « électrons libres », en missions plus ou moins longues, travaillant en « sous-marin » seuls ou à plusieurs, ne devaient rendre compte qu'à Le Roux de Bretagne.

Eloigné du pouvoir en 1877, Cazelles n'a pas pu ignorer ces pratiques particulières de collecte du renseignement politique et il a dû s'en inspirer, quitte à faire souffrir ses propres

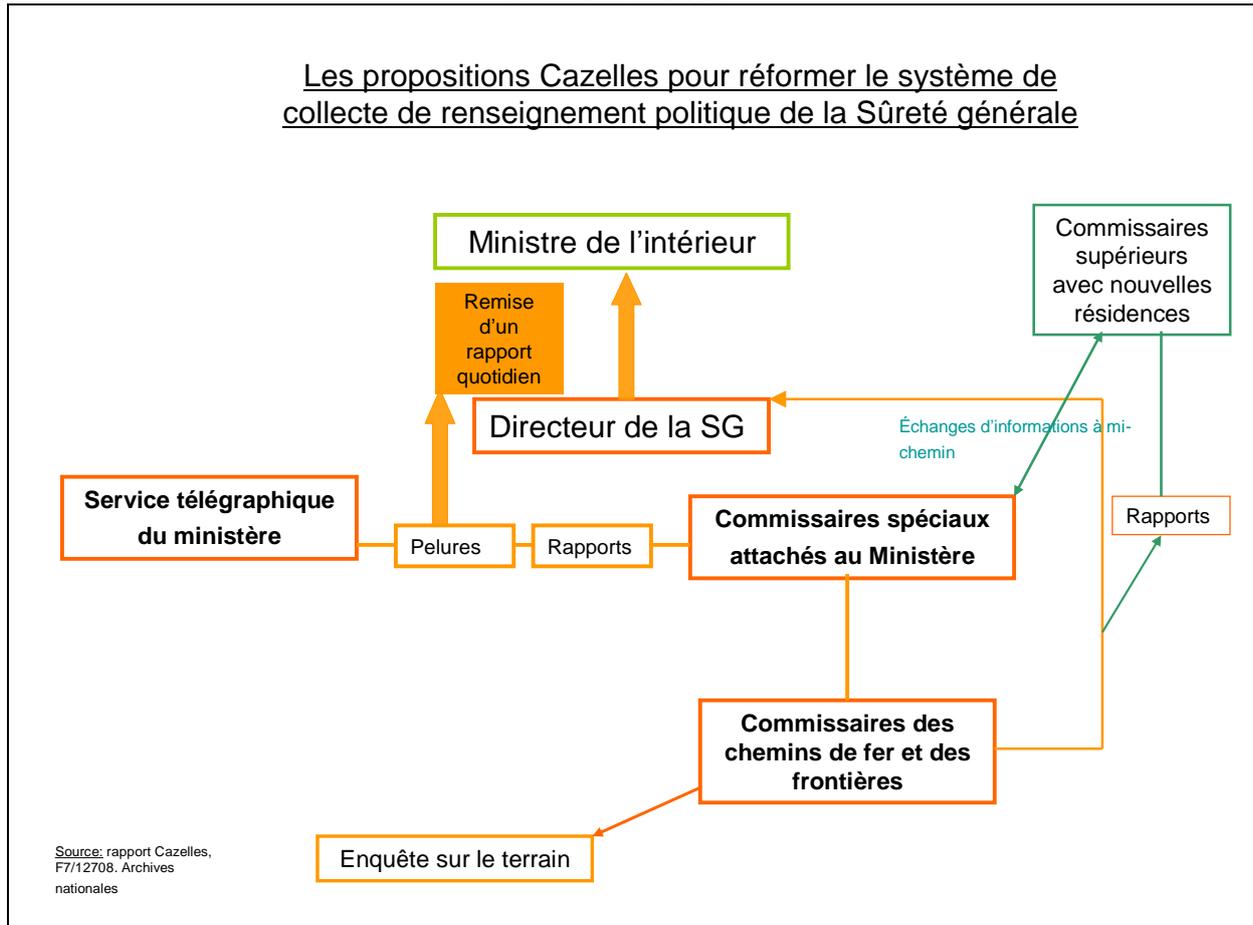
¹²³⁰ Schéma complété à partir de celui contenu dans l'ouvrage de S. Laurent, *op. cit.*, p. 332.

¹²³¹ Cet élément fait partie des charges ordonnées par le parti républicain contre le ministre Broglie-Fourtou, après sa chute. La commission parlementaire nommée en février 1878 doit en grande partie faire la lumière sur ces actes considérés comme une grave atteinte à la liberté individuelle et aux principes mêmes du jeu démocratique.

convictions républicaines. C'est certainement aussi pour cette raison qu'il envisage de proposer cette réforme institutionnelle.

Ce rapport demeure aux origines de la police politique républicaine, mais doit tenir compte de pratiques opposées à l'éthique républicaine. Cette réflexion est en étroite filiation avec les pratiques du Seize-mai.

Figure 34 Les propositions Cazelles pour réformer le système de collecte de renseignement politique de la Sûreté Générale



Source : AN. F7/12708

Cazelles veut rendre plus légère la tâche des préfets qui ne peuvent pas centraliser, filtrer et synthétiser, puis faire envoyer en un temps record les informations politiques au ministère de l'Intérieur. Le rapport va plus loin encore en proposant un financement à disposition des préfets par les services de la Direction centrale pour recruter de véritables agents secrets locaux, uniquement dévoués à cette tâche¹²³².

¹²³² Quelle n'est pas la surprise du lecteur qui voit Cazelles presque regretter l'efficacité du Second Empire couvrant la France d'agents secrets et mettant à contribution la Gendarmerie et les juges de paix. Il se laisse entraîner dans une sorte de fantasme républicain qui a toujours considéré la redoutable armature de renseignements du régime napoléonien. C'est dès 1871 que paraissent des brochures mentionnant la fin de cette période redoutable pour la liberté individuelle et collective.

En fait, il s'agirait de garder le relais préfectoral, selon Cazelles, mais ce dernier ne doit plus être le premier filtre opaque qui fait perdre une partie de l'information politique. . Ainsi, « le Préfet devrait donc être tenu de faire parvenir à la Sûreté tous les renseignements politiques par lui obtenus », presque à l'état brut. Le directeur de la Sûreté indique que le commissaire spécial des chemins de fer, agent mobile, pourrait être le parfait auxiliaire du représentant de l'Etat dans des zones difficiles à surveiller. N'est-ce pas une manière de répondre aux indigences de la surveillance territoriale dont se plaint Fourtou en 1877?

La répartition de ces agents doit être repensée parce que ces derniers ont été, au fil des années, cantonnés aux extrémités frontalières des lignes de chemin de fer, dégarnissant les points centraux. Sont cités des départements comme le Maine et Loir, le Morbihan, la Mayenne¹²³³.

2- la question des agents de surveillance

En 1880, il y a, à disposition du gouvernement, soixante-quatorze agents en service dont trente-quatre sont en poste à la frontière et douze répartis dans la capitale française. Il faut d'adjoindre une centaine d'inspecteurs mais qui ne dépendent pas de la police judiciaire.

Nous avons, pour 1877, un état statistique comparable assez complet¹²³⁴. Nous comptons cent soixante-trois agents en service (soixante-cinq commissaires et quatre-vingt-treize inspecteurs) dont vingt-trois fixés à la frontière et dix-sept à Paris.

Le régime républicain ne peut assurer sa sécurité qu'avec vingt-huit agents sur le territoire national alors que le gouvernement du Seize-Mai peut compter sur trente-cinq agents opérationnels¹²³⁵.

Ainsi, les effectifs disponibles pour le gouvernement Broglie-Fourtou sont un peu plus conséquents que ce que Cazelles constate trois ans plus tard. Cette légère érosion des agents disponibles témoigne de l'alternance politique des années 1870.

Est-ce pour autant le signe d'une épuration ? Cela est possible mais, si cette dernière est avérée, elle a dû être modérée et prudente afin de ne pas fragiliser l'appareil de surveillance territorial, au risque d'exposer le régime aux ambitions revanchardes de ses ennemis.

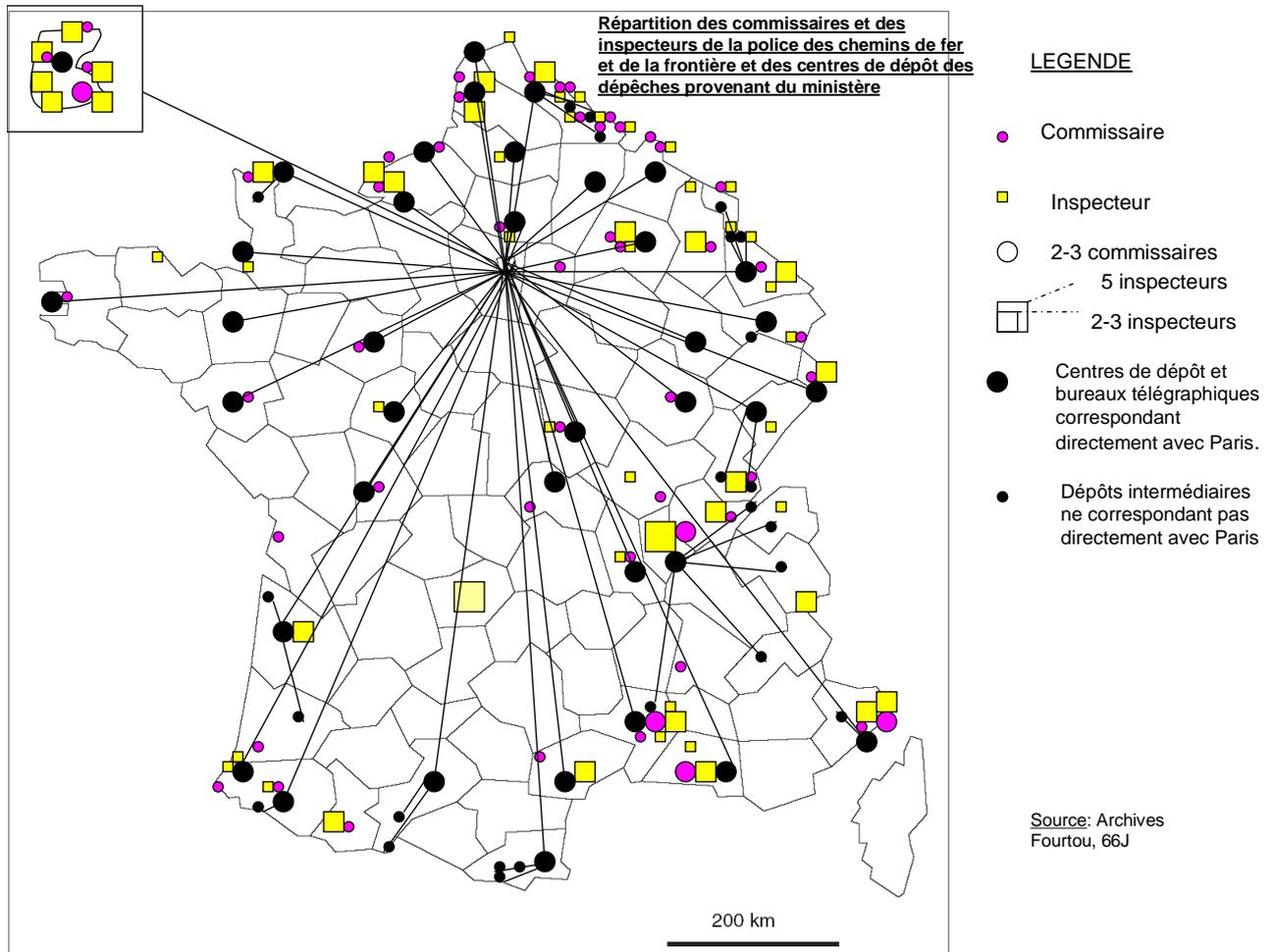
¹²³³ Le directeur Cazelles fait ici preuve d'un certain réalisme car les départements qu'il cite sont en effet assez peu pourvus d'encadrement policier.

¹²³⁴ APF. Document sans date.

¹²³⁵ C'est en tout cas ce que le rapport Cazelles souligne.

La couverture territoriale rend possible la répartition des agents ainsi que le système d'informations télégraphiques selon les modalités suivantes:

Figure 35 Répartition des commissaires des inspecteurs de la police de chemin de fer et de la frontière et des centres de dépôt des dépêches provenant du ministère



L'inégale couverture du territoire frappe puisque les zones frontalières et les grands noyaux urbains sont largement privilégiés. La capitale reste le centre névralgique de tout commandement et toute source d'information. Le réseau en étoile télégraphique rappelle l'extension du réseau ferré français à cette époque-là. D'ailleurs, les résidences administratives des commissaires et inspecteurs spéciaux épousent aussi cette logique d'organisation.

Cette macrocéphalie parisienne concentre sa surveillance politique dans les gares, véritables têtes de ligne des « régions » ferroviaires des différentes compagnies de chemin de fer¹²³⁶. Les liaisons convergentes tentent de couvrir les points stratégiques du territoire national mais des

¹²³⁶ APF. Ce sont les gares de l'Est, du nord, d'Orléans, de la Rive Gauche et de la Rive Droite ainsi que les gares de Sceaux Orsay et Vincennes.

zones demeurent enclavées, peu accessibles si ce n'est par une grande mobilité des agents de renseignement. Ainsi, la région qui s'étale de l'Orléanais aux marges du Gers et du Tarn, en passant par le Massif central est délaissée, par manque de moyens mais aussi par manque d'intérêt stratégique et politique. Il est, en effet, plus facile de surveiller des populations rurales et de petites villes provinciales que de maîtriser de très fortes densités comme dans le nord ou l'est de la France. De même, l'encadrement est peut être mieux assuré par d'autres agents de surveillance que sont les gendarmes et les gardes-champêtres¹²³⁷. Les relais des informations ministérielles sont assez déficitaires et ne concernent qu'une partie du territoire. Bordeaux peut transmettre rapidement les informations obtenues à Lesparre et Morcenx, Toulouse avec Saint-Gaudens et Bagnères de Luchon, Perpignan avec Prades, Céret et Amélie les Bains. Lyon possède le meilleur réseau de redistribution de l'information dans sa région puisqu'elle peut télégraphier rapidement à Chambéry, Annecy, Bellegarde, Annemasse et Gex. Dans le Doubs, Besançon est le point central des informations distribuées à Lons-le-Saunier et Morez. Dans le nord, Lille redirige les circulaires ministérielles en direction de Fourmies, Maubeuge et Valenciennes. Seuls les réseaux de l'Ouest ne sont pas ou peu développés (à l'exception de Cherbourg dans la Manche), les grandes villes recevant directement les renseignements de Paris (Rennes, Brest, Nantes, Tours, Le Mans).

Les services du ministère de l'Intérieur privilégient toujours la France urbaine, plutôt de l'Est et du Sud-Est, plutôt les concentrations ouvrières et populaires que l'Ouest considéré comme davantage acquis à la cause gouvernementale. Bref, le gouvernement Broglie-Fourtou surveille la France républicaine.

Mais la consultation des archives du ministre du Seize-Mai nous permet aussi d'analyser les nécessaires redéploiements de ce dispositif engendré par les impératifs de la crise.

Dans la masse des dépêches qui ont été conservées sur cette période¹²³⁸, le ministre accepte, suite à des demandes préfectorales, la création d'un commissariat à Terrasson¹²³⁹, en Dordogne, dans son fief électoral et propose un agent pour occuper ces nouvelles fonctions quelques jours plus tard¹²⁴⁰. Le 18 juillet, le commissaire spécial de Ribérac est muté à

¹²³⁷ Voir Gaveau (F.) *L'ordre aux champs. Histoire des gardes champêtres en France de la Révolution Française à la Troisième République, pour une autre histoire de l'Etat*, sous la direction de Jean-Marc Berlière, université de Bourgogne, Dijon, 2005.

¹²³⁸ Voir APF. Les doubles sont aussi conservées aux Archives Nationales dans la série F7/ 12681 à 12684 et 12685 à 12688 (crise du Seize-Mai 1877).

¹²³⁹ APF. Décret ministériel daté du 8 juillet 1877 et envoyé par dépêche télégraphique le jour même au préfet du département.

¹²⁴⁰ *Ibid.* Dépêche télégraphique du 21 juillet 1877, en réponse au rappel préfectoral qui soulignait le caractère urgent de la mise en application immédiate du décret présidentiel.

Bordeaux, laissant le champ libre à des menées plus souterraines qui sont reprochées au ministre déchu.

Les papiers de Fourtou permettent d'appréhender le mouvement global de ces remaniements administratifs, moins connus parce que moins spectaculaires que ceux touchant le corps préfectoral. Ces déplacements ont été, en grande majorité, réalisés pendant l'été 1877¹²⁴¹.

Soixante-sept dossiers ont été traités par les services centraux parisiens et cinquante-huit agents (commissaires et inspecteurs confondus) ont fait l'objet d'une mesure administrative.

Dix-sept ont été des mutations normales et promotionnelles avec prise de grade ou changement de classe. Quatorze ont changé de corps, passant d'inspecteur à commissaire, répondant à des mesures coercitives pour six agents qui sont rétrogradés. Enfin, six ont vu, en l'espace d'un mois, changer leur affectation initiale. L'urgence de la mission ministérielle a conduit les services de la Sûreté à rappeler seize retraités, avec une promotion de grade et de salaire. Ils vont les chercher, en priorité, parmi les anciens commissaires. Sept d'entre eux sont rembauchés comme inspecteurs au début du mois de septembre 1877 alors que sept personnes n'ayant pas travaillé pour la Sûreté doivent assurer le renfort des effectifs¹²⁴². Enfin, six inspecteurs auxiliaires ont été embauchés à la gare de Limoges.

Il faut remarquer le souci de rentabilité et d'efficacité dans ces mesures administratives car trois gares ont été abandonnées dans le réseau de la Compagnie du Nord, ainsi que quatre agents (deux commissaires et deux inspecteurs) déplacés de Savoie. Cette dernière mesure peut paraître assez surprenante alors que les autorités ont toujours privilégié les frontières du pays. Ce redéploiement des effectifs est plus important qu'il n'y paraît, les services centraux désirent répondre avec tout le zèle possible aux attentes ministérielles.

Alors, que penser du rapport Cazelles ? Minimise-t-il volontairement l'efficacité du système en place pour justifier la réforme de ces services de renseignements ou, au contraire, critique-t-il, à mots couverts, une trop forte épuration des agents de renseignement au moment de l'alternance politique ?

Cazelles se plaint aussi du déficit qualitatif du renseignement collecté. Il exprime ce grief en montrant que le régime républicain, s'il veut survivre doit absolument rechercher cette qualité de l'information qui lui fait cruellement défaut. Même s'il souligne que les services centraux

¹²⁴¹ Les mesures s'étalent du 1^{er} juin au 20 septembre 1877, les décisions étant prises à chaque fois pour deux ou trois agents.

¹²⁴² Quatre anciens sous-officiers, un ancien capitaine de gendarmerie, un secrétaire de commissariat et un ancien chef de gare.

peuvent obtenir un résultat satisfaisant notamment aux frontières, grâce à la coopération avec le ministère de la Guerre¹²⁴³, il déplore la destruction des archives de la Sûreté pendant la Commune, privant l'administration de l'appui de dossiers longuement et consciencieusement élaborés par les services centraux depuis le Premier Empire¹²⁴⁴.

Si la teneur des renseignements devient insipide et peu exploitable immédiatement, c'est parce que le directeur de la Sûreté en 1880 ne dispose plus d'agents « zélés » peu soucieux de travailler avec un panel étendu d'indicateurs. Ils sont obligés de s'appuyer uniquement sur la presse et les rapports des commissaires locaux, ce qui semble à ses yeux nettement insuffisants.

Un seul exemplaire des rapports mensuels qu'adressent les commissaires spéciaux aux services centraux a été conservé¹²⁴⁵. Il concerne le département des Landes et émane du commissaire spécial de Morcenx. Un relevé rigoureux mais assez factuel des informations, rigoureusement classées par rubriques constitue le principal intérêt de ce document¹²⁴⁶.

Lorsque le fonctionnaire évoque la moralité publique, l'information est très laconique et très peu explicite : elle est « mauvaise », sans que le fonctionnaire ne se soucie d'apporter un éclaircissement supplémentaire. Cependant, l'administration centrale semble être séduite par ce nouveau mode de collecte à la lecture très rapide. La mention marginale¹²⁴⁷ dit : « Je propose à M. le Directeur d'exiger des commissaires spéciaux la rédaction mensuelle de ce rapport », ce qui ne devait pas être systématiquement fait.

¹²⁴³ Voir Laurent (S.), *op.cit.*

¹²⁴⁴ Cazelles noircit volontairement la situation. Voir l'inventaire réalisé par B. Joly et C. Noulet « sous-série F7, Police » réalisé en 2006 et mis en ligne le 26 mars 2006, sur le site du C.H.A.N : [www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan.](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/), consulté le 12 octobre 2010.

¹²⁴⁵ APF. Ce document est daté du 31 décembre 1876 et il est assez copieusement commenté en marge par les services centraux.

¹²⁴⁶ On y trouve : l'esprit de la population, l'attitude du clergé, l'attitude des partis politiques, la presse locale, les débits de boissons, le vagabondage et la mendicité, l'attitude des fonctionnaires et le commerce et l'industrie de l'arrondissement.

¹²⁴⁷ Mention marginale lue en haut à gauche du document en question.

3- Des agents dévoués ?

Cette question a été traitée par l'historiographie contemporaine¹²⁴⁸ comme un des éléments fondamentaux de la professionnalisation des services de renseignement politique à partir des années 1880¹²⁴⁹.

Afin de saisir l'évolution du recrutement et, par conséquent, mieux comprendre les attentes du ministère en matière de collecte et d'utilisation du renseignement, les dossiers de recrutement conservés aux Archives nationales¹²⁵⁰ ont été utilisés pour comparer ces modalités sous deux régimes différents : le Second Empire et les débuts du régime républicain.

Le directeur de la Sûreté générale nommé par le gouvernement du Seize-Mai est le même qui, entre 1868 et 1870, reçoit les dossiers des candidats qui désirent intégrer les services centraux de renseignement. Il est alors le chef de division des commissaires de police, rue de Saussaies¹²⁵¹. L'attention qui est portée aux postulants, leurs motivations et leurs profils souligne le souci constant de la part des autorités de s'assurer une fidélité absolue de ces agents dépositaires d'une infime partie de la sécurité politique du régime qu'ils servent.

Le tableau suivant offre une synthèse des résultats obtenus¹²⁵² :

¹²⁴⁸ On se reportera aux ouvrages de J.M. Berlière et particulièrement à sa thèse aux pages 1115 et suivantes : « qui et quoi ? », *op. cit.* De même, les récents travaux de S. Laurent offrent d'autres agents de renseignement dépendants du ministère de la Guerre.

¹²⁴⁹ Voir Laurent (S.), *op. cit.*

¹²⁵⁰ AN. F7/12708.

¹²⁵¹ APP. Dossier Le Roux de Bretagne Ba 1154 et AN. F7/12708.

¹²⁵² L'étude porte sur soixante-dix dossiers pour la fin du Second Empire et quarante-sept pour la période mai-octobre 1877.

Figure 36 Profil des agents sélectionnés pour la constitution de la police spéciale de Fourtou

Profil		Agents du Second Empire (année 1870)	Agents pendant la crise du Seize-Mai
Age moyen		33,5 ans	41 ans
Situation familiale	Célibataire	19	2
	Marié	26	11
	Avec enfants	16	8
	Sans enfants	9	3
Langues pratiquées	Allemand	1	1
	Anglais	1	1
	Espagnol	3	2
	Italien	3	1
	Autres	3 (Patois : 1 ; Arabe : 1 ; Flamand : 1)	1
Ressources	Pensions- retraites	39	5
	Sans emploi	6	2
Profession	<i>Policier</i>		
	Commissaire	1	1
	Inspecteur	2	4
	Gardien de la paix – Policier municipal	4	6
	<i>Militaire</i>		
	Officier	5	3
	Sous-Officier	19	4
	Soldat- Gendarme	10	2
	<i>Autres</i>	19	10
Années de service			
	Moins de 5 ans	7	3
	5-10 ans	19	4
	Plus de 10 ans	14	4
Recommandations			
	Politiques (ministres, parlementaires)	14 (députés) 1 (Sénateur)	8
	Autres	10	7
Décisions de la direction			
	Acceptations	68	17
	Refus	2	4

Source : APF.

Les agents recrutés en 1870 sont plus un peu plus jeunes que leurs successeurs (33,5 ans pour 41) et donc avec un peu moins d'expérience professionnelle. La proportion d'hommes mariés avec enfants est nettement plus forte mais demeure une constante dans les profils personnels des postulants entre 1870 et 1877. Les célibataires pèsent plus lourdement en 1870 que sept ans plus tard, ce qui explique certainement que l'âge moyen est moins élevé à la fin du

Second Empire. La formation intellectuelle et culturelle est assez semblable même s'il faut noter que la maîtrise d'une langue est aussi peu répandue à sept ans d'écart. L'espagnol et l'italien sont les plus parlés, l'anglais et l'allemand restant très peu usités. Notons qu'en 1870, un postulant mentionne qu'il parle couramment l'arabe (ce qui est assez rare) et un autre le flamand.

Le Second Empire est vraiment marqué par la supériorité numérique des anciens militaires comme impétrants aux fonctions policières. Les sous-officiers embrassent cette nouvelle carrière plus fortement en 1870 qu'en 1877, de même que les hommes du rang. Les officiers sont moins enclins à reprendre du service pour servir autrement leur pays. C'est une constante qui se dégage pour les premières années de la décennie. La proportion de non militaires et non policiers est aussi forte en 1870 que sept ans plus tard. Le panel est extrêmement varié mais l'on note des candidatures plus « sérieuses » au début de la période qu'à la fin. Les enseignants (instituteurs, professeurs) semblent être les plus nombreux ainsi que les employés des administrations civiles ou militaires (considérés, dans tous les cas, comme des civils). Les « aventuriers » sont plus nombreux en 1877 qu'en 1870. Les circonstances politiques et le contexte de crise aiguë expliquent davantage que ces individus osent ce qu'ils n'auraient peut-être pas tenté dans un contexte différent.

L'importance des pensionnés ou retraités qui légitiment leur demande d'emploi s'explique certainement par le poids des anciens militaires parmi les postulants. Les chômeurs, plus jeunes, sont peu nombreux et ne l'avouent que pour souligner la nécessité de travailler rapidement. Assez paradoxalement, les expériences passées contrastent avec l'âge moyen plus bas en 1870. La pluralité des métiers exercés, parfois sans aucun rapport les uns par rapport aux autres, donne aux postulants de 1870 plus d'expérience que leurs successeurs. Ce sont les militaires (officiers, sous-officiers et militaires du rang) qui offrent un parcours très complet, n'hésitant à signaler leurs états de service, campagnes comprises (Mexique, Algérie...) afin d'étoffer leur dossier. Goron, ancien chef de la Sûreté, dans ses *Mémoires*, évoque ses débuts comme policier¹²⁵³ :

« ...C'est à peu près dans cet accoutrement que j'arrivai à Paris le 31 décembre 1880. J'allais immédiatement frappé à la porte de M.Martin-Feuillée, député de Rennes, qui connaissait ma famille et fût, avec M.Lebastard, sénateur et maire de Rennes, le seul appui que je trouvai¹²⁵⁴ ».

¹²⁵³ Goron (M.), *Les Mémoires de M. Goron*, ancien chef de la Sûreté, Paris, Flammarion, 4 volumes, s.d.

¹²⁵⁴ *Ibid. op.cit.*, tome 1, p.3 : « de l'invasion à l'anarchie ».

Les choses n'avaient donc pas changé depuis la fin du Second Empire puisque la majorité des appuis et des recommandations restent le monde parlementaire, avec une forte proportion de députés et dans une moindre mesure de sénateurs. Pourtant, des chefs de service, des généraux, des maires écrivent des lettres de soutien en faveur des postulants. Enfin, les refus sont très peu nombreux, l'administration sélectionnant les candidats dans ce vivier que les services de la Sûreté lui livrent.

De toute évidence, la discipline militaire semble être beaucoup plus appréciée à la fin du Second Empire comme une sorte de garantie de fidélité, à laquelle l'administration se charge d'exciter leur « zèle » par de solides émoluments.

La crise du Seize-Mai a provoqué une précipitation dans le recrutement de ces agents spéciaux, ce qui jette un trouble sur la sincérité de l'engagement dans des missions délicates.

Ainsi, la professionnalisation de ces agents est en marche dès ces années 1870, même si l'amateurisme et l'ambition personnelle se confondent encore trop souvent avec la recherche d'un profit financier et d'un revenu stable. La dévotion à la cause est donc fragile car nulle part n'a été prévue une formation théorique laissant libre court à l'empirisme et l'expérience sur le terrain. D'ailleurs, Goron restitue assez bien cette atmosphère qui régnait parmi les services de la Sûreté lorsqu'il décida d'embrasser lui aussi la carrière. N'avoue-t-il pas qu'il y pensa qu'après un séjour en Amérique latine, ne se cachant pas qu'il était avant tout un aventurier¹²⁵⁵? L'idée d'une séparation distinction entre usage du renseignement politique par une ou l'autre des factions partisans n'est pas évidente, même si l'alternance de février 1876 montre un changement radical des « objets de surveillance »¹²⁵⁶. Le contrôle du territoire, la répartition des agents et le contenu même de leurs missions sont finalement peu différentes. Une France duale s'est dessinée et affirmée. L'ouest du pays (mise à part les ports et les points d'entrée du territoire) est très peu surveillé et quadrillé par les services de la Sûreté générale alors que l'est fait l'objet d'une préoccupation constante. Même si cela révèle l'enjeu géostratégique du moment, cela se confond avec la géographie républicaine interne¹²⁵⁷. En effet, les départements de l'est et du midi méditerranéen constituent la majorité des informations collectées.

¹²⁵⁵ *Ibid.*, *op. cit.*, tome 1, p. 35 à 38.

¹²⁵⁶ De la loge maçonnique et du cercle républicain en passant par les bibliothèques populaires, les services sont chargés de surveiller les prêtres et les organisations cléricales tout en autorisant les lieux de sociabilité républicaine fermés pendant le moment conservateur.

¹²⁵⁷ Déjà, une crainte d'une nouvelle agression allemande ?

Les politiques ont reçu les doléances de fonctionnaires désireux de faire des réformes en profondeur non pas qu'elles étaient devenues inefficaces mais bien obsolètes. Le rapport Cazelles, rédigé par un républicain convaincu s'inspire, sans l'avouer, de la courte expérience du Seize-Mai, notamment en reprenant à son compte la mobilité plus grande du personnel de renseignement. L'analyse prosographique des agents laisse à penser que l'on va vers une professionnalisation du corps, certainement possible grâce à un personnel dévoué, bien rémunéré, fidélisé pas seulement à la cause politique mais à l'objet « surveillance ». Cette nette évolution qui fonde les années 1870 comme les prémices des réformes à venir, permet à l'Etat républicain de se doter d'un moyen de gouverner pérenne et efficace, sur qui il puisse exercer sa totale maîtrise et son impérieuse nécessité de savoir pour agir.

II- la pression ministérielle et la maîtrise des résultats électoraux comme premier objectif : « faire marcher la France ¹²⁵⁸ »

A- La chasse aux maires républicains

1- Les dispositifs législatifs et les interprétations ministérielles

La réussite électorale passe par la mainmise sur le personnel politique municipal, et notamment les premiers magistrats et leurs adjoints. L'une des premières directives ministérielles est, en effet, rédigée en direction de ces représentants locaux, jugés parfois peu fiables car exerçant une réelle influence sur les électeurs de leurs communes.

Au total, huit cents trente-cinq communes sur combien ? pourcentage ? ont fait l'objet d'une mesure ministérielle pendant l'administration Fourtou. Là aussi, les détracteurs et opposants au gouvernement ont accusé fortement le ministre de vouloir épurer les conseils municipaux et de transformer radicalement ces communes hostiles en assemblées dociles et acquiescentes aux thèses du Seize-Mai. Le ministre Fourtou envoie une dépêche aux préfets en ce sens le 10 juillet 1877 ¹²⁵⁹:

¹²⁵⁸ Expression formulée la première fois par le sous-secrétaire d'Etat Numa Baragnon lors de sa prise de fonction en mai 1874, du temps de l'Ordre moral.

¹²⁵⁹ APF. Dépêche télégraphique du 10 juillet 1877.

« (...) Pour les municipalités à la nomination du Président, là où le conseil municipal est au complet et présente les éléments désirables pour la nomination immédiate d'un nouveau maire, il conviendrait d'éviter la révocation express, et de procéder de préférence par la voix d'un remplacement d'office. Autant que possible les municipalités devront être réorganisées dans toutes les communes où les maires sont hostiles, soit par voie de remplacement d'office, soit par révocation du maire et des adjoints et délégation donné à un conseiller. C'est seulement à défaut de ces deux moyens que vous aurez à proposer la dissolution des conseils municipaux et la constitution de commissions municipales. Je vous recommande de me faire ces dernières propositions qu'avec la plus grande réserve. »

Ainsi, les préfets doivent agir avec prudence et ne pas rechercher systématiquement la procédure de la révocation qui devrait être motivée et justifiée car elle est encadrée par l'arrêté du 10 mars 1848 qui prévoit : « la révocation de les maires et conseillers municipaux remplacés par des commissions municipales » et la circulaire du 29 juin 1849 qui précise :

« Lorsqu'un acte d'hostilité au gouvernement a démontré cette nécessité, toute hésitation serait de la faiblesse ». Encore faut-il apporter les preuves de cette hostilité avérée et le ministre, face à l'urgence de l'action, ne peut attendre. C'est pourquoi il recommande explicitement aux préfets de remplacer d'office les maires et adjoints hostiles en s'appuyant sur les dispositions législatives des lois d'avril 1871 et d'août 1876.¹²⁶⁰

Trois jours après, Fourtou tient à préciser encore les modalités qui doivent présider avant toute décision préfectorale. En effet, le ministre ne désire pas un remaniement de grande ampleur des maires et des adjoints des communes hostiles dans chaque département parce que le temps presse et qu'il ne peut ralentir l'action et l'efficacité du gouvernement pour préparer « de bonnes élections » :

« Par ma circulaire télégraphique du 10 courant, je n'ai entendu vous recommander la réorganisation des municipalités de chefs-lieux de canton, qui seraient hostiles que là où l'hostilité est ostensible et présente un véritable danger pour les intérêts conservateurs. La pensée du gouvernement n'a jamais été de procéder à un remaniement d'ensemble qui, dans les circonstances actuelles, pourrait être tout à fait inopportun. »¹²⁶¹

¹²⁶⁰ La loi municipale d'avril 1871 prévoit la nomination des maires et des adjoints des communes de moins de 20 000 habitants par les préfets. Le 20 janvier 1874, le ministre de l'Intérieur , le duc de Broglie, parvient à faire voter un projet de loi qui vise à nommer tous les maires et les adjoints sans qu'ils soient issus du conseil municipal. L'alternance républicaine permet au nouveau ministre de l'Intérieur , Ricard, de faire abroger les dispositions de la loi de 1874 par une circulaire du 5 mai 1876. La loi du 12 août 1876 prévoit l'élection des maires des communes exceptées celles qui sont chefs-lieux de canton, d'arrondissement ou de département. Ces derniers reçoivent leur nomination du Président de la République, sur les conseils du ministre de l'Intérieur . Mais cette loi a encore un caractère provisoire et le ministre de l'Intérieur , Jules Simon met à la discussion à la Chambre le 15 mars 1877 de nouvelles dispositions qui suscitent notamment l'indignation de la droite et du centre lorsque certains députés républicains émettent l'idée d'une publicité des débats lors de la tenue des conseils municipaux. Pour plus d'informations, il faut se reporter à Tanguy (J.-F.), *Le débat sur le gouvernement des communes et sa solution républicaine Autour de la loi municipale de 1884*, Les cahiers de CRHQ [en ligne]. 2009, n°1, 29 p. Disponible sur <http://www.crhq.cnrs.fr/cahiers/1/c1a7-Tanguy.pdf> (consulté le 21/09/2012).

¹²⁶¹ APF. Dépêche télégraphique du ministre aux préfets datée du 14 juillet 1877.

Face aux nombreuses questions posées par les préfets, le ministre doit à nouveau, une semaine plus tard, apporter des précisions sur les conditions législatives de remplacement des maires et adjoints considérés comme hostiles à la politique du gouvernement. Dans la circulaire télégraphique, il livre aussi l'interprétation que fait son cabinet des dispositions prévues par les lois de 1871 et de 1876 :

« Je suis consulté sur la question de savoir s'il est nécessaire de compléter le conseil municipal avant de procéder à la nomination du maire dans les chefs-lieux de canton. Après un nouvel examen, cette question me paraît devoir être résolue négativement. La disposition finale de l'article 9 de la loi du 14 avril 1871 introduite par voie d'amendement au cours de la discussion ne vise d'après les explications données par son auteur que les municipalités électives. La distinction est d'ailleurs toute naturelle. Lorsque le conseil municipal est appelé à élire le maire il importe à la liberté de son choix que l'assemblée municipale soit au complet. Les mêmes raisons n'existent pas quand la nomination appartient au gouvernement, puisque celui-ci est toujours maître de prescrire des élections. Par ces motifs, et attendu que la loi du 12 août 1876 ne contient aucune disposition à cet égard, le gouvernement ne considère pas les élections complémentaires comme obligatoires lorsqu'il s'agit de pourvoir à la nomination d'un maire ou d'un adjoint dans les chefs-lieux de canton. »¹²⁶²

2- Les mesures préfectorales : vers une épuration municipale ?

La modération ministérielle et les précautions législatives que prend Fourtou pour obtenir des municipalités sinon dociles au moins bienveillantes à l'égard de la politique du gouvernement, contraste avec l'empressement avec lequel une partie des préfets veut en finir avec certains édiles républicains. De nombreuses dépêches sont envoyées au ministre pour des recommandations, des questions d'ordre juridique ou des interrogations concernant tel ou tel maire, tel ou tel adjoint à sanctionner. De même, le ministère cherche, très souvent avec rapidité, à connaître la situation de telle commune, de tel maire ou de tel conseil municipal.

Ainsi, dans le département du Gers, Fourtou fait demander au préfet la cause de la vacance des deux postes d'adjoints de la municipalité de Condom¹²⁶³. Deux heures plus tard, le préfet lui répond que la cause est du fait du maire qui ne parvient pas à trouver deux adjoints depuis le mois de janvier 1877¹²⁶⁴. De même, le ministère est fort préoccupé de la situation du conseil municipal d'Auch, considéré comme très hostile au gouvernement.

Le ministère envoie l'ordre de dissoudre le conseil, sans attendre la suspension initiale qui est pourtant la première étape de la procédure normale¹²⁶⁵.

¹²⁶² *Ibid.* Dépêche télégraphique du ministre aux préfets datée du 16 juillet 1877.

¹²⁶³ *Ibid.* Dépêche télégraphique du 19 juillet 15h30.

¹²⁶⁴ *Ibid.* Dépêche télégraphique du 19 juillet 17h30.

¹²⁶⁵ *Ibid.* Dépêche télégraphique du 16 juillet 17h30.

2-a : Une épuration municipale d'ampleur sans précédent ?

Comme pour l'étude du mouvement préfectoral, une analyse comparative est réalisée pour les conseils municipaux. Quatre moments précis ont été retenus. Ils correspondent soit à des alternances politiques (Beulé en 1873, Ricard en 1876 ou Marcère en 1878) ou des temps de changement législatif (Broglie 1874) ou de crise politique (Fourtou 1877). Les gouvernements conservateurs ont cherché à limiter l'expression d'une démocratie locale et à subordonner les conseils municipaux à l'autorité du préfet.

La comparaison de différentes décisions ministérielles est rendue possible grâce à la lecture des cinq cartes suivantes

Figure 37 Nombre de municipalités hostiles qui ont fait l'objet d'une mesure sous l'administration Beulé (1873)

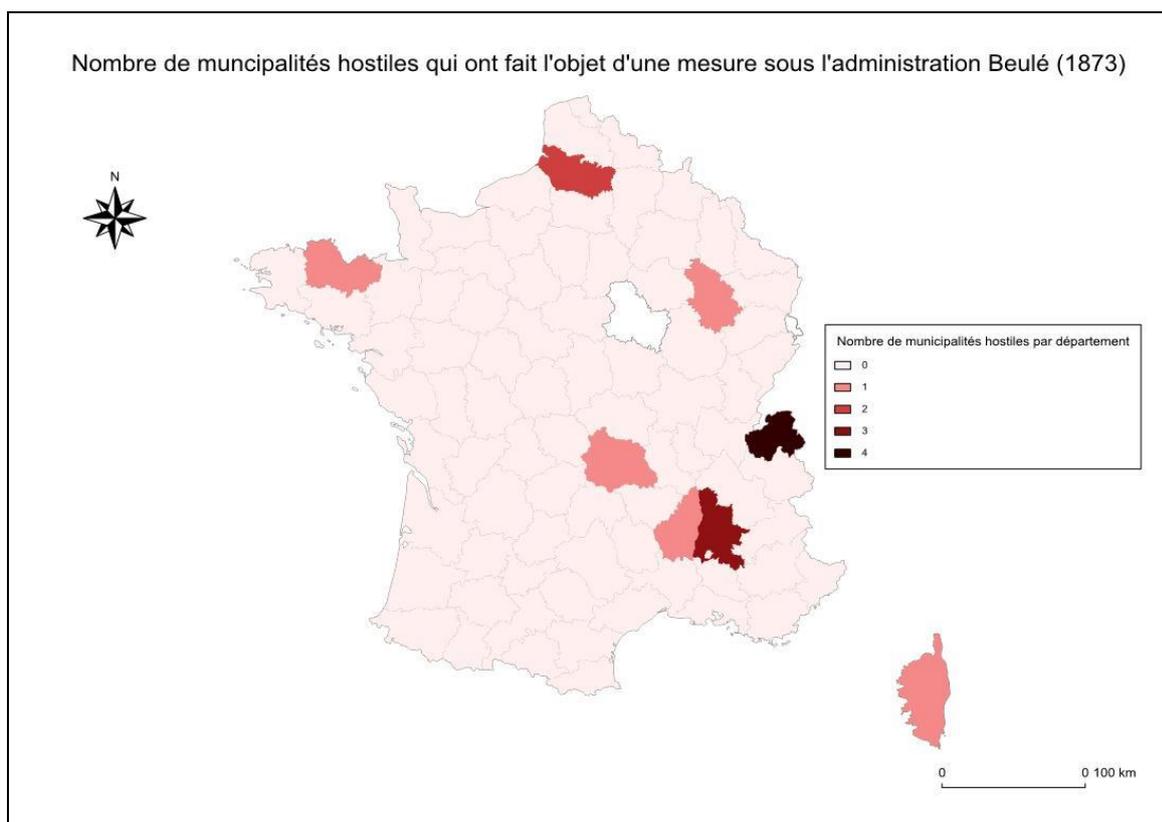
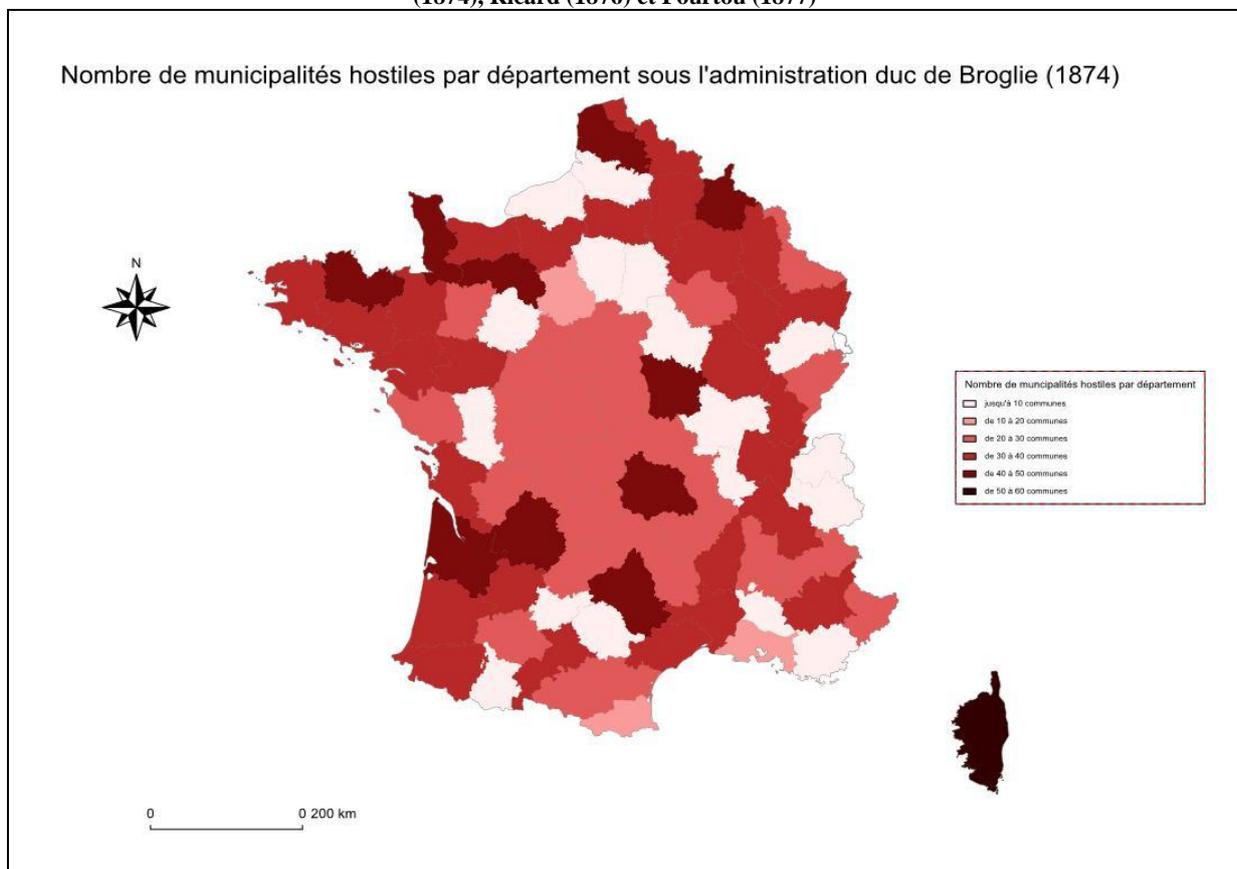
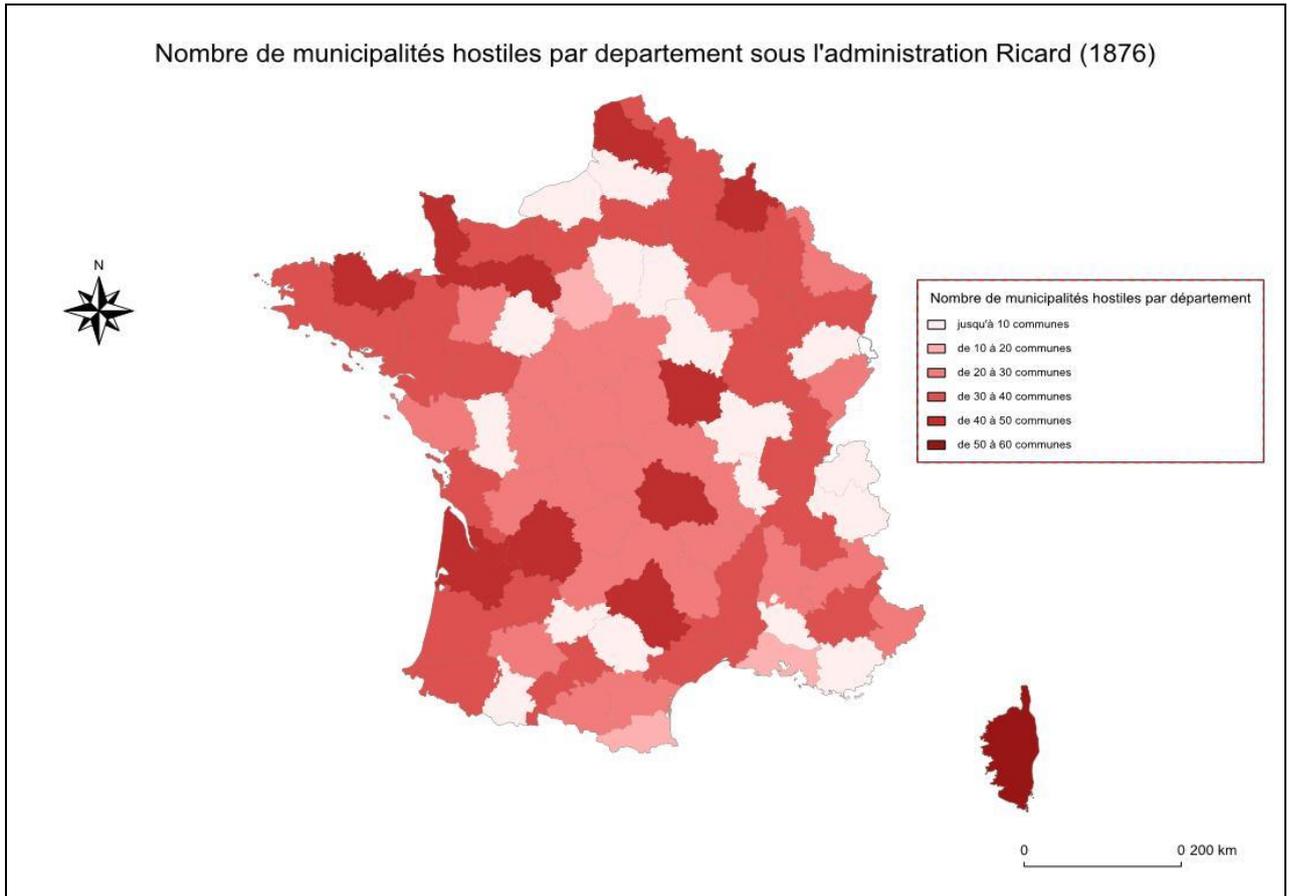


Figure 38 Nombre de municipalités hostiles par département sous l'administration du duc de Broglie (1874), Ricard (1876) et Fourtou (1877)



Nombre de municipalités hostiles par département sous l'administration Ricard (1876)



Nombre de municipalités hostiles par département sous l'administration Fourtou (1877)

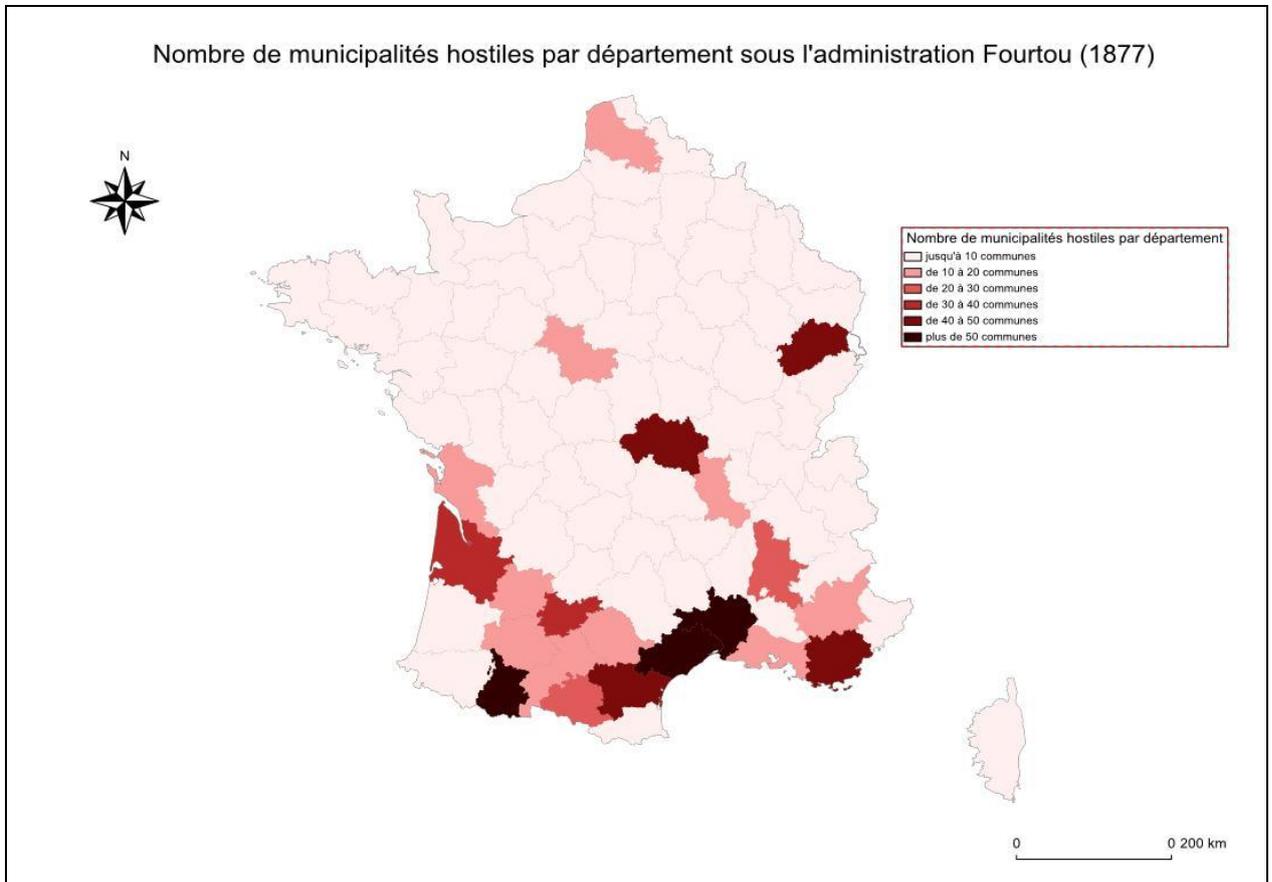
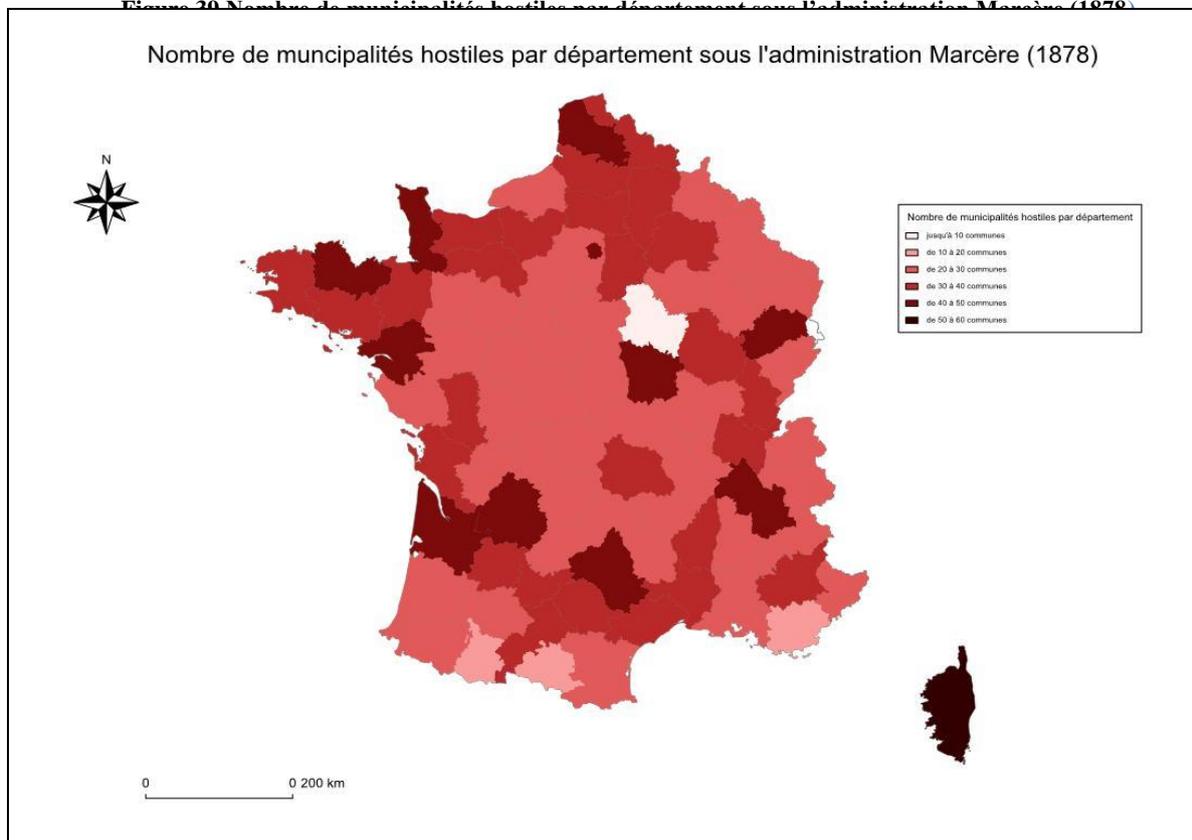


Figure 20 Nombre de municipalités hostiles par département sous l'administration Marcère (1878)



Les décisions les plus conséquentes ont été prises par le duc de Broglie en 1874. La volonté affirmée d'empêcher l'expression d'une démocratie locale dangereuse pour la politique de l'Ordre moral conduit le ministre de l'Intérieur de remplacer presque systématiquement les cadres municipaux par des hommes appartenant à la cause conservatrice. Le département du Nord, celui des Ardennes, mais aussi ceux de l'ouest de la France (Manche, Orne, Finistère) et du centre (Nièvre, Puy-de-Dôme) et un département du grand sud-ouest, l'Aveyron sont sévèrement touchés par le changement en profondeur voulu par le ministre¹²⁶⁶. Dans une moindre mesure, les deux départements du nord de l'Aquitaine, la Gironde et la Dordogne ont 40 et 50 communes impliquées dans ces changements de conseils municipaux. Enfin, la Corse est peut-être la plus sinistrée car on compte, pour ce seul département, près de soixante conseils municipaux touchés par les décisions du duc de Broglie. Au contraire, une grande

¹²⁶⁶ Entre 50 et 60 communes révoquées.

partie des départements Intérieurs ainsi que ceux du sud méditerranéen ont été moins singulièrement concernés : le Var et le Vaucluse ainsi que le Tarn et le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées peuvent être considérés comme, en grande partie, épargnés. Quatre ans plus tard, en janvier 1878, le ministre Marcère prend, à quelques exceptions près, des décisions d'une ampleur comparable avec les mêmes départements concernés. La superposition des mesures qui frappent les communes du Nord, des Ardennes, de la Manche, de l'Orne, du Finistère, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme et dans une moindre mesure de la Gironde et de la Dordogne sur celles prises par le duc de Broglie est frappante. Le gouvernement républicain décide donc de contrebalancer les décisions prises du temps de l'Ordre moral pour établir une véritable assise municipale du régime. Le centre et le sud du territoire sont tout aussi faiblement touchés : on imagine aisément qu'il aura fallu simplement remplacer les maires et les adjoints nommés par le duc de Broglie. Il faut dire que Ricard, au printemps 1876, avait déjà réalisé une première épuration municipale dans les départements qui ont été mentionnés ci-dessus. Par contre, les décisions de Fourtou en 1877 sont moins conséquentes et ont donc moins d'ampleur. Ce sont surtout les départements du Midi qui sont le plus durement touchés par les révocations préfectorales : l'Hérault et le Gard surtout mais aussi, les Hautes-Pyrénées et la Gironde. D'une manière générale, ce sont surtout les départements de l'axe garonnais et du pourtour méditerranéen vers lesquels les préfets ont exercé leur pression administrative.

Tout à fait marginal, l'avènement de l'Ordre moral n'a pas apporté de changements de politique à l'égard des administrations communales et des édiles mis en place en 1871. En fait, Beulé ne s'en charge pas vraiment et il faut attendre janvier 1874 et le bras de fer qu'entend gagner le duc de Broglie contre ses adversaires républicains pour observer d'importantes révocations.

2-b : La chasse aux 363 passe par leur déchéance municipale

Alors où est passé le millier de révocations de maires et d'adjoints, nombre qui a fait gloser plus d'un commentateur de l'époque et de nombreux historiens à leur suite ?

Les 363 signataires du Manifeste des gauches sont les premiers à être touchés par les mesures ministérielles. Dans la circulaire de cadrage du 10 juillet, Fourtou ne laisse aucune ambiguïté s'installer sur son intention à pourchasser jusque dans leurs retranchements municipaux les députés contestataires. S'ils n'ont pas eu l'opportunité ou l'intelligence de démissionner de

leurs fonctions avant que le « feu » ministériel ne s'abatte sur eux, le ministre et son administration s'en chargent alors :

« Á la demande des préfets, plusieurs maires ont été déjà frappés de révocation comme ayant, en qualité de membres de l'ancienne chambre des députés, signé le manifeste des groupes de la gauche. D'après les informations, qui se sont venues de toute part, l'opinion s'étonne de voir cet acte si légitime du gouvernement rester à l'état de fait isolé, et ne comprendrait pas que la règle de conduite vis-à-vis des maires députés variât suivant les départements. Le gouvernement a résolu de généraliser la mesure, tout en laissant aux préfets la liberté de réclamer les quelques et très rares exceptions qu'ils jugeraient être impérieusement commandées par certaines circonstances locales. Veuillez, dans cet ordre d'idées, m'adresser le plus promptement possible vos propositions. »

Une étude prosopographique rapide des 363 signataires du Manifeste des Gauches montre que le groupe ciblé par l'administration Fourtou est peu représentatif des maires hostiles au gouvernement¹²⁶⁷.

Sur trois-cents soixante-trois députés républicains, seulement dix-sept maires sont encore en fonction à l'avènement du gouvernement Broglie-Fourtou¹²⁶⁸. La presque totalité d'entre eux a été (re)nommés par les ministres de l'Intérieur républicains en 1876. Deux d'entre eux sont adjoints et neuf conseillers municipaux¹²⁶⁹. Ils sont alors révoqués dans les premiers mois du ministère (mai-juin) lorsqu'ils n'ont pas pris la sage décision de démissionner de leur fonction avant de subir l'humiliation gouvernementale¹²⁷⁰.

Cinquante-neuf de ces signataires ont occupé une fonction municipale avant 1877 et parmi ceux-ci, vingt-et-un ont été révoqués par le duc de Broglie en 1874¹²⁷¹.

¹²⁶⁷ Les critères d'analyse retenus sont : le député républicain est-il encore maire d'une ville/ d'un village en 1877 ? Membre du Conseil général ? S'il l'a été avant 1877, à quelle date ? A quelle période ?

¹²⁶⁸ Ce sont Théodore Mercier, maire de Nantua (Ain), Cornil André, maire de Cusset (Allier), Philippotaux, maire de Sedan (Ardennes), Bastid Martial, maire de Saint Cernin (Cantal), Boulard Auguste, maire de Mehun-yèvre (Cher), Fourot Gilbert, maire de Evaux (Creuse), Lepouze Jean Louis, maire d'Evreux (Eure), Dreux-Linget Pierre, maire de Cormainville (Eure-et-Loir), Lalanne Jean-Baptiste, maire de Coutras (Gironde), Fallières Armand, maire de Nérac (Lot-et-Garonne), Merlin Charles Auguste, maire de Douai (Nord), Florent-Lefebvre Louis, maire de Monchy-le-Preux (Pas-de-Calais), Noirot Alphonse, maire de Vesoul (Haute-Saône), Sarrieu Jean-Marie, maire de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), Chabrié Pierre, maire de Moissac (Tarn-et-Garonne), Lasserre Joseph, maire de Saint Nicolas-de-la-Grave (Tarn et Garonne), Poujade Louis, maire de Carpentras (Vaucluse).

¹²⁶⁹ Il s'agit de Bottard Jean Alphonse, député de l'Indre, adjoint au maire de Châteauroux, et de Costes Antoine Adolphe, député du Puy-de-Dôme, adjoint dans la commune de d'Ambert. Pour les conseillers municipaux, on trouve Thourel François Albin à Aix, (Bouches-du-Rhône), Garrigat Albert à Bergerac (Dordogne), Richarme Petrus à Rive-de-Gien (Loire), Bernier Mesmin à Vineuil (Loiret), Devade Guillaume à Saint Martin/ Vère (Loiret), Robert de Massy Paul Alexandre à Orléans (Loiret), Souchu-Servinière Théophile à Laval (Mayenne), Legrand Pierre à Lille (Nord), Escanyé Frédéric à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

¹²⁷⁰ D'après les archives Fourtou, neuf ont été révoqués par décision préfectorale après décision ministérielle, les autres démissionnent.

¹²⁷¹ Les vingt-quatre révoqués par le ministre de l'Intérieur en 1874 sont : Chaley, maire de Césariou (Ain), Grosgrin, maire de Gex (Ain), Allemand, maire de Riez (Basses-Alpes), Tardieu, maire de Arles (Bouches-du-Rhône), Oudoul, maire de Saint-Flour (Cantal), Laumond, maire d'Ussel (Correze), Hugot, maire de Montbard (Côte-d'Or), Fourot, maire d'Evau (Creuse), Constant, adjoint à Toulouse (Haute-Garonne) Lalanne, maire de Coutras (Gironde), Fallières, maire de Nérac (Lot-et-Garonne), Lafitte de Lajoannenque, maire d'Agen (Lot-et-

Enfin, deux cent-vingt-cinq députés républicains appartiennent au Conseil général de leur département¹²⁷². Ainsi, le combat qu'entend mener Fourtou contre les 363 relève, dans un premier temps, de l'ordre du symbole. Il s'agit de montrer aux partisans du Seize-Mai et à ses principaux soutiens que le ministre s'occupe avant toute chose de ces députés protestataires qui sont des adversaires acharnés de la cause qu'il défend. Ils sont aussi un frein à la victoire électorale que Fourtou s'est chargé d'entreprendre au nom du gouvernement.

L'ampleur des révocations de députés-maires signataires du Manifeste est donc très limitée. Il s'agit plus de montrer la détermination du ministère que de chercher à nuire politiquement aux élus républicains. Ce sont, en grande majorité des élus locaux, bien implantés dans leur circonscription et assez considérés pour avoir été élus deux mandats consécutifs (1871 et 1876) ou qui ont réussi à emporter la victoire au dernier scrutin assez confortablement sur leurs adversaires conservateurs.

La stratégie de Fourtou n'est donc pas simplement de les empêcher d'avoir un contact avec leurs administrés mais bien d'essayer de réaliser un travail de sape de leurs assises locales en touchant, dans la mesure du possible, toute municipalité qui serait susceptible de leur apporter un quelconque secours dans la circonscription en vue des élections annoncées.

Sur les dix-sept départements concernés par les révocations de députés-maires républicains, seuls six ont été très durement touchés par les décisions ministérielles¹²⁷³. Les autres sont modérément atteints¹²⁷⁴.

Ainsi, ce sont surtout les réseaux départementaux des républicains qui sont la cible des sanctions ministérielles puisque la plupart de ces élus républicains sont aussi des conseillers généraux, considérés souvent comme les chefs de file de la cause dans leur département.

Le fait qu'il y ait, au final, si peu de maires parmi les députés protestataires provient de la particularité du « cursus honorum » sous la Troisième république. Jean-Marie Mayeur l'a signalé depuis une trentaine d'années¹²⁷⁵. Le renouvellement des sièges de conseillers

Garonne), Cosson, maire de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), Merlin maire de Douai (Nord), Sarrieu, maire de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), Journault, maire de Sèvres (Seine-et-Oise), Rameau, maire de Versailles (Seine-et-Oise), Cavalié, maire d'Albi (Tarn), Chabrié, maire de Moissac (Tarn-et-Garonne), Allegre, maire de Toulon (Var), Codet, maire de Saint Junien (Haute-Vienne). Les noms dans la liste de la note précédente et celle-ci sont ceux qui ont été révoqués par le duc de Broglie en 1874 et réintégré en 1876 par l'administration républicaine.

¹²⁷² Sur le total, vingt-deux sont présidents du Conseil général de leur département, treize vice-présidents.

¹²⁷³ Voir carte plus haut : « Nombre de municipalités hostiles pour l'administration Fourtou 1877 ». Ce sont les départements de l'Allier (entre 40 et 50 communes hostiles), La Gironde (30 à 40 communes), le Lot-et-Garonne (10 à 20 communes), La Haute-Saône (30 à 40 communes), le Tarn-et-Garonne (30 à 40 communes), et le Vaucluse (40 à 50 communes).

¹²⁷⁴ Pour l'ensemble de ces départements, il y a moins de dix communes sanctionnées.

¹²⁷⁵ Voir Mayeur (J.-M.), *op. cit.*, p. 79 : « L'usage est de ne pas conserver de responsabilités municipales quand on accède à la députation. En revanche, un siège de conseiller général est une base locale précieuse pour le

généraux prévu à l'automne 1877 est peut-être la lutte la plus efficace que pourrait mener le ministre contre l'influence des 363 dans leur circonscription. Mais la dissolution de la Chambre et la parution très tardive de la date du nouveau scrutin a certainement joué en défaveur du gouvernement qui pensait plus à détruire la représentation nationale et les empêcher de revenir en nombre que de s'affairer à les faire battre dans leur fief local par des candidats conservateurs à la notoriété aussi égale que leurs adversaires.

C'est pourquoi le travail de « sape » peut être considéré comme incomplet et presque inopérant puisque la majeure partie des 363 ont été réélus en octobre 1877. Il a été tellement recherché qu'il a conduit le gouvernement et le ministère de l'Intérieur a mené une politique de chasse systématique de toutes les assises du pouvoir républicain au niveau local : les cercles, les loges maçonniques, les librairies, les bibliothèques et empêcher les colporteurs d'aller propager les brochures et autres imprimés d'une propagande que Fourtou juge extrêmement dangereuse pour la réussite de son entreprise¹²⁷⁶.

*2-c : Pourchasser les maires hostiles : l'exemple de la Gironde*¹²⁷⁷

La direction centrale de l'administration départementale et communale, sous l'autorité d'Henri Durangel est chargée de collecter toutes les informations contenues dans les rapports des préfets au ministre Fourtou. Avec l'aide du sous-secrétaire d'Etat, le baron Reille, l'ancien député de la Dordogne prend toutes les décisions concernant les sanctions, les révocations ou les maintiens de municipalités hostiles à la politique du gouvernement.

Prenons le cas de la Gironde pour comprendre, à l'échelle d'un département, l'ampleur des décisions préfectorales et ministérielles. A sa tête, le préfet Jacques de Tracy, réputé pour son autoritarisme et son inflexibilité, est considéré comme « le préfet à poigne » de Fourtou¹²⁷⁸. Dans ce département, les enjeux électoraux sont très importants puisque des figures de premier plan s'y affrontent, comme le duc Decazes dans la circonscription de Libourne ou encore le légitimiste Carayon-Latour qui doit lutter contre le républicain Thomas de Lur-Saluces. Enfin, la ville de Bordeaux, légitimiste, est dirigée depuis plusieurs années par un

député ou le sénateur. Cette assise locale est d'autant plus nécessaire que la faiblesse des partis impose au député de tenir solidement sa circonscription. »

¹²⁷⁶ Voir plus bas pour la lutte contre la propagande républicaine.

¹²⁷⁷ Voir Truel (T.), Les républicains aquitains face à l'administration Fourtou en 1877 in *Un lot-et-Garonnais à l'Elysée : Fallières en son temps*, Actes du colloque organisé à Agen, septembre 2006, Conseil général du Lot-et-Garonne, Agen, 2008, 215 pages, pp. 45-58.

¹²⁷⁸ L'expression est empruntée à Pierre-Henry, *op. cit.* p. 239.

républicain, Emile Fourcand, un proche de Léon Gambetta¹²⁷⁹. Enfin, ce département appartient à ceux qui ont le plus concerné par les mesures prises à l'encontre des maires et des conseils municipaux. Sur les trente-quatre dossiers retrouvés dans les archives Fourtou, quatre n'ont pas été totalement instruits par les services du ministère¹²⁸⁰. Ils ont dû être déclassifiés parce qu'ils ne devaient pas représenter un danger imminent pour les chances de succès des candidats officiels.

A l'exception de deux communes, toutes les autres sont traitées par l'administration préfectorale entre le 13 août et le 1^{er} septembre, sauf Audenge et Bourg/Gironde dont le dossier a été instruit dès le 7 et 8 août. Pour chaque cas, ce sont les maires qui sont visés (16) ainsi que leurs adjoints (15). A Cabara, seul l'adjoint est suspecté d'être hostile au gouvernement. Dans six communes, le conseil municipal en son entier est désigné comme dangereux. La majeure partie des demandes proviennent du préfet de Gironde mais quelques fois, c'est le candidat officiel et sous-préfet de Libourne, Ernest Duprat qui signale la municipalité hostile. De même, à Gensac, où le candidat républicain Roudier a sa résidence principale, il est envisagé de prendre des sanctions contre le maire et son adjoint, amis fidèles de ce dernier. Le préfet propose presque systématiquement les révocations des édiles et du conseil (12 cas) et s'il ne le fait pas, le ministre décide la suspension avant la nomination d'une commission municipale composée de personnalités favorables au gouvernement. La dissolution d'un conseil est, par contre, très rare et pour la Gironde, la décision est prise de le faire pour la commune de Lestiac. En effet, les dispositions législatives prévoient ce cas de figure mais pour des faits extrêmement graves qui ne peuvent être en aucun cas une hostilité avérée au cabinet Broglie-Fourtou.

Le ministre demande le plus souvent possible au préfet de lui communiquer les noms des personnes pouvant faire office de remplaçants à la direction de la commune. Quelques jours plus tard, un décret vient officialiser la décision ministérielle¹²⁸¹.

¹²⁷⁹ Emile Fourcand (1819-1881) est nommé maire de Bordeaux en août 1870 puis confirmé dans ses fonctions à l'avènement du régime républicain mais il est révoqué par le duc de Broglie en 1874 pour être réintégré à la tête de la ville en 1876. La même année, il est élu sénateur inamovible, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1881. Pour les détails de sa biographie, se reporter à Lachaise (B.) (dir.), *op. cit.*, p. 243 à 256.

¹²⁸⁰ Il s'agit des communes d'Arveyres, Puisseguin, Quinsac et Salles. On trouve dans les archives Fourtou seulement une lettre du préfet au ministre lui indiquant le caractère dangereux de la municipalité mais aucun autre document (correspondance, rapport d'enquête) n'y figure.

¹²⁸¹ C'est le cas des communes de Castets, Cazalis, Eysines, Gensac, Le Porge, Lesparre, St Christophe de Double, Saint Christoly, Saint-Emilion et Sainte Florence pour lesquelles des mentions marginales sont écrites au crayon bleu sur la demande préfectorale. Mais la majeure partie des dossiers est concernée par cette procédure. D'autres sondages, dans d'autres départements, semblent l'indiquer.

La totalité des personnalités qui ont composé la commission de remplacement ne nous est pas parvenue mais, çà et là, on trouve des listes de noms comme à Barsac où c'est le notaire, Rozer qui prend la tête de la nouvelle assemblée, ou encore à Cabara où douze conservateurs sont sollicités pour remplacer le conseil hostile.

Sur les trente-quatre communes repérées par l'administration préfectorale et soumises à l'appréciation du ministère, seules deux sont très tôt l'objet d'un dossier de révocation/sanction.

La première est celle de Sauternes pour laquelle le secrétaire d'Etat, le baron Reille, en accord avec le ministre Fourtou, demande le 31 mai 1877 une enquête et un rapport au préfet¹²⁸². Le maire, Icard, a fait l'objet d'une révocation par Jules Simon le 12 avril 1877. Il aurait été trop favorable à l'Empire et le montrait trop ouvertement. Depuis le printemps, le conseil municipal de la ville ne siège plus, les adjoints ayant démissionnés en solidarité avec leur maire touché par la sanction administrative. Il s'agit donc pour Fourtou de réparer cette injustice et c'est la raison pour laquelle, avec l'insistance du préfet, il réintègre Lafon et ses adjoints dans leurs fonctions¹²⁸³. Pour le département, c'est la seule commune qui connaît une réintégration de l'équipe sortante et elle fait figure avec Bordeaux d'exception dans le département.

En effet, une mention particulière doit être faite pour la ville de Bordeaux. Dans un rapport en date du 30 juillet 1877, le préfet fait un compte-rendu de l'attitude de la municipalité à l'égard du nouveau pouvoir¹²⁸⁴. Dans un premier temps, il rappelle sa composition qui est totalement hostile au gouvernement : « de l'opportunisme jusqu'à l'intransigeance » « l'élément conservateur en est complètement absent ». Cependant, il reconnaît que la mairie a respecté l'administration préfectorale et qu'il n'y a pas lieu à réclamer des mesures de sévérité à l'égard de la mairie de Bordeaux. Pourtant, le maire et le conseil redoutent une suspension ainsi qu'une partie de la population. « *Cela serait la conséquence logique des derniers événements* » précise le préfet. Ce dernier se heurte, par sa modération inhabituelle, aux conservateurs qui n'acceptent pas le maintien d'une municipalité hostile alors que les républicains « comprennent que la mesure d'impose au gouvernement mais ils en font les gloses et tout en la qualifiant par avance de violence de l'ordre moral, ils la craignent

¹²⁸² APF. Dossier municipalités hostiles 1877. Gironde.

¹²⁸³ L'histoire du maire de Sauternes est celle d'une imposante carrière municipale puisqu'il préside aux destinées de sa commune de 1865 à 1900, date à laquelle il est remplacé par son fils, Edmond, maire jusqu'en 1925.

¹²⁸⁴ APF. Rapport du 30 juillet 1877.

évidemment, parce qu'ils perdront à sa mise en exécution un appoint sur lequel ils savent pouvoir compter au moment des élections générales. » Mais de Tracy se veut rassurant et il affirme au ministre que les conservateurs envisagent sagement la situation et « les républicains apprécient avec vérité la situation ».

Mais le rapport se termine par un aveu d'impuissance de la part du représentant du gouvernement qui préfère s'en remettre à la décision ministérielle. Il signale la détermination du maire, Emile Fourcand qui est loin d'être désemparé et prêt à apparaître comme la victime, en cas de révocation, d'une politique gouvernementale injuste et arbitraire. Ce risque n'est pas tenté par le préfet. Pourtant, il développe l'idée qu'aucun conservateur, soutien du gouvernement, ne peut admettre le maintien d'une telle équipe municipale, il feint de s'interroger :

« Est-il possible d'admettre que ce fonctionnaire soit conservé à la tête d'une administration aussi importante que celle de la ville de Bordeaux, qui embrasse tant d'intérêts et où il pourrait mettre au service du radicalisme au point de vue des moyens d'action et même des finances dont le maire a le maniement ? »

Il pense que le *statu quo* est très dangereux et propose une nomination du maire par le Maréchal. Avec ses opinions républicaines, Emile Fourcand doit être suspendu parce que le Maréchal ne « saurait continuer sa confiance à un ennemi politique, et la sécurité du suffrage universel qui manquerait de boussole pour se diriger vers le but qu'il importe d'atteindre ou voyant un agent élevé du gouvernement faire ouvertement la guerre à la politique du gouvernement. »

En ce qui concerne les sanctions possibles, le préfet insiste sur l'idée de provoquer des sanctions généralisées pour ne pas faire de Fourcand une sorte de martyr républicain aux yeux de l'opinion publique tant ménagée :

« L'effet salutaire que l'on doit attendre d'une révocation ne serait efficace et réel qu'à la condition formelle d'être généralisée ; c'est-à-dire appliquée à tous les sénateurs et députés républicains ayant signés les manifestes des gauches et remplissant les fonctions de maire : tous évidemment se trouvent dans la situation que je viens de signaler en ce qui concerne le Maire de Bordeaux et tous me paraissent devoir être atteints au même titre ».

Le préfet rappelle qu'il n'a aucun reproche à faire à Fourcand et qu'il a été « *jusqu'à ce jour, soit par calcul soit par crainte aussi déférent et aussi modéré qu'il est possible de le désirer* ». Il prévoit ensuite, dans la perspective d'une révocation du maire, de confier la gestion municipale à son 1^{er} adjoint : « M. Vilette, ancien orléaniste converti aux idées républicaines et qui est beaucoup plus accentué que le maire. » qui s'empresserait d'accepter.

Selon ses sources, le préfet pense que cela serait le résultat d'une entente au sein du Conseil municipal au préalable. Cependant, l'autorité préfectorale aurait bien l'intention de demander au nouveau maire nommé de s'engager par écrit sur le programme du Maréchal. Ce qui semble impossible, alors le préfet pourra prononcer la dissolution du Conseil municipal de Bordeaux. Ainsi, les conservateurs bordelais seraient donc satisfaits et d'un point de vue politique, personne ne pourra exploiter, selon lui, cette décision. Cette stratégie est donc envisagée plutôt qu'une simple révocation à laquelle se prépare l'actuelle municipalité.

Il conclut en demandant au ministre d'aller au-devant de cette situation et de prononcer lui-même la révocation du Conseil municipal de Bordeaux.

La réponse du ministre ne se fait pas attendre. Deux jours plus tard, par dépêche télégraphique, Fourtou rejette l'idée de procéder de la sorte car il y aurait un trop grand risque à s'afficher comme le fossoyeur d'une municipalité qui n'est pas, selon lui, aussi hostile au gouvernement que cela. Il indique donc au préfet de ne rien faire qui aille dans le sens d'une révocation, ni même une suspension de l'équipe actuelle¹²⁸⁵.

Ainsi, malgré le déploiement des arguments politiques du préfet, Fourtou n'a pas jugé utile d'abattre la municipalité bordelaise parce qu'il pense qu'en la maintenant, il pourrait ajouter de la confusion dans le camp républicain, les plus extrémistes suspectant Emile Fourcand et son conseil de « collaborer » au triomphe des projets conservateurs. La décision de Fourtou est donc essentiellement pragmatique et finement politique. Il aurait certainement rencontré ces qualités chez son préfet de Gironde qui ne le satisfait pas totalement. En effet, dans une dépêche télégraphique datée du 13 août 1877, le ministre le rappelle à l'ordre :

« Je vois des inconvénients sérieux à multiplier ainsi que vous le faites les suspensions de conseils municipaux. D'une part, elles ont pour effet d'engager les choses sans avis du gouvernement et de ne plus lui laisser sa liberté entière d'appréciation lorsque vous les prononcez sans m'en référer préalablement. D'autre part, il me paraîtrait dans la plupart des cas préférable de recourir à une dissolution immédiate qui n'est jamais motivée. Je vous prie de me soumettre avant de prononcer la suspension lorsque vous attacherez un intérêt spécial à l'application de cette mesure préalable. »

Mais ce n'est pas sans compter avec la forte personnalité du représentant de l'Etat qui admet difficilement que le ministre puisse modérer ses décisions et son action sur place.

Dans un télégramme daté du 30 août, le préfet adresse au ministre la doléance suivante :

« Les candidats reprochent chaque jour à l'action préfectorale l'insuffisance et la lenteur des mesures prises dans l'intérêt de leur élection. Je leur ferai part du reste de vos observations. »

¹²⁸⁵ APF. Dépêche télégraphique du 2 août 1877.

Se réfugiant derrière le mécontentement des candidats, il critique la lenteur des décisions ministérielles et donc leur efficacité. La réponse de Fourtou, dès le lendemain, est beaucoup plus cinglante et rappelle que c'est lui le capitaine du navire, soulignant la nécessaire discrétion du représentant gouvernemental en Gironde et son devoir de réserve face au volume global des informations échangées entre lui et la place Beauvau :

« Le télégramme que je vous ai adressé hier vous indiqué la manière de voir du gouvernement. Vous avez à vous y conformer, mais non à la communiquer aux candidats, auxquels il n'y a nullement lieu de faire-part des observations qui sont adressées au préfet seul. S'il convient de donner satisfaction aux demandes légitimes, il est important de ne pas se laisser entraîner par des sollicitations excessives, et de ne pas viser au-delà d'une juste limite du pouvoir discrétionnaire que le gouvernement tient de la Loi. »

La légalité doit rester le maître mot afin de justifier constamment l'action gouvernementale et ne pas prêter le flanc à une dénonciation républicaine pour illégalité gouvernementale.

Cette pression préfectorale n'est pas seulement le fait d'un fonctionnaire mais de l'ensemble du corps qui, au fur et à mesure de l'approche des élections législatives, intensifient leurs demandes d'action auprès du ministre¹²⁸⁶.

La tâche est encore immense pour le ministre qui doit, pour « faire marcher la France », procéder aux épurations administratives et à pourvoir les candidatures officielles.

B- La lutte contre la propagande républicaine

1- Chasser tout élément républicain dans l'administration

L'épuration administrative réalisée par le gouvernement du Seize-Mai est l'un des principaux griefs retenu lors du « procès » de 1878¹²⁸⁷. Comme pour le mouvement préfectoral et municipal, les décisions prises en matière d'épuration administrative ont suscité les commentaires les plus violents contre le ministère. Dans une note datée du 8 août 1877, on relève des discussions passionnées et des plaisanteries qui condamnent gravement la politique suivie par Fourtou :

¹²⁸⁶ Il convient de rappeler que la date des élections n'est pas fixée avant le début septembre 1877. Le ministre veut le plus de temps possible pour les préparer et face aux pressions des légitimistes et des orléanistes, il essaie de tenir en convainquant le Maréchal de ne pas annoncer trop tôt les jours du scrutin. Voir Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 349.

¹²⁸⁷ Voir *infra*.

« Au café de Madrid, on a entendu des plaisanteries comme celle-ci au sujet de la situation politique actuelle et des futures élections législatives : « M. de Fourtou aspire à devenir le Morny du troisième Empire, il cherche son Persigny ou son Maupas...quelle veste il va remporter !!»¹²⁸⁸.

S'il n'est pas Morny aux yeux de l'opinion, il peut être le « Persigny du pauvre».¹²⁸⁹

*1-a : les enjeux de l'épuration administrative*¹²⁹⁰

Les attributions régaliennes du ministre de l'Intérieur ne lui permettent pas de diriger les remaniements des fonctionnaires des autres ministères. Cependant, il est, de fait, au centre des décisions prises par ses collègues du gouvernement car ce sont les préfets qui sont chargés de transmettre, comme pour les municipalités, les noms des fonctionnaires des différentes administrations aux autorités gouvernementales. Une fois de plus, c'est le service d'Henri Durangel qui se charge d'instruire les dossiers afin que Fourtou en fasse part aux ministres de la justice, des finances, de l'instruction publique et des travaux publics¹²⁹¹.

Dans un long article consacré aux épurations administratives, François d'Aillières publie dans *le Correspondant*, en 1881, un état statistique des mesures prises entre 1877 et 1881. Son propos est partisan puisqu'il s'agit, pour lui, de prouver que les plus grandes épurations ont été réalisées par les républicains et donc de minorer l'ampleur des mesures prises par le gouvernement du Seize-Mai¹²⁹². Il compare la teneur des circulaires ministérielles du Seize-Mai avec celles prises par le gouvernement de 1880 :

« Elles (les circulaires du Seize-Mai) peuvent toutes se résumer ainsi, tel juge de paix fait de la politique, il faut le déplacer. Les circulaires officielles de 1880 tiennent un autre langage ; et sans sortir encore de l'Officiel, nous pouvons rappeler le discours de M. Magnin au personnel des finances, quand il prit, en janvier 1880, possession de son ministère : « il faut non seulement qu'il accepte le gouvernement qui l'emploie, mais encore qu'il le soutienne, qu'il le défende. »¹²⁹³

L'auteur dresse, en se fondant sur le *Journal Officiel* un bilan des mouvements de fonctionnaires pendant le Seize-Mai. Pour le ministère de la justice, il relève sept procureurs

¹²⁸⁸ APF. Dossier Fourtou Ba 996.

¹²⁸⁹ Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 349.

¹²⁹⁰ Voir Gerbod (P.) *et alii*, *Les Épurations administratives XIXe et XXe siècles*, Genève, Droz, 1977 et Bergère (M.) et Le Bihan (J.), *Fonctionnaires...*, *op. cit.*

¹²⁹¹ Les ministres en charge des portefeuilles ministériels sont : le duc de Broglie pour la justice, le légitimiste Eugène Caillaux pour les finances, le bonapartiste Joseph Brunet pour l'instruction publique, et le modéré Auguste Paris aux Travaux publics.

¹²⁹² Aillières (F. d'), Les épurations administratives, notes statistiques 1877-1881 in *Le Correspondant*, 4^e livraison, numéro du 25 février 1881, p. 624 à 649.

¹²⁹³ Joseph Magnin (1824-1910) est nommé ministre des finances dans les gouvernements Charles de Freycinet et Jules Ferry. (28 décembre 1879-13 décembre 1881).

généraux remplacés¹²⁹⁴. Il note aussi que seulement sept avocats généraux ont été déplacés et seize juges suppléants. Enfin, il compte cent quinze juges de paix révoqués et huit-cent quarante-cinq déplacés, nombre qu'il considère bien inférieur à ceux des ministères républicains¹²⁹⁵.

1-b : la pratique des épurations : les exemples des mesures prises à l'encontre des fonctionnaires du ministère de la justice et des finances

Les dossiers des demandes préfectorales sont assez complets et assez bien instruits dans les archives Fourtou. Même si toutes les décisions de révocation n'appartiennent pas directement à Fourtou, ses services centraux jouent un rôle déterminant dans la prise de sanctions à l'égard des fonctionnaires hostiles appartenant au ministère de la justice.

Le tableau suivant fait le point des fonctionnaires visés, par département, par les mesures de contrôle gouvernemental :

Figure 40 Tableau récapitulatif, par département, des fonctionnaires hostiles du ministère de la justice

	Président de tribunal	Juge , juge instruction	Substitut tribunal	Greffier	Juge de paix et suppléant	Procureur de la république + substitut du procureur
Ain					2	
Aisne					1	
Allier	1				4	1 1
Alpes (Basses)		1			1	
Alpes (hautes)					1	
Alpes maritimes		2			8	1 1
Ardèche			1			1
Ardennes					1	
Ariège					18	
Aube		1			3	
Aude	1				4	1
Aveyron		1			2	

¹²⁹⁴ Il précise que deux l'ont été par révocation, un par démission, 1 par retraite, 3 pour promotion (magistrature assise) et ces sept postes ont été donnés à six avocats généraux ou procureurs de la république et un à un conseiller de cour d'appel.

¹²⁹⁵ Selon lui, plus de douze mille quarante-cinq sous le ministère Dufaure, mille cinq cent quarante-sept pour le ministre le Royer et huit cents quatre-vingt-dix-huit pour Cazot. L'historiographie contemporaine reconnaît aussi que l'épuration administrative au sein du ministère de la justice a été très conséquente pendant la période républicaine. Voir Gerbod (P.), *op. cit.*

Bouches du Rhone					2	
Calvados						2
Cantal	1			1	3	5
Charente					14	
Charente inférieure					6	
Cher						6
Correze					4	
Corse				1	46	
Côte d'Or						
Côte du Nord					2	
Creuse					1	1
Dordogne					3	
Doubs					1	
Drome					1	
Eure						
Eure et Loir					4	1
Finistère					2	
Gard					3	
Haute Garonne		1			3	
Gers					5	
Gironde					1	
Herault					2	
Ille et Vilaine					2	
Indre					1	
Indre et Loire					1	
Isere						
Jura					4	
Landes					2	
Loir et Cher					4	
Loire					1	1
Haute Loire					4	
Loire inférieure					3	
Loiret					1	
Lot	1				2	1
Lot et Garonne		1			4	1
Lozere					1	4
Maine et Loire						
Manche						

Marne					1	
Haute Marne					1	1
Mayenne		1			4	
Meurthe et Moselle						1
Meuse					1	1
Morbihan	1	1		2	1	1
Nièvre		1			3	1
Nord					1	
Oise					1	
Orne						
Pas de Calais					4	
Puy de Dôme					8	
Basses Pyrénées					2	2
Hautes Pyrénées					2	
Pyrénées orientales					6	
Haut Rhin						
Rhône						
Haute Saône						2
Saône et Loire					1	
Sarthe				1	2	
Savoie	1	3			20	1
Haute Savoie					1	1
Seine					1	
Seine inférieure				1	4	
Seine et Marne						
Seine et Oise						
Deux Sèvres						
Somme						
Tarn					2	
Tarn et Garonne					7	
Var					2	2
Vaucluse					1	
Vendée					1	2
Vienne					2	1
Haute Vienne						
Vosges					1	
Yonne				1	7	
Total	6	12	1	7	262	43

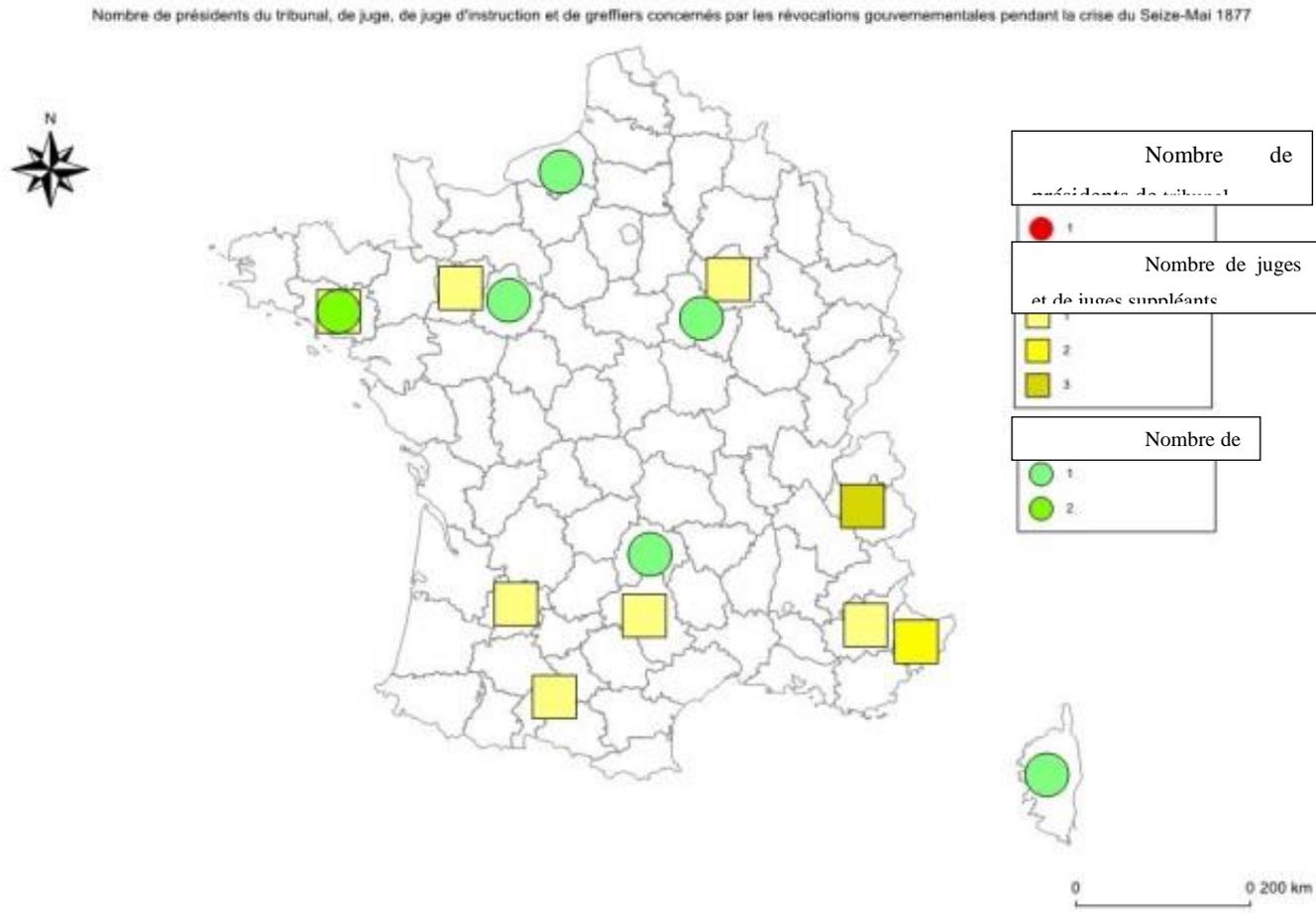
Source : APF.

Ainsi, il existe une distorsion entre les statistiques données par François d'Aillières et les dossiers inventoriés dans les archives Fourtou. La proportion est cependant respectée puisque il n'y a qu'une dizaine de juges concernée par les sanctions ainsi que le nombre conséquent de juges de paix¹²⁹⁶. Par contre, l'auteur a minoré leur nombre ainsi que celui des procureurs et des substituts puisqu'on en compte plus d'une quarantaine impliquée dans cette épuration. Pour les juges de paix, le nombre avancé par l'auteur n'est pas en conformité avec ce qui a été inventorié dans les archives. Le phénomène est très important puisque la proximité de ce magistrat, chargé de régler les litiges quotidiens des administrés, en fait un agent de la cause républicaine¹²⁹⁷. Il peut influencer ces populations paysannes, si influençables par une personne instruite qui représente l'autorité de l'Etat dans leur arrondissement. Les cartes suivantes montrent la répartition par département des décisions prises :

¹²⁹⁶ 115 pour l'auteur et 262 d'après les archives privées Fourtou.

¹²⁹⁷ Voir Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales, *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)*, Angers, Presses Universitaires de France, 2003; Metairie (G.), *La justice de proximité : une approche historique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Léviathan, 2004 et Bernaudeau (V.), *La justice en question : histoire de la magistrature angevine au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

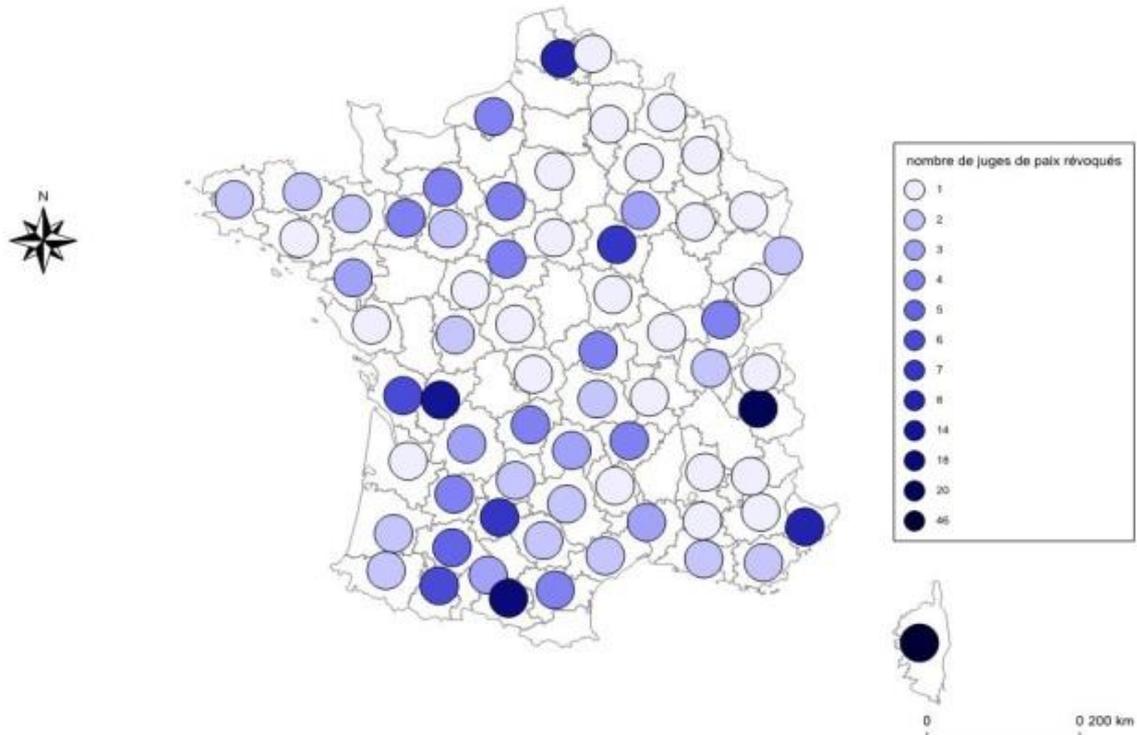
Figure 41 Personnel de justice concerné par les révocations lors de la crise du Seize-Mai 1877



Source : APF.

Figure 42 Nombre de juges de paix révoqués pendant la crise du Seize-Mai

Nombre de juges de paix révoqués par l'administration pendant la crise du Seize-Mai 1877



Source : APF.

Pour la magistrature assise, le phénomène reste très limité dans l'espace et ne concerne que quelques départements du sud du pays ainsi que le long de la Loire. Celle des greffiers épouse à peu près la même configuration. Cependant, la répartition des sanctions prononcées à l'égard des juges de paix est presque uniforme : tout le territoire est touché, à l'exception de quelques départements¹²⁹⁸. La Corse et la Savoie ainsi que l'Ariège sont les plus durement sanctionnés¹²⁹⁹. D'une manière générale, le mouvement touche les régions du sud-est et du sud-ouest de la métropole mais aussi celles de l'ouest : c'est la France conservatrice qui est une fois de plus visée afin d'assurer aux candidats officiels les meilleures chances de succès¹³⁰⁰.

¹²⁹⁸ Une dizaine de départements sont en effet épargnés par les mesures prises par le ministère de la justice : les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire, la Manche, le Calvados, l'Oise, la Somme, le Cher, la Côte-d'or, la Haute Saône et la Meurthe-et-Moselle.

¹²⁹⁹ Plus d'une quarantaine pour la Corse, une vingtaine pour les autres départements cités.

¹³⁰⁰ Il y a quand même des exceptions comme les départements du Nord-Pas-de-Calais et de l'Yonne qui ne sont pas épargnés par ces mesures.

Pour le ministère des finances, il compte soixante-dix-neuf nominations de nouveaux percepteurs mais il avoue :

« Sans connaître le nombre des révocations, on peut affirmer qu'il ne saurait être considérable, car, pendant la même période, pour les juges de paix, qui sont moitié moins nombreux, le Journal Officiel a donné des détails certains et nous avons trouvés 32 décès et 25 retraites ».

Le tableau suivant récapitule les mesures :

Figure 43 Tableau récapitulatif, par département, des fonctionnaires hostiles du ministère des finances¹³⁰¹

	Percepteur ¹³⁰²	Receveur contribution indirecte	vérificateur poids et mesures	Commissaire douanes	Inspecteur douanes	Receveur douanes	Receveur postes	Facteur
Ain	4	4				1		
Aisne	1			1				
Allier	7	1	2				2	2
Alpes (Basses)	2	1						
Alpes (hautes)		1		1	1	1		
Alpes maritimes	3							1
Ardèche	2	1	1					3
Ardennes								
Ariège	7							
Aube	2		1				1	
Aude	1	2					1	
Aveyron	1						2	
Bouches du Rhone	3	1				1		2
Calvados	2							
Cantal	3	3						
Charente	7							
Charente inférieure	6	1					1	
Cher	4	3						
Correze	3	3	2					2

¹³⁰¹ Dans les archives Fourtoul, les catégories de fonctionnaires dépendant du ministère des finances sont plus nombreuses que celles qui apparaissent dans ce tableau mais pour des raisons de lisibilité et de comparaison avec les autres ministères et les autres périodes, ces fonctions sont aussi diversifiées que correspondant à un des niveaux hiérarchiques dans l'échelle des rémunérations du ministère des finances. Les catégories non retenues sont : receveur de l'enregistrement postulant, contrôleur principal, brigadier des douanes, médecin des douanes, directeur des postes, employé des télégraphes, ingénieur des mines, ingénieur des eaux et forêts et garde-forestier. Ces derniers appartiennent bien au ministère des finances jusqu'à la publication du décret du 15 décembre 1877 qui les rattache au ministère de l'agriculture.

¹³⁰² Les dispositions législatives prévoient que nul ne peut être nommé percepteur s'il n'a exercé avant comme percepteur surnuméraire, ou s'il a sept ans de service administratifs directement rétribués par l'Etat. Le service de maire, employés de préfecture, sous-préfecture ou de recette des finances permettent aussi d'être nommés percepteur, tel est le dispositif prévu par la loi de décembre 1872.

Corse	1						1	2
Côte d'Or								
Côte du Nord	1			1				
Creuse	4							
Dordogne	6	1						
Doubs								
Drome	3							2
Eure	1							
Eure et Loir	1							
Finistère	8	1						
Gard		2						1
Haute Garonne	6							
Gers							1	
Gironde	4	1					1	2
Herault								2
Ille et Vilaine			2					
Indre								
Indre et Loire	1			1			1	1
Isere	1							
Jura	1	1	1		1		1	
Landes							1	
Loir et Cher								
Loire	1							
Haute Loire	3							
Loire inférieure	1	2		1				
Loiret								
Lot	1							
Lot et Garonne	4	2 + 1 préposé à octroi					1	
Lozere							2	
Maine et Loire					1			
Manche	3	1						
Marne		1					1	
Haute Marne	1							
Mayenne								
Meurthe et Moselle								
Meuse	2	1	1					
Morbihan	2	2						
Nièvre	1	1						
Nord					1	2		
Oise	1							

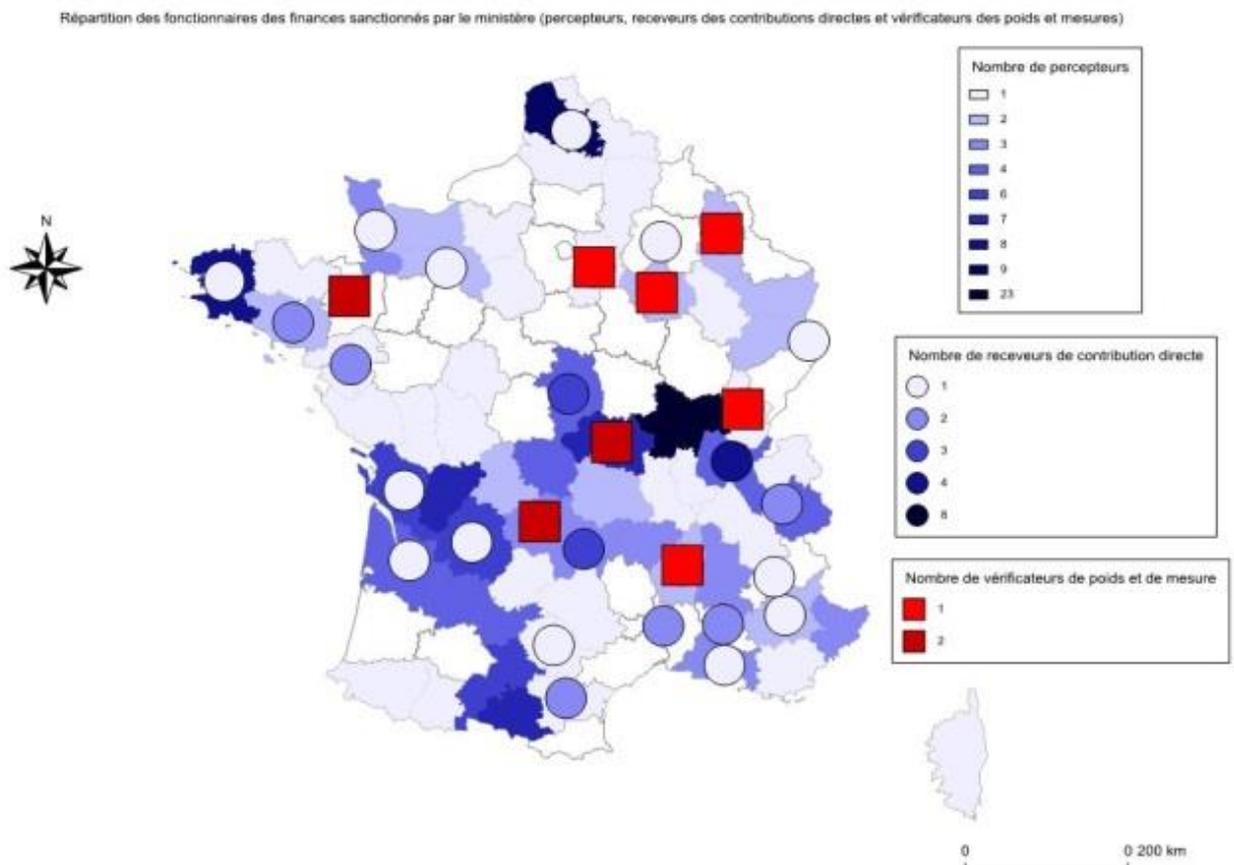
Orne								
Pas de Calais	2	1						1
Puy de Dôme	9	1						2
Basses Pyrénées	2				1			
Hautes Pyrénées	1				2	1		
Pyrénées orientales	1							
Haut Rhin					3			
Rhône	1							
Haute Saône	2							
Saône et Loire	23	8						
Sarthe								
Savoie	4	2			2	1	3	
Haute Savoie	1						1	
Seine							1	
Seine inférieure								
Seine et Marne	1	1	1					
Seine et Oise								
Deux Sèvres	1							
Somme	1							
Tarn	1	1						3
Tarn et Garonne	4							3
Var	1				2			3
Vaucluse		2						
Vendée	1							
Vienne	1							
Haute Vienne	2							
Vosges	2							
Yonne							1	
Total	181	54	11	5	14	7	23	32

Source : APF.

Dans les catégories de fonctionnaires sélectionnées, les percepteurs sont les plus concernés par les mesures ministérielles, suivis, dans une moindre mesure, des receveurs de contribution indirecte. Le faible nombre de personnel des douanes est remarquable (soit au total 44 fonctionnaires concernés) de même que l'administration des postes où cinquante-cinq receveurs et facteurs sont victimes de sanctions ministérielles. Les receveurs de poids et de mesure sont aussi peu touchés par les décisions gouvernementales. Même si l'auteur avoue son incapacité à connaître les statistiques exactes de ces mouvements, nous pouvons infirmer

ses dires car il affirme que seuls deux receveurs de contribution directe ont été révoqués pour mieux dénoncer la politique républicaine du ministre Wilson en 1880 qui aurait décidé d'en sanctionner 46¹³⁰³. La carte suivante permet d'analyser la répartition géographique des sanctions envers ces fonctionnaires du ministère des finances (percepteurs, receveurs des contributions directes et vérificateurs de poids et de mesures).

Figure 44 Répartition des fonctionnaires des finances sanctionnés par le ministère des Finances



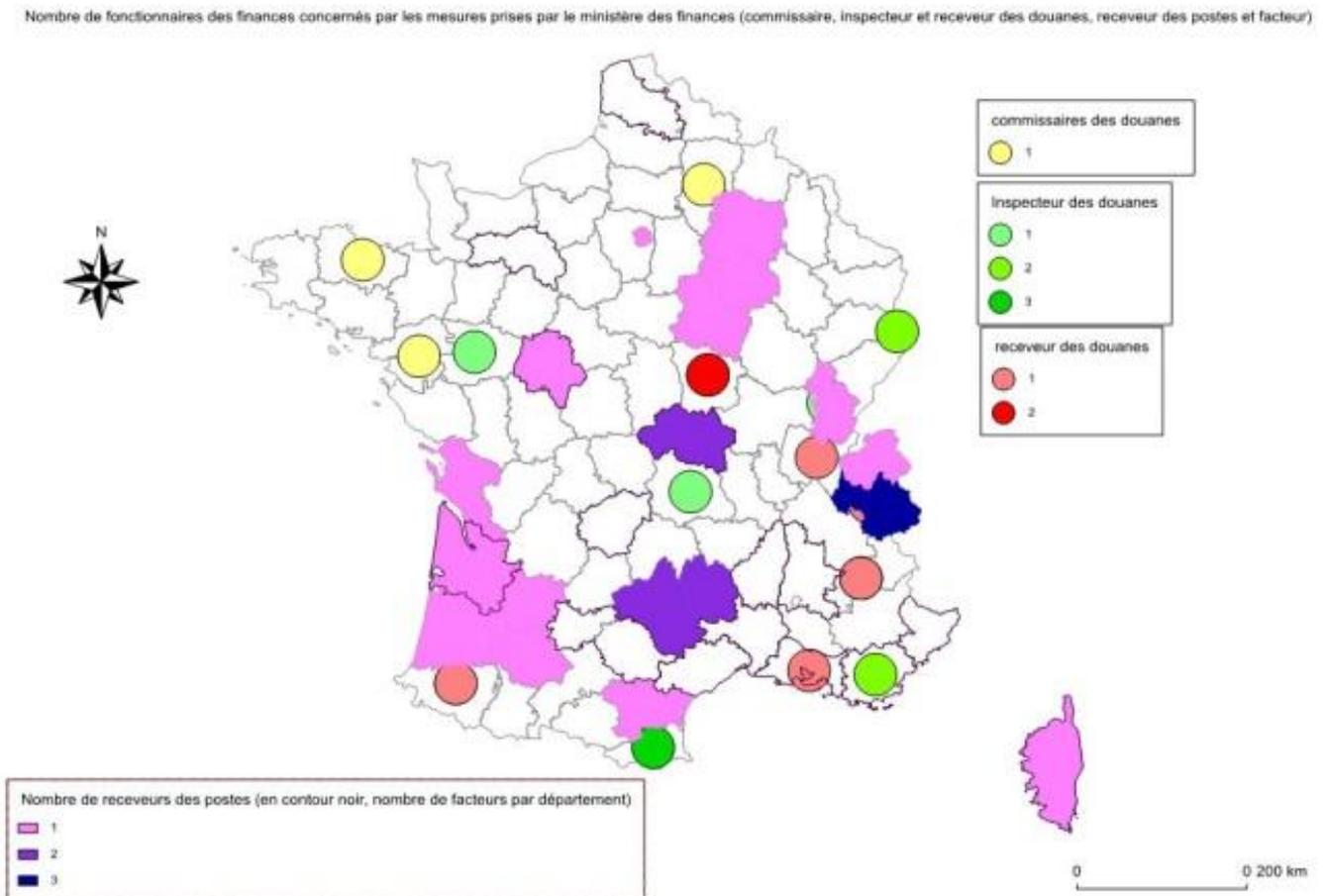
Source : APF.

Ce sont les régions du sud-est et du sud-ouest qui sont le plus sanctionnées par le ministère : une partie correspond à la France conservatrice, plutôt bonapartiste et légitimiste du sud-ouest et de l'ouest breton alors que la France républicaine du sud –est subit davantage des mesures

¹³⁰³ Daniel Wilson (1840-1919) est le gendre de Jules Grévy, nommé sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans le gouvernement Freycinet.

coercitives vis-à-vis des receveurs de contribution directe¹³⁰⁴. La carte suivante fait le point sur les autres catégories sélectionnées.

Figure 45 Nombre de fonctionnaires concernés par les mesures prises par le ministère des Finances



Source : APF.

Une répartition similaire se dessine vis-à-vis des autres fonctionnaires du ministère des finances mais d'une manière moins évidente. Même si de nombreux départements restent à l'écart de ces sanctions, la plupart du territoire est couverte. Notons que les facteurs sont particulièrement sanctionnés dans le sud-est et dans les Alpes, bastions républicains.

Le ministre Fourtou ne joue pas seulement le rôle de relais des informations auprès de ses collègues mais intervient parfois dans les mesures décidées à l'encontre de certains fonctionnaires qui n'appartiennent pas à son ministère. Ainsi, dans le Lot-et-Garonne, il

¹³⁰⁴ Le département le plus touché par ces mesures demeure l'Ain et dans une moindre importance la Haute-Savoie.

s'oppose au remplacement du percepteur de la ville d'Agen car il est le frère de l'évêque, Monseigneur Fonteneau et que le ministre craint que sa nomination ne soit exploitée par les républicains locaux afin de montrer aux yeux de l'opinion publique que le gouvernement est bien un soutien fort de l'Eglise¹³⁰⁵. De même, il demande au préfet du département de lui signaler tous les militaires qui feraient de la propagande contre l'action du ministère. Le ton du texte de la dépêche est ferme :

« M. Le Préfet,

Je suis tout disposé à reconnaître avec vous ce qu'il y avait de grave dans la tentative de propagande politique qui seraient pratiquées sur certains points de votre département par des soldats en permission. Ce fait éveillerait je n'en doute pas toute la sollicitude du ministre de la Guerre s'il prenait une certaine connaissance. Mais les informations concernées dans votre rapport du 19 courant ne sont pas suffisamment précises pour me permettre d'intervenir seulement auprès de mon collègue.

Je vous recommande de faire espérer une surveillance rigoureuse sur les individus suspectés de se livrer à ces tentatives et de me donner les noms et le numéro du corps auquel ils appartiennent. »¹³⁰⁶.

Fort sollicité par l'administration préfectorale de tous les départements, il doit rapidement donner son avis sur telle nomination, tel déplacement et plaide la modération ou la sévérité à l'encontre de tel fonctionnaire auprès de ses collègues du gouvernement.

Cette posture le conduit donc à s'exposer comme le ministre omniprésent, omnipotent qui a la mainmise sur toutes les décisions prises par les préfets qu'il invite le plus souvent possible à la modération afin de ne pas trop déstabiliser les corps constitués qui doivent aussi participer à la préparation des élections législatives. C'est ce qu'il est constaté dans la pratique n'est pas le ton officiel et imprécateur qu'il utilise dans sa circulaire du 3 juillet dans laquelle il redéfinit les devoirs de tous les fonctionnaires de l'Etat :

« ...Les fonctionnaires de tout ordre sont unis au pouvoir qui les nomme et dont ils exercent la délégation, par des liens qu'ils n'ont pas le droit d'oublier. Nous ne pourrions admettre l'hostilité d'aucun d'eux. Ceux qui ne craindraient pas de faire usage contre le gouvernement de l'autorité même qu'ils tiennent de lui, ne devraient espérer aucune tolérance ni compter sur aucune faiblesse. Vous leur rappellerez aussi, Monsieur le Préfet, qu'ils se doivent à eux-mêmes de se montrer inaccessibles à toutes les intimidations comme à toutes les suggestions dont ils peuvent être l'objet... »

Un peu plus loin, le ministre souligne qu'il se tient prêt à répondre à n'importe quelle question, ou demande et qu'il examinera au cas par cas les problèmes qui lui seront soumis¹³⁰⁷. Puisqu'il a reçu pour mission de « faire marcher la France », il se doit de faire

¹³⁰⁵ APF. Dépêche télégraphique du 23 juillet 1877.

¹³⁰⁶ APF. Circulaire du 8 juillet 1877.

¹³⁰⁷ « Je suis prêt d'ailleurs à vous transmettre mon avis sur chaque cas particulier ».

contrôler tout ce qui s'écrit, se lit et se dit dans les départements afin de limiter la propagande républicaine.

2- Contrôler l'information et maîtriser la propagande républicaine

Ce contrôle s'organise en trois parties, chacune d'entre elles correspondant à un empiétement progressif sur la liberté d'expression et d'opinion dans le pays. La première est la volonté de la part du ministre de maîtriser la circulation des informations et de la propagande républicaine à travers le contrôle du colportage (fin mai 1877) à laquelle vient s'ajouter la condamnation des individus pour fausses nouvelles (début juin 1877) puis une dernière phase qui vise à rappeler les règles strictes d'impression de brochures et autres livres sur le territoire national (septembre 1877).

2-a : les circulaires du ministre :

Quelques jours après sa prise de fonction place Beauvau, Fourtou rédige une circulaire qui montre le caractère répressif de la politique qu'il entend mener. Travaillant de concert avec le service de la presse du ministère de l'Intérieur qu'il a confié à Lavedan, il dirige les préfets vers une plus grande sévérité. Cette circulaire est demeurée comme l'une des pièces à conviction des plus probantes du caractère impérial de la politique de Fourtou place Beauvau. Elle est abondamment commentée dans les colonnes des journaux républicains¹³⁰⁸.

Elle est adressée à tous les préfets le 3 juin 1877 :

«Monsieur le Préfet,

Le colportage et la vente d'écrits sur la voie publique ont pris une telle extension et se rattache si étroitement aux intérêts sociaux les plus élevés, que ma sollicitude a dû être attirée d'une façon toute particulière sur cette importante question. L'article 3 de la loi du 29 décembre 1875 en décidant que « l'interdiction de vente et de distribution sur la voie publique ne pourra plus être édictée par l'autorité administrative comme mesure particulière contre un journal déterminé » n'a porté aucune atteinte à l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849, qui demeure tout entier avec les conséquences légales qu'il entraîne dans un intérêt supérieur de l'ordre public. Cet article, dont aucune interprétation depuis trente ans n'a contesté ni affaibli la portée, stipule que « tous distributeurs ou colporteurs de livres, écrits, brochures, gravures et lithographies, devront être pourvus d'une autorisation qui leur sera délivrée, pour le département de la Seine par le préfet de police, et pour les autres départements par les préfets. De plus, ces autorisations pourront être retirées par les autorités qui les auront délivrées. Il résulte de ces dispositions précises que si certains écrits ne peuvent plus être, comme autrefois, l'objet d'une interdiction administrative, au point de vue de la vente sur la voie publique, l'administration n'en conserve pas moins le droit formel et le rigoureux devoir de n'admettre à l'autorisation de colporter que des agents reconnus dignes de cette faveur par leurs antécédents, leur moralité et les garanties qu'ils assurent à

¹³⁰⁸ Voir Daniel (A.), *L'année politique 1877*, Paris, Charpentier, 1878, 445 p., p. 154. L'auteur évoque un « caractère fort inquisitorial » des circulaires Fourtou sur le colportage.

l'ordre social. (...) Vous aurez donc, au reçu de cette circulaire, à prendre sans délai des mesures nécessaires pour que la révision prescrite s'opère dans votre département avec toute la promptitude et toute la sûreté désirables. Je ne saurais vous recommander à cet égard trop de vigilance et de fermeté. (...) Vous saurez faire comprendre à tous les vendeurs, colporteurs ou distributeurs de journaux et d'écrits que leurs nouvelles autorisations seraient immédiatement retirées s'ils se faisaient les complices des mensonges, des calomnies et des attaques dont la société, le gouvernement et les lois sont journellement l'objet. L'autorisation nouvelle accordée aux colporteurs devra porter en même temps que leur nom, leurs prénoms, l'indication de leur âge et les autres mentions de nature à faciliter la constatation de leur identité. ».

La mise en place du contrôle strict des activités de colportage passe donc par la constitution d'un fichier des colporteurs qui doivent aussi fournir, selon la circulaire ministérielle, un catalogue précis et actualisé de ce qu'ils vendent. Le ministre charge alors les préfets d'indiquer ces procédures aux forces de l'ordre ainsi qu'aux maires de leur département.

Mais cette chasse aux colporteurs malveillants s'inscrit dans une politique plus large de contrôle de l'information dans le pays. En effet, à l'instar du garde des sceaux, le duc de Broglie, qui publie le 29 mai une circulaire adressée aux procureurs généraux, Fourtou met en garde les préfets contre la propagation de fausses nouvelles qui font de leurs auteurs des personnes susceptibles d'être sanctionnés par la loi¹³⁰⁹ :

« ... Les rapports qui vous parviennent ont dû vous signaler la diffusion, dans votre département, des bruits les plus alarmants et les plus perfides répandus par les ennemis du repos public... Si les fausses nouvelles sont répandues dans les lieux où le public est admis, tels les cabarets, spectacles, etc... le délit caractérise par le discours tenu ou la parole dite en public, comme il le serait par la publication dans le journal, et vous devrez, chaque fois que les délits de ce genre vous seront signalés, en déférer immédiatement les auteurs à la justice... Vous me signalerez d'ailleurs les cafés, cabarets et débits de boissons que leurs propriétaires laisseraient se transformer en lieux de propagande, et vous m'en proposerez la fermeture, par application de l'article 2 du décret du 29 décembre 1851. »

Ainsi les préfets reçoivent, protégés par la loi, toute amplitude pour traiter au mieux, dans leurs départements tous les cas qui se présentent. A travers la France entière, ils envoient des dépêches télégraphiques pour informer le ministre de la situation, de lui demander son avis, comme la première circulaire le leur suggérait et le cas échéant, de proposer des sanctions contre les contrevenants. Par la circulaire du 3 juillet 1877, le ministre rappelle aux préfets qu'ils ont une mission de protection de l'Etat contre la diffusion des fausses nouvelles et des mensonges :

« ... Vous aurez donc soin, Monsieur le Préfet, de bien fixer à cet égard l'opinion publique. Que personne ne l'ignore, en faisant obstacle, quand il en était temps encore, à la prédominance d'une assemblée qui tendait rapidement à annuler le pouvoir exécutif et le Sénat, le Maréchal de Mac-Mahon a conjuré d'avance une de ces crises les plus violentes de notre histoire offre de si tristes exemples et dans lesquelles périssent toutes les institutions régulières. Vous ferez pénétrer ces vérités partout. Votre rôle est de vous mettre continuellement en rapport avec les populations, pour empêcher qu'on ne les égare et qu'on ne les trompe. Les gouvernements n'ont

¹³⁰⁹ *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, année 1877, numéro 5. Circulaire du 31 mai 1877.

pas seulement pour mission de régler au jour le jour les questions d'administration publique qui se présentent à leur examen ; ils ont, avant tout, un devoir de direction générale et d'initiative énergique qui leur commande d'éclairer l'opinion et de la protéger des erreurs sans nombre propagées par les partis hostiles. Ce devoir est plus impérieux aujourd'hui qu'à aucune autre époque. Il s'impose plus étroitement à nous, à l'heure où des hommes, hier encore honorés d'un mandat public, répandent systématiquement dans le pays les bruits les plus ridicules et les plus faux, annonçant la guerre quand la paix est assurée, cherchent à inquiéter les intérêts quand la hausse des fonds publics atteste une confiance générale et croissante, et s'efforcent de semer ainsi des alarmes chimériques quand la nation demande le recueillement, le repos et le travail... »¹³¹⁰

L'arsenal législatif ne serait pas complet sans la circulaire du 17 septembre 1877 qui rappelle les règles strictes en matière d'imprimerie sur le territoire national¹³¹¹.

Cette troisième phase a un caractère plus systématique car elle doit participer à la préparation des élections prévues milieu du mois d'octobre. Les dispositifs antérieurs peuvent empêcher les républicains de publier, de diffuser et de convaincre auprès des électeurs qu'ils doivent gagner les élections mais elles contraignent fortement les candidats conservateurs qui ne peuvent se passer de respecter la loi, même si le gouvernement les protège. Ainsi, ce dernier acte permet au sous-préfet de connaître rapidement tout ce qui s'imprime et qui pourrait nuire aux candidats officiels.

La procédure visant à contrôler le colportage est précisée dans la dépêche télégraphique que le ministre fait envoyer à tous les préfets le 9 juin 1877 :

« Certains de vos collègues ont fait connaître aux colporteurs et distributeurs qu'un délai assez bref (10 à 15 jours) leur était imparti dans le renouvellement ou le retrait des autorisations de colportage antérieurement délivrées, et qu'à partir de la date indiquée toute permission non renouvelée ou non revêtue du nouveau visa de la Préfecture serait considéré comme nulle et non avenue. Je trouve la mesure excellente et je vous invite à l'appliquer dans votre département. J'attache le plus grand prix à l'observation la plus rigoureuse de ma circulaire sur le colportage et vous ne sauriez trop vous attacher à assurer l'efficacité de mes instructions. Vous recevrez incessamment des exemplaires autographiés de ma circulaire sur le colportage, insérée à l'officiel du 5. »

2-b : la portée des circulaires ministérielles : la sanction et la répression

En Ardèche, le préfet reçoit la vive protestation de libraires et de bibliothécaires sur l'interdiction de vente et de colportage dans tout le département : Annonay, Rivas, le Pouzin,

¹³¹⁰ *Bulletin du Ministère de l'Intérieur*, année 1877, numéro 6.

¹³¹¹ *Ibid.* Le texte dit : « Aux termes de l'article 14 de la loi du 21 octobre 1814, c'est au secrétariat de la préfecture que doivent être faits la déclaration et le dépôt de tous les ouvrages imprimés dans le département...J'ai décidé qu'à l'avenir, pendant toute la période électorale et pour tous les imprimés ayant trait aux élections, la déclaration et le dépôt pourront se faire à la sous-préfecture. Les sous-préfets les enregistreront, en donneront reçu et vous les transmettront sans délai, avec une double de la feuille d'enregistrement que vous ferez immédiatement transcrire sur votre registre de dépôt légal. »

la Voulte¹³¹². Dans les Ardennes, le préfet demande au ministre s'il continue d'autoriser un colporteur, un certain Gérard d'Autrecourt, à vendre la « *Petite République française* » dans l'agglomération de Mezières¹³¹³. La réponse tarde à arriver et ce n'est que le 28 juillet, soit plus d'un mois après la demande que le ministre donne des instructions très strictes pour la diffusion du journal républicain : il n'autorise pas la vente en porte à porte de la feuille qui ne doit parvenir qu'aux abonnés. Un mois plus tard, le représentant de l'Etat signale le même colporteur qui se livre à la vente aux non-abonnés de la « *Petite République française* ». La réponse du ministre est, cette fois-ci, très rapide : il demande à ce que ce personnage soit traduit devant les tribunaux.

Cette procédure judiciaire est très fréquente dans tous les départements et le préfet informe le ministre des décisions judiciaires qui aboutissent souvent à des condamnations et des amendes pour les contrevenants. Dans le département de Haute-Garonne, cinq colporteurs sont ainsi sanctionnés et punis à verser des amendes allant de 50 à 100 francs selon les faits qui leur sont reprochés : à Villefranche-de-Rouergue, un certain Cau est condamné à 50 francs d'amende pour avoir distribué à ses habitués et non aux seuls abonnés ses journaux républicains. A Toulouse, la femme Aribat et le sieur Sirven pour lequel elle travaille sont obligés de payer respectivement 16 et 200 francs d'amende pour dépôt de journaux illicite. Un autre, Vitrac, proteste vivement contre les interdictions qui lui sont faites de vendre ses journaux :

« Par jugement d'hier tribunal correctionnel de Villefranche Lauraguais a condamné à 50 frs d'amende, pour distribution illicite de journaux dans son domicile, le nommé Vitrac, objet de mon rapport du 24 juillet, qui a allégué qu'en déclarant à la préfecture, étant commerçant patenté, l'intention de vendre des journaux, il avait ce droit, sans même établir une librairie, et sans être muni d'une autorisation administrative. »¹³¹⁴

La résistance est assez forte dans les départements et les tribunaux sont sommés de rendre le plus souvent possible des jugements incitant d'autres tentés par cette attitude à se conformer aux directives de la circulaire Fourtou.

Il y a des cas où le ministre doit intervenir auprès de ses collègues afin de leur demander des poursuites judiciaires contre certains fonctionnaires ou des employés pour lesquels le gouvernement désire une sanction. Ainsi, dans l'Aveyron, Fourtou informe son collègue des Travaux Publics, Auguste Paris, qu'une femme d'un employé de la Compagnie d'Orléans

¹³¹² APF. Lettre du ministre au préfet du 18 juin 1877.

¹³¹³ *Ibid.* Demande écrite effectuée par le préfet le 19 juin 1877.

¹³¹⁴ APF. Dépêche télégraphique du préfet adressée au ministre en date du 4 août 1877.

distribue illégalement des journaux¹³¹⁵. Ce dernier décide alors d'en informer les responsables de la Compagnie et de porter plainte au nom de la loi sur le colportage. Cette femme est condamnée fin septembre 1877 à 50 francs d'amende. La direction générale des Postes informe Fourtou que des facteurs, dans le département du Gard, portent illégalement les journaux interdits dans les campagnes. Le ministre prévient le préfet qui doit faire sanctionner¹³¹⁶.

La surveillance policière est donc très active pour débusquer les contrevenants comme à La Rochelle où un certain Bernard Porte à qui il a été refusé l'autorisation de colportage reçoit tous les jours par le chemin de fer un paquet de journaux¹³¹⁷. A cette occasion, le ministère rappelle que le règlement de distribution dans les gares des journaux est le même qu'ailleurs et que des poursuites peuvent être envisagées si les bibliothécaires des gares ne respectent pas la loi¹³¹⁸.

De même, certaines communes, et non des moins importantes, sont frappées par des interdictions de vendre certaines feuilles républicaines. Par exemple, par décision préfectorale du 12 septembre 1877, le préfet de Charente-Inférieure n'autorise pas la vente de journaux dans les villes de Rochefort, Saint-Jean d'Angely, la Tremblade, Archiac, Jonzac et Saintes. Des lettres de protestation des correspondants locaux demeurent sans suite¹³¹⁹. A Evreux, dans l'Eure, le « *Petit Journal* » et « *XIXe siècle* » sont interdits à la vente¹³²⁰.

L'Aquitaine connaît une vague de répression inégale, plutôt axée sur les pôles urbains (Bordeaux et Pau en tête), lieux de fabrication, de production et de diffusion des informations provenant de la capitale¹³²¹.

Figure 46 Mesures gouvernementales pour les cinq départements aquitains en 1877

¹³¹⁵ *Ibid.* Lettre de Fourtou à Paris en date du 2 août 1877.

¹³¹⁶ *Ibid.* Dépêches télégraphiques du 28 juin, 2 juillet, et 6 juillet 1877 entre Fourtou, la direction générale des Postes et le préfet du Gard.

¹³¹⁷ APF. Dépêche télégraphique du préfet au ministre en date du 9 août 1877.

¹³¹⁸ *Ibid.* Dépêche télégraphique du ministre aux préfets du 12 août 1877.

¹³¹⁹ *Ibid.*

¹³²⁰ Dépêche télégraphique du 14 juillet 1877 du ministre au préfet de l'Eure.

¹³²¹ Voir Truel (T.), *op. cit.*

	Déclarations déposées	Dossiers acceptés	Autorisations rejetées
Gironde ¹³²²	121 ?	130	74
Dordogne ¹³²³	24	20	4
Lot et Garonne	52	44	8
Landes	20	11	9
Basses Pyrénées	56	36	20
Total	273	241	115

Source : APF.

La Gironde est la plus touchée par les mesures d'autorisation ou de rejet de colportage des feuilles républicaines. Plus d'un quart seulement des dossiers sont rejetés par suspicion et manque de déontologie professionnelle, selon l'administration préfectorale. Les autres départements sont encore moins concernés : seulement 9 colporteurs non autorisés dans les Landes, 8 en Lot-et-Garonne et seulement 4 sur les terres périgourdines. Par contre, le préfet des Basses-Pyrénées a été plus sévère et plus systématique dans ses décisions concernant les colporteurs douteux (20 refus sur 56), soit presque la moitié des effectifs départementaux. Une fois de plus, le ministre désire montrer qu'il engage et conforte le zèle de ses agents départementaux. Les délais de réponse sont courts et expliquent peut-être le nombre important de refus de la Gironde et des Basses Pyrénées. N'est-ce peut-être là qu'un autre moyen pour empêcher la distribution des feuilles républicaines ?

Le conflit, qui couvait dès la prise de fonction du ministre place Beauvau, éclate avec les feuilles républicaines, et l'Aquitaine n'échappe pas aux mesures. En effet, les plus grands tirages républicains aquitains sont les premiers touchés. Avec la multiplication des contraintes administratives, comme le droit de colportage, de surveillance des dépôts de journaux dans les gares, entre autres, les tensions sont très vives comme, en Dordogne, où éclate une altercation entre un agent de police de Périgueux et l'ancien adjoint au maire. Le premier, affairé à trier les journaux dans un dépôt, est pris à partie par l'ancien édile qui lui reproche son activité considérée comme illicite. Accusé d'avoir utilisé son ancienne fonction pour intimider le fonctionnaire, l'ancien adjoint fait l'objet d'un procès-verbal dressé et instruit par l'autorité préfectorale¹³²⁴.

¹³²² Le nombre total de déclarations ne correspond pas au montant total des dossiers acceptés et rejetés pour la Gironde.

¹³²³ APF. Les données concernant la Dordogne ne figurent pas dans ces archives et il n'y a quelques renseignements qui ne peuvent constituer une statistique fiable en l'état actuelle de nos connaissances. Par contre, dans un rapport adressé au ministre en date du 28 juin, le préfet annonce qu'il a, à ce jour, reçu 24 dossiers déposés.

¹³²⁴ APF. Rapport du préfet du 22 septembre 1877.

Dans un rapport daté du 30 juin¹³²⁵, le préfet de Gironde affirme au ministre que le colportage « n’existait plus dans son département ; 2 ou 3 colporteurs seulement avaient des autorisations régulières » mais insiste sur l’irritation du journal *La Gironde*, principal organe de presse républicain. C’est le début du conflit opposant la feuille aux autorités préfectorales. De Tracy l’accuse de soutenir ouvertement les colporteurs refusés en les convoquant dans ses bureaux pour organiser la résistance aux décisions préfectorales. Notifiant officiellement au préfet que, selon la législation sur le colportage, il devait accorder un délai plus long que la huitaine proposée. Le préfet n’en tient pas compte et dit qu’il attend l’assignation en justice. Mais il use aussi de provocation, décidé à en découdre avec le journal le plus vendu en Gironde et dans les départements voisins¹³²⁶. Les dirigeants du quotidien essaient de détourner les contraintes administratives en organisant des abonnements de courte durée (5 jours) et en établissant des abonnés fictifs mais véritables clients au porteur. Le préfet de Tracy compte bien contre-attaquer en dénonçant la vente, en dehors de Bordeaux, de ces journaux, ce qui est contraire aux dispositions de la loi de 1849. Les autres feuilles du département connaissent aussi de telles difficultés et doivent aussi se battre pour ne pas voir leur nombre d’exemplaires baisser à vue d’œil¹³²⁷. Ces deux exemples montrent que le bras de fer politique prend des proportions jamais atteintes et témoignent de la véritable surenchère à laquelle se sont livrés depuis le début de la crise les partisans et les adversaires du 16 mai en Aquitaine.

Ainsi, le climat se tend sur le territoire national, les républicains étant bien décidés à trouver tous les subterfuges pour contourner ces cadres législatifs qui limitent grandement leur liberté d’expression.

La carte suivante fait la synthèse, par département, des mesures prises par le gouvernement concernant les catalogues corrigés des colporteurs, l’autorisation ou le refus de colportage, les procès à l’encontre des colporteurs hors-la-loi et les quelques demandes de création de journaux conservateurs.

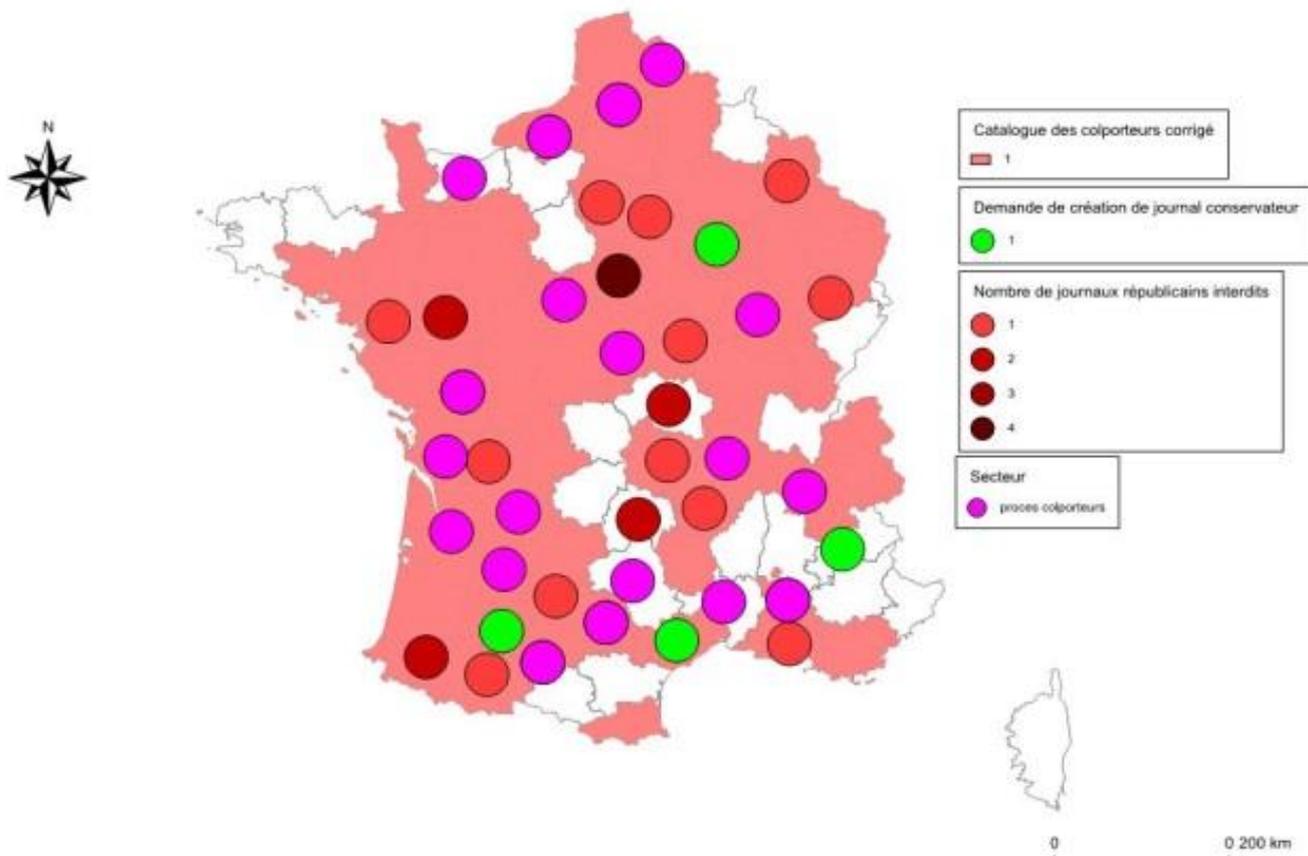
Figure 47 Mesures prises contre le colportage

¹³²⁵ *Ibid.*

¹³²⁶ *Ibid.* Dossier colportage. Le préfet des Landes note, dans un tableau récapitulatif, que les principales ventes de journaux républicains sont réalisées par les numéros de la *Gironde* et du *Petit Journal*. A eux deux, ils totalisent la quasi-totalité des ventes (260 sur 331 exemplaires).

¹³²⁷ Voir Malateste (D.), *Le combat républicain de la Petite Girond , des lois constitutionnelles de 1875 à la crise de 1877*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Claude Drouin, Université Bordeaux III, 1995. L’auteur a travaillé sur la *Petite Gironde* qui combat aussi les décisions préfectorales en matière de liberté de la presse.

Mesures contre le colportage et les journaux républicains



Source : APF.

La plus grande partie des préfets ont répondu positivement aux demandes expresses du ministre en fournissant la liste des journaux conservateurs et républicains de leur département et les quelques non-réponses sont certainement des dossiers qui ont été perdus ou non transmis lorsque le ministre a décidé d'emporter les archives du Seize-Mai avec lui¹³²⁸. La France conservatrice est autant concernée que les bastions républicains (sauf la vingtaine de départements signalée sur la carte). Le nombre de journaux hostiles au gouvernement varie d'un territoire à l'autre. Le Loiret, et dans une moindre mesure, le Maine-et-Loire, l'Allier, le Cantal et les Basses-Pyrénées sont les plus concernés par les interdictions mais appartiennent aussi à une ellipse resserrée partant de la Loire-inférieure jusqu'aux Ardennes en passant par

¹³²⁸ APF. Le 8 juillet 1877, Fourtou envoie une dépêche demandant aux préfets de lui communiquer les feuilles conservatrices de n'importe quelle nuance selon la périodicité de leurs publications : « Veuillez me faire connaître aujourd'hui même par télégraphe le titre de tous les journaux conservateurs de votre département quelle que soit d'ailleurs leur nuance particulière en indiquant leur périodicité par un chiffre placé à la suite du titre de chacun d'eux, c'est-à-dire 7 fois par semaine. 6 fois, 4 fois, 3 fois ou 1 fois ».

la Haute-Garonne et la Haute-Saône. Seul le département des Bouches-du-Rhône connaît l'interdiction des journaux adverses.

Enfin, la répartition des procès et des condamnations des colporteurs pour activité illégale (assortie ou non d'une amende conséquente) est à peu près similaire à celle des interdictions mais plus de tribunaux de départements du Midi ont eu à statuer sur le sort des contrevenants auxquels il faut ajouter ceux du Calvados, de la Seine-inférieure, de la Somme et du Nord. Dans les Landes, malgré une lettre motivée du préfet, un homme veuf, père de trois enfants, se voit refuser de vendre sur la voie publique les titres comme « *Le Petit Journal* », le « *Petit Bulletin français* » et le « *Journal illustré* ». Il faut dire que la demande a été faite par un libraire suspecté d'être hostile au gouvernement pour son vendeur : peut-être le ministre a-t-il considéré qu'il s'agissait là d'un subterfuge pour contourner l'interdiction ? Le document officiel le laisse à penser¹³²⁹.

Le fait le plus remarquable est le peu de demandes de création de journaux conservateurs locaux qui ont pour objectif de contrebalancer l'influence d'une feuille républicaine considérée comme trop influente dans le département¹³³⁰.

Dans l'Hérault, par exemple, le préfet demande au ministre la création du « *Petit Midi* », pour faire concurrence aux journaux opposés à la cause du gouvernement à Montpellier¹³³¹. Le ministre répond favorablement dès le lendemain.

2-c : Assurer la propagande gouvernementale

Pour convaincre les électeurs, le gouvernement déploie une série de tracts et d'imagerie populaire. L'iconographie maréchaliste abonde et le ministre Fourtou demande aux préfets de lui fournir le nombre exact d'exemplaires dont ils ont besoin pour leur département. Soucieux de l'impact et de l'efficacité de cette propagande, avec la circulaire du 22 septembre, l'ancien député périgourdin fait dresser un état des lieux sur deux fascicules intitulés : « Travail et Patrie » et « la situation » ainsi qu'une photographie en buste de Mac-Mahon. Chaque département reçoit environ entre 1500 et 3000 brochures que le préfet doit demander directement au ministère qui attend une dépêche télégraphique du bon accusé de réception.

¹³²⁹ APF. Dépêche télégraphique du ministre au préfet du 9 août 1877.

¹³³⁰ Quatre départements concernés seulement : le Gers, l'Hérault, les Hautes-Alpes et l'Aube.

¹³³¹ *Ibid.* Dépêche télégraphique du 30 juillet 1877.

Le tableau suivant donne un aperçu des volumes commandés pour quelques dizaines de départements par le ministère de l'Intérieur en août 1877:

Figure 48 Répartition des brochures et placards pour quelques départements et deux sous-préfectures : (état comptable au 10 août 1877)¹³³²

Département	Nombre de paquets	Brochures	Placards
Nord	3	10 000	5 000
Territoire de Belfort	1	3 000	
Haute-Saône	1	5 000	
Saône-et-Loire	1	3 000	
Sarthe	1	5 000	
Savoie	2	8 000	
Haute-Savoie	1	5 000	
Seine-et-Marne	1	5 000	
Sous-préfecture de Fontainebleau	1	5 000	
Tarn	1	5 000	
Tarn et Garonne	5	25 000	
Vienne	2		6 000
Sous-préfecture de Châtellerault	1	3 000	
Haute-Vienne	2	8 000	
Nièvre	1		3 000
Seine-inférieure	10		40 000
Total		90 000	54 000

Source : APF.

Ainsi, grâce à ce document, il est assez aisé de constater que la demande préfectorale est très variable d'un département à un autre, tant pour les supports que pour la quantité. Le ministère prévoit, cependant, de répartir les brochures en fonction du nombre de population, ce qui peut expliquer les différences constatées dans le tableau ci-dessus. Certains préfets préfèrent les placards plus visibles et accessibles au plus grand nombre (cas de la Seine-inférieure, la Nièvre, la Vienne et le Nord). D'autres sollicitent plus tôt le papier à lecture individuelle comme le préfet du Tarn-et-Garonne qui croit très largement aux vertus du petit bout de papier (25 000 exemplaires commandés). Un état comptable final nous permet d'apprécier le volume global de brochures et de placards distribués à travers le territoire : plus de 298 000

¹³³² APF. Dossiers concernant la surveillance de la presse.

pour les premières et plus de 24 000 pour les seconds, preuve que beaucoup de collègues ont fait le choix de celui du Tarn-et-Garonne. En ce qui concernent les phototypes, les lithochromies du Maréchal, l'Élysée en fait venir plus de 52 000 exemplaires entre septembre et octobre 1877 pour les premiers et plus de 14 000 pour les secondes. Le ministère de l'Intérieur en reçoit plus de 220 000 pour les premiers et plus de 130 000 pour les secondes¹³³³. Ainsi, il est assez aisé de mesurer la détermination du gouvernement à noyer la population française de documents de propagande gouvernementale qui doit concurrencer et supplanter celle des républicains.

Un bilan national nous donne une vision globale de l'accueil fait aux trois objets de propagande gouvernementale¹³³⁴. Dans le département des Landes, il semblerait que les populations ont préféré « Paix et Travail » à la « Situation », « qui a produit un grand effet ». Les populations lot et garonnaises sont sensibles aux deux brochures.

Le succès d'une brochure plus que l'autre semble être lié à la composition et au contenu des messages électoraux. Dans une lettre du préfet du Lot, datée du 22 septembre, ce dernier critique le choix de la brochure sur la « Situation » car « *les paysans croient qu'on se moque d'eux, quand on cherche, sans y réussir, à imiter leur conversation. La vulgarité les choque. Ils aiment, chez ceux qui gouvernent, un langage élevé, pourvu qu'il soit clair* »¹³³⁵.

Enfin, le ministre Fourtou veille personnellement, avec l'aide de Lavedan, à la bonne distribution du *Bulletin des Communes* dans les départements et les communes de la métropole¹³³⁶. Mille-neuf-cent quatre-vingt-quatre numéros ont été envoyés d'office aux municipalités non abonnées, trois cents soixante-deux aux préfets et sous-préfets, et huit cent soixante-dix-huit à divers départements, seulement pour la période du 7 septembre 1877. La semaine suivante et les trois du mois d'octobre connaissent le même volume d'envoi. D'ailleurs, Fourtou exige que le Bulletin soit correctement distribué partout : le 11 juillet, il envoie une dépêche en ce sens à tous les préfets :

« On m'assure, de différents côtés que le « Bulletin des Communes » ne serait pas exactement placarder dans toutes les communes. Je tiens à ce que cet affichage se fasse partout avec la plus grande régularité et je vous charge expressément d'y veiller, en demeurant des instructions à la gendarmerie et aux agents placés sous vos ordres et en me signalant les maires qui ne placarderaient pas le Bulletin. »¹³³⁷

Ainsi, rien n'est laissé au hasard et certainement pas le contrôle de tout ce qui pourrait nuire à la politique du gouvernement.

¹³³³ Etat comptable retrouvé dans les archives Fourtou en date du 16 octobre 1877.

¹³³⁴ APF. Cahier sur lequel sont inscrits scrupuleusement les envois et les réceptions des brochures concernés.

¹³³⁵ *Ibid.* Lettre du préfet au ministre datée du 22 septembre 1877.

¹³³⁶ *Ibid.* Etat comptable retrouvé dans les archives Fourtou, septembre-octobre 1877.

¹³³⁷ APF. Dépêche télégraphique du ministre aux préfets du 11 juillet 1877.

2-d : L'idée du complot extérieur et du complot Intérieur : la censure totale

Les imprimés et autres brochures sont étroitement surveillés aussi. Le ministre envoie régulièrement à son personnel préfectoral les titres des imprimés considérés comme séditionnels.

Le 9 juin, les préfets, ainsi que les commissaires de police et des chemins de fer, reçoivent une dépêche télégraphique qui interdit l'entrée et la diffusion d'une brochure imprimée à Londres et intitulée : « la maîtresse d'un curé de village » par Alain Rocher. Un mois plus tard, il fait interdire un livre qui peut mettre à mal, selon lui, l'ordre public :

« Interdire l'entrée et la circulation en France, d'un livre in-8° 122 pages, accompagné d'un prospectus de 2 pages, imprimé à Bruxelles chez A.Lefèvre et intitulé : « Souvenir d'un membre de la commune » imprimeur F.Jourde. »

Le tableau suivant récapitule le nombre de documents qui ont été interdits et pourchassés par le ministère de l'Intérieur pendant le Seize-Mai¹³³⁸ :

Figure 49 Brochures et imprimés interdits par le ministère de l'Intérieur

Date	Nature de l'imprimé	Lieu d'édition	Titre	Type de propagande
9 juin	Brochure	Londres	« la maîtresse d'un curé de campagne » par Alain Rocher	Propagande anticléricale
9 juillet	Livre	Bruxelles	« Souvenir d'un membre de la Commune »	Propagande extrême-gauche
11 juillet	Brochure	Gênes	« Simple lettre d'un bourguignon » par Paul Bouchard.	Propagande républicaine
18 juillet	Livre	Gênes	« « Catéchisme du rationaliste, d'après le catéchisme de l'Eglise catholique romaine, à l'usage de tous les diocèses du monde ». par LL Eminence in partibus L.Delsambre et A. de Vierton.	Propagande anticléricale.
6 août	Chanson	Suisse	<i>Loyale épée et compagnie</i> par Nicolo Ansati.	Propagande républicaine
23 août	Journaux étrangers	Bâle (Suisse) et Gand (Belgique)	Journal hebdomadaire « le correspondant de	Propagande républicaine

¹³³⁸ Ibid.

			Bâle » publié à Bâle, et le journal de Stad Gent, publié à Gand , Belgique. .	
30 août	Livre	Bruxelles	« la question d'Orient comme conséquence inévitable du partage de la Pologne » par Melle Weissebruch	Menaces en Europe.
23 septembre	Brochures		<p>1° La République, c'est la Paix, la monarchie, c'est la guerre, par un alsacien, imprimerie Barthier, Paris ;</p> <p>2° Le gouvernement des Curés, par A.Michal, imprimerie Barthier à Paris.</p> <p>3° les 363 et le Ministère, par Gustave Lavasseur, imprimerie Barthier à Paris.</p> <p>4° Première lettre aux Paysans, par Jacquillon , imprimerie Barthier, Paris</p> <p>5° Votons pour les 363, par le père Gérard, imprimerie richard, à Paris</p> <p>6° Le petit catéchisme électoral, 1877, Imprimerie Desbons à Paris</p> <p>7° Le paysan de la Vendée avant la Révolution par Jérôme Bugeaud, imprimerie Unsinger à Paris</p> <p>8° Pourquoi il faut être Républicain par demandes et par réponses, imprimerie Colmar, Paris.</p> <p>9° Les droits du peuple, par E.Mervaud, imprimerie Mervaud, à Paris.</p> <p>10° Jusqu' au bout, par Marius Soulet, imprimerie Marquin, à Paris</p> <p>11° Pensées d'un citoyen, par ??? auteur de la lanterne d'un citoyen , imprimerie Mervaud, à Paris .</p> <p>12° La Marseillaise de 1877, par Joachim Ferran, imprimerie Colmar à Paris</p>	Propagande républicaine, anticléricale, antigouvernementale.
7 octobre	Brochures		<p>« Le Père Gérard à ses amis des campagnes » in 3é , imprimerie Richard à Paris.</p> <p>« l'Almanach des électeurs, imprimerie Lefebvre, Georges Decaux éditeur à Paris</p> <p>« Manifeste du Maréchal : 3^{ème} brochure</p>	Propagande républicaine, antigouvernementale.

			de Jean Pierre Girard cultivateur et ancien faussier » in-12 Maspion imprimerie à Paris.	
--	--	--	---	--

Source : APF.

Il ne s'agit là, certainement, qu'un panel assez représentatif de toutes les publications qui ont été interdites et poursuivies par le gouvernement. Il est cependant intéressant de noter que, pour contourner la loi, les républicains font imprimer à l'étranger (ici, Londres, Gênes, Bruxelles, Gand, Bâle) ce qui conduit le ministre à demander aux préfets frontaliers d'être le plus vigilant possible afin d'empêcher sur le territoire national de ces brochures, livres et autres considérés comme séditionnels. Il est assez marquant de voir combien la propagande républicaine est importante, active et ne manquant pas de soutien à l'étranger. Le gouvernement repousse évidemment toute forme d'anticléricalisme, lutte contre la propagande d'extrême gauche mais aussi surtout républicaine¹³³⁹.

Ainsi, le gouvernement cherche à se prémunir des agissements républicains tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, ce qui accrédite encore, selon lui, la thèse du complot général contre l'ordre et la sécurité¹³⁴⁰. Les francs-maçons ne peuvent donc qu'être en dessous de tous ces agissements séditionnels.

3- La lutte contre la sociabilité républicaine

Jérôme Grévy consacre une partie de son étude sur les républicains aux réseaux opportunistes qu'il décompose quatre grandes composantes : la nébuleuse gambettiste (amis, hommes de confiance, fonctionnaires et diplomates), les associations républicaines, les journaux et les lieux de sociabilité comme les cafés, cercles et salons républicains¹³⁴¹.

Nul doute que Fourtou n'avait pas fait une analyse aussi fine et aussi précise des réseaux opportunistes que ne le fait l'auteur. En effet, il n'a pas conscience de l'importance de la nébuleuse gambettiste mais la police connaît les lieux de sociabilité républicaine dans les villages (cafés, cercles de jeux, bibliothèques). D'ailleurs, Jérôme Grévy évoque cette politique dès les premières pages de cette partie de son ouvrage en soulignant la légende de

¹³³⁹ Même si, comme nous l'avons dit plus haut, le ministre Fourtou se défend d'être le héraut de la cause cléricale car ce soutien trop évident peut effrayer les masses paysannes et faire perdre les élections aux conservateurs.

¹³⁴⁰ Voir Monier (F.), *Le complot dans la République. Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, "L'Espace de l'Histoire", 1998, 339 p.

¹³⁴¹ Grévy (J.), *op. cit.*, p. 414.

cette situation : « A en croire certains écrits, la République s'est faite dans les cafés et a gardé de cette genèse une marque indélébile. »¹³⁴². Il fait un sort à ces jugements péremptoires des aristocrates conservateurs qui se sont plu à propager l'idée que le temps de la république a fait la place aux tripots et autres lieux de débauche populaire au détriment des salons littéraires plus policés. Ainsi, pour eux, le régime est celui de la médiocrité et du non-respect de l'ordre social. Mais la réalité est différente puisque la multiplication des cafés est plus le fait de l'absence de liberté de réunion et d'association et l'opportunité de se rencontrer dans un espace public ouvert. « Assez naturellement, les membres des comités y préparent les élections » nous dit Jérôme Grévy. C'est effectivement l'exacte vision qu'a Fourtou de ces lieux de réunion illicites et dangereux.

3-a : l'action de la Sûreté générale

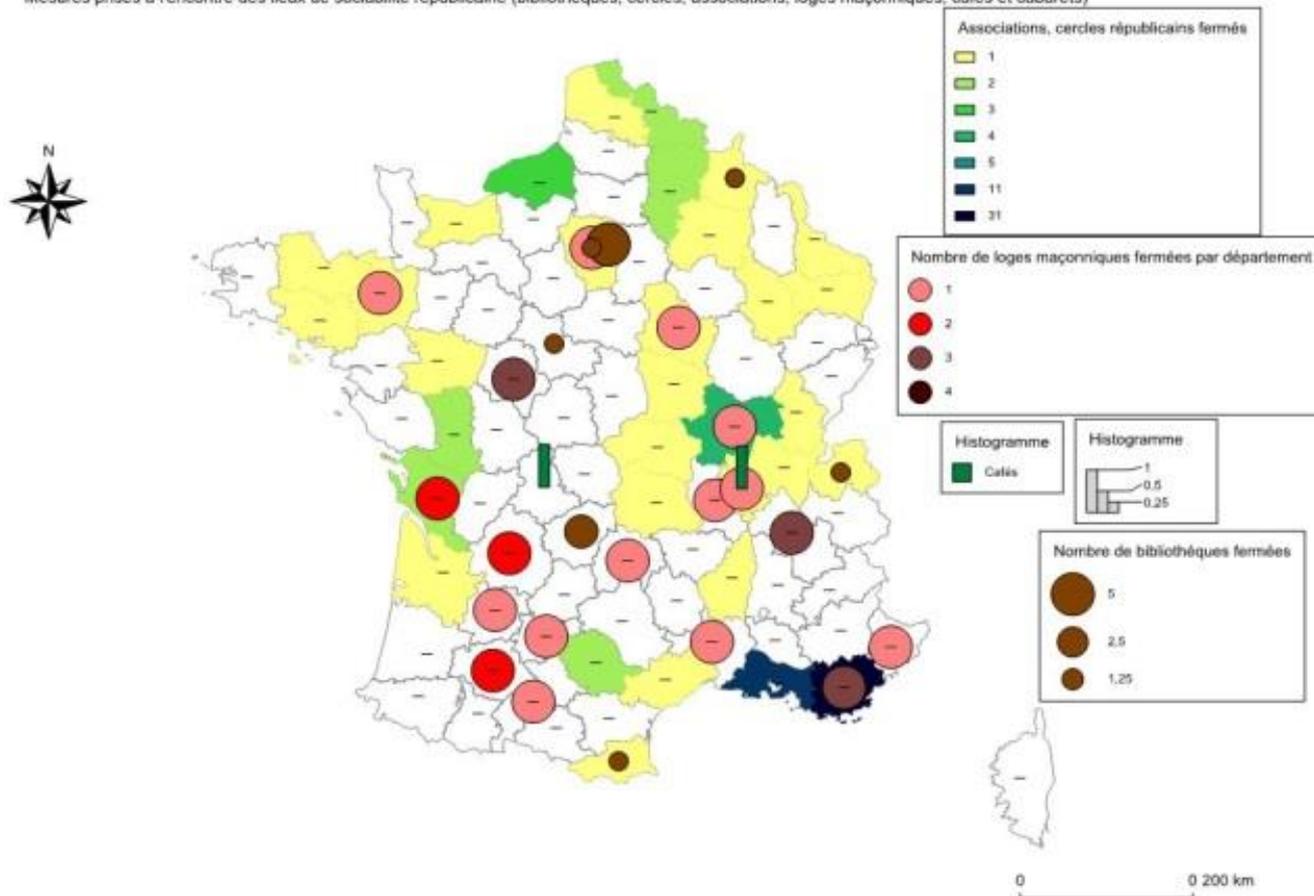
Les agents de surveillance de la Sûreté générale reçoivent la mission, entre autres, de recenser tous les cercles, associations qui représentent un danger pour l'action du gouvernement. La carte suivante a été établie à partir des données enregistrées par la Sûreté Générale entre mai et octobre 1877¹³⁴³

Figure 50 Mesures prises contre les lieux de sociabilité républicains

¹³⁴² *Ibid.*, p. 172.

¹³⁴³ AN. F7/12418, Enregistrements de la Sûreté générale.

Mesures prises à l'encontre des lieux de sociabilité républicaine (bibliothèques, cercles, associations, loges maçonniques, cafés et cabarets)



La fermeture des cercles républicains est inégalement répartie sur le territoire : si dans l'Est, quelques départements sont épargnés (Meuse, Côte-d'Or, Haute-Saône et Doubs), tous les autres ont dû interdire au moins un cercle, à l'exception de la Saône-et-Loire qui a été le plus touché par ces sanctions ministérielles (5 fermetures). Le Midi est relativement en dehors du mouvement sauf les départements des grandes villes (Gironde, Hérault, et surtout les Bouches-du-Rhône et le Var). Seule, la Haute-Garonne ne connaît pas de suppression. La façade atlantique est plus ou moins affectée par ces mesures, la Charente-inférieure et les Deux-Sèvres étant les plus gravement sanctionnés. Le Nord, l'Aisne et particulièrement la Seine-inférieure font partie des plus sévèrement concernés par la fermeture de ces cercles républicains. Ainsi, c'est surtout la France républicaine qui a été visée et qui a fait l'objet des principales mesures, surtout dans les villes importantes du Midi méditerranéen.

A Paris, le « cercle du Soir des Ecoles » est suspecté d'être une assemblée de républicains et le ministre accepte sa fermeture le 20 juin 1877. Dans les Deux-Sèvres, la ligue de l'enseignement n'est plus autorisée à partir du 28 juin.

De même, le sud du pays a connu le nombre le plus important de répressions antimaçonniques de la Charente-inférieure aux Alpes-Maritimes et le Rhône. L'Ille-et-Vilaine est le seul département où une loge a dû cesser ses activités, ainsi que l'Yonne à la périphérie parisienne. Cette fois-ci, cette géographie des sanctions est surtout orientée en direction de la France conservatrice qui doit pouvoir assurer du succès un maximum de députés sortants. Le 30 juin, trois loges sont fermées simultanément à Nevers dans la Nièvre, à Perpignan dans les Pyrénées-Orientales et à Montreuil dans la Seine¹³⁴⁴. Le 8 juillet, une réunion des loges maçonniques du Midi de la France est organisée pendant la foire à Beaucaire et elle est alors étroitement surveillée par les agents de la Sûreté générale. Quelques jours plus tard, le 13 juillet, un rapport note qu'il y a beaucoup d'activités au sein des loges maçonniques du Midi. Une semaine plus tard, plusieurs loges sont fermées comme celle de Condom (Gers) ou celle des « Persévérants » à Périgueux (Dordogne).

La capitale est le seul département où toutes les décisions de fermeture ont été prises. Il est vrai, qu'aux yeux des conservateurs, Paris est trop instable, trop révolutionnaire pour ne pas vouloir saper l'assise populaire d'éventuels mouvements républicains contre le gouvernement. C'est là aussi où le plus grand nombre de bibliothèques ont été contraintes de cesser toute activité.

Mais cette source, si elle offre un aperçu de la géographie des sanctions prononcées à l'encontre des réseaux républicains, n'est pas exhaustive et le faible nombre de cafés fermés est certainement en dessous de la réalité. On observe donc le manque d'efficacité des services de renseignement de la Sûreté générale qui ne peuvent faire parvenir toutes les informations au ministère. Pascal Ory a organisé un colloque pour faire un état des lieux de la censure en France pendant l'ère démocratique¹³⁴⁵. L'histoire de la censure est, au premier abord, celle d'un arsenal juridique qui s'épaissit au fil des régimes politiques et les libertés garanties. Jean-Yves Mollier apporte sa contribution en étudiant le monde des camelots¹³⁴⁶, ces « gagne-petit » spécialisés dans la vente de l'imprimé éphémère. Il met en relief les rapports inégaux qu'il existe entre le marchand ambulant et les autorités, constitués de contraintes et de répressions et d'une surveillance policière permanente. Même si l'auteur s'intéresse davantage à la période postérieure à la présente étude (1880-1910), il réalise quelques

¹³⁴⁴ *Ibid.* Il s'agit de la loge maçonnique « *L'Humanité* » à Nevers, de la « *Parfaite Union* » à Perpignan et de la « *Parfaite égalité* » à Montreuil.

¹³⁴⁵ Voir Ory (P.) (dir.) *La censure en France à l'ère démocratique (1848...)*, Bruxelles, édition Complexe, 1997, 357 p.

¹³⁴⁶ *Ibid.* p 157-167.

incursions dans les années 1870 et la crise du Seize-Mai, pour laquelle il reconnaît l'imposant arsenal de contraintes ministérielles pour entraver la diffusion de l'écrit mais aussi son inefficacité dans les provinces françaises. Il situe l'apogée de ces agents de la « *littérature de trottoir* » au moment de l'avènement de la république républicaine, c'est-à-dire à un moment où le régime garantit le droit à la liberté d'expression et de diffusion. La loi du 29 juillet 1881 est donc centrale dans ce processus démocratique. Les travaux de Jérôme Grévy sur les républicains opportunistes éclairent aussi la présente étude avec l'expression des différents lieux de sociabilité républicaine (cafés, cercles, bibliothèques, librairies) étudiées sur la période 1870-1885. L'auteur évoque la situation au temps de la crise du Seize-Mai et revient sur les mesures de répression du ministre Fourtou¹³⁴⁷. Ainsi, la présente étude précise les modalités et la géographie des mesures prises par l'administration ministérielle et le processus de décision qui est, en partie laissée à la discrétion de chaque préfet.

3-b : le rôle des préfets

La source préfectorale demeure la plus importante et la plus fiable pour le ministère. Certains préfets ne manquent pas de zèle et ferment à tour de bras. Par un arrêté du 4 juillet, le représentant de l'Etat ferme le Cercle républicain du Mourillon, la Ligue de l'Enseignement, le Cercle de l'Union républicaine, le Cercle de l'Union des Arts, l'Alliance des Travailleurs, la Ligue de l'Enseignement mutuel. A Marseille, Pihoret interdit aussi quatre cercles républicains¹³⁴⁸. La justification de la fermeture est toujours la même : ces cercles font de la politique, ce qui ne manque pas de faire sourire Gauthier : « *On est encore amené à se demander comment les préfets savent qu'on s'en occupe, les cercles étant fermés à ceux qui n'en font pas partie, ce qui s'y passe échappant par conséquent aux investigations de la police* »¹³⁴⁹. Les préfets dissolvent aussi les chambres syndicales comme à Lyon où Vallavielle les ferme toutes, y compris celle des Dames. La réaction d'Edouard Millaud, un des 363, est immédiate et cinglante à l'égard de la politique de Fourtou envers les chambres syndicales :

« ... Quel péril menaçant et inconnu a poussé M. Le ministre de l'Intérieur à une aussi regrettable détermination ?

-Pourquoi, répète-t-on, toutes les faveurs pour certaines Sociétés et toutes les sévérités pour les autres ?

¹³⁴⁷ Grévy (J.) *op. cit.* p. 112-113.

¹³⁴⁸ Ces exemples sont extraits de Gauthier, *Du 16 mai au 2 septembre 1877*, notes à consulter, librairie Sandoz et Fischerbacher, 1877, 241 p., p.145.

¹³⁴⁹ Gauthier, *op. cit.* p.146.

- On affirme, monsieur, que vous ne voulez aucun mal à la démocratie lyonnaise ; pourriez-vous lui rendre service de demander à M. le ministre de l'Intérieur le secret de sa sévérité contre les chambres syndicales de notre ville ? Vous pourriez en même temps avertir M. de Fourtou que nous conspirons ici au grand jour et avec toute la France. Vous connaissez nos armes : la réflexion, le silence, notre bulletin de vote. »¹³⁵⁰.

L'auteur fait allusion à l'ouverture des cercles catholiques d'ouvriers du comte Albert de Mun qui sont immédiatement autorisés¹³⁵¹. Dans les campagnes, ce sont les comices agricoles qui sont visés. Gauthier parle d'une « énumération insipide » tant la liste est longue mais il ne cite que les deux exemples que l'on retrouve dans les registres de la Sûreté générale : le préfet des Deux-Sèvres qui dissout la Société centrale d'agriculture et le comice agricole de Niort et celui d'Eure-et-Loir qui suspend le comice de Châteaudun.

Dans une lettre adressée à son collègue de l'agriculture, en date du 30 juillet 1877, Fourtou lui demande d'ajourner toute réunion de comice avant la tenue des législatives dans les départements qui ont d'ordinaire tiennent leur assemblée annuelle à cette période-là¹³⁵². Les débits de boissons font aussi l'objet de fermeture mais ils sont souvent évoqués et peu présents dans les archives consultées¹³⁵³.

L'action du ministre a donc été très active, très volontaire et il n'a pas hésité à lancer dans la bataille des agents de la cause conservatrice, faisant aussi de ses préfets les plus zélés de tous les fonctionnaires. L'énergie avec laquelle il décide de « faire marcher la France » a donc été employée à faire marcher son administration, à lutter contre la propagande républicaine par tous les moyens plus ou moins légaux mis à la disposition du ministre, coordonnant et même dirigeant l'épuration des autres ministères, Fourtou est alors devenu la pièce indispensable dans l'entreprise du Seize-Mai.

Pourtant, le marquis de Belleval, dans ses *Souvenirs*, nous offre la vision d'un sous-préfet du Seize-Mai peu commune, notamment lorsqu'il s'agit d'évoquer son ministre de tutelle¹³⁵⁴.

Alors qu'il était sous-préfet à Béthune, il est nommé à Lunéville par Fourtou, alors ministre de l'Intérieur en mai-juin 1874. Il raconte :

¹³⁵⁰ *Ibid.* p.148.

¹³⁵¹ Dans les registres de la Sûreté générale, on compte une vingtaine d'autorisations de Cercles catholiques d'ouvriers.

¹³⁵² Fourtou connaît bien les habitudes comitiales car il est lui-même président du Comice agricole de la Double, Cf. Partie 1 chapitre 2.

¹³⁵³ Gauthier en fait état page 149, *op. cit.* Seuls deux cabarets ont été fermés, voir carte plus haut. Le dépouillement systématique de toutes les dépêches télégraphiques que les préfets envoyaient au ministre permettrait d'affiner ces maigres résultats.

¹³⁵⁴ Belleval (Marquis de.), *Souvenirs contemporains*, Paris, Librairie Vivien, 1900.

« Je courus à Versailles pour refuser. M. de Fourtou, ministre de l'Intérieur, ayant insisté pour que je ne maintinsse pas ma démission, en me promettant que, sous un délai de trois ans, je serai appelé à un poste de première classe dans le Nord, en guise de compensation, je cédaï. Un mois plus tard, M. de Fourtou était remplacé par le général Chabaud-Latour. Mais au 16 mai, M. De Fourtou se dégagea de sa parole en me nommant à Sens... »

Alors qu'il obtient du ministre en 1877 la promesse qu'il lui avait faite trois ans auparavant, le marquis de Belleval évoque les mesures ministérielles et l'impact dans les départements :

« Dans beaucoup de départements, il semblait que l'administration fut uniquement chargée d'enregistrer les attaques que dirigeaient contre elle les républicains qui avaient toutes les audaces. Consulté, comme tous mes collègues, sur les mesures que la situation comportait, je répondis : « l'arrestation simultanée dans tous les départements au même jour et à la même heure, de trois ou quatre des républicains les plus compromis, la proclamation de l'état de siège et les élections dans un délai le plus bref possible. »

Beaucoup plus sévère sur Fourtou en 1877, le sous-préfet est sans nuance :

« Par malheur, le ministre, qui demandait un conseil, s'empressa de ne pas le suivre. L'énergie tant vantée de M. de Fourtou n'était qu'une décevante chimère. »

Ainsi, l'inconstance, l'indécision seraient, selon le marquis, les principales compétences gouvernementales de Fourtou. Ultime combat que doit livrer encore le ministre et son administration, remporter les élections d'octobre 1877. Ce jusqu'aboutisme bien connu de Fourtou est tellement lié à ce scrutin que l'échec semble impensable.

Les mesures ministérielles s'inscrivent donc dans une pratique de l'exercice du pouvoir particulière aux années 1870. Même si la crise du Seize-Mai est saillante à cause du climat anxigène qu'elle provoque, la période n'est pas exceptionnelle dans l'épuration administrative et *l'orgie administrative* n'est pas un fait unique. Le mouvement des fonctionnaires, à partir des exemples des personnels de préfecture mais aussi des fonctionnaires du ministère de la Justice et des Finances, prouve qu'il y existe des permanences de pratique épurative lors des alternances politiques. Les ministres de l'Intérieur, comme le remarque Christophe Charle, qu'ils soient d'un camp ou d'un autre, pensent tenir le pays qu'en ayant un personnel dévoué et soumis à la cause. Cette conception évolue peu à peu lorsque la professionnalisation des fonctionnaires, et particulièrement celle du personnel préfectoral, change la donne, faisant de ces agents d'Etat les garants de sa continuité et de sa neutralité. Ainsi, l'action du ministre Fourtou place Beauvau n'est pas plus exceptionnellement imposante, si ce n'est, peut-être, par la rapidité avec laquelle les fonctionnaires ont été touchés par les mesures gouvernementale, liée à l'urgence de la situation. Il reste à soumettre les opposants dans les campagnes profondes du territoire.

Chapitre 3 : Une entreprise vouée à l'échec ?

La date pour l'organisation des élections législatives est l'objet d'un débat au sein du gouvernement et le ministre Fourtou met en œuvre pour en retarder l'échéance. Leur préparation nécessite une mobilisation totale et rapide de tous les acteurs : administration préfectorale, comités locaux conservateurs et gouvernement. L'interaction entre les trois composantes doit être sans faille afin d'empêcher les républicains de remporter le scrutin législatif. C'est l'autre mission du ministre et son administration. Le combat n'est pas seulement contre les adversaires du cabinet mais aussi contre toutes les demandes et recommandations qu'exprime une coalition conservatrice qui menace, à chaque blocage, de se disloquer.

I- « Préparer de bonnes élections » : le scrutin législatif d'octobre 1877

C'est par ces mots que Fourtou¹³⁵⁵ présente à l'ensemble de son administration le principal objectif du gouvernement à partir de juillet 1877. Il doit sans cesse le rappeler à des fonctionnaires qui sont, parfois, sur le terrain, dépassés par l'afflux de demandes et d'interrogations. La désignation des candidats officiels est la première étape de ce dispositif électoral.

A- La désignation des candidats officiels

1- Les dispositions ministérielles

I-a : Historiographie d'une pratique d'un autre temps

Avec l'avènement du régime républicain, la pratique de la candidature officielle appartient au passé, à une conception autoritaire et non démocratique de la vie politique. Elle compromet gravement le déroulement normal d'un véritable débat démocratique entre des candidats que

¹³⁵⁵ APF. Le ministre, dans sa correspondance écrite et les dépêches télégraphiques avec les préfets, insiste lourdement sur cet objectif premier. Ainsi, au préfet de Gironde, de Larcy, en août 1877, le ministre lui rappelle les dispositions gouvernementales : « Le télégramme que je vous ai adressé hier vous indiquait la manière de voir du gouvernement. Vous avez à vous y conformer, mais non à la communiquer aux candidats, auxquels il n'y a nullement lieu de faire-part des observations qui sont adressées au préfet seul. S'il convient de donner satisfaction aux demandes légitimes, il est important de ne pas se laisser entraîner par des sollicitations excessives, et de ne pas viser au-delà d'une juste limite du pouvoir discrétionnaire que le gouvernement tient de la Loi. »

tout oppose puisqu'elle empêche la parfaite égalité de traitement des uns au bénéfice des autres. Christophe Voilliot a consacré sa thèse à ce phénomène électoral et a mis en perspective cette pratique électorale sur le long terme, de la chute du régime napoléonien jusqu'à l'avènement de la Troisième République¹³⁵⁶. Après avoir montré que tous les régimes censitaires et impériaux se sont largement accommodés de cette pratique, l'auteur souligne qu'elle ne disparaît pas avec l'avènement du régime républicain dans les années 1870. Il montre même que les républicains au pouvoir ont pratiqué une sorte de candidature officielle qui ne dit pas son nom. Il consacre à cette période un chapitre entier qu'il intitule « euphémisation »¹³⁵⁷ et reprend à son compte l'expression utilisée par Eric Phélippeau de « candidature officieuse », notamment pour expliquer le mode de désignation des candidats après la crise du Seize-Mai¹³⁵⁸.

Même pendant le gouvernement de la Défense Nationale, la candidature de préfets et de sous-préfets au scrutin de février 1871 en tête de liste républicaine peut être, selon lui, considérée comme des actes de candidature de « soutien » ou « recommandée », surtout après le décret du 15 septembre 1870 qui prévoit l'autorisation à candidater les préfets et des sous-préfets de Gambetta, à condition qu'ils se démettent dix jours avant le scrutin¹³⁵⁹. Il rappelle le nom et le département où la quinzaine de fonctionnaires a choisi de se présenter et reconnaît, au final, que, même si la pratique s'apparente à un acte de soutien officiel, elle n'a peu d'impact sur le choix des électeurs. Presque tous sont battus¹³⁶⁰.

La préparation du scrutin de renouvellement de l'Assemblée nationale prévue pour février 1876 est aussi imprégnée par ces pratiques d'un autre temps. Le gouvernement Buffet s'affaire en engageant les fonctionnaires à soutenir les « bons candidats » qui veulent promouvoir la politique du Maréchal de Mac-Mahon¹³⁶¹. Le ministre de l'Intérieur n'obtient pas tout le zèle nécessaire de la part de ces agents départementaux et Christophe Voilliot

¹³⁵⁶ Voilliot (C.), *La candidature officielle, une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Carnot, 2005, 298 p.

¹³⁵⁷ Voilliot (C.), *op. cit.*, pp. 217 à 247.

¹³⁵⁸ Phélippeau (E.), *L'invention de l'homme moderne, Mackau, l'Orne et la république*, Paris, Socio-histoire, Édition Belin, 2002, 367 p., cité par Voilliot (C.), *op. cit.*, p. 217.

¹³⁵⁹ Voilliot (C.), *op. cit.*, p. 224.

¹³⁶⁰ *Ibid.*

¹³⁶¹ L'article 12 de la loi organique du 30 novembre 1875 concernant l'organisation des élections des députés interdit à tout fonctionnaire de se présenter dans le ressort dont il a eu la charge administrative jusqu'à six mois après sa démission, sa mise en disponibilité ou sa révocation. Ainsi, cette disposition évite la pratique trop suspecte d'une candidature officielle déguisée, comme ce fut le cas pour les élections de février 1871. L'article 23 vient, cependant, apporter une nuance à cette disposition, notamment concernant le délai de six mois de « carence » administrative puisqu'il ne prend en compte que le cas des préfets et des sous-préfets. Les autres fonctionnaires en sont exclus. Enfin, la loi ne dit rien sur l'interdiction du soutien des fonctionnaires vis-à-vis d'un ou l'autre des candidats. *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, année 1876, numéro 3.

l'explique par la prudence de ces derniers qui, observant l'instabilité avec laquelle est gouverné le pays depuis 1871, préfèrent ménager les adversaires qui pourraient bien devenir, un jour, leurs supérieurs hiérarchiques. Le ministre de l'Intérieur ne rédige pas de circulaires concernant directement ou indirectement la candidature officielle mais rappelle un certain nombre de règlements qui contraignent le déroulement de la campagne électorale. Ainsi, dans une circulaire du 2 février, Buffet rappelle que tout écrit, même électoral, doit être contrôlé par les services de la préfecture et d'ajouter : « le dépôt en préfecture n'entrave pas la propagande électorale. C'est une mesure de police à assurer la surveillance de l'imprimerie ». Dans une autre longue circulaire, publiée quelques jours plus tard, le ministre évoque les nouvelles dispositions de la loi organique du 30 novembre 1875. Dans le paragraphe concernant la distribution des écrits électoraux par les agents de l'Etat, on peut relever les phrases suivantes pour le moins ambiguës :

« La loi interdit expressément à tout agent de l'autorité publique et municipale de distribuer soit des bulletins de vote soit des professions de foi ou des circulaires des candidats. (...) Il convient également de remarquer que la loi n'interdit pas aux agents de l'autorité l'affichage des écrits électoraux et cela avec beaucoup de raison, car les appariteurs municipaux sont ordinairement les seuls afficheurs de la commune. Ces agents pourront donc continuer à placarder non seulement les affiches émanées de l'autorité, mais encore les affiches des candidats quelconques.»

Ainsi, les agents municipaux ont l'autorisation d'afficher ou non toutes les sortes d'affiches électorales, et le ministre de laisser à la libre appréciation des autorités locales ce type d'affichage...

Buffet fait référence très souvent au décret organique du 2 février 1852 qui prévoit, notamment, les dispositions pénales en matière de fraude électorale¹³⁶².

Ces rappels ne permettent pas de considérer les dispositions ministérielles comme étant l'expression d'une quelconque candidature officielle même si le règlement est interprété par le gouvernement. Mais cela n'a pas été profitable aux impétrants qui portent haut la défense du cabinet. D'ailleurs, les conservateurs connaissent autant d'insuccès que les républicains cinq ans auparavant. Christophe Voilliot souligne que même Buffet est battu dans sa circonscription.

¹³⁶² Le titre IV de ce décret est publié en annexe des circulaires du ministre Buffet. Il faut relever quelques articles qui ne manqueront pas d'attirer, un an plus tard, l'œil de Fourtou. En effet, les numéros 39, 40 et 42 envisagent des cas précis de corruption électorale : « Art. 39. Ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer un dommage à sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminer à s'abstenir de voter, ou auront influencé un vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 francs à 1000 francs. » Le suivant évoque les fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, et condamne les contrevenants d'un mois à un an d'emprisonnement et de 100 francs à 2000 francs d'amende. Enfin, le 41 condamne les clameurs et les attroupements lors du scrutin. *Bulletin, ibidem*.

1-b : la circulaire Fourtou du 2 juillet : acte de (re)naissance de la candidature officielle

1877 apparaît donc, à ce titre, bien plus explicite et la phraséologie ministérielle ne laisse aucun doute quant à sa volonté de soutenir des candidats officiels.

Fourtou, devenant alors le parangon de cette ancienne pratique électorale, rédige une circulaire (2 juillet 1877) qui cadre et légitime l'investiture officielle. Intitulée « *Devoirs des fonctionnaires* », elle attire l'attention des fonctionnaires sur les dispositions suivantes¹³⁶³ :

« Le gouvernement, Monsieur le Préfet, n'a pas le droit, il a le devoir de faire connaître au corps électoral les candidats qui soutiennent et les candidats qui combattent sa politique. Il a non seulement le droit, mais il a le devoir de dire aux populations : voilà le candidat avec lequel je suis en dissentiment, voilà au contraire le candidat qui représente mes tendances et mon programme. Vous êtes libres de choisir, mais ainsi averties, vous choisirez du moins en connaissance de cause. Par ce langage, le gouvernement ne fait rien que d'éclairer les électeurs, et il serait étrange qu'on lui contestât le droit de le tenir. Ne voyons-nous pas trop souvent nos adversaires s'efforcer d'agir sur l'esprit public par le mensonge, par la calomnie, par la peur, par les manœuvres les plus répréhensibles ? Ne voyons-nous pas les lieux publics fréquemment transformés en de véritables foyers de corruption électorale où l'on adresse de la manière la plus grossière à l'ignorance et à la crédulité ? En présence de tels faits, comment hésiterions-nous à mettre en garde le suffrage universel contre les pièges qu'on ne cesse de lui tendre. »

Après cette légitimation officielle de la candidature officielle, le ministre Fourtou rappelle les conditions dans lesquelles les électeurs ont été abusés, en février 1876, par des candidats qui mettaient en entête de leur profession de foi le nom du Maréchal Mac-Mahon et faisaient croire qu'ils le défendraient alors qu'ils étaient, selon le ministre, totalement opposés à la politique de l'Élysée. « Il importe donc, Monsieur le Préfet, de déjouer de tels artifices, et vous saurez démasquer les faux dévouements (...) ».

Ainsi, ce texte est vraiment l'acte de naissance officialisé de cette pratique électorale que le gouvernement entend bien utiliser pour le scrutin législatif d'octobre 1877. Les fonctions bien définies des préfets et la détermination ministérielle doivent être le nœud dur du dispositif puisque Fourtou demande la plus stricte sévérité et la plus vive autorité des fonctionnaires pour aider au triomphe électoral de la cause conservatrice.

La correspondance du ministre des Travaux publics, Auguste Paris avec sa femme nous permet d'en savoir un peu plus sur la genèse de ce texte ministériel. En effet, Fourtou l'a présenté en conseil des ministres du 2 juillet 1877 et les débats ont tourné autour de la fin de

¹³⁶³ *Bulletin...*, année 1877, numéro 5. Le ministre des Travaux publics, Auguste Paris, évoque l'annonce de cette circulaire du ministre de l'Intérieur lors du conseil des ministres qui s'est tenu en présence du maréchal le 2 juillet 1877. Lettre d'Auguste à son épouse datée du 2 juillet 1877, 3 heures, cité par : Jean-Marc Guislin, *op. cit.* p. 112.

la circulaire qui semblait à Paris un peu trop abrupte. Ainsi, l'ancien député du Nord, s'il reconnaît le ton brave du texte, suggère à Fourtou de ne pas trop s'engager sur le maintien coûte que coûte du maréchal jusqu'à la fin de son mandat en 1880 :

« J'ai obtenu qu'il (Fourtou) affirme l'espoir que le pays secondera les vues du maréchal et nommera une Chambre des députés avec laquelle il y aura un accord. »¹³⁶⁴

2- Les modalités de désignation

C'est en conseil des ministres, sous l'autorité du président de la République, le maréchal de Mac-Mahon que sont discutées puis acceptées les listes des candidats, circonscription par circonscription, département par département, qui reçoivent le total soutien du gouvernement. Fourtou est en première ligne puisqu'il est chargé de soumettre, comme pour le mouvement des préfets et des sous-préfets, des listes aux membres du gouvernement afin de les valider ou d'en rectifier quelques noms. Dès le surlendemain, le conseil des ministres arrête toutes les candidatures d'une trentaine de départements¹³⁶⁵. Mais les difficultés se font rapidement jour à cause d'un certain nombre de faisceaux convergents qui ralentissent la prise de décision finale. En effet, même si le 10 juillet, plus de deux cents candidatures sont validées, les oppositions au sein de la majorité font rage à tel point que le ministre des Travaux publics s'en inquiète :

« Les difficultés à résoudre demeurent pour la fin. Dans plusieurs départements, elles sont les mêmes que dans le Pas-de-Calais et elles tiennent à la désunion des conservateurs. Chaque parti veut escompter le succès à son profit »¹³⁶⁶.

C'est, en effet, l'action des différents partis de la majorité gouvernementale qui freine le processus de désignation des candidats officiels. Le ministre de l'Intérieur, sur rapport favorable des préfets, doit pouvoir remettre une liste de conservateurs « investis » en conseil des ministres. Mais cette liaison bilatérale n'est pas possible puisque les comités locaux de chaque parti veulent imposer leur propre candidat.

Ainsi, une nouvelle figure géométrique se dessine au début juillet 1877 dans le processus de désignation, ce qu'il convient d'appeler le « triangle des décisions ».

2-a : le « triangle des décisions »

Dans sa circulaire du 2 juillet, Fourtou fait allusion aux possibles oppositions de différentes factions qui composent cette union conservatrice.

¹³⁶⁴ Lettre d'Auguste Paris à sa femme, dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 116.

¹³⁶⁵ En témoigne la lettre qu'Auguste Paris adresse le jour même, 5 juillet 1877, à son épouse dans laquelle il mentionne cette principale décision gouvernementale. Voir Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 118.

¹³⁶⁶ Lettre du 10 juillet 1877 d'Auguste Paris, dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 122.

« Pour exercer, au milieu des rivalités qui pourraient se produire, une médiation efficace, vous n'aurez qu'à vous souvenir que le gouvernement, modérateur naturel des partis, doit ne mettre sa puissance au service d'aucun d'eux, mais faire entendre à tous le langage de la conciliation et de la concorde. Méritez, par votre impartialité et par votre sagesse, de devenir entre tous un arbitre écouté. Sachez, par votre autorité morale, obtenir les sacrifices momentanés, nécessaires à notre œuvre commune. »

Pour Fourtou, il ne fait aucun doute que le processus de décision pour investir les candidats du gouvernement ne peut que se dérouler qu'entre lui et ses préfets, à eux la sagesse et l'impartialité et à lui, l'autorité et la décision finale. Evidemment, il sait très bien que les comités électoraux font se charger de présenter leur favori et d'une manière presque inévitable, des dissensions naissent entre les différentes tendances conservatrices dans les départements. Si le préfet doit en être l'arbitre, le ministre en est donc le censeur, source de toute décision ultime et irrévocable.

En vérité, il sait bien que cette tâche est ardue et qu'il y a un vrai risque, à ce moment-là, de faire éclater la coalition des forces de droite qui n'a qu'un seul objectif commun, empêcher les 363 de regagner leurs sièges. Quant à la politique à mener après, en cas de victoire, ceci est une autre affaire.

Les comités électoraux nationaux se mettent en place afin de plaider la cause de leurs poulains, en espérant l'emporter dans telle ou telle circonscription sur les autres, au risque parfois de déséquilibrer le rapport de force entre les tendances conservatrices dans le département.

Le comité central légitimiste est constitué dès le 17 juin 1877 et il est présidé par le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia et animé par son secrétaire, le vicomte Robert de Mun qui a été placé à cette fonction par son frère, le comte Albert¹³⁶⁷. Robert a été préféré à Joseph de la Boullerie.

Le comité central bonapartiste s'est réuni un peu plus tard, le 27 juin. Il est alors composé de quatre personnalités de premier plan : le duc de Padoue, Eugène Rouher, Eugène Jolibois et le baron de Mackau. Ce dernier, dès la réunion terminée, s'empresse d'écrire à Fourtou pour l'informer des intentions des impérialistes.

¹³⁶⁷ Voir Levillain (P.), *Albert de Mun ; catholicisme français et catholicisme romain du Syllabus au Ralliement*. Rome, Ecole française de Rome, 1983. In-8°, 1062 p. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 247.), pp. 552-555, cité par Guislin (J.-M.), *Un ministre artésien dans la crise du Seize-Mai*, op. cit., p. 104.

« Le comité bonapartiste s'est réuni ce matin. Il a nommé une commission destinée à traverser les élections et à veiller à ses intérêts. Celle-ci a désigné 4 délégués dont j'ai le malheur de faire partie. Ceux-ci ont mission de faire immédiatement une visite de défiance auprès du Maréchal de Mac Mahon et de se mettre en rapport avec le Président du Conseil et avec vous. Ces 4 délégués sont le Prince de Padoue, Rouher, Jolibois et votre serviteur. Je suis chargé de vous demander quand vous voudrez les recevoir. Dans cette première visite, il sera question que des points généraux sur lesquels vous serez qu'en accord avec eux. J'estime d'ailleurs qu'il serait heureux de leur donner rendez-vous le plus vite possible. Je vais faire la même démarche avec le Président du Conseil. »
¹³⁶⁸

Le peu d'enthousiasme du baron laisse présager de bien nombreuses difficultés. D'ailleurs, certains au gouvernement s'agacent de cette attitude trop pressante des bonapartistes, à l'instar d'Auguste Paris qui s'en plaint vivement :

« Les bonapartistes, notamment, qui sont les plus nombreux, se rappellent trop le partage du lion. Le gouvernement interviendra sans doute comme un arbitre. Acceptera-t-on sa décision ? Les fera-t-on prévaloir ? »
¹³⁶⁹

La capacité d'action et de force de persuasion du gouvernement, ce dont doute assez ouvertement Auguste Paris, revient donc à celui qui a en charge l'un des ministères les plus importants et les plus stratégiques dans la reconquête parlementaire caressée par le gouvernement. Fourtou doit, par conséquent, développer des trésors de persuasion, teintés d'autorité afin d'arbitrer tous les cas de figure qui s'offrent à lui. La principale difficulté du ministre est de ne pas apparaître comme favorisant trop les uns par rapport aux autres. Peine perdue puisque les comités nationaux de la Droite et du Centre, en prenant audience auprès du duc de Broglie, ont sévèrement critiqué l'attitude de Fourtou qui laisserait trop les bonapartistes imposer leurs candidats. Nous avons déjà souligné les fréquentes visites d'Eugène Rouher au ministre pendant cette période¹³⁷⁰. Ainsi, dès le 12 juillet, le gouvernement propose aux légitimistes et aux bonapartistes d'investir tous les candidats qui figurent parmi les 160 députés sortants ou ceux qui ont été invalidés depuis février 1876. Mais il se garde une marge de négociations puisqu'il ajoute « et tous ceux que l'on jugerait, sous les auspices du gouvernement, intervenant comme médiateur, avoir le plus de chance. »¹³⁷¹

Cette dernière « ouverture » ne satisfait pas non plus le comité bonapartiste qui proteste vivement. Il ne reste donc plus qu'au ministre Fourtou que de jouer le rôle non de médiateur mais de conciliateur afin de trouver un équilibre entre les bonapartistes, la Droite et le Centre-droit.

¹³⁶⁸ APF. Lettre du baron Armand de Mackau à Fourtou datée du 27 juin 1877.

¹³⁶⁹ Lettre d'Auguste Paris datée du 3 juillet dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 116.

¹³⁷⁰ Voir partie 2, chapitre 1.

¹³⁷¹ Ces propos ont été rapportés par Auguste Paris dans la lettre qu'il adresse à son épouse le 16 juillet 1877, dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 132.

Certains veulent l'aider dans sa tâche, avec toujours des arrière-pensées politiques mais qui ont le mérite, parfois, d'inspirer le ministre dans les suites à donner à certaines situations qui se présentent à lui.

Dans les archives Fourtou, ont été retrouvées des lettres de Monseigneur Dupanloup et du préfet du Loiret, Nicolas Sazerac de Forge¹³⁷² qui éclairent à la fois les propositions d'amélioration du processus de désignation des candidats officiels mais aussi sur la nécessité pour tous de peser sur les décisions ministérielles, au risque de faire éclater l'alliance conservatrice.

2-b : la proposition Dupanloup¹³⁷³-Sazerac de Forge

Cette triangulation prévisible entre les directives ministérielles, les rapports préfectoraux et la pression exercée par les comités électoraux conduisent certaines hautes personnalités politiques à suggérer plus de centralisme et d'autorité dans les négociations d'investiture.

Dans une longue lettre adressée au ministre de l'Intérieur, Monseigneur Dupanloup explique les bienfaits et tout le bénéfice que pourrait tirer Fourtou de la constitution d'un comité central d'investiture officielle¹³⁷⁴. Cette proposition du sénateur-académicien intervient juste avant que le gouvernement n'annonce la dissolution de la Chambre des députés le 16 juin 1877.

Monseigneur Dupanloup en avait déjà parlé au ministre mais, à l'occasion d'un entretien qu'il a eu avec le préfet du Loiret quelques jours auparavant, Nicolas François Henri Sazerac de Forge, il revient vers Fourtou pour développer par écrit son idée de comité central de coordination électorale. Le but de cette organisation pyramidale est bien d'améliorer la coordination en matière de choix du candidat officiel et éviter ainsi le déchirement des conservateurs au niveau local.

¹³⁷² Nicolas Sazerac appartient à une famille de l'Angoumois, propriétaire du moulin de Nersac et d'une maison d'eau-de-vie. Il a été auditeur au Conseil d'Etat à la fin du Second Empire puis nommé secrétaire général de la préfecture du Nord en avril 1871, puis devient plusieurs préfet : de l'Ardèche de février à août 1873, puis de la Nièvre d'août 1873 à octobre 1875, de l'Indre d'octobre 1875 à mars 1876 lorsqu'il est envoyé dans le département du Loiret. Il est maintenu par Fourtou en mai 1877 car il est un ardent défenseur de l'Ordre moral. La fin de sa vie est beaucoup moins brillante puisque en juin 1891, alors qu'il est administrateur de la Société industrielle de l'Habra et de la Macia, à Oran en Algérie. Il aurait détourné 231 500 francs. Inculpé, il est condamné à cinq ans de prison et trois mille francs d'amende en septembre 1892 mais il ne purgera jamais sa peine car il est mort quelques jours auparavant. *L'Echo de Lyon*, numéro 1152 du 12 septembre 1892, bibliothèque municipale de Lyon, <http://collections.bm-lyon.fr/PER00316941>. Pour la famille Sazerac de Forge, voir Lachaise (B.) *Le Pouvoir municipal à Angoulême de 1884 à 1939*, thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Georges Dupeux, Histoire, Université de Bordeaux III, 1982.

¹³⁷³ Pour le rôle de Dupanloup avant la crise du Seize-Mai, voir Thuillier (A.) *Aux origines du 16 mai 1877 : Mgr de Ladoue et Lucien Gueneau*, Revue de l'histoire de l'Eglise de France, année 1975, vol. 61, pp. 37-59.

¹³⁷⁴ APF. Lettre de monseigneur Dupanloup à Oscar de Fourtou datée du 15 juin 1877.

Le prélat suit l'avis du préfet Sazerac qui souligne le danger que représenterait l'inexpérience en matière électorale de certains représentants locaux et des pressions qu'ils pourraient subir par des comités conservateurs de tendance très diverse. Face au risque d'éclatement de l'alliance conservatrice entre les bonapartistes de l'Appel au peuple et les légitimistes, l'opposition républicaine peut gagner des points et transformer le scrutin du 14 octobre suivant en une véritable débâcle conservatrice. Dupanloup donne l'exemple du Loiret où un certain nombre de magistrats a constitué spontanément un comité de soutien au préfet et a versé pour la campagne officielle vingt mille francs¹³⁷⁵.

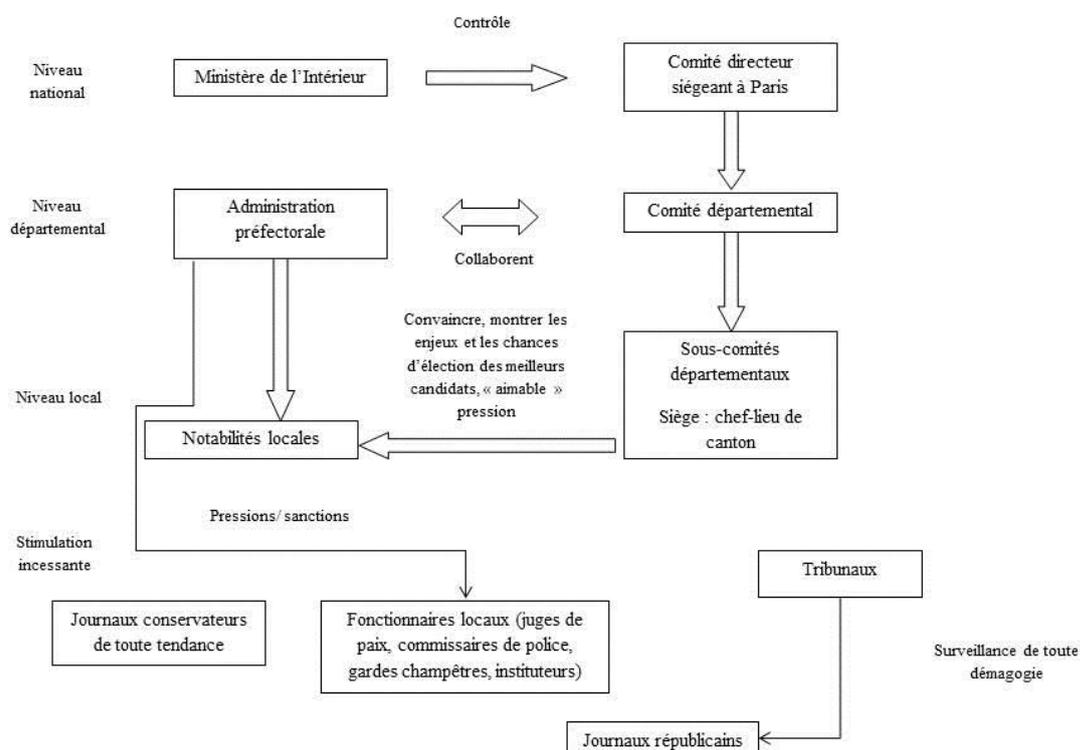
Il insiste sur ce point en ces termes :

« (...) La grosse affaire, ce sont les élections : elles peuvent nous sauver ou nous perdre, et là il nous faut, absolument, des résultats positifs et certains. Vous les attendez surtout de l'administration, mais voici qu'un de vos meilleurs Préfets, dans un de vos meilleurs départements, déclare inappréciable le concours de l'action privée, il voit de ce côté des auxiliaires qui, combinant comme c'est le but, leurs efforts avec les siens, doublent ses propres forces, et rendront plus facile et plus certain le triomphe sur l'organisation démagogique : ce qui, dans le Loiret, est reconnu très secourable et facile, pourquoi ne le serait-il pas ailleurs aussi, et à plus forte raison ? Il s'agit, veuillez bien le remarquer, d'efforts combinés, subordonnés, dans le but, non de dominer, mais d'éclairer et de seconder l'administration et au fond, Monsieur le Ministre, cette organisation de l'action privée, n'est-elle pas aussi simple que puissante, irrésistible ? (...) ».

Le schéma suivant récapitule le projet organisationnel de Dupanloup/Sazerac.

Figure 51 Le projet Dupanloup-Sazerac de Forge

¹³⁷⁵ Monseigneur Dupanloup ne donne pas de précisions quant aux noms de magistrats ni aux éléments qui ont présidé à sa constitution. Dans les archives Fourtou, il n'a pas été trouvé trace de l'existence de ce comité spontané, encore moins la somme de vingt mille francs versés à l'administration préfectorale



Source : APF

A la fin de sa démonstration, Monseigneur Dupanloup conclut :

« (...) Tout cela est, Monsieur le Ministre, aussi simple que puissant, très pratique, très facile ; mais au même degré indispensable et urgent (...) Et qui vous offrira à vous-même plus de garanties que des auxiliaires faisant partie d'une organisation qui sera toujours parfaitement connue de vous, et qui, toute officieuse qu'elle sera, vous rendra peut-être autant de services qu'une organisation officielle, et certainement fortifiera toute votre action (...) ».

Enfin, en post-scriptum, le prélat livre une information précieuse sur le nécessaire encadrement de tout ce personnel administratif :

« L'inexpérience d'un grand nombre de vos agents, et la nécessité d'obtenir des résultats, me paraissent tout à fait nécessaire aussi, le contrôle de l'administration par les inspecteurs administratifs dont nous avons parlé, et dont vous avez accepté l'idée, comme étant la vôtre, et excellente, jusqu'à présent, je ne sais pas s'il a continué à en être question. »

Au-delà de l'insistance du sénateur inamovible sur la nécessité de pallier l'inexpérience de certains fonctionnaires en matière électorale, l'idée d'envoyer sur le terrain des « inspecteurs administratifs » est peut-être la principale innovation du ministère Broglie-Fourtou dans sa chasse aux républicains. En effet, le ministre n'est pas hostile à la mise en place d'un personnel spécial, missionné expressément pour assurer sur place le succès des candidats

officiels¹³⁷⁶. Pour Dupanloup, c'est une manière de renforcer et d'imposer aux comités locaux et surtout aux notables les décisions prises en haut lieu. Une semaine plus tard, alors que le président Mac-Mahon a dissout la Chambre des députés, le sénateur inamovible se rappelle au bon souvenir du ministre¹³⁷⁷. Il évoque à nouveau les bienfaits et les bénéfices que le ministre pourrait tirer de cette organisation « officieuse ». Il ajoute que les électeurs conservateurs s'abstiennent trop fréquemment (« on affirme que 4 000 000 se sont abstenus au mois de février 1876 »). Le principal problème que veut éviter Dupanloup est la multiplicité des comités qui résulterait de la diversité et de l'hétérogénéité de l'alliance conservatrice. Ainsi, bonapartistes, légitimistes et républicains risqueraient de constituer des comités séparés et de servir leurs propres intérêts que la victoire des conservateurs unis.

« (...) De la sorte, vous gouvernez la lutte, au lieu que des comités séparés, je le répète, pourraient vous être la plus fâcheuse des entraves (...)».

Mais cette seconde lettre a surtout pour but de développer le post-scriptum de la première. En effet, Monseigneur Dupanloup plaide pour la création d'une « haute commission de contrôle des services administratifs ». Il craint, comme pour la multiplicité des comités locaux si le comité central ne voit pas rapidement le jour, que les nouveaux fonctionnaires veulent plus « se ménager et (à) se réserver qu'à agir ».

« (...) Comment saurez-vous qu'il suivent votre impulsion, et qu'ils agissent sérieusement d'après vos conseils et vos ordres ? J'ajoute que si, en d'autres circonstances, un gouvernement peut réparer, avec le temps, les fautes ou les défaillances d'une administration, ici les fautes ou les défaillances seraient irréparables : il nous faut des résultats, ou tout est perdu (...) »

Le sénateur inamovible établit les missions de ces « missi dominici »¹³⁷⁸ :

- aller sur le terrain
- observer tout
- interroger tout le monde
- conseiller, activer et contrôler tout à la fois leurs instructions, portées et commentées par eux-mêmes.

¹³⁷⁶ Voir partie 2, chapitre 2

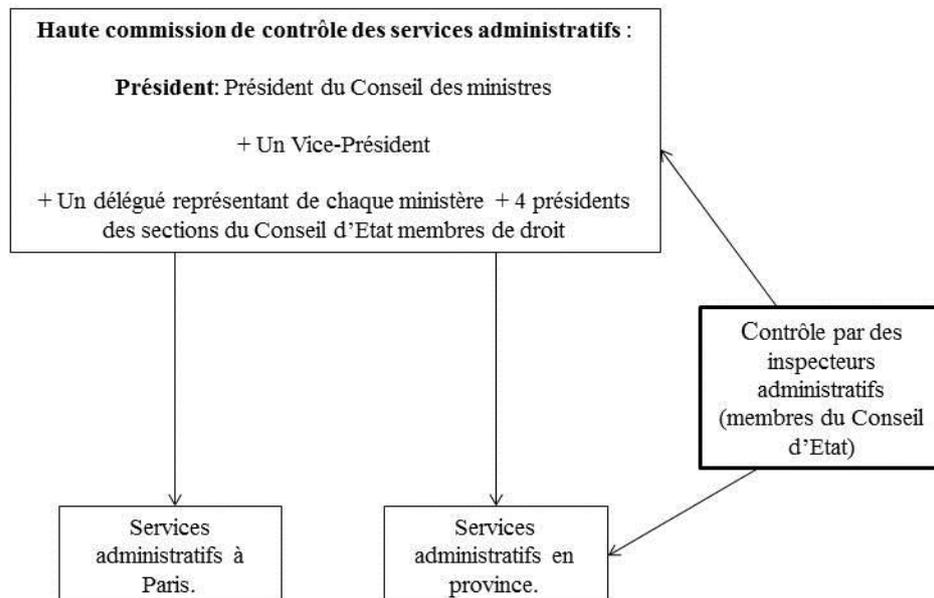
¹³⁷⁷ APF. Lettre de Monseigneur Dupanloup à Fourtou datée du 26 juin 1877.

¹³⁷⁸ L'expression est de Monseigneur Dupanloup lui-même.

Ainsi, le ministre connaîtrait la manière dont la lutte électorale serait conduite et aurait la capacité d'intervenir le plus rapidement possible pour réparer les fautes commises et en prévenir de nouvelles.

Enfin, pour démontrer la cohérence des deux projets proposés, Dupanloup évoque la possibilité pour les membres du comité central d'appartenir à la haute commission et d'être envoyés dans les départements.

Figure 52 Organigramme du projet Dupanloup-Sazerac pour la Haute commission de surveillance



Source : APF.

Ce comité central serait dirigé par un Président dont Dupanloup se garde bien d'avancer un nom et fortement secondé par Pierre Célestin La Tour-Dumoulin, ancien député au Corps législatif¹³⁷⁹.

¹³⁷⁹ Pierre Célestin La Tour-Dumoulin (1822-1888) est député au Corps législatif pour le département du Doubs de 1853 à 1870, conseiller général du canton de Morlan jusqu'en 1870. Il a été, sous l'Empire, directeur général de l'imprimerie, de la librairie et de la presse en avril 1851 et crée alors une commission sur le colportage. En février 1866, il se heurte violemment à Eugène Rouher parce qu'il espère l'évolution libérale du régime. Par

Cette initiative de la Droite en appelle, au final, à la sagesse des conseillers d'Etat que l'on retrouve à tous les échelons de décision et de contrôle. De même, le fait de ne pas préciser la fonction du vice-président de cette haute-commission prouve que Fourtou n'est pas forcément, selon les deux hommes, le plus à même de remplir cette charge. De plus, il s'agit de délégué de chaque ministère et non pas les ministres membres de droit, par exemple. Un directeur ou un chef de service pourrait ainsi faire largement l'affaire. La « mise sous tutelle » de l'action gouvernementale par les membres du Conseil d'Etat ne peut qu'être accueilli que fraîchement par celui-ci.

La manœuvre de Dupanloup est simple : limiter au maximum les intrigues des comités bonapartistes locaux et permettre plus d'égalité dans le traitement des cas pour chaque département.

De toute façon, le ministre ne donne pas suite à ces propositions qui n'ont pas été mises en place mais qui ont, en partie, influencé la manière dont Fourtou estime diriger les opérations. L'idée d'un ministère fort avec autorité et moyens de pression ne peut que séduire l'ancien député de la Dordogne mais peut-être pas dans le sens où l'entendent Dupanloup et Sazerac de Forge. En effet, la proximité du ministre avec les bonapartistes vient brouiller les cartes et jeter le trouble jusque dans les rangs du gouvernement.

3- Une mise en pratique complexe

3-a : les tensions au sein de l'union conservatrice

Auguste Paris le relève dans sa correspondance familiale datée du 17 juillet 1877. Il a, dans son département du Pas-de-Calais, des problèmes avec une candidature bonapartiste qui cherche à tout prix à s'imposer dans une des circonscriptions¹³⁸⁰. Lors du conseil des ministres du jour, le ministre des Travaux publics soumet à discussion le problème Sens à Arras. Il demande alors à Fourtou s'il n'y aurait pas une possibilité de tenter une médiation avec le comité Rouher afin de laisser la circonscription au populaire maire d'Arras, Deusy et de donner aux bonapartistes une autre circonscription :

« M. de Fourtou m'a répondu qu'il était impuissant à amener ce résultat. Si cela est, nous sommes débordés par les bonapartistes. Je ne veux pas supposer que M. Sens ait obtenu, pour agir, l'assentiment de l'Intérieur. Légaliser le désaccord, voilà la seule ressource qui nous reste. »

conséquent, il perd l'investiture officielle au scrutin de 1869 mais parvient, après de sérieuses difficultés, à regagner son siège de député. A la chute de l'Empire, il n'occupe aucune fonction politique ou administrative. Voir Anceau (E.), *Dictionnaire des députés du Second Empire, op. cit.*, p. 363.

¹³⁸⁰ Il s'agit du bonapartiste Sens qui projette d'obtenir la candidature officielle au détriment du maire d'Arras, Deusy.

Ainsi écrit-il à sa femme pour mieux lui transmettre les sentiments de découragement et de dégoût que lui inspirent ces grandes manœuvres électorales.

Cette remarque laisse à penser que le ministre Fourtou est, au pire un homme sous influence bonapartiste, au mieux un habile manipulateur¹³⁸¹.

Le vicomte de Meaux, dans ses *Souvenirs politiques*, relève aussi ces ambiguïtés et la difficulté de réaliser cette union conservatrice¹³⁸².

« Sur le terrain ainsi défini étaient appelés, d'où qu'ils vissent, tous les candidats du Maréchal. La plupart allaient être inévitablement tirés des anciens partis monarchiques. (...) Pour pratiquer une politique conservatrice, il était nécessaire de recourir aux conservateurs, et, pour les trouver, de les chercher là où ils étaient en nombre et en force, dans les anciens partis que la diversité de leurs préférences dynastiques avaient empêché de restaurer la monarchie¹³⁸³ (...) En réalité, depuis l'ouverture de la campagne et jusqu'après la défaite, la diversité des antécédents, des vues, des caractères n'empêcha point, à l'intérieur du cabinet, l'entente ni l'action commune. A chaque conseil, à mesure qu'il recevait les rapports de ses préfets, Fourtou proposait des candidats ; renseignés et sollicités par nos amis, nous les discussions soigneusement et nous les arrêtions d'un commun accord, en tenant compte de leurs mérites, surtout de leurs chances, en même temps que des gages à donner aux divers groupes conservateurs afin de nous assurer leurs concours. Le gouvernement ne prétendait pas, comme jadis, désigner arbitrairement, à son gré, des créatures dont sa seule investiture déterminerait l'élection ; il devait recevoir les candidats des électeurs qu'ils aspiraient à représenter et voulait seulement par son patronage écarter les compétitions entre conservateurs, apporter à qui d'avance attirait les suffrages l'appoint nécessaire au succès. »

Meaux ne partage pas tout à fait la même analyse que son collègue des Travaux publics. Même si ce dernier s'exprime plus librement que son collègue de l'Agriculture, le vicomte semble plus versé dans un certain angélisme et se permet de rêver à l'union conservatrice qui serait au nom, non pas de ce qui divise, mais de ce qui rassemble, le maintien de l'ordre. La méthode employée par le gouvernement ne le gêne aucunement mais il faut souligner que l'ancien ministre du Seize-Mai préfère évoquer le « patronage » que l'expression, souvent décriée toujours condamnée de « candidature officielle ». Comme Pâris, il reconnaît facilement à Fourtou le rôle premier qui échoit, dans ces circonstances-là, aux fonctions régaliennes de sa fonction¹³⁸⁴.

Nous savons, avec le vicomte de Meaux, que la désignation de tous les candidats se termine autour du 20 août 1877. A ce propos, il rapporte une scène où il a invité Fourtou à sa table afin de faire le point sur l'ensemble des candidatures « patronnées »¹³⁸⁵. Le ministre de l'Intérieur lui annonce que soixante-quinze départements sont pourvus de conservateurs prêts

¹³⁸¹ Philippe Levillain pense, en effet, que Fourtou, influencé par le baron Reille, son secrétaire d'Etat, souhaite que les bonapartistes retirent un bénéfice assez conséquent des élections législatives, cité par Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 212.

¹³⁸² Vicomte de Meaux, *op. cit.*, pp. 375 et 376.

¹³⁸³ L'ancien ministre de l'agriculture du Maréchal fait allusion à l'affaire du drapeau blanc en 1873.

¹³⁸⁴ Camille de Veaux appartient au Centre droit, c'est-à-dire aux orléanistes modérés plus attachés à la monarchie et favorables à l'Eglise.

¹³⁸⁵ Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 377. Il invite Fourtou et Emmanuel d'Harcourt, secrétaire général de l'Elysée, à dîner.

à en découdre avec les républicains. Seulement quatre-vingt-quatorze collèges restent à pourvoir et durant cet échange, souffle comme un vent d'optimisme. En effet, si les calculs de Fourtou sont bons et à condition que les cent-soixante sortants soient tous réélus, le ministre mise sur cent douze nouveaux élus, ce qui laisse à penser que la partie serait gagnée car les conservateurs obtiendraient la majorité des sièges.

Les arbitrages ministériels sont assez complexes à appréhender malgré la documentation disponible. Fourtou propose une liste qui est validée en conseil des ministres¹³⁸⁶. Le premier tri est organisé selon un critère simple : prendre tous les anciens députés qui ont voté l'ordre du jour et tous les invalidés qui n'ont pas été réélus lors du scrutin de février 1876¹³⁸⁷.

3-b : Les réticences des bonapartistes

Dans une note datée du 25 juin 1877, l'agent de surveillance rapporte des propos tenus par le bonapartiste Théophile Gautier¹³⁸⁸ qui résume assez bien les inquiétudes d'une majorité de candidats de l'Appel au peuple qui perçoivent cette désignation officielle comme un frein à une éventuelle victoire de leur cause. En effet, le ministre Fourtou compose avec toutes les tendances politiques de l'union conservatrice et ne peut accepter qu'il y ait des départements dans lesquels les électeurs n'auraient que des candidats bonapartistes pour contrer la réélection des 363.

« J'ai vu M. Théophile Gauthier qui m'a dit : « je crois que M. de Fourtou est bonapartiste par raison ; dans tous les cas, nous n'avons pas à craindre le retrait de l'appui gouvernemental pour nos candidats. En effet, il y a bien des circonscriptions où le patronage officiel sera nuisible aux députés de l'Appel au peuple qui seront tenus à une grande modération et à beaucoup de réserve. Il est vrai que dans d'autres endroits l'appui du gouvernement fera triompher nos amis. Il y aura compensation. Mais, en somme, nous pouvons nous passer de la candidature officielle et si nous ne l'avons pas nous irons de l'avant et carrément »

M. Gautier a dit en outre : « la liste de nos futurs candidats n'est pas dressée ; par conséquent tout ce que disent les journaux à ce départ n'est que pure invention. Dans quelques jours, Rouher s'occupera de la presse et de ce qu'il sera utile de faire avec les journaux. On les constituera en vue du service des élections ».

En fait, selon les arguments développés par Théophile Gautier, la formation bonapartiste pourrait donc se passer de la candidature officielle puisqu'elle est vouée à imposer des hommes qui ne partagent pas les objectifs de l'Appel au peuple et qui sont donc résolument

¹³⁸⁶ Le ministre Pâris en témoigne. Alors que Albert de Mun, au nom du groupe légitimiste lui tend une liste de candidats, et que Eugène Rouher conteste fortement, le ministre répond : « Le ministre de l'Intérieur lui (Rouher) a déclaré que les propositions d'ensemble devraient lui être faites, qu'il ne consulterait qu'à titre de renseignements, le gouvernement se réservant le droit d'arrêter ses choix après avoir consulté les préfets. », lettre d'Auguste Pâris à son épouse datée du 28 juin 1877, dans Guislin (J.-M.) *Un ministre artésien...*, *op. cit.*, p. 112.

¹³⁸⁷ *Ibid.*

¹³⁸⁸ Il ne s'agit pas du célèbre auteur du Capitaine Fracasse mais d'un homonyme dont il n'a pas, par les sources consultées, pu être possible de trouver quelques informations biographiques.

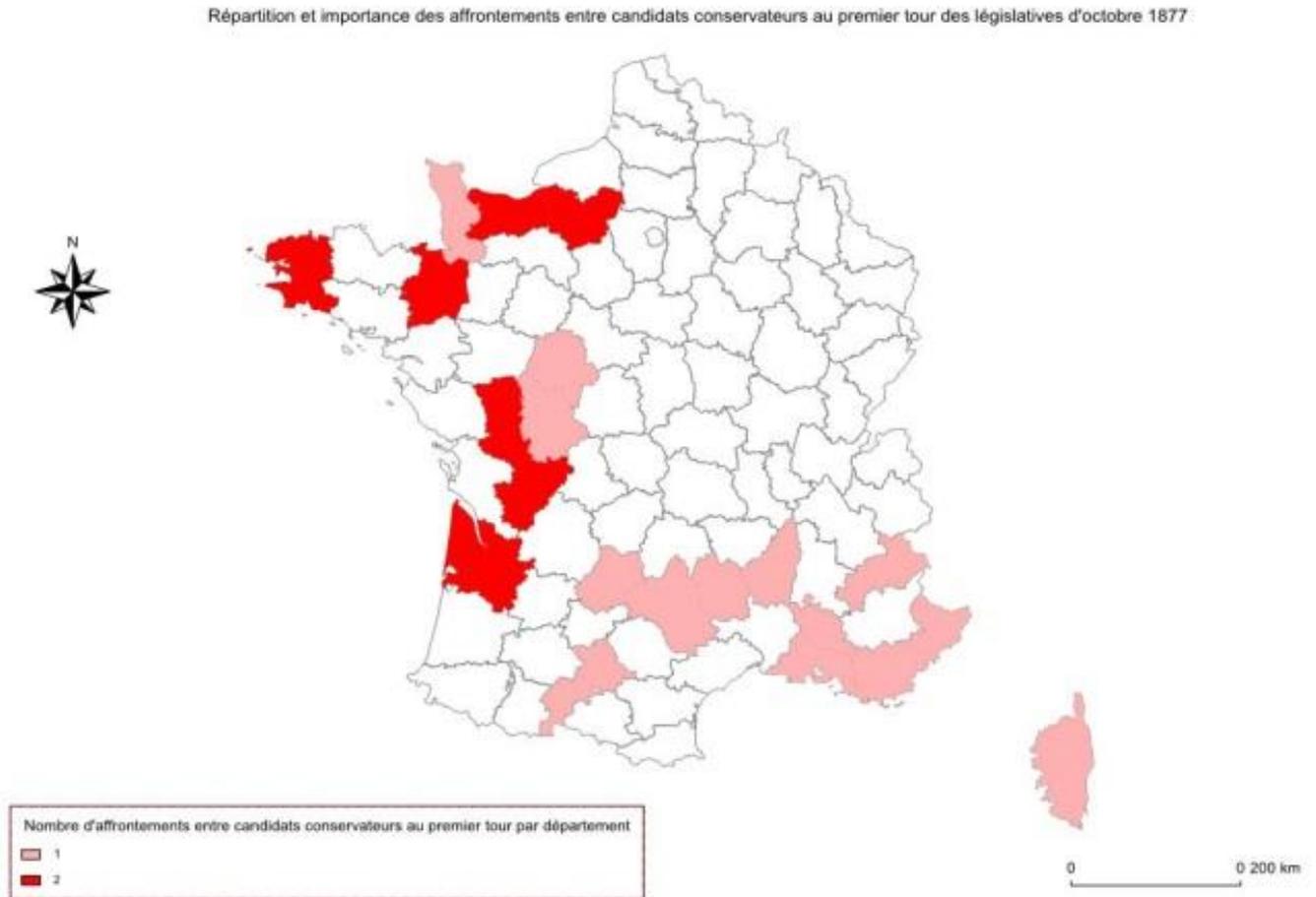
inscrits dans une perspective d'échec tandis que là où l'implantation bonapartiste est assurée, l'élection ou la réélection y est assurée. C'est pourquoi Gautier perçoit la pratique de la candidature officielle comme inutile à la cause de *l'Appel au peuple*¹³⁸⁹.

Ce n'est pas tout à fait l'avis des comités locaux bonapartistes qui ne font pas ce calcul national. En effet, très nombreux sont ceux qui ne veulent renoncer à présenter un candidat car il en va, pour eux, de leur survie politique dans le département.

D'après les archives Fourtou, on compte vingt-neuf circonscriptions dans lesquels deux conservateurs s'affrontent. La carte suivante met en relief les départements pour lesquels il n'y a pas eu d'accord entre l'Union des droites et l'Appel au peuple.

¹³⁸⁹ Voir André (P.) *Les parlementaires bonapartistes sous la Troisième République, 1871-1940*, thèse de doctorat préparée sous la direction de Maurice Agulhon, Université Paris Sorbonne, 1995, 1234 p. L'auteur évoque le rôle central de Rouher dans la constitution et la promotion de l'Appel au peuple et sa capacité à rallier, souvent avec réticence de leur part, les autres caciques du bonapartisme. C'est le bonapartisme rouhériste.

Figure 53 Répartition des affrontements entre candidats conservateurs au premier tour des législatives 1877



Les affrontements entre des candidats de l'Union des droites et des candidats de l'Appel au peuple sont essentiellement localisés dans la France de l'Ouest et du Midi. Si les départements de la Haute-Garonne, du Lot, de l'Aveyron, la Lozère et de l'Ardèche ont subi cette rivalité dans l'une de leurs circonscriptions, il en est de même pour ceux du balcon méditerranéen et des Hautes-Alpes ainsi que la Corse. Au centre, l'Indre-et-Loire, la Vienne et plus au nord, la Manche subissent des doubles candidatures conservatrices : la Gironde, la Charente, les Deux-Sèvres, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, le Calvados et l'Eure.

Dans le premier des trois derniers, une lettre a été retrouvée par terre à Chinon et a été transférée jusque sur le bureau du ministre. Elle en dit long sur l'enthousiasme des républicains qui voient d'un bon œil ces oppositions conservatrices se faire jour.

« M. le Directeur, ... nous désirons aujourd'hui mille exemplaires de la délicieuse petite brochure : "lettres d'un cultivateur" par Henri Dédue. Nous vous serons reconnaissant de nous les faire parvenir au plutôt. Les nouvelles que nous avons de notre arrondissement de Chinon sont excellentes. Le succès de mon père est assuré. Veuillez être persuadé que je ne parle pas à la légère et qu'ayant fait l'élection de 76 je trouve celle du mois d'octobre

prochain bien mieux préparée et l'esprit des campagnards affermi! Les monarchistes sont au désarroi. Nous ne savons qu'une chose jusqu'à ce jour c'est que nous aurons deux adversaires un légitimiste et un bonapartiste qui seront battus avec d'autant plus de facilité qu'ils éparpillent le peu de force qui leur reste et annuleront tous les efforts et la pression de l'administration vide. L'élection en Saône-et-Loire sera certainement bonne; si je ne me trompe, et il faudrait la candidature Schneider fils pour battre l'honorable républicain M. Reyneau qui engage la lutte avec M. Mathieu ex député bonapartiste »¹³⁹⁰.

La situation est beaucoup plus complexe en Gironde, en Charente, dans les Deux-Sèvres pour le grand Sud-Ouest, et le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, l'Eure, le Calvados pour le grand Ouest puisque il y a, à chaque fois, deux arrondissements où l'unité conservatrice n'a pas pu être réalisée.

En Charente, dans la circonscription de Confolens, le candidat bonapartiste, Marchand veut l'investiture au détriment de l'ancien candidat légitimiste au scrutin de 1876, Boreau-Lajanadie. Dans une lettre datée du 5 août 1877, Rouher souligne la nécessité de donner cette investiture officielle à son candidat plutôt qu'à son adversaire¹³⁹¹. Il utilise l'argument imparable qui vise à soutenir quelqu'un qui a ses chances plutôt qu'à un autre qui l'a déjà eu et qui n'a pas fait ses preuves puisqu'il a échoué face au républicain Duclaud en 1876. C'est qui attend les deux concurrents encore cette année-là¹³⁹². A Barbezieux, ce sont les bonapartistes eux-mêmes qui se déchirent puisque deux d'entre eux s'affrontent au premier tour du scrutin : Jules André et Gilibert des Séguins, tous les deux âgés de 25 ans. Ils doivent lutter contre le républicain expérimenté, du centre gauche, Oscar Abel Planat¹³⁹³. Malgré les négociations pour dissuader l'un ou l'autre de ne pas faire le jeu du républicain, les jeunes hommes s'entêtent et s'affrontent au premier tour. Jules André, grâce au désistement de Gilibert des Seguins, parvient à battre Planat le 28 octobre 1877. Dans cette circonscription, ce qui aurait pu coûter un siège de plus à l'Appel au peuple, s'est transformé en victoire à la Pyrrhus puisque, au niveau national, le résultat est bien plus décevant.

Dans le département des Deux-Sèvres voisin, la circonscription de Parthenay est très convoitée : pas moins de cinq candidats se disputent les suffrages de leurs concitoyens. Du côté de la droite, la lutte fait rage entre Paul Taudière, orléaniste, secrétaire général de la préfecture et l'ancien sous-préfet Liégeard, bonapartiste qui a été rappelé de Meurthe-et-Moselle afin de suppléer la défaillance, au dernier moment, du général Allard. L'âpreté de cette opposition s'explique aussi par la dispersion des voix républicaines que se disputent trois candidats, un modéré, le maire de Parthenay, Louis Ganne, un gambettiste et un extrême-

¹³⁹⁰ APF. La lettre n'est pas signée mais on imagine qu'il s'agit d'un républicain qui s'adresse à un directeur de publication.

¹³⁹¹ *Ibid.* Lettre de Rouher adressée au ministre datée du 5 août 1877.

¹³⁹² Duclaud, gauche républicain, un des 363, est alors réélu confortablement député de Confolens, rangeant finalement les deux rivaux conservateurs dans le même camp, celui des perdants.

¹³⁹³ Oscar Abel Planat (1825-1889) a été élu député de la circonscription de 1863 à 1869.

gauche. Ainsi, si un seul candidat conservateur se présente, les chances de victoire sont réelles mais cela est en vain¹³⁹⁴. Dans la seconde circonscription de Niort, le bonapartiste Louis Germain pense avoir plus de chance de gagner le siège que le légitimiste d'Assailly. Fourtou accepte, d'après ces arguments, que l'Appel au peuple soit « officialisé » dans cette partie du département. Ce qui n'empêche pas les monarchistes de maintenir leur candidat¹³⁹⁵.

En Gironde, la situation est inextricable dans la quatrième circonscription de Bordeaux où le légitimiste Joseph Carayon-Latour doit affronter le député sortant républicain, Lur-Saluces tout en subissant la candidature dissidente de François Gras, riche propriétaire, partisan de l'Empire.

Le 5 juillet 1877, le préfet alarme le ministre :

« Les dernières nominations préfectorales permettre peut-être de terminer la question pendante au sujet de M. de Carayon Latour. En ayant récemment nommé sous-préfet le neveu de M. Gras, c'est sur sa sollicitation que des chefs du parti bonapartiste ont contrôlé ma préfecture pour ce fonctionnaire. Il serait bon geste qu'à titre de compensation il se retirerait dans son arrondissement où j'ai pu m'assurer que M. de Carayon a les plus vives sympathies et peut-être plus de chances d'être nommé que M. Gras, dont la personne n'est pas sympathique à tout le monde. Cet ancien conseiller général a beaucoup d'influence dans ce canton, mais il perdrait certainement dans deux autres non portés des voix acquises dans les premiers. Les chefs bonapartistes n'osent pas contredire M. Gras qui comme agent est précieux. M. Rouher l'encourage parce ce qu'il ne sait pas la vérité et que M. Gras a fini par lui persuader que le département ne voit que par ses yeux. Or si je peux mettre en ordre les affaires du département je peux rien sur M. Rouher et c'est lui qu'il faut faire agir. Si M. de Carayon n'est pas soutenu par le parti bonapartiste, les légitimistes ne voteront pas pour M. Jérôme David, loin de gagner des sièges nous en perdrons et tout le succès de la campagne en Gironde est compromis sinon perdu. »¹³⁹⁶

La réponse ministérielle parvient au fonctionnaire dès le lendemain et se range à l'avis du préfet : investir Carayon parce qu'il est plus sympathique et plus connu que son concurrent, quitte à mécontenter les responsables de l'Appel au peuple dans la circonscription bordelaise¹³⁹⁷.

La satisfaction du préfet d'une telle décision est cependant masquée par une réelle inquiétude car Gras ne semble pas vouloir se ranger derrière la décision gouvernementale.

« J'ai averti immédiatement M. Gras de la décision du ministère relativement à la candidature de M. Carayon-Latour. Il fallait évidemment l'empêcher de s'engager davantage. Sa réponse a été toujours la même : « Je ne vais pas pouvoir me retirer tant que mes chefs ne m'en auront pas donné l'ordre. J'y suis du reste tout disposé. L'entente ne peut manquer de se faire entre le gouvernement et mon parti. Mais je dois réserver jusqu'à ce moment. ».

« M. Gras est sévère. Il a ouvertement le désir de se présenter mais il se montrera discipliné ; et si même on le ménage, si on le traite avec déférence, (peut-être prendra-t-il la décision) on pourra arriver à le faire lutter en faveur de M. de Carayon. Son influence est très sérieuse bien qu'il se l'exagère et surtout que M. Rouher se

¹³⁹⁴ Au final, c'est le modéré, Ganne qui remporte le scrutin et devient député de Parthenay.

¹³⁹⁵ Cela provoque, comme cela était prévisible, la réélection du républicain et non pas un des moins puisqu'il s'agit d'Antonin Proust, l'un des rédacteurs de la *République française*.

¹³⁹⁶ APF. Rapport du préfet de Gironde adressé au ministre Fourtou.

¹³⁹⁷ *Ibid.* Dépêche télégraphique du 6 juillet 1877.

l'exagère. Il a dû persuader à ce dernier que son action est toute puissante dans la Gironde qu'elle est même seule, de sorte que le comité de Paris n'ose pas donner aucun ordre et croit aveuglément à ses assertions un peu intéressées sur l'impossibilité de faire passer M. de Carayon. Celui-ci rencontre des difficultés dans son passé très net et ses opinions royalistes. M. Gras en trouve dans son attitude de surface, son extérieur fruste, son instruction insuffisante. La situation morale de M. de Carayon est très considérable dans la Gironde par sa conduite pendant la guerre. Il suffit d'un déplacement de 650 voix sur 21000 votants pour le faire passer. L'ensemble de ces considérations suffira amplement à justifier la décision du gouvernement. Si je reviens sur une question qui pour vous, M. le Ministre, est close, c'est que le maintien de la candidature de M. Gras serait une cause de ruine pour toutes les candidatures conservatrices dans la Gironde. M. Jérôme David sera combattu par les légitimistes à Bazas, l'inflation des bonapartistes aura son contre-coup sur M. le Duc Decazes. Les orléanistes réagissent à la Réole sur M. Robert Mitchell. Non seulement nous ne gagnerons aucun siège mais nous en perdrons peut-être deux. Quant à la situation générale et au pareil désarroi dans mon département aussi important que la Gironde, je le laisse à votre appréciation. En ce qui me concerne j'ai consenti à cette manière de voir des bonapartistes du département, qui ont tous agi sur M. Rouher. C'est de ce dernier que viendra la solution.»¹³⁹⁸.

Quelques jours plus tard, la tension est encore vive parce que François Gras persiste et signe.

Dans un long rapport, le fonctionnaire informe le ministre des risques de voir la dissidence réellement exister.

« M. Berniart, ancien adjoint au maire du temps de M. le vicomte de Pelleport vient de m'apprendre qu'il a eu entre ses mains une lettre de M. Boucher à M. Gras lui donnant l'ordre de se présenter contre M. de Carayon et ajoutant que le comité de l'Appel au Peuple lui en faisait une obligation étroite et que s'il était nécessaire, une lettre du prince Napoléon adressé aux électeurs de la quatrième circonscription ferait connaître sa volonté. Il n'y a aucun doute à avoir sur cette nouvelle mais il ne faudrait pas cependant considérer cette détermination comme étant définitive. Il me semble tout à fait impossible que les bonapartistes songent d'entrer en lutte contre le gouvernement. C'est cependant une éventualité à prévoir sans pourtant modifier ses intentions dans la Gironde. Combattre M. de Carayon-Latour ou même l'abandonner nous amènerait du côté des légitimistes des difficultés semblables et constitueraient une véritable injustice. Ce serait mettre la politique gouvernementale en dehors de l'union conservatrice qui seule peut assurer le succès électoral. J'oubliais de vous dire qu'à la fin de sa lettre, M. Boucher menaçait de l'hostilité du parti bonapartiste la candidature de M. le Duc Decazes dans le cas où la candidature de M. de Carayon-Latour serait soutenue par l'administration. Je n'attache pas une très grande importance à cette menace qui semble plutôt faite pour peser sur le gouvernement que dans l'intention d'être mis à exécution, à moins que la rupture du ministère et du parti bonapartiste soit complète et générale. Toutefois, en difficulté n'en compromettraient pas moins d'une manière très sérieuse la candidature de M. le Ministre des Affaires étrangères ».

Gras ne veut pas en rester là et cherche à forcer la décision ministérielle en sa faveur. Le 18 juillet, il fait publier une lettre dans un journal conservateur dans laquelle il annonce sa candidature à la députation¹³⁹⁹.

Le ministre est furieux qu'on lui force autant la main. Il s'en prend alors à l'ensemble des candidatures bonapartistes du département qu'il menace de ne pas soutenir officiellement. Dans une dépêche adressée au préfet en date du 20 juillet, le ton est véritablement changé.

« L'incident de la candidature de M. Gras est très grave assurément : mais je suis convaincu que la fraction modérée du parti bonapartiste fera justice de cette candidature qui vient troubler l'accord des conservateurs. Les considérations qui imposaient le choix de M. Carayon-Latour sont de telle nature, elles sont empreintes de toute

¹³⁹⁸ *Ibid.* Rapport du préfet daté du 8 juillet 1877.

¹³⁹⁹ *Ibid.* Dépêche télégraphique du préfet au ministre du 18 juillet 1877 : « M. Gras a écrit une lettre dans les journaux conservateurs de la Gironde où il pose sa candidature contre M. de Carayon. Je crains que cet acte n'ait des conséquences bien fâcheuses. Je pars demain pour l'Allier ».

d'équité et de convenance que l'opinion se montrera certainement défavorable à l'attitude de M. Gras et de ses amis. Nous ajouterions une complication nouvelle à cette situation, en retirant notre concours aux autres candidatures conservatrices du parti bonapartiste dans le département. Il faudra vous efforcer sans découragement de faire prévaloir l'esprit de conciliation et j'espère que nous parviendrons à faire cesser les difficultés actuelles. »

Le ministre n'hésite donc pas à brandir le glaive de son courroux et mettre en péril la cause bonapartiste en Gironde. Mais n'est-ce pas vain ? N'a-t-on pas vu que certains bonapartistes considéraient, à l'instar de Théophile Gautier, l'inutilité d'une candidature officielle. Pourquoi François Gras ne tenterait-il pas sa chance ?

Cette « politique du pire » n'est pas du goût de Fourtou qui y voit une entorse aux accords généraux passés entre les différentes factions conservatrices dans la perspective de gagner le scrutin. Il s'insurge contre l'emprise de ces comités qui l'empêchent de mener correctement son action. Des tensions fortes naissent alors entre Fourtou et les autres membres du gouvernement¹⁴⁰⁰.

En effet, les conséquences d'une telle dissidence ne peuvent que conforter les autres partis à la résistance et à les inciter à opposer à des candidats bonapartistes en passe de l'emporter dans le département des dissidences qui ruinerait toute chance de victoire conservatrice.

Dans la circonscription de Lesparre se pose à peu près le même cas de figure entre le comte de Bouville et Clauzet, à ceci près qu'il s'agit d'une lutte fratricide entre deux candidats de l'Appel au peuple ...comme en Charente¹⁴⁰¹.

Fourtou envoie au préfet une dépêche dont la teneur est claire : il faut maintenir la candidature Clauzet à Lesparre.

« Faites tous vos efforts pour maintenir à Lesparre la candidature de M. Clauzet. J'y attache le plus grand prix pour des raisons de politique générale. A son défaut, ne vous engagez pas vis-à-vis d'un autre candidat. Mais vous ne sauriez trop insister pour décider M. Clauzet à rester sur les rangs. De Fourtou. »¹⁴⁰²

D'abord confiant, le préfet informe le ministre de son action en faveur de la volonté ministérielle.

« Conformément à votre dépêche du 7 juillet, j'ai fait agir et j'agirai moi-même sur M. Clauzet, député de Lesparre pour lui faire maintenir sa candidature. Mais je suis à peu près certain à l'avance de ne pas réussir. Depuis un an, M. Clauzet sait se taire. Son parti ne lui a pas promis de donner sa démission, mais comme sa place est observée par d'autres, on ne le prendra pas de se représenter. »

¹⁴⁰⁰ Voir D-1 : Un gouvernement à l'unité de « façade ».

¹⁴⁰¹ Pierre Clauzet (1812-1889) est élu député de Lesparre en février 1876 sous les couleurs de l'Appel au peuple. Voir Guillaume (S.) et Lachaise (B.) (dir.), *Les Parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième république*, op. cit., pp. 207 à 211.

¹⁴⁰² APF. Dépêche télégraphique du 6 juillet 1877.

Le fonctionnaire soumet à Fourtou l'éventualité d'une dissidence interne sans nommer le comte de Bouville qui fait pression sur les dirigeants bonapartistes afin que Rouher l'emporte auprès du ministre Fourtou. Le lendemain, Rouher est reçu par Fourtou¹⁴⁰³. Même si l'affaire Clauzet/ de Bouville n'a pas été la seule traitée par les deux hommes, elle a certainement été évoquée et il a fallu trouver un arrangement satisfaisant pour que la situation sur place fusse plus favorable à la cause conservatrice. Ainsi, par une dépêche adressée au préfet le 9, le ministre l'informe du désistement de Clauzet au profit de Bouville qui est secondé dans sa campagne par le gendre du premier, M. Morange, sous-préfet de Lesparre.

Cet arrangement ne semble plus poser de réels problèmes aux bonapartistes girondins sauf dans le cas d'une autre candidature dissidente.

Un partisan de l'Appel au peuple, Valette, se présentant comme un riche viticulteur, adresse une lettre au ministre le 30 août 1877 dans laquelle il évoque le retour sur le devant de la scène de l'ancien député bonapartiste Johnston.

« Depuis quelques jours, le bruit circule dans la circonscription de Lesparre que M. Johnston se présente à l'élection au titre de candidat officiel. Je ne sais le crédit que l'on doit accorder à une rumeur pareille, si le proverbe n'est pas faux – il n'y a pas de fumée sans feu- votre Excellence ne m'en voudra pas quand elle saura que c'est un de ses bonapartistes, propriétaire en Médoc, qui prend la liberté de lui dresser cette lettre.(...) Profondément dévoué à la cause de l'ordre, je me verrais, s'il en était ainsi et à mon grand regret, forcé de voter contre le candidat officiel, par suite d'engagements pris. Ils sont nombreux, M. le Ministre, ceux qui se trouvent dans ma situation. En contact quotidien avec les électeurs, je sais ce qu'ils veulent, ce qu'ils pensent. Ce n'est pas en vain que l'on a dit : le Médoc, c'est la terre classique de la fidélité. La circonscription de Lesparre est excellente et elle demeurera telle, à la condition qu'on lui laissera la soin de désigner la candidat conservateur qui lui convient. M. Johnston, que je connais et que j'apprécie, se présenterait-il à l'élection, même sous un titre officiel, son échec est certain. Faites-vous représenter, M. le Ministre, le résultat de l'élection de 1876, votre excellence appréciera mieux que je ne saurais le lui démontrer les chances de succès de M. Johnston. Que lui demandions-nous en 1876 ? Nous lui disions : malgré que vous ayez semblé acquiescer par votre abstention au vote de déchéance de l'empire, dites un mot, un seul en faveur de l'empire, dans votre profession de foi et nous voterons et ferons voter pour vous. La réponse fût : non possumus. Votre Excellence sait qu'elle fut la réponse des électeurs »¹⁴⁰⁴.

Ainsi, ce courrier prouve combien il est difficile pour le ministre d'appréhender toutes les rivalités, les rancœurs et les oppositions qui existent au sein même de l'Appel au peuple.

D'un point de vue plus national, le rapport de force entre les bonapartistes et le gouvernement est une évidence. Lors de son entrevue avec Fourtou le 8 juillet, Rouher en sort peu satisfait parce que le ministre n'a pas accédé à toutes ses demandes d'investiture.

¹⁴⁰³ APP. Dossier Rouher Ba 1257. Note du 8 juillet 1877.

¹⁴⁰⁴ APF. Lettre adressée le 30 août 1877 au ministre.

« Rouher a eu hier une entrevue avec de Fourtou à la suite de laquelle il a réuni le comité de direction de l'Appel au Peuple. Il paraît qu'il n'est qu'à moitié satisfait des promesses du ministre et qu'il est toujours fort irrité contre d'Harcourt. »¹⁴⁰⁵

Il faut dire que ses tractations sont parfois difficiles avec le gouvernement car il exige l'équilibre des forces conservatrices dans des départements où les bonapartistes ne sont pas majoritaires¹⁴⁰⁶. C'est le cas des départements bretons.

Dans le Finistère, l'ancien « Vice-Empereur » demande un équilibre des forces. Dans une lettre qu'il adresse à Fourtou, il aigüise ses arguments en évoquant l'impérieuse nécessité d'accepter son candidat, Lérainville, ancien préfet du département, désirant se présenter dans la première circonscription de Quimper, afin de contrebalancer la désignation de quatre légitimistes dans les autres arrondissements¹⁴⁰⁷. Mais le comité légitimiste maintient, envers et contre tout, son représentant, Bollore¹⁴⁰⁸. Dans la seconde circonscription de Brest, un cas similaire est relevé puisque Le Monnier, Appel au peuple, se bat pour obtenir l'investiture officielle qui échoit à son adversaire monarchiste, Tissier. En Ille-et-Vilaine, ce sont les désignations pour la seconde circonscription de Saint-Malo et de Fougères qui posent le plus de problème. Dans le port breton, le bonapartiste Gaston Jollivet, fils d'un ancien député sous la Monarchie de Juillet, héros tombé au combat en 1871, s'oppose à Dufrager, orléaniste, « peu enclin à travailler sa candidature »¹⁴⁰⁹. Un avocat de 58 ans, Rouxin fait aussi acte de candidature et, face à cet éparpillement des voix à droite, conforte le député républicain, Eugène Durand, dans une très certaine réélection. Le député sortant de l'Appel au peuple, Pierre de Dalmas, subit la concurrence de l'orléaniste Gérard Frain de Lavillegontier qui hypothétiquement son nouveau succès électoral¹⁴¹⁰. En Normandie, dans le département du Calvados, deux conservateurs se disputent aussi la candidature officielle. C'est dans la seconde circonscription de Caen que le général de Vandœuvre, légitimiste, s'oppose fortement à Desluges, bonapartiste. Rouher écrit au ministre pour plaider la cause de son favori¹⁴¹¹. Il se plaint ouvertement de la partialité du préfet et de son choix en faveur du légitimiste. Sept jours plus tard, lorsqu'il apprend l'officialisation de l'investiture du général, l'ancien « Vice-Empereur » ne peut que protester vivement auprès de Fourtou qui en fait déjà une affaire

¹⁴⁰⁵ APP. Dossier Rouher Ba 1257. Note du 8 juillet 1877.

¹⁴⁰⁶ En effet, Rouher reste très silencieux pour les départements comme la Charente inférieure ou le Gers où les candidats de l'Appel au peuple ont remporté la totalité des investitures officielles.

¹⁴⁰⁷ APF. Lettre datée du 7 septembre 1877.

¹⁴⁰⁸ Cette fracture dans le camp conservateur permet aisément la réélection du candidat de la gauche républicaine, Louis Hémon.

¹⁴⁰⁹ Il s'agit d'une mention qui a été retrouvée concernant ce personnage dans les dossiers de candidature officielle retrouvés dans les archives Fourtou.

¹⁴¹⁰ Gérard Frain de Lavillegontier est élu député de Fougères le 14 octobre 1877.

¹⁴¹¹ *Ibid.* Lettre de Rouher au ministre datée du 1^{er} août 1877.

classée¹⁴¹². C'est la raison pour laquelle l'Appel au peuple a décidé de maintenir cette candidature au risque de faire élire le républicain.

A Bagnaux, le candidat de l'Appel au peuple, Le Provost de Launay, ancien préfet, demande la révocation du sous-préfet qui préfère ouvertement soutenir le candidat de l'union des droites¹⁴¹³.

Dans le département voisin de l'Eure, la situation est assez complexe à Pont-Audemer. Rouher demande expressément au ministre de donner la candidature officielle à Tourangin, Appel au peuple, puisqu'il estime que les autres conservateurs ont déjà échoué face au candidat républicain en 1876. Il demande cela comme une faveur et un juste retour des choses puisque Tourangin, l'année précédente, a dû s'incliner face au prince d'Amberg et Rousseau qui devaient porter haut les couleurs des conservateurs, une sorte de prime au nouveau. Sa détermination à remporter l'investiture officielle est très forte : le ministre proposait Vierzon à Tourangin qui l'a rapidement refusé. Il veut surtout le retrait du légitimiste afin de ne pas perdre la face encore une fois¹⁴¹⁴...

Ainsi, les ambitions locales et les impératifs nationaux ne font pas bon ménage, d'autant que Rouher, dynamique artisan de l'Appel au peuple, apparaît souvent pour Fourtou comme un partenaire peu fiable qui n'hésite pas à remettre en cause les accords nationaux pour permettre à un maximum de ses candidats de courir après les suffrages de leurs concitoyens. Cette analyse a permis de montrer aussi combien les bonapartistes ne tenaient pas tant que cela à la candidature officielle, surtout lorsqu'elle a tendance à amoindrir ou à bouleverser les rapports de force locaux. Dans la perspective d'une défaite, seuls les candidats malheureux pourraient prétendre à poursuivre la lutte contre les républicains aux prochaines échéances. L'équité entre les forces conservatrices ne convient donc pas vraiment aux dirigeants de l'Appel au peuple et l'entrevue de Rouher et Fourtou début juillet 1877 en dit long sur les tensions qui existent entre la formation bonapartiste et le gouvernement.

Enfin, Fourtou n'est pas apparu comme le parangon de la cause bonapartiste mais a préféré respecter et faire respecter tant bien que mal les équilibres au sein de la coalition des droites. Mais ce qu'il a réussi pour la candidature officielle n'est pas une garantie de succès pour

¹⁴¹² *Ibid.* Il a été retrouvé une lettre du marquis d'Ormesson datée du 31 juillet 1877, qui plaide en faveur du général de Venduvre et ses arguments semblent donc avoir été préférés à ceux que Rouher avançait pour son candidat.

¹⁴¹³ *Ibid.* Lettre de Le Provost au ministre du 4 août 1877.

¹⁴¹⁴ Cela n'a pas empêché Charles d'Ormoy, député sortant de la Gauche républicaine, un des 363 d'être réélu le 14 octobre 1877.

l'ensemble de la politique menée par le gouvernement du Seize-Mai. Le risque d'échouer demeure toujours réel.

B- Battre en brèche tous les agissements républicains

Pour Fourtou, il ne suffit pas seulement de lutter contre les structures de propagande républicaine mais aussi d'empêcher la circulation, notamment dans les campagnes de France, de faux bruits, de rumeurs, de mensonges et de prévenir tout acte d'intimidation. La loi électorale, se fondant sur le texte législatif du 2 février 1852, punit sévèrement les contrevenants à de lourdes amendes et parfois à des peines de prison¹⁴¹⁵.

Cette chasse à la fausse information nourrit largement la thèse du complot républicain que le ministre et son administration s'appliquent à démontrer afin de légitimer la candidature officielle mais aussi essayer de contenir l'unité politique d'une droite conservatrice qui compte plus ce qui la divise que ce qui l'unit¹⁴¹⁶.

1- La lutte contre les faux bruits et les rumeurs

1-a : Lutter contre la désinformation républicaine

Les agents des candidats républicains, les maires –lorsqu'ils n'ont pas été révoqués par le ministre -, les partisans du régime font l'objet d'une surveillance accrue de la part des services de renseignement et d'information des préfetures, de la Sûreté Générale, de la Préfecture de Police de Paris et, comme nous l'avons expliqué précédemment, la police spéciale « Fourtou ».

¹⁴¹⁵ Voir *infra*.

¹⁴¹⁶ Pour l'analyse du complot politique, se reporter à Monier (F.), *op. cit.*, et *Complots et conspirations en France du XVIII^e au XX^e siècle*, Valenciennes, « Lez Valenciennes » n° 32, Presses Universitaires de Valenciennes, 2003, 150 p. ; Girardet (R.), *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, « Points histoire » 129, 1990, 210 p ; Kreis (E.), *Les Puissances de l'ombre. Juifs, francs-maçons, réactionnaires... La théorie du complot dans les textes*, CNRS éditions, 2009, 310 p. ; Ploux (F.), *De bouche à oreille : naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2003, 289 p. et enfin, Poncier (A.), « L'idée de complot dans le discours du pouvoir sous la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 1, 1999, pp. 95-108.

Les préfets envoient leurs rapports au ministère qui décide, dans certains cas, les poursuites à envisager lorsque le ministre estime qu'il y a matière à passer les suspects devant un tribunal et à les faire condamner lourdement¹⁴¹⁷.

François Ploux a été l'un des premiers historiens à analyser la rumeur en France au XIXe siècle¹⁴¹⁸. Il souligne que la propagation de la rumeur est soumise à un imaginaire qui est aussi important que le message transmis d'autant que le contenu est toujours résumé, tronqué, voir délibérément tu par le fonctionnaire ou l'agent de surveillance qui ne peut pas donner trop d'importance à des bruits qu'il estime déjà comme faux¹⁴¹⁹. De plus, il montre que la rumeur varie dans son intensité et peut parfois, en quelques heures seulement, être reprise et retranscrite par les agents de surveillance. Elle peut être circonscrite à un canton, une commune ou à l'échelle départementale mais elle peut aussi avoir un avenir plus vaste et perdurer pendant des mois, voire des années.

Des études de cas ponctuels ont montré que les rumeurs, les faux bruits et les fausses nouvelles sont très localisés et concernent un ou deux arrondissements, un ou deux candidats officiels mais que l'on peut aussi, dans un canton, dans un groupe de communes, trouver un ou des agents républicains qui soumettent les investis gouvernementaux mais aussi une partie des électeurs à des pressions de toute nature, des actes d'intimidation qui peuvent aller jusqu'à proférer des menaces de mort¹⁴²⁰.

Les cartes suivantes représentent la localisation géographique des faux bruits, des rumeurs, des fausses nouvelles ainsi que les actes d'intimidation.

Figure 54 Faux bruits, calomnies, menaces vis-à-vis des candidats officiels

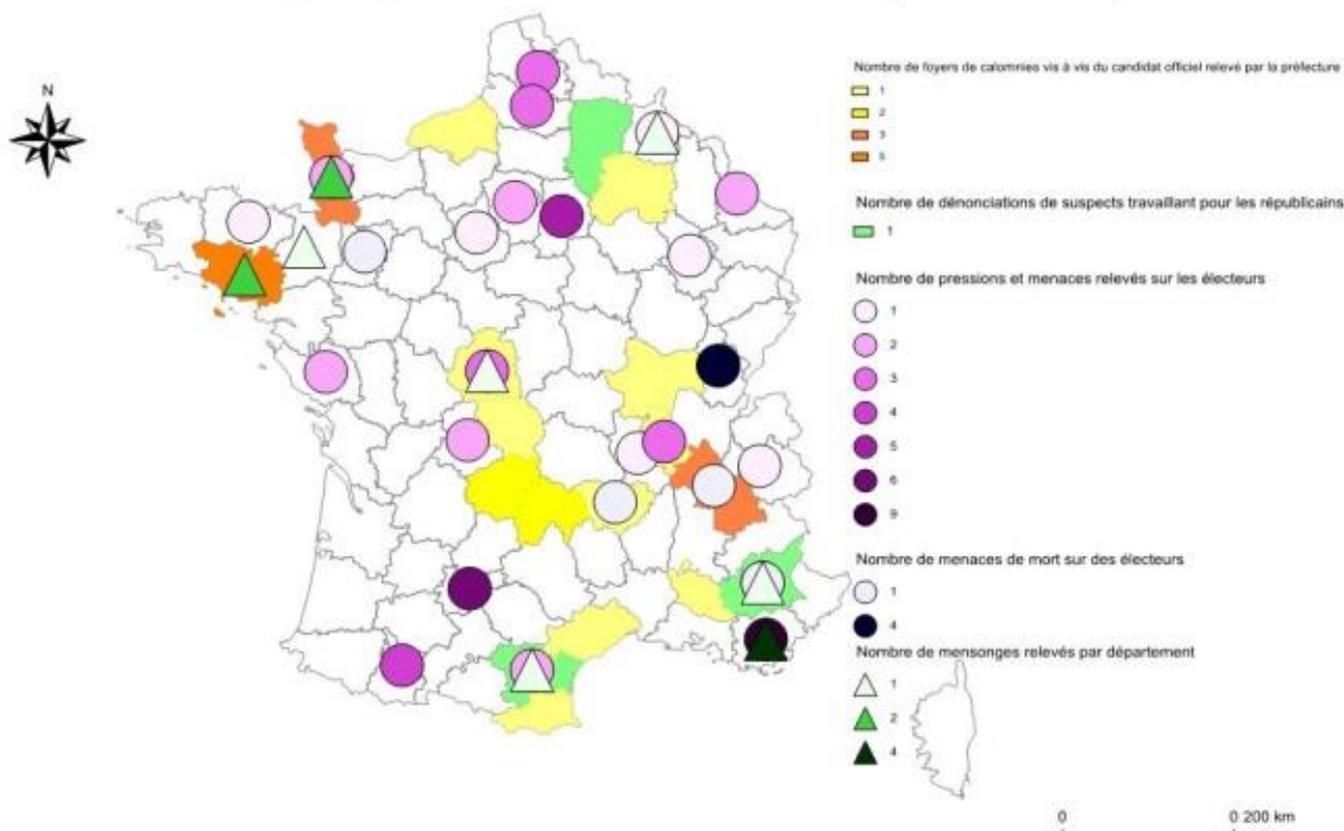
¹⁴¹⁷ Rappelons très brièvement le montant très élevé des amendes prévues par la loi du 2 février 1852 que Buffet, à la veille des élections de 1876, estimait bon de le soumettre à la connaissance des préfets de la métropole.

¹⁴¹⁸ Voir Ploux (F.), *Bruits alarmants et fausses nouvelles dans la France du XIXe siècle*, Hypothèses, vol. 1, année 2000, pp. 303 à 314.

¹⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 303.

¹⁴²⁰ Pour le cas de la Dordogne, étudiée à partir des archives Fourtou, il faut se reporter à Truel (T.), *Les conservateurs périgourdins au début de la Troisième république 1870-1914*, diplôme d'études approfondies sous la direction de Bernard Lachaise, Université de Bordeaux III, 1999, et Truel (T.), *Les républicains aquitains face à l'administration Fourtou*, *op. cit.*

Faux bruits, calomnies, menaces vis à vis des candidats officiels ou des électeurs (d'après les archives Fourtou)



Il n'y a pas de répartition uniforme sur l'ensemble du territoire métropolitain des faux bruits qui sont très localisés. Si on retrouve la forte densité départementale dans la France républicaine de l'Est et du Sud-Est, l'Isère concentre le plus de calomnies injurieuses pour les représentants de la politique gouvernementale. Dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, par exemple, les agents républicains font courir le bruit que l'âge avancé du candidat du gouvernement (86 ans), le général de Malus, ne pourrait pas faire oublier qu'il « aurait autrefois condamné à six mois de prison »¹⁴²¹. C'est ce même officier qui a reçu, à son domicile, une lettre de menace de mort. Dans le Cantal, des calomnies ont été propagées contre M. de La Rochefoucauld candidat à Saint-Flour, en disant qu'il appartient à une famille d'assassins et qu'il aurait bâti sa fortune après un assassinat. A Murat, on raconte que le candidat du gouvernement, sûr de perdre, aurait retiré sa candidature. Dans le département voisin de la Corrèze, un incendie dans l'arrondissement d'Ussel, à Mestes, qui a éclaté dans la maison de L'Ebraly, aurait été causé à la suite d'une orgie organisée par le candidat à laquelle auraient participé une cinquantaine de maires de la région. Un autre bruit circule selon lequel

¹⁴²¹ Mais on ne précise pas la raison ni la période de la vie du général de Malus qui est le candidat conservateur qui affronte le 363 sortant, réélu, Louis Riondel (1824-1889), gauche républicaine.

le représentant du gouvernement aurait promis à un de ses amis de lui donner le tabac de Sarran qui est entre les mains d'un républicain ! A Tulle, c'est le journal *Le Républicain* qui a fait publier d'importantes calomnies pour discréditer Lestourgie.

Dans le Jura et dans le Var, l'atmosphère est la plus tendue qu'il soit puisque ce sont les deux plus importants foyers de menaces et d'injures recensés dans l'hexagone. Ces pressions verbales et parfois physiques touchent aussi bien les individus que des villages entiers. Deux exemples illustrent cette tension qui règne dans ces campagnes. A Lons-le-Saulnier, le colporteur du journal conservateur, *le Courrier du Jura*, a été l'objet de menaces alors qu'à La Mouille, c'est la communauté toute entière qui est visée par les brimades et les menaces de deux autres villages voisins, Morez et Longchaumois. Certains de ses habitants se seraient fait agresser par des gamins de ces hameaux –là.

Parfois, ce sont les élus eux-mêmes qui deviennent dangereux pour le maintien de l'ordre. A Rans, dans l'arrondissement de Dôle, c'est le conseiller général du canton de Dampierre qui cherche à intimider plusieurs maires des alentours afin qu'ils ne fassent pas afficher les placards officiels. A Artois, dans l'arrondissement de Poligny, l'ancien maire révoqué aurait organisé la veille du scrutin un enterrement civil afin de montrer la politique agressive et injustifiée du gouvernement mais aussi pour intimider les hésitants du scrutin du lendemain.

Dans le Var, les actes d'intimidation et de pression sont densément nombreux. L'atmosphère se dégrade au fur et à mesure qu'approche le scrutin. Pour le seul arrondissement de Brignolles, la police relève trois principales menaces dont l'une d'entre elles ne manque pas de sel : on déporterait au moins quatre-vingt personnes du village en cas de victoire du candidat conservateur. A Montmeyan, un électeur, évoquant trois membres de la commission municipale nommée par Fourtou, déclare : « Ils sont trois. Il faut que nous les pendions aux trois poutres que voila ».

Dans le Vaucluse, un bruit circule selon lequel les républicains s'apprêtent à l'Isle, le jour des élections, à empêcher les conservateurs d'aller voter et que, le soir, la place du village serait jonchée de cadavres¹⁴²². A Velleron, un groupe de 400 personnes serait prêt à investir, au signal, afin de pénétrer, le jour du scrutin, dans la mairie et à défenestrer l'édile. Le 14 octobre, des incidents éclatent aussi à Cheval-Blanc puisque une trentaine de personnes massées dans la salle du vote refusent de sortir après qu'elles aient eu voté. Malgré les injonctions répétées du maire, rien ne se passe et c'est alors que ce dernier décide de requérir

¹⁴²² Il s'agit d'une commune de la circonscription d'Avignon.

à la force publique : les gendarmes sortirent leurs armes pour procéder à cette évacuation. A Védènes, le boulanger du village demande ouvertement à ceux qui avaient des « ardoises » chez lui de voter pour le candidat républicain sinon ils devraient rembourser leurs dettes. Ce dernier serait passé le 12 octobre dans le village et aurait dit aux femmes de bien faire voter leurs maris pour lui sinon ils partiraient tous à Cayenne, en cas de victoire conservatrice. A Maubre, c'est le coiffeur qui perdrait tous ces clients républicains s'il ne votait pas et s'il ne faisait pas voter pour l'opposant au régime. Dans trois communes, Cavaillon, Cadenet et Pertuis, on note la présence, en face de la mairie, le jour du scrutin, la tenue d'un « bureau de vote » qui vérifie si les électeurs ont bien porté leur suffrage sur le républicain¹⁴²³.

Ces quelques exemples montrent que la tension, dans les campagnes, est palpable et même s'il faut remettre en cause le bien-fondé de ces rumeurs, les actes d'intimidation sont bien réels mais presque anecdotiques¹⁴²⁴. Enfin, les sources utilisées sont partiales puisqu'elles n'ont eu pour objet que d'inventorier les actes commis par les républicains mais il est assez facile d'imaginer que les conservateurs n'ont pas dû se priver d'une telle attitude.

L'intimidation et les menaces qui pèsent sur le scrutin ne sont qu'un des éléments du complot républicain que le gouvernement se doit de prévenir et d'empêcher.

1-b : Lutter contre une propagande anxiogène dans les départements

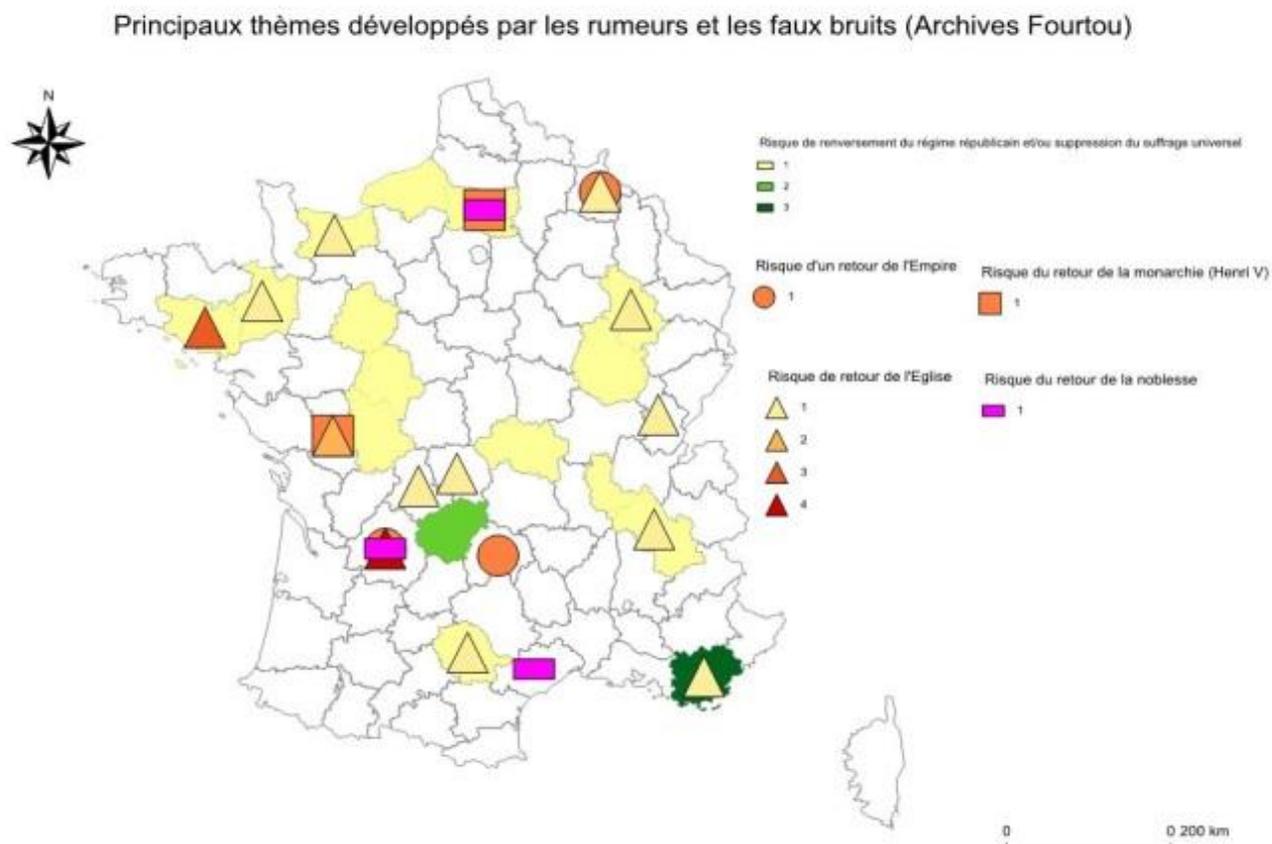
En effet, les bruits et les rumeurs sont tellement importants qu'ils participent à cette entreprise de discréditation de la cause conservatrice. Il faut exciter les esprits et les conduire à la panique afin, que dans l'intimité du vote, ils puissent glisser un bulletin d'opposition. La peur du retour à un ordre passé est ouvertement exploitée par la propagande républicaine.

La carte suivante donne la géographie de cette peur du retour à l'Ancien régime.

¹⁴²³ AFP. Rapport du préfet au ministre du 9 octobre 1877.

¹⁴²⁴ Même si le nombre d'actes d'intimidation, ou de menaces est important dans certains départements, cela ne concerne qu'une petite minorité de communes dans l'arrondissement, et *a fortiori*, du département.

Figure 55 Principaux thèmes développés par les rumeurs et les faux bruits



La peur de voir, en cas de victoire conservatrice, la république renversée s'est propagée d'une manière presque égale entre la France de l'Ouest et celle de l'Est mais la majeure partie des départements concernés se situent au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon, à l'exception du Tarn et du Var. C'est dans ce dernier que la thèse du complot conservateur visant à abattre le régime est la plus présente. Dans l'arrondissement de Toulon, à Dignes et à Bormes, Allègre, le candidat républicain n'hésite pas à s'écrier, lors de réunions privées : « *Si vous votez pour M. Gay, vous votez la guerre et le renversement de la république* »¹⁴²⁵. En Corrèze, à Ussel, l'opposition fait courir le bruit que les électeurs voteraient pour la dernière fois si les conservateurs gagnent le scrutin car le gouvernement est très hostile au suffrage universel. Dans le Calvados, c'est dans la circonscription de Vire, que les républicains expliquent nettement aux paysans que le président Mac-Mahon est prêt à détruire la république.

Par contre, très peu de républicains cherchent à exploiter la peur du retour de l'Empire et/ou de la monarchie bourbonnienne. Seuls trois départements, l'Allier, la Dordogne et les Ardennes

¹⁴²⁵ AFP. Dossier « bruits et rumeurs ».

font l'objet d'une propagande résolument anti-bonapartiste. La Somme et les Deux-Sèvres subissent l'inquiétude d'un retour à l'Ancien Régime. En Dordogne, le candidat républicain, Claverie, adversaire déclaré de Fourtou, n'hésite pas à annoncer aux électeurs du canton de Saint-Aulaye que si le ministre de l'Intérieur est élu, il rétablirait le « *petit Prince* ¹⁴²⁶ » : que ne ferait-il pas pour contrebalancer la nette préférence des populations pour le bonapartisme et ses représentants¹⁴²⁷. Drumel, le candidat républicain pour la circonscription de Rethel (Ardennes), s'adresse aux paysans et leur fait peur en les menaçant du retour express de l'Empire en cas de victoire conservatrice. L'omnipotence de l'aristocratie est aussi suggérée par la propagande républicaine mais seulement en Dordogne et dans la Somme. Mais l'argument le plus utilisé demeure le risque, selon les républicains, de voir l'Eglise reprendre ses droits et son pouvoir sur les campagnes. En Dordogne, l'idée est largement répandue dans la circonscription électorale du ministre de l'Intérieur à Ribérac, à l'instar du conseiller municipal de Montagrier, Carcanson qui déclare : « *Voter pour M. de Fourtou, c'est voter pour les curés !* » et de continuer à expliquer que si les gens n'allaient pas à la messe tous les dimanches, les curés leur dresseraient des procès-verbaux et leur interdiraient d'aller boire à l'auberge ! A Beaupouyet, le vétérinaire et aubergiste déclare publiquement que voter pour Fourtou revient à accepter le retour de la dîme. Ces rumeurs et les peurs qu'elles peuvent engendrer chez les électeurs sont présentes dans tout le département périgourdin¹⁴²⁸, reconnu comme une terre très favorable aux représentants de la cause impériale¹⁴²⁹.

Mais l'argument suprême, le plus anxiogène ce sont les menaces de guerre avec l'Allemagne et/ ou l'Italie que les républicains utilisent fréquemment¹⁴³⁰.

¹⁴²⁶ *Ibid.*

¹⁴²⁷ Cette tactique est assez répandue dans les milieux républicains qui utilisent ce subterfuge pour brouiller les cartes et obtenir ainsi plus de voix.

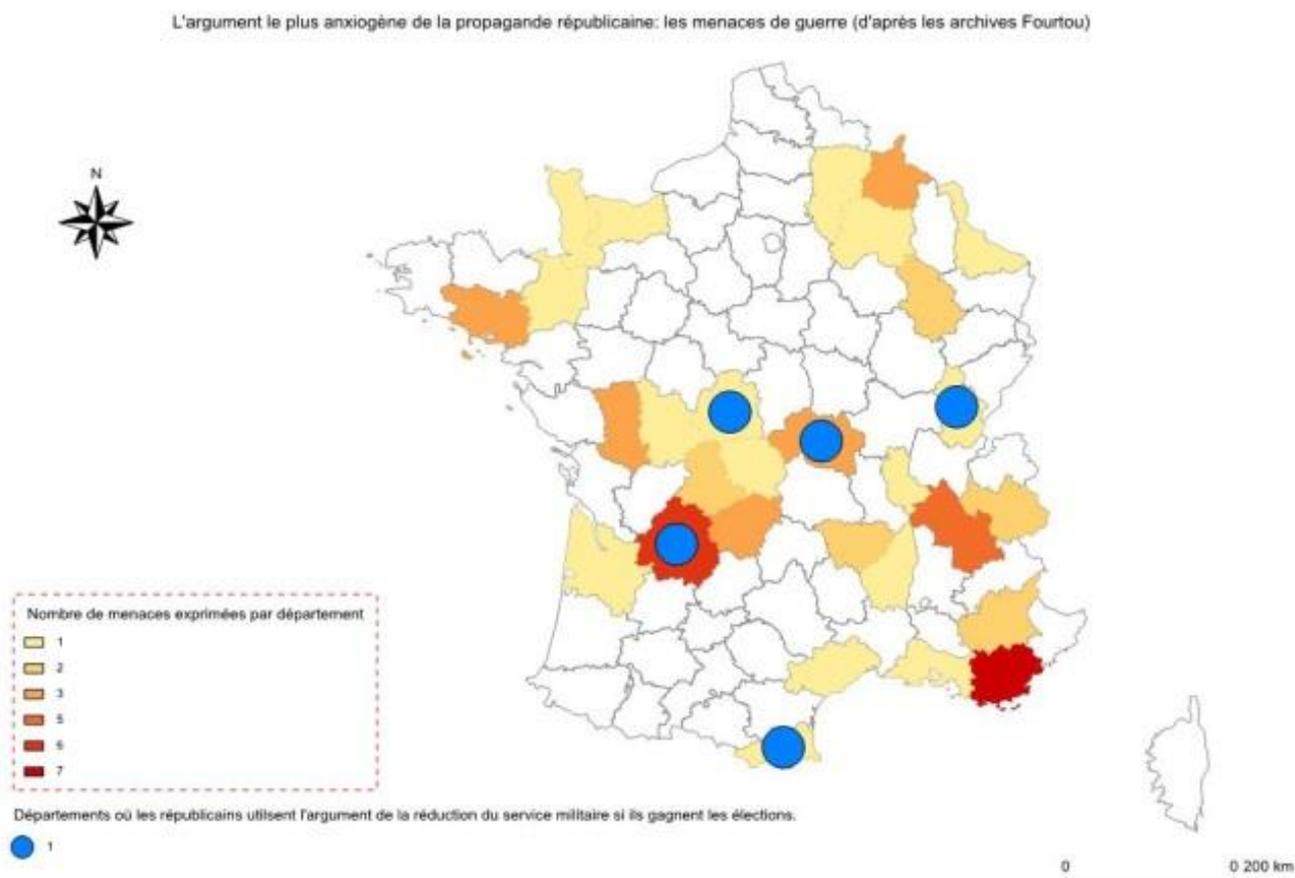
¹⁴²⁸ Une étude plus détaillée a été réalisée dans Truel (T.), *Les conservateurs périgourdins...*, *op. cit.*, pp. 88 à 95.

¹⁴²⁹ A Terrasson, une affiche placardée contenait des fausses rumeurs comme celle de la réception par le bonapartiste Bosredon d'une somme de 500 000 francs en provenance de Chilehurst pour les électeurs de sa circonscription mais qu'il s'en servirait pour démanteler le pays. A Salignac, dans le fief du député sortant, les républicains utilisent la peur de l'impôt en évoquant le retour possible de la dîme. On dit même à une femme, dont le frère allait être exproprié, qu'elle devait dire à son mari, pour le sauver, de voter pour les républicains.

¹⁴³⁰ Ces rumeurs sont assez fondées puisque Bismarck déclare le plus souvent possible qu'il préfère la laïcité des gauches au cléricisme de la droite conservatrice et que si ces derniers gagnaient, il envisagerait sérieusement de reprendre les hostilités avec l'hexagone. Ces informations ne manquent pas d'être largement utilisées par la propagande républicaine. Ces bruits inquiètent grandement le gouvernement qui constate la montée en puissance de cette idée-là, afin de nuire durablement à son action. De plus, l'ambassadeur de France à Berlin, Gontaut-Biron, ne cache pas non plus son inquiétude quant à la réelle intention de Bismarck. Ainsi, à quelques jours avant le scrutin, les chancelleries s'affolent et la question est débattue en conseil des ministres après qu'une mission du marquis d'Abzac soit rentrée d'Allemagne. Bismarck aurait dit de Mac-Mahon : « Je n'en veux pas au Maréchal, c'est un brave homme, mais il ne sera pas assez fort pour résister à l'action cléricale. Si Gambetta était au pouvoir, il nous inspirerait à ce sujet plus de confiance. ». Quelques semaines auparavant, l'ambassadeur

La carte suivante fait état de ce climat anxieux savamment entretenu par le parti républicain.

Figure 56 Les menaces de guerre



La répartition des menaces de guerre est duale. La majeure partie des départements frontaliers de l'est du territoire est plongée dans un climat de crainte d'un éventuel conflit avec le voisin allemand ou italien. C'est particulièrement vrai pour les départements du Var et de l'Isère, et dans une moindre mesure, ceux des Basses-Alpes, de la Savoie et du Jura. Dans la partie orientale du territoire, les Ardennes et la Meurthe-et-Moselle sont les plus exposés à la propagation de ces fausses nouvelles.

Dans la circonscription de Draguignan, un certain Ferrouillat, chef du comité républicain du département, aurait annoncé, en cas d'échec des républicains, que les cléricaux, revenant au

d'Allemagne à Paris faisait courir le bruit d'une éventuelle guerre ; ce qui se précise le 11 octobre suivant avec une nouvelle déclaration menaçante de Bismarck : « une France cléricale constitue une menace pour l'Italie ». Il préconiserait alors un rapprochement d'intérêt entre Rome et Berlin. Voir Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 212.

pouvoir, ne manqueraient pas de déclarer la guerre à l'Italie pour replacer le pape sur son trône et que le département du Var aurait à souffrir, plus tout autre, de l'invasion étrangère et des horreurs de la guerre. Il va même plus loin pour expliquer que l'Allemagne interviendrait et la France serait alors exposée à subir le sort de la malheureuse Pologne¹⁴³¹. On relève des bruits sur une éventuelle guerre dans plusieurs communes de l'arrondissement de Brignoles, en expliquant qu'en cas de victoire conservatrice, la « politique » des évêques ramènerait l'invasion allemande¹⁴³².

En Isère, de pareilles rumeurs circulent sur ce danger imminent, comme dans le canton de Morestel, où les agents des républicains annoncent la mobilisation de la troupe italienne jusqu'aux enfants de 13 ans, tant le gouvernement transalpin est décidé d'intervenir en cas de victoire conservatrice¹⁴³³.

Les républicains entretiennent même une sorte de schizophrénie qui consisterait à dire que seule une élection d'un député conservateur serait susceptible d'être à l'origine d'une déflagration européenne.

A Lons-le-Saulnier, dans le Jura, c'est l'élection du candidat gouvernemental qui provoquerait immédiatement un conflit ouvert avec l'Italie. A Lunéville, dans le département meurtri de Meurthe-et-Moselle, que si Michaut, candidat officiel est élu, le département ne se verrait pas épargné par la fureur des Allemands et des Italiens, assoiffés de vengeance.

La seconde concentration se situe plutôt dans la partie occidentale du pays, autour de deux entités régionales : la Bretagne intérieure et le Sud-Ouest septentrional avec une mention particulière pour la Dordogne. Ce n'est pas un hasard si les républicains ont accentué leurs efforts de sape sur la terre natale du ministre de l'Intérieur. Quelle humiliation si l'ancien député de Ribérac était battu ! Avec son désaveu, Fourtou n'aurait plus qu'à quitter le pouvoir. Dans plusieurs communes de l'arrondissement de Ribérac, la réélection de Fourtou aurait aussi une signification apocalyptique évidente ! Il serait l'allié des curés et obligerait à aller à la messe tous les dimanches aux citoyens, sous peine de se voir signifier une lourde amende et l'interdiction d'aller boire à l'auberge.

¹⁴³¹ APF. Rapport du préfet et note de police, sans date.

¹⁴³² *Ibid.* Ces bruits ont été relevés dans les communes de Saint-Zacharie, La Roquebrusanne, Rians.

¹⁴³³ Ces bruits se propagent dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin. Dans la première circonscription, le candidat officiel, de Virien, est en proie face à la multiplication de ces bruits de guerre parce qu'il serait, à cause de son élection, la cause principale des tensions vives avec l'Italie et même l'éclatement d'une guerre civile française.

Dans sa propre circonscription de Sarlat, le collègue parlementaire de Fourtou, Alexandre de Bosredon, ferait rappeler tous les réservistes pour se préparer à la guerre s'il revenait au palais Bourbon. D'autant que ces adversaires ne se privent pas de propager dans toute sa circonscription, des bruits de guerre. Raynaud, à Périgueux, éprouve les mêmes difficultés que le candidat officiel à Sarlat à convaincre du mal-fondé de ce que les agents républicains véhiculent. Bien évidemment, si le conservateur l'emporte, c'est la déclaration de guerre avec l'Italie pour le rétablissement du Pape dans ses états. A quelques encablures de là, la victoire d'Alexis Maréchal, dans la première circonscription de Périgueux est soumise à la même situation qu'ailleurs. A Brouchaud, des électeurs s'affolent et commencent à s'inquiéter sérieusement à propos du sort de leurs enfants qui seraient mobilisés très rapidement¹⁴³⁴.

Dans le Morbihan, des menaces de guerre sont relevées dans les arrondissements de Lorient, de Vannes et Pontivy, terre d'élection du comte Albert de Mun. A Nanzain, par exemple, ce dernier serait l'une des causes de la future guerre avec l'Allemagne et au contraire, la victoire de ses adversaires serait perçue comme un espoir de paix durable.

A Parthenay, dans les Deux-Sèvres, ainsi qu'à Niort, on relève, avec la même intensité, des rumeurs qui assurent que le gouvernement, sortant victorieux du scrutin, déclarerait la guerre à l'Italie. La veille même du vote, la samedi 13 octobre, un agent note qu'un certain Boudeau, adjoint au maire de la commune de Saint Georges de Rex a repris cette fausse nouvelle dans le café local.

Ainsi, les menaces de guerre qui planent sur l'hypothétique victoire des conservateurs participent largement au climat anxieux que veulent entretenir et confirmer les républicains. Ces agissements inquiètent le gouvernement et particulièrement le ministre de l'Intérieur, responsable à ce titre, de l'organisation des « bonnes élections », d'autant que la propagande adverse ne connaît pas de trêve parce que, jusqu'à la veille du scrutin, elle poursuit son œuvre.

Fourtou est doublement impliqué dans cette échéance électorale en tant que locataire de la place Beauvau et candidat à sa propre succession dans la circonscription de Ribérac.

Une partie de la correspondance reçue par le ministre pendant cette période fait état de cette inquiétude de la part des acteurs politiques locaux (sénateurs, maires) ou encore des administrateurs départementaux (préfet, sous-préfets, secrétaires généraux).

¹⁴³⁴ La commune de Brouchaud se situe dans la seconde circonscription de Périgueux.

La lettre du sénateur du Doubs, Werner de Mérode, datée du 7 juillet 1877, résume assez bien l'état d'esprit dans lequel les conservateurs de toute nuance abordent cette consultation électorale¹⁴³⁵.

« M. le Ministre, (...) Permettez-moi de vous adresser mes plus cordiales félicitations pour votre si ferme et si habile circulaire, c'est un vrai chef d'œuvre. On ne pourrait trouver un meilleur terrain que celui sur lequel vous vous placez, en insistant sur le devoir du gouvernement, d'éclairer les populations et en instruire les fonctionnaires, à le seconder dans cette tâche, à combattre avec lui les mensonges, les calomnies dont le Maréchal est l'objet de la part de nos adversaires. On ne peut assez respecter que le ministère actuel ne veuille que la vérité, que toute son action consistera à empêcher, que rien ne trompe les électeurs, cela flatte les gens et justifie toutes les mesures prises contre les mauvaises pressions et les fonctionnaires mal intentionnés. Je lis dans l'Univers de samedi qu'on va faire un comité de sénateurs de députés pour défendre sur le terrain électoral les intérêts monarchiques. Combien il est désirable de ne pas poser ainsi la question actuelle devant les électeurs, plus on les convertira au Maréchal Mac Mahon et à M. Gambetta plus on a des chances de réussir. Si on parle de la monarchie on effarouchera bien des gens, on les livrera à nos adversaires, pour le plaisir de parler inutilement d'un autre régime que celui qui nous régit.»¹⁴³⁶

Ecrite quelques jours seulement après la publication de la circulaire de Fourtou du 3 juillet, cette lettre traduit bien le climat de suspicion qui règne dans les départements. Le sénateur insiste bien auprès du ministre sur la nécessité de bien utiliser le préfet pour lutter contre cette propagande républicaine et de veiller à ce que des arguments trop appuyés ruinerait les efforts engagés par le ministre et son administration depuis le début de cette crise politique.

2- La lutte contre la corruption électorale républicaine

Les services du ministère se chargent aussi de débusquer toutes les malversations réalisées juste avant le scrutin ou le jour même du vote. Ainsi, le gouvernement peut sanctionner gravement les agents de propagation et les actes délictueux qu'ils auraient commis pendant la consultation électorale¹⁴³⁷.

Une synthèse nationale est alors possible grâce à la carte suivante qui a été réalisée à partir des informations provenant des archives Fourtou¹⁴³⁸.

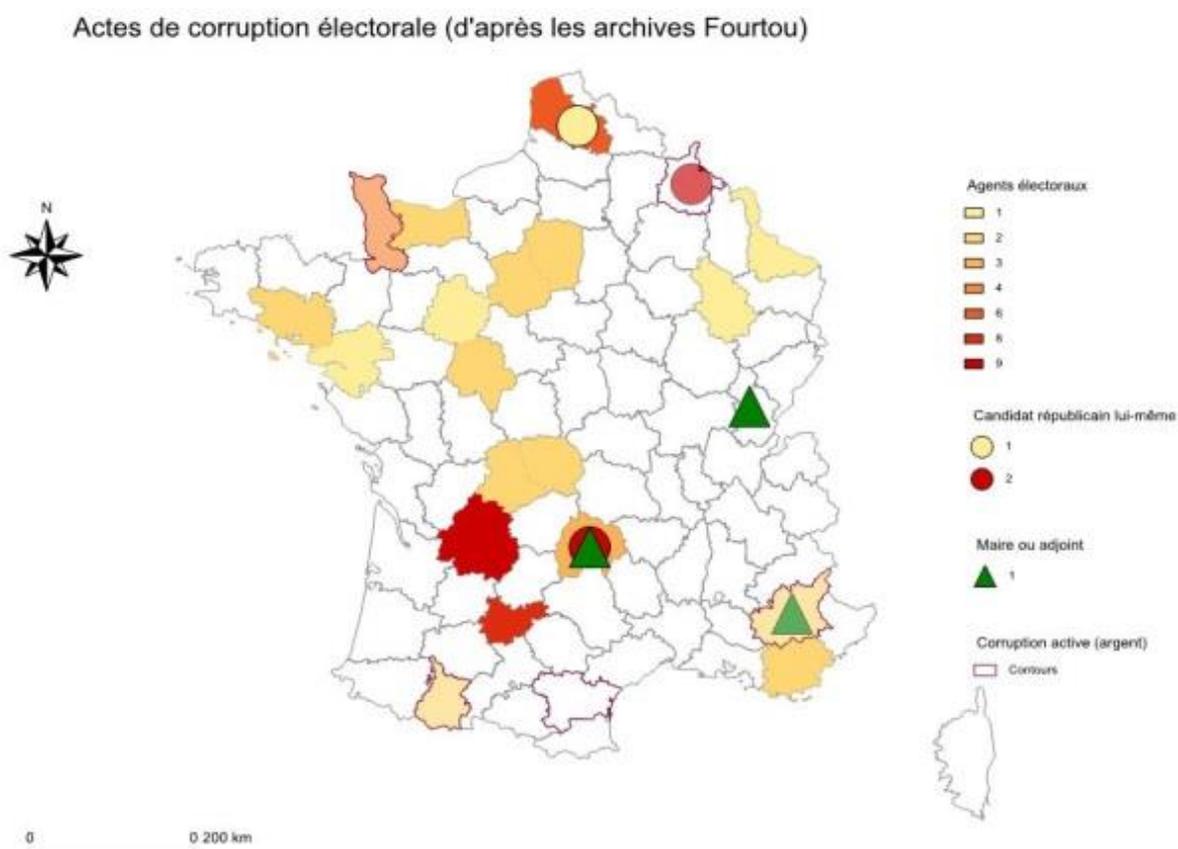
¹⁴³⁵ Werner de Mérode (1816-1905) est élu sénateur du Doubs en 1876. Il a commencé sa carrière dès la fin de la Monarchie de Juillet et choisit ce département, alors qu'il venait d'être élu dans 3 localités, dès 1871 pour siéger à l'Assemblée nationale.

¹⁴³⁶ AFP. Lettre du sénateur du Doubs à Fourtou du 7 juillet 1877.

¹⁴³⁷ Ces dispositions sont contenues dans la loi de février 1852 sur laquelle se repose le ministre Fourtou pour justifier les poursuites judiciaires des contrevenants. Cependant, même en l'absence d'une statistique précise provenant des archives Fourtou, il semblerait que peu d'infractions ont été portées devant les tribunaux par le ministère de l'Intérieur. Il est vrai que le gouvernement s'interroge, après l'échec des législatives, sur son avenir politique et la manière dont ils vont laisser le pouvoir plutôt que de continuer cette politique du « tout répressif ».

¹⁴³⁸ Un carton d'archives contient l'ensemble des dossiers de corruption électorale. Ces derniers sont classés par département.

Figure 57 Actes de corruption électorale



La localisation de ces actes délictueux ne concerne pas la grande majorité des départements métropolitains et intéresse aussi peu la France de l'Ouest conservatrice que la France de l'Est républicaine. Il est cependant à remarquer que la Dordogne¹⁴³⁹, et dans une moindre mesure, le Tarn se distinguent des autres par la concentration d'actes répressibles réalisés par les agents électoraux des candidats républicains¹⁴⁴⁰. Dans la partie septentrionale du territoire, ce sont essentiellement le Pas-de-Calais et la Manche qui ont subi les actions assez conséquentes de la propagande des adversaires. A lui seul, le département des Basses-Alpes représente toutes les formes possibles d'actes de corruption électorale puisqu'il est concerné par les activités de détournement de l'électeur par les agents mais aussi par certains édiles ou leurs adjoints.

¹⁴³⁹ Pour le département du ministre, cela s'expliquerait par le fait que les archives aient été conservées par Fourtou après son départ place Beauvau.

¹⁴⁴⁰ Il semblerait que la Dordogne ne soit pas la seule « terre » qui connaisse ce genre d'actes mais les agents de renseignement ont dû se concentrer sur la terre d'élection du ministre de l'Intérieur pour mieux l'assurer d'une répression judiciaire et/ou lui donner, ainsi qu' à tous les conservateurs périgourdins, les meilleures chances de succès le 14 octobre 1877.

Mais le plus juridiquement condamnable est l'achat de l'électorat moyennant pièces sonnantes et trébuchantes. On relève alors les Basses-Alpes, les Hautes-Pyrénées, l'Aude, les Ardennes et la Manche, au quatre coins du territoire métropolitain. Mais ce phénomène demeure très minoritaire, à moins que les rapports des agents de surveillance des préfectures aient été moins attentifs à ce genre de pratique condamnable.

Il convient, pour faire un rapide tour de France de la « corruption électorale » distinguer deux types d'actes : ceux qui cherchent à forcer les électeurs à changer leur vote et ceux qui les menacent de représailles sur le déroulement normal de leur vie quotidienne.

Les premiers ne sont pas très nombreux dans les dossiers consultés mais ils dénotent une certaine perception des combats politiques qui ne sont certainement pas des moments de fair-play et de respect de l'adversaire.

Dans le Cantal, dans les arrondissements de Murat et de Mauriac, les agents républicains achètent les voix des électeurs soit directement, soit en les faisant devenir distributeurs de bulletins pour leur candidat. A Bergerac, en Dordogne, on promet aux mariniers des gabares absents du département qu'ils recevraient des billets et le transport gratuit pour venir le 14 octobre voter Garrigat.

L'argent n'est pas le seul moyen de faire changer l'orientation d'un vote et la nourriture terrestre est un bon argument électoral. On fait boire et manger les électeurs en leur faisant promettre de voter pour leur bienheureux « restaurateur ».

Ainsi, en Indre-et-Loire, on boit et on mange aux frais de Wilson, le gendre de Grévy¹⁴⁴¹. Dans le Morbihan, c'est Ratier lui-même qui sert des bouteilles de vin aux paysans¹⁴⁴². Dans le Puy-de-Dôme, le jour du scrutin, l'aubergiste Bondrionnet, à Lastie, dans l'arrondissement de Clermont, promet un verre à celui qui apportera la preuve qu'il n'a pas voté pour un conservateur¹⁴⁴³.

D'autres candidats s'essayent à promettre de faire construire un chemin de fer ici, une église là. C'est ce qui est noté dans l'arrondissement d'Issoire où, à Briom, hameau de la commune

¹⁴⁴¹ Daniel Wilson est en effet candidat de l'union républicaine et affronte Fernand Raoul-Duval, bonapartiste dans la circonscription de Loches.

¹⁴⁴² François Simon Ratier, un des 363, est candidat à sa propre succession dans la première circonscription de Lorient. Il affronte Lecointre, un officier de la marine à la retraite, bonapartiste.

¹⁴⁴³ Il s'agissait de lui remettre le bulletin du candidat conservateur pour montrer qu'on ne l'avait pas mis dans l'urne. Il est facile d'imaginer ce que certains ont fait pour avoir quelques rations de vin supplémentaires.

de Compains, les agents de Girod-Touzol assurent que si leur candidat gagne, il y aurait un nouveau lieu de prières.

La menace de représailles est inégale selon les départements et les rapports préfectoraux qui ont été conservés dans les archives du ministère. D'une manière générale, les maires ou les agents des candidats d'opposition le font discrètement ou ne le font pas du tout. Cependant, il faut voir que ces bruits peuvent être totalement inventés par les agents du gouvernement afin de discréditer la cause républicaine dans le département. Dans le Cantal, par exemple, un bruit fait planer sur la production fromagère une augmentation considérable des prix si les conservateurs se maintiennent au pouvoir¹⁴⁴⁴.

Ainsi, la lutte entre les deux camps est extrêmement virulente, d'autant que jusqu'à la fin septembre, la date exacte du scrutin n'est pas connue.

C- Préparer « ses bonnes élections » : Fourtou en Dordogne

Le ministre de l'Intérieur doit s'assurer de sa réélection dans sa circonscription de Ribérac. Ses fonctions l'empêchent d'être présent constamment dans son fief et les républicains locaux sont bien décidés à lui barrer la route du palais Bourbon.

1- La farouche détermination de ses adversaires :

C'est avant tout une campagne de presse qu'engagent les républicains à propos de la candidature Fourtou afin qu'il se sente menacé dans son propre fief et provoquer ainsi son annonce officielle. Dès la mi-juillet, des articles évoquent les difficultés que rencontrerait le ministre s'il s'avisait à redemander la confiance de ses élections dans l'arrondissement de Ribérac.

L'*Echo* du 22 juillet 1877 lui promet que ses adversaires vont tout engager pour y parvenir :

« La candidature de M. de Fourtou est de plus en plus menacée à Ribérac. Le ministre à poigne du 16 mai est en passe de subir le triste sort qui frappa naguère son prédécesseur, M. Buffet dans quatre circonscriptions différentes : Mirecourt, Commercy, Bourges, Castel-Sarrazin. Pourquoi, après tout, l'homme du 16 mai ne serait-il pas flagellé par le pays électoral comme l'a été, avant lui, l'homme du 24 mai ? Le Gaulois laisse échapper un cri d'alarme. Il imprime l'aveu qui suit : « Des renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que déjà les républicains de Ribérac sont organisés. Nous espérons que le nouveau sous-préfet

¹⁴⁴⁴ AFP. Rapport du préfet à Fourtou en date du 6 septembre 1877.

groupera sans délai les forces conservatrices et que, par la presse et la propagande orale, on saura assurer à M. de Fourtou un succès éclatant. Nous savons ce que parler veut dire. Le Gaulois redoute l'échec probable de M. de Fourtou et celui-ci, malgré sa toute puissance, partage ses craintes. Là où *Le Gaulois* a vu clair dans l'affaire, c'est quand il ajoute : « Les républicains essaieront, par tous les moyens, de faire échouer le ministre de l'Intérieur. On agira contre lui comme on a agi avec M. Buffet. Et il faut bien espérer que les républicains réussiront de même. »

Le parallèle, comme le rappelle le journal républicain, entre le sort de Buffet en 1876 et celui qui attend Fourtou dans ce scrutin a de quoi inquiéter les conservateurs et le premier concerné.

2- Réussir sa réélection

Le ministre Fourtou a un dilemme à résoudre : faire campagne sur le terrain et s'assurer un nouveau mandat à la Chambre ou rester à Paris s'occuper des affaires publiques. Les deux lui tiennent évidemment à cœur et sont impérativement nécessaires. Fourtou ne peut perdre un scrutin pour lequel il s'est exposé et a mis sa carrière politique dans la balance. Il ne peut devenir le nouveau Buffet.

Pour l'heure, il n'a pas de temps à consacrer à sa campagne mais cela ne l'empêche pas de la préparer.

Encore faut-il trouver l'homme de confiance qui saurait lui dire la réalité du terrain pour qu'il puisse anticiper, prévoir, prévenir les coups de ses adversaires, et notamment ceux de Claverie qui n'attend que de prendre sa revanche, après sa défaite de 1876.

2a - l'homme de confiance : Léonce de Fourtou

Le choix de l'ancien député n'est pas cornélien tant le nom de son frère aîné, Léonce, s'impose comme une évidence. Il confie donc sa campagne, à laquelle il ne peut participer physiquement qu'une seule fois, à son frère sur lequel il peut espérer le plus grand soutien et le zèle le plus important pour réussir sa réélection. Léonce peut être considéré comme son « homme de confiance » et son « homme à tout faire » pendant la durée de toute la campagne. Dès le lendemain de sa réélection, le 15 octobre, le ministre lui rend hommage :

« Mon cher Léonce, je ne saurais te dire combien je suis reconnaissant de tous tes efforts pour ma candidature, de tout le dévouement que tu as mis à soutenir ma cause (...) »¹⁴⁴⁵.

Léonce doit, avant tout, le tenir au courant des préparations républicaines dans la circonscription mais aussi de préparer la mobilisation des partisans du ministre afin de réussir « sa bonne réélection ». Et l'aîné veille, scrute, analyse.

¹⁴⁴⁵ AFP. Lettre d'Oscar à son frère, datée du 15 octobre 1877.

Il prévient immédiatement son frère lorsque des rumeurs sur le choix de la circonscription de Fourtou se font de plus en plus sourdes. Dans une lettre qu'il lui adresse, Léonce fait état des faux bruits qui circulent. Le ministre ne se représenterait pas à Ribérac mais dans d'autres arrondissements, en dehors même de son département natal. Léonce s'en inquiète vivement et lui pose ouvertement la question afin de rassurer tous les soutiens que le ministre pourrait disposer dans le cas de sa réélection à Ribérac.

Dès le lendemain, le ministre répond à son aîné sans ambiguïté sur ses intentions électorales¹⁴⁴⁶.

« Je n'ai pas le moins du monde l'intention de poser ma candidature à Barbezieux et j'entends absolument rester fidèle à l'arrondissement de Ribérac. Beaucoup de circonscriptions me sont affectées à titre d'hommage en ce moment dans toute la France. Peut-être accepterai-je plusieurs élections, mais dans ce cas, c'est toujours à Ribérac que je resterais. Quant à Barbezieux, c'est trop près de nous, je refuserais et je vais écrire pour qu'on n'y donne pas la moindre suite. Le nouveau sous-préfet arrivera mardi. C'est l'ancien sous-préfet de l'Empire qui a bien conduit plusieurs élections et dont je connais personnellement la famille¹⁴⁴⁷. Il m'est attaché et je crois qu'il fera bien. Je vais lui donner mes intentions, elles sont simples: 1° faire une tournée dans chaque commune; 2° avoir dès aujourd'hui des agents permanents et salariés dans toutes les communes : agents que vous devez bien choisir, et qui ne feront que cela pendant deux mois ; 3° m'informer de tout ce qui est utile d'accorder mais en ayant soin de ne jamais demander que des choses possibles ; 4° de reculer devant aucune dépense, attendu que je vous donnerai le nécessaire sans limites. Avec cela, et une grande activité, et de l'intelligence électorale, vous devez remporter une belle victoire. J'irai passer 5 ou 6 jours avec vous en temps opportun. »

Le plan de bataille est donc fixé par le ministre et son frère s'exécute.

Il reçoit de nombreuses lettres qui font état de la situation locale, des progrès ou des difficultés de la candidature ministérielle, à l'instar de cette correspondance qui en dit assez long sur les agissements des agents de Fourtou sur le terrain¹⁴⁴⁸ :

« Outre ce que je vous ai fait connaître dans ma dernière lettre, sur M. Simon, il est essentiel que M. Le ministre n'ignore point que M. Simon a présidé il y a peu de jours une réunion privée hostile qu'une vingtaine d'individus ont tenue à St Martin près Ribérac et qu'il s'est lui-même occupé de recruter des agents pour M. Claverie. A propos d'agents, les Claveristes sont furieux contre moi, je leur ai pris leur meilleur agent de Ribérac avec le concours de M. Roumoullac greffier. Il s'agit de Veyrie le zouave, qui travaillait pour eux et qui travaille maintenant pour nous. Le colportage d'écrits hostiles se fait toujours de nuit, on les glisse sous les portes ; au nombre de ces écrits se trouve un n° spécial de la Petite Gironde dont j'ai remis un exemplaire à M. le Sous-préfet. Comme ce sont les purs des localités mêmes qui font ces distributions, il faudrait du hasard pour les suspendre un moment où la distribution se laisse devant une porte pour glisser un écrit. J'ai organisé une embuscade à St Martin pour tâcher d'en suspendre quelqu'une. J'ai traduit un Sr Cavaillé, employé au service du bureau de Mussidan à Ribérac et vice-versa, en police correctionnelle, pour avoir lacéré une image équestre du Maréchal qu'un brave paysan de La Garde commune de St Martin avait placardé à côté de la porte extérieure dormant sur la route. Cavaillé doit être jugé lundi prochain. Merci pour M. Dottori : il est bien, il travaille chez Madame de Fourtou où il y a tout à faire : paquets, adresses, copies... Je l'ai pris un jour en tournée à St Méard et Allemans. Il m'a accompagné deux nuits de suite à St Martin, il repartit probablement lundi. Je suis éreinté de fatigue et pourtant j'ai encore un coup de collier à donner. J'ai organisé un service de surveillance pour les nuits de ce soir et de demain afin que rien d'immonde ne puisse avoir lieu dans Ribérac. Il est 4 heures et demi, le

¹⁴⁴⁶ *Ibid.*. Lettre d'Oscar à son frère datée du 15 juillet 1877.

¹⁴⁴⁷ Fourtou a fait nommer le 24 mai 1877 Henri Domenget mais doit le remplacer, après sa démission, par Paul Le Deschault de Monredon le 13 juillet suivant. C'est la raison pour laquelle il le signale à son frère dans la présente lettre.

¹⁴⁴⁸ *Ibid.* Lettre du 4 octobre 1877 adressée à Léonce dont l'auteur n'a pas pu être identifié.

marché est à peu près fini. Je viens de voir nos agents qui parcourent les auberges et rapportent que les partisans de M. de Fourtou sont en grand nombre. MM Claverie et Selasties, colonel en retraite sont encore ici avec ses principaux partisans. Se rendront-ils quelque part ce soir? Je l'ignore encore mais je veille. ».

Ainsi, Léonce est à la tête d'une véritable armée de soutiens qui oeuvrent pour la réussite électorale du ministre.

2-b : l'équipe électorale

Elle est multiple et assez pléthorique. Il faut d'abord distinguer le cercle rapproché du ministre composé de membres de sa famille et d'amis intimes.

Son épouse, madame de Fourtou, bien qu'enceinte et alitée au début de la campagne, accueille, nous l'avons vu, des agents chez le ministre pour organiser matériellement les documents électoraux. Elle reçoit comme son beau-frère, les comptes rendus des agents envoyés à travers la circonscription. Le 23 juillet, l'un d'entre eux lui adresse cette lettre.

« Madame,

J'ai l'honneur de vous remettre le résultat de ma tournée dans la Double, des cantons de Saint-Aulaye, Motpont, Mussidan et Neuvic. A Larochechalais, M. Rattier m'a donné les renseignements suivants qui ont une très grande importance : M. Nau Thénil ancien pharmacien et frère du suppléant du juge de paix (...) dit avoir écrit à Monsieur le Ministre pour lui offrir son concours et n'avait jamais reçu de réponse (ce qui l'indispose), attendu qu'il donnerait des renseignements très utiles au succès de son Excellence. (...) attendu que c'est un homme très influent et protestant je crois et son frère est un radical et il est toujours très avantageux d'avoir des amis qui viennent vers vous de bonne volonté. On dit qu'il veut être maire à la place de Claverie. Comme vous le voyez, Madame, c'est un homme qu'on doit ménager. »

Il évoque ensuite, canton par canton, toutes les notables qui se mettent au service de la candidature Fourtou, allant d'un propriétaire fortuné à un notaire influent, en passant des gendarmes très bienveillants à l'égard du ministre. A Montpon, il conseille au ministre de faire muter le chef de gare qui est l'un des meneurs de la cause républicaine afin de saper la propagande anti-Fourtou dans le canton.

Madame de Fourtou s'occupe aussi des photographies de son époux qui doivent être distribuées dans la circonscription par les agents recrutés.

Chamblard, l'un d'entre eux, lui en réclame d'autres car il a réussi à distribuer toutes celles qu'il devait auparavant¹⁴⁴⁹. Il s'enthousiasme ainsi de voir l'engouement de la population pour la personne du ministre et il ne manque pas de faire partager son optimisme à madame.

¹⁴⁴⁹ APF. Lettre du 26 juillet 1877.

Elle reçoit aussi beaucoup chez le ministre, à Ribérac, des personnes qui viennent spontanément offrir leur aide, demander une faveur ou évoquer les chances de réussite ou les risques d'échec de la candidature de son époux.

Les amis intimes participent activement à sa campagne électorale et leur engagement est total. Un de ses très proches amis, Délugin ne ménage pas ses efforts pour « battre la campagne » en faveur du ministre¹⁴⁵⁰. Dans une lettre qu'il lui adresse directement, il lui fait état d'une décision ministérielle qui est contre-productive pour la cause conservatrice. Des tableaux d'affectation des jeunes recrues ainsi que leurs parcours pour venir renforcer les forces de Gendarmerie, qui sont affichés dans toutes les mairies, donneraient un sentiment à la population de préparation d'un conflit armé, d'autant que les agents de Claverie s'en servent en déclarant : « *Voter pour le Maréchal, c'est voter pour la guerre !* ».

« ...Il faut être bien persuadé que dans les campagnes, on ferait faire tout ce qu'on voudrait aux paysans par la peur de la guerre ; les nôtres ont vu de près les Allemands, c'est tout dire. Mon cher ami, ne soyez pas étonné de me voir ému d'une si petite chose en apparence ; en élection il n'y a pas de moyen qui ne soit pas employé par nos adversaires... ».

Edouard Fargeot¹⁴⁵¹, un autre soutien actif exprime dès le début de sa longue lettre son zèle pour son ami.

« Mon cher ami, je suis allé à Ribérac pendant douze jours et je ne suis pas resté inactif. Ma pensée a été constamment tournée vers toi. »¹⁴⁵². Il s'adonne à une « micro-géographie » électorale de la ville assez surprenante.

« La ville sera très divisée, elle sera mauvaise, malgré certains revirements. La section de Faye te sera dévouée, Lamothe sera mauvaise, Montilloux est bon malgré l'opposition de Massons qui travaille pour Claverie, tout le côté au-dessus de l'église sera pour toi, la section de Saint-Martial est horriblement travaillée par Gottons et surtout par cet ignoble Simon qui a de l'infamie de dire aux paysans de la contrée que si on vote pour toi, les dîmes reviendront, les prêtres seront les maîtres. ».

Puis il passe en revue tous les cantons de la circonscription en soulignant les personnalités qui sont favorables à Fourtou. Pour le canton de Montagrier, il note avec malice : « Ton frère connaît trop ce canton pour me permettre de t'en parler, il n'est pas douteux que tu battes Claverie ». A Saint-Aulaye, il évoque le rôle actif de Lanauve qui lui assure que le ministre

¹⁴⁵⁰ APF. Il termine d'ailleurs sa lettre datée du 6 octobre 1877 en ces termes : « Je suis à moitié mort de fatigue mais ça va bien. J'ai fait 23 lieues aujourd'hui. J'ai vu un de mes chevaux complètement claqué. ».

¹⁴⁵¹ Il signe sa lettre « commissaire administratif en gare de Périgueux ». Fargeot connaît un destin tragique. Alors qu'il accompagnait le député Maréchal à son train et alors que le train commençait à partir, il voulut descendre du marchepied sur lequel il était demeuré mais n'a pas entendu le train qui venait dans l'autre sens et fut happé immédiatement. Il meurt donc quelques temps après avoir travaillé activement pour le candidat-ministre. Voir *l'Etoile, Journal de Ribérac*, du 8 novembre 1877.

¹⁴⁵² *Ibid.* Lettre datée du 6 octobre 1877.

gagnera plus de voix qu'en 1876. Par contre, il ne prédit pas un succès dans celui de Montpon mais assure au candidat conservateur qu'il fera des progrès certains.

Fourtou peut aussi compter sur le zèle du sous-préfet de Ribérac, « créature » du ministre puisqu'il l'a nommé à cette fin en juillet¹⁴⁵³ et de son administration. Le sous-préfet doit être, selon les directives ministérielles, visible dans son arrondissement et celui de Ribérac n'échappe pas à la règle, à ceci de particulier qu'il réalise sa tournée avec Léonce. Tous deux entament le tour des communes de l'arrondissement quelques jours plus tard et ce jusqu'à la veille du scrutin¹⁴⁵⁴. Il ne nous est pas parvenu la totalité des comptes rendus des visites semi-officielles des soutiens de Fourtou mais une lettre du sous-préfet datée du 28 septembre 1877 nous permet de bien percevoir la manière avec laquelle ces visites ont été organisées. De plus, il s'agit d'une municipalité chère au ministre puisqu'il y préside le comice de la Double : Echourgnac¹⁴⁵⁵.

« M. Le ministre, je me suis rendu hier avec Monsieur votre frère à la fête annuelle du comice de la Double, à Echourgnac. En passant j'ai vu le conseil municipal de La Jemaye et nous avons été visiter le maire, qui est retenu chez lui par la fièvre. Les dispositions de la commune sont toujours très bonnes. Dès mon arrivée à Echourgnac, M. Piotay m'a exprimé la crainte d'une manifestation organisée par les gens de Montpon qui paraissaient en nombre, par leur fanfare que le comice avait demandée, et par M. Claverie qui était arrivé avec son ami, le maire de Servanches. On avait vu un papier entre les mains de M. Claverie et on supposait qu'il avait préparé un discours. Nous nous sommes immédiatement entendus avec M. de St Saud : il a été convenu que j'accepterai la présidence que M. Piotay voulait bien m'offrir, que je ne laisserai la parole qu'aux personnes préalablement inscrites pour la demander sur l'estrade, et que je lèverai la séance dès que le programme serait exécuté. Nous devons assister au banquet ; nous avons réglé les toasts comme nous venions de le faire pour les discours. Enfin, j'avais prescrit au brigadier de gendarmerie de laisser pousser le cri constitutionnel de Vive la République et d'arrêter immédiatement quiconque crierait Vive Gambetta ou Vive la Commune. Nos appréhensions étaient fort exagérées et tout s'est bien passé. M. Piotay a prononcé un discours non politique dans lequel il a cependant fait entrer de bonnes paroles pour M. le Maréchal-Président et pour vous, Monsieur le Ministre à l'occasion de sa décoration. Pendant qu'on applaudissait ce discours, dix à quinze personnes dont plus de la moitié appartenaient à la fanfare de Montpon, ont crié Vive la République. M. Claverie s'était porté sur l'estrade en arrière dans un coin, avec le maire de Servanches. Quelques cris sont partis de ce côté et un autre cri isolé lancé par Desplats qu'en sa qualité de membre du bureau était près de la table autour de laquelle nous siégeons. Ce cri devait être entendu et a été très remarqué. On croit avoir entendu une ou deux fois des cris de Vive Gambetta mais ils ont été perdus pour moi et pour la gendarmerie. Après M. Piotay, j'ai prononcé une allocution dont j'ai l'honneur d'adresser une copie à votre Excellence. M. de Lentilhac a lu ensuite le rapport d'usage, M. de St Saud a proclamé les lauréats ; on a fait une quête pour l'église d'Echourgnac et la séance s'est terminée sans incident. On s'est ensuite réuni pour le banquet. M. Claverie était toujours à côté de son inséparable, le maire de Servanches. Nous étions presque en face les uns des autres. Je passe sur l'organisation primitive du local et du repas et j'arrive aux toasts réglés d'avance. 1er toast, MM de St Saud à M. Piotay dont la décoration honore le comice tout entier. 2d toast : M. Piotay au Maréchal, qu'il remercie de cette distinction. Le toast a été suivi d'un cri formidable et tout à fait imprévu de Vive le Maréchal. Sur cinquante assistants, plus de quarante ont dû crier. Enfin, j'ai porté un toast aux agriculteurs de la Double et au travail. Au moment où, me rasseyant, j'allais lever la séance, le Sr Desplat, le même qui avait crié Vive la République sur l'estrade, sans demander la parole et sans avoir prévenu, veut comment un 4^{ème} toast. Il est dit-on, aux gages de M. Claverie. Je me lève et l'arrête, par ces mots: "monsieur la séance est levée". Il déclare qu'il voulait porter un toast à M. de St

¹⁴⁵³ Voir *infra*.

¹⁴⁵⁴ L'arrondissement de Ribérac comporte sept cantons dont celui de Montagrier (13 communes), Montpon (11 communes), Mussidan (10 communes), Neuvic (11 communes), Ribérac (13 communes), Sainte-Aulaye (14 communes) et celui de Verteillac (18 communes), soit 90 communes à visiter.

¹⁴⁵⁵ Voir C. Marache, *op. cit.*

Saud. Je donne une poignée de mains à M. de St Saud, je répète que la séance est levée, et nous sortons, sans autre protestation. Il est probable que si M. Desplats avait mal parlé, il eût été écrasé par la majorité dont nous disposions mais j'ai préféré éviter un tumulte possible, maintenir le principe d'autorité et les moyens du comice, et rendre la leçon que le trésorier avait cru nous donner en criant sur l'estrade. M. Claverie a trouvé le vin mauvais et bu de la bière. Il ne dit mot, reste maussade, terne et impassible, mais il a l'aplomb et l'inertie. Je reçois ce jour votre télégramme que vous m'avez adressé. Je vous remercie du bon accueil fait à mes notes, je vous en adresserai encore trois petites mais ce seront les dernières. Je verrai les maires de Bourg du Bost, (St) Parcoul, St André. Le conseil municipal de Ribérac délibère en ce moment sur l'emplacement de la gare. Tout porte à croire que cette assemblée, comme la commission d'enquête, que je préside vendredi, demandent un complément d'études et que nous gagnerons du temps sans rien compromettre. »

Enfin, un réseau d'agents s'est constitué spontanément dans l'arrondissement, conformément aux vœux du ministre¹⁴⁵⁶.

3- L'entrée en campagne officielle et le discours de Neuvic

Déjà des bruits et des rumeurs laissés présagés une entrée imminente du ministre en campagne courant juillet¹⁴⁵⁷. Ces derniers provoquent, comme pour mieux montrer à Fourtou qu'ils étaient loin de capituler devant la brutalité de son action administrative, une très vive réaction des journaux républicains¹⁴⁵⁸.

3-a : la violence de la campagne de presse des républicains contre Fourtou

L'ardeur et le zèle que met le ministre à œuvrer contre eux suscitent, chez ses opposants républicains, moquerie, raillerie mais aussi suspicion : comment un homme qui possède tous les rouages du pouvoir administratif et policier préparerait-il « honnêtement » et sans avantage sa réélection ? Discrediter l'homme est aussi mettre à mal, peut-être porter un coup fatal, à son action au sein du gouvernement. La surexposition politique de Fourtou ne pouvait qu'entraîner un tel déchainement de diatribes et de critiques à peine voilées du ministre-candidat.

L'Echo fait un constat très cinglant de la stratégie de campagne du ministre de l'Intérieur :

¹⁴⁵⁶ Dans les archives Fourtou, il est mentionné l'envoi d'autres agents parisiens de la Sûreté générale venus suppléer ponctuellement les autres sur le terrain. Voir *supra*.

¹⁴⁵⁷ Voir plus haut les rumeurs à propos du choix de la circonscription et du département pour le ministre de l'Intérieur.

¹⁴⁵⁸ On relève alors les numéros du *Rappel* du 19 juillet 1877, du *Bien public* du 20 juillet 1877, du *Petit Parisien* du 18 juillet 1877, de *l'Echo universel* du 23 juillet 1877, du *Courrier de France* du 23 juillet 1877, de la *République française* du 25 juillet 1877 et de *l'Echo universel* du 1^{er} août 1877.

« Au reste, l'administration fait tout son possible pour parer cette redoutable déconfiture. Elle se met, dès à présent, à l'œuvre. Tous les moyens lui sont bons. Nous en voulons d'autre témoignage que le fait suivant, rapporté par la Charente : « la Compagnie du chemin de fer d'Angoulême à Marmande vient de recevoir l'ordre de commencer les travaux de la voie à Ribérac avant que les enquêtes ne soient faites et les études approuvées. On comprend que M. de Montour, à qui M. de Fourtou, étant ministre de l'Ordre moral, avait fait donner la concession de ladite ligne non encore votée par les Chambres, n'ait rien à refuser à son protecteur. Mais voici qui est plus fort : Les travaux de la ligne de Montmoreau-Ribérac qui doit être construite par l'Etat, comme vous savez, vont également commencer...à Ribérac, toujours avant que les études soient approuvées et les enquêtes faites. Les ingénieurs de l'Etat ont reçu des ordres prémonitoires .Ribérac doit être dans la joie. Quel bonheur pour une ville d'avoir donné le jour à un grand ministre... qui veut éviter le malheureux sort de M. Buffet : jusqu'au jour du scrutin, elle a l'espoir de devenir une petite capitale. Mais au lendemain, quelle déception ! Ingénieurs, entrepreneurs et ouvriers s'envoleront plus vite qu'ils sont venus. Nous voilà au temps si florissants de l'Empire. Mais de telles manœuvres nous semblent un peu plus graves que la soupière de M. du Miral ou que le veau électoral de M. Calvet-Rogniat. Après tout, M. de Fourtou est dans son rôle : les électeurs, à leur tour, resteront dans le leur. »

Ainsi, selon le quotidien, la ficelle est trop grosse et les intentions ministérielles à peine voilées. La réussite ne s'obtient qu'à coup de services rendus et de bienfaits à une population électrique, surtout lorsqu'il s'agit de rendre plus confortable la vie de ses concitoyens.

L'Echo universel consacre lui aussi un assez long article sur les manœuvres du ministre en Périgord¹⁴⁵⁹. Le journal n'a pas assez de mots durs pour qualifier ce qu'il considère comme un acte illégitime.

« (...) Il est évident, en effet, que si l'aigle du Périgord comptait sur l'appui de ses concitoyens, il n'emploierait pas des moyens qui n'étaient encore jamais entrés dans aucune cervelle humaine, tant ils sont arbitraires, pour ne pas dire plus. (...) une manœuvre électorale peu digne d'un aussi grand personnage ; mais cela est peu de chose en comparaison de la pression inouïe exercée sur les fonctionnaires de tous les degrés. Après avoir trouvé un sous-préfet assez ... souple pour exécuter passivement tous les ordres du ministère des curés, sous peine de révocation, de faire, non seulement de la candidature officielle à outrance, mais encore de répandre une pluie de brochures (prose ministérielle) et de forcer leur garde champêtre et leur instituteur à prêcher la bonne nouvelle... »

Cette charge contre le ministre ne fait que précéder les éléments que la commission parlementaire, chargée de vérifier la conformité du scrutin à Ribérac¹⁴⁶⁰, n'aura de cesse que de prouver les irrégularités largement cautionnées par la bienveillance du ministre¹⁴⁶¹.

La même feuille, quelques jours plus tôt, avait pris soin de relayer quelques phrases publiées dans un quotidien belge qui annonçait les grandes difficultés du ministre dans son fief de Ribérac :

« Un correspondant de l'Indépendance belge écrit à ce journal : Le proverbe, nul n'est prophète en son pays, menace de se réaliser en ce qui concerne M. de Fourtou. Je causais hier, avec une personne qui vient de passer quinze jours à Ribérac et dans les environs. A son avis, et c'est celui d'un esprit fort calme, presque indifférent en politique, il se produirait depuis un mois un énorme mouvement de propagande destiné à battre en brèche l'élection du ministre de l'Intérieur dans son propre arrondissement. A l'heure qu'il est, me disait cette personne,

¹⁴⁵⁹ *L'Echo universel* du 1^{er} août 1877.

¹⁴⁶⁰ Voir partie 3, chapitre 1.

¹⁴⁶¹ Ainsi, toutes les allégations des journaux républicains pendant la campagne vont servir de point de départ au travail de la commission d'enquête parlementaire qui, se rendant sur place, à Ribérac, ne cesse de confirmer ces dires et d'invalider, au final, l'élection de Fourtou à Ribérac. Voir *infra*.

M. de Fourtou a déjà contre lui la majorité des électeurs ; et, pour peu que cela continue, ce qui aura lieu probablement, la majorité, encore minime aujourd'hui, deviendra très forte. »¹⁴⁶²

Le Petit Parisien lui prédit le même funeste destin politique, sentant monter une irrésistible opposition massive face à la réélection de Fourtou :

« (...) depuis quelques mois, l'esprit politique s'y est heureusement modifié, et que, là comme partout, l'entreprise du 16 mai a eu pour premier d'amener à la République nombre d'adhérents nouveaux. La ville de Ribérac votera contre M. de Fourtou, et tout fait prévoir que, finalement, M. Le Ministre de l'Intérieur sera battu par le candidat républicain que nos amis lui feront l'honneur de lui opposer. »¹⁴⁶³

Le Bien public prédit au ministre que parce qu'il a reçu le soutien du Maréchal comme ministre et comme candidat, il va échouer ! Le journal prend d'ailleurs des cas antérieurs dans lesquels il reconnaît certaines formes de candidature officielle :

« En 1873, un homme d'esprit et de valeur, ministre des affaires étrangères, brigua les suffrages des électeurs parisiens, M. de Rémusat était recommandé par le président de la République qui avait servi la France autrement que le patron éperonné de M. de Fourtou. Il n'y eut pas de pression électorale, mais la candidature du ministre de Thiers ressemblait trop à une candidature officielle : elle échoua. (...) Cette année, (...) les républicains de la Dordogne ne s'y prendront pas à la dernière heure pour opposer à M. de Fourtou un rival sérieux. M. Léonce Claverie est dès maintenant préparé à reprendre la lutte dans laquelle il sera soutenu par les nouvelles forces républicaines. (...) Depuis qu'il est ministre, ministre de la République, ce prétendu serviteur de 89 travaille à la perte de la République et des républicains en se couvrant de l'étiquette de la République. »¹⁴⁶⁴

Le Rappel va encore plus loin et inventorie tous les mouvements de fonctionnaires dans le département de la Dordogne depuis que Fourtou est ministre. Il fait allusion au changement en un an des sous-préfets de l'arrondissement de Ribérac. La feuille en conclut que, malgré les efforts du ministre à faire verrouiller par ses collègues au gouvernement les fonctionnaires qui pourraient contribuer à sa réélection¹⁴⁶⁵.

Ainsi, tout est dit et les lecteurs de ces quotidiens ne sont que convaincus de la petitesse et du peu de scrupule du locataire de la place Beauvau.

Cette campagne contraint le ministre à sortir du bois et à montrer ses griffes. Il faut dire qu'il avait, dans un premier temps, négligé la pugnacité de son adversaire, bien décidé à faire tomber coûte que coûte le candidat conservateur.

¹⁴⁶² *L'Echo universel* du 23 juillet 1877.

¹⁴⁶³ APF. Après la démission de Paul Durieux en avril 1877, Fourtou nomme alors le mois suivant Henri Duthieul, un avocat du barreau de la ville. Cette démission évite au ministre un changement de municipalité trop visible qui n'aurait pas échappé à son opposition républicaine. Duthieul est révoqué en janvier 1878. Les allégations républicaines ne semblent pas correspondre à une quelconque réalité car les Ribéracois, malgré le dynamisme des républicains en la personne notamment du docteur Achille Simon, gardent une profonde estime pour Fourtou. C'est en tout cas ce qu'assure son frère, Léonce au ministre dans une lettre qu'il lui adresse le 3 août 1877.

¹⁴⁶⁴ *Le Bien public* du 22 juillet 1877.

¹⁴⁶⁵ *Le Rappel* du 19 juillet 1877.

Léonce Claverie, en effet, accuse ouvertement l'ancien député de ne vouloir que le retour de la monarchie et l'adoption du drapeau blanc. Le ministre fait publier une réponse dans la presse locale et nationale :

« Mes chers concitoyens, On m'accuse d'être partisan du drapeau blanc. C'est un mensonge ! Je n'ai qu'un drapeau, le drapeau tricolore à l'ombre duquel le maréchal Mac-Mahon s'est couvert de gloire à Malakoff, à Magenta et à Solférino. On m'accuse de vouloir le retour du règne des nobles et des curés. C'est encore un mensonge ! L'égalité de tous les citoyens devant la loi est une conquête de 1789 que je n'abandonnerai jamais. Vous me connaissez, mes chers amis ; vous saurez choisir entre la parole de celui qui est né au milieu de vous et celle d'un inconnu »¹⁴⁶⁶.

La réponse de Claverie ne tarde pas à être publiée dans les colonnes des journaux :

« Chers concitoyens, Il renie le drapeau blanc. A la veille du scrutin, peut-on s'étonner de cette volte-face ? Il ose- LUI !- m'accuser de mensonge ! Qui le croira ? Quoique j'habite depuis dix-huit ans l'arrondissement de Ribérac, il me reproche d'être un inconnu. Si je ne suis pas assez connu, il l'est trop ! Au moment du vote, rappelez-vous ses actes. Assez de paroles. Aux urnes ! Choisissez, chers électeurs, entre le candidat officiel qui se déclare le serviteur d'un homme, et le candidat républicain et vraiment conservateur qui vous jure d'être toujours le serviteur loyal – et désintéressé- de son pays ! Vive la République ! »¹⁴⁶⁷

La campagne est donc rude et l'adversaire de Fourtou ne tient pas à désarmer face aux moyens dont dispose le ministre pour assurer sa réélection.

L'envoi d'agents spéciaux est clairement attesté dans les archives du ministre alors que celui-ci, pour sa défense lors de l'enquête parlementaire qui devait présider à son invalidation, avait affirmé que ce n'était qu'affabulation et rumeurs propagées par l'opposition républicaine¹⁴⁶⁸.

D'ailleurs, le 6 août 1877, Fourtou fait envoyer une dépêche télégraphique qui demande au nouveau sous-préfet de Ribérac, M. Deschault s'il juge nécessaire l'envoi d'agents sur place :

« Veuillez me faire connaître, si l'envoi d'agents dans la circonscription de Ribérac vous paraît, dans les circonstances actuelles, ne pas devoir soulever d'objections ni donner prétexte à commentaire. »¹⁴⁶⁹

Cependant, le ministre demeure prudent car il ne désire pas non plus attirer l'attention de l'opposition ainsi que de ne pas apparaître, aux yeux des conservateurs, comme cherchant à protéger, avant tout ses propres intérêts, ce qui aurait été désastreux pour lui mais aussi pour l'équilibre déjà fragile du gouvernement du Seize-Mai¹⁴⁷⁰.

¹⁴⁶⁶ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Lettre publiée le 6 octobre 1877.

¹⁴⁶⁷ *Ibid.* Lettre écrite le 7 octobre 1877.

¹⁴⁶⁸ Nous avons déjà fait allusion à cet envoi supplémentaire d'agents sur place par Fourtou. Voir plus haut. En ce qui concerne les détails de la commission d'enquête envoyée en 1878 en Périgord, voir 3^{ème} partie, chapitre 1.

¹⁴⁶⁹ AFP. Dépêche télégraphique de Fourtou au sous-préfet de Ribérac, du 6 août 1877.

¹⁴⁷⁰ La question des agents envoyés sur place est l'une des pièces à charge contre le ministre de l'Intérieur dans l'enquête parlementaire de 1878. Voir partie 3, chapitre 1.

Pourtant, les preuves de son implication dans la surveillance étroite de sa circonscription sont nombreuses. Une note a été retrouvée aussi dans les archives de la préfecture de Police de Paris¹⁴⁷¹. Elle contient le nom et les fonctions de chaque notable influent de la circonscription qui pourrait être un obstacle à la réélection du ministre :

« Je continue aujourd'hui par les listes de personnages marquants qui se montrent les plus empressés à combattre de toutes les façons la candidature de de Fourtou.

Vidal docteur médecine Neuvic

Vidal notaire à St Laurent des Hommes

Bernard Raoul Mussidan

Espinonse épicier idem

Lacour bottier, idem

Petit, maître d'hôtel, idem

Petit véto idem

Langère, pharmacien idem

Oedenga, entrepreneur à scierie mécanique

Dans le canton de Verteillac, Chambareau père d'un avocat très connu à Paris Desorties, (?) colonel d'Etat-major en retraite.

Ville de Ribérac : Junca, Chapelier, Simon, médecin, conseiller municipal, les derniers sont les plus importants, demain, la suite, signé : 35 ».

D'autres rapports locaux transmis par les services de la sous-préfecture ou des amis fidèles du député sortant font état aussi de la situation dans tel ou tel canton, telle ou telle commune et nomment presque systématiquement les personnalités qui seraient susceptibles d'apporter leur soutien actif à Claverie¹⁴⁷². Ces documents permettent d'observer le travail minutieux et le soin apporté à la collecte puis la transmission des informations de première main par les agents à son destinataire, par l'intermédiaire de son frère, son « homme de confiance ».

3-b : Fourtou dans l'action : le discours de Neuvic

Face à la détermination et la violence avec laquelle le parti républicain a décidé de combattre dans son propre fief le ministre, Fourtou ne peut résolument rester à Paris et se passer d'une campagne de terrain.

¹⁴⁷¹ APP. Dossier Fourtou Ba 996.

¹⁴⁷² *Ibid.* Dossier « Correspondance 1877 ».

C'est à l'occasion de la fête du 15 août qu'il décide de prendre quelques jours de congé pour aller au contact de ses électeurs et ne pas laisser ainsi Claverie et ses agents occuper le terrain. C'est peut-être aussi l'annonce par les journaux républicains de ses hypothétiques difficultés à obtenir sa réélection qui a contraint le ministre à revenir dans son fief ribéracois¹⁴⁷³.

Les préparatifs de cette entrée en campagne sont assurés par les services de la préfecture. Par une lettre du 6 août 1877, le préfet de la Dordogne annonce à Léonce que son frère prend quelques jours pour sa campagne électorale entre le 15 et le 20 août et que dans cet intermède périgourdin, il conviendrait de fixer l'inauguration du nouveau pont de Neuvic, évènement qui est l'occasion pour le ministre de prononcer un discours qui doit être l'unique mais le plus important du candidat-ministre¹⁴⁷⁴.

Le fonctionnaire demande au frère quelles sont les personnalités du canton et de l'arrondissement qu'il doit contacter afin d'organiser, en collaboration avec l'équipe de campagne du ministre, l'itinéraire et la réception à Neuvic de Fourtou.

Et le préfet de signer: « *Si je puis vous être agréable en quelque chose, faites-me le savoir ou venez me voir. Je suis à votre entière disposition* ». On n'en attendait pas moins d'un homme qui a été nommé par le ministre dans ce département qu'il sait, ô combien cher, aux yeux de l'ancien député de Ribérac.

Partout où doit passer le ministre, une fanfare est prévue pour lui souhaiter la bienvenue, comme à Montagrier ou, à plus forte raison à Neuvic¹⁴⁷⁵.

Le jour même, Fourtou, arrivé quelques temps avant, se trouve sur la passerelle jetée sur la rivière, l'Isle, à quatorze heures « sonnantes »¹⁴⁷⁶. Il est accompagné par le préfet et le sous-

¹⁴⁷³ *Ibid.* Ces craintes semblent être confirmées par les informations collectées par les agents de police comme celle en date du 8 août qui rapporte des propos entendus dans un café parisien : « Au café de Madrid, on a entendu des plaisanteries comme celle-ci au sujet de la situation politique actuelle et des futures élections législatives : « M. de Fourtou aspire à devenir le Morny du troisième Empire, il cherche son Persigny ou son Maupas...quelle veste il va remporter !! ». Il est vrai que le ministre est depuis le début du ministère la cible des opposants et d'une partie des conservateurs et bon nombre d'entre eux aspirent à ce qu'il échouât dans son bastion périgourdin.

¹⁴⁷⁴ APF. La période arrêtée pour venir en Périgord n'est pas fortuite, selon la surveillance policière de la Préfecture de Police de Paris car les dissensions au sein même du gouvernement auraient provoqué une sorte d'exil temporaire du ministre de l'Intérieur que d'aucuns ne seraient pas étonnés de voir se transformer en retraite définitive. Note du 16 août 1877. Pour plus de détails sur ce point, se reporter à la seconde partie du présent chapitre. Enfin, le même jour, à Lille, Gambetta réalise sa célèbre diatribe contre le gouvernement qui lui vaut les ennuis judiciaires qu'il soupçonnait.

¹⁴⁷⁵ *Ibid.* Lettre du président de la fanfare de Montagrier adressée à Léonce datée du 6 août 1877 et lettre de Bosviel, maire de Neuvic, du 14 août 1877, à Léonce.

préfet et bientôt rejoint par l'état-major du département, arrivé en gare de Neuvic. La fanfare du 50^e régiment est aussi présente.

Le maire de la commune prend d'abord la parole et remercie chaleureusement le ministre de l'Intérieur de sa présence et de son zèle déployé pour les intérêts du canton de Neuvic. Il est applaudi assez chaleureusement et laisse la parole au ministre Fourtou.

Après les remerciements, il souligne qu'il n'oublie pas, même si il est loin, l'avenir du canton. Mais, évidemment, ce qui retient l'attention du journaliste, est la poursuite de son intervention qui devient plus politique. Son auditoire est conquis par les mots, par la voix, par les idées qu'il exprime, « *d'une éloquence claire et lucide qui a tenu sous le charme la nombreuse assemblée accourue de tous les cantons environnants.* »¹⁴⁷⁷

Voici la totalité du discours qu'a prononcé le ministre de l'Intérieur à ce moment-là de la cérémonie¹⁴⁷⁸:

« Bien des calomnies, bien des mensonges, bien des bruits ridicules ou odieux ont été mis en circulation dans le pays. Je tiens à vous montrer ce qu'ils valent à vous dire enfin la vérité et à retracer, en quelques mots, devant vous, le programme gouvernemental, si étrangement dénaturé, du Maréchal de Mac-Mahon. Ce programme, d'ailleurs mes Chers compatriotes, vous en avez déjà le sentiment. Il est inscrit tout entier dans le discours de Bourges, dans ce discours que tout le département du Cher a couvert de ses acclamations, dans ce discours qui a fait le tour de la France et qui a partout rencontré l'adhésion empressée de la nation¹⁴⁷⁹. La formulation est simple : au dehors, la paix, une paix profonde, scrupuleusement maintenue et sauvegardée ; à l'intérieur, l'ordre rigoureusement assuré ; l'indépendance de l'Etat et de la Société civile protégée et garantie contre toutes les ingérences étrangères ; à l'abri de la sécurité et de la tranquillité sociales, la plus vive impulsion donnée aux affaires et au travail. Tout cela, mes Chers Compatriotes, n'est-ce pas ce que vous voulez ? N'est-ce pas ce veulent tous les peuples sensés et sages ? N'est-ce pas, pour tous, ma condition même de leur repos, de leur fortune, de leur bien-être ? Mais on vous a dit que ce n'était pas là le véritable programme du Maréchal, Président de la République. On vous a trompé, ou pour mieux dire, on a tenté de vous tromper ; car, grâce à Dieu, votre bon sens et votre raison échappent aux pièges qu'on leur tend, et résistent toujours aux erreurs qui les

¹⁴⁷⁶ Les détails de la cérémonie de la première pierre du pont de Neuvic sont relevés dans l'édition du *Petit Courrier de la Dordogne* du 16 août 1877, repris par *l'Etoile, Journal de Ribérac* du 17 août 1877.

¹⁴⁷⁷ Propos rapportés par *l'Etoile, journal de Ribérac, op. cit.*

¹⁴⁷⁸ *L'Etoile, Journal de Ribérac* ne reproduit pas le discours car il se veut un hebdomadaire apolitique mais il a été, dans les faits, toujours un soutien de la cause conservatrice. Dans les commentaires du journaliste, il est facilement perceptible qu'il est nettement favorable à la politique du Maréchal : « ce discours a été couvert de bravos et de chaleureux applaudissements, lesquels ont redoublé quand l'orateur a parlé du Maréchal de Mac-Mahon (...) On lisait sur la physionomie de l'orateur, à ce moment, et dans le ton de sa voix, combien l'âme et le cœur du ministre et du maréchal battent à l'unisson pour le bonheur et la prospérité de la patrie ».

¹⁴⁷⁹ Fourtou fait allusion au discours que prononce le Maréchal de Mac-Mahon lors de son premier voyage en province, à Bourges, après avoir visité le camp d'Avord. Broglie (G. de), *op. cit.*, page 357. La teneur de l'intervention présidentielle marque un tournant dans la campagne électorale puisque Mac-Mahon explique la nécessité de soutenir par leurs votes la politique du gouvernement.

« (...) *On a accusé mes intentions et dénaturé mes actes; on a parlé de relations extérieures compromises, de Constitution violée, de liberté de conscience menacée. On est allé jusqu'à évoquer le fantôme de je ne sais quel retour aux abus de l'ancien régime, de je ne sais quelle influence occulte que l'on a appelé le gouvernement des prêtres. Ce sont là autant de calomnies. Le bon sens public en a déjà fait justice, en France et à l'étranger. Elles ne me décourageront pas un instant. Elles ne m'empêcheront pas d'achever ma tâche avec le concours des hommes qui auront été dans le pays les auxiliaires dévoués de ma politique...* », extraits du discours publié au *Journal officiel* du 30 juillet 1877 et placardé sur les murs de Paris le jour même.

Le Temps commente abondamment l'intervention présidentielle dans son édition quotidienne.

assiègent. On vous dit, notamment, que la paix était en péril. Mais rassurez-vous, mes Amis. Le Maréchal de Mac-Mahon aime la paix, plus que personne, parce qu'il connaît plus que personne les douleurs de la guerre. Il s'est battu à la tête de notre vaillante armée, sur les sables brûlants de l'Afrique, dans les plaines de la Lombardie, sous les murs de Sébastopol, dans les campagnes de Lorraine où l'héroïsme de nos soldats fût égal à leur malheur. Dans nos plus grands désastres, il a sauvé l'honneur de nos armes et il a su rendre plus glorieuses encore nos couleurs nationales¹⁴⁸⁰. Eh bien, mes Amis, plus le Maréchal a senti les tristesses et les amertumes de la guerre, plus il a conçu, en s'élevant au pouvoir suprême, l'ambition d'en épargner les horreurs à son pays. Fort de sa renommée de soldat et de sa gloire militaire, il peut plus honorablement que personne pratiquer, en toute occasion, cette politique de paix qui a été constamment la première de ses sollicitudes.

Les faits sont là pour justifier ce que j'avance. Depuis quatre ans, le Maréchal de Mac-Mahon a été appelé à la Présidence de la République. Dans cet exercice déjà long du pouvoir, il n'a pas cessé de donner à toutes les jouissances étrangères des gages éclatants de ses intentions pacifiques. Nos relations extérieures, toujours confiées aux mêmes mains, à des mains habiles¹⁴⁸¹ entre toutes, ont dirigées dans le sens du maintien constant et absolu de la paix ; et depuis le 16 mai, alors que les ennemis du Maréchal (il faut bien les appeler de leur vrai nom) répandaient partout dans le pays les criminelles alarmes d'une guerre prochaine, la paix n'a pas été un instant troublée. Elle continuera encore, soyez-en sûrs¹⁴⁸², va être le fondement même de la politique extérieure du Maréchal-Président.

Mais si le Maréchal veut la paix, est-ce que ses ministres ne la veulent pas aussi ? Pour répondre à cette question, mes Amis, vous n'avez qu'à interroger l'histoire qui se déroule sous vos yeux. Vous rappelez-vous 1871 ? Vous rappelez-vous les élections du 8 février ? En nous présentant à vos suffrages, nous vous disions : nous sommes les candidats de la paix¹⁴⁸³. Vous avez eu confiance en nous : vous nous avez renommés¹⁴⁸⁴. Vous avons-nous trompés ? Non. Le lendemain du jour où ce terrible mandat nous était confié, nous nous acheminions tristement vers Bordeaux pour y accomplir le sacrifice effroyable imposé à notre patriotisme et à notre raison¹⁴⁸⁵. Nous votions la paix, et le sang de nos soldats cessait de couler. Mais que faisaient pendant ce temps nos adversaires d'alors qui sont restés nos adversaires d'aujourd'hui ? Ils votaient contre la paix : ils votaient la continuation de la guerre¹⁴⁸⁶. Et ils nous accusent aujourd'hui, en changeant les rôles, de n'être pas les hommes de la paix ! Mais l'histoire est là !¹⁴⁸⁷

On nous fait un autre reproche. On nous dit que nous sommes des cléricaux¹⁴⁸⁸ ; on nous a ridiculement appelés le gouvernement des curés¹⁴⁸⁹. Le discours de Bourges a répondu, mais je veux, à mon tour, vous dire un mot de ce reproche.

Vous êtes de braves gens, mes Amis. Vous aimez et vous respectez la religion comme elle doit être aimée et respectée. Vous voulez qu'elle bénisse vos familles, vos travaux, vos biens ; vous voulez qu'elle s'associe à

¹⁴⁸⁰ Dans le brouillon retrouvé dans ses archives, le ministre Fourtou avait initialement écrit : « et plus chères à votre patrie ces couleurs nationales que toute la France en frissonne de respect et d'amour. ». Cette première version, sans doute jugée trop lyrique par son auteur, a été rayée et simplement remplacée par « nos couleurs nationales ».

¹⁴⁸¹ Fourtou fait ici allusion, en lui rendant hommage, au duc Decazes, ministre des Affaires étrangères du Maréchal depuis le 26 novembre 1877. Le candidat-ministre veut surtout afficher l'unité du gouvernement alors qu'en coulisses, le duc a bien peu d'estime pour Fourtou. Voir Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 359.

¹⁴⁸² Cette dernière partie de la phrase a été rajoutée car le ministre doit bien faire comprendre à ses électeurs que sa candidature n'est pas synonyme de guerre. Ce passage est extrêmement important pour lui car son arrondissement est la cible privilégiée de la propagande républicaine, voir *supra*.

¹⁴⁸³ Fourtou fait ici volontairement appel au souvenir du scrutin du 8 février 1871 où les conservateurs périgourdins avaient remportés la victoire avec ce programme pacifique. Il est vrai que l'ancien maire de Ribérac avait été élu brillamment alors qu'il n'était pas connu au-delà de l'arrondissement de Ribérac (4^{ème} sur 10).

¹⁴⁸⁴ Il fait allusion à sa réélection en février 1876 où il obtient plus de 9000 voix contre son adversaire Claverie (4007 voix).

¹⁴⁸⁵ Ici, Fourtou réalise un retour en arrière qui peut perdre son auditoire s'il n'est pas attentif. Ce procédé est surtout réalisé pour mettre en valeur son sens du sacrifice au service de la nation.

¹⁴⁸⁶ Il fait référence au vote du 1^{er} mars 1871 de l'Assemblée nationale qui, majoritairement conservatrice, vote les préliminaires de paix reconnaissant la capitulation de Paris. Les Gambettistes et les républicains modérés s'y étaient opposés. Ce vote avait provoqué la démission du leader républicain ainsi que celle de Victor Hugo.

¹⁴⁸⁷ Fourtou passe sous silence la conséquence de ce vote qui est l'insurrection de la Commune de Paris, refusant la décision d'Adolphe Thiers de confisquer les canons à la Garde nationale parisienne.

¹⁴⁸⁸ Expression soulignée par l'auteur lui-même dans son brouillon.

¹⁴⁸⁹ *Ibid.*

toutes vos joies et à toutes vos douleurs domestiques, aux jours cruels de la guerre (que Dieu veuille écarter à jamais son retour), vous voulez, n'est-ce pas, quand vos fils tombent sur le champ de bataille, qu'une vraie amie vienne consoler leur dernière heure en les entretenant des espérances immortelles. Oui, vous aimez et vous respectez la religion à ce point que vous faites de constants sacrifices pour que ses temples soient dignes d'elle, et quand ils tombent en ruines, vous venez tous, qui que vous soyez, à quelque parti que vous apparteniez, vous venez tous solliciter de l'Etat, qui ne les refuse jamais, les secours nécessaires pour relever vos églises, vos presbytères, ces clochers élégants que j'aperçois si souvent dans le cher pays que je parcours, et qui sont tant aimés des populations rurales. C'est ainsi que nous-mêmes, nous aimons et nous respectons la religion. Mais il y a quelque chose que vous ne voulez pas, c'est que les représentants du clergé prétendent exercer dans le domaine des affaires temporelles l'influence et l'autorité qui leur appartiennent dans la sphère religieuse¹⁴⁹⁰. Voici la formule de votre pensée : l'indépendance du prêtre dans sa paroisse, l'indépendance du maire dans sa commune. Chacun chez soi¹⁴⁹¹. Tel est aussi votre sentiment. Mais, je me hâte de le dire le clergé de France ne songe nullement à menacer l'indépendance de l'Etat, et nous, ne permettrions jamais qu'on portât atteinte à cette indépendance, nous devons rendre hommage à la sagesse et au patriotisme de ceux qui sont injustement accusés de pareilles prétentions¹⁴⁹².

Le cléricisme qu'on nous prête consiste donc à penser absolument comme vous sur ces délicates questions¹⁴⁹³. Ce reproche n'est pas plus sérieux que le premier.

On est allé plus loin. On est allé jusqu'à nous accuser de menacer le grand principe de l'égalité moderne par un état social à jamais disparu. On a évoqué devant vous le fantôme des anciens privilèges, de ces privilèges qui ont pu exister dans un autre âge, mais que la fin du dernier siècle a pour jamais détruit et que ne peuvent plus revivre sur le sol de la France nouvelle. Je ne dirai pas que cette accusation est la plus étrange de toutes celles que la mauvaise foi de nos adversaires élève contre nous ; je ne dirai qu'elle est la plus injurieuse pour vous, car il faut vraiment supposer dépourvus du bon sens ceux à qui on s'adresse pour leur tenir un pareil langage¹⁴⁹⁴. Rassurez-vous, si jamais vous aviez pu concevoir de si folles inquiétudes, nous sommes bien décidément, bien irrévocablement une France nouvelle depuis près d'un siècle, une France démocratiquement constituée sur le principe de l'égalité politique et de l'égalité civile dont le suffrage universel est l'expression. Rien ne peut faire remonter en arrière la société française : nous sommes désormais la France de 1789. Cette France, loin de la répudier, nous en portons le drapeau. Je l'ai dit à la tribune et mes adversaires en ont rugi de colère, car ils savaient bien que je faisais crouler, par là-même, toutes leurs accusations¹⁴⁹⁵.

¹⁴⁹⁰ Initialement, le ministre avait écrit « des intérêts religieux » mais qui ne devait certainement pas à ses yeux faire assez consensuel.

¹⁴⁹¹ Formule ajoutée à la relecture du discours.

¹⁴⁹² La fin de ce paragraphe a été profondément remaniée, preuve que Fourtou voulait être très prudent dans un domaine où il sait combien la propagande républicaine est efficace, surtout dans son arrondissement. Voici les premiers mots jetés sur le papier que le ministre a pris soin d'enlever : « nous devons rendre justice aux hommes de dévouement qui sont accusés de pareilles prétentions. Au dévouement, au patriotisme et à ceux qui sont injustement accusés de pareilles prétentions (seconde phrase rayée aussi). » Le fait que le ministre se reprenne à deux fois pour finir sa phrase prouve bien toute la précaution qu'il prend pour ne pas apparaître comme le serviteur zélé de la cause cléricale.

¹⁴⁹³ A partir de cette phrase, ce n'est plus le ministre qui écrit son discours : peut-être l'a-t-il dicté ou fait rédiger par son secrétaire, Demange ?

¹⁴⁹⁴ Fourtou n'oublie pas qu'il s'adresse à un électoral paysan, peu instruit et qui prendrait en grippe le candidat qui marquerait à leur endroit un quelconque mépris de considération. Il en appelle à la sagesse et la maturité de ces derniers. C'est une posture de campagne assez classique à cette époque-là et ce n'est pas l'apanage des conservateurs. Voir Gaboriaux (C.) *La République en quête de citoyens, op. cit.*, p. 156. L'auteur évoque l'opinion de Persigny, ministre de l'Intérieur de Napoléon III qui analysait le vote paysan non comme l'expression d'une arriération mentale mais bien l'éloge de la simplicité primitive de ce type d'électeurs, pp. 156-158, *op. cit.*

¹⁴⁹⁵ Le ministre reprend sa célèbre phrase lors de la séance du 16 juin 1877, laquelle avait provoqué la vive réaction de Léon Gambetta : « Nous sommes la France de 89 se dressant contre la France de 93 ». Et le tribun de répliquer : « Vous vous appelez la contre-révolution ! », *Journal Officiel de la République française*, 17-6-1877, p. 4447-4448. La réaction des républicains ne se fait pas attendre. Dès le lendemain, *l'Univers* reproduit le discours et le commente avec virulence : « Est-il nécessaire de relever une fois de plus l'étrange obstination avec laquelle M. le ministre revient à dire que désormais, et pour toujours, nous sommes la France de 1789. Heureusement, c'est là encore dans sa bouche une parole dont nous supposons qu'il ne mesure pas toute la portée, car il serait trop facile de mettre ses actes en contradiction avec les conséquences qui devraient sortir de ces déclarations. Ce qui fait que nous pouvons nous en dispenser, c'est que les radicaux se chargeront eux-mêmes de

Mais dans cette France moderne que je viens de définir nous voulons faire régner l'ordre autant que la liberté. Nous voulons qu'elle s'achemine sans secousse, sans violence dans la voie du progrès, où marchent, sous l'empire d'une loi supérieure, les générations qui se succèdent.

Nous voulons l'affranchir de toutes les agitations et de tous les bouleversements, car, nous le savons, si les auteurs de ces agitations et de ces bouleversements en sont ordinairement les bénéficiaires, vous, populations laborieuses et paisibles des campagnes, vous en êtes toujours et infailliblement les victimes. »

L'assistance est conquise et enthousiaste¹⁴⁹⁶. On imagine que le public a été sélectionné et que les agents du ministre se sont occupés d'offrir au candidat un parterre favorable à la politique du gouvernement.

Le conseiller général de Neuvic, Chastenet prend ensuite la parole pour retracer l'historique du projet du pont à six arches qu'il a obtenu, après maints et maints efforts. Enfin, le président de la société ouvrière, le comte de Chantérac est venu remercier le ministre de l'intérêt qu'il porte à cette association locale¹⁴⁹⁷.

Enfin, la cérémonie se termine lorsque le ministre récompense Lasfaux, chef de division de la préfecture de la Dordogne, en le faisant chevalier de la Légion d'honneur et en distribuant quelques médailles à quelques agriculteurs méritants.

Si la cérémonie est réussie et a conforté le ministre de son succès électoral, elle n'en demeure pas moins une occasion rêvée pour ses adversaires d'attaquer Fourtou. Les commentaires et les réactions sont nombreux, particulièrement virulentes et acerbes chez les républicains. Seul, *Le XIX^e siècle* publie l'intégralité du discours sans y apporter un commentaire, considérant que les propos ministériels sont, à eux seuls, condamnables pour qu'un journaliste n'en souligne les nombreuses inepties.

cette besogne. En montrant par leur propre exemple où mènent logiquement les principes de 1789 appliqués dans toute leur rigueur, ils établiront suffisamment qu'aucune politique de résistance, et moins encore une politique conservatrice dans le vrai sens du mot, ne saurait se justifier en se fondant sur les funestes utopies de 1789 (...) M. le ministre de l'Intérieur peut y réfléchir mais par expérience, volontairement ou contre son gré, il devra se convaincre que, pour l'avenir de notre pays, il vaut mieux devenir la France du Syllabus que se prêter au jeu des révolutionnaires en déclarant qu'on veut rester, la France de 1789.».

¹⁴⁹⁶ Voir *L'Etoile, Journal de Ribérac, op. cit.*

¹⁴⁹⁷ Alphonse Chastenet de Castaing, avocat, conseiller général de Neuvic est le père de Guillaume, né en 1858, futur sénateur de la Gironde, et grand-père de Jacques, académicien et diplomate. Victor de la Cropte, comte de Chantérac (1812-1891) est maire de la ville de Chantérac, frère de Bonaventure Paul, maire de Marseille sous le Second Empire. Il est un des amis assez proches de Fourtou dans ce canton.

Le Temps reprend quelques passages de la prose ministérielle et non des moins polémiques puisqu'il s'agit des liens distants qui existeraient entre le gouvernement et le clergé français, et les critique sans concession¹⁴⁹⁸ :

« La Chambre dissoute a-t-elle jamais dit autre chose ? Est-elle intervenue dans les questions de foi, de culte, de dogme, dans les pratiques Intérieures de l'Eglise ? A-t-elle fait violence à une seule conscience, et, dans les discours des chefs autorisés de la majorité comme dans les votes de cette majorité, a-t-on pu trouver une pensée différente de celle si bien exprimée par M. de Fourtou : l'observation, par le clergé de la loi de l'Etat ? Pourquoi donc avez-vous renvoyé la Chambre, puisque vous êtes obligés de reprendre devant le pays, en matière religieuse, les opinions pour lesquelles vous avez, au risque d'une perturbation générale, annulé le mandat des représentants de la nation ? (...) Non, on ne trompera personne. Les ministres auront beau accumuler leurs protestations anticléricales, ils resteront toujours ce qui les ont faits et leur origine et leurs alliances(...) ».

La *Renaissance*, l'hebdomadaire républicain lyonnais, fustige l'attitude de Fourtou et le double discours qu'il tient « sur le pont de Neuvic ». Le journal souligne le mimétisme avec lequel le ministre en Dordogne et son collègue de l'instruction publique, Brunet, en Corrèze font leur campagne électorale¹⁴⁹⁹ :

« Que M. Bardy de Fourtou parle sur le pont de Neuvic, que M. Brunet péroré dans la Corrèze, que M. de Broglie lui-même harangue le département de l'Eure, tous ces discours se suivent et se ressemblent. Nous y trouvons un égal degré la haine du radicalisme latent, les principes de conservation sociale, la résistance aux passions subversives, et toutes les inévitables rengaines qui mériteraient d'être fixées sur le rouleau des orgues de barbarie. Mais là où nos ministres sont incomparables, c'est lorsqu'ils se décernent à tour de bras les éloges dont ils se pensent dignes, c'est lorsqu'ils se présentent comme des agneaux sans tache, des petits saints indignement calomniés. Dans la Corrèze ou le Périgord, à quatre ou cinq cents kilomètres de distance, MM Brunet et de Fourtou s'offrent aux regards des populations revêtus de la même robe d'innocence (...) Nous sommes les fils de 89, nous défendons les véritables principes de la Révolution Française : l'égalité civile, la liberté politique. Loin de nous la pensée de revenir, de supporter qu'on revienne aux erreurs condamnées d'une autre époque, aux privilégiés, aux castes, aux abus engendrés par le régime du bon plaisir. Et le cléricalisme, le gouvernement des curés ? Ah ! on l'arrange de bonne façon à Tulle, ah on le jette proprement à l'eau sur le pont de Neuvic. M. de Fourtou veut la religion respectée et libre dans l'exercice de son culte, mais il repousse hautement son ingérence en politique, mais il entend que le curé demeure dans son église comme le maire dans sa mairie. (...) Il est fâcheux seulement que les paroles de M. Bardy ne soient pas précisément d'accord avec ses actes. Il est fâcheux que les principes qu'il affiche avec une ostentation méritoire reçoivent tant de crocs en jambes et tant d'accros. ».

L'article est, par la suite, un catalogue de reproches et de fortes critiques sur l'égalité aspirée par le ministre mais non suivie d'effets. Il met en évidence la côté partial de ce principe qui laisse ainsi, alors qu'il a été condamné à deux mois de prison, libre comme l'air Paul de Cassagnac alors que d'autres, souvent républicains, ne connaissent pas le même sort...

Funestes prédictions pour un ministre en exercice...

¹⁴⁹⁸ *Le Temps*, numéro du 25 août 1877.

¹⁴⁹⁹ *La Renaissance*, journal politique, du 2 septembre 1877.

A sa droite, il reçoit l'appui de la presse conservatrice et *Le Gaulois*, afin de défendre le ministre, manie l'art de la comparaison puisqu'il n'hésite pas à opposer le discours de Fourtou à celui que Léon Gambetta a prononcé à Lille¹⁵⁰⁰.

« Monsieur de Fourtou, ministre de l'Intérieur, vient de prononcer à Neuvic, dans la Dordogne, un discours très sensé, très correct, très sage. Le ministre de l'Intérieur s'est attaché à combattre les calomnies dirigées contre le cabinet du 17 mai. (...) Les discours ont leur place dans le gouvernement des hommes comme dans leur vie privée ; mais on remarque que les hommes qui agissent plus qu'ils ne parlent réussissent mieux que les autres. (...) Comparez le discours de M. Gambetta à Lille et le discours de M. de Fourtou à Neuvic, et demandez-vous quelle impression peut produire sur les masses la lecture comparée des deux documents ? La parole réservée et élégante de M. de Fourtou balancera-t-elle l'ébranlement brutal produit par la fougue révolutionnaire de M. Gambetta ? Il est permis d'en douter. (...) M. Gambetta ne tient compte d'aucune de ces déclarations antérieures ; (...) Il affirme devant la France entière que le cabinet du 17 mai encourage tout bas ce qu'il condamne tout haut, (...) Voilà ce qu'articule M. Gambetta devant ses convives à Lille (...) ».

Mais Auguste Vito termine son article en critiquant l'attitude encore trop conciliante du ministre à l'égard des écrits séditionnels alors qu'il est à la tête de la force publique, seule capable, si on lui en donne l'ordre de mettre un terme aux agissements républicains.

Ainsi, Fourtou, après le discours de Neuvic, cristallise les mécontents, de gauche, évidemment mais aussi d'une partie de la droite conservatrice qui juge son action pas assez ferme et pas assez radicale. Sa politique de fermeté n'est pas suffisante face à une opposition qui fourbit ses armes depuis le début de la crise.

4- La visite présidentielle dans le Sud-Ouest et la « non-profession de foi » de Fourtou

Les événements se précipitent en septembre. Avec la mort inattendue d'Adolphe Thiers, Fourtou doit revoir sa stratégie de campagne. Et si le pays, pris par un sursaut de nostalgie républicaine, votait massivement pour les partisans du président défunt ? Et si l'opinion publique, attachée à la figure du « libérateur du territoire », se laissait convaincre qu'il faut sauvegarder l'héritage de Thiers et exprimer sa volonté indéfectible de garder la république¹⁵⁰¹?

¹⁵⁰⁰ Léon Gambetta prononce le même jour son discours à Lille où il appelle les électeurs à lutter contre la politique gouvernementale et à croire en l'avenir du régime républicain. Dès le 25 août, le ministre Broglie-Fourtou engage des poursuites contre son auteur et les journaux qui ont osé publier la prose gambettienne. C'est en écho à ce discours que le maréchal de Mac-Mahon fait placarder dans tout le pays un manifeste le 19 septembre.

¹⁵⁰¹ Une panique similaire est notée dans le camp adverse : et si avec Thiers, les Français enterraient définitivement la république ? L'acharnement avec lequel les proches du défunt ont voulu exclure le

Le maréchal-président doit partir à la rencontre du pays légal afin de le convaincre de soutenir sa politique engagée depuis le Seize-mai. Le deuil républicain n'est-il finalement une occasion rêvée pour rassembler le pays derrière Mac-Mahon et, pour Fourtou, d'assurer sa réélection ainsi que de confirmer la justesse et l'efficacité de son action administrative et électorale ?

Ainsi, après s'être particulièrement investi dans la tentative de récupération des funérailles de Thiers, le ministre décide de s'occuper activement de sa propre campagne¹⁵⁰².

4a- Le voyage du maréchal-président comme faire-valoir de l'action ministérielle de Fourtou

Ces déplacements sont minutieusement préparés par le gouvernement qui prévoit que le président de la république visitât ses concitoyens le plus fréquemment possible. En fait, le maréchal effectue une série de voyages en province qui courent du 1^{er} juillet au 17 septembre 1877¹⁵⁰³.

Nous connaissons les circonstances qui ont amené le président de la République à faire une importante tournée en province et que cette initiative revient au ministre de l'Intérieur lui-même¹⁵⁰⁴. Gabriel de Broglie, qui a consulté les mémoires de Mac-Mahon, relève que le président ne se plie pas volontiers à l'exercice alors que les chevauchées à travers le pays ne font nullement peur à un ancien officier de sa trempe¹⁵⁰⁵. Le protocole et le rituel avec lesquels chacun doit se conformer, y compris le président, ne conviennent que moyennement à Mac-Mahon. De plus, il est, de par les nombreuses réceptions organisées sur sa route, l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement qui a fait de son président le meilleur « sondeur » de l'opinion publique. A coup de « Vive le maréchal », Fourtou et ses collègues,

gouvernement du Seize-mai afin d'éviter toute récupération politique un mois avant les élections, prouve, d'une certaine manière un certain désarroi chez les républicains. Si les modérés, très hostiles à Gambetta, étaient tentés de s'allier avec le centre-droit ? Voir Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 361.

¹⁵⁰² Voir 2^{ème} partie du présent chapitre.

¹⁵⁰³ La mort d'Adolphe Thiers, survenue le 3 septembre 1877, a contraint les autorités à décaler la venue du maréchal à Bordeaux de quelques jours, ce qui explique la proximité de la fin des voyages élyséens et le scrutin d'octobre 1877.

¹⁵⁰⁴ Voir Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 355. L'auteur souligne que ces voyages sont « organisés selon une ordonnance monarchique qui rappellent les grands déplacements de Napoléon III en province aux belles heures du Second Empire », cité par Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 142. Une abondante littérature policière est accessible dans les dossiers de la préfecture de police de Paris concernant le maréchal de Mac-Mahon et notamment un intitulé « septembre 1877 » où chaque étape du voyage présidentiel dans le Sud-Ouest est mentionnée avec des précisions sur les horaires, les réactions du président ou des autorités accueillantes. Archives de la préfecture de police de Paris, dossier Mac-Mahon, Ba 1157.

¹⁵⁰⁵ « Je ne serai pas fâché d'en finir. Ces discours, même les plus réconfortants, sont toujours on ne peut plus ennuyeux » écrit le maréchal à son épouse, lors d'une escale à Cherbourg, le 18 août 1877, cité par Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 356.

qui accompagnent à tour de rôle le président¹⁵⁰⁶, peuvent mieux appréhender l'efficacité de leur action à exalter les électeurs d'aller voter pour eux en octobre. D'ailleurs, le président trouve, malgré son manque d'enthousiasme initial, un certain intérêt à mesurer l'état de l'opinion publique facilement puisqu'il prend soin, lui-même, de noter combien d'acclamations il a reçu lors d'une visite et combien d'hostiles il a dû entendre¹⁵⁰⁷.

Les tournées présidentielles sont organisées toujours avec le même protocole et le même rythme. Dès que cela est possible, le maréchal rentre à cheval dans la ville ou arrive par le train, à la descente duquel il est accueilli par toutes les autorités locales et de la musique. Les services de l'Intérieur sont sollicités par ces déplacements pour assurer à la fois la sécurité du président mais aussi la possibilité pour lui de rencontrer le pays qui le soutient¹⁵⁰⁸.

Faut-il faire participer les membres du gouvernement si peu populaires et fort accaparés par leurs tâches ministérielles ? La question est abordée en conseil des ministres et l'accompagnement est décidé qu'à condition qu'il ne représente pas un élément d'impopularité pour le président. C'est pourquoi il est convenu que chaque ministre irait dans son fief électoral. De plus, le ministère de l'Intérieur diligente la Sûreté générale afin qu'elle conseille les villes et les régions où le maréchal aurait un très bon accueil.

Ainsi, les voyages présidentiels prennent une tournure de propagande électorale, le maréchal incarnant la politique autoritaire et déterminée du gouvernement. Cette mise en avant de la personne du maréchal est, selon son biographe, une bonne chose pour faire comprendre à la population que le meilleur des votes (et le plus sage) est de s'engager auprès des conservateurs¹⁵⁰⁹. C'est pour lui, l'homme providentiel du moment¹⁵¹⁰.

¹⁵⁰⁶ Le duc de Broglie est du voyage en Normandie, le duc de Decazes et Fourtou ainsi que Caillaux dans le Sud-Ouest et le vicomte de Meaux dans le Centre-Ouest. Chaque ministre est ainsi dans la capacité de mesurer lui-aussi l'état de l'opinion en province, et ainsi, s'il est candidat, de mieux appréhender ses chances ou non de réussite électorale.

¹⁵⁰⁷ Lors de sa visite à Bourges en juillet, il en fait le compte-rendu à son épouse. « Hier, je me suis rendu à cheval sur le terrain de la revue. Il y avait quinze à vingt mille âmes sans compter les troupes. Après la revue, j'ai tenu à me jeter au milieu de tout le monde. Plusieurs de ces braves gens ont voulu me serrer la main. J'ai été très applaudi sous les cris de « Vive le maréchal, vive le président ! ». A la lettre, deux ou trois cris de « vive la République ! » seulement. », cité par Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 355.

¹⁵⁰⁸ Ce qui fait dire à Gabriel de Broglie que la rencontre du président avec ses concitoyens a été largement préparée par son gouvernement afin qu'il ne puisse discuter qu'avec des partisans, les républicains étant soigneusement écartés.

¹⁵⁰⁹ Gabriel de Broglie écrit, à propos de ces voyages présidentielles : « *Mac Mahon paraît toujours à l'aise, en face des paysans comme des notables. Son autorité naturelle, son absence totale de vanité, une longue habitude d'occuper le premier rang lui valent auprès des de la foule une grande popularité qui est indépendante des opinions* », *op. cit.*, p. 355. Peut-être que le portrait est un peu flatteur pour un des présidents qui a été le plus critiqué et condamné pour son action politique ? Les sources policières font état de la ferveur avec laquelle, dans certaines villes, le président a été accueilli et s'avancent, parfois, à donner des chiffres de présence qui sont assez

Une note confidentielle nous permet de comprendre les choix dans l'itinéraire présidentiel dans une France fracturée par les enjeux de la crise politique et institutionnelle qu'elle traverse. Alors que le maréchal s'apprête à partir sur les routes de l'Ouest¹⁵¹¹, son gouvernement prépare le troisième grand périple à travers l'hexagone¹⁵¹².

importants – certaines évoquent jusqu'à 100 000 personnes- mais auxquels il est difficile d'accorder un crédit total en l'absence de méthode sérieuse de comptage. De plus, il est difficile, malgré la précision et la richesse informatives de ces sources, de distinguer les fervents partisans du maréchal et les simples curieux, fascinés par l'idée de voir le maréchal en chair et en os.

¹⁵¹⁰ Gabriel de Broglie écrit : « *ses services passés, son prestige, sa capacité à faire vibrer une certaine fibre nationale le placent très haut dans la conscience et l'attachement de ses concitoyens.* », *op. cit.* Ce qualificatif semble un peu rapidement donné à un homme qui n'a pas l'envergure ni l'aura de ceux qui ont mérité, passés au crible de l'analyse historique, d'appartenir à ce panthéon national. Il faut ainsi se reporter aux travaux de Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, *op. cit.*, qui définit les quatre modèles d'homme providentiel : le Cincinnatus, Le Solon, l'Alexandre et le Moïse. Plus récemment, D. Fischer, dans *L'homme providentiel, un mythe en politique en République de Thiers à de Gaulle*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques historiques, 2009, 174 p., complète ces modèles en expliquant la signification et la portée des attributs du sauveur avant de préciser que ce statut ne peut ne pas résister à la postérité et il donne, comme exemple, Thiers, Boulanger ou Pétain. Ce processus est dépendant d'un nouveau projet politique où l'homme providentiel d'hier n'est plus celui d'aujourd'hui et donc plus celui de demain. Il sort, par conséquent, de toute construction rationnelle alors que la « providentialité » de l'homme était indiscutable de son vivant. Ainsi, se pose la question de la postérité de ce type de héros national. Jean Garrigues dans *Les hommes providentiels, histoire d'une fascination française*, Paris, Le Seuil, 2012, 448 p., prolonge la réflexion en évoquant la rencontre entre le désir collectif d'un peuple et la prophétie d'un sauveur et affirme, que l'homme providentiel doit avoir franchi les trois étapes, celle du recours, celle du passage à l'acte et celle de la postérité pour qu'il puisse entrer au Panthéon français. Sans se lancer dans une analyse qui mériterait un plus grand développement, voir une étude complète, le maréchal de Mac Mahon n'est pas de ceux-là, même s'il a été un recours en 1873 (mais pour une droite conservatrice contre Thiers), il est passé à l'acte le 16 mai 1877 mais dans un climat de division politique extrême et toujours avec une intention partisane mais ne rassemble pas tout le peuple derrière lui. Léon Gambetta, son plus rude adversaire, est en passe de le devenir. Voir Fischer (D.), *op. cit.*, p. 234.

¹⁵¹¹ Il part le 16 août pour Evreux, Caen, Bayeux, Saint-Lô, Cherbourg et jusqu'en Bretagne où il va se recueillir à Notre-Dame d'Auray. Voir de Broglie (G.), *op. cit.*, p. 356.

¹⁵¹² APP. Dossier Mac-Mahon ba 1157. Note datée du 14 août 1877.

« Voici , comme on me l'a demandé, un avis sur l'accueil qui serait réservé au maréchal : Bordeaux : pas mauvais, Limoges : douteux, Toulouse : bon (quoique disent les radicaux, mais j'ai pour moi l'opinion bourgeoise), Montauban : bon, Castelnaudary : mauvais (le plus mauvais de tous), Carcassonne : mauvais mais pas de bruit, Narbonne : pas trop mauvais, Béziers : mauvais (du bruit), Cette : mauvais (pas de bruit), Montpellier : entre les deux. On a déconseillé Marseille, je crois personnellement qu'on se trompe, l'accueil serait pas mauvais du tout, je serais presque tenté d'assurer un succès. A Limoges, si le maréchal allait voir tout de suite un porcelainier, il serait bien accueilli, j'en suis sûr. Mais on prodigue trop les visites aux Eglises, mauvais effet dans le bourgeois ».

Ainsi, le Midi toulousain semble plus acquis à la cause gouvernementale que la région bordelaise ou pire, la région montpelliéraine. Par contre, Marseille ne semble pas si hostile à la venue du maréchal. Mais il y a une autre dimension, plus politique et liée à l'équilibre gouvernemental : comment ne pas offrir à Fourtou la possibilité d'accueillir le président dans son fief alors que le président du conseil est en train, à Evreux, de retirer tout le bénéfice de la visite présidentielle pour ses candidats locaux¹⁵¹³ ?

Enfin, une question doit être aussi réglée et elle concerne les rapports entre le gouvernement et le clergé provincial¹⁵¹⁴. Mac-Mahon est reçu dans chaque ville par les autorités civiles mais aussi religieuses. L'enthousiasme de la visite présidentielle peut provoquer des allocutions épiscopales enflammées qui risqueraient de devenir le point de ralliement des opposants accusant le gouvernement de suivre une politique cléricale.

C'est pourquoi les préfets de Charente et de Dordogne interrogent le ministre sur la tenue que doivent porter les prélats lorsqu'ils accueilleront le président de la République dans leur ville. L'évêque de Périgueux, monseigneur Dabert, veut savoir quels habits il doit revêtir ; soit le costume pontifical soit le long manteau¹⁵¹⁵. Celui d'Angoulême, monseigneur Sebaux

¹⁵¹³ *Ibid.* Note datée du 17 août 1877, le duc de Broglie reste que quelques heures avec le maréchal à Evreux avant de repartir pour Paris.

¹⁵¹⁴ Les convictions religieuses du ministre ne font aucun doute et Fourtou a eu, tout au long de sa vie l'occasion de montrer même publiquement sa foi et son attachement à l'Eglise romaine. Pourtant, l'ancien ministre des Cultes observe une très grande méfiance à l'égard du clergé pendant la crise du Seize-Mai. En effet, il essaie de lutter contre l'idée que le gouvernement qu'il sert est le suppôt du cléricalisme le plus intransigeant. Il s'agit surtout de faire oublier aux électeurs que la crise était née à propos de la question ultramontaine. Alors que le gouvernement italien envisageait des mesures très contraignantes qui font de Pie IX, le « prisonnier du Vatican », le clergé français a fait en mars 1877 signer de très nombreuses pétitions demandant au gouvernement français d'intervenir militairement afin de libérer sa Sainteté. L'attitude de Jules Simon, considéré comme pas assez ferme dans sa lutte contre les agissements des monarchistes qui cherchaient à déstabiliser le régime républicain, provoque le 4 mai 1877 le fameux discours de Gambetta : « le cléricalisme, voilà l'ennemi ». Des rumeurs de guerre imminente alimentent les discussions et la décision présidentielle du Seize-Mai ne fait que renforcer cette idée que la France va entrer en conflit avec sa voisine italienne. Dans un article publié en 1974, André Tuillier évoque cette période de pré-crise en mettant en relief le joué par le prélat de Nevers et un officier de cavalerie. Voir Tuillier (A.), « Aux origines du 16 mai, monseigneur de Ladoue et Lucien Gueneau », dans *Revue de l'histoire de l'Eglise de France*, année 61, numéro 166, pp. 39-57, 1975.

¹⁵¹⁵ Nicolas-Joseph Dabert (1811-1901) est en charge du 16 mai 1863 au 28 février 1901. Lettre du préfet au ministre Fourtou, datée du 22 août 1877. Archives Fourtou.

demande, outre la tenue qu'il doit revêtir, les conditions dans lesquelles il doit accueillir le président¹⁵¹⁶. Le préfet soumet deux possibilités au ministre : soit le prélat vient à la mairie et prononce trois mots de bienvenue « sans faire de politique », soit il reçoit le président sur le parvis de la cathédrale mais son discours lui serait alors rédigé par les services de la préfecture avec l'accord du ministre de l'Intérieur¹⁵¹⁷. Finalement, Mac-Mahon entendra la harangue de monseigneur Sebaux sur le parvis¹⁵¹⁸.

4-b Le voyage présidentiel dans le Sud-Ouest : le héraut de la propagande gouvernementale

Les divisions internes, la rivalité qui s'est installée entre le duc de Broglie, Decazes et Fourtou, finissent par convaincre le maréchal qu'il doit se rendre dans le Sud-Ouest¹⁵¹⁹.

Sa préparation n'est pas aisée car, comme le souligne justement Gabriel de Broglie, ce périple est celui de tous les dangers. La venue du président à Bordeaux marque une nette préférence du gouvernement pour les candidats monarchistes comme Carayon-Latour dont le challenger n'est qu'un ancien ami de Mac-Mahon, Lur-Saluces passé dans le camp républicain. De plus, le président ne veut pas faciliter la candidature Haussmann dans une ville qui est demeurée, à bien des égards, encore très bonapartiste¹⁵²⁰.

C'est donc avec autant de nécessité que le président consent à aller jusque dans le fief de Fourtou pour ne pas froisser les impérialistes et respecter l'équilibre, certes précaire, entre les différents courants qui remettent en cause l'unité gouvernementale¹⁵²¹.

Ministre de la sécurité présidentielle et celui de la propagande gouvernementale, Fourtou ne doit rien laisser au hasard et, par conséquent, donne des ordres pour que le « ménage » soit effectué par l'administration préfectorale le plus rapidement possible¹⁵²².

¹⁵¹⁶ APF. Lettre du préfet de la Charente à Fourtou, datée du 23 août 1877.

¹⁵¹⁷ *Ibid.*

¹⁵¹⁸ *Le Figaro* du 15 septembre 1877.

¹⁵¹⁹ D'après les dépêches échangées entre le ministère de l'Intérieur et les préfets, il semblerait que le maréchal soit convaincu de l'utilité d'un tel périple autour du 20 août 1877. Une fois la décision prise en haut lieu, il reste donc peu de temps au ministre Fourtou et à son administration pour l'organiser.

¹⁵²⁰ Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 356.

¹⁵²¹ *Ibid.* Cette décision est acquise à partir du 22 août 1877. Voir dépêches télégraphiques entre Fourtou et le préfet de la Dordogne du 22 août 1877.

¹⁵²² Il écrit à son sous-secrétaire d'Etat, le baron Reille afin qu'il puisse prendre toutes les dispositions pour s'assurer de la révocation de l'adjoint au maire et du président du tribunal d'Evreux pour que le maréchal

4-b--1 : La visite du maréchal à Bordeaux¹⁵²³

Si on en croit H. de Blowitz, la visite à Bordeaux a été un véritable calvaire pour le président et notamment la promenade à travers la ville. « Sans cesse, la foule hurlante enfonçait quelque nouvelle couronne d'épines sur son front ruisselant »¹⁵²⁴. Pourtant, le maréchal ne semble pas être mécontent de l'accueil que l'on lui réserve alors qu'il est accompagné par Fourtou, Caillaux et Decazes¹⁵²⁵. Il faut dire que les services de la Sûreté générale avaient pris soin de bien baliser l'itinéraire présidentiel afin que Mac Mahon ne rencontre pas trop de population hostile qui pourrait lui lancer des « Vive la République », « Vive Gambetta » qui seraient, à coup sûr, un camouflet pour le gouvernement¹⁵²⁶.

ne se retrouve face à des autorités trop hostiles à sa politique. Les refus de certaines municipalités, très hostiles à la politique gouvernementale, d'apporter une quelconque aide financière à la venue présidentielle, motivent aussi les décisions de Fourtou de sanctionner administrativement les autorités locales ou de changer l'itinéraire du maréchal. Ainsi, la ville d'Angoulême, comme précédemment Saint-Lô, Cherbourg et Bourges, a refusé d'accorder des crédits pour financer la venue présidentielle. Il ne s'agit pas uniquement d'un acte de résistance mais aussi que c'est au président que reviendrait l'honneur de rendre visite à ses concitoyens. Les rapports psychologiques entre un président et ses concitoyens sont donc plus complexes qu'une simple opposition politique. Indubitablement, l'arrivée cavalière ou ferroviaire du chef de l'Etat n'est pas sans rappeler, dans l'imaginaire collectif, la venue du prince en son royaume. Ce que Gabriel de Broglie appelle de la « providentialité » semble plutôt conformer l'image du président à celle du monarque ; ce qui expliquerait, en partie, la ferveur de la population locale à venir voir l'incarnation du pouvoir national. D'autre part, la mise en scène est très précise et obéit à un protocole bien réglé : quand Mac Mahon arrive dans une ville, une salve de coups de canon est tirée et la musique militaire est démarrée. Voir Marriot (N.), *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province 1888-2002*, Belin, coll. « socio-histoire », 2006. .

¹⁵²³ Il n'est pas ici question de narrer toutes les étapes du voyage de Mac-Mahon dans le Sud-Ouest mais seulement de montrer comment Fourtou, de par sa présence aux côtés du président, se sert de la visite présidentielle pour servir sa candidature à Ribérac. Ainsi, il sera procédé à l'analyse des trois étapes dans lesquelles Fourtou accompagne le président soit Bordeaux (Arcachon), Périgueux et Ribérac.

¹⁵²⁴ Cité par de Broglie (G.), *op. cit.*, p. 356.

¹⁵²⁵ *Ibid.* L'auteur cite des extraits des lettres envoyées par le maréchal à son épouse, notamment celle du 12 septembre 1877 où il évoque même la sympathie de son accueil.

¹⁵²⁶ APP. Dossier Mac-Mahon Ba 1157. Note du 7 août 1877. « Dans l'itinéraire que doit parcourir le maréchal, nous avons de visu fait les remarques suivantes: -jusqu'à la cathédrale, riches commerçants, cours d'Albret, petit commerce, et classe ouvrière jusqu'à la manufacture des tabacs. Rue du boutoir, les casernes et le cours de Talence, sont des endroits peu peuplés. C'est dans la rue Pessac que se trouvent les chais de M. Johnston. Si l'entrée est de peu d'espérance, cette maison n'en est pas moins l'une des premières de Bordeaux, on y occupe les ouvriers. En quittant les chais, on arrive au cours d'Aquitaine, pour retomber dans Dauphine, cours de Tourny, jardin public, les quais, et le cours du Chapeau rouge ».

Il existe un rapport très détaillé de la visite bordelaise qui exprime, parfois très explicitement, les sentiments du président ou de ses ministres¹⁵²⁷ et restitue l'ambiance assez nerveuse de la réception présidentielle. Le maréchal arrive par barque aux Quinconces où l'attendent, sous une tente-salon, toutes les autorités locales civiles et militaires. La foule est très importante et beaucoup de cris « Vive la république » se font plus forts et plus hauts que les timides « Vive le maréchal ». Seul, le préfet de Gironde, de Tracy, se sent obligé d'en pousser un pour ne pas faire de l'accueil bordelais une véritable défiance à l'autorité présidentielle. Cinq personnes sont arrêtées et le président peut passer en revue les troupes stationnées sur la grande place bordelaise. Puis le cortège prend la direction du cours du XXX juillet et arrive à la place de la Comédie où les cris de « Vive la République » couvrent ceux en faveur du maréchal. Certains même, dans la foule, se risquent à quelques « Vive Gambetta ». L'Etat major du maréchal reçoit même une pétition de protestation qui mécontente fortement le chef de l'Etat. La visite se poursuit cependant, mais plus rapidement, par le cours de l'Intendance jusqu'à la cathédrale Saint-André. Le maréchal entre dans l'hôpital civil puis la caserne et ne s'arrête pas devant la manufacture de tabacs où les ouvrières crient « Vive Gambetta ». A chaque arrêt, il est asséné de « Vive la république » à tel point qu'il décide de partir spontanément aux chais Johnson pour rentrer à la préfecture alors que son état-major peine à le suivre. Il faut dire que les ministres Fourtou et Caillaux subissent les mêmes cris hostiles lorsque la population les aperçoit dans les voitures composant le cortège présidentiel. On imagine l'état dans lequel pouvait être le locataire de la place Beauvau surtout lorsqu'un groupe d'environ 150 étudiants, chapeau à la main, crient, comme un seul homme, « Vive Gambetta ». Le ministre se retourne alors et paraît très en colère. Il a prononcé un mot que les agents de surveillance n'ont pu entendre, tant la clameur estudiantine était forte. Les gendarmes ont du mal à contenir le nombre et doivent se servir du plat de leur épée pour frapper et faire reculer la multitude. Le soir, le gala est placé sous haute surveillance et les forces de l'ordre ont du mal à faire disperser la foule qui poursuit ses cris dans les rues adjacentes à la préfecture, si bien qu'à minuit et demi, ils sont toujours à pied d'œuvre pour que la foule rentre chez elle. Le lendemain matin, le président visite l'hôpital militaire, route de Bayonne mais fait la route en voiture. A son retour, c'est à nouveau le même accueil qui lui est réservé. Les organisateurs s'affolent, et en accord avec les ministres, on bouscule l'itinéraire prévu. Le 12, enfin, vers 9h50, le maréchal part à la gare de la Bastide prendre le train pour Arcachon, toujours sous les cris de la foule et des employés du chemin de fer.

¹⁵²⁷ *Ibid.*

Dans la cité littorale, l'accueil est « très sympathique mais très républicain¹⁵²⁸ ». Le retour sur Bordeaux est toujours aussi mouvementé puisqu'un individu, au passage de la calèche du préfet de Tracy, aux abords du Grand Théâtre et de la préfecture, crie « Vive la république ». Les hussards dispersent la foule malgré sa densité¹⁵²⁹.

Ainsi, les républicains ont réussi à perturber la visite bordelaise de Mac-Mahon qui part précipitamment le 12 septembre. Des quolibets, des moqueries, des cris peuvent largement être entendus par le président face à la foule et malgré l'impressionnant service d'ordre composé de régiments et de la gendarmerie. En quittant Bordeaux, le maréchal aurait pu lire ce poème rédigé par un certain Jérémie, éminemment républicain, et le président aurait compris toute la détermination républicaine de lutter contre son gouvernement.

Comme toi, Bonaparte a visité Bordeaux...
Suivras-tu jusqu'au bout se trace abominable ?
Manquant dans la voie où te poussent de Meaux
Brunet, Fourtou, Broglie et ces autres incapables¹⁵³⁰
Decazes-le sournois, jouant l'indispensable,
Tu finiras piteusement, tragiquement,
Suivant qu'on te rendra plus ou moins responsable
Des actes criminels commis perfidement
Par tes iniques conseillers, ces exécrables
Sacripants, qui se sont emparés du pouvoir
En dépit du pays. Ces êtres méprisables
Font un gâchis affreux qu'ils baptisent devoir.
Ouvre les yeux enfin ! Ces gens te font fête
Mais écoute nos voix en ce long défilé ...
Aux obsèques de Thiers tout Paris a parlé,
Aujourd'hui, c'est Bordeaux, c'est la province honnête, qui te dit carrément quel est le droit chemin
Que tu dois parcourir. Pour être sympathique,
Tourne à gauche aussitôt, n'attend pas à demain...
Si tu veux être aimé d'un peuple fanatique, être acclamé partout d'un seul cri, long, ardent,

¹⁵²⁸ Lettre de Mac-Mahon à son épouse du 17 septembre 1877, citée par G. de Broglie, *op. cit.*, p. 357.

¹⁵²⁹ AFP. Note provenant de la Sûreté générale à destination du préfet de la Dordogne du 12 septembre 1877. Il faut dire que le préfet de Tracy a obtenu une profonde impopularité due au zèle avec lequel il s'est empressé, dès le début du gouvernement de combat, de faire appliquer à la lettre les directives ministérielles.

¹⁵³⁰ L'orthographe est conservée tel qu'on peut le lire sur le document original.

de Vive Mac-Mahon ! Vive le Président !

Fais chorus avec nous : Vive la République !!!

Fourtou, qui a assisté à la débâcle bordelaise, doit fort appréhender la suite du voyage sur ses terres périgourdines malgré les directives et les recommandations qu'il a pu écrire ou télégraphier sur place.

4-b-2 : Mac-Mahon en Dordogne : l'apaisement ?

Faire venir le maréchal en Dordogne est un double pari que le ministre décide de relever : recevoir, dans son propre fief, le chef de l'Etat apporterait une caution présidentielle pour l'action nationale du ministre de l'Intérieur mais aussi assurer à ses concitoyens-électeurs qu'ils seront toujours entendus au plus haut niveau de l'Etat. Mais il faut pour cela éviter que les républicains locaux ne se déchaînent et accusent le ministre de se servir de la venue présidentielle à des fins électorales. On ne sait pas si le ministre est à l'origine de la visite du maréchal en Périgord mais ses amis périgourdins le font pour lui. *Le Figaro* du 25 août 1877 publie cette information :

« Avant de se séparer, le conseil général a chargé M. Daussel, son président, d'adresser à M. le maréchal de Mac-Mahon une invitation pour le prier de venir à Périgueux et de visiter le département de la Dordogne. Dans le cas bien probable d'une réponse affirmative, on compte que le maréchal arriverait le 9 septembre dans l'après-midi à Périgueux. Il en partirait le lendemain pour aller à Ribérac faire une visite à M. de Fourtou. Le soir, le maréchal se rendrait à Angoulême. »

Le moment est opportun car la ville d'Angoulême, l'avant-veille, a exprimé le même vœu pour que le convoi présidentiel s'arrêtât en pays charentais¹⁵³¹.

L'accueil est, à l'arrivée du maréchal à Périgueux¹⁵³², d'une « sympathie cordiale ». Le président a pris le train en direction de la capitale périgourdine¹⁵³³, accompagné du ministre

¹⁵³¹ APF. Le préfet de Charente écrit en ce sens au ministre le 21 août : « La demande visite du maréchal par le conseil municipal d'Angoulême a été appuyée par le vote d'une motion au conseil général qui a été prise à l'unanimité sauf les élus républicains. Enfin, une demande expresse a été formulée par Lacaze, Dorsay d'Anglas et Morin-Latour, conseillers généraux, les deux premiers candidats à la députation dans la première et la seconde circonscription, le troisième est le président du comité conservateur. Par contre, le président du tribunal de commerce de la ville a démissionné car il est très hostile à cette venue. Enfin, un bon accueil des ouvriers est assuré pour le président de la république car c'est un milieu conservateur et actif qui apprécie le geste du maréchal. ».

¹⁵³² Expression empruntée au *Figaro* du 14 septembre 1877.

des Affaires étrangères. A 10h33, le maréchal fait une très brève halte à Libourne où le corps des officiers du 15^e régiment de dragons l'attendait sur le quai. A 11h, il est accueilli à Coutras sur le quai par le discours du maire qui est commenté d'une manière assez sarcastique dans la presse le lendemain¹⁵³⁴. Le duc Decazes prend alors congé du président qui continue son périple entre la Gironde et la Dordogne. A 12h22, il est alors rejoint dans son wagon présidentiel par le ministre Fourtou qui l'attendait à la gare de Mussidan¹⁵³⁵.

A 13h, ils arrivent à Périgueux et sont reçus dans la salle d'attente de la gare qui a été, pour l'occasion transformée en salon de réception¹⁵³⁶. Il y a là le général de division commandant la région de Limoges, le préfet de la Dordogne ainsi que le maire de Périgueux et toutes les autorités municipales et départementales. Des cris de « Vive le maréchal », « Vive Mac-Mahon » se font entendre. Une importante délégation des maires de l'arrondissement de Sarlat, scindés de leur écharpe tricolore, l'acclame sur son passage¹⁵³⁷. « Depuis le matin, les populations endimanchées arrivaient, à « pleins chemins » selon une expression pittoresque du pays. »¹⁵³⁸

¹⁵³³ L'étape à Périgueux a été décidée entre le maréchal et Fourtou le 22 août, jour où le ministre devait organiser l'itinéraire du périple présidentiel. Dans Archives Fourtou, dépêche télégraphique du ministre au préfet de la Dordogne. Le ministre s'inquiète que la venue du maréchal risquait de coïncider avec le concours agricole de Bergerac et désirant donner à l'évènement un caractère exceptionnel demande au préfet d'ajourner en huit ladite fête agricole bergeracoise. Deux jours plus tard, le maréchal accepte de rester un peu plus longtemps à Périgueux et le ministre donne à nouveau les détails de l'itinéraire présidentiel. « M. le maréchal, que je viens de revoir et qui veut bien, sur sa demande, conserver un peu plus de temps à Périgueux, y arrivera dans la journée de lundi 10 septembre vers deux heures. Il en repartira le lendemain mardi 11 à 6h du matin pour Ribérac d'où il se rendra le soir à Angoulême. Ces nouvelles dispositions lèvent toute difficulté relativement au concours de Bergerac. Puisque je ne vous ai pas vu aujourd'hui, recevez mardi, conformément à votre dépêche, pour régler avec la Présidence, et le ministère les conditions définitives de ce voyage. De Fourtou ». A noter que le maréchal n'arrive pas le lundi 10 septembre à Périgueux comme prévu initialement mais le 12, à cause de la mort d'Adolphe Thiers le 3.

¹⁵³⁴ *Le Temps* du 14 septembre 1877 : « Les détails que nous donne aujourd'hui le Journal officiel sur la suite du voyage de M. le maréchal ne sont pas d'un intérêt absorbant. Deux maires institués par M. de Fourtou ont parlé comme aurait parlé M. de Fourtou lui-même. Celui de Coutras a même forcé la note : Toute la France honnête vous suivra, a-t-il dit, dans la voie inaugurée par vous au 16 mai. Ce qui signifierait que ceux des Français qui ne suivent pas le maréchal dans cette voie ne sont pas honnêtes. Monsieur le maire de Coutras n'a pas compris ce qu'il disait ou il a dit une impertinence. »

¹⁵³⁵ *Journal officiel de la République française*, 13 septembre 1877.

¹⁵³⁶ *Ibid.*

¹⁵³⁷ *L'Echo de la Dordogne*, 13 septembre 1877.

¹⁵³⁸ *Le Figaro*, *op. cit.*

Le docteur Edouard Galy¹⁵³⁹, à la tête de la commission municipale, évoque les grandes heures de sa municipalité, notamment lorsqu'elle eut la joie d'accueillir le roi Henri IV en 1576 et quel profit elle a pu tirer des administrations des anciens maires périgordiens comme Léger Combret de Marcillac¹⁵⁴⁰. Il ne peut faire l'économie de rappeler les bénéfices apportés par l'action du grand argentier de Napoléon III, Pierre Magne. Puis, il fait le lien avec les bienfaits de la politique actuelle menée par le ministre lui-même :

« Combien nous sommes touchés en voyant à vos côtés ce jeune et clairvoyant ministre de l'Intérieur, dont l'énergie égale le savoir ; il vous seconde dans votre œuvre politique et Nous, ses compatriotes, nous ne saurions trop l'en féliciter et en être enorgueillis, car votre politique, Monsieur le Président, ne prend pour guide que le bon sens et le patriotisme. Croyez-le, malgré les outrages, les calomnies, l'intimidation organisée, la majorité du peuple est avec vous. Vous resterez au pouvoir jusqu'au terme légal de 1880, vous n'abdiquerez pas. »¹⁵⁴¹

Le maréchal écoute attentivement et, à la fin du discours du maire, exprime son regret de ne pas pouvoir saluer le ministre Magne qui n'a pu se rendre à Périgueux à cause de son état de santé¹⁵⁴². Il fait alors de Philippe Daussel un officier de la légion d'honneur¹⁵⁴³ et récompense l'action d'Arthur Charles Rafelis de Broves, le préfet en le faisant chevalier de la légion d'honneur¹⁵⁴⁴.

¹⁵³⁹ Le 10 mars 1877 a été nommé maire de Périgueux Fournier-Laurière mais le 22 juillet, le préfet de la Dordogne propose au ministre la révocation de celui-ci et de ses adjoints. Fourtou va plus loin et dissout le conseil municipal afin d'installer une commission municipale qui est alors présidée par l'un de ses amis périgourdins, le docteur Edouard Galy qui avait été nommé en mars 1875 mais avait démissionné en janvier 1876 et laissé la place à Léon Deffarges. Ce dernier est alors révoqué par Fourtou en juillet 1877. Le docteur Galy reste en fonction jusqu'au mouvement municipal de mars 1878. Voir Penaud (G.), *Dictionnaire biographie du Périgord*, Périgueux, Fanlac, 1999, 960 p., p. 442.

¹⁵⁴⁰ Léger Combret de Marcillac (1789-1865) a été maire de Périgueux de 1830 à 1846 puis préfet du département jusqu'à la chute de la Monarchie de Juillet en 1848. C'est sous son administration que se transforme Périgueux notamment avec l'aménagement de la place Francheville ou le réseau d'adduction d'eau. Mais très mondain, très dépensier, il fuit le fisc français et finit ses jours à Ixelles, en Belgique, criblé de dettes qu'il lègue ainsi à ses descendants. Son petit-fils, André, est l'un des principaux promoteurs dans le département du syndicalisme agricole et l'initiateur de la naissance ou de la renaissance de certains comices agricoles. Pour plus d'informations, il convient de se reporter à Truel (T.), « Les maires de Périgueux aux XIX^e et XX^e siècles » dans *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXI, année 1994, pp 263-272 (ill) et « Les Combret de Marcillac, une famille en politique » dans *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXIV, année 1997, pp. 109-128 (ill). Pour l'action comitiale d'André, voir Marache (C.), *op. cit.*, p. 345.

¹⁵⁴¹ APF. Document adressé au ministre Fourtou par le préfet de Dordogne le 22 août 1877 pour corrections et accord du discours de l'édile périgordien.

¹⁵⁴² *Journal officiel...*, *op. cit.* Pierre Magne est, en effet, malade, ne quitte plus guère son château de Montaigne dans lequel il s'éteint le 14 février 1879.

¹⁵⁴³ Philippe Daussel avait été promu chevalier de la légion d'honneur en 1864 alors qu'il était membre et secrétaire du Conseil général du département.

¹⁵⁴⁴ Rafelis de Broves (1845-1889) a été attaché au ministère de l'Intérieur de 1861 à 1864 puis chef du cabinet du préfet de Saône et Loire (1864-1865) avant de revenir travailler au ministère de l'Intérieur. En 1869, il est nommé sous-préfet de Castellane mais n'est pas reconduit en 1870. Ce n'est qu'en mai 1871 qu'il redevient sous-préfet à Yvetot (Seine inférieure) puis à Rochefort en 1873. De juillet 1876 à mai 1877, il est mis en disponibilité et obtient, avec l'arrivée de Fourtou place Beauvau, la préfecture de la Dordogne le 19 mai 1877. AN. Dossier de la Légion d'honneur LH2255/33.

Le cortège se rend à la préfecture du département. Le président monte dans la première voiture dans laquelle prennent place aussi les ministres Fourtou et Caillaux ainsi que le docteur Galy¹⁵⁴⁵. Le convoi présidentiel passe par la place Bugeaud, le cours Montaigne et les allées Tourny et reçoit l'hommage des maires de l'arrondissement de Bergerac et de Périgueux¹⁵⁴⁶.

Le vice-président du Conseil général, Philippe Daussel, excusant l'absence du président Magne, fait un discours dans lequel il n'omet pas de souligner l'action de Fourtou place Beauvau :

« Nous vous remercions des mesures prises par votre Gouvernement... Nous confions la défense de nos droits à l'habile et dévoué ministre que nous voyons, avec une patriotique satisfaction, siéger dans vos conseils... »¹⁵⁴⁷.

Après avoir remercié le vice-président pour ses bonnes paroles, le maréchal reçoit la délégation épiscopale à la tête de laquelle a pris part Monseigneur Dabert, le général de brigade et ses aides de camp, les sous-préfets et le secrétaire général de la préfecture. Enfin, l'inspecteur d'académie présente sa délégation d'inspecteurs et d'instituteurs. Le défile protocolaire est assez long puisqu'il s'achève au bout de deux heures¹⁵⁴⁸.

Le président quitte alors la préfecture pour la cathédrale Saint-Front où l'évêque, Monseigneur Dabert, l'attend. Le maréchal visite l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres et se rend dans la caserne du 15^e régiment où il passe en revue les troupes. Il se rend ensuite à l'église de la Cité et va visiter le musée du Périgord. La foule paraît enthousiaste et des cris de « Vive le maréchal » se font entendre.

Le soir, à la préfecture, le président reçoit à sa table toutes les autorités départementales et municipales puis en fin de repas, à 21 heures, un feu d'artifices vient célébrer la visite présidentielle. Une heure plus tard, c'est une retraite aux flambeaux à laquelle assistent le maréchal et le ministre terminant ainsi les festivités périgourdines.

Le lendemain, 13 septembre, à six du matin, le président part en voiture accompagné de Fourtou et de Caillaux qui les avait rejoints la veille au soir. Ils se rendent alors dans le fief du ministre, Ribérac. Fourtou n'a rien laissé au hasard et veut que cette réception présidentielle soit marquée par l'attachement de la population au maréchal et, évidemment, à son ministre.

¹⁵⁴⁵ *L'Echo de la Dordogne, op. cit.*

¹⁵⁴⁶ *Ibid.* Les maires de l'arrondissement de Nontron ont pu acclamer le maréchal sur la place des quatre chemins et rue de Bordeaux.

¹⁵⁴⁷ *Journal..., op. cit.*

¹⁵⁴⁸ *L'Echo, op. cit.*

Une certaine fébrilité se saisit alors de la population et des autorités locales. La semaine précédant la venue du maréchal est marquée par les préparatifs qui suscitent l'excitation du journal local, *l'Etoile journal de Ribérac*, soutenant la cause conservatrice¹⁵⁴⁹.

« Le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, (...) daigne se rendre dans nos murs. Il arrivera jeudi prochain, le treize septembre mil huit cents soixante-dix-sept, date qu'il faudra religieusement transcrire en lettres d'or sur les tablettes ribéracoises. (...) Les mâts s'élèvent, les couronnes se tressent, les guirlandes s'apprentent, les feux d'artifices s'installent. (...) ».

Il affirme que les populations viendront de toutes les contrées, notamment les vétérans de Crimée et d'Italie pour se rappeler les souvenirs glorieux avec la venue du Maréchal. Enfin, le journal ne manque pas de souligner le rôle prépondérant qu'a joué Fourtou dans l'organisation de la venue du Maréchal dans son fief électoral¹⁵⁵⁰: « L'éminent concitoyen qui procure à la ville l'honneur qu'elle va recevoir et auquel elle sera redevable du fait le plus remarquable de son histoire. ». L'hebdomaire montre ainsi que le pays reste fidèle au ministre et qu'il ne manquera pas, en octobre, à le lui prouver.

Le 13 septembre est donc le jour dédié à la gloire du ministre en son fief. L'itinéraire établi prévoit un arrêt dans le village de Tocane-Saint-Apre. La voiture présidentielle arrive vers huit heures du matin, précédée par vingt-cinq chasseurs à cheval et suivi par quatre-vingt-dix dragons. Fourtou descend le premier et présente à Mac-Mahon le docteur Moreaud, maire et conseiller municipal, ami du ministre. Puis le président s'entretient quelques minutes avec des vétérans de Crimée et d'Italie et repart sous la musique de la fanfare du village qui joue, en son honneur, *la Bataille de Magenta*. Des cris de « Vive le Maréchal » se font entendre un peu partout¹⁵⁵¹. Ribérac attend son président. Sous un soleil radieux, la ville a été pavoisée et deux importantes portes ont été placées aux extrémités de la ville et sur lesquels on pouvait lire : « la ville de Ribérac reconnaissante¹⁵⁵² ». Sur les panneaux avaient été apposées le nom de toutes les batailles du maréchal.

Le président fait son entrée par la route de Périgueux dans la rue du Champ-de-Foire où se dresse un arc de triomphe aux armoiries du maréchal ainsi que sa devise : « *Sic nos, sic sacra*

¹⁵⁴⁹ *L'Etoile Journal de Ribérac*, le 6 septembre 1877.

¹⁵⁵⁰ Henri Lacaton, conseiller municipal, est chargé de l'organisation matérielle de la venue du président à Ribérac.

¹⁵⁵¹ Les agents du ministre ont dû constituer un public enthousiaste et bienveillant à l'égard du président de la république.

¹⁵⁵² *L'Etoile*, édition du 14 septembre 1877. Le journal précise que ces deux monuments ont été placés l'un près de la maison Bonnier et l'autre près de l'hospice de la ville. C'est l'artiste Guagno qui les a réalisés.

tuemur ». ¹⁵⁵³ Son arrivée déclenche immédiatement une salve de vingt et un coups de canon tirés par une batterie de couleuvrines. Il est neuf heures du matin et le maréchal reçoit les souhaits de bienvenue du maire. Il est accompagné des ministres Fourtou et Caillaux, des généraux de Broye, Lartigue et Bittard des Portes, du colonel Lamorette, du capitaine de Gontaut et du lieutenant de vaisseau de la Panouze. ¹⁵⁵⁴

Après le discours de l'édile, le président, vers 9h30 se met en marche en direction de l'hospice qu'il devait visiter, « ayant à sa droite notre honorable ministre M. de Fourtou, heureux et fier de faire à son illustre les honneurs de sa ville natale. ». Sur son passage, des enfants lui offrent des bouquets de fleurs. Le cortège est escorté par un escadron du 17^e chasseur et de brigades de gendarmerie, et passant au milieu d'une haie de baïonnettes formée par le 108^e de ligne, au son de la musique militaire. Le maréchal est alors attendu par le maire et les membres de la commission de l'hospice sur le perron de l'établissement qui lui présentent l'institution et lui font visiter les locaux.

Vers onze heures, il repart en sens inverse, toujours à pied, déjeuner chez le ministre Fourtou. Pour la circonstance, les Beauvières sont magnifiquement décorées :

« La maison de M. de Fourtou où nous avons pu pénétrer mérite une mention particulière. Le vestibule était transformé en véritable serre. Les fleurs brillaient partout dans les salons et en faisaient un séjour enchanteur. L'auguste voyageur s'y est reposé quelques instants de ces rudes fatigues et a dû le quitter avec regret. (...) Le déjeuner, si somptueux qu'il ait été, n'a pas duré une demi-heure. Ce héros, habitué au travail, semble considérer comme perdu le temps qu'il passe à table. Dès onze heures et demie, il a commencé ses réceptions. Dire le nombre de personnes de tous rangs qui sont venus le voir est impossible. Toutes les communes des environs avaient là des représentants. Les anciens militaires formaient une longue file... » ¹⁵⁵⁵.

Le président de la République procède, ensuite, à des remises de décoration. Il agrafe trois légions d'honneur : une au docteur Piotey, conseiller général de Mussidan, ancien maire de la ville et ami de Fourtou ¹⁵⁵⁶, une autre à de Bellussière ¹⁵⁵⁷, maire de Creyssac, président de la

¹⁵⁵³ Le pavoiement de la ville, quoique certainement surchargé, est très riche : « De ce point [rue du Champs-de-Foire] jusqu'à la demeure de notre ministre M. de Fourtou, même répétition de poteaux illustrés. Ajoutons que dans tout ce long parcours ces nombreux poteaux étaient reliés par une double guirlande de verdure formant sous la coupole du ciel les plus charmantes arcades. Des lanternes variées de forme et de coloris étaient suspendues comme des fleurs à ces lignes de feuillage qui mesuraient plus de 2000 mètres. En travers de la route, des rangs de verres réunissaient toutes les couleurs du prisme, se balançaient dans les airs, séduisante promesse pour les illuminations du soir. Sur tout le trajet que devait parcourir le cortège présidentiel les maisons s'étaient pavoiisées et ornées avec une louable émulation ».

¹⁵⁵⁴ Edme Claris Durfort de la Broye (1817- ?), général officier administrateur de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, Jean-Baptiste Bittard des Portes (1815-1898), Marie Hyppolite de Lartigue (1815-1893).

¹⁵⁵⁵ *L'Etoile, op. cit.*

¹⁵⁵⁶ Pour son action, se reporter à Marache (C.), *op. cit.*, p. 345.

¹⁵⁵⁷ Sicaire de Grand Bellussière (1802-1892) ancien maire de Cognac (1826-1836), de Ladosse (1856-1863), maire de Creyssac depuis 1865 et président de la Société de Secours de Bourdeilles depuis 1857.

Société de Secours mutuel de Bourdeilles et enfin, une dernière à Darches¹⁵⁵⁸, ancien capitaine des Gardes Mobiles de la Dordogne. Il a aussi remis les palmes d'Officier de l'Instruction publique à l'instituteur de Ribérac, Pineaud, et celles d'Officier d'Académie à Lassaque, inspecteur primaire de l'arrondissement et au maire de Ménesplet, Merle¹⁵⁵⁹. En fin d'après-midi, le maréchal repart, poursuivant son voyage à travers les contrées charentaises puisqu'il est attendu à Angoulême. Il laisse une ville en fête, toute illuminée la nuit tombante, et dans la soirée, exulte de joie par un feu d'artifice qui a été offert par Madame de Fourtou¹⁵⁶⁰. Il a traversé la commune de Saint-Severin où le maire lui a adressé un discours ainsi que la commune de Montignac-le-Coq. Il arrive alors à Montmoreau à 15h20 et à 16h, il est accueilli à la gare d'Angoulême par le ministre de l'Agriculture et du Commerce et par les préfets de Charente, Charente-inférieure et du Loiret ainsi que le sénateur André et les anciens députés du département¹⁵⁶¹.

Sans la présence du ministre Fourtou mais celle d'autres membres du gouvernement, le maréchal poursuit son voyage présidentiel d'Angoulême à Poitiers (14 septembre), puis de Poitiers à Chatelleraut et Tours (15 septembre) Loches et Genillé en Indre-et-Loire (16 septembre) et Vendôme et Chateaudun(17 septembre) et regagne alors la capitale afin de préparer le manifeste qui appelle les électeurs à soutenir son action et son gouvernement de combat. La lassitude du voyageur s'exprime dans la lettre qu'il adresse à son épouse ce 17 septembre : « *Je suis enchanté d'être revenu. J'étais ennuyé de toutes ces réceptions, de tous ces discours, de toutes ces phrases. Un maire m'a donné le plus gros bouquet de ma vie.* »¹⁵⁶²

4-c- La « non –profession » de foi de Fourtou

Pressé par son frère, ses amis sur le terrain, Fourtou se décide, le 22 septembre, à adresser une lettre à ses électeurs de la circonscription de Ribérac¹⁵⁶³ :

¹⁵⁵⁸ Jean Darche (1828-1902), est aussi adjoint au maire de Saint-Martial d'Artenset. Le maréchal récompense aussi deux autres édiles : Dupin-Laplante, maire de Monsec et Dubreuil, maire de Saint-Felix.

¹⁵⁵⁹ Quelques jours précédant la venue du maréchal, des notables locaux n'hésitent pas à solliciter l'intervention de Léonce, le frère du ministre, afin qu'il puisse le convaincre de distinguer de nouveaux chevaliers à l'instar de Cros-Desperrières, maire de Thiviers depuis l'empire et qui espère bien recevoir la médaille promise depuis longtemps. Archives Fourtou. Lettre du neveu adressée à Léonce de Fourtou datée du 3 septembre 1877.

¹⁵⁶⁰ *L'Etoile Journal de Ribérac, op. cit.*

¹⁵⁶¹ Aucune source consultée ne mentionne le départ ou l'accompagnement du ministre Fourtou à Montmoreau et Angoulême. Il semble logique qu'il s'arrête dans sa ville natale afin de rejoindre, dès le lendemain, la capitale où les affaires place Beauvau doivent se faire plus pressantes encore. Pour les détails de la visite présidentielle à Angoulême, voir *Journal, op. cit.*

¹⁵⁶² Lettre du maréchal à son épouse datée du 17 septembre 1877, citée par Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 357.

¹⁵⁶³ APF. Lettre de Fourtou aux électeurs datée du 22 septembre 1877.

« Monsieur et cher compatriote, Vous allez nommer dans quelques jours votre représentant à la Chambre des députés. En vous demandant le renouvellement du mandat que vous m'avez confié depuis sept ans, je n'ai pas besoin de vous adresser une profession de foi. Nos relations sont si anciennes, les liens qui m'unissent à cet arrondissement sont si étroits que je n'ai point à vous exposer mes opinions et mes sentiments. Je suis du nombre de ces conservateurs qui demandent avant tout que l'ordre et la paix, en garantissant la sécurité du travail, impriment aux affaires une vive impulsion. Cette politique modérée, libérale et sage, c'est la vôtre, monsieur et cher compatriote. C'est la politique menée par le chef de l'Etat, du Président de la République que vous venez de saluer dans notre chef-lieu avec une sympathie dont je vous remercie en son nom. Pendant la lutte électorale de 1876, les plus violentes attaques furent dirigées contre ma candidature. Je ne voulais pas y répondre. Mes concitoyens le firent pour moi, en m'envoyant à la Chambre avec une majorité de plus de 4 000 voix. Les mêmes accusations vont se reproduire. Elles seront encore impuissantes auprès de vous. On vous dira que je poursuis une politique contraire au régime légal qui a été la conséquence du vote par lequel l'Assemblée nationale a établi la constitution actuelle : vous ne le croirez pas. Votre bon sens vous mettra certainement à l'abri de tous les mensonges et de toutes les erreurs qu'on propagera autour de vous. Je veux ce que vous voulez vous-mêmes : La Paix, L'Ordre, L'affermissement de l'autorité du Maréchal de Mac-Mahon, La marche régulière, paisible, féconde du gouvernement existant. Ce que je désire, comme vous-même, c'est que la France, enfin affranchie des vaines agitations, puisse obtenir de longs jours de repos et de calme, et travailler ainsi sans inquiétude au développement de la richesse et de la grandeur. C'est sous les auspices de ces sentiments, qui nous sont communs, que je me présente de nouveau à vos suffrages. Vous serez, je le sais, fidèles à votre vote du 20 février 1876, et, pour ma part, je répondrai à votre confiance, en demeurant le serviteur inébranlable de la cause conservatrice et du Maréchal de Mac-Mahon. Recevez, Monsieur et cher compatriote, l'expression de mes sentiments les plus distingués et affectueux. De Fourtou, ancien député, ministre de l'Intérieur. »

Heureusement que le ministre a pris soin de ne point faire une profession de foi à ses électeurs qui le connaissent si bien ! Pourtant, cette prose en est une qui rappelle la teneur des propos tenus par le candidat conservateur sur le pont de Neuvic, un mois plus tôt. Il cherche même à souligner l'accueil chaleureux que la population avait réservé au Maréchal-Président lors de son étape périgourdine. C'est donc le candidat du pays qui ne peut qu'assurer la stabilité que recherche, avant tout, le monde des campagnes. Enfin, la confiance du ministre en sa future réélection est assez ouvertement exprimée dans ces quelques phrases puisque le document expose clairement les raisons qui poussent le ministre à redemander la confiance des électeurs périgourds. Il évoque la visite présidentielle à Ribérac et en profite pour mettre en avant à la fois sa « modération » et sa détermination à faire triompher l'ordre et la paix. Il ne mentionne pas le nom de ses adversaires et encore moins qu'il porte l'étiquette du candidat officiel. Sa fonction et sa notoriété nationales lui permettent aussi cette « coquetterie ». Parmi ses partisans, l'enthousiasme est grand et d'aucuns se sentent soulager que le ministre s'investisse de cette manière-là dans la course à la Chambre. Un électeur anonyme adresse une courte lettre à Léonce pour donner au candidat l'idée d'un slogan percutant à quelques jours du scrutin¹⁵⁶⁴ : « Votons TOUS pour M. de Fourtou, que la Dordogne a vu naître, et que la France a vu grandir ! »

¹⁵⁶⁴ APF. Lettre sans date, mais certainement envoyée quelques jours avant le scrutin du 14 octobre, conservée par Léonce.

Parallèlement, il multiplie les actes bienfaiteurs auprès de la population de sa circonscription : une aide par-ci, une subvention par là et encore un don gracieux ici. Les lettres de remerciement conservées dans ses archives personnelles attestent de la diligence avec laquelle le ministre a traité ces dossiers et le sérieux qu'il a voulu y dédier afin de satisfaire et d'alimenter ses réseaux locaux.

Le 9 octobre 1877, il annonce à son frère par dépêche télégraphique qu'il vient d'obtenir pour l'école de Vallereuil trois cent francs et qu'un tableau de Durangel un « Christ mort déposé aux pieds de la Vierge » a été concédé à l'église du Grand-Brassac.

Mais le jour fatidique approche, le ministre est l'homme le plus observé par les commentateurs et les scrutateurs avertis du monde politique. Son attitude, changeante au gré des dernières nouvelles devient une sorte de « baromètre » pré-électoral que chacun, pour se rassurer ou gravement s'inquiéter, cherche à interpréter.

II- les résultats: l'échec électoral national, la victoire personnelle

A- L'éclatement de la cohésion gouvernementale et l'attitude ambiguë de Fourtou

Dans une note conservée dans les archives du duc Decazes, on peut lire la transcription d'une conversation entre Gaston de Saint-Paul et Hubert Débrousse, le directeur du quotidien *la Presse*¹⁵⁶⁵ :

« Nous sommes enfin arrivés à notre but : ce n'est pas sans peine, mais nous y sommes arrivés. L'important était de brouiller à tout prix le Maréchal avec le centre gauche pour le forcer à marcher contre la République. Le but est atteint et nous l'empêcherons bien de se dégager. Le 16 juin, on votera la dissolution : les Orléanistes veulent reculer mais nous les forcerons bien à nous suivre. Nous n'avons pas d'illusion sur le résultat des élections. Les républicains viendront en majorité mais avec un mandat d'hostilité direct contre le Maréchal, ce qui était le point à atteindre. En attendant, Fourtou est absolument à notre discrétion et ne nomme que des bonapartistes ou des gens prêts à le devenir. Nous nous sommes assurés à Rome l'influence directe des Jésuites et du clergé. Lorsque la Chambre reviendra, il n'y aura plus en présence que les républicains et nous, car d'après nos calculs, nous gagnerons, au moins cinquante sièges. »¹⁵⁶⁶.

Alors le Maréchal ne voudra peut-être pas faire de coup de force mais comme il ne voudra pas livrer la France aux radicaux, nous lui demanderons sa démission au temps opportun et nous ferons le coup en déclarant les chambres dissoutes, l'empire restauré, et immédiatement nous aurons recours au plébiscite. Nos préfets seront

¹⁵⁶⁵ Bibliothèque Thiers, fond Decazes, Ms 378. Le document ne comporte aucune date, ni aucune mention de lieu ni même une quelconque information sur son auteur. S'agit-il d'un agent de surveillance, auquel cas cela serait une note extraite des services de la Sûreté générale ? Ou la conséquence d'un fonctionnaire zélé qui vouait à son ministre des Affaires étrangères une fidélité à toute épreuve ?

¹⁵⁶⁶ Le résultat est plus décevant que ce pronostic de Saint-Paul : vingt sièges gagnés. Voir Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 220.

prévenus et il n'y aura pas grande résistance : à Paris, dès à présent, nous pouvons compter sur le commandement de la place¹⁵⁶⁷.

En dehors du ministre de la guerre, dont nous ne nous sommes pas encore assurés, il n'y a que deux hommes qui nous gênent, Decazes et Voisin. Mais d'ici là le premier sera probablement parti et Fourtou ne demande qu'à se débarrasser de Voisin. Avant trois mois, tout sera fini et franchement cela vaut mieux que l'incertitude perpétuelle. »

Ces propos, s'ils ont été réellement tenus par Saint-Paul, alimentent la thèse du complot bonapartiste dans l'entreprise du Seize-Mai¹⁵⁶⁸ et font du ministre de l'Intérieur l'instrument de la stratégie dynastique.

1- Un gouvernement à l'unité « de façade ¹⁵⁶⁹»

1-a: Les dissentiments entre le duc de Broglie et Fourtou

L'historien américain, Alan C. Grubb met en relief les difficiles relations entre le président du conseil et son ministre de l'Intérieur¹⁵⁷⁰. Appuyé par la presse conservatrice, Fourtou serait moins légaliste et moins scrupuleux dans l'utilisation de la loi pour mener à bien sa politique de barrage au retour des républicains que ne peut l'être le duc de Broglie¹⁵⁷¹. Il reconnaît que Fourtou est un « homme d'énergie » mais il est loin d'être animé d'un caractère impitoyable, alors que Fourtou l'agace singulièrement, il décide d'adopter une attitude plus contenue, dans le but d'éviter une rupture ouverte avec lui pour la cohésion de la majorité gouvernementale¹⁵⁷².

¹⁵⁶⁷ La capitale est placée sous le commandement du général Paul de Ladmirault (1808-1898), nommé en 1871 et demeurant à sa charge jusqu'en 1878. Il est élu de la Vienne de 1876 à 1891 et siège au centre-droit. Il garde des sympathies pour la période de l'empire où il réalisa une grande partie de sa carrière d'officier.

¹⁵⁶⁸ Voir Truel (T.), « Le spectre impérial au début de la Troisième République : entre fantasmes et réalités » dans Anceau (E.) (dir.), « Le Second Empire », revue *Parlement[s]*, *op. cit.* C'est P. André qui, le premier, a étudié l'histoire du complot bonapartiste au début du régime républicain. Voir André (P.), *Les Parlementaires bonapartistes de la Troisième République (1871-1940)*, *op. cit.* .

¹⁵⁶⁹ Expression empruntée à G. de Broglie, *op. cit.*, p. 350.

¹⁵⁷⁰ Grubb (A.C.), *op. cit.*, p. 318.

¹⁵⁷¹ Grubb (A.C.) reprend ici les griefs qui sont faits à Fourtou par l'historiographie traditionnelle, à savoir trop côtoyer l'illégalité surtout lorsqu'il s'agit de relire et d'interpréter les lois antérieures ou les circulaires ministérielles, comme dans le cas de sa circulaire du 3 juillet sur les délits d'opinion et le colportage. Voir chapitre 2 de la présente partie.

¹⁵⁷² L'auteur évoque les souvenirs de la comtesse d'Armaillé qu'il a pu consulter. Elle note que le duc de Broglie scrutait très attentivement toutes les actions de Fourtou et n'hésitait pas à les contredire lorsqu'elles allaient dans un sens qu'il jugeait dangereux pour la coalition gouvernementale. Malheureusement, Grubb ne donne pas plus de détails si ce n'est que Broglie aurait fait maintenir Lavedan au poste de directeur de la presse place Beauvau pour mieux surveiller Fourtou.

Cette opposition est née dès la constitution du cabinet de combat mais elle grandit au fur et à mesure que les difficultés et les obstacles se mettent sur la route du gouvernement. Une première étape est franchie à la mi-juin lorsqu'il a fallu décider de la dissolution

Dans une note de surveillance datée de quelques jours après la constitution du cabinet, on peut lire ceci :

« On dit qu'il y a déjà du dissentiment entre de Fourtou et de Broglie, ce dernier voudrait que son copain allât au galop en besogne et démolit tout. Il avait demandé la dissolution immédiate du conseil municipal de Paris, de Fourtou refusa, aucun acte du Conseil antérieur à la crise ne pouvait être incriminé, mais il a proposé que, à la première délibération, il casserait tout. On affirme aussi généralement sans détails que ces messieurs sont fort embarrassés de leur victoire ne savent pas par quel bout s'y prendre, qu'il y a entre eux des aménités, des piques personnelles et qui ne durera pas longtemps. »¹⁵⁷³

Le ton ironique de la notice (« copain ») n'efface pas la dramatique opposition entre un président du conseil apparaissant ici plutôt pressé et déterminé à agir coûte que coûte et son ministre de l'Intérieur plus scrupuleux à observer les cadres juridiques afin de ne pas donner à l'opposition un quelconque recours judiciaire. Mais d'autres documents témoignent de l'exact contraire dans les attitudes des deux principaux chefs du cabinet :

« On raconte qu'une scène des plus violentes, hier matin, au conseil des ministres, M. de Fourtou aurait dit à de Broglie : « qu'est-ce que vous me fichez avec votre fameuse légalité dont vous m'empêchez ? Ce n'est pas avec de la légalité qu'on transforme en 15 jours un pays, et qu'on entrave une révolution, il faut aller jusqu'au bout, agir vivement franchement sans faux scrupules » Au Maréchal il a dit de la même façon brutale « il faut aller au jeu avec tous les atouts dans votre main et au besoin faire sauter la coupe. »¹⁵⁷⁴

¹⁵⁷³ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note datée du 20 mai 1877. Cet incident n'est pas relevé par Pâris dans les correspondances qu'il adresse à son épouse le jour même ou les suivants. De même, le vicomte de Meaux ne laisse rien paraître de ces divergences, Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 368.

¹⁵⁷⁴ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note datée du 1^{er} juin 1877. Une note similaire mais un peu plus explicite a été retrouvée dans le dossier du « duc de Broglie » Ba 984 : « on raconte qu'une scène des plus violentes, hier matin, au conseil des ministres, M. de Fourtou aurait dit à de Broglie : « qu'est-ce que vous me fichez avec votre fameuse légalité dont vous m'empêchez ? Ce n'est pas avec de la légalité qu'on transforme en 15 jours un pays, et qu'on entrave une révolution, il faut aller jusqu'au bout, agir vivement franchement sans faux scrupules ». B. a répondu que ce n'est pas ainsi qu'il entendait les affaires. On s'est chamaillé et on en a référé au Maréchal qui, mis en demeure de la même façon brutale par de Fourtou a répondu comme de Broglie qu'il entendait marcher légalement. De Fourtou s'est encore emporté et a dit ceci : « il faut aller au jeu avec tous les atouts dans notre main et au besoin, faire sauter la coupe » On s'est séparé sans prendre une décision et les deux ministres restent hérissés en face l'un de l'autre comme deux bronzes japonais. ». Cette même note nous apprend qu'il s'agirait d'une information recueillie auprès d'un journaliste de la *République française*. L'agent de renseignement relève aussi la confiance des milieux républicains qui comptent sur l'éminent délitement de la coalition conservatrice pour qu'un nouveau cabinet voit le jour avant même la proclamation de la dissolution : « Le coup d'Etat est raté et ne se fera pas, il fallait le faire le 17 au matin, il est trop tard maintenant. On ajoutait que le Maréchal devenait idiot, les uns lui conseillant de donner sa démission, de passer la main, les autres le poussant à se préparer à la présidence à vie. Quant à la démission, Madame de Mc Mahon est là, et elle ne se démettra pas, on le pense bien. Donc d'après le journaliste en question, avant le 16 juin, on aura un ministère Dufaure (ce qui serait le pire malheur pour les radicaux) attendu que la crise serait finie et que la révolution serait reculée jusqu'en 1880. Et ce sera toujours à recommencer, toujours le même cercle à parcourir : Dufaure, de Marcère, Simon ou un autre de la même trempe et recommencer la série de Broglie ». Ainsi, les républicains thieristes et gambettistes perçoivent cette crise comme un énième épisode de la lutte entre le centre-droit et le centre-gauche pour le pouvoir. De cette

Plus explicite encore, une note, rédigée huit jours plus tard, rapporte les propos sans équivoque du ministre de l'Intérieur :

« (...) Quelqu'un de la réunion a dit tenir de la bouche même de de Fourtou que dans son opinion c'est perdre son temps à travailler en vue d'une restauration légitimiste ou orléaniste ou même d'une prolongation de septennat. « Jamais aurait dit de Fourtou, je ne me laisserais entraîner dans cette aventure ridicule. Il n'y a de sérieux que l'Empire. La république écartée, je travaillerai donc un retour de l'Empire. Qu'après la dissolution on retourne le pays tant qu'on voudra, on ne tirera jamais des électeurs que des votes bonapartistes ou républicains, les royalistes resteront toujours en minorité. Qu'on me laisse seulement six ou huit mois de liberté absolue dit de F. et je me charge de ramener la majorité des électeurs à l'Empire. Au surplus qui veut la fin veut les moyens, un coup d'Etat bonapartiste est possible mais un coup d'état royaliste échouerait piteusement et consoliderait la République »¹⁵⁷⁵.

La préparation des élections et la mise en place des candidatures officielles provoquent une accélération de l'opposition entre les deux personnalités du cabinet qui connaît la crise la plus aigüe fin juin-début juillet 1877 lorsque la place Beauvau est constamment visitée par les principaux chefs de l'Appel au peuple¹⁵⁷⁶.

«M. de Fourtou continue de soutenir les systèmes des bonapartistes lequel consiste à reculer le plus possible l'époque des élections. Il est en désaccord avec de Broglie et il faudra sans doute que le Maréchal intervienne pour fixer une époque raisonnable.

De Fourtou qui consulte les préfets bonapartistes, oppose à de Broglie leurs rapports qui concluent à un long ajournement s'il l'on veut s'assurer le succès. Il est possible que la question soit résolue demain, on en doute cependant à cause de l'entêtement de de Fourtou qui se sent indispensable au ministère et qui veut imposer sa volonté.»¹⁵⁷⁷

Pâris ne fait pas de mention particulière sur cette attitude intransigeante du ministre à l'égard du duc de Broglie.

Pourtant, le malaise persiste et les agents de surveillance le soulignent : le duc de Broglie, s'il n'approuve pas la politique de Fourtou, doit démissionner pour laisser le plein exercice du pouvoir exécutif à son ministre de l'Intérieur.

« On dit que de Fourtou prendrait la présidence du Conseil en remplacement du duc de Broglie décidé à se retirer. »¹⁵⁷⁸

pensée découle la résistance parlementaire autour de Gambetta qui cherche à casser ce « cercle » et préparer les élections d'après dissolution. Hanotaux (G.), *op. cit.*, pp. 20-21.

¹⁵⁷⁵ *Ibid.*

¹⁵⁷⁶ Voir *infra*.

¹⁵⁷⁷ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note du 29 juin 1877.

¹⁵⁷⁸ *Ibid.* Dossier Broglie Ba 984 .Note du 30 juin 1877. Ces bruits sont aussi mentionnés dans d'autres rapports de police du même jour : « On dit qu'en prenant la direction des affaires, de Broglie avait une arrière-pensée qu'il voulait se faire des bonapartistes un instrument pour faire une situation meilleure au parti orléaniste et l'élever au même niveau que le parti de l'Appel au peuple mais que s'étant aperçu que c'était lui au contraire qui allait servir d'instrument aux Impérialistes et faire le jeu de ceux-ci, il était décidé à se retirer. ».

Cette rumeur persiste pendant l'été 1877. Début août, Saint-Genest, *du Figaro*, insiste sur le caractère inéluctable de la démarche gouvernementale :

« Vous voyez, il est trop tard pour être raisonnable. Il est trop tard pour être modéré. Si nous voulions rester dans le juste milieu, il n'était pas nécessaire de faire le Seize-Mai. Ce n'était pas nécessaire d'attaquer ouvertement l'ennemi. Maintenant que cela a été fait, maintenant que la guerre est déclarée, il n'y a qu'une seule chose à faire : réussir ».

Le journaliste termine son article en insistant sur le fait que si le duc de Broglie est contre cette situation, qu'il démissionne au profit de Fourtou qui travaille pour « le bien de la cause conservatrice »¹⁵⁷⁹.

Il faut dire que les tensions sont d'autant plus vives début août 1877 que l'attitude de Fourtou à l'égard des bonapartistes n'est plus acceptée par le président du conseil. Une note de la police parisienne nous donne l'ampleur de l'exaspération du duc de Broglie :

« On a reparlé encore aujourd'hui des divisions qui existent dans le Ministère. On assure que M. de F. n'est pas sur un lit de roses ; on l'accuse sérieusement d'avoir poussé les choses à l'extrême, de concert avec ses amis les bonapartistes, de façon que le Maréchal soit forcé à s'en remettre aux impérialistes pour le dénouement de la crise. On parle aussi d'ententes pour faire donner le portefeuille de la guerre au général Ducrot. Quant à l'opposition que fait Rouher au cabinet, on dit que c'est pour pure comédie tout cela pour faire forcer la main au Maréchal. »¹⁵⁸⁰

Le lendemain, le conseil des ministres est assez agité. Le duc de Broglie reproche ouvertement à Fourtou ses engagements auprès des bonapartistes et critique la politique de division entreprise par le ministre de l'Intérieur :

« Après avoir été interpellé assez vivement par de Broglie et deux de ses collègues, M. de Fourtou pouvait offrir sa démission qui a été refusé. Il aurait eu ensuite un entretien avec le Maréchal et l'aurait convaincu que sa politique est la bonne. Il l'aurait décidé à proclamer l'état de siège partout où il sera jugé nécessaire et surtout à Paris, et à supprimer ou suspendre les journaux radicaux. »¹⁵⁸¹

Auguste Pâris témoigne de l'extrême tension qui règne au sein du cabinet et sur l'état de santé du ministre de l'Intérieur :

« J'ai trouvé M. de Fourtou très fatigué, malgré sa vigueur habituelle. Il compte aller à Ribérac du 15 au 19 [août], pour y préparer sa candidature. Mais auparavant, il passera au bord de la mer les journées de samedi et

¹⁵⁷⁹ Extrait du *Figaro* du 2 août 1877, cité par Grubb (A. C.), *op. cit.*, p. 317.

¹⁵⁸⁰ APP. Dossier Broglie Ba 984.

¹⁵⁸¹ *Ibid.* Auguste Pâris ne mentionne pas cet incident dans sa correspondance privée. J.M. Guislin, *op. cit.*, pp. 148-150. Par contre, une autre note de surveillance, extraite du dossier « Broglie » relève l'incident : « Après avoir été interpellé assez vivement par de Broglie et deux de ses collègues, de Fourtou a offert sa démission qui a été refusée. Il avait décidé le Maréchal de déclarer l'état de siège. De B. le suivra dans cette voie quoiqu'à regret peut être. »

dimanche afin d'y reprendre des forces. « Abordons la bataille, lui ai-je dit, le plus tôt possible, au nom de tous les intérêts ». Il ne demande pas mieux, mais nous avons encore à pourvoir 120 sièges »¹⁵⁸².

Cette retraite périgourdine justifiée officiellement par le ministre lui-même, est nécessaire pour qu'il puisse préparer sa campagne électorale mais il semblerait que ce choix eût été dicté par les dernières tensions gouvernementales et que l'une des solutions, sans passer par la démission fracassante et catastrophique du ministre de l'Intérieur, eût été son départ pour le Périgord. Mais les milieux républicains et une partie des monarchistes modérés y perçoivent une défaite momentanée des bonapartistes :

« A propos du congé de M. de Fourtou et de l'intérim confié au duc de Broglie, l'opinion commence à s'accréditer que M. de Fourtou est battu par son collègue et que ce sont les conseils de celui-ci qui ont prévalu à l'Élysée. On pense que le ministre s'est rendu compte de la réprobation qu'ont soulevé les excitations du Figaro regardé comme l'organe de la fraction de l'Élysée sympathique à de Fourtou. On ne serait pas étonné dans l'entourage du Maréchal que le congé de de Fourtou se transformât en retraite définitive. »¹⁵⁸³.

Les rumeurs vont bon train et affolent la capitale française. Le ministre aurait été partisan de l'état de siège, certainement influencé par les bonapartistes qui voyaient dans cette décision présidentielle un premier pas vers un coup d'état.

Fourtou ne part pas à la mer, comme il l'avait annoncé à son collègue des Travaux publics, mais rejoint directement Ribérac. Son départ sonne comme une retraite mais ne signifie nullement que le ministre abandonne la partie. Il laisse le duc de Broglie, chargé de son ministère pendant son absence¹⁵⁸⁴, avancer le dossier des candidatures officielles¹⁵⁸⁵.

Les bruits sourdent dans la capitale que le retour du ministre serait plus terrible encore puisqu'il serait en mesure de demander à Mac-Mahon les mesures militaires qui empêcheraient la presse républicaine de se propager en campagne¹⁵⁸⁶.

« En quittant Paris, de Fourtou s'est plaint de ce qu'on lui refusait les armes nécessaires pour remporter la victoire. D'après le ministre, qui assume toute responsabilité des élections, le gouvernement sera certainement

¹⁵⁸² Lettre adressée à son épouse datée du 8 août 1877, Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 151. Pourtant, les rumeurs de la proclamation de l'état de siège persistent encore jusqu'au départ du ministre de l'Intérieur pour Ribérac : « on parle beaucoup de la retraite de duc de B. et de la proclamation de l'état de siège quelques jours avant le décret de convocation des électeurs. On se demande qui triomphera de M. le Président du Conseil ou de ministre de l'Intérieur, et on signale les agissements du parti bonapartiste. Signé : Rios. » Note du 13 août 1877. Archives de la préfecture de police de Paris, Ba 984, Dossier « Broglie ».

¹⁵⁸³ *Ibid.* Note datée du 14 août 1877.

¹⁵⁸⁴ *Bulletin officiel de la République française*. Décret du président de la République daté du 12 août 1877.

¹⁵⁸⁵ Auguste Paris nous apprend qu'il participe à la chancellerie avec Caillaux et le vicomte de Meaux à une réunion préparatoire dans laquelle le duc de Broglie et ses trois ministres parviennent à valider une vingtaine de candidatures officielles. Lettre d'Auguste Paris à son épouse datée du 19 août 1877, Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 156.

¹⁵⁸⁶ Ces bruits rendent compte de la ferveur qui règne dans la capitale en cette mi-août 1877 puisqu'ils se contredisent d'un jour sur l'autre, faisant de Fourtou tantôt le démissionnaire battu tantôt le parangon des menées bonapartistes.

battu s'il ne trouve pas les moyens d'empêcher les journaux républicains de Paris d'être distribués en province. Tout ce que l'on aura fait ne servira à rien si on laisse la poste inonder, comme elle le fait en ce moment, les départements de journaux hostiles. Or le seul obstacle à opposer c'est l'état de siège à Paris et la dissolution du Conseil municipal élu. Et ce pendant un mois seulement, la province étant privée des journaux parisiens, l'action des préfets deviendrait efficace ; les gens de la campagne se sentant isolés céderaient à la pression administrative.

Conclusion : pas d'Etat de siège, pas de bonnes élections. M.de Fourtou aurait ajouté qu'il fera une nouvelle tentative après les voyages du Maréchal. Quant à donner sa démission, il ne le peut pas : il est forcé d'aller jusqu'au bout.

Quelques personnes firent observer que décrire l'état de siège serait chose très grave et qu'après tout, le Maréchal faisait bien de résister. L'état de siège serait, quoiqu'on en dise, la préface d'un coup d'Etat dont les bonapartistes seuls pourront profiter en supposant qu'il remette au point de vue des affaires, le résultat serait désastreux. Le mal est tout entier dans la discorde qui règne chez les conservateurs ; on a entrepris une tâche impossible et cette désunion et un triste spectacle pour le pays. »¹⁵⁸⁷

Cette option n'est pas totalement rejetée par le duc de Broglie, comme nous l'indique Pâris. Alors que Gambetta prononce son célèbre discours à Lille le 15 août, le président du conseil se demande s'il ne serait pas plus judicieux de proclamer l'état de siège dans les départements connus pour être favorables à l'opposition afin d'empêcher les républicains d'organiser activement la défense de Gambetta et d'en faire une victime de la vindicte conservatrice¹⁵⁸⁸.

Le retour du ministre de l'Intérieur place Beauvau dès le 20 août alimente, à nouveau les rumeurs d'une démission de Broglie :

« Chez les républicains on considère comme fort sérieux les bruits que l'on fait courir sur les dissentiments qui existent entre les membres du ministère et sur la probabilité qu'il y a que de B. donne sa démission avant les élections. Cette retraite de de B. est tenue pour presque certaine, on prête même à Gambetta le mot suivant : « c'est le Périgourdin qui l'emporte sur l'Italien, ils ne peuvent s'entendre, c'était inévitable. Une seule chose leur est commune, la méfiance qu'ils nous inspirent »¹⁵⁸⁹.

La mort de Thiers et la crainte des républicains de voir leur projet de victoire remis en cause par la disparition de l'ancien président de la république, si populaire chez les électeurs font taire un temps les dissensions internes au gouvernement. C'est après le manifeste du président de la République, publié le 22 septembre, que le bras de fer reprend entre le duc de Broglie et Fourtou.

¹⁵⁸⁷ *Ibid.* Note du 16 août 1877.

¹⁵⁸⁸ Lettre d'A. Paris à son épouse datée du 20 août 1877 dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 159.

¹⁵⁸⁹ *Ibid.* Note du 22 août 1877.

1-b : Des oppositions plus anciennes et plus antagonistes : le bras de fer Fourtou-Decazes

A.C. Grubb met en évidence la profonde opposition qu'il existe entre le duc Decazes et Fourtou et qui remonterait, selon lui, à 1874 lorsque l'ancien député de Dordogne était suspecté par le ministre des affaires étrangères de se rapprocher des Bonapartistes. Le conflit est latent au début de la période¹⁵⁹⁰ mais plus ouvert à la fin juillet 1877 lorsque le duc envoie sa lettre de démission au président du conseil¹⁵⁹¹.

« Mon cher ami, je n'entends pas être pris à parti par « le Pays » (...) [Cette feuille] contient ce soir un article contre lequel je demande protection. Celle-ci peut se traduire par l'envoi d'un simple communiqué dont je viens de rédiger les termes. Le Pays répondra par quelque grossièreté à laquelle je répliquerai à mon tour en déférant aux tribunaux M. P. de Cassagnac... Vous n'avez qu'un allié Bonapartiste- et celui-là est pour moi un ennemi personnel ! Dans ces conditions, je ne puis être qu'un embarras- rendez-moi ma liberté ... J'ai fait ce que j'ai pu, et j'ai la conviction de vous avoir été de quelques secours. Aujourd'hui, je ne vous suis plus d'aucun secours, mais d'un réel embarras car je ne saurais suivre dans les conditions qui vous semblent nécessaires la campagne que vous poursuivez. Donnez-moi un congé de trois mois et prenez mon intérim. Je partirai pour la Suisse et vous me remplacerez au retour. Croyez-moi, c'est ce qu'il y a de mieux à faire et pour vous et pour moi. Dieu m'est témoin que je ne me pardonnerai pas de compliquer de gâté de cœur une entreprise dont le succès me paraît si désirable pour notre pauvre pays et pour le maréchal¹⁵⁹². Je ne voudrai pas m'exposer, engager ma responsabilité sous une forme plus grave encore en m'associant à des complicités ou à des agissements que je crois inefficaces et dangereux. »

Cette décision de démissionner serait, en fait, une stratégie pour pousser Fourtou à renoncer à sa fonction, ce que Broglie ne peut se résoudre, tant il créerait une crise ouverte au sein même du gouvernement et l'entreprise du Seize-Mai serait anéantie. Les Bonapartistes deviendraient des opposants Intérieurs et augmenteraient les chances de victoire des républicains aux prochaines législatives¹⁵⁹³. D'autant que la crise interne est consommée pendant le mois de juillet entre les partisans de l'Appel au peuple et les monarchistes. Rouher et les autres chefs de la cause impériale font pression sur Fourtou afin de rompre cet équilibre politique au sein de la majorité conservatrice. Ils lui enjoignent de démissionner afin de se préserver pour être

¹⁵⁹⁰ Une évolution des rapports entre Fourtou et le duc Decazes est perceptible lorsqu'on compare la tonalité des lettres échangées entre 1874 et 1877. En effet, le député de la Dordogne, lorsqu'il est ministre de l'Instruction publique et des Cultes s'adresse à son collègue des Affaires étrangères en l'appelant « mon cher ami » alors qu'au début juillet 1877, il n'écrit qu'un simple « mon cher duc ». De même le style du ministre est beaucoup plus sec et plus froid à l'égard du duc. Ce dernier lui avait demandé de revoir la nomination d'un fonctionnaire suspecté d'accointances républicaines. La réponse du ministre est assez directe : « Conformément à la tradition de mes prédécesseurs, il n'y a rien, absolument rien qui fut de nature à me faire connaître l'incident si regrettable dont vous me parlez. A mon cabinet, on avait laissé à tort passer la dépêche ». Bibliothèque Thiers, fonds Decazes, T Mss 728.

¹⁵⁹¹ Lettre datée du 24 juillet 1877, Bibliothèque Thiers, fonds Decazes, TMss 728, citée par Grubb (A. C.), *op. cit.*, p. 318.

¹⁵⁹² Cette partie de la lettre a été retranscrite par Grubb (A.C.), *op. cit.*, p. 318.

¹⁵⁹³ Grubb (A. C.), *op. cit.*, p. 319. Il souligne le ressentiment des principaux chefs orléanistes à l'égard de la politique menée par Fourtou concernant la candidature officielle en citant la correspondance entre Broglie et D'Audiffret-Pasquier qui réussit à persuader Decazes de rester à son poste pour maintenir l'élément orléaniste dans le gouvernement de combat.

un des hommes forts du nouvel empire¹⁵⁹⁴. L'objectif principal est, pour eux, de faire proclamer le plus tard possible le jour du scrutin afin que Fourtou puisse placer un maximum de candidats officiels bonapartistes et amener ainsi une Chambre à majorité impériale. La manœuvre est assez grossière mais selon les sources de police, ne manquerait pas de susciter chez Fourtou un réel intérêt. Dans ce contexte, la colère de Decazes se traduit par un habile chantage au duc de Broglie afin de conserver au mieux les positions orléanistes au sein même du cabinet.

2- Les derniers jours, les dernières heures

Les dernières semaines, les derniers jours avant le scrutin du 14 octobre deviennent de plus en plus difficiles à supporter pour le ministre et son gouvernement tant le résultat ne semble pas assurément acquis¹⁵⁹⁵.

Fourtou reçoit beaucoup de lettres anxiogènes qui ne lui assurent pas des repos nocturnes sereins.

Le 27 septembre, l'abbé Louis Duchesne lui fait part de son analyse très sévère de la situation dans l'Est de la France¹⁵⁹⁶ :

« Daignez jeter un coup d'œil sur la carte des 363 et vous verrez que la France peut se partager en deux grandes régions: l'Ouest et l'Est. Dans l'ouest, il y a beaucoup de députés conservateurs, dans l'est il n'y en a presque pas. Si je ne me trompe, il eût fallu, pour assurer un résultat contraire, déployer beaucoup d'énergie dans l'Est. Or, vos préfets de l'Est n'ont pas suivi vos instructions, couvrant la vente sur la voie publique de journaux radicaux. En arrivant à Nîmes, j'achète dans la rue la Lanterne, le Petit Lyonnais, le Petit Méridional et la Petite République française. C'est déplorable! Si, dans l'Est, les élections sont généralement mauvaises et je crois qu'elles le seront; ce sera la faute de vos préfets, qui n'ont pas osé lutter corps à corps avec l'ennemi. Cela sera peut-être la faute du Ministre de la Justice qui n'a pas autorisé les poursuites contre les journaux républicains qu'attaquent tous les jours les candidats officiels, les préfets et même le Maréchal. Dans tout l'Est, que je viens de parcourir rapidement, mes impressions sont mauvaises et j'attribue cet état de mon esprit à la mollesse et à l'inertie de vos fonctionnaires. Ces jours-ci, à Bourg, dans un hôtel où mangeait le commissaire spécial de police, un énergumène qui, je crois, est huissier, a attaqué sans vergogne les choses les plus respectables, sans que le commissaire en question ait essayé même de lui imposer silence. Il est vrai qu'il n'eut pas rencontré dans

¹⁵⁹⁴ *Ibid.* Note du 16 juillet 1877.

¹⁵⁹⁵ APF. Les dépêches télégraphiques des préfets relèvent la forte activité républicaine sur le terrain et les chances de certains candidats conservateurs qui s'amenuisent.

¹⁵⁹⁶ Louis Duchesne (1843-1922) est l'un des historiens de la chrétienté antique les plus importants de son époque. Ordonné prêtre en 1867, il part de sa Bretagne natale pour suivre des cours à l'École des Carmes puis à l'École Pratique des Hautes Etudes. Membre de l'École Française de Rome de 1873 à 1876, il soutient sa thèse en 1877 sur le *Liber Pontificalis*, ce qui lui ouvre les portes de l'enseignement universitaire. Il occupe une chaire d'histoire ecclésiastique à l'Institut Catholique et il enseigne aussi à l'École Pratique des Hautes Etudes. L'apogée de sa carrière correspond à sa nomination comme directeur de l'École française de Rome en 1895, fonction qu'il occupe jusqu'à sa mort, en 1922. Chanoine honoraire de Paris, il est nommé commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur en 1903 et devient immortel sous la coupole en 1910. Il siège à côté de Raymond Poincaré et d'Anatole France. Pour les cinquante ans de sa mort, en 1972, a été organisé un colloque dont les actes ont été publiés l'année suivante : Vauchez (A.) (dir.), *Monseigneur Duchesne et son temps*, Rome, éditions Ecole française de Rome, 1973, 500 p.

l'assistance un seul adhérent, si ce n'est votre serviteur. Dans ce cas, il devait arrêter l'individu en question et le traduire devant les tribunaux. Mais il n'a pas su le faire, dans la crainte d'échouer piteusement. Et, cependant, c'est un ancien officier de la Garde, du moins de ce qu'on m' a dit. Les hommes de bonne volonté prêts à nous soutenir, prêts à suivre le Maréchal, ne manquent point; mais ils n'osent pas dans la crainte d'être dévorés par leurs adversaires, qui ont, seuls, le verbe haut. Faites donc quelques exemples ! »

Quarante ans avant Siegfried, l'abbé observe la dualité politico-électorale du territoire métropolitain et regrette ainsi l'inconstance et la « mollesse » des hommes de Fourtou. Il constate donc que les ordres de la place Beauvau ne sont que très mal et très partiellement appliqués et suivis dans des contrées qui sont considérées comme perdues d'avance par le gouvernement du Seize-Mai.

Le 4 octobre, Meiss lui écrit son envie de s'impliquer plus activement dans la lutte contre les républicains mais se heurte, là aussi, à l'apathie ou la morgue des candidats conservateurs à qui il a proposé son zèle et son temps.

« J'ai eu l'honneur de faire les élections de mai 1869 dans le département de la Haute Garonne. Depuis 1870, je suis retiré de la vie publique et vis au Bouscat près de Bordeaux. Demeurant spectateur de la politique depuis 1870 jusqu'à nos jours. Depuis le 16 mai, et en présence du péril social, j'ai cru devoir sortir de ma réserve et offrir mes services au gouvernement du Maréchal de Mac Mahon. Je me suis adressé à monsieur de Broglie (j'aurai peut-être dû m'adresser à vous M. le Ministre), je n'ai jamais eu de réponse. J'ai voulu me rendre compte de la façon dont les élections seraient conduites (je reconnais que le ministre de l'Intérieur fait des efforts mais qu'il n'est pas secondé). Depuis un mois, je parcours plusieurs départements, j'ai vu des candidats conservateurs et leurs comités. Partout, je vous le manque d'énergie, de bonne volonté, de connaissances pratiques et surtout le manque absolu de cette activité qui est indispensable en pareil cas. J'ai publié à Bordeaux une brochure de propagande conservatrice intitulée le Péril social. J'en ai fait distribuer à mes frais un tirage assez important, et j'ai offert aux candidats conservateurs de leur faire faire des tirages à leurs frais et aux prix demandés par l'imprimeur. Ces messieurs ne répondent pas. Ils sont trop grands seigneurs pour écouter qui vient défendre leur cause gratuitement. Ils attendent tous le Messie venant du ministère. Ils ont beau être riches, ils liardent et ils osent se présenter au suffrage universel dans de pareilles conditions. Mais aussi que de vestes et de vestons!! Ils ne font pas de réunions, ils ne parlent pas, ils n'écrivent pas et ils refusent les concours intelligents. Ils attendent tant de vous, Monsieur le Ministre. Le péril social est grand, et les prétendus conservateurs ne me semblent rien faire pour le conjurer. Les révolutionnaires osent tout. Ils font tout. Ils ont bec et ongles, ils parlent, ils écrivent, ils se remuent, ils montent carrément la face, et les nôtres ont l'air d'avoir peur!! Les tables d'hôte des principaux hôtels sont des tribunes de propagande idiote et canaille. Les voyageurs de commerce tiennent des propos provoquants et révoltants et on les laisse faire. C'est un scandale!! Je me rends dans la Meuse, si mes faibles services peuvent être utiles, ils sont de grands cœurs acquis à la cause de l'ordre et de la préservation sociale. Ainsi, avec le désir que les élections réussissent mieux que ce que je prévois, j'ose Monsieur le Ministre vous adresser les cris d'un cœur meurtri par l'indifférence des faux conservateurs. »¹⁵⁹⁷

Le désarroi de ce conservateur ne peut que préoccuper Fourtou. Cependant, le ministre ne laisse rien paraître en public et affiche, au mieux, une confiance redoutable qui force l'admiration de ses collègues du gouvernement. Comme en témoigne Auguste Paris dans une lettre datée du 29 septembre qu'il adresse à son épouse¹⁵⁹⁸: « M. de Fourtou continue à espérer un gain de 110 sièges, il compte au moins sur 80. M. de Meaux, avec qui je suis revenu, estime que ce dernier résultat serait une victoire. »

¹⁵⁹⁷ AFP. Lettre datée du 4 octobre 1877.

¹⁵⁹⁸ Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 198.

Le vicomte de Meaux témoigne aussi de l'attitude adoptée par le ministre de l'Intérieur à la veille du scrutin : « l'assurance de M. de Fourtou, d'abord ébranlée par intervalles, s'affermisssait à mesure de que nous approchions de la journée décisive. »¹⁵⁹⁹

En effet, Fourtou cherche à rassurer sur l'imminent succès conservateur et affiche donc une confiance de façade les derniers jours précédant le scrutin. Auguste Paris s'empresse de l'écrire à son épouse, peut-être pour s'en convaincre lui-même :

« M. Clerault, que j'ai retenu à déjeuner, m'a entretenu des affaires courantes. Hier soir, il a dîné avec M. de Fourtou qu'il avait trouvé plein de confiance »¹⁶⁰⁰.

Deux jours plus tard, le ministre de l'Intérieur a la même attitude lorsqu'il s'agit de mettre une touche finale au manifeste que le Maréchal doit publier avant les élections.

« Le ministre de l'Intérieur va faire imprimer à Paris, avec un grand soin, afin de laisser au maréchal la parole de la dernière heure. M.de Fourtou paraît confiant, le duc de Broglie plus anxieux »¹⁶⁰¹. Le soir, invité à dîner chez le vicomte de Meaux, il affirme que les conservateurs gagneront plus de cent sièges¹⁶⁰².

Ce comportement est perceptible au dernier conseil des ministres, le 11 octobre et Fourtou demande à ses collègues d'être présents dans la capitale, le soir des résultats¹⁶⁰³. Mais l'inquiétude ne peut être longtemps dissimulée par les membres du gouvernement. Auguste Paris la communique à sa femme¹⁶⁰⁴ :

« Dans trois jours, le Peuple Français aura rendu un des verdicts les plus importants qu'il ait été appelé à prononcer de nos jours. Nous saurons à quoi nous en tenir sur le sort du cabinet, ce qui est peu, sur le gouvernement du maréchal, ce qui vaut plus. Que Dieu protège la France ! Il est certain qu'Elle est partagée en deux camps. L'acte du 16 mai qui n'était que l'exercice le moins discutable d'un droit constitutionnel et qui ne devait pas avoir pour conséquence qu'un changement de ministère, a été tellement dénaturé par l'esprit de parti que le gouvernement lui-même est en jeu. L'apaisement se fera-t-il le lendemain ? Je le souhaite. (...) »

Les jeux sont faits et les électeurs sont appelés à se prononcer le dimanche 14 octobre 1877.

B- Les résultats : une lecture particulière du scrutin

¹⁵⁹⁹ Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, *op. cit.*, p. 393, cité par Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 198.

¹⁶⁰⁰ Clairault est le chef de cabinet du ministre des Transports. Lettre adressée par Auguste à sa femme datée du 8 octobre 1877, dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 209.

¹⁶⁰¹ Lettre d'Auguste Paris à sa femme du 10 octobre 1877. *Ibid.*, p. 211.

¹⁶⁰² Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 393. Lui aussi témoigne de l'inquiétude du duc de Broglie qui répond à Fourtou lors du dîner : « Vous êtes beau joueur. Si agitée qu'elle soit à la surface, la France n'est pas ébranlée à fond. Les électeurs vont voter silencieusement, il semble qu'ils aient peur. Mais de qui ? De qui se cachent-ils ? Est-ce des radicaux ? Est-ce de nous ? Ce silence du pays m'effraie : je crains l'inertie des honnêtes gens ».

¹⁶⁰³ Auguste Paris évoque les propos de Fourtou qui le concernent aussi, dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 215.

¹⁶⁰⁴ Lettre du 12 octobre 1877. *Ibid.*, pp. 215-216.

1- La longue nuit du 14 octobre 1877

La fébrilité avec laquelle le gouvernement de Mac-Mahon attend les résultats est assez connue, grâce notamment au témoignage du comte Henry d'Ideville qui est le premier à décrire avec précision l'insupportable attente des résultats définitifs¹⁶⁰⁵ alors que le calme règne à l'Élysée où le président attend les résultats en dehors de l'effervescence ministérielle¹⁶⁰⁶.

Le point névralgique est, évidemment, le ministère de l'Intérieur qui reçoit, par dépêches télégraphiques, les rapports des préfets de chaque département. Tout le gouvernement, ministres, sous-secrétaires d'État ainsi que les préfets de la Seine et de police, Voisin ont investi le bureau de Fourtou. Ce petit monde s'est réuni vers minuit, peu après que les uns et les autres aient ralliés la capitale dans la soirée¹⁶⁰⁷. « Rien n'était plus émouvant que le dépouillement des dépêches qui apportaient successivement joie et tristesse¹⁶⁰⁸ ».

La presse fait aussi état de l'agitation qui règne sur les grands boulevards à Paris où chacun, partisan ou adversaire de la cause présidentielle, attend le verdict des urnes¹⁶⁰⁹.

Le ministre Fourtou est nerveux, inquiet, passant en un seul instant de l'euphorie à l'abattement quand on lui annonce la victoire inattendue d'un conservateur ou bien l'échec surprenant d'un autre. Le comte Henry d'Ideville rapporte une scène qui se serait déroulée le soir même des résultats¹⁶¹⁰ :

« Fourtou s'agitait fiévreux et se répandait en plaintes et en reproches contre ses agents, tandis que M. de Broglie, très calme, pointait froidement les résultats¹⁶¹¹. Quand la débâcle fut certaine, M. de Fourtou dit aux personnes qui l'entouraient : Tout est fini, je n'ai plus qu'à me retirer. Je vais envoyer ma démission au maréchal ; et ce soir, je quitterai Paris. J'ai besoin de repos. – Pardon, mon cher collègue, dit M. de Broglie, mais j'ai mal entendu. Vous parlez de vous retirer, vous, en ce moment ! Cela est absolument impossible, d'autres aussi ont besoin de repos. Nous avons accepté une tâche, nous y avons succombé, mais il nous est interdit à

¹⁶⁰⁵ Comte Lelorgne d'Ideville (H.), *Les Petits côtés de l'histoire*, Paris, C. Levy, volume 2, in-16, 1887, p. 99

¹⁶⁰⁶ Broglie (G. de), *op. cit.* p. 363. Il affirme aussi que les ministres se rendent chez Fourtou en fin de journée. Il diffère donc de deux témoins directs des événements, les ministres Pâris et de Meaux.

¹⁶⁰⁷ Deux témoignages de premier ordre concordent à peu près sur l'atmosphère et la tension qui règnent pendant toute la nuit dans le bureau de Fourtou : Auguste Pâris dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 229 et Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 394.

¹⁶⁰⁸ Auguste Pâris, Guislin (J.-M.), *op. cit.* p. 229.

¹⁶⁰⁹ Voir *Le Journal Illustré*, en date du 15 octobre 1877.

¹⁶¹⁰ Comte d'Ideville, *op. cit.*, p. 99. On retrouve la description de cet épisode presque mot à mot chez différents auteurs *a posteriori* : Zevort (E.), *Histoire de la Troisième république, la présidence du maréchal*, Paris, Alcan éditeur, 1897 ; Hanoteaux (G.), *Histoire de la France contemporaine*, Paris, Société d'édition contemporaine, volume IV, 1900, et M. de Marcère, *Le Seize-mai et la fin du septennat*, Paris, Plon, 1900.

¹⁶¹¹ Cette attitude contraste avec le compte-rendu que fait de cette nuit Auguste Pâris, le ministre des Transports qui observe le duc « très agité ». Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 229.

nous aussi bien qu'à vous, d'esquiver les responsabilités. La mission est pénible et dure, je ne l'ignore pas. Vous devez vous en acquitter jusqu'au bout. Le cabinet tout entier, entendez-vous bien, doit se présenter devant la Chambre et supporter l'attaque. »

Sous ses yeux se dessine, au soir du 14 octobre, non seulement le nouveau paysage politique français, mais aussi l'avenir du gouvernement auquel il appartient. Enfin, sa carrière est suspendue à ces résultats.

2- Une lecture particulière de l'évidente défaite

Une brève note a été retrouvée dans les archives du ministre et peut expliquer la relative confiance du ministre. Elle livre les résultats officiels¹⁶¹².

« 1876 :

Chiffre des électeurs inscrits : 9 948 070

Voix obtenues par les conservateurs : 3 163 650

Voix obtenues par l'opposition : 4 036 237

Différence en faveur de l'opposition : 872 587

1877

Chiffre des électeurs inscrits : 9 995 780

Voix obtenues par les conservateurs : 3 635 076

Voix obtenues par l'opposition : 4 313 911

Différence en faveur de l'opposition : 678 835

Différence au profit du parti conservateur en 1877 : 193 752.

Source : APF.

Les résultats finaux sont favorables aux républicains mais ces derniers ne sont pas revenus 400 comme l'avait prédit Gambetta. Sur les cinq cents seize députés élus lors du premier tour du scrutin, on compte trois cents dix-sept républicains et cent quatre-vingt-dix-neuf

¹⁶¹² Même si l'ordre de grandeur reste le même, le vicomte de Meaux dans ses Souvenirs annonce à peu près les mêmes résultats des conservateurs et minimise la défaite : « on trouva de notre côté 3 600 000 suffrages ; du côté contraire 4 300 000. Dans la nation coupée en deux, 700 000 votes sur 8 millions d'électeurs avaient décidé de la journée ». Vicomte de Meaux, *op. cit.*, p. 395.

conservateurs et seulement quinze ballottes, ce qui laisse à penser que le second tour ne peut, en aucun cas, renverser la tendance du 14 octobre.

Oui, le gouvernement est battu. Mais la contre-offensive conservatrice est toute trouvée : elle a progressé depuis 1876, ce qui montre l'attachement à la politique du maréchal pour le cabinet. Il y a une autre portée du dernier chiffre calculé sur ce bout de papier : l'impact et l'efficacité de la candidature officielle, un des traits saillants de la politique suivie par Fourtou, place Beauvau. Cela peut paraître décevant, toute cette entreprise pour seulement à peine 200 000 voix ? La déception pourrait être grande.

Cette lecture des résultats par les conservateurs est presque unanime, et ce dès le 15 octobre 1877. Le ministre Pâris commente le nouveau rapport de force politique à la Chambre des députés à son épouse :

« Ni victoire ni défaite, Ma Chère Lucie. Un succès relatif qui nous donnera un bénéfice net de 55 à 60 sièges, tel est le résultat de la journée du 14 octobre. M. de Fourtou est élu avec une majorité de plus de 6000 voix. Le duc Decazes est battu à Libourne, n'a battu son adversaire à Puget-Theniers, qu'à quelques centaines de voix... »¹⁶¹³

Son optimisme est plus modéré le lendemain lorsqu'il donne les derniers résultats à Lucie :

« Le dépouillement des élections que je viens de faire moi-même diminue les avantages relatifs avec lesquels je te consolais. 517 élections sont connues. 319 sièges aux gauches. 198 seulement aux conservateurs, 12 élections donnent lieu à ballottage et profiteront sans doute aux candidats des droites, s'ils savent s'unir. »¹⁶¹⁴

¹⁶¹³ Lettre de Paris à son épouse datée du 15 octobre 1877, dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 219.

¹⁶¹⁴ J.-M. Guislin note : « En fait, 327 contre 206, soit une avance de 121 sièges, contre 170 dans la session précédente (...). Au total, les conservateurs perdent 17 sièges (dont 10 bonapartistes) et en gagnent 59 », *op. cit.*, p. 220. Après recomptage circonscription par circonscription, nous en avons comptés 63. Il s'agit en effet, de Rabiers de Villars, Union des droites (Castellane, Basses Alpes), P. Bentoux, U.D Gap (Hautes-Alpes), Léon Laurençon, Centre droit (Gap 2, Hautes-Alpes), D'Estienne de Prunières, U.D (Embrun, Hautes-Alpes), Duc de Decazes, U.D (Puget-Théniers, Alpes maritimes), E. Lauriol, U.D (Largentière, Ardèche), J.P. Destours, U.D (Limoux, Aude), L. De Lorda (Castelnaudary, Aude), H. de Vilady, U.D (Espallion 1, Aveyron), L. Baduel d'Oustrac, Appel au peuple (Espallion 2, Aveyron), J. Delafosse, U.D (Vire, Calvados), R. Forestier de Vandœuvre, U.D (Caen 1, Calvados), Le Provost de Launay, Appel au peuple (Lisieux, Calvados), J. André, Appel au peuple (Barbezieux, Charente), Prince A.D'Arenberg, U.D (Bourges 1, Cher), Baron Hausmann, Appel au peuple (Ajaccio, Corse), R. de Casablanca, Appel au peuple (Bastia, Corse), C. Abbaticci, Appel au peuple (Sartène, Corse), J.B Veillet, UD (Loudéac, Côte-du-Nord), Lucinge-Faucigny, UD (Guingamp1, Côte-du-Nord), J. Champagny, UD (Dinan, Côte-du-Nord), A.Maréchal, UD(Périgueux1, Dordogne), J. Reynaud, UD(Périgueux2, Dordogne), P. L. Lorois, UD (Quimperle, Finistère), N.Baragnon, UD (Uzes, Gard), C. Niel, UD (Muret, Haute-Garonne), G. A De Lamothe, U.D (Villefranche, Haute-Garonne), Lagrange, Appel au peuple (Lectoure, Gers), A. de Bouville, Appel au peuple (Lesparre, Gironde), J. Fourcade, UD (Saint-Pont, Hérault), Laville-Gonthier, UD (Fougères, Ille-et-Vilaine), R. Charlemagne, Appel au peuple (Chateauroux, Indre), J.E. Castagneide, Appel au peuple (Mont-de-Marsan 2, Landes), A. Monteils, U.D (Mende, Lozère), A.Fairé, U.D (Angers 2, Maine et Loire), J. Bouvattier, Appel au peuple (Avranches 1, Manche), C. Leclerc, U.D (Avranches 2, Manche) E. Bernard-Dutreil, U.D (Laval 2, Mayenne), P. Michaut, U.D (Luneville, Meurthe-et-Moselle), G. D'Egremont, U.D (Montmedy, Meuse), A. D'Espeuilles, Appel au peuple (Château-Chinon, Nièvre), A. de la Grange, U.D (Hazebrouck, Nord), F.C. d'Arras, U.D (Dunkerque 1, Nord), J.Telliez, Appel au peuple (Cambrai 1, Nord), D. Debuchy, U.D (Lille 6, Nord), M. Cosse de Brissac, Appel au peuple

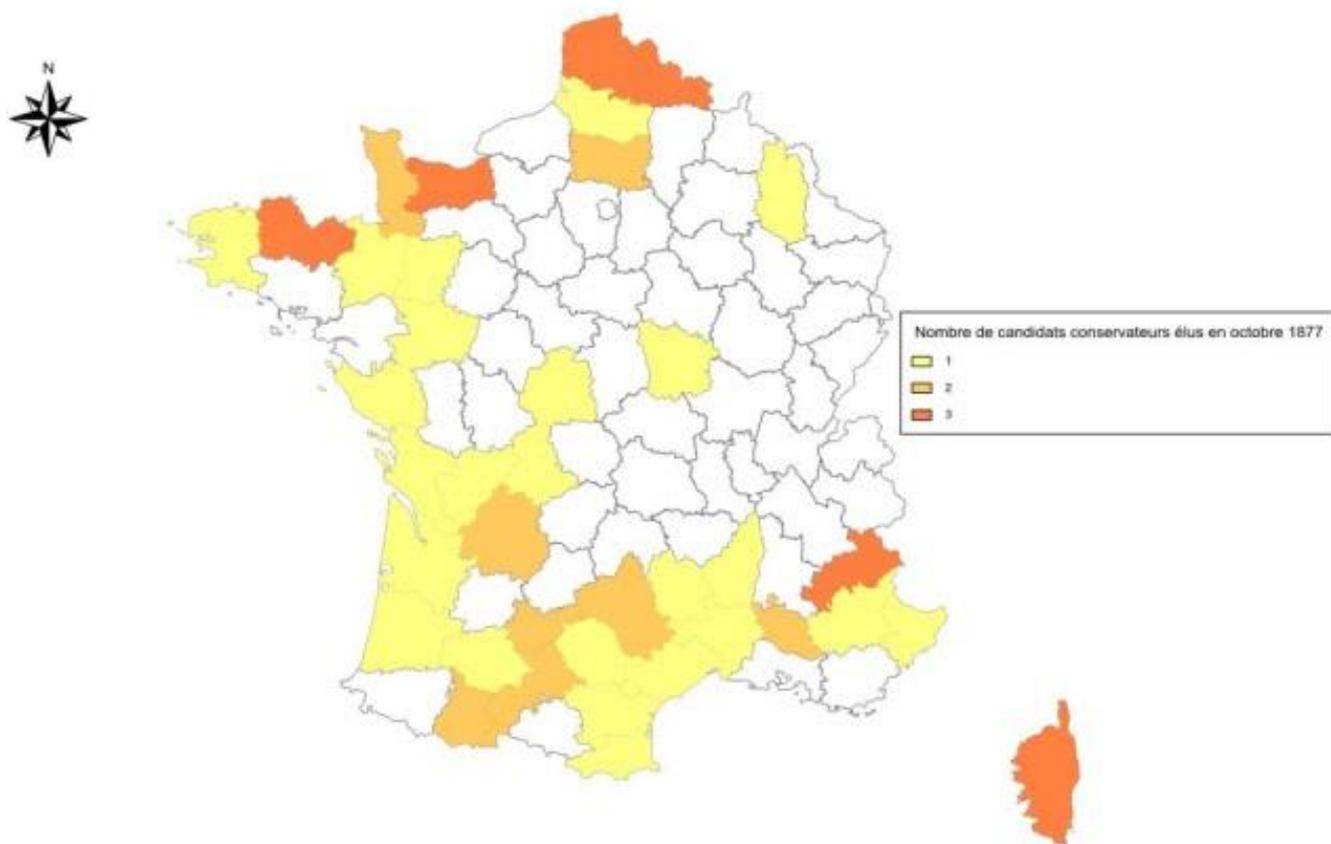
Les gains des conservateurs sont réels mais ne suffisent pas à obtenir la majorité à la Chambre. La carte ci-dessous évoque la répartition des victoires conservatrices en octobre 1877¹⁶¹⁵.

Figure 58 Répartition des nouveaux députés conservateurs en octobre 1877

(Compiègne, Oise), A. Labitte, U.D (Clermont, Oise), Briet de Romainvilliers, U.D (Abbeville 2, Somme) E. Sens, Appel au peuple (Arras 2, Pas-de-Calais), A.D'Havrincourt, Appel au peuple (Arras 2, Pas-de-Calais), E. Livois, Appel au peuple (Boulogne 1, Pas-de-Calais), L. de Clercq, U.D (Bethune 2, Pas-de-Calais), H. de Breteuil, Appel au peuple (Argeles, Hautes-Pyrénées), F. Larrey, Appel au peuple (Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées), J. de Gelcen, U.D (Prades, Pyrénées-Orientales), E. Daguilhon-Pujol, Appel au peuple (Lavaur, Tarn), E. Trubert, U.D (Moissac, Tarn-et-Garonne), A. de Loqueyssie, U.D (Montauban 2, Tarn-et-Garonne), le marquis de Biliotti, U.D (Orange, Vaucluse), Barcilion, U.D (Carpentras, Vaucluse), Z. Silvestre, U.D (Apt, Vaucluse), R. du Demaine, U.D (Avignon, Vaucluse), A. Le Roux, Appel au peuple (Fontenay-le-Comte 2, Vendée), G. Lezaud, U.D (Bellac, Haute-Vienne).

¹⁶¹⁵ Cette carte ne tient pas compte des invalidations qui ont été prononcés après la chute du gouvernement du Seize-Mai. Pour une étude complète, voir Lalouette (J.), « Une vague exceptionnelle d'invalidations : l'épilogue des élections législatives de 1877 », dans Bourdin (Ph.), Caron (J.-C.) et Bernard (M.), *L'incident électoral, de la Révolution française à la V^e République*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, collection « *Histoires croisées* », 2002, pp. 157-184.

Répartition des nouveaux députés conservateurs en octobre 1877



Ce sont donc les départements de l'Ouest du territoire métropolitain qui ont permis l'élection d'un ou de plusieurs candidats conservateurs, comme la Côte-du-Nord et la Manche, ainsi que le Nord et le Pas-de-Calais, sans oublier les Hautes-Alpes et la Corse. La Dordogne, département suscitant tout l'intérêt ministériel, ainsi que le Tarn, le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées et le Vaucluse, élisent deux députés conservateurs, au milieu de circonscriptions limitrophes qui laissent un de leurs élus, partisan de la politique gouvernementale, accéder, pour la première fois, au palais Bourbon.

3- Des interprétations bien divergentes

Si l'ensemble des principaux responsables politiques de la cause conservatrice acceptent cette lecture de propagande qui repose sur une non-déroute et même une avancée en sièges de la droite française, ils ne partagent pas les moyens d'action envisagés par le gouvernement pour continuer la lutte. C'est, en effet, à partir de ce scrutin qu'il existe au sein de la cause conservatrice une véritable rupture entre le cabinet Broglie-Fourtou et les chefs conservateurs.

3-a: Le point de vue du gouvernement

Le ministre de l'Intérieur participe très activement à propager l'idée qu'un rapprochement avec le centre-gauche reste possible et qu'après d'intenses discussions, une plate-forme de gouvernement pourrait émerger et laisser encore les conservateurs aux affaires¹⁶¹⁶. Les hésitations du président de la République doivent être contournées et Fourtou, comme les autres ministres peuvent amener Mac-Mahon à se convaincre qu'il est le seul qui puisse garantir le succès d'une telle entreprise. Gabriel de Broglie nous livre un récit sur la courte période qui suit les résultats et qui montre combien elle a compté dans la volonté du président de faire acte de résistance¹⁶¹⁷. Le 17 octobre, il croit devoir démissionner puisqu'il refuse l'idée de prendre des ministres du centre-gauche. Le lendemain, il envisage de renvoyer le cabinet sans faire de concession aux « républicains raisonnables¹⁶¹⁸ ». Quatre jours plus tard, il accède aux demandes des conservateurs en acceptant de rester et de résister. La maréchale commente ainsi la décision de son époux :

« Maurice a promis aux conservateurs de de rester et de résister. Il s'agit de savoir quel est celui des deux devoirs qui l'emportera. Moi, je crois que céder n'arrangerait rien. »

Ainsi, en une semaine, le cabinet a réussi à convaincre le président de tenir et de ne pas exposer la cause conservatrice à une défaite absolue en démissionnant.

Malgré la défaite, le ministre, qui garde la confiance du président de la République, est plutôt serein à l'idée de réaliser une alliance avec le centre.

¹⁶¹⁶ Cette perspective laisse assez sceptique le maréchal de Mac-Mahon comme le laisse penser Pâris dans sa correspondance privée : « J'ai constaté, hier, en conseil des ministres, que le maréchal était fort triste. Nous lui laissons entrevoir que le ministère ne pourra pas se présenter devant les Chambres. « Me séparer de vous, a-t-il dit, serait interpréter comme un premier acte de faiblesse. Je ne peux pas prendre mes ministres à gauche, et je ne pourrais, à droite, en trouver de meilleurs que vous », Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 220.

¹⁶¹⁷ Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 366. Cette chronologie nous est connue grâce aux lettres que la maréchale adressait à sa mère dans lesquelles elle évoque l'état d'esprit de son mari.

¹⁶¹⁸ Cette expression est celle que la maréchale utilise pour désigner à sa mère les républicains du centre gauche comme Léon Say.

« Nous voilà partis pour la place Beauvau¹⁶¹⁹. Une demi-douzaine de préfets attendait dans le vestibule avec des mines d'enterrement. Nous avons trouvé M. de Fourtou très calme. »

Ce dernier expose à ses visiteurs son analyse de la situation :

« En tenant compte de ce que le 16 mai est venu trop tard ou trop tôt, de ce qu'il n'était ni préparé ni attendu, de la rapidité avec laquelle on a dû organiser un personnel administratif, des attaques permanentes livrées par la presse contre les fonctionnaires qui n'avaient qu'à moitié confiance, le résultat de la lutte n'est pas une défaite. Il [Fourtou] a constaté que les conservateurs peuvent s'unir et se défendre. »¹⁶²⁰

Selon lui, il faut consulter le duc d'Audiffret-Pasquier qui, par une éventuelle nomination à la tête d'un nouveau gouvernement, permettrait de consommer la division des conservateurs afin que le centre-droit puisse se rapprocher du centre-gauche sans que ses anciens alliés de droite ne crient à la trahison¹⁶²¹. La stratégie est risquée et le résultat demeure incertain.

Fourtou essaie alors de proposer, pour sortir de l'impasse, deux combinaisons dont la première envisage qu'en nommant le duc d'Audiffret-Pasquier président du conseil, il ne pourrait prendre des ministres que parmi les sénateurs, mais si celui-ci refuse, il serait alors possible de composer un cabinet d'affaires avec des « gens de cour » : Voisin à l'Intérieur, de Vogüé aux Affaires étrangères, de Raynal, procureur général à la Cour de cassation à la justice, Dumas, à l'Instruction publique ou au Commerce, Dutilleul aux Finances et Ancel ou Rambuteau aux Transports¹⁶²².

La première hypothèse semble cependant peu probable car le duc ne peut se résoudre à une telle démarche : « il refusera de se charger d'un tel fardeau et je crois qu'à l'Élysée, on ne sera pas très pressant à ce sujet¹⁶²³ ».

Les jours passent et la division au sein du cabinet s'accroît entre ceux qui, autour du duc de Broglie, préfèrent rester aux affaires et attendre le second tour des législatives et les cantonales prévues pour le 4 novembre suivant, et ceux qui envisagent, comme Fourtou, une combinaison des centres comme en témoigne Pâris à l'issue du conseil des ministres du 25 octobre :

¹⁶¹⁹ Pâris est accompagné du ministre des Finances, Caillaux.

¹⁶²⁰ Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 221.

¹⁶²¹ Les rencontres quotidiennes entre le duc et le président de la République et les membres du cabinet sont attestées par les lettres de Pâris à sa femme et par Gabriel de Broglie, *op. cit.*, p. 367.

¹⁶²² Liste rapportée par Pâris à son épouse dans sa lettre du 18 octobre, dans Guislin (J.-M.), *op. cit.*, p. 226.

¹⁶²³ Pâris à son épouse dans sa lettre du 16 octobre. *Ibid.*, p. 222. L'auteur précise que Mac-Mahon n'aimait guère le caractère trop emporté du duc d'Audiffret-Pasquier.

« M. de Fourtou m'a paru plus beaucoup plus conciliant que d'autres de mes collègues. Il admettait un cabinet formé des centres du Sénat, le Centre droit ayant la majorité. J'ai appuyé énergiquement ce programme qu'il faut essayer de pratiquer avant de former un ministère d'affaires. ¹⁶²⁴ »

Le duc de Broglie n'entend pas suivre cette stratégie et le président Mac-Mahon doit organiser une ultime conciliation avec tous les protagonistes afin qu'il puisse, d'une manière éclairée, prendre la bonne décision. Le duc d'Audiffret-Pasquier n'est pas rassuré parce qu'il ne veut pas, comme le suggère le duc de Broglie, lier le destin du président à celui du ministère du Seize-Mai afin d'éviter, dans un acte de résistance désespéré, le refus du Sénat à soutenir une entreprise déjà désavouée par les électeurs.

Il apprécie la médiation de Fourtou et s'en sert pour mieux exprimer son inimitié envers le duc de Broglie¹⁶²⁵.

Mais ces négociations conduisent à une impasse qui provoque, chez la maréchale, une grande colère qu'elle livre à sa mère dans sa lettre du 28 octobre. Personne ne trouve grâce à ses yeux, y compris le ministre de l'Intérieur pour lequel, quelques mois auparavant, elle nourrissait la plus grande des bienveillances :

« Les ministres persévèrent dans leur désir de s'en aller. Ils ne veulent pas dégager Maurice, mais le faire tomber avec eux. M. de Broglie tient au fond et plus qu'il ne le croit lui-même, à rester aux affaires. M. de Fourtou n'a pas l'énergie de la défaite. Ils sont de mauvais conseil aujourd'hui et je n'aime pas que cela soit eux qui nomment leurs successeurs » ¹⁶²⁶

3-b : Le point de vue des chefs de la droite conservatrice

Ce n'est pas toujours le point de vue partagé par les correspondants du ministre qui reçoit les jours suivants de nombreuses lettres d'analyse locale et/ou de synthèse nationale. Les bonapartistes perçoivent plus les victoires locales que l'échec général qui consacre la victoire républicaine et font pression sur le ministre pour envisager d'autres recours que la voie légale pour faire triompher cette entreprise du Seize-Mai. C'est en tout cas tout le sens de la lettre qu'adresse le 17 octobre le baron de Mackau à Fourtou :

« Ils devaient être 400 et ils seront 310/ 320. Mais nous nous aurons 100 voix contre nous. Telle est je crois en peu de mots la situation: peut-être vous conviendrez-vous que quand il y a deux mois, vous vouliez me demander

¹⁶²⁴ Lettre de Paris à sa femme. *Ibid.*, p. 230.

¹⁶²⁵ J.-M. Guislin nous rappelle que l'antagonisme entre les deux ducs remonte à 1873 et la chute du gouvernement Thiers. *Ibid.*, p. 232.

¹⁶²⁶ Broglie (G. de), *op. cit.*, p. 367. L'auteur cite plusieurs extraits des lettres de la maréchale qui évoquent encore cette animosité de l'épouse du président de la République pour ces ministres qui veulent précipiter Mac-Mahon dans leur chute devenue, au fil du mois de novembre inévitable.

mon opinion, je disais que nous faisons la première manche et que nous devrions ensuite faire la seconde que nous gagnerions. Nous voilà à la fin du premier acte. Reste le second. N'en déplaise à M. Lagrange qui prétend revoir une confusion avec M. de Broglie et avec vous¹⁶²⁷, j'ai pu admettre que nous recommencions les balançoires du centre gauche et que nous conduisions le pays à l'écœurement général qui achèverait de troubler ses idées et sa vue. Nous, les conservateurs, nous nous sommes engagés sur la parole du Maréchal, nous attendons un nouveau signal pour compléter l'œuvre lorsque la Chambre aura démontré son impuissance, mais nous ne pouvons pas ni nous opposer ni nous résigner à des capitulations qui ne sont pas plus dans vos gestes que dans les nôtres. .. Mais, moi le premier, je donnerai l'exemple de la retraite mais j'espère que tout cela ne sera pas ... »¹⁶²⁸

Le comte Daru est aussi explicite et n'entend pas cesser le combat engagé quelques mois plus tôt :

« Mon cher ministre, les élections n'ont pas tout à fait répondu à notre attente, ni dans la Manche, ni dans l'ensemble des départements. Il ne faut pas toutefois se décourager; nous avons gagné du terrain et nous en gagnerons encore, Dieu aidant. Dans la lutte que nous venons de soutenir, j'ai remarqué le tact, l'intelligence, dont à fait preuve le Secrétaire général de la Préfecture, M. le Comte d'Harcourt. C'est un homme déjà ancien dans les services administratifs en sus lequel j'appelle votre attention. Il est réfléchi, il ne fera pas de fautes, c'est déjà quelque chose, et je crois que l'on peut avoir toute confiance en lui. Je reste pour les élections du Conseil Général; j'ai cependant bien envie de me rapprocher de ceux qui sont au feu! Tenez bon; c'est maintenant que vont se reconnaître les vrais braves. Nous avons à faire à forte partie, mais la passion aidant nos adversaires se découvriront et nous pourrions en profiter. »¹⁶²⁹

Contrairement à ce que Fourtou déclarait en petit comité le 17 octobre, les fonctionnaires déterminés restent à leur poste et sont décidés à agir dans l'intérêt de la cause conservatrice, fût-elle versée dans l'illégalité... C'est en tout cas ce que laisse entendre Daru au ministre.

Le général Ducrot, pour les légitimistes, est encore plus virulent :

« M. le Ministre, un rapport de la gendarmerie me fait connaître que M. Gambetta est attendu dimanche prochain à Château-Chinon pour présider une réunion électorale ayant pour objet d'appuyer la candidature Gudin contre le comte d'Espeuilles¹⁶³⁰. Si vous laissez ainsi cet audacieux coquin porter le désordre et l'intimidation dans nos départements, c'en est foutu de nous et il est grand temps que nous fassions partir nos femmes et nos enfants pour nous préparer à tenir la campagne... Comment ... les choses en sont à ce point que les conservateurs sont affolés de terreur, que les gredins sont plein d'audace et de morve ... et vous délibérez pour savoir s'il ne conviendrait pas de transiger avec la droite des gauches pour renforcer la minorité conservatrice et en faire une majorité!! Mais, cher Ministre, rappelez-vous donc que tous les radicaux écument de grandes villes qui forment le fond de cette prétendue majorité sont les mandataires de l'internationale et du radicalisme et non pas les représentants de la nation qui en convainquant le Maréchal en s'appuyant sur la minorité conservatrice est bien plus ami de la nation que ne seront Grévy ou Gambetta s'appuyant sur la majorité du fait. Au point où nous en sommes, il n'est plus possible de gouverner parlementairement et ni vous ni nous ne savons et nous saurons, comment pouvons-nous nous séparer résolument des misérables politiciens qui, de chute en chute, nous ont amenés aux dernières limites de la désorganisation sociale. Pardonnez-moi ces lignes un peu vives un peu vite écrites à la hâte et sous l'emprise de la nouvelle que je viens de recevoir, mais, en vérité, je suis accaparé par le

¹⁶²⁷ Mackau fait allusion ici à l'opposition d'analyse politique entre les deux principaux acteurs de ce ministère, voir plus bas.

¹⁶²⁸ APF. Lettre du baron de Mackau à Fourtou du 17 octobre 1877.

¹⁶²⁹ *Ibid.*

¹⁶³⁰ Le premier tour a vu s'affronter deux candidats conservateurs, le légitimiste, Bonneau de Martray, qui n'avait pas reçu le soutien gouvernemental, et le bonapartiste, le comte d'Espeuilles. C'est la raison pour laquelle ce dernier doit affronter le républicain Gudin qu'il bat le 28 octobre, permettant aux conservateurs d'enlever le siège de Château-Chinon à leurs adversaires.

spectacle de tout ce qui gravite autour de moi et j'ai le sentiment de l'impuissance à laquelle sont condamnés, sous notre odieux régime parlementaire, les hommes de cœur et d'actions. »¹⁶³¹

Le ton empressé du général et son excuse en fin de lettre prouvent le désarroi dans lequel sont plongés la plupart des responsables politiques conservateurs.

C- La victoire personnelle

Fourtou est brillamment réélu¹⁶³² dans sa circonscription de Ribérac et la place qu'il occupe dans cette crise du Seize-mai lui vaut beaucoup de félicitations de son camp :

« Permettez-moi de vous féliciter de tout cœur, du beau succès personnel qui vous concerne à la Chambre des députés, celui non que tous les hommes aiment mais celui qui permet de seconder notre vaillant Maréchal, dans la tâche patriotique qu'il a occasionné, et où Dieu le bénit!! Arrivé à un âge avancé, presque détaché des choses de ce monde, par une maladie qui ne me laisse pas d'espoir de vivre encore longtemps, je suis à même, peut-être, de juger vraiment la situation et de dire ce que 4 années passées dans nos Assemblées ont pu me donner d'expériences et d'observations. Le fait qui domine tout, c'est que, partout et toujours, la conviction, l'énergie ont triomphé; et que l'hésitation, les tâtonnements même une modération ont conduit aux catastrophes. Avec le Maréchal, avec vous, Monsieur le Ministre, nous avons lieu d'espérer que la Providence désignera vous préserver, en fermant l'abîme aux passions par trop déréglées et qui menacent de donner le coup de grâce à cette glorieuse Patrie, si éprouvée!! Quand les hautes préoccupations du moment vous en laisseront le temps, vous n'oublierez pas, j'espère, M. le Ministre, l'intérêt que vous avez bien voulu témoigner, pour moi, à M. le Général de Cisse. »

La répartition des voix est encore meilleure qu'en février 1876. Le verrouillage de toute la circonscription rend possible de tels résultats. Le tableau suivant fait la synthèse des voix obtenues par le candidat lors des deux scrutins afin de mesurer sur son propre nom, l'impact de sa politique gouvernementale.

¹⁶³¹ AFP. Lettre datée du 19 octobre 1877.

¹⁶³² Oscar Bardi de Fourtou a obtenu 11 622 voix sur 17232 votants soit plus de 67% des suffrages exprimés.

.Figure 59 Résultats comparés des voix obtenues par Fourtou en février 1876 et octobre 1877

Canton	Résultats février 1876 (en % des exprimés)	Résultats octobre 1877 (en % des exprimés)	Différence
RIBERAC	60,4	68,3	7, 9 points
MONTPON	56,1	51,8	4,3 points
MUSSIDAN	51,5	57,5	6 points
NEUVIC	56,3	68,5	12,2 points
SAINT-AULAYE	77,5	73,5	4 points
VERTEILLAC	75,3	70 ,3	5 points

Source : ADD, 3 M 58.

Les gains en voix absolues sont les plus importants dans le canton de Neuvic (plus 12,2 points), Ribérac, (7,9 points) et Mussidan (6 points). C'est une véritable réussite pour le ministre, surtout dans les deux premiers car la concurrence républicaine est réelle mais elle ne suffit pas à faire de l'ombre à celle de Fourtou. Au contraire, les résultats sont moins bons à Montpon, Saint-Aulaye et Verteillac. Mais si le premier peut inspirer quelques inquiétudes (un électeur sur deux, seulement, pour Fourtou), les deux autres restent des terres d'élection pour le candidat conservateur. Ainsi, la géographie électorale de l'arrondissement de Ribérac n'est pas profondément bouleversée par le scrutin du 14 octobre 1877 : la différence entre les cantons du nord et ceux du sud est toujours aussi marquée entre des terres très favorables à Fourtou et celles qui se laissent séduire par les arguments républicains. La pression exercée par les agents de Fourtou est, cependant, remarquable à Neuvic notamment et ces résultats risquent de provoquer, chez ses opposants, une forte contestation. Arguant que les hommes de Fourtou sont trop actifs et persuasifs, les républicains l'accusent ouvertement d'avoir manipulé les élections¹⁶³³.

L'épisode électoral ponctue donc la période de la préparation et de la campagne législative. Le ministre Fourtou, si la satisfaction personnelle le gagne pour sa victoire dans

¹⁶³³ C'est ce qui est reproché à Fourtou après l'épisode du Seize-Mai, lors de l'enquête parlementaire de février 1878.

l'arrondissement de Ribérac, est inquiet des résultats nationaux qui parviennent au ministère dans la nuit du 14 au 15 octobre 1877. Une partie des ministres s'est donnée rendez-vous place Beauvau pour assister au comptage des voix conservatrices et républicaines. Le climat est tendu : la défaite est annoncée.

Les modalités de la lutte contre les républicains, œuvre politiquement portée par Fourtou, sont contestées de plus en plus dans les rangs de la majorité. L'union des droites est en péril et déjà des voix discordantes s'élèvent : que faire après ? Faut-il continuer sans tenir compte de l'expression du suffrage universel ? Faut-il abandonner et reconnaître la défaite ? Si ces questions se posent au président de la République, Fourtou doit aussi les prendre en compte pour trouver une issue à la crise qui touche le pays depuis le mois de mai 1877.

Partie 3 : Vivre ou survivre au Seize-Mai

Chapitre 1 : De l'échec du Seize-Mai au retour en grâce de Fourtou

L'échec des élections législatives d'octobre 1877 marque un véritable tournant dans la carrière d'Oscar Bardi de Fourtou. Jusqu'à ce scrutin décisif, le ministre, même s'il est fort critiqué par ses adversaires et une partie de sa famille conservatrice, gardait un crédit politique et beaucoup plaçaient en lui l'espoir d'une possible restauration dynastique ou tout au moins un certain retour à l'ordre et à la discipline. Certains l'ont même vu prendre la tête d'un autre gouvernement de combat à la faveur d'un coup d'Etat. En cette fin de ministère du Seize-Mai, Fourtou incarne donc ce qui reste d'autoritaire et de fermeté pour qui veut encore voir le basculement du régime républicain en une monarchie dynastique. Les plus grandes espérances sont fondées par les partisans de l'Empire qui pensent avoir converti le ministre à des vues d'action plus radicale et définitive qui permettrait enfin de réinstaller le prince impérial sur le trône de France. Cette attitude implique que Fourtou se soit converti à l'idée d'intriguer avec l'armée, qu'elle soit sûre de marcher avec lui et ses partisans, avec la bénédiction du maréchal de Mac-Mahon qui ne tient pas plus à cette république qu'il est, cependant, obligé de servir depuis 1873. Cette perspective est plus de l'ordre du fantasme des impérialistes, encore sous le choc de la défaite électorale, que d'une réelle acceptation de la part de Fourtou de se ranger derrière cette idée de coup de force. Si le ministre, dans son action ministérielle, a joué plus d'une fois avec la légalité, ne se départit pas d'elle. L'ancien avocat de Ribérac ne peut envisager une telle solution qui le conduirait à franchir la ligne et faire quelque chose d'illégal et réhibitoire pour lui et pour la cause qu'il défend.

I- En finir avec le gouvernement du Seize-Mai

Après le scrutin des 14 et 28 octobre 1877, la défaite des conservateurs est officielle. Les républicains ont gagné l'élection même s'ils ont perdu beaucoup de sièges et que les conservateurs ont sauvé l'essentiel. Cette situation est défavorable au gouvernement Broglie-Fourtou et une grande partie de la responsabilité de cette situation incombe au ministre de

l'Intérieur qui avait reçu pour mission de préparer de « *bonnes élections* ». La démission spontanée est la première des solutions envisagées par Fourtou, le soir même des résultats. Mais devant le refus de Broglie qui lui signifie la nécessaire solidarité gouvernementale, il accepte de poursuivre l'action gouvernementale. Dès lors, une question cruciale se pose : ne pas tenir compte de l'expression du suffrage universel et continuer une politique d'autorité et de fermeté laisse présager, tout au moins dans l'opinion publique, qu'il se prépare un coup de force, d'autant que les bonapartistes demeurent très présents auprès du ministre Fourtou. Dans l'immédiat, ce dernier doit assurer l'organisation des élections cantonales et le président Mac-Mahon désire qu'il le fasse dans la perspective de regagner un peu de terrain face aux adversaires républicains¹⁶³⁴.

A- L'ultime résistance après l'échec des législatives d'octobre 1877

Même si l'échec conservateur est amoindri par quelques belles réussites, il n'en demeure pas moins que la question de la pérennité du cabinet et au-delà, celle du président de la République est posée. Dans une situation de fonctionnement normal des institutions d'un régime parlementaire, le chef de l'Etat, alors qu'il a officiellement soutenu ce gouvernement de combat, doit démissionner. Or, Mac-Mahon refuse cet abandon mais aussi le recours à toute forme d'illégalité pour se maintenir au pouvoir¹⁶³⁵.

J.M Guislin¹⁶³⁶ évoque la multiplicité des sorties de crise pour le Seize-Mai. S'il analyse la dissolution de juin 1871 comme le premier acte de tentative de résoudre les crispations politiques de la part du cabinet Broglie-Fourtou, il souligne que le verdict des urnes ne permet pas de trouver une solution honorable tant pour les conservateurs que pour les républicains. Le refus du gouvernement de tirer les conséquences de la victoire républicaine vient de l'existence d'une *camarilla*¹⁶³⁷ proche du président prônant la poursuite de la lutte en s'appuyant sur le Sénat contre la Chambre et faisant planer la menace d'une seconde

¹⁶³⁴ Il faut dire que cela sert aussi le président Mac-Mahon qui montre aux yeux de ses adversaires qu'il ne désire pas démissionner de sa fonction. Broglie(G) *Mac-Mahon...*, op. cit., p289.

¹⁶³⁵ Broglie (G.) Mac-Mahon, op. cit., pp371-372 et Guislin (J.M) *Les multiples sorties de la crise du Seize-Mai* in Grevy (J.) *Sortir de crise, les mécanismes de résolution de crises politiques XVIe-XXe siècles*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 244 p., p.163-177

¹⁶³⁶¹⁶³⁶ Guislin (J.M.), *Les multiples sorties...*, op. cit., p166.

¹⁶³⁷ Outre E. d'Harcourt, secrétaire général de l'Élysée et la maréchale, il existe un cercle restreint de personnalités fréquemment reçues à l'Élysée comme le duc de Broglie et Fourtou mais aussi Buffet, ces trois étant par la suite suspectés de fomenter un coup de force contre la légalité républicaine. Voir *infra*.

dissolution. Cette attitude révèle aussi la profonde division des conservateurs entre ces jusqu'aboutistes et le Centre-droit plus enclin à accepter la volonté du suffrage universel. Fourtou appartient à la première faction mais reste persuadé qu'il faut aussi trouver une porte de sortie qui permettrait à l'ensemble des conservateurs de ne pas perdre la bataille si durement engagée. Comme il l'a fait depuis qu'il a des responsabilités nationales, il tergiverse et contribue alors à créer un climat anxiogène, laissant les uns et les autres aux plus folles supputations quant à son action dans les semaines qui suivent l'échec électoral.

1- Les élections cantonales du 4 novembre 1877 et les hésitations ministérielles

Le scrutin qui doit organiser le renouvellement de mille trois cent quarante-six conseillers cantonaux est fixé au 4 novembre. Pendant les quelques jours qui séparent les deux échéances électorales, la politique du gouvernement doit-elle être infléchie ? Ce n'est pas la vision des membres du cabinet, au moins celle de Broglie et de Fourtou, qui, malgré leurs profondes divergences, ne pensent pas renoncer. Le ministre est très occupé et échange beaucoup avec le duc de Broglie et le président de la république. Il tente de maintenir l'aide des préfets passablement ébranlés par les échecs électoraux, et les assurer de son entier soutien au cas où il y aurait une composition ministérielle qui serait uniquement composée d'hommes déterminés à aller jusqu'au bout. Il les enjoint alors de continuer la chasse aux républicains par tous les moyens qu'il avait mis en place avant le scrutin du 14 octobre. A cet effet, il envoie une dépêche télégraphique à tous les préfets : « On peut compter que le maréchal n'abandonnera pas ni le poste auquel la France l'a placé, ni la cause conservatrice... ». Ces quelques phrases laissent cependant une porte de sortie au ministre puisqu'il rappelle que le président ne démissionnera pas et que la politique du cabinet est poursuivie comme aux premiers jours du gouvernement. Mais il ne fait allusion à aucun autre moyen plus radical de lutte contre les républicains. C'est là une contradiction dans l'attitude du ministre qui prône à la fois la poursuite des suspensions et des révocations des adversaires de la cause conservatrice et la composition d'un ministère de transition sans aucun acteur du Seize-Mai. Fourtou veut donc donner le change à toutes les composantes d'une future majorité qui pourrait, selon ses espérances, s'affranchir de prendre des républicains déterminés dans le futur gouvernement. Ses collègues du cabinet, alors que Fourtou est porté absent au conseil des ministres du 2 novembre, le soupçonnent d'intriguer et de réfléchir à d'autres

combinaisons ministérielles¹⁶³⁸. La veille, le ministre a confié à son collègue des Travaux publics qu'il est en passe d'avoir trouvé un remplaçant pour la place Beauvau¹⁶³⁹. Les résultats des élections cantonales et d'arrondissement donnent 113 sièges supplémentaires aux républicains ainsi que la conquête de la majorité dans quatorze nouveaux départements. Le duc de Broglie, candidat dans son département de l'Eure est battu ainsi que cinq de ses collègues conservateurs. Pourtant, les gains des adversaires ne semblent pas trop affecter le ministre de l'Intérieur qui décide de continuer sa ligne politique de lutte contre les républicains. Le lendemain du scrutin, il convoque tous les préfets de France pour leur rappeler que la ligne gouvernementale n'a pas changé. Mais c'est l'incertitude qui règne au sein du gouvernement en ce début novembre 1877¹⁶⁴⁰. Le 7 novembre, le président de la République, en accord avec Broglie et Fourtou, fait publier une note au *Journal Officiel* qui annonce que la démission des ministres a été donnée au maréchal mais que celui-ci la refuse et prolonge donc, de fait, l'existence de ce cabinet moribond¹⁶⁴¹. C'est une provocation pour la nouvelle Chambre qui ouvre sa session ce jour-là car le document présidentiel laisse à penser que le gouvernement rentre en résistance contre les députés majoritairement républicains. Fourtou prend soin d'envoyer à tous les préfets une dépêche télégraphique le 6 dans laquelle il leur demande de faire convoquer tous les sénateurs conservateurs à Paris en urgence. La menace d'une nouvelle dissolution plane sur la représentation nationale. Le ministre de l'Intérieur se tient donc prêt à agir promptement si cela devenait encore plus critique. Une opposition conservatrice voit cependant le jour lors des séances au Sénat, autour de son président, Audiffret-Pasquier qui n'a jamais admis la brutalité de la politique menée par Fourtou. Mais qu'importe, ce dernier pense qu'on peut se passer des orléanistes et le ministre télégraphie à nouveau aux préfets : « A la suite des délibérations des représentants de tous les groupes parlementaires du sénat, les délégués se rendent ce soir chez M. le maréchal pour lui affirmer le concours de cette Assemblée pour l'appui d'une politique conservatrice. ». Une fois de plus, Fourtou apparaît comme le plus déterminé à continuer le bras de fer entre le

¹⁶³⁸ Guislin (J.M.) *Un ministre artésien...*, op. cit., p. 231 : le ministre Pâris témoigne dans une lettre qu'il envoie à Lucie le 2 novembre 1877 : «*Fourtou était absent. Peut-être est-il occupé de combinaisons ministérielles ? On a donné pour excuse une forte migraine.* ».

¹⁶³⁹ *Idem*, lettre du 1^{er} novembre 1877 adressée à son épouse. Il doit s'agir de Welche, son ancien chef de cabinet qui devient, le 23 novembre suivant, dans le cabinet Rochebouet, son successeur à l'Intérieur. D'ailleurs, le préfet du Nord est convoqué dans le bureau de Fourtou le même jour. Hanotaux (G) *Histoire de la France contemporaine...*, op. cit., p193.

¹⁶⁴⁰ *Idem*. « Rien n'est plus pénible, ma chère Lucie que l'incertitude dans laquelle nous vivons. Sommes-nous encore ministres ? Avons-nous des successeurs ? Le Cabinet se présentera-t-il devant les Chambres ? » Notre démission sera-t-elle annoncée à l'Officiel ? », op. cit. p194.

¹⁶⁴¹ Il s'agit là de la résolution de Mac-Mahon de rechercher coûte que coûte une solution à la crise qui ne s'inspire pas d'une action illégale ni d'une démission. Voir Guislin (J.M.), *Les sorties de crise*, op. cit., p. 168.

gouvernement et les députés. Le 10 novembre, Jules Grévy est élu président de la Chambre¹⁶⁴² et lui demande donc, comme le prévoit la constitution, de se constituer définitivement. Le 12 novembre, le gouvernement est au complet sur les bancs des ministres. Albert Grévy, au nom de la majorité républicaine, propose la nomination d'une commission d'enquête de trente-trois membres pour juger les actes du gouvernement tendant à faire pression sur les électeurs. Le duc de Broglie accepte le projet pour combattre l'acte d'accusation. Le lendemain, Léon Renault, avec lequel Fourtou avait déjà eu de profonds différends, soutient l'idée d'une enquête parlementaire. Dans une très longue intervention, il déroule toutes les critiques et les manquements, selon lui, des ministres pendant la durée du gouvernement du Seize-Mai. Paul de Cassagnac, entre autres, l'interrompt mais sans succès. A la fin, Fourtou monte à la tribune mais de très nombreuses voix de républicains crient : A demain ! A demain ! Le président Grévy demande alors à la Chambre si elle désire reporter l'intervention du ministre au lendemain et elle accepte. Il faut donc attendre le 14 novembre pour entendre l'avocat du Seize-Mai s'exprimer :

« Messieurs, je veux oublier, en montant à cette tribune, ce qu'il pourrait y avoir d'injurieux pour nos personnes dans les considérations de la proposition qui vous est soumise et dans le rapport que vous a présenté, à la séance d'hier, l'honorable M. Leblond. Je ne veux ne me souvenir ni des attaques dont j'ai été personnellement l'objet, ni celles qui, ont été dirigées avec non moins d'injustice contre mes honorables collègues du cabinet. Ces attaques et ces accusations, pas plus que les résolutions qui les accompagnent, où celles dont elles ont la prétention de devenir la préface, ne peuvent nous surprendre, nous émouvoir, nous blesser. (A droite, très bien, très bien). Je les laisse donc de côté avec le sentiment qu'on leur doit. (A droite : très bien ! Vous avez raison !). Mais la discussion qui s'engage doit être aussi large, aussi complètes, aussi décisive que les circonstances le permettent, et quant à moi, je ferai mes efforts pour que rien ne manque à son ampleur et sa clarté ; car, avant tout, nous sommes restés sur ces bancs pour entendre nos adversaires, pour assumer toutes nos responsabilités qui nous appartiennent, pour y soutenir un débat qui, pour nous-mêmes, est le terme naturel et la sanction légitime de la période politique qui s'achève. (Approbations à droite). (...) J'aborde immédiatement la question des candidatures officielles, qui a été le fond même du discours de M. Renault et j'ai hâte, pour ma part, de dire à la Chambre, de dire au pays quelle a été, pendant la lutte électorale, l'attitude du Gouvernement et quelle a été, en face de la sienne, l'attitude de l'opposition. Ce principe de l'intervention du Gouvernement dans les élections, toutes les oppositions la condamnent, mais tous les hommes d'opposition, arrivés au pouvoir, s'empressent de l'appliquer¹⁶⁴³(...) Les uns ouvertement, d'une façon occulte ; les uns en l'affirmant, les autres en le niant. »

Puis le ministre se lance dans un exercice de rappel historique, remontant jusqu'à la monarchie de Juillet et Casimir-Perier qui, en 1831, revendiquait cette pratique comme un droit gouvernemental et de citer Thiers en 1834 et même Montalivet en 1837. Il confirme sa démonstration par la nécessité, pour l'administration d'intervenir dans les affaires

¹⁶⁴² Jules Grévy est d'abord nommé président provisoire par 290 voix sur 461 votants le 8 novembre 1877. Deux jours plus tard, il est confirmé dans ses nouvelles responsabilités par 299 voix.

¹⁶⁴³ Fourtou fait ici allusion aux candidatures officielles pratiquées par le Gouvernement de la Défense nationale en 1871. Voir Voilliot (C.) *La candidature officielle...*, *op. cit.*

électorales¹⁶⁴⁴. Il pousse même jusqu'à la provocation quand il dit que Ledru-Rollin, en 1848 est intimement persuadé du bien-fondé de l'action gouvernementale dans un scrutin. Enfin, il entre dans le cœur du problème en citant deux dépêches que Gambetta aurait envoyées à un préfet lui évoquant l'idée qu'il est temps de faire les élections. Le tribun républicain intervient immédiatement et justifie ces décisions. Mais Fourtou continue de plus belle : d'autres dépêches de l'ancien ministre de l'Intérieur, de Spuller confondent aussi les républicains dans cette pratique¹⁶⁴⁵ :

« Je dirai toute à l'heure combien vous souteniez vos candidats. L'heure n'est pas venue. Je me contente de dire, pour le moment, que vous condamnez l'intervention du Gouvernement dans les élections, vous obligez vos préfets à intervenir et que, non seulement vous les autorisiez à le faire, mais que vous leur donniez l'ordre, et que, dans certains départements, on a vu le scandale d'un préfet, d'un secrétaire général et de tous les sous-préfets, du même département se porter ensemble candidats. » .

Il n'hésite pas non plus, après avoir passé en revue les autres ministères de 1876, il termine son argumentation par une réelle provocation à l'égard de ses adversaires : « Si jamais l'intervention du Gouvernement fut légitime et nécessaire, c'est à coup sûr sous le Gouvernement du maréchal Mac-Mahon. (A gauche : Ah ! Ah !) ». Il donne aussi les preuves que certains candidats républicains, pour s'arroger le vote des électeurs n'ont pas hésité à franchir et à entretenir la confusion comme ce document :

« Candidat indépendant du Gouvernement de Mac-Mahon », « de telle sorte que le Gouvernement était placé était placé dans la nécessité d'avoir de véritables candidats officiels pour éviter les faux candidats officiels. (...) Eh quoi, d'ailleurs, quand la presse est libre, quand les réunions publiques sont libres, quand l'opposition est partout systématiquement organisée, lorsque partout elle attaque et outrage le Gouvernement... (Légères rumeurs), seul le chef de Gouvernement ne pourrait se défendre ! Et que serait-il donc ? Une autorité morte ? Une force inerte ! Un pouvoir démantelé qui subirait tous les assauts, sans pouvoir en repousser aucun ! (Vive approbation à droite) (...) Ah singulière liberté, singulière égalité que les vôtres ! Singulière doctrine qui refuse tout au Gouvernement et qui permet tout à l'opposition ! (...) Singulière République que celle qu'elle nous donnerait et dans laquelle, au cours des luttes électorales, on verrait, en face du président de la République impuissant et muet, se dresser le candidat officiel du prétendant ! (Applaudissements à droite). Mais ce que l'honorable M. Léon Renault nous reprochait hier avec tant d'insistance, c'est d'avoir fait intervenir dans la lutte électorale le nom même du chef de l'Etat. Il nous reprochait de l'avoir fait sortir de ses devoirs constitutionnels ; il nous en accusait en parlant du chef de l'Etat avec les marques d'un respect dont la sincérité ne nous trouvera pas bien confiants (...) ».

Il rappelle ensuite les circonstances dans lesquelles sont adoptées les lois constitutionnelles et évoque alors le pacte constitutionnel qui lie une partie des conservateurs et des républicains avant d'en venir à la justification de la dissolution par le maréchal de Mac-Mahon, estimant que ce pacte avait été rompu par les républicains à qui il avait confié la responsabilité de

¹⁶⁴⁴ Il cite notamment, dans son intégralité, une circulaire de Duchâtel en 1846 qui justifie le rôle du gouvernement dans les consultations électorales.

¹⁶⁴⁵ C. Voilliot souligne, en effet, que la pratique est aussi répandue en 1871 qu'en 1876 et que celles de 1877 seraient les dernières officiellement du régime républicain. Voilliot (C.), *La candidature officielle...*, op. cit., p. 145.

diriger la France et qui n'ont pas respecté les principes établis par la constitution, notamment le rôle du président de la République qui, lui, s'adresse à tous, sans distinction d'opinion politique. Fourtou provoque alors l'ire de certains députés qui l'interrompent, l'apostrophent mais qui se font reprendre par le président Grévy. Après avoir dénoncé les agissements factieux d'une gauche révolutionnaire en donnant des exemples précis de faits produits, et excitant par là-même les députés républicains, Fourtou refuse la commission d'enquête :

« Nous ne voulons pas et nous le dénonçons à l'avance, nous ne voulons pas d'une enquête qui créerait, à la charge du Gouvernement et de ses agents, des délits qui n'existent pas, et qui dissimulerait des délits qui existent à la charge de l'opposition. »

Il réfute aussi l'idée qu'il a nommé des fonctionnaires totalement inféodés à la cause gouvernementale et à qui il n'attendait pas leur concours effectif. Il avoue, cependant, qu'il n'acceptait pas leur hostilité, et dans le cas manifeste d'insubordination, il les révoquait. Il assume donc toutes les décisions prises envers les personnels récalcitrants, les justifiant au nom de l'égalité de la lutte électorale et de leur nécessaire soumission au pouvoir. La fin de son intervention est de plus en plus interrompue par les républicains, excédés par tant d'arguments qu'ils contestent totalement. Jules Ferry lui succède à la tribune et attaque tous les arguments du ministre de l'Intérieur en évoquant, notamment, la question de la responsabilité ministérielle. Enfin, le duc de Broglie intervient pour rappeler les raisons qui le poussent à refuser l'enquête parlementaire, niant aux députés la qualité de juges et soulignant la dangerosité de l'action radicale. Il est alors contredit par Léon Gambetta qui monte à la tribune et, à son tour, attaque le Gouvernement en demandant quels pouvaient être les buts recherchés dans les décisions prises par le cabinet sortant si ce n'est la préparation d'un coup d'Etat et une restauration impériale. Vivement applaudit par la gauche, il clôt le temps des explications et la Chambre passe au vote pour la constitution d'une commission d'enquête à propos des scrutins du 14 et 28 octobre 1877 qui est adoptée par les députés (320 voix pour, 204 contre). Deux jours plus tard, la commission composée de trente membres et présidée par Albert Grévy est constituée. Cet épisode parlementaire montre bien la rupture qu'il existe entre la droite conservatrice et la gauche républicaine dans la conception de l'exercice du pouvoir et les interprétations du rôle de chacun dans la constitution. Fourtou offre une argumentation essentiellement basée sur la nécessaire défense du Gouvernement face aux attaques à armes inégales de l'opposition qui jouit de tous les droits garantis par la constitution et dans laquelle le ministère, qui est en infériorité institutionnelle, serait obligé de lutter avec les moyens qu'il possède. On n'attend pas moins du ministre de l'Intérieur du Seize-Mai mais, dans son long discours, il prépare déjà sa défense car il sait que l'enquête

parlementaire va se mettre en place et qu'elle va s'occuper de son cas, notamment des conditions de son élection à Ribérac¹⁶⁴⁶. En effet, quelques jours plus tard, à la Chambre, le débat porte sur la question des invalidations des députés conservateurs élus le 14 ou le 28 octobre précédents. Après avoir essayé de résister encore par l'intermédiaire d'une action du Sénat, le gouvernement du Seize-Mai jette l'éponge. Le 20 novembre, en conseil des ministres, tous les membres du cabinet remettent leur démission au maréchal de Mac-Mahon qui leur fait ses adieux :

« Nous avons fait nos adieux au maréchal. Il nous a dit que le nouveau cabinet n'était pas encore formé, qu'il désirait nous donner des successeurs le plus tôt possible. Il a donné la main à chacun de nous en disant : « Si je ne vous réunis plus, je vous reverrai individuellement »¹⁶⁴⁷.

A cette heure-là, le nouveau cabinet n'est pas encore formé mais il ne saurait tarder, selon Fourtou qui se confie à son collègue des Travaux publics. Il ne reste plus qu'au ministre de l'Intérieur d'expédier les affaires courantes et de réunir son personnel pour faire ses adieux, ce qu'il réalise le 23 novembre à dix heures du matin dans son bureau de la place Beauvau¹⁶⁴⁸ puis va déjeuner avec Welche qui devient son successeur, comme prévu quelques jours auparavant. Les préfets se manifestent aussi pour leur signifier, en grande majorité, leur attachement et le plaisir qu'ils ont eu à le servir, à l'instar de celui des Ardennes :

« Monsieur, au moment où vous quittez le ministère, momentanément je veux l'espérer pour les conservateurs, permettez-moi de vous adresser avec tous mes regrets mes remerciements pour l'appui énergique que vous n'avez cessé de donner aux administrations départementales dans la lutte à laquelle nous nous sommes livrés contre les hommes de désordre leurs adhérents, leurs complices et leurs dupes. Plus que jamais aujourd'hui une main ferme serait nécessaire pour consolider les résultats acquis et ce ne serait pas sans une très vive appréhension que je verrais triompher des idées de conciliation là où la conciliation est chose impossible et ne peut être qu'un piège tendu aux conservateurs. En province où par cela même qu'on voit des choses de plus loin, on les juge souvent plus justes, on est suffisamment édifié de la prétendue modération du centre gauche, pour avoir en eux la confiance qu'ils méritent : rien, dans les dernières élections, ne les a séparé des hommes de l'extrême gauche. Ils en avaient pris le langage et les procédés et toutes les subtilités parlementaires auxquelles ils puissent aujourd'hui se livrer dans les couloirs de Versailles n'effaceront pas cette alliance qui les marque d'une tache indélébile. Ils se sont présentés au même titre que tous et resteront unis par la communauté d'origine de manœuvre et d'intentions. En ce qui me concerne, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments du plus respectueux dévouement. »

Le corps préfectoral s'attend donc à être écarté d'une manière radicale et définitive de la fonction et, même si Welche ne fait rien pendant le peu de temps où il reste au pouvoir, de

¹⁶⁴⁶ Le ministre Pâris le constate : « M. de Fourtou a opposé à nos adversaires une défense énergique et s'est montré, par voie de représailles, d'autant plus ardent à prendre, à son tour, l'offensive, que notre retraite est, dans sa pensée, chose résolue. », in Guislin (J.M.), *Un ministre artésien...*, *op. cit.*, p. 187.

¹⁶⁴⁷ Lettre de Pâris à son épouse, le 20 novembre 1877, *idem*.

¹⁶⁴⁸ Note de police du 23 novembre : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce matin à 10 heures M. de Fourtou. a reçu dans son cabinet tout son personnel auquel il a fait ses adieux. M. de Fourtou a ensuite déjeuné avec M. Welche qui lui succède au ministère de l'Intérieur. », archives de la préfecture de police de Paris.

Marcère s'y emploie¹⁶⁴⁹. C'est le début d'un vaste mouvement d'épuration cette fois-ci républicaine des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux¹⁶⁵⁰. Les démissions se succèdent après celle du ministre Fourtou. Paul Le Roux de Bretagne, chef de la Sûreté générale, resté en place dans le gouvernement de transition, le fait par une lettre qu'il lui adresse le 15 décembre, après avoir expédié les affaires courantes, réaffirmant son attachement à la cause conservatrice :

« Je vous avais dit le 19 que je ne servais pas deux politiques; que, entrant avec les conservateurs, je sortirais avec les conservateurs. Vous n'avez pas douté de ma parole et je n'ai pas manqué à ma promesse de donner ma démission qui, a été envoyée au Maréchal. Toutes graves que soient pour les miens et pour moi les conséquences de cet acte, j'ai dû remplir le devoir que me dictait ma conscience. »¹⁶⁵¹.

Durangel n'a pas attendu la fin du gouvernement transitoire pour remettre la fin de sa mission au ministre Fourtou, le 22 novembre 1877. Il ne peut demeurer plus longtemps dans ses fonctions tant il est très lié à l'entreprise du Seize-Mai. Léon Lavedan, directeur de la presse au ministère, fait de même¹⁶⁵². Le temps est donc venu de se défendre et de justifier les actes du Seize-Mai. Le discours du 14 novembre n'est que la première étape d'une contre-attaque qui doit éviter à Fourtou et ses collègues l'infamie d'un procès et d'une condamnation.

2-Les rumeurs d'un coup d'Etat

Entre le 28 octobre 1877 et la démission effective du cabinet Broglie-Fourtou le 23 novembre, l'attention se cristallise sur les intentions du ministre de l'Intérieur d'être à la tête ou de participer à un coup de force militaire et même un coup d'Etat avec la complicité plus ou moins avouée du chef de l'Etat lui-même. C'est en tout cas ce que les agents de surveillance rapportent des discussions dans la rue, les cafés et les cercles républicains parisiens. Le 20 octobre, par exemple, une rumeur persistante circule :

« Il paraît que les bonapartistes ont entrepris une campagne dont le but est de faire envisager au Maréchal la restauration de l'Empire comme la seule possible à la situation. M.de Fourtou serait gagné à cette cause et serait décidé à entraîner le Maréchal dans un coup d'état si la Chambre des députés veut imposer des conditions trop dures. »¹⁶⁵³.

¹⁶⁴⁹ Pour les épurations républicaines de la fin 1877 et des années 1878-1881, voir Guislin (J.M.) *Les multiples sorties...*, *op. cit.*, pp169-173.

¹⁶⁵⁰ Voir 2^{ème} partie, chapitre 2.

¹⁶⁵¹ Lettre du 15 décembre 1877 de Paul Le Roux de Bretagne à Fourtou, archives Fourtou.

¹⁶⁵² Voir 2^{ème} partie, chapitre 1.

¹⁶⁵³ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note du 20 octobre 1877.

La proximité ainsi que la fréquence des visites de Rouher au ministère de l'Intérieur laissent planer un doute sur leurs réelles intentions à propos d'un coup de force :

« Il paraît que Rouher est reçu journellement au ministère de l'Intérieur et qu'il y était encore hier à 4 heures accompagné de Barrot »¹⁶⁵⁴.

Mais l'heure ne semble pas au complot mais plutôt aux agissements de l'Appel au peuple et de son chef qui, dans la perspective du second tour des législatives, laisseraient leurs candidats présents alors qu'ils pourraient se désister en faveur de l'autre conservateur arrivé devant eux. C'est le cas dans la seconde circonscription de Versailles où il y a une triangulaire entre l'avocat Mathieu, de *l'Appel au peuple* qui maintient sa candidature malgré la présence de Gauthier, centre-droit contre le député sortant, un des 363, Journaults. La réélection de ce dernier semble acquise à moins que le ministre Fourtou fasse entendre raison à Rouher de ne pas provoquer une défaite prévisible de l'un et l'autre des candidats conservateurs¹⁶⁵⁵. Pourtant, localement, les candidats de l'Appel au peuple défaits jouent la solidarité conservatrice. C'est le cas en Dordogne, dans la première circonscription de Bergerac, du comte de Constantin qui accepte ses moins bons résultats et se désiste donc¹⁶⁵⁶. Au-delà de ces considérations électorales qui doivent atténuer la défaite conservatrice, ce sont les préparatifs d'un voyage à Chislehurst, que Rouher est en train de préparer, qui alimentent toutes les rumeurs et inquiètent les républicains et une partie des monarchistes. En effet, ce projet semble avoir été prévu juste après le premier tour des législatives¹⁶⁵⁷. La défaite provoque ainsi une vraie dynamique chez les bonapartistes qui pensent que le moment est venu d'agir de la sorte¹⁶⁵⁸. Mais cela n'aurait pas été si grave pour l'équilibre gouvernemental si le ministre Fourtou n'avait pas été cité comme l'un des instigateurs de cette funeste perspective. Sa position ministérielle ne le désigne donc que comme appartenant au complot qui se trame contre la république. D'ailleurs, la rumeur enfle très rapidement et traduit un climat très délétère au plus haut niveau du pouvoir. Fin octobre, le plan semble établi :

« On raconte qu'en présence d'une situation politique sans issue, le Maréchal aurait fait appeler Rouher et Saint Paul et qu'après une entrevue à laquelle assistait de Fourtou, on aurait arrêté une ligne de conduite qui serait

¹⁶⁵⁴ *Ibid.* Dossier Rouher Ba 1257. Note du 20 octobre 1877.

¹⁶⁵⁵ *Ibid.* Note du 18 octobre 1877. « On prétend qu'au ministère on est très mécontent de Rouher qui en laissant présenter certains candidats à lui en concurrence avec les candidats officiels a assuré ainsi le triomphe des candidats républicains exemple, à Versailles, en laissant présenter Matthieu. »

¹⁶⁵⁶ *Ibid.* Dépêche du comte de Constantin à Rouher datée du 17 octobre 1877, retranscrite dans une note : « *Votre dépêche me fait un devoir de me désister en faveur de Losse, j'obéis malgré les injustes attaques dont j'ai été l'objet.* »

¹⁶⁵⁷ *Ibid.* Note du 18 octobre 1877.

¹⁶⁵⁸ Cette attitude a été souvent brandie comme une menace de la part de l'Appel au peuple lors de la campagne électorale de l'été 1877. Voir 2^{ème} partie, chapitre 3.

soumise au Prince impérial. C'est alors que de St Paul et un représentant de Rouher seraient partis pour Chislehurst. D'autres prétendent que Rouher a une sante gravement compromise. »¹⁶⁵⁹.

Le ministre a donc clairement pris parti pour la cause bonapartiste et participe donc au complot qui se prépare. Quelques jours plus tard, les bonapartistes ne cachent plus leur joie dans les rues de Paris, le plan semblant grandement progresser. Dans la note adressée au service de police par l'agent, datée du 31 octobre, il est fait mention, pour la première fois, que Fourtou est à l'origine de cette combinaison, passant ainsi du statut de témoin attentif à une réunion à celui d'instigateur du projet. Peut-être s'agit-il là d'une extrapolation de la part du policier qui prête à l'ancien avocat une intention qui n'est pas réelle. Il faut dire que Fourtou a, dans la capitale et même ailleurs, une très mauvaise réputation d'homme à poigne et autoritaire, à un point tel que le jugement de cet homme en est profondément influencé lorsqu'il collecte l'information sur les boulevards parisiens :

« Rouher est parti mercredi pour Chislehurst pour constituer un manifeste au peuple français, grande joie, enthousiasme, espoir d'une restauration impériale, C'est simple et limpide. Le plan dressé avec M. de Fourtou réussit admirablement. Le Maréchal qui n'est pas de force à lutter contre les radicaux, va donner sa démission avant peu, on sera prévenu au moins 48 heures à l'avance. Alors les généraux bonapartistes opéreront le balayage et convoqueront le peuple pour le plébiscite. Ces MM ne connaissent pas d'empêchements à l'exécution de ce beau plan, tout est prêt on s'est entendu. C'est M. de Fourtou qui dirigera les opérations comme autrefois M. de Morny¹⁶⁶⁰. Ce que je viens de rapporter, je l'ai entendu dire par des bonapartistes qui ont parlé sérieusement car ils ne pouvaient contenir leur joie de la bonne nouvelle. »

La menace bonapartiste est donc bien réelle, selon les sources policières en ce début novembre 1877. Alors, quel crédit accorder à ce complot ourdi par le ministre de l'Intérieur et Rouher ? S'il n'est pas aussi développé que les sources policières l'indiquent, ce projet s'inscrit bien dans un contexte de très fortes rumeurs et qui créent un climat très anxieux, voire paranoïaque. En effet, il est possible de relever d'autres projets avec d'autres personnages dont l'alliance paraît fort peu probable ; c'est le cas de celle qu'aurait passé Paul de Cassagnac avec Mgr Dupanloup :

« Il paraît que Cassagnac et Mgr Duplanloup sont bons amis, leur procédé de solution est identique : abîmer la république et proscrire les républicains , après avoir fusillé le plus possible. Pour atteindre ce but, il suffit d'après eux, de remplacer le général Berthault par le général Ducrot et le préfet de police par un homme qui ait de l'énergie, qui déteste les radicaux et qui n'hésite pas à agir contre eux. En 15 jours, le tour serait fait. Le Maréchal n'aurait à se mêler de rien, on travaillerait pour lui. Les républicains et la république hors de cause, c'est l'essentiel après on verra, on pourra attendre tranquillement l'échéance de 1880. Sébastien Laurentie a

¹⁶⁵⁹ *Ibid.* Note du 27 octobre 1877, *idem.* Rouher semble avoir été victime, début octobre d'une attaque cardiaque. (Note du 8 octobre 1877).

¹⁶⁶⁰ Ce n'est pas la première fois que Fourtou est associé à l'un des ministres de Napoléon III. Pendant la campagne électorale et la préparation des législatives, ses adversaires le raillent en le désignant comme le « *Persigny du pauvre* ». Voir 2^{ème} partie, chapitre 2.

raconté tout cela ajoutant qu'il est honteux de voir des prélats français se faire conspirateurs pour un Bonaparte.
»¹⁶⁶¹

La source de cette information est très intéressante car elle provient d'un royaliste affirmé qui désire certainement prouver que les bonapartistes n'ont pas le monopole du complot et que les autres conservateurs de la droite et du légitimisme sont prêts à franchir le pas. S'agit-il donc d'une menace réelle ou bien une intimidation qui vise à ne pas exclure les légitimistes d'un prochain gouvernement autoritaire ? Il est possible que la seconde solution soit raisonnablement plus envisageable. E.Zevort évoque rapidement l'existence de ces complots mais avec une chronologie plus tardive puisqu'il fait commencer cet épisode de fin de « règne » entre fin novembre et début décembre 1877, au moment de la prise de fonctions du cabinet de transition Rochebouet¹⁶⁶². Il indique qu'à cet effet-là, les deux présidents de la Chambre et du Sénat se seraient rencontrés en présence du préfet de police Voisin pour organiser la sécurité sur Paris. Tenu au courant par loyalisme par le préfet lui-même, le président Mac-Mahon convoque les deux présidents le 29 novembre et refuse toute idée de coup de force, encore moins de coup d'Etat et aurait avoué à ses deux interlocuteurs que ses seuls projet de résistance auraient été d'envisager une seconde dissolution mais pas au-delà¹⁶⁶³. Cette détermination présidentielle, tardivement évoquée par Zevort, est une constante chez le maréchal de Mac-Mahon, qui, comme militaire, cherche à maintenir la légalité de son gouvernement et le calme dans le pays. L'inquiétude chez les républicains modérés et les orléanistes est réelle et même le très modéré de Marcère, successeur de Fourtou à la place Beauvau rappelle ce climat délétère. Il évoque, dans des notes rédigées postérieurement, une discussion avec un membre du gouvernement qu'il appelle, par prudence, M. X¹⁶⁶⁴ qui lui confirme que le cabinet était prêt à marcher avec l'armée :

« Le 15 octobre, après les élections tout était encore possible. Il fallait empêcher la réunion des Chambres, emprisonner les dix-huit membres du comité des gauches¹⁶⁶⁵, faire saisir Gambetta par deux gendarmes ainsi que les brouillons et les meneurs des grandes villes, déclarer partout l'Etat de siège et faire ordonner le prélèvement de l'impôt par le Conseil d'Etat qui ne se s'y serait point refuser. Après ces actes de rigueur, le maréchal aurait

¹⁶⁶¹ APP. Dossier Cassagnac, Ba 998. Note du 29 octobre 1877.

¹⁶⁶² Zevort (E) *Histoire de la Troisième république...*, op. cit., p. 381.

¹⁶⁶³ *Ibid*, p. 382.

¹⁶⁶⁴ L'identité de ce monsieur X est assez opaque mais certains éléments laissent à penser qu'il s'agirait d'Eugène Caillaux. En effet, dans la note manuscrite, de Marcère fait allusion à la situation départementale de M. X qui lui dit que trois républicains ont été réélus le 14 octobre et cela correspond aux résultats électoraux du département de la Sarthe puisque Galpin, Le Monnier et Rubillard ont retrouvé leur siège.

¹⁶⁶⁵ La gauche républicaine s'organise autour de ce comité composé des principaux chefs de la nouvelle majorité dans laquelle on trouve, en autres, Léon Gambetta et Jules Ferry. Tous ont pris l'habitude de se réunir chez Léon Renault. C'est pour cette raison que c'est ce dernier qui prend la parole, au nom de ce comité, pour accuser le gouvernement du Seize-Mai et particulièrement dénoncer les agissements de Fourtou au ministère de l'Intérieur.

adressé au peuple français une proclamation bien accentuée, dans laquelle il aurait principalement exposé qu'en présence des dangers dont la démagogie triomphante menaçait la France et regardait comme une expérience le devoir de s'opposer par tous les moyens que pouvait lui suggérer tout patriotisme, à l'envahissement du radicalisme. (...) M. X est persuadé que le maréchal aurait pu prendre toutes les mesures qu'il aurait cru nécessaires sans avoir à redouter une émeute, ni la moindre opposition tellement les républicains, privés de leurs chefs et ne pouvant plus compter sur la Chambre, se seraient trouvés dans l'impuissance de prendre et surtout d'exécuter aucune résolution. »¹⁶⁶⁶

Il apporte aussi le témoignage des fonctionnaires du département de M.X qui, dès le lendemain de la défaite électorale, sont prêts à suivre le gouvernement dans une action plus radicale :

« Tous sans exception s'étaient montrés résolus à aller jusqu'au bout. Ils s'étaient déclarés prêts à exécuter sans aucune résistance les ordres qui pourraient venir de la Présidence. ».

Mais lorsqu'ils abordent l'attitude de l'armée, la détermination n'est pas sans faille et les officiers auraient du mal à marcher avec le gouvernement. M. X lui aurait alors répondu :

« Dans les circonstances aussi graves, on n'avait qu'à convoquer les officiers, à leur transmettre les ordres venus du pouvoir exécutif et à brûler la cervelle, séance tenante, aux récalcitrants et aux tièdes. ».

La force semble l'ultime solution trouvée par les ministres pour organiser la résistance. Cette option a été débattue en conseil des ministres mais le plan n'a pas été mis à exécution parce qu'il n'a pas été approuvé par tous les membres du cabinet quoiqu'il eut l'assentiment de l'entourage du maréchal de Mac-Mahon¹⁶⁶⁷. Pourtant, les débats pendant les conseils des ministres qui suivent le scrutin du 14 octobre portent davantage sur le remaniement inévitable du cabinet et le fait de savoir s'il doit être constitué de membres d'affaires ou de modérés afin d'assurer la transition inévitable vers un gouvernement républicain¹⁶⁶⁸. Ainsi, les rumeurs circulent, enflent jusqu'à la démission officielle du cabinet Broglie-Fourtou le 23 novembre 1877. Le cabinet Rochebouët est conforme aux vœux de la majorité des anciens ministres qui souhaitent qu'il expédie les affaires courantes. Pourtant, les rumeurs ne cessent de se propager après le Seize-Mai. Il faut distinguer deux périodes particulièrement propices à la résurgence de l'idée d'un complot conservateur contre le nouveau pouvoir républicain : juste après la chute du ministère, soit novembre-décembre 1877 et un an plus tard, au moment où la Chambre se prononce sur la validité des élections précédentes et notamment celle d'Oscar Bardi de Fourtou à Ribérac. Entre temps, ce sont des bruits sporadiques qui alimentent les rapports des agents de surveillance et qui rappellent au pouvoir républicain que certains

¹⁶⁶⁶ AN. 619 AP 1, papiers et correspondance d'E. De Marcère.

¹⁶⁶⁷ Le ministre Pâris ne fait pas allusion à ce débat pendant le conseil des ministres dans la lettre qu'il adresse à son épouse le 16 octobre 1877. Il rapporte, cependant, qu'il est allé avec Caillaux voir Fourtou au ministère de l'Intérieur et qu'ils sont tous les deux partisans de la constitution d'un nouveau cabinet modéré. Cela ne semble pas l'avis de Fourtou au lendemain du scrutin. Lettre du 16 octobre, *op. cit.* p. 132.

¹⁶⁶⁸ *Idem.*

conservateurs semblent toujours déterminés à en finir avec le régime. Le duc de Broglie, Buffet¹⁶⁶⁹ et Fourtou sont particulièrement surveillés et tous leurs faits et gestes sont épiés : qui rencontrent-ils ? Quand se voient-ils ? Que se disent-ils ? La fiabilité des sources policières est cependant à prendre avec prudence parce qu'elles peuvent provenir d'un climat anxigène et /ou une demande du nouveau pouvoir pour justifier les mesures d'ampleur prises au niveau de l'épuration administrative. En effet, Marcère procède à un vaste mouvement de fonctionnaires et peut ainsi, s'il apporte la preuve de l'existence d'un complot conservateur, justifier ses décisions. Pourtant, les ministres incriminés par la *Petite République française* cherchent plutôt en ce début décembre à se défendre et à porter l'accusation calomnieuse du journal devant les tribunaux¹⁶⁷⁰. En effet, le journal républicain prête des intentions très funestes aux anciens ministres, décidés à faire le coup de force, maintenant qu'ils ont perdu le pouvoir. Le duc de Broglie ainsi que Fourtou décident alors de porter plainte et s'organisent en ce sens. Dans une lettre qu'il adresse à l'ancien ministre de l'Intérieur, le duc lui annonce qu'il a trouvé les avocats susceptibles de les défendre dans un futur procès en correctionnelle :

« Mon cher ancien collègue, je vous avais écrit un mot dimanche ne vous sachant pas parti pour vous dire qu'en présence du nouveau ministère, je ne croyais pas prudent de confier exclusivement au ministère public (qui pourrait recevoir des instructions ou des inspirations de faiblesse) notre affaire de la République française. J'ai donc, de concert avec M.Martin du Gard, avocat moins timide que Nicolet, de poursuivre le journal. Nous l'avons trouvé dans M.Falatrut, dont on me dit beaucoup de bien, et que je viens de voir moi-même, il se charge volontiers de plaider et à bon espoir de l'issue. Tranquille de ce côté, je quitte Paris pour faire une excursion dans le midi jusqu'au jour de l'an. Je laisse mon neveu de Leausonville ici qui veille au grain. Si vous pensez être revenu pour le 27, jour de l'audience cela serait utile. Je pars mercredi. Il faut évidemment ménager le Maréchal dans notre langage. Mais nous ne réussissons pas à pallier cette effroyable banqueroute des intérêts conservateurs. Il faut courber la tête et attendre le reflux de l'opinion et les fautes de nos adversaires. A bientôt et mille affections sincères. »¹⁶⁷¹

Le ton de la lettre ainsi que les mots employés ne semblent pas appeler à l'insurrection et le départ imminent du duc pour le Midi ne ressemble pas à un départ sur le champ de bataille. Elle donne plus l'impression qu'il a besoin de repos que de tumulte. Fourtou est lui aussi sur le départ pour Ribérac où il désire se reposer pour les fêtes de fin d'année en famille. Les rumeurs de coup d'Etat sont aussi alimentées par l'extrême division des bonapartistes qui sont partagés entre l'idée d'une alliance avec les gauches pour faire tomber définitivement Mac-Mahon et ceux qui appellent à la résistance. Le premier camp est incarné par Rouher, qui,

¹⁶⁶⁹ APP. Dossier Buffet, Ba 987. Note du 9 décembre 1877. La surveillance policière note la fréquente présence de Buffet à l'Elysée : « *On accuse Buffet de faire partie du conseil occulte dont le Maréchal subirait l'influence* ». *Ibid.* Note du 6 décembre 1877, « *Buffet est rentré à l'Elysée à 4 heures 40* ».

¹⁶⁷⁰ Dans un article intitulé « *Un petit compte à régler* », le journal accuse Fourtou, avec la complicité de Broglie, d'avoir dépensé 1 115 726 francs au profit de Wittersheim, directeur du *Journal officiel*. Cela serait un acte de corruption manifeste de la part de l'ancien ministre, selon le quotidien.

¹⁶⁷¹ APF. Lettre du duc de Broglie à Fourtou du 16 décembre 1877.

après son échec à Chileshurst où le prince impérial le reçoit froidement, s'est rangé derrière cette alliance contre-nature, et le second l'est par le bouillonnant Paul de Cassagnac qui inquiète alors les milieux républicains. En effet, il désire lui-aussi aller jusqu'à une solution radicale avec l'appui de l'armée mais sans être obligé de négocier avec les anciens ministres du Seize-Mai. Il s'agit plutôt de mettre fin à la crise mais à l'unique bénéfice de la cause bonapartiste. Rouher, qui s'est beaucoup rapproché de Fourtou pendant la période électorale et avait par là-même alimenté les plus vives inquiétudes, se méfie de cet homme si peu sûr de la conduite à tenir et de la bonne attitude à adopter pour éviter le chaos conservateur¹⁶⁷². Le péril bonapartiste n'est pas écarté pour autant et, puisque cela fait partie de leur culture politique, pourquoi ne pas envisager un coup de main des impérialistes ? Paul de Cassagnac, avec son tempérament enflammé, ose même clamer à qui veut l'entendre qu'il est possible d'envisager une telle solution. Commentant l'idée encore tenace que le président pourrait dissoudre, alors que ce dernier, s'il l'avait envisagé dans un premier temps, s'est refusé clairement à prendre ce chemin, le député du Gers joue sur la peur du coup de force :

« S'il y a une nouvelle dissolution, le ministère qui fera les élections devra être formé d'hommes énergiques qui ne reculeront pas devant les moyens extrêmes tels que faire fusiller sur le champ tout officier, sous-officier ou soldat qui refuserait de marcher et de tirer sur le peuple. Le Maréchal est pris : les bonapartistes seuls peuvent le sauver. Mais cette fois il faudra y aller carrément sinon pas de vote de dissolution. »¹⁶⁷³

Le 20 décembre encore, le danger ne s'est pas éloigné parce que l'article de Cassagnac publié dans *le Gaulois*¹⁶⁷⁴ quelques jours auparavant laisse encore entendre que le parti bonapartiste est toujours prêt à faire le coup de main. Il faut profiter de l'installation du cabinet Dufaure alors que ce dernier a reçu pour mission de faire sortir le pays de la crise¹⁶⁷⁵. L'ancien directeur de la Sûreté générale de Fourtou, Le Roux de Bretagne est suspecté¹⁶⁷⁶ d'appartenir à cette coterie bonapartiste qui désire renverser par la force le gouvernement. Le bruit persiste donc encore jusqu'à l'extrême fin de décembre 1877, alors que Broglie et Fourtou sont loin de la capitale. Comme le remarque J.M Guislin, la crise prend fin par la puissance sereine des républicains qui profitent de l'hostilité de l'armée à vouloir le coup de force, des milieux d'affaires qui aspirent à une stabilité que la droite conservatrice n'a pas su leur procurer et

¹⁶⁷² Ceci explique en grande partie l'absence de Rouher à ces conciliabules et ces hésitations car il n'a plus confiance en Fourtou et d'une manière générale, en ce cabinet désavoué par le suffrage universel.

¹⁶⁷³ APP. Dossier Cassagnac Ba 998, note de police du 11 décembre 1877.

¹⁶⁷⁴ *Le Gaulois* du 17 décembre 1877.

¹⁶⁷⁵ Voir Guislin (J.M.) *Les multiples sorties...*, *op. cit.*, pp174-175.

¹⁶⁷⁶ APP. Dossier Le Roux de Bretagne Ba 1052. Note du 28 décembre 1877 : « Le Roux de Bretagne aurait pris part au coup d'état que prépareraient les bonapartistes agissant par les bureaux du Ministère de l'Intérieur. ». La note ne précise pas de quand date cette information puisque le chef de la Sûreté générale nommé par Fourtou démissionne le 14 décembre 1877.

surtout l'allégeance d'une grande partie des fonctionnaires qui accepte, peut-être par crainte aussi, de servir les républicains. Enfin, l'évanescence de la droite est en marche et Fourtou le pressent lorsqu'il part pour Ribérac. Le 24 janvier 1878, s'ouvre devant la 11^{ème} chambre correctionnelle de la Seine, le procès en diffamation pour un article publié par la *Petite République française* qui accusait Fourtou et Broglie d'avoir détourné plus d'un million de francs pour le compte du directeur du *Journal Officiel*. De Roussen, gérant du journal a été condamné à un mois de prison et 1000f d'amende. De plus le tribunal ordonne l'insertion du jugement en tête du premier numéro à paraître après le délai d'appel dans la *Petite république française* et dans six journaux de Paris et six journaux de province au choix des demandeurs en fixant toutefois à 250 francs au maximum le coût de l'insertion. De Roussen décide, avec son avocat, de faire appel de la décision du tribunal et l'affaire est rejugée le 7 mars suivant mais les peines sont les mêmes, ce qui fait dire à la rédaction du journal dans son édition du lendemain :

« MM. Broglie et Fourtou n'ont pas épargné la presse, ainsi que le prouvent les 2 598 poursuites politiques qui, sous leur ministère, ont été dirigées contre des journaux républicains. Mais il leur fallait une dernière victime et leur dernier coup de dent a été pour la Petite République Française ¹⁶⁷⁷.

B- Répondre des actes du Seize-Mai : se défendre et combattre

L'année 1878 est fort éprouvante pour l'ancien ministre qui doit à la fois se défendre et justifier toute sa politique durant le ministère du Seize-Mai, comme il avait commencé à le faire le 14 novembre 1877 devant la représentation nationale. Il est, cette fois-ci, attaqué non plus dans l'hémicycle qu'il connaît bien mais dans son propre fief ribéracois. Les enquêteurs viennent, en effet, au plus près des témoignages et cela est vécu par l'ancien ministre comme une provocation. Fourtou s'attend à devoir repasser devant le suffrage universel, mais certainement pas à se retrouver face à face avec Gambetta au pistolet. L'effervescence dans laquelle l'ancien ministre vit constamment, est palpable : n'est-ce pas l'ultime soubresaut d'une crise politique et institutionnelle qui dure depuis un an ? Fourtou s'attend à avoir des ennuis avec la légitimité de son mandat. Loin de s'insurger en ce début d'année 1878, l'ordre du jour est plutôt à la préparation de cette épreuve autant personnelle que politique.

¹⁶⁷⁷ *La Petite République Française*, le 8 mars 1878.

1- La commission d'enquête parlementaire à Ribérac

Le 18 novembre 1878 est le jour où la Chambre des députés décide d'analyser les conditions d'élection d'Oscar Bardi de Fourtou à Ribérac à partir de la présentation du rapport de Charles Floquet. Toute l'année, le député s'est préparé à cette éventualité, depuis que la commission d'enquête est arrivée en Périgord pour récolter les témoignages, les documents et les preuves qui mettraient en lumière de graves irrégularités dans la préparation et le déroulement du scrutin. Alors qu'il assiste encore à la messe à la mémoire de Louis XVI le 21 janvier 1878 pour le 87^{ème} anniversaire de sa mort à la chapelle expiatoire à Paris, il décide de revenir une semaine plus tard en Périgord « pour suivre les agissements de la commission d'enquête parlementaire de la Chambre. »¹⁶⁷⁸. La formation de cette dernière est décidée juste après le scrutin du 14 octobre 1877, inspirée par le comité des Dix-huit et portée devant la Chambre par Albert Grévy¹⁶⁷⁹. J.Lalouette étudie la genèse et le déroulement ainsi que le travail des députés pour juger de la conformité ou non de l'élection de députés conservateurs¹⁶⁸⁰. La première décision de Fourtou, encore ministre de l'Intérieur est d'adresser une circulaire aux préfets pour leur rappeler qu'ils n'ont pas à répondre, en tant que fonctionnaires, aux questions des députés enquêteurs :

« La résolution de la Chambre (...) ne saurait obliger à aucun titre ni les agents de l'autorité publique ni même les simples citoyens.(...) Il ne faut donc pas rentrer en communication avec la commission d'enquête ou ceux de ses membres qui se rendraient dans votre département et à ne leur fournir ni pièces ni renseignements d'aucun genre, à ne mettre aucun local à leur disposition pour la tenue de leurs séances, en un mot ne pas prêter ni directement ni indirectement votre concours à leurs travaux. »¹⁶⁸¹.

Pour le ministre, c'est une violation des principes démocratiques et il engage ses collègues à faire de même afin d'empêcher ce qu'il considère comme un acte illégal¹⁶⁸². Ainsi, dès le départ, le ministre estime qu'il y a matière à résister face à ce qu'il juge comme une infamie. Malgré cela, la commission est validée par le vote des députés et s'organise, quelques temps plus tard, en sous-commissions qui se répartissent les différents départements dans lesquels des élections sont contestées. Laisant, Turquet et Allain-Targé¹⁶⁸³ sont désignés pour s'occuper de l'ouest et donc venir en Dordogne enquêter. Ils arrivent mi- janvier à Périgueux

¹⁶⁷⁸ Note du 28 janvier 1878, *ibid*.

¹⁶⁷⁹ Voir *supra*.

¹⁶⁸⁰ Lalouette (J) *Une vague exceptionnelle d'invalidations : l'épilogue des élections législatives de 1877* in Bourdin (P.), Caron (J.C.), Bernard (M.) *L'incident électoral, de la Révolution à la Ve République*, Presses Universitaires Blaise Pascal, collection Histoires croisées, 333 p. , p. 157-179.

¹⁶⁸¹ AFP. Circulaire adressée aux préfets le 19 novembre 1877.

¹⁶⁸² J. Lalouette signale, en effet, que les ministres de la Justice, de l'Instruction publique, des Travaux publics expédient des circulaires du même genre à leurs subordonnés. Lalouette (J), *Une vague...*, *op. cit.*, p167.

¹⁶⁸³ Ils sont aussi accompagnés de Spuller et Crozet-Fourneyron, ce dernier étant secrétaire.

et commencent leurs auditions¹⁶⁸⁴. Ils s'installent à la sous-préfecture de Ribérac¹⁶⁸⁵. Immédiatement, ils en informent Fourtou qui peut, s'il le désire, venir s'exprimer devant eux. L'ancien ministre répond au sous-préfet de Ribérac qui avait transmis l'information :

« M. le sous-préfet, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'informer au nom de la commission d'enquête, siégeant à la sous-préfecture, qu'elle m'entendra avant tout autre déposant si j'en exprime le désir. N'ayant quant à présent du moins, aucune déposition à faire, je ne puis que vous remercier, ainsi que les membres de cette commission. Je suis assuré d'ailleurs, que la commission et le bureau chargé de l'examen de mon élection ne sauraient manquer de porter à ma connaissance, en temps opportun, toutes les allégations qui seraient de nature à provoquer de ma part, les démentis ou les explications qu'elles comporteraient. Veuillez agréer... signé : de Fourtou. »¹⁶⁸⁶.

Dès le 15 février, les auditions commencent. Au total, en deux jours¹⁶⁸⁷, une cinquantaine¹⁶⁸⁸ de témoins se succède devant eux, après avoir fourni à la sous-commission les preuves de leurs déclarations (lettres, documents)¹⁶⁸⁹. Parmi les déposants, on trouve ses farouches adversaires républicains comme Brugère, Junqua¹⁶⁹⁰, des personnes plus anonymes mais qui ont eu directement à faire avec les agents électoraux de Fourtou ou souffert de sa politique répressive. Il y a cependant quelques hommes qui défendent l'ancien ministre comme son cousin germain, Paul Bardi de Fourtou, juge d'instruction à Ribérac. Toutes sortes de fonctionnaires, de la Justice, de l'Instruction publique sont entendues par la commission. Le tableau suivant fait la synthèse des témoignages par origine professionnelle des personnes et principaux griefs formulés à l'égard de la candidature Fourtou¹⁶⁹¹ :

¹⁶⁸⁴ Outre le cas du ministre Fourtou, les enquêteurs se penchent sur les conditions d'élection d'Alexis Maréchal et de Raynaud à Périgueux.

¹⁶⁸⁵ J. Lalouette souligne le caractère exceptionnel dont l'enquête est menée en Dordogne car, en principe, les députés restent à la préfecture pour interroger les fonctionnaires. Mais pour le ministre de l'Intérieur du Seize-Mai, il faut bien se déplacer à Ribérac. Lalouette (J.) *Une vague...*, *op. cit.*, p167.

¹⁶⁸⁶ AN. C 3232. Enquête parlementaire. Département de la Dordogne. Lettre de Fourtou adressée au sous-préfet de Ribérac datée du 15 février 1878.

¹⁶⁸⁷ Le 2^{ème} jour, le 16 février, peut-être parce que ses membres commencent à fatiguer, la commission se divise en deux à 15h pour terminer l'audition.

¹⁶⁸⁸ Chacun passe entre cinq et sept minutes devant les députés, ce qui explique le nombre important de témoins entendus en si peu de temps.

¹⁶⁸⁹ Tous ces documents sont soigneusement consignés dans le dossier « Ribérac » conservé aux archives nationales.

¹⁶⁹⁰ Léonce Claverie, son opposant dans l'élection, n'est pas entendu car il est directement impliqué dans cette affaire et son témoignage serait attaqué par Fourtou par trop de subjectivité.

¹⁶⁹¹ Ont été exclues les dépositions des personnes qui ont défendu Fourtou comme son cousin Paul Bardi de Fourtou.

Figure 60 Origine géographique et professionnelle des témoins à charge qui sont auditionnés par la commission d'enquête les 15 et 16 février 1878 à Ribérac¹⁶⁹²

	Origine professionnelle des témoignages à charge	Origine géographique des témoignages à charge (canton)
Elus (conseillers généraux) et personnel municipal (maires, adjoints)	8	4 Ribérac, Verteillac, Belves, Neuvic, Montpon
<u>Fonctionnaires</u> :		3 Ribérac
Justice	3 (-2 favorables ¹⁶⁹³)	
Instruction publique	4	Montagrier, 2Verteillac, Ribérac
Préfecture, sous-préfecture	3	3 Ribérac
Artisans	5	Brantôme, St Aulaye, Ribérac, Verteillac, Neuvic
Propriétaires	7	3 Ribérac, St Aulaye, 2Verteillac, Mussidan
Négociants	3	2Verteillac, Mussidan
Cultivateurs, agriculteurs	6	2 Verteillac, 3 Ribérac, 1 Neuvic
Professions libérales	5	2 Neuvic, Verteillac, Mussidan, Ribérac
Libraires	1	Mussidan
Débiteurs de tabacs	2	Verteillac, Ribérac
Gendarmes	1	Neuvic
TOTAL	48	48

Source : AN, C 3232.

La majorité des témoins sont des membres des administrations municipales, excepté Aurélien Brugère qui est conseiller général de Montpon. Une dizaine de fonctionnaires déposent aussi leur malheureuse expérience avec la gendarmerie ou les agents de Fourtou, suivis par les gens du monde rural (propriétaires puis cultivateurs) et, dans une moindre mesure, les professions

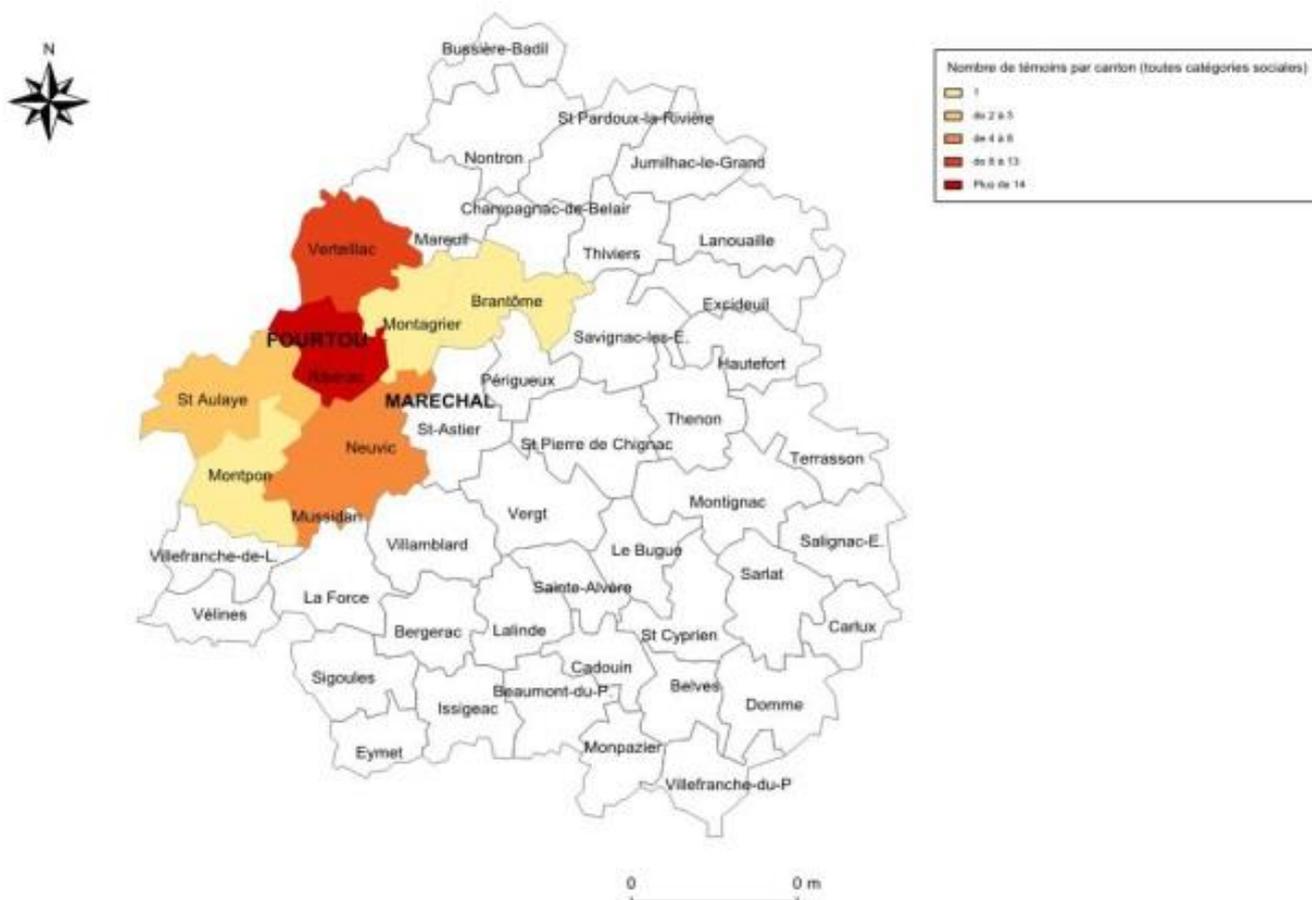
¹⁶⁹² N'ont pas été comptabilisés les deux témoignages favorables à Fourtou. Ainsi, sur les cinquante auditions, seuls quarante-huit ont été retenus pour cette étude.

¹⁶⁹³ Il s'agit de son cousin, Paul Bardi de Fourtou et Emile Gares, substitut du procureur de Ribérac qui livre un témoignage favorable au ministre.

libérales et les artisans. Seulement, deux débitants de tabac et un libraire veulent aussi contribuer au processus qui aboutirait à l'invalidation de l'ancien ministre de l'Intérieur. Enfin, un gendarme ose braver la pression de sa hiérarchie pour participer à la grande audition ribéracoise. Ce bref aperçu, s'il ne peut prétendre à faire une sociologie des républicains périgourdins, offre une vision claire de ceux qui s'opposent fermement et fortement à Fourtou et à son influence dans l'arrondissement de Ribérac. Si certains sont des adversaires résolus comme Brugère ou Junqua, qui était le président du comité électoral de Claverie pendant la campagne d'octobre 1877, d'autres sont plus des victimes de la pression et de la répression voulues par le ministre lui-même et même si leur témoignage peut se révéler très vindicatif contre Fourtou, ils ne désirent seulement que montrer l'ampleur et l'injustice dont ils ont été l'objet pendant l'été 1877. La répartition géographique de tous les témoins offre d'autres éléments de réponse quant à leur capacité de résistance au baron conservateur de Ribérac. La carte suivante en fait la synthèse :

Figure 61 Origine géographique des témoins à charge auditionnés par la commission d'enquête février 1878

Origine géographique des témoins à charge auditionnés par la commission d'enquête février 1878



Source : AN. C 3232.

Le canton de Ribérac est, sans surprise, celui qui arrive en masse pour se plaindre de la politique répressive de Fourtou. Le noyau du fief électoral de l'ancien ministre est donc aussi celui qui lui résiste le plus et qui désire lui porter un coup important afin de l'amoindrir dans une prochaine consultation électorale. Au-delà du cœur du fief du ministre, c'est tout le nord de l'arrondissement qui lui conteste sa toute puissance et cela se prolonge même jusqu'à Brantôme, dans l'arrondissement de Périgueux. Verteilac est, de loin, le plus virulent à l'égard de Fourtou (14 dossiers constitués). Cette carte permet donc d'observer l'ampleur de la mobilisation contre le député et le sud de la circonscription n'est pas épargné. Les cantons de Neuvic et Mussidan, et dans une moindre mesure, Saint-Aulaye et Montpon, sont des îlots de républicanisme en devenir... En février 1876, ils lui avaient apporté le moins de suffrages

de toute la circonscription. Désormais, l'avocat de Ribérac devra se battre plus fortement pour ne pas perdre le sud de l'arrondissement et mettre à mal ce qu'il a patiemment construit depuis une dizaine d'années. Le futur député de Ribérac, élu en 1881, n'est-il le premier qui a déposé contre Fourtou le 15 février : Aurélien Brugère ?

Il reste donc à étudier les principaux griefs qui sont exprimés pour comprendre à la fois l'ampleur de la rancœur nouée contre le ministre déchu et l'étendue de l'action des agents envoyés sur ordre préfectoral pour empêcher ou amoindrir les effets de la propagande des républicains sur les électeurs. Les principaux chefs d'accusation sont regroupés autour de deux motifs majeurs d'invalidation : les actes de pressions ministérielle et administrative et ceux de corruption de toute nature. De plus, dans le cas de Fourtou, qui demeure exceptionnel vu la fonction occupée par celui-ci pendant toute la crise du Seize-Mai, le voyage de Mac-Mahon à Ribérac est un des griefs supplémentaires parce qu'il occasionné une accélération des pressions et des procédures expéditives avant la venue présidentielle¹⁶⁹⁴.

Les actes de pressions ministérielle et administrative sont très diverses¹⁶⁹⁵ et peuvent être regroupés en deux catégories : ceux émanant de l'autorité gouvernementale (circulaires, mouvement de fonctionnaires et de personnel municipal, envoi d'agents sur place) et ceux que le préfet de la Dordogne a appliqué (arrestations, interdictions de journaux et brochures). Les premiers, qui ne sont pas seulement le fait exclusif pour l'arrondissement de Ribérac, sont particulièrement importants car le ministre y accorde un intérêt très particulier. En effet, l'une des décisions les plus frappantes est le remaniement complet du tribunal de Ribérac à la veille des élections et aux yeux de ses adversaires, il en investit sa clientèle. Selon un rapport d'un des témoins de l'enquête :

« La magistrature de Ribérac a subi des transformations considérables pendant la période comprise entre le 16 mai et le 14 octobre. Le président du Tribunal a été nommé conseiller à la Cour de Caen, et le Procureur de la république nommé vice-président du tribunal de Limoges. Le juge d'instruction est passé président et M. Bardi de Fourtou, juge, cousin germain du candidat officiel, a été chargé de l'instruction. Enfin, un juge suppléant a été nommé juge. Tous les magistrats dernièrement nommés sont originaires de Ribérac¹⁶⁹⁶... Ces changements et avancements, qui manquaient de correction au point de vue des droits acquis ont causé à Ribérac une impression qui dure encore, dont l'enquête a été à même de constater la vivacité et qui n'est pas de nature à rehausser le prestige de la magistrature dans cet arrondissement ».

¹⁶⁹⁴ Pour les motifs d'invalidation, voir : Lalouette (J.) *Une vague exceptionnelle...*, *op. cit.*, p. 168-172. La candidature officielle n'est pas elle-même un motif d'invalidation, malgré le désir initial de Gambetta. Ce sont surtout les actes de pression ministérielle de toute nature et de corruption électorale qui sont retenus.

¹⁶⁹⁵ Voir 2^{ème} partie, chapitre 2.

¹⁶⁹⁶ Certains magistrats, interrogés sur ce fait, qui prouverait le clientélisme entretenu par Fourtou, le réfutent en rappelant l'origine géographique de certains promus à Ribérac, comme Mandon-Forgeas.

Le Procureur de la République de Ribérac, de Nathan¹⁶⁹⁷, est entendu sous serment. Il a été obligé, tout en atténuant la portée, de constater que l'impression causée par cette transformation insolite de tout un tribunal à la veille d'une élection est des plus étranges. Il dit qu'au point de vue politique, il n'y a pas eu d'effet immédiat.¹⁶⁹⁸ Certains magistrats nient l'idée de faire le lien avec l'activité électorale du ministre comme Mandon-Forgeas, le juge de paix qui est suspecté de faire partie du comité de l'Appel au peuple de Périgueux¹⁶⁹⁹. Paul Bardi de Fourtou reste beaucoup plus discret dans ses rapports avec son cousin, tant ils sont manifestes et connus de tous depuis longtemps. Il est interrogé sur une affaire qui a fait grand bruit à Ribérac et dont le tribunal a été saisi par le sous-préfet : le cas Argivier¹⁷⁰⁰.

Les agents envoyés sur place sont aussi dénoncés lors de la commission d'enquête. Fourtou a pris en main le changement de commissaire de la ville de Ribérac et place Authier¹⁷⁰¹, un homme de confiance qui a été recommandé par Gouley, commissaire divisionnaire à la Sûreté Générale¹⁷⁰². Le fonctionnaire de police est auditionné tout comme son supérieur hiérarchique direct. La déposition de l'ancien commissaire est accablante pour le ministre et sa famille. Le 7 juillet 1877, une dépêche télégraphique du ministre le nomme commissaire spécial à Ribérac après avoir eu un entretien à Paris dans les bureaux du ministère avec Paul Le Roux

¹⁶⁹⁷ Alors substitut du Procureur à Ribérac nommé en 1873, de Nathan, par décret présidentiel en date d'août 1877, devient Procureur.

¹⁶⁹⁸ AN. C 3232. Extrait du témoignage de de Nathan à la commission d'enquête : « Il répond qu'il y a eu de grands changements dans la composition du tribunal dans la période entre le 16 mai et le 14 décembre. Le parquet a été complètement renouvelé ainsi que le tribunal. Procureur, interrogé sur le point de savoir si un changement complet opéré dans cette période n'a pas été de nature à donner une certaine impression sur la population, , répond qu'au point de vue politique, il n'y a pas eu d'impression produite ».

¹⁶⁹⁹ *Ibid.* Mandon-Forgeas fait sa déposition : « J'ajoute que je peux parfaitement avoir été victime de discriminations comme étant intervenu dans la lutte électorale ; le 7 novembre 1876, quatre jours après ma nomination de juge de paix à Saint Astier, par le garde des Sceaux Dufaure, je fus victime de plusieurs autres discriminations qui eurent pour effet de suspendre pendant quelques jours la prise de possession de mon poste. Je fus à Paris, à la Chancellerie, et il me fut sans difficulté de mettre en évidence les accusations toutes politiques dont j'étais l'objet. Je courais à mon poste que j'occupais péniblement pendant tout le ministère de Dufaure et celui de Martel, jusqu'à ma nomination à Ribérac qui eut lieu par permutation avec le titulaire de cette dernière ville. Je dois expliquer que les deux accusations dont j'ai été l'objet, qui furent reconnues fausses toutes les deux, étaient : 1° d'avoir écrit plusieurs pamphlets antirépublicains sous le pseudonyme de Cassius ; 2° d'appartenir à ce qu'on appelait à Périgueux le Comité de l'Appel au peuple. Je démontrai que je n'avais pas écrit les dits articles et que faire partie de ce comité j'étais en dissentiment avec les personnes qui étaient considérés comme en faisant partie. ». Le rapport poursuit : « Mandon-Forgeas refuse catégoriquement l'accusation qui a été faite contre lui d'avoir été mêlé à la lutte électorale. Interrogé sur la question de savoir s'il n'a pas eu connaissance de certaines allégations qui se produiraient dans le public, depuis l'annonce du voyage de la Commission d'enquête et qui tendraient à faire considérer comme très sérieuse l'œuvre de cette commission qui devrait être annulée prochainement par le retour aux affaires de M. de Fourtou ; le juge de paix répond qu'il n'a point entendu de choses pareilles que ce qu'il a seulement entendu était soit à Périgueux soit à Ribérac, et de ne pas oublier que la Chambre avait à tort instituer une commission d'enquête, dans les conditions où elle l'a fait. ».

¹⁷⁰⁰ Voir *infra*.

¹⁷⁰¹ *Ibid.* Authier, avant de devenir commissaire, est resté dix ans dans l'armée avant d'être recruté comme inspecteur spécial des chemins de fer à Bordeaux.

¹⁷⁰² Voir partie 2, chapitre 2.

de Bretagne, le directeur de la Sûreté. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour lui qui attendait une mutation à Cherbourg pour se rapprocher de sa famille. Il déclare qu'il accepte avec beaucoup de répugnance parce qu'il ne croit pas à la réussite du Seize-Mai¹⁷⁰³ et avoue avoir eu le couteau sous la gorge pour aller à Ribérac. L'entretien avec Le Roux avait été conclu par une promesse qu'il aurait, juste après les élections législatives, une autre mutation comme percepteur, plus lucrative pour ce fonctionnaire à qui on demande d'être aussi très discret quant à la mission qu'on lui confie. Authier est ensuite reçu par Fourtou qui lui tient le même langage :

« Il est bien entendu que, quoi qu'il arrive, vous serez nommé percepteur dans la quinzaine qui suit les élections, je vous en donne ma parole d'honneur. »¹⁷⁰⁴

Le ministre lui promet aussi une belle décoration. Immédiatement, il se met en chemin pour Ribérac et a pour objectif de rentrer en contact avec la famille de Fourtou, notamment sa femme et son frère, Léonce. Le premier travail est de contrôler les bruits et les rumeurs qui circulent en ville et dans les campagnes environnantes qui pourraient faire du tort à la candidature officielle. Il annonce à la commission que deux agents ont été placés sous ses ordres et envoyés directement de Paris. Le premier est un journaliste du nom d'Henri Duchesne, qui vient se mettre en contact avec le sous-préfet, officiellement pour couvrir la campagne électorale de Ribérac. Il n'a pas laissé un bon souvenir au personnel de la sous-préfecture : « En réalité, il prend la direction administrative du mouvement électoral, il s'impose à la sous-préfecture y agit, y ordonne, en maître. C'est un sous-préfet latent ». « Le nommé Duchesne », selon la déposition de Celerier, chef de bureau à la sous-préfecture de Ribérac, « se donnait un grand mouvement dans les bureaux de la sous-préfecture et s'imposait à tous les employés. Il donnait des ordres dans toutes les communes qu'il traversait ». « Il obsédait jusqu'à M. Le sous-préfet lui-même », ajoute Tallet, un autre chef de bureau à la sous-préfecture.

« Son autorité est telle que le sous-préfet est obligé de s'incliner et de subir même l'envahissement et l'orgie¹⁷⁰⁵ qui signalèrent la soirée du 14 octobre à la sous-préfecture de Ribérac. Soulagement du sous-préfet quand cet

¹⁷⁰³ *Ibid.* Il est fort peu probable qu'il ait dit cela à Le Roux de Bretagne en juillet 1877 mais plutôt devant les parlementaires pour le dédouaner d'une quelconque implication judiciaire dans cet épisode de sa carrière.

¹⁷⁰⁴ *Ibid.* Propos rapportés par Authier lors de sa déposition mais non vérifiés par ailleurs.

¹⁷⁰⁵ Les journaux ont rapporté le lendemain qu'à l'annonce de la victoire de Fourtou, tout ce joli monde s'était donné rendez-vous à la sous-préfecture pour fêter dignement la réélection mais que l'alcool et quelques femmes auraient donné une tournure orgiaque à la soirée. Même si ce n'est pas exactement ce qui s'est passé, il est important pour les employés de la sous-préfecture de bien montrer que le ministre est prêt à s'acoquiner avec n'importe qui pourvu qu'on l'aide à sa réélection.

agent du ministre partit le 15 octobre. En s'adressant à M. Celerier, le sous-préfet s'écrie : « Enfin, j'en suis débarrassé ! Il m'a bien fatigué ! ».

Le second agent est un certain d'Ortoli¹⁷⁰⁶ qui se faisait appeler Jules Lacreu¹⁷⁰⁷. Les deux hommes, témoigne Authier, étaient placés directement sous l'autorité de Mme Fourtou et elle les logeait chez elle. Le commissaire de Ribérac avoue, qu'une fois, ils sont partis tous les trois surveiller une réunion à St Pierre de Ribérac qu'organisaient les partisans de Claverie. Enfin, et cela contribue à alourdir le dossier, quelques jours avant le scrutin, deux agents, puis deux autres sont arrivés de Paris pour continuer la pression ministérielle sur les électeurs. Authier, disant sa surprise, leur dit : « Allez voir M. Léonce ! », avouant aussi qu'il n'était pas au courant de leurs venues. Il se plaint même à sa hiérarchie de ce que ces hommes correspondent directement avec le sous-préfet sans passer par lui. Mais sa requête est restée lettre morte, ce qui prouve, à ses yeux, que le ministre lui-même était le premier commanditaire. Authier, s'il reconnaît qu'il y a eu, le soir des résultats, alors qu'il devait collecter les scores de Fourtou, de l'argent, de l'alcool et « quelques faveurs » distribuées, nie le côté orgiaque que dénoncent les employés préfectoraux. Comme prévu dans le contrat, il attend sa nomination ailleurs, à partir du 15 octobre. Il écrit au ministre le 17 et décide, sans réponse de ce dernier, d'aller le rencontrer place Beauvau :

« Que voulez-vous faire de moi ? Lui dis-je ? Mon poste n'est pas Ribérac. « Soyez sans inquiétude : votre affaire est claire ! ». Mais je n'ai eu aucune réponse nette pendant 15 jours. Il décide alors d'aller voir Madame de Fourtou qui était revenue à Paris et lui demande ce qu'il en est de sa demande. « Votre nomination de percepteur est à la signature ». Rien ne vient : je rentre à Ribérac et je reçois une lettre du sous-préfet : la réponse est défavorable et la proposition d'inspecteur d'imprimerie et de librairie au ministère de l'Intérieur m'est faite. ».

Déçu, il accepte le poste, malgré tout jusqu'au jour où il s'aperçoit que le ministre n'avait pas de crédit pour le payer. Alors qu'il perd patience, le chef du bureau du personnel lui recommande Saint-Jean de Luz pour laquelle il est alors en partance avant d'obtenir, de la part des républicains, un poste de commissaire à Biarritz. Ce long témoignage met en évidence tout le cynisme, la vacuité des promesses ne peuvent que présenter Fourtou comme un stratège peu scrupuleux du devenir de ceux qui l'ont servi. C'est en tout cas l'impression qu'il a laissée lors de son audition devant la commission qui l'interroge cependant sur ses liens avec Gouley. Les parlementaires veulent peser la part d'implication d'Authier dans les pressions exercées sur le personnel et les électeurs de Ribérac.

¹⁷⁰⁶ Voir partie 2, chapitre 2. Gouley infirme le nom avancé par Authier : il s'agit d'un certain Dortori et non d'Ortoli.

¹⁷⁰⁷ *Ibid.* Selon le témoignage d'un employé de poste de Ribérac, « Celui-là se manifeste plus particulièrement aux environs de la poste et du télégraphe. Il paraît avoir pour mission plus spéciale de protéger la circulation des écrits favorables au ministre et d'entraver au besoin les communications du candidat républicain ».

Les actes de corruption sont le second motif d'invalidation et les témoignages pleuvent sur des actes émanant de la préfecture ou du ministère directement. Les communes reçoivent beaucoup de gratifications et de subventions à la veille du scrutin. M. Roussel propriétaire à Saint-Martin de Ribérac déclare que « la commune de Saint Martin avait un budget qui se soldait par un déficit de 1290 francs. Lorsque le ministère du 16 mai s'est installé on aurait promis à la commune de combler son déficit sur les fonds de subvention du ministère de l'Intérieur. Ce qu'il y a de certain c'est qu'au lendemain du vote qui dans la commune donna à M. de Fourtou une majorité de 64 voix, un mandat de 1600 francs parvint à M. Le maire, et le déficit n'est plus que de 200 francs. » M. le maire de Saint-Martin-de-Ribérac, interrogé, a déclaré que la commune avait reçue quelque temps après les élections du 14 octobre, mille francs destinés à atténuer un déficit de mille deux cents francs qui avait depuis trois ou quatre ans pour origine des réparations faites à l'Eglise de St Martin . Mais une subvention venue du ministère de l'instruction publique a permis de réaliser les travaux. Interrogé sur le point de savoir à qui il attribue l'obtention de ce secours, M. le maire répond qu'il l'ignore mais qu'il « peut supposer que M. de Fourtou n'y est pas étranger ». A Siorac, déclare Gaston Sicaire, ex-adjoint à la mairie de Ribérac, « On aurait fait des promesses pour l'église » et Chaminade-Lavaude (Joseph) ancien conseiller municipal à Siorac, raconte que dans la visite de M. le sous-préfet à Siorac, celui-ci parla « de la demande faite par le conseil de fabrique d'une subvention pour travaux pour l'église ; il laissa entrevoir que la somme nécessaire pourrait être obtenue par l'intermédiaire de M. de Fourtou. *« 300 francs sont accordés le 11 octobre et la commune vota en masse le 14 octobre. »*¹⁷⁰⁸. Les actes de corruption du personnel sont aussi relevés. Parmi les exemples notés dans les rapports de la commission, celle des facteurs est la plus flagrante :

« Un jour de la période électorale, tous les facteurs du bureau de Mussidan, chef-lieu de canton, furent convoqués et réunis chez M. Piotay, conseiller général. Là on ne manqua pas de les endoctriner au sujet de l'élection en cours. Bien qu'on alla jusqu'à leur promettre une gratification de 15 francs par homme sous condition d'exciter leur zèle pour la propagation des écrits électoraux de M. le ministre-candidat. L'un des facteurs présents ayant eu le courage de faire observer que les règlements interdisaient de recevoir des gratifications de cette nature, la séance fut levée. Mais M. Piotay se rendit chez le directeur des postes de Périgueux et s'étonna de la résistance qu'il avait rencontrée chez un agent subalterne. Les facteurs reçurent en effet 25 francs par tête après le 14 octobre, mais celui qui avait protesté au nom de la délicatesse professionnelle fut suspendu le 25 octobre, puis envoyé à un autre poste loin de Mussidan, et de sa famille »¹⁷⁰⁹.

¹⁷⁰⁸ *Ibid.* La commission établit un tableau de l'ensemble des subventions versées à l'arrondissement de Ribérac dont le montant total s'élève à 61 250 francs.

¹⁷⁰⁹ *Ibid.* Déposition d'un pharmacien et d'un libraire de Mussidan.

Pour les plus résistants, l'administration préfectorale avec le concours des magistrats du tribunal de Ribérac n'hésite pas à les envoyer devant la justice. La plus importante affaire est celle d'Argivier, agent électoral de Claverie dans le canton de Mussidan :

« Le samedi, veille de l'élection, le maréchal des logis de gendarmerie avait dit à Argivier qu'il avait un mandat d'amener contre lui et qu'il en ignorait les motifs de ce mandat. En conséquence, Argivier alla à la gendarmerie seul et librement pour voir ce mandat et il fut conduit par la gendarmerie à Ribérac. Un juge d'instruction l'interrogea dans la journée même du dimanche et lui dit qu'il était prévenu d'avoir dit sur la place publique de Dournac que si un roi venait il y aurait la guerre et que le gouvernement préférerait le retour d'un roi. Après les explications d'Argivier et ses dénégations formelles le juge d'instruction lui dit que si Argivier avait été à Ribérac, il n'aurait pas été arrêté que ça n'en valait pas la peine, mais que si on le laissait rentrer immédiatement à Dournac, cela causerait une agitation et qu'il fallait remettre l'accusé en liberté le lendemain. En effet, Argivier fut remis en liberté le lundi dans l'après-midi et M. de Fourtou a eu pour la première fois la majorité à Dournac. »¹⁷¹⁰

La justice ribéracoise est interrogée à propos de cette détention illégale d'un agent électoral et c'est Paul Bardi de Fourtou qui explique les raisons de cette décision puisqu'il est à l'origine du placement de cet homme en détention :

« Le sieur Argivier était inculpé d'avoir distribué des brochures sans autorisation et d'avoir propagé de fausses nouvelles. Il fut conduit à la gendarmerie de Mussidan puis conduit à Ribérac, et immédiatement après son interrogatoire je le fis mettre en liberté. Il y eut une ordonnance de non-lieu quelques jours après. J'ai consulté hier le dossier de l'affaire Argivier pour renouveler mes souvenirs ». « Mais le Procureur de la République, remarque le président de la commission, a dit qu'il n'y aurait pas eu de procès-verbal de la gendarmerie et que l'intention aurait été ouverte et l'arrestation ordonnée à la suite de deux lettres au Procureur de la République et au sous-préfet par le maire de Bourgnac ! ».

De plus, le président fait observer qu'il y a une seconde version dans le récit du juge d'instruction dans laquelle, d'après la déclaration précédente, Argivier n'aurait pas été en liberté le dimanche 14 octobre, après son premier interrogatoire, mais seulement le lundi 15 octobre. Paul de Fourtou affirme que l'ordonnance de remise en liberté a été rendue par lui dans la journée du dimanche vers les 4 heures. Le président fait remarquer la gravité de l'arrestation préventive d'un citoyen, dépositaire, dans une certaine mesure, de la confiance du gouvernement, - il avait été nommé officier de l'armée territoriale-. Pour un simple délit de paroles, les formalités judiciaires l'empêcheraient d'être remis en liberté avant la fin du scrutin. Le juge d'instruction a répondu qu'il avait été exposé de faire une intention et non l'observation qu'il était libre néanmoins d'ordonner l'arrestation préventive sauf à prononcer la mise en liberté dès qu'il avait eu interrogé le prévenu. Ainsi, cette affaire démontre que l'arbitraire est la règle des décisions de justice et que la politique menée par Fourtou à l'échelle nationale a des conséquences très fâcheuses au plan local.

¹⁷¹⁰ *Ibid.* Déposition du pharmacien de Mussidan.

Au final, les actes d'accusation sont variés et le tableau suivant consigne la synthèse des quarante-huit dépositions recevables¹⁷¹¹ :

Figure 62 Principaux motifs de dépositions de la part des quarante-huit témoins auditionnés les 15 et 16 février 1878 pour l'arrondissement de Ribérac

Actes de corruption	
Corruption collective	4
Corruption individuelle	8
Menaces-Intimidations	
Par les agents	12
Par la police et/ou la gendarmerie	23
Pressions administratives	11
Subventions accordées aux communes	4
TOTAL	69 ¹⁷¹²

Source : AN, C 3232.

La présence des agents de Fourtou et la surveillance systématique des agissements républicains par la police et la gendarmerie est le fait le plus saillant de l'acte d'accusation contre l'ancien ministre. Le rôle qu'a joué Authier, comme commissaire spécial à Ribérac, est indéniable, de même que l'efficacité des agents en mission spéciale, Duchesne et Dotori, sans compter ceux qui sont arrivés juste avant le jour du scrutin. Le nombre des subventions déclarées est bien plus faible que la réalité (seulement 4 dépositions) soit parce que les témoins ont préféré mettre l'accent sur d'autres faits plus graves, soit parce que certains ont craint que les sommes versées ne leur soient demandées à nouveau¹⁷¹³. Les actes de corruption correspondent à environ un quart des dépositions retranscrites, ce qui en fait un des principaux motifs des plaintes des témoins. De même que pour les subventions, les déposants ont craint de ne trop parler pour ne pas faire accuser ceux et celles qui ont accepté quelques francs de la part du ministre ou de ses agents.

¹⁷¹¹ *Ibid.* Deux dépositions de magistrats ne sont pas des témoignages à charge mais deux manières de défendre le ministre.

¹⁷¹² *Ibid.* Plusieurs cas de figure ont été parfois relevés dans une même déposition, ce qui explique le nombre supérieur d'actes par rapport au nombre de dépositions (69 pour 48 auditions).

¹⁷¹³ Il faut voir aussi les conditions dans lesquelles les personnes ont été interrogées et le temps très court qui leur était accordé. Il fallait donc faire preuve d'une grande concentration pour ne pas omettre quelque chose devant le président et ses collègues.

Enfin, l'organisation du voyage de Mac-Mahon à Ribérac constitue la plus singulière accusation de la commission parce qu'elle émane directement de la volonté ministérielle¹⁷¹⁴. La mise en scène de la visite présidentielle par Fourtou lui aurait amené des milliers de voix, détournant à son profit, l'incarnation du pouvoir exécutif, propre à impressionner les masses paysannes. Les rapports soulignent souvent le caractère autoritaire des convocations des corps constitués pour se loger sur le passage de la voiture présidentielle : les maires, les adjoints et leurs conseils municipaux devaient tous être au grand complet ainsi que les instituteurs avec leurs élèves, sous peine de révocation ou de déplacement. L'intimidation est généralisée et elle s'applique aussi aux opposants politiques du gouvernement. Junqua, adjoint au maire de Ribérac, président du comité électoral de Claverie témoigne, que en tant que dirigeant une société de secours mutuels à Ribérac, s'il ne voulait venir au-devant rencontrer le président, Fourtou s'arrangerait à lui faire interdire ladite société. On reproche à l'ancien ministre d'avoir reçu Mac-Mahon chez lui et non à la sous-préfecture comme cela est l'usage. Cette confusion entre la fonction et l'homme amène de vifs reproches de la part des dépositaires, surtout que le président a réalisé toutes ses audiences dans le salon du ministre : remise de décorations, de médailles, de palmes académiques, de vétérans de 1870, distribution de subventions aux sociétés mutuelles. Tout cet appareil est organisé au millimètre près par Fourtou¹⁷¹⁵.

Pour achever son travail d'enquête, la commission relève tous les résultats électoraux obtenus par le ministre depuis 1871 afin de prouver qu'il y a bien eu des gains douteux dans le scrutin d'octobre 1877 :

« La commission note qu'en 1876, il y avait 20 110 inscrits et seulement 14 008 votants tandis qu'en 1877 sur 20614 inscrits, il y a 17 239 votants. Donc, on dénombre 3231 votants de plus qu'en 1876. Mais le calcul ne s'arrête pas. Les parlementaires étudient scrupuleusement les résultats locaux. Ainsi, lors de son élection au Conseil général pour le canton de Ribérac en octobre 1871, Fourtou n'a obtenu que 833 voix et n'a pu se faire élire. En octobre 1877, dans le même canton, Fourtou a recueilli 2 033 voix. En novembre 1877, le candidat républicain, le docteur Simon a eu 1810 voix et le propre frère du ministre, Léonce en obtenait 70. A Ribérac, aux élections d'octobre 1877, Fourtou a eu 418 voix contre 379 données au candidat républicain mais aux municipales de janvier 1878, la liste républicaine a une immense majorité et Léonce Bardi de Fourtou échoue avec 256 voix. En mars 1878¹⁷¹⁶ : élection au conseil d'arrondissement pour le canton de Montpon, le candidat anti-républicain n'obtient que 799 voix là même où le candidat ministre a obtenu 1126 suffrages en octobre 1877, soit, au total, une majorité de 6000 voix, ce qui fait douter la commission de la sincérité de cette majorité. Quels sont alors la nature des moyens utilisés : légaux et loyaux ? »

¹⁷¹⁴ J. Lalouette le remarque aussi : Lalouette (J.) *Une vague exceptionnelle...*, op. cit., p. 171.

¹⁷¹⁵ Voir partie 2, chapitre 3.

¹⁷¹⁶ Le calcul de tous ces résultats a dû être fait *a posteriori* et consigné dans l'épais dossier composé de toutes les auditions réalisées.

Pour la commission, le constat est plus que probant¹⁷¹⁷, pour les partisans de l'ancien ministre, beaucoup moins et dans l'ensemble, ils crient à l'injustice¹⁷¹⁸.

Ainsi, une fois le travail achevé, la commission rentre à Paris et annonce qu'il n'y aura pas de décision prise avant le 27 novembre, jour auquel le ministre Fourtou verra sa légitimité élective contestée par le rapport que Charles Floquet doit rédiger. La faiblesse de la correspondance privée de l'ancien maire de Ribérac pour cette année 1878 grève sa réaction face à toutes ces accusations. Mais il est possible de reconstituer son parcours depuis la lettre qu'il adresse au sous-préfet de Ribérac le 15 février 1878 et la séance de la Chambre qui conduit le 18 novembre suivant à la proclamation officielle de son invalidation. La priorité pour l'ancien ministre est d'assurer sa défense et de se prémunir contre tout recours en justice. Cette menace plane sur les têtes des anciens membres du cabinet Broglie-Fourtou. Il cherche alors tous les moyens pour se justifier.

2- L'affaire du *Bulletin des Communes* et le *Paris-Journal*

L'ancien ministre de l'Intérieur, pourfendeur des journaux républicains quelques mois plus tôt, désire acquérir une feuille qui pourrait servir à répondre aux différentes attaques qui ne viennent plus seulement des républicains. En effet, le temps des règlements de comptes entre conservateurs est venu, ces derniers cherchant, à travers la mise en accusation de Fourtou, à expier le cuisant échec de l'entreprise du Seize-Mai. Le 26 juin 1878, une note de police annonce que Fourtou serait rentré dans le capital de cette feuille bonapartiste¹⁷¹⁹. Il dirigerait la rubrique de la politique Intérieure¹⁷²⁰. En fait, le député de Ribérac veut utiliser ce journal pour mieux se défendre dans l'affaire dite du *Bulletin des Communes* parce qu'il est attaqué de partout, y compris des conservateurs¹⁷²¹. Dans une lettre datée du 15 juillet 1878, Charles Mercier, un riche banquier, lui assure son concours pour la création de cette nouvelle feuille qui serait « écrite à Versailles et publiée à Paris ».

Dans un article publié par le *Bulletin* début juin 1877 qui calomniait les 363 les traitant de malfaiteurs, Fourtou est accusé d'être resté impassible et d'avoir autorisé la publication et

¹⁷¹⁷ Pourtant, il est entaché d'erreurs comme la candidature de Léonce de Fourtou au Conseil général alors que ce dernier n'a pas été candidat à ce scrutin.

¹⁷¹⁸ *Ibid.* Lettre de l'ancien sous-préfet Deschault à Fourtou datée du 15 novembre 1878.

¹⁷¹⁹ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note du 26 juin 1878.

¹⁷²⁰ *Ibid.* D'autres notes datées du 10 et 11 juillet 1878 confirment cette prise de fonction et cette nouvelle mission que le ministre s'est empressé d'acquiescer.

¹⁷²¹ *Ibid.* Une note du 6 août 1878 révèle des différends au sein même du journal, les autres partenaires n'étant pas d'accord pour que Fourtou fasse de cette feuille une tribune uniquement à des fins personnelles.

l'affichage de ces lignes diffamatoires sur toutes les portes des mairies de France. Mais l'ancien ministre, selon le journal *le Temps*, se décharge sur un subalterne sans préciser son nom, trop zélé et, « quant à lui, il a toujours désapprouvé et regretté l'article du Bulletin » et l'ancien ministre d'ajouter : « Je n'ai jamais dissimulé à tous ceux qui m'approchaient ma désapprobation la plus complète des lignes qui blessaient si profondément un grand nombre d'hommes honorables »¹⁷²². Mais le rédacteur ne croit pas en ce subalterne qui aurait fauté et accuse ouvertement Fourtou de mentir et de ne pas avoir le sens des responsabilités :

« La théorie du subalterne zélé, de cette marionnette qu'on tiendrait en réserve dans la coulisse pour lui faire endosser toutes les responsabilités, simplifierait considérablement l'art de gouverner. Les ministres et les gouvernements n'auraient plus à redouter aucune inculpation, et si quelqu'un osait élever la voix pour réclamer contre quelque acte indigne, il suffirait au ministre coupable pour s'en aller les mains nettes, de dire : Ce n'est pas moi qui ai voulu, qui ai fait cette chose, qui ai commis cette indignité, c'est le subalterne. ».

Cette attitude nuit considérablement à son image surtout auprès des légitimistes qui le malmènent rudement. La *Gazette de France* est la plus virulente :

« M. de Fourtou cherchait fortune. Il a cherché fortune dans les rangs légitimistes ; puis il s'est glissé dans le centre-droit, il a fait ensuite sa cour aux bonapartistes qui s'en sont servi de leur mieux. Enfin, grâce à quelques phrases, dites avec un certain accent méridional et beaucoup de violence, il a fait croire qu'il pourrait être l'homme destiné à lutter, dans un combat suprême, contre les radicaux ! On voit, par sa défense, quel genre de lutteur est M. de Fourtou ! »¹⁷²³.

Mais la volonté de l'ancien ministre de continuer à se servir du journal comme d'une tribune gêne les autres dirigeants et les liens petit à petit entre eux se distendent jusqu'au mois d'octobre où il n'y a plus aucun rapport¹⁷²⁴.

3- L'invalidation de l'élection du 14 octobre 1877

Fourtou continue d'être très actif, ne voulant pas être abandonné à son seul sort, malgré l'invalidation qui se profile. En mai 1878, il charge son frère Léonce de procéder à la révision des listes électorales de l'arrondissement de Ribérac afin de ne pas perdre une élection future qui risque d'être plus compliquée que prévue. Léonce lui livre son analyse, après avoir tenté de faire faire ce fastidieux mais pourtant nécessaire travail¹⁷²⁵ :

« Ton élection dernière, au point de vue de l'organisation, a été faite par les maires. Beaucoup d'entre eux ont employé des agents dont je n'ai jamais vu les noms, et n'ont voulu rien recevoir en remboursement des sacrifices qu'ils ont pu faire. C'est ce qui frappa M. Duchesne quand il arriva ici et ne trouva aucune organisation apparente. Pour la prochaine élection, il en faudra une plus serrée ; les notes que j'ai peuvent nous servir mais

¹⁷²² *Le Temps*, 30 juillet 1878.

¹⁷²³ *Gazette de France*, le 7 avril 1878.

¹⁷²⁴ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note de police du 10 octobre 1878.

¹⁷²⁵ *Ibid.* Lettre de Léonce à Oscar, datée du 28 mai 1878.

Alix en a aussi que je lui ai remises, les a-t-elle à Paris ou les a-t-elle laissées à Ribérac ? Il faut absolument les retrouver car elles renferment beaucoup de noms que j'ai complètement oubliés. »

En véritable agent électoral, il conseille aussi à son frère de ne pas manquer de retrouver le tableau que Léonce avait dressé avec le sous-préfet Deschault pour l'envoi de la propagande électorale à toutes les personnes influentes de l'arrondissement. Il poursuit en faisant une recommandation essentielle à Oscar :

« Je crois maintenant, d'après les dernières nouvelles des journaux, qui confirment ce que tu m'as fait dire, que ton élection ne sera définitivement examinée par la Chambre qu'à la rentrée d'octobre. Je suis très heureux au point de vue de ta réélection. Si tu donnes suite à tes idées de séjour à Ribérac, préviens-moi. Les conservateurs sont unanimes à penser que ton séjour ici et de nombreuses tournées dans les communes de l'arrondissement feront plus que tout autre chose pour ton succès. C'est l'opinion de tous nos amis ».

La suggestion de Léonce devient alors, pour Oscar, une résolution : il faut partir de la capitale et séjourner longuement chez lui, à Ribérac, pour reconquérir les électeurs et préparer le succès de la prochaine consultation électorale. Après avoir tenté de mettre la main sur le *Paris-Journal*¹⁷²⁶, l'ancien ministre part pour la campagne le 10 juillet 1878¹⁷²⁷, ce qui ne manque pas d'attirer l'attention de la surveillance policière. Comme depuis la fin du ministère du Seize-Mai, dès que Fourtou fait un geste, les rumeurs reprennent¹⁷²⁸. Ainsi, Oscar ne revient plus dans la capitale pendant tout l'été 1878¹⁷²⁹. Après bien des reports, il ne retourne finalement à Paris que vers le 15 octobre¹⁷³⁰, quelques jours après l'ouverture de la session parlementaire et avant le rapport Floquet qui doit conclure à son invalidation. Pendant cette période, il reçoit des lettres lui demandant des conseils et des services ou bien des encouragements à poursuivre la lutte. Celle de son ancien directeur de la Sûreté Générale, Le Roux de Bretagne qui s'implique dans les Cercles catholiques d'ouvriers du comte Albert de Mun appartient à la première catégorie de la correspondance qu'il reçoit. En effet, Le Roux désire¹⁷³¹ connaître les dispositions qu'avait prises Fourtou lorsqu'il était ministre sur la justification de la tenue d'une réunion à Lyon en août 1877 afin de contrer l'interdiction qui est faite, pour 1878, à Mun et Bretagne de ne pas pouvoir organiser cette rencontre annuelle. Fourtou est toujours en relation avec le duc de Broglie, avec lequel il appartient au nouveau comité conservateur constitué en août¹⁷³². Il reçoit aussi le soutien de l'ancien secrétaire

¹⁷²⁶ Voir *supra*.

¹⁷²⁷ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note de police du 10 juillet 1878.

¹⁷²⁸ Note du même jour qui laisse entrevoir un projet de complot pour le mois de septembre dans lequel MacMahon ferait un autre « 16 mai » et en appellerait à son ancien ministre de l'Intérieur.

¹⁷²⁹ Comme à son habitude, l'ancien ministre et son épouse partent prendre les eaux à la Bourboule trois semaines en juillet.

¹⁷³⁰ APF. Lettre de Le Roux de Bretagne à Fourtou, 8 octobre 1878.

¹⁷³¹ *Ibid.* Lettre de Paul Le Roux de Bretagne à Fourtou datée du 4 août 1878.

¹⁷³² APP. Ba 946, dossier Fourtou, note de police du 8 août 1878.

d'Etat, Numa Baragnon qui lui dit qu'il est prêt, à la rentrée parlementaire de prendre des coups avec lui¹⁷³³. C'est ce mois-ci qu'il a la douleur de perdre l'un de ses meilleurs amis, Alfred Magne, malade depuis des mois. Oscar lui rend un dernier hommage sur sa tombe et fait l'admiration des personnes présentes qui ne manquent pas de lui signifier leur gratitude¹⁷³⁴. L'ancien ministre reçoit d'autres lettres de députés conservateurs qui l'encouragent et lui souhaitent de faire face à l'adversité qu'il doit affronter lors de la séance à la Chambre, lui fournissant quelques fois des arguments, des faits qui pourraient étayer sa thèse pour sa propre défense. Il y a même Eugène Rostand, père du célèbre écrivain qui lui fait un compte rendu exhaustif des mouvements de fonctionnaires réalisés par son successeur à l'Intérieur pour que Fourtou puisse attaquer les républicains sur le thème de l'épuration administrative¹⁷³⁵.

Quelques jours avant la séance à la Chambre, Fourtou reçoit une longue lettre de Deschault, l'ancien sous-préfet de Ribérac qui reprend, un à un, tous les griefs dont a fait l'objet le ministre lors de la tenue de la commission d'enquête en février :

« Il y a d'abord ce fait odieux que des gens soient juges et parties , qui n'ont entendu sauf quelques exceptions, que nos adversaires les plus ardents ou les plus tarés ; qui ont encouragé la délation en mettant en exemple des pauvres diables comme Tallet, dans l'alternative de perdre son pain ou de dénoncer les paroles ou les mouvements les plus secrets du chef qui l'avait choisi pour confident intime. Ce fait d'une enquête où l'accusation a été acceptée sans contrôle, sans qu'on ait appelé les gens à qui on reprochait tel acte ou telle parole. »

L'ancien fonctionnaire reprend alors une par une les pages du *Journal Officiel* dans lequel sont parus les résultats de l'enquête sur Fourtou à Ribérac et les commentaires. Il récuse donc les déclarations de Dusolier et Celerier à propos des actes de corruption dans leur commune, ne se souvenant pas de l'affaire des facteurs avec Piotay avec tant de précisions et de détails, et dénonce fermement la connivence entre la famille du ministre et les autorités locales :

« Il est absolument faux que les parents de M. de Fourtou aient usurpé les fonctions publiques. Ce qui est vrai, c'est que certains fonctionnaires se sont trouvés en rapport avec eux et ont pu leur fournir des renseignements. Mais il y a eu deux actions distinctes ! Celle de l'administration et celle des parents et amis du candidat, qui s'exerçaient par des moyens différents ».

Il ne nie pas, cependant, l'influence de Duchesne sur la sous-préfecture, s'étant présenté comme ayant carte blanche du ministre, ce qui a beaucoup gêné le fonctionnaire :

¹⁷³³ APF. Lettre du 20 juillet 1878 de Numa Baragnon à Fourtou.

¹⁷³⁴ *Ibid.* Une lettre, datée du 27 août 1878, de Léonce Raynaud lui témoigne toute son émotion et le beau moment vécu grâce aux paroles de l'ancien ministre.

¹⁷³⁵ APF. Lettre d'Eugène Rostand à Fourtou datée du 15 novembre 1878.

« J'ai défendu aux fonctionnaires de lui obéir. On l'a empêché d'aller dans les communes ; il n'a pas pu y donner d'ordres. Il est exact que j'aie dit à mes employés que j'étais satisfait de m'en être débarrassé, mais je ne l'ai jamais subi et j'avais prescrit à Celérier et à Tallet de ne jamais exécuter ses ordres s'il se permettait d'en donner. »

En fait, la venue de ce Duchesne a peut-être été la volonté express du ministre afin qu'il puisse mettre la pression sur un ensemble de fonctionnaires peu enclins à travailler rapidement à sa candidature. Deschault semble aussi en douter. De même, il refute le nom des certains agents que cite Authier dans sa déposition et dit en avoir jamais entendu parler, et estime qu'ils devaient être des espions. Une fois de plus, l'ancien sous-préfet essaie de se démarquer de la stratégie tous azimuts du député. A propos de l'explication de l'élection de Fourtou à la députation, il dit que cette campagne a permis de réveiller les sentiments conservateurs de la population et qu'elle a évité le fort taux d'abstention et cela grâce aussi au réveil du parti conservateur. Enfin, il reconnaît comme totalement faux la pancarte qui indiquait sur la ligne de chemin de fer que c'était grâce au ministre s'il existait¹⁷³⁶. Il dénonce aussi l'affaire Argivier comme étant un montage de la part des accusateurs mais que ledit suspect l'était réellement aux yeux de la justice. A la fin de sa longue lettre, l'ancien sous-préfet autorise l'ancien ministre à se servir des nombreux éléments de contestation afin de répondre plus clairement et directement à Floquet :

« L'invalidation ne me semble guère douteuse, mais à côté de l'invalidation de la Chambre, vous aurez la validation de l'opinion publique et la protestation de l'arrondissement de Ribérac quand un nouveau scrutin s'ouvrira ».

Ainsi, comme cela est prévu, Fourtou, après avoir entendu le réquisitoire contre lui réalisé par Charles Floquet qui reprend les principaux éléments des rapports de la commission d'enquête, monte à la tribune¹⁷³⁷. *La Gazette*¹⁷³⁸, qui rapporte l'évènement comme tant d'autres quotidiens, décrit la salle avant l'intervention de l'ancien ministre : il y a là quatre anciens membres du gouvernement du Seize-Mai, Broglie, Brunet, de Meaux et Pâris. A deux heures quarante-cinq, le président monte à la tribune et appelle Fourtou. Un silence règne dans l'hémicycle. Fourtou attaque :

« J'estime, en effet, qu'il n'y a pas à défendre une élection trois fois renouvelée, chaque fois appuyée sur une majorité considérable, en 1871, 1876 et 1877.(...) Si, donc, je le répète, il ne s'était pas agi que de mon élection, j'aurais attendu en silence, je ne dirai pas votre jugement, mais (...) par la force irrésistible des choses, cette

¹⁷³⁶ Ce panneau indicateur marquait selon les témoignages : « Chemins de fer de M. de Fourtou ! »

¹⁷³⁷ *Chambre des députés. Extrait du J.O du 19 novembre 1878. Discours prononcé par M. de Fourtou à la séance du 18 novembre. Discussions des conclusions du rapport de la Commission d'enquête sur l'élection de M. de Fourtou dans l'arrondissement de Ribérac*, Paris, Librairie des publications législatives, 1878, p. 23, archives Fourtou, cité par Lalouette (J), *Une vague ...*, op. cit., p174.

¹⁷³⁸ *La Gazette*, du 20 novembre 1878.

discussion se généralise et s'élève. Elle fait reparaître une époque dont je porte et dont j'entends revendiquer toute ma part de responsabilité. »

Fourtou scinde en deux son intervention, consacrant la première partie à son élection à Ribérac et à la contestation des faits qui lui ont été reprochés. Il reprend l'épisode de la pancarte sur laquelle était inscrit son nom pour préciser qu'elle n'était pas installée à Marmande mais à Montmoreau et qu'il a ordonné immédiatement qu'elle soit enlevée. Quant au cas Argivier, il rappelle que l'individu a obtenu deux jours après sa libération un non-lieu. « Voilà ce qu'on appelle de l'intimidation ! » s'écrie-t-il. C'est alors que trois députés républicains¹⁷³⁹ se lèvent et l'apostrophent en lui disant qu'il a intimidé toute la France. La réponse de Fourtou est cinglante : « Si un reproche devait m'être adressé, ce ne serait pas de votre côté qu'il devrait venir ; si j'avais fait mon devoir, vous ne seriez pas ici. » Le ton monte et le baron Boissy d'Anglas l'interroge sur les prétendus coups d'état préparés. Le tumulte est indescriptible, les républicains sont déchainés et Fourtou n'est pour un temps plus audible. Il tente d'expliquer qu'aucun fonctionnaire n'a été déplacé, muté ou révoqué dans l'arrondissement de Ribérac. L'agitation se poursuit lorsque l'ancien ministre attaque la légitimité de la commission d'enquête :

« Tout à l'heure, je vous indiquerai d'autres faits qui dénaturent la vérité, et alors au lieu de me défendre, je me ferai accusateur. (...) Votre enquête est dépouillée de toute valeur politique, légale, et j'oserai dire de toute valeur morale, (...). Au fond de l'accusation, qu'il y a-t-il ? On nous accuse d'avoir porté atteinte aux libertés publiques, à l'indépendance des citoyens par la candidature officielle, par les révocations de fonctionnaires. Eh bien ! A quel moment y eut-il plus de candidatures officielles qu'aujourd'hui ? plus de révocations de fonctionnaires, plus de pression électorale, plus d'atteintes à la liberté de conscience des citoyens ? (...) »

Il continue, malgré les multiples interruptions de la gauche et notamment celle de Dufaure, le président du Conseil qui s'insurge contre l'idée qu'il a laissé faire une épuration telle qu'elle n'a pas d'égal, même durant le Seize-Mai. Fourtou poursuit sa violente critique de l'action gouvernementale :

« C'est l'anarchie qui règne ! (...) La dictature révolutionnaire approche (Rires à gauche, Très bien ! Très bien ! À droite). C'est pour épargner à notre pays une telle épreuve...que l'année dernière, le président de la République a fait appel à notre concours. Avait-il raison, avait-il tort ? ».

Après avoir lu un extrait de journal, Fourtou poursuit :

« Aux événements seuls appartiendra de dire si nous nous sommes trompés lorsque nous présentions les grands principes sociaux compromis. Peut-être, cependant, si je recueille dans une province du Midi les délits d'une parole aujourd'hui souveraine, ce problème ne s'éclairait-il pas de quelque lumière ? Quand on déclare la guerre à tous les Français que n'anime pas une vieille foi républicaine... »

¹⁷³⁹ Ce sont les députés Viatte, Gailly et Villain.

C'est alors que L.Gambetta l'interrompt : « C'est un mensonge, monsieur ! ». Immédiatement, Jules Grévy le rappelle à l'ordre et le député de répondre : « Je suis prêt à retirer le mot quand l'homme qui est à la tribune rentrera dans la vérité ». Alors que le président lui fait remarquer que ce n'est pas une expression qui est parlementaire, Gambetta poursuit : « il est certain que j'ai employé une expression qui n'est pas parlementaire. Mais je pose la question à cet homme qui a la prétention d'être un homme de gouvernement, et je lui dis : « M'assurer d'être un fauteur de guerre civile contre ceux de mes concitoyens qui ne partagent pas l'idéal politique que je sers, c'est altérer la vérité ! ». Pendant ce court échange, Fourtou reste impassible et attend l'autorisation du président pour conclure. Il dresse un tableau assez sombre de la situation française, redoutant que par la politique trop avancée du gouvernement, la république conservatrice ne tourne en une république révolutionnaire, cause de multiples désordres et d'extrêmes divisions en France.

Le vote qui suit n'est pas surprenant puisque, à une grande majorité¹⁷⁴⁰, l'élection de Fourtou à Ribérac est invalidée.

La vive altercation avec Gambetta ne va pas en rester là puisque Fourtou décide de lui demander réparation.

4- Le duel Fourtou-Gambetta

Immédiatement, le député de la Dordogne désigne deux témoins, les députés Blin de Bourdon et Robert Mitchell pour aller à la rencontre de ceux de Gambetta qui vient de les choisir : les députés Allain-Targé et Georges Clemenceau. Les quatre parlementaires se retrouvent et consignent dans le procès-verbal la teneur des discussions ainsi que les décisions prises.

« M. de Fourtou, ayant jugé que l'expression offusquante n'était pas retirée en ce qui le concerne, a chargé Messieurs Blin de Bourdon et Robert Mitchell, députés, de demander à M. Gambetta une rétractation ou d'une réparation par les armes. M. Gambetta, de son côté, a prié MM Allain-Targé et Clemenceau, députés, de se mettre en rapport avec MM Blin de Bourdon et Mitchell. Les quatre témoins se sont réunis. Sur la demande de rétractation, MM. Allain-Targé et Clemenceau ont demandé à MM Blin de Bourdon et Mitchell s'ils ne jugeaient pas que les deux parties pouvaient s'en tenir honorablement au texte du Journal Officiel. MM Blin de Bourdon et Robert Mitchell ont déclaré que le texte du Journal Officiel, dans leur opinion donnait satisfaction à M. le président de la Chambre et maintenant l'outrage à l'égard de M. de Fourtou. Ils ont en conséquence demandé que M.Gambetta retirât les mots « pour le règlement ». MM Allain-Targé et Clemenceau ont alors déclaré, au nom de M.Gambetta, que M. Gambetta avait, en effet, retiré le mot « mensonge » par déférence pour la Chambre ; mais que devant la demande d'explication de M. de Fourtou, il reprenait ce mot et qu'il était aux ordres de M. de Fourtou. MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell ont, de leur côté, déclaré au nom de M. de Fourtou que les distinctions établies par M. Gambetta accentuaient l'outrage au lieu de l'atténuer. Les quatre témoins ont considéré que, dans ces conditions, une rencontre était inévitable. Il a été convenu d'un commun

¹⁷⁴⁰ 426 voix pour, 134 contre.

accord que le choix des armes appartenait à M. de Fourtou. Les conditions de la rencontre ont été arrêtées comme suit : le duel aura lieu au pistolet de tir rayé, à la distance de trente-cinq pas et au commandement. Une seule balle sera chargée. »¹⁷⁴¹

Ce procès-verbal est le résultat d'importantes négociations entre les deux parties. En effet, le 19 novembre au matin, Blin de Bourdon et Robert Mitchell se rendent, à la demande de Fourtou, rue de la Chaussée d'Antin chez Gambetta. Reçus par le député de la Seine, ils lui demandent encore de retirer ses mots et Gambetta leur donne rendez-vous à une heure de l'après-midi pour connaître sa décision. Il fait prévenir alors ses deux témoins, Allain-Targé et Clemenceau. C'est donc, chez le tribun, dans l'après-midi du 19 novembre que ce procès-verbal a été rédigé. Les journaux, qui ne manquent pas de couvrir l'évènement, racontent qu'Allain-Targé pousse au duel car beaucoup des amis de Gambetta sont réticents au vu du danger que cela peut comporter mais le député estime qu'il ne faut pas perdre la face et laisser taxer Gambetta de lâche. Le tribun répond : « Ne cherchons pas de querelles futiles, fort bien, mais une occasion se présente, profitons-en. ». Comme l'indique le procès-verbal, le député de la Dordogne, outragé, a le choix des armes. Au début, son entourage veut qu'il choisisse l'épée car il est grand, mince, souple et aurait un grand avantage sur son adversaire mais Fourtou ne veut pas choisir ces avantages et décide de prendre le pistolet à vingt pas : « Je suis myope et M. Gambetta est borgne, dit-il en riant, la partie sera égale. ». Seulement, les règles au pistolet sont changées puisque il est convenu que les deux duellistes tirent ensemble à une distance de trente-cinq pas et non vingt comme à l'usage. Ainsi, avec les défauts physiques de l'un et de l'autre, le risque est amoindri de pouvoir être touché. En effet, à la République française, quartier général de Gambetta, le climat est à l'inquiétude, même si ce n'est pas la première fois que leur héros se bat en duel. Mais ils ne peuvent envisager la perte soudaine de celui qui les fédère et les anime depuis tant d'années. De même, dans le camp conservateur, le silence signale la même angoisse et le nombre de lettres que reçoit Fourtou après le duel témoigne de l'importance que les uns et les autres accordent à ce duel. Pourtant, les deux adversaires affichent une relative sérénité puisque Fourtou part le soir à l'Opéra avec son épouse entendre le *Prophète* et sort plusieurs fois pour rencontrer ses témoins. Les témoins ne lisent aucune émotion sur son visage. Gambetta dîne au ministère de l'agriculture et du commerce et se rend après au bureau de la *République française* pour traiter de quelques autres questions. Le jeudi matin, à sept heures, la voiture de Gambetta, dans laquelle se trouvent Clemenceau et Allain-Targé, s'arrête devant chez Robert Michell, qui est accompagné de Blin de Bourdon. La réunion est courte et vise à régler les quelques détails du

¹⁷⁴¹ AFP. Procès-verbal dressé par les quatre témoins du duel.

duel. Gambetta attend dans la voiture. Fourtou arrive chez le député de Gironde et se voit offrir une tasse de café qu'il refuse. Voyant ses amis occupés, il descend faire les cent pas sous la porte cochère et une demi-heure après, la rencontre est terminée. L'endroit est fixé au Plessis-Piquet, petit village à l'entrée de Verrières, derrière Robinson. C'est un lieu assez prisé par les duellistes¹⁷⁴².

Les deux voitures partent au lieu indiqué, les uns et les autres avec chacun un docteur. Les témoins choisissent le lieu du combat et le tirage au sort leur distribue leur rôle. Blin de Bourdon mesure la distance requise et Clemenceau a la délicate mission de charger les armes et de commander le feu. Tous ces préparatifs conduisent les duellistes à ne s'affronter qu'à onze heures du matin. La presse indique qu'il fait un brouillard assez épais accompagné d'une pluie fine et glaciale. Ainsi, les deux adversaires se distinguent à peine l'un l'autre. Clemenceau commande et Gambetta tire le premier entre le *un* et le *deux*. La balle frôle le visage de Fourtou sans l'atteindre. Celui-ci réplique immédiatement mais la balle se perd quatre mètres plus loin. Les témoins se serrent la main d'une manière courtoise et les deux combattants soulèvent leur chapeau et remontent dans leur voiture. Les deux continuent leur journée normalement, Fourtou se rendant à la Chambre et Gambetta dans les locaux de la *République Française*. Les commentaires politiques sont l'expression, dans l'ensemble, d'un soulagement que personne n'ait été blessé mais certains, à droite, ne sont pas complaisants avec l'ancien ministre. Une note de police datée du 29 novembre 1878 rapporte l'état de l'opinion légitimiste à propos de Fourtou : « Certes, si Gambetta avait été tué, nous n'en n'aurions pas porté le deuil, mais si de Fourtou était resté sur le carreau, nous n'aurions pas en plus de motifs de nous en attrister. Si les conservateurs montrent plus de sympathie pour M. de Fourtou, c'est par pure convenance. »¹⁷⁴³ Les bonapartistes rient aussi de ce duel qui n'a pas mis, selon eux, l'ancien ministre en valeur : « Blaguez Parisiens ! Nous nous moquons de vous ! En province, dans les campagnes, l'effet sera tout autre. C'est 100 000 voix pour les sénateurs républicains. On dira, il s'est battu décidément, il a du poil au ventre !! »¹⁷⁴⁴. Les rumeurs sont, cependant, alimentées par de fausses informations concernant le déroulement du duel. Certains disent, dans la capitale, que la balle de Gambetta a traversé la manche de la redingote de Fourtou¹⁷⁴⁵, d'autres que l'ancien ministre a été blessé¹⁷⁴⁶. Les journalistes s'amusent, certains assurant que Gambetta, grâce à ce duel, est devenu invulnérable et que

¹⁷⁴² C'est à cet endroit que Cassagnac s'est battu quelques temps auparavant, contre Andrieux.

¹⁷⁴³ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note de police du 29 décembre 1878.

¹⁷⁴⁴ *Ibid.* Note de police du 22 novembre 1878.

¹⁷⁴⁵ *Ibid.*

¹⁷⁴⁶ *Ibid.*

personne ne le provoquerait dans l'avenir, d'autres disent que Fourtou a été très galant à l'égard de son adversaire en choisissant le pistolet car le ventre du tribun l'aurait empêché de combattre à l'épée¹⁷⁴⁷. Deux jours plus tard, on rit encore de cette sottise que l'ancien ministre a permis à Gambetta de tirer de ce duel tous les bénéfices politiques¹⁷⁴⁸ et d'avoir perdu la confiance des bonapartistes qui refuseraient, selon la source policière, tout concours de sa part dans toute circonstance. Toute la psychologie ainsi que les règles très codifiées de ce duel appartiennent au stéréotype du combat d'homme à homme propre au dix-neuvième siècle. J.N. Jeanneney, évoquant entre autres, cet affrontement Fourtou-Gambetta, souligne combien il s'agissait du combat de la République contre la subversion monarchique, et de conclure, que le combat appartient à une certaine forme d'expression parlementaire¹⁷⁴⁹.

II- Le retour à la vie parlementaire

L'épisode de l'invalidation de Fourtou et le duel avec Gambetta restent très marquants pour l'ancien ministre qui sent que sa chute est proche. La menace d'une procédure judiciaire est toujours réelle, et même s'il se rapproche du duc de Broglie et des autres membres du cabinet de 1877 pour répondre ensemble aux attaques, il peut goûter, pour la première fois de sa vie, le goût de la solitude. Il demeure le ministre de l'Intérieur du Seize-Mai. Même ses amis politiques prennent leurs distances avec celui qui incarne, en grande partie, l'échec de l'aventure conservatrice. Pourtant, la confiance de ses électeurs est réelle et ils la lui témoignent, au cours de la période 1879-1885, régulièrement par les lettres de soutien et d'encouragement qu'il reçoit mais aussi par leurs votes qui l'envoient à la Chambre et au Sénat. Même si l'avocat ribéracois met en avant cette « onction » du suffrage universel, preuve d'une nouvelle virginité politique, les résultats sont moins bons et l'énergie que dépensent ses adversaires républicains pour lui faire perdre son fief électoral est grande. C'est l'une des raisons pour lesquelles Fourtou décide de devenir sénateur, même s'il ne parvient

¹⁷⁴⁷ *Ibid.*

¹⁷⁴⁸ *Ibid.* Note du 24 novembre 1878.

¹⁷⁴⁹ Jeanneney (J.N) *Le duel, une passion française*, Paris, Seuil, 2004, 229 p, pp 128-129.

pas à être inamovible. Il évite donc, de justesse, une véritable traversée du désert qui aurait pu lui coûter sa carrière politique.

A- Le retour à la Chambre

Fourtou n'a qu'une idée en tête : prendre sa revanche sur la décision de la Chambre d'annuler son mandat de député. Il désire une élection partielle triomphante qui prouve aux yeux de tous, adversaires et amis, combien il est apprécié de son électorat. Mais les événements se précipitent aussi en ce début 1879 : le maréchal de Mac-Mahon donne sa démission le 30 janvier et le nouveau président, Jules Grévy désire une république stable et sereine. Partisan d'une amnistie plénière pour tous les délits depuis 1871, s'il provoque le débat et les vives oppositions à la Chambre, il offre une possibilité à Fourtou de relever la tête et de siéger, comme avant, parmi ses amis conservateurs. Mais le Seize-Mai est toujours présent...

1- Les législatives partielles du 2 février 1879

L'ancien député n'a que très peu de temps pour faire campagne et essayer de convaincre à nouveau ses concitoyens. Comme à son habitude, son frère s'y emploie et l'aide à préparer ce scrutin qui conditionne l'avenir politique de l'ancien ministre. Ce dernier fait beaucoup de tournées dans les communes, les chefs-lieux de canton, visite, reçoit, échange. Il se montre très affable et confiant en sa réélection. Le 21 janvier 1879, il fait publier une circulaire qui tient lieu de profession de foi :

« Mes chers concitoyens, Le 14 octobre 1877, vous m'avez élu député par plus de onze mille suffrages. Dans sa séance du 18 novembre dernier, la Chambre a invalidé les pouvoirs que vous m'aviez librement conférés. Votre souveraineté, du moins, n'a pu être brisée et le dernier mot vous appartient. Et maintenant ma candidature, mes chers concitoyens, c'est votre propre cause que je représente. De deux choses l'une, en effet : ou la Chambre, en annulant mon mandat, a supposé que vous me l'aviez donné sous l'influence de la corruption et de l'intimidation, ou sachant le contraire, elle n'a plus respecté votre vote. Dans le premier cas, elle a fait injure à votre caractère ; dans le second, elle a méconnu votre volonté. Vous avez donc à la fois, mes chers concitoyens, votre droit à défendre et votre honneur à venger. Aussi, je ne crains pas de m'adresser en ce moment à ceux-là même qui ne m'ont point honoré de leurs suffrages le 14 octobre. La dignité et l'autorité d'une circonscription intéressent au même titre tous les électeurs qui la composent, et tous ceux qui savent s'incliner devant le principe des minorités voudront sans doute aujourd'hui, sinon pour moi peut-être, du moins pour la liberté électorale, protester au nom du Suffrage universel contre la mesure qui l'a frappé dans l'arrondissement de Ribérac. »

Le candidat poursuit et insiste sur les services qu'il a rendu à l'arrondissement depuis qu'il est élu, s'amusant du fait que sa faute viendrait de cette aide qu'il a toujours réalisée pour leurs biens. Il aborde ensuite l'aspect politique :

« Vous me savez profondément attaché aux opinions dont vous êtes vous-mêmes animés. A l'Intérieur, l'ordre partout maintenu par un gouvernement vigilant et ferme, l'indépendance des consciences et la liberté des opinions garanties par un gouvernement impartial et libéral ; à l'extérieur, la paix assurée par un gouvernement prudent et réservé. Avec l'ordre et la liberté, avec la stabilité et la paix, une administration financière protectrice de nos intérêts, économe de nos deniers et s'acheminant enfin progressivement vers la diminution des charges publiques qui pèsent de plus en plus sur vous : voilà, mes chers concitoyens, ce que vous demandez, et ce sont là ce que j'appellerai les biens nécessaires qu'on doit réclamer sous tous les régimes politiques et toutes les formes constitutionnelles. Ce programme, qui compatible avec toutes les réformes utiles, avec tous les progrès légitimes est le seul qui soit favorable au développement des affaires publiques, et c'est celui auquel demeurent attachés tous les conservateurs, à quelque parti qu'ils aient pu appartenir. Mais il serait bien vite compromis, si le gouvernement de la République était livré aux novateurs audacieux qui ne comptent ni avec les traditions, ni avec les sentiments, ni avec les volontés du pays, et qui, dans l'armée, dans la magistrature, dans l'école, dans l'Eglise, dans les finances, aspirent à tout changer et à tout détruire. Le débat politique se concentre à l'heure actuelle sur le terrain des intérêts sociaux. Ces intérêts seront-ils défendus ou abandonnés ? Voilà, mes chers concitoyens, la grande question du moment. Vous savez que vous pouvez compter sur moi pour les défendre avec tous ceux qu'animerait l'esprit conservateur et qui sauront résister aux entreprises du radicalisme. Des attaques sans nombre seront comme toujours, et plus que jamais, dirigées contre moi dans le cours de la lutte électorale. Mais il vous sera facile de les juger. ».

Cette profession de foi, surtout dans la seconde partie, est une adresse à toutes les opinions politiques, des républicains modérés à qui il parle de « liberté » et de protectionnisme, mais aussi à ceux de droite qui sont encore tentés par un autre régime que la république puisque son programme peut s'appliquer dans n'importe quel contexte institutionnel. Mais le maître mot de son adresse aux électeurs demeure l'ordre et la stabilité qui, comme à son habitude, sont voués à rassurer le peuple des campagnes, socle de son électorat dans l'arrondissement. Il ose plusieurs fois l'adjectif « conservateur » mais qu'il s'attache à expliquer comme un mot de rassemblement et non partisan. Ainsi, Fourtou estime que ses chances de succès ne sont envisageables que dans l'obtention des voix du centre gauche, réticent au programme des républicains affirmés. Le bilan qu'il défend n'est pas usurpé car il participe toujours aux activités locales en tant que président du comice de la Double, toujours membre du Conseil général -s'occupant de la question des chemins de fer-. L'invalidation dont il s'estime victime le place dans une position d'injuste sacrifié de la politique républicaine. Le candidat Fourtou a donc de sérieux arguments à opposer à son adversaire et ose ainsi, de nouveau, se présenter devant ceux-là même qui l'avaient élu un an et demi plus tôt. La dernière partie de sa profession de foi est une attaque en règle de ses adversaires :

« Or, qu'ont-ils été jusqu'ici ? Ils n'ont été que mes calomnieurs et les vôtres. Ils ont osé dire que vous aviez cédé à la corruption, que vous aviez subi l'intimidation ; et, après vous avoir ainsi outragés, ils auront l'audace de solliciter votre confiance ! Vous les repousserez avec indignation. Depuis dix ans, à chaque élection, ne sont-ce pas toujours les mêmes hommes qui me combattent ? N'inventent-ils pas chaque fois une accusation nouvelle ? Mais chaque fois aussi ces calomnies, plus ou moins ridicules et grossières, ne sont-elles pas honteusement tombées devant la vérité ? Vous êtes fixés maintenant sur la confiance qu'ils méritent, et vous tiendrez pour mensonge tout ce qui sortira de leur bouche. Je compte, mes chers concitoyens, sur votre bon sens, sur votre sagesse, sur votre indépendance, sur le sentiment que vous avez de votre dignité, et de votre honneur et je suis sûr que je ne me serai pas trompé. ».

Ainsi, l'ancien ministre décide de jouer le rôle de la victime injustement frappée par des adversaires peu loyaux et entêtés à vouloir la détruire. Fourtou mène alors une campagne très politique, qui ne cherche pas l'apaisement et la concorde sociale mais bien la lutte contre ces dangereux révolutionnaires, contre cette république qu'il a déjà dénoncée fermement lors de son intervention devant la Chambre le 18 novembre et qui lui a valu un duel avec Gambetta. La réaction républicaine est vive car la profession de foi de Fourtou ne passe pas inaperçue. Charles Laurent, dans la France du 24 janvier 1879 n'a pas de mots assez durs pour qualifier l'attitude du candidat conservateur :

« Il a composé, pour plaire à tout le monde une sorte de manifeste hybride et l'adhésion apparente au régime existant est une concession faite aux électeurs que la crainte des révolutions sans profit rallie chaque jour à la majorité qui s'affirme (...) Cette profession nous fait l'impression d'une confession publique. Ou est-il le gouvernement vigilant et ferme qui assura l'ordre tout ensemble et la liberté d'opinion ? Est-ce le ministère Fourtou ? Est-ce le régime jésuitique sous lequel on arrêta, on suspendait, on ruinait des colporteurs autorisés ? Est-ce le gouvernement qui trainait d'étape en étape les instituteurs primaires coupables d'être républicains ? (...) Electeurs, voulez-vous juger M. de Fourtou sincèrement et sans appel ? Comparez ce qu'il dit à ce qu'il a fait. Et débarrassez-vous enfin de ce candidat qui ose doubler sa signature de cette mention « ancien ministre », sans voir qu'il la rend ainsi sans valeur et qu'il y a des souvenirs qui interdisent toutes les espérances ».

Pourtant, les républicains périgourdiens sont inquiets. Les renseignements relevés dans les communes de l'arrondissement leur ne sont pas favorables¹⁷⁵⁰. Le 20 janvier 1879, en réunion plénière, ils décident, après le renoncement officiel de Léonce Claverie, d'investir par acclamation Achille Simon, conseiller général et ancien maire de Ribérac. Cette personnalité, qui s'est déjà opposée à Fourtou sur le plan local, espère combler le retard vis-à-vis de son concurrent¹⁷⁵¹. Il s'est laissé convaincre par l'argument que, cette fois-ci, l'ancien ministre est seul face à lui, sans l'arsenal de gendarmes, gardes-champêtres à ses ordres¹⁷⁵². Mais les partisans de la république ne sont pas sûrs de la victoire et peut-être serait-il possible de l'empêcher de nuire encore s'il était mis en état d'arrestation préventive, avant les conclusions de la commission parlementaire qui se tient juste après les partielles du 2 février 1879. Dans un temps où l'immunité parlementaire est soumise à l'avis de la Chambre¹⁷⁵³, c'est une des solutions envisagées par les députés¹⁷⁵⁴. Le 26 janvier, l'éventualité est

¹⁷⁵⁰ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Cet élément est confirmé par la surveillance policière dans la note du 7 décembre 1878 : «Des renseignements parvenus de la Dordogne, il résulte que M. de Fourtou est inébranlable dans ce département où par son influence dans les deux cantons et celle de sa famille dans deux autres son élection est assurée ».

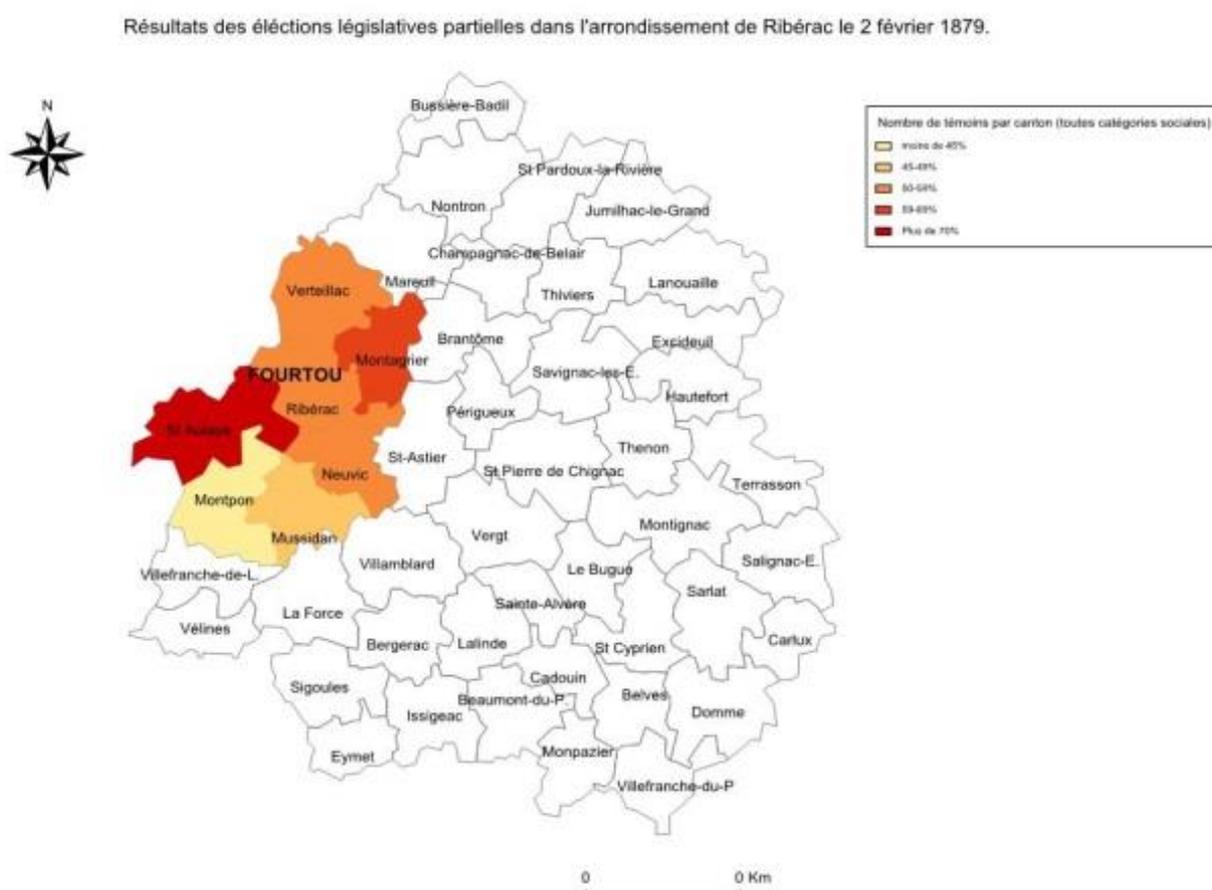
¹⁷⁵¹ *Ibid.* Note de police du 20 janvier 1879.

¹⁷⁵² «L'invalidé Oscar (de Fourtou) recommence la lutte qui sera sans doute plus difficile pour lui maintenant que le voilà privé des services des gendarmes, des gardes-champêtres et des arrêts de son frère, le juge au tribunal de Ribérac. », note de police du 21 janvier 1879, *idem*. Une erreur s'est glissée puisqu'il ne s'agit pas de son frère Léonce qui est avocat mais bien son cousin germain, Paul, juge à Ribérac. C'est dire la fébrilité avec laquelle les républicains espèrent vaincre définitivement l'ancien ministre du Seize-Mai.

¹⁷⁵³ L'article 14 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 stipule : « Aucun membre de l'une ou de l'autre chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de la chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit. - La détention ou la poursuite d'un membre de l'une ou de l'autre chambre est suspendue pendant la session, et pour toute sa durée, si la chambre le requiert. »

envisagée lors de la séance de la commission et le lendemain, c'est la Bourse qui s'en inquiète fortement¹⁷⁵⁵. Le problème est que cette arrestation préventive risque de donner l'impression que les parlementaires usent des mêmes procédés que l'ancien ministre et d'offrir à la défense de bons arguments pour obtenir la relaxe immédiate de Fourtou. La démission de Mac-Mahon, le 30 janvier 1879 et l'élection de Jules Grévy, si elle installe la république au sommet de l'Etat, ne remet pas en cause les poursuites judiciaires à l'encontre de Fourtou. La responsabilité du nouveau président de la République de maintenir une stabilité sociale et politique semble l'emporter à la veille du scrutin. C'est en homme libre et en candidat des conservateurs que l'ancien ministre se présente devant les électeurs le 2 février 1879.

Figure 63 Résultats des élections législatives partielles dans l'arrondissement de Ribérac le 2 février 1879



¹⁷⁵⁴ La presse républicaine, se faisant l'écho de cette éventualité, rappelle le cas de Raspail, qui, en 1848, détenu en prison, apprend son élection comme député.

¹⁷⁵⁵ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Le 26 janvier 1879 : « Les membres de la commission parlementaire relative au 16 mai se sont demandés s'ils ne pouvaient pas décider l'arrestation préventive de de Fourtou et la majorité de la commission s'est décidée pour l'affirmative ».

Le 27 janvier 1879 : « Le bruit court à la Bourse que la commission d'enquête du 16 mai, avait demandé l'arrestation préventive de Fourtou ».

Les résultats sont très en faveur de l'ancien député de Ribérac puisqu'il totalise plus de deux mille voix d'avance sur son concurrent républicain (9131 contre 7782). Le canton de Saint-Aulaye le plébiscite avec plus de soixante-dix pour cent des suffrages exprimés mais les autres restent plus modérés quant à l'adhésion à la candidature Fourtou : Neuvic, Ribérac, le cœur de son fief et Verteillac lui accordent pourtant la majorité des voix. Par contre, le sud de la circonscription lui est plus hostile, à l'image de ce qui avait été constaté lors des législatives de 1876. A.Simon et les républicains y sont mieux implantés. Le tableau suivant compare les deux résultats législatifs de 1877 et 1879 :

Figure 64 Résultats électoraux obtenus par Fourtou en octobre 1877 et février 1879

Cantons	Octobre 1877	Février 1879	Différence
Ribérac	68,3%	54%	-14,3 points
St Aulaye	73,1%	73,5%	0,4 points
Montpon	51,8%	42,7%	-9,1 points
Montagrier	79,7%	63%	-16,7 points
Mussidan	57,5%	45,5%	-12 points
Neuvic	68,5%	51,3%	-17,2 points
Verteillac	70,3%	52%	-18,3 points

Source : ADD, 3 M 58

En comparaison avec les résultats obtenus en octobre 1877, la progression est négative dans l'ensemble, sauf pour le canton de Saint-Aulaye qui lui garde très majoritairement sa confiance. Tous les autres lui donnent beaucoup moins de voix qu'en octobre 1877 (de 9,1 à 18,3 points). Contrairement à ce qu'affirme le candidat victorieux, il existe bien une érosion de ses suffrages dans tout l'arrondissement entre les deux consultations électorales et cela est certainement dû aux effets de la candidature officielle et les pressions multiples que le ministre avait déployées dans sa circonscription. De plus, il est indéniable que le vote républicain progresse grandement partout, même dans des bastions comme celui de Ribérac. Le fait de lui avoir opposé une personnalité de sa ville joue aussi en sa défaveur. Pourtant, sa réélection a un impact politique très important puisqu'il prouve qu'il a la confiance du suffrage universel et les projets d'arrestation, après ce succès électoral, sont très compromis. De plus, le baron Reille et Paul de Cassagnac sont aussi à nouveau admis au sein de la

représentation nationale, ce qui fait dire aux républicains que le parti bonapartiste (auquel est associé Fourtou) demeure très dynamique et par conséquent dangereux¹⁷⁵⁶.

La réaction des droites est très positive. Le *Moniteur Universel*¹⁷⁵⁷, pour les orléanistes commente la victoire de Fourtou comme :

« La manifestation directe de la souveraineté populaire, base de toutes nos institutions. Quand le suffrage universel a parlé, le souverain a parlé. C'est donc la souveraineté populaire qui a prononcé dans les élections du 2 février et qui a relevé MM de Fourtou et Reille des accusations dirigées contre eux. ».

Mais la campagne contre l'ancien ministre du Seize-Mai est toujours active pour les républicains. *Le Siècle* a donc une autre vision de la victoire de Fourtou :

« A-t-on mis les électeurs de ces deux circonscriptions en demeure de se prononcer pour ou contre l'accusation relative aux hommes du 16 mai ? Evidemment non. La question soumise au suffrage universel ne comportait pas cette extension. D'ailleurs, le corps électoral de Ribérac et de Castres eût été bien en peine de se prononcer sur des chefs d'accusation qui ne seront soumis aux délibérations de la chambre des députés que dans quelques jours. »¹⁷⁵⁸.

Fourtou reste imperturbable et remercie ses électeurs dès le lendemain du scrutin :

« Mes chers concitoyens, la lutte électorale est terminée. Vous m'avez confié, pour la quatrième fois, l'honneur de vous représenter et je viens vous exprimer ma reconnaissance. Je remercie avant tout les amis fidèles qui ont su résister à toutes les attaques dirigées contre ma candidature. Notre union s'est fortifiée dans cette épreuve nouvelle. Quant à ceux qui se sont détachés de moi, je ne saurais méconnaître, au milieu des injustices et des violences dont j'ai été l'objet, tout ce qui a pu les égarer. Aussi, j'ai la confiance qu'ils ne tarderont pas à comprendre l'erreur dans laquelle ils ont été entraînés. Je dirai à mes ennemis eux-mêmes qu'ils se sont trompés en me combattant avec tant d'acharnement. Etranger à tout esprit de parti, je ne me suis jamais préoccupé que des intérêts généraux de mon pays et je n'ai pas d'autre désir que de le voir développer sa prospérité et sa grandeur dans l'ordre, dans la liberté et dans la paix. Croyez-le bien, mes chers concitoyens, je sors sans amertume de cette lutte ardente, et sans autre souvenir que celui des liens indissolubles qui m'attachent à vous. »

Le nouveau député ne dit un mot sur les menaces qui pèsent sur sa tête concernant une possible arrestation. La confiance et la satisfaction d'avoir triomphé vengent l'humiliation de son invalidation. Le ton de ses remerciements le justifie alors.

¹⁷⁵⁶ *Ibid.* Note du 4 février 1879 : « On est très surpris de la réélection de Fourtou, Reille et Cassagnac. On y voit l'indice que le parti bonapartiste est plus énergique que le parti légitimiste et un signe de vitalité », *idem.* J.Lalouette fait l'inventaire des invalidés réélus : sur douze nouveaux députés conservateurs, dix sont étiquetés bonapartistes. Fourtou est comptabilisé comme un des leurs même si ce n'est pas exact. Lalouette (J) *Une vague...*, *op. cit.*, p. 180-184.

¹⁷⁵⁷ *Moniteur Universel*, 4 février 1879.

¹⁷⁵⁸ *Le Siècle*, le 5 février 1879.

2- L'acte de flétrissure du Seize-Mai

Pourtant, une note de police exprime cette inquiétude intime de l'ancien ministre¹⁷⁵⁹. Cette période d'incertitude souffle le chaud et le froid sur le devenir des anciens membres du gouvernement du Seize-Mai. Les informations se contredisent tous les jours, un où on dit que Fourtou et Broglie tremblent au nom d'Henri Brisson, président de la commission, et un autre où ils sont assurés que le gouvernement ne se préoccupe plus du cabinet de combat et que l'on n'envisage pas de procédure judiciaire contre eux¹⁷⁶⁰. En fait, les hésitations des républicains s'articulent entre une volonté de punir judiciairement les auteurs du Seize-Mai (volonté de la commission présidée par Henri Brisson) et celle d'apaiser les tensions et les rancœurs afin de ne plus causer de troubles dans le pays et installer sereinement le régime (point de vue de Grévy).

Dès lors, Fourtou et Broglie n'ont de cesse d'essayer de convaincre leurs amis conservateurs de voter l'amnistie plénière pour tous les délits et infractions constatés depuis 1871. L'extrême gauche pousse à cette solution afin de permettre le retour en France des chefs de la Commune de Paris et les deux anciens ministres désirent profiter de cette aubaine pour provoquer l'abandon de la commission d'enquête et le rapport sur le Seize-Mai. C'est la première fois que des intérêts convergents de la gauche extrême et des ministres conservateurs est manifeste. Mais si elle est une évidence pour eux, elle est beaucoup plus délicate pour les autres conservateurs qui ne répondent à leur demande que par une fin de non-recevoir¹⁷⁶¹. Les travaux de la commission qui progresse dans l'analyse du système électoral pendant le Seize-Mai continuent d'inquiéter l'ancien ministre qui envisage alors une autre voie politique : devenir sénateur inamovible pour éviter ainsi une autre humiliation en cas d'invalidation. Il cherche activement quelques sénateurs malades qui pourraient, par leur disparition, laisser un siège libre. Depuis quelques mois, Emile Littré n'est pas bien et les rumeurs disent que Fourtou lorgnerait sur son siège supposé bientôt vacant¹⁷⁶². Mais l'angoisse monte de jour en jour pour l'ancien ministre et il s'active avec le duc de Broglie à trouver une solution pour la

¹⁷⁵⁹ *Ibid.* Note du 10 février 1879 : « M. de Fourtou tremble, malgré sa réélection, de se voir sur la sellette des accusés ».

¹⁷⁶⁰ *Ibid.* Deux notes de police livrent, en effet, ces tergiversations gouvernementales et parlementaires le même jour : le 5 février 1879 : « On dit que le triomphe de M. de Fourtou aux élections législatives rendrait inévitable les poursuites contre le 16 mai. » et « On dit que M. Grévy laisserait faire l'amnistie »

¹⁷⁶¹ *Ibid.* Note de police du 16 février 1879. Le sort mêlé des communards et des principaux acteurs du Seize-Mai indispose une grande majorité de conservateurs qui estime que le danger communard est toujours présent et qu'accepter le retour des révolutionnaires causerait des désordres importants pour la stabilité du pays.

¹⁷⁶² *Ibid.* Note de police du 21 février 1879. Emile Littré, malgré sa maladie, ne décède qu'en 1881.

mise en accusation qu'ils ne redoutent pas mais plutôt les moyens qui seront déployés et qui risquent fort de les contraindre et les blâmer. Le rapport de Brisson est prêt et il s'apprête à le rendre public lors de la séance du 8 mars 1879. Il est accablant pour les anciens ministres puisqu'il les accuse de négations des droits civiques, de complot et de corruption. Les discussions sont très longues et montrent la division des républicains. Le président du Conseil, Waddington est favorable à ne pas poursuivre les ministres, préférant opposer « la politique du conflit permanent à celui de l'apaisement et du travail ». Cela provoque l'irritation de l'extrême gauche qui menace de faire sécession. Le vote solennel rejette les conclusions du rapport et la commission d'enquête par 317 voix contre 159¹⁷⁶³. Par contre, le député Rameau fait voter un ordre du jour qui « livre au jugement de la conscience nationale » les membres du cabinet du Seize-Mai¹⁷⁶⁴. Ainsi, un acte de flétrissure est voté (217 voix contre 135) et doit être affiché dans toutes les mairies de France. Fourtou est furieux et très agité, à un point tel que ses amis le dissuadent d'assister aux séances pour ne pas provoquer un incident¹⁷⁶⁵. Il est plus affecté que le duc de Broglie et regrette de ne pas être monté à la tribune pour se défendre âprement contre ses détracteurs. D'autant, que à l'opposé du duc, il est un élu de cette Chambre et que sa place parmi ses pairs est plus que délicate : doit-il ne pas assister aux séances et faire croire qu'il est tout honteux ou démissionner avec fracas et provoquer encore des élections partielles en Dordogne ? Il avoue lui-même que sa situation est cruelle, cédant à un grand abattement¹⁷⁶⁶. Alors que le duc de Broglie et Fourtou s'apprêtent à rédiger une contre-protestation vis-à-vis de l'acte de flétrissure dont ils sont victimes, un incident éclate entre les deux anciens ministres. Fourtou laisse éclater sa colère :

« Eh quoi ! Vous voulez me rendre ridicule, que tout le monde se moque de moi ? C'est assez comme cela, je ne signerai pas. Comment moi député, j'aurais gardé le silence à la Chambre et après coup, je protesterais ? Le pays tout entier répondrait à ma protestation par un immense éclat de rire. Voyez-vous cela. On m'a empêché de parler, à présent on veut que j'écrive. Ce serait aussi ridicule que ce qu'a fait la Chambre qui, après nous avoir absout, nous condamne. Vous, M. de Broglie, il vous fallait avant tout et surtout le rejet des poursuites, le reste vous importait peu, avez-vous dit. Je me suis prêté à votre combinaison du silence. A présent, le vote de flétrissure vous gêne, vous voulez protester, eh bien ! Faites cela vous avez raison : mais moi c'est impossible, sous peine de tomber dans le ridicule. »

L'ancien ministre éructe alors que le duc, pendant qu'il parle, rit et hausse les épaules. Mais le calme revient petit à petit et le duc promet de trouver un arrangement pour que son ancien

¹⁷⁶³ Hanotaux (G) *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p459.

¹⁷⁶⁴ Séance du 13 mars 1879.

¹⁷⁶⁵ *Ibid.* Note de police du 13 mars 1879.

¹⁷⁶⁶ *Ibid.* Note de police du 14 mars 1879.

ministre de l'Intérieur ne soit pas blessé dans son amour-propre et dans sa dignité¹⁷⁶⁷.

Finalement, le texte de la protestation est lu en séance plénière le 15 mars 1879 :

« A la suite d'une enquête qui n'a pas duré moins de quinze mois, la commission de la Chambre des députés a demandé à cette Assemblée la mise en accusation des ministres du 16 mai et du 23 novembre 1877. Pendant que cette enquête, dans laquelle ils n'ont pas été appelés, se poursuivait, quatre-vingts invalidations venaient modifier la composition de la Chambre à qui la proposition devait être soumise ; un renouvellement partiel changeait la majorité du Séant à qui est réservé, par la Constitution, le droit de prononcer l'accusation. Néanmoins, les ministres incriminés ont attendu en silence le dépôt si longtemps retardé du rapport. Ils n'ont rien fait pour détourner l'accusation devant la juridiction établie par la Constitution ».

Le texte rappelle ensuite les circonstances qui ont présidé au vote de la loi d'amnistie et l'ordre du jour de Rameau.

« C'est donc un jugement prononcé, sur instruction préalable, sans débats contradictoires, en l'absence des accusés, par un tribunal sans compétences : un tel acte est dénué de toute autorité. La Chambre des députés avait le droit d'accuser les anciens ministres : aucun article de la Constitution ne l'investit du droit de porter contre eux, même par voie indirecte, ni jugement ni condamnation. Ceux qu'il ne serait pas permis d'atteindre dans leur liberté et dans leur vie, elle n'a pas le droit d'essayer de les atteindre dans leur honneur. Elle n'en a pas le pouvoir. L'ordre du jour livre les actes des anciens ministres au jugement de la conscience nationale. Nous livrons à notre tour, à ce tribunal suprême, l'ordre du jour lui-même, sûrs du jugement que porteront tous les amis du droit et de la justice. Duc de Broglie, duc Decazes, de Fourtou, E. Caillaux, J. Brunet, Paris, de Meaux. »
¹⁷⁶⁸

L'ancien président du Conseil n'apprécie pas cet éclat de voix et quelques jours plus tard, alors qu'il est reçu à la soirée du comte de France, il livre ses sentiments sur Fourtou. A la question « Pourquoi n'avez-vous pas laissé Fourtou parler ? », le duc répond : « M. de Fourtou aurait tout gâté ; il n'a pas assez de sang-froid et de présence d'esprit. »¹⁷⁶⁹ puis de conclure : « On ne peut pas compter sur M. de Fourtou, il est trop maladroit. ». Le lendemain, 19 mars 1879¹⁷⁷⁰, la Chambre vote l'amnistie plénière qui concerne aussi le cabinet Broglie-Fourtou qui se voit ainsi dégagé de toute poursuite judiciaire. Les conséquences politiques sont très importantes car elles marquent la division des droites¹⁷⁷¹. Les bonapartistes n'admettent pas que les anciens ministres, et surtout Fourtou, ne se défendent pas plus et qu'ils agissent en lâches, à l'instar une réflexion rapportée par un tiers qui lui conseille de tenir et de demander sa mise en accusation afin qu'il puisse se défendre et le ministre de

¹⁷⁶⁷ *Ibid.* Note de police du 15 mars 1879.

¹⁷⁶⁸ Daniel (A) *L'année politique*, Paris, Charpentier éditeur, 6^{ème} année, 1880, 422 p., p. 87.

¹⁷⁶⁹ *Ibid.* Note de police du 18 mars 1879.

¹⁷⁷⁰ Le 19 mars 1879, l'ordre du jour est voté par 317 contre 159 voix : « La Chambre des députés constate une fois de plus que les ministres du 17 mai et du 23 novembre 1877 ont, par leur coupable entreprise contre la République, trahi le gouvernement qu'ils servaient... mais convaincue que l'état de discrédit dans lequel ils sont aujourd'hui tombés permet à la République victorieuse de ne point s'attarder à la poursuite d'ennemis désormais frappés d'impuissance... livre au jugement de la conscience nationale, qui les a déjà solennellement réprouvés, les desseins et les actes criminels des ministres du 17 mai et du 23 novembre: et invite le ministre de l'Intérieur à faire afficher la présente résolution dans toutes les communes de France. », *Annales de la Chambre des députés et du Sénat, session ordinaire de 1879*, tome XIV, p. 656-658.

¹⁷⁷¹ Hanotaux (G), *Histoire de la France...*, op. cit., p 459.

répondre : « Comment vous y allez, vous! »¹⁷⁷². Fourtou sort donc de ces multiples épreuves politiquement amoindri, discrédité par le Seize-Mai et son acte de flétrissure, abandonné par une partie de la droite conservatrice et en particulier les bonapartistes mais jamais il ne renonce.

B- L'élection au Sénat : un triomphe

La volonté de Fourtou de devenir sénateur se manifeste dès que son invalidation devient de plus en plus évidente. La Haute Chambre, depuis les lois de 1875, représente une assemblée de sages, plus éloignés des tumultes de la vie à la Chambre et surtout soixante-quinze sièges inamovibles garantissent la pérennité d'une activité parlementaire. A quarante-trois ans, Fourtou pense fermement à conquérir la respectable assemblée. Il espère de la santé fragile de Littré pour prétendre le remplacer mais l'écrivain républicain se rétablit. Il faut donc trouver d'autres combinaisons possibles. En effet, deux sénateurs périgourdins disparaissent : Pierre Magne meurt le 17 février 1879, suivi d'une dizaine de mois par Paul Dupont (11 décembre 1879). Ainsi, deux sièges libérés pour un scrutin à venir début 1880. Fourtou se lance alors dans la campagne sénatoriale. Contrairement à ce qu'il croit, cette dernière se révèle très rude et les coups ne viennent pas seulement de ses adversaires.

1-Le Seize-Mai, outil de propagande anti-Fourtou : l'affaire Jules Dereix

L'affaire Jules Dereix est symptomatique de l'atmosphère qui règne dans les rangs de la majorité républicaine qui décide de refermer définitivement l'épisode malheureux du Seize-Mai. Cependant, cet épisode est, entre leurs mains, une arme dangereuse pour Fourtou parce qu'ils peuvent agiter le chiffon rouge dès que l'ancien ministre s'expose et s'exprime. Leur volonté de « nettoyer » tout élément suspect de l'administration et des grands services de l'Etat est un phénomène bien connu par les historiens¹⁷⁷³. L'affaire n'aurait pas été si vive si Jules Dereix n'avait pas commis une erreur ce qui permit aux républicains de rappeler qu'il est le beau-frère de Fourtou, surtout lorsqu'il prend ses fonctions comme trésorier payeur général dans le département de la Haute-Marne en novembre 1877.

¹⁷⁷² APP. Dossier Fourtou ba 996. Note de police du 30 mars 1879.

¹⁷⁷³ Voir 2^{ème} partie, chapitre 2.

Cette nomination, alors que son beau-frère Fourtou est au ministère de l'Intérieur, lui vaut une campagne de dénigrement de la part des républicains qui crient au népotisme ministériel, surtout lorsqu'Oscar quitte le pouvoir. Par une lettre du préfet du département de la Haute-Marne au ministère des finances, on comprend toutes les réticences des nouveaux dirigeants à laisser en place un membre de la famille d'un des principaux acteurs du Seize-Mai¹⁷⁷⁴ :

« Par votre dépêche du 22 novembre courant, vous avez bien voulu me demander des renseignements confidentiels sur l'attitude prise à Chaumont par M.Dereix, trésorier payeur général du département de la Haute-Marne. M.Dereix, qui était receveur général des finances à Libourne, a été nommé trésorier payeur général à Chaumont pendant la période du Seize-Mai. Bien que cet avancement ait été parfaitement hiérarchique, il a donné lieu, à l'origine, à de très vives critiques, à raison que M. Dereix est le beau-frère de M. de Fourtou. Ces critiques ont cessé du reste de se produire depuis longtemps, M. Dereix s'étant fait apprécier tant par la correction de son attitude politique que par ses relations personnelles. En ce qui me concerne personnellement, je considère que M. Dereix n'est à aucun degré hostile au gouvernement de la république, auquel il s'efforce de donner tous les gages désirables ; et je suis convaincu que sans la parenté avec M. de Fourtou, aucune critique n'eut jamais été soulevée, ni contre sa nomination, ni contre personne. J'ajouterai qu'il n'est actuellement attaqué que par l'organe qui représente, dans le département de la Haute-Marne, le parti ultra-radical et qui n'a aucun crédit réel. En ce qui me concerne personnellement, j'insisterai pour que M.Dereix soit maintenu dans les fonctions qu'il occupe actuellement. ».

Ainsi, selon le rapport préfectoral, il n'y aurait pas matière à révoquer le beau-frère du ministre. Mais cela est sans compter deux éléments : une erreur compromettante de Jules Dereix et l'acharnement des républicains ribéracois à obtenir la tête de Dereix. Le second fait est légèrement antérieur au premier. En effet, dans une longue lettre du sous-préfet au préfet de la Dordogne datée du 28 janvier 1880, le fonctionnaire¹⁷⁷⁵ relaie l'étonnement et la colère des partisans de la république de voir encore en fonction ce trésorier usurpateur :

« Un sentiment de profonde surprise se manifeste sur tous les points de l'arrondissement de Ribérac. Tous les républicains, sans distinction de nuance, comptaient trouver dans le mouvement qui a paru récemment dans la Trésorerie générale, la révocation de M. Dereix, trésorier payeur général de la Haute-Marne, beau-frère de M. Oscar de Fourtou ; tous les réactionnaires s'y attendaient ; les uns et les autres ont été trompés dans leurs attentes. (...) Outre les fonctions de maire qu'il a exercées à Leguilhac et à Mareuil, et celles de suppléant du juge de paix, M. Dereix était conseiller général de son canton, et secrétaire du Conseil de la Dordogne depuis de longues années, lorsque son beau-frère, M. Oscar de Fourtou le fit nommer en mai 1873 receveur particulier à Jonzac. Cette nomination faite la veille du 24 mai, fut le dernier acte accompli par M. de Fourtou, alors ministre des Travaux Publics, sous M. Thiers. Par suite de diverses fonctions publiques remplies par M.Dereix dans le canton de Mareuil, on voit toute la portée politique de sa nomination à une fonction dans les Finances. Au point de vue politique, qui était alors M. Dereix ? Qu'avait-il été ? Un adversaire acharné des institutions républicaines, et un adversaire d'autant plus redoutable que son influence personnelle et celle de sa famille étaient puissantes et s'étendaient bien au-delà du canton, notamment sur l'arrondissement de Ribérac, où il faisait de longs séjours chez son beau-frère. ».

¹⁷⁷⁴ Lettre du 26 novembre 1879, citée dans Saga Dereix, *op. cit.*, p 60.

¹⁷⁷⁵ Marie-Alexandre Drouin est nommé en décembre 1877 sous-préfet de Ribérac en remplacement de Le Deschault, qui avait été désigné par Fourtou à cause de son zèle et sa détermination à préparer de « bonnes élections » au ministre de l'Intérieur. Drouin est donc un fonctionnaire profondément républicain qui reste à Ribérac jusqu'en mars 1880. Raymond Flamens lui succède. Voir Becquart (N.) *Répertoire numérique de la série M*, Archives départementales de la Dordogne, Périgueux, 1971.

Le sous-préfet met l'accent sur les relations parentales des deux hommes et sur le fait que, en définitive, M. Dereix est le protégé de M. de Fourtou, qu'il lui doit la majorité de ses avancements et de ses promotions. La prose administrative est si véhémence contre les deux beaux-frères qu'elle commet quelques erreurs dans les circonstances des nominations de Dereix dans la suite de la lettre :

« C'est dans ces conditions et avec de semblables antécédents politiques que M. Dereix entra dans les Finances, la veille de la chute de M. Thiers et fut nommé à Jonzac. M. de Fourtou tomba avec M. Thiers, mais au lendemain du Seize-Mai, il se releva bonapartiste et entra bientôt dans une combinaison ministérielle. Il en profita pour nommer M. Dereix de Jonzac à Libourne, le 1^{er} juillet 1875¹⁷⁷⁶. Enfin il le nomma trésorier payeur général de la Haute-Marne le 5 novembre 1877, au moment où la politique du Seize-Mai effondrée, M. de Fourtou quittait le ministère de l'Intérieur¹⁷⁷⁷. Les journaux réactionnaires et les ennemis de la République ont successivement exploité les diverses faveurs dont M. Dereix fut l'objet de la part de son beau-frère ; je ne m'avance pas trop en disant qu'on les exploite encore aujourd'hui pour empêcher les hésitants à se rallier. Dans le parti républicain, elles firent grand bruit et produisirent un véritable scandale. Ce scandale dure encore. » .

Le sous-préfet, afin de terminer sa démonstration, insiste sur le fait qu'il faut sanctionner Dereix, n'ayant pas la modération et l'indulgence de son collègue de la Haute-Marne :

« Il importe au gouvernement de la république de le faire cesser ; il lui importe également de donner à l'opinion publique émue la légitime satisfaction qu'elle réclame, car la condition indispensable pour fortifier la population dans son adhésion à la république, pour imprimer une impulsion et une direction nouvelle à l'opinion publique, c'est de faire pénétrer dans l'esprit de tous, avec l'idée de justice, cette idée que désormais M. de Fourtou est impuissant à soutenir ses créatures, à protéger sa famille, que le gouvernement enfin, pour procéder lentement à la réforme du personnel, n'en procède pas moins avec sûreté et précision. ».

C'est donc bien dans l'intention d'épurer l'administration financière de tout élément suspect que le sous-préfet de Ribérac demande la tête de Dereix. De toute évidence, il connaît l'opinion du préfet de la Haute-Marne puisqu'il écrit :

« J'ignore l'attitude politique qu'a prise M. Dereix à Chaumont ; sa présence dans cette ville, les fonctions qu'il y a occupées, si élevées qu'elles soient, peuvent ne pas être un danger pour le gouvernement, mais elles en sont un très grand pour cette contrée, où durant vingt années, et jusqu'il y a deux ans, M. Dereix a combattu la République. »

Le récipiendaire de la lettre, le préfet Anatole Catusse¹⁷⁷⁸ ne peut qu'en informer sa hiérarchie. Il utilise aussi des mots très durs à l'égard de l'ancien ministre qu'il qualifie de dangereux :

¹⁷⁷⁶ C'est une erreur puisque Oscar de Fourtou, à cette date-là, n'appartient à aucun cabinet et n'occupe aucune fonction ministérielle entre juillet 1874 et mai 1877. Par contre, il reste très proche du pouvoir et rend visite souvent à Mac-Mahon à l'Élysée.

¹⁷⁷⁷ Il n'y a pas de trace de correspondance entre les beaux-frères dans les archives familiales : peut-être ont-elles été détruites, non conservées ?

¹⁷⁷⁸ Anatole Charles Catusse (1845-1901) est né le 24 décembre 1845 à St Dizier (Haute-Marne) et commence sa longue carrière comme avocat à la Cour de Paris. Mobilisé en 1870, il est sous-lieutenant au bataillon mobile du Nord. Docteur en droit, il devient en 1871 sous-préfet d'Argentan puis celui de Forcalquier. Il est mis en disposition pendant la période de l'Ordre moral et ce n'est que sous le ministère de Marcère qu'il est nommé secrétaire général de la préfecture de Clermont-Ferrand puis celui de Saint-Etienne. Il est à nouveau mis à

« Je n'ignore pas que M. Dereix, trésorier payeur général de la Haute-Marne, a su, loin de la Dordogne, se concilier la sympathie du parti républicain, et je me garderai d'intervenir à l'occasion d'un fonctionnaire dont je ne suis pas autorisé à m'occuper, si la haute et dangereuse personnalité de M. de Fourtou ne tirait pas avantage du maintien de M. Dereix en fonction et si ces avantages n'étaient pas si directement et immédiatement exploités par les souteneurs de la candidature de M. de Fourtou, dans le département de la Dordogne en ce moment¹⁷⁷⁹. (...) J'ajouterai que M. Dereix est originaire de l'arrondissement de Nontron ; que l'effet produit par son maintien est encore plus regrettable et a des conséquences plus graves dans cet arrondissement que dans celui de Ribérac. M. Dereix a été le représentant au conseil général, du canton de Mareuil. Il a été connu pour une politique absolument réactionnaire et antirépublicaine. On l'a vu, comme maire de Léguilhac, lors des élections du 20 février 1876, de réunir chez lui, dans un banquet, tous les maires du canton pour leur présenter M. Mazerat, candidat réactionnaire. ».

Ce déchainement républicain affecte particulièrement le beau-frère du ministre qui ne s'en remet pas. Quelques mois plus tard, alors qu'il est rentré de la soirée de noces de l'une de ses nièces, il meurt subitement d'une crise cardiaque¹⁷⁸⁰. Ainsi, la malheureuse histoire rappelle à l'ancien ministre qu'il peut compter sur ses adversaires pour lui rappeler son passage place Beauvau et qu'ils veillent toujours à ce qu'il ne nuise plus jamais. Cette affaire, qui sort pendant la campagne des sénatoriales n'est qu'un des épisodes de cette période et Jules Dereix n'est pas la seule victime de cette lutte « anti-Fourtou ».

2-Fourtou et le parti bonapartiste

En effet, son frère, Léonce se retrouve aussi au milieu de la tourmente. Les Bonapartistes périgourds refusent de perdre le siège de Magne et imposent très vite leur candidat : Alexandre de Bosredon. Mais la mort inopinée de Dupont offre une vraie chance de partir au palais du Luxembourg pour l'ancien ministre. Il essaie de négocier avec les partisans de l'empire qui lui soumettent une combinaison : il prend le siège de sénateur, démissionne de celui de député et le laisse à un bonapartiste et pas n'importe lequel puisqu'il s'agit du fils du défunt sénateur, Paul Dupont¹⁷⁸¹. Mais Fourtou désire placer son frère, Léonce ce qui n'est pas du goût des impérialistes qui abandonnent donc ce projet. Le journal *L'Ordre* manifeste une très grande animosité à l'égard de la candidature du frère du ministre. Une série d'articles publiés courant janvier 1880 dénigrent fortement le frère du ministre et attaquent l'attitude

disposition par le gouvernement du Seize-Mai puis connaît une promotion sous la seconde administration Marcère à la fin 1877 puisqu'il est nommé préfet de l'Aude. Il arrive à Périgueux le 3 septembre 1879, après une courte mais intense instabilité de l'administration préfectorale due, en partie, aux trois nominations éphémères de fonctionnaires dans le département. Il y reste jusqu'au 13 juin 1882, date à laquelle il devient préfet de la Loire-inférieure, fonction qu'il occupe jusqu'en novembre 1885. Il quitte l'administration territoriale pour intégrer le Conseil d'Etat et en 1894, il est directeur général des contributions indirectes. Il obtient tous les grades de la légion d'honneur puisqu'il est chevalier en 1881, officier en 1885, commandeur en 1894 et Grand officier en 1898. AN. LH 450/31. Dossier légion d'honneur.

¹⁷⁷⁹ Oscar de Fourtou se présente au Sénat parce qu'il convoite le siège laissé vacant par la mort de Pierre Magne et de Paul Dupont.

¹⁷⁸⁰ *Saga Dereix, op. cit.*, p. 345.

¹⁷⁸¹ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note de police du 24 décembre 1879.

népotique de Fourtou. Le journal est dirigé par M. Pascal et de Dalmas, deux bonapartistes qui veulent se venger de lui. En effet, le premier lui reproche d'avoir refusé, lorsqu'il était place Beauvau, de le nommer chef de son cabinet, lui préférant Charles de Montferrand. Le second ne lui pardonne pas de ne pas l'avoir investi comme candidat officiel. Cette rancœur est donc significative de la situation politique dans laquelle se trouve Fourtou : il reste isolé au sein d'une famille conservatrice qui ne veut plus de lui. Le candidat successeur désigné de Fourtou à la députation, Emile Lanaue, s'en inquiète :

« L'Avenir de ce matin s'arme contre vous de l'article paru récemment dans l'Ordre au sujet de votre candidature. Je crains que cet article de l'Ordre ne fasse une fâcheuse impression sur les délégués impériaux qui seront en majorité. Pour dissiper cette impression, tâchez donc de vous faire soutenir par le Pays dont vous enverriez quelques numéros aux délégués, qui, beaucoup plus populaire que l'Ordre, pourrait très officieusement vous défendre. Ne craignez pas, en cherchant là un défenseur, de vous aliéner les légitimistes ; c'est déjà fait : ils disent très haut que vous n'êtes pas leur homme. Cette manœuvre que je me permets de vous conseiller pourrait se concilier à merveille avec les démarches que, dans une dernière lettre¹⁷⁸², je vous priais de faire pour mon compte personnel. »¹⁷⁸³

Mais le désaveu le plus flagrant est celui que lui adresse le chef de la maison Bonaparte, le prince Napoléon¹⁷⁸⁴. Fin janvier 1880, il lui envoie une lettre dans laquelle il lui demande son soutien et qu'il puisse se réclamer de son programme politique, tout en lui demandant audience. Le prince refuse alors de le recevoir¹⁷⁸⁵. Cela n'affecte pas Fourtou qui est assuré de son élection. Les informations que les agents récoltent parmi les délégués sénatoriaux, dont la plupart sont des connaissances du ministre, lui confirment ses espérances. Le 1^{er} février 1880, il peut même avouer :

« Le prince a commis une bévue en combattant ma candidature. D'abord, je suis sûr d'être élu. Sur 105 votants sénatoriaux, j'en ai 70 qui me sont acquis d'une façon sûre. Sur ces 70 électeurs, il y en a 60 qui sont bonapartistes et pour lesquels je suis moi-même bonapartiste. Ce n'est pas ce que pourront dire les journaux de Paris qui fera changer ces gens-là d'idée. Alors, à quoi sert-il de me combattre¹⁷⁸⁶ ? La sottise est d'autant plus grande que le candidat que je présenterai à ma place pour l'élection législative et qui est sûr du succès avec mon

¹⁷⁸² APF. Dans une lettre datée du 20 janvier 1880, le candidat conservateur se plaint du manque de soutien des conservateurs ribéracois. Il évoque des réunions fatigantes, sans soutien physique et surtout le manque de soutien financier. Il est déçu de la non intervention du ministre plus préoccupé par sa propre élection que de se soucier de l'avenir de ce candidat.

¹⁷⁸³ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note de police du 30 mars 1879.

¹⁷⁸⁴ Le prince Jérôme Napoléon, depuis la mort du prince impérial le 20 juin 1879, se trouve à la tête de la maison et de fait, chef de la famille bonapartiste. L. de Witt souligne qu'il est amusé de commander ses ennemis d'hier mais beaucoup d'entre eux ne lui font pas confiance et lui préfèrent son fils, Victor âgé de dix-sept ans, dont son défunt cousin avait fait son héritier politique. C'est le début de la querelle familiale dans laquelle tout le parti bonapartiste est impliqué. La fin de non-recevoir du prince à Fourtou n'est pas étonnante car ses convictions politiques et son tempérament sont à l'opposé de ce que représente l'ancien ministre du Seize-Mai. On imagine facilement que Fourtou soutient, après cet épisode, le prince Victor contre son père. Voir Witt (L.de) *Le prince Victor-Napoléon*, Fayard, Paris, 2007, 542p. , p. 124-125.

¹⁷⁸⁵ *Ibid.* Note de police du 28 janvier 1880.

¹⁷⁸⁶ APB. Lettre d'Alexandre à son frère Philippe du 21 janvier 1880. Les Bonapartistes parisiens imposent aux périgourds qui sont divisés, la candidature de Gibiat, journaliste et homme d'affaires contre celle de Fourtou à qui ils reprochent encore son manque de fermeté et ses dérobades face aux républicains. Les frères de Bosredon préfèrent une solution plus locale avec Fourtou, qui pèse encore dans le paysage conservateur départemental.

appui, aurait signé une profession de foi très jérômiste, ce qu'il pourrait faire sans inconvénient puisqu'il a affaire au suffrage universel. Mais je l'empêcherai de faire cette profession de foi trop jérômiste. Voilà ce que le prince aurait gagné à me combattre. Chez le prince, la détermination en cette circonstance tient à un système : il veut faire sentir sa direction et avoir désormais des députés et sénateurs assez engagés vis-à-vis de lui pour lui obéir. ».

Le mépris de l'ancien ministre équivaut à celui du prince Napoléon, très mal disposé vis-à-vis de Fourtou alors que son entourage lui conseille plutôt de le ménager¹⁷⁸⁷. Quelques jours avant le scrutin, une rumeur circule que, si Fourtou gagne, son élection peut être invalidée à cause de l'acte de flétrissure¹⁷⁸⁸. Elle est aussi bien relayée par les milieux bonapartistes vengeurs que ceux des légitimistes qui lui reprochent son manque de sentiments sincères pour la cause dynastique¹⁷⁸⁹.

Les résultats lui donnent finalement raison.

Figure 64 : Résultats du vote des délégués sénatoriaux pour l'élection de deux sénateurs pour le département de la Dordogne, le 7 mars 1880 (1^{er} tour de scrutin):

Section	Votants	Garrigat (rep)	Chavoix (rep)	Fourtou	De Bosredon (bonap.)	Gibat (bonap. Jérômiste)	Mazerat (non candidat)
Première	262	116	102	148	126	26	1
Seconde	209	104	101	103	91	16	1
Troisième	207	86	84	111	99	26	0
Total	678	306	287	362	316	68	2

Source : ADD, 3 M 92, élections sénatoriales.

Fourtou arrive donc en tête du scrutin sénatorial, même devant l'ancien député bonapartiste de Bosredon, avec plus d'une cinquantaine de voix d'écart. Il est déclaré élu au premier tour de scrutin alors que Bosredon a souffert de la candidature dissidente jérômiste de Gibiat, que l'ancien ministre distance très largement. Au second tour, il est élu parce que Gibiat a eu la sagesse de se retirer¹⁷⁹⁰. Seul, Garrigat, le républicain, parvient à rivaliser avec le député de Ribérac mais il est possible de parler d'un véritable triomphe pour l'ancien ministre du Seize-Mai. Plusieurs facteurs l'expliquent. Tout d'abord, la confiance des délégués sénatoriaux pour un homme qui s'est toujours préoccupé du devenir du quotidien de ses concitoyens et surtout son implication dans l'extension du réseau de chemin de fer autour de Ribérac. Ses diverses

¹⁷⁸⁷ *Ibid.* Note de police du 20 mars 1880.

¹⁷⁸⁸ *Ibid.* Note de police du 3 mars 1880.

¹⁷⁸⁹ *Décentralisation* du 5 mars 1880.

¹⁷⁹⁰ De Bosredon obtient 368 voix, récupérant les suffrages de Gibiat, ce qui lui permet de devenir sénateur de la Dordogne.

fonctions ministérielles n'ont pas été oubliées et sa stature nationale satisfait une importante partie des votants. La seule ombre au tableau qui aurait pu empêcher son élection est la prise en compte de son implication trop évidente dans les actes du Seize-Mai mais, comme en février 1879 avec le suffrage universel, ils ne le blâment pas plus que cela et lui ouvrent alors les portes du palais du Luxembourg.

3- L'activité parlementaire du sénateur Fourtou

Comme son collègue de Bosredon, Fourtou est confirmé dans son mandat sénatorial lors de la séance du 15 mars 1880, après le rapport sur la validité de son élection¹⁷⁹¹. Après avoir voté quelques résolutions, sa première intervention concerne la discussion tendant à autoriser le département de la Dordogne pour contracter un emprunt pour la construction du chemin de fer de Marmande à Angoulême. L'ancien ministre des Travaux publics monte à la tribune et rappelle les principales étapes de l'élaboration de cette ligne à laquelle, les années précédentes, il a grandement contribué¹⁷⁹². Evoquant la faillite de la compagnie de Montour, il souligne l'engagement de l'Etat de fournir une subvention pour la construction de la ligne :

« Le Gouvernement s'étant mis en mesure de tenir ses promesses, il restait au département de la Dordogne à remplir les siennes et par conséquent à verser dans les caisses du Trésor public la subvention votée par le conseil général le 1^{er} septembre 1876. C'est pour satisfaire cette obligation, pour exécuter ce contrat, qu'il demande aujourd'hui l'autorisation d'emprunter une somme de 1 million. Peut-il y avoir, messieurs, une cause plus légitime d'emprunt ? Il s'agit, purement et simplement de l'exécution d'un contrat entre le département et l'Etat. »¹⁷⁹³

Mais le rapporteur, Bozérien n'accepte pas un nouvel emprunt alors que le conseil général de la Dordogne en a déjà demandé une, deux ans auparavant. Afin de convaincre l'assemblée, le marquis de Maleville et le colonel de Chadois, sénateurs inamovibles périgourdins s'associent à Fourtou pour appuyer la nécessité de cette opération financière. Le projet de loi ainsi présenté par le président est adopté. C'est le premier succès remporté par l'ancien ministre depuis son invalidation à la Chambre en novembre 1879. L'ordre du jour ne peut laisser indifférent le sénateur puisqu'il concerne l'un de ses sujets de prédilection : les chemins de fer. Comme ancien ministre des Travaux publics et conseiller général très actif, il ne peut qu'intervenir. D'autres débats l'interpellent en tant qu'ancien ministre de l'Instruction Publique et particulièrement ceux qui agitent l'hémicyclique à propos du projet de lois scolaires de Jules Ferry. Alors qu'il n'intervient jamais dans les autres grands débats (contre les lois de la presse et le droit de réunion, les crédits pour l'expédition du Tonkin, la loi sur le

¹⁷⁹¹ C'est le sénateur René Bérenger, centre-gauche qui vérifie son élection.

¹⁷⁹² Voir 1^{ère} partie, chapitre 2.

¹⁷⁹³ *Annales du Sénat*, année 1880, p. 1235-1236.

divorce...), il prend la parole en juin 1881 lors de la discussion sur la première loi Ferry et en mars 1883 quand il s'agit d'accorder des crédits supplémentaires à la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires. Sur cinq ans de mandat, ce sont donc ces deux principales objections qu'il exprime devant les sénateurs. Le 3 juin 1881, le président annonce la discussion sur la loi adoptée à la Chambre des députés sur l'obligation de l'enseignement primaire et laisse la parole à Fourtou qui, d'emblée, pose le problème à son avantage :

« Messieurs, dans la discussion qui s'ouvre aujourd'hui devant le Sénat, le principe de l'instruction obligatoire est moins en cause malgré le titre du projet de loi que la liberté d'enseignement et la liberté de conscience elle-même. Il ne s'agit pas, en effet, dans le plan de ce projet de loi, de revêtir une sanction légale au grand devoir des pères de famille : élever leurs enfants selon leurs facultés et leur état. (...) L'obligation ne se montre pas plus seulement comme un moyen d'étendre les limites de l'instruction publique en général ; elle apparaît comme le procédé mis en œuvre pour répandre un enseignement particulier, spécial, déterminé, comme l'instruction de coercition tenu en réserve pour imposer à l'enfant un enseignement d'Etat place, par un monopole de fait et violent, au-dessus de toutes les concurrences et de toutes les rivalités. C'est à ce point de vue, messieurs, que j'ai l'intention d'examiner devant vous la loi qui vous est proposée et je compte établir devant le Sénat qu'elle doit être repoussée, aussi bien par les partisans que par les adversaires de l'obligation légale, pour une raison qui doit paraître également déterminante aux uns et aux autres, à savoir : que la loi proposée n'entoure pas l'obligation des garanties que la liberté de conscience réclame et sans lesquelles personne ne peut tenir cette obligation pour légitime. »

Statistiques à l'appui, le sénateur dénonce l'inutilité de la loi car la France se situerait au 4ème rang européen pour le taux de scolarisation mais le rapporteur de la loi, Ribière lui conteste le chiffre qui est bien en-dessous de la réalité¹⁷⁹⁴. Le sénateur de la Dordogne y voit aussi plusieurs obstacles : absence d'écoles de hameaux, éloignement de l'école du chef-lieu, nécessité d'employer les enfants pour les travaux agricoles et d'envoyer des enfants en haillons qui témoignent de la pauvreté des parents. Il ajoute que l'enseignement obligatoire va à l'encontre de l'autorité paternelle qui est par là-même remise en cause :

« De tous temps, messieurs, on a toujours et très justement pensé que le père de famille ne pouvait pas être tenu de donner à ses enfants qu'une instruction conforme à ses idées, à ses sentiments et à ses opinions. L'obligation doit laisser intacte la liberté de la direction paternelle ; devant l'obligation, doit exister le libre choix de l'école, de l'enseignement. »¹⁷⁹⁵

Il défend alors les deux lois Guizot (1833) et Falloux (1850) au nom de la liberté religieuse que le projet de loi veut abolir. C'est aussi au nom de la liberté de conscience qu'il rejette l'obligation scolaire. Alors que le sujet ne se prête pas à ce thème, Fourtou aborde la question des maîtres qui doivent, dans les écoles, être des enseignants laïques et des congrégationnistes afin que le père de famille ait le choix, une certaine liberté de choix. Il vante le modèle anglais

¹⁷⁹⁴ Ribière dit que le pays est au vingtième rang européen. C'est ce que constatent aussi les historiens de l'école. Voir Ozouf (M) *L'école, l'Église et la République, 1871-1914*, Paris, Le Seuil, collection Points Histoire, 1992, 187 p.

¹⁷⁹⁵ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note de police du 27 mai 1880. Fourtou a toujours exprimé ses préoccupations en matière de droit de la famille. Lors d'une réunion privée, juste après les élections sénatoriales, le 27 mai 1880, il affirme que la France doit maintenir la liberté religieuse et les droits du père de famille.

qui fait la différence entre le public et le privé¹⁷⁹⁶ et surtout le respect des minorités religieuses, prenant comme exemple, les catholiques qui ont la possibilité d’emmener leurs enfants dans l’école de leur choix :

« Que répondrez-vous au père de famille qui vous dira : « Je comprends l’obligation qui m’est imposée, je comprends et j’approuve la loi qui, d’une obligation morale devient une obligation légale, mais je suis pauvre, je ne puis pas instruire moi-même mon enfant , je ne puis pas lui donner un précepteur, et je refuse de l’envoyer à l’école publique, où il ne trouvera pas l’enseignement religieux qui est pour moi la base de toute morale. (...) Eh bien, le père de famille vous résistera et il n’est pas téméraire de dire que vous ne triompherez pas de ses résistances. L’obligation ne s’est-elle pas déjà brisée quelques fois devant le sentiment des populations qu’elle entendait frapper ? Un sénateur à gauche : Comme le 16 mai, par exemple...Fourtou : eh alors, je vous dirai, en face de l’école libre que vous voulez fermer, (Protestations sur les bancs de la gauche), que vous avez fermée, en face de l’école publique désertée, que ferez-vous ? ».

Malgré ses longues interventions, le sénateur périgourdin n’a pas pu empêcher les articles du projet d’être adoptées un à un.

Le 13 mars 1883, l’ancien ministre de l’Instruction publique participe encore aux débats portant sur l’augmentation de 120 millions de francs pour le budget de la Caisse des lycées collèges et écoles primaires. Il n’hésite pas à mettre en cause la gestion par le président du Conseil du budget et la politique trop dépensière du gouvernement :

« Il est incontestable que les crédits ont été dépassés ; ils ont été dépassés dans des proportions telles que la commission des finances, avec une sévérité d’expressions que tout le monde a remarquée dans son rapport, a cru devoir rappeler au gouvernement au respect de ces règles de comptabilité »¹⁷⁹⁷.

Mais son argumentation va plus loin, puisqu’elle critique la politique scolaire du gouvernement et d’abord le prix exorbitant des constructions d’écoles : « Soit qu’on ait doté de subventions des communes qui n’en avaient pas besoin, soit qu’on ait créé des écoles là où il n’en avait pas besoin. » et dénonce la monumentalité des bâtiments scolaires qui sont perchés aussi hauts « *que les aigles* ». Enfin, il en vient à l’inutilité du vote d’une loi sur l’augmentation des Caisses :

« Chose singulière ! La preuve de son inutilité découle tout d’abord de la demande de dotation supplémentaire que vous sollicitez pour les caisses des écoles. Vous voulez, c’est le but avoué, proclamé de la loi, précipiter le mouvement des constructions scolaires. Mais quoi ? Vous avez dans le cours des trois dernières années dépensé en constructions scolaires près de 500 millions : 260 pour vos subventions et vos avances, le reste vous a été fourni par les départements et les communes ».

¹⁷⁹⁶ Deux *Elementary Education Acts* (1870 et 1880) organisent l’enseignement des plus jeunes et des plus démunis.

¹⁷⁹⁷ *Annales du Sénat*, tome 1, année 1883, p 331.

Jules Ferry intervient alors pour dénoncer l'attitude de la droite qui condamne sa politique scolaire. Il reprend les arguments pour justifier la demande de nouveaux crédits et se fait apostropher par Fourtou : « Alors demandez un crédit plus fort ! » et Jules Ferry de répondre :

« On me dit : un crédit plus fort ; mais, nous ne pouvons pas l'obtenir, nous nous rendons parfaitement compte des difficultés financières. Nous avons eu beaucoup de peine à obtenir de M. le ministre des finances d'alors, l'honorable M. Say. (...) On a dépensé beaucoup pour les écoles, on a fait de belles écoles, des écoles plus apparentes et de meilleur aménagement surtout, que les anciennes. Et alors les esprits mondains qui n'ont pas particulièrement étudié ces matières, les gens du monde notamment, sont tentés de dire : mais que de folie on fait pour les écoles ? Messieurs, je crois qu'on a tort de considérer ces choses à un point de vue purement mondain. (Rumeurs à droite). »

Au moment de l'adoption du projet de loi, article après article, Fourtou intervient à propos du numéro 8. Pour lui, il s'agit d'une aggravation de la situation, puisqu'il permettrait au gouvernement de faire construire des écoles sans le consentement de l'inspection académique et les autorités locales :

« En définitive, vous avez plus de quatre-vingt mille écoles en France. Devant une pareille situation scolaire, qu'est-ce qu'il vous presse donc de vous jeter dans des aventures de votre programme nouveau. (...) Eh bien, messieurs, il ne s'agit pas, croyez-le, bien, ni de résister à la diffusion de l'instruction publique, ni de s'opposer à l'exécution régulière et normale des lois relatives à l'enseignement que vous avez votées. Ces lois, quand elles se sont présentées, nous les avons combattues, comme notre conscience et notre raison nous le commandaient de le faire. (Très bien, très bien à droite). Nous avons dit, votre fraternité, c'est une illusion, c'est un mensonge... Oui, une illusion et un mensonge. Jusqu'ici, l'instruction publique était gratuite pour ceux qui ne pouvaient pas payer. Elle sera gratuite pour personne à l'avenir. Nous avons dit, à cette époque : votre enseignement obligatoire, ce n'est pas autre chose que l'enseignement de l'Etat ; nous vous avons dit : votre prétendue neutralité religieuse (Réclamations à gauche : Ce n'est pas la question !- Parlez à droite !) n'est que l'installation triomphante de l'athéisme dans l'enseignement public. Nous vous avons dit cela et l'évènement nous donne tous les jours raison. (...) Pour ma part, tant qu'elles seront debout, je les respecterai comme tout ce qui porte, dans mon pays, le caractère de la légalité et le droit. ».

A l'issue de cette intervention, le sénateur de la Dordogne propose un amendement mais qui est rejeté par l'assemblée.

La double élection périgourdine permet une collaboration active entre Fourtou et de Bosredon. Les deux hommes s'estiment et se connaissent bien, ainsi qu'avec son frère, Philippe de Bosredon¹⁷⁹⁸. De plus, ils rejoignent sur les bancs du Sénat, Philippe Dausset, élu l'année précédente. Ils forment ainsi un petit groupe solidaire dans lequel les votes et les amendements doivent être identiques. La plupart du temps, des consignes sont données à

¹⁷⁹⁸ Dans la correspondance politique des frères de Bosredon, des lettres de Fourtou sont présentes, plutôt après 1872, lorsqu'il devient ministre des Travaux publics. Les intérêts locaux concernant les chemins de fer convergent avec les ambitions pour la terre natale de Fourtou.

Fourtou qui, des trois, est le plus présent sur Paris à cause de ses activités à la Compagnie d'Orléans. Philippe Daussel le rappelle¹⁷⁹⁹ :

« La question de la convention est juste en principe, l'Etat débiteur a le droit vulgaire de se libérer. Le capitaliste est l'enfant gâté de notre état social, le propriétaire foncier terrier en est le malheureux hôte. Les preuves en sont faciles, vous et moi l'expérimentons à nos dépens. Si un dégrèvement devait résulter de la réduction, et que ce fut au profit de l'agriculture, il faudrait la voter, mais il n'en est pas ainsi et je comprends le vote apposé dans la situation faite par les personnages qui nous gouvernent ; mais une fois la convention votée, il me paraît convenable et utile de demander par un amendement que le boni résultant de la conversion, soit appliqué un dégrèvement pour l'agriculture et en réduction des droits de succession et de mutation. Si vous signez un amendement en ce sens, signez pour Bosredon et pour moi. Le trio ne doit pas se séparer ; en tout cas notre ami de Kerdrel¹⁸⁰⁰ a nos bulletins et nous fera voter et toujours ensemble, veuillez y veiller, je vous prie. »

Le Sénat doit discuter les conditions de convention entre l'Etat et les Compagnies de chemin de fer¹⁸⁰¹ et l'ancien ministre se charge d'en être la voix. Il mobilise son réseau politique afin que les droites, dans leurs oppositions systématiques au gouvernement opportuniste, ne provoquent pas l'ajournement des discussions. Administrateur de la Compagnie d'Orléans, il fait donc du lobbying auprès de ces anciens collègues afin que les compagnies puissent poursuivre leur expansion. C'est pour cette raison qu'il écrit au député du Morbihan, Albert de Mun qui lui répond¹⁸⁰² :

« Ma conviction est absolument faite sur les conventions et sur la nécessité des vôtres : quelque pénible qu'il puisse être à mes amis et à moi de voter avec le gouvernement ; il a semblé au plus grand nombre d'entre nous que les intérêts supérieurs des finances et de l'industrie nous en faisaient un devoir. (...) Quelques-uns d'entre nous n'ont pas cru pouvoir s'associer à cette attitude ; mais je ne doute pas que la plupart des membres de la droite royaliste n'y pensèrent. J'y suis, quant à moi, tout à fait décidé. »

Ainsi, à la Chambre, Fourtou a le soutien des monarchistes. Il ne lui manque plus que celui des bonapartistes et particulièrement celui de l'un de ses chefs, le député de l'Orne, le baron de Mackau avec lequel il entretient des relations très fréquentes¹⁸⁰³ :

« Bien que je doive rentrer après demain à Paris, je ne veux pas attendre mon retour pour faire appel à votre concours dans le cadre d'une discussion immédiate des conversations de l'Etat avec la compagnie de chemin de fer. L'ajournement de la discussion me paraît devoir compromettre le vote. Pour ma part, je n'hésite pas à penser,

¹⁷⁹⁹ AFP. Lettre de Daussel à Fourtou du 24 avril 1883.

¹⁸⁰⁰ Vincent Audren de Kerdrel (1815-1899) est représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, député au Corps législatif en 1852, représentant de l'Assemblée nationale en février 1871. Il siège à la droite monarchiste mais abandonne son siège de député pour rentrer au Sénat le 30 janvier 1876. Il n'en sort plus jusqu'à sa mort, en 1899 (réélu en 1879, 1888 et 1897). C'est une des grandes figures des monarchistes conservateurs.

¹⁸⁰¹ Dans le cadre institutionnel de l'exploitation des chemins de fer en France, le Second empire établit des conventions avec les compagnies (1859) où le premier concède la concession, impose les parcours et les conditions d'établissement. Il peut aussi offrir des subventions mais oblige la construction de lignes non rentables. Les compagnies doivent alors exploiter mais parfois difficilement le transport et l'entretien des réseaux. Ce projet de loi fixe donc les règles entre l'Etat et les compagnies qui ont besoin de ce dispositif législatif pour se développer. La loi est définitivement votée le 20 novembre 1883. Voir Caron (F.), *Les grandes compagnies...*, *op. cit.*, p. 89 et sq.

¹⁸⁰² APF. Lettre d'Albert de Mun à Fourtou du 29 juillet 1883.

¹⁸⁰³ AN. Fonds Mackau. AP/156/1/108. Lettre de Fourtou au baron de Mackau, 9 juillet 1883.

que si on ne vote pas immédiatement cette question concernant le chemin de fer, elle en soit indéfiniment retardée. Or ce serait à mes yeux le prélude des grandes folies financières et je pense que nous en devrions perdre ni les uns ni les autres une part dans la responsabilité de la filière, on ne faciliterait pas l'adoption des conventions. Vous pensez certainement comme moi, aussi je n'hésite pas à vous demander d'utiliser votre influence auprès de la droite pour éviter qu'elle ne s'engage dans la voie déplorable d'un vote d'ajournement. Les occasions de renverser le gouvernement se présenteront en assez grand nombre. Les compagnies sont intéressées au vote des conventions, non certes à cause des avantages que ces conventions leur procurent mais à raison de la facilité qu'elles mettent dans leur situation et dans leur avenir. Je vous serai personnellement reconnaissant de tout ce que vous ferez pour nous épargner un vote d'ajournement, et je vous enverrai en attendant l'expression de mes meilleurs sentiments ».

Le baron lui annonce que l'attitude de ses amis sera conforme aux dispositions requises par Fourtou¹⁸⁰⁴. Ainsi, l'ancien ministre, malgré son ostracisme du temps du Seize-Mai, parvient, cependant, à convaincre ses amis politiques de la nécessité d'agir dans un sens qu'il a estimé bon pour les intérêts économiques des entreprises dont il a la responsabilité gestionnaire. Son avis compte donc mais pour des objectifs essentiellement économiques. Cet atout certain doit être, pour lui, un moyen de revenir dans le concert des discussions et des débats de premier ordre, sur la scène politique française.

C- La difficile construction de l'unité de la droite conservatrice périgourdine

Les élections législatives du 21 août et 4 septembre 1881, auxquelles ne participe pas directement le sénateur sont étroitement surveillées par l'ancien député qui assure son successeur, Emile Lanauve de son actif soutien. Sa réélection est compliquée puisqu'il est opposé à Aurélien Bergère, très populaire républicain dans l'arrondissement. Les résultats sont une véritable débâcle pour les conservateurs périgourdins puisque, seul, Stephen Albert Thirion-Montauban (bonapartiste) est réélu dans la seconde circonscription de Bergerac¹⁸⁰⁵. Le retour en force des républicains au niveau national¹⁸⁰⁶ et en Périgord contraint les conservateurs à s'unir et à se regrouper, malgré leurs divergences extrêmes qui ont été

¹⁸⁰⁴ APF. Lettre du 31 juillet 1883 du baron de Mackau à Fourtou.

¹⁸⁰⁵ Voir Lachaise (B.), *Dictionnaire des parlementaires...*, op. cit., p82 ; Penaud (G.), *Dictionnaire des députés de Dordogne*, op. cit., p. 137-138 ; Giry (M.), *Le bonapartisme...*, op. cit., p. 57.

¹⁸⁰⁶ 457 sièges pour les républicains contre 88 pour les conservateurs. Voir Mayeur (J.M.) *La vie politique...*, op. cit., p. 77.

accentuées par l'échec de l'entreprise du Seize-Mai. En Dordogne, une poignée de bonapartistes décide alors la création d'un comité conservateur périgourdin.

1- Le Comité conservateur périgourdin, une occasion de s'imposer comme leur chef

Les divisions du parti conservateur périgourdin, résultant des sénatoriales de mars 1880, préoccupent l'ancien ministre qui désire, afin de rompre son isolement, se rapprocher d'un groupe de bonapartistes autour des frères de Bosredon mais aussi des monarchistes qui sont sous l'autorité de Philippe Dausset. L'unité désirée lors du Seize-Mai mais qui fut au final très difficile à construire au niveau national peut être réalisée dans le département, après les résultats alarmants des législatives de 1881. L'initiative revient à un conseiller général, Chastenet qui envoie une lettre à tous les conservateurs de la Dordogne :

« Monsieur, il est constitué à Périgueux un Comité d'initiative chargé de provoquer et d'organiser une grande réunion privée, qui se tiendra pendant la prochaine session d'avril du Conseil général et qui aura pour objet de débattre et de résoudre d'importantes questions d'intérêt conservateur. Pour prévenir tout reproche d'arbitraire et de partialité dans le choix des membres appelés à composer cette assemblée, le Comité d'initiative a décidé de déterminer un certain nombre de catégories dans lesquelles ces membres seraient pris. Il a donc arrêté que feraient partie de droit à la réunion : 1° Tous ceux qui représentent ou ont représenté les Conservateurs de la Dordogne dans les assemblées parlementaires, au Conseil général et dans les Conseils d'arrondissement ; 2° : Tous les délégués sénatoriaux et les suppléants conservateurs élus aux élections de 1876 et de 1880 ; 3° Tous les anciens fonctionnaires conservateurs. Confiant dans votre dévouement à notre cause et dans la parfaite connaissance que vous possédez de votre canton, nous prenons la liberté de venir faire appel à votre obligeance et vous demander de nous aider à dresser, sur cette triple base, la liste des personnes qu'il y aura lieu d'inviter à la réunion.»¹⁸⁰⁷

Loin d'être sectaire dans le recrutement, le comité en constitution accepte même les personnes qui ont déjà eu une influence notable déjà mise au service du parti conservateur. Les membres du bureau provisoire sont composés de bonapartistes et de légitimistes, les deux forces principales du parti conservateur en Dordogne : Chastenet¹⁸⁰⁸, président, Becous de Lapeyrière, Elie de Montardy et Rapnouil, vice-présidents. Arthur Sarlandie, secrétaire et Courtey, trésorier¹⁸⁰⁹. Ainsi, le 19 avril, plus de six cent personnes se pressent à la présentation de ce futur comité à la salle Boubou, rue Californie à Périgueux. Chastenet prend la parole et insiste pour grouper toutes les forces conservatrices du département afin de mettre en valeur sa « supériorité numérique prépondérante que seul son défaut d'organisation lui a

¹⁸⁰⁷ APB. Document sans date précise.

¹⁸⁰⁸ Chastenet n'est pas très apprécié de Fourtou qui le trouve trop superficiel, inconstant et peu fiable. Il s'agit d'un jugement datant de quelques années auparavant, lettre de Fourtou à son frère, le 13 novembre 1878, archives Fourtou.

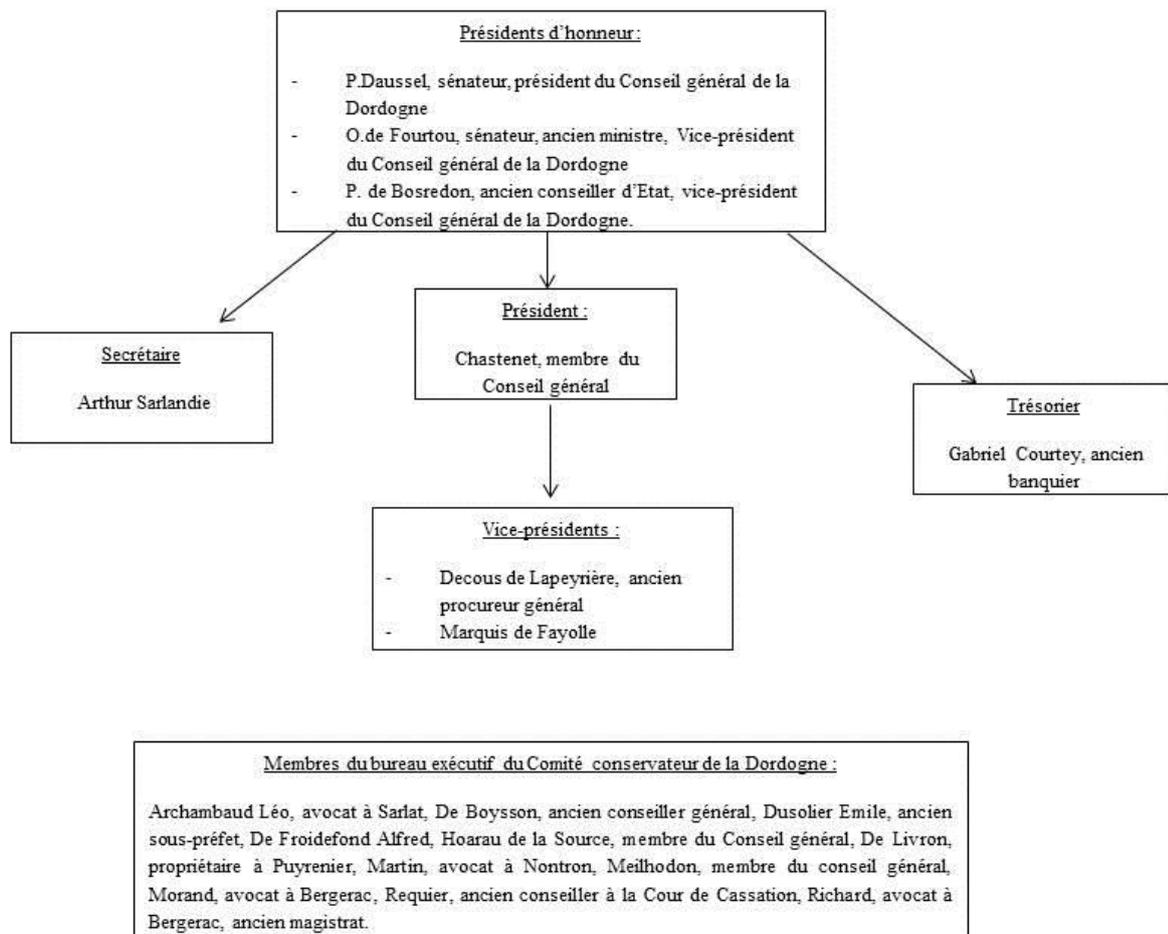
¹⁸⁰⁹ Chastenet, Rapnouil, Sarlandie et Courtey sont des bonapartistes ; De Montardy et Becous de Lapeyrière sont des légitimistes. Voir Giry (M.) *Le bonapartisme en Dordogne 1848-1898*, op. cit ; Truel (T.) *Les conservateurs périgourdins au début de la Troisième république, 1870-1914*, D.E.A sous la direction de B. Lachaise, Bordeaux III, 1999, 144 p.

fait perdre momentanément. » Il ajoute qu'il décide de convoquer tous les « conservateurs notables du département » et que toute l'opération est organisée avec « l'entière loyauté, l'entière impartialité qui a présidé à toutes les opérations du comité d'initiative » Afin de nommer le bureau définitif, il propose la délégation de 18 membres dont des conseillers généraux afin de nommer les présidents, vice-présidents, secrétaire et trésorier. Il laisse ensuite le fauteuil à Daussel pour diriger la séance mais ce dernier le refuse car il ne veut pas dénigrer le travail du comité organisateur mais accepte de participer aux travaux. Fourtou intervient alors pendant une demi-heure pour souligner les dangers de la loi d'enseignement qu'il qualifie d'athée. Il précise alors qu'une initiative auprès du Conseil général de la Dordogne est engagée pour protester contre cette loi. La motion du sénateur est mise au vote et à l'unanimité, elle est adoptée¹⁸¹⁰. Le 26 mai 1882, le comité de direction du comité conservateur de la Dordogne s'est réuni et décide l'organisation suivante :

Figure 65 Organisation du Comité conservateur de la Dordogne

lors de la séance du 26 mai 1882

¹⁸¹⁰ Le compte-rendu de la réunion, qui est levée à quatorze heures, est réalisé par *l'Echo de la Dordogne* du 21 avril 1882.



Source : APF.

L'équilibre politique est toujours respecté même si, depuis la première lettre de Chastenet, les barons du conservatisme périgourdin se sont fait désigner présidents d'honneur du Comité à part égal : Dausset, légitimiste, Fourtou, conservateur et De Bosredon, bonapartiste. Les

instances dirigeantes sont aussi scrupuleusement égalitaires entre les partisans de l'empire¹⁸¹¹ et les monarchistes. Le 15 juin, comme prévu, l'assemblée plénière se tient à Périgueux et prend deux résolutions précises : ouvrir une souscription pour subvenir aux frais de la propagande conservatrice¹⁸¹² et faire appel, dans chaque canton, chaque commune, à un ou plusieurs correspondants qui doivent informer régulièrement le comité central du Comité¹⁸¹³.

Le 2 septembre 1882, un compte-rendu établit la situation financière du Comité qui est prometteuse : les souscriptions par arrondissement permettent de récolter 6575 francs au total, dont 440 offerts par les conseillers généraux du département¹⁸¹⁴ et ce grâce à 359 souscripteurs. L'optimisme prévaut puisque cette somme est amassée en quelques mois. Pour le comité, cela prouve qu'il y a un réel intérêt pour ce groupe politique en Dordogne. L'organisation veut se doter de comités locaux à la faveur du renouvellement des conseillers généraux et d'arrondissement de l'année 1883. Il engage donc tous les candidats à les constituer rapidement afin de promouvoir la vitalité et l'efficacité de l'action conservatrice dans ces élections départementales. Fourtou, dans son arrondissement, s'entend avec son frère pour mettre en place les comités locaux :

« Tu connais aussi bien que moi la carte électorale et politique de l'arrondissement. Pour Neuvic, la chose est faite. Pour Verteillac, elle est faite avec Coudret faisant le pivot ; pour Montagrier, tu es le centre naturel. St Aulaye est assez facile à organiser. Il te reste Mussidan, Ribérac et Montpon. Mussidan : Piotay, Labrousse et Dussol. Montpon : Casteras et Bécheau au détriment des autres. Ribérac : tu as dans chaque commune des hommes à nous qui ne demandent qu'à remplir vis-à-vis de toi le rôle d'information et d'agent. Je te conseille donc de t'occuper sérieusement de cela. »¹⁸¹⁵

Enfin, pour avoir une audience la plus large possible, le Comité envisage, pour l'hiver 1882-1883 une série de conférences dont trois doivent être tenues à Périgueux et pense à des intervenants prestigieux comme le duc de Broglie, Paul de Cassagnac ou Chesnelong¹⁸¹⁶. Daussel se propose aussi de faire des interventions dans les chefs-lieux d'arrondissement¹⁸¹⁷. Les divergences se font petit à petit sentir au cours de l'hiver 1882, notamment dans la manière dont est dirigé le Comité et dans les stratégies de développement qu'il entend suivre.

¹⁸¹¹ Parmi les Bonapartistes, Chastenot, Courtey, Sarlandie, De Boysson, Archambaud, Meilhodon et les monarchistes, Fayolle, Decous de la Peyrière, Dusolier, Froidefond, Hoarau, de Livron.

¹⁸¹² Le comité fait distribuer des bulletins de souscription et demande à chaque conservateur de le faire distribuer autour de lui. Il n'y a pas de somme minimale à verser.

¹⁸¹³ APB. Ce sont donc des agents locaux très actifs et dynamiques qui doivent renseigner de toute information susceptible d'intéresser les instances dirigeantes.

¹⁸¹⁴ Pour l'arrondissement de Périgueux, 1652,50 ; Bergerac : 969,25 ; Nontron : 1514 ; Ribérac : 624 ; Sarlat : 1335,50.

¹⁸¹⁵ APB. Lettre de Fourtou à son frère, 22 janvier 1883.

¹⁸¹⁶ L'égalité politique est donc conservée puisqu'il s'agit d'entendre toutes les sensibilités qui composent le comité, à savoir : un orléaniste, un bonapartiste et un légitimiste.

¹⁸¹⁷ Fourtou est absent pour cette réunion mais il ne peut pas être sensible à cette initiative intéressante et innovante.

Fourtou, avec le caractère qui le définit, ne conçoit pas de laisser l'entière initiative à Chastenet qui, selon lui, fait des erreurs de gestion dans la préparation des élections à venir. Dans une lettre adressée à son frère Léonce, en janvier 1883, l'ancien ministre s'en plaint :

« Le marquis de Fayolle a raison. Il est nécessaire de s'occuper de l'organisation des comités dont il parle, nullement dans notre intérêt personnel, car nous avons à l'avenir bien peu de part personnelle, peut-être dans les luttes électorales mais dans un intérêt social qui nous touche tous. La politique s'assombrit. L'émotion est grande ici en présence de la période anarchique certainement violente probablement, dont les lois d'expulsion vont donner le signal, et il faut espérer qu'il se produira dans le pays un revirement qui peut devenir efficace et salutaire, si on veut l'entretenir. »¹⁸¹⁸

Les dissensions ont pour origine l'influence qu'exerce *l'Echo de la Dordogne* sur la direction du Comité conservateur qui déplaît fortement à Fourtou et aux barons périgourdins. Cette feuille désire obtenir le monopole de tout ce qui se dit, s'écrit et se diffuse au niveau de la Dordogne, et donc devenir le centre de publication de toute propagande conservatrice. Dans une lettre du 22 septembre 1882, l'ancien ministre exprime son point de vue :

« Je partage complètement votre impression sur les imprudences de publication du comité conservateur et je me préoccupe d'y remédier mais, étant donné les initiatives que vous connaissez, je suis fort embarrassé par le moyen.»¹⁸¹⁹

Ce conflit latent va croissant au fur et à mesure que les uns et les autres se positionnent en élément dominateur du Comité départemental. Le Comité décide de lancer une enquête auprès des membres en juin 1883 concernant la presse « pour la défense générale des intérêts conservateurs et pour les polémiques locales qu'il pourra y soutenir. (...) Le questionnaire laisse une grande latitude à l'initiative de chacun ; ce qu'il importe surtout, c'est de recueillir beaucoup de renseignements intéressants et variés et préparer sans retard les communications à faire aux journaux. »¹⁸²⁰ Ainsi, la démarche conservatrice désire être la plus rationnelle possible et donc la plus efficace pour enrayer cette marche républicaine vers le pouvoir local. Les risques que le Conseil général de la Dordogne tombe dans le camp adverse sont réels et mesurés par les instances dirigeantes du Comité conservateur. La proximité des élections cantonales, en août 1883, explique cette initiative et oblige à une nécessaire union. Mais les

¹⁸¹⁸ *Ibid.* Lettre de Fourtou à son frère Léonce, 22 janvier 1883.

¹⁸¹⁹ APB. Lettre de Fourtou à Philippe de Bosredon, 22 septembre 1882.

¹⁸²⁰ *Ibid.* Lettre adressée le 10 juin 1883. Chaque candidat doit remplir ou faire remplir, par canton, les rubriques suivantes : « 1°- candidat conservateur, son passé, ses services antérieures, les titres divers qui le désignent, au choix, des électeurs ; 2°- candidat républicain : ses antécédents, ses opinions, les titres dont il se recommande, points d'attaque contre sa candidature ; Désignation des communes du canton dont le maire et le conseil municipal sont conservateurs ; noms et adresses des personnes influentes de chacune des communes de canton qui soutiendront le candidat conservateur ; noms et adresses des personnes qui soutiendront le candidat républicain ; questions générales intéressant le canton : chemins de fer, chemins vicinaux, enseignement, bienfaisance, etc... ; questions particulières qui préoccupent les esprits dans les diverses communes du canton ; renseignements spéciaux. »,

résultats ne sont pas bons¹⁸²¹, en tout cas pour Philippe de Bosredon qui n'est pas réélu. Stupéfait, Fourtou lui confie sa déception :

« La dépêche qui m'annonce votre défaite m'a profondément affligé. Tout me devient indifférent après cette grande perte pour mon département et pour mon amitié. Ici, j'avais réduit Simon à 50 voix de majorité. J'ai eu pour la Dordogne une lueur d'espoir. Mais je n'avais plus avec les événements bien graves. ». Le battu lui répond, dès le lendemain, abattu : « Si j'avais besoin de consolation, j'en trouverais une bien précieuse, mon cher sénateur, dans la lettre flatteuse que vous voulez bien m'écrire au sujet de ma mésaventure. Je me suis bien donné du mal, mais il me manquait, je l'avoue, un don essentiel, le goût de la cuisine électorale. Peu importerait mon échec, au surplus, si la majorité n'était pas déplacée mais la voilà aux mains des républicains, qui sont désormais les maîtres et ne le feront bien sentir. C'est à vous qu'incombe la tâche difficile, mais bien importante, de grouper la minorité, de l'amener à surmonter et de la diriger dans le rôle bien ingrat, mais fort utile, qu'elle aura à remplir. Je suivrai de loin les efforts des vaillants amis à côté desquels je suis fier d'avoir combattu. Simon l'a échappé belle. Il ne suffisait de quelques voix pour que votre brillante campagne devint un triomphe. Mais les Dieux, cette fois-ci, n'étaient pas avec nous. »

C'est aussi la disparition à l'âge de soixante-dix ans de Philippe Dausse le 27 juillet 1883¹⁸²². L'été n'est donc pas propice aux bonnes nouvelles et le moral des conservateurs en est affecté. Mais certains gardent l'espoir et voient en Fourtou l'unique recours pour la cause qu'ils défendent. Jules de Verneilh-Puyraseau, son cousin, lui écrit en ce sens :

« Voilà la session du conseil général à la veille de s'ouvrir, et malheureusement ce n'est pas dans les conditions habituelles. La mort de notre ami Dausse, auquel vous avez si admirablement rendu justice en parlant sur sa tombe, l'échec inouï de votre éminent collègue de Bosredon ; (...) tout cela compromet les intérêts conservateurs et risque de déplacer la majorité du conseil, tout au moins d'en altérer l'homogénéité. Vous aurez donc à lutter plus que jamais, et c'est sur vous, naturellement, que va retomber le poids de la lutte, puisque vous êtes aujourd'hui notre champion à peu près unique »¹⁸²³.

La mort annoncée du comte de Chambord, survenue le 13 août 1883, contribue à jeter le désarroi dans les rangs conservateurs et plus qu'auparavant, Fourtou apparaît comme le plus titré, le plus compétent, le plus efficace pour s'imposer à la tête de ce Comité périgourdin. Sa capacité d'organisateur, qu'il sait mettre au profit de la Compagnie d'Orléans, peut permettre aux forces anti-républicaines de se mobiliser et de se regrouper autour de lui. C'est en tout cas la nouvelle ambition caressée par l'ancien ministre mais qui n'est pas l'avis de tous les membres du Comité et les dissensions au sein de l'organisation n'autorisent pas d'espérer une reconquête rapide des sièges de parlementaires perdus en nombre au dernier scrutin. Le 24

¹⁸²¹ Le renouvellement des conseillers généraux concerne les cantons de Champagnac-de-Belair, Saint-Pardoux-la-Rivière, Ribérac, Saint-Aulaye, Terrasson

¹⁸²² Le 4 juillet, Dausse lui écrit la dernière lettre : « Mon cher ami, je suis fort souffrant d'un dérangement d'estomac qui s'aggrave par des chaleurs suffocantes. Je suis bien contrarié dans les circonstances actuelles de ne pouvoir aller vous rejoindre. Le triste événement Chambord est froidement accueilli, comme je viens de l'écrire à notre ami de Kerdrel, on est sans pitié et cruel pour lui, j'en suis blessé car cela vient des amis autrefois exaltés. Politique, voilà de tes surprises. Adieu », archives Fourtou. C'est Oscar Bardi de Fourtou qui réalise son oraison funèbre : *Monsieur Philippe Dausse, notice biographique et discours prononcé par M. Oscar Bardi de Fourtou*, imprimerie Dupont, octobre 1883.

¹⁸²³ APF. Lettre de Jules de Verneilh à Fourtou, du 16 août 1883.

février 1884, le président d'honneur « survivant » prend la plume pour s'adresser personnellement à tous les conservateurs du département¹⁸²⁴ :

« Monsieur et cher compatriote, je viens, au nom du comité conservateur de la Dordogne, que j'ai l'honneur de présider, concurremment avec mes honorables amis messieurs de Bosredon et Chastenet, vous demander de vouloir bien nous prêter votre concours pour la défense des intérêts de toute nature qui se rattachent dans le département à l'action que le comité peut exercer. Le pays, en effet, monsieur et cher compatriote, traverse une crise religieuse, politique, économique, sociale qu'il est nécessaire, pour l'aider à s'en sortir, d'être partout au courant de ses souffrances, de ses besoins, des appréhensions qui le troublent et des espérances qui le soutiennent, afin de lui montrer, sur tous les points, les solutions les plus propres à ramener la France dans les conditions d'ordre, d'économie et de stabilité dont une grande nation ne peut-être longtemps privée. C'est pourquoi, monsieur et cher compatriote, il me paraît de la plus haute importance qu'il existe dans notre département comme dans la plupart des départements voisins, un centre vers lequel se dirigent toutes les informations dignes d'être recueillies et où chacun puisse, d'un autre côté, puiser les renseignements qu'il désire. Le comité conservateur de la Dordogne, fondé depuis plus de deux ans, sous la présidence du regretté M. Daussel, offre précisément ce centre d'informations. Il a pu, dans des circonstances récentes, rendre un département de sérieux services, en donnant à l'esprit public de sérieuses directions. Le rôle qu'il a joué devient de jour en jour plus nécessaire; mais son efficacité est soumise aux concours qu'il sollicite. Il importe que de puissantes actions se mettent dans chaque commune en rapport avec lui, portent à votre connaissance les faits qu'il lui est utile de savoir, et reçoivent de lui en échange les renseignements et les avis qu'il est bon de répandre. Permettez-moi, monsieur et cher compatriote, de venir vous prier, dans cet ordre d'idées, de vous mettre le plus souvent possible en relations avec notre comité. Plus ces relations seront fréquentes, plus nous aurons, j'en suis assuré, les uns et les autres, à nous en applaudir. Monsieur Arthur Sarlandie, qui remplit avec la plus parfaite exactitude, les fonctions de secrétaire de notre comité, recevra, à Périgueux, 55 rue d'Angoulême, toutes vos communications et s'empressera d'y répondre. Pour ma part, monsieur et cher compatriote, je suis heureux, en étant auprès de vous l'interprète de mes collègues, d'avoir l'occasion de vous offrir l'expression affectueuse de ma haute considération et de mes sentiments dévoués ».

Avec la nouvelle loi municipale du 5 avril 1884, un scrutin est organisé, un mois plus tard, le 4 mai. Fourtou, alors co-président du comité conservateur de la Dordogne rappelle les enjeux locaux et nationaux d'une telle consultation jamais établie en France depuis l'instauration du suffrage universel :

« Monsieur, je viens, au nom du comité conservateur de la Dordogne que je préside avec mes honorables amis Philippe de Bosredon et Chastenet, vous prier de bien vouloir bien entrer en relations avec lui, pour lui communiquer les informations locales qui méritent d'être recueillies, et en échange desquelles il sera heureux de porter à votre connaissance les faits qui pourraient vous intéresser. Grâce à ces communications, nous pourrons plus facilement, dans la crise si grave que traverse le pays, réunir nos efforts pour l'aider à revenir aux conditions traditionnelles de sa force et de sa prospérité. J'ajoute que l'approche des élections municipales, qui auront cette année une si haute importance, donne un intérêt spécial au concours que je sollicite de votre dévouement à la cause conservatrice »¹⁸²⁵.

Mais les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances conservatrices puisque la majorité des conseils municipaux sont aux mains des républicains¹⁸²⁶. Cette belle unité affichée et la considération de Fourtou pour chaque membre du Comité n'est qu'une apparence car les tensions internes sont de plus en plus fortes entre la direction et les dissidents de *l'Echo de la*

¹⁸²⁴ La lettre est manuscrite et est imprimée directement telle quelle. Ceci est une volonté personnelle de l'ancien ministre afin de créer un lien immédiat entre les membres du Comité et lui-même.

¹⁸²⁵ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Lettre de Fourtou adressée aux conservateurs de la Dordogne le 5 mars 1884, publiée dans *Le Gaulois* du 23 mars 1884.

¹⁸²⁶ Ils sont majoritaires dans les villages de moins de mille habitants mais aussi dans les villes de plus de cinq milles habitants comme Bergerac ou Périgueux. A Ribérac, Achille Simon demeure à la tête de la municipalité.

Dordogne menée par le rédacteur en chef, Laporte. Ce dernier ne veut pas marcher dans les pas de Fourtou et notamment faire de l'organe traditionnellement bonapartiste la feuille de tous les conservateurs périgourds. L'ancien ministre essaie, cependant, de faire la médiation afin que la crise naissante n'affecte pas l'ensemble de l'organisation à la veille des législatives de 1885 qu'ils abordent avec beaucoup d'appréhension à cause du changement du mode de scrutin. Mais, dans une lettre qu'il adresse en septembre 1884 à Philippe de Bosredon, il exprime son agacement et ses difficultés face à un homme déterminé et résolu. Comme il l'a expérimenté pendant toutes les années dans les ministères, il utilise sa méthode, tout en douceur mais ferme dans ses intentions :

« Je verrai jeudi M. Laporte. Il n'a rien moins la prétention que d'imposer sa loi. Nous ne pouvons pas la subir, ni pour notre dignité, ni pour le succès. Je suis très disposé à croire que je changerai ses idées: j'y mettrai autant de souplesse que possible. Que si je ne réussissais pas tout de suite, je suis persuadé que la force des choses l'amènera à résipiscence, et d'ailleurs, si par impossibilité, nous ne pouvons éviter l'hostilité, ne nous-n 'en effrayons pas outre mesure. Ce qui me préoccupe le plus c'est la loi électorale. Roger¹⁸²⁷ avec lequel je suis revenu de Paris m'a dit: "Nous ferons une loi sans vergogne, le cas de 12 conseillers ne doit pas compter pour l'augmentation". Moi, j'espère que ce cynisme n'étant pas excité par un intérêt général, ne renaitra pas chez nous, les sénateurs en général. »

Il est vrai que les débats sur le mode de scrutin animent grandement autant la Chambre que la haute assemblée et conditionnent largement les circonstances dans lesquelles les uns et les autres abordent les législatives de 1885. Quelques jours plus tard, Fourtou fait le compte-rendu à Bosredon de son entrevue avec Laporte et l'ensemble ne le conduit pas vers un très grand optimisme, même s'il obtient de ce dernier quelques concessions¹⁸²⁸ :

«J'ai vu votre frère à Paris, et il a dû vous faire part déjà de notre conversation, je n'ai pas pu vous écrire plus tôt, parce que j'ai dû faire une tournée en Berry, et revenir à Paris, le temps m'a manqué. Permettez-moi aujourd'hui de ne vous écrire que brièvement: je trouve, comme toujours, après une adresse, aussi courte qu'elle soit, une correspondance en retard vraiment accablante. J'ai vu Laporte. Il admet très bien de soutenir les mêmes candidats que le Journal de la Dordogne mais il ne veut pas recevoir la liste de lui. Il ne veut pas non plus que le Journal de la Dordogne soit en quelque sorte notre moniteur vis à vis du département. Je lui ai donné des explications qui l'ont satisfait, et en même temps, j'ai prévenu Sarlandie et Roux car Sarlandie ne veut se plier à nos nécessaires ménagements vis à vis de Laporte. Roux fait tout ce que nous voulons. Voici ce que j'ai convenu avec votre frère: je reste à Paris le 14 au matin, il faut que vous fassiez comme moi. Nous resterons à Paris le temps nécessaire pour la loi électorale, pas un jour de plus. A nous trois, votre frère, vous et moi, nous arrêterons ni varierons le plan de campagne et après la loi, nous rentrerons en Périgord l'exécuter. Je vous attends donc à Paris la semaine prochaine dès le 14. Bardon m'a dit qu'il soutiendrait le système des conseillers municipaux et

¹⁸²⁷ Jean Emile Roger (1831-1907), avocat, devient chef du contentieux à la Compagnie d'Orléans et devient conseiller général de Montignac. Candidat malheureux contre Alexandre de Bosredon en 1869, il échoue encore en février 1871. Les portes de la Chambre s'ouvrent finalement en 1880, lorsque de Bosredon démissionne pour aller siéger au Sénat. Il est réélu l'année suivante et soutient la politique républicaine, non sans défendre le scrutin d'arrondissement. Membre de la commission des finances, il est rapporteur pour le budget de l'agriculture et soutient le ministère Ferry. Le 6 janvier 1885, il est élu sénateur. Il fait partie de différentes commissions comme celle pour l'établissement de caisses de retraite pour les ouvriers mineurs ou encore sur le projet de loi des prud'hommes. Il est réélu, sans discontinuité, au Sénat jusqu'en 1901, date à laquelle, pour de sérieuses raisons de santé, il ne peut plus faire des allers-retours sur Paris. Il meurt en 1907 à l'âge de 76 ans. Voir Lachaise (B.) *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 91.

¹⁸²⁸ APB. Lettre de Fourtou à Bosredon, 7 octobre 1884.

que ce système pourrait l'emporter, d'après les hommes de gauche si nous n'aurions pas l'air d'y tenir trop. C'est à voir. A mardi ».

Même si Fourtou minore les exigences du rédacteur de *l'Echo*, la tension est là et ne semble pas effacer les susceptibilités des uns et des autres. L'approche du scrutin législatif ne fait qu'augmenter les dissensions au sein de la droite périgourdine.

2- Un motif d'inquiétude : la lente érosion des voix aux élections cantonales

En juillet 1880, trois cantons doivent être renouvelés dans l'arrondissement de Ribérac : Montpon, Verteillac et Montagrier. Les deux conseillers sortants pour les deux derniers sont ceux dont le nom est aurolé du triomphe d'Oscar aux sénatoriales quelques mois auparavant. L'élection de Léonce au second tour de la consultation d'avril 1879 est très serrée puisqu'il est déclaré conseiller général de Montagrier avec 50,34% des voix¹⁸²⁹. Son adversaire, Joseph Lavaure, maire de Tocane-Saint Apre, n'a que trente voix de moins que lui et décide alors de procéder à un recours en contestation. C'est la raison pour laquelle, après décision du ministère de l'Intérieur, le siège de conseiller général de Montagrier est à nouveau à pourvoir en juillet 1880. Le sous-préfet de Ribérac annonce, dans son rapport sur la situation électorale, que Léonce a toutes les chances de l'emporter à nouveau malgré les efforts des républicains¹⁸³⁰. L'ancien ministre affronte le docteur Bonnier¹⁸³¹ à Verteillac. Le fonctionnaire reste très prudent quant à l'issue du résultat puisque Fourtou reçoit le soutien de Coudret, maire de Verteillac et que Lanauve, aux dernières législatives, n'a devancé Simon que de quatre-vingt et une voix. Ainsi, le sous-préfet pense qu'avec un gain seulement de quarante et une voix, les républicains peuvent battre Fourtou. Par contre, il se plaint de la fiabilité des personnels de l'Etat qui n'ont pas été tous déplacés ou remplacés, ce qui laisserait

¹⁸²⁹ ADD. Elections cantonales arrondissement de Ribérac 1871-1889. 3 M 111. Au premier tour, Léonce n'obtient pas la majorité absolue à deux voix près : 1105 pour 1107, élections cantonales.

¹⁸³⁰ *Ibid.* Rapport du sous-préfet de Ribérac au préfet du 24 juillet 1880.

¹⁸³¹ Jean Bonnier (1846- ?) est né à Vanxains, de Pierre et de Louise Monsales. Il est élève à l'Ecole militaire de Strasbourg et envoyé comme médecin aide-major de 1^{ère} classe en Algérie d'octobre 1869 à août 1870 avant de participer à la campagne de Metz puis celle du Nord. Il est fait prisonnier le 16 out 1870 et relâché dix jours plus tard. Affecté aux ambulances des armées du Nord, il est encore fait prisonnier en novembre 1871 jusqu'à l'armistice. Il revient en Algérie comme attaché des Hôpitaux civils d'avril 1871 à mai 1872. Il est conseiller municipal de Guîtres en juillet 1872, alors qu'il s'est installé comme médecin dans le village girondin. Le 1^{er} janvier 1877, il déménage et ouvre son cabinet médical à Verteillac. Il devient en 1879 médecin inspecteur pour les Enfants assistés jusqu'en janvier 1881. De conviction républicaine, il entame alors une carrière comme sous-préfet à Lavaur (Tarn) en 1881 puis à Villefranche (Aveyron) en 1882. Il est à nouveau en Périgord en 1885 lorsque le ministre le nomme sous-préfet de Bergerac (janvier 1886). Enfin, le 23 juin 1888, il est nommé préfet de l'Aveyron puis du Gard en 1895. Il est chevalier de la Légion d'honneur en 1889 puis officier en 1897. Voir Penaud (G), *Dictionnaire...*, op. cit., p134. AN, LH290/19, dossier de la Légion d'honneur.

à Fourtou une chance de victoire plus grande encore¹⁸³². L'ancien ministre obtient alors 1127 voix sur 2234 votants, soit 50,44% des suffrages exprimés. La victoire est étriquée, d'autant que son frère Léonce à Montagrier remporte aussi de justesse le scrutin : 1120 sur 2217 votants, soit 50,5% des suffrages. Le nom des Fourtou ne fait plus autant recette qu'avant et laisse à penser que les électeurs sont portés plus vers les républicains mais l'essentiel est sauvé : la majorité conservatrice est assurée au Conseil général de la Dordogne et Philippe Daussel devient le président de l'assemblée départementale. La mobilisation demeure donc essentielle pour que les conservateurs puissent conserver leurs avantages électifs dans un département rural. Les efforts sont donc portés sur la nécessaire union de tous au sein d'un comité qui voit le jour après les législatives de 1881, tant la déroute est grande. L'un des principaux objectifs du groupe est de centrer les efforts sur le terrain afin de répondre aux attentes de la population périgourdine¹⁸³³.

3- Le renoncement à toute action forte et brutale

Le début des années 1880 correspond aussi à une analyse profonde de l'action politique pour Fourtou : la fin justifie-t-elle les moyens ? L'ancien ministre du Seize-Mai l'a cru et s'est laissé entraîner dans des combinaisons qui laissaient apparaître qu'il jouait avec la légalité et parfois, dépassait la ligne interdite. Mais l'extrême angoisse avec laquelle il a vécu les conséquences politiques et judiciaires de l'aventure lui permet de se guérir définitivement de telles intentions. Son ambition de revenir au pouvoir est toujours présente, soit en soutenant une majorité conservatrice, soit en la servant dans un cabinet antirépublicain. Mais c'est la seule voie qu'envisage l'ancien ministre. Il ne désire plus être impliqué dans des rumeurs de complot qui viseraient à abattre le régime en place. Dans une correspondance échangée avec un certain d'Alarain au début de l'année 1884, Fourtou expose ses intentions politiques tout en affirmant le caractère légal de ses ambitions et devant l'instance pressante de son interlocuteur, il s'agace et rejette. Alors qu'il n'a pas répondu à une première lettre, il se sent obligé de se justifier devant la demande expresse de son correspondant :

« Il m'est impossible, cher monsieur, de participer à l'exécution de vos projets et je tiens pour vrai de ne plus s'en entretenir dans une correspondance qui n'aurait ni but, ni sécurité. Je ne connais personne auprès de qui je pourrai intervenir relativement à ce que vous m'avez écrit pour votre procès. Votre avoué vous dirigera sur ce point. Je ne puis d'ailleurs me mettre en rapport avec lui car vous comprendrez que je ne dois me trouver ni

¹⁸³² *Ibid.* Rapport du sous-préfet, sans date.

¹⁸³³ Voir *supra*.

directement, in indirectement mêlé, par une démarche quelconque à une affaire qui rattache à des incidents de la nature de ce que vous m'avez fait connaître. »¹⁸³⁴

Même si ces mots sont un paravent pour ne pas impliquer l'ancien ministre dans une quelconque idée de complot, l'idée de penser à lui pour un coup de force le gêne grandement. Il ne peut accepter qu'on le compromette dans une aventure qu'il condamne par avance. D'Alarain, sans qu'on sache exactement la nature du projet établi, fait pression sur le ministre qui lui répond, d'une manière toujours policée mais ferme¹⁸³⁵ :

« J'ai reçu les renseignements que vous m'avez adressés et je les ai examinés avec une grande attention. En effet, ils sont intéressants mais exclusivement personnels. Et ils ne peuvent pas être introduits dans la discussion de questions générales qui doivent être le seul objet d'une polémique élevée. Le caractère de ces renseignements ne me permettrait pas de faire l'objet des communications que vous avez en vues. Je pense avoir vu que l'emploi de ces renseignements ne conviendrait pas à un parti qui doit concevoir une politique de principes et apporter dans un pays tirailé non pas de nouveaux germes d'insultes et de colères mais des éléments de concertation. Aucune suite ne pourra être donnée à vos projets et je demande de ne plus m'écrire à cet égard. Cette correspondance devient sans but et, si elle était ouverte à la poste, elle donnerait bien à des suppositions que j'écarte. Vous comprendrez, j'en suis sûr, les réserves dans lesquelles je tiens à m'enfermer. »

La fin de la missive est claire : désormais, il ne fait aucun doute que Fourtou veut rester dans la légalité. Sa crainte d'être suspecté d'organiser un complot l'indispose encore, huit ans après l'épisode du Seize-Mai. Mais d'Alarain s'entête, voyant en lui l'un des possibles « généraux » de la lutte antirépublicaine¹⁸³⁶ :

« Mon cher sénateur, je vous avoue avec toute sincérité que son contenu m'a causé déception à laquelle j'étais loin de m'attendre. Je comprendrais, à la rigueur, les scrupules que vous m'y exprimez si, dans la campagne anti-républicaine que je veux entreprendre, le parti politique dont vous êtes l'un des chefs qui doit se trouver directement en jeu. Or, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'expliquer au personnage qui est venu me voir le jour suivant, mon projet, tout ayant pour seul but de hâter dès que possible, et par tous les moyens, le retour de la monarchie ne peut être réalisé qu'à l'aide des radicaux et en maniant les armes de l'intransigeance. En effet, rien ne me paraît plus adroit et plus utile de faire attaquer l'opportunisme actuellement au pouvoir par les républicains qui prétendent personifier la vraie république, et de faire accentuer la désunion déjà existante dans le parti républicain comme pourtant à un moment donné, aider puissamment à la restauration de la royauté. C'est vous dire que j'ai pris toutes mes mesures pour publier dans un journal essentiellement républicain, dont je suis déjà le propriétaire, tous les faits de haute immoralité politique, de compromissions et d'intrigues parlementaires, ainsi que de tripotages financiers dont j'ai les preuves en main. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que les actes politiques et policiers dont s'est rendu coupable le parti opportuniste et dont j'ai seul le secret ont toujours été principalement dirigés contre les intransigeants et que, par conséquent, leur révélation dans un journal républicain, ne peut que surexciter les passions révolutionnaires, qui s'agitent déjà contre les détenteurs du pouvoir actuel. Donc, je vous le demande, mon cher sénateur, en quoi une telle polémique, suivi dans un organe en apparence antimonarchique, en quoi dis-je, une telle polémique pouvait-elle atteindre la haute moralité d'un parti qui doit poursuivre une politique de principes? La politique de principes a empêché le retour de la monarchie en 1873. J'en sais quelque chose, moi, qui à cette époque, ai été l'un des principaux agents de la coalition conservatrice. La politique des principes, elle a empêché au 16 mai, malgré toute la vigueur de vos résolutions personnelles, la chute de cette république que les hésitations du parti conservateur ont tout simplement affermie. Enfin, pour moi qui, depuis 1877, ai vécu au milieu du parti républicain, qui ai pu connaître toute la haine que celui-ci porte au parti monarchique, et qui suis au courant de tous ses agissements

¹⁸³⁴ APF. Lettre de Fourtou à D'Alarain du 28 mai 1884.

¹⁸³⁵ *Ibid.* Lettre de Fourtou à D'Alarain du 6 juin 1884.

¹⁸³⁶ *Ibid.* Lettre D'Alarain à Fourtou du 9 juin 1884.

passés et de nombreuses résolutions pour l'avenir, je sais bien et je puis vous déclarer qu'à ses yeux votre politique de principes n'a jamais eu et n'aura jamais aucune influence et que si vous espérez le réduire par des éléments d'apaisement et de conciliation, vous vous faites de singulières illusions. N'oubliez pas, mon cher sénateur, que ce n'est pas la politique de principes qui a tué le Second Empire mais la politique des petits papiers et qu'il s'est éteint sous les sanglantes écrivures d'Henri Rochefort. Et quand je viens, moi, vous offrir des écrivures moins sanglantes que celles du directeur actuel de l'Intansigeant; quand, sans que le parti monarchique puisse être compromis en aucune façon, je viens me mettre à sa disposition des armes assez meurtrières pour atteindre peut être mortellement la république ... ce parti m'objecte que ma polémique ... ne peut entrer en lutte contre le gouvernement républicain, je vous avoue que je n'y comprends rien! Je ne veux aujourd'hui insister davantage sur les raisons qui doivent vous déterminer à voir immédiatement le comte de Paris ». D'Alarain demande alors une audience à Fourtou et évoque la personne qui a rédigé le rapport qu'il joint à sa lettre et dit qu'elle est prête à traiter avec Fourtou : « Propos entendu aujourd'hui à la Chambre: discussion entre députés radicaux et Union républicaine avec Guillot, Spuller, Turquet, St Romme, Clovis Hugues, B.Douglas: comme un député déclarait que M.Andrieux pouvait devenir possible président du Conseil, Buyat s'est écrié: « Savez-vous ce qu'est Andrieux? Un jouisseur à qui il faut de l'argent quand même et qui, au besoin, se donnerait au plus offrant, ne comprenez-vous que ce tripoteur ferait tout pour arriver au pouvoir et qu'il n'hésiterait pas à se tourner vers les princes? ... En effet, le parti bonapartiste tend à disparaître aussi bien dans les masses que dans l'armée. Quant au parti orléaniste, s'il est vrai qu'il a des attaches dans l'armée, s'il peut agir par la force de l'argent et de la finance, il n'en est pas plus redoutable, car nous savons qu'il est très sévèrement surveillé. Et la corruption? Permettez-moi de croire qu'aucun député républicain ne serait assez lâche pour se laisser corrompre. Et quant au coup de force, je cherche qui serait le général qui pourrait le tenter!! ».

Les arguments d'Alarain, qui marque ainsi sa détermination à faire agir Fourtou, ne sont plus recevables par l'ancien ministre, malgré une situation favorable, profitant de la division des républicains pour tenter quelque chose. Mais ce qu'ignore son correspondant est que Fourtou est toujours surveillé par la police qui note toutes ses rencontres, les personnes qu'il voit, les réunions auxquelles il assiste. Tous les ans, le 20 janvier, il participe à la messe commémorative de la mort de Louis XVI¹⁸³⁷ et à celles pour la mémoire du prince impérial¹⁸³⁸. Mais l'ancien ministre décide de ne pas répondre, espérant que son correspondant comprenne que son silence est la preuve d'une profonde réprobation et qu'il ne s'agit plus d'entretenir une correspondance qui n'a pas lieu d'être. L'entêtement d'Alarain semble aussi fort que sa détermination à agir¹⁸³⁹ :

« Mon cher sénateur, je crois devoir compléter ma longue lettre d'avant-hier, ainsi qu'il suit: vous avez opposé comme fin de non-recevoir aux propositions que j'avais eu l'honneur de vous faire que la campagne que je voulais entreprendre contre le gouvernement républicain devant surtout s'appuyer sur des faits personnels et de s'écarter de la politique élevée, le parti monarchique ne pouvait ni s'en rendre solidaire, ni même y prêter son concours. Or sur quoi repose donc la politique élevée d'un parti, si non sur des faits personnels, à que ces faits appartiennent à la politique proprement dite, aux compromissions parlementaires ou avantages financiers? N'est-ce pas toujours sur la révélation quelconque de ces faits que sont basées toutes les discussions de politique soi-disant élevées? S'il en est ainsi, ne voyez-vous pas que sur les communications que j'ai à faire, et qui seraient publiées dans des organes républicains, les journaux de votre parti trouveraient les thèses nécessaires pour composer contre le gouvernement tous les articles possibles de politique élevée. D'ailleurs, vous croyez vous incapable d'en faire vous-même de la politique élevée, et pensez-vous que mes collaborateurs et moi, nous nous bornerions à citer des faits personnels sans argumenter hautement sur leurs causes et sur leurs conséquences? Non n'est-ce pas mon cher sénateur car vous savez trop bien, qu'à défaut d'un grand talent, je possède assez de

¹⁸³⁷ APP. Dossier Fourtou Ba 996. Note du 20 janvier 1883 : « Parmi les personnes qui ont assisté aux messes dites aujourd'hui à la chapelle expiatoire, à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de la mort de Louis XVI, on cite : de Fourtou ».

¹⁸³⁸ *Ibid.* Note de police du 22 janvier 1883.

¹⁸³⁹ APF. Lettre du 12 juin 1884 de D'Alarain à Fourtou.

secret du journalisme pour pouvoir tirer parti d'une façon aussi sérieuse que pratique de toutes les douceurs que j'ai entre les mains. Aussi, je vous avoue sincèrement que je ne me perds en conjonctures sur les causes de la résolution inattendue que vous en avez exprimée dans votre dernière lettre. En effet, je connais toute la portée de votre haute raison politique qui me fait penser que vous m'auriez prêté votre concours si des motifs indépendants de votre volonté n'y avaient mis obstacle. Ne serait-ce pas, en effet, le défaut d'énergie assez habituel chez les conservateurs où l'ignorance de la situation actuelle telle qu'elle existe réellement peut être la crainte de soulever les colères gouvernementales ou enfin, une prudence pécuniaire exagérée ce qui serait aussi inhabile qu'impolitique en raison du but à atteindre, qui aurait empêché les chefs du parti monarchique de faire les sacrifices nécessaires pour obtenir le résultat désiré? Je lis justement dans le Gaulois du mardi 10 juin, un article très serré et très énergique de M. Cornely Voici ce que dit M.Cornely "ce serait bien mal connaître les conservateurs, que de les croire capable de s'unir aux radicaux pour exterminer les opportunistes. Ils ne sont hélas, ni assez malins, ni assez entêtés ni assez politiques pour cela! Mais s'ils se sentaient le courage et l'audace de tenter cette manœuvre, j'avoue que j'y applaudirai de tout cœur" Eh bien, mon cher sénateur, c'est ce courage et cette audace qu'il faut avoir. Car si vous ne l'avez pas, d'autres l'auront pour vous, et je puis vous dire en toute vérité (mes renseignements sont formels à cet égard) que le parti victorien s'agite en ce moment dans ce sens, qu'il travaille surtout l'opinion en Angleterre et en Allemagne où malheureusement pour eux, les Princes d'Orléans ne sont pas en odeur de sainteté et cela dans le but d'obtenir chez ces puissances, sinon un concours effectif en cas d'un coup d'audace et de force, , tout au moins une impassibilité officielle. J'ajoute que lorsque le prince Victor voudra, il trouvera en Angleterre tous les millions dont il pouvait avoir besoin soit pour acheter les consciences républicaines, soit pour acquérir dans l'année la popularité nécessaire. Mais je traiterai, dans une prochaine lettre cette question importante qui est faite pour vous intéresser et pour intéresser les princes d'Orléans ».

Au fil des lettres reçues, les intentions de D'Alarain se dévoilent, et même s'il tient des discours très argumentés, il envisage une solution orléaniste avec Fourtou comme « général va-t-en-guerre » mais il se trompe sur l'orientation politique du sénateur qui n'est pas porté vers la famille du comte de Paris même s'il ne reste plus que cette branche pour espérer une restauration monarchique. L'heure n'est pas à ce type de combat pour Fourtou qui a fort à faire au Sénat pour lutter contre la politique opportuniste. Ainsi, la solution légale, législative est la seule possible pour infléchir un régime qui s'affirme de plus en plus républicain. Il décourage finalement D'Alarain¹⁸⁴⁰ :

« Quoique vous ne m'avez jamais fait aucune promesse formelle, j'avais cependant espéré presque compter que vous me fourniriez votre concours et que par vous j'obtiendrais celui de vos amis. Aussi ma déception a-t-elle été très grande! ».

Par cet épisode qui est resté secret, peut-on considérer qu'il s'agit là d'un ralliement, par résignation, de Fourtou à la république ? Ce n'est pas tout à fait un engagement ferme pour le régime qu'il a combattu durant toutes ses années de lutte politique mais Fourtou récuse toute idée illégale, de coup de force qui le jetterait dans une action, qui, si elle échoue, lui vaudrait l'humiliation d'un procès et la prison. Pour l'avocat de Ribérac, pour les convictions qui l'animent depuis sa jeunesse, peut-être à la mémoire de son père et des préceptes qu'il lui a inculqués, il n'est donc pas concevable de mener de telles aventures. Il faut dire qu'à cette époque de sa vie, l'ancien ministre pense plutôt à justifier sa politique du Seize-Mai. En effet, dès 1882, il envisage de consacrer son temps libre à la rédaction d'un ouvrage sur les

¹⁸⁴⁰ *Ibid.* Lettre de D'Alarain à Fourtou du 12 juillet 1884.

méthodes employées durant le gouvernement où il avait la charge du ministère de l'Intérieur . A cet effet, il convoque le chef de cabinet du préfet de Poli, M. de Chalus, pour fournir des renseignements relatifs à son passage dans l'administration¹⁸⁴¹. Quelques temps auparavant, l'ancien ministre de l'Intérieur avait reçu l'ancien préfet. La police note que cela fait plusieurs semaines que Fourtou consulte, reçoit et discute avec les anciens fonctionnaires de 1877. La maréchale de Mac-Mahon semble intéressée par le projet éditorial et lui indique plusieurs personnes qui seraient susceptibles de lui donner des informations.

Ainsi, l'ancien ministre du Seize-Mai, devenu sénateur, cherche à créer autour de lui en Dordogne une véritable opposition conservatrice qui refuse en bloc la politique opportuniste. Le Comité périgourdin, qui n'est pas à l'origine son initiative, lui offre l'occasion de revenir au cœur même de la vie politique locale. Les affres de ses collègues bonapartistes (perte de sièges de députés et de conseillers généraux) et le décès brutal du principal chef de file des légitimistes, Philippe Daussel, l'imposent comme le leader « naturel » de l'union conservatrice mais qui n'est pas incontestable parce qu'il demeure le ministre du Seize-Mai. De plus, les bonapartistes périgourdins n'ont pas accepté ses renoncements à l'égard d'un coup d'Etat qui abattrait définitivement le régime républicain. Mais son expérience politique l'autorise à nouer des liens très solides avec une partie d'entre eux pour mieux réduire cette opposition interne. Malgré la flétrissure qui l'a durablement impressionné, Fourtou continue à avoir la confiance de ses électeurs du Ribéracois et peut ainsi se prévaloir d'une certaine légitimité de son action politique. Ses activités en tant qu'administrateur de la Compagnie d'Orléans le rendent indispensable à qui veut bénéficier d'une aide ou d'un emploi dans l'entreprise. C'est un véritable avantage économique-politique qui lui confère l'indispensable ménagement de la part des conservateurs périgourdins : peut-on avoir besoin un jour, de ses services ? Voici donc la toute puissante stratégie de l'ancien ministre : se rendre nécessaire à ses contemporains pour qu'ils ne se débarrassent pas de lui à la première consultation électorale. Au niveau national, ses prises de position dans la haute assemblée sont marquées par une idéologie conforme à ses opinions et fédérant un grand nombre de ses collègues contre la liberté et l'obligation scolaires qui sont le fait marquant du ministère Ferry. Par ses votes, il s'inscrit donc dans ce bloc antirépublicain qui, légalement, fait barrage à ces réformes structurelles du pays. Certes, son efficacité est limitée –a-t-il empêché le vote des lois

¹⁸⁴¹ *Ibid.* Note de police du 23 juin 1882.

scolaires ?- mais lui renvoie une capacité à agir et à fédérer qui séduisent encore une partie des partisans de la manière forte. Ces derniers n'ont pas perçu combien le sénateur a souffert de la menace qui pesait sur lui et ses collègues du ministère déchu dans la possible condamnation judiciaire de cette entreprise en 1877. L'avocat de Ribérac ne peut se résoudre à franchir la ligne ténue qui existe, surtout en temps de crise, entre la légalité et l'aventure incertaine d'une prise de pouvoir par la force. La mort du comte de Chambord, celle du prince impérial et les divisions entre jéromistes et victoriens et la probable loi d'expulsion des Orléans, remettent en cause le principe dynastique pour une France monarchiste et Fourtou s'oriente vers une république plus conservatrice, opposée au principe de laïcité des opportunistes et encore plus à celle des radicaux, jugés dangereusement « rouges ». Mais, pour être efficace et totalement dédié à cette cause, il ne faut pas perdre les bases électorales du suffrage universel. Or, l'avancée numérique des républicains à chaque scrutin national ou local fragilise l'édifice qu'il a patiemment construit depuis son entrée en politique. Que devient-il s'il perd ses mandats locaux et/ou nationaux ? Un des puissants administrateurs de la Compagnie d'Orléans ? Le changement de mode de scrutin pour les législatives de 1885 l'inquiète profondément.

Chapitre 2 : La fin de la vie politique d'Oscar Bardi de Fourtou

La perspective des élections législatives d'octobre 1885 et son échec inattendu au renouvellement de son mandat de sénateur en janvier bousculent toute la stratégie de reconquête du pouvoir par l'ancien ministre du Seize-Mai. Malgré de francs succès, notamment aux législatives de 1889, et les espoirs entretenus pendant la crise boulangiste, l'avocat de Ribérac est fatigué, lassé par tant d'années de lutte et de combinaisons politiques associées à de très nombreuses réunions, décisions prises dans le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans sont d'autant d'allers retours entre la capitale et Ribérac. Avec une famille de plus en plus nombreuse, Fourtou doit poursuivre ses affaires, tel le supplice d'un condamné. A cinquante ans, des signes de fatigue physique se font sentir, l'obligeant à prolonger ses séjours si appréciés à la Bourboule pendant la période estivale.

I- Le temps des échecs électoraux et de la crise de l'union conservatrice périgourdine:

La fin de la décennie des années 1880 est celle de tous les dangers pour Fourtou mais aussi pour la République. Pour l'ancien ministre, elle correspond à une véritable traversée du désert inédite. Il a en effet toujours pu l'éviter grâce à sa stratégie électorale, la confiance qu'il a dans son électorat et la position centrale qu'il occupe au sein des conservateurs périgourdins. Il est bien le seul survivant des barons du Périgord qui ont fait les beaux jours du bonapartisme et dans une moindre mesure du légitimisme dans le département¹⁸⁴². Cette permanence est brutalement remise en cause par la perte de son mandat sénatorial en janvier et sa non-élection comme député en octobre 1885. A bien des égards, il s'agit de son « année terrible ».

¹⁸⁴² Pierre Magne et Paul Dupont sont décédés en 1879, Philippe Daussel en 1883.

A- L'échec aux sénatoriales de janvier 1885 :

Oscar Bardi de Fourtou compte bien se représenter pour garder son siège de sénateur qu'il a conquis au prix de nombreux sacrifices cinq ans plus tôt. Le scrutin est prévu pour le début janvier 1885.

1- L'espérance d'un nouveau succès :

Quelques mois auparavant, Fourtou paraît serein quant au renouvellement de son mandat de sénateur. Mais il faut compter sur le bouleversement du paysage politique local qu'a provoqué le scrutin municipal en mai 1884. La forte progression des républicains modifie le rapport de force parmi les délégués sénatoriaux, d'autant que la majorité du Conseil général n'est plus assurée pour contrebalancer cette nouvelle donne locale. Comme un signe, juste avant le scrutin, un incendie ravage le château de Montaigne qui fait se précipiter le sénateur au chevet de la famille Magne-Thirion attristée d'un si grave évènement :

« Mon cher ami¹⁸⁴³, je suis ici auprès de ces pauvres Thirion que je vais quitter dans une heure. Leur désastre est immense: Montaigne est absolument détruit et le sinistre s'est accompli dans des conditions dramatiques qui donnent le frimas. Ils sont réfugiés dans les communs, pour la journée, et obligés d'aller coucher à huit kilomètres chez des amis. Ils sont naturellement bien impatients de quitter ce douloureux séjour mais ils ne peuvent le faire qu'après l'inspection que les compagnies d'assurances ont à faire pour l'appréciation de l'étendue de leurs pertes. Je viens vous prier de hâter le plus possible l'envoi des agents de votre compagnie¹⁸⁴⁴ pour qu'ils puissent en terminer plus tôt avec ces pénibles mais nécessaires formalités. Si vous pourriez quelque chose dans la désignation des experts, et faire choisir des hommes disposés par caractère à traiter les questions avec un esprit de conciliation, vous rendriez à nos amis, dont le malheur est grand, un réel et précieux service. Ici, le pays est dans la consternation. La ruine de cette belle demeure historique semble mettre en émoi tout le pays qu'elle dominait. Nos affaires électorales vont bien. Alexandre était à la maison avant hier. Il a dû vous conter tous les péripéties de la formation de la liste. Je crois, sans en faire illusion sur les difficultés de la lutte, à son succès et au mien. Malheureusement, je n'en dirai pas autant du 3ème candidat quel qu'il ait été. Il aurait échoué, à mon avis du moins. Espérons que la journée vérifie mon premier pronostic et donnera un démenti au second ».

L'optimisme prévaut donc dans ses chances de succès quelques jours plus tard. Ses amis politiques attendent aussi avec impatience le verdict des urnes comme le comte d'Ornano qui lui écrit deux jours avant le scrutin :

« Mon cher sénateur, je fais les vœux les plus sincères pour votre succès, que nous espérons. Je vous télégraphierai d'Angoulême, dimanche, notre résultat. Auriez-vous la gracieuseté de me télégraphier, ou faire télégraphier, à Angoulême, bureau du Suffrage, le résultat de la Dordogne ? Vous m'obligerez infiniment.¹⁸⁴⁵ ». Le comte de Chantérac, répondant aux souhaits de nouvelle année que le sénateur n'avait pas manqué de lui adresser début janvier, formule aussi tous ses vœux de réussite : « Vous ne doutez pas des vœux bien sincères

¹⁸⁴³ APF. Lettre de Fourtou à Philippe de Bosredon, du 16 janvier 1885.

¹⁸⁴⁴ Philippe de Bosredon est l'un des administrateurs de la Compagnie d'assurances *l'Abeille* qui est celle qui assure les dégâts, entre autres, de l'incendie qui a ravagé le château de Montaigne.

¹⁸⁴⁵ APF. Lettre de G.C. D'Ornano à Fourtou du 23 janvier 1885.

que je fais pour votre candidature qui, d'après les bruits publics que j'ai recueillis à Périgueux et ailleurs me semblerait parfaitement assurée. »¹⁸⁴⁶

2- Les résultats : l'annonce officielle de l'échec

Lorsque les décomptes sont terminés, c'est la surprise générale : le sénateur Fourtou est battu, ainsi que son collègue, Bosredon. Ce sont trois nouveaux sénateurs républicains qui entrent au palais du Luxembourg. Fourtou ne s'y attend pas, même s'il sait que les élections municipales n'ont pas été favorables à sa formation politique. L'écart des voix entre les deux camps est conséquent. Le tableau suivant récapitule les résultats du scrutin de janvier 1885.

Figure 66 Résultats du vote des délégués sénatoriaux pour l'élection de trois sénateurs pour le département de la Dordogne, le 25 janvier 1885 (1^{er} tour de scrutin):

Section	Votants	Garrigat (rep.)	Roger (rep.)	Dusolier (rep.)	De Bosredon (bonap.)	De Fourtou	De Coincy (monarch.)
Première	176	93	96	88	84	86	77
Seconde	247	143	144	137	106	107	101
Troisième	168	91	88	87	81	83	76
Quatrième	176	82	87	119	89	92	88
Cinquième	203	101	102	95	106	104	96
Sixième	195	102	99	99	92	93	92
Total	1165	612	616	585	552	565	530

Source : ADD, 3 M 92, élections sénatoriales.

La majorité absolue est fixée à 583 voix. Comme les trois candidats républicains franchissent cette condition nécessaire pour être élus, Garrigat, Roger et Dusolier sont donc proclamés sénateurs de la Dordogne. Le premier obtient sa revanche de 1880 et le troisième, à deux voix près, provoque un second tour. La défaite pour les conservateurs et pour l'ancien ministre, en particulier est cinglante, étant distancé de plus de vingt voix par Dusolier, cinquante avec les deux premiers. Même si le nombre de bureaux de vote est multiplié par deux entre 1880 et 1885¹⁸⁴⁷, l'échec est annoncé par le résultat des élections municipales qui donnent d'importantes victoires au camp républicain. Le tableau suivant fait la synthèse des implantations républicaines dans le département, en fonction du nombre d'habitants par catégorie d'agglomérations.

¹⁸⁴⁶ *Ibid.* Lettre du vicomte de Chantérac à Fourtou le 6 janvier 1885.

¹⁸⁴⁷ Il n'y a que deux sièges à pourvoir en 1880 contre trois cinq ans plus tard.

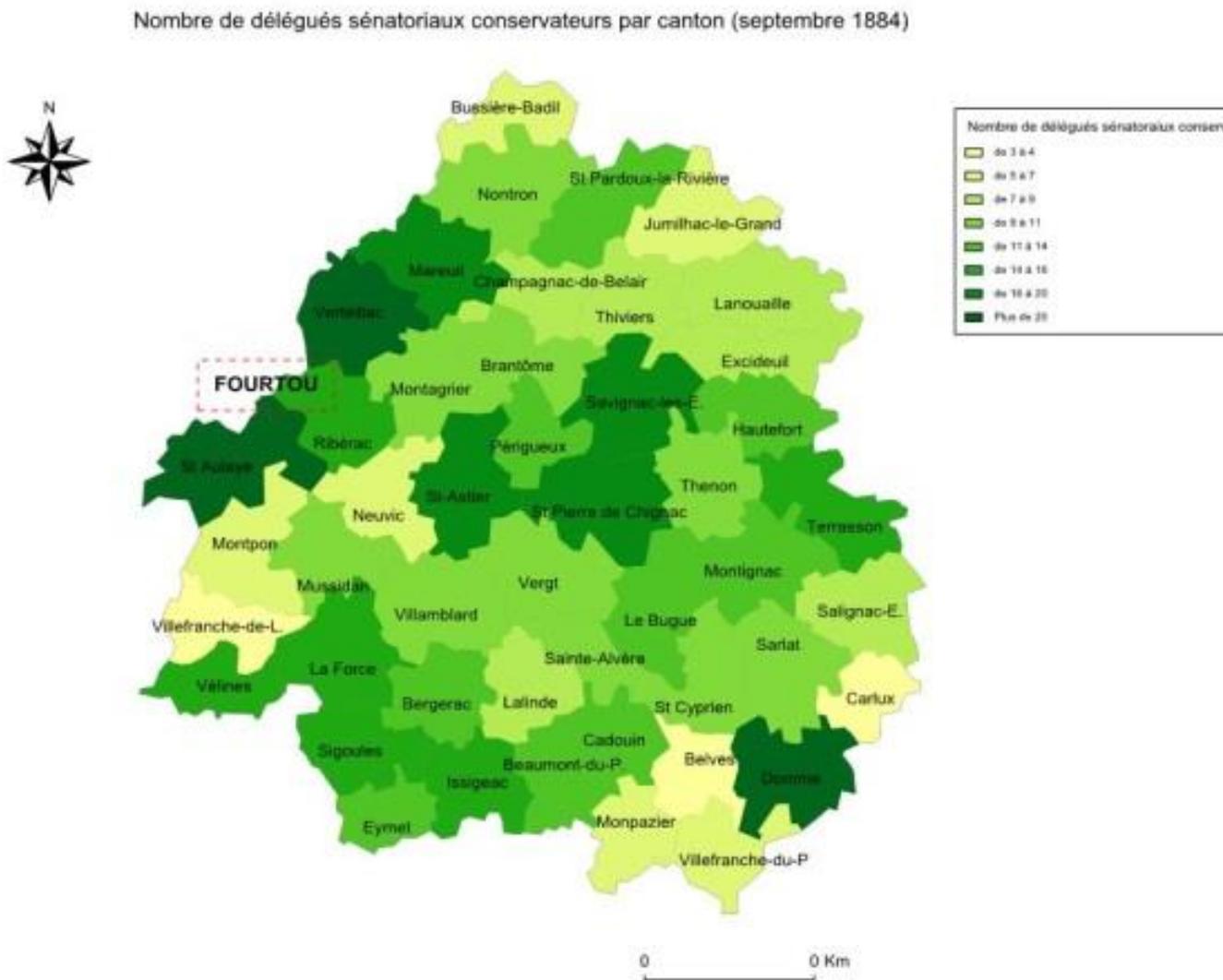
Figure 67 Répartition des forces républicaines et conservatrices en Dordogne en fonction du nombre d'habitants

Communes	Délégués républicains	Délégués conservateurs
En dessous de 1000 h	238	204
De 1001 à 1500 h	53	36
De 1501 à 2000 h	17	15
De 2001 à 2500 h	5	2
De 2501 à 3000 h	3	1
De 3001 à 3500 h	1	1
De 3501 à 4000 h	3	0
De 4001 à 5000 h	1	0
Plus de 5001 h	3	0
TOTAL	324	259

Source : *ibid.*

Les conservateurs perdent leur emprise locale, surtout dans les petits villages de moins de 1 000 habitants, mais aussi dans les gros bourgs (jusqu'à 1 500 habitants) et le rapport des forces est, pour les autres petites villes assez défavorable à la droite à raison d'un conservateur pour deux ou trois républicains. Enfin, le parti de gouvernement ne laisse aucune place à leurs opposants dans les villes comme Bergerac et Périgueux. Ces statistiques indiquent donc que le scrutin sénatorial penche largement en faveur des partisans de la République contre les forces traditionnelles (324 contre 259). De plus, la « densité » de délégués sénatoriaux par canton montre le recul de l'implantation des conservateurs qui ne tiennent plus quelques bastions épars.

Figure 68 Nombre de délégués sénatoriaux conservateurs par canton (septembre 1884)¹⁸⁴⁸



La vallée de la Dordogne et celle de la Dronne sont peu réceptives aux thèses conservatrices, à part le canton de Domme qui s'explique par la bonne implantation d'O.Taillefer à Cénac et de ses soutiens locaux. Par contre, le Nord-Est de l'arrondissement de Ribérac demeure un fief conservateur : Saint-Aulaye, Verteillac et, dans une moindre mesure Ribérac, ainsi que Mareuil dans l'arrondissement de Périgueux. Ce sont les terres de Fourtou et de ses amis qui résistent à la poussée républicaine dans le département. Ces statistiques, préparées par l'administration préfectorale à la veille de scrutins majeurs (sénatoriales et législatives), mettent en évidence le net avantage des républicains sur leurs adversaires qui considèrent

¹⁸⁴⁸ Les statistiques préfectorales font la différence entre « réactionnaires » et « doûteux » mais la carte ci-jointe rassemble les deux dans la catégorie « conservateurs ».

l'échéance électorale comme le dernier espoir de renverser la tendance, les éloignant de plus en plus d'un éventuel retour au pouvoir.

B- La campagne des législatives d'octobre 1885

L'échec aux sénatoriales provoque chez l'ancien ministre d'abord de la déception mais, comme il n'est pas homme à renoncer ou à se laisser abattre, il se montre de plus en plus offensif pour préparer les législatives de l'automne. Le mode de scrutin n'est pas favorable aux conservateurs puisqu'il favorise l'ensemble des forces républicaines, capables de se rassembler pour remporter les sièges convoités. à moins que la capacité de division de la droite ne serve directement les intérêts des républicains les plus radicaux.¹⁸⁴⁹.

1- La difficile constitution de la liste conservatrice

Le comité conservateur n'envisage pas sereinement cette échéance. C'est pourquoi, l'ancien ministre ne manque pas une occasion pour s'investir fortement dans le combat contre ses adversaires, comme s'il s'agissait de prendre une revanche électorale face aux échecs répétés personnels, ainsi que ceux de sa famille politique. Les nouvelles sont d'ailleurs assez inquiétantes, à l'instar de ce qu'observe Joseph de Carayon-Latour pour le département voisin de la Gironde¹⁸⁵⁰:

« Dans mon département, nous ne marchons pas, sans difficultés ni sans tiraillements. Cela tient à ce que le parti bonapartiste n'a pas ici d'organisation, de comités, et quand on veut entrer en relation avec eux, on ne trouve personne qui ait le droit et l'autorité de parler et de s'engager au nom de ses amis. Les chefs principaux sont en désaccord et se désavouent les uns les autres. Néanmoins, j'espère que nous arriverons à une entente, mais il y a parmi les bonapartistes, des pointus difficiles à satisfaire. »

La Dordogne n'a pas le même problème que sa voisine girondine puisque le mouvement bonapartiste est divisé en deux: les partisans d'un rapprochement avec les monarchistes (« blancs ») pour créer un pôle conservateur solide autour du président Fourtou, et ceux qui pensent que l'avenir est de faire cavalier seul, autour de *l'Echo de la Dordogne* et de son rédacteur en chef, Emile Laporte, mais aussi de Paul Dupont et Loqueyssie¹⁸⁵¹. Les plus

¹⁸⁴⁹ On sait combien Gambetta y était attaché. Voir Mayeur (J.M), *Léon Gambetta, la patrie et la république*, Paris, Fayard, 2008, pp 326-336. Philippe Levillain explique que le mode de scrutin n'est pas si favorable aux républicains car il se heurte à une droite très unie sous le panneau de l'Union des droites dirigée par le baron de Mackau et il risque de faire élire des républicains radicaux alors que les opportunistes espèrent une majorité confortable à la Chambre. Levillain (P.), " *Les droites...*", in Sirinelli (J.F.), *op. cit.*, pp 181-182.

¹⁸⁵⁰ APF.Lettre de Carayon-Latour à Fourtou du 14 août 1885.

¹⁸⁵¹ Joseph Albert Lachaud de Loqueyssie (1848-1896), né à Montauban le 1^{er} octobre 1848, issu d'une famille noble du Périgord, est capitaine des mobiles des Basses-Alpes pendant la guerre franco-allemande. Blessé à

grandes difficultés résident dans la constitution de la liste des candidats qui doivent porter les couleurs du conservatisme périgourdin. En mars 1885, une première tentative d'élaboration de liste est réalisée. Amédée Chapgier-Dalair¹⁸⁵² écrit à Fourtou pour lui suggérer d'organiser rapidement une réunion à Périgueux de tous les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les maires conservateurs ainsi que les personnalités influentes, une sorte d'Etats généraux de la force d'opposition aux républicains :

« Cette imposante assemblée qui serait pressentie sur le choix des candidats, aurait à s'occuper de l'organisation des comités. Le conseiller général ou le candidat présumé organiserait dans la huitaine qui suivrait la réunion, les comités de canton, ce qui lui serait facile connaissant sa circonscription et ces derniers formeraient ceux des communes ».

Il insiste sur la nécessité de coordonner toutes ces actions à l'aide de la presse conservatrice qui se ferait l'écho des nombreuses conférences qui donneraient des orateurs reconnus comme l'ancien ministre du Seize-Mai. Enfin, il propose une liste de huit noms : « De Fourtou, de Bosredon Alexandre, Taillefer, Thirion-Montauban, de la Panouse¹⁸⁵³, Lanauve, Emile Dusolier¹⁸⁵⁴ ou Sarlande, Maréchal ou Dupont » et termine sa lettre ainsi : « J'ose espérer

l'attaque sur Dijon, il est considéré comme un héros de guerre. Neveu de Prax-Paris, il est d'opinion bonapartiste et se présente dans la seconde circonscription de Montauban en février 1876 alors que son oncle pose sa candidature dans la première. Il échoue face à Pages mais obtient sa revanche en octobre 1877 comme candidat officiel élu dans la même circonscription. Il siège alors dans le comité de l'Appel au peuple et vote contre les réformes républicaines. Il se représente, le 21 août 1881, à Montauban mais il se heurte une nouvelle fois à Pages, lequel est élu député. Propriétaire des châteaux de Redon à Grange d'Ans et de Pouzelande à Notre-Dame de Sanilhac, il épouse Jeanne Johnston (1849-1921) le 2 juin 1872. Il est directeur du *Constitutionnel* puis du *Pays*.

¹⁸⁵² Amédée Chapgier-Dalair (1836-1888) est un banquier de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) dirigeant l'établissement avec son frère, et un propriétaire terrien dans la commune de Sireuil (Dordogne) dont il est maire. Il est un membre actif de la Société Historique et Archéologique du Périgord. Voir *Nécrologie : M. Amédée Chapgier-Dalair* in *BSHAP*, Tome XVI, année 1888, p. 412.

¹⁸⁵³ Henri Marie Raoul de La Panouse (1843-1911) est né à Paris. Il est élève au collège de Vaugirard puis rejoint en 1870 les Mobiles de la Dordogne à l'entrée de la Loire. Il devient lieutenant puis capitaine adjudant major. Il est ensuite administrateur de plusieurs sociétés d'assurances dont la Providence, président de la Caisse d'Épargne de Paris et conseiller général du canton de Bergerac. Il est aussi administrateur de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans. Il épouse en première noce, Marie Marguerite Angélique de Vogüe laquelle décède en 1850, et en secondes noces, Marie de Lur-Saluces. Ils ont deux fils et trois filles. Voir Penaud (G.), *Dictionnaire..., op.cit.*, 724 p.; blog consacré à la famille de La Panouse : <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/La-Panouse.pdf>, consulté le 12 octobre 2013.

¹⁸⁵⁴ Emile Dusolier (1829-1885), fils aîné de l'ancien représentant du peuple Thomas Dusolier, est avocat comme son père et son frère cadet, Alcide (1836-1918), secrétaire particulier de Gambetta, député et sénateur de la Dordogne. Il entre comme chef de cabinet du ministre de l'Intérieur E.Rouher (1865) puis sous-préfet de Briançon (1867) et préfet des Hautes-Alpes. Lorsque la guerre franco-prussienne éclate, il est sous-préfet de Saverne (Bas-Rhin) où il organise d'abord la résistance puis essaie d'atténuer les contraintes liées à l'occupation ennemie. Il rentre à Nontron, sa ville natale et s'enrôle comme volontaire dans la Garde mobile et devient capitaine sous le commandement de Saint-Martin. Avec l'avènement de la république, il s'inscrit au barreau de Nontron et le 27 mai 1874, alors que le duc de Broglie est aux affaires, il est nommé sous-préfet de Bar-sur-Aube. Il est mis en disponibilité lorsque les républicains reviennent au pouvoir en 1876. Le ministre Fourtou lui propose une préfecture mais Emile refuse pour rester auprès de son père, Thomas, gravement malade. Il reste dans la demeure familiale et entretient des liens d'amitié solides avec Philippe de Bosredon qu'il rencontre à la fin du Second Empire lorsque ce dernier est au ministère de l'Intérieur puis au Conseil d'Etat et avec Maillard-Lafaye. Lors de la préparation des élections législatives d'octobre 1885, il est pressenti comme faisant partie sur

qu'il y aura dans cette liste de quoi satisfaire les plus exigeants et que la majeure partie des honorables qui la composent sera adoptée, patronnée, et ...élue »¹⁸⁵⁵. Mais l'équilibre politique n'est pas respecté puisqu'il y a davantage de bonapartistes (Bosredon, Taillefer, Thirion, Lanauve, Dusolier, Sarlande, Dupont, Maréchal) que de monarchistes (De La Panouse), ce qui risque de mécontenter ces derniers. Il faut donc organiser, comme l'a suggéré Chapgier-Dalair, une grande assemblée générale à Périgueux. C'est chose faite le 28 mai 1885. Sous la présidence de Chastenet, tous les conseillers généraux, d'arrondissement ainsi que les personnalités conservatrices sont présentes dans les salons de l'Hôtel de France à une heure de l'après-midi¹⁸⁵⁶, soit plus d'une trentaine de personnes. L'assemblée adopte une série de résolutions comme l'article 2 qui prévoit une Commission exécutive pour chacun des cinq arrondissements. Celle-ci est présidée par un conseiller général. Mais c'est l'article 4 qui retient le plus l'attention puisqu'il instaure les règles de désignation des futurs candidats. C'est un Congrès, composé de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement et de tous les membres du Comité conservateur. L'article 7 complète les dispositions de l'article précédent en annonçant la réunion du Congrès au plus tard dans la première quinzaine de juillet. L'article 10 précise les modalités d'élection des membres de la liste définitive, suffrages recueillis par le Bureau du Comité. Mais il ne s'agit pas d'une acclamation forte et nette pour qu'un conservateur se trouve désigné à l'élection. Il faut qu'il soit reçu comme candidat à la majorité absolue au premier tour, et à la majorité relative au second (article 14). Enfin, la proclamation des résultats devrait être issue d'un vote interne (article 15). L'article 16 nomme les responsables par arrondissement : Meilhodon (Périgueux), De La Panouse (Bergerac), De Genest (Nontron), Léonce de Fourtou (Ribérac), A.de Bosredon (Sarlat). La semaine suivante, plusieurs réunions d'arrondissement se tiennent sous l'autorité des personnalités désignées lors de la réunion départementale du 28 mai précédent¹⁸⁵⁷. Le rendez-vous est pris et les membres du Congrès réunis pour le 19 juillet 1885, aux ateliers

la liste des candidats conservateurs mais très malade, il meurt juste avant le scrutin. Voir Lachaise (B.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p.65 ; Penaud (G.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p.245.

¹⁸⁵⁵ APF.Lettre de Chapgier-Dalair à Fourtou datée du 26 mars 1885.

¹⁸⁵⁶ APT : Compte-rendu imprimé de la réunion du 28 mai 1885. Sont présents : Meilhodon, de Laulanié, Beauchamps, Hoareau de la Source, Personne, de Maillard de Lafaye, De Genest, Léonce de Fourtou, de Labrousse, Lanauve, Oscar de Fourtou, Archambeaud, Taillefer, A.de Bosredon, membres du Conseil général. Bibié, Gibert, Lacosse, Marquis-Sébie, Martin, Valiade, marquis de la Garde, Coudret, Sully-Maleville, Cangardel, membres du Conseil d'arrondissement. Chastenet, de Lapeyrière, marquis de Fayolle, Léon Archambeaud, Lagrange, Gisclard, Arthur Sarlandie, tous membres du Comité conservateur. Se sont fait excusés : Thirion-Montauban, Maréchal, de la Panouse, de Nathan, de Vassal, de Laborie (membres du Conseil général), ainsi que Laroche, Boisseuil Delugin, Chadeffaut, de Pindray (membres du Conseil d'arrondissement) et Emile Dusolier et Requier (membres du Comité conservateur).

¹⁸⁵⁷ Il reste dans les archives Bosredon un exemplaire de celle tenue le 4 juin 1885 à Sarlat. Elle offre l'avantage d'observer la très forte hiérarchie et le respect des comités cantonaux et d'arrondissement et de citer de nombreux noms de responsables de leur section.

Mongours, rue Neuve des Jacobins à Périgueux¹⁸⁵⁸. Mais avant le verdict des urnes conservatrices, les tractations vont bon train et la liste des noms qui peuvent apparaître en bonne place en juillet suscite particulièrement l'intérêt des responsables politiques voisins et d'un des principaux chefs de *l'Appel au peuple*, le député charentais d'Ornano. Il se permet quelques conseils, dont l'idée qu'il faille choisir Robert-Mitchell¹⁸⁵⁹, le député de Gironde :

« Je crains qu'on incarne trop votre liste dans les souvenirs du 16 mai et de la royauté, dans un département bonapartiste. Quelques mameluks du prince Napoléon pourront fortifier vos adversaires pour vous faire échouer. Ce qui serait lamentable. En outre, les divisions des journaux entre Loqueyssie, Paul Dupont et tant d'autres, l'hostilité de Sarlande qui boude et cela assombrit l'horizon. Or, si vous preniez Mitchell, il ferait la fusion, avec vous, des Loqueyssie, des Sarlande, des Paul Dupont. Je me chargerais aussi d'aider à cette entente. Il s'installerait demain à Périgueux et empêcherait toute intervention hostile du Prince Napoléon. Enfin, si vous connaissiez Mitchell comme moi, sa verve d'écrivain, la vaillance d'orateur populaire, vous le considéreriez comme un appoint précieux et prenant sept noms du terroir, vous donneriez la huitième place à ce champion qui égalerait la lutte et assurerait du triomphe. J'en ai causé à Maréchal qui n'a pas contredit. J'en ai écrit à Taillefer qui n'a pas répondu. Je suis sûr que Thirion-Montauban n'y ferait aucune objection. Sarlande, Paul Dupont, Loqueyssie seraient sympathiques. Mais c'est vous qui devez comprendre et admettre l'intérêt de cette combinaison et accaparer cette plume pour vos polémiques»¹⁸⁶⁰.

Les légitimistes ne sont pas satisfaits des premières approches réalisées par le comité. Le comte de Damas, depuis son château de Hautefort, le signifie à l'ancien ministre :

« Je ne vois pas l'entente complète des légitimistes et elle est nécessaire. Nous serons battus, cela ne me fait aucun doute, mais encore faut-il que notre défaite ne vienne pas d'une division le parti, qu'elle soit honorable, qu'elle oblige de compter avec nous, et que plus tard nous devenions une force. Si vous ne donnez pas des gages aux légitimistes et ils sont encore nombreux, vous serez personnellement combattu par beaucoup ; pardonnez-moi ma franchise, mais mieux vaut que vous connaissiez de tous les faits pour agir. Beaucoup vous croient sinon impérialiste, du moins disposé, le cas échéant, à accepter un fait accompli. La profession de foi que vous m'avez faite dans votre salon à Paris, l'hiver dernier, m'a ôté toute idée de ce genre ; elle serait injurieuse pour vous ; mais le public ne vous a pas entendu ; il vous juge sur les apparences. Donnez-nous un gage. Mettez sur votre liste M. Bosviel, par exemple, et engagez-vous à le soutenir. Cette candidature plaira à un grand nombre (dont le clergé) et ne nuira pas aux autres, surtout dans les quelques médiocrités et nullités que vous m'avez nommées. Comme cela, je crois que nous marcherons tous ensemble»¹⁸⁶¹.

L'ombre du Seize-Mai plane encore sur la tête de Fourtou et cela explique, en partie, le manque d'envie des légitimistes de se ranger derrière lui. Quelques jours plus tard, le 10 juillet 1885, une nouvelle lettre du comte montre son agacement vis-à-vis de la négligence de l'ancien ministre à se rallier une fraction des conservateurs périgourdins :

« Mes démarches ont un seul but, arriver à une entente. Ce n'est pas ma faute si beaucoup ont des préjugés contre vous et s'ils demandent des garanties. Si vous voulez les leur donner, donnez-les dans la mesure du possible. (...) Sans cela, je vous demande qu'est ce qui peut me faire la nomination de tel ou tel député dans le gâchis où nous sommes, avec la ferme conviction que le salut ne viendra que par un coup de force, et jamais par les Parlements qui sont détraqués, usés, qui ont fini leur temps et qui ne font qu'entretenir le malaise et

¹⁸⁵⁸ APB. Une convocation imprimée est envoyée à chaque membre du Congrès.

¹⁸⁵⁹ Le député de la Gironde est l'un des deux témoins de Fourtou lors de son duel avec Gambetta en novembre 1878. Voir 3^{ème} partie, chapitre 1.

¹⁸⁶⁰ APF. Lettre d'Ornano à Fourtou, le 5 juin 1885.

¹⁸⁶¹ APF. Lettre du comte de Damas d'Hautefort à Fourtou du 4 juillet 1885.

l'inquiétude. (...) J'ai un peu d'influence sur quelques personnes et je désire l'employer à les faire marcher dans l'obéissance. »

Raynaud est approché pour faire partie de la liste périgourdine mais l'ancien député écrit à Fourtou pour renoncer :

« Après de très mûres réflexions, je crois devoir m'arrêter définitivement au parti de décliner toute candidature, aux prochaines élections législatives. J'aurais considéré comme un grand honneur de figurer dans la même liste que vous ; et étant le regret que j'éprouve d'y renoncer, qui seul, a retardé ma résolution, et fait durer mes hésitations, même le regret très vif, je vous l'assure, ne m'a pas paru devoir faire oublier les graves considérations auxquelles je ne cède pas légèrement. Laissez-moi ajouter que j'ai été vivement touché des nouvelles marques d'intérêt et de haute estime que vous m'avez données en cette circonstance, comme en plusieurs autres, et que je vous en suis particulièrement reconnaissant¹⁸⁶² ».

Le comité central conservateur accepte qu'en Dordogne de Bosredon et Fourtou fassent ce qu'ils veulent concernant la constitution de la liste. Il ne désire donc pas s'immiscer dans les négociations périgourdines¹⁸⁶³. Mais ce n'est qu'un répit car les instances parisiennes voient d'un mauvais œil les noms pressentis et le duc de Padoue ainsi que le prince Victor opposent leur véto. De Casteras écrit à Fourtou pour le prévenir :

« Des nuages s'élèvent du côté de Paris. Des personnalités importantes du parti impérialiste de la Dordogne provoquent l'orage. (...) Il ne s'agirait de rien moins que d'établir une scission dans la liste. Un membre aurait été sondé et on me demande de faire des démarches auprès d'un autre. Je me refuse nettement à entrer dans ce jeu et je persiste à dire que la liste ne saurait être modifiée »¹⁸⁶⁴.

Cela n'empêche pas Fourtou de demander des subsides au baron de Mackau afin de permettre le meilleur fonctionnement possible des instances périgourdines et les chances de succès :

« Nous allons rentrer en campagne électorale dans la Dordogne, et dans les conditions qui nous permettent d'espérer le succès. Nous avons besoin de grands efforts, et nous sommes décidés à ne rien négliger de ce que nous pourrions faire. Votre comité doit certainement venir, par des subsides, au secours des comités locaux. Je viens vous demander, s'il en est ainsi, de nous donner pour la Dordogne ce que votre budget vous laisse libre de nous accorder. L'effort doit être d'autant plus grand en Dordogne que le succès est plus probable, si toutefois on fait les sacrifices nécessaires. J'ai tout donné aux autres il y a quelques années que je ne désespère pas maintenant de recevoir un peu¹⁸⁶⁵. »

Il reste très vigilant quant aux procédures mises en place afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du Comité périgourdin. Il essaie, dans le même temps, de prévenir les éventuelles tensions et oppositions internes et tente, avec l'aide de Bosredon, de les

¹⁸⁶² APF : Lettre de Raynaud à Fourtou du 6 juillet 1885.

¹⁸⁶³ APF : Lettre de Bosredon à Fourtou. Le 28 juillet 1885, Philippe de Bosredon, revenant de Paris, assure à Fourtou que Paul de Cassagnac qu'il a rencontré accepte ce principe de libre choix pour la Dordogne. L'ancien conseiller d'Etat a essayé de voir le duc de Padoue mais il était absent de la capitale..

¹⁸⁶⁴ APF : Lettre de Castera à Fourtou du 15 août 1885.

¹⁸⁶⁵ AN. AP 156/1/106, papiers Mackau, lettre de Fourtou au baron de Mackau, du 26 juillet 1885.

désamorcer¹⁸⁶⁶. C'est ainsi qu'il triomphe, début août, des difficultés qu'il avait rencontré avec Taillefer concernant sa candidature et l'équilibre bonapartistes-monarchistes en son sein :

« Il n'y a plus de difficultés avec Taillefer. Voici comment j'ai pu les résoudre samedi: Le baron de Malleville, secrétaire général du comité de l'Appel au peuple, avait écrit à M. de Casteras, ancien préfet du Gers qui habite les environs de Montpon, que le comité admettrait et appuierait la liste, malgré sa composition. J'ai remis cette lettre à Taillefer, en lui disant: "cela vous conviendra entièrement vis-à-vis de votre parti, quoiqu'il puisse advenir des négociations actuellement suivies à Paris, et par conséquent, nous pouvons d'ores et déjà commencer notre campagne en commun. Il s'est déclaré satisfait. Nous avons pris des décisions communes entre tous les candidats, et dimanche prochain, nous serons tous en groupe uni et compact au grand banquet de Sorges¹⁸⁶⁷. Je vous laisse continuer les négociations de Paris parce qu'elle pourrait aboutir à nous donner de la part du comité un appui public dont nous aurions pu en profiter dans certaines régions. Mais vous voyez qu'au point de vue de Taillefer, l'incident est comme clos. Il n'en serait pas moins extrêmement avantageux de nous faire faire un petit article d'astucieux et d'énergique concours dans le Pays, sans le signaler à Paul de Cassagnac... Il faudrait qu'il évitât dans cet article de s'expliquer sur la proportion des candidats monarchistes dans la liste, et qu'il se bornât à la soutenir comme liste d'alliance entre bons et solides conservateurs? S'il fait l'article, je vous prie de m'en faire envoyer un pour moi-même à Ribérac, 200 numéros. Adressez-moi toujours vos lettres à Ribérac »¹⁸⁶⁸.

Mais l'espoir qu'il fonde dans la crédulité de Cassagnac est vain puisque ce dernier ne veut pas proclamer l'alliance conservatrice en Périgord et condamne cette parité. Fourtou ne semble pas affecté par cette affaire :

« L'incident du Pays est bien singulier, mais il n'y a pas à s'en préoccuper davantage. Pour Taillefer, tout est fini. Seulement notre coup électoral est manqué et je regrette mes 200 numéros. Je les contemple à l'heure qu'il est avec mélancolie sur ma table. »¹⁸⁶⁹.

¹⁸⁶⁶ APB. Taillefer cherche à tout prix d'être désigné et cela pose un problème de procédure qui est expliqué par Fourtou à Bosredon dans une lettre qu'il lui adresse le 30 juillet 1885 : « J'ai reçu votre lettre ce matin. Les renseignements que vous me donnez ne me laissent aucun doute sur les dispositions du comité et ils suffisent pour calmer Taillefer qui, du reste, me paraît bien aujourd'hui candidat d'une manière définitive. Nous nous sommes donné rendez-vous à Périgueux samedi avec les autres candidats. La liste du congrès ne peut pas être placée sous le patronage particulier d'un comité quelconque: l'Union conservatrice serait brisée du coup dans la Dordogne. Il serait fâcheux, et il paraîtrait singulier de se faire publiquement patronner par deux comités différents. Il faut donc avoir tout simplement une adhésion qui couvre la présence de de Taillefer dans la liste, puisque c'est surtout cela qu'il désire, et dont on ferait un nom au cours de la campagne électorale; selon les circonstances. Il me semblerait donc qu'il suffirait que le comité vous informât qu'il a connaissance de la liste arrêtée dans la Dordogne par le congrès présidé par vous et qu'il lui donne ses adhésions et son appui pour s'associer dans le département à l'Union de tous les conservateurs. J'aime beaucoup cette information spontanée parce que le congrès ne peut pas, dans la personne de son président, avoir l'air de se placer par une communication officielle sous le patronage du comité. Si, cependant, il était nécessaire que l'information du comité est le caractère d'une réponse, il faudrait tout simplement qu'on vous remerciât d'avoir bien voulu communiquer au comité la liste des candidats. Cela aurait l'air de répondre à nos communications officielles plutôt qu'officielles. Dans tous les cas, il est bien convenu que rien ne doit être publié que par nous car nous sommes les seuls à juger de l'opportunité dans le département. Si, enfin, on ne se sent pas d'accord sur une lettre qui vous serait écrite par le comité, on pourrait se contenter de l'appui promis de tous les journaux du comité. C'est ce qui se produit d'ailleurs déjà. Je regrette beaucoup que Taillefer nous ait mis dans ces difficultés car je vous assure que les choses sont bien en Dordogne; c'est parce que la situation est bonne mais en étant toujours délicate, que j'insiste pour que le comité contrôle toutes ces petites portions de nuances qui ont ici une portée considérable. ».

¹⁸⁶⁷ Voir *infra*.

¹⁸⁶⁸ APB.Lettre de Fourtou à Philippe de Bosredon, du 4 août 1885.

¹⁸⁶⁹ *Ibid.* Lettre de Fourtou à Bosredon, 13 août 1885.

La campagne s'annonce alors sous le signe d'une union de façade malgré les efforts réalisés pour la contenir face aux adversaires républicains. Selon les vœux du comité central, elle doit être très animée, composée de conférences et de discours à l'occasion de manifestations publiques. La plus importante est celle réalisée lors de la victoire des conservateurs aux municipales de Sorges.

2- Une campagne sous le signe de l'union

Le 26 août 1885, à l'occasion d'un banquet offert par la municipalité de Sorges (canton de Savignac-les-Eglises) dans laquelle les conservateurs ont remporté les élections municipales partielles¹⁸⁷⁰, les vainqueurs sous l'autorité du maire et conseiller général Meilhodon, sont invités dans la propriété de M.de Malet où une grande tente est dressée pour les commensaux. Profitant de cette victoire finale, ils ont invité les candidats conservateurs aux législatives d'octobre. A la table du maire, on trouve Oscar Bardi de Fourtou, Alexandre de Bosredon et Oswald Taillefer. A la fin du repas, l'ancien ministre prend la parole et présente le programme conservateur :

« Nous devons vous faire connaître notre programme. Nous aurons, au-dedans et au dehors, à changer une politique néfaste et à inaugurer une politique. Dans les finances, à la politique du désordre et des gaspillages, nous aurons à substituer la politique de l'ordre et de l'économie. Au dehors, à une politique de folies et d'aventures, nous aurons à substituer une politique de sagesse et de recueillement ; dans l'ordre économique, à une politique qui ignore, méconnaît ou néglige les intérêts industriels et agricoles, nous aurons à substituer une politique qui les comprend et qui les sert. Touchant nos libertés publiques, à une politique soupçonneuse et tracassière, nous aurons à substituer une politique large et tolérante. [...] Quand nous aurons fait tout cela, alors nous aurons à affranchir le suffrage universel des liens où l'opportunisme a prétendu le garrotter et à rendre à la nation le libre exercice de sa souveraineté et sa pleine disposition d'elle-même. Notre programme est un programme d'affranchissement et de salut. Nous marcherons en rangs serrés sur nos adversaires pour nous dégager du joug honteux qu'ils voudraient nous imposer ». L'assistance alors, applaudit chaudement aux cris de « Bravo ! Bravo ! Vive M. de Fourtou ! Vive la liste conservatrice ! ». Tandis qu'Oswald Taillefer porte un toast à la presse conservatrice périgourdine, Eugène Roux, rédacteur en chef de l'Indépendant, assure de son soutien total les candidats aux législatives. Enfin, de Lestrade, s'écrie alors qu'il aperçoit dans l'assistance un jeune blessé revenant du Tonkin, : « *Vive la France !* ».

Les journaux républicains tels que *Le Mot d'Ordre* attaquent ouvertement le ministre du Seize-Mai. Le rédacteur en chef A.Cérons se livre à un réquisitoire complet à propos de l'homme du gouvernement maudit :

« Nous avons donc maintenant le programme de M. de Fourtou. Il nous revient les mains pleines de promesses. Il se pose en justicier, en libéral à tous crins : il parle de secouer le joug. Je m'étonne qu'il n'ait pas entonné la Marseillaise et appelé aux armes les gens de Sorges et ses féaux, MM. De Bosredon, de Lestrade, Thirion-Montauban, de Malet, de la Panouse, Maillard de Lafaye. M. de Fourtou, ce Guillaume Tell du Périgord, qui les connaît bien, vient de les haranguer, de leur faire toucher du doigt l'abjecte servitude qui pèse sur la France et de

¹⁸⁷⁰ *Le Gaulois*, 15 août 1885. Aux élections municipales à Sorges, onze conseillers sur seize sont conservateurs. Les républicains, qui tiennent la commune depuis longtemps portent la contestation devant le Conseil d'Etat qui annule le scrutin. Le 28 juin 1885, les électeurs sont appelés à nouveau à se prononcer et les onze conservateurs sont réélus à une écrasante majorité.

leur crier : « Ou l'indépendance, ou la mort ! ». [...] L'homme du Seize-Mai, l'ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement des curés, le persécuteur des journaux républicains qui a cet aplomb de faire passer la politique renouvelée de celle du Conseil des Dix, et de lui substituer une politique, large et tolérante. C'est tout simplement un comble. [...] Et la mise en accusation à laquelle vous avez échappé, et le vote de flétrissure qui pèse sur vous, tout cela, il vous plait donc de l'avoir oublié et de crier maintenant : au voleur ! Vous qui avez mis dans vos poches la fortune et l'honneur de la France républicaine et que la justice du peuple a dédaigneusement épargné ! »¹⁸⁷¹

Fourtou est rompu à ce genre d'attaques de la part de ses adversaires et ne s'en émeut pas trop. Il est trop occupé, avec ses compagnons d'élection, à rédiger le texte de leur profession de foi qui est publiée et envoyée aux électeurs du département courant septembre 1885¹⁸⁷². La première partie est axée sur le bilan national des républicains, que les conservateurs opposent à ce qu'ils ont laissé en partant du pouvoir, et en seconde partie le programme de gouvernement :

« Ils ont multiplié les emplois inutiles et chèrement salariés ; ils ont alloué à leurs amis des pensions scandaleuses ; ils ont introduit le désordre dans tous les services administratifs. (...) Les opportunistes ont ainsi détruit l'équilibre du budget, créé un déficit qui dépasse quinze cent millions, augmenté la dette de l'Etat de plus de trois milliards ; ils conduiront la France, si les élections ne mettent un terme à ces folies, à la nécessité d'emprunts énormes, qui rendront inévitables les impôts nouveaux préparés et annoncés déjà par M. Jules Ferry ».

Ils critiquent la politique coloniale du Tonkin, très coûteuse, et l'atteinte aux libertés publiques : « Nous n'avons pas à le dire à des pères de famille condamnés à confier leurs enfants à des écoles sans principes et sans Dieu ». Ils présentent alors la politique conservatrice et libérale. Ils veulent une baisse de l'impôt foncier, et sauver l'industrie, l'agriculture et le commerce. Ils désirent mettre un terme aux guerres lointaines qui compromettent la sécurité du pays. Il n'y a pas une phrase sur le département, sur son avenir ou sur la façon dont les futurs élus espèrent travailler pour l'amélioration du quotidien des électeurs périgourdins. C'est donc un scrutin très politique et qui est perçu comme un enjeu national. Cela tient aussi à la diversité de l'alliance conservatrice contractée pour cette élection législative et les divergences¹⁸⁷³ de vue entre les monarchistes et les bonapartistes¹⁸⁷⁴ atténuées par une volonté commune de condamner fermement la politique

¹⁸⁷¹ *Le Mot d'Ordre* du 27 août 1885.

¹⁸⁷² APF : profession de foi des conservateurs de la Dordogne, septembre 1885.

¹⁸⁷³ Elles ont été atténuées et mises de côté le temps des élections. Paul de Cassagnac, chef des victoriens s'adresse juste avant au comte de Paris : « Ne parlez pas, car, si vous prenez la parole, il sera impossible que notre prince à nous ne la prenne pas en même temps ! et oppose ses vues aux vôtres. C'en serait fait de l'union entre les conservateurs. », cité par Daniel (A.), *L'année politique, 1885*, Paris, G. Charpentier éditeur, 1886, p. 200.

¹⁸⁷⁴ Alors qu'à la Chambre les députés conservateurs se sont vivement opposés à la politique sociale, scolaire, religieuse des opportunistes pendant la législature 1881-1885, et notamment pendant le ministère Ferry, les législatives d'octobre 1885 permettent de rassembler plutôt que de diviser sur les principes qui définissent les droites conservatrices. Ainsi, alors qu'elles étaient divisées lors des trois précédentes législatures (1871-1876, 1876-1877 et 1877-1881) sur la nature des institutions, le rôle du président de la République et le jeu

opportuniste. Le texte final est inspiré de la déclaration des droites à la Chambre, rédigée et publiée le 2 septembre 1885 par soixante-seize députés sortants, et qui organise en trois points les arguments contre la politique opportuniste : le déficit, les violences et la guerre¹⁸⁷⁵. C'est presque cette structuration que l'on trouve dans la profession de foi périgourdine, ce qui prouve l'influence des directions parisiennes et la volonté des conservateurs du département de faire une campagne très anti-opportuniste.

Le 22 septembre, Fourtou est même d'humeur badine, conscient que cette entreprise peut réussir et que le succès est au bout. Il se laisse donc aller à quelques plaisanteries avec Philippe de Bosredon : « *Nous, soussignés, généralissime des forces conservatrices dans le département de la Dordogne, avons décrété et décrétons ce qui suit:*

« Art. 1. En récompense de ses éminents sessions, M. Philippe de Bosredon est élu à la dignité d'historiographe des opérations électorales de la campagne de 1885. Art. 2. En cette qualité, M. Philippe de Bosredon voudra bien transmettre aux journaux des armées coalisées le compte-rendu des rencontres qui ont lieu à Thiviers et celles qui vont suivre dans la vallée de la Dronne et de Bandial. Art. 3. Pour faciliter ses travaux, M. Philippe de Bosredon aura droit aux privilèges les plus étendus notamment aux transports gratuits de sa personne et de ses bagages. Art. 4. Une place d'honneur sera remise à la fois l'artisan de la guerre et à l'historien de la victoire. Fait et scellé à Thiviers les jours et aux suivants ».

Le 27 septembre, Fourtou est à Piégut pour prononcer un discours qui attaque le gouvernement opportuniste. Il ne se ménage pas et profite des derniers instants pour convaincre les électeurs de ne pas voter en faveur des républicains. Il bénéficie alors du soutien du journal *L'Union nontronnaise* de Louis Réjou, lequel regrette, dans une lettre qu'il adresse à Philippe de Bosredon, de ne pouvoir publier le compte-rendu de l'intervention de Fourtou à temps¹⁸⁷⁶.

parlementaire. L'orientation démocratique et parlementaire du nouveau régime marquée par reconnue officiellement en 1884 les jette tous dans l'opposition systématique à la politique opportuniste. Ainsi, un exemple permet de montrer ce qui les unit plutôt que ce qui les divise : la question coloniale – un thème développé dans la profession de foi des conservateurs périgourds. Marc Michel explique que les monarchistes sont très opposés à l'aventure coloniale par antirépublicanisme, mais les libéraux, à l'instar du duc de Broglie, veulent y donner un contenu plus doctrinal, et l'ancien chef de l'Ordre moral mène un combat contre le « système », n'y voyant qu'un luxe et un poids ainsi que le creuset de nouveaux malheurs. Les nationalistes d'opposition développent une argumentation similaire mais qui s'appuie sur le sentiment populaire et la nécessité de reconquérir les provinces perdues. Cette opinion, lorsqu'elle ne précise pas les arguments des uns et des autres qui, à terme, peuvent provoquer des divergences, fédère l'ensemble des forces de droite qui se reconnaissent donc dans la dénonciation unanime de la politique opportuniste. Voir Michel (M.) *La colonisation*, in Sirinelli (J.-F.), *Histoire des droites*, op. cit., pp. 134-135.

¹⁸⁷⁵ Les droites conservatrices répondent aux publications des programmes opportuniste et radical, le premier publié le 23 juillet 1885 et le second, connu sous le nom du « programme de la rue Cadet » en août 1885. Voir Daniel (A.), *Année...*, op. cit., pp172-199.

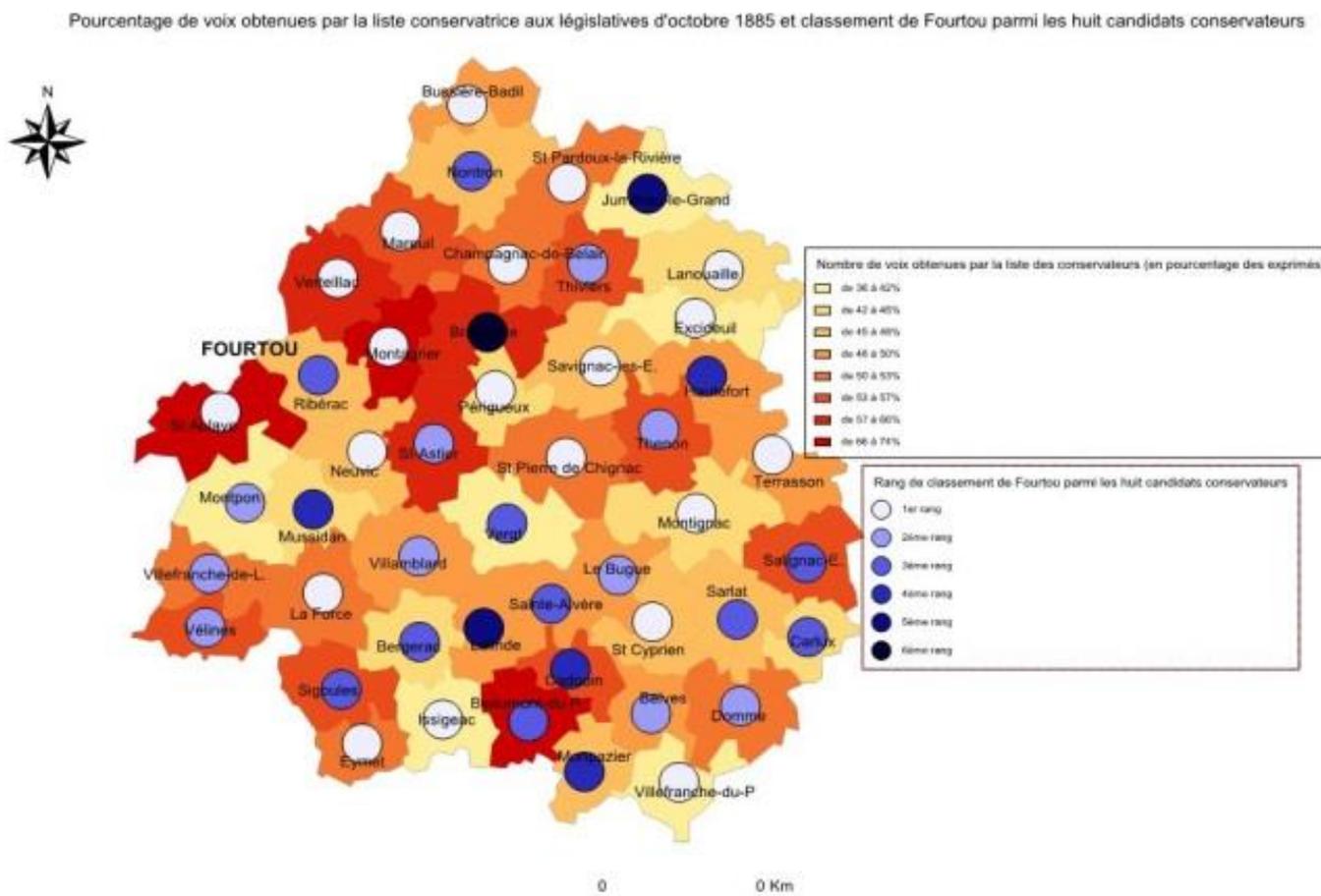
¹⁸⁷⁶ APB : Lettre de Louis Réjou à Philippe de Bosredon, datée du 28 septembre 1885.

3- Les résultats : un échec ?

Le 4 et le 18 octobre, les premières élections législatives au scrutin de liste depuis celles de février 1871, sont organisées et livrent leurs résultats : trois cent quatre-vingt-trois républicains (opportunistes, modérés, radicaux et radicaux-socialistes) contre deux cent un conservateurs¹⁸⁷⁷.

La carte suivante met en relief les résultats de la moyenne des voix obtenues par la liste des conservateurs (en pourcentage des exprimés) et le classement de Fourtou parmi les huit candidats conservateurs en Dordogne :

Figure 69 Résultats de la liste conservatrice aux législatives d'octobre 1885



Malgré le mode de scrutin défavorable pour les conservateurs, la campagne menée par le Comité et Fourtou permettent de ne pas faire perdre trop de voix aux bastions bonapartistes et

¹⁸⁷⁷ La partition Ouest-Est du territoire métropolitain est visible sur la carte publiée dans : Duclert (V.), *1870-1914...*, op. cit., p. 217.

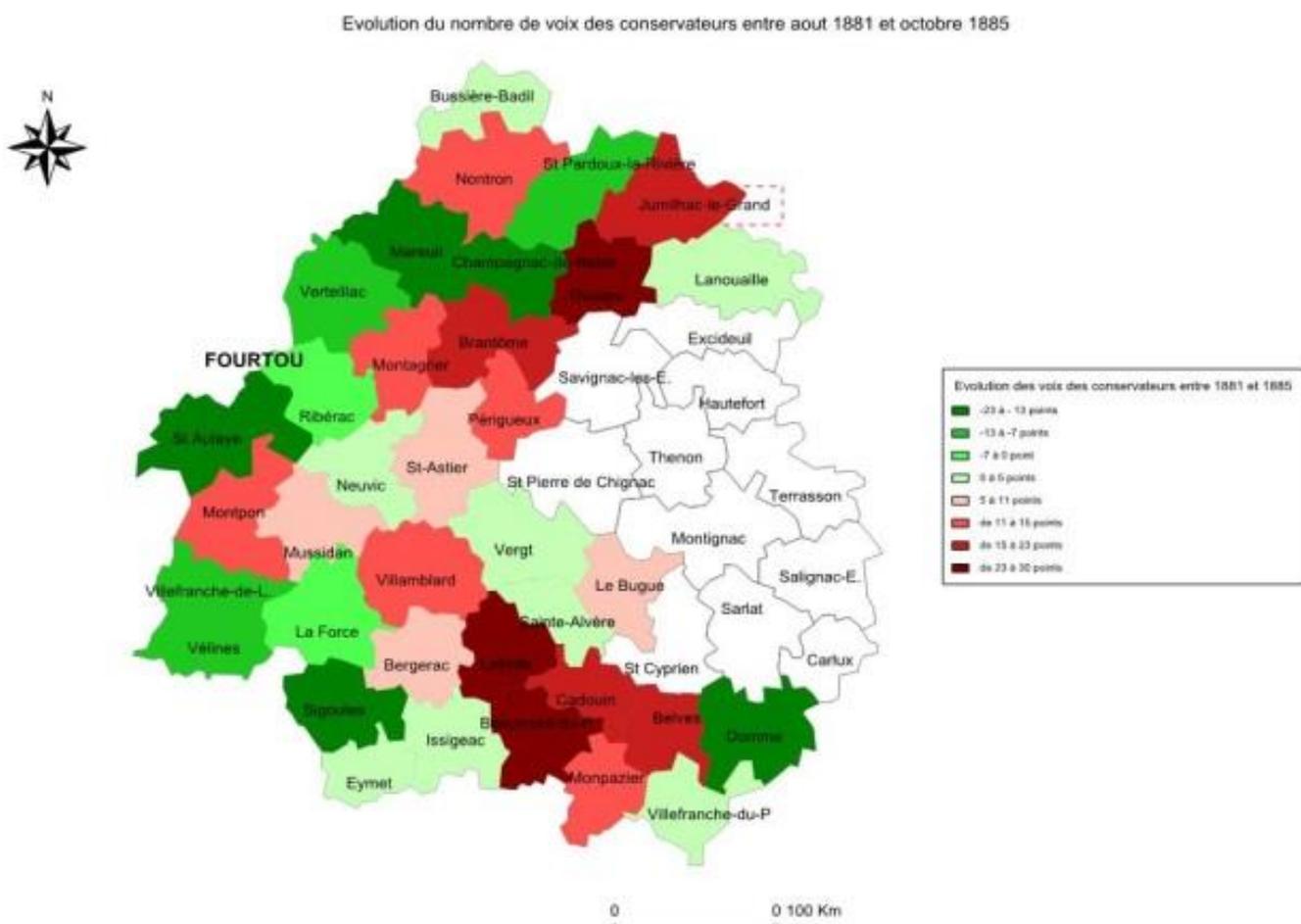
légitimistes dans le département. Le nord de l'arrondissement de Ribérac (St-Aulaye, Montagnier, Verteillac) reste attaché au vote conservateur, ainsi que le sud de la circonscription de Nontron (Mareuil, Champagnac-de Belair) et le nord de Périgueux (Brantôme). Au sud du département, ce sont surtout les cantons sous l'influence de Thirion-Montauban (Villefranche-de-Lonchapt, Sigoules, Vélines, Eymet) qui résistent le mieux aux poussées républicaines. Par contre, un grand Est du département, de Jumilhac à Villefranche est presque perdu pour la cause républicaine. Ces résultats sont donc, dans l'ensemble, mauvais pour les huit candidats qui ne sont pas élus mais l'énergie, la volonté de lutter et le dynamisme du Comité et de son président d'honneur empêchent le désastre annoncé. Le classement, parmi les huit conservateurs, de Fourtou est intéressant car il permet d'observer les zones d'influence et la popularité de l'ancien ministre du Seize-Mai. D'une manière générale, cela correspond à la cartographie des bastions conservateurs, de Mareuil à St-Astier, en passant par St-Aulaye jusqu'à St Pardoux-la-Rivière. Ailleurs, le déficit est plus grand, cela étant dû à la notoriété des autres candidats connus des électeurs comme Thirion-Montauban à Villefranche-de-Lonchapt et Vélines ou Taillefer à Domme. Les plus mauvais classements sont, cependant, dans les cantons qui ont voté massivement républicains dans le bergeracois, le sarladais et la grande couronne sud de Périgueux. Le nord-est ne rejette pas totalement Fourtou même s'il ne le choisit pas, sauf Jumilhac-le-Grand qui ne veut plus du tout du ministre de 1877 comme député¹⁸⁷⁸. Cette première analyse ne permet pas de mesurer l'efficacité du système mis en place par le comité et Fourtou, puisqu'il faudrait, tout en gardant les précautions préalables, comparer les voix conservatrices entre les deux législatives d'août 1881 et celles d'octobre 1885¹⁸⁷⁹. La carte suivante fait le point sur l'évolution des voix conservatrices dans le département entre 1881 et 1885¹⁸⁸⁰.

¹⁸⁷⁸ Comme le canton de Brantôme ou, dans une moindre mesure, celui de Lalinde.

¹⁸⁷⁹ Même si le mode de scrutin n'est pas le même – scrutin uninominal à deux tours pour 1881 et scrutin de liste pour 1885, il est possible de comptabiliser les voix des antirépublicains, surtout pour 1885. Ainsi, la somme totale des voix obtenues par chaque candidat conservateur (par canton) est divisée par le nombre de candidats (huit) et la moyenne des suffrages sert de base de calcul pour étudier la différence entre 1881 et 1885.

¹⁸⁸⁰ Dans la première circonscription de Sarlat et dans la seconde circonscription de Périgueux, en 1881, il n'y a pas de candidat conservateur. Seul le républicain Roger se présente devant les suffrages de ses concitoyens et est élu, logiquement, dès le premier tour à Sarlat ainsi que son collègue Chavoix à Périgueux. Dans la première circonscription de Bergerac, les conservateurs n'ont pas réussi à s'entendre et deux candidats s'affrontent au premier tour (de Coincy, monarchiste et Lespinasse, bonapartiste), laissant le siège échappé aux conservateurs. A Ribérac, c'est Emile Lanauve qui est élu le 23 mai 1880, en remplacement de Bardi de Fourtou qui remet en jeu son siège.

Figure 70 Evolution des voix conservatrices entre les deux élections législatives d'août 1881 et octobre 1885



Les élections législatives de 1885 sont donc un échec pour les conservateurs. Ils perdent des voix dans leurs bastions du nord de l'arrondissement de Ribérac (Verteilac, St Aulaye) ainsi qu'à Mareuil, Champagnac-de Belair. Dans la seconde circonscription de Bergerac, le même phénomène est constaté dans la vallée de la Dordogne, remettant en cause la domination locale de Thirion-Montauban. Taillefer a des motifs d'inquiétude dans son fief de Domme qui a abandonné beaucoup de voix entre les deux scrutins à son adversaire républicain. Cependant, les progrès sont assez significatifs dans les principales villes de la Dordogne (Bergerac, Périgueux, Nontron, Montpon) et dans la couronne sud-est de Périgueux et l'Est plutôt républicain (Montignac, Thiviers). Certes, ces éléments n'ont pas permis une victoire, même étriquée, de la droite conservatrice mais cela dénote la capacité des opposants aux

opportunistes de se démarquer et de contenir la poussée républicaine¹⁸⁸¹. Ainsi, Fourtou mérite, en partie, les félicitations et les remerciements malgré la défaite conservatrice en Dordogne. Grâce aux rôles des comités locaux, d'arrondissement, à l'action précise des conseillers généraux et des candidats qui animent des conférences dans les chefs-lieux d'arrondissement, la déroute est évitée, même si le département n'envoie aucun député conservateur à la Chambre. Les motifs de division entre bonapartistes et monarchistes n'ont pas lieu d'être puisque, pour chaque circonscription, le même nombre de voix est attribué aux uns et aux autres. Le tableau suivant livre le verdict des urnes.

Figure 71 Synthèse des résultats obtenus par les bonapartistes et les monarchistes lors du scrutin d'octobre 1885

Circonscriptions	Inscrits	Conservateurs		Bonapartistes ¹⁸⁸²		Monarchistes ¹⁸⁸³	
		Chiffres absolus	% Inscrits	Chiffres absolus	% Inscrits	Chiffres absolus	% Inscrits
Nontron	24 842	8660	34,86%	4363	17,56%	4297	17,29%
Ribérac	21 150	8396	39,69%	4197	19,84%	4199	19,85%
1 ^{ère} circonscription Périgueux	18 113	7245	39,90%	3608	19,91%	3637	20,07%
2 ^{ème} circonscription Périgueux	16 247	6380	39,26%	3187	19,61%	3193	19,65%
1 ^{ère} circonscription Sarlat	18 423	7 949	43,14%	4370	23,72%	3579	19,42%
2 ^{ème} circonscription Sarlat	14 753	6088	41,26%	3128	21,20%	2960	20,06%
1 ^{ère} circonscription Bergerac	20 061	7044	35,11%	3534	17,61%	3510	17,49%
2 ^{ème} circonscription Bergerac	15 288	7 150	46,76%	3588	23,46%	3562	23,29%
TOTAUX	148 877	58 912	-	29 975	-	28937	-

Source : d'après Vircoulon (M.), *Le boulangisme en Dordogne*¹⁸⁸⁴

L'équilibre paritaire étant respecté, les résultats sont donc équilibrés dans le rapport de force entre les bonapartistes et les monarchistes. Dans les deux circonscriptions de Bergerac ainsi que celle(s) de Sarlat, il y a un léger avantage pour les bonapartistes (particulièrement pour la

¹⁸⁸¹ C'est ce qu'observe Vincent Duclert pour le département de la Dordogne où les républicains obtiennent entre 50 et 59% des suffrages, comme ses voisins lot-et-garonnais, girondin mais bien moins que la Corrèze (90 à 100% des suffrages) ou le Cantal. Si l'on compare la carte des résultats de 1885 avec celle de 1881, le mode de scrutin n'est pas si favorable aux républicains car plus de vingt-cinq départements ont envoyé avec plus de 90% des suffrages des députés républicains au palais Bourbon en 1881. Voir Duclert (V.), *1870-1914, la république imaginée...*, op. cit., pp188 et 217.

¹⁸⁸² Les bonapartistes sont : Alexandre de Bosredon, Thirion-Montauban, O.Taillefer, de Maillard-Lafaye.

¹⁸⁸³ Les monarchistes sont : Comte de la Panouse, Fernand Lagrange, de Lestrade et O. Bardi de Fourtou.

¹⁸⁸⁴ Vircoulon (M.), *Le boulangisme en Dordogne*, T.E.R sous la direction d'A.J. Tudesq, Université Bordeaux III, 1971.

première où Taillefer permet de donner à sa cause 23,72% des inscrits contre 19,42% pour les monarchistes). A l'inverse, dans les deux circonscriptions de Périgueux, les monarchistes ont un peu plus de voix que les autres mais cela reste relativement équilibré. A Ribérac et dans une moindre mesure à Nontron, le rapport de force est tout à fait convenable, les uns et les autres ne pouvant revendiquer une meilleure légitimité que leurs « adversaires ». Enfin, sur le département, les bonapartistes se partagent davantage de voix que les monarchistes, soit un millier de plus. Les négociations pendant la campagne et la difficile élaboration de la liste conservatrice ont finalement permis aux monarchistes de ne pas se faire happer par les partisans de l'Appel au peuple qui demeure la force conservatrice la plus importante. Le tableau suivant rappelle les résultats des législatives de 1881, tout en tenant compte des particularités du scrutin : pas de candidat conservateur à Sarlat et à Périgueux, et duel conservateur à Bergerac entre un monarchiste et un bonapartiste.

Figure 72 Résultats obtenus par les conservateurs par circonscription aux législatives de 1881

Circonscriptions	Inscrits	Conservateurs		Bonapartistes ¹⁸⁸⁵		Monarchistes ¹⁸⁸⁶	
		Chiffres absolus	% Inscrits	Chiffres absolus	% Inscrits	Chiffres absolus	% Inscrits
Nontron	23902	8084	33,82%	Albert Sarlande (bonapartiste) Battu			
Ribérac	21 161	8103	38,29%	Emile Lanaue (bonapartiste) Battu			
1 ^{ère} circonscription Périgueux	18 923	6580	34,77%	Alexis Maréchal (bonapartiste) Battu			
2 ^{ème} circonscription Périgueux	16 093	-	-	-	-	-	-
1 ^{ère} circonscription Sarlat	18 423	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} circonscription Sarlat	15317	5977	39,02%	O.Taillefer (bonapartiste) Battu			
1 ^{ère} circonscription Bergerac	19 045	6005	31,53%	3520 (De Coincy, bonapartiste)	18,48%	2485 (De la Panouse)	13,04%
2 ^{ème} circonscription Bergerac	16 690	8377	50,19%	S.Thirion-Montauban (bonapartiste) ELU			
TOTAUX	114 738	43 126	-	2485 (monarchistes)	-	32 264 (bonapartistes)	-

Dans le cadre du scrutin uninominal à deux tours, le rapport de force n'est pas le même puisqu'il repose sur des notabilités locales qui sont majoritairement des personnalités bonapartistes : Taillefer à Domme, Thirion-Montauban à Villefranche, Sarlande à Nontron,

¹⁸⁸⁵ Les bonapartistes sont : Alexandre de Bosredon, Thirion-Montauban, O.Taillefer, de Maillard-Lafaye.

¹⁸⁸⁶ Les monarchistes sont : Comte de la Panouse, Fernand Lagrange, de Lestrade et O. Bardi de Fourtou.

Lanauve à Ribérac. Seul Alexis Maréchal représente les monarchistes à Périgueux. Dans la première circonscription de Bergerac, la double candidature conservatrice affaiblit considérablement la cause jusqu'à la faire battre par le candidat républicain, mais le rapport de force à la sortie des urnes est plus favorable à de Coincy¹⁸⁸⁷, favorisé par son étiquette bonapartiste ? Son adversaire, le comte de La Panouse, pourtant figure importante du légitimisme en bergeracois n'a pas réussi à gagner la majorité des suffrages conservateurs. Par conséquent, l'enjeu pour le scrutin d'octobre 1885 est bien, pour le comité et Fourtou, de rétablir la parité bonapartistes-monarchistes tandis que la grande majorité des candidats en 1881 appartient à *l'Appel au peuple*. Le mérite de cette élection est de mesurer la valeur du vote monarchiste qui, à égalité de candidats avec les bonapartistes, peut espérer des résultats prometteurs. Ainsi, la stratégie d'union des droites de Fourtou est la meilleure face à la poussée électorale républicaine, et qu'elle s'avère capitale dans les prochaines consultations législatives.

En ce qui concerne le devenir personnel de l'ancien ministre, cette période électorale intense lui a permis de revenir au milieu de ses contemporains et s'imposer comme le principal chef du parti périgourdin. D'ailleurs, certains ne manquent pas de le lui rappeler, comme Philippe de Bosredon, si actif auprès de l'ancien ministre. Certes, la déception est grande¹⁸⁸⁸ :

« Cher ami, j'attendais avec anxiété le résultat de la Dordogne. Catilina triomphe et je trouve bien dur de subir l'insolence de la victoire. Le talent et la vigueur avec lesquels vous avez conduit cette mémorable campagne mériteraient un meilleur sort. Quant à moi, blessé dans tous mes sentiments, comme conservateur, comme périgourdin, comme ami, comme frère, je ne puis trouver de consolation que dans le soufflet retentissant que d'autres départements mieux inspirés donnent à la République¹⁸⁸⁹ ». ».

Mais Fourtou, dans les lettres de regret qu'il reçoit, apparaît pour beaucoup comme la première victime injuste d'une campagne qu'ils considèrent comme bonne et qui aurait pu être couronnée de succès. Certains lui prédisent même, malgré la défaite, un meilleur avenir au niveau national. Le marquis de la Garde, de Saint-Angle (Nontron) est l'un de ceux qui y croient :

« La France se réveille, et notre Dordogne s'abrutit. La conduite des électeurs le 4 octobre est honteuse ! Nous serons marqués au doigt ! Quand on a l'heureuse chance d'avoir en tête un homme de votre valeur, voulant bien

¹⁸⁸⁷ Léon Cornut de Lafontaine de Coincy (1838-1920) épouse Marie-Marguerite Ernestine Chouri en 1841 et ont trois enfants, deux filles et un fils, Victor. Il est nommé par Fourtou sous-préfet de Bergerac du 23 mai au 30 décembre 1877. Il est remplacé par Prosper Fournier. Voir Penaud (G.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 266 ; blog généalogique : <http://gw.geneanet.org/pierfit?lang=fr;p=leon;n=cornut+de+la+fontaine+de+coincy>, consulté le 14 octobre 2013.

¹⁸⁸⁸ APF : lettre de P. de Bosredon à Fourtou le 6 octobre 1885.

¹⁸⁸⁹ Bosredon fait allusion aux départements du Lot où la liste conservatrice l'a emporté avec plus de 75% des suffrages, les Landes, le Gers ou le Tarn-et-Garonne, fiefs du bonapartisme du sud-ouest de la France. Voir Duclert (V.), *1870-1914...*, *op. cit.*, p217.

se dévouer aux intérêts de son pays et pouvant lui rendre de grands services, n'est-ce pas une folie de prendre le chemin qui mène à la ruine ? ».

Il l'engage à ne pas désespérer et qu'en politique, rien n'est immuable. Les encouragements et les mêmes félicitations pour la qualité de la campagne électorale sont à mettre au crédit de l'ancien ministre. L. de Pradelle reconnaît la capacité de l'ancien ministre à rebondir¹⁸⁹⁰ :

« Grâce à votre activité qui doit redoubler là où celle des autres se décourage, je ne doute pas un seul instant que la prochaine fois- et cette prochaine fois est peut-être tout prête- vous ne remportiez pas une victoire éclatante. »

Mais ce qui inquiète Pradelle est dans l'avenir des comités locaux conservateurs. Il craint qu'ils ne se disloquent sous les coups de la défaite. Le risque est réel car les bonapartistes périgourdins, à l'instar de la situation nationale, sont très divisés. L'ancien ministre, en privé, est assez affecté de la défaite et n'hésite pas à se confier sur ses états d'âme à ses anciens compagnons d'armes électorales. Le vicomte de Lestrade confie à Bosredon l'état d'esprit du ministre :

« M. de Fourtou qui est venu conférer hier avec Lagrange et moi, paraît vouloir se tenir dorénavant à l'écart de toute action électorale, je pense qu'on lui fera violence.¹⁸⁹¹ »

Les analyses des conservateurs divergent et peuvent être les prémices à des scissions au sein de l'union affichée pendant la campagne. C'est le cas de Taillefer qui livre, dans une lettre qu'il adresse à Philippe de Bosredon, les raisons de l'échec de la liste à laquelle il appartient :

« Nos paysans ont des préjugés invétérés contre ceux qui portent des titres nobiliaires ; si M. De La Panouse, de Lestrade, Maillard avaient été remplacés par Maréchal, Lanauve et Martin, nous gagnions avec 10 000 voix de majorité¹⁸⁹². »

Quelques jours plus tard, il persiste dans son idée de se détacher des monarchistes périgourdins :

« J'estime, pour ma part, que l'union conservatrice pratiquée exclusivement du point de vue royaliste a fait son temps dans la Dordogne. Jamais nous n'obtiendrions un succès électoral avec le scrutin de liste si nous n'arborions pas nettement le drapeau impérialiste, avec un objectif nettement indiqué aux populations. C'est-à-dire la restauration de l'empire avec le prince Victor. Je vous assure que le temps des formules vagues, des habiletés de langage est passé dans notre département. S'il y a des élections prochaines, il faudra dire nettement ce qu'on est, ou s'abstenir de participer à des luttes, où on use inutilement notre temps, notre argent et notre influence. »¹⁸⁹³.

¹⁸⁹⁰ APF. lettre de Pradelle à Fourtou, le 13 octobre 1885.

¹⁸⁹¹ APB. Lettre du vicomte de Lestrade à Philippe de Bosredon, du 7 octobre 1885.

¹⁸⁹² *Ibid.*, Lettre de Taillefer à Bosredon, du 9 octobre 1885.

¹⁸⁹³ *Ibid.*, Lettre de Taillefer à Bosredon du 15 novembre 1885.

Pourtant, l'action de Fourtou demeure limitée puisqu'il ne peut empêcher la formation d'un Comité central impérialiste juste après les législatives d'octobre 1885¹⁸⁹⁴.

C- Les conséquences des législatives de 1885 : entre division et recomposition stratégique

La défaite périgourdine provoque une rupture dans la fragile union conservatrice et, dès les résultats connus, les oppositions se font de plus en plus vives.

1- Des comités conservateurs rivaux

Les partisans de *l'Appel au peuple* décident de se détacher de Fourtou et de son influence grandissante dans le département. Ce comité est dirigé par le comte de Constantin, Lucien Milleraye, George Duffour, Ernest de Lacrouzille, Albert de Lacquemie et le directeur de *l'Echo de la Dordogne*, Emile Laporte¹⁸⁹⁵. Il est surtout créé pour contrebalancer l'influence de Fourtou et du journal qui soutient son action *L'indépendant de Dordogne*, dont Eugène Roux est le rédacteur en chef. Presque immédiatement se met en place un second comité bonapartiste dissident qui est composé des anciens élus parlementaires comme Taillefer, Thirion-Montauban, de Bosredon, Lanauve, de la Valette dans la perspective du renouvellement du Conseil général de la Dordogne à l'été 1886¹⁸⁹⁶. Le 24 janvier 1886, Taillefer explique à Philippe de Bosredon qu'il est nécessaire de créer ce second comité afin de ne pas laisser celui de Loqueyssie prendre le pas sur tous les conservateurs de la Dordogne. Avec Sorbier, il envisage de lutter contre l'influence progressive de *l'Echo* dans le département :

« C'est (dans) l'intérêt du parti conservateur tout entier que nous devons poursuivre notre tâche. Il sera plus facile au comité royaliste de s'entendre avec nous qu'avec le comité Loqueyssie ».

Il annonce aussi que Lanauve se met à l'écart du premier comité dissident. Enfin, il estime que le retrait du candidat risque d'empêcher la création de comités dans l'arrondissement de Ribérac parce qu'ils seraient *de facto* mis en concurrence avec ceux de Loqueyssie¹⁸⁹⁷. La même détermination est visible chez de La Valette à Bergerac. Ayant rencontré le prince Victor qui lui a sommé de réaliser le plus tôt possible le comité de l'arrondissement, l'ancien

¹⁸⁹⁴ *Ibid.* Une réunion constitutive est prévue le 21 octobre 1885 à Périgueux au domicile d'Albert de Loqueyssie. Philippe de Bosredon y est cordialement invité.

¹⁸⁹⁵ ADD,4 M 199. Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Dordogne du 28 novembre 1885.

¹⁸⁹⁶ *Ibid.*

¹⁸⁹⁷ APB. Lettre du 24 janvier 1886 de Taillefer à Bosredon.

député dit vouloir empêcher l'action négative de *l'Echo* dans le sud du département¹⁸⁹⁸. La rupture est donc consommée entre les deux comités rivaux qui se livrent une guerre sans merci¹⁸⁹⁹. Début février, la reconstitution d'un comité de *l'Appel au peuple* semble l'emporter chez Taillefer, Bosredon et Lavalette. La composition future de ce comité se fait en dehors de toute implication de Fourtou qui semble marginalisé et mis à l'écart dans ces combinaisons proprement bonapartistes¹⁹⁰⁰.

Mais Fourtou observe depuis son échec aux cantonales 1886 un silence total et ne désire plus se mêler des aléas de la vie politique périgourdine. Il exprime cet ardent désir à Philippe de Bosredon le 27 avril 1887 :

« Je vous remercie de votre affectueuse lettre et vous savez d'ailleurs que personne ne saurait agir plus que vous sur mes résolutions par l'autorité de la confiance et de l'amitié. Permettez-moi cependant, mon cher ami, de rester en ce moment à l'écart des luttes électorales. Je ne dissimule pas le goût que je ressens de la retraite et du repos, mais je n'obéis pas, croyez-le bien, à cette influence de second ordre. C'est volontairement et après réflexion, que je crois devoir en ce moment ne pas solliciter le mandat des électeurs de Ribérac. Je réussirais sans nul doute mais ma candidature causerait d'amères déceptions, des douleurs profondes et l'avenir, désormais assuré pour moi, dans ce canton, aurait grandement à en souffrir. On ne pourra pas se méprendre sur ma réserve. Au surplus, mon cher ami, dans l'état de division où se trouve notre département lorsque j'ai été si stupidement et perfidement attaqué par les membres du parti conservateur, il est bon que je montre avec quel désintéressement et avec quelle utilité j'avais mis à propos à présent la cause commune. Je reviendrai un jour, s'il le faut car je me sépare point de mes amis ni de mon parti: je ne fais qu'agir sous cette impression qu'à l'heure présente, il vaut mieux que je ne crée pas de nouveaux germes de division dans mon canton reconquis»¹⁹⁰¹.

Ce retrait volontaire est une manière pour l'ancien ministre de ne plus s'épuiser en querelles stériles et de se faire oublier un temps par l'ensemble des conservateurs périgourdins. Plus que l'expression d'une traversée du désert, il s'agit pour lui d'un repli stratégique puisqu'il ne renonce pas à ne plus intervenir dans les débats mais de se fabriquer l'image d'un sage observateur. De plus, ses multiples activités comitiales et au sein de la Compagnie de chemin

¹⁸⁹⁸ *Ibid.* Lettre de Lavalette à Bosredon, sans date précise mais de la même période que celle de Taillefer, fin janvier-début février 1886.

¹⁸⁹⁹ APB. Lettre datée du 26 juillet 1886. Taillefer refuse catégoriquement, comme Bosredon, de se « mettre à la remorque de Laporte et Loqueyssie. Ils nous conduiraient à l'effondrement du parti impérialiste dans la Dordogne. Laporte, a, en effet, déclaré dernièrement dans un moment d'abandon, qu'il poursuivrait la ruine des anciennes influences pour en substituer d'autres. Pour moi, je crois au contraire, qu'il faut s'efforcer de ramener la confiance... Je ne vois qu'un moyen pour cela : ce serait de constituer un comité central impérialiste où seraient admis les conseillers généraux, d'arrondissement et les anciens conseillers d'arrondissement, les anciens députés, tous les élus ou anciens élus du suffrage universel. De cette façon, nous nous affranchirions de la tutelle que Loqueyssie et Laporte veulent nous imposer. »

¹⁹⁰⁰ ADD. 4 M 199. C'est ce que remarque la source policière du 4 février 1886 : « La composition de ce comité dans lequel ne figure plus Fourtou indique que l'ancien ministre n'est plus le chef de tous les réactionnaires de la Dordogne ». De même, le petit nombre de correspondance dans les archives familiales de Fourtou illustre cette mise à l'écart, à moins que certaines pièces n'aient été détruites *a posteriori*.

¹⁹⁰¹ APB. Lettre de Fourtou à P. de Bosredon, le 27 avril 1887.

de fer d'Orléans occupent une très grande partie de son temps qu'il passe très souvent à Paris¹⁹⁰². Ainsi, loin du Périgord, il peut davantage se tenir à l'écart.

L'ancien ministre du Seize-Mai ne manque pas de ressources et cette période est marquée, pour lui, par un rapprochement des milieux orléanistes pendant la période 1886-1887. Plusieurs notes de police attestent de ses multiples contacts comme en février 1886 sa participation à une importante réunion présidée par le duc de Broglie en vue de répondre aux demandes du comte de Paris¹⁹⁰³. Quelques mois plus tard, il est reçu par le prétendant au trône de France, avant que ce dernier ne soit expulsé par la loi d'exil de juin 1886¹⁹⁰⁴. Une surveillance policière indique, d'ailleurs, qu'il existe deux comités conservateurs en Dordogne, un bonapartiste présidé par Philippe de Bosredon et un autre orléaniste par Fourtou lui-même¹⁹⁰⁵. Le 3 juillet 1886, une réunion est provoquée par Laporte et Loqueyssie afin de ranger à leurs vues les autres bonapartistes :

« La nécessité d'une semblable réunion et l'importance des résolutions qui pourront y être prises, ne vous échapperont pas, à la veille du jour où la période électorale va être ouverte pour le renouvellement partiel des conseils généraux. J'ajoute que le marquis de Lavalette a donné à la réunion projetée sa complète adhésion. »

Bosredon semble décider à y participer, car mieux vaut connaître les intentions de ses ennemis que de les ignorer. Quelques mois plus tard, le marquis de Lavalette a pris la direction du comité de *l'Appel au peuple* départemental et appelle tous les bonapartistes à participer à la réunion constitutive¹⁹⁰⁶. Cette énième initiative se fait toujours à l'écart de

¹⁹⁰² AMT. Procès-verbaux des conseils d'administration de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans, 60 AQ 43 et 60 AQ 44. Fourtou est membre depuis 1885 du Conseil privé du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans et à ce titre, est obligé de participer très souvent à ce qui s'apparente à une sorte de comité exécutif restreint de l'entreprise. Ainsi, il doit participer à expédier les affaires courantes et régler les problèmes qui se posent et qui ne peuvent attendre une résolution en séance plénière. La tenue de ce comité privé est très fréquente et peut parfois siéger deux à trois fois par semaine. Un sondage rapide de la présence de Fourtou à ce comité prouve qu'il n'y est que très rarement absent surtout en cette année 1887, preuve qu'il met en pratique cette volontaire retraite des affaires politiques. N'ayant plus de mandat national ni local, il peut donc se consacrer entièrement à ses activités économiques.

¹⁹⁰³ Pendant l'été 1886, le comte de Paris demande au « conseil des Sept », émanation d'un comité d'union royaliste de l'aider à rédiger une constitution en cas de restauration monarchique. Il est composé d'Emile Bocher, Ferdinand Duval, Lambert de Sainte-Croix, d'Audiffret-Pasquier, le duc de Broglie et des ralliés, anciens légitimistes, Cazenoves de Pradines et le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Fourtou n'en fait pas officiellement partie mais il reste en contact avec son ancien collègue dans le cabinet du Seize-Mai, le duc de Broglie. Voir Robert (H.), « Le Pacte national du comte de Paris : le constitutionnalisme monarchique à la fin du XIX^e siècle », *Revue administrative*, n° 292, 1996, pp. 443-453.

¹⁹⁰⁴ APP. Dossier Fourtou, Ba 946. Rapport de police du 27 février et du 7 mai 1886.

¹⁹⁰⁵ Les quelques pièces de correspondance passive et active du ministre ne permettent pas d'infirmer ou de confirmer cette information préfectorale, mais les liens avec le comité royaliste sont réels.

¹⁹⁰⁶ APB. Lettre du 3 novembre 1886 à P.de Bosredon.

Fourtou¹⁹⁰⁷. Il faut dire que l'ancien ministre subit un revers inattendu lors du renouvellement des conseillers généraux en août 1886.

2- L'échec surprise aux cantonales d'août 1886

En effet, le 2 août 1886 est organisé le renouvellement des conseillers généraux de Montagrier, Montpon et Verteillac dans l'arrondissement de Ribérac¹⁹⁰⁸. Les deux frères se retrouvent donc à devoir de nouveau conquérir les suffrages de leurs électeurs cantonaux. Mais les résultats sont catastrophiques : Oscar est battu avec une différence de trois cents voix environ par son concurrent républicain, Desvergne¹⁹⁰⁹. Si des communes comme Verteillac, St Paul Lizonne ou Cercles lui restent fidèles lui accordant la majorité de leurs suffrages, d'autres s'engagent nettement pour son adversaire avec souvent une différence de voix importante, autour d'une trentaine. C'est le cas de Nanteuil, Cherval ou Bertric-Burée. Ce sont donc des petits bourgs qui rejettent son nom. Son frère, Léonce, est plus chanceux à Montagrier mais sa victoire est étriquée ne devançant son adversaire que de deux cents voix¹⁹¹⁰. Ce résultat provoque une procédure de recours de la part du républicain devant le Conseil d'Etat à cause de fraudes constatées le jour du scrutin. Le maire de Brassac aurait donné à un électeur un bulletin plié et lui aurait fait observer au moment du vote que le bulletin qu'il déposait n'était pas celui qui lui aurait été remis. De plus, manquant de discrétion, il lui aurait réclamé le premier bulletin. Un autre aurait conduit un infirme jusqu'à la mairie afin qu'il vote pour Fourtou. A Tocane, des agents du frère du ministre auraient distribué des bulletins pliés le jour du scrutin sur la place publique de St Apre. Le rapport constate que, si le partage des voix est assez équitable dans les communes du canton, il ne l'est pas à Celles où Fourtou a obtenu 271 voix contre 224 pour Puygauthier. Cela paraît suspect au sous-préfet de Ribérac. Mais le Conseil d'Etat rend son jugement le 1^{er} février 1887 et déboute alors la requête du docteur Puygauthier. Même si l'issue est heureuse pour Léonce, cela démontre qu'il appartient aux républicains de lutter coûte que coûte contre les Fourtou afin d'essayer de les amoindrir, voire de les détruire totalement. Ils sont parvenus à enlever tout mandat au ministre du Seize-Mai et c'est pour eux une grande victoire. Oscar est

¹⁹⁰⁷ Peut-être est-ce la raison pour laquelle très peu de lettres de Bosredon se trouvent dans la correspondance passive du ministre.

¹⁹⁰⁸ Un tiers des quarante-sept cantons est soumis au verdict du suffrage universel.

¹⁹⁰⁹ Oscar obtient 1247 voix contre 1502 pour Desvergne.

¹⁹¹⁰ 1209 voix pour Léonce de Fourtou contre 985 pour son adversaire Puygauthier.

¹⁹¹⁰ Oscar obtient 1247 voix contre 1502 pour Desvergne.

¹⁹¹⁰ 1209 voix pour Léonce de Fourtou contre 985 pour son adversaire Puygauthier.

donc victime de l'ingratitude du suffrage universel, selon ses amis et soutiens. Philippe de Bosredon est le premier à lui témoigner ses regrets et sa tristesse :

« Je n'ai pas besoin de vous dire ce que j'ai ressenti en apprenant le résultat de Verteillac. Le coup a été d'autant plus sensible qu'il était plus inattendu. Bien que je sois édifié sur les surprises du suffrage universel, je n'admettais pas qu'il pût y avoir de doutes pour votre réélection. Comme conservateur, comme ancien conseiller général, comme périgourdin, je déplore ce que je considère comme un véritable malheur pour notre département. Les sentiments que vous m'avez témoignés ajoutent un chagrin de cœur et l'affection aux regrets que j'éprouve. »¹⁹¹¹

Son frère, sous le choc, lui communique aussi ses émotions :

« Je suis navré de votre échec et vu celle de mon frère, que ferai-je au Conseil général ? Cruelles aberrations du suffrage universel ! C'est vous et lui qu'il élimine et je reste. Je préférerais bien, il est vrai, me trouver aujourd'hui au nombre des victimes que d'aller assister au triomphe de nos adversaires, et de me trouver impuissant au milieu d'eux. »

Son désarroi est aussi grand que trois autres conservateurs n'ont pas été réélus dans le sud du département : Archambeaud au Bugue, De Vassal-Sineuil à Villefranche-de-Belves et de La Panouse à Bergerac. C'est donc un coup dur pour la cause antirépublicaine en Dordogne à l'issue de ce scrutin cantonal. Le marquis de Maleville lui adresse aussi sa surprise quant à l'échec de Fourtou à Verteillac. Jules de Verneilh, son cousin est encore plus surpris et pessimiste sur l'avenir de « notre Périgord que nous aimons tant ! (...) Ce qui me révolte et m'étonne, si quelque chose pouvait m'étonner en fait de surprises et déconvenues électorales, c'est que cette Dordogne, réputée jadis pour son bon sens de la droiture, se jette plus éperdument dans les bras de la République, à mesure que celle-ci devient plus menaçante et plus odieuse ». Mais l'intérêt de sa lettre est le commentaire qu'il fait des événements parisiens :

« Vous verrez que les lettres de Boulanger au duc d'Aumale sonneront à ce triste sire un surcroît de popularité et lui faciliteront la dictature à laquelle il aspire. La démocratie aime à mépriser ses idoles. Vous étiez décidément trop honnête et trop capable pour elle ; elle vous met de côté, bien heureuse d'être débarrassée de votre contrôle et de l'autorité qui s'attachent à votre nom. »

Charles de Casteras¹⁹¹² ne semble pas tout à fait surpris du résultat malgré ses espérances. Il annonce aussi que, si Lagrange est réélu, le candidat républicain Gaillardon a fait une campagne admirable et s'inquiète que la minorité conservatrice ne se réduise encore au sein de l'assemblée départementale. Enfin, il reste consterné par le faible succès de Léonce à Montagrier et la procédure engagée par son adversaire pour faire annuler sa réélection. Quelques jours plus tard, Lagrange, seul rescapé du scrutin, exprime sa peine face à l'échec de Fourtou I, mais lui donne aussi de l'espoir :

¹⁹¹¹ APF : Lettre de Bosredon à Fourtou du 3 août 1886.

¹⁹¹² APF : lettre de Casteras à Fourtou du 5 août 1886. Il réside à Ménesplet, canton de Montpon.

« Quant à vous, vous avez une telle connaissance des hommes et des choses que vous devez facilement vous mettre au-dessus de semblables incidents dans la vie politique. »

Si Fourtou a perdu, ce n'est donc pas de sa faute mais bien l'ingratitude du suffrage universel et des circonstances climatiques. C'est en tout cas ce qu'il explique à Bosredon au lendemain de sa défaite :

« Depuis huit jours mon succès me semblait impossible. La grêle a tout détruit dans le canton de Verteillac qui est dans la plus profonde consternation. On a fait croire aux paysans que les secours administratifs seraient subordonnés à ma défaite; et, dans chaque commune, il y avait un comité officiellement institué pour l'étendue des dégâts. La possibilité de ma nomination était presque devenue un danger public. Je suis tout consolé. L'Echo ne manque pas de se réjouir de ma défaite. Mais, moi, je suis presque décidé à me retirer dans la retraite. Vos sentiments me sont bien précieux; je vous en remercie de tout cœur et je vous assure de mon indéfectible fidélité et bien grand attachement ».

Cette lettre est le premier signe de découragement de l'ancien ministre depuis les suites du Seize-Mai et les vives inquiétudes qu'elles avaient occasionnées. Il faut dire que l'avocat de Ribérac n'a plus aucun mandat ni local ni national, situation inédite depuis les débuts de sa carrière politique. S'il ne pense encore à la fin, il en ressent les effets négatifs, même dix ans après les actes du Seize-Mai.

II-Des espoirs boulangistes au retrait de la vie politique

La dernière période de la vie politique d'Oscar Bardi de Fourtou est marquée par de nouvelles conquêtes électorales et un retour de l'ancien ministre sur le devant de la scène politique. C'est la crise boulangiste qui lui procure l'occasion de le faire. L'homme du Seize-mai aurait-il encore un avenir politique ?

A- Fourtou et l'affaire Boulanger : l'ancien ministre au cœur des divisions conservatrices

C'est effectivement à l'occasion de cette crise majeure du régime républicain que Fourtou peut à nouveau exercer ses talents politiques et mener la campagne pour la cause conservatrice, et ce, malgré les divisions permanentes de sa famille politique.

1- Un épisode connu de la vie politique périgourdine

L'épisode périgourdin de l'affaire Boulanger est connu et diversement analysé par des travaux antérieurs. La première étude est celle que Michel Virecoulon¹⁹¹³ a consacrée aux événements en Dordogne et notamment sur l'analyse électorale des années 1888 et 1889. L'auteur s'est appuyé sur les archives publiques et notamment sur la surveillance du parti boulangiste, du parti conservateur ainsi que sur le dépouillement systématique des feuilles périgourdines, républicaines et conservatrices. C'est le principal intérêt de ce premier travail de recherches, très riche en cartes et en tableaux statistiques¹⁹¹⁴. L'auteur, dans sa conclusion générale, donne une vision du boulangisme périgourdin en s'appuyant sur le phénomène électoral : « Il apparaît clairement que le boulangisme périgourdin a atteint au premier essai son point culminant ». L'auteur s'interroge également sur l'origine de ce succès : est-il dû à la personnalité du Général lui-même ? Selon lui, « cela serait sans doute forcer les choses » mais il concède que les électeurs qui avaient choisi le candidat républicain en avril 1888 votent pour faire élire Taillefer en juillet suivant parce qu'il se présente comme le remplaçant naturel de Boulanger. Ainsi, il reconnaît que le boulangisme ne se limite pas au général mais il est limité par ses représentants qui sont, en grande majorité, les partisans de *l'Appel au Peuple* refondé en 1886 en Périgord¹⁹¹⁵. Il explique en outre les raisons de l'échec du boulangisme dans le département par sa jeunesse, sa nouveauté, sa séduction. Il manque aussi cruellement de représentants et de cadres politiques en place sur lesquels s'appuyer. Pour Michel Virecoulon, le boulangisme s'est développé en Dordogne tout en manquant « d'hommes neufs pour un mouvement neuf ». Cette dernière analyse est reprise par Noël Becquart¹⁹¹⁶ dans un article qu'il consacre au général et ses rapports avec la Dordogne, soulignant le manque d'intérêt de l'ancien ministre de la guerre pour un département qui l'a élu massivement aux législatives 1888. La thèse de Frédéric Freigneaux¹⁹¹⁷ permet un éclairage supplémentaire sur les événements périgourdots et leur portée au plan national. Il insiste sur les caractéristiques du département et notamment les conditions dans lesquelles

¹⁹¹³ Virecoulon (M.), *Le boulangisme...*, *op. cit.*, p. 54

¹⁹¹⁴ On dénombre quarante-trois tableaux récapitulatifs : résultats par circonscription, accroissement des voix par candidat, des comparaisons avec les voix conservatrices avec le scrutin de 1885.

¹⁹¹⁵ Michel Virecoulon cite les noms de : Taillefer, Sarlande, Maréchal, Thirion-Montauban, La Panouse et Bosredon. Il ne mentionne nulle part le nom de Fourtou. Il n'indique pas non plus les autres bonapartistes agissant autour d'Emile Laporte et d'Albert Loqueyssie contre les victoriens de la Dordogne. Cela tient, en grande partie, à la consultation des archives publiques, essentiellement composées de sources policières et de rapports administratifs.

¹⁹¹⁶ Becquart (N.), « *Le général Boulanger et la Dordogne* », *BSHAP*, tome CVIII, année 1981, pp.48-54.

¹⁹¹⁷ Freigneaux (F.), *Le boulangisme, naissance d'une nouvelle tradition politique ?*, Thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Jean Rives, Université de Toulouse II, 1996, p. 480 et sq.

s'est déroulée la campagne pour le scrutin du 8 avril 1888 en Dordogne. Il s'appuie, en particulier, sur une lettre que le radical Georges Buisson envoie à Paul Déroulède lui annonçant que ses amis et lui-même sont prêts à se mobiliser pour le triomphe du général. C'est un des aspects peu étudiés du mouvement boulangiste que l'auteur met en évidence : les agissements des républicains radicaux périgourdins, qui avaient été mis en retrait ou oubliés par les études précédentes, rappelant ainsi le montage très hétéroclite des partisans du général. Il étudie précisément les résultats du scrutin du 8 avril 1888 et fait des forces conservatrices celles qui ont le plus contribué à la victoire de Boulanger, sans oublier qu'une partie importante des voix a été donnée par des électeurs républicains. L'ancien ministre de la guerre gagne quarante cantons sur quarante-sept. Il est vrai que le taux d'abstention est important mais il a fédéré des voix venant d'horizons politiques totalement opposés¹⁹¹⁸. Enfin, le choix de Taillefer pour le remplacer vient d'une décision des instances nationales, d'un soutien du comité national. Evoquant l'élection partielle du général au conseil général de la Dordogne et son échec est le résultat d'un manque d'organisation structurée pour le scrutin de 1889. Frédéric Freigneaux conclut pour le département périgourdin :

« La greffe boulangiste n'a pas pris à cause de la résistance conservatrice ; si les conservateurs sont à l'origine du succès de Boulanger en avril, ils sont également les principaux responsables des faibles résultats de septembre 1889, parce qu'un candidat purement conservateur – et non rallié officiellement à la République- aura beaucoup de mal à réunir les voix radicales de la même manière qu'un boulangiste¹⁹¹⁹ ».

L'ancien ministre, au lieu de s'éloigner des divisions conservatrices, y prend part et en devient l'un des principaux animateurs de la *Ligue plébiscitaire et révisionniste*.

2- Fourtou et la *Ligue plébiscitaire et révisionniste*

Le dépouillement¹⁹²⁰ de la correspondance des conservateurs périgourdins apporte un éclairage supplémentaire sur le boulangisme en Dordogne, grâce notamment à l'abondante correspondance entre les deux frères et leurs correspondants dont l'ancien ministre du Seize-Mai. Ainsi, un rapprochement est envisagé à la fin de l'année 1887 pour redonner vie à un seul comité conservateur périgourdin, comme aux temps de l'union réalisée sous l'autorité de Fourtou en 1885. Lors d'une réunion à laquelle participent les Bosredon, Taillefer et Fourtou

¹⁹¹⁸ Les historiens du boulangisme l'ont aussi remarqué. Voir Levillain (P.), *Boulanger, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1982, qui met en évidence les rapports entre le général et les monarchistes, l'affaire étant révélatrice des faiblesses du courant monarchiste qui est divisé sur le franc soutien à apporter au général. (Marchandages, cachoteries, demi-engagements...). J. Garrigues reprend la nature des votes pour Boulanger par département et souligne l'extrême hétérogénéité des électeurs du général. Ainsi, en Charente inférieure, les bonapartistes majoritaires ont orienté la profession de foi du général comme un appel aux accents napoléoniens. In Garrigues (J.), *Le général Boulanger*, Oliver Orban éditeur, Paris, 1992, pp. 192-193.

¹⁹¹⁹ Freigneaux (F.), *Le boulangisme...*, op. cit., p. 489.

¹⁹²⁰ Voir Truel (T.), *Contribution à l'histoire...*, op. cit., pp 83-91.

à Périgueux en décembre 1887, il est décidé de reconstituer les comités cantonaux et de prendre le nom de « *Ligue Révisionniste et Plébiscitaire* ». Dans une lettre qu'adresse Fourtou à Alexandre de Bosredon le 2 janvier 1888, l'ancien ministre fait le point de son action à Verteillac :

« Nous avons constitué le comité de Verteillac. J'en suis président et M. Coudret, maire de Verteillac en est le vice-président. Il me sera matériellement impossible d'assister à la réunion du 20, mais j'ai remis à Léonardon, le procès-verbal de la constitution du comité de Verteillac. Vous pouvez donc m'inscrire comme membre du comité central et déclarer en même temps que je me suis excusé pour la première séance. Il faut que vous soyez nommé président et vous le serez. Je n'ai pas à vous dire, mon cher ami, que tout mon concours vous sera acquis. Trois réunions d'ailleurs nous placent de plus en plus fermement sur le terrain révisionniste et plébiscitaire. N'imitiez donc pas l'Appel au peuple. C'est le coup le plus terrible qu'on puisse faire avec Gibiat dans la Dordogne. Le comité de Verteillac a émis deux vœux que je recommande à votre attention: 1° : instituer à Périgueux un comité de juristes qui pourrait bien prêter gratuitement son concours aux adhérents de la Ligue pour leurs difficultés administratives et politiques, soit par des consultations soit par des panneaux devant le conseil de préfecture; 2° : adresser périodiquement au principal délégué de chaque commune une note orthographiée sur l'état des principales questions politiques pressantes. Vous voyez le côté pratique de ces vœux. Soumettez-les au comité central. Nous ne devons jamais désarmer devant l'opposition de l'Etat. Il ne faudra jamais cesser de lutter ».

Le 20 janvier, en l'absence de Fourtou, le comité de Périgueux est créé. Alexandre de Bosredon est nommé, comme lui avait suggéré l'ancien sénateur, président. La mort du député Lamothe-Pradelle¹⁹²¹, élu sur la liste républicaine en septembre 1885, provoque l'organisation d'une élection législative partielle prévue en avril 1888. Les conservateurs périgourds s'interrogent alors pour savoir qui va porter les couleurs de leur cause en avril. Alexandre de Bosredon avertit son frère, qui est à ce moment-là à Paris, que ses collègues du Conseil général et lui-même doivent se réunir pour décider d'une éventuelle candidature. C'est aussi une manière, pour l'ancien député, de contourner la difficulté du mode de désignation du futur candidat afin de ne pas provoquer d'interminables discussions entre les partisans de *l'Appel au peuple*, ceux de *l'Echo de la Dordogne* et son directeur, Laporte. Son frère réagit assez vivement :

« Voilà donc notre département sur le point d'être appelé à élire un successeur à l'illustre Lamothe-Pradelle. Je suis assez curieux de savoir ce qui se passera. Je suppose que l'Echo va donner des noms... En ce qui me concerne, je serais à leur disposition pour organiser tout ce qu'ils voudront à l'exception d'une candidature pour moi, ce que je suis parfaitement résolu à ne pas accepter.»¹⁹²²

Le ton et la détermination de l'ancien conseiller général du sarladais rappelle celle, un an plus tôt, de Fourtou. La principale raison de son refus de s'investir plus que cela dans cette élection partielle est qu'il est persuadé que, si un conservateur s'y présente, l'échec est assuré¹⁹²³.

¹⁹²¹ Il décède brutalement en février 1888.

¹⁹²² APB. Lettre de Philippe de Bosredon à son frère Alexandre, du 9 février 1888.

¹⁹²³ *Ibid.* Lettre de Philippe à Alexandre du 25 février 1888.

L'ancien ministre n'est plus sur la réserve et revient dans le jeu politique périgourdin. Il demande au maire Coudret de manœuvrer pour ce qui pourrait s'apparenter à une élection secondaire à savoir celle du conseiller d'arrondissement de Montagrier. Il lui livre ses conseils :

« J'ai vu Léonce à Périgueux et il m'a entretenu des prochaines élections au conseil d'arrondissement pour Montagrier. Il a été plus ou moins renseigné que Lavaur nous donnerait son concours et il désisterait votre candidature. Dans le cas où vous ne vous présenteriez pas, il croyait que des efforts seraient tentés auprès du marquis de Fayolle. Mais contre le gré de la marquise pour le déterminer à se mettre sur les rangs. Je lui ai promis de vous écrire. Voici en deux mots mon opinion. Le mieux est que vous soyez le candidat; à votre défaut, il me semble dangereux, dans l'état d'esprit de nos électeurs, de présenter le marquis et le laisser serait fort grave à la veille des élections générales. Il vaudrait mieux s'entendre avec Lavaur et donner sa candidature le caractère conservateur contre celle de Puygauthier¹⁹²⁴. L'échec de ce dernier serait réconfortant et ce serait un heureux préalable aux élections générales ».

Il prépare le terrain pour une offensive de plus grande envergure et la mort inopinée de Lamothe-Pradelle lui en donne alors l'occasion. *L'Echo de la Dordogne* ne décolère pas de voir la constitution de la Ligue en Périgord, et surtout de l'alliance à nouveau effective entre Fourtou et les Bosredon. Le choix du candidat devient donc délicat puisqu'il fait l'objet de rivalités entre les chefs de file de la droite périgourdine et le Comité local de *l'Appel au peuple*. Maréchal va voir Bosredon à Paris pour discuter du nom qui pourrait susciter l'adhésion de toutes les factions de la Ligue :

« J'estime qu'il est peu désirable qu'un conservateur se présente mais on peut soutenir par de très bonnes raisons et c'est l'avis de Maréchal, qu'une candidature conservatrice, alors même qu'elle échouerait, vaudrait mieux qu'une abstention qui ressemblerait fort à une abdication. Resterait, en se plaçant de ce point de vue, à trouver un candidat. Malheureusement, Maréchal n'a pas d'espoir sérieux qu'on en trouve un. Laporte, moins embarrassé, proclame ce matin la candidature de Boulanger¹⁹²⁵. Je ne sais pas s'il persistera, mais s'il persiste, Boulanger pourrait être élu et élu avec une majorité éclatante¹⁹²⁶ ».

Ce sentiment est partagé par Fourtou qui n'admet pas la candidature de l'ancien ministre de la guerre, même si ce dernier est rayé des cadres de l'armée. Les tergiversations, les hésitations montrent le désarroi des conservateurs périgourdin face à l'évènement que constitue le nom du général sur un bulletin de vote. Philippe de Bosredon condamne vivement le personnage :

« C'est triste à dire, mais les ingratitude, les mensonges, les duplicités du général Boulanger, son esprit d'indiscipliné, l'absence de tout scrupule chez lui, les caresses successives à tous les partis, tout ce qui devait le rendre méprisable aux yeux de la nation et de l'armée, tout cela lui élevé un piédestal et donné une incroyable popularité ».

Quelques jours plus tard, il est encore plus déterminé à ne pas aller voter pour quelqu'un :

¹⁹²⁴ Le recours devant le Conseil d'Etat de Puygautier lors du scrutin cantonal d'aout 1886 est encore frais dans la tête du ministre qui ne serait pas mécontent de lui infliger un revers électoral.

¹⁹²⁵ *L'Echo de la Dordogne* du 16 mars 1888.

¹⁹²⁶ APB. Lettre de Philippe à Alexandre de Bosredon, le 16 mars 1888.

« Quant à mon vote, je ne tiens à le donner ni au comte de Paris, trop monarque, ni au prince Napoléon, qui est trop républicain, ni au prince Victor, qui est trop insuffisant, ni au général Boulanger qui est trop canaille, ni même à Clerjournie, je ne pourrais que voter blanc et ça ne vaut pas le voyage¹⁹²⁷ ».

Sa détermination s'amplifie jusqu'à provoquer une mise à l'écart du comité central de la Ligue car il ne veut pas entendre parler du soutien de celle-ci à cette candidature. En fait, *L'Echo* accuse ouvertement dans ses colonnes le comité central de la Ligue comme étant sous la domination de Fourtou, et Alexandre de Bosredon l'instrument de ce dernier¹⁹²⁸. Le journal ne cherche d'ailleurs pas à s'opposer fermement à la candidature de Boulanger puisque le général, se présentant à plusieurs partiels, est obligé de choisir une circonscription dans laquelle il a été élu. et pense qu'il y ait de faibles chances pour qu'il choisisse la Dordogne. Du côté des républicains, le nom du candidat est également difficile à retenir car il y a de nombreux postulants¹⁹²⁹. A droite, le choix n'est pas encore arrêté mais les noms de Taillefer, Bosredon de La Panouze circulent malgré la prise de position de certains pour ne pas s'engager. Mais la présidence du comité central de la Ligue étant échue à l'ancien député du sarladais, elle l'expose en première ligne. Par contre, le fonctionnaire ne pense pas que Fourtou se présente. Il apparaît donc comme l'homme en retrait, à l'écart de la lutte alors qu'il œuvre en coulisses pour faire gagner les conservateurs. Le 13 mars 1888, réunis en congrès à Périgueux, les républicains, sous la présidence des sénateurs Garrigat et Dusolier, procèdent à l'élection du candidat. Clerjournie l'emporte sur le docteur Clament (241 voix contre 124)¹⁹³⁰. Les services préfectoraux ne savent pas encore quel serait le candidat conservateur, évoquant le plus grand secret autour du nom. Ils ne prêtent donc pas assez attention, et ne mesurent pas l'impact qu'a Laporte et les partisans du comité central impérialiste de *l'Appel au peuple* qui se sont engagés pour le général Boulanger¹⁹³¹. Les noms qu'ils relèvent sont toujours, dans l'ordre, Bosredon, Taillefer et De Lapanouze. Fourtou n'est, encore une fois, nullement mentionné. Le 1^{er} avril, le journal passe à l'offensive et annonce publiquement qu'il faut voter pour le général Boulanger. Cela prend de court les membres du comité central de la Ligue qui ne peut se conformer à cette décision imposée, comme un certain aveu de faiblesse. Eugène

¹⁹²⁷ *Ibid.*, le 18 mars 1888.

¹⁹²⁸ *L'Echo de la Dordogne* du 24 mars 1888.

¹⁹²⁹ ADD.4 M 64. Elections législatives. Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur du 27 février 1888. Il recense les noms qui circulent à cette date pour la candidature républicaine : Vallon, à Lanouaille, riche agriculteur, Clerjournie, avocat maire et conseiller général de Sarlat, le docteur Clament, maire et conseiller général de La Force, Arthur Mercier, avocat à la Cour d'Appel de Paris, Villemont, avocat, conseiller général du Bugue.

¹⁹³⁰ *Ibid.* Minute du préfet du 13 mars 1888.

¹⁹³¹ Jean Garrigues explique que le général ne tient pas à être candidat en Dordogne mais Thiébaud, soutenu par la Cocardie, prend seul l'initiative de le présenter. Il se met donc en rapport avec Laporte et Loqueyssie pour promouvoir localement la candidature du général. Garrigues (J.), *Le général Boulanger, op. cit.*, pp.162-163.

Roux, le rédacteur en chef de l'*Indépendant* communique les sentiments amers de Paris sur le non-choix d'un candidat conservateur qui s'opposerait à Clerjournie et à Boulanger¹⁹³² :

« Vous pouvez, à peine, à Paris, vous faire une idée du mécontentement éprouvé et manifesté par les conservateurs du département voyant qu'aucun candidat ne se présente pour disputer à MM Clerjournie et Boulanger le siège de député vacant. Les grincheux (et il n'en manque pas dans nos rangs, vous le savez) s'en prennent aux chefs du parti, qu'ils rendent responsables de notre état de désorganisation ; ils accusent même de nous maintenir systématiquement dans cet état. »

Le journaliste fait alors un appel à peine voilé à une possible candidature Fourtou :

« Je comprends les graves considérations qui vous retiennent personnellement. Je suis, cependant, convaincu que tout candidat conservateur qui se mettrait hardiment sur les rangs, en disant qu'il se présente, à défaut d'autres, et uniquement pour ne pas laisser le champ libre aux Boulanger et Clerjournie, serait accueilli avec un enthousiasme et suivi avec un entrain sans précédent d'opinion ».

Mais Roux sait que s'il insiste, il aurait une fin de non-recevoir et donc, propose un nom à l'ancien ministre, qui lui avait déjà demandé dans une précédente lettre : « Vous m'engagez à susciter la candidature d'un général ». Il pense alors à Lian mais retient que, s'il obtenait son accord de principe, il serait freiné par les dépenses occasionnées. L'avantage d'une telle candidature serait qu'elle s'opposerait à Boulanger et qu'elle serait éminemment conservatrice. Le lendemain, le journaliste reprend sa plume pour avertir le ministre que le général est d'accord, mais sous deux conditions qui ne peuvent satisfaire Fourtou : s'afficher résolument impérialiste et avoir la garantie que, s'il est élu, de ne pas se représenter. Voulant connaître l'opinion de l'épouse du général, celle-ci refuse le principe et le militaire de décliner la combinaison. C'est alors que Roux revient à l'assaut pour convaincre Fourtou d'y aller :

« Je m'explique très bien votre résolution de ne pas vous présenter vous-même, mais un comité, ou même l'*Indépendant* tout seul, ne pourrait-il pas, en dehors de votre participation directe, et comme à votre nom, faire voter pour vous ? Si nous réussissions – et cela ne me paraît nullement impossible – votre succès serait doublement éclatant ; et si nous succombions, l'échec ne vous atteindrait pas, puisque vous n'aviez pas été candidat. »

Roux pense que cette idée peut être plus facile avec l'aide de Sarlandie. Il prévoit tout : les collages des affiches avec des hommes salariés, quelques jours avant le scrutin, et calcule même les frais occasionnés. Il estime une dépense autour de 300 francs qu'il demande au ministre de prendre en charge, pensant que c'est la seule solution pour que les conservateurs ne votent pas pour le général Revanche. Mais les arguments du rédacteur en chef de l'*Indépendant* ne convainquent pas l'ancien ministre qui refuse d'entrer dans cette combinaison. En effet, le risque est trop grand d'échouer et il a senti combien la candidature de Boulanger peut remporter la majorité des suffrages. Cette prudence est celle d'un homme

¹⁹³² APF : Lettre du 24 mars 1888 de Roux à Fourtou.

qui a déjà plus de vingt ans de carrière politique derrière lui et qui sait que précipitation et excitation de dernière minute. Pour revenir au-devant de la scène, il lui faut un autre coup d'éclat électoral et non une entreprise aussi dangereuse. De toute façon, le scrutin approche et il n'y a plus de temps pour manœuvrer de la sorte.

3- L'élection de Boulanger en Dordogne

Le 8 avril 1888 se déroule alors l'élection législative partielle qui donne les résultats suivants :

Figure 73 Résultats de la législative partielle du 8 avril 1888 en Dordogne

Electeurs inscrits	148 899	% des inscrits
Votants	100 365	
Bulletins exprimés	100 393	
Bulletins annulés	1681	
Général Boulanger	59 555	39,99%
Clerjournie (républicain)	35 759	24,01%
Taillefer	1659	1,11%
De Fourtou	353	0,23%
De Bosredon	59	0,03%
De la Panouze	55	0,03%
Maréchal	20	0,01%

Source : ADD ; 4 M 64.

Le général, comme cela est prévisible, remporte l'élection avec presque 40% des suffrages, soit plus de quinze points d'avance sur son concurrent républicain. Par contre, certains électeurs veulent marquer leur désapprobation pour l'un ou l'autre des principaux candidats, mais aussi pour le choix de *L'Echo* et des partisans du comité central impérialiste de *l'Appel au Peuple* puisque les principaux ténors de l'opposition interne apparaissent çà et là avec des voix attribuées. Fourtou obtient plus de trois cents voix alors qu'il n'est même pas sur la liste. Certes, il s'agit d'un épiphénomène, mais qui démontre que l'opinion n'est pas totalement versée dans la politique très complexe et très controversée du général « Revanche ». En ce qui concerne l'ancien ministre, cela prouve qu'il a toujours, même si elle est très réduite, une certaine base électorale qui ne veut pas le jeter au rayon des souvenirs. La carte suivante offre

sarladais. Même si les voix données à l'ancien ministre du Seize-Mai sont infimes, la répartition est instructive car elle offre une vision de l'état de son fief électoral après tous les échecs électoraux des années 1885-1886. Ceux qui ont mis son nom sur le bulletin n'ont pas subi de pression et expriment un vote spontané. Verteillac semble le plus nostalgique des cantons quant à l'absence de Fourtou dans la bataille électorale puisque 251 électeurs lui apportent leurs suffrages. Brantôme, en dehors de la circonscription de ministre, lui accorde plus d'une centaine de voix. Montagrier, pour lequel Léonce est encore conseiller général, témoigne plus modestement de son soutien à Fourtou. Sur les vingt-et-un cantons pour lesquels il est relevé des voix le concernant, la plupart se situent dans des lieux qui ne sont pas habituellement versés dans le vote conservateur, c'est-à-dire dans le bergeracois et dans une moindre mesure dans le sarladais. L'espoir que peuvent donc entretenir les partisans de la cause plébiscitaire est situé dans le résultat pour le canton de Domme, fief d'Oswald Taillefer puisque lui-même remporte soixante-treize voix et que Fourtou en obtient également quelques-unes. Mais, dans l'ensemble, si les états-majors des deux comités opposés sont aussi fébriles et nerveux, c'est qu'ils doivent aller à la reconquête d'un électorat qui s'oriente soit vers un vote républicain opportuniste - comme il l'a prouvé lors des précédents scrutins - soit pour un général dont on ne connaît exactement les ambitions mais qui sait parler aux uns et aux autres haut et fort.

Au lendemain de l'élection du général Boulanger, Philippe de Bosredon n'est pas satisfait du résultat tant sa défiance à l'égard du général est grande. Il l'exprime assez sèchement à Alexandre :

« Messieurs les membres du nouveau comité conservateur de la Dordogne, êtes-vous boulangistes, ou vous n'êtes pas boulangistes ? Si vous êtes boulangistes, je reconnais votre toute puissance mais je demande à m'abstenir. Si vous n'êtes pas boulangistes, vous me faites l'effet d'un fétu de paille qui voudrait endiguer ou arrêter un torrent. Pour quitter le langage de la haute politique, je dirai simplement que dans les circonstances actuelles, je regarde la formation d'un Comité comme un peu puéril, qu'à côté de l'Echo, qui a carrément pris position, votre action ne peut qu'être inefficace, qu'en outre toute manifestation que vous ferez soulèvera des questions extrêmement délicates ; que je puis différer d'opinion avec vous, et que je ne veux pas me placer dans cette alternative »¹⁹³³.

La question est, en fait, toujours la même à résoudre : qui pour succéder à Boulanger qui a déjà annoncé qu'il ne siégerait pas en tant que député de la Dordogne¹⁹³⁴ ? Jean Garrigues affirme que l'élection de Boulanger en Dordogne est le signe du ralliement des bonapartistes à la cause qu'il défend parce qu'il est inconcevable, pour eux, de voter pour un radical et encore

¹⁹³³ APB.Lettre de Philippe à Alexandre Bosredon, du 14 avril 1888.

¹⁹³⁴ Garrigues (J.), *Le général Boulanger...*, op. cit., p.163.

moins pour un royaliste¹⁹³⁵. Les Périgourdins ont donc voté pour le « bonapartiste » Boulanger. Mais cette unanimité du mouvement bonapartiste en Dordogne n'est pas la réalité. Les divisions internes, l'affrontement entre les partisans du comité central impérialiste de l'Appel au Peuple et ceux du comité central de la Ligue, les inimitiés voire les haines entretenues entre les uns et les autres depuis plusieurs décennies, atténuent ce bel enthousiasme de l'arrivée d'un nouveau sauveur du pays. D'ailleurs, dans la perspective d'une nouvelle partielle en juillet 1888, il faut trouver un candidat qui doit être à la fois conservateur, plutôt bonapartiste, et surtout ayant adhéré à la cause plébiscitaire et révisionniste qui a rassemblé, lors du scrutin du 8 avril, une majorité de suffrages. Il faut donc un homme converti aux arguments boulangistes mais qui représente aussi ce courant conservateur périgourdin et là débutent de nouvelles difficultés. Pour Eugène Roux, il n'y a pas de mystère : Fourtou est le champion tant attendu et son avis semble fédérer quelques personnes, à l'instar de ce chef du dépôt de la compagnie des tramways bordelais qui lui écrit le 12 avril 1888 :

«Tous les hommes d'ordre qui vous connaissent et qui savent tout le bien que vous avez fait dans cette région, se réjouissent de votre patriotique détermination. Les électeurs de votre département [...] finirent par se rappeler tous ensemble, les nombreux services qu'ils ont reçu de vous et [...] vous confieront encore, [...] le mandat de les représenter à la Chambre des Députés. Les hommes de votre valeur, Monsieur de Fourtou, sont plus que jamais nécessaires à la France, parce qu'il lui manque depuis longtemps, un rempart assez solide, pour assurer la paix, l'ordre et la liberté. Posez franchement votre candidature, tout le bien que vous avez fait, vous en donne le droit.»¹⁹³⁶

Si le contenu est flatteur pour l'ancien ministre qui est convaincu qu'il a encore des partisans, la situation politique et les divisions conservatrices ne l'engagent pas sur ce terrain-là. Philippe de Bosredon ne croit pas aux effets positifs de l'élection de Boulanger et le dit à son frère : « Il ne me paraît pas prouvé que Boulanger a passé dans la Dordogne; un autre candidat, même boulangiste passe de même. Où la mouche a passé, le moucheron demeure ». Les résultats obtenus par Taillefer, alors qu'il n'est pas candidat en avril, conduit à sa désignation par l'ensemble des bonapartistes périgourdins. Il est celui qui suscite le moins de réprobation. Même Philippe le reconnaît : « La candidature Taillefer, en admettant qu'elle soit posée, peut avoir des chances.»¹⁹³⁷ Il évoque même l'attitude de *l'Echo* qui semble séduit par le nom de l'ancien député du Sarladais car il l'accepte en tant qu'impérialiste mais estime qu'il est l'instrument des orléanistes, et surtout qu'il subisse l'influence de Fourtou. Pour que la combinaison réussisse, Philippe pense qu'elle doit venir d'une demande de tous les

¹⁹³⁵ *Ibid.*

¹⁹³⁶ APB. Lettre de Labine à Fourtou du 12 avril 1888.

¹⁹³⁷ *Ibid.* Lettre du 7 mai 1888 adressée à son frère.

conseillers généraux conservateurs du département afin de prendre de court Laporte et l'*Echo*. Il faut pour cela réunir les principaux membres du comité central de la Ligue à Périgueux. La rencontre est prévue le 12 mai, comme à leur habitude, à l'Hôtel de France. Sous l'autorité de son président, celle-ci est assez houleuse puisque la présence de Fourtou et l'absence de Taillefer accentuent le ressentiment des bonapartistes. Elle aboutit à une impasse et les conservateurs n'ont toujours pas trouvé de candidat. La situation est inquiétante car Laporte use de plus en plus de reflexes boulangistes et appelle dans ses colonnes à être pour ou contre le général. Philippe se plaint du manque de réaction de la part de l'*Indépendant*, donc de Fourtou et de Roux :

« Comment l'Indépendant ne profite-t-il pas de ces contradictions ? Comment ne met-il pas Laporte au pied du mur ? Comment ne l'oblige-t-il pas à s'expliquer sur ce qu'il fera si Boulanger triomphe et travaille, comme il le dit, à la consolidation de la République ? il y aurait grand parti à cela mais l'Indépendant ne paraît pas y songer. »¹⁹³⁸

L'affaire traîne en longueur et Fourtou semble aussi désespéré que les autres ténors conservateurs. L'apathie constatée de son journal prouve un certain désarroi. Philippe de Bosredon pense alors au général du Barail :

« N'est-il pas révisionniste ? Oui. N'est-il pas plébiscitaire ? Oui. N'est-il pas impérialiste ? Oui. Il vient d'être nommé chef du comité central¹⁹³⁹. Repousse-t-il l'entente avec les autres conservateurs ? Non. Il a toutes les qualités du candidat que veulent les circonstances. Et comment on ferme la bouche à l'Echo. L'Echo nous a prévenu de se faire plus victorien que nous. Nous lui jouons le tour de nous faire plus victorien que lui. Qu'avait-il à dire ? Que le général du Barail n'est pas périgourdin ? Et le général Boulanger alors ? »

Cet enthousiasme est très rapidement déçu par la rumeur d'une nouvelle candidature périgourdine : celle du bras droit de Boulanger, Thiébaud¹⁹⁴⁰. Elle est suggérée par l'*Echo* qui milite déjà pour elle. Elle provoque le rejet immédiat de Philippe qui ne comprend pas que Taillefer se soit incliné face aux injonctions de Laporte. Fourtou cherche aussi activement un candidat et, alors qu'il n'est pas au courant des tractations entre les deux frères Bosredon, rencontre Philippe à Paris, le 22 juin :

« J'étais hier à déjeuner au Grand-Hôtel quand un garçon intelligent m'annonce l'arrivée de Fourtou et le conduit à ma table. Fourtou m'aborde avec l'air et l'accent du triomphe ; il venait de lire dans le Figaro que le comité venait de choisir pour candidat le général du Barail. C'est un excellent choix, me dit-il, c'est une idée merveilleuse, nous allons organiser un grand banquet pour le général et j'ai déjà le plan du discours...Permettez,

¹⁹³⁸ APB. Lettre de Philippe à Alexandre du 14 mai 1888.

¹⁹³⁹ En effet, le prince Victor, affecté par la mort du duc de Padoue survenue le 29 mars, décide de nommer le général du Barail à la tête du comité central alors qu'il en était déjà le vice-président. Celui-ci manifeste une sympathie pour Boulanger, ce qui déplaît au prétendant bonapartiste. Ainsi, l'idée d'une candidature du Barail en Dordogne a fait son chemin dans la tête de Philippe qui sait quels avantages en tirer à la veille d'une importante réunion des droites à la Chambre prévue le 25 mai 1888. Voir de Witt (L.), *Le prince Victor Napoléon, op. cit.*, p.191.

¹⁹⁴⁰ APB. Lettre de Philippe à Alexandre du 9 juin 1888.

lui dis-je, c'est la même chose excepté que c'est le contraire ! En sortant l'Echo de ma poche, je lui explique que c'est l'autre comité qui a le premier posé la candidature du Barail. La mine de Fourtou a été si drôle que je n'ai pu m'empêcher de rire.»¹⁹⁴¹.

Au final, malgré les espoirs et l'enthousiasme que la candidature du Barail provoque chez une partie des bonapartistes périgourains, le militaire renonce officiellement et le fait savoir à Fourtou le 30 juin, à la suite d'une réunion, le jour même, avec le baron de Mackau, chef de l'Union des droites, et Paul de Cassagnac ainsi que le périgourain Maréchal. Alors qu'il est envisagé un temps de proposer la candidature de Thirion-Montauban, la situation évolue et seule celle de Taillefer s'impose.¹⁹⁴² La campagne est donc très courte, à peine quinze jours, pour susciter l'envie des électeurs pour l'ancien député du sarladais. Le 18 juillet, il est élu avec 49 153 voix contre le républicain Clerjournie (43021). L'écart est bien moins important que pour l'élection de Boulanger quelques mois auparavant mais l'ensemble des conservateurs périgourains savourent la victoire. Fourtou ne cache pas son enthousiasme et l'exprime chaleureusement au nouvel élu :

« Cher ami, je n'ai pas besoin de vous dire tout le plaisir que me cause votre succès électoral. Recevez toutes mes félicitations. Nos cantons ont tous ici répondu à notre appel. Comme toujours, nous avons en nos majorités, Ribérac, St Aulaye, Montagnier et Verteillac, dont le comité m'avait donné dans la réunion du dimanche précédent de formelles assurances, a tenu ses promesses. Les petites majorités, de plus en plus décevantes, les républicains à Montpon, Mussidan et Neuvic dépassent à peine les chiffres des autres cantons de telle sorte que nous nous trouvons partout dans l'arrondissement avoir un résultat excellent. J'ai constaté moi-même dans le canton de Verteillac, et particulièrement aussi dans la commune de Celles du canton de Montagnier dans laquelle je faisais partie du bureau pour les bulletins Boulanger faisaient surtout du mal à votre candidature. C'était le but poursuivi par nos faux amis. Nous avons tous à nous féliciter de ce résultat : la Ligue est fondée et forte désormais ».

Il fait donc de cette partielle le témoignage favorable de l'opinion publique à l'égard de toutes les actions qu'il a entrepris avec les de Bosredon dans le département depuis plusieurs mois. Il pense, comme beaucoup de ses contemporains, que l'heure de la revanche à sonner. Seule déception, l'idée d'organiser un banquet en l'honneur du nouveau député échoue fin août car, alors qu'Alexandre de Bosredon avait invité le baron de Mackau et Paul de Cassagnac aux festivités, les deux chefs de la droite conservatrice déclinent, ne voulant s'afficher l'un avec l'autre. L'automne 1888 est donc marqué par la préparation active du renouvellement général de la Chambre un an plus tard.

¹⁹⁴¹ *Ibid.* Lettre de Philippe à Alexandre du 22 juin 1888.

¹⁹⁴² Pour les détails de ce nouveau rebondissement, voir Truel (T.), *Contribution à l'histoire des forces conservatrices...*, *op. cit.*, p.89-90. Fourtou l'apprend juste un peu avant Alexandre de Bosredon qui reçoit un télégramme du général du Barail le 3 juillet. C'est une catastrophe. Les instances parisiennes militent alors pour la candidature de Taillefer dans l'urgence.

4- La préparation et la campagne des législatives 1889

Fourtou n'attend pas l'avènement de 1889 pour commencer la préparation des législatives. Il décide de se servir des comités d'arrondissement de la Ligue pour envisager les futurs candidats. Cette initiative déplâit fortement à Alexandre de Bosredon qui s'en plaint à son frère¹⁹⁴³ et lui demande son avis pour son éventuelle candidature à la députation :

« Il me semble que les circonstances sont propices : l'élection du général Boulanger confirmée par celle de Taillefer a montré qu'un revirement réel s'opérait dans notre département, et ta candidature me paraîtrait répondre mieux que tout autre à ce besoin d'union conservatrice qui me paraît devoir dominer aux prochaines élections. »¹⁹⁴⁴

Dans le cadre du renouvellement d'une partie du Conseil général de la Dordogne¹⁹⁴⁵, Fourtou organise, au sein du comité central de la Ligue, les conférences et les réunions concernant la présentation du programme et des réunions contradictoires. C'est l'occasion, fin janvier 1889, à Montpon, pour soutenir la candidature conservatrice de Gaillardon, d'exposer les thèses de la Ligue et de préparer ainsi la future campagne des législatives de septembre. Il reçoit le soutien et l'aide de Philippe de Bosredon et lui prodigue alors ses conseils avant la venue dans son arrondissement de l'ancien conseiller d'Etat. Dans une longue lettre, il lui expose la situation, prouvant par là-même qu'il connaît très bien les hommes, amis et opposants, et qu'il est capable d'anticiper leurs réactions :

« Si la réunion de mercredi à Montpon est publique, il n'y aura probablement pas à placer pour personne un long discours car elle sera singulièrement mouvementée et tapageuse. D'ailleurs, dans l'état présent des choses, le mieux est de s'en tenir aux courtes déclarations. Vous savez sur quel terrain vous êtes : Gaillardon, bonapartiste conservateur et unioniste, type de candidat dans notre pays. Mais à côté de lui, les intransigeants du groupe de l'Echo représentés par M. de Casteras, homme charmant, bien élevé, ou par M. Delage de St Martial d'Artenset, homme violent, grossier, et capable de tout brider plutôt que de faire taire les hostilités personnelles dans le canton, ou de remiser son dada politique qui est le même que celui de l'Echo. En regard de ces messieurs, il y a M. Becheau de St Martial et le commandant Lamarque, agent principal du parti conservateur de Montpon, royaliste dévoué à la politique d'union, homme sûr, actif, très agissant, très militant mais peu enclin au zèle ».

Véritable chef d'orchestre pour la conduite de sa campagne, Fourtou, tel un maître guidant son meilleur élève, esquisse la trame du discours que de Bosredon devrait réaliser devant l'assemblée qui n'est pas toute bienveillante. Ainsi, il faut éviter de provoquer de vives réactions qui nourriraient la polémique et mettraient en porte-à-faux l'orateur sarladais. Plus que des conseils, il lui donne le fil directeur de son intervention :

¹⁹⁴³ APB. Lettre du 14 novembre 1888 d'Alexandre à Philippe.

¹⁹⁴⁴ Ibid. Lettre du 16 novembre 1888 de Philippe à Alexandre.

¹⁹⁴⁵ ADD, 3 M 111. Dossier sur les élections cantonales. Pour l'arrondissement de Ribérac, cinq cantons doivent voter : Ribérac, Montpon, Neuvic, Mussidan et Saint-Aulaye, soit les trois-quarts de sa circonscription. L'intérêt de Fourtou se porte surtout sur celui de Montpon car, face à Gaillardon, bonapartiste unioniste, se présente Brugère, son futur adversaire de septembre.

« Vous parlerez au nom de la ligue de ce milieu. La Ligue étant une coalition de toutes les influences départementales sur le terrain de l'alliance conservatrice, vous ne devez évidemment pas faire une profession de foi bonapartiste ou royaliste. A mon avis, vous devriez constater le caractère bonapartiste du candidat, puisque c'est une constatation favorable auprès des électeurs du canton, et puisque par cette constatation vous fermerez la bouche au groupe de l'Echo. Puis, cela dit à titre de simple consolation, déclarer que la Ligue veut aussi lui donner son appui au nom de la politique d'union. Après avoir fait cette déclaration, vous définirez l'union, en disant qu'elle n'implique pour personne le sacrifice d'une préférence et qu'elle est aujourd'hui leur fruit puisque, dans les élections actuelles, et dans celles qui se préparent pour 1889, elle a pour but d'arriver à une solution sur laquelle tout le monde est d'accord: la révision, une constitution nouvelle et la consultation plébiscitaire de la nation. Tous les bons citoyens sont maintenant d'accord pour aboutir, par cette procédure, à un état des choses devant lequel tous les Français s'inclineront et devant lequel, de par la volonté souveraine du pape, toutes les divisions cesseront, pour ne pas laisser en présence que d'un côté les hommes d'ordre et les hommes du désordre de l'autre. »

Ce passage est très important puisqu'il permet d'appréhender la manière dont l'ancien ministre envisage le rôle de la Ligue et la portée politique qu'elle peut avoir dans un contexte d'effervescence plébiscitaire dû à la crise boulangiste. Fourtou se révèle un fin analyste de la situation politique et insiste à plusieurs reprises sur l'union des conservateurs, seul moyen d'espérer la victoire électorale et, peut-être, une nouvelle accession au pouvoir¹⁹⁴⁶. Il livre aussi au futur orateur l'occasion de rappeler les bases idéologiques qui ont permis le rapprochement de tous les conservateurs, n'oubliant pas l'extrême rivalité qui existe entre les deux branches bonapartistes. Il veut aussi rester pragmatique et ne pas offrir l'image d'un doctrinaire sans esprit pratique, connaissant parfaitement l'électorat paysan de son arrondissement. Il faut leur donner des faits, même partiels, même tronqués – mais n'est-on pas dans le combat politique ? – d'un bilan des opportunistes au pouvoir dommageable pour l'avenir de la France :

« Puis, à votre place, j'échapperais le plus vite possible à ce terrain dangereux des doctrines, pour développer rapidement la thèse suivante : nous vous avons donné depuis 10 ans de volontaires avis. Nous vous avons prédit que le gouvernement des opportunistes dont M. Bergère a toujours été l'ambition et le champion conduirait le pays au gaspillage des finances publiques, à la persécution des citoyens indépendants, à l'oppression des plus nécessaires libertés. L'événement a justifié tout ce que nous avons proclamé. Un républicain de grande marque, M. Challamel-Latour a constaté que la politique que nous combattions et dont nous avons annoncé les déplorables résultats avait appauvri la France, diminué son prestige à l'étranger, compromis pour l'avenir le fait de l'Europe, et abouti à cette stagnation des affaires qui a amené, par le défaut de confiance dans les esprits, la survie de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Cette constatation publique de M. Challamel-Latour est la condamnation du régime, mais cette condamnation ressort plus énergiquement encore du mécontentement universel qui se produit sur toute la surface de la France et dont les élections multiples du général Boulanger et son élection prochaine à Paris est maintenant indubitable dans sa manifestation la plus éclatante ».

Mais l'avocat de Ribérac se laisse emporter par sa plume et prend, par procuration, la parole :

« Le pays souffre donc, et il souffre pour ne pas avoir écouté les conseils des conservateurs et pour avoir élu la Chambre impuissante et tracassière qui bouleversa tous les intérêts publics, agita inutilement le pays. Ecoutez-nous donc aujourd'hui : n'allez pas nommer, en persévérant dans vos erreurs, un homme qui fait partie de la

¹⁹⁴⁶ On ne sait pas s'il parle pour sa propre ambition ou s'il espère une victoire de son camp. Pragmatique, il procède toujours par étapes, ne veut en brûler aucune pour atteindre son objectif premier : redevenir député de la Dordogne. L'absence de mandat national ne lui a pas permis, dans la période qui s'achève, de figurer aux premiers rangs de la vie politique.

majorité de cette Chambre funeste, de ce parlement contre lequel tout le monde à bon droit se révolte en ce moment. Faites appel ici à tous les partis : aux bonapartistes, pour qui le candidat sort de leur rang, aux royalistes au nom de l'union, et au nom des principes religieux et sociaux qu'ils savent mettre au-dessus de leurs préférences, aux républicains honnêtes, sinon qui ont vu la Chambre honnête pour eux gérerait libéralement et intelligemment les affaires publiques, et qui, dans leur patriotisme doivent s'unir à tous pour protester contre les scandales du régime actuel et y substituer un gouvernement vraiment national de concorde et de justice, d'honnêteté et de liberté ».

Ayant senti qu'il s'était laissé emporter par sa passion de l'art oratoire, comme du temps où il répondait à la tribune de la Chambre aux attaques des républicains, il veut se montrer modeste et courtois avec Bosredon, afin que ce dernier ne se considère pas comme le simple répétiteur du discours du candidat conservateur :

« C'est là, mon cher ami, un simple canevas. Mille détails viendront à votre pensée pour le développement et d'ailleurs, vous vous entendrez avec le candidat pour certaines nuances. Je ne vous indique que le ton général qui me paraît bon d'adopter. Vous avez vu l'Echo? Il pressent la défaite de Gaillardon, il veut déjà vous le mettre sur le dos. Ce groupe est de la pure canaille : entre eux et nous, je ne vois pas transaction possible et nous devons les tenir fortement en dépêche. Causez-en avec Taillefer : si nous avons le scrutin de liste, et si ces messieurs en font à leur tête, nous irons tout droit au succès des républicains. Cela vaudrait mieux que leur omnipotence, et nous ne leur sacrifierons des situations acquises dans le département. PS: Ne parlez pas de ma lettre ».

Le post-scriptum est une manière de rappeler que, dans le département, Fourtou est perçu comme le véritable instigateur de la Ligue et que tous les conseils qu'il vient de livrer à Bosredon ne feraient encore qu'alimenter la critique et la polémique qui ne relève pas uniquement de ses adversaires républicains. Au-delà de tout, Fourtou redoute la division extrême entre les jérômistes et les victoriens qui, au niveau national, ont déjà entamé le divorce à l'occasion de la crise boulangiste¹⁹⁴⁷.

Le rétablissement du scrutin de liste est voté par les députés le 13 février 1889¹⁹⁴⁸ et permet à Fourtou de ne plus tenir compte des ambitions des uns et des autres pour compter l'emporter dans son fief électoral. Ainsi, l'union est nécessaire mais il peut œuvrer avec davantage de libertés à Ribérac. Afin d'éviter la vague plébiscitaire, le gouvernement réinstalle le scrutin de liste, qui, d'une certaine manière, sert les intérêts de l'ancien ministre dans sa terre d'élection. Le résultat des élections cantonales à Montpon n'est pas favorable à la Ligue¹⁹⁴⁹, mais qu'importe, pour Fourtou, seule compte la présence des conservateurs auprès des populations et leur capacité à attaquer le bilan gouvernemental des opportunistes. Il l'exprime encore à Bosredon, quelques temps après le scrutin:

¹⁹⁴⁷ Voir Witt (L. de), *Le prince Victor-Napoléon*, op. cit., p.192.

¹⁹⁴⁸ C'est la conséquence de la contre-offensive républicaine qui veut empêcher coûte que coûte la vague plébiscitaire. A l'appel de Waldeck-Rousseau, le président du Conseil, Charles Floquet, pourtant hostile au scrutin de liste, propose alors une nouvelle loi électorale qui est votée à une très courte majorité, 268 voix contre 222. En revanche, les sénateurs l'appuient très largement (222 voix contre 54). Voir Duclert (V.), *1870-1914, la République imaginée*, op. cit., p. 227.

¹⁹⁴⁹ ADD, 4 M 111. Procès-verbal des élections dans le canton de Montpon : Brugère bat Gaillardon à 1275 voix contre 976.

« L'élection de Montpon a bien été ce que vous pensiez. J'estime que nous avons eu grandement raison de suspendre cette campagne et que le résultat eût été avantageux pour nous. La Ligue doit survivre au scrutin de liste, d'abord parce que nous avons intérêt à avoir dans le département une organisation permanente, générale, embrassant dans les cadres la solidité des influences locales, et faisant obstacle par cela même à toute organisation offensive dans l'avenir des coterie intransigeantes s'appuyant sur la désacralisation du mode électoral qui va être supprimé. Enfin, comme vous l'avez très bien dit, lors de la dernière réunion du comité directeur, l'élection plurinomiale et départementale subsiste toujours pour le Sénat et cela suffit pour rendre nécessaire le maintien de la Ligue.»¹⁹⁵⁰

Fourtou ne pense pas qu'il faille juste une belle organisation, structurée, avec des responsables à chaque niveau, mais qui serait paralysée par l'inaction :

« Mais, mon cher ami, une organisation ne doit pas être vivante, il faut qu'elle soit agissante et nous allons avoir à nous préoccuper très prochainement du procédé d'intervention dans le scrutin d'arrondissement. J'ai, à cet égard, des idées assez nettes, dont l'application, si elle est sagement conduite, doit amener la Ligue à une telle prépondérance qu'on ne pourra plus en Dordogne, remuer sa paille sans elle. Naturellement, et comme toujours, je désire étudier ces idées avec vous avant de les proposer et il faudra notre concert pour les arrêter définitivement. »

L'ancien ministre n'oublie pas qu'il faut aussi, et avant tout, se battre contre l'influence de Laporte et de Loqueyssie sur le terrain des idées et de la désignation des candidats. De ce conflit interne, il faut que la Ligue sorte gagnante, quitte à commettre un fratricide salvateur pour la cause conservatrice en Dordogne. Il possède d'ailleurs des informations capitales qui vont dans ce sens et les livre à l'ancien conseiller d'Etat :

« J'ai appris de source absolument sûre un évènement qui ne sera peut-être pas sans influence en Périgord : c'est la ruine complète de Loqueyssie. C'est le krach de Panama qu'a entraîné le sien. Le Pays et la Souveraineté, qu'il ne peut plus alimenter, veulent sortir de ses mains. Que deviendra L'Echo? Il est probable que Lavalette le soutiendra encore, mais peut-être pas longtemps.»

Pour lui, il faut en finir au plus vite avec *l'Echo* et si l'occasion s'en présente, comme cela semble être le cas, il faut la saisir pour faire triompher la Ligue, seule à pouvoir revendiquer la révision et le plébiscite.

5- La guerre ouverte avec *l'Echo* : vers des espérances électorales prometteuses ?

Le bras de fer entre la Ligue et *l'Echo* n'est pas nouveau et l'année 1888 marque, à l'occasion de l'élection de Boulanger puis celle de Taillefer, un point de rupture consommé entre les jérômistes et les victoriens qui ont fait le choix de l'alliance conservatrice et plébiscitaire. Il existe, dans les papiers Mackau conservés aux archives nationales, un dossier que le baron a consacré à la Dordogne et particulièrement à Fourtou¹⁹⁵¹. La correspondance fait état de

¹⁹⁵⁰ APB. Lettre de Fourtou à Bosredon du 1^{er} février 1889.

¹⁹⁵¹ AN. AP 156/1/108. Papiers Mackau, dossier Dordogne. On y trouve des lettres adressées par O.Taillefer, A. de Bosredon, A.Sarlandie, A.Maréchal ; A.Thirion-Montauban et O. Bardi de Fourtou à qui le baron dédie un dossier spécial intitulé : « *Dordogne, affaire Fourtou* ».

courriers que l'ancien ministre adresse au baron pour l'informer de la situation départementale et lui livrer ses analyses politiques et ses prévisions électorales. L'ancien ministre de l'Intérieur a bien l'intention de détruire l'influence néfaste de Laporte et Loqueyssie. Dans une lettre datée du 14 avril 1889, il annonce qu'il entre en guerre contre le journal :

« La campagne de l'Echo se poursuit contre quatre candidats conservateurs de la Dordogne : M. Maréchal, M. Thirion-Montauban, M. de Bosredon et moi. Elle est très dangereuse, surtout contre MM Thirion et de Bosredon dont les circonscriptions sont maintenues. J'estime qu'il serait d'un grand intérêt de faire interdire ce journal par l'autorité, et au moins de faire insérer en première page une note analogue à la note ci-jointe. Si cette note, ou toute autre dans le même sens, pouvait être de la signature de M. Paul de Cassagnac, l'effet serait décisif pour ma contrée tout au moins. Je vous prie donc de voir ce que vous pouvez faire dans ce but. J'écrirais à M. de Cassagnac, si je ne le croyais pas dans le Gers. Mais vous voudrez bien, s'il est à Paris, voir avec lui-même en mon nom, ce qui est possible ; s'il n'y est pas, vous pouvez sans doute aboutir avec le rédacteur qui le remplace. S'il y a une note comme celle que j'indique, je prierai de me faire envoyer un ballot de 1000 exemplaires du numéro la concernant ».

La note jointe est très explicite :

« Une campagne ignoble,

Dans le département de la Dordogne, le journal l'Echo qui se dit bonapartiste, mais qui ne l'est plus, combat au profit des opportunistes quatre candidats conservateurs, MM. Maréchal, de Fourtou, Thirion-Montauban et de Bosredon. Il ne leur fera sans doute aucun mal, car l'Echo est aujourd'hui une mauvaise feuille totalement déconsidérée, mais nous tenons à produire au nom de la dignité de la presse impérialiste contre une pareille attitude de la part d'un journal qui a la prétention d'avoir place dans ses rangs. Les candidatures de MM Maréchal, de Fourtou, Thirion-Montauban et de Bosredon sont nettement révisionnistes, loyalement plébiscitaires ; elles sont au premier chef anti-opportunistes. Elles ont été acclamées par les congrès de la Dordogne ; elles sont entourées de la faveur publique: tous les honnêtes gens la soutiennent. L'Echo devrait se souvenir qu'elles ont reçu l'adhésion du comité central de l'Appel au peuple et du prince Victor lui-même. Les combattre pour servir les opportunistes, c'est une action méprisable. Nous demandons à tous les impérialistes de la Dordogne, à tous nos amis de les appuyer de tout leur honneur. »

Le rapport qu'adresse l'agent de Mackau explique quelles sont les raisons qui sont à l'origine d'une rupture aussi rédhibitoire entre *l'Echo* et les conservateurs de la Dordogne et en particulier Fourtou. Le journal appartenait aux Dupont mais, devant les difficultés financières de ces derniers, il est décidé une vente par licitation. Paul Dupont vit alors avec dépit qu'Emile Laporte, qui a épousé une fille des anciens propriétaires¹⁹⁵², se rende acquéreur par un premier versement de 1500 000 francs du journal, mais aussi de l'imprimerie ainsi que de la clientèle. Le coût global s'élève à 280 000 francs. Laporte, à l'échéance promise, n'a pas les fonds nécessaires, ce qui laisse un espoir à Dupont de ne pas voir l'entreprise de sa vie partir de la sorte. Mais l'intéressé contacte Gibiat, ancien rival naturel des Dupont qui accepte la transaction à condition que Laporte paye les traites trimestriellement et si un retard de huit jours est constaté, Gibiat devient *ipso facto* le propriétaire du journal. Or, le bailleur de fonds

¹⁹⁵² Les informations mentionnées dans ce passage sont ceux relevés par l'agent de Mackau, complétées par : Kayser (J.), « La presse en Dordogne sous la Troisième république 1870-1939 » in Kayser (J.), *La presse de la Troisième république en province*, Paris, A.Colin, 1957, p.1-42.

est mort ruiné, ayant été impliqué dans le scandale de Panama, Par conséquent, ses héritiers cherchent à récupérer la somme versée à Laporte. Mais des ennuis liés à des malversations du défunt dans la gestion du canal empêchent ceux-là de demander la somme et les intérêts à Laporte, lequel demeure propriétaire de *l'Echo*¹⁹⁵³. Cette information capitale tombe donc entre les mains des ennemis de Laporte qui découvre donc son flanc aux flèches que peuvent décocher Fourtou et ses amis. Les accusations de ce dernier sur les orientations républicaines, voire radicales de *l'Echo* est purement une volonté de discréditer, à des fins électorales imminentes, la feuille et les membres du comité central impérialiste de la Dordogne. C'est habile et pragmatique mais ce n'est pas la raison qui conditionne le succès caressé par l'ancien ministre en ribéracois.

En effet, il est persuadé de tenir fermement sa circonscription et de remporter le scrutin. C'est aussi ce que relève l'agent de Mackau auquel il rédige un rapport détaillé, circonscription par circonscription, des candidats conservateurs et leurs chances de réussite¹⁹⁵⁴. Il relève pour Ribérac¹⁹⁵⁵ :

« L'élection de M. de Fourtou est assurée. Contrairement aux renseignements que vous m'avez indiqué, M. de Fourtou est homme à recueillir plus de voix que Lanauve. D'ailleurs, il paraît difficile que Lanauve puisse se poser en compétiteur de M. de Fourtou. Quelques-uns le préféreraient peut-être, mais la discipline prévaudra. Et le congrès choisira très certainement M. de Fourtou qui a déjà été aux affaires, qui a une autorité réelle dans le pays, et dont le choix s'impose. Puis, on reproche à M. Lanauve d'avoir, par sa faute, laissé cette circonscription passer aux républicains. Quand M. de Fourtou fut élu sénateur, il fit élire M. Lanauve en son lieu et place¹⁹⁵⁶. Question politique de côté, Lanauve était ami personnel de Gambetta qui lui déclara qu'il ne s'opposait pas à son élection pourvu qu'elle ne fut pas due à l'influence de M. Fourtou, et lui conseilla de mener sa campagne aux élections suivantes de cette manière. Lanauve eut la faiblesse d'accepter ; mais il se trouve dans une situation tellement fautive, tellement gênée, qu'il ne lutta que pour la forme. Il mena sa campagne si nullement et, grâce à sa disgrâce, à un moment qu'on ne s'y attendait pas, fut élu à 22 voix de majorité. On lui reproche cette affaire. D'autre part, Gambetta n'est plus ; et Lanauve revenu à une résolution plus juste des choses, ne consentirait pas à se présenter contre M. Fourtou. D'ailleurs, M. de Bosredon se charge d'arranger les choses dans cette circonscription. »

Le risque est, effectivement, si la candidature de Lanauve devait persister, mettre en péril l'élection de Fourtou car, comme l'expose l'agent de Mackau, celle de Lanauve peut brouiller les cartes et contribuer à l'élection de Brugère. Pourtant, Fourtou ne semble pas plus inquiet

¹⁹⁵³ Mais les difficultés de Laporte deviennent grandissantes au fur et à mesure que le scandale de Panama devient public et, en février 1890, il est obligé de vendre le journal pour payer ses dettes. L'acheteur n'est autre que *l'Indépendant de la Dordogne*, son pire ennemi, pour devenir le *Journal de la Dordogne*. Eugène Roux remporte finalement la bataille des journaux bonapartistes en Dordogne. Il ne reste plus qu'à faire de la nouvelle feuille le grand quotidien conservateur qu'il a l'ambition de devenir.

¹⁹⁵⁴ AN. Papiers Mackau. 156/1/106. Son agent réalise de longues synthèses détaillées de l'évolution des candidatures en Dordogne, étant en contact permanent avec les principaux chefs de la Ligue dont Fourtou, surtout au mois de mai et juin 1889, période de désignation des hommes qui portent les couleurs de l'organisation révisionniste et plébiscitaire.

¹⁹⁵⁵ *Ibid.* Rapport de l'agent de Mackau en Dordogne en date du 24 mai 1889.

¹⁹⁵⁶ Lanauve est, en effet, élu député de Ribérac, lors de la partielle du 23 mai 1880, alors que Fourtou se bat pour devenir sénateur.

que cela, tant il est sûr de ses soutiens locaux et départementaux : Alexandre de Bosredon ne s'engage-t-il pas à résoudre le problème à Ribérac ?

Comme à son habitude, l'ancien ministre missionne son frère pour lui préparer le terrain électoral dans sa circonscription qu'il compte reconquérir et tel un missi dominici, Léonce est chargé de travailler à lutter contre une éventuelle candidature Lanauve :¹⁹⁵⁷

«Tout porte à penser que Lanauve se présentera contre moi; mais il ne faut pas s'en alarmer outre mesure. Outre qu'il ne persistera probablement pas, nous devons avoir plus de voix que lui au premier tour, et par conséquent passer. Quoi qu'il en soit il ne faut maintenant perdre aucune occasion de s'assurer de tous les concours conservateurs de ton canton de Montagnier. »

Le chef de l'Union des droites veut savoir, en mai 1889, où en est Fourtou avec ce problème « Lanauve ». Le 29 mai 1889, son agent rencontre Fourtou alors dans les locaux de *l'Indépendant* à Périgueux et le futur candidat lui fait cette déclaration¹⁹⁵⁸ :

« Je vous prie d'informer M. de Mackau que le travail électoral, que la cuisine préparatoire, est commencé, à Londres, dans le cabinet du général. Faites-lui savoir et attirez son attention sur ce point que la liste des candidats qu'il a préparé, pour la Dordogne, au comité est à l'état d'examen. Il se tromperait absolument s'il croyait celui-là adopté. Elle est encore soumise à l'examen. Il n'est plus dit qu'elle doit être repoussée, soit en partie soit dans son ensemble. Rien n'est décidé. Elle est mise en examen. Je ne puis dire de qui je dois ce détail car c'est un secret que je ne peux dévoiler. Mais affirmez seulement que cela m'a été dit par une personne en situation d'être bien informée, que cela m'a été dit je pourrais dire officiellement. J'ajoute que je désire instamment que la plus grande discrétion soit observée à ce sujet. (...) Faites savoir aussi à M. de Mackau qu'il a à surveiller avec la plus grande vigilance le comité central impérialiste lequel est à la grenade parce que nous avons fait échouer la tentation de candidature du Barail (qui était l'œuvre de la bande de Laporte) en juin-juillet 1888. M. de Mackau tient toutes les ficelles. Qu'il use donc de celles qui pourront le libérer des bras dudit comité central impérialiste. Qu'il sache, pour sa gouverne, qu'il peut jouir de Taillefer lequel fait partie du comité central impérialiste, et a été prévenu que mes amis et, en général, les conservateurs de la Dordogne, le rendraient fermement responsable des agissements nuisibles de ce comité central impérialiste. »

Fourtou évoque ensuite la situation à Nontron en estimant qu'ils sont allés trop loin dans la polémique à propos de la candidature Ribeyrol :

« J'ai dit seulement qu'il me paraît juste et de bonne politique de donner une circonscription à *. J'ajoute qu'il est naturel que cette circonscription soit Nontron où nous avons la chance d'avoir pour candidat Ribeyrol qui est conservateur. Et puis, grâce à cette combinaison, nous gênerons considérablement et Réjou et Laporte et la bande bonapartiste intransigeante. Nous avons le droit de leur dire : Comment, vous avez fait du boulangisme à outrance, vous nous avez obligés d'être de faux boulangistes, n'ayant vu que de vrais soldats du général. Or, vous avez pour candidat à Nontron, Ribeyrol, un vrai boulangiste, celui-là, un pur, qui n'est pas sorti de nos rangs. Et vous criez ? Que vous faut-il donc ? Vous ne serez donc pas ce que vous voulez ? »

La guerre est donc totale entre Fourtou et *l'Echo* puisque l'ancien ministre pousse à la candidature Ribeyrol contre celle, pressentie par ses adversaires, de Sarlande qui aurait eu la légitimité de se battre pour reconquérir un mandat perdu en 1881. Il veut encore rassurer

¹⁹⁵⁷ APF .Lettre du 5 mars 1889 de Fourtou à son frère.

¹⁹⁵⁸ *Ibid.* Rapport de l'agent adressé à Mackau en date du 29 mai 1889.

Mackau de l'assurance de son élection à Ribérac, afin de lui prouver toute son autorité et son influence dans une circonscription, qui, lors des derniers scrutins, a préféré les républicains :

« Je suis absolument sûr du succès. Si je n'ai en face de moi qu'un candidat gouvernemental, s'il surgit une candidature *, je réussis probablement quand même, mais ce serait plus douteux. Je n'en vois qu'une possible : celle de Lanauve. Lanauve avec l'apostille *¹⁹⁵⁹ me gênerait. Je crois que je serais élu, cependant, mais il me gênerait. » Son interlocuteur l'interroge alors : « Et sans apostille ? », Fourtou lui répond : « Sans apostille, il n'est pas à craindre. Et puis, il est presque certain qu'il ne se présenterait pas. Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de profiter de la candidature Ribeyrol ? Nous ne l'avons pas fait, mais puisqu'elle existe, il faut savoir en jouir habilement ».

D'une manière générale, Fourtou reste confiant pour la Dordogne car le succès de Boulanger en 1888 est dû aux conservateurs et non au comité impérialiste car ils se sont appuyés sur les radicaux, soit, selon lui, un quart des voix disponible dans le département. Alors que l'agent de Mackau l'interroge encore sur la mauvaise humeur de Sarlande, l'ancien ministre le rassure car il n'a pas beaucoup d'influence dans l'arrondissement et qu'en dehors, il n'en a aucune. Devant l'exposé clair et très précis de Fourtou, le baron de Mackau suit les avis de l'ancien ministre et accepte de soutenir son action en Périgord. Sa confiance va jusqu'à demander l'avis de Fourtou dans la rédaction d'une profession de foi issue du comité du Doubs :

« Je viens de recevoir le manifeste du comité du Doubs, et, comme vous exprimiez le désir, dans votre lettre d'envoi, de recevoir l'assurance de l'approbation qu'il rencontre, je me hâte de vous dire que je lui donne par un de mes adresses mon accord. Le comité du Doubs, s'il est suivi, nous conduira à un grand triomphe¹⁹⁶⁰ ».

Il est tellement proche du baron qu'il se permet même de lui donner des conseils qui peuvent, par le ton de ses lettres, avoir valeur d'ordre. Mais Fourtou a de l'éducation et du savoir-faire, et sa prose est rompue à ce genre d'exercice :

« J'apprends à l'instant de donnée certaine, que la combinaison dont je vous avais parlé pour Nontron n'aboutit pas. Je me hâte de vous en informer pour que vous repreniez très vite, sur ce point, toute votre liberté d'action, puisqu'il n'y a pas à donner aucune suite au projet dont je l'avais été chargé de vous entretenir. Des circonstances locales me font désirer vivement d'être étranger aux combinaisons nouvelles (...) Je vous demande même comme service personnel de laisser nous consulter de ces combinaisons, et de ne point parler de la lettre que j'ai en ce moment l'honneur de vous écrire. J'ai fait à M. Bosredon la communication que vous savez. Elle sera, j'en doute pas, inefficace. La situation reste d'ailleurs en l'honneur de vous lire¹⁹⁶¹. »

Mais la guerre avec l'*Echo* se poursuit avec une intensité croissante à mesure que l'échéance électorale arrive. A quelques jours du vote, l'ancien ministre se plaint à Mackau de la fausse propagande de la feuille jérômiste et la mise en scène grotesque qu'ils livrent dans leurs colonnes :

¹⁹⁵⁹ Il semblerait que cette apostille désignerait le comité central impérialiste et ses partisans de la Dordogne.

¹⁹⁶⁰ AN : 156/1/106, papiers Mackau, lettre de Fourtou au baron datée du 13 juin 1889.

¹⁹⁶¹ *Ibid*, lettre datée du 26 août 1889.

« Le journal L'Echo de la Dordogne, qui combat les candidatures de MM Maréchal, de Bosredon, Thirions et la mienne (...) publie ce matin comme émanant de moi une circulaire épigraphe qui est simplement le signe d'un formulaire. Dans cette circulaire, à l'existence de laquelle d'ailleurs personne ne peut croire, il me fait crier: « Vive la République. Vive l'organisation de la République démocratique et sociale avec Boulanger! » C'est une pure fumisterie. L'Indépendant dénonce ce faux aujourd'hui et publiera demain ma vraie circulaire qui est inscrite dans le ton de la politique de l'Union des droites. Je n'accepterai pas davantage de cet incident avec l'Echo que nous devons ici intérêt à dédaigner mais je vous prie d'avertir les journaux avec lesquels vous êtes tous les jours en relation de ne pas se laisser prendre à ce piège grossier, et par conséquent de signaler la fausseté du document s'il venait à être reproduit dans la presse parisienne. Je vous envoie d'ailleurs plusieurs exemplaires de la vraie circulaire. PS: je ne me trompais pas, vous le voyez, lorsque je vous disais que l'Echo, journal qui se dit conservateur bonapartiste, travaillerait en réalité au profit des candidats opportunistes, mais il en sera pour ses frais ».

Sa détermination à lutter étouffe une colère forte qui marque son agacement et sa volonté de rétablir la vérité. La circulaire qu'il fait publier ne comporte, en effet, pas de cris à la gloire de la république, fut-ce-t-elle boulangiste. En entête, on peut lire : « *Révision, Consultation nationale, souveraineté du pays*¹⁹⁶² ». Il rappelle le succès de Taillefer auquel il décide de rallier son programme et met en avant les liens anciens qui unissent les électeurs à sa personne : « Je suis votre compatriote, votre voisin, votre ami. Depuis vingt ans, vous m'avez nommé, en tête de liste conservatrice, avec plus de 1600 voix de majorité. ». Il montre qu'il s'est toujours opposé à cette constitution qu'il n'a pas votée en 1875 et justifie donc le fait qu'aujourd'hui, il se présente comme révisionniste. Il fustige la politique opportuniste qui n'est que ruine, gaspillage, espionnage et déficit et distille l'idée qu'il y ait un complot – sans en prononcer le mot – ourdi contre le peuple dépossédé de son pouvoir de décision. Enfin, il présente le programme conservateur qui est source de concorde et d'une administration « réparatrice, équitable et modérée¹⁹⁶³ » et surtout « impartiale », mot qui a été largement contesté par les républicains lorsque l'ancien ministre quittait, en 1877, la place Beauvau et l'ordre... dans les finances publiques. Il demande donc aux électeurs, en votant pour lui, de ne pas se laisser diviser et intimider par les adversaires¹⁹⁶⁴. La lutte est rude et les affiches anti-Fourtou fleurissent sur les murs des mairies comme sur celles du canton de Saint-Aulaye¹⁹⁶⁵ :

« Electeurs, vous ne voterez pas pour M. de Fourtou, l'homme du Seize-Mai, qui s'est fait désigner comme candidat par un Congrès dont il a choisi lui-même les membres et qui, pour satisfaire son ambition, a fait écarter la candidature de votre conseiller général, l'honorable Lanauve. Impérialistes, vous ne voterez pas pour M. de Fourtou le royaliste, qui, à l'Assemblée nationale, en mars 1871 a voté la déchéance de l'Empire et qui ment en

¹⁹⁶² ADD. 3 M 66, profession de foi d'Oscar Bardi de Fourtou pour les législatives du 22 septembre 1889 dans l'arrondissement de Ribérac.

¹⁹⁶³ Ces trois mots sont assez neutres de sens et chacun peut y trouver ce qu'il l'y attend : décentralisation, fin des tracasseries administratives, etc.

¹⁹⁶⁴ C'est une allusion à peine voilée aux républicains, ennemis identifiés mais aussi aux partisans de l'*Echo* qui ont cherché tout au long de la campagne, selon l'ancien ministre, à intimider et diviser les conservateurs périgourdsins.

¹⁹⁶⁵ ADD: 4 Z 84, fonds de la sous-préfecture de Ribérac, dossier sur les élections législatives de l'arrondissement de Ribérac.

prétendant aujourd'hui le contraire, dans un but que vous comprendrez facilement¹⁹⁶⁶. L'Echo de la Dordogne, journal impérialiste, qui n'est pas suspect, le lui reproche tous les jours et à cause de cela, combat très vivement sa candidature. Vous ne voterez pas pour Fourtou le royaliste qui, après avoir voté la déchéance la déchéance de l'Empire, fait partie de la délégation chargée d'offrir le trône de France au comte de Chambord¹⁹⁶⁷. Vous ne voterez pas pour M. de Fourtou qui, s'il revenait à la Chambre ferait voter le service de sept ans pour les pauvres et l'exemption pour les riches. L'arrivée au pouvoir de M. de Fourtou et de ses amis serait le signal de la guerre civile et de la guerre étrangère¹⁹⁶⁸. Electeurs, vous ne voterez pas pour M. de Fourtou ! »

Cette affiche résume en quelques lignes les grands thèmes de la campagne en ribéracois, caractérisée par la lutte, déjà signalée, de la Ligue – nom qui n'est jamais écrit dans le document précédent – et du comité central impérialiste de l'Appel au Peuple. Une autre s'exclame¹⁹⁶⁹ :

« Arrière, de Fourtou, l'homme du Seize-Mai, l'orléaniste éhonté, l'ami des curés, des jésuites et des nobles ! Il vous ment quand i vous dit qu'il veut la concorde : il lui faut la division des citoyens. Il vous ment quand il vous dit qu'il veut la paix : il recherche la guerre civile. Il vous ment quand il dit qu'il veut l'ordre, l'économie, l'honnêteté : il ne désire que la subversion et le trouble. Vous l'avez jugé déjà et la France avec vous¹⁹⁷⁰. La tyrannie, l'abus du pouvoir et la violence la plus outrée sont ses moyens de gouvernement. De Fourtou, l'homme du passé, arrière ! ».

La fin du placard appelle logiquement à voter pour son adversaire Brugère. L'usage maintes fois répété du mot « mensonge » résonne comme une provocation à l'égard de l'ancien ministre qui, alors qu'il n'avait été prononcé qu'une seule fois devant la représentation nationale par Gambetta, lui a demandé réparation sur le champ¹⁹⁷¹. Une troisième et une quatrième, adressées respectivement aux électeurs de Ribérac et à ceux de Montagrier, citent même l'acte de flétrissure du ministre du Seize-Mai¹⁹⁷². D'autres encore, d'un format plus petit, accusent l'ancien ministre de promettre des subventions irréalistes aux agriculteurs de la circonscription. Une autre critique très sévèrement son action pour la ligne de chemin de fer Montmoreau-Marmande¹⁹⁷³. Enfin, une circulaire anti-Fourtou, provenant du comité républicain, attaque encore le ministre du Seize-Mai, appartenant au « parti sans nom », rejeté de tous, y compris des bonapartistes qu'il a servi et qu'il renie à présent. Mais l'ancien

¹⁹⁶⁶ Lors du vote de la proposition de Jules Favre sur la déchéance de l'empire, Fourtou décide de s'abstenir.

¹⁹⁶⁷ Fourtou ne fait pas partie des centaines de parlementaires qui décident pendant l'été 1873 d'aller demander au comte de Chambord de s'installer sur le trône de France. Il était, comme à son habitude, à la Bourboule, prendre les eaux. Voir 1^{ère} partie, chapitre 2.

¹⁹⁶⁸ Ces thèmes sont un des classiques de la propagande républicaine, notamment lors de la crise du Seize-Mai 1877. Voir 2^{ème} partie, chapitre 2.

¹⁹⁶⁹ APF. Circulaire imprimée, sans date.

¹⁹⁷⁰ Allusion à l'acte de flétrissure prononcée par la Chambre en mars 1879. Voir partie 3, chapitre 1.

¹⁹⁷¹ Voir 3^{ème} partie, chapitre 1.

¹⁹⁷² Il en existe une autre pour le canton de Neuvic qui est un peu différente, accusant Fourtou, s'il est élu, de susciter la famine dans l'arrondissement. Il y est fait toujours mention de l'homme du Seize-Mai.

¹⁹⁷³ APF : circulaire imprimée, sans date.

ministre ne reste pas sans réagir et, en mars 1889, il fait publier une circulaire intitulée : « La vérité sur le chemin de fer de Parcou¹⁹⁷⁴ ».

B- Le retour de l'Homme du Seize-Mai ?

Les préparatifs de la campagne législative de septembre 1889 permettent à Fourtou d'organiser son camp et de mobiliser ses soutiens. Sa victoire a un retentissement national car elle est perçue comme une sorte du retour de l'Homme du Seize.

1- La victoire électorale de Fourtou

Le 22 septembre 1889, après une très longue et très difficile campagne pour l'ancien ministre, le verdict des urnes. Le tableau suivant fait la synthèse des résultats obtenus par Fourtou au premier tour des élections législatives :

Figure 75 Résultats obtenus par Fourtou au premier tour des législatives de septembre 1889

	Inscrits	Fourtou	% inscrits
Montagnier	2685	1689	62,9
Montpon	2999	898	29,9
Mussidan	3033	899	29,6
Neuvic	3264	1198	36,7
Ribérac	3276	1567	47,8
Saint-Aulaye	2845	1733	60,9
Verteillac	3199	1698	53,1
Total	18102	9682	

Source : ADD, 4 Z 64

Les prévisions de l'ancien ministre sont justes : il est élu, dès le premier tour, contre son concurrent Brugère avec 9 682 voix contre 7583, soit 2100 voix de différence. Il fait encore mieux, en chiffre absolu, que son premier résultat en 1876. C'est une réussite totale pour l'ancien ministre de l'Intérieur qui est parvenu à assurer son élection et à faire gagner la cause conservatrice¹⁹⁷⁵ même si certains sont défaits comme Bosredon à Sarlat, La Panouze à

¹⁹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁹⁷⁵ Alexis Maréchal est élu dans la première circonscription de Périgueux avec plus de 2000 voix d'avance sur son adversaire républicain (8124 voix contre 6514 pour Gadaud). Dans la seconde circonscription, le candidat

Bergerac ou Sarlande à Nontron. L'ancien ministre de l'Intérieur du Seize-Mai, après dix ans d'absence revient alors sur les bancs de l'Assemblée. Les félicitations sont importantes : « *la nouvelle de votre succès me parvient à l'instant. Il me console en partie de notre échec local et les résultats indécis de la grande bataille d'hier. Je ne veux pas tarder à vous dire combien j'applaudis de cette revanche du 16 mai. Les honnêtes gens qui nous ont aidés à la prendre ont mis en parallèle les deux urgences. Il ne me paraît pas que la comparaison ait été défavorable à celui que je m'honore d'avoir soutenu* ¹⁹⁷⁶ ». Le comte de Choiseul, le félicitant, l'invite à venir chez lui tuer quelques bêtes pour fêter son élection ¹⁹⁷⁷. Fourtou n'a donc pas perdu ses amitiés et la bienveillance de son entourage. Pourtant, la législature qui s'annonce est peut être celle de trop.

1- La législature de trop ?

Fourtou est connu pour ses longues interventions, fort argumentées et suscitant la réaction souvent indignée de ses adversaires dans les législatures précédentes. Pour montrer son indépendance au sein de l'assemblée, il ne s'inscrit sur aucun groupe de droite afin de garder sa liberté de parole ¹⁹⁷⁸. Un entretien accordé à *l'Eclair* le 8 novembre 1889 explique quels sont les intentions du nouveau député de Ribérac, qui suscite la curiosité du monde de la presse car c'est le retour de l'homme du Seize-Mai dans l'arène parlementaire ¹⁹⁷⁹ :

« Il est vrai que je ne saurais être hostile à une politique d'apaisement, et que sur ce point, certains journaux ont complètement dénaturé le sens d'un entretien que j'ai eu récemment avec quelques-uns de mes électeurs. Cela ne veut pas dire que je devais y renoncer un jour, j'attendrais du moins, pour le faire, que la République eût, par son attitude, justifié un pareil sacrifice. Aussi bien, le *Moniteur Universel* a publié avant-hier, sur le rôle de la Droite à la Chambre, un article excellent, pouvant se résumer ainsi : une Droite ni républicaine, ni ministérielle, mais indépendante, gardant tous ses principes sur le terrain conservateur, restant étrangère à des combinaisons dont elle ne doit pas avoir la responsabilité, acceptant et facilitant le bon ou le moins mauvais, quelle que soit la main qui le lui offre. Un tel programme répond à mes propres pensées ».

Il dément aussi une réflexion qu'il aurait faite à *l'Eclair* :

« Un passage de *l'Eclair* appelle une réponse : « M. de Fourtou, y, dit-il, se réjouirait s'il se trouvait un ministère qui eût la clairvoyance et le courage de s'en tenir à ce qui a déjà été fait dans la voie des laïcisations. »

plébiscitaire, Antoine Meilhodon l'emporte aussi sur Chavoix dès le premier tour avec seulement deux cents voix d'écart (6831 contre 6625). Même succès pour Albert Thirion-Montauban dans la seconde circonscription de Bergerac qui l'emporte par 6708 voix contre 6 460 pour Clament, maire de La Force mais son élection est invalidée en décembre 1889 et lors du scrutin partiel du 1^{er} janvier 1890, il est battu par son ancien adversaire de plus de 700 voix. Par contre, Alexandre de Bosredon, comme le prévoit Fourtou, est battu par Léon Clerjournie dans la première circonscription de Sarlat ainsi que le comte de La Panouze par Ferdinand de La Batut dans la première de Bergerac. Sarlande est aussi battu dans l'arrondissement de Nontron par Theulier de plus de 2000 voix (10186 contre 8657). *Source* : Lachaise (B.) *Dictionnaire des députés...*, *op. cit.* p. 98.

¹⁹⁷⁶ APF. Lettre de P.Schaeffer à Fourtou du 23 septembre 1889.

¹⁹⁷⁷ APF. Lettre du comte de Choiseul à Fourtou, le 24 septembre 1889.

¹⁹⁷⁸ *L'Eclair* du 17 janvier 1890,

¹⁹⁷⁹ *Ibid*, le quotidien titre « *Oscar Bardi de Fourtou ; un revenant* ».

L'ancien ministre commente alors les quelques phrases du quotidien :

« Vraiment, si je me réjouissais à ce compte, j'aurais la satisfaction trop facile. Non, je ne puis accepter de la sorte les faits accomplis dans la voie des persécutions organisées par la loi scolaire et par la loi militaire. Le Pays, croyez-le bien, demande à ceux qui auront l'honneur de le gouverner, quelque chose de plus que de ne pas aggraver ses maux : il leur demande des mesures de réparation.¹⁹⁸⁰ »

Si certains se réjouissent de savoir que l'ancien ministre du Seize-Mai se rallie au régime qu'il a tellement combattu, d'autres n'admettent pas qu'il ait changé¹⁹⁸¹:

« Où M. de Fourtou a dépassé la mesure, c'est en insinuant que son élection était le signe précurseur d'un nouveau régime et l'indice d'un retour possible des idées réactionnaires qu'il croit représenter. Nous disons qu'il croit représenter, parce que, selon la juste expression de M. Dufaure, M. de Fourtou est l'homme du « Parti sans nom », de ce parti qui avait inventé la chinoiserie du septennat, de ce parti qui n'était ni républicain, ni royaliste, ni bonapartiste, et qui ne cachait qu'un syndicat d'ambitions, sans principes, sans scrupules et sans drapeau. »

Le journal conclut sur une image peu flatteuse du ministre : « Il y a parfois des noyés qui reviennent sur l'eau, mais cela n'empêche pas d'être des noyés. » Le complot des hommes du Seize-Mai a œuvré à détruire le régime mais l'ancien ministre ne semble plus impressionné ni inquiet par ses ennemis. Le 20 décembre 1889, il s'embarque pour un court séjour à Londres mais la police le suspecte d'être allé voir le comte de Paris¹⁹⁸². Deux jours plus tard, il est de retour. Sur les cinq ans, il n'intervient que deux fois, sur des questions agricoles. La première intervention est réalisée lors de la séance de discussion à propos de la production de vin à base de raisins secs en juillet 1890¹⁹⁸³. Il retrouve ses accents d'autrefois développant avec verve ses arguments qui lui valent les félicitations de ses collègues conservateurs. Il en garde, lui-même, un agréable souvenir, satisfait d'avoir retrouvé une candeur originelle¹⁹⁸⁴ :

« Le Journal de la Dordogne¹⁹⁸⁵ a reproduit mon discours in extenso. Je lui ai demandé de me garder quelques exemplaires. Si tu as besoin, tu n'as qu'à en faire prendre chez Ront à mon compte. Je suis très heureux d'avoir trouvé, pour faire ma rentrée, une question d'affaires sympathique à une grande partie de la gauche. J'ai pleinement réussi. Des félicitations me sont venues du côté des plus divers, le groupe ouvrier, ne pouvant pour des raisons politiques m'envoyer publiquement un des leurs, a chargé M. de Montsauniers de me remercier. L'effet pratique a été tel que la commission s'est vue obligée d'accepter une transition qu'elle avait posée à mon discours, violemment repoussée, et de se rabattre à un droit au degré qui la ramène de 15frs à 9,99 frs, soit 100 kg de raisins. J'ai maintenant pris pied. Je vais me taire quelques jours qui me permettent même d'aller me

¹⁹⁸⁰ *L'Eclair* du 8 novembre 1890 titre : « Les monarchistes, chez M. de Fourtou »

¹⁹⁸¹ *Le Siècle* du 2 novembre 1890.

¹⁹⁸² APP. Dossier Fourtou, Ba 946, note de police du 20 décembre 1889.

¹⁹⁸³ Ce projet de loi est le second après celui adopté pour lutter contre la fraude viticole. En effet, la loi de 1889 qui interdit le sucrage des vins est une volonté du gouvernement de se battre contre les abus. Il est question ici d'interdire aussi l'utilisation des raisins secs et autres composantes non déclarées qui font un vin de très mauvaise qualité. Pour la législation viticole et les débats à la Chambre, voir l'introduction de G.Gavignaud-Fontaine du colloque sur *Vin et République*, tenu à Montpellier 17 et 18 octobre 2007 sous la direction de Philippe Lacombrade et Fabien Nicolas dont les actes ont été publiés dans : Lacombrade (P.) et Nicolas (F.), *Vin et République*, L'Harmattan, collection *Clipolis* Paris, 2009.

¹⁹⁸⁴ APF. Lettre d'Oscar à un ami du 3 juillet 1890.

¹⁹⁸⁵ C'est cette année-là que *l'Echo de la Dordogne* est vendu à *l'Indépendant* et que la fusion aboutit à la création du *Journal de la Dordogne*.

reposer en Périgord. A la rentrée, j'aurai à volonté mon entrée dans les discussions d'affaires : je ne veux pas celle-là. Je voudrai me préparer un joli rôle pour le grand débat économique de 1892. »

Son ambition est donc intacte et, après s'être intéressé à la réforme scolaire, il se préoccupe des questions économiques, les plus proches, à cette période de sa vie publique, de ses préoccupations quotidiennes qui offrent l'avantage de satisfaire son électorat paysan et le monde de l'agriculture qu'il connaît très bien¹⁹⁸⁶ et de le maintenir dans le monde des affaires ferroviaires en qualité d'administrateur de la Compagnie d'Orléans. Sa santé est fragilisée par tous ces combats et pendant l'hiver 1890, il est contraint au repos total, obligé de différer des rendez-vous et de ne pas assister aux séances du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans¹⁹⁸⁷. Il organise malgré tout le mariage de sa fille, Antoinette, à Paris et prévoit alors les témoins que sont l'ainé des Lépine, plus proches parents sur la capitale et le baron Reille avec lequel il entretient toujours des liens d'amitié depuis leur collaboration au ministère de l'Intérieur en 1877 et surtout au sein du conseil d'administration de la Compagnie¹⁹⁸⁸. La deuxième intervention du député de Ribérac est réalisée dans le cadre de la discussion sur les tarifs douaniers. Fourtou profite d'une réunion le 6 octobre 1891 à la Société d'agriculture de la Dordogne pour évoquer la situation agricole et les conséquences du projet de loi en discussion à la Chambre¹⁹⁸⁹ :

« Jusqu'à l'heure présente, les Chambres paraissent avoir à cœur nos grands intérêts agricoles. C'est dans un esprit pratique que, se dégageant des vieilles querelles protectionnistes et libre-échangistes, elles ont cherché à créer une législation douanière dont l'avenir démontrera l'inefficacité. C'est dans le même esprit qu'on a renoncé, sur beaucoup de points, aux grandes voies ferrées, auxquelles on préférera à juste titre les voies étroites appelées à rendre les mêmes services, tout en coûtant beaucoup moins cher. »

Cet extrait est intéressant puisqu'il montre combien Fourtou est attaché au capitalisme et au libre-échange, regrettant seulement que l'Etat ne s'investisse pas assez dans les infrastructures ferroviaires¹⁹⁹⁰. Il aborde ensuite les questions sociales du monde paysan et assure qu'il faut consentir à quelques sacrifices mais que « le capital et le travail se stérilisent l'un l'autre, puisqu'ils ont besoin l'un de l'autre et se font vivre mutuellement. » Il termine son discours par des encouragements face aux difficultés que rencontrent les paysans à cause de la crise économique :

¹⁹⁸⁶ Il est toujours président du comice agricole de la Double.

¹⁹⁸⁷ APF. Lettre d'Oscar à sa belle-sœur du 1^{er} janvier 1890, Noémie de Fourtou pour la remercier de ses bons vœux pour la nouvelle année, dans laquelle il l'informe que toute la famille est touchée par la grippe et que son fils, Ernest est couché depuis huit jours.

¹⁹⁸⁸ APF. Lettre d'Oscar à Léonce du 17 janvier 1890.

¹⁹⁸⁹ *Journal des Débats*, numéro du 7 octobre 1891.

¹⁹⁹⁰ C'est tout le débat autour de la loi de 1883 auquel fait allusion le député de la Dordogne devant l'assemblée périgourdine.

« Ne vous laissez pas décourager par des épreuves passagères. Ayez confiance dans l'avenir et demeurez fidèles à vos nobles travaux agricoles. La France, après des malheurs épouvantables, est parvenue à se relever par l'opiniâtreté au travail, et par la confiance qu'elle garde dans les heureux retours du destin. Aujourd'hui, les hommages du monde reviennent à sa puissance et à sa grandeur. Si Dieu permet qu'elle oublie ses divisions et qu'elle reconquière, dans l'ensemble ses libertés civiles, religieuses et morales, l'unité nécessaire, ses destinées sont belles, et elle peut redevenir la grande nation. »

C'est une véritable profession de foi libérale qui prouve aussi que Fourtou a intégré l'idée d'un combat au sein de la République. Son ralliement au régime, bien qu'il fut long et hésitant, ne fait plus de doute à cette période de sa vie. La lutte est placée sur le terrain législatif et en la foi en un avenir meilleur. Ainsi, le député, s'il est plutôt silencieux, poursuit ses activités départementales et ne manque pas une occasion de rappeler les engagements politiques des conservateurs dans la présente législature. Mais les ennuis de santé, l'usure des allers retours, contraignent le député à demeurer plus longtemps avec sa femme et sa famille. Il exprime à Philippe de Bosredon sa lassitude en janvier 1891 :

« Nous arrivons du Périgord, ma femme et moi, à demi gelés, et tout à fait enrhumés. Je voulais aller vous serrer la main dans votre cabinet mais il résulte de votre aimable petit mot du premier janvier que je ne vous y trouverai pas. Recevez donc ici mes vœux les plus profondément affectueux et ma femme veut que je vous dise qu'elle s'associe à moi tous les souhaits que mon amitié m'inspire pour vous. Que votre bronchite se guérisse vite et que les bénédictions de Dieu vous viennent ensuite pour tout ce que vous pouvez désirer! J'ai, quant à moi, la bonne fortune de ne plus regretter la politique active, de me retourner dans ma famille et dans mes amitiés. Je regrette de ne pas vous voir plus souvent: nous aurions bien des réflexions intéressantes à échanger sur notre pays et notre temps. Peut-être le pourrions-nous bientôt? »¹⁹⁹¹

Fourtou partage ce sentiment avec Philippe et son frère Alexandre qui n'interviennent plus beaucoup dans les réunions politiques départementales¹⁹⁹². Profitant des vacances parlementaires pendant l'hiver 1892, il décide de partir visiter une partie de l'Algérie avec son épouse et les plus jeunes de ses enfants¹⁹⁹³. Il écrit à son frère de Relizane le 2 février 1892 à propos d'affaires personnelles et conclut sa lettre en se laissant aller à quelques confidences :

« Mon service à la compagnie d'Orléans coïncidant justement avec les vacances parlementaires, m'a empêché d'aller à Ribérac, je voudrai cependant bien sûr voir, car il me semble qu'à mesure que l'on vieillit, on se rattache plus étroitement aux siens. Nos santés sont excellentes. André seul a payé son tribut à l'influence de l'épidémie qui fait des ravages autour de nous. »¹⁹⁹⁴

¹⁹⁹¹ APB. Lettre de Fourtou à Bosredon, le 2 janvier 1891.

¹⁹⁹² Ce que Fourtou appelle la « *politique active* ».

¹⁹⁹³ La correspondance fraternelle ne permet pas d'avoir plus amples explications concernant les raisons de ce voyage dans la colonie française. De même, la correspondance passive du ministre n'est plus disponible à partir de 1891. A-t-il des amis installés là-bas ? La lettre fait référence à une ferme Mezières, lieu d'où est écrit la lettre.

¹⁹⁹⁴ APF : lettre de Fourtou à son frère du 2 février 1892.

2- Le retrait de la vie politique

Petit à petit, l'ancien ministre s'achemine vers une grave résolution : abandonner la politique. Alors que son frère semble vouloir briguer un autre mandat de conseiller général, il lui confie ses états d'âme. Dans un premier temps, il lui assure de son entière participation à son projet et lui livre son analyse sur la situation politique du canton de Montagnier :

« Malgré les modifications que les élections municipales ont entraîné, dans le canton de Montagnier, je crois que ta réélection au conseil général ne doit pas nous inspirer d'inquiétude. Il n'y a, somme toute, de profondément atteinte que la commune de St Apre, et je ne saurais considérer comme amoindries quant à présent, ni la commune de Celles, ni celle de Creyssac. Et d'un autre côté, je pense que la mainmise de Durieux sur la commune de Grand-Barsac assurera à cette grosse finition une direction plus homogène, plus précise et plus nette. Ce n'est pas à dire qu'il ne faille pas tenir compte des faits nouveaux que tu me signales, et donc j'avais bien dès le premier jour, senti l'importance mais les faits ne doivent être pour nous qu'une raison de disposer dans ton élection une activité nouvelle. Je suis à ta disposition pour réunir à Ribérac quand tu le désireras, et pour me mettre en campagne avec toi : nous ferons bien notamment d'aller passer ensemble un dimanche dans la commune de Celles. » Pour la première fois par écrit, il informe son frère qu'il a un doute quant au renouvellement de son mandat aux prochaines législatives et en donne les raisons : « Mais il est un point sur lequel je ne saurais trop insister: c'est que tu ne dois t'occuper en rien des conséquences qu'un échec improbable pour toi aurait en ce qui concerne sur les élections de 1893. Outre que ta retraite, en laissant le champ libre à Puygauthier¹⁹⁹⁵ aurait les effets de même nature, il n'y a pas lieu de songer à moi, mais bien uniquement à toi dans cette circonstance. Dieu seul peut saisir, à l'heure qu'il est si je devrai en 1893 me présenter de nouveau. Bien des choses laissent cette question obscure, quoique nous ne devrions pas en ce moment, bien évidemment la mettre en doute au regard du public, le règlement des incompatibilités précises ou virtuelles, légales ou morales, entre mes fonctions à la Compagnie d'Orléans et mon mandat législatif, aura-t-il été établi? Comment se présentera la campagne électorale? Ma santé, mon besoin de repos¹⁹⁹⁶, la situation de mes enfants à ce moment¹⁹⁹⁷, tout cela sera-t-il conciliable avec une nouvelle campagne électorale? En présence de toutes ces incertitudes, il n'y a pas lieu de faire rentrer en ligne de compte, pour ta détermination, les contrariétés inhérentes aux élections de 93, et, à mon sens, tu dois te présenter au conseil général, à moins, bien entendu, que tu n'aies pour des raisons personnelles dont tu es le seul juge, mais donc je l'assure que j'aurai le plus sincère regret. »

Mais les projets de Léonce sont déçus en juillet puisqu'il est battu par son rival, Puygauthier qui prend donc sa revanche sur 1886¹⁹⁹⁸. La décision de l'ancien ministre n'est pas seulement une résolution politique ni pour des raisons de santé ou familiales mais aussi pour faire cesser une campagne incessante contre lui dès que le nom de Fourtou apparaît dans les colonnes des journaux républicains. Son fils, Adrien, haut fonctionnaire, est attaqué parce qu'il aurait reçu du soutien dans son avancement grâce à son père qui ne veut se préoccuper de ce genre de polémique :

¹⁹⁹⁵ L'adversaire républicain de Léonce, qui, en 1886, avait porté réclamation sur la validité de l'élection de Fourtou dans le canton de Montagnier.

¹⁹⁹⁶ Quelques temps auparavant, Fourtou est victime d'une première alerte cardiaque et les médecins lui ont intimé l'ordre de se reposer absolument.

¹⁹⁹⁷ Si les aînés ont quitté le foyer familial, la dernière étant Antoinette qui épouse Gabriel Bourdeau de Lajudie en janvier 1890, il reste à la charge des parents Ernest, étudiant en droit, Mary qui a seize-ans et Jean qui est encore un enfant.

¹⁹⁹⁸ Léonce est battu de plus de 200 voix par Puygauthier.

« Nous n'avons nullement été émus ni contrariés des articles de journaux concernant Adrien. Cela nous a fait plaisir au contraire, en nous montrant le mécontentement de nos ennemis ».¹⁹⁹⁹

Ainsi, à l'approche des législatives, il décide de publier une lettre dans les journaux où il annonce qu'il ne briguerait pas un autre mandat, le 14 août 1893²⁰⁰⁰.

« Mes chers concitoyens,

La plupart d'entre vous connaissent depuis longtemps déjà la résolution que j'ai prise de ne pas me représenter dans les élections actuelles. Ils connaissent aussi les motifs qui m'ont inspiré cette détermination, à laquelle d'ailleurs ne sont points étrangers les fatigues d'une vie publique de plus de vingt-cinq années. Permettez-moi de ne pas laisser arriver la dernière heure de mon mandat, sans vous dire à tous quelle amertume j'éprouve en y renonçant. L'honneur, de ma vie entière, est à jamais attaché au souvenir des liens politiques qui m'ont uni à cet arrondissement depuis 1870. Cette union, rien n'a pu l'ébranler. Elle a été indissociable à travers les événements les plus graves, au milieu des plus difficiles complications, elle a survécu aux plus violentes attaques et le scrutin de liste lui-même, s'il a pu le rendre impuissante, n'a pu du moins la briser. En me retirant aujourd'hui de l'arène électorale, je ne me sépare point de vous, mes chers concitoyens. Plus que jamais destiné, au contraire, à vivre auprès de vous, en contact quotidien avec les besoins et les intérêts de ce pays, je continuerai et vous pouvez en être associés, à porter le même dévouement que dans le passé à vos affaires publiques ou privées. Déjà, il y a quatre ans, je prévoyais le jour où j'aurai à déposer un mandat depuis si longtemps exercé mais une question vitale pour notre arrondissement me réclamait encore : il fallait achever, par la ligne Ribérac à Parcoule le réseau si bien commencé de nos chemins de fer. Aujourd'hui, le but est atteint. Par un suprême effort, et avec les concours auxquels j'ai rendu publiquement justice, j'ai pu, dans la dernière législature, mettre enfin le sceau à cette œuvre d'une importance capitale pour notre Pays, et à laquelle je m'étais consacré tout entier. Si loin, il est vrai, que nous soyons avancés dans le progrès, nous ne serons jamais au bout. Aussi, mes chers concitoyens, le repos que je demande en ce moment ne sera point de l'inaction. Mon temps, mon travail, mon expérience, ne cesseront jamais de vous appartenir, et chacun de vous retrouvera toujours en moi le serviteur affectueux des anciens jours. En m'éloignant moi-même de la lutte, j'avais espéré, mes chers concitoyens, que les principes conservateurs, que nous avons toujours défendus, ne manqueraient pas néanmoins d'être respectés. J'avais cru que vous seriez appelés, dimanche prochain, à combattre les partisans de la concentration républicaine qui a été si funeste à notre pays. Avec ceux qui veulent poursuivre avec indépendance sans sortir de l'ordre constitutionnel, des politiques de la liberté religieuse, de l'ordre financier, des réformes économiques nécessaires, d'honnêteté publique et de l'apaisement social. Il en a été autrement. L'absence de toute compétition produira fatalement une certaine confusion sur la signification de vos votes, mais quelles que soient les conditions du prochain scrutin, personne ne pourra jamais douter que vous ne regardiez du fond de vos cœurs, avec une fidélité que le temps confirme de plus en plus ses sentiments de sagesse politique, cette passion pour l'ordre, pour la liberté et pour l'honnêteté qui ont été jusqu'ici, à l'égard de votre foi religieuse, et de votre amour de la patrie, votre force et votre honneur ».

C'est le testament politique de Fourtou puisqu'il dresse tout d'abord un bilan de son action tout en faisant allusion aux pièges nombreux que lui ont tendu les républicains et l'aventure du Seize-Mai, puis rappelle combien il est attaché aux chemins de fer s'octroyant au passage la réalisation finale alors que ce sont surtout les parlementaires républicains de Charente et de Dordogne qui ont achevé la ligne. Il conclue sur les enjeux du scrutin et son engagement en tant que conservateur. Par deux fois, il écrit les mots « ordre », « religion » et « liberté », trois mots qui constituent le résumé de son engagement public auprès de ses concitoyens de l'arrondissement de Ribérac.

¹⁹⁹⁹ APF. Lettre d'Oscar à son frère du 19 mars 1893.

²⁰⁰⁰ *Ibid.* Lettre manuscrite de Fourtou datée du 14 août 1893.

Cependant, quand on passe la majeure partie de sa vie à faire de la politique, et même si la raison et les médecins engagent l'ancien ministre au repos, ce dernier reste attentif à la vie politique locale. Il l'a annoncé dans sa lettre d'adieu d'août 1893 et c'est donc naturellement qu'il se préoccupe des sénatoriales de 1896. Il livre encore son analyse à Léonce :

« Nous sommes en trop manifeste petit nombre pour avoir intérêt à rester diviser. Je crois qu'il serait plus habile de surveiller les divisions²⁰⁰¹ qui vont se produire dans le personnel de nos adversaires afin de la trouver en mesure d'intervenir sans bruit pour faire pencher la balance du côté ou il paraîtrait utile de le faire incliner; mais cette tactique ne serait pas possible avec les comités nombreux dont tous les gestes seraient d'avance paralysés par la publicité de leur action. Ce serait l'affaire seulement de quelques personnes qui pourraient à la dernière heure, s'il y avait lieu. Donnons d'utiles mots de ralliement cela même offre des difficultés Est-ce possible? Mais si c'est possible, je crois que l'abstention, si pénible qu'elle soit, est encore plus sage et plus utile pour l'avenir qu'un engagement qui aboutirait à un nouvel échec qui exécuterait sans nécessité la trop grande faiblesse des conservateurs. Je raisonnerais autrement si je croyais le pays prêt à une levée de boucliers mais je suis absolument convaincu du contraire, et l'inutile multiplication de nos défaites ne peut dans ces conditions que diminuer toujours un peu plus le nombre de nos partisans. En un mot, l'heure du réveil n'a malheureusement pas sonné²⁰⁰². Mais c'est un avis personnel que j'exprime et je n'entends nullement critiquer ceux qui auraient un avis contraire. »

Le pessimisme prévaut donc chez l'ancien ministre de l'Intérieur qui peut ne que constater l'échec de sa politique d'apaisement qu'il avait prônée lorsqu'il était encore député. Les sollicitations et les charges de vice-président de la Compagnie d'Orléans pèsent de plus en plus sur sa santé, de grandes fatigues en nécessitent des repos. Aller à la Bourboule ne suffit plus et d'autres cures sont impératives : « Nous sommes de retour à Paris d'où je partirai à la fin du mois pour les bains du Lavandou où je compte améliorer ma santé encore compromise.²⁰⁰³ »

Pourtant, jusqu'au bout, il continue de répondre aux courriers qu'il reçoit pour une aide, une entrée dans la Compagnie. Sa dernière lettre connue est datée du 6 novembre 1897 dans laquelle il explique la stratégie à adopter pour que le candidat puisse intégrer l'entreprise qu'il dirige depuis 1875 :

« J'ai conservé le meilleur souvenir du Dr Rabaud et je ferai pour le servir tout ce qui sera en mon pouvoir. J'espère que ce sera décisif. Mais donne lui le conseil suivant: adresser dès à présent une demande officielle et régulière au directeur, se procurer s'il le peut l'appui d'un médecin éminent de Paris. .. Quant à ton protégé, M. Bosredon²⁰⁰⁴, tu n'as rien à craindre et de ce côté, tout porte à croire que je n'aurai pas le mécompte. Je n'en dirai pas de même pour le gendre de Ponces. Rousseau a eu le tort de me causer qu'il avait été réformé par le conseil de révision ; or les instructions ministérielles font une obligation à la Compagnie de ne pas prendre des jeunes gens dans ce cas. C'est l'objection qui m'a été faite il y a quelques jours. ».

²⁰⁰¹ C'est le temps où Clemenceau acquiert sa réputation de tombeur des ministères. Depuis novembre 1895, Léon Bourgeois préside un cabinet radical homogène mais ne dure que quelques mois puisqu'il chute en avril suivant. L'instabilité ministérielle est donc l'une des manifestations des divisions qu'exprime Fourtou.

²⁰⁰² En effet, le 12 avril 1896, une élection partielle sénatoriale est organisée en remplacement du sénateur inamovible, Monin-Dietz décédé. Ferdinand de La Batut est candidat mais il est battu par Arnaud Denoix qui n'est même pas candidat. Aucun adversaire conservateur ne s'est présenté contre les républicains. C'est bien la déroute annoncée par Fourtou.

²⁰⁰³ APF : lettre d'Oscar à son frère Léonce du 1^{er} mai 1897. L'ancien ministre a fait une deuxième alerte cardiaque quelques jours auparavant.

²⁰⁰⁴ Jean de Bosredon, fils d'Alexandre, fait ses classes et désire devenir officier.

Il connaît bien ses dossiers et son souci, malgré les graves ennuis de santé, de servir au mieux au sein de l'entreprise ferroviaire les Périgourdin demandeurs. Son frère s'est toujours fait l'intermédiaire entre lui et les postulants et reçoit lui aussi une quantité importante de courriers²⁰⁰⁵. La dernière joie de Fourtou est d'ordre familial. En effet, Mary, sa fille cadette se marie à Lajudie et le ministre parut fort heureux de cette union.

3- La mort d'Oscar Bardi de Fourtou

Le récit de son décès varie d'une source à l'autre. Pour *le Figaro*, le ministre rentrant de sa promenade, tombe dans son appartement frappé de congestion : « La paralysie le gagna et tous les soins qui lui furent prodigué restèrent inutiles. Il expira la nuit dernière sans avoir repris connaissance. »²⁰⁰⁶ Pour *l'Eclair*, il subit l'attaque vers deux heures de l'après-midi et meurt quelques heures après. Cette version semble plus proche du témoignage d'Ernest de Fourtou qui avait vingt-cinq ans lors du décès de son père :

« M. de Fourtou est décédé à Paris 30 rue Boissière, dans le XVI^e arrondissement, le dimanche 6 décembre 1897, à 2 heures de l'après-midi. Il succomba à la suite d'une troisième attaque. Le matin, de 8 heures à 11 heures, il avait travaillé normalement dans son bureau, en compagnie de son secrétaire M. Alfred Mange. A onze heures, il se rendit avec sa famille à l'Eglise Saint-Honoré d'Eyraud pour y entendre la messe. De retour à son domicile vers midi, il sentit un léger malaise et se dirigea vers son cabinet à toilette. Il n'en avait pas franchi le seuil de cette partie de l'appartement qu'il tomba presque foudroyé. Deux heures plus tard, il rendait son dernier soupir. »²⁰⁰⁷

Selon ses dernières volontés, l'ancien ministre ne désire pas de fleurs ni de couronnes et aucune cérémonie à Paris. Le corps est transporté par train spécial de Paris à Périgueux sur les frais de la Compagnie d'Orléans dont il était le vice-président depuis trois ans. Quatre wagons remplis de fleurs font aussi partie du convoi funèbre ferroviaire. L'enterrement est prévu le samedi suivant dans la vieille église de Ribérac à 11 heures, le corps étant exposé dans sa demeure des Beauvières la matinée. Le maire de Celles, M. Bellisle, veut faire un discours au cimetière mais la famille du défunt s'y oppose pour respecter les dernières volontés du défunt. La simplicité des funérailles et les dispositions testamentaires d'Oscar Bardi de Fourtou montrent qu'il veut que l'on le considère comme un simple croyant, modeste et plein d'humilités devant la toute-puissance divine. Le foule est très nombreuse et déborde l'enceinte de la petite église ribéracoise.

²⁰⁰⁵ Les sollicitations reçues par Léonce ne sont pas restées dans les archives familiales, à moins qu'elles aient été mélangées avec celles destinées à l'ancien ministre.

²⁰⁰⁶ *Le Figaro* du 8 décembre 1897.

²⁰⁰⁷ APF : papiers Palus, note manuscrite du témoignage d'Ernest de Fourtou, sans date.

De nombreuses lettres de condoléances²⁰⁰⁸ arrivent à Ribérac de la part d'évêques comme celui d'Autun, Mgr Perraud qui se souvient d'un jour de 1874 où il fut reçu par le ministre des Cultes lui annonçant sa nomination à Autun, mais aussi de prêtres, de personnalités de premier plan comme le maréchal de Mac-Mahon ou encore des anciens fonctionnaires du ministère de l'Intérieur comme Vallon. On trouve encore des lettres provenant du syndicat des employés du chemin de fer de la Grande Couronne.

La succession d'Oscar Bardi de Fourtou se règle en plusieurs fois jusqu'en 1900²⁰⁰⁹. Le ministre et son épouse ayant fait un contrat de mariage en 1863, l'inventaire des biens acquis pendant l'union est composé de valeurs mobilières pour un montant total de 204 047,90 francs, de la succession de Charles Durand (ancien beau-père de Fourtou, sans postérité) à 122 500 francs, et un portefeuille d'actions provenant essentiellement de la Compagnie d'Orléans d'une valeur de 133 500 francs. Il faut aussi ajouter les rentes des propriétés terriennes au Petit-Bersac (550 francs annuels) à Sautepaille (55 000 francs). Par l'acte du 1^{er} juin 1900, Mme de Fourtou laisse en usufruit à ses héritiers les actions de la Compagnie d'Orléans²⁰¹⁰. Ainsi, la fortune du ministre est très importante et variée puisqu'il a profité de ses fonctions administratives au sein de l'entreprise ferroviaire pour s'enrichir d'une manière conséquente.

Ainsi, le ministre s'éteint. Il est inhumé dans le caveau familial dans le cimetière de Ribérac où il repose toujours avec une partie de sa famille. Restent, pour la postérité, son action ministérielle et l'épisode du Seize-Mai.

C- La postérité du ministre du Seize-Mai

Le souvenir que laisse Fourtou, en quittant la place Beauvau, en novembre 1877, le suit durant toute la fin de sa vie et marque durablement la fin de sa carrière politique. Il est et demeure, à jamais, « l'homme du Seize-Mai » comme s'il n'était, au final, que l'unique responsable de cette aventure, effaçant à leur propre satisfaction sans doute, les autres ministres et notamment le duc de Broglie, pourtant lui aussi flétri en mars 1879 comme son collègue de l'Intérieur. Si Fourtou a été attaqué très souvent sur son passé qu'il traîne comme

²⁰⁰⁸ APF : dossier « lettres de condoléance ».

²⁰⁰⁹ ADD : 278 Q 55, bureau d'enregistrement, mutations par décès, acte du 6 juin 1898.

²⁰¹⁰ ADD : 278 Q 57, bureau d'enregistrement mutations par décès, acte du 1^{er} juin 1900.

une peine et qu'il désire faire oublier le plus souvent possible, c'est aussi parce qu'il s'est exposé publiquement et qu'il a demandé maintes fois la confiance du suffrage universel, seul à pouvoir le laver d'une flétrissure qui l'a marqué pour le restant de ses jours. Comment l'homme de la rigueur, de l'exactitude et de la précision dans ses dossiers, qu'il fut avocat à Ribérac ou bien ministre de Thiers ou de Mac-Mahon, puisse-t-il être recouvert ainsi d'une indignité nationale, voué aux Gémonies, sorte de Bazaine de la cause démocratique ? Lorsqu'il s'éteint le 6 décembre 1897, deux mémoires immédiates existent spontanément : celle que le ministre, père, oncle et frère a laissé dans le cercle familial et celle, officielle, provenant des nombreuses nécrologies qui sont publiées dans les journaux de cette fin de siècle.

1- La mémoire familiale et amicale

Elle est effectivement et évidemment empreinte de respect pour celui qui avait donné les plus belles lettres de noblesse au nom des Fourtou. Il reste ainsi le « ministre » de la famille, celui qui a porté, à quelques instants de l'histoire nationale, le destin de la France. L'épisode du Seize-Mai est assumé, et même parfois revendiqué par certains membres de ses descendants. Ainsi, Ernest, à qui, dans les années 1940, Gabriel Palus avait demandé les souvenirs qu'il pouvait avoir de son père, de sa vie partagée entre Paris et Ribérac, affirme catégoriquement que le ministre est à l'origine de l'aventure conservatrice et qu'il en est même l'instigateur²⁰¹¹. En mai 1898, son fils Ernest se marie et dans la liste des invités et des témoins des personnes qui ont eu une relation amicale avec l'ancien ministre : le président de Courcel de la Compagnie d'Orléans, le comte de Monferrand qui est l'un des témoins de son fils et des anciens fonctionnaires du ministère des Travaux Publics comme de Franqueville et de l'Intérieur comme de Catheu, ou des anciens secrétaires d'Etat comme Desjardins, ou ministres comme Welche. La proximité de la disparition du ministre laisse un vif souvenir et des regrets²⁰¹².

²⁰¹¹ Patrick Esclafer de La Rode, qui a confié ces notes et papiers de Gabriel Palus, met en garde sur la véracité de certains faits et dates car Ernest de Fourtou, à cette époque-là, est déjà frappé de troubles mentaux et a du mal à faire appel à toute sa mémoire. Le risque d'affabulation est grand à ce moment-là de son existence. L'entretien était réalisé en 1942, seulement cinq ans avant que l'un des fils du ministre ne disparaisse dans des conditions de fin de vie effroyables.

²⁰¹² *Le Figaro* du 19 mai 1898.

2- La mémoire immédiate

Le *Annales du comice agricole de la Double* publient un article nécrologique qui refuse de faire de la politique mais qui proclame²⁰¹³ :

« M. de Fourtou, avant de devenir ministre M. de Fourtou était Ribéracois et topographiquement Doubleaud. Il l'était en même temps de cœur et nous le savions. » Les dirigeants de l'assemblée comitiale se justifient de leur choix d'avoir placé Fourtou à leur présidence : « Aussi, trouva-t-on tout naturel de mettre, en 1875, à la tête de notre Comice, le député de la circonscription duquel la Double appartenait. Ainsi, fut fait sans autre calcul, sans aucune de ces prévisions égoïstes et ténébreuses que l'on nous a fallacieusement prêtées. »

Dans le bulletin, l'article nécrologique insiste sur ses talents d'orateur et avait le sens de l'organisation dans ses idées. Il est aussi qualifié d'intellectuel Français et patriote. Enfin, « M. de Fourtou a été et restera quoiqu'on dise et qu'on fasse, à côté de M. Magne, une des grandes figures du Périgord. »

Les journaux républicains saluent surtout la mémoire de l'ancien ministre du Seize-Mai. Dans son édition du 8 décembre 1897, *l'Eclair* reprend le même portrait dont il s'est servi quelques années auparavant pour commenter le retour de Fourtou dans l'arène parlementaire et utilise en quelques lignes tout le vocabulaire républicain attribué au Seize-Mai : « Ordre moral », « gouvernement de combat », « homme à poigne », « candidature officielle », « violente énergie ». Enfin, il cite un extrait du discours du 14 juin 1877 dans lequel il avait prononcé « *Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre* ».

3- L'homme du Seize-Mai et l'historiographie républicaine

Pour la tradition républicaine, l'action du ministre de Fourtou est intimement liée à l'histoire d'un échec annoncé, malgré les efforts et tout le zèle consentis. C'est le tempérament du serviteur du Maréchal qui marque les contemporains de tout bord, reconnaissant unanimement l'énergie et le travail acharné déployés pour remplir la mission présidentielle. Les travaux d'historiens abondent lorsqu'ils abordent les conditions et les raisons de la nomination du député de Dordogne à ce poste hautement politique. Ils tracent bien souvent un portrait contrasté du ministre énergique, mais aussi définitivement sali par l'échec électoral et gouvernemental.

Le corpus, non exhaustif²⁰¹⁴, de cette première étude est composé d'ouvrages d'historiens ou d'auteurs faisant œuvre d'histoire sur la Troisième République ou des ouvrages spécifiques

²⁰¹³ AFP. *Annales du comice agricole de la Double*, décembre 1897.

sur l'épisode du Seize-Mai. La liste suivante est donc celle d'une dizaine d'ouvrages utilisés pour la vision à posteriori qu'ont les auteurs du ministre de l'Intérieur du Seize-Mai.

Ainsi, le choix de ces ouvrages résulte de quelques critères sélectifs : un chapitre de plus de cinq pages consacré au Seize-Mai, au moins quatre occurrences « Fourtou » dans le texte, et d'autres critères pour cette étude²⁰¹⁵. Le tableau suivant inventorie les occurrences concernant le ministre et son action : (classement par année de parution)

Daniel (A.), *L'année politique*, Paris, C. Charpentier éditeur, 1878.

Benoist-Levy (E.), *Histoire de quinze ans*, Paris, 1886.

Zevort (E.), *Histoire de la Troisième République, la présidence du Maréchal*, Paris, F. Alcan, 1897.

de Marcère²⁰¹⁶ (E.), *Le seize mai et la fin du septennat*, Paris, Plon, 1900.

Hanotaux (G.), *Histoire de la France contemporaine 1871-1900*, tome 3, Paris, ancienne Librairie Furne, 1903.

Zevaes (A.), *Histoire de la Troisième République 1870-1926*, Paris, éditions Georges-Anquetil, 1926.

Reclus (M.), *Le Seize-Mai*, librairie Hachette, 1931.

Pisani-Ferry (F.), *Le coup d'Etat manqué du Seize-Mai*, Paris, Robert Laffont, 1965.

Vachat (P. du), *La crise du Seize-Mai ou l'étrange république*, Paris, La Pensée Universelle, 1981.

Figure 76 Occurrences des qualificatifs employés par les auteurs d'ouvrages historiques sur l'action de Fourtou pendant la crise du Seize-Mai

	Zèle, dévouement, énergie	Mépris des adversaires, immoralité, cynisme	Brutalité, violence, autorité	Faiblesse convictions politiques, impuissance, inefficacité
A. Daniel (1878)	4	6	9	6
E. Benoist Lévy (1886)		1	1	
E.Zevort (1897)	8	4	6	6

²⁰¹⁴ Ce corpus est composé des historiens ou d'auteurs traitant de l'histoire politique de la Troisième République et ne prend pas en compte tous les souvenirs et les témoignages de contemporains de l'époque de Fourtou. Cette lacune mérite une étude plus longue et plus complète que la présente afin d'affiner le portrait du ministre en fonction des auteurs, de l'époque à laquelle ils écrivent, et notamment le contexte politique.

²⁰¹⁵ Seul, le chapitre concernant le Seize-Mai est pris en compte dans chaque ouvrage consulté. Il y aurait donc encore matière à réflexion, notamment pour étudier l'évolution des sentiments vis-à-vis de Fourtou selon les auteurs, les périodes analysées (antérieures et postérieures au Seize-Mai) et les époques auxquelles ils commettent leur ouvrage.

²⁰¹⁶ Le choix de l'ouvrage d'Emile de Marcère est justifié par rapport au titre de l'ouvrage même s'il s'agit ici de ses souvenirs.

G. Hanotaux (1900)	8	4	1	4
M. Reclus (1931)	8		15	3
A. Zevaes (1926)	3	2	9	1
D.Halevy (1937)	5		3	2
F. Pisani-Ferry (1965)	6	3	4	4
P. du Vachat	8		4	2

Note : le choix des références bibliographiques analysées a été orienté de manière à balayer toutes les périodes de la mémoire du Seize-Mai dans la tradition historiographique républicaine. Par souci de clarté et de compréhension, il a été précisé entre parenthèses les dates d'édition des ouvrages concernés. Enfin, il a été tenu compte de l'inégale place accordée par les auteurs aux différents événements de cette crise ainsi que le volume global de pages consacré au sujet par les différents écrivains²⁰¹⁷. Ce qui explique que les résultats sont donnés en chiffre absolu et non en pourcentage.

Le partage des occurrences en quatre grands thèmes permet de restituer le plus fidèlement possible les impressions contrastées qu'a laissées le ministre de l'Intérieur du Seize-mai à la tête de cette grande administration. Presque la totalité des auteurs retenus s'accordent à reconnaître, et donc à témoigner, du tempérament énergique avec lequel Fourtou s'acquitte de sa tâche place Beauvau (7 sur 8). Les plus diserts sur ce thème restent E. Zevort, G. Hanotaux et M. Reclus ainsi que P. du Vachat. Le terme « énergie » est rappelé plusieurs fois par ce dernier ainsi que le qualificatif « fougueux »²⁰¹⁸ qu'utilise aussi A. Zevaes. Tous reconnaissent ainsi que le choix de Fourtou a été dicté par les circonstances et voient mal quelqu'un d'autre que le député périgourdin dans l'exercice de ces fonctions périlleuses. Les avis des autres écrivains sont plus modérés mais avouent que Fourtou reste « l'homme d'action »²⁰¹⁹ qui lui vaut d'être à point nommé « l'homme fort du ministère »²⁰²⁰ et même « l'homme du Septennat »²⁰²¹. Mais ils ne sont pas admiratifs du ministre et préfèrent bien souvent donner une image énergique, sans grande faculté de réflexion. L'homme d'action n'est pas celui de la pondération et de la clairvoyance politiques. Ils affirment sans cesse que Fourtou n'est pas un animal politique. Seul, D.Halévy, tout en prenant des précautions, avoue que le choix du président pour son ministre de l'Intérieur a été dicté par l'idée « qu'il y eut en lui l'étoffe d'un homme de gouvernement ». Et l'auteur de rappeler que Thiers l'avait déjà pressenti dès 1871 lorsqu'il l'appela à ses côtés. P. du Vachat semble corroborer l'opinion de

²⁰¹⁷ Par exemple, G. Hanotaux propose un volume de 776 p. au format in-8° alors que M. Reclus consacre à la crise du 16 mai 124 p. in 4-°.

²⁰¹⁸ Reclus (M.), *op. cit.*, p. 4, 53, 115.

²⁰¹⁹ *Ibid.*, p. 43.

²⁰²⁰ Pisani-Ferry (F.), *op. cit.*, p. 123.

²⁰²¹ Zevort (E.), *op. cit.*, p. 67.

l'historien de l'entre-deux-guerres en citant le duc de Broglie qui reconnaissait – mais cela ne surprendra personne – les qualités d'homme de gouvernement de son ministre de l'Intérieur²⁰²².

C'est qu'il y a aussi, dans l'action de l'ex-député périgourdin une brutalité, une autorité naturelles qui ont choqué les contemporains. Presque systématiquement, ces écrivains ajoutent que le souvenir de Fourtou place Beauvau est entaché d'une extrême autorité et on peut lire des qualificatifs comme « homme à poigne »²⁰²³ ou faisant référence au caractère brutal dont il pouvait souvent faire preuve dans ses discours ou ses interventions à la tribune. G. Hanotaux va encore plus loin en condamnant la jactance de Fourtou²⁰²⁴, et se moque du ministre investi d'une mission providentielle²⁰²⁵. M. Reclus relaie l'opinion de son collègue en soulignant son caractère brutal et son autoritarisme : « Où trouver cette poigne, indispensable pour imposer la volonté conservatrice au pays, sinon au bout du bras de M. Oscar Bardy de Fourtou ? »²⁰²⁶, « un partisan de la manière forte »²⁰²⁷ ou encore « Fourtou avait la main lourde et ne reculait pas devant les chiffres records »²⁰²⁸. Lorsqu'il évoque l'action ministérielle, il parle de « terreur sèche »²⁰²⁹ et d' « orgie administrative »²⁰³⁰ condamnant sans ambiguïté la politique ministérielle « jusqueboutiste ». A. Zevaes, l'historien socialiste, donne à cette dernière expression une telle publicité qu'il la fait passer à la postérité²⁰³¹ et attaque même l'homme jusque dans son intégrité morale, présenté souvent comme un ambitieux sans scrupule²⁰³², et menant son affaire d'une manière cynique avec les victimes de ses décisions²⁰³³. C'est donc un serviteur perfide, dédaigneux et désinvolte avec ses adversaires mais aussi vis-à-vis des agents et fonctionnaires placés sous son autorité. Fourtou semble incarner alors l'image du serviteur d'un despotisme tyrannique face à un Duc

²⁰²² Vachat (P. du), *op. cit.*, p. 169.

²⁰²³ Zevaes (A.), *op. cit.*, p. 122.

²⁰²⁴ Hanotaux (G.), *op. cit.*, p. 33.

²⁰²⁵ « *M. De Fourtou descend d'une tribune où il s'est cru, un jour, l'instrument de la destinée* », Hanotaux (G.), *op. cit.*, p. 199.

²⁰²⁶ Reclus (M.), *op. cit.*, p. 43.

²⁰²⁷ *Ibid.*, p. 44.

²⁰²⁸ *Ibid.*, p. 53.

²⁰²⁹ *Ibid.*, p. 77.

²⁰³⁰ L'auteur utilise par deux fois cette expression. *Ibid.*, pp. 77 et 101.

²⁰³¹ « *Il [Fourtou] refait, avec plus de violence, les harangues déjà entendues du duc de Broglie contre les menaces, les empiètements et les périls du radicalisme* », in Zevaes (A.), *op. cit.*, p. 125.

²⁰³² Comme le décrit E. Zevort dans son ouvrage, *op. cit.*, p. 117-118.

²⁰³³ Le terme de « cynique » est relevé plusieurs fois chez Zevaes (A.), *op. cit.*, pp. 128 et 161.

de Broglie²⁰³⁴ souvent condamné pour sa détermination et sa pugnacité mais rarement vilipendé pour son attitude brutale et fiévreuse²⁰³⁵.

La condamnation posthume du ministre périgourdin est surtout due à la violence de l'action et la véritable répression engagées vis-à-vis des adversaires républicains. Si cette dernière est considérée comme sévère et inquisitoriale dès les lendemains de l'échec du Seize-mai²⁰³⁶, elle devient au fil des décennies un moment unique de déplacements et de mouvements administratifs comparé à un « grand jeu de massacre »²⁰³⁷, réceptacle de l'arbitraire et de l'intolérance. F. Pisani-Ferry va jusqu'à montrer que cette violence est finalement le résultat « très symptomatique des institutions parlementaires »²⁰³⁸.

La candidature officielle est au cœur des principales critiques de l'action de Fourtou au ministère de l'Intérieur, mesure arbitraire, inégale et surtout antidémocratique. Les auteurs condamnent un certain retour en arrière, du temps du Second Empire et M. Reclus va jusqu'à traiter le ministre de « Persigny du pauvre »²⁰³⁹.

La déroute électorale qui suivit donne l'occasion aux historiens de commenter l'échec de ces procédés, apparus comme une pratique d'un autre âge. A. Daniel, dès 1878, évoquant les difficultés du ministre souligne l'inefficacité de son action²⁰⁴⁰. Ce thème est peut être au demeurant celui qui prévaut le plus et qui justifierait la relégation de Fourtou dans les basses œuvres politiques contre un régime qui ne demandait qu'à éclore et à s'affirmer, débarrassé des scories impérialistes et monarchistes des périodes précédentes.

La France républicaine est en marche et personne, pas même un ministre de l'Intérieur énergique, dans un cabinet déterminé à barrer la route aux partisans de Thiers et de Gambetta, ne peut s'y opposer. Tous les historiens annoncent que le ministre avait l'intention de faire

²⁰³⁴ « M. de Broglie reprit la thèse de M. de Fourtou mais avec une modération de ton et des habiletés de langage qui mettaient un contraste entre lui et son collègue de l'Intérieur » dans Zevort (E), *op. cit.*, p. 374.

²⁰³⁵ Ce dernier terme est repris par une majorité d'auteurs qui décrivent l'attitude du ministre le soir des résultats électoraux. Ils ont tous repris à leur compte le témoignage du comte d'Ideville, déjà cité plus haut.

²⁰³⁶ Daniel (A.), *op. cit.*, p. 171.

²⁰³⁷ Reclus (M.), *op. cit.*, p. 79.

²⁰³⁸ Pisani-Ferry (F.), *op. cit.*, p. 187.

²⁰³⁹ « Ce Persigny du pauvre avait su, aux cours de ses passages aux affaires, donner aux dirigeants des droites, assez timorés de leur nature, une haute idée de son énergie », dans Reclus (M.), *op. cit.*, p. 44.

²⁰⁴⁰ « Le tableau de ces candidatures qui s'élaborait non sans peine au ministère de l'Intérieur, n'avait point paru à la fin de juillet », Daniel (A.), *op. cit.*, p. 264.

« marcher la France » mais elle n'a pas voulu aller dans le sens où le cabinet Broglie-Fourtou voulait la conduire²⁰⁴¹.

Pierre du Vachat, en 1981, résume finalement tout le processus d'ostracisme du Seize-mai et de ses agents les plus fervents en refusant de faire le procès du ministre de l'Intérieur : « Le cas de M. de Fourtou est simple car cet homme, sans grande envergure, est tout d'une pièce »²⁰⁴².

Ainsi, les reproches posthumes adressés à Fourtou par les historiens d'avant-guerre peuvent s'entendre à la lumière de la république radicale triomphante des plus graves crises qui l'avaient menacée, et le Seize-mai appartient aussi au musée des mauvais souvenirs, E. Zevort et G. Hanotaux se posant en gardiens du temple républicain. Ancien proche de Gambetta et Ferry, auréolé d'une carrière diplomatique et ministérielle fort riche du temps du radicalisme, Hanotaux raille la prétention de Fourtou d'œuvrer pour l'histoire : « M. de Fourtou descend d'une tribune où il s'est cru, un jour, l'instrument de la destinée »²⁰⁴³.

La crise morale et institutionnelle des années 1930 donne aux historiens l'occasion d'interroger le passé tumultueux du pays pour mieux aider le présent à trouver des remèdes pour une république malade de son système. M. Reclus publie son « Seize-mai » en 1931, quelques années après la réflexion d'A. Zevaes (1926) et six avant le fameux La république des ducs de D. Halévy²⁰⁴⁴. Leurs démonstrations cherchent toujours à prouver qu'il ne peut y avoir d'exécutif fort, marqué d'un volontarisme autoritaire, sans flirt avec l'illégalité²⁰⁴⁵.

C'est dans le même esprit et dans des termes du débat presque analogues que la réflexion sur les rapports de force entre exécutif et législatif s'impose à nouveau lorsque le général de Gaulle propose et obtient la réforme de l'élection du président de la République au suffrage universel en 1962. L'opposition l'accuse alors de tenter un coup d'État constitutionnel faisant ressurgir le fantôme du Seize-mai. Ainsi, l'ouvrage de Mme Pisani-Ferry participe à l'agencement du dualisme constitutionnel entre un exécutif fort et la légitimité d'une représentation parlementaire. La perspective d'une alternance politique, lors des présidentielles de

²⁰⁴¹ Prenons l'exemple d'E. Zevort qui conclut de la sorte l'épisode du Seize-mai : « un gouvernement sans nom, sans idées, sans lendemain que le Cabinet de Broglie-Fourtou allait opposer à la République », *op. cit.*, p. 349.

²⁰⁴² Vachat (P. du), *op. cit.*, p. 205.

²⁰⁴³ Hanotaux (G.), *op. cit.*, p. 199.

²⁰⁴⁴ Voir pour le parcours de D. Halévy dans Laurent (S.), *Daniel Halévy, du libéralisme au traditionalisme*, Paris, Grasset, 2001.

²⁰⁴⁵ A. Zevaes est peut-être le plus virulent. À la page 141, on peut lire : « dans la plupart des cas, la violation de la loi s'étale sans le moindre déguisement ».

1981, donne l'occasion à P. du Vachat de placer sa réflexion historique à l'aune d'une interrogation contemporaine sur le fonctionnement des institutions françaises.

« De ce fait, et tous les commentateurs le soulignent à l'envi, si le chef de l'État se trouvait à la suite d'élections législatives en face d'une majorité de la tendance opposée à la sienne, de graves difficultés pourraient surgir qui risqueraient de mettre en difficulté le subtil édifice constitutionnel »²⁰⁴⁶. Il conclut en disant : « notre intention n'est pas d'établir des pronostics ni de déterminer si le régime français actuel doit évoluer vers une formule présidentielle ou vers un retour modernisé au parlementarisme d'antan. Il nous suffira de constater que [...] certains problèmes constitutionnels se posent en termes identiques, et qu'en particulier, il est toujours difficile, mais non impossible, de faire coexister un chef de l'État indépendant et fort et une équipe ministérielle responsable devant un Parlement, dans le cadre d'un régime réellement libéral et démocratique. Le « Seize mai » reste actuel, non par ses résultats, mais par ses ambitions et ses incertitudes »²⁰⁴⁷.

La menace est toujours réelle pour ces historiographes du Seize-mai et l'image de l'action du ministre de l'Intérieur, intimement mêlée à son tempérament fougueux et « entier », reste au demeurant très négative, définitivement entachée de cet autoritarisme volontaire et décidé à ne laisser une seule chance au camp adversaire de remporter légalement le scrutin législatif. Cette étude partielle mérite des prolongements vers un corpus plus récent qui prendrait en compte la vision des historiens contemporains de Jean-Marie Mayeur²⁰⁴⁸, en passant par Jean-Pierre Azema et Michel Winock²⁰⁴⁹, André Encrevé²⁰⁵⁰, Jean-Yves Mollier et Jocelyne George²⁰⁵¹, François Broche²⁰⁵², Jérôme Grondeux²⁰⁵³, François Caron²⁰⁵⁴ à Maurice Agulhon²⁰⁵⁵ pour ne donner qu'un panel d'un corpus qui doit se densifier et amener ainsi une analyse plus profonde que le bref aperçu précédent. L'évolution du vocabulaire, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'époque, est plus neutre mais toujours choisi dans une dénonciation de l'action gouvernementale de Fourtou²⁰⁵⁶. Depuis quelques années, la tendance est plus inquiétante pour la postérité du ministre du Seize-Mai car il a tendance à disparaître ou à être à peine mentionné dans les ouvrages généraux. Ainsi, dans la très récente synthèse de Vincent Duclert, son nom est évoqué deux fois, la première pour le discours qu'il fait devant la Chambre le 16 juin 1877²⁰⁵⁷ et la seconde lorsqu'il est évoqué rapidement la

²⁰⁴⁶ P. du Vachat, *op. cit.*, p. 371.

²⁰⁴⁷ *Ibid*, p. 373.

²⁰⁴⁸ Mayeur (J.-M.) (dir), *Histoire du peuple français, Cent ans d'esprit républicain*, tome 5, Paris, Gallimard, 1964 ; *Les débuts de la Troisième République, 1871-1898*, Paris, Les éditions du Seuil, Points « Histoire », 1973.

²⁰⁴⁹ Azema (J.-P.) et Winock (M.), *La Troisième République 1870-1940*, Paris, Hachette, 1970.

²⁰⁵⁰ Encrevé (A.), *La France de 1870 à 1914*, Paris, PUF, Que Sais-je?, 2006.

²⁰⁵¹ Mollier (J.-Y.) et George (J.), *La plus longue des Républiques 1870-1940*, Paris, Fayard, 1994.

²⁰⁵² Broche (F.), *La IIIe République*, tome 1, 1870-1895, de Thiers à Casimir-Perier, Paris, Pygmalion, 2001.

²⁰⁵³ Grondeux (J.), *La France entre en République 1870-1893*, Paris, Hachette, Le Livre de Poche, 2000.

²⁰⁵⁴ Caron (F.), *La France des patriotes*, Paris, Fayard, 1985.

²⁰⁵⁵ Agulhon (M.), *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.

²⁰⁵⁶ Jacques Bainville est le premier à reconnaître que le Seize-Mai n'a pas été un coup d'Etat mais il l'accepte parce qu'il a une autre vision du réformisme républicain de l'Entre-deux-guerres.

²⁰⁵⁷ Duclert (V.), *La république imaginée, op. cit.*, p. 141.

campagne d'octobre 1877. Aucun qualificatif ne lui est attribué, prouvant que le personnage n'est pas forcément bonapartiste comme beaucoup de ses prédécesseurs s'ingénient à le faire apparaître dans leurs textes comme justification de la politique autoritaire menée par la place Beauvau pendant toute la durée de la crise. Mais une étude plus développée permettrait d'infirmer ou de confirmer cette dernière observation.

La dernière partie de la vie d'Oscar Bardi de Fourtou est donc durablement marquée par les conséquences du Seize-Mai 1877. Sa flétrissure, alors que l'acte condamne l'ensemble du gouvernement du cabinet Broglie, est plus humiliante pour lui car elle le suit partout, dans les colonnes des journaux républicains, dans les meetings, les discours lors des campagnes électorales. L'élection au Sénat apaise un temps ces attaques, peut-être parce que la haute assemblée est davantage un refuge éloigné des fougues de la Chambre, mais ses échecs de l'année 1885 puis celle au Conseil général de l'année suivante lui montrent que l'acte de mars 1879 est bien plus grave que ce qu'il en avait peut-être pensé. La véritable flétrissure est le rejet du suffrage universel, seule habilité à donner la légitimité d'une action politique. Il doit donc repartir à sa conquête afin de montrer que la condamnation parlementaire ne l'atteint pas, ou plus. Au bénéfice de la crise boulangiste, il parvient à prendre la direction, sans occuper une position officielle, de la Ligue plébiscitaire et révisionniste pour regagner la confiance de son électorat. Le succès l'autorise à prôner l'apaisement, qu'il met en pratique en ne s'inscrivant pas dans les partis de la droite parlementaire. Mais l'apaisement signifie-t-il qu'il s'est finalement rallié à ce régime qu'il a longtemps combattu ? Il s'en défend mais cette idée a fait son chemin depuis qu'il a observé la marche progressive des républicains et l'éloignement de plus en plus certain d'une possible restauration dynastique. Or, le ralliement ne peut se comprendre que s'il y a un effort de rapprochement idéologique avec les orléanistes modérés. Ses rapports de proximité avec le baron de Mackau expliquent aussi cette évolution de l'ancien ministre du Seize-Mai. Le reclassement idéologique de Fourtou fait de son parcours politique un cas particulier et le classe parmi les atypiques comme Albert de Mun, Jacques Piou, Etienne Lamy, par exemple). Son retrait de la vie politique²⁰⁵⁸, dû à des difficultés de santé et de famille, n'est peut-être pas étranger à la débâcle des forces conservatrices au scrutin législatif. Sa réputation si tenace d'Homme du Seize-Mai et ses

²⁰⁵⁸ Voir Levillain (P.), *Les droites en République...*, op. cit., pp. 201-202.

profondes convictions politiques lui interdisent de se rallier ouvertement au régime qu'il a toujours rejeté.

Conclusion générale

L'homme du Seize-Mai ! C'est par cette expression que Fourtou entre dans l'histoire par la petite porte. Défait nationalement par les élections d'octobre 1877, flétri par un acte provenant de la représentation nationale en mars 1879, l'ancien ministre a accumulé suffisamment de ressentiments et de rancœur à son encontre pour ne plus espérer jouer un rôle quelconque de premier plan, peut-être même perdre la confiance de son électorat, seule légitimité dont il puisse encore pouvoir se prévaloir pour ne pas connaître une véritable et durable descente aux enfers. La nervosité avec laquelle il a attendu les conséquences des actes du gouvernement auquel il a appartenu traduit bien le sentiment que, pour la première fois, il n'est plus maître de la situation et qu'il est livré au bon vouloir des vainqueurs républicains. Pourtant, sa mise à l'écart de la vie politique ne dure pas puisqu'il est, malgré son invalidation et l'issue heureuse du duel avec Gambetta, réélu dans son arrondissement de Ribérac. Pour lui, l'honneur est sauf et par là même, sa légitimité. Désormais, il peut revendiquer que seul le suffrage universel le lave des ignominies dans lesquelles l'avait plongée la Chambre des députés. Cette confiance ne le surprend pas tant il est sûr de son fief électoral, de sa force et de sa solidité, preuves d'un réel enracinement local qui résiste à toute épreuve. Malgré la flétrissure, les condamnations unanimes du côté républicain classent définitivement l'ancien ministre de l'Intérieur parmi les derniers représentants d'une France révolue, empreinte de césarisme et d'autoritarisme. Mais la force de Fourtou réside dans sa capacité à résister à la méfiance de ses amis conservateurs qui ne voient plus en lui l'homme qui peut renverser la marche inéluctable du pays vers la République. . Les attaques les plus violentes proviennent des partisans de l'Appel au peuple puis des jérômistes au milieu des années 1880. Fourtou reconnaît d'ailleurs dans une lettre adressée à Philippe de Bosredon la difficulté et la peine qu'il a eue pour reconquérir son électorat conservateur dans son département natal²⁰⁵⁹. Certes, cette consultation est l'expression des délégués sénatoriaux qui sont encore favorables à une candidature

²⁰⁵⁹ APB. Lettre de Fourtou à Philippe de Bosredon datée du 29 octobre 1889 : « Ma victoire électorale n'a pas été obtenue sans peine. C'est la plus rude campagne que j'ai jamais menée depuis les commencements de ma vie de candidat: pendant quinze jours, de 4 heures et demi du matin jusqu'à 11h du soir, j'étais en tournée, par une chaleur torride, mais je ne m'en plains point, car j'ai gagné plus de cent voix sur ma dernière élection législative et près de 160 sur l'élection de Lanauve. »

conservatrice mais veulent-ils encore de lui, l'homme du Seize-Mai ? C'est la raison pour laquelle il prend son bâton de pèlerin pour aller à la rencontre de ses électeurs et fait le tour de la circonscription. Mathias Bernard souligne ce parcours atypique dans la synthèse qu'il livre à propos des allers retours Chambre-Sénat²⁰⁶⁰. Seulement vingt-cinq parlementaires, en soixante-dix ans de République sont concernés par ce va-et-vient entre les deux assemblées. Il dit, à propos de Fourtou : « L'un des chefs conservateurs de la Dordogne, Fourtou, parvient difficilement à maintenir sa position au cours des premières décennies de la Troisième République, marquées par la progression de ses adversaires » et de rappeler brièvement l'élection de 1880, puis la perte du siège de sénateur et sa non-réélection en 1885. L'auteur explique qu'il s'agit donc d'un parcours particulier et rare marqué par une sanction électorale juste après le premier mandat. C'est un ancrage manqué au Sénat pour Fourtou. Un député attend, en moyenne, une douzaine d'années pour accéder à la chambre haute, ce qui n'est pas son cas puisqu'au bout de 9 ans après le premier mandat, il entre au palais du Luxembourg mais n'y reste pas.

Une autre raison explique son succès alors que tout semblait fini : la formidable capacité, bien avant le Seize-Mai, de se rendre indispensable à tous, à ses amis politiques, avec lesquels, dans le cadre du Conseil général il œuvre pour l'extension du réseau ferroviaire et poursuit son activité comitiale pour rester proche de ses électeurs paysans. Bien plus que l'ordre, il incarne la stabilité et la continuité de la vie politique locale. Enfin, il est incontournable lorsque, anonyme ou solliciteur célèbre lui demande un service : d'une place convoitée dans une gare ou une demande de gratuité de billet en passant par la demande d'intégrer les services médicaux de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans, tous ont donc une bonne raison de ne pas voir disparaître l'ancien ministre. C'est donc la force du clientélisme que Fourtou a su entretenir, nourrie d'une disponibilité à toute épreuve et d'une promesse d'action qui est toujours suivie d'effets. Ses réseaux politico-économiques ne sont pas diminués par l'acte du Seize-Mai et, s'ils se sont montrés plus discrets pendant les années 1880, ils sont toujours un moyen pour l'ancien ministre d'envisager soit la victoire qu'il sait

²⁰⁶⁰ Bernard (M.), « D'une Chambre à l'autre » in Mayeur (J.-M.), Chaline (J.-P.), Corbin (A.), *Les parlementaires de la Troisième République*, op. cit, p. 289.

certaine, soit une attente ou un refus de candidater quand l'élection n'est pas assurée²⁰⁶¹. L'enthousiasme et le zèle avec lequel il déploie ses efforts pour gagner l'élection prouvent qu'il a confiance en ses soutiens. Gilles le Béguet fait la synthèse des réseaux des parlementaires sous la Troisième République en distinguant les réseaux extérieurs, c'est-à-dire ceux de la famille, ceux issus des solidarités locales, ou de bonne camaraderie, ce dont a bénéficié, comme tous ses collègues, l'élu de Ribérac, et les réseaux politiques comme le rôle de l'entourage, des journaux d'opinion, des groupements organisés²⁰⁶² en passant par les réseaux de sociabilité²⁰⁶³. Dans la première catégorie, il profite pleinement des appuis locaux à travers des institutions agricoles comme les comices agricoles de Ribérac qu'il ressuscite, et celui dynamique de la Double, de la Société d'Agriculture de la Dordogne mais aussi de sociétés savantes comme la Société Historique et Archéologique du Périgord dont il est l'un des présidents d'honneur²⁰⁶⁴. Si l'ancien maire de Ribérac ne se distingue pas des autres parlementaires concernant la part importante que joue la famille dans le déroulement de sa carrière publique²⁰⁶⁵, il faut noter une singularité, assez rare chez les hommes politiques, pour le souligner concernant le dévouement absolu de son frère, Léonce Bardi de Fourtou. Le présent travail biographique a montré les relations très intimes, remplies de respect et de loyauté, entre les frères, faisant de cette relation exclusive une particularité. Leurs liens pérennes, depuis les années de jeunesse, ont permis au cadet, Oscar, de s'appuyer sur Léonce, premier des agents électoraux de son frère. Cette mise au service du plus prometteur ne pose d'ailleurs pas de problème d'ego puisque cela n'empêche pas Léonce de devenir conseiller général. Ainsi, il ne vit pas dans l'ombre d'Oscar mais n'hésite pas à endosser le rôle de son représentant officiel en Dordogne lorsque le ministre ou l'administrateur de la Compagnie d'Orléans est occupé à Paris. Leur correspondance, très nombreuse et régulière, prouve qu'il existe bien une entreprise familiale dont la principale « production » est la carrière d'Oscar. Cette fidélité fraternelle n'est cependant pas unique puisqu'en Périgord, il existe d'autres « couples de frères » : les Bosredon ont le même rapport à une nuance près, Philippe, l'aîné a

²⁰⁶¹ C'est le cas des élections législatives de 1888 et de 1889, pour lesquelles, Fourtou reste, alors qu'on le sollicite ardemment, dans un refus de se présenter (juillet 1888) et met tout en œuvre quand le succès est prometteur (septembre 1889).

²⁰⁶² Le Béguet (G.), « Les réseaux » in Mayeur (J.-M.), Chaline (J.-P.), Corbin (A.), *Les parlementaires de la Troisième République*, op. cit, pp. 241-242.

²⁰⁶³ Pour les républicains opportunistes, voir Grevy (J.), *La république des opportunistes*, op. cit.

²⁰⁶⁴ Une étude sur les liens entre les sociétés savantes et les milieux conservateurs serait à conduire pour mieux comprendre toutes les modalités de la sociabilité des hommes de droite et la comparer ainsi à celle étudiée par J. Grevy pour les républicains opportunistes.

²⁰⁶⁵ L'engagement antérieur de son père et de son oncle dans la vie communale ne fait que perpétuer une tradition familiale qui prend son origine bien avant la Révolution française.

une plus importante ascendance sur son cadet que Léonce sur Oscar²⁰⁶⁶. Il faut aussi citer les Dupont²⁰⁶⁷, même s'ils appartiennent à une génération antérieure ou les Taillefer, Oswald et Manuel, le premier laissant reposer sur les épaules du second une partie de la gestion des affaires familiales alors qu'il est engagé sur le terrain politique. L'historiographie des élites politiques et des parlementaires a bien étudié l'importance du milieu familial dans la formation et l'accession à la vie publique mais n'a peut-être pas assez insisté sur les rapports et le rôle que peut jouer la ou les fratries dans les stratégies électorales, voire dans la réalisation de carrières nationales de l'un de ses membres. Bernard Ménager, analysant la question de la succession des mandats lors du colloque sur les parlementaires, donne seulement un chiffre de frères qui ont repris le mandat de leur aîné : 16%²⁰⁶⁸. Un peu plus loin, il évoque ce qu'il appelle la magie du nom, permettant à un membre de la famille, frère mais plus souvent fils ou neveu de se faire une place en politique. Citant l'exemple des Gavini en Corse, il met en évidence le partage des rôles dans des familles fortement structurées, donnant l'exemple d'Antoine qui, en chef de clan, « décide de la stratégie et de l'idéologie et notamment le ralliement à la république alors que Gaston, qui a des mandats locaux, assure les ressources politiques locales et les rapports avec la clientèle »²⁰⁶⁹. Le sort de Léonce est assez lié à celui de son frère sur le plan électoral même si le premier parvient plus rapidement que son cadet à se faire élire conseiller général du canton de Montagrier. Oscar perd son mandat en 1886 mais Léonce, qui se présente en même temps, est réélu de justesse. Ainsi, une étude précise, analysant tous les ressorts des liens affectifs unissant deux frères – ou même une fratrie mixte – et des relations au sein d'une compétition électorale restent encore à réaliser²⁰⁷⁰. Fourtou est un homme poli, qui a de l'éducation et du savoir-vivre²⁰⁷¹. Il est fidèle en amitié et sa connivence avec du Burguet, fait de ce dernier l'un des plus intimes du ministre. De même, malgré la maladie qui l'emporte tôt, Alfred Magne reste aussi l'un de ses plus solides camarades de sa vie. L'entourage politique est essentiel pour comprendre la trajectoire du ministre et il est organisé en cercles concentriques. Le premier est composé des intimes, amis et même sa famille élargie que lui dispense leurs conseils

²⁰⁶⁶ Oscar a le caractère de sa mère, « bien trempé » et déterminé.

²⁰⁶⁷ La mort en duel d'Auguste Dupont en 1850 a incité son frère à perpétuer l'action politique du défunt.

²⁰⁶⁸ Ménager (B.), « La succession des mandats » in Mayeur (J.-M.), Chaline (J.-P.), Corbin (A.), *Les parlementaires de la Troisième République*, op. cit., p.203 et p. 205.

²⁰⁶⁹ Ménager (B.), *La succession...*, op. cit., p. 208.

²⁰⁷⁰ Du côté républicain, la fratrie joue un rôle qui serait aussi à évaluer, même si certains sont célèbres comme les frères Grevy (Albert et Jules) ou les Ferry (Charles et Jules).

²⁰⁷¹ Chennevières raconte dans ses souvenirs que personne ne manque les repas offerts par le ministre des Beaux-Arts lorsqu'il fait mettre à table des truffes et du vin du Périgord. Voir Chennevières, *Souvenirs...*, op. cit., p. 187.

politiques (cas de Jules Dereix, Charles Dereix ou encore Jules Verneilh) auxquels il faut ajouter l'homme de l'ombre, M. Mange, son secrétaire particulier²⁰⁷². Le second est celui de ses amis politiques périgourdins (Bosredon, Daussel, Mazerat) et parisiens (Paul de Rémusat, baron Reille) et le troisième est plus large, plus lâche aussi parce qu'il est constitué d'un ensemble d'anciens fonctionnaires qu'il a promu ou qu'il a créé ou à qui il a donné sa confiance et qui ne manquent pas de lui témoigner leurs affections. Ne confie-t-il pas par deux fois, au ministère de l'Instruction publique puis de l'Intérieur la direction de son cabinet à Aylies, ancien préfet ? Dans la catégorie des réseaux extérieurs, la presse joue un rôle important mais plutôt en retrait par rapport à d'autres parlementaires qui participent directement à la publication d'articles²⁰⁷³. Fourtou bénéficie du soutien de journaux départementaux comme *L'indépendant de la Dordogne* (entre 1883 et 1890) mais aussi parisiens à l'instar du *Paris-Journal* juste avant son accession au Sénat mais il ne possède pas d'organe de presse justifiant sa politique. L'administration de la Compagnie d'Orléans étend son réseau de sociabilité à la France entière puisqu'il reçoit des lettres de toutes parts du territoire national²⁰⁷⁴ et y répond le plus souvent rapidement. A quelle *république* appartient-il par conséquent ? A celle des avocats chère à Gilles le Beguec²⁰⁷⁵ ? Il semble que ce n'est pas l'analyse qu'a mené l'auteur de la République des avocats puisqu'il réalise, en introduction, la distinction entre sa République et l'histoire de l'engagement des avocats. Il évoque la relation ambiguë entre la volonté d'informer, de comprendre mais aussi d'agir et de défendre, et celle de faire de la politique. Même si Fourtou reste longtemps inscrit au barreau de Ribérac²⁰⁷⁶, le second engagement demeure primordial par rapport au premier²⁰⁷⁷. Appartient-il à la *République des hommes d'affaires* chère à J. Garrigues ? D'une certaine manière, il y participe mais, alors que l'auteur étudie les liens entre le capital et le centre-gauche Fourtou ne semble pas tout à fait correspondre au portrait de groupe brossé par l'auteur. Il n'appartient pas à cette frange de la classe politique dominante mais, par bien des aspects (implication dans de grandes entreprises, liens avec le capital, la part importante des activités

²⁰⁷² M. Mange, témoin de son quotidien, écrit une petite biographie du ministre afin de ne pas le laisser accuser de tous les maux après le Seize-Mai mais son projet est resté dans les tiroirs.

²⁰⁷³ Il semblerait que cela ne soit pas le cas des conservateurs de la Dordogne qui, s'ils sont proches du milieu journalistique, ne publient pas régulièrement des articles dans leurs colonnes, excepté lorsqu'il s'agit de faire imprimer un démenti ou une vive protestation.

²⁰⁷⁴ Une étude précise des réseaux de solliciteurs et des intermédiaires permettrait de mieux évaluer la portée de l'action et l'ampleur ainsi que l'impact des très nombreux services rendus par l'ancien ministre. Il apparaît donc comme une personne ressource, incontournable pour tout ce qui touche de près ou de loin aux activités de la Compagnie.

²⁰⁷⁵ Le Beguec (G.), *La république des avocats*, Paris, A.Colin, 2003.

²⁰⁷⁶ Il y reste de 1858 à 1892.

²⁰⁷⁷ Fourtou plaide encore au début de sa carrière parlementaire et en août 1871, se trouve opposer à son collègue de l'Assemblée, maître Monteil.

économiques dans le travail quotidien), il peut représenter une autre forme de capitalisme libéral mais dans lequel le conservatisme politique, marqué par l'idéologie orléaniste²⁰⁷⁸, s'autonomise pour survivre devant la progression des républicains majoritairement présents à la Chambre dès le début des années 1880. Sans en faire un cas particulier²⁰⁷⁹, l'ancien ministre incarne une autre catégorie d'hommes d'affaires qui ne se reconnaissent pas dans le républicanisme du centre-gauche et qui sont partisans de la stabilité et de l'ordre. Une étude prosopographique des administrateurs des compagnies ferroviaires, par exemple, serait un premier pas d'une recherche inédite sur les liens qu'il existerait entre les milieux conservateurs, rompus aux affaires et le capital. Cet aspect poserait aussi la question du financement, en dehors de tout subside personnel, des formations conservatrices et des ressources qui sont disponibles pour faire face à une machine partisane de plus en plus en recherche de s'organiser et de lutter plus efficacement contre le régime républicain. Rothschild n'a-t-il pas soutenu financièrement l'Ordre moral ? D'une stabilité désirée des milieux d'affaires et du centre-gauche, n'existerait-il pas une autre permanence de liens politico-financiers entre les conservateurs et les entrepreneurs ?

Ces dernières interrogations amènent une question centrale de ce travail biographique sur Oscar Bardi de Fourtou : son appartenance politique et les conceptions politiques et institutionnelles qu'il exprime tout au long de sa carrière politique. Si le Seize-Mai et son échec le classe parmi les partisans du régime impérial parce qu'admiratif de l'Ordre et de la stabilité, la trajectoire politique de l'ancien ministre est sinueuse et complexe. Ses adversaires, qui ne sont pas toujours ses ennemis républicains, ne manquent pas de souligner l'inconstance de cet homme public qui « déboutonne la veille la veste dans un sens, pour la reboutonner de l'autre côté le lendemain ». Le point de rupture se situe lors de la crise du 24 mai 1873 puisqu'il démissionne par solidarité – mais a-t-il le choix ? – avec le président déchu mais revient au pouvoir dans une combinaison d'Ordre moral, ce qui est vécu comme une véritable trahison de la part des modérés, les faisant de plus en plus s'éloigner d'une possible alliances des centres, . Ainsi, de républicain conservateur modéré, il franchit le Rubicon pour être l'une

²⁰⁷⁸ J. Garrigues en fait un des facteurs explicatifs du blocage des réformes institutionnelles pendant les années 1870 parce que le centre gauche, au nom d'une république conservatrice, abandonne sa prédominance numérique pour installer, à l'aide des orléanistes, le régime qui sied le mieux aux milieux d'affaires.

²⁰⁷⁹ Une étude serait à mener sur les liens qu'il existe entre les milieux d'affaires florissant sous l'empire et les conservateurs du centre-droit, et, à travers l'exemple des compagnies ferroviaires, évoquer la survivance de certains liens de solidarité entre le monde économique du régime déchu et ce groupe d'hommes engagés dans la lutte contre les nouvelles institutions. Elle permettrait de mettre en évidence la pluralité des situations, et sans remettre en cause la capacité d'influence du centre-gauche dans ses rapports avec les autres forces politiques et le capital, les modalités qui autorisent des conservateurs comme Fourtou à pouvoir vivre et financer leurs propres campagnes électorales, dans un temps où la structure partisane est en gestation.

des chevilles ouvrières de l'Ordre moral. Fourtou est-t-il donc seulement un opportuniste, un homme sans conviction et qui a seulement un sens aigu dans la prévision d'une alternance politique ? Son rapprochement de Mac-Mahon et ses rapports distants avec le centre-droit et les orléanistes lui valent d'être suspect de préparer un coup de force ou de constituer un nouveau cabinet d'hommes déterminés à empêcher l'adoption des lois constitutionnelles. Philippe Levillain rappelle les divisions de la droite conservatrice dans la période 1871-1877 mais aussi ce qui les unit, avec le plus grand dénominateur commun²⁰⁸⁰ : la monarchie, soulignant le flottement perceptible des termes « monarchiste » et « royaliste » face à l'incertitude des moments 1871-1877. Même les bonapartistes, peu enclins à croire en une restauration impérialiste, acceptent le principe. Ce dernier argument emporte l'adhésion de Fourtou qui se rapproche d'une cause dynastique autorisant une alliance de fait de trois droites. Mais l'auteur donne une autre raison de contenir ses différences qui s'exprime à travers leur antirépublicanisme notoire : « Techniciens du coup d'Etat (bonapartistes) captateurs du désordre au nom de la juste capacité des classes dirigeantes (orléanistes) fervents de la stabilité politique par la référence à la branche aînée de la Couronne (légitimistes), tous se retrouvèrent mandatés par le suffrage universel d'une restauration en faveur de leur prétendant»²⁰⁸¹. Tant que ce postulat est respecté, Fourtou n'a pas vraiment besoin de s'engager et de manifester ses convictions profondes. Mais à partir du moment où, presque simultanément, les prétendants respectifs s'obstinent (comte de Chambord) ou meurent (Napoléon III, puis le prince impérial) et remettent de facto en cause cette sorte d'union sacrée, la nécessité de choisir un camp s'impose au député de la Dordogne. Dynastique, il est avant tout, mais de quel prince ? A cette période de sa vie, il semble plutôt séduit par ce que Philippe Levillain décrit comme les légitimistes modérés, sorte de nébuleuse d'agrégats d'hommes qui rejettent l'intransigeance des cheveu-légers et leur goût pour la France monarchique intransigente mais aussi de plus en plus écartelés entre soutenir la politique de l'Ordre moral dirigée par le duc de Broglie, orléaniste par conviction, l'affirmation d'une monarchie conservatrice et les rétablissements avortés d'une restauration annoncée. Fourtou le sait et il faut donc proposer une politique qui puisse rassembler le plus grand nombre de conservateurs dans un cabinet constitué une seconde fois en novembre 1873 par le duc de Broglie, mais cela provoque une rupture avec les plus modérés des orléanistes qui risquent de ne plus s'allier avec les autres formations dynastiques mais le centre-gauche

²⁰⁸⁰ Levillain (P.), « Les droites en république » in Sirinelli (J.-F.) (dir.), *Histoire des droites*, T1, Gallimard, collection TEL, 1992, pp. 147-150.

²⁰⁸¹ Levillain (P.), *op. cit.*, p. 151.

qui soutient fermement la politique de l'ancien président Thiers. L'heure n'est donc plus à tergiverser : montrer, avec une politique déterminée, brutale et autoritaire, que l'on pouvait laisser espérer une restauration dynastique possible dès que l'occasion s'en présente. Ainsi, c'est au ministère de l'Instruction publique que le député de la Dordogne acquiert sa réputation d'homme à poigne. Même s'il n'en est pas l'instigateur, il en est le continuateur parfois maladroit, de cette nouvelle posture politique²⁰⁸². Les bonapartistes sont tenus un peu plus à l'écart grâce aux mesures prises par Fourtou : qui, dans la coalition conservatrice, oserait critiquer cette attitude? Les plus intransigeants applaudissent et Fourtou incarne, en autres, cet avenir des possibles. Le 10 mars 1875, le changement de cabinet avec la désignation de Buffet, bonapartiste conservateur, est une aubaine pour lui car il sait qu'il peut, au-delà des différences dynastiques, manœuvrer fermement si le basculement dynastique se produisait²⁰⁸³. Mais l'illusion s'éloigne avec l'adoption des lois constitutionnelles et surtout la victoire ferme des républicains aux sénatoriales puis aux législatives 1876. Le recours à la manière forte, à l'expression d'une autorité gouvernementale inébranlable ne peut se mettre en marche qu'au bénéfice d'une crise ouverte entre cette majorité et le président de la République. Le Seize-Mai ne peut donc pas avoir d'autres ministres de l'Intérieur que celui qui a prouvé avoir la volonté et la capacité d'administrer fermement et sans complaisance aucune ses adversaires. S'il a séduit les légitimistes en 1873-1874, orphelins de l'espoir d'une restauration bourbonnienne, il le fait tout autant des bonapartistes, endeuillés par la mort prématurée de Napoléon III et ne faisant pas assez confiance au prince impérial. L'échec de l'entreprise et l'attitude des bonapartistes à l'égard de Fourtou ne peuvent pas accréditer la thèse qu'il soit favorable à l'empire. Il ne l'a jamais été véritablement, se laissant approcher par Rouher pendant le ministère de 1877, mais refusant de sacrifier la cohésion gouvernementale au nom d'une quelconque ambition personnelle. De la fin des années 1870 jusqu'à la fin de sa vie publique en 1893, Fourtou participe à l'évolution des droites qui, face aux succès répétés des républicains aux élections générales, mènent une politique d'opposition globale, s'apparentant à refuser la politique républicaine, notamment autour des thèmes de l'armée, la condamnation de la politique extérieure et coloniale, l'école, l'économie libérale et les mœurs. Opposé à la division des droites, il participe avec enthousiasme à la préparation des élections de 1885 et adhère au projet du baron de Mackau d'une république

²⁰⁸² Le changement du nom du lycée Condorcet en Fontanes, à l'hiver 1874, est une maladresse qui conforte les plus radicaux (bonapartistes, légitimistes radicaux) mais froisse jusque dans les rangs des plus modérés des orléanistes.

²⁰⁸³ C'est cette période où Fourtou, alors qu'il n'est membre d'un cabinet, est très présent à l'Élysée, étant une sorte de menace de recours qu'utiliserait Mac-Mahon si, d'aventure, le ministère Buffet échouait.

conservatrice, et milite au sein de l'Union des droites pour l'unité affichée des conservateurs périgourdins. Philippe Levillain observe que le scrutin créé une fracture dans le paysage politique français condamnant les modérés républicains à vivre avec les radicaux et les conservateurs résolus à bloquer l'action gouvernementale et explique la naissance de deux France, l'une mandataire et légitimement élue, l'autre mandante et prête à passer dans l'illégalité, deux faces contradictoires du boulangisme. Cette dichotomie est perçue par Fourtou qui garde une grande méfiance, comme la plupart des conservateurs périgourdins vis-à-vis du général d'autant que les jérômistes du département portent les couleurs du candidat révisionniste. La guerre ouverte que se livre les deux camps se poursuit jusqu'aux résultats de 1889 où les premiers triomphent face aux seconds, lesquels sont en déroute comme l'ensemble des candidats boulangistes. La méfiance de Fourtou vis-à-vis du mouvement est la présence des radicaux périgourdins ainsi que la revendication du coup de force, éventualité qui ne sied plus à l'ancien ministre du Seize-Mai qui préfère réaliser une solide et efficace opposition des droites à la Chambre que de se trouver embarqué dans une aventure dont l'issue, plus qu'improbable, peut conduire à répondre de ses actes devant un tribunal. Le rapprochement évident avec le baron Mackau prouve, enfin, l'évolution politique de Fourtou et la preuve de son ralliement à une république conservatrice, modérée mais ferme dans ses engagements idéologiques (famille, école, service militaire). Ainsi, la trajectoire de l'ancien ministre rappelle celle du baron Mackau lui-même, passant d'un bonapartisme radical à un orléanisme modéré, preuve de l'acceptation du régime qu'il a combattu depuis le début. De quand date l'acceptation du régime républicain par Fourtou ? Vraisemblablement dès le début des années 1880, lorsque la réforme constitutionnelle de 1884, confirme bien la nature républicaine du régime²⁰⁸⁴ mais sa « conversion » serait déjà entreprise dès 1880. Le 6 août 1880, il écrit à Philippe de Bosredon à propos de l'attitude à adopter au sein du Conseil général : « Mais notre opposition, qui doit être ferme, inébranlable, puissante, doit être en même temps un gouvernement correct, modéré et calme. Point de tempête, point de représailles ou de candidats combattus, rien de communiqué à une opposition des mesquineries ou d'aigreur »²⁰⁸⁵. L'ancien partisan de l'ordre et de la mise au pas du pays (1877) ne veut donc plus une opposition frontale mais constructive. S'il reste dynastique et profondément attaché au principe monarchique, il se rallie bien plus tôt que l'encyclique

²⁰⁸⁴ Il faut se rappeler son refus de toute action de force lorsque son correspondant lui demande d'agir promptement contre le régime. Certes, son rejet du projet ne signifie pas qu'il ait accepté le régime mais il souligne que le caractère aventureux de cette initiative ne cadre pas avec ses intentions de combattre légalement la politique opportuniste.

²⁰⁸⁵ APB. Lettre de Fourtou à Bosredon, 6 août 1880.

pôntificale ne l'autorise en 1892. Malgré les problèmes de santé et une certaine lassitude du jeu des combinaisons, Fourtou renonce à la vie publique parce qu'il a achevé sa mutation idéologique préférant observer d'un peu plus loin comment la forme parlementaire du régime, fortement décriée et condamnée par les scandales et les crises, s'en sort affermie²⁰⁸⁶.

Au seuil de ce travail biographique, et lorsqu'on embrasse l'ensemble de la carrière politique de l'ancien ministre de l'Intérieur, peut-on considérer Oscar Bardi de Fourtou comme un homme providentiel ? La réponse est négative car le personnage, selon les analyses réalisées par Didier Fischer²⁰⁸⁷ et Jean Garrigues²⁰⁸⁸, n'a rien du héros national, même pour ses amis de droite qui le fustigent après l'échec du Seize-Mai, Il véhicule plutôt l'image d'un anti-héros national, porteur d'un passé institutionnel et d'une pratique électorale qui ne correspond plus ni aux attentes des électeurs ni à l'évolution même du régime. A-t-il alors correspondu à l'homme de la situation ? Il est plus juste de parler de l'homme des situations. En effet, Fourtou a la capacité à se rendre indispensable à tous ceux qui l'approchent ou qui le sollicitent et de s'imposer comme un recours si les événements le commandent et ce, quel que soit la nature des circonstances : pour le président Mac-Mahon dans un cabinet de combat contre les lois de 1875, des bonapartistes qui ont cru l'embrigader dans une possible restauration dynastique pendant le Seize-Mai, des conservateurs périgourdiens pour combattre l'avancée républicaine dans le département. Fourtou a l'âme d'un chef²⁰⁸⁹ : il sait organiser, prévoir, anticiper, observer et faire montre d'un profond sens du politique mais n'a pas l'étoffe du héros de la cause conservatrice. Son autorité n'est que circonstancielle et lui est aussitôt disputée dès lors qu'il n'a plus le pouvoir. Dans son cas, l'évènement du Seize-Mai imprime cette autorité comme négative et illégale, notamment parce que les républicains ont finalement gagné le pouvoir et qu'ils font, à leur tour, preuve d'autorité sur leurs subordonnés

²⁰⁸⁶ Dans la correspondance familiale, il n'y a aucune lettre écrite du ministre qui n'évoque l'affaire Dreyfus. Sa renonciation à la vie politique s'accompagne donc d'un silence sur les événements contemporains, retiré en quelque sorte des affaires publiques.

²⁰⁸⁷ Fischer (D) *L'homme providentiel de Thiers à De Gaulle, un mythe politique en république*, Paris, L'Harmattan, 2009.

²⁰⁸⁸ Garrigues (J) *Les hommes providentiels, histoire d'une fascination française*, Paris, Le Seuil, 2012.

²⁰⁸⁹ La notion d'autorité en politique est analysée par les politistes et les sociologues dont Lahouri Addi qui publie en 1993 un article dans la revue *Cahiers internationaux de Sociologie* : Addi (L) *La notion d'autorité politique et l'idéologie étatique* in *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. XCIV, juin 1993. Il met en évidence l'autonomie de l'autorité par rapport à la fonction de chef. Elle est un phénomène social et donc un phénomène institutionnel. Les membres du groupe qui subissent l'ascendance du chef sont actifs et consentants, partageant les mêmes valeurs parce qu'ils appartiennent tous à un même groupe social et les valeurs qui s'y rattachent. Le chef ne tire donc pas sa puissance de la contrainte mais de la reconnaissance de la légitimité, seule habileté à contraindre un homme par un autre sans qu'il y ait injustice ou mesure arbitraire. La véritable puissance d'un chef est donc consécutive à l'acceptation du groupe ayant à subir l'autorité et lui permet de mobiliser toute leur force contre ceux qui la lui contestent. Ainsi, il faut nuancer l'importance de l'autorité naturelle de Fourtou sur ses préfets en 1877 puisqu'ils l'acceptent par un partage des valeurs et la nécessité du combat contre leurs ennemis communs, les républicains.

et contre leurs adversaires. Cette analyse correspond bien à la place qu'occupe Fourtou dans le paysage politique de la droite conservatrice puisqu'il incarne l'homme des situations, capable de créer les conditions favorables à un basculement du régime républicain. Une grande partie de ses amis conservateurs voient en lui l'expression naturelle du chef, du meneur d'homme. Dès lors, ils n'attendent plus que son assentiment pour que changent les choses, du moins, l'espèrent-ils. Cette délégation du pouvoir est relativement démocratique mais elle peut correspondre, selon Lahouri Addi, à un partage des valeurs communes. L'ancien ministre l'a bien compris et s'efforce, après le Seize-Mai d'apparaître encore comme un recours stabilisateur au sein d'un groupe conservateur en voie d'éclatement. Son action « fédérative » lors de la crise boulangiste en Dordogne est réalisée dans ce but, à ceci près qu'il lutte contre les ennemis extérieurs (les républicains) et intérieurs (les jérômistes) qui lui contestent cette prépondérance que lui ont reconnu les autres bonapartistes comme les Bosredon, ou accepté sagement, par raison, comme O.Taillefer. De même, selon cette analyse politiste, il est possible d'interpréter le duel avec Gambetta en novembre 1878 comme l'expression symbolique d'un combat pour la légitimité de l'autorité au sein même du groupe qu'ils représentent. La crainte des proches de les voir disparaître et les réactions moqueuses des autres groupes politiques sont toutes l'expression d'une reconnaissance et d'une contestation de ces deux chefs politiques. Si Gambetta l'a emporté dans la mémoire collective et républicaine comme le héraut de la République, Fourtou n'a pu, à son corps défendant, demeurer que comme un des grands opposants au tribun cadurcien, parce que le processus de républicanisation de la société française est en marche et que les valeurs défendues par l'orateur se généralisent au sein même de la société. Philippe Levillain le reconnaît aisément et relève la contradiction de part et d'autre du clivage politique. Si, du côté républicain, on compte beaucoup de fortes personnalités (Gambetta, Ferry, Clemenceau), le mouvement conservateur s'en est cherché un pendant toutes les premières années de la Troisième République et a cru, quelquefois le trouver en la personne de l'ancien ministre de l'Intérieur. Mais l'une des causes de l'échec des conservateurs, et de Fourtou en particulier, est de ne pas avoir combattu sur le terrain des valeurs démocratiques les républicains, sauf pendant la période du boulangisme où les termes de plébiscite et de révisionnisme ont été entendus et acceptés par la majorité des électeurs de l'arrondissement de Ribérac en 1889²⁰⁹⁰. Ainsi,

²⁰⁹⁰ Cette analyse doit être nuancée au niveau national par les résultats définitifs : les républicains remportent le scrutin en rompant ce que Philippe Levillain appelle « l'effet Condorcet », lorsqu'il y a des triangulaires au second tour de scrutin. Dans les 130 cas de ballottage, une majorité de modérés fut élue. C'est la preuve d'un indiscutable succès de la République dans les campagnes françaises. L'amalgame espéré entre le

l'ancien ministre n'a plus le choix et, si dans son fond intérieur l'idée avait déjà fait son chemin depuis 1880, le ralliement est consommé pendant l'exercice de sa dernière législature. Cette acceptation de la république n'est pas un renoncement à son antirépublicanisme profond; cependant, la profonde aversion pour le désordre que supposait le régime démocratique est atténuée pour un homme dont la longue carrière a permis cette ultime réflexion. Contrairement à ses contemporains, y compris le duc de Broglie et les autres ministres du Seize-Mai, Fourtou représente une période de transition des valeurs sociales et donc politiques vers l'affirmation de la démocratie. Il appartient donc au panthéon des derniers avatars de toutes les expériences politiques autoritaires du siècle d'après la Révolution française. Il est l'homme du passé révolu et rangé dans le placard des mauvais souvenirs que l'on ressort pour mieux rappeler que la lutte pour la démocratie est un combat quotidien menacé par ses ennemis. Fourtou, reste donc, pour la postérité, l'homme du Seize-Mai 1877.

mécontentement général et la révision antirépublicaine a échoué. Voir Levillain (P.), « Les droites... », in Sirinelli (J.-F.), *L'histoire des droites...*, op. cit., p.193.

Oscar Bardi de Fourtou (1836-1897) :

Un ministre contre la République

ANNEXES

ANNEXE 1

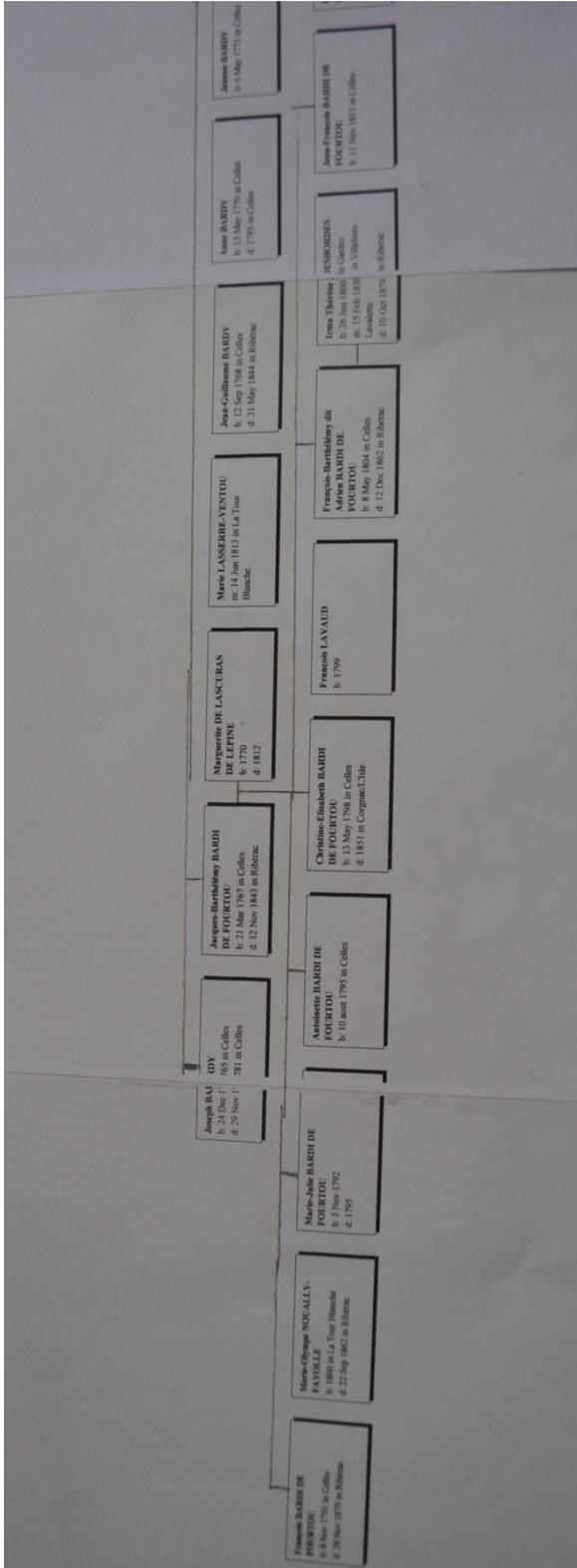
**Récapitulatif des domestiques et des servantes qui ont travaillé auprès des Fourtou entre
1830 et 1861, d'après le livre-journal d'Adrien**

Nom et/ou prénom	Fonction	Début activité	Fin activité	Salaires
Henriette	Servante	1 ^{er} avril 1830	3 février 1832	4 francs par mois
Justine Lacour	Fille de Chambre	11 février 1832	9 novembre 1832	3 francs par mois
Louison	Servante	4 aout 1830	10 mars 1832	3 francs par mois
Gerbille Gerbeaud de Festalemps	Servante	5 juillet 1831	13 juillet 1831	7 francs
Nanette Gerbeaud, sœur de la précédente	Servante	14 juillet 1831	27 novembre 1831	7,5 francs par mois
Sophie	Servante	27 novembre 1831	25 juillet 1832	5 francs par mois
Rose	Domestique	26 juin 1833	26 juillet 1833	7, 5 francs par mois
Boëgille	Servante	9 aout 1833	23 mars 1834	6 francs par mois
Anne Pichardie dit Mion	Servante	23 juillet 1832	23 novembre 1832	6 francs par mois
Mariette	Servante	26 juillet 1832	29 aout 1834	3 francs par mois
Mariette Dupeyrat d'Allemans	Servante	21 septembre 1834	18 septembre 1836	3 francs par mois
Marie Bonnet	Servante	21 avril 1835	23 juillet 1835	3 francs par mois
Suzille Dupeyrat	Servante	23 juillet 1835	5 janvier 1841	5 francs par mois
Marie Jacoupy dit Mariette	Servante	31 aout 1846	3 juin 1850	6 francs par mois
Anne Dumontheil	Servante à Gurat	7 juillet 1857	24 novembre 1858	7 francs par mois
Anne Morel	Cuisinière	20 septembre 1857	29 décembre 1858 (Bordeaux)	9 francs par mois
Marie Blois	Servante	28 décembre 1858	28 aout 1859	8 francs par mois
Mariette Réjaux	Fille de chambre	4 janvier 1857	25 mai 1861	6 francs par mois
Léonard Dexan dit Brunet	Domestique	15 mars 1833	29 octobre 1833	8 francs par mois
Mathieu petit	Domestique	7 mars 1832	6 mars 1833	6 francs par mois
Fénelon	Régisseur à Gurat	12 novembre 1835	12 avril 1859	8 francs par mois
Aimé dit Emile, enfant naturel	Domestique	18 juin 1851	12 juillet 1852	8 francs par mois
Guillaume	Domestique	2 aout 1852	16 juillet 1854	10 francs par mois

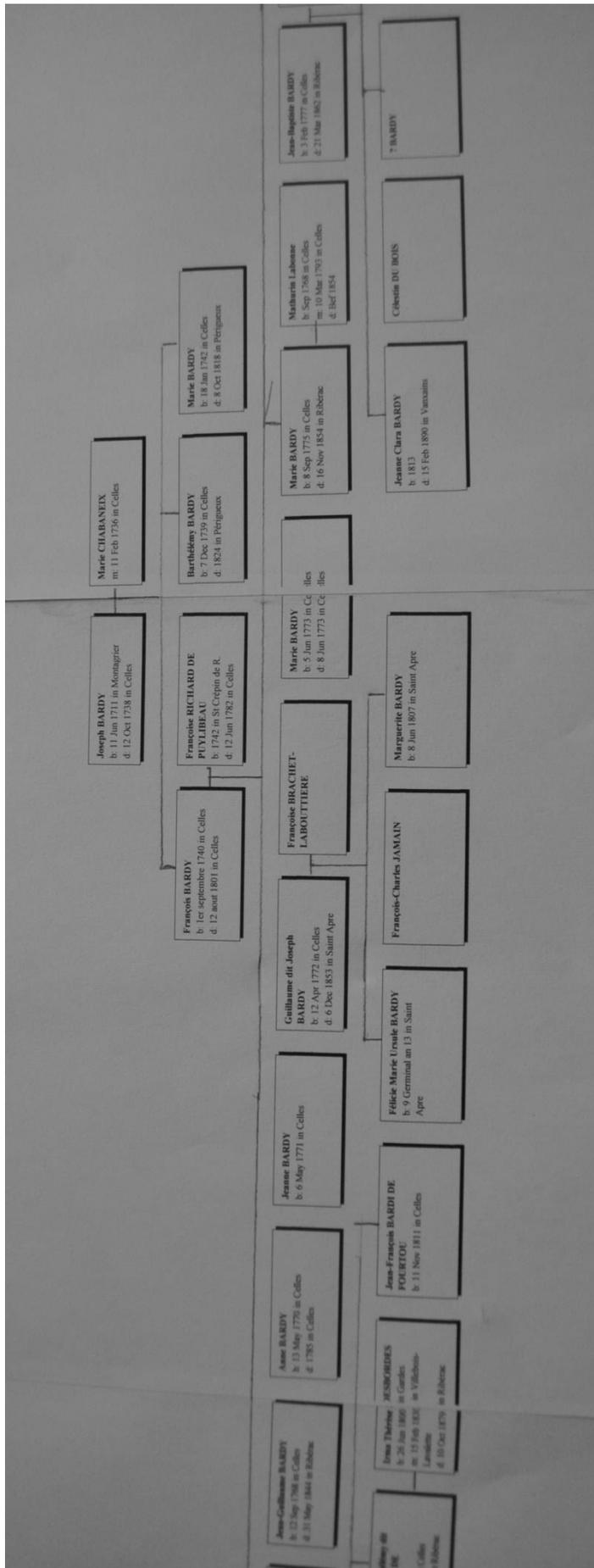
Varailhon				
François Bourtaud	Domestique	16 juillet 1854	17 mars 1860	11 francs par mois
Jean Lagarde	Domestique	1^{er} octobre 1854	7 juillet 1856	8 francs par mois
Jean Crucher	Domestique	1^{er} avril 1843	3 avril 1851	10 francs par mois
François Reynier dit Mathé	Domestique à Gurat	5 aout 1846	19 septembre 1847	10 francs par mois

ANNEXE 2

Généalogie de la famille Fourtou et ses alliés

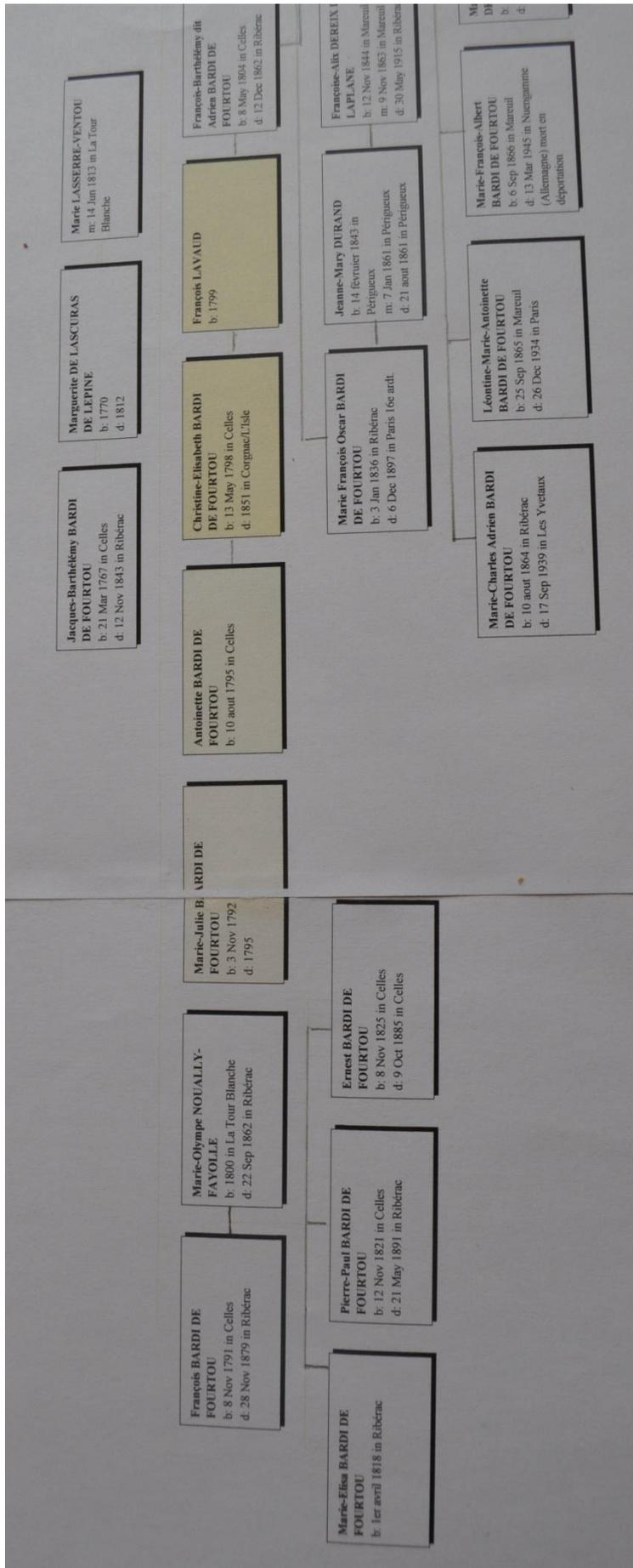


Généalogie de la famille Fourtou



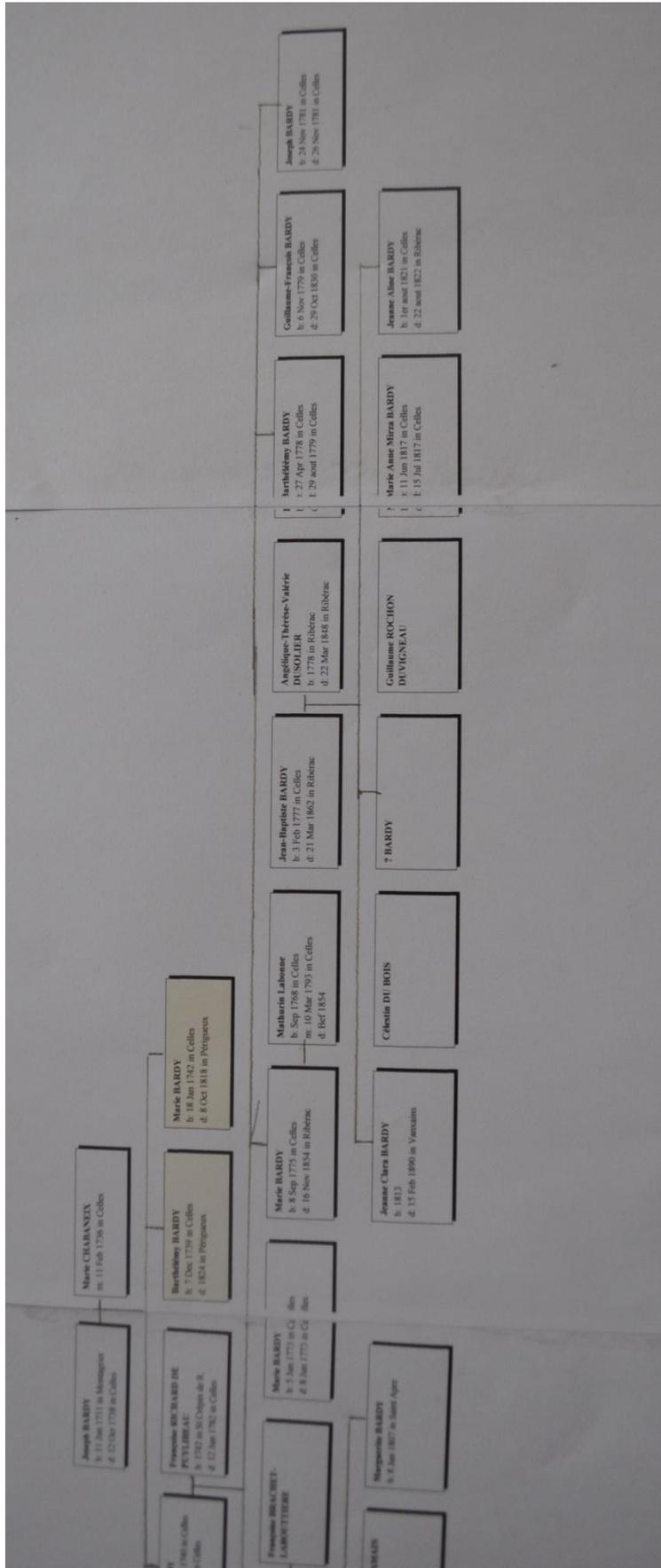
Généalogie de la famille Fourtou

Partie 2



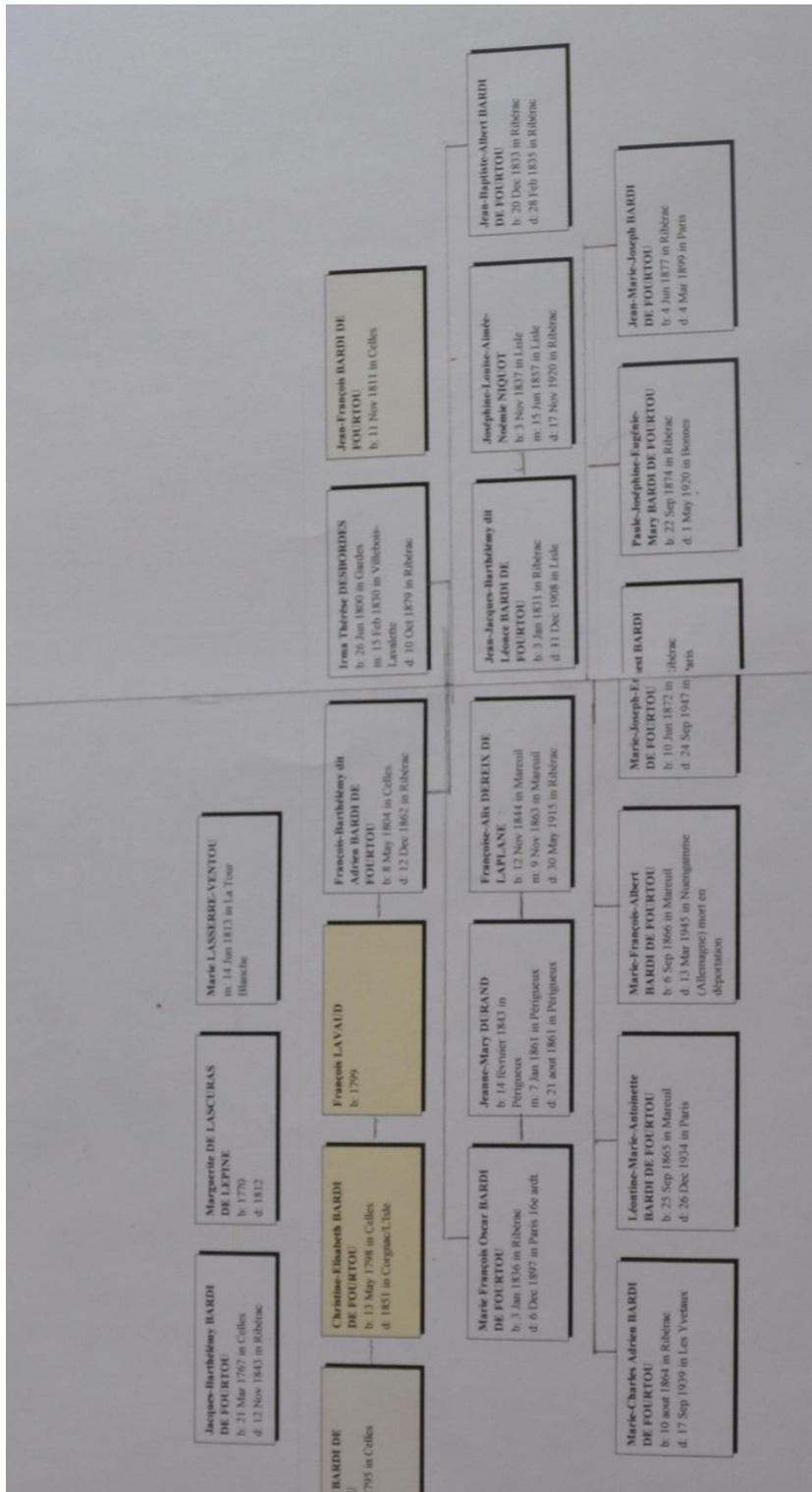
Généalogie de la famille Fourtou

Page 2



Descendants d'Oscar Bardi de Fourtou

Partie 1



ANNEXE 3

Tableaux récapitulatifs des procès en matière de droit civil et commercial auxquels Fourtou a participé en 1860-61 et 1864-1865 au tribunal de première instance de Ribérac

(Source :6 U 102 6 U 108, ADD)

Tableau n°1 : années 1860-1861

Date	Motif affaire	Clients	Conclusions
3 février 1858	Litige entre fabrique de l'église de St Pierre de Menesterol et Brandissou propriétaire	Brandissou propriétaire à Menesterol	Condamnation amende fabrique GAGNE
17 février 1858		Jacques Aliot propriétaire Mussidan contre Bordes, aubergiste, Beaupouyet, Masurie et roux, cultivateurs, Beaupouyet	Condamnation Bordes paiement amendes à Aliot GAGNE
20 avril 1858	Dispute terrains dans succession Lamarque	Lamarque aspirant de marine piour succession de François Lamarque Montpon contre Josselin propriétaire	GAGNE
27 avril 1858		Vergnol propriétaire Pizou contre michaud instituteur Pizou	GAGNE
27 avril 1858	Litige commercial	Cherau boulanger à St Martial d'Artenset contre Peyronnet boulanger à St Martial d'Artenset, défendu par Adrien de Fourtou !!	Rejet plainte Cherau
5 mai 1858		Compagnie d'assurance l'Aigle Paris contre Viguié directeur de Forges , Sourzac	Condamnation Compagnie amende PERDU
16 juin 1858	Droit de passage , bornage	Troque, ancien instituteur Parcoul contre Pierre Caucherie notaire	Domages et intérêts à verser à Caucherie PERDU
22 juin 1858	Arriérés dettes	Charles Catturin, droguiste, Bordeaux contre Derval, Montpon	Condamnation Derval amende GAGNE
23 juin 1858	Dégradations de biens	Roby cultivateur à Chanterac contre Durieux propriétaire Chantérac	Amendes Roby PERDU
20 juillet 1858	Concurrence commerciale	Vieillard fabrique de porcelaine, Bordeaux contre Jackson, fabricant	Témoins et nouvelle audience
21 juillet 1858	Injures envers le prêtre	Natouleix prêtre de St Laurent des Hommes contre Duffourg, maréchal –Ferrand, St Laurent des Hommes	Condamnation amende
21 juillet 1858	Injures contre le propriétaire	Veuve Thomas Beaupouyet contre Valade propriétaire	Amende perçue dans un premier jugement doit être restituée (65 francs)

		Beaupouyet	à Thomas GAGNE
27 juillet 1858	Litige paiement loyer menaces de mort et injures	Durieux , propriétaire Chantérac contre Lavignac, sa femme sans profession Chantérac	Condamnation mari à amendes et dommages et intérêts PERDU
3 aout 1858	Dispute succession	Frères Jammes, un médecin, l'autre instituteur St Barthélémy contre Celestin de Jammes sans profession, Périgueux	Partage des propriétés réalisé par jugement
25 aout 1858	Contestation testament	Veuve Rigaudie et son fils St Martial Viveyrol contre Sabouroux et Feyt, cultivateurs à Leguilhac	Demande de témoins
3 septembre 1858	Litige abattage arbres	Commune de Cercles représentée par le maire Charles de Galard et Pavis, sans profession, La Tour Blanche contre Champeau, propriétaire, Cercles	Condamnation commune et veuve Pavis PERDU
6 septembre 1858	Litige commercial	Négrier, tuilier, Beauronne contre Dessoudeix, co-tuilier, Montpon	Demande témoins
24 septembre 1858	Litige succession	Chassagne Virol, propriétaire St Médard contre Laurière Beaupouyet	Condamnation chassagne PERDU
8 octobre 1858	Litige succession	Marie Colie, sans profession, Siorac contre Pradier, charpentier à ST Vincent de Courzac	Condamnation veuve détournement héritage PERDU
8 octobre 1858	Litige succession	Thomas, propriétaire Festalemps contre Nau, St Maizin, Troy, bordeaux, Bordier Chassaigne, Dexaut,	Condamnation Troy GAGNE
21 octobre 1858	Créances	Chassagne Virol, St Medard contre Cybard	Dommages et intérêts Virol GAGNE
22 octobre 1858	Détournement eaux de source	Marville, propriétaire, St Germain du Salembre contre Bartholome, propriétaire, Douchapt	Condamnation Bartholome GAGNE
29 octobre 1858		Compagnie assurance l'Aigle, Paris contre Viguié	Rejet plainte compagnie d'assurances
29 octobre 1858		Callot, propriétaire Eygurande contre Lochas, cultivateur, Eygurande	Demande non recevable de Callot PERDU
29 octobre 1858	Droit de passage bornage	Ladoire de Chamizac, Verteillac Nauchou, sans profession, Verteillac contre la commune de Nantheuil	Rejet plainte commune de Nantheuil GAGNE
7 décembre 1858	Créances	Jardon propriétaire à La	Nouvelle audience

		Chapelle contre Lavillenie escompteur à Ribérac	
18 janvier 1859	Créances	Bonnefin aubergiste Montpon contre Ducliou marchand de vins St Severin	Amende 91 francs PERDU
26 janvier 1859	Bornage	Deyssard cultivateur Peyras contre Chevalier cultivateur à Sourzac	Rejet appel client
18 mars 1859	Héritage	Vve Krumblat Périgueux contre vve Parent Siorac	Renvoi audience
29 mars 1859	Créances	Labussière Mareuil contre Berger couvreur	Report audience
30 mars 1859	Adjudication immeubles	Boisseuil propriétaire à St Astier contre Linard propriétaire Tocane St Apre	Condamnation Boisseuil PERDU
22 juin 1859		Billard meunier moulin du Treuil contre Biais propriétaire Angoulême	Rejet plainte Billard
6 juillet 1859	Litige bornages propriété	Baudoin propriétaire Villeteureix contre Colombet aubergiste Ribérac	Rejet plainte Colombet
19 juillet 1859	Réalisation travaux mal façon	Pointaud platrier Ribérac contre Lapeyronnie propriétaire	300 francs remise sur le prix demandé PERDU
5 septembre 1859		Deguillem propriétaire Festalemps contre Narailles Estournac	Condamnation Narailles à payer 10 000 francs GAGNE
3 janvier 1860	Litige pour des marchandises abimées pendant le transport	Compagnie de chemin de fer d'Orléans, M. Dideau, directeur de la Compagnie, Paris	Condamnation de la Compagnie d'Orléans aux dommages et intérêts pour le plaignant PERDU
31 janvier 1860	Faillite entreprise dans laquelle client a des intérêts, dispute de lettre de change	Lagorce, aîné, marchand de bois à Vanxains	Condamnation client PERDU
29 février 1860	Demande de prorogation d'enquête	Troy, conseiller à la Cour supérieure de Bordeaux, rue Albret	Rejet de la demande, PERDU
29 février 1860	Plainte vis-à-vis du débiteur Beaupuy, cultivateur à l'Isle, 210 francs de dettes	Mage, marchand épicier à Périgueux	Condamnation Beaupuy à payer ses dettes GAGNE
6 mars 1860	Plainte de notaires vis-à-vis domestiques	Durguet frères notaires à la Tour Blanche	Condamnation domestiques à payer GAGNE
20 mars 1860	Plainte contre la fabrique de l'église de Vanxains	Anne Bouvier, sans profession, problème de succession du curé Bouvier pour orgue de l'église.	Fabrique a gagné le litige PERDU
21 mars 1860	Récoltes non payées par différents cultivateurs	Choleux, cultivateur à Chenaud.	Condamnation à payer pour les différents cultivateurs et dommages et intérêts.

			GAGNE
27 mars 1860	Litige de travaux de charpenterie	Coudemin, propriétaire à St Vincent-Jalmoutiers contre Dubois, charpentier	Condamnation charpentier GAGNE
23 mai 1860	Perte d'une malle pendant le voyage d'un plaignant contre les transporteurs Bourbon et Doche	Bourbon et Dochen entrepreneurs de voiture publique à Ribérac	Condamnation amendes PERDU
28 septembre 1860	Oscar Bardi de Fourtou plaignant contre la Compagnie d'Orléans	Lui-même	Condamnation à verser 9 francs d'amende.

Tableau n°2 : années 1864-1865

Date	Motif affaire	Clients	Conclusions
15 septembre 1864	Demande en distraction des biens mobiliers, suite à un héritage et une saisie. Demande draps de lit et différents biens.	Jean Mignot, boulanger contre J.Boutareau, propriétaire à Neuvic et époux Boutareau.	Mignot gagne le procès. Boutareau condamné à payer 65 frs d'amende. GAGNE
14 octobre 1864	Demande biens laissés par Soulier dans un bâtiment appartenant à Niraudeau, occupés par Bailley.	Epouse Soullier, boulanger à St Privat contre Bailley, Jean et Marie Brisseau à St Aulaye.	Accusation Soullier non fondée. Condamnation à 80 frs d'amende. PERDU
14 octobre 1864	Demande sur acte de vente à réméré pour une chambre réservée.	Jean Puyseau dit Thivier, couvreur et tailleur de pierres contre Mazières, cultivateur à la Cabane, St André de Double.	Rejet demande non fondée. Condamnation frais de défense. PERDU
21 octobre 1864	? ²⁰⁹¹	Jean Tupouy propriétaire à Eygurande-Gardedeuil contre P.Magardeau, propriétaire à Petit-Fouillère, Eygurande.	Confirmation du jugement du juge de paix de Ribérac du 21 juillet 1864. PERDU
9 novembre 1864	4 barriques de 1000 kg expédiées le 8 novembre 1862 à St Yreix mais elles ont été refusées et sont restées jusqu'en janvier 1863 chez Ribeyrol qui a donc déboursé 64 frs de frais de magasinage que la compagnie veut faire payer à Boyer, nouveau client.	Ed. Ribeyrol négociant à St Yreix et la Compagnie de chemin de fer d'Orléans avec Soulacroup, directeur contre J.Boyer, négociant à Bergerac.	Condamnation de la Compagnie d'Orléans à verser 30 frs de dommages et intérêts à Ribeyrol GAGNE
22 novembre 1864		F.Fournier, marchand de bois à Bordeaux, contre Patinet, marchand de bois	Nomination d'un arbitre

²⁰⁹¹ Aucune mention n'a été relevée concernant le litige dans le relevé du greffe du tribunal de Ribérac.

		à St Michel-Leparron	
30 novembre 1864	Créance demandée	Soullier contre Deguillaume, marchand tuilier	Refus car accusation non fondée, GAGNE
20 décembre 1864	Etiquettes similaires	Hilaire Chassenet, liquoriste à Mussidan, contre Greletty, liquoriste à Mussidan,	Renvoi en audience au 3 janvier 1865 pour Chastenet qui doit amener des témoins prouvant qu'il y a concurrence déloyale.
21 décembre 1864	Chaîne de montre non payée vendue en septembre 1863 d'un montant de 114 francs.	Justin Joyeux, horloger, bijoutier à Angoulême contre Alfred Audemard, aspirant au notariat.	Jugement du 14 juin 1864 : appel. GAGNE
27 décembre 1864	Contrat de location, bail du 5 mars 1863. Travaux pour réparations.	Raymond Ardillier et Marguerite Desmazières, aubergistes à Montpon contre Jean Mentet, propriétaire à Montpon.	Désignation de trois experts.
27 décembre 1864	Opposition au jugement du 22 juin 1864, procurer des colons à exploitation : Collot exige qu'ils fussent cultivateurs, et d'une bonne moralité et garantie de conversion du bail à ferme pour moitié des terres pendant un an mais créances des ouvriers et départ inopiné des colons sans régler leurs dettes.	Charles Ney, agent de paquebots à Paris, faubourg St Martin, contre F.Collot, propriétaire à Eygurande.	Refus de continuer les poursuites GAGNE
28 décembre 1864	Jugement du 24 février 1864, créances de collocation	Joseph Massé, propriétaire à St Médard et Fidélise Del Covason de Jesses, épouse de Germain Dignac, huissier à Mussidan, Frédéric Camberton, propriétaire à Bordeaux, rue Albret, contre Seyrat propriétaire à Neuvic	Rejet appel de Seyrat GAGNE
28 décembre 1864	Contestation partage héritage du 23 avril 1855 devant Cellierier, notaire.	F. Remonoule, veuve Alexis Jolivet, P. Mallard cultivateur à Mussidan contre F. Malard, sans profession, tante de G.Malard, perruquier à Mussidan.	Désignation de trois experts.
4 janvier 1865	Héritage, somme de 224 frs prélevée par le notaire pour la succession. Contestation somme.	Marie Louise Dessalles de Lajibertie, sans profession, épouse de Charles Lebas de Lacour, ancien notaire à Verteillac contre Jean Lapouge, vétérinaire à Nontron.	Condamnation du vétérinaire avec dommages et intérêts des dépenses de défense, deux tiers dus par le vétérinaire, un tiers par le notaire. GAGNE
11 janvier 1865	Querelle de parcelles	Martial Lachaud et consorts, propriétaires à	Désignation d'experts et production de témoins

		St Michel-Leparron contre Barthélémy Charrier et Jeanne Ursule Charles, propriétaires à St Aulaye	
11 janvier 1865	Paire de bœufs, charrette, joug, araire volés, fourrages, fumiers, prés, châtaigniers et noyers coupés	Françoise Trigesseou et Jean Bittard, propriétaires à la Jemaye contre Antoine Trigesseou, propriétaire à La Jemaye	Accusation et plainte non fondées, PERDU
18 janvier 1865	Colonage de la métairie de Fourcaudie	Pierre Lambert, propriétaire à St Martial d'A. contre R.Teulier colon et Auguste Moreau, propriétaires à Champagne.	Renvoi devant le juge de paix de Verteillac.
31 janvier 1865	Accusation de troubles	Lucien Piston d'Eaubonne, propriétaire à St Laurent des Hommes contre Pierre Bordes, propriétaire et marchand à Beaupouyet et ma commune de Beaupouyet représentée par son maire, Bordas.	A prouver au jugement prochain du 7 mars 1865
31 janvier 1865	Parcelle, taillis contestés par le contrat du 12 aout 1860, 150 frs réclamés.	Léonard Buisson, cultivateur à St Martin de Ribérac, contre Ferdinand Latournerie, propriétaire à Siorac.	Condamnation à payer 150 francs. PERDU
8 février 1865	Accident de cheval lors de la foire : laitière blessée au bras droit et à la cuisse.	Marie Lonitresse et Pierre Dubreuilh à Cumond contre Marcellin Lavillierie, propriétaire à Vanxains.	Preuves à apporter au jugement du 14 mars 1865.
28 février 1865	Partage de succession de Claude Roche et Marguerite Betoule	Jeanne Roche, cutlivatrice à St Germain de Salembre contre Jean Roche sabotier	Fin de non-recevoir pour J.Roche GAGNE
7 mars 1865	Affaire Piston D'Eaubonne		PERDU
14 mars 1865	Affaire Dubreuilh (voir 8 fev.)		GAGNE
15 mars 1865	Etalon arabe prise avec une jument : échec mais cheval nerveux et dangereux	Hilaire Rousseau, propriétaire à Mussidan contre Tailleférie Prosper, propriétaire	Condamnation à 150 francs de dommages et intérêts GAGNE
15 mars 1865	Exploitation pré, droit de passage	Pazat Pierre dit Pazillou, cultivateur à Vanxains contre P. Pazat de St Serrier.	Droit de passage affirmé, PERDU
15 mars 1865	Héritage et vente immeubles 1500 francs	Epoux Boutiti propriétaires à La Roche Chalais contre P.Eymeri commis greffier à Ribérac	600 francs à payer PERDU
28 mars 1865	Titres au porteur, actions volées par notaire, transfert de rente	Soulié notaire contre F. Ansonneau, sous-préfet à Guîtres.	Accusation non fondée, GAGNE
4 mai 1865	Achat d'immeubles avec	André Létard cultivateur	Accusation non fondéd,

	charges	à Allamens contre Nicolas Tribat et Marguerite Engerteau à Allamens	GAGNE
28 mars 1865	Lettre de change de 2000 francs le 1 ^{er} janvier 1859 par Laurière sur Moreau, médecin à St Apre payable au 1 ^{er} janvier 1864.	Boifeton, propriétaire et tuilier à Festalemps, contre P.Laurière, secrétaire de mairie de Sourzac.	Demande non fondée, PERDU
10 mai 1865	Honoraires à percevoir et deux sommes de 200 et 300 francs que le père doit payer à son fils	Eulalie Vergnol veuve de Jean Nadaud à St Martial d'Artenset contre F.Nadaud, médecin vétérinaire à St Barthélémy	Demande de témoins
30 mai 1865	Pré et querelle de bornage	Jean Auguste comte Vergnol propriétaire à St Paul de Lisonne contre Victorine Clausure et E.Dubernet cultivateurs à St Paul	Demande de témoins
24 juin 1865	Dispute	Catherine Jules Corel veuve de Louis Roussie, épouse en seconde noce de Guillaume Sonnier au Moulin Mardot contre Jean Ferrer propriétaire à Ludon et Pétronille Desvérines veuve de Dusolier à Verteillac	Condamnation veuve Dusolier à verser 15 000 francs GAGNE
5 juillet 1865	Héritage et problème de lotissement	Jean Déguillaume cultivateur à Vanxains, contre Emilie et Marie Deguillaume à Festalemps	Tirage au sort des lots
5 juillet 1865	Contestation papiers officiels	Jean Gardelle, second fils, propriétaire à St Martial d'Artenset contre Jean Jugne, propriétaire à St Martial	Condamnation aux frais de défense, GAGNE
12 juillet 1865	Querelle héritage, utilisation des biens, et partage du mobilier	J.Chaumette propriétaire à Vanxains contre Marie Constant et J.Lanterne à Vaux	PERDU et GAGNE
12 juillet 1865	Bornage	B.Brugère propriétaire à ST Michel Leparron, contre P. Cybarel, entre preneur de construction	Demande de témoins
19 juillet 1865	Querelle de bornage	F.Guilhem, veuve de Pluvieux à St Barthélémy contre E.Guerier à St Barthélémy et J.Guilhem au Pizou.	Demande de témoins
25 juillet 1865	Demande de créances sur héritage	A.Limousin, conservateur des hypothèques en retraite à Ribérac contre J.Petit, maréchal-ferrand à Ribérac	Cause à replaider.
26 juillet 1865		Affaire Gardelle/Jugne	Cause de Gardelle est

		(voir 5 juill.)	non fondée PERDU
26 juillet 1865	Créance à garantir	Pourgeaud notaire à Mussidan contre Lachaud conservateur des hypothèques à Ribérac	Condamnation Lachaud GAGNE
2 aout 1865	Bornage : problème de taillis	J.Honneur, propriétaire à St Severin D'Estissac contre J.Bernaux, propriétaire à Sourzac	Appelant condamné à une amende GAGNE
9 aout 1865	Problème administration biens communs	J.Rebière, emplyé à entretien du taillage du chemin de fer contre U.Albert, poëlier à Bordeaux	Témoins à convoquer
22 aout 1865	Reproche défrichement de carreaux de fraises	E.Darère, greffier au tribunal de Ribérac contre E.Spiwack, jardinier à Ribérac	Contenir le défrichement et désignation d'experts.
24 aout 1865		F.Collot, propriétaire à Eygurande contre E.Petit, charpentier	Renvoi de la décision au 30 aout 1865
30 aout 1865		Affaire Darère/Spiwack	Désignation d'experts.
30 aout 1865	Résiliation verbale d'un bail	J.Trufy, propriétaire à Servanches, contre Lamothe, cultivateur à Servanches et Tillet, cultivateur à Servanches	Désignation d'experts
30 aout 1865	Travaux de charpente de deux granges	Affaire Collot-Petit	Collot débouté PERDU
4 septembre 1865		Affaire Darère/Spiwack	Amende de 15 frs au propriétaire et poursuite du défrichement GAGNE
27 septembre 1865	Bornage, propriété de quelques lambeaux de terrain.	P.Ferrier et Marie Brun, à Vanxains contre Léonarde Moreau et J.Chaudon à Champagne	Action non fondée PERDU
28 septembre 1865	Bois vendu à la carbonation de la propriété du Ferrand qu'il a acquis de la veuve Raymondie.	J.Blondy, propriétaire et négociant à Neuvic contre Fabre et brasseur, négociants associés à Bordeaux	Accusation Blondy non fondée PERDU

ANNEXE 4

Projets et travaux réalisés sous le mandat d'Oscar Bardi de Fourtou (1865-1870)

Date	Objet	Contenu	Décision
28 mai 1865	Construction abattoir Ribérac	Maire propose les différents modes d'emprunt, moyens de remboursement du capital	Acceptation pour financement sur les économies de la commune. 13 annuités de 3850 francs
9 juillet 1865	Chemin de fer Ribérac	Emission de la création du chemin de fer d'intérêt local reliant Ribérac au réseau Orléans	Proposition du vœu du maire, appeler attention du CG sur ce point aussi Décision : ligne Périgueux Coutras, le cours de la Drône jusqu'au environ de Lisle. Bassin de la Drône étant dépourvu de ch de fer offrant territoires fort riches et localités importantes
9 juillet 1865	Leg Fayolle pour l'Eglise paroissiale		
Idem	Hospice de Ribérac 1 tiers du legs		
	Abattoir	Construction près du pont de la Drône au lieu du Pont	Acquisition terrains appartenant à veuve Bardi de F. et MM Barthélémy Léonce et Oscar Marie de Fourtou ainsi que Jacques Fargeot terrains de 50a 32 situés au lieu du Pont, somme de 3522 francs 40 cts à raison de 70f l'are + achat à Pierre Mathieu médecin pour le chemin qui conduira à abattoir du terrain de 3722, 40
15 aout 1865	Concours départemental	Besoin faire travaux sur le champ de foire pour accueillir le concours	Maire s'adjoit 4 membres pour la conduite des travaux à réaliser pour le concours départemental : Mathieu, Junqua, Paul Bardy de F. Serbat
8 septembre 1865	Décret nomination Fourtou maire + adjoints Dumouly-Laplante et Fargeot	Serment de fidélité à l'empereur par F. puis par ses adjoints	Concours départemental somme de 2000f
1 ^{er} octobre	Absence de F.		

1865			
11 octobre	Absence de F.		
19 novembre	Legs de Léonardon Placide à hospice de Ribérac	Eclairage avec somme de 500 f jugée insuffisante par le maire	
?	Dausel secrétaire général de la société d'agriculture donne somme de 600f pour concours départemental		
3 décembre. 1865	Absence de F.	Réunion entre les membres du CM et les + imposés de la commune	
4 février 1866	Insertion dans les journaux des délibérations du CM	Maire évoque fait que c'est interdit par circulaire du ministre intérieur car il existe des résumés analytiques.	Traitement instituteurs augmenté + ouverture cours gratuit pour les adultes pendant trois mois hiver notions de lecture, écriture, calcul. Progrès rapides constater chez les élèves 54 élèves + différents travaux dans la commune de réparations + chapelle de l'hospice doit être rendu au culte messe à célébrer dans chaque section de Faye et St Martial. + concessions de terrain au cimetière : vaste discussion animée sur les déplacements de sépulture et contestation du privilège du clergé par rapport aux simples laïcs. Terrain réservé pour les prêtres . Statu quo pour la situation Ne pas blesser aucune susceptibilité . 13 voix contre 10 pour solution 8m ² au cimetière pour les prêtres
11 février 1866		Demande de faire apparaître noms des interventions dans le CR du CM mais suspension décision par le maire.	Rapport de Fayolle sur différents travaux à faire dans la commune. + souscription pour extinction mendicité 10 150f de souscription + discussion sur

			chemins ruraux mais attente du rapport pour décider dépenses engagées.
4 mars 1866	Abattoir		
20 mai 1866		Lecture évêque de Périgueux qui ne peut faire rouvrir la chapelle de l'hospice	Discussion sur taxe pour les cochons au marché de Ribérac , contestation avec liberté du commerce, 25cts du m ² par superficie occupée par ces animaux.
5 aout 1866	Abattoir	Somme allouée et conditions emprunt	
15 aout 1866	Allocation au comice agricole de Ribérac	Fayolle présente idée de donner à la fête du comice fixée au 16 septembre un éclat par rapport importance de la cité où elle doit être célébrer. Subvention de 200f en plus de celle de 100f	Adoption du CM
11 novembre 1866	Divers	Suite abattoir sur achat terrains Mathieu	
13 janvier 1867		Eclairage : volonté résilier contrat avec lampiste mais refus de celui-ci : recours aux tribunaux. On fait entrer le lampiste, Delsuc et qui refuse toujours, Docteur Simon évoque aussi le recours à éclairage au gaz et en faire des études.	
8 septembre 1867		Allocation 200f pour fête société agriculture de Ribérac	
22 décembre 1867	Action contre le lampiste pour l'éclairage de la ville		Après discussion, décision prise d'aller en justice contre le lampiste.
9 février 1868		Augmentation traitement instituteur	150 francs pour la réfection du chemin de la Guise entre la route départementale n°8 et le pont
12 mai 1868	Diverses subventions votées	Proposition par A.Simon de faire construire des latrines publiques. Etude de la question par le conseil.	Crédit pour le matériel de l'abattoir (1100 frs), 200 frs pour la surveillance de l'abattoir, 130 frs pour l'habillement du concierge de la mairie...
24 mai 1868		Plantation d'arbres	

		sur la petite place située au sud de l'église.	
9 août 1868		Leg d'une religieuse pour l'hospice de la ville de 1000 frs	200 frs pour le comice agricole de Ribérac
1 ^{er} septembre 1868		Démission de l'adjoint, Edouard Fargeot	
25 octobre 1868		Allocation 200f pour comice agricole Ribérac	Augey-Dufresse, St Martin prête serment de fidélité et devient adjoint.
8 novembre 1868		Leg religieuse hospice de Ribérac	
15 novembre 1868	Nouveau crédit pour l'abattoir	Maire demande une rallonge de crédit auprès de la Caisse des dépôts et consignation d'un crédit de 4000 frs pour terminer les travaux	Accord du conseil sur le crédit demandé pour l'abattoir.
14 février 1869		Fixation dépenses de l'école primaire pour 1870, discussions sur l'emplacement d'une future école de garçons	
30 mai 1869		Chemins vicinaux, réfection et subventions	Acceptation don de 879 frs pour l'hospice de Ribérac. Vote d'un crédit de 800 frs pour la restauration de la chapelle de l'hospice.
6 juin 1869		Proposition de Simon de faire ouvrir une rue sur sa propriété afin de faciliter le passage et la circulation dans la ville	Rejet du projet de Simon d'ouvrir une nouvelle rue, par sept voix contre six.
3 octobre 1869		Travaux école de jeunes filles, dégradation toit de l'abattoir après nuit violente d'orage	
21 novembre 1869	Ecole de filles en projet conformément à la loi de 1867. Le curé propose de fournir le local qu'il a fait construire dans ce but gratuitement	Rachat prestations en nature des chemins vicinaux 35 et 43. Projet d'élargissement chemin vicinal n°2.	Opposition de Simon sur rachat prestations. Conseil décide qu'une école communale gratuite sera établie à Ribérac et qu'on adopte le local offert par le curé et qu'n traitement de 200frs pour la religieuse qui assure les cours. Mais Junqua demande que la religieuse soit soumise à l'autorité

			de la commune et que si elle ne fait pas l'affaire, elle peut être renvoyée.
27 décembre 1868		Eclairage : modification de la position des réverbères	Accord de principe du conseil
Avril 1869	Construction école de garçons		
Juillet 1869	Ecole de filles et construction celle des garçons		
Aout 1869	Ouverture d'un boulevard + école de garçons		
13 février 1870	Présentation deux projets pour le percement d'un boulevard + école de garçons		
19 mars 1870	Chemin vicinal n°5		
10 avril 1870	Promesse de vente du terrain de Roumaillac pour la construction de la future école de garçons.		
22 mai 1870	Dispositions particulières pour l'aide communale aux sapeurs-pompiers.		
10 juillet 1870	Chemins vicinaux		

Source : AMR, registre des délibérations du conseil municipal de Ribérac

ANNEXE 5

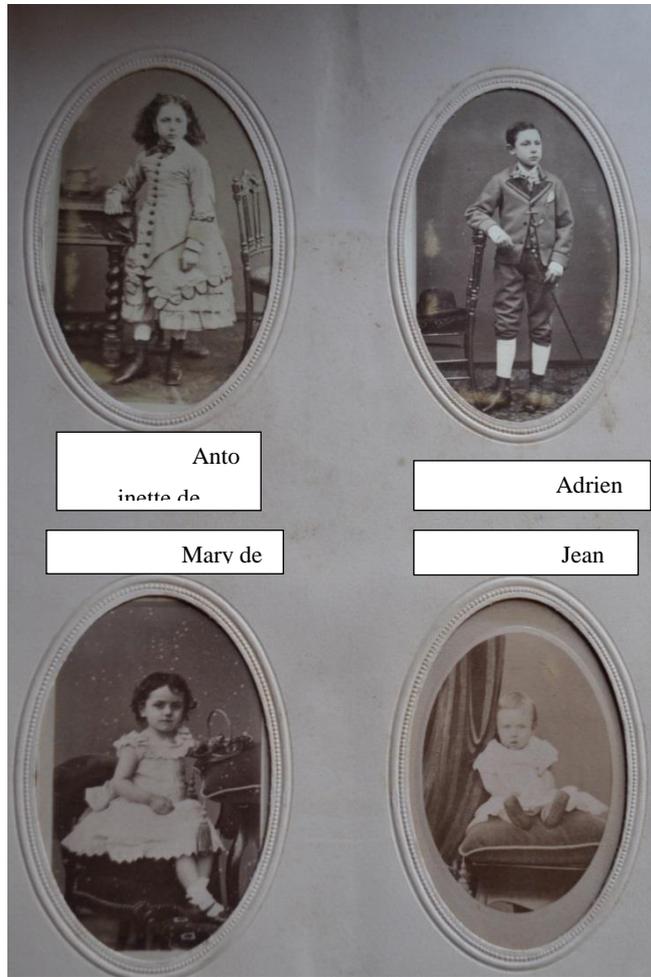
Fourtou en famille



Portrait du ministre Fourtou, sans date

Source : APF





Anto
inette de

Adrien

Mary de

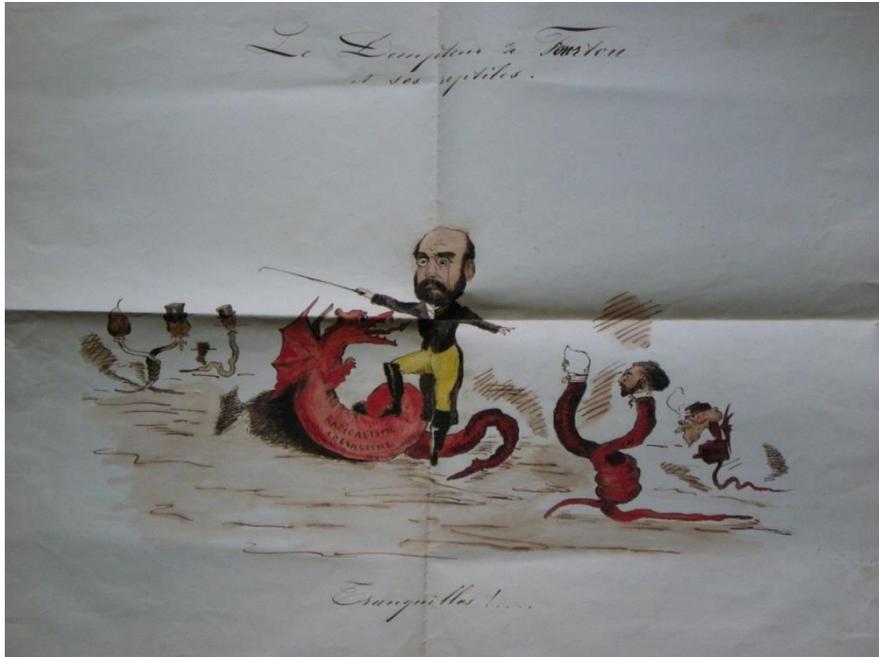
Jean



Albert de

ANNEXE 6

FOURTOU vu par les caricaturistes



Caricature anonyme représentant Fourtou en dompteur du dragon « radicalisme » et les serpents Gambetta-Thiers, celui du bonapartisme et des orléanistes et légitimistes.

Source : APF, sans date.



L'Entracte périgourdin, numéro 10, première année

La caricature signée Cuabere, sans date.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources

Sources manuscrites

Archives publiques

Archives nationales

- Série C : Archives des assemblées parlementaires depuis la Révolution Française

C3232 : enquête parlementaire sur les élections générales des 14 et 28 octobre 1877 pour le département de la Dordogne.

Série F : Administration générale

F⁷ : Ministère de l'Intérieur

F⁷ 12412-12427 : Correspondance de la Sûreté Générale

F⁷ 12654-12688 : dépêches, correspondances, communiqués (1851-1878) : *dépêches relatives au Seize-Mai de 12681 à 12684 et 12685 à 12688.*

F⁷ 12708 : *personnel de la Sûreté Générale 1871-1874.*

F⁷ 15958: Archives du fichier de la direction générale de la police appelé « fonds Panthéon », dossier Gambetta

F¹⁴ : Ministère des Travaux Publics

F¹⁴ 11713 -11724 : décrets et ordonnances 1872-1873.

F¹⁷ Ministère de l'Instruction Publique

F¹⁷ 2515-1 : Correspondance du ministre de l'Instruction Publique 1873-1874.

F¹⁷ 2528 : Correspondance cabinet du ministre, 1873-1874.

Série AP : Archives privées

350 AP : Fonds Lavedan-Boucher

387 AP 11-12 : Papiers Albert de Mun

156 AP 1/106 : Papiers Mackau

Archives de la Préfecture de Police de Paris

Série B : Fonds du cabinet du préfet de Police 1869-1970

Sous-série B/A : Cabinet du préfet : rapports et renseignements adressés au
Cabinet du Préfet : 1869-1970

946 : dossier Fourtou

1238 : dossier Reille

986 : dossier Brunet

987 : dossier Buffet

984 : dossier Broglie

1027 : dossier Decazes

919-922 : dossiers Gambetta

998 : dossier Cassagnac

11 67 : dossier Mac-Mahon

11 54 : dossier Le Roux de Bretagne

1168 : dossier Magne

1257 : dossier Rouher

1263 : dossier Saint-Paul

1264 : dossier Thiers

1299 : dossier Welles de Lavalette

Archives du monde du Travail (Roubaix)

60 AQ : Procès-verbaux du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans

6 AQ : Papiers Louis Maurin

Archives de l'Institut de France-Bibliothèque Thiers

Mss 578, Mss 721, Mss 743, Mss 744 : Fonds Decazes

Archives départementales

Archives départementales de la Dordogne

Série E DEP :

5Mi 22501- 22506 : BMS paroisse de Celles

5Mi 22502 : Naissances, mariages, décès commune de Celles

5Mi 20902-20903 : BMS paroisse de Ribérac

5Mi 20904-20905 : Naissances, mariages, décès commune de Ribérac

5MI 23501-23508 : BMS paroisse de Tocane

5MI 23502-23506 : Naissances, mariages, décès commune de Tocane

2 E 80 : Papiers Joseph Fourtou

3 E 24383 : Etude de maître Dervaud, 2^{ème} semestre 1863

5 E 317/166-167 : Etude de maître Rapnouil, 1^{er} semestre 1862

Série J :

11 J : Fonds Pasquy-Ducluzeau

19 J : Fonds Mazerat

J 2402 : Fonds Marechal

Série L : Administration et tribunaux de la période révolutionnaire

9 L 28 : Suspects et détenus

12 L 111 : dossiers individuels de suspects et détenus

Série M : Administration générale et économie

2 M 29 : Nominations, révocations maires

3 M 58 : Elections législatives (récapitulatif)

3 M 59 : Elections législatives 1876

3 M 60 : Elections législatives 1877

3 M 61 : Election législative partielle 1880

3 M 62 : Elections législatives 1881

3 M 63 : Elections législatives 1885

3 M 64 : Election partielle 1888

3 M 66 Elections législatives 1889

3 M 92 : Elections sénatoriales 1874-1885

3 M 110 : Elections cantonales 1871-1879

3 M 111 : Elections cantonales 1880-1889

7 M 61 : Société d'agriculture de Ribérac

Série Q :

278 Q 55 : Bureau de Ribérac, mutations par décès

Série T :

1 T 213-214 : Collège puis Lycée de Périgueux

Série U :

6U 102-105 : Affaires civiles du tribunal d'instance de Ribérac

Série Z : Fonds des sous-préfectures

4 Z 84 : Elections législatives 1871-1885

4 Z 91 : Elections cantonales 1889-1892

Archives départementales de la Charente

Série J :

542 J : Papiers Adrien de Fourtou- M. de Nanclas

602 J : Affaires Fourtou- Famille de Nanclas

Archives municipales de Ribérac

Registres des délibérations du conseil municipal 1823-1890

Archives privées :

- *Coll. Patrick Esclafer de la Rode* (château de Monclar, Dordogne) :
Fonds Fourtou
 - correspondance active et passive de la famille Fourtou, papiers de famille, photographies, notices, nécrologies, affiches électorales
 - archives du ministère de l'intérieur : correspondance du sous-secrétaire d'Etat en 1874, dépêches télégraphiques mai-novembre 1877, maires et conseillers municipaux hostiles 1877, déplacements de fonctionnaires hostiles 1877, colportage et presse 1877, élections 1877, frais déplacements des préfets 1877, frais généraux 1877, service spécial de police 1877, affaires générales et comité d'exposition 1878.
 - Registres des délibérations du comice agricole de la Double (3 vol.) 1864-1885
 - Annales du comice agricole de la Double 1885-1899
 - *L' Etoile de Ribérac*, (12 vol.) 1861-1887

- *Coll. Bertrand Delpit* (Bouniagues) : Fonds Martial Delpit :
correspondance active et passive familiale et relations 1871-1887, papiers de famille, ouvrages de Martial Delpit.

- *Coll. Françoise Moine-Lapervenche* (Cenac) : Fonds Oswald Tailler :
correspondance 1876-1892, papiers de famille, photographies.

- *Coll. Demange* (Domme) : Fonds Philippe et Alexandre de
Bosredon : correspondance passive et active familiale et relations 1864-1903, papiers de famille.

- *Coll. Violle* (Montmorency) : Fonds Cellerie : livre-journal du juge
Cellerie, 1858-1865

- *Coll. Bacquart* : Fonds Marc Dufraisse. Papiers de famille, mémoire de famille réalisé à partir des documents familiaux.

Sources imprimées

Documents :

Œuvres de contemporains :

- Bardi de Fourtou (F.) , *Les Bucoliques, les Georgiques et le 4^e livre de l'Enéide, traduits en vers français*, C. Grellet-Balguerie éditeur, Arnaud et Labat imprimeurs, Paris, 1878
- Bardi de Fourtou (F.) , *Les Odes d'Horace*, C. Grellet-Balguerie éditeur, Lavour, imprimerie M. Vidal, 1880
- Chambord (H. de) *Journal (1846-1883), carnets inédits* , Paris, François-Xavier de Guibert, 2009, 215 p.
- Claretie (J.) *La vie à Paris 1880-1910*, volume 3 1897, Paris, Charpentier et Fasquelle éditeurs, 1881-1911

- Daudet (E.) *La vérité sur l'essai de restauration monarchique*, Paris, 1873.
- Drumont (E.), *Le testament d'un antisémite*, Paris, édition E. Dentu, 1891
- Favre (L.) *Histoire de la France pendant l'année 1877*, Niort, bureau de la Revue de l'Ouest, deux volumes, 1877.
- Gautier (H.) *Pendant le Seize-Mai, la résistance dans les départements*, Paris, Marpon et Flammarion, 1881.
- Grévy (J.) *Discours politiques et judiciaires, rapports et messages de J.Grévy*, Tome 2 recueillis et accompagnés de notices historiques et précédés d'une introduction par L.Delabrousse, 1888.
- Lacombe (C.) *Journal politique*, Paris, Librairie A.Picard, 1880.
- Levrier (A.) *La Chute de M.Thiers*, Paris, Le Chevalier, 1873.
- Littré (E.) *l'établissement de la Troisième République*, Paris, bureaux de la Philosophie positive, 1880.
- Loth(A.) *L'échec de la restauration monarchique de 1873*, 1874
- Montalivet *Les libéraux de 1830 et les Elections de 1877*, Paris, Gerler-Baillère, 1877.
- Pinard (E.), *Mon journal*, Paris, tome 1, Dentu, 1892
- Racle (G.) *Aperçu et considérations générales sur le Seize-Mai*, Paris, Imprimerie Ruiny, 1878
- Reinach (J.) *Le ministère Gambetta, histoire et doctrine* (14 novembre 1881-26 janvier 1882), Paris, Charpentier, 1884.

Mémoires, souvenirs, correspondances, biographies

- Adam (J.) *Mes souvenirs*, 7 vol. , Paris, A.Lemere, 1902-1910.
- Barail *Mes Souvenirs* , Paris, Plon, 1894-95.
- Broglie (A. de) *Mémoires* , Plon, 1938.
- Cambon (P.), *Correspondance 1870-1924*, Paris, Grasset, 1940, tome 1
- Chesnelong (F.C.) *Un témoignage sur un point d'histoire, la Campagne monarchique d'octobre 1873*, Patis, Plon-Nourrit, 1895.
- Daudet (E.) *Souvenirs de la présidence Mac-Mahon* , Paris, 1880
- Dreux-Brézé *Notes et Souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste, 1872-83*, Paris, Perrin, 1895.
- E.Benoist-Lévy *Histoire de quinze ans*, 1886.
- Fagniez (G.) *Le duc de Broglie*, Paris, Perrin, 1902.
- Falloux (H.), *Mémoires d'un royaliste*, publiés par G. de Blois , Paris, Perrin, 1910.
- Fidus (Balleyguier Eugène), *Souvenirs d'un impérialiste*, journal de dix ans, Paris, Fetscherin et Chuit, deux volumes, 1886.
- Freycinet(C.) *Souvenirs*, Paris, Delagrave, deux volumes, 1913.
- Goron (M.), *Les Mémoires de M. Goron , ancien chef de la Sûreté* , Paris, Flammarion, 4 volumes, s.d.
- Guislin (J.-M.), *Un ministre artésien dans la crise du Seize-Mai, la correspondance entre Auguste et Lucie Paris (16 mai-23 novembre 1877)*, Centre de Recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle-Lille 3, Lille, 2002, 299 p
- Hanotaux (G.) *Mon temps, La Troisième République Gambetta et Ferry*, vol. 2, Paris, librairie Plon, 1938
- Ideville, *Les petits Côtés de l'histoire*, Paris, C.Lévy, 1887.
- Laffineur *Six mois de ministère*, Paris, 1878.
- Mac-Mahon (E.P.) *Souvenirs d'Algérie*, publié par le comte Guy de Miribel, Paris, Dentu, 1880.
- Marcère (E.) *Histoire de la République de 1876 à 1879*, Paris, Plon, 1900.
- Marcère (E.) *Vision d'un siècle*, Paris, Plon, 1914.
- Meaux, *Souvenirs politiques 1871-1877*, Paris, Plon-Nourrit, 1905.
- Neymarck (A.) *Finances contemporaines* , volume 1 : Trente années financières, 1872-1901, Paris, Guillaumin, 1902-1911.
- -Pessard (H.) *Mes petits Papiers* , Paris, Librairie moderne, deux volumes, 1887-1888.
- Ranc (A.) *Souvenirs et correspondances*
- Vignols de Montfleury *Mémoires politiques*, 1880.

Périodiques

Rapports et délibérations du Conseil général de la Dordogne

Annales littéraires et agricoles de la Dordogne.

Annuaire, outils de référence

Almanach impérial, 1853

Annuaire de la Dordogne, années 1857 à 1882.

Journaux

Nationaux

- *Le Temps* 1871-1877
- *Le Correspondant* 1871-1889
- *Le Figaro* 1877
- *Le Gaulois* 1873-1878
- *Le Constitutionnel* 1877-1878
- *Le Paris-Journal* 1877-1883
- *Le XIXe siècle* 1873-1877
- *Le Républicain* 1877
- *Le Bien Public* 1872-1877
- *L'Avenir* 1877
- *Le Siècle* 1877

Périgourdins

- *Le Libéral napoléonien* 1860-1864
- *L'Echo de Vesone et de la Dordogne* 1871-1889
- *L'Etoile de Ribérac* 1858-1882
- *L'Indépendant de la Dordogne* 1888-1890
- *L'Union Nontronnaise* 1888-1889

Bibliographie

Dictionnaires, instruments de travail

Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, année 63, volume 61, année 1905, vol. 65 1909.

Buisson (F.) *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Librairie Hachette, 1887, 1312 p

Bulletin du ministère de l'Intérieur, années 1874, 1877.

Daniel (A.) *l'année politique*, C.Charpentier éditeur, Paris, 1878.

Frédéric Salmon *Atlas électoral de la France 1848-2001*, Paris, éditions du Seuil, 2001

Journal officiel de la République française, débats et délibérations de l'Assemblée nationale, années 1871-1893.

Yvert (B.), *Dictionnaire des Ministres (1789-1989)*, Perrin, Paris, 1990.

Dictionnaires biographiques

France

Anceau (E.), *Dictionnaire des députés du Second empire*, Rennes, P.U.R, 1999, 421 p.

Jolly (J.) (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, PUF, 8 Vol, 1960-1977. Vol 7.

Pinaud (P.F.), *Les trésoriers-payeurs généraux au XIXe siècle*, répertoire nominatif et territorial, Paris, Editions de l'Erudit, 1983

Aquitaine

Guillaume (S.) et Lachaise (B.) *Dictionnaire des parlementaires de la Troisième République*, Talence, P.U.B, 1997, 623 p.

Périgord

Penaud (G.), *Dictionnaire biographique du Périgord*, Fanlac, 1999, 1023 p.

Ibid. *Dictionnaire des députés de la Dordogne de 1789 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2013, 189 p.

Ouvrages généraux sur l'histoire de la Troisième République et le Second Empire

Rosanvallon (P.), *Le sacre du citoyen, Histoire intellectuelle du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 1992,

Second Empire

Anceau (E.) *La France de 1848 à 1870, Entre ordre et mouvement*, Paris, Le Livre de Poche, 2002.

Blanchard (M.) *Le Second Empire*, Paris, A.Colin, 1950.

Dansette (A.) *Du 2 Décembre au 4 septembre*, Paris, Hachette, 1972.

Demarest (J.) *Evolution de la France contemporaine, la France de 1870*, Paris, Hachette, 1970.

Garrigues (J.) *La France de 1848 à 1870*, « collection cursus », Paris, A.Colin, 1995.

Miquel (P.) *Le Second Empire*, Paris, Plon, 1992.

Plessis (A.) *De la fête impériale au mur des fédérés*, « Nouvelle histoire de la France contemporaine, vol.9 », Paris, Seuil, 1973.

Willette (L.), *Le coup d'Etat du 2 décembre 1851*, Aubier, 1982.

Troisième République

Azema (J.P.) et Winock (M.) *La Troisième République 1870-1940*, Paris, Hachette, 1970.

Broche (F.) *La IIIe République, tome 1, 1870-1895, de Thiers à Casimir-Perier*, Paris, Pygmalion, 2001.

Broche (F.) *La IIIe République, tome 1, 1870-1895, de Thiers à Casimir-Perier*, Paris, Pygmalion, 2001.

Caron (F.) *La France des patriotes*, Paris, Fayard, 1985

Duclert (V) *La république imaginée, 1870-1914*, Paris, Belin, 2010

Encrevé (A.) *La France de 1870 à 1914*, Paris, PUF, Que Sais-je?, 2006.

Grevy(J.) *La République des opportunistes, 1870-1885*, Paris, Perrin, 1998.

Grondeux (J.) *La France entre en République 1870-1893*, Paris, Hachette, Le Livre de Poche, 2000.

Grondeux (J.) *La France entre en République 1870-1893*, Paris, Hachette, Le Livre de Poche, 2000.

Halevy (D.) *La république des ducs*, Paris, Plon, 1938.

Hanotaux (G.), *Histoire de la France contemporaine 1871-1900*, tome 3, ancienne Librairie Furne, Paris, 1903.

Mayeur (J.M.) *Les débuts de la Troisième République, 1871-1898*, Paris, Le Seuil, coll. Points Histoire, Nouvelle histoire de la France contemporaine, 1973.

Milza (P.) *L'année terrible, T.1 : La guerre franco-prussienne septembre 1870-mars 1871, T.2 : La Commune mars-juin 1871*, Paris, Perrin, 2009.

Mollier (J.Y) et George (J) *La plus longue des Républiques 1870-1940*, Paris, Fayard, 1994.

Rudelle (O.) *Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine, la République absolue, 1870-1889*, sous la direction de François Goguel, IEP Paris, 1978, publiée sous le même titre chez l'éditeur Publications de la Sorbonne., 1982.

Zevaes (A.) *Histoire de la Troisième République 1870-1926*, Paris, éditions Georges-Anquetil, 1926.

Zevort (E.), *Histoire de la Troisième République, la présidence du Maréchal*, Paris, F. Alcan,

Histoire politique de la Troisième République

Agulhon *Histoire vagabonde, T1, Ethologie et politique dans la France contemporaine*, Gallimard, Bibliothèque des histoires, Paris, 1988.

Agulhon (M.) *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.

Baehr (P) et Richter (M) *Dictatorship in history and theory : bonapartism, caesarism and totalitarianism* ; German historical institute, Cambridge University Press, Washington, 2004 ;

Billard (Y) *Le métier de la politique sous la Troisième république*, Presses Universitaires de Perpignan, 2005, p.107-108.

Bled (J.P) *Les lys en exil ou la seconde mort de l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1992

Bluche (F) *Le bonapartisme, aux origines de la droite autoritaire 1800-1850*, Nouvelles éditions Latines, 1980 ;

Bluche (F) *Le bonapartisme*, P.U.F, collection que sais-je ? n°1980, 1981 ;

Bourdin (Ph.), Caron (J.-C.) et Bernard (M.), *L'incident électoral, de la Révolution française à la Ve République*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, collection « *Histoires croisées* », 2002.

Castries (R. duc de) *Le grand refus du comte de Chambord. La légitimité et les tentations de restauration 1830-1886*, Paris, Hachette, 1970 ;

Charbonnel (J) *Les légitimistes : de Chateaubriand à de Gaulle*, La Table ronde, Paris, 2006

Chiappe (J.F) *La France et le Roi de la Restauration à nos jours*, Paris, Perrin, 1994

De Broglie (G) *L'Orléanisme, la ressource libérale de la France*, Paris, Perrin, 1980

Dubasque (F.) et Koscher-Marboeuf (E.) (dir) *Les enjeux politiques de l'ancrage territorial*, Rennes, P.U.R, 2014 (à paraître).

Fischer (D.), *L'homme providentiel, un mythe en politique en République de Thiers à de Gaulle*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques historiques, 2009, 174 p.

Gaboriaux (C.), *La République en quête de citoyens, les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques.

Garrigues (J.), *La république des hommes d'affaires (1870-1900)*, Paris, Aubier, 1997.

Garrigues (J.), *Les hommes providentiels, histoire d'une fascination française*, Paris, Le Seuil, 2012, 448 p.

Girardet (R.), *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Le Seuil, « Points histoire » 129, 1990, 210 p.

Guislin (J.M.) *La Chambre Haute, hier en France, aujourd'hui en Europe* ; Villeneuve d'Ascq, IRHIS-CEGES, 2012.

Goguel (F) *La politique des partis sous la Troisième République*, Paris, le Seuil, 1946.

Gouault (J.) *Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale 1870-1875*, Paris, Armand Colin, 1954.

Huguenin (F) *Le conservatisme impossible. Libéraux et Réactionnaires en France depuis 1789*, Paris, La Table Ronde, 2006.

Jeanneney (J.N) *Le duel, une passion française*, Paris, Seuil, 2004, 229 p.

Joly (B) *Nationalistes et conservateurs en France : 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008

Kreis (E.), *Les Puissances de l'ombre. Juifs, francs-maçons, réactionnaires... La théorie du complot dans les textes*, CNRS éditions, 2009, 310 p.

Locke (R.R) *French legitimists and the Politics of Moral Order in the Early Third Republic*, Princeton University Press, New Jersey, 1974

Marriot (N.) *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province 1888-2002*, Belin, coll. « socio-histoire », 2006, 351 p. .

Mayeur (J.M.), *La vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1984

Menager (B) *Les Napoleon du peuple*, Aubier, Paris, 1988 ;

Mollier (J.-M) *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIXe et XXe siècles*, Paris, Fayard, 2004, 365 p.

Monier (F.) *Complots et conspirations en France du XVIIIe au XXe siècle*, Valenciennes, « Lez Valenciennes » n° 32, Presses Universitaires de Valenciennes, 2003, 150 p.

Ibid. , *Le complot dans la République. Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, Paris, La Découverte, "L'Espace de l'Histoire", 1998, 339 p.

Ory (P.) (dir.) *La censure en France à l'ère démocratique (1848...)*, Bruxelles, édition Complexe, 1997, 357 p.

Ozouf (M) *L'école, l'Eglise et la République, 1871-1914*, Paris, Le Seuil, collection Points Histoire, 1992, 187 p.

Ploux (F.), *De bouche à oreille : naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2003, 289 p

Prost (A.) *Le vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris, PUF, 1974

Rémond (R) *La droite en France de 1815 à nos jours, continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier, 1954.

Rials (S) *Le légitimisme*, P.U.F ; collection Que sais-je ? n° 2107, 1983 ;

Robert (H) *L'orléanisme*, P.U.F ; collection que sais-je ? n°2706, 1992

Rothney (J.A.M) *Bonapartism after Sedan*, Cornell University Press, N.York, 1969

Sirinelli (J.F.) (dir) *L'histoire des droites en France*, T. 1 *Politique*, T.2 *Cultures* ; T.3 *Sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992.

Sirinelli (J.F.) (dir) *Les droites françaises. De la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, (coll « Folio Histoire »), 1992.

Silvani (P.) *Le bonapartisme, une saga corse*, Albiana, Ajaccio, 2003.

Tanguy(J.F) *Le canton, un territoire du quotidien ?*, Presses Universitaires de Rennes, collection Histoire, 2009

Voilliot (C.) *La candidature officielle, une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, Presses Universitaires de Rennes, collection Carnot, Paris, 2005.

Watrin (P) *La tradition monarchique*, Université Culture, Paris, 1983

Articles

Poncier (A.), « L'idée de complot dans le discours du pouvoir sous la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 1, 1999, pp. 95-108.

Travaux universitaires

Bonhomme (E.) L'exercice du pouvoir sous la Défense nationale 4 septembre 1870-8 février 1871, thèse pour l'obtention du doctorat, sous la direction de J.M Mayeur, Paris-Sorbonne, 1996.

Freigneaux (F.) *Le boulangisme, naissance d'une nouvelle tradition politique ?*, thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire, sous la direction de Jean Rives, université de Toulouse II, 1996, p480 et sq

La crise du Seize-Mai 1877

Colloque

Pelletier (W.) et Lacroix (B.) La crise du 16 mai 1877 dans Mac-Mahon, colloque organisé par Bernard Lacroix, 1992.

Ouvrages

Grevy (J) (dir) *Sortir de crise, les mécanismes de résolution de crises politiques XVIe-XXe siècles*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 244p

Guislin (J.M.) *Le Seize-Mai revisité*, Villeneuve d'Ascq, IRHIS-CEGES, 2009.

Marcère (E de.), *Le seize mai et la fin du septennat*, Paris, Plon, 1900.

Pisani-Ferry(F.), *Le coup d'Etat manqué du Seize-Mai*, Robert Laffont, Paris, 1965.

Reclus (M.) *Le Seize-Mai*, librairie Hachette, 1931.

Vachat (P. du), *La crise du Seize-Mai ou l'étrange république*, La Pensée Universelle, Paris, 1981.

Articles

Grevy (J) *Paroles de Gambetta en 1877* in Grevy (J) et Jollet (A) *La prise de parole en politique*, Université de Poitiers, Les Cahiers du Gerhico, n°10, 2006, p. 57-70.

Machelon (J.P) *Le Seize-Mai, un coup d'Etat* in Boutin (C) Rouvillois (F) *Le coup d'Etat, recours à la force ou dernier mot du politique ?* Actes du colloque organisé par le Centre d'Etudes normand sur la Théorie et la Régulation de l'Etat, 2004, Paris, F.X Guilbert, 2007

Pelletier (W) *La construction d'une crise présidentielle, le 16 mai 1877*, Rapport n°85, Table Ronde n°4 *La construction de l'institution présidentielle*, Actes du Congrès national de l'Association française de Science Politique, Bordeaux, 1998

Thuillier (A.) *Aux origines du 16 mai 1877 : Mgr de Ladoue et Lucien Gueneau*, Revue de l'histoire de l'Eglise de France, année 1975 ; vol. 61, pp. 37-59.

Histoire de l'Etat et de l'administration

Ouvrages

Bergère (M.) et Le Bihan (J.), *Fonctionnaires dans la tourmente*, Paris, Georg éditeur, collection Equinoxe, 2009

Bernaudeau (V.), *La justice en question : histoire de la magistrature angevine au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 328 p.

Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales, *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)*, Angers, Presses Universitaires de France, 2003, 234 p.

Centre de Recherches d'Histoire et de Philologie *Les épurations administratives XIX et XXe siècles*, Librairie Droz, Genève, 1977.

Centre de Recherches d'Histoire et de Philologie *Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Genève, Librairie Droz, 1975.

Chabin (M.) in *Histoire de la fonction publique en France*, G.-V. Labat éditeur, tome 3 : *les XIX et XXe siècles*

Charle (C.) *Les hauts fonctionnaires en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1980

Guillaume (P.) (dir), *La professionnalisation des classes moyennes*, Talence, édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996,

Le Clere (B.) et Wright (V.), *Les préfets du Second Empire*, Cahiers de la Fondation Nationale de Sciences politiques, A. Colin, Paris, 1973

Metairie (G.), *La justice de proximité : une approche historique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Léviathan, 2004, 321 p.

Pierre-Henry, *Histoire des préfets, cent cinquante ans d'administration préfectorale 1800-1954*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1954

Siwek-Pouydesseau (J.), *Le corps préfectoral sous la Troisième et la Quatrième république*, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, Armand Colin, 1969

Articles

Machelon (J.-P.), *The Prefect, Political Functionary of the Jacobin State : Permanences et Continuities (1870-1914)* , in Hazareesingh Sudhir, (dir.), *The Jacobin Legacy in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, pp 68-88 [traduit sous le titre : « Au service du pouvoir politique : remarques sur les préfets de la IIIe République (1870-1914), La Revue administrative, n° 333, 2003, pp. 293-307

Tanguy (J.-F.), *Le débat sur le gouvernement des communes et sa solution républicaine Autour de la loi municipale de 1884*, Les cahiers de CRHQ [en ligne]. 2009, n°1, 29 p. Disponible sur <http://www.crhq.cnrs.fr/cahiers/1/c1a7-Tanguy.pdf> (consulté le 21/09/2012).

Histoire des élites

Anceau (É.), *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite au XIX^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2000.

André (P.) *Les parlementaires bonapartistes sous la Troisième République, 1871-1940*, thèse de doctorat préparée sous la direction de Maurice Agulhon, université Paris Sorbonne, 1995 , 1234 p

Antoine (M.), Barral (P.), Delpuech (P.), Favier (J.), Fougère (L.), Guiral (P.), Legendre (P.), Michaud (H.), Tudesq (A.J.), Thuillier (G.), Tulard (J.), Vidalenc (J.), *Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Centre de Recherches d'histoire et de philologie, Librairie Droz, Genève, 1975

Charle (C.), *Les hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris, collection Archives, Gallimard-Juillard, 1980, 269 p.

Dasque (I.) *A la recherche de Monsieur de Norpois : les diplomates de la république (1871-1914)*, Université Paris IV, 2005

Ecole pratique des Hautes études, *Les directeurs de ministère en France XIX^e-XX^e siècles*, actes du colloque organisé par le Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, Paris, Librairie Droz, 1976

Estèbe (J.) *Les ministres de la République 1871-1914*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982.

Grivaux (J.F.), *L'armée et l'instauration de la Troisième république : une coexistence ambiguë (1870-1889)*, Université Paris II, 1984

Le Bihan (J.) , *Servir l'Etat. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008

Marache (C.) et Le Mao (C.) (dir.), *Les élites et la terre, du XVI^e siècle aux années 1930*, A. Colin, collection Recherches, Paris, 2010.

Wright (V.), *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2007

Histoire du renseignement

Berlière (J.-M.), *L'institution et la société policières sous la III^e République (1870-1914)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Dijon, Atelier de reproduction des thèses, Lille, 1991

Berlière (J.-M.), *Le monde des polices en France*, Paris, éditions Complexe, 1996

Ebel (E.), *Le maintien de l'ordre en province de 1815 à 1918*, Revue Historique des Armées, 2005, n° 238, p. 14-25.

Gaveau (F.) *L'ordre aux champs. Histoire des gardes champêtres en France de la Révolution Française à la Troisième République, pour une autre histoire de l'Etat*, sous la direction de Jean-Marc Berlière, université de Bourgogne, Dijon, 2005.

Laurent (S.), *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France*, Paris, Fayard, 2009

Lopez (L.), *La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, coacteurs de la sécurité publique (1870-1914)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Noël Luc et Jean Marc Berlière, Paris Sorbonne, 2012.

Luc (J.-N.) (dir.), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie. Guide de recherche*, Maison Alfort, Service Historique de la Gendarmerie Nationale, 2005

Vigier (P.), Faure (A.), Dalotel (A.) (dir.), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Actes du colloque organisé par la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXe siècle, Paris, Créaphris, 1987

Articles

Berlière (J.-M.) Vogel (M.) *Aux origines de la police politique républicaine*, publié sur le site www.criminocorpus.revue.org/293, mis en ligne le 1^{er} janvier 2008, consulté le 25 juin 2008.

Truel (T.) *L'exécutif contre la représentation nationale : l'action d'Oscar Bardi de Fourtou dans la crise du 16 mai 1877* in Garrigues (J.), Anceau (E.), Attal (F.), Castagnez (N.), Dauphin (N.), Jansen (S.) et Tort (O.) (dir.), *Actes du 57e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen-Age à nos jours*, Assemblée Nationale, Paris, 2010.

Histoire des chemins de fer

Caron (F) *Les grandes compagnies de chemin de fer en France 1823-1937*, Droz, Genève, 2005

Ibid. , *Histoire des chemins de fer en France*, T1 1740-1883, Paris, Fayard, 1997.

Histoire de l'éducation

Mayeur (F.) Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France, T.3 : 1789-1930, Paris, Perrin (Tempus), 2004.

Prost (A.) *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin (U), 1983.

Biographies

Aprile (S) *Auguste Scheurer-Kestner (1833-1899) et son entourage. Etude biographique et analyse politique d'une aristocratie républicaine*, Université de Paris I, 1994, 368 p.

Barral (P.) Jules Ferry. Une volonté en république, Nancy, Editions la Serpenteoise, 1984

Ibid. Léon Gambetta, Tribun et stratège (1838-1882), Toulouse, Privat, 2008

Bayon (N.) Eugène Spuller (1835-1896) : Itinéraire d'un républicain entre Gambetta et le Ralliement, Lille, P.U. du Septentrion, 2005, 314 p.

Broglie (G), *Mac-Mahon*, Perrin, Paris, 2000,

Cazelles (R.) Le duc d'Aumale, prince aux deux visages, Paris, Tallandier, 1984. ,

Cholvy (G) *Le cardinal de Cabrières 1830-1921, un siècle d'histoire de la France*, Cerf, collection Biographie

Christophe (R.) *Le Siècle de Monsieur Thiers*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1966 ;

Garrigues (J.) *Le général Boulanger*, Oliver Orban éditeur, Paris, 1992, pp. 192-193

Grubb (A.) *The politics of pessimism, Albert de Broglie and Conservative Politics in the Early Third Republic*, Washington, Library of Congress, 1972

Guiral (P.) *Adolphe Thiers ou de la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986 ;

Jeambrun (P.) Jules Grévy, la République debout, Paris, Tallandier, 1991.

Kauffamn (G.) *Edouard Drumont*, Paris, Perrin, 2008.

Levillain (P.) : *Boulanger, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1982

Levillain (P.), *Albert de Mun ; catholicisme français et catholicisme romain du Syllabus au Ralliement*. Rome, Ecole française de Rome, 1983. In-8°, 1062 p.

Mayeur (J.M) *Léon Gambetta, la Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, 356 p.

Offen (K.M) *Paul de Cassagnac and the Authoritarian Tradition in the Nineteenth-Century France*, Garland Publishing, 1991

Phelippeau (E.) *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la république, Socio-histoire*, Paris, Édition Belin, 2002

Valance (G.) *Thiers, bourgeois et révolutionnaire*, Paris, Flammarion, 2007

Travaux universitaires :

André (P) *Les Parlementaires bonapartistes de la Troisième République (1871-1940)*. Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Marie Mayeur, 1995. Université de Paris IV, 2 vol,

Garrigues (J.) *Léon Say et le centre-gauche 1871-1896. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République*, Thèse de doctorat , Université Paris X Nanterre, sous la direction de Philippe Vigier, 1993.

Articles

Allorant (P.) *Paul Jozon, un jurisconsulte au service de la République*, *Parlement(s), Les juristes et la loi*, 2009, n°11, p. 121-133.

Blevis (L.) *Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation*, in *Droit et Société*, 48-2001

Chambost (A.S) *Emile Alglave ou les ambivalences d'un professeur avec son milieu in La Belle Epoque des juristes, enseigner le droit dans la république in Mille neuf-cent, revue d'histoire intellectuelle*, 2011/1, n°29, 232p, pp35-58.

Courty (G) *Le ministre, les affaires et son portefeuille in Politix*, n°17, 1992.

Truel (T.), *Le spectre impérial au début de la Troisième république : entre fantasmes et réalités* in Anceau (E.) (dir), *Le Second Empire*, revue *Parlement*, HS n°4, édition L'Harmattan, septembre 2008.

Zaidman (P.H.), *Les sources des recours en grâce des Communards*, *Criminocorpus*, revue hypermédia [En ligne], Les bagnes coloniaux, Instruments de recherche, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 02 septembre 2013. URL : <http://criminocorpus.revues.org/154> ; DOI : 10.4000/criminocorpus.154

Aquitaine

Equipe de Recherches en Histoire Politique Contemporaine *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la Troisième République 1870-1940, portrait de groupe*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, 1995.

Périgord

Mémoires, concernant l'histoire d'une famille du Périgord ou une monographie

Calvimont (A.) *Les souvenirs du préfet Albert de Calvimont 1804-1858*, préface de J. Secret, Fanlac, Périgueux 1971.

Desvalades (P.B.), *Martial Delpit, député à l'assemblée nationale, journal et correspondance*, F.Didot éditeur, 1897.

Fisquet (H.), *Notice biographique sur son éminence Thomas Gousset archevêque de Reims*, P. Brunet, Paris, 1865

Mgr Fevre, vicaire général, protonotaire apostolique, *Histoire de S.E Monseigneur Gousset, archevêque de Reims*, Paris, 1882

Augey-Dufresse (S.M.), *Souvenirs de jeunesse*, I. Ladoire, Ribérac, 1904.

Travaux d'érudits , généalogiques

Benoist (P.), *Le ministre Pierre Magne 1806-1879*, Fanlac éditions, Périgueux, 1986,

Bussière (G.) *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, Bibliothèque historique des provinces, Emile Lechevallier, Paris, 1903, 3 vol.

Durieux (J.) , *Le Ministre Pierre Magne, 1806-1879, d'après ses lettres et ses souvenirs*. Paris : H. Champion, 1929. 2 vol. (396 p., 429 p.).

Dusolier (E.) *Ecrits sur l'histoire de Ribérac, T.2 L'époque contemporaine* ; édition du Roc de Bourzac, Bayac, 1989

Monts des Savasses (G), *Histoire du Repaire noble de la Jalerie, Vanxains*, édité à compte d'auteur, 1995.

Regnauld de la Soudière (F.) Dereix de Laplane (T.), Le Bescond de Coatpont (E.) et Esclafer de la Rode (P.), *Saga Dereix*, autoédition, 2004.

Ouvrages

Marache (C.), *Les métamorphoses du rural, l'exemple de la Double en Périgord, 1830-1939*, CTHS, Paris, 2006

Dusolier (E.) , *Le collège de Ribérac, ses origines, son passé*, Périgueux, 1935.

Souloumiac (M.) et Chandon (C.) *Le Marquis de La Valette, Ambassadeur et Ministre du Second Empire* , édition de l'ARAH du pays de La Force, Mairie de La Force, 2006.

Dalba (J.) *Le Bergeracois de 1846 à 1892 et les de Lavalette, passion d'Aquitaine*, Bergerac, 1979

Articles histoire du Périgord

A. Dujarric-Descombes *La commune de Celles sous la Révolution* in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* (désormais BSHAP), tome LXIV, année 1917, pp 321-324

Durieux (J.) *Le Périgord militaire, les Gendarmes de la Garde du Roi (1685-1787)* in BSHAP, tome XLII, année 1915

Dubut (A.) *La municipalité de Ribérac et le commissaire de la république Rey sous la Terreur*, BSHAP, tome XLVII, 1920, pp201-204.

Ibid. *Le régime des suspects dans les maisons d'arrêt de Ribérac pendant la Terreur* in BSHAP, Tome LVII, 1930, pp 188-191.

Becquart (N.) *Le général Boulanger et la Dordogne*, BSHAP, tome CVIII, année 1981, pp.48-54

Dubut (A.) *Le comité provisoire à Ribérac en 1789*, BSHAP, tome LXIX, 1942, pp 82-87

Dusolier (E.) *Le comité révolutionnaire de Ribérac* , in BSHAP, Tome LVIII, 1931, pp. 218-231 et pp. 260-289

Dusolier (E.) *Notre Dame de Ribérac ; la collégiale et ses chanoines* in BSHAP, tome XLIX, année 1922, pages 315 à 318.

Kayser (J) *La presse en Dordogne sous la Troisième république 1870-1939* in Kayser (J) *La presse de la Troisième république en province*, A.Colin, 1957, p.1-42.

Laborie (Y.) *Les conseillers généraux et conseillers d'arrondissement en 1830 en Dordogne* in BSHAP, Tome CXI, pp 53-92.

Lachaise (B.) *Les parlementaires de la Dordogne sous la IIIe République*, Annales du Midi, 1988.

Marache (C.) *Encourager plus que l'agriculture. Le rôle du comice central agricole de la Double dans le développement rural local* , *Ruralia* [En ligne], 16/17 | 2005, mis en ligne le 01 juillet 2009, consulté le 11 septembre 2013. URL : <http://ruralia.revues.org/1071>

Secret (J.) *Un officier de carrière périgourdin 1838-1871* in BSHAP, Tome LXXIX, 1952, pp 72-73.

Truel (T.) *Les Combret de Marcillac, une famille en politique* in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXIV, année 1997, pp 109-128 (ill)

Truel (T.) *Les maires de Périgueux aux XIX et XXe siècles* in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, tome CXXI, année 1994, pp 263-272 (ill)

Truel (T.) *Stratégies partisans, ambitions et parcours individuels : les vicissitudes des conservateurs périgourdins au début de la Troisième République* in actes du colloque organisé sous la direction de Dubasque (F.) et Koscher-Marboeuf (E.) *Fiefs, bastions, terres de lission et déserts électoraux*, Poitiers, septembre 2009.

Truel (T.), *L'industrialisation de la Dordogne à la fin du XIXe siècle*, in Lavaud (S.) (dir.) *Le fait industriel de 1850 à nos jours, exemples empruntés au patrimoine aquitain*, CRDP, Bordeaux, 2003

Truel (T.), *La construction d'une notabilité périgourdine : Oscar Bardi de Fourtou à Ribérac des années 1860 aux années 1890* in Marache(C.) et Le Mao (C.) (dir.), *Les élites et la terre, du XVIe siècle aux années 1930*, A. Colin, collection Recherches, Paris, 2010

Truel (T.), *Le Périgord à Paris au début de la Troisième république : son excellence Oscar Bardi de Fourtou* in Piot (C.) (dir.), *Le Midi, les Midis dans la Troisième république*, Les Amis du Vieux Nérac, Nérac, 2012.

Truel (T.), *Les principes d'un Républicain, lettre de Marc Dufraisse à Bardi de Fourtou* in *Elus et Elections du 8 février 1871, Parlement(s)*, numéro 16, mars 2012, pp. 76-77.

Truel (T.), *Les républicains aquitains face à l'administration Fourtou en 1877* in *Un lot-et-Garonnais à l'Elysée : Fallières en son temps*, Actes du colloque organisé à Agen, septembre 2006, Conseil général du Lot-et-Garonne, Agen, 2008, 215 pages, pp. 45-58.

Travaux universitaires

Giry (M.) *Le bonapartisme en Dordogne 1848-1898*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction de J.C Drouin et B. Lachaise, université M. de Montaigne, 1994.

Lacoste (P.), *Les républicains en Dordogne de 1870 à 1877*, mémoire de maîtrise sous la direction d'André-JeanTudescq, Bordeaux, 1971.

Lamy (Y.), *Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord, 1789-1930, l'exemple de la forge de Savignac-Lédrier*, thèse de 3^e cycle en sociologie, Paris X, 1984

Truel (T) *Contribution à l'histoire des forces conservatrices en Dordogne : bonapartistes et royalistes contre la république 1870-1914*, mémoire de D.E.A sous la direction de B.Lachaise, Université Bordeaux III, 1999.

Vircoulon (M) *Le boulangisme en Dordogne*, T.E.R sous la direction de Georges Dupeux, université de Bordeaux III, 1971

Autres départements

Charente

Bureau (P.), *Les émigrés charentais*, PULIM, 2003

Chancel (C.de) *L'Angoumois en 1789 ou analyse des documents authentiques des trois ordres de la province*, Perez-Lecler, Laroche, Cognasse, Chabot, Macfie, libraires, Angoulême, 1847

Lachaise (B.) *Le Pouvoir municipal à Angoulême de 1884 à 1939*, thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Georges Dupeux, Histoire, université de Bordeaux III, 1982.

Gironde

Malateste (D.), *Le combat républicain de la Petite Gironde , des lois constitutionnelles de 1875 à la crise de 1877*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Claude Drouin, 1995.

Gascogne (Gers, Landes, Lot-et-Garonne)

Piot (C.) *Les résistances à la République au cœur de la Gascogne : Lot-et-Garonne, Landes, Gers 1870-1914*, thèse pour le doctorat sous la direction de Bernard Lachaise, Université de Bordeaux III, 2013.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Transmission des titres et propriétés des Desbordes aux Fourtou.....	68
Figure 2 Transmissions des titres et propriétés des Ronsenac aux Desbordes puis aux Fourtou	72
Figure 3 Origine géographique des clients de l’avocat Fourtou années 1858-1861	105
Figure 4 Origine géographique des clients de l’avocat Fourtou années 1864-1865	106
Figure 5 Type d’affaires traitées par l’avocat Fourtou en 1858-1861 et en 1864-1865	108
Figure 6 Suffrages exprimés lors de l’élection au Conseil général des 18 et 19 juin 1864 pour le canton de Montagrier	128
Figure 7 Voix obtenues par Oscar Bardi de Fourtou dans le canton de Montagrier lors du scrutin des 18 et 19 juin 1864 (en pourcentage des exprimés).....	129
Figure 8 Résultats obtenus par chaque candidat pour la désignation du conseil municipal de Ribérac en 1865	133
Figure 9 Tableau des résultats des élections municipales du 30 avril 1871 à Ribérac	136
Figure 10 Organisation de la Société d’Agriculture de Ribérac	140
Figure 11 Conseil d’administration du Comice agricole de la Double en janvier 1875	148
Figure 12 Scrutins organisés pour le renouvellement du mandat du président du Comice agricole de la Double	149
Figure 13 Fréquence de participation d’O.Bardi de Fourtou aux activités du Comice de la Double	150
Figure 14 Nombre de médailles offertes par Oscar Bardi de Fourtou au concours annuel du comice agricole de la	154
Figure 15 Organisation du comité libéral à la date de sa constitution (23 septembre 1870).....	167
Figure 16 Résultats de la liste conservatrice et rang obtenu par Fourtou pour chaque canton aux législatives de 1871	176

Figure 17 Organisation du ministère des Travaux Publics du temps du ministre Fourtou (décembre 1872-mai 1873).....	196
Figure 18 Nombre de maires et d'adjoints nommés par le ministre Fourtou entre le 29 mai et le 16 juin 1874.....	223
Figure 19 Résultats des élections sénatoriales du 30 janvier 1876 en Dordogne	235
Figure 20 Résultats des législatives de février 1876 obtenus par les conservateurs	237
Figure 21 Comparaison des mouvements des personnels départementaux pendant l'Ordre moral et l'alternance républicaine	282
Figure 22 Répartition par type de nomination et par ministre des fonctionnaires préfectorales	283
Figure 23 Démissions et révocations du corps préfectoral pendant l'Ordre moral et	289
Figure 24 Mouvement des préfets et des sous-préfets dans le ministère Beulé (carte 1),	293
Figure 25 Mouvement des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture Beulé (carte 1),	298
Figure 26 Fréquence des mouvements de préfets entre 1868 et 1877.	306
Figure 27 Origines des personnels de l'administration préfectorale pendant les gouvernements	307
Figure 28 Sommes remboursées aux préfets pour leurs frais de déplacement	322
Figure 29 Nature des demandes transmises à la Sûreté Générale en 1877	327
Figure 30 Nature des demandes transmises par les services de la Sûreté Générale en 1871	330
<i>Figure 31</i> Nature des demandes de renseignements transmis par les services de la Sûreté Générale en 1876	332
<i>Figure 32</i> Etat de la surveillance des imprimés en 1871	334
Figure 33 Organisation de la surveillance effectuée par le ministère de l'Intérieur et circulation de l'information dans les départements pendant la crise du Seize-Mai	339
Figure 34 Les propositions Cazelles pour réformer le système de collecte de renseignement politique	340
Figure 35 Répartition des commissaires des inspecteurs de la police de chemin de fer et de la frontière et des centres de dépôt des dépêches provenant du ministère	342

Figure 36 Profil des agents sélectionnés pour la constitution de la police spéciale de Fourtou	347
Figure 37 Nombre de municipalités hostiles qui ont fait l'objet d'une mesure sous l'administration Beulé (1873)	354
Figure 38 Nombre de municipalités hostiles par département sous l'administration du duc de Broglie (1874), Ricard (1876) et Fourtou (1877)	354
Figure 39 Nombre de municipalités hostiles par département sous l'administration Marcère (1878).....	356
Figure 40 Tableau récapitulatif, par département, des fonctionnaires hostiles du ministère de la justice	367
Figure 41 Personnel de justice concerné par les révocations lors de la crise du Seize-Mai 1877	371
Figure 42 Nombre de juges de paix révoqués pendant la crise du Seize-Mai	372
Figure 43 Tableau récapitulatif, par département, des fonctionnaires hostiles du ministère des finances	373
Figure 44 Répartition des fonctionnaires des finances sanctionnés par le ministère des Finances	376
Figure 45 Nombre de fonctionnaires concernés par les mesures prises par le ministère des Finances	377
Figure 46 Mesures gouvernementales pour les cinq départements aquitains en 1877	383
Figure 47 Mesures prises contre le colportage.....	385
Figure 48 Répartition des brochures et placards pour quelques départements et deux sous-préfectures : (état comptable au 10 août 1877).....	388
Figure 49 Brochures et imprimés interdits par le ministère de l'Intérieur	390
Figure 50 Mesures prises contre les lieux de sociabilité républicains	393
Figure 51 Le projet Dupanloup-Sazerac de Forge	407
Figure 52 Organigramme du projet Dupanloup-Sazerac	410
Figure 53 Répartition des affrontements entre candidats conservateurs au premier tour des législatives 1877	415
Figure 54 Faux bruits, calomnies, menaces vis-à-vis des candidats officiels.....	424
Figure 55 Principaux thèmes développés par les rumeurs et les faux bruits ...	428
Figure 56 Les menaces de guerre	430
Figure 57 Actes de corruption électorale	434

Figure 58 Répartition des nouveaux députés conservateurs en octobre 1877 ..	484
.Figure 59 Résultats comparés des voix obtenues par Fourtou en février 1876 et octobre 1877	491
Figure 60 Origine géographique et professionnelle des témoins à charge qui sont auditionnés par la commission d'enquête les 15 et 16 février 1878 à Ribérac	511
Figure 61 Origine géographique des témoins à charge auditionnés par la commission d'enquête février 1878	512
Figure 62 Principaux motifs de dépositions de la part des quarante-huit témoins auditionnés les 15 et 16 février 1878 pour l'arrondissement de Ribérac	520
Figure 63 Résultats des élections législatives partielles dans l'arrondissement de Ribérac le 2 février 1879	535
Figure 64 Résultats électoraux obtenus par Fourtou en octobre 1877 et février 1879	536
Figure 65 Organisation du Comite conservateur de la Dordogne	554
Figure 66 Résultats du vote des délégués sénatoriaux pour l'élection de trois sénateurs pour le département de la Dordogne, le 25 janvier 1885 (1 ^{er} tour de scrutin):	570
Figure 67 Répartition des forces républicaines et conservatrices en Dordogne	571
Figure 68 Nombre de délégués sénatoriaux conservateurs par canton (septembre 1884).....	572
Figure 69 Résultats de la liste conservatrice aux législatives d'octobre 1885... ..	582
Figure 70 Evolution des voix conservatrices entre les deux élections législatives d'août 1881 et octobre 1885	584
Figure 71 Synthèse des résultats obtenus par les bonapartistes et les monarchistes	585
Figure 72 Résultats obtenus par les conservateurs par circonscription aux législatives de 1881	586
Figure 73 Résultats de la législative partielle du 8 avril 1888 en Dordogne	601
Figure 74 Résultats obtenus par le général Boulanger en Dordogne en avril 1888 (en pourcentage des inscrits) et répartition des voix portées sur Fourtou	602
Figure 75 Résultats obtenus par Fourtou au premier tour des législatives de septembre 1889	617
Figure 76 Occurrences des qualificatifs employés par les auteurs d'ouvrages historiques	629

INDEX

- Abbatucci : 528
- Abzac marquis d' : 463
- Aillières François d' : 396, 397
- Aix d' : 187
- Alarain d' : 612, 613, 614, 615, 616, 617
- Alglave: 235
- Allain-Targé: 555, 575, 576, 577
- Allard : 449
- Allaury : 159
- Allegre: 388
- Allemand Prosper: 306, 388
- Alzon: 240
- Amadiou : 159, 160
- Amberg prince d' : 456
- Ancel : 531
- Andre: 218, 448
- Andrieux : 614
- Ansomeau : 119
- Arago : 216, 359
- Archambaud : 604, 626, 645
- Arenberg d' : 528
- Argivier : 572, 573, 574
- Aribat : 413
- Arlot de Saint-Saud: 37, 175, 476, 477
- Arnaud de Ronsenac André : 78, 79, 81, 82
- Arnaud de Ronsenac Jeanne Anne : 74, 75, 76, 78
- Arnaud de Ronsenac Philippine Hermine : 81
- Arnaud de Ronsenac Pierre : 74, 76, 77, 78, 79
- Arnaud de Ronsenac Thérèse : 78,79
- Arnaud de Ronsenac Victoire : 78, 79, 80, 90
- Arras d' : 528
- Artois (comte de) : 67
- Assailly d' : 449
- Aubin de Jaurias Marie Eléonore : 138, 139
- Audriffret-Pasquier d' : 201, 216, 279, 308, 531, 541, 643
- Augey-Dufresse Pierre : 71, 72, 147, 149
- Augey-Dufresse Saint Martin : 42, 118
- Augey-Dufresse : 159
- Authier : 560, 561, 565, 566
- Autrecourt Gérard d
- Autrecourt Gérard d' : 412
- Aylyes Charles : 230, 243
- Aylyes Severin : 230
- Baduel d'Oustrac : 528
- Bagaud : 66

Baragnon Numa Pierre : 229, 230, 240, 571, 572

Barail général du : 657, 658

Barat : 159

Barcilion : 528

Bardi de Fourtou

Bardi de Fourtou Adrien : 21, 22, 23, 40, 41, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 81, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 106, 107, 109 ? 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 128, 129, 130, 133, 150, 156, 159

Bardi de Fourtou Anne Marie Thérèse dite Blanche : 129

Bardi de Fourtou Antoinette : 40

Bardi de Fourtou Christine Elisabeth : 40

Bardi de Fourtou Ernest : 41, 88, 108, 110, 159, 160, 161

Bardi de Fourtou François Marie Julie : 40

Bardi de Fourtou François : 40, 41, 42, 45, 46, 54, 55, 59, 63, 64, 66, 69, 159, 161, 162, 164, 185

Bardi de Fourtou Françoise : 138

Bardi de Fourtou Jean Marie : 138, 139, 303

Bardi de Fourtou Léonce : 21, 22, 42, 47, 48, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 63, 64, 73, 75, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 96, 97, 98, 99, 100 ; 101, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 111, 113, 115, 116, 128, 129, 131, 148, 184, 231, 268, 269, 303, 472, 484, 508, 509, 511, 561, 562, 581, 606, 626, 644, 645, 667, 678

Bardi de Fourtou Léontine Marie Antoinette : 138

Bardi de Fourtou Marie Adrienne Christiane : 138

Bardi de Fourtou Marie Charles Adrien : 138

Bardi de Fourtou Marie François Albert : 138

Bardi de Fourtou Marie François Oscar : 3, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 21, 22, 30, 47, 52, 56, 57, 58, 63, 64, 65, 68, 73, 74, 75, 76, 77, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90 ; 91, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 156, 157, 159, 160, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 191, 192, 194, 197, 198, 199, 201, 202, 205, 206, 208, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 235, 236, 238, 241, 242, 244, 246, 250, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 263, 264, 266, 267, 269, 270, 272, 274, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 290, 297, 300, 301, 302, 303, 306, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 317, 319, 320, 321, 322, 323, 327, 328, 330, 332, 333, 334, 337, 340, 341, 342, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 354, 359, 361, 364, 365, 371, 374, 375, 377, 380, 381, 382, 383, 387, 388, 391, 394, 395, 396, 400, 409, 413, 414, 415, 417, 418, 419, 420, 423, 426, 427, 428, 438, 439, 440, 442, 443, 444, 449, 450, 451, 453, 454, 455, 456, 458, 463, 465, 467, 468, 471, 472, 473, 476, 477, 479, 480, 481, 482, 484, 488,

489, 490, 491, 492, 494, 495, 497, 498,
499, 501, 502, 503, 504, 507, 508, 509,
510, 511, 513, 514, 515, 516, 517, 518,
519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526,
530, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538,
539, 540, 541, 542, 543, 545, 546, 547,
549, 551, 552, 553, 554, 556, 557, 559,
560, 561, 563, 564, 565, 566, 567, 570,
571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578,
581, 582, 583, 584, 586, 587, 588, 589,
590, 591, 592, 594, 595, 596, 597, 599,
600, 601, 602, 604, 605, 606, 607, 608,
609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616,
617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624,
625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632,
633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640,
641, 642, 643, 644, 646, 647, 648,
649, 650, 651, 652, 654, 655, 657, 658,
659, 660, 661, 662, 664, 665, 666, 667,
669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676,
678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685,
686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693,
694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701,
702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709,
710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717,
718, 719

Bardi de Fourtou Marie Geneviève
Simone : 138

Bardi de Fourtou Marie Germaine Sabine :
138

Bardi de Fourtou Marie Joseph Ernest : 91,
214, 678

Bardi de Fourtou Marie Louis Oscar
Charles : 138

Bardi de Fourtou Marie Thérèse Yvonne
Germaine : 128

Bardi de Fourtou Paul : 41, 148, 150, 15,
153, 159, 161, 185, 556, 557, 564, 565,
581

Bardi de Fourtou Paule Joséphine Eugénie
Mary : 138, 678,

Bardi-Delisle Alfred : 186,187, 188, 191,
217, 264, 266,

Bardy Barthélémy : 27

Bardy Catherine : 26

Bardy de Fourtou Jacques Barthélémy : 29,
30, 38, 39,40

Bardy de Fourtou Jean Baptiste : 30,64, 65,
66, 67, 68

Bardy de Fourtou Jeanne Clara :
30audoin : 83

Bardy François : 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34,
35, 36, 37, 38, 39, 40

Bardy Gaston Jean Jacques Catherine: 25

Bardy Gaston: 25

Bardy Jacques: 25

Bardy Jehan : 26

Bardy Joseph : 27, 33

Bardy Marie : 27, 31

Bardy Martial : 26

Baroche Jules : 148

Barraud: 265

Barrot : 547

Barthélémy: 268,

Barthes Marcel: 216, 267

Bartholony: 268

Bastard: 209

Bastia: 92

Bastid Martial: 388
 Batbie : 215, 216, 234,
 Baudoin Pierre-Joseph : 128
 Baylin de Montbel Marie Thérèse : 343
 Baze : 216
 Beau Eloi : 159
 Beau-Lanivimie : 159
 Beaupoil de Saint Aulaire : 61
 Beauregard : 63
 Beauroyre (de) : 159, 160
 Beaussaud : 277,
 Becheau : 660
 Becous de Lapeyrière : 603, 626
 Behr Ernest de : 307
 Belgrand : 111
 Belhadet : 37
 Belleval marquis de : 428
 Belleyme : 60, 62, 63, 64, 94, 95, 96, 127,
 140
 Bellisle : 682
 Bellisle-Revolve Jean : 83
 Benoist d'Azy : 268,
 Bentoux : 527
 Bernard Raoul : 483
 Bernard-Dutreil : 528
 Bernard-Lavergne : 311
 Bernhiart : 451
 Bernier Mesmin : 388
 Berryer : 293
 Bertauld : 216
 Bertrand : 111
 Bethemont : 252
 Beulé Charles : 292, 312, 313, 314, 317,
 319, 320, 323, 326, 327, 328, 330, 332,
 383, 387
 Bey : 277
 Biancourt de : 342
 Bibie : 626
 Bigot : 207, 209
 Biliotti marquis de : 528
 Bismarck Otto Von : 241, 463
 Bitard : 149, 151, 159
 Bittard des Portes : 506
 Blanc Charles : 243
 Blin de Bourbon : 575, 576, 577
 Bocher Emile : 643
 Bois du Bais Célestin : 30
 Bois du Bais César Adrien : 30
 Bois du Bais Jean Louis Raoul : 30
 Bois du Bais Madeleine : 30
 Bois du Bais Marie Joséphine : 30
 Bois du Bais Marie : 30
 Bois du Bais Raoul : 30
 Bois du Bais Valérie Louise Marie : 30
 Boislisle Georges Michel de : 294

Boissat : 190, 191
 Boisseau : 151, 154
 Boisseuilh Delugin : 626
 Bollore : 455
 Bompard : 222
 Bonald (de) : 7
 Bondrionnet : 470
 Bonneau de Martreys : 534
 Bonneau-Lamonerie Marie Thérèse
 Hilarie : 129
 Bonnet-Duvergier : 361
 Bonnier : 159
 Bonnier: 611
 Bordier : 159
 Boreau-Lajanadie : 448
 Bosredon Alexandre : 17, 61, 178, 193,
 215, 265, 266, 463, 465, 592, 594, 595,
 596, 602, 610, 620, 621, 625, 626, 627,
 628, 629, 630, 631, 637, 638, 641, 647,
 649, 651, 656, 657, 658, 664, 667, 672,
 673, 677
 Bosredon Jean : 682
 Bosredon Philippe : 17, 186, 187, 191,
 262, 264, 594, 599, 602, 604, 606, 607,
 608, 620, 627, 628, 629, 630, 633, 640,
 642, 643, 645, 646, 647, 649, 651, 652,
 656, 657, 658, 660, 664, 672, 674, 675,
 676, 677
 Bosviel : 485
 Bottard Jean Alphonse : 388
 Boucher : 451
 Boucheron-Fonteniou Marie : 75, 76, 82
 Bouchet Auguste : 294
 Bouchotte : 26
 Boudet de Monplaisir ; 190, 191
 Boudet : 190, 191, 261, 262, 264, 265, 266
 Boudin : 356
 Boulanger Georges : 646, 650, 651, 652,
 654, 655, 664, 665, 667, 668, 669, 670
 Boulard Auguste : 388
 Bourbon-Lancy : 388
 Bourdeau de Lajudie André Gabriel : 138
 Bourdeau de Lajudie Charles : 138
 Bourdeau de Lajudie Marie : 138
 Bourdeau de Lajudie Pierre : 138
 Boureuille : 220
 Bourgeois Léon : 680
 Bourgeois : 203
 Bourguignon Marie Reine : 220
 Bourrut-Lagauterie Jacques : 75, 76
 Boussenot : 159, 160
 Bouvattier : 528
 Bouville comte de : 452, 453, 528
 Boyer Alfred : 84
 Boysson de : 190, 191, 604
 Bozerian : 596
 Brandrouin : 65
 Brassier de Saint-Simon : 339

Bray : 159
 Breteuil de : 528
 Breton : 111
 Briet de Romainvilliers : 528
 Brisson Henri : 585
 Broglie Albert duc de : 10, 167, 217, 224, 225, 228, 229, 230, 231, 235, 246, 250, 251, 254, 255, 257, 259, 276, 277, 279, 280, 281, 282, 286, 290, 293, 308, 311, 312, 313, 314, 337, 340, 344, 346, 383, 387, 388, 389, 390, 396, 491, 501, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 524, 525, 526, 531, 532, 533, 539, 540, 541, 547, 551, 552, 553, 554, 572, 584, 585, 587, 588, 605, 643
 Brollemeau marie : 110
 Brossard François Louis Philippe comte de : 138
 Broye de général : 507
 Brugere : 168, 169, 170, 173, 556, 557, 558, 559, 602
 Brumand : 65
 Brun Lucien : 201, 216, 234
 Brunet Joseph : 159, 169, 308, 396, 491, 501, 572, 587,
 Bruzard Berthe : 298
 Buffenie : 159
 Buffet : 222, 247, 248, 258, 261, 290, 312, 313, 315, 316, 328, 359, 479, 539
 Bugeaud : 193
 Bugniet : 190, 191, 223, 225
 Buisson Georges : 648
 Burguet du: 156, 159, 160, 161, 165, 166, 168, 181, 182, 202, 215
 Busselet : 159
 Cabrières Roviérié de Mgr : 240
 Caillaux Eugène : 110, 215, 247, 248, 308, 396, 499, 504, 530, 587
 Caillaux Joseph : 248
 Callac de : 339
 Calmon : 215, 249
 Calvet-Rogniat : 479
 Calvimont Albert de : 51
 Cambon Paul : 320, 321, 322
 Campagne (marquis de) : 187
 Cangardel : 626
 Caplier : 221
 Carayon-Latour : 201, 390, 449, 450, 451, 452, 624
 Carbonnier de Marzac Louis : 190, 191, 192, 194, 200, 218
 Carbounié Charlotte Françoise Zélie : 193
 Carcanson : 463
 Carlet : 111
 Carow-Birkett Marie : 140
 Casablanca de : 528
 Casenave Edouard : 166
 Casimir-Perier : 251, 254, 292, 338, 359, 543
 Cassagnac Paul de : 308, 542, 548, 584, 605, 627, 630, 632, 665

Casteigneide : 528
 Casteras-Seignan (Cte de) : 149, 159, 226, 627, 645, 660
 Catheux : 287, 684
 Catreau : 168
 Catusse Anatole Charles : 591
 Cau : 413
 Cavaillé : 473
 Cazelles : 365, 370, 371, 375,
 Cazenove de Pradines : 201, 643
 Cazot : 397
 Celestin : 107
 Cellierier : 65, 69, 145, 146, 571, 573
 Ceres Jules de : 42
 Chabaneix de la Côte : 159
 Chabaneix Julien : 151
 Chabaneix Marie : 27
 Chabaneix Sicaire : 151
 Chabaneix : 159
 Chabaud-Latour : 240, 290, 292, 312, 313, 314, 315, 316, 339, 428
 Chabrié Pierre : 388
 Chadeffaud : 626
 Chadenet Henri : 296
 Chadois colonel de : 178, 192, 194, 195, 200
 Chagnaud : 169
 Chaley : 388
 Challamel-Latour : 662
 Chalus de : 617
 Chambaraud : 194
 Chambareau : 483
 Chamblard : 475
 Chambon Guillaume de : 27, 33
 Chambord (Cte de) : 201, 230, 247, 252, 361, 671
 Champagnole : 269,
 Champagny : 528
 Chanard curé : 33
 Chantérac Bonaventure : 196
 Chantérac Victor (Vte de) : 159, 196, 197, 200, 621
 Chapelain Céline Albanie : 137
 Chapelier : 483
 Chapgier-Dalair Amédée : 624, 625
 Charlemagne : 528
 Charles X : 67
 Chassin-Tillaud : 149, 151, 159
 Chastanet Auguste : 162, 168, 194
 Chastenet de Castaing Alponse : 490
 Chastenet de Castaing Guillaume : 490
 Chastenet de Castaing Jacques : 490, 602, 603, 605, 608, 609, 626
 Chatenet : 299
 Chaumurien Jean : 68
 Chavanat : 159

Chavoix : 194, 195, 635,
 Chazeaud : 37, 159
 Chennevières Philippe de : 242, 243, 244,
 Chesnelong : 605
 Cheyrate : 151, 155, 159
 Chignat Jehan : 26
 Choiseul comte de : 673
 Chrsitofle : 159
 Cibrie : 159
 Cilestinard : 110
 Ciskey : 223, 235, 246, 247, 248, 249, 252,
 253, 256, 279,
 Clament : 651, 652,
 Claretie : 2,
 Clauzet: 452, 453,
 Claverie Léonce : 264, 265, 463, 473, 475,
 476, 477, 481, 482, 483, 484, 556, 558,
 567, 581,
 Clemenceau : 575, 576, 577, 680,
 Clément : 159
 Clerault Fernand : 308
 Clerault : 524
 Clercq de : 528
 Clerjournie : 651, 652, 654, 655, 673,
 Clovis Hugues : 614
 Cluzeaud du : 190, 191
 Cobden : 92
 Codet : 388
 Colombet : 159
 Combescot : 190, 191,
 Combier : 207
 Combret de Marcillac Léger : 504
 Condorcet : 236, 237,
 Constance de Navarre Louise Elisabeth :
 78
 Constant : 388
 Constantin comte de : 263, 548, 641,
 Corne : 209
 Cornely : 616
 Cornil André : 388
 Cornulier-Lucinière : 203
 Cornut de la Fontaine de Coincy Léon de :
 635, 639,
 Corse : 100
 Cosse de Brissac : 528
 Cosson : 388
 Costes Antoine : 388
 Coudret: 611, 626, 649, 650,
 Couley curé : 47
 Courcelle-Labrousse : 159, 160
 Courcelles-Duvignaud Antoinette Marie
 Joseph : 139
 Courcelles-Duvignaud Jean Emile Louis :
 139
 Courcelles-Duvignaud Jehan Oscar Léonce
 Raymond : 139
 Courtney : 188, 603, 604

Courtot de Cissey : 216
 Cremieux : 207, 208,
 Cremoux : 162
 Cros-Desperrières : 508
 Crozet-Fourneyron: 555
 Cruchier Marie : 47
 Cumont de : 216, 230, 248,
 Cuneo d'Ornano : 620, 621, 627,
 Cyprien : 110
 Dabert Felix Mgr : 239, 240, 241, 504,
 Daguilhon-Pujol : 528
 Dalmas Pierre de : 455
 Dalmas : 593
 Damas de Hautefort (Comte de) : 3, 627,
 Darblay Paul : 110
 Darche Jean : 508
 Darcy : 344,
 Darène Raymond : 31, 65, 107
 Daru : 533
 Daudet Alphonse : 306
 Daudet Ernest : 306
 Dauriac : 151, 155
 Daussel Philippe : 177, 178, 185, 186, 187,
 188, 189, 190, 191, 192, 197, 201, 261,
 263, 502, 504, 505, 600, 602, 603,604,
 607, 612, 617,
 David : 47, 449, 450,
 Davigaud : 76
 De La Mothe : 528
 De Lorda : 528
 De Vogüe marquis de : 531
 Debets de Lacrouzille : 196, 201, 641,
 Debordes : 159
 Débrousse Hubert : 512
 Debuchy : 528
 Decazes duchesse : 303
 Decazes Elie duc de : 10, 201, 210, 216,
 230, 279, 344, 390, 450, 451, 494, 499,
 512, 520, 521, 528,
 Decetier : 159
 Décout : 159
 Dedue Henri : 447
 Delacour : 216
 Delafosse : 528
 Delage : 660
 Delbetz : 194
 Delecour : 216
 Delecroix : 159
 Delombre : 47
 Delpit Françoise Thérèse : 192, 287,
 Delpit Martial : 177, 178, 179, 186, 192,
 193, 194, 199, 220, 221, 261, 262, 263,
 264,
 Delugin Nicolas Joseph Elie : 49, 69
 Delugin Louis Robert Elie: 47, 71, 119,
 151, 153, 159, 161, 190, 191, 475,
 Demaine du : 528

Demante Antoine Marie : 112

Demarilhou : 269,

Dennion du Pin : 268,

Denoix Arnaud : 680

Depeyre Octave : 229

Dereix Charles Etienne Joseph Marie : 137

Dereix de Laplane Anne Marie : 138

Dereix de Laplane Barthélemy Eugène : 133

Dereix de Laplane Charles Elie Roger : 138, 202,

Dereix de Laplane Charles Elie : 66, 133, 134, 135, 137, 138, 139

Dereix de Laplane François Joseph Eugène : 138

Dereix de Laplane Françoise Marie Alix : 83, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 185, 303, 473, 474, 475, 507, 508, 509,

Dereix de Laplane Jean Alexandre : 138

Dereix de Laplane Jean Baptiste dit Joseph : 138

Dereix de Laplane Jean Baptiste : 133, 134

Dereix de Laplane Jean Philippe Octave : 133, 134, 135, 136, 159

Dereix de Laplane Joseph Antoine Marc : 138

Dereix de Laplane Marie Aglaë : 133, 134, 135

Dereix de Laplane Marie Antoinette Rosalie : 133, 137

Dereix de Laplane Marie Françoise : 133, 134, 135, 136

Dereix de Laplane Marie Marguerite : 47

Dereix de Laplane Marie : 47, 66, 74, 75, 76

Dereix de Laplane Pierre Alexandre : 133, 185,

Dereix de Peyronnade : 159

Dereix Jean Philippe : 137

Dereix Jules : 66, 118, 133, 136, 137, 194, 202, 257, 589, 590, 591, 592,

Dereix Julianne Charlotte Marie Madeleine : 137

Dereix Marie Eugénie : 137

Dereix Marie Joseph Louis Jean : 137

Dereix Marie Marguerite Louise : 137

Dereix Pierre : 47, 73, 74

Deroulède Paul : 648

Dervan : 83

Desbordes André : 47, 75, 76

Desbordes Jean Baptiste : 74,75, 76, 78, 79, 81, 84

Desbordes Jean : 74

Desbordes Jeanne : 74

Desbordes Léonard : 74

Desbordes Marie Agathe : 74

Desbordes Marie Aimée : 74, 75, 82

Desbordes Marie Roseanne : 74, 75

Desbordes Marie : 74, 75

Desbordes Marie-Eugénie : 74, 75

Desbordes Thèrèse Irma : 21, 47, 48, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 111, 112, 115, 116, 128, 130

Deschault : 480, 482, 570, 571, 572,

Desgranges curé : 28, 35

Desherta : 167, 179

Desjardins Albert : 229, 230, 243, 247, 684,

Desluges : 455

Desorties : 483

Desplat : 168, 169, 477

Desrieux : 159

Desseilligny : 167, 216, 227, 249,

Destours : 528

Desvergne : 644

Desvergues : 159

Desverines : 151, 156, 159

Devade Guillaume : 388

Didot Firmin : 61

Doche Ambroise : 151, 159

Domenget Henri : 472

Dompièrre d'Hormoy : 229, 230

Doncieux : 343,

Donnieux : 248,

Dosne : 139

Dottori : 473, 566,

Douglas : 614

Dreux-Linget Pierre : 388

Drumel : 463

Drumont Edouard : 208

Du Beux Jean Oscar Maxime Gustave : 125

Dubesset : 159

Dubreuilh : 159

Dubreuilh : 508

Duchatel : 209

Duchesne Louis : 521, 561, 566, 569, 572,

Duclaud : 448

Duclerc : 216, 235,

Ducrot : 533

Dufaure : 223, 224, 225, 259, 290, 291, 312, 313, 317, 320, 339, 359, 397, 573, 674,

Dufeu : 268,

Duffour George : 641

Dufraget : 455

Dufraisse Alexandre : 37

Dufraisse Antoine : 37

Dufraisse de Festalemps : 159

Dufraisse François : 37

Dufraisse Marc : 37, 105, 155, 186, 187, 188, 194, 200, 201

Dufraisse Numa : 37

Dufraisse Pierre : 69

Dugenest : 190

Dujarric-Descombes : 196,

Dulac : 195

Dumais : 159
 Dumarest : 321
 Dumas : 237, 238,
 Dumas : 531
 Dumonteil : 159
 Dumoulin : 65
 Dumouly-Laplante : 149
 Dupanloup Felix Mgr : 293, 294, 295, 296,
 549
 Dupin-Laplante : 508
 Dupont Charles : 220, 588, 624, 627,
 Dupont Paul : 61, 191, 220, 261, 262, 263
 Duprat Ernest : 388
 Durand de Ramefort Antoine Joseph
 Adhémar : 129
 Durand de Ramefort Pierre Léonce : 129
 Durand Etienne Eugène : 124, 130, 682,
 Durand Etienne : 455
 Durand Mary : 83, 123, 128
 Durangel Henri : 291, 292, 299, 301, 511,
 546,
 Duranthon : 159
 Dureches Jean Bertrand : 134
 Durieux Paul: 480
 Durieux : 159, 160
 Durif de Cressac Marguerite : 49
 Duruy Albert : 111
 Duruy : 111
 Dusolier (madame) : 159
 Dusolier Alcide : 621, 652
 Dusolier Alcide: 194, 265, 266,
 Dusolier Emile: 604, 625, 626,
 Dusolier François : 36
 Dusolier Jean Baptiste : 36
 Dusolier Jean : 159
 Dusolier Jean : 36
 Dusolier Jeanne : 30
 Dusolier Marguerite : 36
 Dusolier Sicaire : 36
 Dusolier Thomas : 61, 625,
 Dusolier : 159, 571,
 Duteuil : 151, 159, 161,
 Duthieul Henri: 480
 Dutilleul : 531
 Duval Ferdinand : 643
 Duvaux : 235
 Duvergier : 184, 236,
 Duvigneau : 225
 Echasseriaux baron : 257,
 Eder Fanny : 140
 Egremont d' : 528
 Ernoul : 201, 216
 Escanyé Frédéric : 388
 Esclafer de la Rode Patrick Marie Joseph :
 139, 684

Esclafer de la Rode Pierre Marie Emile : 139
 Espeuilles d' : 528
 Espinonse : 483
 Estienne de Prumières d' : 528
 Estrémeau Jeanne Mirza : 130
 Esttut de Tracy Marie : 342,
 Esttut de Tracy Victor : 342,
 Etchegoyen : 344
 Falckenstein : 301
 Falcon de Cimier : 339,
 Fallières Armand : 388,
 Falloux: 597
 Farcinet Charles : 296, 302,
 Fargaudie : 181
 Fargeot Camille : 149, 151, 159, 160, 161
 Fargeot Edouard : 159
 Fargeot Edouard : 475
 Fargeot : 65, 66, 149, 150, 151, 155
 Fauvel Pierre Paul : 137
 Fayolle (marquis de) : 159, 197, 604, 626,
 Fayolle d'Epeluche : 159
 Fayolle : 65, 151, 155, 159
 Ferry Charles : 321,
 Ferry Jules: 172, 209, 235, 321, 397, 550,
 596, 610, 632,
 Feurchaud : 65
 Feyfant : 93
 Fizeau Hyppolite : 298,
 Fleury Albert : 296, 299, 302,
 Floquet Charles : 554, 568, 663,
 Florent-Léfebvre Louis : 388
 Fontanes : 236, 237,
 Fonteneau : 407
 Fouché : 349
 Fould : 93
 Fouquet-Tinville : 210
 Fourcade : 528
 Fourcand Emile : 390, 393
 Fourgeaud : 159
 Fourichon : 192, 194, 200
 Fourmes marquis de : 342,
 Fournier Prosper : 639
 Fournier : 216
 Fournier-Laurière : 504
 Fourot Gilbert : 388
 Fourtou Antoine : 26
 Fourtou Guilhem : 26
 Fourtou René : 26
 Fowle Adeline : 140
 Frain de Lavillegontier Gérard de : 455
 France Anatole : 521
 Franclieu de : 207
 Franqueville : 183, 220, 227, 684
 Freycinet Charles de : 279, 397,

Fricout : 159
 Froidefond Alfred de: 604
 Fruneau : 277,
 Ga : 111
 Gaidan : 220
 Gaillard Eugène : 159
 Gaillard Etienne Charles: 188, 189
 Gaillardon : 645, 660,
 Galaup : 65
 Gallot : 299
 Galpin : 550
 Galy Edouard : 504, 505,
 Gambetta Léon : 187, 193, 205, 209, 265,
 293, 333, 336, 337, 339, 341, 342, 346,
 390, 477, 484, 489, 492, 498, 499, 500,
 501, 502, 518, 519, 533, 534, 550, 559,
 574, 575, 576, 577, 624, 666,
 Ganne : 449
 Garde marquis de la : 626
 Gardeaud : 65
 Gares Emile : 557
 Garrigat : 265, 266, 388, 469, 595, 596,
 621, 652,
 Gasque : 59
 Gastebois Paul : 220
 Gaston Eymard : 149, 151, 155, 159
 Gautier : 168, 169, 311, 444, 445, 446,
 452,
 Gelcen de : 528
 Gellibert des Seguins Nicolas : 61, 448,
 Genest de : 626
 Germain Louis : 449
 Geruzez : 299
 Gervais de Rouville Paul Amédée dit
 Saint-Paul : 110, 111
 Gibert : 626
 Gibiat : 262, 263, 649, 666,
 Gimel : 159
 Giraud Alfred : 202, 296,
 Gisclard : 188, 626,
 Gontaut capitaine : 507
 Goron: 378
 Goulard : 216, 338,
 Gouley: 295, 561,
 Gourjon Marie Azoline : 66
 Gousset Thomas : 62
 Gouvion-Saint-Cyr : 215
 Grand Bellussière Sicaire : 508
 Grandjean Jean Philippe : 28
 Grange de la : 528
 Granges : 221
 Gras François : 449, 450, 451, 452,
 Gregoire XVI : 62
 Grellet-Balguerie Charles : 46
 Grevy Albert : 216, 542, 545, 555,
 Grevy Jules : 204, 205, 215, 223, 406, 534,
 541, 574, 578, 582,

Grivart : 216, 248,
 Grosgurin : 388
 Grundler Isaure: 288
 Grundler Louis-Sébastien: 288
 Gudin : 534
 Guibert: 263,
 Guilbert : 189
 Guillemont Antonin : 69
 Guillot : 614
 Guizot: 597
 Hachette : 111
 Hachette : 287
 Halenzier Olivier : 244, 245,
 Harcourt Emmanuel d' : 308, 539,
 Haussmann : 528
 Haussonville d' : 216
 Havrincourt d' : 528
 Hemon Louis : 455
 Henrion de Staal de Magnoncour Césaire
 Emmanuel Flavien : 342
 Hermite L' : 344,
 Hesberg : 159
 Hoarau de la Source : 604, 626,
 Hugot : 388
 Icard : 392
 Ideville Henry comte d' : 525
 Jacques : 207
 Jajarey : 95
 Jamain Charles François : 29
 Jamme auguste Pierre Gabriel : 285
 Janssey : 190
 Jaures : 207
 Javerzat : 190
 Jérémie : 501
 Johnston : 453, 454,
 Jollivet : 455
 Jouffrey : 168, 191, 201,
 Journault : 388
 Journault : 547
 Jouvenel Louis de : 306
 Jozon Paul : 205
 Junqua : 149, 151, 556, 558, 567,
 Kerdrel Vincent Audren de: 600
 L'Ebraly : 216, 459
 La Bastière ; 216
 La Batut Ferndinand de : 677,
 La Panouse de : 268, 625, 626, 631, 637,
 638, 639, 645, 647, 651, 672,
 La Roncière Le Noury : 207
 Labalbary : 98,99
 Labarterie Catherine : 26
 Labitte : 528
 Labonne Guillaume : 33, 36
 Labonne Mathurin : 31, 34, 35, 36, 40

Labonne-Dubreuilh : 65
 Labonne-Laroche : 71
 Laborie de : 626
 Labrousse : 186, 626,
 Lacaton Paul : 506
 Lacaud Emilien : 29
 Lachaud de Loqueyssie Joseph Albert :
 528, 624, 627, 641, 642, 664,
 Lachaud : 159
 Lachaume de : 188
 Lacombe Mgr : 28, 33
 Lacombe Charles de : 216, 255,
 Lacosse : 626
 Lacour Jeanne : 37
 Lacour : 483
 Lacquemie Albert de : 641
 Lacreu Jean : 562
 Lacroix de Castries Elisabeth dite la
 Maréchale de Mac-Mahon : 257, 277,
 Lacroix Marie : 37
 Lacroix-Saint-Pierre : 268,
 Ladmiraault Paul de : 512
 Ladosse : 508
 Lafitte de Lajoannenque : 388
 Lafon curé : 31
 Lagauterie (comte de) : 159
 Lagorce : 191
 Lagrange Fernand : 188, 528, 626, 637,
 638, 640, 645,
 Laisant: 555
 Lajeunie Elodie Marie Thérèse : 49
 Lalanne Jean Baptiste : 388
 Lambert de Sainte-Croix : 643
 Lambrecht : 338, 359,
 Lamorette colonel : 507
 Lamothe Louis de : 164
 Lamothe-Pradelle : 649, 650,
 Lamy-Bois-du-Pie greffier : 159
 Lanauve : 476, 593, 625, 626, 640, 641,
 665, 666, 667,
 Langère : 483
 Laplante : 151, 155, 159
 Laporte Emile : 609, 624, 641, 642, 658,
 664,
 Laporte Jean François : 30
 Laporte Marie : 36
 Larcy de : 210, 216, 220, 229, 230, 240,
 Larobertie : 159
 Laroche Maurice : 159
 Laroche père : 159
 Laroche : 626
 Larochefoucauld : 459, 643,
 Laroche-Labonne : 149, 151, 155, 160,
 Laronorade : 63
 Larret-Lagrange : 159, 160

Larrey : 528
 Lartigue général : 507
 Lassaigne : 190, 191,
 Lassaque : 508
 Lasserre Joseph : 388
 Lassource de : 190, 191
 Lataille : 159
 Latousch : 231
 Laugel : 256,
 Laulanié : 626
 Laumond : 388
 Lauras : 344
 Laurençon Léon : 528
 Laurent Charles: 581
 Lauriol : 528
 Lavagnac : 186
 Laval-Dubousquet : 190, 191
 Lavalette (Cte de) : 159, 161, 168, 169,
 Lavalette (Marquis de) : 3, 4, 140, 146,
 158, 162, 184,
 Lavedan Henri : 294,
 Lavedan Léon : 292, 301, 302,
 Laville-Gonthier : 528
 Le Beau de Montour Paul baron de : 181
 Le Deschault de Monredon Paul : 472
 Le Gardeur de Tilly Mékanie Charles : 82
 Le Monnier : 455
 Le Monnier : 550
 Le Provost de Launay : 456
 Le Roux de Bretagne Jean : 295
 Le Roux de Bretagne Jean-Baptiste : 295
 Le Roux de Bretagne Paul : 294, 301, 356,
 368, 546, 561, 562, 569, 570,
 Le Roux : 528
 Le Royer : 397
 Lebas Charles : 159
 Lebastard : 379
 Lebey : 280,
 Leclerc : 528
 Lecointre : 470
 Leconte de Lisle : 221
 Ledru-Rollin : 61
 Lefébure : 230, 247,
 Lefevre-Pontalis : 216
 Lefranc Pierre : 208
 Lefranc Victor : 216, 299, 338,
 Legrand Pierre : 388
 Lemoine John : 310, 343,
 Lenthilac de : 168, 477,
 Léo Auguste : 292,
 Léonardon Adrien : 159
 Léonardon Léon : 159
 Léonardon Placide : 69, 70, 71
 Léonardon : 151, 159, 169, 190, 191

Leonardon : 649,
Léonardon-Lapervenche : 149, 151, 155,
156, 159, 160
Lepouze Jean Louis : 388
Lérainville : 455
Leralle Céline Louise Estelle : 294
Lescuras Marguerite de : 40
Lescure de : 190, 191
Lespinasse : 635
Lestrade de : 190, 191, 631, 637, 638, 640
Letendre de Tourville : 339
Lezaud : 528
Liegeard : 448
Limages : 263
Limousin : 159
Linard Anne Lucie : 128
Linard : 159
Lissagaray : 361
Littre Emile : 586
Livois : 528
Livron de : 604
Lorois : 528
Louis XVI : 615
Louis XVIII : 297,
Louis-Philippe : 193
Loustain de : 223,
Loysel : 207
Lucet : 207
Lucinge-Faucigny : 528
Lur-Saluces Marie : 625
Lur-Saluces Thomas : 390, 449,
Lur-Saluces : 344
Mackau baron de : 305, 532, 601,659, 660,
665, 666, 668, 669, ; 670,
Mac-Mahon Patrice Edme : 9, 142, 215,
227, 240, 246, 247, 251, 253, 255, 256,
277, 280, 297, 298, 302, 306, 321, 322,
393, 463, 481, 482, 485, 486, 487, 488,
492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499,
500, 501, 502, 504, 505, 506, 507, 521,
522, 523, 530, 538, 539, 540, 541, 543,
547, 548, 549, 550, 551, 566, 578, 582,
Mage : 269,
Magne Alfred : 92, 116, 117, 118, 125,
126, 127, 148, 237, 268, 571,
Magne Pierre : 3, 4, 60, 61, 63, 92, 93, 94,
95, 96, 97, 110, 140, 146, 147, 164, 167,
168, 169, 173, 174, 177, 178, 185, 186,
190, 191, 227, 228, 230, 247, 250, 253,
261, 262, 264, 266, 504, 588, 620, 684,
Mahou : 339
Maigne : 190
Maillard de la Faye : 626, 631, 637, 640
Maille : 209
Maistre de : 7
Malet de: 190, 191, 630, 631,
Malher : 344,
Malher-Besse : 148

Malleville Jacques de : 178, 193, 194 ;
200, 210, 595, 645,

Malleville Léon de : 215

Malus général de : 459

Mandon-Forgeas : 560

Mange Alfred de : 682

Mange de : 489

Marcere Emile de : 290, 312, 313, 314,
315, 317, 319, 320, 323, 327, 328, 330,
331, 335, 339, 359, 383, 546, 550,

Marchand : 448

Mardeze : 123

Marechal Alexis : 177, 190, 191, 264, 266,
466, 475, 555, 625, 626, 627, 639, 640,
647, 650, 651, 664, 665, 672,

Mares : 237

Mariaud : 155, 159

Marquis-Sebié : 626

Marrot : 162

Martel : 209, 216,

Martignac : 94

Martin : 604, 626

Martin-Dupont : 194

Marty Jean : 159

Marty-Roumaillac : 149, 151

Masin de : 339

Massoubre Eugène : 190, 196, 218, 237,

Mathieu Pierre : 37, 66, 68, 71, 149, 151,
155, 159

Mathieu : 448

Mauriac : 190

Max-Richard :

Mazerat Louis : 190, 191, 192, 194, 200,
201, 211, 213, 261,

Meaux (Vicomtesse de) : 304

Meaux (Vte de) : 201, 308, 444, 494, 501,
524, 525, 526, 587,

Meilhac Henri : 294

Meilhodon : 604, 626,

Meiss : 522

Menillet : 76

Mensaguet : 190, 191

Mercier Arthur : 651

Mercier Théodore : 388

Merle : 508

Merlin Charles Auguste : 388

Merveilleux-Duvigneau : 209

Mesle : 65

Mezières : 677

Michaut : 465

Michaut : 528

Michelet: 187

Mie Louis: 186, 191, 195,

Millaud : 207, 427,

Milleraye : 641

Miral du : 479

Mondot : 285,

Monicault de : 268,
 Monin-Dietz : 680
 Montagut: 194, 263, 264,
 Montaignac : 247
 Montalivet : 543
 Montardy Elie de : 603
 Montardy : 159
 Monteil : 191, 193, 200, 201
 Monteils : 528
 Montferrand Charles de : 287, 288, 301,
 305, 306, 684,
 Montferrand Henri de: 192, 287,
 Morand : 604
 Morange : 453,
 Moreaud 143, 144, 145, 146, 147, 179,
 190, 191, 506,
 Morny : 549
 Moyrand: 186
 Mun Albert de : 427, 466, 570, 600,
 Nadailhac de : 344
 Nadal : 159
 Napoléon 1er: 60, 119, 297,
 Napoléon III: 3, 60, 70, 75, 93, 117, 123,
 126, 140, 161, 186, 215, 227, 288, 297,
 504, 549,
 Napoléon Jérôme : 593
 Napoléon Victor : 593, 594, 595, 627, 641,
 Nathan de : 191
 Nathan de : 560, 626,
 Nattes colonel de: 30
 Nervo de : 342,
 Nevergno Henriette Marguerite : 138
 Niel : 528
 Niquot Joséphine Louise Aimée Noémie:
 128, 129
 Niquot Germain : 128
 Noirot alphonse : 388
 Normand Frédéric : 282, 301, 302,
 Nouailly de Catherine: 26
 Nouailly de François: 26
 Nouailly Pierre: 40
 Nouailly-Fayolle Marie : 41
 Oedanga : 483
 Ollivier Emile : 140
 Ormesson marquis d' : 456
 Ormoy Charles d' : 456
 Ornières : 65
 Ortolan Joseph Louis Elzer : 112
 Ortolli d' : 561, 562,
 Ostrebal : 110
 Oudoul : 388
 Ozenne : 237
 Pabon : 155
 Pabon Françoise Aglaë : 137
 Paris Auguste : 209, 304, 305, 308, 346,
 396, 413, 444, 445, 517, 518, 519, 524,
 525, 526, 531, 540, 545, 551, 572, 587,

Parrot : 188
 Pascal Ernest : 249, 306, 344,
 Pasquy-Ducluzeau Pierre : 30
 Pasteur Louis : 237, 238,
 Paul Belon : 155
 Peguy Charles : 237
 Pelleport vicomte de : 451
 Peltereau-Villeneuve : 209
 Perraud Mgr : 682
 Persigny : 298,
 Personne : 626
 Perthuis de : 344
 Petit Sainte Foy Catherine: 26
 Petit : 483
 Peyrecave: 114
 Peyronnet : 159, 268,
 Philippotiaux : 388
 Picard: 252, 338, 339, 343,
 Pichon: 82
 Pie Mgr; 293,
 Pietri: 295,
 Pihoret: 339, 427,
 Pinard Ernest: 300,
 Pindray Edouard : 134, 159, 626
 Pineaud : 159
 Pineaud : 508
 Piotay: 168, 169, 170, 173, 175, 190, 191,
 476, 477, 563, 564,
 Piou Jacques : 209
 Planat Abel Oscar : 448
 Plantier : 240
 Plas Marie Aimée Eléonore de: 78
 Poincaré Raymond : 521
 Poizat : 339
 Poli de : 342,
 Polonceau : 269
 Porte Bernard : 413
 Portier : 151
 Pothuau : 216, 223,
 Poujade Louis : 388
 Poumeyrol Raymond : 159
 Poumeyrol : 159
 Pourteyron Paul: 169, 170, 173
 Pouyer-Questier : 227,
 Pouzol : 190, 191
 Pradelle Louis de : 321, 640,
 Pradier : 159
 Praire de Montaut Marie Antoinette
 Eugénie : 133
 Praire de Montaut Rosalie : 135
 Prévot : 188
 Privat-Lapervenche : 225, 226, 259,
 Puiberneau de : 203
 Puvis de Chavannes : 245

Puygautier : 644, 650, 678,
 Puygerolle : 159
 Puymartin : 218
 Queyroy : 151
 Quinsonas : 209
 Rabier de Villars : 527
 Rambuteau : 531
 Rameau : 388
 Rameau : 586
 Raoul-Duval : 260
 Rapnouil : 603
 Rapsail : 582
 Ratier François Simon : 470
 Rattier : 474
 Raveau : 159, 160
 Ravenaz : 268,
 Raynal : 531
 Raynaud : 126, 177, 178, 190, 191, 627,
 Reignier Mgr : 241, 242,
 Reille-Soult-Dalmatie André : 284, 286,
 Reille-Soult-Dalmatie François : 285
 Reille-Soult-Dalmatie René baron : 268,
 269, 270, 272, 284, 285, 286, 306, 391,
 392, 499, 584,
 Reille-Soult-Dalmatie Xavier : 284
 Rejou Louis : 633
 Remusat Charles de : 212, 215, 223,
 Remusat Paul de : 481
 Renaud : 159
 Renault Hector : 159, 160
 Renault Louis : 252, 254, 255, 542, 550,
 Renou : 159
 Requier : 604, 626,
 Rey : 190, 191
 Reymond Camille : 30
 Reyneau : 448
 Reynier ; 187, 188
 Rhortrays baron : 342,
 Ribeyrol : 668
 Ribière: 597
 Ricard André Raoul de : 129, 290, 312,
 313, 317, 323, 327, 328, 330, 331, 359,
 383, 384,
 Richard de Puylibeau Françoise : 31, 35
 Richard Jules : 299
 Richard : 604
 Richarme Petrus : 388
 Riondel Louis : 459
 Rios : 517
 Rivet : 179, 215
 Robert de Massy Paul Alexandre : 388
 Robert-Mitchell : 450, 575, 576, 577, 627,
 Roche de Joseph : 65
 Roche : 159
 Rocher Alain : 421
 Rochette de la : 201

Rochon-Duvignaud Albert : 159, 161,
 Rochon-Duvignaud Front : 159, 161
 Rochon-Duvignaud Philippe : 83, 159,
 160, 16, 164,
 Rochon-Duvigneau Guillaume : 30
 Rochon-Duvigneau Marie Marguerite
 Angela : 30
 Rodarie ; 273,
 Roger Jean Emile : 610, 621, 635,
 Rolin : 159
 Rouchaud : 159
 Roudet : 159
 Roudier Bernard : 249, 391
 Rouher Eugène : 140, 256, 257, 262, 264,
 308, 309, 448, 449, 450, 453, 454, 455,
 456, 520, 547, 548, 625,
 Roumaillac : 159
 Roussel : 563
 Roussen de: 554,
 Roussie : 159
 Rouvier Maurice : 209, 210
 Roux Eugène : 631, 641, 652, 657, 658,
 659,
 Rouxin : 455
 Royer-collard : 113
 Rubillard : 550
 Sabouret Antoine : 138
 Sabrier : 159
 Sacaze : 209, 216
 Saint Romme : 614
 Saint-Aignan : 268,
 Saint-Genest : 516
 Saint-Victor de : 207
 Salvandy : 210
 Sarlande Albert : 265, 266, 625, 627, 639,
 647, 673,
 Sarlandie Anne de : 78, 79
 Sarlandie Arthur de : 603, 626, 664,
 Sarrieu Jean-Marie : 388
 Say Léon : 216, 223, 322, 530
 Sazerac de Forge : 344,
 Schaeffer Paul : 673
 Schelle : 220
 Schmidt : 299
 Schneider : 448
 Segonzac Vte de : 159
 Selasties : 474
 Sens : 528
 Serbat : 151, 153, 155, 159, 165,
 Silvestre : 528
 Simon Achille : 71, 72, 151, 153, 155, 159,
 160, 170, 178, 473,
 Simon Jules : 216, 223, 259, 267, 290, 312,
 313, 317, 359,
 Sirven : 413
 Sorbier : 641
 Souchu-Servinière Théophile : 388

Soult Germaine : 284

Souvestre : 339

Spuller Eugène : 13, 18, 543, 555,

Stourm Marie Nathalie Pauline : 138

Stourm René : 138

Sully-Maleville : 626

Tabary Marcelline Marguerite Sophie : 138

Tailhand Adrien: 247

Tailhand : 209

Taillades Irma de : 30

Taillefer Oswald : 178, 195, 265, 623, 625, 626, 628, 630, 63, 635, 637, 638, 639, 640, 642, 647, 649, 651, 652

Taillefer Timoléon Louis Auguste Horace Sydney : 61

Taillefert: 207

Tallon: 207

Tardieu : 388

Tarnaud : 159

Taudière Paul : 448

Telliez : 528

Templier : 111

Tessereinc-de-Bort : 216, 223,

Texier Jean: 30,159

Thalouet de : 268,

Theulier : 149

Thibault : 63

Thiébaud : 652

Thierry Augustin: 192

Thiers Adolphe : 10, 138, 141, 142, 192,194, 200, 202, 205, 213, 214, 215, 222, 223, 225, 226, 229, 230, 246, 293, 317, 321, 338, 339, 346, 498, 499, 501, 502, 543,

Thirion-Montauban Albert Stephen : 148, 174, 265, 266, 602, 620, 625, 626, 631, 635, 637, 639, 641, 647, 664, 673,

Thoinet de la Turmelière: 268,

Thourel François Albin : 388

Tilly Edgard de : 81

Tivier : 87

Tixier : 455

Tourangin : 456

Tracy Jacques de : 342, 390, 499, 501, 502,

Trarieux Ludovic : 159, 183

Trévisse (Cte de) : 159

Trichard Germaine Gabrielle : 138

Tripier Paul : 328

Trubert : 528

Turquet : 614

Turquet: 555

Valette : 453

Valiade : 626

Vallavielle : 339, 427

Vallon : 651

Vallon Omer : 287, 288, 301

Vandœuvre : 455, 456

Vandier : 207

Vassal de : 626, 645,

Vaucresson (Cte de) : 159

Veillet : 528

Vente Ambroise : 230

Ventout-Lasserre François Marie : 40

Verbiguier de Saint-Paul Gustave : 298

Verbiguier de Saint-Paul Guy : 298

Verbiguier de Saint-Paul Henriette : 299

Verbiguier de Saint-Paul Marie Charlotte :
299

Verbiguier de Saint-Paul Paul Gaston :
297, 298, 301, 302, 336, 512, 513,

Verdier : 203

Vergnol de : 190, 191

Verneilh-Puyrazeau Jean-Joseph : 185

Verneilh-Puyrazeau Jules : 607,

Verneuil de : 160

Vétat de : 159, 160

Vey Robert de : 249,

Veyrie : 473

Vidal de Boisset Françoise : 185

Vidal de la Balche Paul : 285

Vidal : 483

Vilady de : 528

Villesuzanne : 151

Villiers de : 270,

Villoutreys de Brignac Pierre : 138

Vito Auguste : 493

Vogüe Marie MargueriteAngelique de :
625

Voisin : 110, 209, 300, 304, 362, 512

Voisin : 531

Voltaire : 236

Vouges de Marguerite Catherine : 77

Waddington : 586

Waldeck-Rousseau : 192

Waldeck-Rousseau : 663

Warn de : 268,

Warnier : 207

Welche : 313, 545, 546, 684,

Welles de Lavalette Samuel : 4, 140, 146,
162, 178, 180, 308, 641, 642,

Werner de Merode : 467

Wilson Daniel : 406, 470,

Wolowski : 253,

Zevort Charles : 234, 549

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	4
PARTIE 1 DE RIBERAC A PARIS, DES ANNEES DE FORMATION A LA CONSECRATION MINISTERIELLE.....	21
CHAPITRE 1 LE BERCEAU RIBERACOIS, TERRE DES PREMIERES AMBITIONS POLITIQUES	21
<i>I- La notabilité en héritage</i>.....	24
A- Les Bardy-Fourtou et la vie publique.....	24
1. Les origines familiales.....	24
1-a. Une famille installée dans le Ribérais depuis le xvii ^e siècle	25
1-b. Les Fourtou dans la tourmente de la Révolution française	27
1b-1. Les ecclésiastiques et les militaires : entre émigration et exil intérieur	27
1b-2. Les difficultés du patriarche François Fourtou	31
1b-3. Le grand-père du ministre, Jacques-Barthélémy Fourtou, républicain ?	37
2. Deux « modèles » pour le futur ministre : son oncle François (1791-1879) et son père, Adrien (1804-1862)	39
2-a. Une admiration sans limite pour son oncle, François	39
2-b. Adrien Fourtou, une carrière d'avocat ribérais	44
2-b-1. Un homme méticuleux et rigoureux.....	44
2-b-2. Les idées politiques d'Adrien, modération et préservation de l'ordre établi	46
2-b-3. L'amère désillusion d'une ambition professionnelle.....	53
3 Les Fourtou et Ribérais : un engagement traditionnel dans la vie de la cité.....	58
3-a. L'administration de la ville de Ribérais par Jean-Baptiste Fourtou (1816-1826)	59
3-b. François et Adrien Fourtou au conseil municipal de Ribérais.....	62
B- Les familles alliées : de puissants soutiens financiers	66
1. Les Desbordes, hommes de loi	66
1-a. Le grand-père, Jean-Baptiste Desbordes (1771-1841)	67
1-b. Les transmissions foncières des Debordes aux Fourtou.....	67
2. Les Ronsenac, de riches et nobles propriétaires charentais.....	70
3. Sa mère : Irma Thérèse Desbordes (1800-1879).....	75
<i>II- Un jeune homme prometteur, au-delà des espérances paternelles</i>	80
A- Les années de formation et les débuts professionnels	81
1. Le précédent fraternel.....	81
2. La formation intellectuelle du ministre Fourtou	85
2-a. Les études au collège de Ribérais puis au lycée de Périgueux.....	86
2-b. Les temps libres d'Oscar : une passion pour la chasse.....	93
2-c. Étudiant en droit.....	98
B- Oscar Bardi de Fourtou, avocat et substitut du procureur : 1858-1870	103
1. Avocat à Ribérais (1858-1860 et 1864-1870).....	103
2. L'opportunité d'une évolution rapide : substitut du procureur (1862-1864)	109
3. L'impact des alliances matrimoniales : M ^{mes} de Fourtou	112

3-a. <i>Le mariage de passion : Mary Durand (1843-1861)</i>	113
3-b. <i>Le mariage de raison : Marie-Françoise-Alix Dereix de Laplane (1844-1915)</i>	116
CHAPITRE 2. UN MINISTRE POUR LA CAUSE DYNASTIQUE	124
I. Une ascension politique fulgurante	124
A. La constitution du fief ribéracois	125
1- Oscar Bardi de Fourtou, maire de Ribérac	125
2. Fourtou, président de comices agricoles	137
2-a. <i>La renaissance du comice agricole de Ribérac</i>	137
2-b. <i>Fourtou, président du comice agricole de la Double</i>	146
B- L'action au Conseil général : la question des chemins de fer	159
II. Le temps des consécration : du suffrage universel aux palais gouvernementaux	163
A. La consécration du suffrage universel : Fourtou, député de la Dordogne.....	164
1. La préparation des élections législatives	164
2. Des résultats inespérés ?	176
3. Le jeune député de la Dordogne et le travail parlementaire.....	179
3-a. <i>La question du lieu de vote : un enjeu très politique</i>	180
3-b. <i>La question de l'intégration des juifs dans la société algérienne : l'abrogation du décret</i> <i>Crémieux</i>	184
3-c. <i>La question de l'outrage au Parlement par deux journaux républicains</i>	186
3-d. <i>La question de la convention postale entre la France et l'Allemagne</i>	187
B. La consécration ministérielle : Fourtou, ministre des Travaux Publics de Thiers.....	190
1. Le choix du président de la République.....	191
2. Le ministre des Travaux publics au travail.....	195
3. Fourtou et la crise du 24 mai 1873 :	199
C. Fourtou et le gouvernement de l'Ordre moral	202
1. Fourtou au ministère de l'instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (26 novembre 1873- 23 mai 1874)	204
1-a. Fourtou et l'Instruction publique	206
1-a-1. <i>L'autorité de l'Ordre moral</i>	206
1-a-2 : <i>La mise au pas des fonctionnaires de l'Instruction publique</i>	208
1-a-3. <i>Une politique de mécénat conservatrice</i>	211
1-b <i>Fourtou et le ministère des Cultes</i>	213
1-c. <i>Fourtou et la direction des Beaux-Arts</i>	216
1-c-1. « On n'a pas supprimé la censure elle-même »	217
1-c-2. <i>Promouvoir la culture et le patrimoine de la France</i>	218
2. L'éphémère ministre de l'Intérieur (mai-juillet 1874) du cabinet Cissey	219
D. L'après-gouvernement : Fourtou et la non-traversée du désert	226
1. Fourtou et les lois constitutionnelles de la Troisième République (1874-1876).....	227
2. Les échéances électorales de janvier-février 1876.....	233
2-a. <i>Les sénatoriales de janvier 1876</i>	233
2-b. <i>Les législatives de février 1876</i>	236
3. Administrateur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans	240
PARTIE 2 FOURTOU ET LE MINISTERE DU SEIZE-MAI	247

.....	247
I- Un ministère de combat : l'équipe Fourtou	247
A- Un ministre de combat : « la main du gouvernement » place Beauvau	248
1- Les conditions de nomination du député Fourtou au ministère de l'Intérieur.....	248
2- Les réactions des conservateurs et des républicains :	249
B- L'équipe ministérielle en ordre de marche	253
1- Les personnalités politiques	254
1-a : Le bras droit du ministre : le baron Reille	254
1-b : Les chefs de cabinet au service de la cause du Seize-Mai.....	257
1-b-1 : le chef de cabinet du ministre de l'Intérieur : le comte de Montferrand.....	257
1-b-2 Le chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur : Omer Vallon	258
2- Les administrateurs centraux du ministère de l'Intérieur : les directeurs du ministère de l'Intérieur	258
2-a : Le directeur de l'administration départementale et communale : Henri Durangel	260
2-b : Le directeur du Secrétariat et de la comptabilité : Frédéric Normand.....	262
2-c Le directeur de la presse : Léon Lavedan.....	262
2-d Le directeur de la Sûreté Générale : Paul Le Roux de Bretagne.....	264
3- Les chefs de bureau	266
3-a : le chef de bureau de la correspondance générale : Albert Fleury	266
3-b: Le chef de bureau du personnel : Louis Charles Farcinet	266
4- « L'homme de l'ombre » : Paul Verbigier de Saint-Paul	267
5- Le Préfet de Police : Félix Voisin.....	270
C- Un ministre au travail	272
1- Une prise de fonction rapide	272
2- Un travailleur acharné	273
2- a : Un emploi du temps de ministre en temps de crise.....	274
2- b : Une correspondance abondante	275
2- c : La place Beauvau, « centralité » de la crise	276
2- c-1 : Recevoir les préfets	276
2- c-2 : Recevoir les différents responsables et personnalités conservateurs	277
II- Une administration sur le pied de guerre	280
A- « L'orgie administrative »	280
1- Les mouvements des représentants de l'État.....	281
1-a : La tradition républicaine	281
1-b : Une épuration administrative de grande ampleur ?	282
1-b-1 : Les changements dans le temps : rupture ou continuité ?.....	284
1-b-2 : Des épurations systématiques et radicales ?.....	286
2- De nouvelles perspectives : la question des épurations préfectorales.....	288
B- Une géographie des mouvements préfectoraux : une France républicaine contre une France conservatrice ?	293
1- Un aperçu géographique.....	293
1-a : le mouvement des préfets et des sous-préfets	293
1-b : Les mouvements des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture	298

2-La justification des épurations administratives : un personnel loyal et dévoué ?	302
2-a : <i>Service et fidélité</i>	302
2-b : <i>Opportunité de carrière</i>	305
C- Conclusion : l'expression les « préfets Fourtou » a-t-elle un sens ?	311
1- Servir l'Etat ou le gouvernement ?.....	311
2- Des réalités plus têtues que l'engagement de principe : l'exemple de l'Aquitaine.....	314
CHAPITRE 2 : UNE METHODE A LA HAUTEUR DES ENJEUX ELECTORAUX.....	318
I- Une arme de combat : le renseignement au cœur du dispositif ministériel.....	318
A- Le renseignement, une arme politique aux mains du pouvoir	318
1- Peut-on parler d'une pratique particulière du renseignement sous l'administration Fourtou ?.	318
2- Fourtou et l'administration préfectorale	320
3- Les services de la Sûreté générale	325
3-a : <i>La surveillance du territoire par la Sûreté générale en 1877</i>	326
3-b : <i>Surveillance républicaine et surveillance conservatrice : essai de comparaison</i>	329
B- Les prémices de la réforme de la Sûreté générale ?	335
1- le rapport Cazelles (1880) et le précédent Fourtou (1877)	335
2- la question des agents de surveillance	341
3- Des agents dévoués ?.....	346
II- la pression ministérielle et la maîtrise des résultats électoraux comme premier objectif : « faire marcher la France »	350
A- La chasse aux maires républicains.....	350
1- Les dispositifs législatifs et les interprétations ministérielles	350
2- Les mesures préfectorales : vers une épuration municipale ?	352
2-a : <i>Une épuration municipale d'ampleur sans précédent ?</i>	353
2-b : <i>La chasse aux 363 passe par leur déchéance municipale</i>	357
2-c : <i>Pourchasser les maires hostiles : l'exemple de la Gironde</i>	360
B- La lutte contre la propagande républicaine	365
1- Chasser tout élément républicain dans l'administration	365
1-a : <i>les enjeux de l'épuration administrative</i>	366
1-b : <i>la pratique des épurations : les exemples des mesures prises à l'encontre des fonctionnaires du ministère de la justice et des finances</i>	367
2- Contrôler l'information et maîtriser la propagande républicaine.....	379
2-a : <i>les circulaires du ministre :</i>	379
2-b : <i>la portée des circulaires ministérielles : la sanction et la répression</i>	381
2-c : <i>Assurer la propagande gouvernementale</i>	387
2-d : <i>L'idée du complot extérieur et du complot Intérieur : la censure totale</i>	390
3- La lutte contre la sociabilité républicaine	392
3-a : <i>l'action de la Sûreté générale</i>	393
3-b : <i>le rôle des préfets</i>	396
CHAPITRE 3 : UNE ENTREPRISE VOUEE A L'ECHEC ?	399
I- « PREPARER DE BONNES ELECTIONS » : LE SCRUTIN LEGISLATIF D'OCTOBRE 1877	399
A- La désignation des candidats officiels.....	399
1- Les dispositions ministérielles.....	399
1-a : <i>Historiographie d'une pratique d'un autre temps</i>	399

1-b : la circulaire Fourtou du 2 juillet : acte de (re)naissance de la candidature officielle	402
2- Les modalités de désignation	403
2-a : le « triangle des décisions »	403
2-b : la proposition Dupanloup-Sazerac de Forge	406
3- Une mise en pratique complexe	411
3-a : les tensions au sein de l'union conservatrice	411
3-b : Les réticences des bonapartistes	413
B- Battre en brèche tous les agissements républicains	423
1- La lutte contre les faux bruits et les rumeurs	423
1-a : Lutter contre la désinformation républicaine.....	423
1-b : Lutter contre une propagande anxieuse dans les départements	427
2- La lutte contre la corruption électorale républicaine	433
C- Préparer « ses bonnes élections » : Fourtou en Dordogne	436
1- La farouche détermination de ses adversaires :	436
2- Réussir sa réélection.....	437
2a - l'homme de confiance : Léonce de Fourtou	437
2-b : l'équipe électorale	439
3- L'entrée en campagne officielle et le discours de Neuvic	442
3-a : la violence de la campagne de presse des républicains contre Fourtou	442
3-b : Fourtou dans l'action : le discours de Neuvic	446
4- La visite présidentielle dans le Sud-Ouest et la « non-profession de foi » de Fourtou	453
4a- Le voyage du maréchal-président comme faire-valoir de l'action ministérielle de Fourtou	454
4-b Le voyage présidentiel dans le Sud-Ouest : le héraut de la propagande gouvernementale ...	458
4-b-1 : La visite du maréchal à Bordeaux	459
4-b-2 : Mac-Mahon en Dordogne : l'apaisement ?	462
4-c- La « non –profession » de foi de Fourtou	468
II- les résultats: l'échec électoral national, la victoire personnelle	470
A- L'éclatement de la cohésion gouvernementale et l'attitude ambiguë de Fourtou	470
1- Un gouvernement à l'unité « de façade »	471
1-a: Les dissentiments entre le duc de Broglie et Fourtou	471
1-b : Des oppositions plus anciennes et plus antagonistes : le bras de fer Fourtou-Decazes.....	477
2- Les derniers jours, les dernières heures	478
B- Les résultats : une lecture particulière du scrutin	480
1- La longue nuit du 14 octobre 1877.....	481
2- Une lecture particulière de l'évidente défaite	482
3- Des interprétations bien divergentes.....	485
3-a: Le point de vue du gouvernement.....	486
3-b : Le point de vue des chefs de la droite conservatrice	488
C- La victoire personnelle	490
PARTIE 3 : VIVRE OU SURVIVRE AU SEIZE-MAI.....	493
CHAPITRE 1 : DE L'ECHEC DU SEIZE-MAI AU RETOUR EN GRACE DE FOURTOU	493
I- En finir avec le gouvernement du Seize-Mai	493
A- L'ultime résistance après l'échec des législatives d'octobre 1877	494
1- Les élections cantonales du 4 novembre 1877 et les hésitations ministérielles	495

2-Les rumeurs d'un coup d'Etat	501
B- Répondre des actes du Seize-Mai : se défendre et combattre	508
1- La commission d'enquête parlementaire à Ribérac	509
2- L'affaire du <i>Bulletin des Communes</i> et le <i>Paris-Journal</i>	522
3- L'invalidation de l'élection du 14 octobre 1877.....	523
4- Le duel Fourtou-Gambetta	528
II- Le retour à la vie parlementaire.....	531
A- Le retour à la Chambre	532
1- Les législatives partielles du 2 février 1879	532
2- L'acte de flétrissure du Seize-Mai.....	538
B- L'élection au Sénat : un triomphe	541
1-Le Seize-Mai, outil de propagande anti-Fourtou : l'affaire Jules Dereix	541
2-Fourtou et le parti bonapartiste.....	544
3- L'activité parlementaire du sénateur Fourtou.....	547
C- La difficile construction de l'unité de la droite conservatrice périgourdine.....	552
1- Le Comité conservateur périgourdin, une occasion de s'imposer comme leur chef.....	553
2- Un motif d'inquiétude : la lente érosion des voix aux élections cantonales	561
3- Le renoncement à toute action forte et brutale	562
CHAPITRE 2 : LA FIN DE LA VIE POLITIQUE D'OSCAR BARDI DE FOURTOU	568
I- Les temps des échecs électoraux et de la crise de l'union conservatrice périgourdine: .	568
A- L'échec aux sénatoriales de janvier 1885 :.....	569
1- L'espérance d'un nouveau succès :	569
2- Les résultats : l'annonce officielle de l'échec.....	570
B- La campagne des législatives d'octobre 1885	573
1- La difficile constitution de la liste conservatrice	573
2- Une campagne sous le signe de l'union.....	579
3- Les résultats : un échec ?.....	582
C- Les conséquences des législatives de 1885 : entre division et recomposition stratégique	589
1- Des comités conservateurs rivaux	589
2- L'échec surprise aux cantonales d'aout 1886.....	592
II- Des espoirs boulangistes au retrait de la vie politique	594
A- Fourtou et l'affaire Boulanger : l'ancien ministre au cœur des divisions conservatrices.....	594
1- Un épisode connu de la vie politique périgourdine	595
2- Fourtou et la <i>Ligue plébiscitaire et révisionniste</i>	596
3- L'élection de Boulanger en Dordogne.....	601
4- La préparation et la campagne des législatives 1889.....	607
5- La guerre ouverte avec <i>l'Echo</i> : vers des espérances électorales prometteuses ?	610
B- Le retour de l'Homme du Seize-Mai ?.....	617
1- La victoire électorale de Fourtou.....	617
1- La législature de trop ?.....	618
2- Le retrait de la vie politique	622
3- La mort d'Oscar Bardi de Fourtou	625
C- La postérité du ministre du Seize-Mai.....	626
1- La mémoire familiale et amicale	627

2- La mémoire immédiate.....	628
3- L’homme du Seize-Mai et l’historiographie républicaine	628
CONCLUSION GENERALE	637
ANNEXES	649
SOURCES.....	675
BIBLIOGRAPHIE.....	683
TABLE DES FIGURES.....	701
INDEX.....	706